

Acad. 208 q (1859/1) -

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES
DES DÉPARTEMENTS.

^U
REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ÉTUDES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES SUR LA PROVINCE.

REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.

MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

DEUXIÈME SÉRIE.

—
TOME I.

ANNÉE 1859. — 1^{er} SEMESTRE.

PARIS,

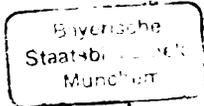
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES

DE PAUL DUPONT,

Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

—
1859

45/63/108



COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Présidence de M. V. LE CLERC, membre de l'Institut

Séance du 6 décembre 1858.

M. le président a donné lecture, au commencement de la séance, des arrêtés ministériels qui nomment membres du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes M. Latoir-Dumoulin pour la section d'histoire et de philologie, et M. Eugène Rendu pour la section des sciences.

M. Gautier, ancien élève de l'École des chartes, archiviste du département de la Haute-Marne, a reproduit la demande qu'il avait déjà adressée à M. le Ministre pour publier, dans les *Documents inédits*, un recueil de la *poésie liturgique de la France au moyen âge*. Ce recueil suivrait l'ordre naturel de l'année ecclésiastique et comprendrait trois parties: *Le Propre du temps*, *le Commun des Saints* et *le Propre des Saints*. *Le Propre du temps* offrirait d'abord les pièces relatives à l'Avent, et suivrait fête par fête le cours habituel de la liturgie. Pour *le Commun des Saints*, l'éditeur s'en tiendrait à la classification adoptée par l'Église. Enfin, quant au *Propre des Saints*, il suivrait le même ordre que pour *le Propre du temps*, en commençant par les saints de l'Avent et en donnant tour à tour pour chaque jour de l'année les pièces relatives aux différents saints dont on y célèbre la mémoire. M. Gautier trouve cette division préférable à l'ordre chronologique qu'a adopté M. Adalbert Daniel dans son *Thesaurus hymnologicus*, et à la classification de M. Mone, qui, dans ses *Hymni latini medii ævi*, a rangé les poésies liturgiques en trois catégories se rapportant à Dieu, à la Vierge et aux Saints. M. Gautier, qui avait d'abord demandé

quatre volumes pour le *Recueil des poésies liturgiques du moyen âge*, pense que deux volumes, imprimés en petit texte, seraient suffisants.

M. de Wailly et M. Léop. Delisle appuient la proposition de M. Gautier. Ils pensent qu'un recueil de la *poésie liturgique de la France au moyen âge* aurait beaucoup d'intérêt pour l'histoire littéraire de notre pays, et ils déclarent que M. Gautier est parfaitement préparé, par ses études antérieures, à donner une bonne édition de nos anciennes poésies liturgiques.

M. V. Le Clerc, tout en reconnaissant l'utilité d'un pareil recueil, exprime le désir qu'une critique sévère préside au choix des pièces qui devront y entrer. En effet, beaucoup ont déjà été publiées en Allemagne et en Angleterre, et d'ailleurs la plupart des poésies liturgiques ont un caractère barbare, à partir de la fin du treizième siècle. Il serait indispensable de se borner aux plus remarquables. Deux volumes, même imprimés en texte ordinaire, suffiraient amplement pour ce recueil.

La proposition de M. Gautier est renvoyée à une commission composée de MM. V. Le Clerc et Léop. Delisle.

M. Louis Baude, membre de l'Institut, propose de publier une collection de pièces relatives à la réunion du Roussillon à la France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. « L'importance et l'unité du sujet, dit M. Baude dans sa lettre au Ministre, la netteté de sa délimitation, la qualité des personnages qui sont intervenus, soit dans la guerre locale qui s'est terminée en 1642, soit dans les négociations qui l'ont précédée ou suivie, donnent à cette page de notre histoire une vivacité d'intérêt qu'offrent rarement au même degré les collections de cette nature. » A l'appui de cette assertion, M. Louis Baude a joint à sa lettre une note sur les anciennes relations de la France et du Roussillon et sur les événements qui ont amené la réunion de cette province à la couronne. M. Baude termine en ces termes : « Une foule de documents curieux, qui se rapportent de près ou de loin à ce grand fait, sont disséminés dans les archives des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et dans diverses bibliothèques. On peut distinguer dans le nombre : 1° La correspondance diplomatique du cardinal de Richelieu pendant les années 1640, 1641, 1642 ; 2° toute la correspondance relative à l'affaire de Cinq-Mars et de Thou, dont les romanciers ont tellement altéré la vérité ; 3° la correspondance politique et militaire des maréchaux de Brézé, de Schomberg, de La Meilleraye, de la Mothe-Houdancourt ; 4° Toute la correspondance de Mazarin durant la jeunesse de Louis XIV, avec

le roi lui-même et la reine-mère, jusqu'à la conclusion de la paix des Pyrénées en 1659, qui, par la cession définitive du Roussillon et de l'Artois, de plusieurs places des Pays-Bas et par le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, termine l'œuvre de Richelieu. »

M. Louis Baude pense que les matériaux qu'il connaît fourniraient trois cents pages d'impression et qu'il faudrait y ajouter une introduction d'une quarantaine de pages pour exposer la filiation des événements et rendre l'intelligence des correspondances plus facile aux lecteurs.

Plusieurs membres du Comité font observer que la publication proposée par M. Baude reproduirait nécessairement une partie des pièces, qui doivent entrer dans plusieurs des recueils de la collection des documents inédits. Ainsi la correspondance de Richelieu, publiée par M. Avenel, comprendra des lettres du cardinal relatives à la guerre du Roussillon pendant les années 1640, 1641 et 1642. Il en serait de même pour la correspondance de Mazarin, dont le Comité a également décidé la publication et dont plusieurs volumes sont en préparation. On fait, d'ailleurs, remarquer que les lettres de Mazarin relatives au Roussillon ont déjà été publiées en grande partie (1).

M. Amédée Thierry répond que les lettres de Richelieu et de Mazarin ne forment qu'une très-faible partie du recueil que M. L. Baude offre de publier. Les archives du Roussillon abondent en documents du plus haut intérêt sur cette question. M. Baude a été informé récemment de l'existence dans quelques dépôts d'archives de l'Espagne de documents très-curieux relatifs à la réunion du Roussillon, et qui sont restés complètement inconnus jusqu'ici. Il puiserait largement dans ces archives. M. Benard, de Saint-Malo, avocat à Paris, fils d'un ancien et très-actif correspondant du Comité, s'est empressé de mettre à la disposition de M. Baude de nombreuses pièces rassemblées par son père. Ces nouveaux documents deviendraient la source principale pour la publication de M. Louis Baude.

La proposition de M. Louis Baude est renvoyée à une commission composée de MM. Ravenel et Amédée Thierry.

Une troisième proposition de publication de documents inédits a été adressée à M. le Ministre par M. Boutaric, employé aux archives de l'Empire et secrétaire de la Société impériale de l'Ecole des chartes. Il demande à publier un recueil des *traités et négociations entre*

(1) *Lettres du cardinal Mazarin, où l'on voit le secret de la négociation de la paix des Pyrénées.* Paris, 1745. 2 vol. in-12.

quatre volumes pour le *Recueil des poésies liturgiques du moyen âge*, pense que deux volumes, imprimés en petit texte, seraient suffisants.

M. de Wailly et M. Léop. Delisle appuient la proposition de M. Gautier. Ils pensent qu'un recueil de la *poésie liturgique de la France au moyen âge* aurait beaucoup d'intérêt pour l'histoire littéraire de notre pays, et ils déclarent que M. Gautier est parfaitement préparé, par ses études antérieures, à donner une bonne édition de nos anciennes poésies liturgiques.

M. V. Le Clerc, tout en reconnaissant l'utilité d'un pareil recueil, exprime le désir qu'une critique sévère préside au choix des pièces qui devront y entrer. En effet, beaucoup ont déjà été publiées en Allemagne et en Angleterre, et d'ailleurs la plupart des poésies liturgiques ont un caractère barbare, à partir de la fin du treizième siècle. Il serait indispensable de se borner aux plus remarquables. Deux volumes, même imprimés en texte ordinaire, suffiraient amplement pour ce recueil.

La proposition de M. Gautier est renvoyée à une commission composée de MM. V. Le Clerc et Léop. Delisle.

M. Louis Baude, membre de l'Institut, propose de publier une collection de pièces relatives à la réunion du Roussillon à la France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. « L'importance et l'unité du sujet, dit M. Baude dans sa lettre au Ministre, la netteté de sa délimitation, la qualité des personnages qui sont intervenus, soit dans la guerre locale qui s'est terminée en 1642, soit dans les négociations qui l'ont précédée ou suivie, donnent à cette page de notre histoire une vivacité d'intérêt qu'offrent rarement au même degré les collections de cette nature. » A l'appui de cette assertion, M. Louis Baude a joint à sa lettre une note sur les anciennes relations de la France et du Roussillon et sur les événements qui ont amené la réunion de cette province à la couronne. M. Baude termine en ces termes : « Une foule de documents curieux, qui se rapportent de près ou de loin à ce grand fait, sont disséminés dans les archives des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et dans diverses bibliothèques. On peut distinguer dans le nombre : 1° La correspondance diplomatique du cardinal de Richelieu pendant les années 1640, 1641, 1642; 2° toute la correspondance relative à l'affaire de Cinq-Mars et de Thou, dont les romanciers ont tellement altéré la vérité; 3° la correspondance politique et militaire des maréchaux de Brézé, de Schomberg, de La Meilleraye, de la Mothe-Houdancourt; 4° Toute la correspondance de Mazarin durant la jeunesse de Louis XIV, avec

le roi lui-même et la reine-mère, jusqu'à la conclusion de la paix des Pyrénées en 1659, qui, par la cession définitive du Roussillon et de l'Artois, de plusieurs places des Pays-Bas et par le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, termine l'œuvre de Richelieu. »

M. Louis Baude pense que les matériaux qu'il connaît fourniraient trois cents pages d'impression et qu'il faudrait y ajouter une introduction d'une quarantaine de pages pour exposer la filiation des événements et rendre l'intelligence des correspondances plus facile aux lecteurs.

Plusieurs membres du Comité font observer que la publication proposée par M. Baude reproduirait nécessairement une partie des pièces, qui doivent entrer dans plusieurs des recueils de la collection des documents inédits. Ainsi la correspondance de Richelieu, publiée par M. Avenel, comprendra des lettres du cardinal relatives à la guerre du Roussillon pendant les années 1640, 1641 et 1642. Il en serait de même pour la correspondance de Mazarin, dont le Comité a également décidé la publication et dont plusieurs volumes sont en préparation. On fait, d'ailleurs, remarquer que les lettres de Mazarin relatives au Roussillon ont déjà été publiées en grande partie (1).

M. Amédée Thierry répond que les lettres de Richelieu et de Mazarin ne forment qu'une très-faible partie du recueil que M. L. Baude offre de publier. Les archives du Roussillon abondent en documents du plus haut intérêt sur cette question. M. Baude a été informé récemment de l'existence dans quelques dépôts d'archives de l'Espagne de documents très-curieux relatifs à la réunion du Roussillon, et qui sont restés complètement inconnus jusqu'ici. Il puiserait largement dans ces archives. M. Benard, de Saint-Malo, avocat à Paris, fils d'un ancien et très-actif correspondant du Comité, s'est empressé de mettre à la disposition de M. Baude de nombreuses pièces rassemblées par son père. Ces nouveaux documents deviendraient la source principale pour la publication de M. Louis Baude.

La proposition de M. Louis Baude est renvoyée à une commission composée de MM. Ravenel et Amédée Thierry.

Une troisième proposition de publication de documents inédits a été adressée à M. le Ministre par M. Boutaric, employé aux archives de l'Empire et secrétaire de la Société impériale de l'Ecole des chartes. Il demande à publier un recueil des *traités et négociations entre*

(1) *Lettres du cardinal Mazarin, où l'on voit le secret de la négociation de la paix des Pyrénées.* Paris, 1745. 2 vol. in-12.

la France et la Castille, au moyen âge. Ces documents remontent à l'année 1224 et s'étendraient jusqu'en 1479, époque de la réunion de la Castille et de l'Aragon sous Isabelle et Ferdinand-le-Catholique. « Je propose de m'arrêter à cette époque, dit M. Boutaric, parce que la Castille entre alors dans une phase nouvelle. La politique traditionnelle de ses rois fut modifiée, pour faire place à une politique nouvelle, souvent opposée, commandée par les intérêts nouveaux de la monarchie espagnole, échue par héritage à la maison d'Autriche. Ce qui distingue les rapports de la Castille et de la France pendant toute la durée du moyen âge, c'est l'étroite amitié qui règne entre les souverains de ces deux pays, amitié fréquemment resserrée par des mariages et par des alliances contre l'Angleterre, l'ennemi commun. Les rois espagnols fournissaient aux rois de France des vaisseaux qui les mettaient à même de lutter sur mer contre les Anglais. »

M. Boutaric fait remarquer que les documents relatifs à cette alliance sont encore pour la plupart inédits. La France n'a pas de recueil semblable à celui de Rymer, qui renferme les traités avec l'étranger aussi bien que les documents concernant le gouvernement intérieur. Le grand recueil de traités, ou *Corps diplomatique*, de Dumont est très-incomplet ; il ne donne presque rien sur les relations de la France et de l'Espagne au moyen âge. Ainsi le recueil dont M. Boutaric sollicite la publication comblerait une des lacunes de l'histoire diplomatique de la France. Il se composerait de traités, de négociations, d'instructions données à des ambassadeurs, de notes diplomatiques, de lettres intimes, etc., qui, d'après M. Boutaric, dont je reproduis les paroles, « jetteraient une vive lumière sur l'histoire des familles royales de France et d'Espagne ; sur les règles qui régissaient le droit international ; sur les usages diplomatiques qui remontent plus haut qu'on ne croit ; sur le commerce extérieur ; sur la philologie ; enfin, sur les événements les plus importants de l'histoire des deux nations, notamment sur l'éventualité de succession au trône de Castille du roi de France Louis VIII ; sur la politique de Saint-Louis et d'Alphonse le Savant ; sur la querelle des infants de La Cerda, avec Don Sanche ; sur la guerre de cent ans ; sur la lutte de Pierre le Cruel avec Henri de Transtamare ; sur les curieux traités de Henri de Transtamare avec Charles V ; sur les malheurs de la minorité de Henri III ; sur le schisme ; sur les troubles qui suivirent la démente de Charles VI ; les querelles du duc d'Orléans et du duc de Bourgogne ; l'intervention du roi de Castille dans ces querelles. On n'ignore pas combien sont obscures les vingt premières années du règne de Charles VII. J'ai

trouvé pour cette époque une série d'instructions données par le roi à ses ambassadeurs en Castille, ayant trait à la situation malheureuse de la France. J'ai recueilli un certain nombre de pièces, qui font connaître la politique étrangère de Louis XI, telles que rapports d'espions, lettres interceptées, traités secrets, etc. » Comme preuve de ces assertions, M. Boutaric a dressé une table des principales pièces qui composeraient ce recueil. Elle ne forme pas moins de quinze pages in-folio, et donne une idée nette et précise de l'importance de cette publication.

La proposition de M. Boutaric est renvoyée à une commission composée de MM. Rabanis et Huillard-Bréholles.

Le manuscrit des documents relatifs aux conférences de Loudun en 1616, rédigé par M. Bouchitté, a été examiné par MM. Rathery et Huillard-Bréholles, qui en proposent l'impression. « L'éditeur, disent les commissaires, s'est acquitté de sa tâche avec une persévérance consciencieuse. Le travail qu'il présente aujourd'hui se compose : 1° d'une préface ; 2° d'une introduction ; 3° d'une série de documents qu'il appelle documents protestants, parce qu'ils ont trait aux délibérations des assemblées protestantes de Grenoble et de Nîmes ; 4° des documents relatifs à la prise d'armes du prince de Condé et de ses adhérents ; 5° des actes proprement dits de la conférence de Loudun ; 6° des actes officiels et de leurs annexes ; 7° d'un appendice. » Les commissaires, après avoir apprécié chacune des parties du travail de M. Bouchitté, expriment le désir qu'il le complète par une table des matières, et concluent en ces termes : « Vos commissaires pensent que M. Bouchitté a fait ses preuves et qu'on peut se fier à lui pour rendre ce nouvel ouvrage digne de ceux qui lui ont déjà mérité un rang distingué parmi les érudits. Il n'a pas dépassé, chose rare, la limite d'un volume, où il devait primitivement se renfermer, et les notes, sans surcharger le texte, viennent à propos le compléter ou l'éclaircir. Enfin, le manuscrit des conférences de Loudun est dans un état d'achèvement tel qu'on peut, dès à présent, en proposer l'impression à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en rappelant à Son Excellence que ce travail est sur le métier depuis plus de dix ans. »

Ces conclusions ont été adoptées par le Comité.

On a entendu ensuite deux rapports faits par des membres du Comité sur les travaux des Sociétés savantes des départements. M. Amédée Thierry a rendu compte de plusieurs publications de la *Société d'émulation de la Vendée*, et M. Desnoyers de celles de la *Société académique de Nantes*. Nous n'insisterons pas sur ces analyses qui seront

publiées textuellement dans la *Revue des Sociétés savantes* (1) ; elles montrent avec quel zèle le Comité est entré dans la pensée du Ministre, qui veut rattacher les Sociétés savantes des départements à un centre commun pour donner plus d'activité à leurs travaux et plus de retentissement à leurs publications.

Dans les prochaines séances du Comité, MM. Léop. Delisle, Louandre, Huillard-Bréholles, Rathery, Lascoux, Ravenel, Amédée Thierry, Rabanis, Guessard, de La Guéronnière, Bellaguet, Monmerqué, Berger de Xivrey, Latour-Dumoulin, rendront compte des travaux des Sociétés des Antiquaires de Normandie, de l'Ouest, de Picardie et de Morinie, des Académies de Dunkerque, de Laon, des Pyrénées-Orientales, d'Alger, de l'Yonne, de Meaux, du Comité flamand, des Sociétés savantes de la Charente, du Gard, de Nancy, de la Flandre maritime, des Vosges, de l'Oise, de l'Aveyron, de Reims, etc.

De leur côté, MM. les correspondants du ministère pour les travaux historiques ont redoublé de zèle. Il est arrivé de cinquante-sept départements des renseignements pour le *Dictionnaire géographique de la France*. Comme plusieurs Sociétés savantes prolongent leurs vacances jusqu'en décembre et n'ont pu, par conséquent, répondre encore à l'appel du Comité, on attendra la première séance du mois de janvier 1859 pour présenter l'analyse de cette volumineuse correspondance. MM. Benoît, Girardot, de La Fons de Melicocq, Godard-Faultrier, Le Cointre-Dupont, Marchegay, Santerre, Reischensperger, Tisserand, l'abbé Vincent, Layet, Harlin, Onésime Leroy, ont envoyé de curieux documents sur des sujets très-divers. Il en sera rendu compte dans les prochaines séances du Comité.

A. CHÉRUEL,

*Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.*

(1) Voy. p. 18 et suiv. de ce numéro.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 13 décembre 1858.

Présidence de M. DE CONTENIX, membre du Comité.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 juillet, M. le comte de Laborde annonce qu'il donne sa démission de membre de la commission du *Répertoire archéologique de la France*. Le savant académicien motive cette résolution, regrettable à tant de titres, sur ses nombreuses occupations qui ne lui ont pas permis de se rendre à toutes les séances de la commission auxquelles il a été convoqué. M. le secrétaire du Comité rend compte à la section de la correspondance qui s'est accumulée dans les cartons pendant les vacances. M. Léon Renier est prié d'examiner les communications qui se rattachent à l'épigraphie romaine. Ces communications qui émanent de MM. Maurice Ardant, Ch. Arnault, Beauchet-Filleau, Boyer, Brosselard, Cherbonneau, de l'Hôtellerie, l'abbé Rouchier et l'abbé Tisserand, prouvent de la part des correspondants beaucoup de zèle pour la science. La plupart sont d'un grand intérêt, et le rapport de M. Léon Renier en fera prochainement apprécier toute l'importance. Comme toujours, l'Algérie a fourni un riche contingent à cette moisson de documents historiques. M. de Guilhermy est chargé par la section de vouloir bien examiner la correspondance relative aux inscriptions du moyen âge; ces communications sont adressées par MM. l'abbé Barbier de Montault, Dupasquier, Morellet, l'abbé Richard et l'abbé Rouchier.

A l'occasion de la communication de M. Dupasquier, dans laquelle figure une épreuve photographique de l'inscription de la tombe de Marguerite d'Autriche, dans l'église de Brou, M. le comte de Laborde informe la section de la découverte qui vient d'être faite d'un procédé à l'aide duquel on fixe les photographies et on les rend complètement inaltérables. Ce procédé présente en outre l'avantage d'être encore plus rapide que les autres, ainsi que celui de diminuer la dépense en même temps qu'il augmente la beauté des épreuves.

La section entend encore la lecture de lettres de M. l'abbé André, sur un point très-délicat d'histoire religieuse; de MM. Ardant, l'abbé Barbier de Montault, André Durand, Duthilleul, Godard-Faultrier, A. de Jussieu, Lemaistre et Macé, sur divers sujets. On

remarque dans ces lettres plusieurs avis d'importantes découvertes. Ces communications sont renvoyées à l'examen de MM. de Guilhaermy, de Longpérier, de Laborde et L. Renier. L'une de ces lettres pose une question sur laquelle s'engage une conversation : M. Duthilleul demande si le Comité désirerait avoir la copie d'une *main harmonique* de Gui d'Arezzo qu'il a rencontrée, appliquée comme garde sur la couverture d'un manuscrit du quatorzième siècle. C'est un imprimé xylographique qu'il signale comme étant de la fin du quatorzième siècle ou du commencement du quinzième siècle, et dont la planche aurait été gravée par un inciseur du nom de Peter de Wale. M. de Laborde fait remarquer que bien que la *main harmonique* de Gui d'Arezzo soit connue depuis longtemps, la communication de M. Duthilleul n'en est pas moins fort intéressante pour l'histoire des origines de la gravure sur bois. Il ajoute que c'est sans doute par mégarde que le correspondant a attribué la planche de Peter de Wale au quatorzième siècle, puisque la plus ancienne gravure, à date certaine, connue jusqu'à ce jour, ne remonte qu'à l'année 1423 (1). La section prie M. Duthilleul de lui faire parvenir une photographie de la gravure sur bois de Peter de Wale et de faire quelques recherches sur cet artiste, sur l'époque précise à laquelle il vivait et sur les œuvres qu'il a laissées. M. Mallay annonce qu'il a commencé la classification de toutes les églises de l'Auvergne ; il soumet à la section la première partie de son travail et demande l'avis du Comité sur le plan qu'il a adopté. M. Albert Lenoir est prié d'examiner ce travail important. Le même correspondant adresse au Comité un calque d'un dessin exécuté d'après une peinture murale de la chapelle de la vierge de la cathédrale de Clermont ; M. Mallay ajoute qu'il a pensé que cette peinture, entièrement détruite aujourd'hui, aurait de l'intérêt pour l'histoire de l'art. M. Anatole Dauvergne, membre non résidant du Comité, présent à la séance, rassure la section sur l'existence de ce précieux

(1) On peut ajouter que Peter de Wale vécut dans le seizième siècle et non dans le quatorzième, si l'on s'en rapporte au *Kunsiler-Lexicon* de Nagler, qui donne quelques détails sur cet artiste. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler aux lecteurs que l'on peut trouver une reproduction de la *main harmonique*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 5344, ancien fond latin, dans les *Instructions du Comité des arts et monuments : Musique*, pl. III, n° 2. Il en existe aussi une représentation sur la marge d'un manuscrit de la Bibliothèque de l' Arsenal, à Paris, intitulé : *Annales mundi ad annum 1264*. Voyez aussi le *Bibliographical Decameron*, de Dibdin, tome I, page 144.

spécimen de l'art du quatorzième siècle. Cette peinture dont il ne restait plus guère que la moitié supérieure lorsqu'elle a été retrouvée au mois de février 1856, sous des boiseries du siècle dernier, a été à la vérité détachée des murs de la chapelle, mais elle a été soigneusement transportée par fragments dans l'atelier que M. A. Dauvergne occupe à Clermont. Là, cette peinture a été rajustée et appliquée avec soin par un habile ouvrier sur un panneau de plâtre. Par suite de cette double opération, elle a perdu, il est vrai, quelques morceaux sans importance, mais les parties conservées sont à peu près intactes, et il en subsiste assez pour qu'on puisse encore reconnaître le sujet et apprécier la composition, le style et le coloris. Dans l'état où il est, ce fragment, qui est à la disposition de l'autorité, figurerait honorablement dans une collection publique. M. Dauvergne ajouta qu'avant l'enlèvement de cette peinture, et sur l'invitation de M. Viollet-Leduc, il en a fait une copie réduite et un fac-simile qui sont conservés dans les cartons de la Commission des monuments historiques au ministère d'Etat.

M. Dauvergne montre en outre, à la section, une chromolithographie de la figure centrale de cette peinture qu'il a publiée récemment, dans l'*Art en Province*, pour accompagner un travail critique sur les représentations de la Vierge pendant le moyen âge. Ce Mémoire contient une analyse complète de la peinture de la chapelle de Clermont.

M. le secrétaire de la section reprend, après cet incident, la lecture de la correspondance. Une communication de M. Marchegay sur le devis du tombeau élevé en 1521, par Louise de Valentinois, dame de la Trémoille, à sa mère Charlotte d'Albret, est renvoyée à l'examen de M. de Laborde. Diverses pièces relatives aux antiquités du département des Ardennes, adressées par M. Nozot, sont renvoyées à l'examen de M. de Guilhermy. Viennent ensuite des communications de MM. Reichensperger, de Ring, Roux et Salmon, dont les unes seront déposées aux archives, tandis que les autres seront examinées par MM. Renier et P. Lacroix. Enfin M. Y. Teste, transmet l'empreinte d'un sceau qu'il considère comme celui de Jean le Loup, architecte de la cathédrale de Reims. Cette empreinte sera examinée par M. de Laborde.

M. du Sommerard, membre de la section, annonce qu'on vient de découvrir à la Varenne-Saint-Maur, près Paris, un monument tumulaire d'un grand intérêt, qui paraît remonter à l'époque celtique. Des fouilles pratiquées dans un champ appartenant à M. Leguay, architecte, ont fait rencontrer à une profondeur d'environ deux

mètres, une vingtaine de pierres mises de champ, la partie aiguë en l'air, formant un cercle d'environ 2^m50 de diamètre, dont le sol intérieur était battu et que fermait une rangée de cinq pierres de plus grande dimension, plantées de champ comme les premières. Au milieu de ce cercle se trouvaient les restes de deux squelettes d'hommes et ceux d'un cheval, des hachettes en silex et des fragments de poteries. Egalement à l'intérieur, mais près de la rangée de pierres qui servait de base au cercle, on remarquait un amas d'autres pierres posées à plat; sur les principales de ces pierres existaient des traces d'incinération. M. du Sommerard ajoute que ce monument ayant été offert par M. Leguay au Musée de Cluny, on va le transporter dans les jardins de l'hôtel où il sera rétabli exactement dans les mêmes dispositions. M. Quicherat fait remarquer l'extrême analogie que présente le monument funéraire de la Varenne-Saint-Maur avec la disposition intérieure des nombreux tumuli que l'on a fouillés à Alaise. On a aussi trouvé dans ceux-ci des traces d'incinération, et des ossements d'animaux mêlés à ceux d'hommes.

M. de Longpérier met sous les yeux des membres de la section une *figurine en bronze*, trouvée près de Belâbre (Indre), et appartenant à M. de la Tremblais, ancien sous-préfet du Blanc et ancien correspondant du Comité. Cette figurine représente un vieillard barbu, couronné de feuillage, nu, sauf une draperie qui flotte sur ses épaules. Un grand serpent mord le vieillard au sein gauche et s'enroule autour de ses membres. L'attitude de la figure, le mouvement du bras droit indique la vive douleur ressentie par le personnage. M. de Longpérier reconnaît dans cette figurine une représentation de la mort de Laocoon, sujet excessivement rare. Il y voit une œuvre gallo-romaine; la figure de Laocoon, si elle appartenait à une haute antiquité, ne porterait pas probablement, dit-il, une couronne de feuillage; mais un artiste gallo-romain aura voulu donner au frère de Priam le caractère de grand prêtre tel que les Romains le comprenaient. On sait que c'est pendant que Laocoon faisait un sacrifice à Neptune qu'il fut attaqué par des serpents monstrueux sortis de la mer.

M. A. Dauvergne communique à la section un plâtre moulé dans l'église de Saint-Paul d'Issoire, sur la deuxième assise intérieure du pilier sud de la chapelle de la Vierge, au pourtour du chœur. On y voit gravé, en grandes capitales, un nom propre presque illisible, qui doit être celui d'un architecte ou d'un des appareilleurs qui ont concouru à la construction de cette église au onzième siècle.

M. Dauvergne présente encore les *fac-simile* de deux noms propres peints l'un dans l'ébrasement d'une fenêtre, l'autre sous une voûte de la tribune de la chapelle de Saint-Michel d'Aiguilhe, au Puy en Velay. La construction de cette partie de l'édifice remonte au douzième siècle, et ces noms ont été peints sur l'enduit primitif. L'une de ces signatures *Rutas* ou *Rhutas opera* a été détachée du mur et déposée par M. Dauvergne au musée du Puy. L'autre *Folltot*, peinte en vermillon, subsiste encore sous la voûte. A la demande de la section, des notes détaillées sur ces deux intéressantes communications sont remises à M. le secrétaire du Comité, afin que la Commission du Répertoire archéologique de la France puisse en faire usage en temps et lieu.

M. Dauvergne offre encore à la section le dessin d'un chapiteau de la chapelle ronde de Chambon (Puy-de-Dôme). C'est le seul chapiteau à figures qui existe dans ce petit monument de style roman. Les scènes représentées n'ont point été expliquées jus'ici. On y a vu soit un sujet obscène, soit la circoncision. M. Dauvergne démontre que le sculpteur a voulu caractériser trois vices : la gourmandise, par un homme qui s'apprête à dévorer un gâteau ; l'ivrognerie par un autre homme qui verse le contenu d'un vaste broc dans un verre, enfin le châtiment de la luxure par un personnage qui subit une significative mutilation.

M. le président exprime les remerciements de la section à MM. Dauvergne, de Longpérier et du Sommerard pour leurs intéressantes communications.

M. Dauvergne fait hommage au Comité des douze livraisons composant la première année de l'*Art en Province*, revue du Centre, publié à Moulins sous la direction de M. Gustave Saint-Joanny. La publication de ce recueil créé en 1835, par M. Achille Allier, avait cessé en 1851. Un membre signale l'importance de cet ouvrage et exprime le vœu de le voir encourager par une souscription. La section s'associe à ce vœu et recommande l'*Art en Province* à la bienveillance de M. le Ministre.

M. le comte de Laborde renouvelle la demande, par lui faite à plusieurs reprises, au sujet des dessins de Gaignières appartenant à la Bibliothèque Bodléienne. Cette demande qui a été accueillie et appuyée par le Comité, avait pour objet l'envoi en Angleterre d'artistes chargés de prendre copie de tous les dessins relatifs à la France que renferme les volumes de la collection Gaignières conservés à Oxford. La dépense ne s'élèverait pas à une somme considérable, et l'utilité de ce travail n'a pas besoin d'être longuement

démontrée. La section adhère à la proposition de M. de Laborde et prie son président, M. de Contencin, de vouloir bien présenter lui-même son vœu unanime à M. le Ministre.

M. le président désigne MM. du Sommerard, Albert Lenoir, Quicherat et Viollet-Leduc, pour rendre compte de travaux de Sociétés savantes des départements. La section entend ensuite les rapports de MM. de Laborde, du Sommerard, Paul Lacroix et Dauban, sur des travaux de Sociétés savantes ou sur des communications faites à de précédentes séances. On trouvera ces rapports *in extenso* dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. du Sommerard, après la lecture des rapports dont il avait bien voulu se charger, demande à être dispensé d'examiner des dessins d'objets d'orfèvrerie religieuse d'une collection de province qu'il croit n'avoir été envoyés au Comité que dans un but mercantile; le Comité ne peut se prêter à de pareilles spéculations. M. du Sommerard rappelle, à cette occasion, ses précédentes observations sur les inconvénients de donner ainsi une sorte de cachet d'authenticité à des objets dont l'origine est suspecte (1).

La séance est terminée par la remise, entre les mains du secrétaire du Comité de documents adressés par M. l'abbé Robert et par M. Deschamps de Pas. Le premier de ces documents doit être remis à M. le colonel Favé; l'autre, qui concerne le *Recueil des inscriptions de la France*, sera déposé aux archives du Comité.

CHABUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

(1) Voyez *Bulletin*, t. IV, p. 115. 30 avril 1857.

SECTION DES SCIENCES.

Présidence de M. GUIGNIAUT.

Séance du 20 décembre 1858.

Le procès-verbal de la séance du 19 juillet est lu par M. le secrétaire du Comité et adopté sans observations.

M. le président communique un arrêté de M. le Ministre qui nomme M. Eugène Rendu, membre du Comité dans la section des sciences (sciences morales, juridiques et économiques).

M. Figuier, secrétaire de la section, présente un document qui a été adressé par M. Désiré Monnier, correspondant du Comité. C'est l'extrait d'un manuscrit du milieu du seizième siècle, qui contient un récit contemporain de ce qui arriva « dans l'ordre de la nature » pendant l'apparition de la comète de 1556, qui a reçu depuis le nom de *Comète de Charles-Quint*. M. Figuier propose de publier ce document dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Faye appuie cette proposition. Ce récit, sans être d'une grande importance, renferme des indications intéressantes sur la sécheresse qui se fit sentir en 1556, et sur l'état des récoltes en France pendant cette période. Les documents qui concernent la comète de Charles-Quint sont si peu nombreux qu'il importe de n'en négliger aucun.

Comme il est question, dans ce document, d'une sorte de perturbation apportée, dans certaines contrées, à l'état atmosphérique pendant l'apparition de la comète de 1556, M. Petit craint que sa publication dans la Revue ne semble donner une justification aux fausses idées si généralement répandues concernant l'influence des comètes.

La section décide que la publication de ce document historique dans la Revue sera accompagnée d'une note destinée à prémunir le lecteur contre toutes conséquences d'interprétations.

M. Figuier lit un rapport sur la partie du *Dictionnaire géographique de la France* dont l'exécution est confiée à la section des sciences du Comité.

M. le président ouvre la discussion sur l'ensemble et sur les di-

vers articles de ce rapport. Chacun de ces articles est soumis successivement au vote de la section.

Le résultat dominant de cette discussion très-attentive, est la substitution de l'expression de *régions naturelles* au mot provinces qui avait été adoptée dans le rapport, pour l'exécution du Dictionnaire. Après une série de remarques, dues à M. le président, à MM. Faye, Jourdain, Petit, Hébert, Pierre Clément, Chatin, Eugène Rendu et Figuié, la section décide que la description scientifique de la France dans l'ouvrage projeté se fera par régions naturelles. Ces régions naturelles seront déterminées plus tard, d'une manière précise, par la commission qui sera chargée de diriger le travail du Dictionnaire.

L'ensemble du rapport est ensuite mis aux voix et adopté. Voici le texte de ce rapport tel qu'il a été adopté par la section.

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE, PAR LA SECTION DES SCIENCES du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, DE PRÉPARER LE PROJET DU DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE (partie scientifique).

« M. le Ministre de l'instruction publique a décidé de doter la France, grâce au concours du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, d'un ouvrage qui, une fois terminé, serait un véritable monument littéraire et un honneur pour notre pays. L'objet de ce grand ouvrage serait la description complète de la France au point de vue historique et géographique. Chacune des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes serait chargée de composer un Dictionnaire particulier contenant la description de la France au point de vue historique et géographique, au point de vue archéologique, enfin au point de vue scientifique proprement dit.

Il importait de préparer avec soin et maturité un projet dont l'exécution doit nécessairement soulever des difficultés de plus d'un genre. D'après le désir manifesté par M. le Ministre, chacune des trois sections du Comité nomma une commission qui fut chargée de préparer et de soumettre à la section un projet pour l'exécution du *Dictionnaire géographique de la France*.

Notre section a nommé, dans la séance du 21 juin 1858, la commission chargée de préparer le projet de ce *Dictionnaire*; cette com-

mission était composée de MM. Chatin, Hébert, Georges Ville, Serret, Pasteur, Laferrière, Jourdain, Victor Foucher et Pierre Clément.

Dès le mois de juillet 1858, la commission s'est réunie et a commencé ses travaux.

Mais une difficulté l'a arrêtée dès l'abord. Il a été extrêmement difficile d'assigner d'avance la part d'étendue et d'importance relative que devraient occuper, dans le futur Dictionnaire, les sciences physiques et naturelles, d'une part, et, d'autre part, les sciences économiques et juridiques. Il est certain qu'à côté de la description de la France sous le rapport physique et naturel, il importe de donner une sorte d'exposé statistique, comprenant son organisation administrative, judiciaire, économique, etc. Mais il a paru très-difficile à la commission de pondérer exactement ces deux éléments de description dans l'ouvrage projeté.

Ayant été informé de l'embarras de la commission, M. le Ministre a trouvé une excellente solution pratique de cette difficulté. M. le Ministre a décidé que la partie du Dictionnaire relative aux sciences physiques et naturelles, et celle qui se rapporte aux sciences économiques et juridiques, s'exécuteraient à part et composeraient deux ouvrages séparés. Cette décision a rendu immédiatement notre tâche simple et facile ; toutes les hésitations qui nous avaient arrêtés ont été dissipées dès ce moment.

Aux termes de cette décision, la commission que vous avez nommée a dû se diviser en deux sous-commissions, composées, l'une des membres de la commission appartenant aux sciences physiques et naturelles, l'autre des membres de la commission appartenant aux sciences juridiques et économiques.

La sous-commission, composée des membres appartenant aux sciences physiques et naturelles, s'est réunie les 15 et 22 novembre 1858. Elle a l'honneur de faire connaître à la section les bases qu'elle propose pour l'exécution de la partie qui lui incombe dans la publication demandée par M. le Ministre.

Elles se résument dans les propositions suivantes :

1° Pour faire la description scientifique de la France, on divisera son territoire en *régions naturelles*.

2° Ces monographies scientifiques de chaque région naturelle de la France seront préparées ou exécutées principalement par des membres des Sociétés savantes des départements, d'après des instructions qui leur seront transmises par la section des sciences. Le travail, ainsi exécuté sur les lieux, sera ensuite mis en ordre, contrôlé et publié par une commission prise dans le sein de la section.

3° Cette commission de *centralisation*, de *vérification* et de *publication*, sera composée de quatre membres choisis dans la section des sciences et s'occupant particulièrement de botanique, de géologie, de physique et de zoologie.

4° Une rétribution sera affectée, pour chaque feuille de rédaction, à l'auteur ou aux auteurs de tout travail qui aura été adopté par la commission de publication.

5° Aucun article de cet ouvrage ne portera la signature de l'auteur. Toutefois, il sera fait mention, dans une forme et à une place qui seront déterminées ultérieurement, des noms des collaborateurs qui auront contribué utilement à fournir les matériaux mis à profit dans le travail définitif.

6° Bien qu'il soit difficile d'indiquer d'avance l'étendue de cette publication, on peut fixer à huit ou dix volumes in-4°, conformes au format des publications de l'ancien Comité, l'étendue de l'ouvrage projeté. Ces volumes devraient nécessairement être accompagnés de planches lithographiées relatives à la description géologique de chaque région naturelle. »

Après la discussion du rapport dont on vient de lire le texte, M. le président désigne, pour rendre compte des travaux des Sociétés départementales, MM. Victor Foucher, Serret, Bertsch, Decaisne, Hébert, Georges Ville, Jules Clément et Figuiet.

M. Hébert lit un rapport sur divers travaux de géologie contenus dans un numéro du recueil publié par la *Société d'émulation du département du Doubs*. Ce rapport est renvoyé à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes*, avec prière de l'insérer dans ce recueil.

M. Decaisne adresse, dans une lettre à M. le président, le résultat de l'examen qu'il a fait de numéros du *Bulletin de la Société d'agriculture et d'industrie de la Lozère*, du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences de la Sarthe* et des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, d'Indre-et-Loire*. « Je crois, d'une manière générale, écrit M. Decaisne, que ces Sociétés et leurs publications sont utiles et dignes d'encouragement, car elles excitent et entretiennent dans nos provinces le goût des études ; mais permettez-moi de borner là mon opinion, attendu que les matières traitées dans ces bulletins sont, pour la plupart, tout à fait étrangères à mes travaux habituels. Effectivement, à part un très-petit nombre de sujets agricoles, dans lesquels je n'ai rien vu de nouveau, il n'y est question que de médecine, d'art vétérinaire, d'économie politique, etc., toutes choses

dans lesquelles je me sens trop incompetent pour oser formuler une opinion. »

M. Pasteur déclare qu'il n'a rien trouvé dans les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture de Douai* qui pût fournir la matière d'un compte rendu relativement aux sciences.

M. Serret dit la même chose au sujet des *Travaux de la Société d'agriculture et belles-lettres de Rochefort*.

M. Bertsch n'avait pareillement rien trouvé qui lui parut intéressant dans l'*Annuaire publié par la Société d'émulation de la Vendée*.

La séance est levée à cinq heures.

L. FIGUIER,

Secrétaire de la section des sciences.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS.

Annuaire pour 1855, 1856, 1857, 1858.

La Vendée est un des rares départements de France qui peuvent avoir leur histoire particulière, parce qu'ils ont leur unité dans le passé comme dans le présent. Cette partie de l'ancien Poitou, qu'on désignait sous le nom de Bas-Poitou, distinguée du reste de la province par sa constitution topographique, ne le fut pas moins de tout temps par les mœurs et le caractère de sa population. Pendant le moyen âge féodal, le Bas-Poitou fut le siège d'une aristocratie forte et indépendante; il devint au seizième siècle un des plus ardents foyers de la guerre religieuse; et l'on sait avec quelle conviction héroïque la Vendée défendit à la fin du dix-huitième siècle les croyances et les traditions de la vieille monarchie. Son histoire présente donc, aux grandes époques de rénovation de la société française, ce qu'il y eut de plus énergique et de plus opiniâtre dans nos luttes intérieures. Des savants honorables, Vendéens eux-mêmes, travaillent avec une ardeur patriotique à en réunir les matériaux. Les archives publiques ont été fouillées; les dépôts des familles s'ouvrent aux mêmes investigations; un Musée, fondé à Napoléon, renferme déjà des monuments précieux; enfin, une Société départementale vient de s'établir pour accélérer et féconder le mouvement de recherches: du moins c'est là un de ses objets. Je veux parler de la Société d'Émulation de la Vendée pour le développement de l'agriculture, des sciences, lettres et arts, dont les travaux se publient sous le titre d'*Annuaire départemental*. Quoiqu'elle ne date que de 1854, elle a déjà publié quatre annuaires consacrés en partie aux antiquités et à l'histoire du pays: c'est de cette partie des travaux de la Société que je viens vous entretenir.

Elle se compose de notices sur des découvertes archéologiques faites dans le département, de publications ou d'analyses de pièces inédites concernant la Vendée, et trouvées soit dans le département, soit

ailleurs ; de biographies de personnages célèbres ayant illustré le Bas-Poitou, dans les temps anciens ou modernes; et enfin d'une série de monographies communales réunies sous le titre d'*Etudes historiques et administratives sur la Vendée*. L'auteur de ce dernier travail est un de nos correspondants, M. L. Audé, dont nous apprécions tous le zèle et le savoir, et qui, exerçant depuis longues années dans ce département les fonctions de secrétaire général de la préfecture, était plus à même que personne de mener à bonne fin une pareille entreprise.

Le volume publié en 1857 renferme un Mémoire de M. B. Fillon sur une découverte de monnaies, ustensiles, et bijoux de l'époque gallo-romaine, faite près du Veillon, canton de Talmond, en 1856. Les médailles trouvées étaient au nombre d'au moins 50,000, renfermées dans des vases de bronze, lesquels étaient déposés dans le mur d'une antique villa, au-dessous d'un champ cultivé. Rien n'est plus intéressant que le récit de cette découverte et des incidents fâcheux qui l'ont rendue en partie stérile pour la science ; mais l'examen et le jugement du Mémoire de M. Fillon concernent la section d'archéologie et je dois passer à d'autres sujets. J'en dirai autant d'une note sur les objets gallo-romains trouvés en Vendée depuis la création du Musée départemental, par M. Leroy de la Brière.

Les travaux de M. Marchegay, qui appartient aussi au Comité en qualité de correspondant, portent dans l'annuaire départemental le titre de *Recherches historiques sur la Vendée*. Ils se composent de la publication de documents anciens, et de notices interprétatives sur ces documents. M. Marchegay est savant et sait se faire lire ; il jette sur des détails arides un intérêt souvent très-grand, par la connaissance qu'il a des usages du moyen âge, et surtout des traditions locales.

Le volume de 1856 contient, de M. Marchegay, la publication d'un petit cartulaire, formé de quatorze pièces du douzième et du treizième siècle relatives au Prieuré de Bois-Goyer, lequel dépendait de l'abbaye de Fontevraud. Fondés le plus souvent au milieu de solitudes incultes, ou sur la lisière des forêts, comme la maison-mère, les prieurés de l'ordre de Fontevraud n'ont guère donné naissance qu'à des villages, lorsqu'ils ne sont pas restés des maisons isolées, devenues aujourd'hui de simples fermes : toutefois les chartes qui les concernent contiennent souvent des indications précieuses sur l'ancien état de la contrée. Celles-ci ont été découvertes en Anjou, dans les archives du département de Maine-et-Loire. Elles proviennent du monastère de Fontevraud ; deux appartiennent

la grande pancarte de cette abbaye ; quatre à un registre dans lequel ont été transcrits au dix-septième siècle divers titres de la maison et de ses dépendances ; enfin, trois de ces pièces sont des analyses fournies par le savant père Lardier qui inventoria, il y a deux cents ans, le chartrier de Fontevraud. Les chartes sont rédigées en latin. On trouve dans les deux analyses cotées sept et huit que le prieuré était affermé comme simple domaine, au commencement du treizième siècle ; probablement parce que les religieuses et religieux en avaient été chassés par la guerre. Mais à la fin de ce siècle, Bois-Goyer avait recouvré tout son éclat. Le personnel du prieuré, c'est-à-dire les religieuses de Fontevraud et les religieux placés sous leurs ordres, conformément à la règle établie par le bienheureux Robert d'Arbrissel, y célébraient le service divin avec autant de pompe que de régularité ; ils n'oubliaient pas non plus d'invoquer la miséricorde céleste pour les fondateurs et bienfaiteurs de leur maison. Dans le siècle suivant, ces témoignages de juste reconnaissance sont négligés. L'exercice du culte est mis à la charge d'un fermier, et les anniversaires prescrits par les chartes ou autres actes de donation font place à une cérémonie unique et à une formule générale.

Un des actes de donation contient une clause qui, je crois, ne se trouve pas fréquemment dans les actes de cette nature. « Si quelqu'un, y est-il dit, ose porter atteinte par de téméraires entreprises à cette donation faite par moi, à moins d'une réparation complète, qu'il soit frappé du glaive de l'anathème ; que l'entrée de l'église lui soit interdite, et que son héritage lui soit enlevé pour être attribué à ceux qui assureront l'entière exécution de ma charte.

« Si quis verò, quod futurum non credo, hoc donum temerariis « fatigationibus infringere præsumperit, nisi emendaverit, anathematis gladio percussus, ab introitu Ecclesiæ prohibeatur, ejusque « hereditatem illi qui hujus institutionis meæ cartam ad integrum « servaverint, obtineant. »

M. Marchegay continue dans le quatrième volume de l'*Annuaire* la publication des chartes ou analyses de chartes ; voici les titres sous lesquels elles sont classées :

Une verrerie dans la forêt de la Roche-sur-Yon, en 1456. — Le prieuré du Puybéliard, en 1186. — Le mariage de la fille aînée du seigneur, en 1340. — Le pressoir du château de Mouchamp, en 1156. — Le pont et les pêcheries de Mareuil, en 1305. — Démantèlement des fortifications de la ville et du château de Montaigu, en 1581. — Emprunt par le seigneur de Mallièvre du roman de Julius César, en 1458. — Chevauchée sur la terre de Belleville, en 1268. — Lettre

du seigneur de Rocheservière au comte de Poitou, en 1246. — Destruction du gibier de la forêt de Grasla, en 1619.

Je dirai quelques mots de ces documents. Le prieuré du Puybéliard, dépendant de la célèbre abbaye de Marmoutiers de Tours, avait un dangereux voisin en la personne du vicomte de Thouars, le plus puissant vassal du comte de Poitou. Il n'y avait pas de vexations qu'il n'essayât sur les pauvres moines, saisissant leurs revenus, pillant leurs terres, enlevant leurs serfs, s'appropriant les blés de leurs semis. Mais un jour de l'année 1186 une feuille de parchemin expédiée de Vérone, et portant le sceau du pape Urbain III, fit tomber tout à coup les prétentions tyranniques du vicomte. C'était une bulle du serviteur des serviteurs de Dieu à ses chers fils les archiprêtres de Tours et d'Amboise. Voici quelques passages de cette bulle : « Des « excès de cette nature ne devant pas être encouragés par une cou- « pable négligence, nous mandons à votre discrétion, par les pré- « sentes lettres apostoliques, d'admonester très-formellement le dit « vicomte pour qu'il restitue ce qu'il a pris, indemnise convenable- « ment les religieux et leurs sujets du tort et des injures qu'il leur a « faits, et se désiste dorénavant de tout excès à leur égard. S'il pré- « tend n'avoir agi qu'en vertu de son droit, examinez l'affaire et « jugez-la de suite, et dans le cas où il refuserait, par hasard, de se « soumettre à vos admonestation ou sentence, sans vous laisser ar- « réter par aucun appel formé par ledit vicomte, enchaînez-le dans « les liens de l'excommunication et traitez-le en excommunié, dé- « fendant à qui que ce soit de l'approcher jusqu'à ce qu'il vous ait « donné pleine satisfaction. »

En 1154, le seigneur de Mauchamp établit dans son château, situé près de l'église et sur le sommet du rocher qui domine la pittoresque vallée du Petit-Lay, un pressoir auquel il veut contraindre tous ceux qui possèdent des vignes à apporter leur vendange. C'était pour lui un facile moyen de remplir son cellier des meilleurs vins du cru, sans qu'il lui en coûtât beaucoup. Les manants courbèrent la tête, mais les moines de la Grénetière réclamèrent près de l'évêque de Poitiers qui fit cesser, par une bonne excommunication, les exactions du seigneur de Mauchamp.

Nous trouvons aussi dans une pièce de 1305 des détails très-curieux sur un fermage de ponts et de pêcheries dans le bourg de Mareuil.

« Le pont de Mareuil était en bois; son entretien exigeant une surveillance et des frais considérables, le seigneur s'en déchargea, au moins en partie, par des inféodations moins onéreuses que l'en-

« tretien d'un personnel et d'un matériel spéciaux. Le transport, à
« travers le Lay, du bois destiné à la réparation et à la reconstruc-
« tion, fut notamment donné en fief au propriétaire d'une maison
« située à Mareuil même, et nommée la Turpinière. Ce propriétaire
« devait aussi entretenir un bac, en cas de rupture du pont. Il en
« percevait le produit, et il prenait pour sa peine et ses frais, les
« pièces de bois qui tombaient d'elles-mêmes du pont dans la rivière,
« outre celles qui, jugées hors de service, étaient remplacées par du
« bois neuf. »

Le sieur de la Turpinière avait, en outre, des droits de pêche assez étendus, tant sur le Lay que sur le Semagne, son principal affluent. Si le seigneur ou la dame de Mareuil, pendant leur séjour au château, voulaient faire prendre du poisson, ils envoyaient un pêcheur avec ses filets et autres engins, et le sieur de la Turpinière devait fournir le bateau monté par un homme armé de sa pigouille. Quand le sieur de la Turpinière ou son fils remplissaient eux-mêmes ce devoir, ils dinaient à la table des écuyers du châtelain, et recevaient une robe semblable à celle dont étaient revêtus les écuyers du seigneur de Mareuil. Lorsque le bateau était confié à un serviteur, celui-ci n'avait droit qu'à la livrée et au dîner des valets du château.

J'arrive à ce qu'il y a de plus important sans contredit, dans le Recueil de la Société d'Émulation : les études historiques et administratives sur la Vendée, par M. L. Audé. C'est une revue successive des principales communes de ce pays dans leur histoire et leur statistique, depuis le moment où elles apparaissent pour la première fois dans les documents du passé jusqu'à leur état actuel, à leur population, à leur industrie, à leur agriculture, à leur division cadastrale, etc., etc. Ce plan appartient à M. Audé, et je ne sache pas l'avoir vu ailleurs : c'est un inventaire ouvert à chaque grande localité dans les siècles écoulés comme dans le présent, et pour lequel l'auteur sait colorer d'un style vif et élégant l'aridité de son travail. L'architecture des châteaux et des églises, la description des ruines, la constatation des débris antérieurs au moyen âge, soit gallo-romains, soit celtiques, trouvent place dans ces pages qui se lisent toujours avec intérêt. Chemin faisant, il nous peint à grands traits les personnages qui ont habité ces châteaux, ces églises, ou attaché un nom glorieux à ces villages. Aux héros de la féodalité succèdent dans ses récits les héros des guerres religieuses, puis ceux de nos guerres civiles. A côté des Rouhault, et d'autres nobles hommes de toutes les époques dont la tradition vénère le souvenir, apparaissent

les sinistres figures de Giles de Retz, de Soubise, et de certains généraux de 1793.

Au début de cette série d'études, M. Audé se place presque au centre de cette petite chaîne des Alpes vendéennes qui longe le département du sud au nord, et à l'est de laquelle les deux Sèvres courent en sens opposé. Réaumur, Pouzauges, et Puy-Papin ouvrent la série de ces notices. A propos de Réaumur, M. Audé nous entretient de messire René-Antoine Ferchault, seigneur de Réaumur, Chêne-Sec, Angles et la Bermondière, commandeur et intendant de l'ordre de Saint-Louis. C'est le célèbre naturaliste, dont la famille, issue de simples ouvriers d'un village voisin, fut anoblie au commencement du dix-septième siècle, et acquit la seigneurie de Réaumur. La gloire scientifique du seigneur est restée inconnue aux petits-fils des vassaux. On se rappelle seulement qu'autrefois le château fut habité par un sorcier qui errait, la nuit, dans la campagne, à l'heure du sabbat, et remplissait son logis d'animaux immondes qui ne pouvaient plaire qu'à Satan.

A Pouzauges, nous entrons dans le château de Giles de Retz, dont le nom donne, pour ainsi dire, quelque chose de plus terrible encore à ces formidables ruines. Il en reste encore assez pour qu'on puisse reconstruire le château par la pensée. M. Audé y constate l'existence d'un porte-voix pratiqué dans l'intérieur des murs et qui portait le commandement autour des courtines, dans toute la circonférence de l'enceinte et autour de la grande salle du donjon. Une visite à cette résidence féodale, la plus forte peut-être, du Bas-Poitou, nous en apprend plus sur la vie privée au moyen âge que bien des dissertations historiques.

Pouzauges ne perd point son caractère de terreur, en sortant de la féodalité. Il devient au seizième siècle un centre dans la lutte religieuse des huguenots contre les catholiques ; un autre centre dans nos guerres civiles de la Vendée royaliste contre la France républicaine. D'autres horreurs succèdent à des horreurs ; le canton de Pouzauges était compris tout entier dans ce qu'on appelait la Vendée militaire, chaque village a été le théâtre de quelque scène tragique : combats, exécutions, incendies, pillages. Ces souvenirs d'un temps peu éloigné et dont on cite encore les acteurs et les victimes, restés vivants dans l'esprit de la génération contemporaine, commencent à passer à l'état de légende pour la nouvelle. M. Audé rend donc un vrai service à l'histoire en les fixant, dès maintenant, après une recherche calme et froide, dépouillée des exagérations de l'esprit de parti.

La même enquête qu'il fait sur les lieux pour les événements de la guerre de la Vendée, il l'a faite dans les archives pour ceux des guerres huguenotes ; il y a aussi, là, de tristes révélations à l'usage de l'avenir ; et les ordres du jour de Soubise, dont le nom est synonyme de démon sur toute la côte des Sables d'Olonne, figureraient bien, si on les retrouvait, à côté des instructions de Westerman et de Turreau. La prolongation de ces luttes avait donné une férocité égale aux persécuteurs et aux persécutés. M. Audé, à propos du château de Puy-Papin, nous introduit dans le sombre intérieur d'une famille protestante, à la fin du dix-septième siècle, celle des Picot de la Meintaye, dure et fière lignée que ni les progrès, ni l'adoucissement général des mœurs, ni la sincérité de leur foi relâchèrent, ni les leçons de l'exil ne purent tirer des habitudes violentes du passé. La tradition raconte que M^{me} de la Meintaye, assise à table en face de son mari, avait habituellement un pistolet armé à côté de son couvert. Son fils, Benjamin Picot de la Meintaye, après avoir tué deux de ses domestiques dans un accès de colère, fut tué à son tour par un troisième. Ces mœurs sauvages laissaient place, pourtant, à de grands actes de courage et de constance. Malgré toute la rigueur des édits qui le prohibaient, le protestantisme conserva dans les cantons du Bocage de nombreux adhérents, et les réunions connues sous le nom d'assemblées du Désert se continuèrent longtemps dans les lieux écartés, notamment dans un taillis près de la Grossetière, et dans un ravin de la commune de Montsireigne. On montre encore le rocher qui servait de chaire au prédicateur.

Je n'en finirais pas, si je voulais relever tout ce qu'il y a d'intéressant dans les études historiques et administratives sur la Vendée, et je crains d'avoir déjà dépassé les bornes d'un rapport. Je me contenterai donc d'énumérer les communes que dépeint M. Audé dans les deuxième, troisième et quatrième volumes de l'*Annuaire*. Ces communes sont : Mouilleron-en-Pareds, Saint-Germain l'Aiguiller, le Tallud-Sainte-Gemme, la Meilleraye-Tillay, Chavagnes-les-Rédoux, Montsireigne, le Boupère ; le Châteaillier-Châteaumur, et la Flocellière.

Outre ces études historiques et administratives, M. Audé nous a donné, dans le quatrième volume, un Mémoire sur la langue populaire en Vendée, et une notice sur la famille de Saligné.

Je manquerais à mon devoir de rapporteur, si, en terminant, je ne recommandais pas à l'intérêt de la section une biographie de M^{lle} de Lézardière, par M. Ch. de Sourdeval. L'auteur a su résumer en quelques pages touchantes, et d'après les traditions de la famille, l'his-

toire du modeste auteur de la *Théorie des lois politiques de la Monarchie française*.

M^{lle} de Lézardière n'avait guère plus de vingt-deux ans lorsqu'elle entreprit, au château de la Proustière, près de Challan, la composition de son ouvrage. Les livres lui manquaient : elle s'adressa aux Bénédictins, et Dom Poirier, l'un des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, frappé du plan que lui soumettait la jeune savante, l'aïda de ses conseils et de son crédit. M. de Bréquigny en fit autant. Des livres de la Bibliothèque du Roi furent envoyés à M^{lle} de Lézardière, à qui la Bibliothèque des Bénédictins de Poitiers ouvrit également ses trésors. L'ouvrage terminé fut livré à l'impression sous la surveillance de M. de Malesherbes, qui, lui-même, corrigea les épreuves. Les deux premières parties seulement étaient imprimées en 1791, et déjà les troubles civils avaient commencé dans le Bas-Poitou ; la Proustière fut incendiée, les livres du château périrent dans les flammes. La famille de Lézardière se dispersa après cet événement ; deux de ses membres furent condamnés par les tribunaux révolutionnaires, et un troisième, prêtre, fut compris dans le massacre des Carmes. M^{lle} de Lézardière erra sur le sol français, emportant avec elle un exemplaire de son ouvrage imprimé, et le manuscrit inédit contenant la troisième époque.

Elle revint en 1801 reprendre à la Proustière sa vie modeste et laborieuse ; mais le temps des études historiques était alors passé ; et elle mourut en 1835, presque inconnue de ses contemporains. Le *Dictionnaire des anonymes* la déclarait même décédée en 1814 : elle ne réclama point. Mais l'un des rares exemplaires échappés au pillage avait passé la frontière, et était allé tomber en Allemagne, aux mains de l'auteur de l'*Histoire du droit romain, pendant le moyen âge*, M. de Savigny. L'illustre étranger rendait justice au savoir et au sens élevé de M^{lle} de Lézardière. Mais la France devait avoir sa part dans cet acte de justice et de réhabilitation scientifique. Une édition complète de la *Théorie des lois politiques* fut publiée à Paris en 1844 sous les auspices de M. Guizot, alors ministre. Au premier rang des savants français qui ont proclamé le rare mérite de M^{lle} de Lézardière et l'utilité de son œuvre, je suis fier de compter l'auteur des *Lettres sur l'Histoire de France* et des *Récits des temps mérovingiens*.

AMÉDÉE THIERRY, *Membre du Comité.*

SECTION DES SCIENCES.

COMPTE RENDU DE TROIS VOLUMES DE MÉMOIRES PUBLIÉS PAR LES SOCIÉTÉS DE MÉDECINE DE LYON, DE METZ ET DE TOULOUSE.

Voici le contenu sommaire du tome V, 2^e série, année 1857, des *Annales de la Société impériale de médecine de Lyon*.

Après un compte rendu des travaux de cette Société pendant les années 1855 et 1856, dû à son secrétaire M. Rollet, et une notice biographique sur feu le docteur Polinière, on trouve dans ce volume un Mémoire de M. Bouchacourt, professeur à l'école de médecine de Lyon, sur le *galactocèle et son traitement par l'incision suivie de cautérisation*. On entend par *galactocèle*, une tumeur formée par du lait ou par quelques-unes des parties constituantes du lait, soit dans les conduits naturels de la glande mammaire, soit entre les couches organiques de la région qui lui correspond. M. Bouchacourt, en s'appuyant sur plusieurs observations cliniques, empruntées à divers chirurgiens, mais surtout sur un fait appartenant à sa propre pratique, propose, pour la cure du galactocèle ancien et volumineux, l'incision suivie de la cautérisation.

L'article qui suit le travail de M. Bouchacourt est une courte dissertation de M. Chevandier, médecin à Die et correspondant de la Société de médecine de Lyon. Il s'agit d'une observation fort curieuse d'un cas de la maladie décrite par Adison sous le nom de maladie de *bronze* et que M. Trousseau, qui a étudié de nos jours cette maladie singulière, a désignée sous le nom de *maladie d'Adison*. On sait que M. Brown-Séguard, à la suite d'expérience physiologiques qui ont fait beaucoup de bruit, il y a quelques années, donna pour cause à cette affection une altération organique des capsules surrénales.

Le malade dont M. Chevandier rapporte l'observation présentait tous les caractères de la maladie d'Adison : sa peau était uniformément revêtue d'une couleur noirâtre, de telle sorte qu'on aurait pu le prendre, à distance, pour un mulâtre ou pour un nègre. Bien que, d'après les auteurs, la maladie d'Adison soit presque toujours mortelle, M. Chevandier, grâce à une médication bien entendue, a obtenu la guérison de son malade. D'après les symptômes qu'il a observés, ce médecin croit pouvoir rapporter la cause de la maladie qu'il a combattue avec succès, non à une altération organique des

capsules surrénales, comme le voulait M. Brown-Séguard, mais à une simple affection du foie. Il donne ainsi raison aux expériences de MM. Gratiolet et Philippeau contre celles de M. Brown-Séguard. La question toutefois ne peut être considérée comme tranchée dans le cas dont il s'agit, car la pièce essentielle du procès, la pièce pathologique, c'est-à-dire les capsules surrénales de l'individu, n'ont pu être examinées, attendu que le malade est revenu à la santé. La science a peut-être perdu à cette circonstance, mais personne ne s'en plaindra et quant au malade, il s'en félicitera jusqu'à son dernier jour.

M. Robin, de la Côte-Saint-André, membre correspondant de la *Société de médecine de Lyon*, donne, dans l'article suivant des *Annales* de cette Société, la démonstration de l'utilité de l'opium dans le traitement des affections des voies digestives. M. Robin fait ressortir, après l'illustre Sydenham, les effets vraiment merveilleux de l'opium dans les diverses affections abdominales, M. Robin a pu élever d'une manière notable, d'ailleurs sans inconvénient pour le malade, les doses auxquelles on administre habituellement l'opium.

Le Mémoire de M. Robin est suivi d'un extrait du procès-verbal de la Société résumant la discussion qui s'est élevée à l'occasion de ce travail, sur le degré de tolérance pour l'homme de fortes doses d'opium.

Une note sur l'accommodation artificielle de l'œil à toutes les distances, due à M. Foltz, professeur à l'école préparatoire de médecine de Lyon, vient à la suite du travail de M. Robin; M. Foltz pense que l'accommodation de l'œil aux diverses distances ne peut être due qu'à un changement physique survenu dans la disposition de l'œil. Ce changement physique consisterait surtout dans la courbure de la cornée. Cette même théorie avait déjà été émise en décembre 1855, à l'Académie des sciences de Paris par M. Breton, de Champ, qui avait obtenu l'adaptation de l'œil aux différentes distances par une compression mécanique exercée sur le globe oculaire.

Il resterait à chercher sous l'influence de quelle force s'accomplit le changement de la courbure de la cornée. M. Foltz pense qu'il est dû, chez l'homme, à l'action des muscles oculaires, et, chez les oiseaux, à l'action du muscle de Crampton. Ces muscles peuvent augmenter évidemment la convexité de la cornée. Quant à son redressement, il tient à l'élasticité naturelle des parties et surtout, ajoute M. Foltz, à l'action de la pression atmosphérique qui agit quand l'action musculaire cesse.

La discussion qui a suivi la lecture du travail de M. Foltz ne s'est pas montrée défavorable aux idées de ce savant.

Dans le Mémoire qui vient à la suite du précédent, M. Brachet, professeur à l'école de médecine de Lyon, établit les effets curatifs de la grossesse dans la rétrocession et le prolapsus de la matrice.

Vient ensuite une note sur une légère modification apportée au traitement curatif des *fistules vésico-vaginales* imaginé par M. Reybard.

Nous signalerons ensuite un travail intéressant de M. Waton sur quelques rares affections intermittentes. C'est une étude très-intéressante de médecine pratique.

Le chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, M. Rollet, décrit, dans le même volume, un procédé d'autoplastie chirurgicale qui lui a permis d'obtenir la restauration de la sous-cloison et de la moitié inférieure du nez avec la portion moyenne de la lèvre inférieure.

M. Rodet, ancien chirurgien en chef de l'Antiquaille, dans un Mémoire assez étendu, cherche à défendre la théorie de l'unicité de la syphilis constitutionnelle, l'une des idées émises par M. Ricord, et qui ont fait tant de bruit parmi les syphilographes.

Un des Mémoires les plus intéressants contenus dans le volume que nous analysons appartient à M. Théodore Perrin, président de la Société de médecine de Lyon. Par des considérations d'un ordre élevé, M. Théodore Perrin défend la vérité de la doctrine médicale hippocratique.

C'est dans le même esprit qu'est conçu un travail de M. Dime, ancien médecin de l'Hôtel-de-Dieu de Lyon, et qui traite du *principe vital*.

Le Mémoire qui suit est dû à M. Gillebert-d'Hercourt. Il s'agit de *l'immobilité prolongée dans le traitement de la maladie de Pott*.

Dans ses *Observations sur le scorbut*, M. Lavirotte, médecin de Lyon, cherche à établir la véritable nature de cette affection. M. Lavirotte voit dans le scorbut une affection anémique déterminée par la chaleur de l'atmosphère.

M. Passot rapporte, dans le Mémoire qui suit, plusieurs observations de hernie curale étranglée. Ce chirurgien prescrit de ne jamais reculer devant l'opération de la hernie étranglée, l'expérience ayant prouvé que le débridement a bien des fois sauvé des malades qui semblaient inévitablement voués à la mort.

Les courants électriques employés localement dans plusieurs cas d'affection nerveuse ont produit plus d'une fois des résultats remarquables. M. Duchenne, de Boulogne, a attaché son nom au perfectionnement pratique de cette méthode, qu'il désigne sous le nom de *faradisation*, du nom de M. Faraday, le célèbre physicien anglais à qui

l'on doit la découverte de l'électricité d'induction dont on fait aujourd'hui exclusivement usage dans l'application thérapeutique de l'électricité. Le recueil des travaux de la Société de médecine de Lyon renferme deux Mémoires sur ce sujet : le premier est de M. Passaquay, membre correspondant, médecin de Lons-le-Saulnier, il a pour objet le *traitement de la paraplégie*; l'autre, qui est de M. Philippeaux, a pour titre : *Etudes cliniques sur l'emploi de l'électricité localisée pour le diagnostic des surdités curables*.

Ces deux Mémoires sont favorables à l'emploi thérapeutique de l'électricité. Le dernier renferme l'exposé d'une application originale du courant électrique. D'après M. Philippeaux, on peut reconnaître si un individu a conservé ou non l'intégrité des fonctions de l'ouïe en excitant les nerfs de l'oreille. Si le sujet éprouve, dans ce cas, la sensation du goût et une douleur assez vive à la pointe de la langue, on peut en conclure l'intégrité de son appareil auditif, et, par conséquent, la curabilité de l'affection des voies auditives dont il est atteint. Il est certain que la thérapeutique des affections de l'ouïe aura fait un pas, si l'expérience ultérieure des praticiens confirme les faits avancés par M. Philippeaux.

Un Mémoire de M. Rollet sur le *traitement rapide des ulcérations syphilitiques par le chlorure de zinc*; un travail sur un sujet analogue par M. Diday, enfin, de *nouvelles observations sur les heureux effets des injections iodées* terminent le recueil des travaux de la Société de médecine de Lyon.

On voit, par cet ensemble d'observations et de recherches variées, portant à la fois sur les parties les plus élevées de la doctrine médicale, sur la pathologie interne et sur la chirurgie, que la *Société impériale de médecine de Lyon* justifie la haute réputation et le rang élevé dont elle jouit depuis longtemps, et qui l'ont placée au premier rang des Sociétés provinciales. Avec ses grands hôpitaux et sa génération non interrompue de chirurgiens illustres, Lyon s'est toujours montrée une cité éminemment chirurgicale, et sa *Société de médecine* conserve le dépôt de cette tradition glorieuse.

Nous aurons un peu moins à nous étendre, pour donner à la section des sciences une idée des travaux contenus dans le volume publié en 1858 par la *Société médicale du département de la Moselle*. La plus grande partie du volume est occupée par trois grands Mémoires, qui ont presque les proportions d'un ouvrage ou d'un traité.

Le premier de ces Mémoires est relatif à l'emploi thérapeutique

de l'électricité. La *Société médicale du département de la Moselle* avait proposé un prix sur cette question : *Du degré de l'utilité pratique de l'électricité d'induction appliquée à la thérapeutique*. M. le docteur L'Hoest, de Liège (Belgique), a vu couronner le Mémoire qu'il avait adressé sur cette question à la *Société médicale de la Moselle*, et c'est ce travail que nous trouvons imprimé dans le volume que cette Société a fait paraître en 1858.

Nous ne donnerons pas une analyse étendue de ce Mémoire qui se compose surtout de la réunion d'un grand nombre d'observations pratiques relatives à l'emploi de l'électricité d'induction. C'est surtout dans le traitement des névralgies et des rhumatismes articulaires que M. le docteur L'Hoest a obtenu des résultats avantageux de l'électricité, sinon pour la guérison complète, du moins pour l'amélioration sensible des affections soumise à ce mode de traitement. Le médecin belge rapporte aussi quelques observations d'autres maladies qu'il a attaquées par l'électricité, et il passe en revue les affections dans lesquelles l'électricité a été conseillée par divers auteurs.

La multiplicité des Mémoires que les Sociétés médicales de province consacrent à l'étude thérapeutique de l'électricité est un fait digne d'être remarqué. Il met en évidence la préoccupation générale actuelle d'une partie de la médecine française de soumettre à une étude sérieuse, à une expérimentation suivie, l'emploi thérapeutique de l'électricité. Dans le Mémoire couronné par la *Société des sciences médicales de la Moselle*, M. le docteur L'Hoest a fort bien résumé l'état actuel de la science médicale et l'esprit qui l'inspire dans les recherches auxquelles on se livre de toutes parts pour préciser l'efficacité thérapeutique réelle de l'électricité. Les idées sont encore loin d'être fixées aujourd'hui d'une manière définitive sur cette importante question de médecine pratique, mais la science possède déjà des données assez positives, des indications et des préceptes assez sûrs, pour que chaque praticien soit en mesure de vérifier par lui-même l'utilité et la valeur réelle de ce nouvel agent thérapeutique. C'est ce qu'établit M. L'Hoest dans le passage suivant de son intéressant travail :

« La connaissance, nous dit ce médecin, des effets que le fluide électrique produit sur les nerfs, sur les muscles, sur tous les organes de notre économie, peut faire admettre *a priori* qu'il jouit d'une puissance curative considérable contre certaines maladies, par exemple, les maladies nerveuses, les paralysies, les névralgies, etc.

« Mais le praticien ne se contente pas d'idées théoriques; il lui

faut des faits bien observés, bien concluants, pour se décider à faire usage, dans sa clientèle, d'un agent quelconque de la matière médicale. Or, l'électricité a déjà donné un grand nombre de preuves de son efficacité ; il suffit de lire les ouvrages qui ont paru dans ces derniers temps pour se convaincre de la puissance thérapeutique de cet agent. Il faut bien convenir que la conviction n'a pas encore pénétré dans tous les esprits, car nous voyons bien peu de médecins employer l'électricité dans leur clientèle privée. La science, certainement, n'est pas encore arrivée à un degré de perfection qui permette de formuler des règles précises, invariables, pour chaque maladie en particulier ; mais il me semble que les auteurs ont déjà posé des règles assez sûres pour guider le médecin, et que les résultats avantageux, obtenus jusqu'à ce jour, sont assez nombreux et assez importants pour déterminer les plus sceptiques à faire usage d'un agent aussi puissant que l'électricité. »

Le second Mémoire sur lequel nous appellerons l'attention a pour sujet les *anesthésiques*. La *Société des sciences médicales de la Moselle*, ayant mis cette question au concours, a reçu plusieurs Mémoires, et dans son recueil, publié en 1858, elle imprime deux Mémoires très-étendus sur ce sujet, l'un est de M. Ozanam, l'autre de M. Scoutetten, deux chirurgiens bien connus pour avoir attaché leur nom à d'excellentes recherches sur l'emploi et le mode d'action des agents anesthésiques. Ce serait dépasser les limites que nous devons nous imposer ici que de donner une analyse détaillée de chacun de ces Mémoires qui, par leur réunion, composent un traité abrégé sur cette matière importante.

Un travail intéressant de statistique médicale se trouve dans le recueil qui nous occupe. C'est le *Relevé statistique de la mortalité dans la ville de Metz pendant l'année 1858*, dressé par M. Didion, secrétaire-archiviste de la *Société médicale de la Moselle*. L'Académie de médecine de Paris consacrait il y a peu d'années de longues séances à la discussion d'un projet de statistique de la mortalité à faire établir dans chacune des grandes villes de la France. Cette compagnie savante a regardé comme si difficile l'exécution d'un tel projet qu'elle l'a presque qualifié d'utopie impraticable. C'est pourtant cette utopie que la *Société des sciences de la Moselle* réalise depuis plusieurs années, et le rapport que M. le docteur Didion publie dans les Mémoires de cette Société pour 1857 prouve suffisamment avec quelle simplicité, quelle précision, ces importants relevés statistiques peuvent être recueillis et présentés.

Un rapport sur l'utilité des citernes, dans le département de la

Moselle, fait, au nom d'une commission spéciale par M. Terquem, à propos d'un Mémoire de M. Gama, traitant de l'utilité des citernes en général dans les grandes villes; — un Mémoire sur *la hernie chez les enfants*, par M. Maincourt, membre correspondant; — une *Observation d'hydrocéphale traitée par la ponction et la compression*, complètent le recueil des travaux de la *Société des sciences médicales de la Moselle*, dont nous étions chargé de rendre compte à la section.

Le troisième volume, dont l'examen nous a été confié, n'est point un recueil de travaux publiés *in extenso*, mais seulement le *Compte rendu des travaux de la Société impériale de médecine et de chirurgie de Toulouse*, par M. Jules Naudin, secrétaire de cette Société. Ce compte rendu expose les travaux de la Société pendant l'année 1857. Les Mémoires originaux des auteurs ne figurant pas dans ce volume, nous ne pouvons que renvoyer à la lecture de cet intéressant rapport les personnes qui voudraient prendre une idée des travaux exécutés pendant l'année 1857 par la *Société de médecine et de chirurgie de Toulouse*.

L. FIGUIER.

ÉTUDE HISTORIQUE.

ESQUISSE D'UNE HISTOIRE DU COMTÉ DE BAR-SUR-AUBE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS ANCIENS JUSQU'AU TREIZIÈME SIÈCLE

Quand de Reims à Langres on suit la voie romaine indiquée par la Table théodosienne, la dernière station que l'on doit rencontrer avant Langres, la station qui suit *Corobilium*, aujourd'hui Corbeil (Marne), est *Segessera*. Les savants qui ont étudié les itinéraires romains de la Gaule, notamment D'Anville et M. Walckenaer, s'accordent pour placer *Segessera* là où s'élève aujourd'hui la ville de Bar-sur-Aube. Les débris de la voie qui subsistent, la tradition, plusieurs documents du moyen âge établissent d'une manière incontestable que cette voie, suivant la vallée de l'Aube, traversait le finage de la ville de Bar. Quelques-unes des portions conservées de cette voie sont assez importantes pour figurer sur la carte de l'état-major, sur les plans cadastraux, et entre autres sur celui de Bar-sur-Aube, où elle est désignée à la fois sous le nom de Chemin de Cousselage et de Chemin des Romains (1); on en trouve des portions plus considérables dans la Carte de Cassini; en 1147, elle était encore intégralement pratiquée de Châlons à Bar-sur-Aube, comme le prouve un voyage de saint Bernard (2); aujourd'hui, dans presque tout son

(1) A 1 kilomètre 500 mètres environ à l'est du centre de la ville actuelle. Près de là on a trouvé, il y a quelques années, les substructions d'une villa romaine, une salle de bains qui en dépendait, des poteries, des fragments de mosaïque, etc.

(2) Mabillon, *S. Bernardi opera*, 1690, vol. II, col. 1185, 1186.

parcours, les populations des pays qu'elle traverse lui donnent encore le nom de Chemin des Romains.

On pourrait sans doute supposer que *Segessera* était bâtie sur un point de cette voie différent de celui où est situé la ville de Bar-sur-Aube ; les distances indiquées dans la Table théodosienne laissent la question indécise tout en donnant une probabilité en faveur de Bar-sur-Aube. La distance de *Corobilium* à *Segessera*, telle que la Table théodosienne l'indique, était égale à la distance qui sépare Corbeil de Bar-sur-Aube ; mais la distance indiquée de *Segessera* à *Andomatunum* est de beaucoup inférieure à la distance réelle de Bar-sur-Aube à Langres. Il est donc évident que l'un des chiffres fournis par la Table théodosienne est insuffisant ; si c'est le second, et si par conséquent le premier chiffre est exact, Bar-sur-Aube n'est autre chose que *Segessera* ; mais si c'est le second chiffre qui est exact, et si c'est le premier qui est insuffisant, on doit trouver l'emplacement de *Segessera* à une assez grande distance, au sud-est de Bar-sur-Aube (1). Mais un fait vient à l'appui de l'opinion qui met *Segessera* à Bar-sur-Aube, ce sont les découvertes de monuments romains qui ont été faites plusieurs fois dans cette ville, et surtout près de cette ville, sur la rive gauche de l'Aube, sur le sommet et sur le penchant de la montagne Sainte-Germaine, là précisément où Bar-sur-Aube existait dans les premiers temps du moyen âge. Bar-sur-Aube, qui peu à peu est venu s'installer sur la rive droite de l'Aube et qui se trouve séparé de la montagne par cette rivière, était autrefois situé sur la rive gauche, comme Bar-sur-Seine et Bar-le-Duc, et s'étalait sur le penchant de la montagne, comme jadis Bar-sur-Seine et comme encore aujourd'hui Bar-le-Duc (2).

C'est à Bar-sur-Aube, c'est-à-dire toujours sur la montagne qu'habitait au commencement du cinquième siècle la vierge Germaine, victime de la barbarie des Vandales, que sa vie pure et sa mort ont fait placer au nombre des saints (3).

(1) M. Corrad de Breban a très-bien résumé cette question dans le volume intitulé *Congrès archéologique de France, XX^e session*, pages 75-77.

(2) Sur les découvertes de monuments romains faites à Bar-sur-Aube, voir Viguier, *Chronicon Lingonense*, p. 94 ; Chevalier, *Histoire de Bar-sur-Aube*, p. 92-94 ; Blampignon, *Histoire de sainte Germaine*, p. 87 et 158, et un article de M. Corrad de Breban inséré dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, 2^e série, t. VI, p. 92-94.

(3) Leçon première de l'office de sainte Germaine, ap. Blampignon, *Histoire de sainte Germaine*, p. 99.

Des documents mérovingiens et carlovingiens nous montrent Bar-sur-Aube chef-lieu d'un *Pagus* ou petite province qui comprenait une partie notable des arrondissement actuels de Bar-sur-Aube et de Chaumont; la ville même de Chaumont en faisait partie. On appelait cette petite province *Pagus Barrensis*, *Barinsis* ou *Barrisus*. Il en est question pour la première fois en l'année 721 (1). Elle fait partie des pays donnés par Louis le Débonnaire à son fils Charles le Chauve en 837 (2).

A cette époque, on donnait à Bar-sur-Aube le titre de château. Une charte du 22 septembre 829 est datée du château de Bar-sur-Aube (3). Il est probable que l'on y battait monnaie et qu'une partie, sinon la totalité, des nombreuses monnaies carlovingiennes qui portent les nom de BAR, BARRISII CA, BARRIS CA (4), BARO CASTELLI, CASTELLI BARIS (5), ont été frappées à Bar-sur-Aube (6).

On peut présumer que dès cette époque, Bar-sur-Aube avait un comte, chargé de l'administration du *Pagus*. On appelait *comte*, un fonctionnaire qui était à la fois magistrat, chef militaire et receveur des finances; réunissant entre ses mains les attributions diverses qui sont aujourd'hui réparties entre tant d'hommes spéciaux. Quand eut lieu la décadence de la monarchie carlovingienne, les comtes en vinrent à se considérer comme propriétaires des fonctions qu'ils tenaient de l'autorité centrale à titre de mandat, et transmirent héréditairement ces fonctions comme leurs autres biens meubles et immeubles à leurs descendants.

Nous ne connaissons pas de comtes de Bar-sur-Aube avant l'établissement de l'hérédité, dans ce comté, au dixième siècle.

(1) Voir notre travail intitulé *Note sur les deux Barrois, sur le pays de Lassois et sur l'ancien Bassigny*, p. 7. Voir aussi Blampignon, *Histoire de sainte Germaine*, p. 89.

(2) Nithard. ap. D. Bouquet, VI, 70 A, et *Ann. Bertin.*, *ibid.*, 199. B.

(3) 1^{er} cart. de Montier-en-Der, f^o 44, v^o, et 42, r^o, Archives de la Haute-Marne.

(4) De Barthélemy, *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, p. 49.

(5) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4^e série, t. III, p. 203.

(6) Dans l'incertitude où nous sommes de la manière dont il faut traduire le passage de Frédégaire relatif au rétablissement du roi Childéric, nous ne parlons pas de la réception qui aurait été faite à ce prince au château de Bar, par les habitants de ce lieu; nous ne savons de laquelle des localités connues aujourd'hui sous le nom de Bar il est question dans ce texte. D. Bouquet, II, 397 A et n, et III, 684 C., col. 2.

Les comtes héréditaires de Bar-sur-Aube (1) descendent d'un Normand appelé Achard (*Achardus*), qui fonda au dixième siècle la petite ville de La Ferté-sur-Aube. De sa femme, Achardie (*Achardia*), il eut un fils, Nocher I^{er}, qui épousa en 992 Alais ou Adélaïde, comtesse de Soissons. Adélaïde avait eu, d'un premier mariage avec Guy de Vermandois, mort après l'année 988, un fils nommé Rainaud, qui succéda au comte de Soissons après le décès de sa mère, en 1047 au plus tard (2). De Nocher I^{er} elle eut un second fils, qui porta le même nom que son père, qui, après le décès de ce dernier, devint comte de Bar-sur-Aube au commencement du onzième siècle, et qui se signala par des libéralités envers l'abbaye de Saint-Claude (3). Nocher II eut deux filles, Adélaïde et Isabelle. Isabelle, la plus jeune, fut dame de La Ferté, épousa Gautier de Clamecy, et en eut un fils nommé Raoul, qui était déjà un jeune homme quand il périt étranglé. Adélaïde, fille aînée de Nocher II, reçut pour sa part de l'hérédité paternelle le comté de Bar-sur-Aube, et, par suite de la mort de sa sœur et de son neveu, la seigneurie de La Ferté lui échut.

Elle épousa d'abord Rainaud de Semur, qui mourut peu après sans enfants. Veuve, elle habitait le château de Bar-sur-Aube, alors bâti sur la montagne qui s'élève aujourd'hui au-dessus de la ville : c'était vers l'année 1030 ou environ : Raoul III, comte de Valois et futur héritier du Vexin et d'Amiens (4), vint à passer. Il se rendait en pèlerinage à Rome. Il demanda à qui appartenait le château de Bar. On lui parla d'Adélaïde, de la jeunesse de cette femme et des domaines qui lui appartenaient ; il alla lui faire visite, elle lui plut, dit le chroniqueur monastique. Une promesse mutuelle de mariage fut la conséquence immédiate de cette entrevue. Mais le comte de Valois était fort pressé de terminer son pèlerinage ; il remit la célébration de cette union à son retour de Rome et partit. Les vassaux du comté de Bar-sur-Aube eurent connaissance des projets de leur

(1) Le principal travail à consulter est le *Commentaire* sur la vie de S. Simon, apud Bolland. ; septembre, VIII, pages 711 et suivantes.

(2) *Art de vérifier les dates*, II, 727.

(3) Il est le premier pour qui la qualité de comte de Bar-sur-Aube soit rigoureusement prouvée (charte de 1076, ap. Bolland. ; septembre, VIII, 733 E. F.). M. Chevalier, *Histoire de Bar-sur-Aube*, p. 426, lui donne pour prédécesseur un certain Hérad, parent d'Herbert II, comte de Vermandois ; mais nous doutons que ce soit sur des autorités suffisantes.

(4) Il en hérita en 1063.

dame, et, craignant la puissance et la tyrannie du maître qu'elle leur destinait, ils décidèrent qu'Adélaïde épouserait, au lieu de Raoul, Rainard, autrement Renaud II, comte de Joigny et de Sens, de 1012 à 1055 (1), alors veuf de sa femme Juville (2). Adélaïde accepta, et ce mariage était accompli quand le comte de Valois revint de Rome. Ayant appris cette injure, il fit des préparatifs de vengeance. Bientôt on le vit arriver avec une troupe considérable de gens de guerre. Il prit le château de Joigny et le détruisit, fit sa fiancée prisonnière et la conduisit à la Ferté, où enfin il la laissa sous bonne garde, voulant, avant de l'épouser, savoir si elle était grosse ; puis il partit. Les vassaux du comte de Bar-sur-Aube firent leur profit de cette nouvelle absence et se hâtèrent de marier leur dame à Roger de Vignory (3). Quand Raoul reçut cette nouvelle, il revint avec ses gens, ravagea complètement la terre de Roger, mit le feu partout, porta partout le pillage et la mort jusqu'à ce qu'on lui rendit sa fiancée. Ce fut alors qu'il l'épousa (4). Il fut, à cause d'elle, comte de Bar-sur-Aube ; il signala son administration par des donations aux abbayes de Saint-Claude et de Montier-en-Der ; notamment, il déchargea cette dernière de tous droits de péage pour ses chariots sur le territoire de Bar-sur-Aube ; il fonda, dans l'église de Montier-en-Der, une messe par semaine, et, en retour de ses bienfaits, cette abbaye s'engagea à nourrir un pauvre (5). Adélaïde avait eu de Raoul deux fils, Gauthier

(1) *Art de vérifier les dates*, II, 594.

(2) Voir une charte publiée dans Martène, *Anecd.* I, 1417. Elle établit que Rainaud était marié à une nommée Juville à une date qui se place entre 1023 et 1027. Une charte de lui, comme comte d'Amiens, se trouve dans le *Rec. des monuments de l'histoire du Tiers-Etat*, I, 19-20.

(3) Il est question de ce Roger en 1026 dans la *chronique de sainte Benigne*, et en 1038 dans Albéric. ap. D. Bouquet, XI, 15 C. 352 A. Voir aussi Pérard, p. 187.

(4) Ce récit est emprunté à la *Notice des avoués du prieuré de la Ferté-sur-Aube*, publiée d'après un Ms. de l'abbaye de Saint-Claude dans Bolland, septembre, VIII, 720 c. d. e. On peut consulter encore sur Adélaïde, comtesse de Soissons, l'*Art de vérifier les dates*, II, 727 ; sur Renaud II, comte de Soissons, le même ouvrage, même tome, p. 594. La tradition attribuée à Raoul une fille nommée Elisabeth, fondatrice de l'abbaye de Ville-Ghasson, au diocèse de Sens. *Ann. Bened.* V, 467, et *Gallia christ.* XII, 188. Duplessis, *Hist. de Meaux*, I, 711. Peu nous importe ici que cette tradition soit exacte ou non.

(5) 1^{er} cart. de Montier-en-Der, f^o 76 et 78. Bolland, septembre, VIII, 738.

et Simon, et deux filles ; elle était morte en 1053 (1). On doit penser qu'elle eut pour successeur immédiat à Bar-sur-Aube son fils Gauthier. Ce dernier est qualifié de comte dans un des cartulaires de Molesme (2). Il périt à la guerre, du vivant de son père ; il ne laissa pas d'enfants. La date exacte de cet événement est incertaine. Elle se place entre les années 1065 et 1069 (3) ; Simon, frère de Gauthier, dut lui succéder à Bar-sur-Aube. Quelques années plus tard, Raoul, qui, depuis la mort d'Adélaïde, s'était remarié deux fois, et qui, en dernier lieu, avait, du vivant de sa seconde femme, épousé Anne, veuve du roi de France, Henri I^{er}, mourut excommunié, laissant Simon héritier de ses États. La date de sa mort n'est pas rigoureusement déterminée ; les bollandistes la fixent au 12 février 1072 (4) ; les bénédictins la reculent jusqu'au 8 septembre 1074 (5). Au moment de sa mort, Raoul avait encore outre Simon deux enfants vivants : c'étaient ses deux filles, appelées l'une Alix ou Hildebrande, l'autre simplement Alix. La première avait épousé Herbert IV, comte de Vermandois (6) ; la seconde avait épousé Barthélemy de Broys (7), dont elle eut un fils, Hugues Bardoul, II^e du nom. Raoul, dans une charte postérieure à la mort de son fils Gauthier, c'est-à-dire à l'année 1065,

(1) Cette date est celle d'une charte de son mari, donnée à Soissons l'an de l'incarnation 1053. C'est une faute d'impression qui a fait écrire 1043 dans l'*Art de vérifier les dates*, II, 701. Voir Bolland, septembre, VIII, 724 E.

(2) VIII^o idus septembris Walterius comes : 1^{er} cart. de Molesme ; p. 13, Archives de la Côte-d'Or, cf. Bolland, septembre VIII, 733 B.

(3) Bolland, septembre, VIII, 723 F., 725 E. et 726 A. Cf. *Art de vérifier les dates*, II, 702. La charte la plus récente, où l'on voit paraître Gauthier, est de l'année 1065 (*Ann. Bened.*, IV, 755). La première, où Simon approuve seul les actes de son père, est de 1069 (Bolland, *loc. cit.*).

(4) Septembre, VIII, 727.

(5) *Art de vérifier les dates*, II, 702. Cf. *Ann. Bened.*, V, 77.

(6) Bolland, septembre, VIII, 720 et 729 B, ou l'*Art de vérifier les dates*, II, 703. Mabillon lui fait épouser, avant Herbert IV, le comte de Champagne Thibaut I^{er} (*Ann. Bened.*, V, 467). La fausseté de cette opinion est parfaitement démontrée par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, II, 645. Elle l'avait été précédemment par Toussaint Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, II, p. 713. Nous en parlerons amplement plus loin.

(7) Marlot, *Histoire de Reims*, II, p. 232. Bolland, septembre, VIII, 720, *Ann. Bened.*, V, 54. Toussaint Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, II, p. 710.

disait positivement qu'il avait deux gendres, le comte Herbert et un jeune homme illustre nommé Barthélemy ; il leur fait confirmer une charte de donation (1). Il est évident que ces deux gendres durent être peu satisfaits de voir leur beau-frère Simon prendre possession de tout l'héritage paternel. Quo fit Herbert ? Nous l'ignorons ; mais Barthélemy prit les armes (2) ; suivant Albéric, ce serait Hugues Bardoul II, fils de Barthélemy (3) ; mais il n'est pas admissible que Hugues, qui était mineur en 1081, ait fait la guerre à son oncle en 1075 (4), c'est-à-dire à l'âge de huit ans, puisque la majorité pour les hommes était fixée à quatorze ans en Champagne (5). Barthélemy eut pour allié le roi de France, Philippe I^{er} ; il s'empara de Bar-sur-Aube, de la Ferté et de Vitry, pendant que Philippe s'emparait du reste des États de Simon. Simon se trouvait alors à Rome, où il s'était rendu pour consulter le pape sur ce qu'il avait à faire pour le salut de l'âme de son père. Mais bientôt de retour, il reprit l'offensive et reconquit ce qui lui avait été enlevé (6). Simon, comte de Valois, du Vexin, d'Amiens, de Bar-sur-Aube et de Vitry, fut, pendant quelque temps, un des premiers vassaux du roi de France. Les seuls actes de son gouvernement que l'on connaisse sont des donations aux abbayes de Saint-Remy-Reims, de Molesme, de Saint-Claude, de Cluny et de Saint-Arnoul-de-Crespy (7). La dernière date du 22 mars 1077 (8). On voit par ces documents les noms de quatre de ses grands officiers. Son connétable s'appelait Rainaud ; il eut deux sénéchaux, nommés Ansculf et Simon, et un maréchal, appelé Odard (9). Peu de temps après avoir donné la dernière de ces chartes, le comte Simon embrassa l'état monastique et entra dans l'abbaye de Saint-Claude. Philippe I^{er}, par un diplôme daté de 1078, confirme une donation faite à Cluny par Simon, alors comte, et depuis devenu moine par la grâce de Dieu (10).

(1) *Ibidem*.

(2) D. Bouquet, XII, 276 n. Cf. *Acta SS. Bened. saec.*, VI, p. 576.

(3) D. Bouquet, XI, 358.

(4) Camusat, *Promptuarium*, fo 372-373.

(5) *Recherches sur la minorité et ses effets dans le droit féodal français*.

(6) D. Bouquet, XIV, 38. D.

(7) Bolland, septembre, VIII.

(8) Bolland, septembre, VIII, 727.

(9) Bolland, septembre, VIII, 733, 734. Cf. 1^{er} cart. de Molesme, p. 12-13, archives de la Côte-d'Or, *Art de vérifier les dates*, II, 701.

(10) Bolland, septembre, VIII, 735 AB.

Alors les États de Simon devaient se partager entre ses sœurs, entre la comtesse de Vermandois et la dame de Broyes ou leurs héritiers à leur défaut. La première eut le comté de Valois. Le roi de France s'empara du Vexin. Thibaut 1^{er}, comte de Champagne, prit possession de Bar-sur-Aube, Vitry et la Ferté. Il est probable que Barthélemy de Broyes et sa femme Alix, sœur de Simon, étaient morts; que leur fils, Hugues Bardoul II, étant mineur, se trouvait déjà dans la tutelle d'Étienne, fils aîné de Thibaut, où nous le voyons en 1081, c'est-à-dire trois ans plus tard (1). Si cette hypothèse est exacte, il est évident que Hugues Bardoul ne pouvait faire valoir ses droits contre un concurrent comme Thibaut. Quoi qu'il en soit, dans une charte sans date, mais qui remonte au plus tard à l'année 1082, on voit Thibaut confirmer la donation faite par Raoul à Montier-en-Der des droits de péage sur les chariots de cette abbaye qui traversaient le territoire de Bar-sur-Aube. Dans cette charte, Thibaut est qualifié de successeur et de parent, *propinquus*, de Raoul. Quelle était cette parenté qui pouvait colorer l'usurpation de Bar-sur-Aube, de Vitry et de la Ferté (2)?

Suivant Albéric, Alix, femme de Thibaut 1^{er}, serait fille de Raoul III, comte de Valois et d'Amiens. Cette assertion d'Albéric nous semble inadmissible. En effet, il résulte de la charte de Raoul III pour Saint-Remi de Reims, laquelle date de 1065 au plus tôt et 1074 au plus tard, qu'à cette époque Raoul III n'avait, outre son fils Simon, que deux filles et deux gendres, Herbert de Vermandois et Barthélemy de Broyes (3). Il faudrait donc supposer qu'une de ces deux filles, nommées l'une et l'autre Alix, comme nous l'avons dit plus haut (4), aurait épousé Thibaut, comte de Champagne, avant ou après la date de cette charte, avant ou après Herbert ou Barthélemy.

Suivant Mabillon (5), Alix, fille de Raoul III, comte de Valois et d'Amiens, qui fut la femme d'Herbert, comte de Vermandois, aurait épousé en premières noces Thibaut 1^{er}; mais, pour admettre cette

(1) Camusat, *Promptuarium*, fo 372-373, sur Barthélemy de Broyes et sur Hugues Bardoul II. Voir André Duchesne, *Histoire de la maison de Broyes*.

(2) 1^{er} cart. de Montier-en-Der, fo 78, archives de la Haute-Marne.

(3) Marlot II, 232. *Ann. Bened.*, V, 54. Bolland, septembre, VIII, 724, 725; Toussaint-Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, I, 710.

(4) Suivant Toussaint-Duplessis, t. I, p. 710, nous ne saurions pas le nom de la femme de Barthélemy de Broyes, mais un texte reproduit par Bolland, septembre, VIII, 720, nous dit qu'elle s'appelait Alix, *Aaliz*.

(5) *Ann. Bened.*, V, 467.

hypothèse, il faudrait prouver ou que Thibaut était mort en 1074 ou que cette année au plus tard il aurait été séparé de la fille de Raoul III ; or Thibaut vivait encore en 1089 (1), et sa femme Alix figure avec lui dans des actes datés de 1081 (2), de 1082 (3), de 1083 (4).

Il est également inadmissible que la femme d'Herbert, séparée de lui après la charte de Raoul III pour Saint-Remi de Reims, c'est-à-dire en 1065 au plus tôt, ait épousé Thibaut postérieurement, car Alix était femme de Thibaut dès 1061 (5).

Les Bollandistes ont supposé qu'Alix, femme de Thibaut, était la même qu'Alix, femme de Barthélemy de Broyes, et que Thibaut l'avait épousée, après la charte de Raoul III pour Saint-Remi de Reims, datée par eux de 1065 ; mais ils se trompent également, puisque Alix était femme de Thibaut dès 1061. On ne pourrait soutenir davantage que Alix, femme de Thibaut, l'ait quitté en 1074 pour épouser Barthélemy de Broyes, puisque postérieurement à cette date elle était la femme de Thibaut.

Toussaint Duplessis hasarde une hypothèse, c'est que Alix, femme de Thibaut, serait la fille de Barthélemy de Broyes et la petite-fille de Raoul III (6). Cette hypothèse, suivant laquelle Barthélemy de Broyes se trouve, en 1061, beau-père du comte de Champagne, Thibaut I^{er}, s'accorde mal avec la charte déjà citée de Raoul III pour Saint-Remi de Reims (1065-1074), dans laquelle en 1065, au plus tôt, il est qualifié de très-noble jeune homme ; il paraît extraordinaire que cette qualité fût donnée à un père dont la fille avait déjà au moins quatre années de mariage.

Le système qui nous paraît le plus plausible est celui du Père Anselme (7) et de l'*Art de vérifier les dates* (8). Alix, femme de Thibaut, serait la sœur de Raoul III, comte de Valois et d'Amiens. Toussaint-Duplessis fait bien à ce système une objection, c'est que

(1) *Art de vérifier les dates*, II, 615.

(2) D. Bouquet, XIV, 787, 788. Cf. 1^{er} cart. de Montier-en-Der, f^o 60, 61.

(3) *Ann. Bened.*, V, 642, Cf. 1^{er} cart. de Montier-en-Der, f^o 58, 59. Toussaint-Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, II, 11, 12, 13 et 14.

(4) *De re Diplomatica*, p. 587, 588.

(5) Toussaint-Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, II, 8.

(6) T. I, p. 714.

(7) T. II, 266, 838.

(8) T. II, 704, 705.

la sœur de Raoul III n'avait aucun droit au comté de Bar-sur-Aube, c'est que ce comté devait appartenir aux descendants d'Alix de Bar-sur-Aube, femme de Raoul III, c'est-à-dire à Hugues Bardoul II et à la comtesse de Vermandois. En d'autres termes, l'acquisition du comté de Bar-sur-Aube par Thibaut I^{er} aurait été une usurpation ; mais on trouve dans l'histoire du onzième siècle, et notamment dans celle des comtes de Champagne de ce temps, trop de faits analogues pour qu'un de plus ou de moins doive étonner. D'ailleurs, on peut dire qu'à cette époque la législation féodale en matière de succession collatérale n'était pas encore fixée.

Après Thibaut, le comté de Bar-sur-Aube appartint à son fils Hugues, né d'Alix, lequel était aussi comte de Champagne. Dans une charte de 1101, Hugues prend le titre de comte de Troyes et de Bar-sur-Aube (1). Il fit en cette dernière qualité quelques donations aux abbayes de Saint-Claude et de Molesme. De concert avec sa première femme, Constance, fille du roi Philippe I^{er}, dans une assemblée de ses vassaux tenue au château de Bar, il donna aux moines de Molesme les redevances qui lui appartenaient sur le commerce du sel qui se faisait à Bar, notamment les amendes à la perception desquelles ce commerce donnait lieu (2). Nous parlerons plus loin de ses libéralités à l'abbaye de Saint-Claude. Quand Hugues eut abandonné ses États pour entrer dans l'ordre du Temple, son neveu Thibaut II hérita du comte de Bar-sur-Aube comme de ses autres possessions (1124). Thibaut II, pendant les dernières années de sa vie, donna par avancement d'hoirie la seigneurie de Bar-sur-Aube à Henri I^{er}, son fils aîné (3). Les usages de la féodalité voulaient que lorsqu'un fils devenait chevalier, il reçût de son père une portion de bien qui lui permit de soutenir son rang dans le monde (4). En 1152, Henri devint comte de Champagne. Depuis cette époque jusqu'à l'extinction de la maison de Champagne, en 1274, le comté de Bar-

(1) Chifflet, *sancti Bernardi genus illustre assertum*, p. 537-538.

(2) Archives de la Côte-d'Or, 1^{er} cart. de Molesme, p. 48, 49. Cette charte date de l'année 1104 au plus tard.

(3) Voir une charte d'Henri I^{er}, datée de 1150 où on lit ces mots : *cum jam tenerem dominium Barri et totius terræ Barrensis traditum mihi a patre meo*. Cart. de Clairvaux, *Comitum Campaniæ*, IX. Henri eut également le comté de Meaux du vivant de son père.

(4) *Établissements* de Saint-Louis. liv. I. chap. XIX.

sur-Aube ne cessa pas d'être uni au comté de Champagne (1). Les comtes en faisaient hommage à l'évêque de Langres (2).

L'époque de la domination des comtes de Champagne est celle où la ville de Bar-sur-Aube a sa véritable importance historique. Alors les six foires de Champagne sont le centre du commerce de l'Europe occidentale ; Bar-sur-Aube est le siège de l'une de ces foires. De ce temps datent les seuls monuments que possède cette ville, les églises de Saint-Pierre, de Saint-Maclou et la chapelle de l'hôpital. C'est encore sous la domination des comtes de Champagne que Bar-sur-Aube prit sa configuration topographique actuelle et que des murs en fixèrent les limites. C'est probablement dans la même période que le château, quittant sa position excentrique au sommet de la montagne, descendit dans la plaine et s'installa au milieu de la ville actuelle, où il a laissé d'imposants débris. Enfin, Bar-sur-Aube dut aux comtes de Champagne ses premières libertés municipales.

Les comtes de Champagne quittaient quelquefois les châteaux de Troyes et de Provins, qui étaient leur résidence habituelle et venaient visiter Bar-sur-Aube. On a d'eux quelques chartes datées de cette ville, notamment en 1101 (3), sous Hugues, en 1143 (4), sous Thibaut II, en 1151 (5), en 1154 (6), en 1159 (7), en 1160 (8),

(1) De ce qui précède, il résulte que l'on peut dresser la liste suivante des comtes de Bar-sur-Aube :

Achard, vers 950 ;

Nocher I^{er}, vers 992 ;

Nocher II, né vers 993, dut régner quelque temps après l'an Mil ;

Adélaïde, femme, vers 1040, de Raoul III, dit le Grand, comte de Valois, et morte au plus tard en 1053.

Gauthier, mort de 1065 à 1069 ;

Simon, qui se retira du monde en 1077 ou 1078.

(2) Le cartulaire de l'évêché de Langres, conservé à la bibliothèque de Langres, contient au f^o 32, r^o, un acte d'hommage de Thibaut V à l'évêque de Langres, daté du vendredi après l'exaltation de la sainte Croix, 1267. Bar-sur-Aube y est compris.

(3) Blampignon, *Hist. de Sainte-Germaine*, p. 201-202.

(4) *Cart. de Clairvaux, Fenis*, II.

(5) *Hist. de sainte Germaine*, 205.

(6) *Cart. de Clairvaux, Comites Campanie*, IV.

(7) *Cart. cap. Lingonensis*, f^o 56, r^o, aux archives de la Haute-Marne.

(8) Blampignon, *Hist. de sainte Germaine*, p. 208. Second cartulaire de Molesme, f^o 84, aux archives de la Côte-d'Or.

sous Henri I^{er}, en 1205 (1), sous Blanche de Navarre, en 1258 (2), et en 1268 (3) sous Thibaut V. Jeanne de Navarre, fille du comte Henri III et depuis reine de France, naquit à Bar-sur-Aube en 1272 (4).

Au treizième siècle, deux bourgeois de Bar-sur-Aube parvinrent à une des premières dignités de la cour des comtes de Champagne : d'abord Lambert Bouchu, dit ailleurs Lambert de Bar, qui devint chambrier, c'est-à-dire ministre des finances de Champagne. On voit Lambert, investi de cette haute fonction, faire, en 1203, un échange avec l'abbaye de Clairvaux (5), approuver, en 1210, la donation par son oncle d'un étal au chapitre de Saint-Maclou (6). Il figure avec la même qualité dans une charte du mois de mai 1225 (7). Pierre Guin, son frère, porte le même titre dans une charte du mois de juin 1226 (8). Ainsi les bourgeois de Provins n'avaient pas le monopole des faveurs des comtes de Champagne.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux faire connaître l'importance et la richesse de Bar-sur-Aube au treizième siècle qu'en publiant la pièce qui suit cet article ; c'est le testament d'un simple bourgeois de cette ville.

Il fait des legs à plus de quatre-vingts établissements religieux, entre autres à tous les prieurés du Val des Choux, dont le nombre dépassait la trentaine, à tous ceux du Val des Écoliers, qui étaient plus de vingt ; nous ne comptons pas toutes les léproseries situées dans les doyennés de Bar-sur-Aube et de Chaumont en Bassigny, il étend ses libéralités jusqu'à Troyes, jusqu'à Paris même, et il ne néglige pas sa famille.

Du reste, si Bar-sur-Aube à cette époque n'avait plus de comte particulier, elle en conservait encore un souvenir dans sa vicomté (9) ;

(1) *Cart. de saint Maclou de Bar-sur-Aube.*

(2) Hospice de Bar-sur-Aube. Cette chartre a été datée par erreur de 1251 dans l'*Hist. de Bar-sur-Aube* de M. Chevalier, p. 164.

(3) Hospice de Bar-sur-Aube.

(4) *Art de vérifier les dates*, II, 627.

(5) *Cart. de Clairvaux*. Cornay, XI.

(6) *Cart. de saint Maclou*, I, 17. Ce cartulaire appartient à M. Aubertin, maire de Bayel.

(7) Inv. de Montier-la-Celle, f° 58, r°, aux archives de l'Aube.

(8) *Cart. de Clairvaux*. Belinfay, L.

(9) Brussel, p. 689.

et dans le système judiciaire et administratif nouveau qui avait prévalu, celui de la division en grands bailliages, cette ville fut quelque temps une des localités privilégiées qui servirent de chefs-lieux à ces importantes circonscriptions géographiques. Un nommé Humbert était bailli de Bar-sur-Aube en 1222 (1). En 1241, la même fonction était remplie par Étienne de *Maladomo* (2).

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE,

Correspondant du Ministère de l'instruction
publique.

Testament de Pierre le Juif, de Bar-sur-Aube.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Ego Petrus, dictus Judeus, de Barro super Albam, notum facio omnibus presentem paginam inspecturis, quod ego, compos mentis mee, condidi testamentum meum de hereditate et acquisitis et mobilibus meis, salvo jure per omnia Jacobe uxoris mee. Condidi autem in hunc modum.

Lego domino Gerardo, militi, nepoti meo, duas partes vinee mee de *Perrecim*; Erardino filio Lamberti Frinsiperio G. tertiam partem ipsius vinee; Leodegario vineam de *Valiode*, cum vinea de *Angival*, que vinea Milonis nuncupatur, et partem meam domus que est in vico Magdalenes versus portam Brene (3), videlicet partem illam quam habui a Petro *Quine*, et aliam, quam antea tenebam. Item tribus sororibus ejusdem Leodegarii, ipsis insimul sororibus varannam meam et pratum meum contiguum illi varanne. Item Belle et Ermengardi neptibus meis varannam meam juxta campum Clarevallis et census meos qui sunt in vico Brene, exceptis quinque solidis quos dedi in eisdem censibus meis capitulo Sancti Machuti pro anniversario meo faciendo; Giloto Abraham plateam in qua fuit grangia patris mei. Item Johanni, filio domine Maltylidis, vineam de *Vannis* cum appendiciis suis et grangiam meam.

Item domui Sancti Spiritus de Barro predicto terram meam sitam

(1) *Cart. de saint Maclou*, III, 9.

(2) *Registrum principum*. Bibliothèque impériale, cinq cents de Colbert, 57. folio 236, v^o; 237, r^o; 238, r^o et v^o; 239. v^o.

(3) Porte Notre-Dame, à Bar-sur-Aube.

juxta Munellum. Item monialibus de *Bretunval* terram meam sitam in introitu Vallis Taurorum (1) cum parte illa in qua plantata est vinea. Item domui Leprosorum terram meam de Chemino. Item fratribus Belli Regis (2) vineam meam albam de *Ginival*, et vineam meam de *Froival* (3) contiguam vinee Monasterii Arremarenensis (4), et pratum meum de *Prevereigeval*. Item fratribus Clarevallis (5) vineam meam de *Ginival* sitam subtus vineam Comitis, quam do eis pro porprisio, quod fuit Falconarie.

Item Jacobo, filie domine Maltlydis, census meos de Ultra Pontem (6).

Item Bello Regi C. s.; Valli Scolarium C. solidos (7). Domui Fratris Droconis juxta Vaiseium (8) ejusdem ordinis C. s. Singulis aliis domibus ejusdem ordinis XX solidos. Item Valli Caulium (9) XL s.; Operi ecclesie de Genevroia XX s. Singulis aliis domibus ordinis Vallis Caulium XX s.

Galterote XL s.; Heisabelote filie ejusdem Galterote XL s.; Jacobo, filio ejusdem Galterote X libras.

Item leprosis in decanatibus Barri predicti et Calvimontis (10) X libras pro salutaribus per executores meos eisdem distribuendas.

Emanjardi, filie dicte Maltlydis, C. s. Galterote, sorori ejusdem Emanjardis XL s. Item ipsis duabus Galterote et Emanjardi insimul pratum quod redemi a Johanne Amatrii, quod est contiguum ipsi Johanni. Item Petro Guioto et Galtero, filiis predictae Maltlydis partem meam de Maso ad Antas.

Item capitulo Sancti Machuti (11) pro acrescentia anniversarii mei III^{or} solidos et dimidium censuales annui redditus, quos habeo ad Munellum. Item legb operi Magdalene ecclesie (12) XL solidos;

(1) Thors (Aube).

(2) Belroy, com^{ae} de Bayel (Aube). Voir *Gallia christiana novum*, IV, 778 A.

(3) Fravaux (Aube).

(4) Montiéramey (Aube), abbaye. Voir *Gall. Christ.*, XII, 549.

(5) Clairvaux (Aube), abbaye.

(6) Du Faubourg d'Aube à Bar-sur-Aube.

(7) Val des Écoliers (Haute-Marne), c^{ae} de Luzy. Voir *Gallia christiana novum*, IV, 777-794.

(8) Vassy (Haute-Marne).

(9) Val des Choux (Côte-d'Or), c^{ae} de Villiers-le-Duc. Voir *Gallia christiana novum*, IV, 742, XL S.

(10) Chaumont-en-Bassigny.

(11) Chapitre de Bar-sur-Aube.

(12) Paroisse de Bar-sur-Aube.

Presbitero ejusdem ecclesie XL s.; Capellano suo X s.; operi Sancti Petri XL s. (1); monachis ejusdem loci pro pitancia XX s.; decano decem solidos, Capellano suo V s. clerico suo tres solidos; operi Sancti Machuti XX s.; Capitulo XX s.; Capellano X s.; Supcapellano V. s.; Clerico tres solidos. Item operi hospitalis Sancti Nicholai de predicto Barro XL s.; monialibus ejusdem loci (2) pro pitancia XX s.; feminabus conversis ejusdem loci pro pitancia X s.; pauperibus predicti Sancti Spiritus pro pitancia XX s.; monialibus Aureimontis pro pitancia XX s.; monachis Sancte Germane (3) XX s. pro pitancia; operi Sancti Matherini parisiensis XL s.; abbati Sancti Eugendi Jurensis (4) C. s.; fratribus predicatoribus lingonensibus XX. s.; fratribus predicatoribus divionensibus XX s.; fratribus minoribus castellionensibus (5) XX s.; fratribus predicatoribus trecensibus XX s.; fratribus minoribus trecensibus XX s.; monialibus de Prato (6) juxta Treca XX s.; monialibus de Remirico (7) XX s.

Domino Laurentio presbitero meo C. s. Duobus filiis Navelli pro duabus tunicis X s.

Domui Sancti Spiritus trecensis XX s.; domui de Sancto Abraham XX s.; domui Sancti Nicholai trecensis XX s.; domui Dei comitis trecensis XX s. Item lego fratribus Vallis Sclarium duas partes magne vinee mee site in Fridavalle et residuum ejusdem vinee fratribus Vallis Spindre ejusdem ordinis.

Liberis sororis Martini nepotis mei de Villa super terram XL s.

Item volo, quod in die obitus mei distribuantur canonicis Sancti Machuti et vicariis ejusdem ecclesie sacerdotibus singulis duo solidi; et quod per executores meos, sicut viderint expedire, tertia die obitus mei, septima et tricesima et annuale meum fiat.

Item volo, quod per eosdem decem libre distribuantur minutis pauperibus in sotularibus et pane infra dictum Barrum. Preter hoc etiam volo quod prima die obitus mei distribuantur minutis paupe-

(1) Pricuré dépendant de l'abbaye de Saint-Claude et situé à Bar-sur-Aube.

(2) Abbaye de Bar-sur-Aube. Voir *Gallia christiana novum*, IV, 653 BC.

(3) Prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Claude et situé à Bar-sur-Aube.

(4) Saint-Claude (Jura), abbaye.

(5) Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

(6) Notre-Dame des Prés, abbaye. Voir *Gall. Christ.*, XII, 612.

(7) La Piété, près Ramerupt (Aube), abbaye. Voir *Gall. Christ.*, XII, 609.

ribus XL solidi infra dictum Barrum, tertia die simili modo XX solidi, septima simili modo XX solidi, tricesima simili modo XX solidi, die etiam annualis mei XX solidi simili modo.

Hujus igitur testamenti mei executores meos constituo et relinquo priorem Belli Regis, fratrem Nicholaum priorem domus fratris Droconis juxta Vaiseium, et Johannem Amatrii cantorem Sancti Machuti de Barro predicto, in quorum manibus pono et poni volo omnia mobilia mea, ubicunque sint et inveniri poterunt; et eisdem do eandem potestatem, quam in ipsis mobilibus habeo vivens et haberem, si viverem, capiendi, recipiendi, querendi et reclamandi dicta mobilia, et, quidquid jus dictaverit, faciendi, ut de ipsis predictos executores omnia, que de dictis mobilibus legavi, sicut superius sunt expressa, etiam, si qua forte inferius exprimantur, persolvantur et executioni mandentur.

Et sciendum, quod, si dicta mobilia ad solvendum dicta legata non sufficiant, volo, quod de singulis partibus legatorum, preter quam de hereditate, secundum quod expediet, recindatur. Si vero aliquid residuum fuerit post solutionem legatorum, illud residuum do et concedo et lego executoribus meis ante dictis.

Volo etiam, quod si aliqua dubietas in supradictis sive in scriptura sive in ceteris aliis emerit, ad intellectum executorum de illa recurratur, et quod decreverint teneatur.

Nihilominus etiam volo, quod, si aliquis ex ipsis in predictis exequentis forte absens fuerit, qui presentes fuerint, exequantur.

Ut igitur presens testamentum meum, revocatis aliis testamentis meis, et firmitatem non habituris non habentibus quecunque alias condiderim, firmum et stabile et sicut ultima voluntas testatoris firmiter teneatur, ipsum sigilli mei et venerabilium virorum Viardi, decani Xpistianitatis predicti Barri, Roberti, prioris Sancti Petri, et Anserici, majoris communitate ejusdem Barri, sigillorum feci munimine roborari.

Actum anno Domini M° CC° L° quarto, mense julii.

(Original, archives de l'Aube.)

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE, JUSQU'AU
1^{er} JANVIER 1858.

Les provinces, et surtout les Sociétés savantes, écrivent et produisent beaucoup, non pas seulement des dissertations et des mémoires, mais souvent des ouvrages sérieux et de longue haleine. Malheureusement, jusqu'ici, ces travaux, si recommandables et si utiles, sont restés renfermés dans la province ou dans la ville qui les a vus naitre, de telle façon que les renseignements qu'ils renferment, et dont l'histoire générale de la France aurait pu profiter, sont restés étouffés, ou du moins sans retentissement. Ce fâcheux état de choses, dont gémissaient à juste titre tous les hommes qui travaillent, va cesser, grâce à la sollicitude de M. le Ministre de l'instruction publique, aux mesures qu'il vient de prendre pour rattacher les unes aux autres par un lien commun et central toutes les Sociétés savantes des départements, enfin à la publicité que leurs travaux sont assurés de rencontrer à l'avenir.

Pour contribuer, dans la mesure de nos forces, à cet heureux résultat, nous allons essayer de faire connaître la situation intellectuelle de l'Académie de Grenoble jusqu'au commencement de l'année courante, et passer en revue, aussi rapidement que possible, les travaux littéraires qui, depuis quelques années, et surtout pendant l'année 1857, ont été publiés dans les quatre départements qui composent la circonscription académique dont Grenoble est le chef-lieu, l'*Isère*, la *Drôme*, les *Hautes-Alpes* et l'*Ardèche*.

REV. DES SOC. SAV. — II^e Série. — T. 1^{er}.

4

Congrès scientifique.

L'événement le plus considérable, au point de vue scientifique et littéraire à la fois, qui se soit accompli dans l'Académie pendant l'année 1857, est la session très-solennelle, très-nombreuse et, tout nous le fait espérer, très-fructueuse, que le *Congrès scientifique de France* a tenue à Grenoble, pendant la première quinzaine du mois de septembre. Le nombre des membres inscrits pour cette savante réunion s'est élevé à trois cent cinquante-sept, et si un certain nombre d'entre eux n'ont pu y assister, plusieurs même parmi ceux-ci nous ont envoyé des Mémoires dont il a été donné communication, soit en séance générale, soit dans les diverses sections auxquelles ces Mémoires s'adressaient particulièrement. Deux cent cinquante personnes, au moins, ont pris part à ces travaux, dont les résultats seront incessamment publiés. Dans le nombre figuraient beaucoup de membres du corps enseignant : les uns chargés, pour l'organisation du congrès, des plus importantes et des plus délicates fonctions ; d'autres désignés par leurs confrères comme présidents ou secrétaires de sections ; tous ayant à cœur, dans les sections de médecine, des sciences naturelles, de littérature et d'archéologie, de soutenir dignement l'honneur du grand corps auquel ils appartiennent, et de contribuer ainsi, dans la mesure de leurs forces, à rehausser l'éclat de l'Académie et des Facultés de Grenoble, en présence des hommes distingués que nous avaient envoyés l'Angleterre, le Piémont, la Savoie, et presque tous les départements de la France. La publication prochaine des comptes rendus de cette savante réunion fera honneur à l'érudition, au zèle, au dévouement des fonctionnaires de l'Université. Ce sera déjà beaucoup ; mais cette réunion aura, tout le fait présumer, un résultat plus avantageux encore, celui d'exciter le zèle de nos Sociétés savantes, et de donner une impulsion féconde et une nouvelle émulation aux écrivains, déjà nombreux, qui, dans le ressort académique, cultivent avec zèle, désintéressément et succès, les diverses branches des connaissances humaines.

A ce double point de vue, le chef-lieu de l'Académie est, comme cela doit être, à la tête du mouvement. C'est à Grenoble que se sont publiés presque tous les travaux distingués que j'entreprends de passer en revue ; c'est à Grenoble que siègent les Sociétés savantes du ressort académique.

Sociétés savantes.

Ces Sociétés sont au nombre de quatre : 1° La Société d'agriculture ; 2° la Société zoologique d'acclimatation ; 3° la Société de statistique ; 4° l'Académie delphinale. Je n'ai pas à m'occuper des deux premières dont le but et les travaux sont tout à fait en dehors de ma compétence, et sur les publications et les résultats desquelles un de mes honorables collègues, qui s'est chargé de rendre compte du mouvement scientifique dans le ressort académique, a déjà appelé l'attention publique (1). Je ne m'occuperai donc ici que des travaux de la Société de statistique, et encore seulement d'une partie de ceux-ci, et surtout de ceux de l'Académie delphinale.

Académie Delphinale.

Son histoire. — Sa situation. — Ses publications.

Cette Société savante est la plus ancienne des quatre Sociétés dont je viens de parler. Fondée, dès 1772, sous le titre de *Société des sciences et des arts*, elle reçut, au mois de mars 1789, des lettres patentes de Louis XVI qui lui conférèrent le titre d'*Académie delphinale*. Emportée dans la tourmente qui détruisit la monarchie, l'Académie delphinale, alternativement sous les titres de *Lycée* et de *Société des amis des sciences et des arts*, se reconstitua, en l'an IV, sous la direction de notre illustre botaniste Villars, et subsista jusqu'en 1815, comptant parmi ses membres des hommes éminents au nombre desquels il me suffira de citer Berriat-Saint-Prix, Champollion-Figeac, Héricart de Thury, l'ingénieur Schreiber, Villars, son fondateur. Dispersée de nouveau à la suite des événements de 1814 et de 1815, cette Société savante se reconstitua seulement en 1836, sur l'initiative de M. Berriat, alors maire de Grenoble, auquel notre ville doit tant d'établissements utiles ; mais ce n'est qu'en 1844 que, sur la proposition de M. Fr. Taulier, aujourd'hui doyen de la Faculté de droit, elle reprit son ancien titre d'*Académie delphinale*.

Composée de cinquante membres titulaires et d'un nombre illimité de membres correspondants, elle se réunit tous les quinze jours, depuis la rentrée jusqu'aux vacances, c'est-à-dire depuis le

(1) Le compte rendu du mouvement scientifique de l'Académie de Grenoble, par M. Seguin, professeur de physique à la Faculté des sciences de cette ville, a été publié dans le numéro du mois de mai 1858. (*Revue des Sociétés savantes*, t. iv, p. 581.)

15 novembre jusqu'au 15 août, dans une des salles de la bibliothèque publique, regrettant de n'avoir pu obtenir encore un local convenable et particulier pour ses séances et pour sa bibliothèque, qui s'accroît de jour en jour, par les offrandes des auteurs et par les échanges qu'elle fait de ses publications avec celles des nombreuses Sociétés savantes, françaises et étrangères, auxquelles elle est affiliée. Elle a pu, cependant, avec le produit de la souscription annuelle de ses membres titulaires, auquel viennent s'ajouter deux subventions, l'une du conseil général du département, l'autre du ministère de l'instruction publique, publier quatre volumes de Mémoires sous le titre modeste de *Bulletin de l'Académie delphinale*. Ces quatre volumes qui, réunis, forment plus de 3,000 pages d'une impression compacte, contiennent l'analyse ou la reproduction textuelle des travaux de l'Académie, depuis sa réorganisation en 1836 jusqu'à la fin de l'année 1852. Des circonstances regrettables n'ont pas permis de publier encore les travaux lus pendant les années 1853, 1854, 1855. Mais l'Académie a décidé, il y a quelques mois, qu'elle consacrerait à la publication de cet arriéré considérable les ressources financières qu'elle pouvait avoir, et que, en attendant, elle se tiendrait au courant de ses travaux. Pour cela, elle a décidé qu'elle commencerait, dès cette année, une nouvelle série de ses *Bulletins*, qui paraîtraient à des époques régulières, et non, comme précédemment, à des moments indéterminés, et, déjà, il y a quelques mois, a paru un premier cahier qui contient les travaux de l'Académie depuis le mois de janvier 1856 jusqu'au mois de juillet de la même année, et, tout récemment, a paru un second cahier qui contient les procès-verbaux et les Mémoires lus à l'Académie pendant le dernier semestre de l'année 1856.

Naturellement, il y a, dans le recueil publié par l'*Académie delphinale*, un mélange qui se retrouve dans les Mémoires de toutes les Sociétés semblables, qui, par cela même qu'elles n'ont pas un but nettement déterminé, sont un peu encyclopédiques, et qui étudient toutes les branches des connaissances humaines, suivant la prédilection de chacun des membres qui les composent. Malgré ce désordre et cette bigarrure inévitables, les quatre volumes publiés antérieurement par l'Académie, et celui qui est en voie de publication, contiennent plusieurs travaux distingués dont quelques-uns, étendus, développés, modifiés par leurs auteurs, sont même devenus des ouvrages. C'est ainsi que M. Albert du Boys a lu à l'Académie la plupart de ces dissertations qui, réunies par lui, sont devenues l'*Histoire du droit criminel* qu'il publie en ce moment, dont trois

volumes ont déjà paru, et dont l'un a obtenu un prix de l'*Académie des sciences morales et politiques*. C'est ainsi que l'Académie delphinale a reçu communication, successivement, de la plus grande partie des travaux de M. Fauché-Prunelle sur l'*Histoire du Briançonnais*, qui ont reçu des mentions honorables de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, et que notre honorable confrère a réunis en deux volumes dont j'aurai à parler tout à l'heure. C'est ainsi qu'un de nos anciens collègues, M. Val. Parisot, a lu à l'Académie, et publié dans son *Bulletin*, avant de la rassembler en volume, sa traduction très-savante, trop savante peut-être, du *Ramayana*. C'est ainsi, enfin, que l'auteur de cet article a, dans le courant de l'année 1852, communiqué à ses confrères de l'Académie, la préface, la plus grande partie des dissertations, des notes et des appendices, et plusieurs des chapitres, qui composent la traduction, qu'il a publiée, quelques mois plus tard, du premier livre de l'*Histoire des Allobroges*, d'Aymar du Rivail, qui a aussi été mentionnée honorablement par l'*Académie des inscriptions*, dans le concours sur les antiquités nationales en 1853.

Indépendamment de ces lectures successives, se rattachant à un ensemble d'études ou de recherches et devant, un jour ou l'autre, arriver à former un tout, l'Académie delphinale, depuis sa réorganisation, a reçu de nombreuses communications isolées, dont quelques-unes ne manquent pas d'importance. Dans le nombre et au premier rang, il est impossible d'oublier les lectures, si piquantes et si spirituelles, que faisait à l'Académie son ancien secrétaire perpétuel, M. Amédée Ducoin, qui, jusqu'à son dernier jour, et malgré le poids d'une vénérable vieillesse, excitait par son exemple l'ardeur de ses confrères, toujours si actif à les convoquer, à les gourmander, au besoin, avec le ton de l'urbanité exquise du siècle dans la dernière moitié duquel il était né, à les prêcher d'exemple par des communications nombreuses et variées, vers spirituels, appréciations littéraires, souvenirs personnels de l'histoire de France pendant toute la dernière moitié du dix-huitième siècle.

L'Académie delphinale ne me pardonnerait pas de résumer ici son histoire, et de passer sous silence les services que lui a rendus M. Ducoin, qui en a été le véritable restaurateur. Il faut également citer diverses lectures sur des questions d'histoire du droit ou d'économie politique; par MM. Frédéric Taulier, Burdet, Quinon, Casimir de Ventavon, Gautier; sur des questions archéologiques ou historiques, par MM. de Gournay, Revillout, Antonin Macé; sur des sujets philosophiques, par MM. l'abbé Genevey, Patru, Hatzfeld;

enfin, sur des sujets littéraires, par MM. Maignien et Philibert-Soupé, qui, indépendamment de divers travaux critiques, ont lu à l'Académie, l'un une tragédie intitulée *Galswinthe*, l'autre une tragédie qui a pour sujet la lutte de Grégoire VII et de l'empereur Henri IV.

Cette rapide et sèche énumération prouve cependant, d'abord, que l'Académie delphinale n'est pas inactive; en second lieu, que ses travaux ont abouti à des ouvrages qui resteront dans la science, dont plusieurs sont journellement cités, et ont été ou couronnés ou mentionnés par l'Institut de France; enfin, que le corps enseignant a pris à tous ses travaux une part considérable, et que, dans l'Académie delphinale, comme au congrès scientifique, les professeurs des Facultés et ceux du lycée ont tenu, et tiennent à conserver la prééminence intellectuelle que doit avoir partout l'Université.

Société de Statistique.

Histoire. — But. — Réunions. — Bibliothèque. — Publications.

Ce qui est vrai de l'*Académie delphinale* l'est également de la *Société de statistique*, plus récemment fondée, et non moins active, quoiqu'elle diffère de la précédente Société par son but et par la nature de ses travaux. Créée au mois d'août 1838, avec le concours dévoué et actif de M. Pellenc, alors préfet du département, cette Société a un caractère moins encyclopédique que l'Académie delphinale. Elle s'occupe de l'histoire et des antiquités du Dauphiné, et spécialement de celles du département de l'Isère, mais surtout des sciences physiques et naturelles et de leurs applications à l'industrie du pays. Elle tient ses séances une fois par mois seulement, ne siège pas pendant les vacances, et n'a, par conséquent, que huit séances par année. Ces réunions ont lieu dans un des salons du rez-de-chaussée de l'hôtel de la préfecture. Le nombre de ses membres est illimité, et cependant, comme l'on n'y est admis que sur la présentation de deux membres, et qu'autant que l'on est connu pour s'occuper de quelques-unes des sciences dont l'étude et les progrès sont le but de la Société, elle ne dépasse pas, et même n'atteint pas toujours, le nombre des membres de l'Académie delphinale.

Le nombre de ses membres oscille entre quarante-cinq et cinquante. Elle a, comme l'autre Société savante, des correspondants et des Sociétés avec lesquelles elle échange ses publications. Aussi sa bibliothèque est-elle déjà considérable, et il est à regretter, à cause de cela surtout, qu'elle n'ait pas un local qui lui appartienne, ou du moins qui soit mis exclusivement à sa disposition par l'auto-

rité municipale. Dans l'état actuel, les ouvrages qui composent sa bibliothèque, alternativement transportés à la Faculté des sciences et aux archives de la préfecture, ne sont pas à la disposition de ses membres, restent inconnus et sans utilité réelle. L'Académie delphinale a, au moins, autant qu'il dépendait d'elle, pourvu à cet inconvénient, en obtenant qu'une place fût réservée, pour les ouvrages qui lui appartiennent, dans les rayons de la bibliothèque académique, où ils sont à la disposition de ses membres, des professeurs et des étudiants, exposés peut-être à des accidents que ferait disparaître la concession ou la location, au compte de la ville, de salles dans lesquelles les deux Sociétés savantes tiendraient leurs réunions, et pourraient classer leurs bibliothèques qui seraient, dès lors, comme cela doit être, à la disposition exclusive des membres qui composent chacune d'elles.

Avec le produit de la souscription annuelle de ses membres, auquel s'ajoutent deux subventions, l'une du conseil général, l'autre, depuis quelques années seulement, du ministère de l'instruction publique, la *Société de statistique*, tout en parvenant, par une habile gestion économique, à se constituer un fonds de réserve, a pu éditer sept volumes contenant, par extraits quelquefois, presque toujours intégralement, les Mémoires dont elle a reçu communication depuis l'époque de sa création. Quatre volumes, publiés de 1840 à 1848, forment une première série; une seconde série se compose de trois volumes, splendidement imprimés, publiés de 1851 à 1856; le quatrième volume de cette série est sous presse, et la première livraison de ce volume a été distribuée aux membres, à la reprise de leurs séances, c'est-à-dire à la fin du mois de novembre.

Conformément au but même de son institution, le *Bulletin de la Société de statistique* renferme de très-nombreux travaux de MM. Gueymard, Scipion et Albin Gras, Lory et Seguin, sur la minéralogie, la géologie, la météorologie du département et du Dauphiné, travaux qui ne sont pas de ma compétence, et dont un de mes collègues a déjà entretenu les lecteurs de la Revue. Mais ils renferment aussi des études d'histoire et d'archéologie sur lesquelles je dois m'arrêter quelques instants. A ce point de vue, le plus actif de tous les membres de la Société est l'honorable M. Pilot, archiviste du département, si favorablement placé, par la nature même de ses fonctions, pour pouvoir connaître, déchiffrer et mettre en œuvre les documents originaux de l'histoire de Grenoble et du Dauphiné. Une *Notice sur les hommes illustres nés à Grenoble*; une *sur un plan de Grenoble au seizième siècle* (tom. II^e, 1^{re} série); d'autres sur la ca-

*thédrale de Grenoble ; sur les antiquités et les inscriptions du département de l'Isère ; sur le couvent de Chalais ; sur l'histoire municipale de Grenoble (tom. III et tom. I^{er} et II^e de la nouvelle série) ; sur les anciennes universités du Dauphiné (tom. III^e, nouvelle série), me paraissent être les plus importantes et les plus curieuses des nombreuses notices que M. Pilot a communiquées à la Société. Si l'on y ajoute des études de M. Scipion Gras, sur les voies romaines en Oisans ; deux travaux (dont l'un est devenu un livre de M. Albin Gras, de si regrettable mémoire, sur l'histoire de Grenoble en 1792 et 1793, l'autre sur l'histoire de la même ville en 1814 et 1815 ; diverses notices de MM. Gariel, Vitu, Gallois et G. Vallier, soit sur des personnages célèbres, soit sur quelques localités intéressantes du département ; enfin, une étude ou un *Essai sur la géographie, dans l'antiquité, des pays constituant aujourd'hui le Dauphiné et la Savoie*, par l'auteur de ces articles, j'aurai donné un résumé, à peu près complet, des travaux de cette Société savante qui, sous le point de vue archéologique, n'a pas moins d'activité et ne rend pas moins de services qu'au point de vue des sciences naturelles, physiques et agricoles.*

TRAVAUX PUBLIÉS PAR LES MEMBRES DE CES SOCIÉTÉS EN DEHORS
DES BULLETINS DES SOCIÉTÉS.

Mais plusieurs des membres de ces deux Sociétés ne se sont pas bornés à communiquer des notices ou des Mémoires aux Sociétés dont ils ont l'honneur de faire partie ; plusieurs d'entre eux ont publié et publient encore, en dehors de leur participation aux travaux de ces compagnies, des ouvrages variés et nombreux sur lesquels je veux maintenant appeler l'attention des lecteurs de la *Revue*, désirant n'oublier aucun de ceux qui ont quelque valeur, mais craignant bien de laisser quelques lacunes, qui seront, si elles existent, le résultat de l'oubli, et non d'aucune espèce de parti pris.

Je diviserai ces ouvrages en quatre catégories : *droit, histoire, philosophie, littérature*.

I. — *Droit*.

a.) Le premier ouvrage, pour la date au moins, est le grand travail en sept volumes intitulé : *Théorie raisonnée du Code civil*, publié, depuis l'année 1840, par M. FRÉDÉRIC TAULIER, alors membre de l'Académie delphinale, aujourd'hui doyen de la Faculté de droit de notre ville. Incompétent pour l'apprécier, au point de vue de la

méthode et de la doctrine, je l'ai étudié, du moins, au point de vue de la philosophie et de l'histoire, et je ne puis mieux faire que de reproduire ici ce que je disais dès 1846, longtemps avant de connaître l'auteur, des premiers volumes de cet ouvrage, dans mon *Histoire des lois agraires* (p. 42) : « Cet ouvrage n'est pas seulement l'œuvre d'un jurisconsulte, mais d'un vrai philosophe et d'un savant historien. »

Je désirerais avoir pour cette partie si importante des connaissances humaines, surtout dans une vieille cité parlementaire, une autorité et une compétence que je n'ai pas, pour apprécier, comme ils mériteraient de l'être, les ouvrages sur la science du *Droit* publiés dans le ressort académique. A défaut de cette autorité et de cette compétence, je dois me borner à une simple et pure indication.

b.) Le président actuel de l'Académie delphinale, M. ALBERT DU BOYS, déjà connu par des publications très-nombreuses et très-variées, dont je parlerai successivement, a entrepris, depuis quelques années, un ouvrage qui manquait à la science : *l'Histoire du Droit criminel dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes*. — Le premier volume contenant la partie ancienne, a paru en 1845; le second (premier volume de la partie moderne), a paru en 1854; le troisième, dont l'impression s'achève en ce moment, va paraître dans quelques jours. Quoique, dans le premier volume, on puisse, parfois (et ce que je dis ici, je l'ai dit de vive voix à l'auteur, et je l'ai imprimé dans des articles critiques qui lui ont été communiqués), désirer une critique plus rigoureuse des textes anciens; quoique, dans le second volume, une classification systématique vienne se substituer à la division naturelle par périodes chronologiques, en définitive, l'ouvrage de M. du Boys comble une lacune dans l'histoire du Droit. Il est très-important, surtout pour le moyen âge que l'auteur a étudié dans les sources originales, lois, ordonnances, chartes, documents de toute nature. Aussi, cet ouvrage, écrit avec verve et qui est le fruit d'une érudition sérieuse, fait honneur à la ville de province où il a été composé et imprimé, comme il ferait honneur à Paris (1).

c.) Je me trouve beaucoup moins à mon aise pour parler d'un autre ouvrage composé, il y a quelques années déjà, mais en

(1) Le troisième volume de ce grand ouvrage, de beaucoup supérieur aux deux premiers par l'ordre et la science, a paru depuis que ces articles ont été écrits, et sera l'objet d'un examen spécial dans le compte rendu des travaux publiés en 1858.

partie remanié ici, par un autre membre de l'Académie delphinale et de la Société de statistique, l'auteur même de ces articles. Il s'agit de l'*Histoire de la propriété, du domaine public et des lois agraires chez les Romains*, volume de près de 700 pages, qui a mérité, lors de son apparition, d'être sérieusement examiné, critiqué, discuté par des hommes tels que MM. Laferrière, Laboulaye, de Sacy, qui est fréquemment cité dans des travaux sérieux sur l'histoire du Droit, et notamment dans le grand recueil de M. Dalloz ; qui, enfin, malgré son caractère, et quoiqu'il ne semble s'adresser qu'à un nombre restreint de lecteurs, est aujourd'hui à peu près complètement épuisé. Il ne peut appartenir à l'auteur de cet ouvrage, qui est en même temps l'auteur de cet article, d'insister sur ce travail fruit de trois années d'études, auquel assurément, si, comme tout le fait présumer, il en publie bientôt une seconde édition, il pourra faire subir des modifications, mais sans en altérer l'esprit général ; il ne lui appartient pas non plus d'en apprécier l'importance au point de vue de l'histoire du Droit politique et civil.

d.) Un honorable magistrat, appartenant à l'une et l'autre des deux Sociétés savantes dont je viens de parler, M. A. PAGÈS, substitut du procureur général à la Cour impériale, a publié, en 1855, un travail fort remarquable, qui a été justement encouragé, par le conseil général du département, sous ce titre : *Usages et règlements locaux, servant de complément à la loi civile, et topographie légale du département de l'Isère*. (Grenoble, Baratier ; in-8° de 260 p.) Ainsi que le disait M. F. Taulier, dans son rapport au conseil général, *ce volume est indispensable au magistrat, à l'avocat, au notaire, à l'avoué, au propriétaire*. Je me permettrai d'ajouter qu'il n'est pas moins précieux pour les voyageurs, les curieux, les touristes, les historiens, les philologues, auxquels il apprend une foule de coutumes originales, la cause de beaucoup d'usages locaux, enfin, l'explication d'un grand nombre d'expressions populaires. A tous les points de vue, M. Pagès a donc rendu un grand service, en rassemblant et en coordonnant ces usages dont plusieurs ont force de loi, dont quelques-uns tendent à disparaître.

e.) Un autre membre de l'Académie delphinale, M. BURDET, professeur à la Faculté de Droit, qui a inséré dans le *Bulletin* de l'Académie plusieurs travaux, notamment une *Étude sur la propriété d'après le Droit romain*, et une *appréciation critique de l'histoire des lois agraires*, par M. Antonin Macé, vient de publier, il y a quelques mois, un ouvrage intitulé : *Exposition de la doctrine romaine sur le régime dotal*. (1857. Grenoble. 320 p.) C'est ici, sur-

tout, que je me récuse complètement. Toutefois, il m'a semblé, en parcourant ce travail, que, s'il est très-complet, et je n'en doute pas, très-exact au point de vue du Droit de l'époque impériale, la seule que les jurisconsultes de profession étudient, il peut laisser à désirer au point de vue historique dont ne se préoccupent plus les jurisconsultes modernes, comme s'en préoccupaient les Cujas, les Pasquier, les Pothier, qui ne cherchaient pas seulement le Droit romain dans les textes des Institutes ou des Pandectes, mais dans Tite-Live et dans Cicéron surtout. Peut-être y avait-il, chez quelques-uns d'entre eux, abus et excès à cet égard ; les jurisconsultes modernes ne tombent-ils pas dans un excès contraire, en se renfermant strictement dans l'interprétation des textes de lois, et en semblant dédaigner, pour eux-mêmes et pour leurs élèves, les ressources que leur offrent la philosophie, la littérature, l'histoire (1) ?

f.) Plus récemment encore, un autre membre de l'Académie delphinale, un ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, un des professeurs de la Faculté de droit, qu'une douloureuse infirmité éloigne de sa chaire, M. JULES MALLEIN, a publié, sous le titre de *Considérations sur l'enseignement du droit administratif en France*, un ouvrage qui est le fruit de son expérience de professeur, et qui renferme, avec un programme de son propre enseignement, tout un plan de réorganisation pour l'étude de cette branche importante de la science juridique. Notre incompetence dans une telle matière nous ferait un devoir de nous abstenir de tout jugement sur cet ouvrage, lors même qu'il n'aurait pas été apprécié avec une grande hauteur de vues par M. l'inspecteur général Laferrière, dans un rapport spécial rendu public et dans une récente et solennelle circonstance.

II. — Histoire.

Les travaux historiques publiés par les membres de l'Académie delphinale et de la Société de statistique, en dehors des Mémoires qu'ils ont pu insérer dans les bulletins de ces deux Sociétés savantes, sont nombreux et importants.

a.) Au premier rang, nous devrions, sans aucun doute, placer le très-savant travail que le vénérable évêque de ce diocèse, Mgr

(1) Je m'empresse d'ajouter que ce retour à une alliance entre l'érudition et la science du jurisconsulte s'est manifesté, par des travaux distingués, à Paris et dans plusieurs provinces. Puissent ces exemples trouver partout des imitateurs !

GINOULHIAC, qui, depuis 1854, appartient à l'Académie delphinale, et que le Congrès scientifique avait choisi pour son président général, a publié sur l'*Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles de l'Eglise jusqu'au Concile de Nicée*. Nous sommes, on le conçoit assez, tout à fait incompetent pour apprécier un ouvrage qui touche à de semblables questions; les savants de toutes les parties du monde catholique ont, du reste, répondu, et l'ouvrage de l'illustre évêque de Grenoble, promptement épuisé, attend une seconde édition retardée, malheureusement, par les nombreuses préoccupations du ministère. S'il nous était toutefois permis, en de semblables questions, d'exprimer, non pas notre opinion (nous ne pouvions en avoir), mais notre impression, nous dirions que Mgr Ginoulhiac, dans ce savant travail, a montré qu'il comprend, comme un néo-platonicien d'Alexandrie, la langue si difficile, si subtile, des Plotin, des Porphyre et des Proclus; qu'il sait extraire les idées nettes et vraies enveloppées sous cette forme mystique, et qu'il parvient à montrer, ce qui est un très-grand résultat, ce que les philosophes d'Alexandrie avaient emprunté au christianisme, ce que, réciproquement, les Pères de l'Eglise avaient pu emprunter aux philosophes alexandrins; quels dangers, enfin, la sagesse des premiers conciles et des grands écrivains chrétiens des premiers siècles Tertullien, Origène, Clément d'Alexandrie, sut éviter, en ne se laissant pas entraîner dans cette voie séduisante de la philosophie mystique qui aurait fait du christianisme, comme de la philosophie antique, une doctrine réservée à un nombre nécessairement très-limité d'adeptes, et non la religion et la consolation des masses.

b.) Un ouvrage que je suis plus à même de juger et d'apprécier, (quoique, sur beaucoup de points, il ait trait à des questions locales que les hommes, ayant habité le pays dont il s'agit, sont seuls en état d'apprécier à leur juste valeur), est le savant *Essai sur les anciennes institutions autonomes et populaires des Alpes Cottiennes-Briançonnaises*, que vient de publier, en deux forts volumes in-8°, M. ALEXANDRE FAUGHÉ-PRUNELLE, conseiller à la Cour impériale, membre assidu, zélé, actif, dévoué, de l'Académie delphinale, qui l'a, à plusieurs reprises, investi des fonctions de président et de vice-président. Ce grand ouvrage, résultat de longues et nombreuses études, faites sur les lieux mêmes, et dans les archives du Parlement, de la Cour des Comptes et des communes du Dauphiné, contient beaucoup de faits nouveaux et curieux, qui auraient peut-être gagné à être un peu plus mis en relief et en saillie, et dégagés d'une masse de faits qui se rapportent plus à l'histoire générale qu'à

celle du Dauphiné. En supprimant ces dissertations, quelques-uns des avant-propos, en resserrant le tout, l'ouvrage aurait beaucoup gagné et serait devenu accessible à un plus grand nombre de personnes.

c.) M. Albert du Boys, président de l'Académie delphinale et secrétaire général du Congrès scientifique, dont nous avons mentionné plus haut le grand ouvrage sur l'histoire du Droit criminel, a publié, les années dernières, plusieurs travaux d'histoire remarquables à divers titres : un *Album de Vivarais*, volume de luxe grand in-8°, dans lequel, à propos de chacune des localités pittoresques qu'il a rencontrées sur sa route, à propos de chacune des ruines de châteaux qui couvrent surtout les collines des bords de l'Ardèche et du Rhône, il a rassemblé et recueilli les légendes, les traditions, les chroniques, rétablissant ainsi l'histoire de ces lieux aujourd'hui obscurs ; une *Histoire de saint Hugues*, cet illustre pontife qui, pendant cinquante-deux ans, de 1080 à 1132, gouverna avec tant d'éclat l'église de Grenoble ; ouvrage composé, en grande partie, sur les documents mêmes renfermés dans le *cartulaire*, encore inédit, de saint Hugues, et suivi d'une biographie de saint Hugues II, et d'un tableau chronologique, très-intéressant et très-utile, des évêques de Grenoble jusqu'à nos jours ; enfin, un *Essai sur les principes de la révolution française*, qui est parvenu à sa troisième édition, ouvrage de polémique dont je n'ai pas à apprécier l'esprit et les tendances, mais dans lequel sont rassemblés des renseignements très-curieux sur l'administration de la France pendant les dernières années de l'ancienne monarchie.

d.) Un des membres les plus laborieux de nos Sociétés savantes est l'honorable secrétaire de la Société de statistique, M. PILOR, archiviste du département et l'un des secrétaires généraux de la session du Congrès scientifique qui s'est tenu à Grenoble, au mois de septembre dernier. Déjà M. Pilot, avant même d'occuper ces fonctions d'archiviste qui lui permettent de trouver sous sa main tant de renseignements précieux, avait publié une *Histoire de Grenoble*, œuvre de jeunesse, qui laisse à désirer. Depuis lors, il a publié deux volumes intitulés : *Antiquités de Grenoble*, remplis de documents intéressants, dans lesquels on pourrait parfois désirer une critique plus rigoureuse et quelques discussions sur les documents insérés ou indiqués ; et deux volumes d'une *Statistique du département de l'Isère*, qui auraient gagné à être resserrés davantage et classés plus méthodiquement. Indépendamment de ces travaux étendus, M. Pilot a inséré dans divers journaux de la localité, et surtout dans le *Bulletin de la*

Société de statistique, un grand nombre de monographies sur des monuments ou des faits importants de l'histoire du Dauphiné, et surtout, il y a quelques mois, une histoire très-curieuse des inondations qui ont affligé les vallées de la Romanche, du Drac et de l'Isère, depuis 1219 jusqu'à nos jours, et des moyens employés par les populations pour se préserver de ces fléaux, si fréquents et si terribles dans nos pays de montagnes.

e.) Le secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale, M. REVILLIOUT, indépendamment de diverses lectures faites par lui à l'Académie et insérées dans ses *Bulletins*, a publié, il y a déjà quelques années, sous le titre d'*Histoire de l'Arianisme chez les peuples barbares*, une thèse pour le doctorat, qui a été justement remarquée et favorablement accueillie; et vient de publier, il y a quelques mois, un très-remarquable *Essai sur l'histoire du Colonat dans l'empire romain*, question grave et importante, parce qu'elle sert à expliquer l'origine du servage qui devint, dans les premiers siècles du moyen âge, la condition générale des populations agricoles.

f.) Le professeur d'histoire de la Faculté des lettres, en même temps l'auteur de ces articles, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, trésorier général du congrès, et secrétaire adjoint de l'Académie delphinale et de la Société de statistique, a publié : 1° un *Cours d'histoire des temps modernes*, en trois volumes, aujourd'hui épuisé; 2° une *Histoire des lois agraires chez les Romains*, déjà signalée plus haut; 3° une *Description du Dauphiné et de la Savoie au seizième siècle*, traduite du premier livre de l'histoire des Allobroges, d'Aymar Du Rivail, accompagné de nombreuses dissertations sur les populations de ces contrées dans l'antiquité, et qui a reçu une mention honorable de l'Académie des inscriptions; 4° de petits *Manuels de chronologie et d'histoire de France*; 5° de nombreux Mémoires dans le *Journal général de l'instruction publique*, dans les *Annales* de la Société académique de Nantes, dans les bulletins des deux Sociétés savantes de Grenoble, dans l'*Athenæum français* et la *Revue contemporaine*; 6° plus récemment, il vient de publier, dans la *Revue archéologique*, un long Mémoire sur le *Silphium des anciens*, et, dans la *Revue des Alpes*, de nombreuses études descriptives, archéologiques, botaniques, sur plusieurs localités curieuses des environs de Grenoble (1); enfin il a

(1) Dans le compte rendu des travaux de 1858, nous reviendrons sur cette *Revue* hebdomadaire entreprise, il y a quelques mois, par un intelligent imprimeur de notre ville, qui obtient un légitime succès, renferme déjà beaucoup de travaux sérieux, enfin qui a rendu et rendra de plus en plus de réels services à la science.

adressé au Ministère de l'instruction publique, une dissertation sur une inscription inédite trouvée par lui en Savoie, dissertation que le *Comité de l'histoire, des arts et de la langue de la France* a favorablement accueillie et jugée digne d'être insérée, en partie au moins, dans son *Bulletin*.

g.) Parmi les membres les plus actifs et les plus zélés de la *Société de statistique*, nous comptons, il y a dix-huit mois encore, un homme dont les connaissances étaient aussi variées qu'étendues, et dont l'esprit semblait infatigable, M. le docteur ALBIN GRAS, dont la mort a laissé un si grand vide dans la *Société* qu'il illustrait par de nombreux travaux. Celui de mes collègues qui a rendu compte du mouvement scientifique dans l'*Académie* a parlé des recherches de M. A. Gras, sur les fossiles et sur les mollusques terrestres et fluviatiles du département de l'Isère; je ne puis ici que mentionner deux travaux d'un genre tout différent publiés par le même auteur : *Des études sur l'histoire de Grenoble*, pendant les deux années les plus troublées de la révolution, 1792 et 1793, et un autre ouvrage sur *l'histoire de Grenoble en 1814 et 1815*, tous les deux remplis de renseignements curieux et composés sur des documents rares, inédits, intéressants; tous les deux exempts de déclamation et de mauvais goût, écrits avec calme et impartialité.

h.) La *Société de statistique*, qui a eu l'honneur de recevoir la première communication des documents rassemblés et mis en ordre par M. Gras, et d'encourager ainsi la publication de ces deux ouvrages remarquables à divers titres, compte également parmi ses membres le savant bibliothécaire de la ville, M. H. GARIEL, qui, depuis quelques années, a entrepris de publier, sous le titre de *Delphinalia*, des documents inédits, concernant l'histoire du Dauphiné. Déjà M. Gariel a fait paraître des documents relatifs à l'histoire des Etats de cette province, et d'autres concernant l'histoire des guerres de religion dans notre pays. Ce dernier travail est surtout très-curieux; seulement deux choses me paraissent à regretter dans l'œuvre entreprise par M. Gariel; en premier lieu, que le prix en soit trop élevé et que, dès lors, les documents qu'il publie ne soient accessibles qu'à un nombre très-restreint de lecteurs: en second lieu, qu'il se borne à une reproduction pure et simple de ces documents, au lieu de les encadrer dans un travail d'ensemble sur les questions qu'ils concernent. M. Gariel rassemble des documents dont profiteront les historiens futurs; pourquoi ne fait-il pas lui-même le travail qu'il leur laisse à faire?

i.) Pour terminer cette énumération des travaux relatifs à l'histoire,

publiés par des membres de l'une ou l'autre Société savante, je devrais mentionner : 1^o une *Histoire de la conspiration de Didier en 1816*, publiée, il y a plusieurs années déjà, par un ancien conseiller, M. REY, qui appartenait à la Société de statistique ; 2 le grand ouvrage intitulé *Album du Dauphiné*, à la rédaction duquel ont contribué plusieurs membres des deux Sociétés, et dans lequel, au milieu d'un grand nombre d'articles superficiels, et souvent inexacts, se rencontrent des travaux sérieux, approfondis, remarquables par un véritable esprit critique ; 3^o une notice très-sérieuse et approfondie sur *Hugues de Lionne*, l'illustre ministre des affaires étrangères sous Louis XIV, un des Dauphinois les plus justement célèbres, par M. FÉLIX RÉAL, ancien député et ancien conseiller d'Etat. Enfin, un des membres les plus distingués de l'Académie delphinale, par le talent comme par le nom, M. le comte CHARLES DE MONTEYNARD, va publier, sous les auspices de cette Société savante, le cartulaire inédit de Domène, dont beaucoup de nos savants se sont servis, et qui contient, en effet, des renseignements très-précieux pour l'histoire du Dauphiné. Œuvre de patientes recherches, de consciencieuses études, de dévouement, cette publication sera un événement pour l'histoire de notre province, et complètera la publication du grand cartulaire de Saint-Hugues dont le Gouvernement s'occupe pour la collection des *Documents inédits de l'histoire de France*.

III. — Philosophie.

Le droit et l'histoire sont les deux branches des connaissances humaines cultivées avec prédilection par les membres des Sociétés savantes de Grenoble. La philosophie, dans la patrie de Condillac, n'occupe qu'un rang très-modeste. Quelques lectures faites, à diverses reprises, à l'Académie delphinale, par M. l'abbé GENEVEY, curé de la paroisse de Saint-Louis à Grenoble, sur le progrès, sur la vie sauvage ; quelques rapports de M. HATZFELD sur des thèses ou des Mémoires philosophiques, et dont l'un (un article sur le sommeil) a obtenu l'honneur d'être lu dans une des séances générales du Congrès ; enfin, des travaux et des études de M. PATRU, sur les deux pères de la philosophie moderne, Bacon et Descartes, tels sont les seuls ouvrages philosophiques que l'Académie delphinale ait produits, et elle est la seule des Sociétés savantes du chef-lieu académique qui ait entendu des lectures sur cette grande branche des connaissances humaines.

Il est juste, toutefois, d'ajouter que trois des anciens professeurs

de philosophie du lycée, pendant leur court séjour au milieu de nous, ont préparé ou publié des travaux remarquables à divers titres : *M. Emile Burnouf*, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres de Nancy, une étude sur le *Novum organum* de Bacon ; *M. Beaussire*, aujourd'hui chargé de cours à la Faculté des lettres de Poitiers, sa thèse sur l'*Obligation morale* ; *M. Denis*, maintenant professeur au lycée de Pau, son grand ouvrage sur l'*Histoire des doctrines morales dans l'antiquité*, qui a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

IV. — Littérature.

La littérature, proprement dite, n'occupe non plus qu'une place secondaire dans les travaux de nos Sociétés savantes. Toutefois, il y a ici une distinction importante à faire entre les œuvres littéraires originales et les travaux d'histoire littéraire ou d'esthétique. Dans la première catégorie, j'ai peu d'œuvres à signaler : si je mentionne, en effet, un recueil de poésies publié, il y a quelques années, par *M. A. MAUREL DE ROCHELLE*, membre de l'Académie delphinale ; la tragédie de Galswinthe, par *M. MAIGNIEN*, que j'ai déjà signalé ; la tragédie de *M. PHILIBERT-SOUPÉ*, intitulée la *Comtesse Mathilde*, dont le sujet est, comme le nom l'indique, la lutte de Grégoire VII et de Henri IV, tragédie lue à l'Académie delphinale, non encore publiée, et dont les trois premiers actes ont produit, à la lecture, un très-grand effet ; une pièce de vers, du même auteur, intitulée l'*Ombre de Molière*, lue, en séance générale, au Congrès scientifique, remplie de vers heureux, de traits spirituels, vifs, ironiques, et que *M. Soupé* a fait imprimer il y a quelques mois, j'aurai signalé, je crois, toutes les productions littéraires de quelque importance dues à des membres de nos Sociétés savantes. Dans la seconde catégorie, je rencontre encore les mêmes noms que je viens de citer tout à l'heure. L'honorable doyen de la Faculté des lettres, *M. Maignien*, qui a publié, il y a déjà assez longtemps, à Dieppe et à Caen, deux intéressants volumes d'*Etudes littéraires*, s'occupe, depuis plusieurs années, d'un ouvrage complet d'*esthétique*, dont il a lu quelques chapitres à ses collègues de l'Académie delphinale, et dont on doit vivement souhaiter la publication, parce qu'il contiendra les grands principes du beau et de ses applications non-seulement dans la littérature, mais dans les arts, que *M. Maignien* connaît plus qu'un amateur, en véritable artiste. Sous un autre point de vue, *M. Philibert-Soupé* a publié, dans le courant de l'année dernière, deux tra-

vaux distingués à divers titres : un *Traité de rhétorique*, suivi de notices très-intéressantes et très-complètes malgré leur brièveté, sur les auteurs classiques français, ouvrage très-utile pour les jeunes gens de nos écoles; et un ouvrage très-utile à tout le monde, un essai sur les *Etudes sanscrites*, dont j'ai rendu compte dans la *Revue contemporaine*, dans lequel l'auteur a brièvement résumé et apprécié tous les travaux dont ces littératures ont été l'objet depuis quarante ans, en Angleterre, en Allemagne, en France, en Italie. M. Philibert-Soupé, avec un zèle infatigable et une érudition immense, qui ne nuit en rien cependant à la vivacité et à la verve spirituelle de son style, ajoute en ce moment de nouveaux titres à ses titres déjà si nombreux et si recommandables, en traduisant, dans la *Revue de l'Orient*, depuis plusieurs mois, un des poèmes de la littérature indienne, et en publiant ici, dans la *Revue des Alpes*, une histoire très-rapide sans doute, mais pleine d'intérêt, de la littérature dramatique (1). Il serait injuste, enfin, de terminer cette partie de mes études, sans mentionner un *Choix de narrations* que vient de publier un des professeurs du lycée de Grenoble, M. PONNET, et qui pourra être utile aux maîtres et aux élèves des lycées, des collèges, des institutions.

Ouvrages publiés par des auteurs étrangers aux Sociétés savantes du chef-lieu académique.

J'ai insisté longuement sur les ouvrages publiés à Grenoble par des écrivains appartenant aux deux Sociétés littéraires du chef-lieu académique, parce qu'ils sont naturellement les plus nombreux, et aussi, nous pouvons le dire sans aucun esprit de corps, sauf en ce qui concerne les œuvres purement littéraires, les plus importants. Toutefois, en dehors du chef-lieu, et au chef-lieu lui-même, il a été publié plusieurs travaux et un assez grand nombre d'ouvrages dont les auteurs ne sont pas membres résidents, soit de l'Académie delphinale, soit de la Société de statistique, quoique plusieurs d'entre eux comptent parmi les membres correspondants de la première de ces deux Sociétés savantes. C'est sur cette seconde classe d'ouvrages que je vais maintenant appeler l'attention des lecteurs.

I. *Littérature*. — Suivant ici, et pour des motifs que l'on comprendra

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, M. A. Philibert-Soupé a été appelé à suppléer M. V. de La Prade dans la chaire de littérature française à la Faculté des lettres de Lyon.

facilement, un ordre inverse de celui que j'ai suivi dans la première partie de ces articles, je signalerai d'abord les ouvrages littéraires. Sous ce point de vue, l'Académie de Grenoble est dans une situation heureuse et exceptionnelle. En effet, le département de l'Isère a produit, depuis quelques années, quatre écrivains, remarquables à divers titres, dont deux ont été enlevés par une mort prématurée, dont les deux autres sont membres de l'Académie française, et comptent parmi les écrivains les plus honorablement connus et estimés de notre pays, pour le talent comme pour le caractère. Si nous avons à regretter la mort de M. E. *Badon*, auteur de plusieurs romans historiques et d'un drame (*un Duel sous le cardinal de Richelieu*) qui a obtenu un grand succès sur tous les théâtres de France; si nous avons eu à déplorer plus récemment celle de M. Ch. *Reynaud*, qui s'annonçait comme devant être une des gloires du Dauphiné et de la France; nous sommes justement fiers d'avoir vu sortir de la vieille métropole romaine en Gaule, de la cité viennoise, MM. *Augier* et *Ponsard*, et de penser que, si Paris nous les a enlevés, l'un et l'autre aiment encore à venir se retremper dans leur ville natale, et que c'est à Vienne, dans notre département, dans notre ressort académique, qu'a été écrite *Gabrielle*, et qu'ont été composés non-seulement *Lucrèce*, mais *l'Honneur et l'argent*, et, enfin, la *Bourse*, qui ne sont pas le dernier mot ni les derniers chefs-d'œuvre de l'auteur.

II. *Histoire et archéologie*. — Sans avoir le même éclat que les œuvres purement littéraires, et sans prétendre à la même gloire ni à la même popularité, les travaux historiques, les recherches archéologiques, les études d'érudition, ou même, tout simplement, des études descriptives ou topographiques, ont une véritable importance et une réelle utilité que personne, fort heureusement, ne conteste plus aujourd'hui. Or, si le chef-lieu académique a produit sous ce point de vue des travaux remarquables, plusieurs des autres villes du ressort, des villages même de deux des départements compris dans l'Académie, ont vu se publier des Mémoires et des ouvrages distingués à divers titres. L'appréciation détaillée de chacun d'eux menacerait même d'occuper une place très-étendue, et je suis, à mon très-grand regret, obligé de me borner à une courte, rapide, sèche et insuffisante énumération, que je voudrais faire complète, qui laissera sans doute encore, je le crains bien, beaucoup de lacunes involontaires :

1° Un modeste instituteur du département de la Drôme, M. A. *La-croix*, a publié à Valence, en 1854, une petite brochure de 56 pages

in-18 sur la commune d'Hauterives où il exerçait ses utiles fonctions, brochure remplie de renseignements curieux non-seulement sur les anciennes maisons seigneuriales de cette commune, mais sur la justice des seigneurs, sur les impôts, sur l'administration des campagnes avant la révolution.

2° *M. Vital Berthin*, membre du conseil général de notre département, un des hommes les plus justement considérés de notre pays, a publié, dans l'*Album du Dauphiné*, plusieurs articles sur diverses localités, voisines de la partie du département qu'il habite (le canton de Beurepaire), et, dans la *Revue de Vienne*, divers travaux, notamment une notice sur l'église de Marnans, un des types les mieux caractérisés de l'architecture romane de la fin du onzième et du commencement du douzième siècle.

3° Un anonyme, qui s'est dissimulé sous les initiales L. F., a publié, à Bourgoin, en 1853, une notice intéressante sur cette ville et sur l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Chef, qui en est voisine, et qui, avec l'église de Marnans, est le plus remarquable et le plus complet monument de l'architecture romane que possède le Dauphiné.

4° *M. l'abbé Dassy*, un des membres de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée, dont le centre est à Marseille, mais qui possède un établissement de noviciat à Notre-Dame de l'Osier, près de Vinay (Isère), a publié deux ouvrages intéressants, l'un, qui date déjà de plusieurs années, sur l'ancienne abbaye de Saint-Antoine, près de Saint-Marcellin, ouvrage à la fois historique et descriptif, où sont racontées les destinées de cet ancien centre de l'ordre des Antonins, et décrites les merveilles et les richesses de cette église dont le portail est un des types les mieux caractérisés de l'architecture ogivale du quatorzième siècle, tandis que la nef et l'abside reproduisent les caractères de cette architecture aux treizième et quinzisième siècles; l'autre, dont mon collègue, *M. Revillout*, a rendu compte, l'année dernière, à l'Académie delphinale, pour démontrer l'authenticité des reliques de saint Antoine que l'on vénère dans cette église.

5° Un autre membre du clergé, étranger, comme *M. Dassy*, au diocèse de Grenoble, *M. l'abbé Vincent*, aujourd'hui curé à la Vache près de Valence (Drôme), a publié, en 1850, un volume de 302 pages in-18, intitulé: *Lettres historiques sur le Royans*, qui auraient gagné, sans aucun doute, à être resserrées davantage, dans lesquelles il y a un peu trop de vague et de rêverie, mais qui contiennent, malgré ces défauts, beaucoup de renseignements intéressants sur une des

parties les plus curieuses et les plus pittoresques de l'ancien Dauphiné. Plus récemment, en 1855, il a publié une *Notice historique sur Saillans* (Drôme), et cette année, en 1857, une *Notice historique sur Donzère*, dans le même département, montrant ainsi un zèle très-louable à poursuivre ses études et ses recherches historiques, zèle d'autant plus méritoire qu'il est privé des ressources que lui offrirait la riche bibliothèque de Grenoble, et qu'il n'a à sa disposition que la modeste bibliothèque de Valence et les ressources de quelques collections particulières.

6° Je ferai beaucoup plus de réserves en ce qui concerne diverses monographies publiées, depuis un certain nombre d'années, par M. l'abbé *Clerc-Jacquier*, sur Moirans, sur la Côte-Saint-André, sur Saint-André-en-Royans, sur le couvent de Parménie. Plusieurs de ces brochures ne présentent pas des idées suffisamment nettes, ni des faits assez rigoureusement précis, et les renseignements qu'elles offrent sont trop souvent perdus au milieu de vagues déclamations. Toutefois la notice sur Notre-Dame de Parménie, sans être exempte des défauts habituels de l'auteur, se lit avec profit et intérêt.

7° J'arrive successivement à des travaux plus étendus, plus détaillés et plus complets, et, en première ligne, je dois signaler les statistiques publiées sur les trois départements de l'ancien Dauphiné (je ne crois pas qu'il en existe pour le département de l'Ardèche). Sous le consulat et sous le premier empire, le Gouvernement avait demandé aux préfets des départements des statistiques complètes et détaillées. Si ce grand projet avait été réalisé de façon à répondre aux vues du Gouvernement impérial, la France posséderait aujourd'hui, comme j'ai eu l'occasion de le dire déjà ailleurs, des documents que ne possède aucune autre partie de l'Europe. Malheureusement, les préoccupations administratives, et surtout celles de la guerre, empêchèrent beaucoup de préfets de réaliser ces grandes idées, et, dans les limites de l'ancien Dauphiné, il n'y eut, sous le premier empire, que deux statistiques publiées : celle des Hautes-Alpes, par M. le baron de *Ladoucette*, administrateur éminent, dont Gap, Embrun, Briançon ne perdront jamais le souvenir ; celle de l'Isère entreprise par un simple citoyen, *Perrin Dulac*. Celle-ci même, pour des motifs que je n'ai pas à apprécier, excita la susceptibilité du Gouvernement, et, quoiqu'elle renferme des documents très-intéressants et très-curieux, elle est rarement citée et est devenue excessivement rare ; le second volume, du moins, est, pour ainsi dire, introuvable. Celle de M. Ladoucette, au contraire, a eu les honneurs, très-justement mérités, de plusieurs éditions, et a parfaitement

fait connaître, sous ses divers aspects, topographie, antiquités, agriculture, industrie, le département des Hautes-Alpes, un des plus curieux de la France, et auquel M. Ladoucette avait donné une énergique et heureuse impulsion. Plus tard, M. Delacroix a publié, dans les dernières années de la Restauration, un premier essai, et, en 1835, en un volume in-4°, un ouvrage de statistique très-complet sur le département de la Drôme, ouvrage qui, comme je l'ai dit, à plusieurs reprises, dans la préface et dans les notes de ma traduction d'Aymar du Rivail, me paraît être un chef-d'œuvre et pouvoir servir de type à tous les ouvrages analogues. Depuis 1844, le conseil général du département de l'Isère a consacré des allocations annuelles considérables pour doter notre département d'un ouvrage semblable, et, sous le titre de *Statistique du département de l'Isère*, on a publié, avec ces fonds, quatre ou cinq volumes de documents de toute nature sur la partie du Dauphiné que nous habitons. Il reste encore, néanmoins, plusieurs volumes à publier. Ce n'est certainement pas le talent, ce ne sont pas les connaissances spéciales qui ont manqué aux écrivains que le conseil général a chargés de ce grand travail, puisque les rédacteurs de cet ouvrage sont : MM. *Gueymard, Albin Gras, Charvet, Pilot* ; et, toutefois, on ne peut hésiter à le reconnaître, tant de sacrifices, tant de mérite n'ont abouti à produire qu'une œuvre informe, sans coordination, parce que l'entreprise n'a pas eu de direction, et que les rédacteurs de ses diverses parties ont écrit suivant leurs goûts, la tendance, la nature spéciale de leurs études, faisant une œuvre considérable, mais sans unité. Toutefois il serait injuste de ne pas reconnaître que les deux volumes publiés par M. Pilot renferment des renseignements utiles au milieu de documents et de faits qui ont cessé d'être exacts, et nous devons souhaiter que cette grande et coûteuse entreprise se termine, comme cela paraît décidé, par la publication d'un dictionnaire des communes du département de l'Isère que doit exécuter M. Pilot, travail qui aurait pu et dû, à mon sens, tout renfermer, et dont M. Delacroix avait donné le modèle pour le département de la Drôme.

8° Un enfant du Dauphiné, mais fixé depuis longtemps à Paris, M. *Auguste Ducoin*, a publié, depuis quelques années, deux brochures intéressantes à divers titres pour l'histoire de Grenoble, une *Histoire de la conspiration de Didier en 1816*, et un opuscule, très-piquant, très-curieux, intitulé : *Trois mois de la vie de Jean-Jacques Rousseau*, où il raconte, d'après le journal de l'avocat Bovier, l'hôte de Jean-Jacques, les épisodes du voyage que le philosophe de Genève fit à Grenoble en 1768. Cet opuscule est aujourd'hui indis-

pensable à tous les biographes de l'auteur du *Contrat social* et de l'*Emile*, et à ce point de vue, quoique M. Ducoin n'habite plus le Dauphiné, je ne pouvais me dispenser de le mentionner, puisque l'auteur est Dauphinois d'origine et que son travail intéresse spécialement le Dauphiné.

9° Trois écrivains, restés Dauphinois, ont contribué, depuis quelques années, par diverses publications, à faire connaître et aimer plusieurs des parties curieuses de leur pays natal. M. Bourne a publié sur les montagnes de la Grande-Chartreuse une brochure, un *Guide*, où l'on rencontre sans doute des idées très-hasardées, tout à fait inacceptables aujourd'hui, sur l'art du moyen âge qu'il sacrifie complètement à l'architecture bâtarde et sans caractère du dix-septième et du dix-huitième siècle, mais où l'on trouve heureusement, aussi, des renseignements exacts, précis, détaillés, sur les routes diverses qui conduisent au monastère si justement célèbre fondé par saint Bruno, sur son histoire, sur les curiosités naturelles que renferment ces montagnes. — M. Roussillon, docteur en médecine au Bourg-d'Oisans, a publié une très-curieuse et très-intéressante brochure, accompagnée d'une carte et de vues lithographiques, sur l'Oisans, cette pittoresque vallée, la plus grandiose et la plus sauvage de nos Alpes dauphinoises; brochure que l'on peut considérer comme le premier essai d'une topographie du Dauphiné, analogue aux *Guides*, aux *Hand-Books* que publient les Anglais, et dans laquelle des renseignements exacts et précis sur toutes les excursions que peuvent faire les voyageurs remplacent ces phrases vagues et prétentieuses qui remplissent trop souvent nos *Guides* français. — En même temps, M. Aristide Albert, avocat à Grenoble, a publié, également sur l'Oisans, un essai descriptif qui se distingue par des qualités différentes, mais non contraires, de telle façon que ces deux ouvrages, l'un plus technique, l'autre plus poétique; l'un conduisant les voyageurs dans toutes les vallées latérales, l'autre se bornant à les diriger par la vallée de la Ramanche jusqu'aux magnifiques prairies du Lautaret, cette localité classique pour les botanistes, se complètent l'un par l'autre et sont des travaux dignes d'être signalés à l'attention du public lettré, et surtout des voyageurs.

10° Puisque je m'occupe, en ce moment, des ouvrages relatifs à quelques-unes des parties de l'ancien Dauphiné, ce serait ici le lieu de parler des nombreux ouvrages publiés dans ou sur la vieille cité viennoise, notre métropole ecclésiastique pendant de longs siècles, d'où sortit la colonie de Lyon, et qui, quoiqu'elle ait été promptement éclipsée par sa fille, quoiqu'elle ait perdu ses archevêques, quoi-

qu'elle ne soit plus qu'un modeste chef-lieu d'arrondissement, conserve dans ses ruines de monuments antiques, dans ses inscriptions, dans les statues, et les bas-reliefs que les fouilles ou les travaux les plus simples font sortir de son sol, tant de grandeur, d'importance et d'intérêt. Par cela même, les ouvrages auxquels ont donné lieu l'histoire ecclésiastique ou politique de Vienne, ses inscriptions et ses monuments, sont tellement nombreux que ce serait une entreprise difficile que d'en dresser même un catalogue, depuis ceux de *Chorier* et de *Charvet*, jusqu'à l'histoire de l'église de Vienne de M. *Collombet*, jusqu'à la magnifique publication de *Vietty*, aux recherches de MM. *Delorme et Mermet*, au modeste petit *Guide* de M. le capitaine *Apté*. Mais la plupart de ces travaux remontent déjà à un certain nombre d'années, et je ne connais aucun travail quelque peu étendu sur cette partie du Dauphiné publié dans le courant de l'année 1857.

11° Toutefois, il se prépare, en ce moment même, un grand travail d'ensemble sur les *inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, par MM. Allmer, Léon Renier et Alfred de Terrebasse. Le nom seul de M. Léon Renier suffit pour indiquer quelle sera l'importance de ce recueil et quelle consciencieuse érudition présidera à l'étude des nombreuses inscriptions que Vienne renferme. Ajoutons que MM. Allmer et de Terrebasse, dont le premier se charge de recueillir et de reproduire en fac-simile les inscriptions, dont l'autre, avec le concours de M. L. Renier, se charge du texte explicatif, sont tous les deux correspondants du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et connus par diverses publications. M. Alfred de Terrebasse surtout, ancien député de notre département, a publié, depuis vingt ans, une foule de travaux dont je ne puis indiquer que les plus importants : une *Histoire de Bayard*, qui a eu et a encore aujourd'hui un très-grand succès ; une notice historique sur notre célèbre jurisconsulte, poète et historien, *Salvaing de Boissieu* ; la première édition de l'*Histoire des Allobroges*, d'Aymar du Rivail, texte sur lequel j'ai fait la traduction partielle que j'ai donnée au public en 1852 ; une réimpression du roman de *Gérard de Roussillon*, dont il n'existe qu'un exemplaire connu, celui de la Bibliothèque de Grenoble ; une multitude d'articles dans les revues de Paris et de Lyon. Enfin M. de Terrebasse a donné, à Vienne, il y a quelques mois, un spécimen de sa grande publication des inscriptions viennoises, dans une brochure sur l'építaphe de *Fædula*, dame viennoise baptisée par saint Martin de Tours, et il a communiqué au Congrès scientifique plusieurs des parties préparées de ce grand ouvrage, que le Congrès a accueillies et vues avec un très-vif intérêt.

12° On est heureux, ainsi que je le disais en terminant l'introduction de ma traduction d'Aymar du Rivail, de rencontrer un homme tel que M. de Terrebase, sachant faire, dans l'intérêt de la science, un si noble emploi de sa fortune et de ses loisirs. Peut-être cet exemple n'aurait-il plus été unique dans notre Dauphiné, si la mort n'était pas venue nous ravir, à l'âge de vingt ans, il y a quelques mois, un jeune homme aussi remarquable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit, plein de dévouement et de zèle pour les études historiques, M. Henri de Maillefaud. Il ne m'appartient pas, à moi qui n'ai vu M. de Maillefaud que pour contribuer à lui décerner, au mois d'avril 1855, son diplôme de bachelier ès lettres, et lui préparer ainsi son admission à l'École des Chartes où il entra quelques mois plus tard, de prévoir ce qu'il aurait pu faire pour l'histoire de notre pays; mais un très-bon juge en semblable matière, mon collègue, M. Revillout, qui l'avait eu pour élève, nous a fait comprendre, dans une intéressante et touchante notice, toute la perte que nous avons faite. M. de Maillefaud a donné, du reste, plus que des espérances, et, sur son lit de souffrance, il a corrigé les dernières épreuves d'un ouvrage intitulé : *Recherches historiques sur le monastère royal ou chapitre noble de Montfleury, près Grenoble* (1 volume grand-8° de 183 pages; Grenoble, Maisonville, 1857), qui se lit avec un très-vif intérêt, parce qu'il n'est pas seulement une œuvre de science et de patientes recherches, mais l'œuvre d'un homme de goût et d'un bon esprit, aussi éloigné des déclamations du dix-huitième siècle que de l'enthousiasme faux et froid d'une petite école moderne; dans lequel les faits sont exposés avec méthode, clarté, simplicité, et constamment appuyés sur des documents authentiques et positifs, dont quelques-uns sont publiés *in extenso* et comme pièces justificatives à la fin du volume. Les excellentes et rares qualités que M. de Maillefaud a montrées dans un ouvrage dont le sujet est restreint et local nous prouvent ce qu'il aurait pu faire dans des questions d'un intérêt plus général, et en lisant son intéressant travail, ceux qui n'ont pas connu l'auteur ne peuvent que s'associer aux regrets que sa mort prématurée a causés à ceux qui l'avaient personnellement et intimement connu.

13° Les qualités que m'ont frappé et que j'ai signalées dans l'ouvrage de M. de Maillefaud m'ont frappé également en lisant un ouvrage d'un genre moins sévère, par cela même accessible à un plus grand nombre de lecteurs, les *Etudes historiques sur les clercs de la Bazoche*, par M. Adolphe Fabre (in-8° de 414 pages; Paris, Potier, 1856). Quoique cet ouvrage ait été imprimé à Paris, nous ne pou-

vous pas le passer sous silence dans ce compte rendu sommaire des travaux que le Dauphiné a produits. Il a, en effet, été composé à Vienne, où l'auteur exerçait, il y a quelques mois encore, les fonctions d'avoué; M. Fabre n'a pas cessé d'être Dauphinois et vient même d'être rattaché par de nouveaux liens à sa province natale, puisque Son Exc. M. le Ministre de la justice, voulant joindre ses remerciements et ses récompenses aux récompenses que l'auteur avait déjà reçues de l'Académie des inscriptions, l'a nommé président du tribunal de première instance d'Embrun. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce double succès, juste récompense des recherches et des études de M. Fabre, et de l'art infini avec lequel il a su encadrer le résultat de ses recherches dans un récit vif et animé, plein d'intérêt et de révélations curieuses sur les mœurs de la magistrature et des clercs depuis le commencement du quatorzième siècle jusqu'à la révolution; sur cette singulière, influente et vivace corporation dont il s'est fait l'ingénieux historien; sur les mystères, les moralités, les farces, les *sotties* dont les clercs de la Bazoche furent les acteurs et les auteurs, au quinzième et au seizième siècle; sur plusieurs points, peu connus, de la vie de quelques-uns de nos grands écrivains, Boileau et Molière notamment. L'ouvrage de M. Fabre, qui a obtenu un prix de l'Institut, et dont tous les journaux et toutes les revues ont parlé avec une juste estime, fait honneur à l'Académie, dans le ressort de laquelle il a été composé, et au Dauphiné dont M. Fabre est un des plus savants et des plus ingénieux écrivains.

14^e Un autre lauréat de l'Institut, M. le docteur Long, de Die (Drôme), a publié, indépendamment de plusieurs Mémoires particuliers, deux travaux étendus et diversement remarquables: 1^o Des *Recherches sur les Vocontiens*, Mémoires complets et détaillés sur une des populations les plus considérables, à l'époque gallo-romaine, des contrées qui ont formé plus tard le Dauphiné. Ces Mémoires, couronnés par l'Institut, ont été insérés (honneur très-rare) dans le Recueil des savants étrangers publié par l'Académie des inscriptions, et imprimés à part, il y a quelques années déjà, en un volume, avec carte, plans et plusieurs gravures représentant divers objets antiques trouvés à Die. Quoiqu'il soit impossible d'admettre toutes les conclusions de M. le docteur Long; quoiqu'il ait singulièrement étendu les limites du *Vocontium*, son ouvrage, très-consciencieux et très-savant, sera toujours consulté avec fruit par tous ceux qui s'occuperont de la géographie ancienne du Dauphiné. 2^o Il y a dix-huit mois environ, le même savant a publié un autre ouvrage intitulé: *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, de 1560 à 1598

(in-8° de 319 pages; Paris, Didot, 1856). Le sujet était riche et dramatique; et, placé au centre des contrées dans lesquelles la Réforme a compté le plus d'adhérents jusqu'à nos jours, M. le docteur Long était à même de faire un ouvrage plein d'intérêt et de révélations curieuses. Je regrette d'être obligé de déclarer que, sous ces deux points de vue, l'auteur n'a pas complètement réussi. Sans doute, M. le docteur Long a pu insérer, à la fin du volume, un certain nombre de documents inédits et en citer quelques autres dans le corps de l'ouvrage, mais ils ne présentent pas toujours un bien grand intérêt. Quant à la narration, souvent coupée et interrompue, elle ne présente pas cet intérêt saisissant qu'aurait eu cette histoire sous la plume d'Augustin Thierry par exemple, et nous n'y trouvons pas ces touches vigoureuses qui auraient été nécessaires pour tracer les portraits d'hommes tels que Montbrun, le baron des Adrets et Lesdiguières. Cependant, il y aurait ingratitude de ma part, puisque je me suis beaucoup servi de cet ouvrage pour mon cours de la Faculté en 1856, à ne pas rendre hommage à l'exactitude consciencieuse des recherches de M. le docteur Long, ainsi qu'à l'esprit d'impartialité, de modération et de tolérance qui le caractérise.

15° J'ai réservé, pour clore cette longue revue, un ouvrage d'un autre genre, très-grave, moins intéressant pour les gens du monde, très-important pour l'histoire du Dauphiné, et qui fait également honneur à l'auteur et à la province. Il s'agit du grand ouvrage, publié par M. Giraud, ancien député de la Drôme, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, un des vice-présidents généraux de notre Congrès scientifique au mois de septembre dernier, sous ce titre : *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Bernard et sur la ville de Romans* (2 vol. in-8°, ensemble de plus de 600 pages, imprimerie de Louis Perrin, à Lyon, avec planches et fac-simile, 1856). En ne considérant d'abord cet ouvrage que sous le point de vue purement typographique, nous reconnaissons volontiers que le papier en est magnifique et que les caractères, fondus exprès, par les soins intelligents de M. Perrin, sont d'une admirable netteté. Il ne faudrait toutefois rien exagérer, même sous ce point de vue, et quelque louables que soient le zèle et l'intelligence de M. Perrin, très-justement connu à tous ces titres par les bibliophiles, on pourrait lui signaler un assez grand nombre de fautes matérielles, et nous doutons surtout qu'on puisse facilement justifier les prétentions archaïques qu'affectent les caractères employés pour l'impression de la préface de M. Giraud et du texte du cartulaire. Mais, ces réserves faites, et nous devons les faire, parce qu'il y a au-

jour d'hui une tendance à ne pas reculer devant de grands sacrifices pour reproduire des types fort coûteux, ce qui a pour résultat d'élever le prix des ouvrages, nous n'avons plus que des éloges à décerner à l'excellent, utile et consciencieux travail de M. Giraud. Il suffit d'ouvrir le premier volume et de lire l'introduction de M. Giraud pour être immédiatement entraîné et séduit par ce style si simple, si ferme, si modeste ; par cette candeur et cette loyauté qui respirent à chaque page et à chaque ligne, pour ainsi dire. La suite de la lecture justifie tout à fait cette impression. L'ouvrage de M. Giraud est une de ces œuvres de patience et de consciencieuse érudition rares dans tous les temps, moins rares au dix-neuvième siècle qu'on se plaît à le dire, toujours très-louables, et qu'il n'est jamais permis de laisser passer inaperçues. Le premier volume contient une histoire de la ville et de l'église de Romans jusqu'aux premières années du treizième siècle ; le second renferme les preuves, c'est-à-dire les pièces justificatives, et surtout le cartulaire de cette église, dont on connaissait des fragments, dont l'original paraît aujourd'hui perdu, et que M. Giraud a essayé de reconstituer, grâce à des fragments et à des copies dont il est devenu l'heureux possesseur. Ces deux volumes ne sont, du reste, comme il le déclare, que la première partie d'un vaste travail d'ensemble sur l'histoire de Romans qu'il a l'intention de poursuivre, dans une seconde partie, depuis le treizième siècle où s'arrête son travail actuel. Tous les amis de la bonne, de la vraie, de la saine érudition, toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire du Dauphiné, doivent former des vœux pour que M. Giraud poursuive et achève cette grande et patriotique entreprise.

Conclusion.

Je ne pouvais mieux terminer ce long examen que par l'indication et l'appréciation sommaire des utiles et remarquables travaux dont je viens de parler en dernier lieu. Je crois être arrivé, en effet, au terme de ma tâche ; car je ne trouve, ou du moins je ne connais aucun travail de droit publié en dehors du chef-lieu académique depuis quelques années, et je ne crois pas que la philosophie, déjà peu riche au chef-lieu, ait été l'objet de quelques travaux dans les autres villes du département de l'Isère ni des trois autres départements du ressort, à l'exception peut-être d'une *Histoire de la philosophie*, publiée par M. l'abbé Bourgeat, de Voiron, professeur à l'institution d'Oullins, et dont M. l'abbé Genevey a rendu un compte très-favorable à l'Académie delphinale. Mais si

l'auteur est Dauphinois d'origine, il habite aujourd'hui le département du Rhône, et, d'ailleurs, son ouvrage remonte déjà à un certain nombre d'années, puisque le rapport de M. Genevey, inséré dans le troisième volume du *Bulletin de l'Académie delphinale* (6^e livraison, p. 503), remonte au mois de février 1851. Nous sommes donc obligé de reconnaître que la philosophie n'est pas en honneur dans le ressort de l'académie, et nous nous trouvons dans la pénible nécessité de faire le même aveu relativement à quelques autres branches des connaissances humaines. Telle est la *numismatique*. Il y a quelques mois, l'honorable maire de Grenoble, ayant le désir de faire classer le riche médaillier qui appartient à la ville, me fit l'honneur de me consulter en me priant de lui désigner quelqu'un qui pût se charger de ce travail, et je fus obligé d'avouer que je ne connaissais personne. C'est qu'en effet le seul travail, à ma connaissance au moins, qui ait été fait sur les médailles et les monnaies du Dauphiné, est l'œuvre publiée, il y a deux ans, par un Lyonnais, par un de mes anciens élèves, par M. H. Morin-Pons.

Il en est encore à peu près de même en ce qui concerne un autre et très-fécond sujet d'étude, *la langue, les patois, la vieille littérature*, questions très-intéressantes assurément, mais que je ne crois pas, cependant, avoir été jusqu'ici l'objet d'une étude sérieuse, suivie et vraiment philologique. Ce serait, toutefois, le moment véritable de s'en occuper, puisque les chemins de fer qui déjà conduisent au milieu de nous, et qui, dans quelques années, sillonneront toute la province, auront pour résultat inévitable de faire disparaître ce qui reste encore des vieux costumes traditionnels, des idiotismes, des expressions provinciales et locales. Je ne suis pas assurément du nombre de ceux qui se plaignent de cette disparition des vieilles coutumes et des restes du vieux langage ; à mes yeux, tout ce qui tend à rendre la vie de la France uniforme est, au contraire, un immense progrès social et politique. Mais, au point de vue historique, il importe d'autant plus de recueillir ces vieilles formes de langage, qui tendent à disparaître, que, sans leur connaissance, il est impossible de comprendre une foule d'expressions que l'on rencontre dans les chartes du moyen âge. C'est là, en effet, ce qui rend si difficile l'interprétation des deux cartulaires de Saint-Hugues et de Domène. Un glossaire dauphinois, dans le genre de celui que M. Honorat a publié pour la Provence, rendrait donc à la philologie et à l'histoire de très-grands services. Malheureusement, personne ne semble y avoir songé jusqu'à présent, ou, du moins, les seuls essais qui aient été tentés, et ils sont naturellement très-insuffisants,

sont des traductions de la parabole de l'Enfant prodigue dans les divers patois du Dauphiné, que l'on trouve dans les statistiques de MM. Ladoucette, Delacroix et Pilot; quelques essais de poésies en patois par M. Colomb de Bâtines; une étude de M. Champollion-Figeac, publiée en 1809; enfin des glossaires partiels publiés par Salvaing de Boissieu, Chorier, et récemment par M. Pagès, dans l'ouvrage dont j'ai parlé plus haut. Mais aucun de ces travaux n'est complet. Toutefois, je dois m'empresseur d'ajouter que M. l'abbé Bourdillon, chef d'institution à Grenoble et membre de l'Académie delphinale, a communiqué au Congrès scientifique la première partie d'un curieux essai sur quelques-uns des patois du Dauphiné, travail que la section de littérature a écouté avec un vif intérêt, qui paraîtra, je l'espère, dans les comptes rendus du Congrès, et que M. Bourdillon, dont la science philologique est justement appréciée, devrait être encouragé à poursuivre.

Aucun travail important ou général n'a été publié non plus sur les *circonscriptions territoriales* ni la *géographie du Dauphiné au moyen âge*. Mon collègue, M. Revillout, s'occupe, je le sais, depuis plusieurs années déjà, d'études et de recherches sur ces questions très-difficiles; mais il n'a encore rien publié à cet égard. M. Ausias père, avocat très-connu de notre ville, a lu à la section d'archéologie du Congrès une notice sur quelques-unes de ces questions, mais elle est encore inédite. Espérons que la publication prochaine des cartulaires de Domène et de Saint-Hugues, qui, avec le cartulaire de Romans publié par M. Giraud, contiennent les principaux éléments pour la solution de ces questions, donnera une impulsion féconde et utile à ces intéressantes études.

La *géographie des contrées qui ont formé le Dauphiné, avant la conquête romaine et sous le gouvernement des Romains*, a été, depuis cinq ou six ans, l'objet de quelques études plus complètes; et ici, je puis dire, sans amour-propre et sans vanité, que c'est moi qui ai donné le signal de la rénovation de ces études. Dans les notes de ma traduction d'Aymar du Rivail, publiée en 1852, j'ai, en suivant l'ordre même adopté par le vieil historien que je traduisais, soulevé, examiné, discuté toutes les questions auxquelles peut donner lieu la géographie du Dauphiné avant l'établissement des Burgondes et des Francs. Mes solutions n'ont pas été adoptées par tous les savants de nos pays; mais, enfin, elles ont soulevé une polémique qui a tourné au profit des études historiques et géographiques, et ont donné lieu à divers travaux analogues publiés, à Chambéry, par M. Dessaix dans le premier volume de son ouvrage intitulé : *La Sa-*

voie pittoresque et historique; par M. Fauché-Prunelle dans son grand ouvrage sur le Briançonnais; enfin, à un essai lu par M. Revillout au Congrès scientifique. Les matériaux sont donc déjà préparés pour répondre à la grande pensée que Sa Majesté l'Empereur a conçue et dont les Sociétés savantes de notre ville ont été saisies par M. le recteur de l'Académie, et quoique, sur beaucoup de points, nous soyons loin d'être d'accord entre nous, nous pourrions arriver, par une étude nouvelle, sinon à nous entendre complètement, du moins à mettre sous les yeux du Gouvernement et du public toutes les pièces du procès là où les questions sont réellement litigieuses.

L'archéologie monumentale n'a pas été l'objet de travaux d'ensemble. Plusieurs des publications estimables et des monographies dont il a été question tout à l'heure sont loin d'être irréprochables à ce point de vue. D'ailleurs, Marnans, Saint-Chef et Saint-Antoine ne sont pas les seuls restes de l'architecture romane et ogivale en Dauphiné, et, dans mes excursions, j'ai rencontré une foule de fragments et de *spécimens* très-curieux de l'architecture chrétienne au moyen âge. J'ai, à ce sujet, rassemblé des matériaux, déjà assez considérables, pour une étude d'ensemble dont j'ai pu déjà communiquer quelques résultats à mes auditeurs de la Faculté des lettres et aux lecteurs de la *Revue des Alpes*. Le Congrès scientifique, au mois de septembre dernier, a aussi entendu la lecture d'intéressants *Mémoires* sur divers monuments de nos pays, par M. l'abbé Trépier, M. Fernand de Saint-Andéol, M. Moufflet, proviseur du lycée impérial. Ajouterai-je, enfin, que, sous ce point de vue, nous faisons peut-être mieux que de décrire, puisque nous construisons? L'honorable M. de Gournay, à force de zèle, d'activité, de persévérance, est parvenu à faire déblayer et restaurer la charmante crypte de l'église Saint-Laurent, de Grenoble, un des plus anciens et des plus curieux spécimens de l'architecture romane, et l'on achève en ce moment la restauration de l'élégante abside de cette église. En même temps se sont élevées plusieurs églises romanes, à Saint-Égrève, à la Buisse, à Varcès, et, en ce moment, l'honorable et savant M. Pilot fait élever dans la commune de Corenc, dont il est le maire, une église dans le vrai style de la fin du onzième et du commencement du douzième siècle, et qui pourra servir de type pour toutes les constructions analogues.

L'Académie de Grenoble, comme on le voit, s'il lui reste beaucoup à faire, a beaucoup fait déjà. Mais nous sommes obligé de reconnaître aussi qu'à ce mouvement deux des quatre départements de l'Académie, la Drôme et l'Isère, se sont seuls associés. L'Ardèche

semble n'avoir rien produit depuis quelques années, sauf un *Coup d'œil historique et géologique sur Aubenas*, par M. Delmas, qui même remonte à 1852, et ne compte, pas plus à Tournon qu'à Privas, de Sociétés savantes. Les Hautes-Alpes, à ma connaissance, du moins, n'ont rien publié depuis la statistique et l'histoire de M. Ladoucette. Mais, ici, nous avons au moins des espérances, puisque nous apprenons que Mgr l'évêque de Gap vient de constituer dans cette ville une société savante sous le nom de *Société fosalpine*, et nous faisons des vœux pour que cette réunion littéraire et scientifique associe ses efforts aux nôtres. Le grand obstacle, en effet, aux progrès de la science, c'est l'absence d'une idée unique qui fasse converger tous les efforts individuels vers un même but. L'association des savants est un premier remède à ce mal, et la formation des Sociétés savantes est déjà un grand progrès. Mais il ne faut pas qu'elles s'isolent elles-mêmes, et il est à désirer, d'une part, qu'elles s'associent les unes aux autres par des liens intimes, grand projet, dont M. le Ministre de l'instruction publique poursuit avec tant de zèle et de persévérance la réalisation; de l'autre, qu'elles aient un but à leurs travaux. C'est cette dernière et féconde pensée que l'Empereur a conçue en leur proposant des recherches sur l'histoire et la géographie des provinces au milieu desquelles elles se sont constituées, pensée accueillie ici avec reconnaissance et sympathie, et à la réalisation de laquelle nous emploierons tous nos efforts dans l'intérêt de la science et pour l'honneur du pays.

Antonin Macé,

Professeur d'histoire à la Faculté des lettres
de Grenoble, correspondant du Ministère
de l'instruction publique.

EXPOSÉ DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES RÉCEMMENT PUBLIÉS PAR
LES MEMBRES DE DIVERSES SOCIÉTÉS SAVANTES DU RESSORT DE
L'ACADÉMIE DE CAEN.

Paléontologie et Géologie.

ESSAI SUR LES PLICATULES FOSSILES DES TERRAINS SECONDAIRES DU
CALVADOS, ET SUR QUELQUES AUTRES GENRES VOISINS OU DÉMEMBRÉS
DE CES COQUILLES, par M. J.-A. *Eudes-Deslongchamps*, doyen de
la Faculté des sciences de Caen. — Extrait du onzième volume
(en cours de publication) du *Bulletin de la Société Linnéenne
de Normandie*. 1858. A Caen, chez Hardel; à Paris, chez Dera-
che, rue du Bouloi, n° 7.

Ce Mémoire, de 164 pages in-4°, avec 16 planches, est un travail
approfondi sur des fossiles peu remarquables et pour la plupart peu
connus; de nombreuses espèces y sont signalées pour la première
fois; toutes y sont décrites avec soin et détails, et figurées sous plu-
sieurs aspects.

Le test des Plicatules, tant vivantes que fossiles, est formé de
deux couches d'un tissu différent : l'extérieur est constitué par
des lamelles minces, serrées et disposées à peu près comme celle
qui constituent entièrement le test des Huitres; l'intérieur est
compacte et analogue au test, dit *porcelainé*, de la plupart des
coquilles. La fossilisation agit diversement sur ces tissus : le premier
se conserve dans toutes les circonstances; l'autre s'altère, disparaît
en totalité, ou est remplacé par une cristallisation spathique.

L'une des plus importantes remarques que l'auteur ait faite sur
les Plicatules a été de constater que, chez une partie de ces coquilles,
la lame cardinale et les dents de la charnière étaient formées d'un
tissu semblable à celui de la couche interne, disparaissant comme
lui, et se remplaçant aussi par une matière spathique; chez une autre
série de Plicatules, la lame cardinale et les dents de la charnière
étaient formées d'un tissu lamelleux comme celui de la couche externe,
et ne disparaissait jamais. Dans cette dernière série, la valve, adhé-
rente ou droite, est toujours plate, tandis que c'est le contraire pour
l'autre série; les dents et les fossettes de la charnière semblent, à un
premier aperçu, être disposées de la même manière dans les deux
séries, mais un examen attentif fait reconnaître des différences très-

sensibles et constantes pour chacune d'elles ; ces deux séries forment donc chacune un groupe naturel.

Au groupe dont les espèces conservent, dans toutes les circonstances, leur charnière lamelleuse, appartient une coquille anciennement décrite, mais imparfaitement, par Parkinson, sous le nom de *Harpax* ; quelques conchyliologistes et paléontologistes avaient adopté le genre de Parkinson, mais la plupart l'avaient rejeté comme inutile ; c'est qu'ils n'avaient point vu l'espèce sur laquelle Parkinson avait fondé son genre *Harpax* ; ils l'avaient confondue avec plusieurs autres, armées, comme elles, de longues épines. M. Eudes-Deslongchamps a retrouvé l'espèce type du genre *Harpax*, il a rectifié et complété la caractéristique de ce genre auquel viennent naturellement se grouper toutes les espèces à charnière lamelleuse et persistante ; quelques-unes avaient été décrites, mais la plupart sont nouvelles.

Les *Harpax* ne sont pas seulement remarquables par plusieurs caractères qui leur sont propres, il le sont encore par leur gisement ; ils ne dépassent point la formation liasique ; les plus anciens se montrent dans le lias inférieur, quelques-uns paraissent propres au lias supérieur, mais le plus grand nombre appartient au lias moyen ; ainsi ce genre a paru au commencement du dépôt liasique, et s'est éteint quand celui-ci a cessé de se former. Quelques-unes de ses espèces atteignent une grande taille ; la plupart sont petites ou médiocres.

On trouve décrites dans le Mémoire seize espèces de *Harpax*, que l'auteur divise en deux sections ; la première renferme les *Harpax* dont le test est entièrement lamelleux, ils sont au nombre de dix ; la seconde, les *Harpax*, dont la partie moyenne de la couche interne est porcelainée et souvent remplacée par une matière spathique ; elle comprend six espèces.

Les *Plicatules* proprement dites, beaucoup plus nombreuses en espèces que les *Harpax*, commencent également avec le lias, mais elles se montrent dans toutes les formations géologiques qui lui ont succédé et se prolongent jusqu'à l'époque actuelle ; les mers des régions intertropicales en nourrissent quelques-unes. L'étude des *Plicatules* est en général difficile, les espèces semblent rentrer les unes dans les autres et se délimitent avec peine. L'auteur en décrit cinquante-trois, qu'il rapporte à huit sections :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 1° <i>Ostracoidæ</i> , 8 espèces ; | 5° <i>Pateroidæ</i> , 7 espèces ; |
| 2° <i>Imbricatæ</i> , 5 espèces ; | 6° <i>Delloidæ</i> , 4 espèces ; |
| 3° <i>Asperæ</i> , 3 espèces ; | 7° <i>Pynochelidæ</i> , 6 espèces ; |
| 4° <i>Tubiferæ</i> , 14 espèces ; | 8° <i>Reticulatæ</i> , 6 espèces. |

A la suite du Mémoire sur les Plicatules, M. Eudes-Delongchamps décrit un nouveau genre qui s'en rapproche, sous le nom de *Carpenteria*, en l'honneur du célèbre micrographe anglais Carpenter, dont les travaux sur la structure intime du test des mollusques sont bien connus.

Les coquilles rapportées à ce genre ressemblent, au premier aspect, à des Huitres plissées ; mais elles sont, comme les Plicatules, formées de deux couches : l'une extérieure, lamelleuse, qui persiste, l'autre, porcelainée, qui disparaît souvent pendant la fossilisation. Elles adhèrent aux corps sous-marins, comme les Plicatules et les Huitres ; mais le test des Huitres n'est formé que d'un seul tissu lamelleux, et les *Carpenteria* ont leur test formé de deux sortes de tissus. D'ailleurs les Huitres adhèrent par leur valve gauche ; les *Carpenteria*, comme les Plicatules, adhèrent par leur valve droite. La charnière des *Carpenteria* diffère beaucoup de celle des Plicatules et rappelle celle des Houlettes (*Pedum*), c'est-à-dire qu'il n'y existe pas de dents, mais une simple cavité ligamentaire dont les bords recouvrent un peu l'ouverture, et dont la coupe, visible sur le bord inférieur de la lame cardinale, est subcirculaire et échancrée. Toutefois, les *Carpenteria* diffèrent des Houlettes sous d'autres rapports : les houlettes n'adhèrent pas aux corps sous-marins par la substance de la valve droite, mais seulement par un *byssus* passant par une profonde échancrure de cette valve ; les *Carpenteria* adhèrent par la substance de cette même valve, mais n'ont ni échancrure ni byssus. C'est une nouvelle modification des formes, déjà si variées, appartenant à la grande famille des Pectinidées.

Deux espèces seulement sont rapportées à ce genre, mais il est probable qu'il faudra en distinguer davantage quand les variétés très-nombreuses de la *Carpenteria pectiniformis* auront pu être étudiées sur des exemplaires plus complets que ceux dont l'auteur du Mémoire a pu disposer. Les *Carpenteria* appartiennent au lias moderne.

M. Eudes-Deslongchamps termine son travail par la description de quelques espèces de Spondyles des terrains du Calvados, dont six sont mentionnés pour la première fois. Trois appartiennent au lias supérieur, un à l'oolite inférieure et deux à la grande oolite.

Comme pour les Harpax, les Plicatules et les *Carpenteria*, le test des spondyles est formé de deux couches, dont l'extérieure, lamelleuse, se rencontre presque toujours à l'état fossile ; l'intérieure passée à l'état fossile, se voit très-rarement.

Jusqu'ici les vrais Spondyles fossiles décrits par les auteurs, ne

dépassaient pas inférieurement les limites de la grande formation crayeuse ; les Spondyles décrits par M. Eudes-Deslongchamps appartiennent bien incontestablement à ce genre, mais ils sont beaucoup plus anciens ; ils sont presque tous d'assez petite taille.

L'un des plus singuliers est celui que l'auteur nomme *Sp. nidulans*, dont la couche interne, excessivement fragile, a dû se détruire même avant la fossilisation ; ce qui a permis que de jeunes Spondyles de même espèce vissent se fixer à l'intérieur de la couche externe et se superposassent les uns sur les autres. La grande fragilité de la couche externe elle-même est cause sans doute que cette espèce n'a pu encore être recueillie dans un état d'intégrité complète ; quoi qu'il en soit, elle est très-facile à reconnaître, même par ses plus petits fragments ; elle n'a encore été trouvée qu'à May (Calvados), dans une argile de lias supérieur qui renferme en outre une foule de débris de mollusques gastéropodes et lamellibranches, de brachiopodes, de crinoïdes, de polypiers, etc., qui rendent cette localité si intéressante pour les paléontologistes.

DESCRIPTION DES COUCHES DU SYSTÈME OOLITIQUE INFÉRIEUR DU CALVADOS, suivie d'un *Catalogue descriptif des brachiopodes qu'elles renferment*. In-8°, de 58 pages et 2 planches, par M. E. Eudes-Deslongchamps, membre de la Société Linnéenne de Normandie. — Extrait du II^e volume du *Bulletin* de cette Société. 1857.

Le but principal de l'auteur était de faire connaître et constater rigoureusement les espèces de brachiopodes recueillies par lui dans les diverses couches du système oolitique inférieur qui se montrent dans le Calvados, et de décrire les espèces nouvelles qu'il y a constatées. Afin que l'on ne pût se méprendre sur les gisements précis de ces espèces, il a donné une description succincte, mais précise, des diverses couches ou bancs, sous les noms généralement admis, mais qui ne sont pas toujours appliqués de la même manière par les paléontologistes et géologues tant français qu'étrangers ; il donne en même temps une coupe théorique représentant la position stratigraphique des couches de l'oolite inférieure telle que ses études et ses recherches lui ont appris qu'elles se présentaient dans le Calvados.

Ainsi, cet opuscule comprend deux parties : une géologique et l'autre paléontologique. Dans la première, l'auteur donne d'abord une idée générale de la position géographique du système oolitique inférieur et de ses rapports avec les autres terrains du département ; il décrit ensuite séparément les diverses branches de ce système, en

énonçant tous les fossiles, caractéristiques de ces branches, qu'il a pu recueillir et dont il a pu constater exactement les espèces. Il reconnaît, en procédant de bas en haut : 1° la couche à *Amm. primordialis*, qui succède immédiatement au lias supérieur ; 2° la mâlière, ainsi nommée dans le pays ; 3° l'oolite ferrugineuse ; 4° l'oolite blanche ; 5° le fuller's earth et le calcaire marneux ; 6° le calcaire de Caen, que surmonte immédiatement la grande oolite.

Voici les genres et les espèces décrits dans la seconde partie et rangés dans l'ordre de leurs couches respectives :

1° Banc à *Amm. primordialis*.

- Terebratula* sphaeroidalis, *Sow.*
- Rhynchonella* Deslongchampsii, *Dav.*
- cynocephala, *Rich.*
- Thecidea* granulosa, *Moore.*

2° Mâlière.

- Terebratula* perovalis, *Sow.*
- Eudesii, *Oppel.*
- Rhynchonella* Deslongchampsii, *Dav.*
- ringens, *De Buch.*
- costulata, *D'Orb.*

3° Oolite ferrugineuse.

- Waidheimia* Waltoni, *Dav.*
- Meriani, *Oppel.*
- carinata, *Lam.*
- Terebratula* Phillipsii, *Moor,*
- sphaeroidalis, *Sow.*
- Rynchonella* spinosa, *Schloth.*
- costata, *D'Orb.*
- senticosa, *De Buch.*
- adoxa, *E. D. sp. nov.*
- plicatella, *Sow.*
- quadriplicata, *Zieten.*

4° Oolite blanche.

- Waldheimia* cadomensis, *E. D. sp. nov.*
- carinata, *Lam.*
- Terebratula* Phillipsii, *Morr.*
- hybrida, *E. D. sp. nov.*
- Morieri, *E. D.*
- globata, *Sow.*
- sphaeroidalis, *Sow.*

Rhynchonella plicatella, Sow.

Thecidea dubia ?? *D'Orb.*

5° Fuller's earth, et calcaire marneux.

Terebratula sphaeroidalis, Sow.

Rhynchonella varians, *Schloth.*

— *spinosa*, *Schloth.*

Thecidea dubia ?? *D'Orb.*

6° Calcaire de Caen.

Waldheimia cadomensis, *E. D. sp. nov.*

Terebratula globata, Sow.

— *Phillipsii*, *Morr.*

Rhynchonella spinosa, *Schloth.*

— *subobsoleta*, *Dav.*

Afin de rendre moins difficile la détermination précise des brachiopodes décrites dans cette note, l'auteur a fait précéder leurs descriptions d'une *Table dichotomique*, précaution qui n'est pas à dédaigner quand il s'agit d'espèces aussi faciles à confondre entre elles que la plupart de celles des brachiopodes.

DESCRIPTION DE QUELQUES NOUVELLES DIATOMÉES observées dans le guano du Pérou et formant un nouveau genre, *Spatangidium*, par M. de Brébisson. In-8°, 7 pages, avec une planche. Extrait du *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, tom. II, 1817.

M. de Brébisson, botaniste et micrographe bien connu du monde savant, s'occupe depuis longtemps de recueillir, dans les guanos si généralement employés en agriculture, ces êtres microscopiques dont l'enveloppe siliceuse peut résister aux agents chimiques les plus énergiques et aux influences destructives du temps, et qui sont connus sous le nom de *Diatomées*. D'immenses quantités de Diatomées couvrent les expansions foliacées des algues marines, les écailles des poissons, les enveloppes des mollusques; un grand nombre de ces animaux, de ces plantes servant de nourriture aux oiseaux de mer, les parties solides des Diatomées subissent, sans altération, l'action digestive des oiseaux, et se retrouvent dans leurs excréments qui constituent les guanos.

M. de Brébisson a recueilli, dans le guano du Pérou seul, plus de cent espèces de Diatomées; il se borne, dans cette note, à faire connaître quelques espèces, constituant un genre nouveau, qu'il nomme *Spatangidium*, et qui doit faire partie du groupe des *Coscinodiscées* de M. Kützing.

A la suite de la caractéristique du nouveau genre, se trouve la

description détaillée et comparative de quatre espèces que l'auteur nomme *Sp. arachne*, *hepactis*, *flabellatum* et *pellatum*, figurées avec un grossissement de cinq cents diamètres.

Tératologie végétale.

NOTE SUR PLUSIEURS CAS TÉRATOLOGIQUES OBSERVÉS SUR DES FUCHSIAS.

Brochure in-8° de 8 pages, avec une planche, par M. E. Eudes Deslonchamps, membre de la Société linnéenne de Normandie. — Extrait du III^e vol. du *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 1858.

Les Fuchsias dont les innombrables variétés, obtenues si facilement par les horticulteurs, font l'ornement des parterres, n'avaient pas encore, que nous sachions, présenté d'anomalies dans leur organisation, du moins n'en connaissons-nous pas qui aient été signalées.

L'auteur en décrit trois dans sa note.

1^o *Fuchsia striata* des horticulteurs, doublant par *métamorphose ascendante*. — Le verticille calicinal proprement dit a la forme et la préfloraison normales. Le second verticille, qui devrait être celui de la corolle et montrer des pétales violets, à préfloraison tordue, insérés au tube du calice, constitue un second calice dont le tube double celui du premier ; ses divisions ont également la préfloraison valvaire, mais elles alternent avec celles du calice extérieur ; la corolle semble donc être absente, ou mieux remplacée par ce second calice. Le premier verticille staminal ne montre point la configuration ordinaire des étamines ; elles sont changées en organes pétaloïdes pour la forme, la couleur et la préfloraison tordue, mais elles sont souvent mêlées avec des pièces ayant la couleur et la consistance du calice. Quant au second verticille staminal, il persiste avec sa conformation ordinaire ; il en est de même du style et du stigmate qui n'ont rien d'anormal.

2^o *Fuchsia hendersoni*, des horticulteurs, doublant par *métamorphose descendante*.

Entre chacun des pétales normaux de la corolle sont insérés au calice une, deux ou trois pièces, ayant tous les caractères de celles de la corolle, et qui s'enchevêtrent avec les pétales normaux. Une seconde modification a montré les mêmes pièces pétaloïdes, mais formant une deuxième corolle, très-régulière. Ainsi cette seconde

modification montre : un calice à quatre divisions, une première corolle à pétales alternant avec les divisions du calice, une deuxième corolle dont les pétales alternent avec ceux de la première, deux verticilles chacun de quatre étamines, c'est-à-dire à l'état normal ainsi que le pistil.

3° *Fuchsia rosa mundi*, des horticulteurs ; où les pièces de la corolle se changent partiellement en étamines. Métamorphose descendante.

Les pétales sont en forme de cornets avec un long onglet ; c'est le mode ordinaire de doubler de l'Ancolie, quoique chez cette dernière ce soit une métamorphose ascendante, ou changement des étamines en pétales.

L'auteur indique encore plusieurs anomalies que lui ont offertes quelques autres variétés de Fuchsias, qui sembleraient d'après cela être assez souvent atteintes de monstruosité.

Les trois sortes d'anomalies exposées ci-dessus ne se remarquaient pas seulement sur quelques fleurs isolées, mais toutes celles des trois pieds de Fuchsias montraient chacune sa modification particulière. L'auteur en conclut que cette tendance à doubler pourrait peut-être se prononcer davantage par l'effet d'une culture persévérante et il recommande son observation aux horticulteurs.

Economie zoologique.

DE LA CASTRATION DES VACHES OU BŒUVONNAGE ; avantages offerts par cette opération ; cas dans lesquels elle doit être pratiquée, par M. *Morière*, professeur d'agriculture des départements du Calvados et de la Seine-Inférieure. In-8°, 13 pages. — *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, tome III, 1858.

La castration des animaux destinés à la nourriture de l'homme améliore très-sensiblement les qualités de leurs chairs ; et si on ne la pratique en général que sur les mâles, c'est à cause de la difficulté de l'opération et surtout du danger de mort qu'elle entraîne chez les femelles.

Un vétérinaire de Reims, M. Charlier, a trouvé moyen de rendre la castration des vaches facile et peu dangereuse ; la brochure de M. *Morière* est destinée à vulgariser, s'il se peut, la méthode Charlier ; l'auteur fait connaître les instruments employés pour cette opération, le procédé opératoire, les diverses localités où le procédé

Charlier a été mis en usage, et les avantages incontestables qu'il présente sous les rapports de la production du lait, de l'engraissement et de la bonté de la chair; il est également très-avantageux pour ramener à l'état normal la production du lait des vaches, dites *taurellières*, et rendre à ces animaux la docilité nécessaire pour qu'elles soient d'un bon usage domestique. M. Morière appuie, par de nombreuses preuves, l'efficacité et l'innocuité de la méthode qu'il préconise; sa brochure sera lue avec intérêt; elle engagera les agriculteurs et éleveurs instruits à faire l'essai du procédé Charlier; et si le succès est tel qu'on l'annonce, quelle que soit la ténacité des routiniers, ils céderont enfin à l'évidence.

NOTE SUR PLUSIEURS CAS D'AFFECTIONS CANCÉREUSES OBSERVÉES SUR DES OISEAUX DE BASSE-COUR PARVENUS A UN AGE TRÈS-AVANCÉ, par M. Eudes Deslonchamps, doyen de la Faculté des sciences de Caen. In-8°, 5 pages. Extrait du III^e volume du *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*. 1858.

L'auteur annonce qu'ayant eu occasion de disséquer à diverses époques deux coqs et une poule morts de vieillesse ou dans un âge très-avancé, il a trouvé sur tous trois des tumeurs cancéreuses d'un volume considérable; il se demande si la dégénérescence cancéreuse ne serait point l'une des affections les plus communes dans l'espèce du coq et de la poule domestique quand on les laisse mourir de vieillesse.

« S'il en était ainsi, dit-il, en terminant sa note, une réflexion se présente tout naturellement : l'habitude où l'on est généralement, dans les fermes et ailleurs, de laisser parvenir à un âge très-avancé les coqs qui doivent *présider* à de nombreuses générations, pourrait peut-être bien n'être pas sans inconvénients. Les produits d'un animal prédisposé à une affection cancéreuse, ou qui déjà en est atteint, ne doivent-ils pas être entachés, même dès leur jeunesse, de prédispositions fâcheuses; leur chair a-t-elle toutes les conditions désirables pour constituer une bonne et saine alimentation? Si, d'une part, on se préoccupe avec raison (pour les écarter) des affections héréditaires dont peuvent être atteints les *parents* d'animaux domestiques destinés à divers services; si, d'autre part, on repousse non moins soigneusement des marchés la viande d'animaux morts de maladies ou affectés de *vices* évidents, ou même dans un état plus ou moins avancé de putréfaction, serait-il prudent de laisser, comme producteurs, des coqs

« affectés ou menacés de maladies cancéreuses? On répondra peut-être que les produits de ces coqs ont, au moins dans la jeunesse, l'aspect de la santé; que leur chair n'a rien qui répugne ou qui puisse la faire distinguer de celle d'animaux provenus de parents jeunes et sains. Cela peut très-bien être. Mais connaît-on assez la marche ou plutôt l'état latent des maladies héréditaires, leur action sur les tissus vivants et les qualités qu'elles leur donnent, pour être assuré que la chair de ces animaux prédisposés aux affections cancéreuses soit employée comme aliment absolument sans danger?

« Et pourquoi laisse-t-on les coqs vieillir, tandis que l'on tue et que l'on mange les poules, au plus tard quand elles cessent de pondre? C'est sans doute parce qu'un coq n'est un bon producteur que quand il approche de l'âge adulte et après qu'il l'a atteint. Plus tard, sa chair serait dure et peu agréable; on les laisse donc vieillir et produire jusqu'à ce qu'ils meurent de vieillesse. Si les maladies cancéreuses, dans ces cas, sont aussi communes que les observations précédentes semblent le faire présumer, les derniers produits de ces coqs seraient nécessairement entachés d'un vice cancéreux susceptible de se développer plus tôt ou plus tard. Que l'on tue donc les coqs quand leur chair est encore mangeable, et l'on évitera ainsi jusqu'à la crainte que leur progéniture ne soit soupçonnée d'un vice aussi redoutable que le cancer. »

Agriculture.

ETUDE SUR L'ORIGINE, LES TRANSFORMATIONS, LE DESSÈCHEMENT ET LA MISE EN CULTURE DE LA BAIE DES VEYS, par MM. *Morière et Villers.*
Broch. in-8° de 33 pages, avec une planche. — Extrait de l'Annuaire normand pour 1858.

Approprié à la culture une immense étendue de terrain que la mer couvre et découvre à chaque marée; assainir une contrée que ses émanations délétères rendaient, depuis un temps immémorial, le foyer de fièvres dangereuses, faciliter entre les communes voisines les communications journalières qui ne pouvaient avoir lieu que par de très-longs détours, ou en exposant la vie des voyageurs au milieu de vases et de sables mobiles dont les *gués* changeaient à chaque instant, était une entreprise utile mais hardie et difficile, si l'on se mettait à l'œuvre sans avoir bien apprécié la dépense et les obstacles matériels; avantageuse si elle était conduite avec pru-

dence et si l'on pouvait disposer de capitaux suffisants. Restaient pourtant des empêchements plus difficiles à surmonter, des intérêts privés et puissants, des jalousies d'influences qui devenaient des obstacles invincibles; on trompait les populations riveraines pour les rendre opposantes à des travaux qui pourtant étaient pour elles des sources de sécurité et de profits.

Une compagnie fortement constituée, riche, ayant à sa tête un homme expérimenté, actif et entreprenant, après bien des efforts, a pu enfin se mettre à l'œuvre et marche avec succès vers le but qu'elle s'est proposé d'atteindre.

C'est à faire connaître les lieux et les travaux entrepris pour dessécher les Veys qu'est destiné l'intéressant travail de MM. Morière et Villers.

Un court exposé topographique fait connaître les localités; une description historique, plus étendue, rappelle les faits les plus remarquables dont elles ont été le théâtre, et suit pas à pas les changements et modifications opérés par les agents naturels ou par les hommes; vient ensuite le rappel des projets et des tentatives d'exécution faits à diverses époques pour changer ces plages malsaines et les améliorer sous les rapports de la culture et de la viabilité; enfin l'établissement de la compagnie actuelle et les résultats qu'elle a obtenus jusqu'au moment de la publication de la brochure.

Ce petit travail intéresse non-seulement les habitants du pays, mais encore les économistes et tous les hommes qui s'occupent de l'amélioration des terres et de la multiplication de leurs produits. Quel plus simple et en même temps quel plus beau problème! un terrain est complètement stérile, c'est-à-dire inutile; il est un foyer de maladies graves, c'est-à-dire un danger permanent pour les riverains; quelques capitaux, non pas *détruits*, mais seulement *dé-placés*, le transforment en peu d'années en un sol producteur destiné à nourrir et à assurer le bien-être d'un certain nombre de créatures humaines qui n'y eussent pas trouvé auparavant *place pour elles*; c'est une véritable création.

Zoologie.

CATALOGUE DES REPTILES ET DES POISSONS recueillis à Cayenne par M. Déplanche, chirurgien de l'avis à vapeur de la marine impériale, le *Rapide*, pendant les années 1855-56 et 1857. — Par M. J.-A. Eudes Deslongchamps, doyen de la Faculté des sciences

de Caen. — Extrait du 3^e volume du *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 1858. Brochure in-8^o de 13 pages.

Cette brochure termine le catalogue des animaux vertébrés recueillis à la Guyane par M. Déplanche. Le catalogue des mammifères, par M. Eudes Deslongchamps, a été publié l'année dernière, dans le même bulletin, ainsi que le catalogue des oiseaux, dressé par feu S. A. I. le prince Charles Lucien Bonaparte, qui avait bien voulu se charger de leurs déterminations génériques et spécifiques. On sait quel intérêt le prince trouva dans la collection d'oiseaux rapportée par M. Déplanche; elle lui fournit l'occasion de faire de nombreuses rectifications aux déterminations antérieures des oiseaux de cette contrée. Le prince se proposait d'ajouter à son catalogue une multitude de notes; sa mort, si regrettable, a privé la science de ces précieux documents.

Le nombre des espèces de reptiles rapportées par M. Déplanche est de trente-cinq. Une femelle de *Polychrus marmoratus*, Cuv., contenant des œufs prêts à être pondus, a permis de constater que le diamètre de ces œufs était beaucoup plus considérable que celui du canal osseux du bassin par lequel ils devaient passer; mais on a pu constater aussi que ce bassin était mobile sur le sacrum et qu'il pouvait, en s'inclinant d'abord en avant, puis en arrière, modifier tellement l'étroitesse de son canal, que les œufs pouvaient d'abord s'y engager et ensuite le franchir. Ces œufs sont enveloppés d'une membrane épaisse, coriace, striée obliquement dans le sens de leur grand diamètre.

Une espèce d'*Anolis* qui paraît nouvelle et qui montre, réunis, une partie des caractères observés séparément sur les *Anolis alligator*, Dum. et *Lucius*, Dum., dont l'un vient de la Martinique et l'autre de Cuba.

Les ophiidiens forment la majorité des espèces rapportées par M. Déplanche; il tua lui-même un boa constrictor, long de trois mètres, et qu'il a conservé en peau. C'était une femelle; il trouva, dans le voisinage du lieu où fut tué l'animal, un certain nombre d'œufs dont il a rapporté six dans l'alcool. Ces œufs sont un peu plus gros que ceux d'une poule ordinaire et d'une forme ellipsoïde; leur enveloppe est membraneuse, très-mince et très-molle; tous contiennent un fœtus contourné en spirale, ayant une longueur (étant développés) de cinq ou six centimètres; la tête est plus grosse que le corps.

Les poissons ne sont qu'au nombre de dix espèces. On pourrait

s'étonner qu'un naturaliste aussi zélé et aussi actif, que M. Déplanche n'en n'ait pas recueilli davantage, car c'était la collection qui lui était le plus facile de faire; mais elle eût été aussi la plus onéreuse à conserver; l'espace dont il pouvait disposer, dans son navire, était fort restreint; il lui eût fallu des bocaux et de l'alcool en abondance; il ne faut pas oublier qu'il n'avait aucun crédit pour cela, et que tout était à ses frais: et d'ailleurs la fièvre jaune a régné pendant près d'un an à bord du *Rapide* dont elle a enlevé la moitié de l'équipage et atteint à deux reprises le *naturaliste* qui était chargé du service médical du bord. Ces poissons sont intéressants; je citerai l'*Anableps coarctatus*, Val., mâle et femelle; le *Rhinobatus granulatus*, Cuv., et de très-jeunes Silures à divers états d'évolution fœtale, depuis l'œuf, sans trace d'embryon, jusqu'au poisson développé ne portant plus de traces de l'œuf. Les œufs et les embrions sont de couleur de plombagine et de la grosseur d'une petite noisette. De plus, l'embryon d'une Silure d'une autre espèce, ayant à peine 4 centimètres de long, tandis que l'œuf a près de 3 centimètres de diamètre. Si l'on juge de la taille des adultes par celle des œufs et des embryons, ces Silures doivent atteindre une très-grande taille; du reste, il a été impossible de les déterminer spécifiquement, vu leur développement si peu avancé.

M. Déplanche a rapporté, en outre, une nombreuse collection de coquilles, et quelques mollusques dans l'alcool, la *Firole* et la *Spirule* entre autres; beaucoup de coléoptères et de papillons, quelques annélides, crustacés et zoophytes et une grande quantité de plantes desséchées. M. Eudes Deslongchamps se propose de faire le catalogue, de toutes ces choses, à mesure que ses occupations lui en laisseront le temps.

Chimie agricole.

RECHERCHES ANALYTIQUES SUR LE THÉ DE FOIN ET SUR LA DÉPRÉCIATION QUE PEUVENT ÉPROUVER LES FOURRAGES SOUS L'INFLUENCE DE L'EAU. — In-8°, 11 pages, 1858, par *J. Pierre*, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen.

Pour étudier la nature de l'infusion donnée, sous le nom de *thé de foin*, aux jeunes élèves d'espèce bovine, M. Pierre a traité le foin par l'eau chaude, et analysé l'*extrait* contenu dans cette infusion. Il a été conduit ainsi à reconnaître que ce que l'on est convenu d'appeler thé de foin paraît constituer une boisson éminemment ra-

tionnelle offrant, indépendamment des principes aromatiques, toniques et stimulants qu'elle renferme, aux jeunes animaux, sous une forme qui leur plaît, une alimentation riche en principes azotés, et contenant, en outre, en proportion assez considérable, les principes nécessaires au développement de leurs os.

Le foin qui a servi à faire cette infusion n'a pas perdu pour cela toute sa valeur nutritive ; il peut encore servir à l'alimentation des animaux.

Pour se rendre compte de la dépréciation que peut éprouver le foin sous l'influence des pluies, M. Pierre l'a traité plusieurs fois par l'eau froide ; il a pu enlever à ce fourrage près de 21 0/0 de son poids de substances solubles ; il est arrivé ainsi à cette conséquence : que l'eau froide peut enlever au foin 3, 5, 6 0/0 de ses principes azotés naturels, beaucoup de sels de chaux, de soude, de potasse et environ le sixième de la totalité de ses phosphates.

RECHERCHES ANALYTIQUES SUR LE SARRASIN CONSIDÉRÉ COMME SUBSTANCE ALIMENTAIRE ; in-8°, 63 pages ; par M. J. Pierre, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen. — Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture et de commerce de Caen*. 1858.

Parmi les conséquences les plus importantes de ce travail, nous signalerons les suivantes : par une mouture et un blutage méthodiques, M. Pierre a pu retirer de la graine de sarrasin des produits extrêmement différents sous le rapport de leur richesse en principes azotés, à tel point que l'un de ces produits contient près de sept fois plus de matière azotée que l'autre. Il a reconnu également que la plus grosse farine peut contenir une proportion d'azote égale à deux fois et demie celle que l'on trouve dans la graine entière du sarrasin qui l'a fournie.

En rapprochant ces résultats, donnés par l'analyse, de ceux que l'on observe dans la pratique ordinaire on arrive à cette remarque intéressante : *que l'expérience avait appris depuis longtemps à chacun ce qui lui convenait le mieux.*

En effet, les gens aisés, qui se livrent habituellement à des travaux très-modérés, et qui, d'ailleurs, consomment souvent des aliments riches en matières azotées, comme la viande, préfèrent la belle farine blanche, qui flatte davantage l'œil et le goût. Or, il est de fait qu'elle constitue un aliment très-léger, beaucoup moins substantiel que celui qui provient de la farine jaune bise du même sarrasin.

Les gens peu fortunés, au contraire, privés le plus ordinairement de l'avantage de pouvoir consommer de la viande, trouvent dans les préparations faites avec la grosse farine jaune un aliment suffisamment réparateur; et ils ont raison de préférer cette farine à la folle fleur blanche du sarrasin, qui, malgré son prix plus élevé, ne constituerait pas pour eux un aliment aussi substantiel.

En comparant les produits de la mouture du sarrasin avec les produits analogues de la mouture du froment, M. Pierre a reconnu que les différences qui peuvent exister entre les produits extrêmes de la mouture du sarrasin sont plus que quadruples de celles que lui ont fournies les produits correspondants du froment.

Il a reconnu que la farine la plus grosse peut contenir, à poids égal, cent quinze fois autant de matière grasse et vingt-cinq fois autant de phosphates que la plus belle folle farine blanche.

Il serait curieux de rechercher si cette grande richesse en phosphates exerce une influence sensible sur la constitution des personnes qui font habituellement usage de la grosse farine bise de sarrasin, et si cette influence se fait sentir d'une manière appréciable dans la reprise des fractures. Une alimentation aussi riche en phosphates naturels n'offrirait-elle pas plus de chances de succès que les additions artificielles de phosphates dans les boissons ou dans les aliments solides que l'on a préconisées dans ces derniers temps?

RÉIMPRESSION, EN 1858, D'OUVRAGES DE M. Pierre, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen, antérieurement publiés.

1° Amendements calcaires.

M. Pierre avait pris, il y a quatre ans, pour sujet de quelques-unes de ses leçons de chimie appliquée à l'agriculture, l'étude des amendements calcaires; ces leçons avaient été publiées peu de temps après.

L'accueil fait à cette publication en ayant nécessité une nouvelle édition, M. Pierre vient de la faire paraître, au commencement de cette année, avec les améliorations que lui a suggérées une plus longue expérience.

2° Recherches sur la valeur nutritive des fourrages.

L'édition publiée, pour la première fois, en 1856, s'est trouvée épuisée assez vite pour en nécessiter cette année une nouvelle.

M. Pierre a profité de la circonstance pour améliorer son premier

travail, en comblant, au moyen de nouvelles recherches expérimentales, quelques-unes des lacunes que présentait la première édition.

Il a notamment ajouté, à la fin de l'ouvrage, des considérations générales sur les différences de valeur alimentaire que l'on peut observer dans des fourrages désignés sous le même nom.

Les considérations qui résument une partie des recherches de l'auteur sur la matière l'ont conduit à discuter l'influence que peuvent exercer, sur certaines maladies du sang, les fourrages très-nutritifs de certains pays qui jouissent, sous ce rapport, d'une triste célébrité.

3° *Chimie agricole, ou l'agriculture considérée dans ses principaux rapports avec la chimie.*

La première édition de cet ouvrage offrait le résumé des leçons faites à la Faculté des sciences de Caen depuis 1848 jusqu'en 1853.

Le premier travail a été presque entièrement refondu pour l'édition nouvelle, que l'auteur s'est efforcé de mettre en rapport avec l'état actuel des connaissances chimico-agricoles de notre époque.

Mathématiques.

ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE APPLIQUÉE A LA TRANSFORMATION DU MOUVEMENT DANS LES MACHINES, par M. Girault, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Caen. 1 vol. in-8° de XII-292 pages, avec 185 figures dans le texte. Caen, Hardel, imprimeur. 1858.

Il suffira, pour donner une idée du livre de M. Girault, de citer un passage de la préface et de renvoyer à la table des matières.

« Faire connaître dans ses principes généraux et dans ses principales applications cette branche importante de la mécanique rationnelle en la réduisant aux transformations du mouvement rectiligne et du mouvement circulaire, rendre son étude accessible à tout lecteur initié déjà aux premières spéculations de la géométrie et familier avec les notations et les procédés les plus vulgaires du calcul algébrique; essayer enfin d'introduire, sous une forme élémentaire, dans la recherche des propriétés de la transmission du mouvement, la considération si féconde des grandeurs dites *infinitement petites* ou insensibles, tel est le but que nous nous sommes proposé en écrivant ce livre. »

L'auteur, écartant toute classification fondée sur la continuité ou l'alternance du mouvement, distingue trois sortes de transforma-

tions, selon que les mouvements associés sont tous deux rectilignes ou tous deux circulaires, ou l'un rectiligne et l'autre circulaire. Dans chacune des trois classes ainsi établies, il forme trois catégories, et suppose que la transmission du mouvement s'effectue, soit par contact immédiat, soit au moyen d'auxiliaires solides, soit au moyen d'intermédiaires flexibles. Cette division nous a paru nouvelle; nous croyons également que l'on remarquera dans le volume que vient de publier M. Girault plusieurs théorèmes nouveaux, fournissant une expression simple du rapport des vitesses des deux mouvements qui se transforment l'un dans l'autre.

CALCUL DU MOUVEMENT DES ONDES RECTILIGNES ET DES ONDES CIRCULAIRES FORMÉES A LA SURFACE DE L'EAU; in-8°, 10 pages; par M. Girault, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Caen. Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. 1858.

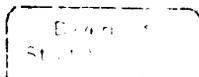
Lagrange a déduit des formules générales de l'hydrodynamique l'équation pour le mouvement des ondes liquides, en observant qu'elle a même forme que celle qui détermine les petites agitations de l'air dans un plan horizontal.

On peut, dans le cas où les ondes liquides sont rectilignes ou circulaires, obtenir directement l'équation de leur mouvement par une méthode beaucoup plus simple que M. Girault fait connaître, en apportant d'ailleurs au problème les mêmes restrictions que l'auteur de la mécanique analytique.

M. Girault trouve dans les ondes circulaires que le rayon de l'onde croît proportionnellement au temps, que la longueur de l'onde est constante, et que sa hauteur varie sensiblement en raison inverse de la racine carrée du rayon suffisamment grand.

RECHERCHES EXPÉRIMENTALES SUR LES VARIATIONS DE LA VITESSE PENDANT LA MARCHÉ; in-8°, 13 pages; par M. C. Girault, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Caen. — Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. 1858.

L'auteur trouve que, dans les circonstances ordinaires de la marche, la vitesse moyenne du pas est à peu près la moyenne des vitesses extrêmes, et que la différence de ces deux vitesses extrêmes diffère peu du tiers de la vitesse moyenne.



Biographie.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR C.-R.-A. LÉCLANCHER, CHIRURGIEN DE LA MARINE FRANÇAISE ET NATURALISTE VOYAGEUR, par M. J.-A. Eudes Deslongchamps, doyen de la Faculté des sciences de Caen. — Extrait du III^e vol. du *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, in-8^o, 46 pages.

Peu de navigateurs ont parcouru autant de mers et visité autant de contrées diverses que l'homme auquel cette notice biographique est consacrée. Entré au service de la marine militaire comme chirurgien de seconde classe, il y est resté 27 ans; et, pendant ce temps, il a été presque toujours à la mer. Peu d'hommes ont eu d'aussi nombreuses occasions de faire des collections d'histoire naturelle, et peu d'hommes ont, aussi bien que lui, mis à profit ces occasions. Léclancher est mort à Cherbourg, le 7 août 1857.

Outre les collections dans les trois règnes de la nature qu'il a remises au Muséum d'histoire naturelle de Paris, il a encore considérablement enrichi le Musée de Cherbourg; il a donné à ses amis une foule d'objets qu'il ne cessait de recueillir pendant ses voyages, et qu'il savait avoir trait à leurs études ou à leurs goûts.

Les galeries d'histoire naturelle de la Faculté des sciences de Caen ont reçu de lui un grand nombre de pièces intéressantes.

Léclancher était un des élèves de la Faculté des sciences de Caen. Aussi son ancien professeur d'histoire naturelle a-t-il désiré consacrer à la mémoire de ce zélé et généreux collecteur quelques pages, dans le but de faire connaître les services que, dans la mesure de ses forces, il a pu rendre à l'histoire naturelle.

Léclancher écrivait avec beaucoup de soin les journaux de ses voyages, sans autre but que sa propre satisfaction et pour les communiquer à ses amis. M. Eudes Deslongchamps a mis à profit ces récits, très-curieux à lire, quoiqu'ils aient perdu une partie de leur intérêt d'actualité; mais ils font connaître l'homme d'abord, son caractère, ses goûts et les principales aventures dont il a été le témoin.

Eudes DESLONGCHAMPS,

Professeur à la Faculté des sciences
de Caen.

NOTICE SUR LES TRAVAUX LITTÉRAIRES ACCOMPLIS DANS
L'ACADÉMIE DE RENNES PENDANT L'ANNÉE 1857.

Cette notice n'embrasse point toutes les publications que l'année 1857 a vu naître dans le ressort de l'Académie de Rennes : elle est le fruit d'un examen rapide et nécessairement incomplet. Le rédacteur a fait deux parts des ouvrages dont il a pu prendre connaissance : ceux qui se rattachent aux études historiques, et ceux qui ont un caractère purement littéraire. C'est aux travaux de la première classe qu'il a presque exclusivement donné son attention, en négligeant toutefois les recherches d'un intérêt trop restreint et les travaux qui sont en possession d'une notoriété à laquelle il serait inutile de vouloir ajouter. Tels sont les livres, les Mémoires couronnés ou mentionnés par l'Institut, et les thèses pour le doctorat soumises à l'appréciation de la Faculté des Lettres de Paris (1).

NUMISMATIQUE.

Essai sur les Monnaies du royaume et du duché de Bretagne, par Alexis Bigot, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. In-8°.

Voici le traité le plus complet du monnayage breton qui ait paru jusqu'à ce jour. Il renferme non-seulement les nombreuses monnaies inédites que l'auteur a pu retrouver, mais encore celles qui avaient déjà été publiées, avec l'indication des sources dont elles proviennent. M. Bigot est un dessinateur habile, et les connaisseurs bretons louent fort l'exactitude et la fidélité avec lesquelles les types de chaque époque sont reproduits. Il ne s'est permis aucune rectification pour les monnaies frustes ou rognées, mais les a rendues telles quelles.

(1) La thèse de M. Grégoire, professeur au lycée de Nantes, sur la *Ligue en Bretagne*; celle de M. Mourin sur la *Ligue en Anjou*; le bel ouvrage de M. Poitou, conseiller à la cour d'appel d'Angers, couronné par l'Académie française; l'*Histoire des évêchés de Bretagne*, par MM. Geslin de Bourgogne et Anat. de Barthélemy, dont le 2^e volume a paru cette année, et auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné une de ses distinctions.

Ce livre vient de paraître, et déjà il fait autorité parmi les numismates dans les départements de l'Ouest.

On ne donnera pas les grandes divisions de ce traité ; elles sont empruntées à l'histoire même de la province, de façon qu'on voit les changements dans les monnaies concorder avec les changements sociaux ou politiques. Ainsi, les monnaies simplement municipales abondent à l'époque mérovingienne, continuent de subsister pendant la période carlovingienne : puis le type carlovingien, après avoir passé par toutes les altérations, fait place, une fois usé, à la monnaie de la dynastie de Dreux ; et on suit alors le monnayage autonome breton jusqu'au moment où le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, puis avec Louis XII, met fin à l'indépendance du pays. La description des monnaies de chaque prince est précédée d'une chronologie énonçant les principaux faits du règne. Les monnaies sont distinguées par ateliers de fabrication. Le type, le style et le métal ont guidé l'auteur dans ses attributions. Si quelques-unes de ces attributions paraissent hasardées, il faut remarquer qu'il a souvent marché seul et sans guide sur un terrain entièrement neuf.

Les pièces justificatives et les documents monétaires qui font suite au traité vont de l'année 851 à l'année 1534 ; ils sont empruntés pour les anciens temps aux Preuves de l'histoire de Bretagne, par D. Morice, et au Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes. Ils ne donnent pas suffisamment l'histoire du monnayage de la province ; mais ce recueil déjà plein d'intérêt pourra être complété.

On peut adresser encore à ce remarquable travail une critique de détail portant sur le titre même du livre. Pourquoi ces mots : Royaume et duché de Bretagne ? Bien que Charles le Chauve ait reconnu à Salomon la jouissance des droits régaliens, les mots *regnum Britannia* qui se lisent dans quelques pièces justificatives ne paraissent point avoir de valeur historique bien établie ; il ne faut y voir que l'emploi d'une appellation à laquelle l'ancien écrivain ne donnait peut-être point le sens que nous lui attachons de nos jours.

Enfin, si quelque chose peut ajouter encore à l'intérêt que mérite cette importante publication, c'est qu'elle est l'œuvre d'un modeste employé des contributions indirectes, qui a su prélever sur de minces appointements les moyens de suivre de coûteuses recherches et d'imprimer un livre dont les planches et le texte sont d'une remarquable exécution.

CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES DE L'ANCIENNE MONARCHIE
ET INSTITUTIONS, DU MOYEN AGE.

Essai sur le Dictionnaire des terres et des seigneuries comprises dans l'ancien Comté nantais et dans le territoire actuel du département de la Loire-Inférieure, par M. E. de Cornulier (Bulletin de la Société académique de Nantes, 1^{er} semestre de l'année 1857).

Cet essai, dont l'auteur publie un *specimen* imparfait, est précédé d'une introduction où il indique quelques idées justes et fécondes pour l'histoire des temps féodaux, et où il présente l'inventaire des ressources dont l'historien et l'archéologue peuvent s'aider de nos jours dans l'accomplissement de ce travail pour le territoire breton.

En dehors des villes dont les communautés plus ou moins émancipées avaient une existence réelle, la seule subdivision qui vécût de sa vie propre au moyen âge était la terre ou la seigneurie, véritable molécule élémentaire de la société dans son organisation féodale. Au point de vue historique, c'est donc cette unité qui doit pour ainsi dire former le fond d'un dictionnaire de province.

L'histoire de chaque manoir se compose d'une partie géographique énonçant l'importance du domaine territorial et l'étendue de la juridiction, et d'une partie généalogique où l'on voit la succession des familles qui ont possédé le manoir, soit à titre de propriétaire, soit à titre de justicier, et le plus souvent à ces deux titres à la fois. C'est de cette seconde partie seulement que l'auteur compte s'occuper.

L'étude de la succession chronologique des possesseurs de terre éclaircira certaines difficultés provenant de l'usage blâmé par Montaigne d'appeler chacun par le nom de sa terre ou seigneurie, *la chose du monde qui fait le plus mêler et méconnaître les races* (Essais I, ch. XLVI.) Ainsi, l'on rencontre souvent deux personnes se qualifiant simultanément, et pourtant à bon droit, de seigneurs du même lieu. C'est que l'une d'elles est le propriétaire du sol, et l'autre le justicier, c'est-à-dire le propriétaire des droits de justice.

Où trouver les matériaux de ce travail qui pénétrera jusqu'au cœur de la société féodale, et qui est destiné à guider toutes les recherches locales?

Ces matériaux, qui ne sont donnés ni par Ogée ni par Girault de Saint-Fargeau, M. de Cornulier nous les fait connaître tels que les ont laissés le temps et les hommes plus destructeurs encore. Les sources pour un dictionnaire des terres de Bretagne, tel qu'il le conçoit, sont :

1^o Les anciennes enquêtes ou réformations paroissiales :

2° Les collections des aveux et des hommages rendus aux ducs et puis aux rois ;

3° Les bonnes généalogies, comme celles du P. du Paz, de l'abbé Le Laboureur ;

4° Les extraits qui nous restent de la réformation générale de la noblesse de Bretagne, exécutée de 1668 à 1671 ;

5° L'histoire de dom Morice ;

6° Les titres des particuliers ;

7° Les archives judiciaires ;

8° Les états des juridictions de Bretagne dressés par les subdélégués.

L'auteur trace l'historique et la description sommaire de ces recueils, de ce qu'ils ont été et de ce qu'il nous en reste. Les historiens doivent attacher quelque importance à cet inventaire dressé par un homme compétent et assez versé dans la connaissance du régime féodal breton pour faire un utile emploi de ces débris de vieux registres sauvés des flammes auxquelles la Révolution les avait condamnés dans un de ses mauvais jours de vengeance et de colère.

Recherches topographiques sur le pays de Rays, par M. Bizeul de Blain. (*Revue des Provinces de l'Ouest* (1).)

Extraits des chartes et des titres du Cartulaire des sires de Rays, pour la plupart encore inédits, par M. Marchegay. (*Revue des Provinces de l'Ouest*.)

Analyse du Cartulaire des sires de Rays, par M. P. Marchegay. (*Revue des Provinces de l'Ouest*.)

Droits de la bourgeoisie de Chemillé-le-Vieux. (*Revue des Provinces de l'Ouest*.)

Extrait et analyse de la charte de Bournezeau, bourg important du département de la Vendée. (*Revue des Provinces de l'Ouest*.)

Charte inédite de Jean, duc de Nemours, en faveur du prieuré de Solesmes, du 2 juin 1497, d'après l'original conservé aux archives de l'abbaye, publiée par dom Paul Piolin, bénédictin de l'abbaye de Solesmes. (*Revue de l'Anjou et du Maine*.)

Recherches sur le prieuré de Saint-Martin de Laval. (*Revue de l'Anjou et du Maine*.)

Recherches historiques sur Aubigni et Verneil, et sur les sept

(1) Comme il n'est ici question que des publications de l'année 1857, on a cru pouvoir se dispenser d'indiquer la page des diverses *Revues*. On la trouvera marquée dans les tables de l'année.

communes du canton de Mayet, par M. Legeay. (*Revue de l'Anjou et du Maine.*)

Ensemble de documents bons à consulter pour écrire l'histoire de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou. (*Revue des Provinces de l'Ouest.*)

M. Anat. de Barthélemy a commencé, dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, une série de recherches historiques sur quelques droits et quelques redevances bizarres au moyen âge dans l'Ouest de la France. L'auteur cite les actes authentiques sur lesquels s'appuient ses explications.

DOCUMENTS BIOGRAPHIQUES.

Lettre inédite de Louis Ronsart, maître d'hôtel de François I^{er} et père du célèbre poète vendômois. Cette lettre a une véritable importance historique non-seulement à cause du nom dont elle est signée, mais surtout parce qu'elle révèle l'état de dénûment et d'abandon où furent laissés les enfants de François I^{er} pendant leur captivité en Espagne. Il n'y a point de date à la lettre, mais elle est évidemment antérieure à l'année 1530, époque où les jeunes princes furent rendus à la liberté. (*Revue de l'Anjou et du Maine.*)

Vie de saint Yves, par M. Ropartz, avocat, a paru à Guingamp.

Note sur René Benoît, confesseur de Marie Stuart et de Henri IV, par M. Aug. Galitzin. (*Revue de l'Anjou et du Maine.*)

ESSAIS HISTORIQUES.

Histoire de la Conspiration de Pontcallec, 1717-1720, par M. de la Borderie. (*Revue de Bretagne et Vendée.*)

M. de la Borderie, fondateur et rédacteur en chef de la *Revue de Bretagne et Vendée*, l'a ouverte par une curieuse étude sur la conspiration du marquis de Pontcallec et des malheureux gentilshommes bretons qui, en 1720, payèrent de leur tête leur dévouement aux antiques privilèges de la Bretagne. L'auteur voit en eux les derniers martyrs de la nationalité bretonne, et il s'attache à montrer que leur mouvement a été calomnié, comme le sont d'ordinaire les causes vaincues. Il s'efforce d'enlever à cet événement le caractère subalterne que lui a imprimé sa concordance avec la conspiration de Cellamare et avec les tristes intrigues de la duchesse du Maine. Le journal historique de M. de Robien lui a fourni des documents d'une grande importance et restés inconnus aux historiens qui ont écrit sur ces affaires, notamment l'acte d'union pour la défense des libertés

de la Bretagne. Cette pièce est le lien qui rattache la conspiration proprement dite à la lutte des États contre le maréchal de Montessquieu, et elle explique comment les Bretons passèrent de la résistance légale à la révolte.

Pour refaire cette page d'histoire manquée par Lemontey, M. de la Borderie a été amené à parler de l'ancienne constitution de la Bretagne qu'il a beaucoup étudiée, mais dont il est, ce semble, un admirateur trop passionné. Il explique l'origine, la nature et la garantie particulière des libertés de cette province depuis son union à la couronne de France; il discute les principaux articles de l'acte de 1532; il entre dans de curieux détails sur l'histoire des droits d'entrée en Bretagne; il reproduit, après le comte de Boulainvilliers et d'après le Mémoire de l'intendant Nointel, la description des États de la province. C'est une composition savante et largement tracée. On peut regretter seulement que le style de l'auteur ait plutôt la vivacité de la controverse que la gravité propre à l'histoire.

Ce que devint la représentation nationale après la réunion de la Bretagne à la France, par M. A. Duchatellier. (*Revue des Provinces de l'Ouest.*)

Histoire des principales sessions des États de Bretagne tenues en la ville de Vannes, par M. P. de Champagny. (*Revue des Provinces de l'Ouest.*)

Le Poitou sous la domination des Visigoths et sous la première et la deuxième race de nos rois, par M. Dufougeroux. (*Revue de Bretagne et Vendée.*)

La Ligue en Bretagne, par M. de Kerdrel. (*Revue de Bretagne et Vendée.*)

Ce premier et remarquable article ne contient pas seulement de dures vérités à l'adresse de quelques-uns des historiens modernes de la Ligue: l'auteur, peu satisfait des travaux des écrivains les plus récents, prend l'engagement de faire l'histoire des troubles religieux de la province pendant la seconde moitié du seizième siècle.

CRITIQUE HISTORIQUE.

Réfutation de l'Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules, de M. Aubert, abbé de Vertot, par un homme de lettres de la province de Bretagne.

Tel est le titre d'un fragment fort étendu tiré du tome XLII, p. 589-628 de la collection des Blancs-Manteaux, qui est conservée au départe-

tement des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Ce titre est écrit dans l'original de la main de dom Lobineau ; mais, au-dessus des mots « homme de lettres », une main plus récente a ajouté : M. Rosnyiven de Piré. C'est à tort : car le style et l'écriture du morceau entier sont du célèbre historien de la Bretagne. On y retrouve le raisonnement serré, le style solide et l'ironie incisive qui caractérisent la polémique du docte bénédictin. — Cette remarquable exhumation est due à M. de la Borderie. (*Revue de Bretagne et Vendée.*)

Conseils sur la manière d'écrire l'histoire, par dom Jean Colomb, religieux de Saint-Vincent du Mans. (*Revue des Provinces de l'Ouest.*)

LANGUES CELTIQUES.

De la Germanie avant les Germains, ou Recherches celtiques sur la topographie allemande. — Lecture faite à la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, par M. E. Morin.

Après avoir fait connaître l'état de la question celtique en Allemagne, l'auteur combat la thèse de M. Holtzmann (*Kelten und Germanen*) que les Germains sont les véritables Celtes de l'antiquité. Puis il établit, en s'aidant des recherches récentes de M. Mone (*Celtische Forschungen zur Geschichte Mitteleuropa's*, Freiburg, 1857), que non-seulement les Germains ne sont point les Celtes, mais qu'ils ont été précédés par les Celtes sur le sol du Teutschland. En effet, beaucoup d'anciens noms de la topographie allemande sont des hybrides celto-germains dont le radical est celtique et la terminaison allemande ; de plus, phénomène bien remarquable, chez un certain nombre de ces noms, la terminaison n'est que la traduction du radical. Ainsi *dur*, eau, a servi à former *Durbach* ; *loc*, lieu. *Lockstadt*, *Lockhausen*, *Lockweiler*, toutes variantes de l'idée renfermée dans le radical celtique *loc* ; *tuar*, maison, *Dürrheim*, *Durrhausen*. Quelques-uns des radicaux des noms de la topographie allemande que la langue allemande explique mal ou n'explique pas, trouvent, par une simple traduction, leur interprétation véritable dans les dialectes celtiques encore subsistant. Ces noms de lieu celto-germains constituaient, dans le principe, de véritables tautologies ; mais ils ont perdu ce caractère, quand la langue des Celtes vaincus cessa d'être comprise par les envahisseurs germains. Les listes dressées par M. Mone montrent que l'élément celtique du nom de lieu celto-germain s'explique plus souvent par les langues du rameau irlandais que par celles du rameau britannique.

Tels sont les faits aperçus par la philologie. Voici quelques-unes des conséquences historiques qui en découlent :

Il faut de nécessité que les Germains, traducteurs des noms de l'ancienne topographie, n'aient occupé le pays qu'après les Celtes.

Quant aux Celtes, ils doivent être considérés comme les premiers habitants du pays ; et toute conjecture sur l'existence de peuples dont l'histoire n'a point conservé le moindre souvenir, et qui auraient occupé le Teutschland avant les Celtes, est purement romanesque, puisque les plus anciens noms de lieu, pour l'idée comme pour la forme, appartiennent aux langues celtiques.

Les plus nombreux et probablement les premiers parmi les anciens habitants du Teutschland parlaient une langue du rameau irlandais.

Quant à la langue bretonne proprement dite, elle est loin d'être abandonnée dans les départements de l'ancienne Armorique. Le clergé des campagnes de la basse-Bretagne prêche et écrit en breton ; et, depuis plusieurs années, les disciples de Legonidec publient une traduction des *Annales de la Propagation de la Foi*, dans le pur langage armoricain, dont cet habile grammairien a tracé les règles.

L'administration elle-même ne dédaigne pas ce moyen de se mettre en rapport de sentiments et d'idées avec les populations des campagnes.

Parmi les nombreux poètes bretons modernes, on peut citer M. l'abbé Guillome, qui demande à la foi ses inspirations, et l'auteur de *Marie*, le regrettable Brizeux, qui a fait résonner avec un talent remarquable la vieille Harpe des Armoriciens. N'oublions pas M. Hersart de la Villemarqué, l'heureux continuateur des travaux de Legonidec, et dont les publications, où sont remises en honneur les poésies des compatriotes d'Arthur et de Merlin, ont contribué à ouvrir une voie nouvelle de recherches de linguistique et d'histoire dans laquelle l'Allemagne s'est résolument engagée.

La *Revue de Bretagne et Vendée* et la *Revue des Provinces de l'Ouest* éditent dans presque tous leurs numéros des poésies bretonnes, ainsi que des traductions des anciennes poésies du pays.

M. de la Villemarqué a donné dans la première de ces Revues un article fort curieux sur les proverbes armoricains comparés à ceux du Cornwall et de la Cambrie. Quelques-uns de ces proverbes ont une valeur historique.

Où trouver, par exemple, une plus vive image de la détresse du pauvre peuple breton meurtri par l'Anglais et par le Français pen-

dant l'horrible guerre de Montfort et de Blois, que dans ces vers qui portent la date de 1363 :

« Dans les prés où passent Jean le Taureau et Guillot le Loup, l'herbe est foulée par eux ; dans tous les champs qu'ils traversent l'avoine et le froment ne grainent plus. »

Prajou ho deuz int tremenet
Poazi ar geod hi ho deuz gret,
Er parkou deuz int treuzet
Na c'hrounio na kerch nag ed.

Des proverbes bretons rappelleront dans les chaumières de l'Armorique les plus sanglants souvenirs de 93, longtemps après que ces souvenirs auront disparu de la mémoire des Français.

PUBLICATIONS LITTÉRAIRES.

Jeanne d'Arc, ou la Délivrance de la France, poème en douze chants, par M. Duval, ancien professeur de rhétorique au lycée de Napoléonville.

Poèmes divers, par M. Duseigneur.

Portraits bretons au dix-septième et au dix-huitième siècle, par M. Ropartz.

Les Veillées de Larmor, par M. Dulaurens de la Barre.

Légendes, Contes populaires, par le docteur Fouquet.

Faudrait-il juger uniquement, d'après cette notice, de l'activité et du mouvement des esprits dans les sept départements de l'Académie de Rennes, pendant l'année 1857? Non, sans doute; car si le rédacteur croit avoir signalé des publications et des travaux assurément fort dignes d'estime, il doit déclarer qu'il n'a point réuni tous les éléments d'une appréciation complète et détaillée. Ainsi, il regrette particulièrement le bulletin du second semestre de la Société académique de Nantes, le tome III^e des Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, le compte rendu des travaux de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, qui n'est point encore imprimé. Il craint que d'autres ouvrages encore n'aient échappé à sa recherche.

Toutefois, l'examen auquel il s'est livré et ses relations avec les personnes lui permettent d'indiquer, sans craindre de se tromper, quelle est la direction générale des études dans la région du nord-

ouest. C'est vers l'histoire locale et provinciale qu'elles se portent avec une ardeur presque exclusive. Les trois recueils, auxquels on vient de faire d'assez nombreux emprunts, n'admettent pour ainsi dire pas d'article qui ne rentre dans ce sujet de prédilection. On ne saurait trop se féliciter de cette tendance qui a déjà produit d'utiles travaux, et qui en produira de plus utiles encore lorsque les Revues bretonnes voudront se dégager des préoccupations qu'elles apportent parfois dans leurs recherches historiques.

E. MORIN,

Professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE LAON, par dom *Robert Wyard*, moine bénédictin, publiée, annotée et continuée par l'abbé *Cardon*, aumônier du lycée, et l'abbé *A. Mathieu*, vicaire de la paroisse de Saint-Quentin; Saint-Quentin, Dacheux-Villiot et Hourdequin, 1858; in-8° de xvi-600 pages. Plan de l'abbaye en 1788; vue de l'extérieur; vue de l'intérieur du jubé; peinture murale du sanctuaire; vue de la cathédrale de Laon avant 1794; croix de Hugues, crosse dite de Gaudry, en lithochromie; éperons; armes et sceaux.

Cette *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon*, que MM. Cardon et Mathieu publient pour la première fois, est l'ouvrage si riche en documents historiques et archéologiques que citent à chaque pas les historiens de la ville de Laon et des contrées environnantes, sous le nom de l'Anonyme. L'auteur en était resté inconnu. M. Melleville, dans son *Histoire de Laon* (t. 1^{er}), avait cru devoir attribuer ce travail à Claude Vialard, religieux de l'abbaye de Saint-Vincent; mais Vialard écrivait vers 1650, et cette histoire s'étend plus loin. Diverses compositions mentionnées par l'auteur lui-même ont conduit MM. Cardon et Mathieu à découvrir dans un manuscrit de Saint-Quentin le nom de Robert Wyard. La confrontation entre divers passages de cette histoire et celle de l'abbaye d'Isle, a levé pour eux toute espèce de doutes.

L'ouvrage avait d'abord été écrit en latin. M. Devisme le mentionne sous cette forme dans son *Histoire de Laon* (t. 1^{er}), de manière à faire supposer qu'il en avait eu connaissance. Il relate que l'on y trouvait un inventaire de 269 manuscrits qui avaient échappé à la destruction de la fameuse bibliothèque de Saint-Vincent par les Anglais.

L'Introduction de MM. Cardon et Mathieu contient le peu de détails biographiques qu'ils aient pu recueillir sur Robert Wyard. Ce religieux étant passé de l'abbaye d'Isle à l'abbaye de Saint-Vincent, écrivait, disent-ils, l'histoire de cette dernière abbaye vers 1680; ils ne donnent la date ni de sa naissance ni de sa mort. Quant à son histoire de l'abbaye d'Isle, elle fut terminée en 1673, comme on peut le lire dans le manuscrit conservé à la Bibliothèque de Saint-Quentin, sous ce titre : *Insulense sancti Quintini Cœnobium, seu historia chronologica Cœnobii in insula Somenæ constructi, ex chartis cartulariisque ejusdem cœnobii deprompta* per Fr. Robertum Wyard, *quondam ejusdem cœnobii monachum benedictinum*.

MM. Cardon et Mathieu nous font connaître qu'ils ont employé pour la publication du texte français de l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent deux manuscrits distincts. L'un, conservé à la Bibliothèque impériale, est « une copie bien abrégée et bien incomplète » faisant partie de la Collection des Mémoires sur la Picardie, réunis en 1771 par dom Grenier. Une autre copie « plus fidèle, mais mêlée de nombreuses inexactitudes », a été faite, écrivent les éditeurs, il y a quelques années, et est conservée dans les archives de la Société archéologique de Soissons. Nous regrettons de ne pas voir indiquer d'après quel manuscrit cette copie a été faite. « Publier « donc un texte, ajoutent MM. Cardon et Mathieu, qui réparât les « défauts des reproductions précédentes, telle devait être notre « étude. Est-ce à dire que nous nous sommes assujettis toutefois à « une scrupuleuse exactitude, conservant les longueurs qui pou- « vaient atténuer ou rompre l'intérêt du récit, gardant même les « erreurs historiques qui s'étaient glissées dans le corps de la com- « position? Nous avons cru pouvoir prendre sur nous la latitude de « retrancher quelques-unes des longueurs et des redites... » Quel- que louables que soient les motifs de MM. Cardon et Mathieu, on ne doit pas moins regretter qu'ils n'aient pas indiqué d'une manière plus précise les modifications apportées au texte. Quant au principe qu'ils posent, il ne saurait être admis, sans que la publication d'un ancien manuscrit risquât de perdre une partie de son autorité. Les éditeurs ont joint au texte, sous forme de notes, d'instructives no-

tices sur les diverses abbayes du diocèse, des extraits de Guibert de Nogent, du Recueil de dom Luc d'Achery, du *Gallia Christiana*, et la traduction des nombreuses épitaphes conservées par l'auteur. L'histoire de l'abbaye, qui se termine, dans le manuscrit, à l'avènement du prince de Furstemberg, c'est-à-dire en 1670, est continuée par MM. Cardon et Mathieu jusqu'à l'année 1854, où Mgr de Garsignies, évêque de Soissons et de Laon, a ouvert dans l'ancien cloître un asile pour les membres du sacerdoce. Les éditeurs donnent en outre une liste des abbés réguliers et commandataires de l'abbaye de Saint-Vincent, depuis sa restauration en 949 jusqu'à l'année 1789.

L'énumération des chapitres de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent* pourrait seule donner une idée de la multitude de faits précieux que cet ouvrage renferme. Il nous suffira de citer une dissertation sur l'origine de la ville de Laon, la liste des évêques, doyens, archidiacres, officiaux, remontant à 1205; beaucoup de détails qui intéressent l'histoire des évêques de Laon; la liste des bénéfices et prieurés dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent; le jugement porté sur le mouvement communal de Laon; la description des tombeaux de l'abbaye, qui avait le privilège d'être la sépulture des évêques de Laon, et où les seigneurs voulaient également être inhumés; le texte des épitaphes, dont quelques-unes sont en français, à partir du treizième siècle; des renseignements sur les diverses classes de religieux, moines convers, moines reclus, moines à secourir; sur les religieuses proprement dites et converses; les cérémonies de l'ancienne profession, les funérailles des religieux au moyen âge, l'élection des abbés; plusieurs proses; l'histoire de la cathédrale de Laon; la fondation de l'ordre des Prémontrés; l'histoire de Notre-Dame de Liesse.

On appréciera facilement la valeur historique de ces documents, quand on saura que l'auteur a puisé aux sources les plus pures, à savoir dans les deux cartulaires de Saint-Vincent, dans l'obituaire de l'abbaye et dans les chartes. Le pieux écrivain fait du reste preuve en maint endroit d'une franchise qui donne un nouveau prix à son témoignage.

La publication de MM. Cardon et Mathieu est une œuvre trop sérieuse pour que l'on observe que, donnant l'ancienne orthographe, ils auraient pu conserver purement et simplement la finale du pluriel en *ez*, au lieu de l'écrire avec un accent, *é*. Leur critique est généralement empreinte d'un esprit de conciliation. On en remarque d'autant plus quelques phrases où la vivacité du mouvement peut

nuire à la clarté. Tel est le passage où, à propos des guérisons opérées par les rois, le jour de leur sacre, on lit : « Un privilège qu'on ne saurait révoquer en doute sans se taxer d'ignorance, ou se condamner à un odieux scepticisme... » On ne distingue pas bien sur quel point portent les doutes que cette note repousse si vivement. Disons, en terminant, que nous eussions voulu voir donner un peu plus d'étendue à l'histoire de la Véronique ou sainte Face, conservée aujourd'hui dans la cathédrale de Laon, et qui fut envoyée, en 1249, par Jacques de Troyès, depuis Urbain IV, à sa sœur Sibylle, abbesse de Montreuil. A ce que l'on raconte, les caractères que porte cette image firent juger, en 1814, à des officiers russes, qu'elle était venue originellement de leur pays. Il appartient à un savant académicien, M. A. Maury (1), de compléter à cet égard les notions qu'il a déjà données sur la sainte Face. Entre les gravures que renferme l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent, nous devons mentionner particulièrement le plan de cette abbaye en 1788, la crose dite de Gaudry (or, azur et vert) trouvée dans un des tombeaux de Saint-Vincent au commencement de ce siècle; enfin une fidèle représentation de la croix de l'abbé Hugues. Cette croix, achetée en septembre 1855, par M. de Nieuwerkerke, directeur des Musées impériaux, orne aujourd'hui le Musée du Louvre.

HISTOIRE DE LA VILLE ET DES SIRES DE COUCY, par le chevalier *E. de l'Épinois*, ancien sous-préfet; Paris, Dumoulin, de Bois-Adam et J. Varenne; in-8 de vi-192 pages. Vue lithographiée du château de Coucy.

Cette monographie historique, écrite sur les lieux mêmes, en présence des monuments qui l'ont inspirée, est un des travaux qui prouvent le mieux ce que l'histoire générale peut attendre de l'intérêt qui s'attache aux localités célèbres, lorsque la main qui tient la plume sait « repousser les récits de certains panégyristes quand « même de leurs héros. » Rien de plus salutaire à cet égard qu'd'aller aux sources. C'est ce que fait le nouvel historien. Il a puisé dans les archives de Coucy et de Laon, dans les cartulaires de l'abbaye de Nogent, et surtout dans les pièces conservées ou transcrites par M. Carlier, ancien lieutenant général de bailliage, depuis maire

1) Lettre à M. Raoul Rochette, *Revue archéolog.*, VII, 484.

de Coucy ; il a consulté les Archives de l'Empire, et les manuscrits des Bibliothèques de Paris. Nous aurions désiré seulement qu'il fût parfois plus explicite dans ses citations, afin que les vérifications fussent plus faciles.

Il ne peut entrer dans notre dessein de donner l'analyse des douze derniers siècles, et de montrer, avec le narrateur, l'histoire de France, telle qu'on la peut voir du château de Coucy. Nous dirons seulement que les renseignements antérieurs à cet Albéric, qui disparaît si mystérieusement, nous semblent empruntés à des textes qui concernent le Laonnais, le Vermandois et les dépendances territoriales de l'église de Reims, plutôt que la localité spéciale qui nous occupe. Nous éprouvons également quelques doutes relativement au premier château (p. 10), à la possession du château de Coucy par Clovis (p. 15), à la mention de Coucy dans le don de saint Rémy à l'église de Reims, au sujet duquel M. de l'Épinois se borne à citer la *Biographie universelle*.

Nous ne refusons point d'admettre que Coucy ait été fortifié vers 909, par l'archevêque Hervé, à l'approche des Normands. Il est tout simple que les habitants des campagnes qui élevèrent ces murailles, y aient trouvé un refuge, sans prévoir qu'elles auraient plus tard une autre destination. Mais ce que l'on conçoit moins, ce qui valait, suivant nous, la peine d'être expliqué, c'est que le comte Herbert, « administrateur du temporel de l'Église, » du reste, tour à tour infidèle ou favorable au roi Charles le Simple, cède le château de Coucy au comte de Vitry, et en dépossède ainsi, après quatre siècles, l'Église de Reims (p. 24).

M. de l'Épinois place de 1204 à 1209 la fondation du château actuel, que tant de siècles devaient accroître, jusqu'à ce qu'il reçût François I^{er}. Le fondateur est, comme on le sait, Enguerrand III, le membre le plus illustre de la première famille de Coucy, mais non le plus humble et le plus traitable. Il faut lire avec quel emportement ce seigneur protège ses vassaux contre le pouvoir ecclésiastique, et va jusque dans la cathédrale de Laon faire respecter, à coups de hache, ses droits par le chapitre. On le voit se liguier un instant contre la reine Blanche ; mais c'est la dernière lueur de l'indiscipline féodale. C'est lui qui fonde l'ordre du Lion, et qui trace la fière devise :

Je ne suis roy ni prince aussy,
Je suis le sire de Coucy.

Enguerrand IV, successeur de Raoul, qui périt à la Massoure, ap-
REV. DES SOC. SAV. — II^e Série. — T. I^{er}. 8

prend bientôt que ce nom ne dispense pas d'être juste. Trois étudiants flamands, d'une abbaye voisine, ont été surpris chassant dans la forêt, et pendus par ordre du sire de Coucy. Saint Louis le force à reconnaître, suivant les termes de l'historien, « que la justice peut « atteindre tous les coupables et que la naissance ou le pouvoir « n'assurent pas l'impunité des crimes. »

Il est vrai que plus loin (p. 137), à propos de la *perte*, non plus de trois jeunes gentilshommes, mais de deux hommes de l'abbaye « qui étaient serfs, » le silence est obtenu par le sire de Coucy, moyennant une indemnité ; mais cette circonstance même est la preuve qu'il a commencé à craindre les jugements du roi.

L'histoire du successeur d'Enguerrand IV n'est plus que celle d'un riche propriétaire, qui reçoit et transmet les ordres du souverain ; elle est remplie par des affaires de succession et par des procès. Les sires de Coucy ne sont point tentés de passer la mer, et ne répondent pas aux appels pour la guerre sainte. L'un d'eux périt à la bataille de Crécy ; un autre, qui a dû se trouver à la bataille de Poitiers « fait une boucherie des misérables » qui dans la Jacquerie se sont répandus sur ses terres (p. 163).

Une histoire qui présente du moins un ensemble de quelque intérêt est celle d'Enguerrand VII, dans lequel la seconde famille de Coucy arrive à son plus grand éclat. Gracieux chevalier à la cour du roi d'Angleterre, dont il devient le gendre, courtisan, homme d'État, il tient un des premiers rangs auprès de Charles V et de Charles VI. Fait prisonnier sous les murs de Nicopolis, il meurt à Burse, chez les Turcs. Enfin, il a le bonheur d'être immortalisé par Froissard. Et, pour le dire en passant, il nous semble que M. de l'Épinois aurait pu, sans manquer à la simplicité du récit, faire quelques emprunts au charmant conteur.

A partir de 1400, le château de Coucy, acheté et très-mal payé par le duc d'Orléans, n'est plus qu'une résidence princière. Aussi bien le canon, qui abat quelques années après l'un de ses murs, annonce assez que les royautés locales sont devenues impossibles. M. de l'Épinois publie, d'après un manuscrit de Grenoble, les vers latins d'Antoine d'Asti, secrétaire du duc d'Orléans en 1440, qui contiennent la description la plus complète du château de Coucy, tel qu'il était à l'époque où nous venons de nous arrêter. On peut donner pour commentaire à cette description les *Souvenirs de Coucy*, plans et dessins publiés en 1834 par M. de l'Épinois. Le poète décrit le bas-relief de la porte de la Grosse Tour, qui a tant occupé les archéologues, et rappelle, dans une sorte de jeu de mots (a do-

mito... cognomina monstro) l'origine que Jovet donne au nom de *Prémontré*. Il regrette amèrement que les Anglais aient attaché tant de prix aux vitraux de la chapelle. Il nous montre la salle d'apparat « de cinquante pieds de largeur sur deux cents de long, » ornée de tribunes élégantes pour l'orchestre, et de statues : Josué, David, **Judas Machabée** ; — Hector, César, Alexandre ; — Arthur, Charlemagne, **Godefroy**. Une dixième statue de preux, celle de Du Guesclin, est ajoutée par Louis d'Orléans. Deux vastes cheminées portent les images de neuf *preuses* : Sémiramis, Thamyris, Déiphile, et les reines des Amazones. Antoine d'Asti, qui donne les dimensions exactes des cinq tours, et la profondeur du puits destiné à recéler le trésor, n'a garde d'oublier les prisons à fleur de terre « super humida terræ Carcer humanus », et les cachots souterrains, emblème d'une puissance dont la terreur plus que la confiance était la base :

Carcer at horrendus tetro pro crimine factus
Turrium in ima jacet vasto telluris hiatu.

M. de l'Épinois a joint à son récit quelques notes en forme d'Appendice, dans lesquelles il relève plusieurs erreurs de Duchesne, de dom Du Plessis, et surtout de L'Alouëte et de Jovet. Il publie, en outre, un certain nombre de pièces justificatives. Il donne ainsi le texte de la *Charte de commune* de Coucy (1197), d'après une copie conservée par M. Carlier, qui présente quelques différences avec celle que M. Melleville a insérée, en 1848, dans son *Histoire de la ville et des sires de Coucy*. Viennent ensuite : 1° un extrait du *Cartulaire de Saint-Rémy* ; 2° le *Chronicon de Nogent*, tiré des Archives du département de l'Aisne ; 3° des observations sur la date de l'institution de la cérémonie des *Rissoles* ; 4° un acte d'Enguerrand III relatif aux Juifs ; 5° l'acte de la vente faite au duc d'Orléans par Marie de Coucy, tiré des manuscrits de la Bibliothèque impériale ; 6° le compte du chevalier de Baiencourt pour les fortifications, en 1552 ; 7° la liste chronologique des sires de Coucy, et la liste des châtelains de Coucy. Quant au plus célèbre de ces châtelains, l'amant de la dame de Fayel, M. de l'Épinois, sans mentionner les chansons qu'on lui attribue, se borne à donner l'extrait du Manuscrit de la Bibliothèque de Lyon.

Nous ne relèverons pas dans ce volume, fruit de patientes recherches, quelques mots qui rappellent des passions aujourd'hui oubliées, et contrastent avec la sérénité de l'ensemble ; non plus que certaines expressions que le goût de l'auteur a sans doute déjà

condamnées : « l'union criminelle et *informe* d'Enguerrand et de Sibylle (p. 50); Enguerrand semble avoir passé sa vie à *soigner* son immense fortune (p. 140). » C'est probablement par une erreur typographique que le rachat de la forteresse du château, par le duc d'Orléans, se trouve rapporté à l'année 1829; d'après l'ouvrage de M. Théophile Grégoire (*Les Ruines de Coucy*, Laon, 1846), l'acte, passé devant M^e Suin, notaire à Coucy, serait du 26 octobre 1819.

Si l'on exprimait le regret que les faits soient présentés dans le livre de M. de l'Épinois, à la manière du président Hénault, sans ornement et même parfois avec un peu de sécheresse, il pourrait répondre qu'il a voulu avant tout réunir des matériaux pour l'histoire. « Après tant de volumes où l'on a prétendu remettre en scène « le passé, il est bon, dit-il aux premières pages de son livre, de « restituer à l'histoire la vérité et la simplicité qui lui convient. » M. de l'Épinois a rempli ce plan avec fermeté : il a su résister aux entraînements du peintre et du biographe. Nous devons le féliciter d'être resté fidèle au programme qu'il s'était tracé en commençant son travail.

Ch. RUELLE,

Agrégé des classes et des lettres.

HISTOIRE DE MONTFORT ET DES ENVIRONS, par M. F.-L.-E. Oresve, recteur de l'Ermitage. 1 vol. in-8°. 1858.

Convaincu de l'utilité que présente l'histoire particulière de chaque localité importante, M. Oresve vient de faire paraître l'histoire de Montfort-sur-Meu et de ses environs. C'est un travail qui n'avait point encore été entrepris, et cependant, comme le fait justement remarquer l'auteur, les faits les plus curieux se rattachent à ce pays, plein de vieux souvenirs. M. Oresve n'a pas eu la prétention de les citer tous; il s'est borné à rappeler les plus essentiels et les plus intéressants.

Après de courtes notices sur les monuments celtiques et romains de l'ancienne Armorique, sur la linguistique et sur de vieilles légendes, dont le cadre étroit de ce compte rendu ne nous permet pas de parler, M. Oresve arrive à la fondation du château appelé Montfort ou Montfort. Ce sont les fortifications que Raoul de Gaël fit construire en 1091, selon la *chronique de Bretagne*, qui valurent à ce château le nom de Montfort. Depuis cette époque, la ville de Montfort devint

une baronie dont le seigneur de Gaël prit le titre jusqu'en 1406, où, passant dans la famille de Laval, elle prit le nom de comté qu'elle n'a perdu qu'en 1789.

En 1198, le château de Montfort fut détruit par Alain de Dinan. Il ne fut reconstruit qu'en 1376. Pendant cet intervalle, la ville resta sans fortifications, et la résidence du seigneur se trouva transportée à Boutavant.

Les armes des seigneurs de Montfort étaient « d'argent à la croix de gueules, ancrée, givrée et gringolée d'or. »

M. Oresve nous donne la généalogie de ces seigneurs parmi lesquels il faut citer Raoul, deuxième du nom, mort en 1142, dont la valeur était tellement redoutée qu'au siège de Breteuil, dont il était comte et qu'il défendit, pas un Français n'osa, paraît-il, entrer, quoiqu'il en eût fait ouvrir toutes les portes.

Le fils aîné de ce Raoul, Guillaume I^{er}, n'hérita point de l'humeur belliqueuse de son père. D'un caractère pacifique, il voulut fonder une abbaye auprès de son château. L'abbé de Saint-Mélaine de Rennes lui accorda, en 1152, par un acte qui nous a été conservé et que M. Oresve reproduit, la permission de bâtir cette abbaye sur un terrain qui lui appartenait, à un kilomètre environ de Montfort.

M. Oresve nous donne également copie de l'acte de dotation de cette abbaye qui prit le nom de Saint-Jacques, et le catalogue historique des abbés qui la dirigèrent. Commencée en 1152, elle a existé jusqu'en 1790, c'est-à-dire pendant 638 ans. Le dernier abbé, Claude Fauchet, nommé en 1787, prêta serment à la constitution civile du clergé, fut nommé évêque constitutionnel du Calvados, et guillotiné, le 31 novembre 1793.

En 1547, la succession de Gui XVII, seigneur de Montfort, décédé sans postérité, passa à la descendance de sa sœur aînée, Jeanne de Laval, qui, de son mariage avec Claude de Rieux, avait laissé deux filles, dont la plus jeune épousa François de Coligny, seigneur d'Andelot, frère de l'amiral. Héritier d'une partie des biens de Laval, d'Andelot devint par la suite acquéreur du comté de Montfort. Voulant introduire dans ses terres le calvinisme dont il était fougueux partisan, il établit le premier prêche auprès de Nantes, mais on n'a aucune preuve que la religion nouvelle ait fait des prosélytes à Montfort. Le seul rejeton de son fils aîné étant mort, en 1605, sans descendant, le comté de Montfort se trouva passer à Henri de La Trémouille qui hérita en même temps du comté de Laval, du chef de sa bisaïeule, Anne de Laval.

M. Oresve arrive à l'histoire de Montfort au temps de la Ligue

qui commença en Bretagne, selon le journal de M^e Jehan Pichart, notaire royal et procureur au Parlement, le lundi 13 mars 1589, à la foire de la mi-carême de Rennes.

Montfort était une place importante pour le parti royaliste. Le duc de Mercœur qui s'en était emparé, n'y resta pas longtemps. Pendant toute la durée de la ligue, elle tint le parti de Henri IV et empêcha le pillage des environs.

Nous connaissons, grâce aux recherches de M. Oresve, l'étendue du comté de Montfort qui comprenait vingt-sept paroisses. Il n'est pas sans intérêt de voir, avec l'indication de leurs prix, les ventes des fiefs, juridictions et seigneuries qui eurent lieu sous La Trémouille.

Au moment de la révolution, qui vint l'en déposséder, la seigneurie de Montfort appartenait à Georges-Louis Huchet, seigneur de Cintré et vicomte de Tréguil. Montfort avait ainsi existé sous le titre de seigneurie pendant sept cents ans.

M. Oresve nous donne la description des paroisses de Montfort. Celle de Saint-Jean avait, au dix-septième siècle, un usage singulier, qui mérite d'être rapporté :

« Le propriétaire de la Poulanière, en Coulon, devait présenter, « tous les ans, à l'issue des premières vêpres de la Saint-Jean, à la « passée et entrée du cimetière, et ce, sous peine de saisie, un cha- « peau de cerfeuil sauvage aux officiers de Montfort, qui le portaient « sur la Motte aux Mariées, près la contrescarpe des fossés du Pas « d'Aune, où toutes les mariées de l'année, des paroisses de Saint- « Jean, de Saint-Nicolas et de Coulon devaient se trouver réunies, « sous peine de soixante sous d'amende, pour danser et chanter « chacune leur chanson, ayant à tour de rôle le chapeau de cerfeuil « sur la tête. Le seigneur était obligé de fournir cent fagots ou bour- « rées pour faire un feu de joie pendant que la danse s'exécutait ; « à la fin de cette cérémonie, les mariées étaient toutes tenues d'em- « brasser le seigneur ou son procureur fiscal. Et le chapeau de cer- « feuil était laissé à la dernière mariée ou à celle que désignait le « procureur fiscal (page 249). »

Le travail de M. Oresve, ainsi parsemé de récits de vieilles coutumes ou d'antiques légendes, intéresse en même temps qu'il instruit. Etabli sur des documents originaux et puisé aux sources les plus authentiques, telles que le cartulaire de Redon et celui de Mar-moutier, il est digne de toute confiance. — M. Oresve nous paraît donc avoir pleinement atteint le but qu'il s'était proposé.

Ernest CADET.

HISTOIRE DES GUERRES DE LA LIGUE EN BRETAGNE, ET PARTICULIÈREMENT EN CORNOUAILLE, par le chanoine Moreau, nouvelle édition, avec notes et préface, par M. Le Bastard de Mesmeur. 1 vol. in-8°. Saint-Brieuc, 1857.

Cette histoire, racontée avec toute la naïveté de son temps, par le chanoine Moreau, official de Cornouaille et ancien conseiller au présidial de Quimper, a été publiée pour la première fois à Brest, en 1836, par M. Le Bastard de Mesmeur. Cette première édition s'écoula presque en entier dans le pays où se sont passés les événements décrits par notre chroniqueur. C'est donc une excellente idée que M. Le Bastard de Mesmeur a eue de donner une nouvelle édition du récit du chanoine Moreau. Il l'a fait précéder d'une préface, et on y trouve de précieuses notes où sont relevées de temps en temps quelques erreurs.

On a fort peu de renseignements sur l'auteur de l'histoire qui nous occupe. On sait seulement qu'il mourut en 1617.

Dans sa préface, M. Le Bastard de Mesmeur fait l'historique sommaire de la ligue en France. Nous y trouvons textuellement reproduit un curieux document, le premier pacte de cette association signé, en 1577, par les « princes, seigneurs, gentilshommes, et autres, tant de l'estat ecclésiastique que de la noblesse et tiers-estats, « subjets et habitants du pais de Picardie. »

Ce n'est que vers 1589, après l'assassinat des princes de Lorraine à Blois, que se forma la ligue en Bretagne. L'horreur de ce crime jeta dans ce parti la majorité des Bretons ; la mort de Henri III, en appelant un roi huguenot au trône de France, acheva d'y faire entrer le clergé et les catholiques indécis.

Le récit du chanoine Moreau commence par de justes réflexions sur les maux que la guerre civile entraîne à sa suite. Il la compare à une maladie d'autant plus difficile à guérir qu'elle est interne. C'est surtout dans le diocèse de Cornouaille que ce fléau se fit le plus cruellement sentir. Le pays qui formait ce diocèse se trouve partagé aujourd'hui entre les trois départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord. Il avait pour chef-lieu Quimper.

Après avoir fait connaître les commencements de la guerre civile en France, notre historien rapporte en détail les événements qui se succédèrent en Basse-Bretagne, de 1589 à 1597, époque de la paix. L'expédition du duc de Mercœur, la mission du comte de Soissons, celle du maréchal d'Aumont, les sièges importants, en un mot, tous

les faits remarquables de cette triste période, sont, de sa part, l'objet d'un récit vif et animé. Parmi les places qui eurent le plus à souffrir durant ces jours de sac et de pillage, il faut citer celle de Blavet. Quarante jeunes filles, paraît-il, de cette localité, s'étaient jetées dans un navire pour se soustraire à la brutalité du soldat : se voyant poursuivies, elles se prirent toutes par la main et se précipitèrent dans la mer.

L'épisode de la prise de Quimper par le maréchal d'Aumont, en 1594, dont fut témoin le chanoine Moreau, n'est pas le chapitre le moins intéressant. Les articles de la capitulation qui intervint entre les habitants de cette ville et le maréchal, agissant au nom du roi, s'y trouvent reproduits.

Cette année-là, et la suivante (1595), furent marquées par une mortalité extrême à Quimper. Pour la première fois, on vit surgir une « maladie contagieuse qui ne produisait aucune marque extérieure, ni aux malades, ni aux morts, et emportait son homme en « vingt-quatre heures, et s'il passait le troisième jour, en échappait. « C'était un mal de tête et de cœur seulement. » Le chroniqueur ajoute que les catholiques voyaient dans ce fléau une punition de Dieu pour avoir adhéré au roi qui était encore calviniste.

En nous faisant connaître les faits et gestes du sieur Guy ou Gouyon-Eder, qui prit le nom de La Fontenelle, le chanoine Moreau nous offre un curieux type d'aventurier. « Chrétien de nom et turc « en effet, » comme il l'appelle, La Fontenelle se disait catholique, du parti de Mercœur. Il n'est brigandages et cruautés dont il ne se soit rendu coupable. Dès son jeune âge, étant écolier au collège de Boncourt, à Paris, on le voyait toujours aux mains avec ses camarades. En 1589, il se sauva du collège après avoir vendu ses livres et sa robe de chambre pour se procurer une épée et un poignard. Ainsi armé, il alla rejoindre près Orléans les troupes du duc de Mayenne. Ralliant tous les mutins et bandits, il parvint à se faire reconnaître capitaine de cinquante hommes d'armes, mais il expia enfin tous ses forfaits. Il fut rompu vif, en 1602, sur la place de Grève.

Plusieurs années après l'abjuration de Henri IV, en 1597, la Bretagne résistait encore sous le duc de Mercœur. Une capitulation eut lieu entre ce dernier et le roi de France, d'après laquelle la fille du duc de Mercœur épousa le fils naturel de Henri IV, qui fut en même temps nommé gouverneur de Bretagne et duc de Vendôme.

Ainsi se termina la guerre qui avait commencé en 1585. Les quatre années 1595, 1596, 1597 et 1598 furent pour la Bretagne, au dire du chanoine Moreau, des années de désolation. La guerre, la peste,

la famine, les loups firent des ravages inouis, « Il est impossible
« (dit-il, page 380) de rapporter par écrit toutes les pauvretés que
« nous avons vues et souffertes en Cornouaille, et s'il était possible
« de les pouvoir raconter, on les estimerait des fables et non des
« vérités, et à peine peut-on dire laquelle des dites quatre per-
« sécutions aurait plus affligé le pays. »

M. Le Bastard de Mesmeur, malgré tout le respect avec lequel il s'est attaché à reproduire la narration du bon chanoine, s'est vu pourtant obligé de supprimer çà et là des lignes d'une trop grande crudité, entre autres celles où se trouvaient rapportés les brocards qui couraient sur le maréchal d'Aumont.

Au résumé, M. le Bastard de Mesmeur a été bien inspiré d'appeler l'attention sur la chronique du chanoine Moreau. L'importance de l'époque qu'elle nous fait connaître en avait fait demander jadis l'impression par le Comité et elle avait été décidée en principe. Ce qui double son intérêt, c'est que le narrateur ne rapporte que les faits dont il a été témoin ou qu'il tient de la bouche même de ceux qui y ont pris part, comme il a soin de le dire au début de sa relation.

Ernest CADET.

DOCUMENTS INÉDITS.

DISCOURT DE L'AN DE LA..... EN MIL CINQ CENS CINQUANTE SIX (1).

En l'an mil cinq cens cinquante six, présente année, à la fin du mois de febvrier, fust veue au ciel par divers jours nuictamment une estoille que lon dit comette, ayant une grande quehue frangée laquelle denoctoiz grandz accidentz selon que le discours en la d.

(1) Le document que nous publions a été adressé au Comité par M. Désiré Monnier, conservateur du Musée à Lons-le-Saulnier et correspondant du ministère de l'instruction publique. Cette pièce, extraite d'un manuscrit du milieu du seizième siècle, et où l'on trouve mentionnées les variations atmosphériques qui coïncidèrent, dans la Franche-Comté, avec l'apparition de la comète de 1556, présente un certain intérêt vu l'absence presque complète de renseignements de ce genre se rapportant à l'époque de l'apparition de la *Comète de Charles-Quint*.

Un des caractères frappants de l'état atmosphérique signalé par l'auteur de cet écrit, c'est une sécheresse prolongée et tout à fait inusitée dans ce pays. Un état tout semblable de l'atmosphère, c'est-à-dire une très-longue sécheresse, a accompagné comme on le sait, l'apparition de la grande comète de Donati en 1858. Mais nous n'avons pas besoin de dire que cette coïncidence de l'état de sécheresse de l'atmosphère avec l'apparition de la comète de 1556 ne peut justifier ni confirmer en rien les opinions populaires concernant l'influence physique des comètes sur notre globe.

(Note de la rédaction.)

année a esté. Pour ce mesme que depuis la fin dudit mois de febvrier jusques au mois daoust, environ la saint Laurent, il ne pleust attrempeement et dont la terre peust rendre foinct, sault quil fist une bonne pluye le jour de notre Dame de Mars qui trempa cy bien que quelque fois comme de mois en mois faisoit quelques sabrées qui pourtaient plus de dommaige que de prouffit. Par ce causa une chaleur tant vehemente que a peine pouvoit lon demeurer aux champs. Ou dit mois de Mars lon labeura tres bien la terre et semá lon force mesclée, febves et aultres bledz de caresme lesquelz tous firent bonne tresie mais pour la grant chaleur continuelle demeurarent tous les d. bledz de caresme sans amandement après les vaisses sans grossir et les orges sans espies et la plus grande partie sechoient sur terre. Dequoy le monde fust tant estonné que riens plus. Et fust advisé qu'il convenoit soy retourner à la misericorde de Dieu et pourter les possessions a blanc a pied nud. Ce que lon fist a grande devocion par grande continuacion. Entre lesquelles avoit en aulcunes plusieurs enfans tout nud fors ung creuvechiefz devant les parties secrettes pourtant en leurs mains quilz avoient jointes des petites croix blanches, les filles étoient habillées a blanc a pied nud et aussi le reste des d. possessions a piedz nud aussi pourtans en leurs mains des d. croix, crians Sancta Maria et disans plusieurs oraisons et psaulmes en la manière accoustumée. Et aultres possessions pourtoient des cierges et torches ardans aussi en leurs mains, questoit chose tres pitoiable a veoir et pense, que le plus rude cueur dhomme qui fust au monde les voyant eust este contrainct à larmoyer tant pour leur piteux cri que autrement; lesquelles possessions aloient en tous les lieux quil se pouvoient adviser et mesmes a notre Dame de Rempart à saint Amour, a saint Thaurin à Gigny, à notre Dame d'Arinthoz à saint Imethière, à saint Claude a Mastafalont, Orgelet, Lons-le-Saunier et ailleurs ou bailliage daval. Et ceux du bailliage damont allaient ailleurs et en loingtainctz voiaiges en nombre inestimable. Tant que chacun jour allant par pays lon ne treuvoit que possessions. Et continuarent icelles tant quelles ne pouvoient plus aller pour la quassure des piez. Et ainsi que icelles possessions estoient arrivées és villes, plusieurs gens de bien donnoient de largent, les aultres de pain, les aultres du vin, et en prenoit que vouloit que confortoit fort les poures y assistans desquelles possessions en lamentables cris oires que le ble estoit a bon pris comme a trois groz la mesure. Le monde de soy mesme sestonna si fort que ung chacun ayant blé a vendre le serra par sorte que a peine pouvoit lon trouver blé par

les marchiefz tellement que la mesure de froment tout a coult fust a neuf solz, et dois neuf solz a douze; combien quil avoit grande abondance en blé et en greins avec ce que les fromens estoient de bonne apparence car ils se deffendoient fors contre la dite secheresse, mesme ceulz estans ès bons lieux. Or quelque temps après environ la fin de may un mardi matin commencera a pleuvoir assez doucement, et dura ladite pluye jusques le mercredi matin, lors ledit jour vint tant grosse abondance de blé de tous costelz au marchiefz d'Arinthoz que lon heust la mesure de froment pour neuf solz, qui costoit douze solz le marchiefz precedant; de ladite pluye furent reverditz les bledz si avant que les orges espiarent, les raisins furent lavez qui lors estoient ja en fleurs et sur la retenue par quelle sorte quelle pourta grant prouffit combien quelle ne trempa que denviron trois dois. Aussi florirent en abondance les febves et poix, mais de rechiefz recommanca a entrer la chaleur tant vehemente que corps humain ne pouvoit comporter icelle. Et environ huit jours ensuyvans seleva un grant vent qui dura par deux jours si tres chault qui gasta et brula la plus grande partie des fleurs des dites febves et poix et aultres par sorte que aulcungs ayans semé un quartal de febves et poix nen heurent a moissons que une mesure, aultres en heurent davantaige; outre plus de ceste si grande et incomparable secheresse la terre fust tant et si avant precipitee que les dois des fontaines faioient de tous costelz, saulf que de nuit les sorces dicelles gectoient quelque peu dont le peuple heust bien a souffrir comme avoit le semblable le bestail, pource que lon ne pouvoit treuver moyen les abreuver, et estoit lon contrainct de les mener deux fois chacun jour aux rivieres assez lointaines lesquelles rivieres estoient tant basses et faibles que a grant peine pouvoit lon mouldre le peu de bled que lon avoit, et encores sestoit avec grant perte, le tout estant chose merveilleuse et pitoyable a le bien considerer et que doit emouvoir le cueur des humains pour eulz retourner a la misericorde de Dieu, et davantage la terre ne sceust produire par lextrême chaleur aulcung pasquis pour ledit bestail, que causa quil endura grant fain et estoit lon contrainct mener pasquoyer icelle par les bois pour y manger quelques jectons; comme au printemps les prelz ne rendirent herbe ny foing, saulf quelque peu de lambuches et environ le quart des annees passees par lesquels prez comme aussi ès aultres lieux se firent plusieurs crevasses, aulcunes de la hauteur dune bonne toise et larges de deux pieds, tellement que lon ne pouvoit mener le bestail a seurté par les dits lieux. Oudit temps et environ le commencement de juing, lon eust moissons de froment

lesquelz furent fors clerz bien furent ils meurtz et bien nourritz selon le temps et aussi bien grenez ce qui estoit, mais en plusieurs lieux lon fust contrainct de tirer les d. fromens avec la rasine et faulcher iceulx pource quilz nestoient de laulteur de demi pied et mesmes en lieu de grainnes chose merveilleuse et espouventable lon heust parachevés les d. moissons a la saint Jehan. Et en après lon recueillit ce peu de bled de caresme qui estoit venu que nestoit de grant valeur, joinct que la pluspart voulgra par les champs selon quil peult après apparoir ou mois de septembre, car les ditz champs firent tresie nouvelle aultant despassa ou plus que la premiere fois. En juillet ensuivant lon faulcha par quelque rousees un peu de lambriches et herbes qui vint esditz prelz et encoures bonne pourtion des dites herbes tombaient par les dites crevasses. Or voyant le peu de pasture ceulx quavoient chevaux et jumentz ilz tacharent de les vendre a bon pris oires que auparavant ilz les avoient achetees bien cheres, ce quilz ne sceurent faire. En ce temps plusieurs arbres secharent sur terre tant es montagnes que plat pays dont lon tenoit proprement que tout devoit secher, ce que je crois il eust faict si Dieu neust usé de sa coustumiere misericorde. Lon fist ou temps commode plusieurs millotz pensant sen secourir, lesquelz firent belle sortie, mais a la parfin ils eurent grandement a souffritz, touttefois lon en heust assez comparativement selon le temps par le moyen de la predicte pluye et celle qui fust en aoust; quant au fourtaige il en eust a souffisance et aussi grande abondance de gland, Dieu grace. Ceux ayans vaches, beufz et moutons les vendirent a bon pris pour non les mettre en iver, et tuoit lon le d. bestail pour manger. Ou mois daoust, environ la feste nostre Dame, vendanges furent tout ouverte et heu lon assez comparativement de vin aussi par le moyen de ladite pluye que causa que les raisins se reconfortarent et fust le dit vin exquis en bonté. En septembre lon emblava les terres de froment qui furent en tres bonne labour. Le temps fust commode beault, doux et complaisant comme doit estre ung mois de May. Ce feust ung temps nouveault, car au commencement il pleust attremplement, dequoy la terre étant en amour rendit grandz fruitz mesme jecta a force pasquiers et revoingz que fust bon au bestail, car il estoit desja tant maigre que riens plus. Aulcungs arbres florirent, mesmes pommiers et j runeliers saulvaiges, voire trouva lon en une branche de pommier la pomme meure, la fleur et le bourjon, chose increable a ceux qui ne lon veu, mais il est vérité et sans doubte; aussi les jardins entrarent en nature produisans en abondance herbe pour substanter le poure peuple qui en avoit necessité: lon treuvoit

ès ditz jardins de plusieurs sortes de roses et mesme des violettes de naturelle odeur. Lors le monde se resjouyr qui auparavant estoit esté par si long temps triste. En ce temps la mesure de froment bled de cense se vendit six groz et la peinte de vin cinq quars. Du tout le Souverain Créateur en soit louhé et par sa sainte grace et misericorde nous vuille envoyer doiresnavant ce que nous est necessaire et nous garde de telle moleste. (*Amen*).

Fin.

LETTRES DE CHARLES VIII, DATÉES DE LAVAL.

(26 août 1487.)

Communiquées au Comité (Section d'histoire et de philologie), par M. Marchegay, membre correspondant du Comité, à Angers (1).

1. DE PAR LE ROY.

Nostre amé et feal, nous avons esté advertiz que, comme nostre lieutenant general ès païs d'Artois et de Picardie, vous avez prins et mis verbalement en nostre main la place et tour de Noyelle, sur la mer, et a la garde d'icelle avez commis aucuns qui estoient dedans icelle, a nostre prejudice. Et pour ce que desirons ladicte place estre gardée par gens a nous seurs et feables, veu la situacion d'icelle, voullons et vous mandons bien expressement que, incontinant ces lettres veues, vous mettez ou faitez mettre hors d'icelle touz ceulx qui a present sont dedans, et au gouvernement, garde et seureté d'icelle place commectez ceulx qui y estoient auparavant qui l'ont très bien gardée; et qu'il n'y ait point de faulte.

Donné a Laval, le xxvj^e jour d'aoust.

Ainsi signé : CHARLES.

Et pour secretaire : DAMONT.

Et sur la lettre : A nostre amé et feal conseiller et chambellan le s^r Des Querdes, mareschal de France et nostre lieutenant general ès païs de Piccardie et Arthois.

(1) Ces pièces viennent du chartier de Thouars, au château de Serrant. Copie contemporaine qui fut envoyée dans une lettre à Louis de la Tremoille.

2. DE PAR LE ROY.

Noz amez et feaulx, pour aucunes choses que avons a vous dire touchant noz affaires, incontinent ces lettres veues, partez et vous en venez devers nous, quelque part que soions, le plustost que pourrez; et n'y faictes point de faulte.

.Donné à Laval, le xxvj^e jour d'aoust,

Ainsi signé : CHARLES.

Et pour secretaire : DAMONT.

Et sur la lettre : A nos amez et feaulx les s^{rs} de Rambures et du Rus et maistre Pierre Candel, nostre conseiller et maistre des requestes de nostre hostel.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE

ET

ÉTRANGÈRE.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX. — *Recueil des Actes* ; 1858, 2^e trimestre. In-8^o, pages 209-366.

— Faits pour servir à la physiologie de la vigne, par M. J.-P. Couerbe. 80 pages.

— Introduction à un traité sur l'aliénation mentale, étudiée dans ses rapports avec le droit civil et criminel, par M. H. Brochon. 32 pages.

— Saint Grégoire de Nazianze et M. A. de Lamartine, par M. l'abbé Gaussens. 29 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS. — *Travaux* ; XXVI^e volume ; année 1856-1857, nos 3 et 4. In-8^o de 620 pages.

— Descartes, par M. l'abbé Ch. Bouché. 34 pages.

— Théorie de l'enseignement déduite de la physiologie du genre humain ; essai par M. le docteur Guyot. 39 pages.

— De quelques phénomènes météorologiques, vents alizés, courants généraux de la mer, giboulées, vents irréguliers produits par les aérolithes, par M. de Meissas. 32 pages.

— Voyages d'un jeune naturaliste, par M. de Meissas. 44 pages.

— Divers rapports concernant l'agriculture, les arts et l'industrie.

— Les vitraux des églises de Châlons-sur-Marne ; étude et description, par M. Ed. Barthélemy. 45 pages.

— Quelques réflexions au sujet de Paul Delarochette et de l'exposition de ses œuvres, par M. Max. Sultaine. 15 pages.

— Compte rendu (dans la séance publique) sur les travaux de l'année 1856-1857, par M. Ch. Loriguet, secrétaire général. 31 pages.

— Programmes des concours ouverts pour 1858. Liste des membres, etc.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN. — *Bulletin*; t. VIII, 3^e livraison.

- Sept articles relatifs à l'histoire de la province.
- Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE. — *Bulletin historique*; 2^e semestre 1858. In-8° (pages 541-615).

- La justice criminelle en Artois au quinzième siècle, par M. Courtois. 13 pages.
- Divers documents inédits relatifs à l'histoire des villes d'Arras, Théroutanne, le Vieil-Hesdin, par M. de La Fons de Melicocq, 14 pages.
- Les baillis de Saint-Omer, de 1480 à 1702, par M. H. de Laplane. 5 pages.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE, à Alger. — *Revue africaine*; 3^e année, n° 13, octobre 1858. In-8° de 80 pages.

- Les évêques de Maroc (suite), par M. l'abbé Godard. 8 pages.
- Taoura et ses inscriptions, par M. le capitaine Leval. 22 pages.
- Notes sur Bougie aux diverses époques, par M. L. Féraud. 18 pages.
- Expédition de Mohammed-el-Kébir, traduction de M. Gorguon. 10 pages.
- Bulletin de la Société.

LE SUD-EST, journal agricole et horticole, etc., à Grenoble. Octobre 1858. In-8°.

- Lettre hygiénique de Volney au général Bonaparte (Extrait de *la Patrie*). 2 pages.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DE TARN-ET-GARONNE. — *Recueil agronomique*; t. XXXIX, n° 9; septembre et octobre 1858. In-8°, p. 229 à 260.

- Note sur l'emploi du sang et de l'urine comme engrais, par M. G. Besse, pharmacien. 4 pages.
- Observations météorologiques de septembre 1858 faites à Montauban.

SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE DE BORDEAUX. — *Bulletin*; 1858, 2^e trimestre. In-8° de 48 pages.

- Renseignements sur les turbines hydrauliques, etc., par M. L. Ordinaire de Lacolonge. 32 pages.

ASSOCIATION NORMANDE, à Caen. — *Exposition industrielle* à Louviers (Eure); juillet 1858. — Catalogue des produits, Rapport, etc. In-8° de 55 pages.

SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE MINÉRALE, à Saint-Etienne. — *Bulletin*; t. III, 1857-1858. In-8° de 683 pages; atlas in-folio.

— Exploitations et machines employées dans les mines; divers Mémoires et Notices.

— Métallurgie; divers Mémoires.

— Histoire minérale; Mémoires relatifs à l'Espagne, à l'Angleterre, au Nord de la France.

— Catalogue des brevets d'invention (concernant l'industrie minérale) délivrés en France en 1857.

— Bulletin bibliographique de 1857.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU VAR, séant à Toulon. — *Bulletin*. 25^e et 26^e années. 1857-1858. In-8° de 408 pages.

— Les villes consulaires et les républiques de Provence au moyen âge, par M. J. de Seranon. 132 pages.

— Catalogue des mollusques du département du Var. Classe des conchifères, par M. Le Gay. 84 pages.

— Statistique religieuse de La Cadière, par M. l'abbé M. Giraud. 82 pages.

— Séance publique annuelle. 1857 (séparément). In-8° de 75 pages.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DE TARN-ET-GARONNE. — *Séance publique* du 10 juin 1858. In-8° de 120 pages.

— Etudes sur la juridiction des consuls de Montauban, en matière criminelle, par M. Devais aîné. 36 pages.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DE L'OISE. — *Mémoires*. Tome III. Année 1858 (pages 369 à 600). In-8°.

— Notice sur le portique dit de Sarcus, existant à Nogent-les-Vierges, etc., par M. Houbigant. 30 pages.

— Essai sur les monnaies de Beauvais, par M. le docteur Voillemier. 121 pages.

— Monnaies des XII^e, XIII^e, XIV^e siècles, découvertes à Goincourt, en février 1858, par M. Ponthieux. 7 pages.

— Le théâtre de Champieux, par M. Peigné Delacourt. 32 pages.

— Description de l'église du Tronquoi, par M. l'abbé Barraud. 5 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE. — *Mémoires*, 1^{re} série, tome II, 1858. In-8° de 508 pages.

— Note sur l'histoire du commerce de Toulouse, par M. C. Roumeguère (avec lettres royales inédites). 14 pages.

— Notice historique sur les travaux et le mouvement de l'Académie depuis 1846 jusqu'à ce jour, par M. le docteur Larrey. 19 pages.

— Note sur la découverte, à Toulouse, de médailles latines de

l'empereur Probus, et description de ces médailles, par M. C. Roumeguère. 16 pages.

— Doctrine druidique sur la destinée de l'homme; explication d'un passage de Lucain (*Phars.* I. 454), par M. Gatien-Arnoult. 11 pages.

— Quelques aperçus historiques sur les Etats de Languedoc, par M. Caze. 32 pages.

— Mémoire sur l'établissement des arches du pont assujetties aux conditions du *maximum* de stabilité, par M. P. Saint-Guilhem. 32 pages.

— Notice biographique sur L.-F.-Th. Cammas, peintre-ingénieur-architecte, né à Toulouse (1743-1804), par M. Guibal. 14 pages.

— Mémoires de mathématiques, par M. Brassinne et par M. Molins.

— Mémoires d'histoire naturelle, par divers membres de l'Académie.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE-ET LOIRE. — *Mémoires*. Tomes III (162 pages) et IV (176 pages). In-8°.

— Tome I : Notices sur la pisciculture, par M. Planchenault, M. Béraud, M. Millet, etc. 34 pages.

— Note relative à Charron, par M. Poirson, précédée d'un exposé par M. Mourin.

— Tome II : *Expositio synoptica Pyrenocarpeorum*, par M. le docteur Nylander. 88 pages.

— Notice sur le quartz aciculaire radié d'Anjou, par M. Béraud.

2° Notice sur les plantes recueillies en Corse par M. Revelière, etc., par M. Boreau. 10 pages.

— Morve du cheval et sa transmissibilité à l'homme, par M. Guillot. 17 pages.

— Nouvelle théorie des parallèles, par M. Bouché. 15 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN. — *Recueil des travaux*. Tome IX, 1^{re} partie. In-8° de 188 pages.

— Mémoire sur un moyen d'amender les terres et de prévenir les inondations, par M. Lagrèze-Fossat. 9 pages.

— Coup d'œil sur l'industrie du département de Lot-et-Garonne, par M. Bessières. 19 pages.

— Du droit de monnayage, par M. Ad. Magen. 8 pages.

— Les illustres Agenais : Godefroy d'Estrades, par M. Labat. 27 pages.

— Le portrait de société au XVII^e et au XVIII^e siècles, par M. Ad. Magen. 24 pages.

— Divers rapports, notes et notices, par MM. de Cazeneuve père, président de la Société, An. Capot, Goux, Ad. Magen, E. Marcadet et Debeauz père.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE. — *Bulletin*, n° 11. Septembre et octobre 1858. In-8° de 24 pages.

— Manuscrit de la bibliothèque de l' Arsenal ; notice par M. *J.-J. Carlier*. 8 pages.

— Liste des bourgeois de la ville de Bergues en 1389. (Document.)

— Diverses notes relatives à l'histoire de la langue flamande, et des villes de Dunkerque, de Bergues et de Cassel.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE. — *Bulletin*. Année 1858, n° 3. In-8° de 32 pages.

— Diverses notices et communications intéressant l'histoire de la Picardie, par MM. l'abbé *Corblet*, *Dusevel*, *Bazot*, l'abbé *Leroux*, *Peigné-Delacourt*, *Leroy* et *Louandre* père.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE. — *Mémoires*. 3^e série, 3^e volume, 1^{re} partie. Novembre 1858. In-4° de 264 pages à deux colonnes et en petit texte, contenant :

— Rôles normands et français, et autres pièces tirées des archives de Londres, par *Bréquigny*, en 1764, 1765 et 1766. — Partie normande.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE. — *Revue africaine*. Journal des travaux de la Société, n° 14. Décembre 1858. In-4° de 80 pages. 1 planche.

Les Inscriptions arabes de Tlemcen, par M. *Ch. Brosselard*. 14 pages.

— Les ruines d'Oppidum novum. — Une brique romaine, par M. *Berbrugger*. 12 pages.

— Histoire des derniers beys de Constantine, par M. *Vayssettes*. 22 pages.

— Découvertes archéologiques à Aumale, par M. *Mercier*. 4 pages.

— Les casernes des janissaires à Alger. Notice par M. *Berbrugger*. Documents inédits par M. *Devoulx* fils. 19 pages.

— Chronique : Ruines d'Affreville ; inscription découverte à Cherchel ; fouilles des ponts et chaussées à Cherchel.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER. — *Publications* de la Société, n° 26. 1858. Tome IV. pages 409-480.

— Projet de descente en Angleterre, concerté entre le gouvernement français et le roi de Danemark Valdemar III, pour la délivrance du roi Jean, par M. *A. Germain*. 25 pages. (Pièces justificatives inédites.)

— Description d'une coupe arabe trouvée à Montpellier par M. *A. Puiggari*. 5 pages et 1 planche.

— Notice sur un cartulaire seigneurial inédit (relatif à l'histoire de la commune de Puissan, département de l'Hérault), par M. *A. Germain*. 42 pages.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE. — *Journal* de la Société et du Comité du Musée lorrain. Novembre 1858 In-4° de 16 pages.

— Souvenirs historiques et épigraphiques de la Lorraine à Rome, par M. l'abbé X. Barbier de Montault.

MITTHEILUNGEN, etc. COMMUNICATIONS DE LA COMMISSION IMPÉRIALE, ROYALE ET CENTRALE POUR L'ÉTUDE ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS. — Tome II. Vienne, 1857. In-4° de 341 pages, 12 planches et 157 vignettes.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES (NATURFORSCHENDE GESELLSCHAFT) DE GÖRLITZ (Prusse). — *Actes*. Tome VIII, 1857. In-8° de 444 pages, 50 gravures sur bois et 1 carte. Atlas in-folio. 2 cartes géologiques. Ce volume contient :

— Geognostische Beschreibung... Description géognostique de la Haute-Lusace prussienne, etc., par M. E.-F. Glocker.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG. — Séance du 5 août 1858. Procès-verbal (dans la *Gazette médicale de Strasbourg*. 26 novembre 1858).

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE NANCY. — *Compte rendu des travaux*. Années 1856-57. In-8° de 108 pages.

— *Compte rendu* par le secrétaire, M. le docteur E. Bertin. 34 pages.

— Mémoire sur l'aliénation mentale dans le département de la Meurthe, par M. Renaudin. 38 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE D'ALGER. — *Bulletin des travaux*. 3^e trimestre 1858. In-8° de 70 pages.

— *Bulletin météorologique d'Alger*. 3^e trimestre 1858.

COMICE AGRICOLE DE LILLE. — *Archives* de l'agriculture du nord de la France. 2^e série, tome II, n^{os} 1, 2, 3, 4. Mars, juin 1858. In-8° de 80 pages.

— *Etude* sur le sorgho, par M. Heddebault. 6 pages.

— *Observations météorologiques* faites à Lille, en mars, avril, mai 1858, par M. V. Meurein. 5 pages.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN. — *Journal d'agriculture*. Novembre 1858. In-8° de 32 pages.

— De l'eau considérée comme principe fertilisant, par M. Malaguti (leçon professée à la Faculté des sciences de Rennes). 11 pages.

CERCLE PRATIQUE D'HORTICULTURE ET DE BOTANIQUE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — 6^e *Bulletin*. 1858. In-8° de 20 pages.

— *Notice* sur M. G. Du Breuil, jardinier en chef du Jardin botanique de Rouen, chevalier de la Légion d'honneur, par M. Malbranche. 4 pages.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. — *Bulletin*, n^o 145. Grand in-8° de 72 pages, 3 planches et une photographie.

— Divers Mémoires et Rapports relatifs aux sciences industrielles,

par MM. *Cailletet, A. Noury, Penot, Em. Dollfus*, président de la Société; *E. Burnat*.

LA PICARDIE. — Revue littéraire et scientifique, etc., publiée à Amiens. 4^e année. Novembre 1858. In-8^o de 48 pages.

— Notices diverses relatives à l'histoire d'Amiens, de Clairoux, près Compiègne, de Nesles, Noyon, Ham, Roye, et des environs; à l'histoire de Rambures, canton de Gamaches, par MM. *H. Dusevel, C. de l'Hervilliers, Leroy-Morel, E. Prarond*.

— Faits artistiques et archéologiques concernant la Picardie, par *M. H. Dusevel*.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE, par *M. Melleville*. — Laon et Paris, 1857. 2 vol. in-8^o de 372 et de VIII-376 pages. Planches.

— Supplément, contenant des corrections, des pièces justificatives, etc.

— Table générale (alphabétique) des noms d'hommes et de familles.

— Table des fiefs cités dans l'ouvrage.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, INDUSTRIELLE ET STATISTIQUE DE LA HAUTE-MARNE, à l'usage des écoles primaires, précédée de notions de géographie générale, par *M. J. Carnandet*. — Chaumont, 1858. In-12 de 216 pages, 1 carte du département.

HISTOIRE DU COMTÉ DE CHINY ET DES PAYS HAUTS-WALLONS, par *M. Jeantin*. — Paris, Bruxelles et Nancy, 1858. Tome 1^{er}. In-8^o de 504 pages.

CHANTS LITURGIQUES D'ADAM DE LA BASSÉE, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, au XIII^e siècle, publiés par *M. l'abbé D. Carnel*. — Gand, 1858. In-8^o de 28 pages, 1 fac-simile, 7 planches de musique.

HISTOIRE DE LA SAINTE ÉGLISE D'ARLES, par *M. l'abbé J.-M. Trichaud*. — Paris, Nîmes, 1857. Tomes I et II. Vol. in-8^o de plus de 350 pages.

RECHERCHES SUR LA TOPOGRAPHIE DU PONTHEU AVANT LE XIV^e SIÈCLE (par *M. F.-C. Louandre*). — Abbeville, s. d. In-8^o de 37 pages.

NOTE SUR QUELQUES ALGUES MARINES NOUVELLES DE LA RADE DE BREST, par MM. *Crouan frères*. — In-8^o de 7 pages, 2 planches.

OBSERVATIONS SUR UN MODE PARTICULIER DE PROPAGATION DES UTRICULARIA, par MM. *Crouan frères*. — In-8^o de 3 pages.

STATISTIQUE DE LA VITICULTURE DANS LE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN, par *M. le professeur Kirschleger*. — Strasbourg, 1848. In-12 de 35 pages.

FLORE D'ALSACE ET DES CONTRÉES LIMITROPHES, par M. le professeur *Kirschleger*. — Tomes I, II et III, 1^{re} partie. — Strasbourg et Paris, 1852-1858. In-12 de 662-612-188 pages.

— 1^{er} volume : Plantes dicotyles pétalées.

— 2^e volume : Monochlamidées, monocotylées, cryptogames vasculaires.

— Additions. — Tables de matières.

— Revue historique et bibliographique.

— Clef Linnéenne.

— 3^e volume, 1^{re} partie : Végétation rhonane-vosgienne.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES BASSES-PYRÉNÉES, par M. *Ch. de Picamilh*. — Pau, 1858. 2 vol. in-8° de 498 et de 556 pages.

Tome 1^{er} : Histoire physique du département.

— Histoire politique. — Armorial.

— Revue religieuse.

— Histoire des races.

Tome II^e : Objets généraux (statistique du département).

— Agriculture. — Industrie. — Commerce.

— Revue des communes.

— Supplément.

DE LA PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE A L'ÉTUDE DE L'ARCHÉOLOGIE. — Notices lues à la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, par M. le docteur *Ch. Loydreau*. Beaune, 1858. In-8° de 42 pages.

NOUVELLES ET DERNIÈRES RECHERCHES SUR L'EMPLACEMENT DE LUNNA, station romaine entre Lyon et Mâcon, par M. *J.-B. d'Aigueperse*. — Lyon, 1857. In-8° de 24 pages.

KUNSTDENKMALE DES MITTELALTERS... — Monuments de l'art au moyen âge, à Steiermark, par M. *C. Haas*. — Vienne, 1857. In-8° de 32 pages, 24 gravures sur bois.

MITTELALTERLICHE KUNSTDENKMALE. — Monuments de l'art au moyen âge, à Salzburg, par M. le docteur *G. Heider*. — Vienne, 1857. In-4° de 62 pages, 4 planches et 56 gravures sur bois.

DIE ÄLTESTEN GLASGEMÜLDE... — Les plus anciens vitraux peints de l'église collégiale de Klosterneubourg, et les portraits de Babenberg dans l'abbaye cistercienne de Heiligenkreuz (Sainte-Croix), dessinés et décrits par M. *A. Camesina*. — Vienne, 1857. In-4° de 34 pages, 27 planches et 22 gravures sur bois.

DES MITTELALTERS... — Monuments de l'art du moyen âge, dans le cercle de la forêt de Vienne, archiduché de Basse-Autriche, par M. le docteur *E.-F. Von Sacken*. — Vienne, 1857. In-4° de 66 pages 3 planches et 45 gravures sur bois.

CIVIDALE IM FRIAUL... — Civald dans le Fricul, et ses monuments, par M. le professeur *R.-E. Von Edelberg*. — Vienne, 1857. In-4° de 26 pages, 9 gravures sur bois.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

Au mois de février 1858, M. Métayer, de Bernay, a fait, dans l'ancienne Léproserie de cette ville, une fouille qui apporte une page nouvelle à l'histoire de la sépulture chrétienne du moyen âge. Cette Léproserie, peu éloignée de la ville, est aujourd'hui une ferme connue sous le nom de la *Madeleine*, dernière trace de l'ancien vocable de cet établissement hospitalier.

Le lieu dans lequel M. Métayer a opéré ses fouilles est assez restreint, puisqu'il n'a guère que 25 mètres de long sur 10 de large. Cet espace de terrain, devenu un hallier, avait été autrefois entouré de fortes murailles qui paraissent comme l'enceinte d'une ancienne chapelle. Cette enceinte elle-même était divisée en trois compartiments inégaux, dont ceux de chaque bout n'avaient guère que 5 à 6 mètres, tandis que celui du milieu en compte 12. M. Métayer pense que ces trois divisions de l'édifice représentaient autant de caveaux funéraires. On verra que la nature des découvertes favorise cette supposition.

En effet, dans ces trois clôtures bien distinctes et séparées l'une de l'autre par une épaisse muraille, il a trouvé 86 corps, dont 18 dans la première, celle qui renfermait encore une pierre d'autel entourée de son pavage ; 14 dans la dernière, celle du fond, et 54 dans celle du milieu.

Comme tous les corps chrétiens, les squelettes de la *Madeleine* étaient orientés est et ouest, les pieds à l'orient, la tête à l'occident. Dans le caveau du milieu, il y avait deux couches de sépultures ; dans les autres, il n'y en avait qu'une seule.

La majeure partie des corps avait été inhumée sans cercueils d'au-

cune espèce : la couche la plus voisine du sol n'en a fourni nulle trace. On n'en a remarqué que dans la couche inférieure, où des clous en fer ont été recueillis autour des corps. Ces clous sont plutôt des rivets ou des écrous de 3 centimètres de longueur, ayant à chaque extrémité des têtes plates, rondes ou carrées. Des clous semblables ont été recueillis par nous dans le cimetière de Bouteilles, en 1855, 1856, 1857 et 1858, et par M. Charma, dans la Léproserie du Cattillon, explorée par lui en 1851. Ces écrous, fort communs au treizième siècle, sont encore saturés de bois oxydé, ce qui indique l'épaisseur des cercueils dans lesquels furent déposés les corps ; mais si tous ceux de la *Madeleine* n'avaient pas de coffre, tous au moins avaient sous la tête un gros silex en forme d'oreiller.

Chacun de ces corps avait eu sa fosse particulière, à ce que suppose M. Métayer, qui écarte toute idée de fosse commune, chose pratiquée ailleurs. Généralement, il a observé sous les corps une couche de chaux placée préalablement ; au-dessus, au contraire, était une couche de charbon de bois assez épaisse ; puis une couche de sable rouge mêlée de cendres, et enfin un lit de terre noire.

Voici maintenant quelques-unes des particularités qu'ont présentées ces sépultures. Tout d'abord nous observons que, dans le compartiment inférieur de ce que nous appellerons la chapelle, se trouvait, dans le sol, une croix en forme de *tau* tracée avec des silex sans mortier. Au bas de cette croix, et sous elle, se trouvait un squelette ayant avec lui une clef en fer et des morceaux de verre colorié, débris d'anciens vitraux. Sept autres corps paraissaient entourer ce *tau*, signe mystérieux assez recherché au moyen âge ; car on le retrouve dans les vitraux de Bourges, et il a été également vu sur un tombeau du cimetière de Pithiviers. Auprès de quelques corps, on a recueilli des os de poulet, des mâchoires de ruminants, des dents de lièvre et des défenses de sanglier, ossements que l'explorateur suppose y avoir été placés à dessein par les survivants. A ce propos, nous dirons qu'à Bouteilles nous avons également rencontré des dents de ruminants, cinq ou six défenses de sanglier et une quantité considérable de moules, sans songer à en rien conclure. Nous savons aussi qu'à Leure, près le Havre, on a trouvé, sur une sépulture du parvis de l'église, une couche de valves de moules de plus de 10 centimètres d'épaisseur.

On a encore trouvé auprès de quelques corps trois clefs en fer, une paire de ciseaux-forces aussi en fer et trois couteaux du même métal. Ces objets étaient tous placés à la ceinture : ce qui pour nous s'explique aisément. Si ces corps sont, comme nous aimons à le croire, ceux des religieux préposés à la garde des lépreux, rien d'étonnant de rencontrer ces divers objets domestiques : la clef, le couteau et les ciseaux faisaient partie du costume des frères infirmiers. Nous pourrions même ajouter qu'à cette époque les bourgeois, les paysans, les bergers et à peu près tous les hommes portaient à la ceinture des clefs, des couteaux, des ciseaux, des peignes, des pinces, des aiguilles, etc.

Il m'est moins facile d'expliquer la présence d'une petite fiole en terre noire, ayant la forme d'un poivrier, retrouvée dans le crâne d'un squelette. On pense qu'elle a pu contenir des odeurs ou des parfums.

Enfin un squelette, placé près de l'autel, a donné, outre des ciseaux et des vases, une bague en argent encore placée à un des doigts. Cet anneau présentait un chaton de cristal blanc et fin, de forme quadrangulaire et rehaussé d'un paillon. Des bagues d'argent, avec chaton carré en cristal, absolument semblables à celle-ci, ont été trouvées, en 1854, près Worcester, en Angleterre, à côté de monnaies du douzième siècle. On peut voir dans l'*Archæologia* la description et la représentation qu'en ont données MM. Alies, de Cheltenham, et J.-Y. Akerman, de Londres.

Après ces détails, il nous reste à signaler les deux traits les plus caractéristiques de cette fouille. En effet, les deux points importants de cette découverte sont les monnaies et les vases ; et, en dehors de l'archéologie sépulcrale, les deux sciences qui ont le plus à y gagner sont la céramique et la numismatique.

Parlons d'abord des vases. Il s'en est rencontré de 140 à 150, tous placés auprès des corps. Chaque corps en a présenté un ou plusieurs. Quand le vase était unique, il était voisin de la tête ; quand il y en avait 4, on en trouvait 2 à la tête et 2 aux pieds. Quelques corps en ont présenté 2, d'autres 3 ; mais le nombre 4 était le maximum.

Presque tous ces vases étaient forés et l'avaient été après la cuisson : on reconnaissait encore fort bien que les trous avaient été pratiqués à l'aide d'un instrument tranchant et aigu. Ces trous, en nombre irrégulier, allaient habituellement de 3 à 6. La rangée ordinaire unique était parfois double, et rarement triple. Des rangs doubles et triples ont été vus ailleurs ; par exemple, à Leure, à Lillebonne, à Paris et au Catillon, près Bénouville-sur-Orne. Quelques-uns des vases de Bernay ont présenté des trous si fins et si allongés, qu'évidemment ils avaient été pratiqués par le coup unique d'un outil en fer semblable à celui dont se servent nos couvreurs en ardoise.

Ces trous étaient faits dans l'intention de favoriser l'évaporation du feu qui brûla dans les vases le jour des funérailles. Car, il faut bien le dire, tous ces vases, noircis à l'intérieur et possédant encore des charbons de bois, avaient été employés en guise de cassolettes le jour de l'inhumation et rangés autour du corps pendant les cérémonies funèbres. Après le service, on les avait jetés dans la fosse avec le corps qu'ils avaient accompagné : voilà pourquoi nous les y retrouvons aujourd'hui.

Cette coutume était surtout pratiquée au treizième, au quatorzième et au quinzième siècle ; mais nous avons des preuves qu'elle a duré jusqu'au seizième et même jusqu'au dix-septième.

Après avoir donné l'usage des vases, donnons-en maintenant la classification.

Il nous a été montré environ 60 vases de la Maladrerie de Bernay ; c'est à peu près la moitié de ce qui a pu être conservé. Sur ces

60 vases, les quatre cinquièmes appartiennent à une seule et unique catégorie. Ce type, si abondant à Bernay, s'est également retrouvé avec des modifications à Lillebonne, à Sigy, à Leure et au Catillon de Bénouville-sur-Orne. La forme de ces vases n'est plus usitée aujourd'hui ; on ne la retrouve non plus ni chez les Gaulois, ni chez les Romains, tandis que, au contraire, elle est assez commune chez les Franks mérovingiens ou carlovingiens. Mais si les vases des deux périodes capétienne et mérovingienne se rapprochent par la forme, ils s'éloignent beaucoup par la terre. Ainsi, tandis que la terre des temps mérovingiens est ordinairement noire, celle de Bernay est habituellement blanche ; seulement elle tire parfois sur le jaune et parfois sur le rose.

A Bernay aussi des taches, des plaques, des gouttes de vernis verdâtre, plombifère et indestructible, apparaissent sur presque tous les vases, tandis que chez les Franks ce vernis est inconnu. Il ne s'y trouve guère qu'une couche noire de plombagine qui s'en va à l'eau.

La forme la plus ordinaire des vases de Bernay est un peu celle de nos sucriers. Ici, cependant, le vase est ventru et bombé ; il n'a ni anse ni cou, mais seulement un léger rebord et un collet parfois rabattu et dentelé à l'aide des doigts. La grandeur des vases et leur capacité varient considérablement : les plus grands contiennent à peine un litre, les plus petits descendent jusqu'à un ou deux décilitres.

Le motif qui nous fait attribuer ces vases au treizième et au quatorzième siècle, c'est d'abord la nature de la terre, ensuite celle du vernis, qui, d'après M. Brongniart et les céramistes, n'apparut en France qu'à cette époque ; puis, et surtout, ce sont les découvertes analogues, et à date certaine, faites sur d'autres points. Ainsi, les vases de Bernay ressemblent, par la matière et la forme, à ceux qui, en 1856, furent trouvés à Leure sous la dalle tumulaire de Pierre Berenguier, laquelle est de la fin du treizième siècle.

Ils ressemblent également à ceux de Lillebonne, de Sigy et de Catillon, que nous avons des raisons pour attribuer à cette même époque ; enfin, le type de ces vases se voit sculpté au-dessus du portail nord de la cathédrale de Reims, dans une représentation du jugement dernier.

Après cette catégorie, qui est grandement dominante à Bernay, nous avons reconnu quelques vases à anses, aussi en terre blanche, qui pourraient bien appartenir au quatorzième ou au quinzième siècle ; mais sur ce point nous manquons d'appui dans nos attributions.

Nous avons aussi remarqué des terrines de grès pareilles à celles qui ont été trouvées dans des chapelles et des églises de Paris, dans des églises et des cimetières de la Seine-Inférieure, notamment à Bouteilles, à Lillebonne, à Leure, à Londinières, à Martin-Eglise, à Pissy-Poville, à Saint-Aubin-sur-Mer et à Saint-Nicaise de Rouen. La première de ces soucoupes nous apparaît à Saint-Aubin-sur-Mer, au quatorzième siècle, et les dernières à Paris, au collège des Grasnins, vers la fin du seizième siècle.

Enfin, M. Métayer a trouvé dans ses fouilles deux vases fort remarquables : l'un est d'une terre, d'une forme et d'un vernis tout à fait inusités dans nos cimetières chrétiens. Ce vernis est d'un vert marbré, et le fond de la terre est rougeâtre. La forme, qui ne peut être bien rendue que par un dessin, est d'une élégance extrême. N'ayant vu ce vase qu'à l'état de fragments, nous ne pouvons donner au lecteur une idée complète de son ensemble ; mais, à en juger par les morceaux que nous avons vus, c'est une pièce bien rare et bien curieuse.

L'autre vase, également insolite, a été découvert dans la plus riche des sépultures : c'est un plat ou plutôt une partie de plat du genre de ceux que fabriquait Bernard de Palissy. Un vernis vert et abondant recouvre la terre cuite, et des sujets en relief, tels que fleurs, animaux et personnages, décorent la surface intérieure de ce plateau, unique jusqu'ici dans nos sépultures chrétiennes. Nous devons, toutefois, placer à côté de lui un fragment de vase à relief, trouvé en 1854, dans le cimetière de Lillebonne. Ce fragment, maintenant déposé au musée de Sèvres, est recouvert d'un vernis jaunâtre et plombifère. La mouleure représente un cavalier monté sur son cheval, probablement un saint Martin.

Voilà tout ce que nous pouvons dire en ce moment des vases funéraires chrétiens trouvés par M. Métayer. Leur abondance, leur forme, leur placement, en un mot les observations dont ils sont susceptibles font de cette trouvaille un des plus précieux documents que nous possédions pour l'étude de la sépulture chrétienne du treizième au seizième siècle.

Maintenant arrivons aux monnaies qui complètent cette étrange découverte. Ici notre tâche devient plus facile, puisque nous n'avons pas à parler de nous-même, et qu'il nous faut laisser la parole à un habile numismate, M. Thomas, avocat à Rouen, à qui ces pièces ont été confiées.

M. Métayer a trouvé 86 monnaies, dont 63 entières et 23 fragmentées ou réduites à moitié ou au quart avec intention. Voici de quelle manière M. Thomas a classé ces monnaies dans une lettre insérée au *Journal de Rouen*, du 3 avril 1858 :

Sur les 63 pièces entières, 7 monnaies, tant royales que baronales, s'échelonnent de Louis VIII à Philippe-le-Bel (1252 à 1300). Le quatorzième siècle compte 22 pièces en tête desquelles se place par ordre de mérite, non moins que de date, une rare et intéressante obole de Narbonne, frappée de 1298 à 1311, sous la double autorité de l'archevêque Eloi et du comte Almaric II, dont elle porte les initiales.

Le quinzième siècle est représenté par 21 monnaies, le seizième par 9 pièces, et les 57 premières années du dix-septième par 4 pièces, dont 2 doubles tournois de Sedan, de F. Maurice de la Tour, duc de Bouillon, et 2 liards de Louis XIV, aux millésimes de 1656 et 1657. « Les temps sont accomplis, dit M. Thomas, la lèpre est vaincue, et, devenue inutile, la Maladrerie, abandonnée comme un séjour maudit, tombe en ruines. »

23 pièces, en partie brisées, et toutes trop altérées par l'oxydation ou par le frai pour qu'on puisse en fixer l'attribution particulière, demeurent, il est vrai, en dehors de cette répartition : « Mais, ajoute M. Thomas, elles ne sauraient en modifier les rapports; car, d'après leur titre, leur module et les vestiges des types ou des caractères encore visibles, deux de ces monnaies au plus se rapportent au treizième siècle; 20 doivent se partager à peu près également entre le quatorzième et le quinzième; une seule, enfin, peut à la rigueur appartenir au seizième ou à la première moitié du dix-septième siècle. »

Il y avait en dehors de la chronologie, toujours pour les treizième et quatorzième siècles : 5 deniers des rois de Portugal et 1 obole de Narbonne; 1 obole de Charles II, comte d'Anjou; 1 denier d'Eudes, duc de Bourgogne, et 4 pièces de Touraine et de Bretagne précédant l'envahissement de la Flandre.

En terminant sa lettre, M. Thomas fait observer avec raison que les deniers de Louis VIII confirment l'exactitude d'une ancienne charte qui reportait vers 1225 la fondation ou la restauration de la Madeleine de Bernay.

Maintenant on nous demandera peut-être à quoi pouvaient servir ces pièces si nombreuses qui paraissent avoir été placées à dessein auprès des corps de religieux ou de lépreux du moyen âge. Nous avouons franchement ne pas le savoir, et nous attendrons du temps et de faits bien observés l'explication de ce mystère. Mais, avant tout, nous croyons devoir écarter toute pensée de nautus et de barque à Caron, cette interprétation nous paraissant trop contraire aux idées chrétiennes du moyen âge, et nos études sépulcrales ne nous ayant encore rien révélé de pareil : pour l'admettre, nous attendrons qu'elle soit plus autorisée.

Il ne nous reste plus qu'un mot à ajouter sur les monnaies coupées par moitié ou par quart, qui ont été trouvées à la Madeleine. Nous savions qu'à l'époque romaine et à l'époque franque des monnaies antiques avaient été parfois coupées en deux ou en plusieurs portions. En 1847, M. Lindenschmit a trouvé un quart de monnaie d'argent dans la tombe d'un guerrier de Selzen, près Mayence; M. Feret a recueilli des as coupés dans le tombeau du chef romain de la cité de Limes (quatrième siècle); M. d'Osmoy en a rencontré, en 1851, dans les sépultures franques de Guiry (Seine-et-Oise) : nous-même en avons recueilli dans le cimetière mérovingien d'Envermeu.

Mais, il y a trois ans, nous n'en connaissions point d'exemple pour le moyen âge. A présent nous pouvons en citer deux : celui de Bernay, révélé par M. Métayer, et celui de Worcester, en Angleterre, signalé par M. Akerman. Les pièces d'argent trouvées près Worcester, en 1855, et classées par M. Akerman, se composent de 215 pence en argent, parmi lesquels le savant numismate anglais a reconnu 191 pence de Henri II, 1 penny de David I^{er}, roi d'Ecosse; 8 deniers de saint Martin de Tours, 8 de Hugues V, comte d'Anjou; 1 de Melle et 1 d'Eudes, duc de Bourgogne. On y remarque surtout un demi-penny et un quart de penny de Henri II, ainsi qu'un demi-

penny d'Eustache, comte de Boulogne. Presque tous ces souverains sont du douzième siècle et voisins de la fondation de la Maladrerie de Bernay.

En terminant cet article, nous dirons que cette fouille de Maladrerie est la troisième que nous connaissions en Normandie. La première a été pratiquée, en 1842, par M. l'abbé Lecomte, dans la Léproserie de Saint-Cathald, située entre les paroisses de Derchigny, Berneval et Saint-Martin-en-Campagne (arrondissement de Dieppe). Il retrouva la chapelle, longue de 9 m. 33 c. et large de 7 m. 33 c., et dont les murs, en moellon et silex, avaient 1 m. 33 c. d'épaisseur. Outre deux deniers de saint Louis et de Philippe III, il recueillit aussi des monnaies baronales, frappées au treizième et au quatorzième siècle. Plusieurs squelettes furent rencontrés, « ayant aux pieds des fragments de poterie, ce qui, dit l'auteur, se retrouve fort ordinairement dans les tombeaux du moyen âge. En général, ajoute-t-il, les sépultures de cette Léproserie étaient fort pauvres ; on n'y trouva même pas vestige de cercueils. »

Le second cimetière de lépreux dont l'exploration nous est connue est celui du Catillon, entre Saint-Aubin, Ouistreham et Bénouville-sur-Orne (arrondissement de Caen). M. Charma, qui l'a fouillé en 1851, y a trouvé 315 squelettes partagés en trois fosses communes. Quelques corps étaient accompagnés de dalles en moellon, d'autres avaient été déposés dans des cercueils de bois, ou bien avaient été inhumés dans un simple sac de toile. Des cercueils de bois, il était resté dans le sol une masse de rivets ou écrous, espèce de clous à deux têtes, longs de 3 c., entièrement semblables à ceux qui ont été recueillis à Boutailles et à Bernay. M. Charma n'a trouvé qu'un seul vase en terre blanche, vernissé de vert et entièrement semblable par la forme à ceux de Bernay. Ce vase, à collet dentelé à la main, contenait du charbon et est percé de trois rangs de trous pratiqués après la cuisson.

Des trois cimetières de lépreux que nous venons de citer, celui de Bernay est incomparablement le plus riche. Aussi nous ne terminerons pas cet article sans féliciter M. Métayer de sa précieuse découverte, ni sans applaudir à un si heureux début archéologique.

L'abbé COCHET,

Membre de la Société libre de l'Eure,
membre non résident du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes.

— On lit dans le *Journal de l'instruction publique d'Athènes* :

« Les fouilles exécutées en ce moment dans l'Acropole, sous la direction du ministère de l'instruction publique, mettent constamment à jour quelque objet archéologique. La semaine passée, l'on y a découvert plusieurs inscriptions inédites, notamment quelques-unes qui contiennent des descriptions détaillées des équipements militaires. Notre conservateur d'antiquités, M. Pittakis, fait observer

comme digne de remarque la prudente économie avec laquelle nos ancêtres procédaient dans leurs moindres travaux ; ainsi ils faisaient graver leurs décrets en gros caractères et profondément sur la principale face de la pierre, afin de rendre le texte facile à la lecture et indestructible, et ils faisaient graver les actes d'une moindre importance sur les autres parties de la même pierre, souvent en petites lettres. Cet usage se rencontre aussi bien pour le temps de Périclès que pour l'époque macédonienne.

« On voit avec plaisir les diverses pièces d'architecture antique qui encombraient jusqu'ici le devant du Parthénon, arrangées d'après les différentes époques et incrustées déjà dans la muraille méridionale de la citadelle. Après les pièces antiques vient une collection de types de croix et d'autres ornements appartenant aux différents siècles chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise, trouvés dans l'Acropole. Plusieurs de ces ornements appartiennent à l'époque de la domination des Francs.

« Le ministère de l'instruction publique, désirant rendre facile l'accès de l'Acropole aux archéologues et aux amateurs des beaux-arts, vient d'ordonner la construction d'une belle route carrossable qui reliera la nouvelle route d'Hérode à l'entrée principale de la citadelle. Ce travail sera exécuté sous la surveillance de l'ingénieur français M. Daniel.

« D'autre part, l'on travaille aussi avec activité tout près du temple de Thésée, aux frais de la Société archéologique, sur des terrains achetés à cet effet par le même ministère. Dans les fouilles récemment faites, l'on a rencontré, pour la première fois, sur le socle de la statue d'Antiloche, le nom d'Aristion comme celui d'un sculpteur très-ancien. Une description des principales découvertes est promise par M. Pittakis, et paraîtra prochainement dans le journal archéologique rédigé par lui. »

A ce que nous venons d'emprunter au *Journal de l'instruction publique* sur les fouilles de l'Acropole, nous sommes heureux de pouvoir ajouter la note suivante :

L'Acropole est devenue depuis quelques jours le rendez-vous de nos savants et de tous les amateurs des antiquités qui viennent étudier ou admirer les différents objets archéologiques que la bêche des travailleurs rend à la génération actuelle avec une religieuse attention.

Le 19 de ce mois, a été trouvé, dans les fouilles faites entre l'E-rectée et le socle de la statue de Minerve, un bas-relief représentant une trirème. L'on y voit les trois rangs des sièges dépassant la partie extérieure des flancs du navire. Sur le rang supérieur se trouvent placés neuf rameurs, et entre les trois rangs des sièges apparaissent les rames, celles du rang supérieur en dehors, celles des deux autres rangs en dedans. Sur le pont il y a un homme couché et portant une espèce de bonnet phrygien (*κρυβαστα*) incliné, et, devant lui une autre figure. Ces deux personnages, à en juger par leur costume, paraissent être des Perses. On n'y remarque ni mât, ni voile,

ni autres agrès. Cette intéressante trirème serait-elle une offrande faite à Minerve la Protectrice en mémoire de la trirème qui fut prise sur les Perses par Lycomède l'Athénien (V. Plutarque, Vie de Thémistocle)? Aurait-elle été plutôt sculptée en mémoire du vaisseau-amiral des Perses qui fut, dès le commencement du combat naval, abordé par Aménias de Pallène (V. Hérodote, livre 8)?

Le même jour, l'on a découvert une inscription qui nous apprend pour la première fois l'existence sur l'Acropole d'un établissement où l'on conservait tous les objets en cuivre appartenant à l'Etat (ΧΑΛΚΟΘΗΚΗ). Il paraît même, suivant une autre inscription découverte un jour avant, que l'on y mettait en dépôt aussi bien les objets nouveaux que ceux hors d'usage, comme, par exemple, des chaudrons, des cruches, des boucliers et plusieurs autres ustensiles destinés à l'usage de la guerre; les inscriptions seront bientôt publiées dans le *Journal archéologique*.

(L'Espérance d'Athènes.)

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 10 janvier 1859.

Présidence de M. V. LE CLERC, membre de l'Institut.

Le Comité a entendu, dans cette séance, un rapport que M. Léopold Delisle a lu, en son nom et au nom de M. Tardif, sur le tome IV des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers-État*, comprenant les pièces relatives à la commune d'Abbeville et préparé par les soins de MM. Louandre et Bourquelot. Les commissaires proposent à la section d'accepter ce volume comme digne d'être imprimé à la suite des trois volumes publiés par M. Augustin Thierry. Ils engagent toutefois les éditeurs à revoir encore le manuscrit pour en arrêter définitivement le texte; — à supprimer les pièces les moins utiles et à les remplacer par des analyses; — à retrancher les anciennes traductions françaises; — à dépouiller le cartulaire du Ponthieu; — à soumettre à un nouvel examen le livre rouge d'Abbeville, et à laisser réunies en un seul corps les sentences échevinales contenues dans ce registre; — enfin à rédiger une notice sur les principales sources, d'où ils ont tiré les documents destinés à entrer dans ce volume.

La section du Comité a adopté les conclusions de la Commission.

M. Rathery a lu ensuite un rapport sur les *Lettres et Mémoires de Jean de Witt*, que M. Combes a rapportés de Hollande. Il fait res-

sortir l'importance du rôle de Jean de Witt et l'intérêt qu'auraient ces documents pour l'histoire de la France. M. Combes sera prié de les déposer au ministère de l'instruction publique, afin qu'ils soient soumis à l'examen de deux commissaires, suivant l'usage adopté pour tous les ouvrages dont on demande la publication dans la collection des *Documents inédits*.

A l'occasion d'une communication de M. Marchegay, M. N. de Wailly donne lecture de la note suivante : « M. Marchegay a fait parvenir au Comité la copie de huit chartes du treizième siècle, qui ne renferment, il est vrai, aucun fait digne d'être recueilli par l'histoire, mais qui fournissent des exemples curieux de la langue et de l'orthographe, qui étaient alors usitées dans l'Anjou, le Maine, le Poitou et la Touraine. Comme des transcriptions faites par M. Marchegay méritent une entière confiance, ces textes n'auraient besoin d'être soumis à aucune révision avant d'être imprimés. Les personnes qui s'occupent de comparer les différents dialectes de la langue vulgaire du Nord accueilleront avec intérêt cette publication. Si d'autres départements apportaient aussi leur contingent, on réunirait facilement des échantillons authentiques des principales variétés de la langue d'oïl. La Lorraine, la Franche-Comté et le Barrois pourraient certainement fournir des textes très-anciens et très-curieux. Mais il importerait que tous ces éléments fussent réunis pour être plus facilement comparés. Je demande donc que la communication de M. Marchegay soit mise en réserve pour paraître ultérieurement avec d'autres documents analogues dans un volume de mélanges. »

Ces conclusions ont été adoptées par le Comité.

La section a ensuite entendu deux rapports de M. Berger de Xivrey, l'un sur une communication de M. Just Veillat, qui a adressé au ministère de l'instruction publique six lettres patentes de François I^{er} à l'amiral Chabot, et l'autre sur quatre lettres de Marie de Médicis, envoyées par M. Robolly, archiviste à Arles. Les documents relatifs à François I^{er} ont surtout paru importants à M. le rapporteur ; ils fournissent, dit-il, des renseignements précieux pour l'appréciation de ce règne. MM. Francis Wey et Léop. Delisle ont rendu compte de communications de MM. Marchegay et Layet. M. Magnin, membre honoraire du Comité, a envoyé la note suivante sur trois documents du seizième siècle, relatifs au théâtre de cette époque, extraits par M. Dusevel des registres de l'ancien échevinage d'Amiens et adressés par lui à la section d'histoire et de philologie du Comité : « J'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt ces trois pièces, qui me paraissent confirmer et étendre, sur quelques points, ce que nous sa-

vions déjà de la police des représentations scéniques dans les provinces, et fixer en particulier l'époque où l'autorité municipale substitua l'apposition des *affiches* au cri ou proclamation des jeux et moralités, qui se faisait auparavant dans les carrefours, au bruit des trompettes et tambourins. Je pense donc que ces documents méritent de prendre place dans une des publications du ministère de l'instruction publique, et qu'il convient d'engager M. Dusevel à continuer ses recherches sur cette matière intéressante pour l'histoire des mœurs. »

Ces conclusions ont été adoptées, et les pièces communiquées par M. Dusevel ont été renvoyées à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes*, pour être publiées dans un des prochains numéros.

M. Léopold Delisle a rendu compte du *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, pour l'année 1856-57. Son rapport est imprimé dans le présent numéro de la *Revue*.

De nouveaux documents historiques ont été envoyés par MM. Dusevel, d'Arbois de Jubainville, Marcel-Canat, l'abbé Barbier de Montault, Baudouin, Prioux, L. Beaulière, Fonds-Lamothe, A. de Lamothe, de Mellet, Merlet, l'abbé Vincent, Quesnet, Tamizey de Larroque, Duthilloeul, de Vacquié. Ces pièces sont renvoyées à l'examen de MM. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Ravenel, Rathery, Lascoux, Rabanis, Latour-Damoulin, Louandre, Léop. Delisle et Patin.

C'est surtout pour la préparation du *Dictionnaire géographique de la France* que les Sociétés savantes des départements et les membres correspondants du Comité ont montré un zèle dont nous sommes heureux de consigner ici les résultats. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes avait adressé aux Sociétés savantes et aux correspondants de son ministère une circulaire pour les engager à concourir à ce travail, qui, pour être convenablement exécuté, exige les efforts réunis du Comité des travaux historiques et des érudits dispersés dans toute la France. Déjà, dans beaucoup de départements, des Sociétés académiques ou même des savants isolés ont entrepris et publié des Dictionnaires géographiques et historiques; mais, pour donner l'unité à ces travaux individuels et les coordonner en un seul ouvrage, il fallait une direction centrale. C'est ce qu'a entrepris M. le Ministre de l'instruction publique, et il a trouvé d'utiles auxiliaires dans toutes les parties de l'Empire.

Plus de deux cents réponses, parvenues au ministère de l'instruction publique, promettent le concours des Sociétés savantes et des correspondants. Nous voudrions pouvoir citer tous les noms des Acadé-

mies et des savants des départements qui se sont associés avec le zèle le plus empressé à la pensée de M. le Ministre ; mais l'espace nous manquerait pour donner le développement nécessaire à l'analyse de cette volumineuse correspondance. Le Comité a remarqué avec plaisir que plusieurs Sociétés savantes, et entre autres la Société des antiquaires de Normandie, avaient nommé des commissaires qui s'occupaient de recueillir les renseignements et de préparer le travail. Les Sociétés savantes de Marseille, Carcassonne, Aix, Caen, Beaune, Bordeaux, Blois, Metz, Valenciennes, Dunkerque, Arras, Pau, Colmar, Le Mans, Le Havre, Amiens, Poitiers, Epinal, etc., etc., ont offert un concours actif. La plupart réclament des instructions détaillées ; elles les trouveront dans un rapport de M. Léop. Delisle sur le *Dictionnaire géographique de la France*, qui fait partie de la présente livraison de la *Revue des Sociétés savantes*.

Parmi les correspondants du ministère de l'instruction publique, un grand nombre ont proposé une collaboration personnelle, et le Comité s'est empressé d'accepter leurs offres. Il a été décidé que tous les auteurs conserveraient une part distincte dans ce travail, et que le Dictionnaire géographique de chaque département porterait le nom de ceux qui y auraient coopéré. Ce sera une nouvelle preuve de la pensée libérale qui a inspiré le comité ; bien loin de chercher à exploiter dans un but égoïste le travail des Sociétés savantes et des correspondants, il veut au contraire associer tous les érudits de la province à une œuvre éminemment nationale. Nous citerons, parmi les savants qui ont promis le concours le plus actif, MM. Audé, Dusevel, de Soulltrait, Matton, Chazaud, Charronet, de Jussieu, Lacombe, E. Giraud, L. Merlet, l'abbé Bourassé, Rousset, l'abbé Barrère, L. Puiseux, Ed. de Barthélemy, de Saint-Ferjeux, l'abbé Astre, Lespy, Gomart, Clair, Rouard, Delalo, le vicomte de Gourgues, Maupillé, Peigue, de Bœcker, l'abbé Tisserand, Salmon, etc. Beaucoup d'autres correspondants annoncent qu'ils attendent les instructions détaillées du Comité. Tout fait donc espérer qu'avec le concours d'hommes aussi éclairés, qui ont fait leurs preuves et dont le nom est connu dans la science, on pourra mener à bonne fin une œuvre qui manque complètement à la France et qui est indispensable pour la connaissance approfondie de notre histoire.

A. CHÉRUÉL.

Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 17 janvier.

Présidence de M. DE CONTENCIN, membre du Comité.

Au début de la séance, M. le président annonce qu'il s'est acquitté de la mission dont la section l'avait prié de se charger à la précédente séance. M. le président a eu l'honneur de mettre sous les yeux de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes les vœux de la section au sujet des copies à faire exécuter, en Angleterre, des dessins de Gaignières. M. le Ministre a paru s'intéresser à cette affaire; mais aucune décision n'a encore été prise.

M. le secrétaire du Comité donne lecture de la correspondance. Il fait d'abord connaître une lettre de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, relative à la crypte de l'ancienne abbaye du Ronceray, à Angers. Cette affaire a été soulevée par MM. Godard-Faultrier et Joly-Leterme, correspondants, en février 1858. Ces messieurs firent connaître au Ministre de l'instruction publique et des cultes que l'existence de cette crypte se trouvait menacée par des projets d'agrandissement de l'école des Arts et Métiers d'Angers. Le Ministre de l'instruction publique et des cultes réclama de son collègue, le Ministre des travaux publics, une suspension provisoire des travaux, et l'invita à faire étudier cette question et à faire rechercher les moyens de conserver le monument et de le rendre au culte.

La lettre du Ministre des travaux publics indique les moyens de conservation proposés par l'architecte de l'école des Arts et Métiers d'Angers. L'Etat abandonnerait le sous-sol occupé par la crypte en conservant à l'école la libre disposition de la cour située au-dessus. Cet arrangement enlèverait, à la vérité, la possibilité de rendre la crypte au culte; mais il permettrait d'assurer la conservation de ce précieux reste de l'antique abbaye du Ronceray. Quant à la restauration de la crypte, dont le Ministre des travaux publics ne peut consentir à mettre les frais à la charge de son département, comme il n'existe point de fonds au ministère des cultes pour subvenir à des dépenses de cette nature, la section, après délibération, émet le vœu que M. le Ministre renvoie cette affaire à M. le Ministre d'Etat,

en la recommandant, d'une manière toute spéciale, à sa bienveillante attention.

La commission des antiquités de la Côte-d'Or rend compte de la découverte qui vient d'être faite, dans la cathédrale de Saint-Bénigne, de Dijon, à l'occasion de travaux de construction d'une sacristie, de vestiges importants d'une crypte bâtie au sixième siècle, par saint Grégoire, évêque de Langres. La section émet un vœu pour la conservation et la restauration de cette crypte. M. le président annonce que ce vœu est déjà exaucé. M. Viollet Leduc s'est rendu sur les lieux et s'est assuré que les travaux projetés n'endommageront en aucune façon la crypte de Saint-Bénigne. Il y a lieu d'espérer, au contraire, que ces travaux amèneront de nouvelles découvertes.

M. Hippolyte Durand, ancien correspondant, signale le déplorable emploi qu'on vient de faire, à Hasparren, près Bayonne, de l'autel votif dont il avait envoyé un dessin et un estampage en 1856. (Voir *Bulletin du Comité*, tome III, p. 344.) Ce monument a été placé dans la frise, au dessus de la porte principale de l'église, et encadré de telle façon que l'inscription se trouve dans le sens vertical, ce qui en rend la lecture impossible. En outre, le vase sculpté sur une des faces latérales de l'autel se trouve maintenant renfermé dans l'épaisseur du mur, c'est-à-dire absolument invisible. Une lettre de M. le préfet des Basses-Pyrénées dénonce le même fait.

M. L. Renier rappelle que l'inscription gravée sur cet autel (trouvé vers le milieu du XVIII^e siècle, dans l'autel même de l'église) est une des plus intéressantes parmi celles qui ont été découvertes dans la Gaule. Cette inscription constate l'existence, dès le II^e siècle, d'une subdivision de l'Aquitaine, comprenant neuf cités, laquelle a donné lieu, plus tard, à la dénomination de *Novempopulanie*, attribuée plus tard à la Gascogne. Après discussion, la section émet l'avis qu'il faudrait encadrer à demi cet autel dans l'intérieur de l'église et dans un endroit apparent. M. de Contencin, directeur général des cultes, veut bien s'engager à s'occuper de cette affaire. Il promet d'écrire à Mgr l'évêque de Bayonne et à M. le préfet des Basses-Pyrénées, en même temps qu'il chargera M. Boeswilwald, architecte diocésain, de choisir un emplacement dans l'église et de surveiller le travail de déplacement de cet important monument.

M. de Laborde et Renier expriment le désir que l'on place au dessous de l'autel d'Hasparren une inscription qui en fasse connaître l'intérêt historique. Une inscription en métal, analogue à celles employées au Musée de Cluny, n'entraînerait qu'une dépense insignifiante. M. de Laborde rappelle, à cette occasion, qu'à diverses

reprises il a proposé d'appliquer cette mesure à tous les anciens monuments. (V. *Bulletin du Comité*, t. I^{er}, p. 169, 179 et 320.)

M. Du Mége, correspondant, écrit au sujet de la démolition projetée d'une des tours de la vieille enceinte de Toulouse. La date de la réclamation, 23 octobre 1858, rend inutile aujourd'hui toute intervention du Comité.

M. Rosenzweig, correspondant, adresse le commencement d'une statistique archéologique du Morbihan, qu'il s'occupe de dresser, conformément aux instructions de l'ancien Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France. Il annonce que ce travail demandera plusieurs années; mais il ne désespère pas de le mener à bonne fin. Après l'exposition du plan qu'il a suivi, le correspondant termine sa lettre par quelques remarques sur des monuments qui lui paraissent être particuliers à la Bretagne. Il s'agit de pierres levées offrant la plus grande analogie avec les menhirs, mais présentant cette différence qu'elles sont généralement moins hautes, qu'elles sont taillées sur leurs côtés et que plusieurs portent, gravées en creux, une croix pattée et une inscription moitié latine, moitié bretonne. La section remercie M. Rosenzweig et renvoie son travail à la commission du *Répertoire archéologique de la France*.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse une note, accompagnée d'un dessin sur un haltère du Musée de Constantine, ainsi qu'une note sur les monuments de terre cuite du même Musée, dont il a entrepris le classement et le catalogue. M. de Longpérier est prié de faire un rapport sur cette communication.

M. Dumoutet, membre non résidant, adresse un rapport sur les monuments de Sainte-Eugénie, de Varzy, ainsi que des calques d'inscriptions recueillies dans les départements de la Nièvre et du Cher. MM. Quicherat et de Guilhermy veulent bien se charger de l'examen de cet important envoi.

M. Bouchitté, membre non résidant, adresse une note sur un grand nombre de tombes provenant de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, qui sont aujourd'hui dispersées dans les églises de villages situés dans les environs de ce célèbre monastère. M. de Guilhermy accepte encore la charge d'examiner cette note, ainsi que des envois de MM. Fériel, L. Beauluère et Nozot, correspondants. De précieux renseignements, transmis par M. Nozot sur les voies romaines qui traversaient le département des Ardennes, seront remis à la commission de la carte de la Gaule.

Un contrat de mariage, de l'an 1367, adressé par M. l'abbé Gi-

raud, auquel il a paru intéressant par les détails qu'il fournit sur l'habillement des femmes, sera examiné par M. Quicherat.

M. Kuhnholz consulte la section sur la signification de caractères singuliers gravés sur une planche de l'ouvrage rare, mais bien connu, de Haultin, intitulé : *Figures des monnaies de France, 1619*, in-4. M. Paul Lacroix étudiera, à cette occasion, le manuscrit original de Haultin, qui est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal et rendra compte à la section du résultat de ses recherches.

M. Anatole Dauvergne, membre non résidant, présent à la séance, remet sur le bureau une note sur l'église paroissiale d'Aulnay, canton et arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne.) Cette église renferme des stalles du XVI^e siècle, qui proviennent, dit-on, de l'église de Saint-Denis de Coulommiers, et l'on y a trouvé, en 1851, ou 1852, derrière les boiseries de la sacristie, une croix processionnelle du XIII^e siècle.

M. Dauvergne remet en même temps une notice sur l'église de Malhat (Puy-de-Dôme), monument dont le plan primitif, qui date du XIII^e siècle, est apparent sur tous les points. On remarque surtout, dans cette église, six colonnes antiques en marbre bleu turquin, dont quatre décorent la chapelle centrale de l'abside, tandis que les deux autres flanquent la porte d'entrée latérale sud. La section décide que ces notices seront déposées aux archives du Comité, et elle adresse des remerciements à M. Dauvergne, dont les deux notices pourront être utilisées dans l'exécution du Répertoire archéologique de la France.

M. de La Villegille lit un extrait d'une lettre à lui adressée par M. Navelet, membre du conseil général de l'Indre. Cette lettre donne des détails sur une découverte de poteries antiques, d'urnes en verre, et de fragments de bronze et même de fer, faite entre Saint-Michel-de-Brenne et Martigny (Indre). Une tradition locale désigne cet emplacement sous le nom de *la Cité*.

M. le président désigne MM. Albert Lenoir, de Contencin et de Longpérier pour rendre compte de travaux de Sociétés savantes, et MM. L. Renier et Lenoir pour faire des rapports sur divers ouvrages offerts au Comité.

M. le président accorde la parole au secrétaire de la section. M. Chabouillet, après avoir rendu compte des travaux de la commission du *Répertoire archéologique de la France*, donne lecture du programme de cet ouvrage, qu'il a rédigé sous l'inspiration et d'après les vues de la commission.

Répertoire archéologique de la France.

Programme.

Cet ouvrage, dont le projet a été exposé, par ordre du Ministre, dans la séance du 14 juin 1858 (1), est le complément naturel du dictionnaire des noms de lieux de la France que viennent d'entreprendre, sous les auspices de Son Excellence, les membres de la Section d'Histoire et de Philologie. Comme le titre l'indique, ce sera le répertoire des monuments de tous genres et de tous âges, disséminés dans toutes les parties de l'Empire; en un mot, ce livre sera un guide, à la fois pratique et scientifique, de l'archéologue en France. Bien qu'au premier abord ce projet paraisse immense, un examen sérieux et la lecture du programme démontreront qu'il est facilement réalisable. « Il ne s'agit pas, » comme l'a très-judicieusement fait observer un membre du Comité, dans la discussion qui suivit l'exposé du projet, « il ne s'agit pas de rédiger des descriptions minutieuses de tous les monuments répandus sur la surface de la France, mais bien de composer un guide archéologique qui fasse connaître l'existence des monuments de chaque localité, en renvoyant aux ouvrages spéciaux où ces monuments sont décrits plus amplement. »

C'est là, en effet, le but que les rédacteurs de cet ouvrage devront s'efforcer d'atteindre. Le plan peut être exposé en peu de mots : sous chaque nom de lieu, le lecteur trouvera l'indication sommaire, mais précise, des monuments de toutes classes de l'Antiquité, du Moyen âge, de la Renaissance et des temps postérieurs, qui s'y trouvent aujourd'hui, ou dont il existe des traces, soit dans les livres, soit dans les estampes. L'ouvrage aura donc la forme d'un dictionnaire; mais les noms de lieux ne seront pas rangés dans l'ordre alphabétique pour toute la France; ils seront groupés par départements, et classés, dans chaque département, suivant l'ordre administratif. On a reconnu que ce système offrait plusieurs avantages: il permet de faire paraître l'ouvrage par fascicules comprenant un département; il réunit les monuments d'une même région; enfin, et c'est là son principal mérite, il facilitera le concours, indispensable à une pareille œuvre, des correspondants du ministère et des savants qui composent les Sociétés académiques des provinces.

(1) Voyez *Revue des Sociétés savantes*, numéro de juillet 1858, p. 4 et suiv.

Il est à peine utile d'ajouter qu'il ne peut être question d'énumérer tous les monuments de l'antiquité qui se rencontreront dans chacune des localités; il est évident qu'on ne mentionnera que ceux qui mériteront d'être signalés, soit sous le rapport historique, soit sous celui de l'art. On ne fera pas l'histoire, même abrégée, des localités; il suffira de dire à quelle époque présumée remonte l'endroit nommé; puis, après l'indication du nom antique, viendrait une description des monuments et objets d'art très-brève, mais cependant assez précise pour que le lecteur puisse savoir facilement tout ce que la France renferme ou a renfermé jadis de richesses archéologiques. La concision de chacun des articles n'ira pas jusqu'à faire négliger les renseignements importants; ainsi, toutes les fois que la chose sera possible, l'âge des monuments sera indiqué; mais on comprend que les rédacteurs ne pourront consigner dans leur travail que le résultat de leurs recherches, sans jamais le grossir de dissertations.

Chacun des articles sera terminé par des citations bibliographiques, c'est-à-dire qu'on y donnera l'indication des ouvrages dans lesquels ces monuments seraient décrits *in extenso* et surtout figurés. Les notes bibliographiques seront accompagnées, toutes les fois que cela semblera nécessaire, d'une appréciation de l'autorité des livres cités. A l'égard des livres rares, ainsi que des manuscrits ou chartes, il serait utile d'ajouter la désignation des dépôts publics ou particuliers dans lesquels ils se trouveraient aujourd'hui. On n'omettrait pas, toutes les fois que faire se pourrait, la désignation des tableaux, des estampes et même des lithographies offrant des représentations fidèles des monuments existants ou disparus.

La collection topographique du département des estampes à la Bibliothèque impériale sera consultée utilement. On y trouve des estampes et même des dessins de monuments qu'on chercherait vainement ailleurs.

La rédaction doit être exempte de toute recherche littéraire; il s'agit de dresser une table des matières méthodique et raisonnée des antiquités de la France. La clarté, la simplicité et la concision, telles sont les qualités qui doivent faire remarquer le style d'un tel ouvrage.

On suivra l'ordre chronologique, c'est-à-dire qu'on commencera, sous chaque nom de lieu, par les monuments de l'époque celtique; la seconde division comprendra ceux de l'époque romaine, et la troisième ceux du moyen âge et temps postérieurs.

Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle finissent ce que nous appelons la Renaissance et temps postérieurs; toutefois, la

Commission a pensé qu'en général, il conviendrait de s'arrêter au règne de Henri IV. A partir de cette époque, on ne mentionnerait plus que les monuments et curiosités de haute importance. Les collaborateurs de l'ouvrage, correspondants ou membres des Sociétés savantes, sauront bien faire un choix, de plus en plus sévère, à mesure qu'on se rapprochera de l'époque contemporaine.

Les monuments ou objets d'art célèbres et déjà décrits dans des ouvrages dignes de confiance pourront et devront occuper moins d'espace que d'autres qui, peut-être moins importants, seraient pour la première fois signalés à l'attention publique ; ainsi, telle chapelle ignorée, telle église de village, négligée jusqu'à ce jour, devra être décrite avec plus de détails que telle cathédrale sur laquelle il existe des ouvrages auxquels on peut renvoyer le lecteur. On joint ici une nomenclature des principaux objets à décrire ou à mentionner, sous chacun des noms de lieux. Les collaborateurs ajouteront nécessairement bien des articles à cette liste qu'on n'a dressée que pour faire mieux comprendre le plan de l'ouvrage.

Époque celtique.

Dolmen,
Menhirs,
Pierres levées,
Alignements,
Mardelles,
Fontaines consacrées par d'antiques superstitions,
Cimetières, tumulus, tombes,
Armes.

Époque romaine.

Voies,
Bornes milliaires,
Murs,
Fortifications,
Camps,
Ponts,
Arcs,
Cirques,
Aqueducs,
Théâtres,
Amphithéâtres,
Cirques,

Temples,
Palais,
Tombes,
Edifices privés,
Statues,
Bas-reliefs,
Ustensiles,
Ornements,

Inscriptions. — Il n'y aura pas lieu de donner le texte des inscriptions ; il suffira de signaler leur présence et de renvoyer au recueil qui va être publié par ordre du Ministre de l'instruction publique et des cultes.

Moyen âge , Renaissance et temps postérieurs.

Murs,
Remparts,
Ponts,
Aqueducs,
Edifices religieux, civils et militaires, c'est-à-dire :
Eglises,
Abbayes,
Cloîtres,
Chapelles,
Hôpitaux,
Hôtels de ville,
Châteaux,
Palais,
Maisons,
Hôtels,
Colombiers,
Moulins,
Bornes limitatives, surtout celles portant des inscriptions ou armoiries,
Fourches patibulaires,
Croix de carrefour ou de cimetière, etc. ;
Objets d'art et de mobilier, c'est-à-dire :
Statues,
Bas-reliefs,
Châsses,
Reliquaires,
Croix.

Calices,
Chandeliers,
Bénitiers,
Vitreaux,
Bijoux,
Etoffes et tapisseries,
Peintures,
Armes,
Médailles et monnaies; etc.

Les musées, bibliothèques et archives départementales, communales et hospitalières doivent être mentionnées; les catalogues de ces divers établissements, soit imprimés, soit manuscrits, signalés. On citerait les objets les plus remarquables dans chacun de ces établissements, toujours avec indication des ouvrages où ils seraient décrits et représentés. On dirait par quelle série d'objets tel ou tel musée, telles ou telles bibliothèques ou archives se distinguent des autres. On mentionnerait même les collections particulières, lorsqu'elles renfermeraient des objets trouvés dans la localité ou se rapportant à l'histoire locale. Les collections de sceaux, monnaies, médailles et jetons seraient mentionnées; on pourrait même citer les grandes raretés, mais surtout on indiquerait les ouvrages où ces précieux vestiges des âges écoulés seraient décrits et figurés. On citerait également, sous chaque nom de lieu, quand faire se pourrait, les collections de la France ou de l'étranger, où se trouveraient réunis un ou plusieurs objets de cette classe, ou de tout autre se rapportant à la localité. Ainsi, à l'article SAINT-OUEN, de Rouen, je suppose, on dirait que le sceau en argent de cette abbaye est conservé à....., dans le musée ou dans les archives, etc., etc. L'ouvrage sera complété par deux tables alphabétiques qui seront préparées au fur et à mesure de l'achèvement de chacun des fascicules. La première comprendra les noms de toutes les localités citées et qu'on ne pourrait trouver promptement sans cet auxiliaire, puisque les noms de lieux ne seront pas rangés suivant l'ordre alphabétique dans le *Répertoire*.

La seconde table comprendra les *choses*, c'est-à-dire les monuments et objets de tous genres mentionnés dans l'ouvrage. Cette seconde table sera à la fois alphabétique, méthodique et raisonnée. Que l'on prenne pour exemple le mot AUTEL; il devrait être ainsi rédigé à la table :

Autel romain. *Voyez* Marseille, Nîmes, etc.;

— du XII^e siècle. V. Lyon, Sens, Reims, etc.;

— du XVI^e siècle. V. Brou, Orléans, etc. ;

— etc.; etc.

Que l'on suive rigoureusement ce système pour tout le vocabulaire de l'archéologie, et cette table, à elle seule, formera l'inventaire complet des antiquités de la France.

La liste de tous les collaborateurs, avec l'indication de la part de chacun d'eux dans le travail, terminera l'ouvrage. Ce sera le dénombrement de l'élite intellectuelle et scientifique de nos provinces au moment présent, après le recensement des richesses de leur passé. La publication de cette liste apportera au Répertoire l'autorité si nécessaire à une pareille entreprise, en montrant réunies dans cette œuvre patriotique, comme en un faisceau, les forces vives de l'érudition de toutes les contrées de la France.

M. le président invite les membres de la section à discuter ce programme.

M. de Baecker, correspondant, présent à la séance, fait remarquer que, dans l'énumération des monuments qui devront être décrits, le programme ne mentionne de *tumuli* que parmi les monuments gaulois. Les antiquaires du Nord distinguent les *tumuli* en trois classes, suivant la nature des objets qu'ils renferment, et reconnaissent trois époques, période de pierre, période de bronze et période de fer. Suivant ces mêmes antiquaires, la période de fer serait postérieure à l'ère chrétienne. M. de Baecker cite à cette occasion un tumulus ouvert en Danemarck, et qui ne remonte qu'à l'année 980.

Le secrétaire de la section demande si l'on est bien certain de cette époque, et par quels moyens on est parvenu à la déterminer d'une manière aussi certaine.

M. de Longperier répond que la première reine chrétienne de Danemarck, morte en 980, a été enterrée sous ce tumulus, et que son identité a été prouvée au moyen de bijoux et autres objets que l'on sait avoir appartenu à cette princesse.

M. de Baecker annonce qu'il désirerait faire connaître au comité des détails qu'il a recueillis sur cette découverte. Il est invité à adresser par écrit cette note, qui ne se rattache que très-indirectement à la question soumise à l'examen de la section.

M. L. Renier signale aussi l'existence de *tumuli* romains.

Le secrétaire de la section déclare que dans l'énumération des

monuments à décrire on n'a pas eu la prétention de prévoir tous les sujets dignes d'attention. Les collaborateurs de l'ouvrage sauront bien ajouter à cette liste nécessairement incomplète tout ce qui leur paraîtra digne d'être signalé à l'attention des archéologues. Ce que dit ici M. le secrétaire de la section est d'ailleurs très-formellement écrit dans le programme lui-même. On pourrait ajouter que l'exemple cité par M. le correspondant ne serait pas concluant en ce qui concerne la France, le paganisme et ses usages ayant persisté beaucoup plus tard dans le Nord de l'Europe que dans les pays néo-latins.

M. Paul Lacroix pense qu'il est indispensable de pressentir dès à présent les intentions de M. le Ministre sur l'étendue de la publication qui exigera un très-grand développement si l'on veut faire un ouvrage digne du Gouvernement qui l'entreprend. Le *Dictionnaire géographique* de Girault de Saint-Fargeau, conçu sur un plan infiniment moins vaste, ne comprend cependant pas moins de 3 vol. in-4^e, chacun de 1,000 pages environ.

Le secrétaire de la section fait remarquer que le *Dictionnaire* de Girault de Saint-Fargeau, bien qu'il mentionne parfois les antiquités, n'est pas un répertoire archéologique de la France. Il renferme une foule d'indications qui ne rentrent pas dans le plan de l'ouvrage entrepris par le Comité sous l'inspiration du Ministre. On trouve dans Girault de Saint-Fargeau jusqu'à l'histoire abrégée des villes principales, des détails sur leur commerce, sur les productions du sol, etc. Tout le terrain occupé par ces renseignements, qu'on ne cherchera pas dans le *Répertoire archéologique*, sera réservé à la description des antiquités.

Le secrétaire de la section ajoute que le Ministre n'a pas fixé le nombre de volumes que comprendra l'ouvrage ; mais le Comité peut être certain que, sans dépasser de justes bornes, le Ministre accordera l'espace jugé nécessaire par la commission.

La section, consultée par M. le président, approuve le programme du *Répertoire archéologique de la France*, dont elle vient d'entendre la lecture.

M. Paul Lacroix fait hommage au Comité du tome VIII de la *Revue universelle des Arts*, publiée sous sa direction et par ses soins. Il reçoit séance tenante les remerciements de la section.

La section entend divers rapports sur des communications de correspondants. M. de Laborde propose l'impression d'un marché passé en 1521 par Martin Claustre, tailleur d'ymages de Grenoble, dont le texte est envoyé par M. Marchegay.

Il serait superflu, ajoute le rapporteur, de faire ressortir l'intérêt qu'offre ce document et l'importance de la découverte de M. Marchegay. Le même membre propose le dépôt aux archives, 1^o des inventaires d'ornements d'église de l'abbaye de Saint-Cybard et de l'église de Champmillon, envoyés par M. de Jussieu; 2^o d'une note de M. V. Teste sur un prétendu sceau de Jehan Leloup.

M. Paul Lacroix lit un rapport sur une communication de M. Roux, ancien correspondant, sur un recueil manuscrit de plans des forêts, etc., de l'ancienne grande maîtrise des eaux et forêts de France.

M. Quicherat donne lecture de deux rapports, l'un sur le compte rendu des fouilles exécutées dans le camp romain de Dalheim, et l'autre sur les publications de la Société d'émulation de la Vendée. M. L. Renier, qui avait été chargé de faire deux rapports, l'un sur une note de M. l'abbé sur l'inscription d'un sarcophage trouvé à Charmes (Ardèche), l'autre sur une notice de M. de Ring sur les tombes celtiques de la forêt de Niedernay (Bas-Rhin), déclare que ces deux communications sont d'un grand intérêt, et qu'il est à désirer qu'elles soient imprimées *in extenso* dans la *Revue des Sociétés savantes*. La section décide, en conséquence, que ces communications, ainsi que les rapports de MM. Paul Lacroix et Quicherat, seront renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 24 janvier.

Présidence de M. GUIGNIAUT.

MM. Baecker et Comte de Mellet, correspondants du Comité, assistent à la séance.

M. le secrétaire du Comité, donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 décembre 1858, qui est adopté sans réclamations.

M. le président prend la parole à l'occasion du procès-verbal. M. Guigniaut fait remarquer que la préparation du projet de *Dictionnaire géographique de la France* a fait reconnaître que la section se compose de deux éléments distincts l'un de l'autre. L'impossibilité de rattacher la coopération de la sous-section des sciences morales, juridiques et économiques, à l'exécution du *Dictionnaire scientifique de la France* a montré que cette sous-section ne rentrait point naturellement dans la section des sciences, composée de membres qui s'occupent de sciences mathématiques, physiques, naturelles et industrielles. La sous-section des sciences morales, juridiques et économiques pense donc qu'une disjonction est indispensable : elle demande à être réunie à la section d'histoire et de philologie, à laquelle elle se rattache plus naturellement. Cette demande sera soumise à M. le Ministre.

MM. Chatin et Faye expriment le regret qu'éprouvera la section de se séparer des hommes éminents que M. le Ministre avait désignés pour en faire partie.

M. le président désigne, pour rendre compte aux prochaines séances de divers travaux de Sociétés savantes, MM. Bertch, Chatin Decaisne, Figuiet et Hébert.

L'ordre du jour appelle les rapports des membres chargés précédemment de comptes rendus de cette nature.

M. Serret signale, dans les *Mémoires de la Société impériale des sciences de Lille*, un travail important de M. Mahistre qui demande à être examiné à divers points de vue scientifiques et qu'il ne saurait apprécier à lui seul. La section prie M. Pasteur de s'adjoindre à M. Serret.

Une question est posée à propos de cet incident, touchant la forme dans laquelle doivent être conçus les rapports sur les publications des Sociétés savantes. La discussion est ajournée, sur l'annonce faite par M. le président qu'elle sera provoquée dans cette même séance, par la lecture d'un compte rendu de travaux de Société savante, par M. Figuiet, secrétaire de la section.

M. Bertsch expose verbalement qu'il n'a rien trouvé dans les volumes dont l'examen lui avait été confié, qui méritât d'être signalé; mais prenant en considération quelques observations qui lui sont adressées, il apportera, à la prochaine séance, un rapport sur ces publications.

M. Figuiet lit un rapport sur les *Annales de la Société impériale de médecine de Lyon*, tome V, 2^e série, 1857, sur le *Compte rendu de la Société impériale de médecine et de chirurgie de Toulouse*, 1857-1858 et sur l'*Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, année 1857.

« Je ne pense pas, dit M. Figuiet, au début de ce rapport, que la section des sciences du *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes*, en confiant à plusieurs de ses membres le soin de lui rendre compte des travaux des Sociétés savantes de la province, ait entendu qu'on lui présentât un exposé détaillé de chacun de ces travaux, c'est-à-dire une sorte d'étude scientifique sur la matière traitée dans les Mémoires de la Société vacante dont il s'agit. Si je ne me trompe, et je sou mets ici cette opinion à l'appréciation de mes honorés collègues, ces exposés, que l'on nous demande périodiquement, sont plutôt une indication sommaire et rapide du nombre et de l'importance des travaux émanant de chaque Société. Ces rapports concis, sur le nombre et la valeur des mémoires appartenant à chaque Société savante, représenteraient le bilan annuel de l'activité productive de chaque Société ou Académie provinciale. Ils répondraient ainsi, nous le croyons, aux intentions de M. le Ministre qui désire être renseigné sur l'importance relative de chaque Société savante de la province, afin de régler sur les services qu'elles rendent à la science et au pays les encouragements et les récompenses dont son administration dispose.

« Sans doute, lorsqu'un travail d'une importance capitale se rencontre parmi les publications dont l'examen nous est confié, nous devons en donner à la section une connaissance détaillée, nous devons en faire un exposé approfondi et mettre en évidence ce que le travail dont il s'agit ajoute en précision ou en étendue à l'état présent de la science. Mais, hors de ce cas, il nous semble qu'il faut s'en

tenir à une énumération rapide de la nature des travaux contenus dans l'ouvrage ou le recueil dont l'examen nous est confié.»

M. Chatin partage l'opinion de M. Figuiet, et c'est dans cet esprit qu'il a rendu compte des publications dont l'examen lui avait été confié.

M. Victor Foucher croit que les rapporteurs ont pour mission de juger les travaux soumis à leur examen, et qu'ils manqueraient à un devoir s'ils ne signalaient pas les erreurs qu'ils ont reconnues, ainsi que les fausses voies dans lesquelles les Sociétés paraîtraient vouloir s'engager. Le Comité doit exercer un patronage sur les Sociétés, les guider, leur indiquer la meilleure marche à suivre. Or ce but ne serait pas atteint si l'on se bornait uniquement à louer ce qui mérite de l'être. La louange exclusive ne constitue pas une direction.

M. Figuiet, tout en partageant l'opinion générale émise par M. Victor Foucher, rappelle que le *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes*, n'est pas une Académie, qu'il n'a pas mission d'étudier et d'approfondir, comme les Sociétés savantes, des questions scientifiques, et que son objet est surtout de rassembler les publications émanant des Sociétés savantes provinciales, pour leur donner une publicité qui leur a manqué jusqu'ici, pour les porter à la connaissance des autres Sociétés savantes provinciales, enfin pour renseigner M. le Ministre de l'instruction publique sur les productions de chaque Société savante départementale.

M. Petit reconnaît toute l'importance de la question. Le Comité a une mission complexe, il éclaire le Ministre sur les travaux des Sociétés savantes ; il centralise ces travaux et les porte mutuellement à la connaissance de toutes les Sociétés. Pour remplir cette mission dans son intégrité, il est nécessaire de relater tout ce qui a été fait, en se bornant à indiquer brièvement les travaux qui n'ajoutent que peu de chose aux connaissances déjà acquises, et développant au contraire les comptes rendus des mémoires plus importants. Ce résultat ne pouvant être atteint qu'à la condition de porter un jugement, les rapporteurs ne sauraient dès lors se dispenser de motiver leurs appréciations. Les comptes rendus devront donc de toute nécessité être élogieux ou critiques suivant l'occurrence.

M. Bertsch fait remarquer que, dans le plus grand nombre des volumes, la diversité des matières rend l'examen impossible par un seul rapporteur.

M. le président rappelle que cette difficulté a été prévue. Chaque membre n'a à rendre compte que de ce qui rentre dans la spécialité

de ses études. Le même recueil peut être successivement examiné par plusieurs membres, et au point de vue particulier de chacun d'eux.

M. Figuiet persiste dans son opinion qu'un travail, quel qu'il soit, peut toujours fournir la matière d'un rapport écrit.

M. Figuiet termine la lecture de son rapport, qui est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*, avec prière de l'insérer dans la *Revue*.

M. Serret lit également un rapport sur le 4^e volume de la 2^e série des *Mémoires de la Société impériale, etc., de Lille*. Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue*.

L. FIGUIET,

Secrétaire de la section des sciences.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier LE PLAN D'UN DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE ANCIENNE ET MODERNE.

L'utilité d'un Dictionnaire géographique de la France est reconnue depuis longtemps non-seulement par les savants qui travaillent sur les monuments originaux de notre histoire, mais encore par les administrateurs et par les gens du monde. Nous avons donc tous applaudi au projet qui nous a été communiqué de la part de M. le Ministre, et la commission chargée de l'examiner n'a mis aucun retard dans l'accomplissement de la mission qui lui était confiée. Après avoir mûrement discuté les principales questions que soulevait la publication du Dictionnaire, et avoir pris connaissance des renseignements transmis par un grand nombre de correspondants, elle fait aujourd'hui connaître le plan qui lui a semblé réunir le plus d'avantages.

La commission avait d'abord pensé à ranger dans une seule série alphabétique les noms modernes fournis par la géographie de la France entière, à faire suivre chaque nom moderne des anciennes formes correspondantes, et à réunir, dans un index placé à la fin du livre, non-seulement les formes anciennes citées dans le corps de l'ouvrage, mais encore les noms relevés dans les textes et dont l'équivalent moderne n'aurait pas été déterminé.

Nous n'avons pas tardé à reconnaître que, conçu d'après ce plan, l'ouvrage serait d'une exécution très-lente et très-difficile ; l'impression ne pourrait en être commencée que le jour où tous les matériaux auraient été recueillis, coordonnés et définitivement révisés. Frappée de cet inconvénient, la commission s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu de publier l'ouvrage par livraisons, et de consacrer un Dictionnaire spécial à chacun des 86 départements, sauf à relier le tout par un index général des anciens noms de lieu de la France

entière. Après un examen approfondi, c'est à ce dernier système qu'elle a cru devoir s'arrêter. De l'avis unanime des membres de la commission, c'est le seul moyen d'arriver promptement à des résultats utiles, et d'intéresser sérieusement à la publication du livre les correspondants du Ministère et les Sociétés savantes qui, grâce à cette combinaison, conserveront l'honneur et la responsabilité du travail. Nous avons encore tenu compte d'une autre considération. Avec ce plan, le danger d'avoir pour certains pays des travaux incomplets ou fautifs est notablement atténué; les reproches que l'on pourrait avoir le droit d'adresser aux Dictionnaires de quelques départements n'atteindraient pas l'ensemble de l'ouvrage. A la rigueur, on pourrait recommencer les parties défectueuses, précieuse ressource à laquelle il faudrait renoncer si les fautes étaient disséminées dans toute l'étendue d'un Dictionnaire général.

Comme on ne doit mettre aucun délai à commencer les Dictionnaires départementaux, il est indispensable d'indiquer dès à présent d'une manière très-nette le plan sur lequel ils seront composés.

Chaque Dictionnaire départemental s'ouvrira par une introduction dans laquelle l'auteur fera sommairement la description physique du département, et présentera le tableau des anciennes circonscriptions auxquelles répond le territoire de ce département.

Le Dictionnaire devra contenir, dans une seule série alphabétique : 1° les noms fournis par la géographie physique : montagnes, vallées, cavernes, forêts, cours d'eau, étangs, marais, caps, baies, havres, îles et rochers; 2° les noms de lieux habités : communes et dépendances de communes, telles que villages, hameaux, écarts, fermes, moulins, etc. ; 3° les noms se rapportant à la géographie historique : noms de peuples et d'anciennes circonscriptions religieuses, politiques et administratives, vieux chemins, camps, retranchements, châteaux, fiefs, abbayes, prieurés, commanderies, hôpitaux, maladreries.

On compte sur le zèle et l'intelligence des collaborateurs pour n'écarter aucun nom qui ait un caractère d'ancienneté et qui présente un intérêt historique ou philologique. Il est entendu qu'on ne tiendra pas compte des montagnes, vallées, cours d'eau, etc., qui, n'ayant pas de nom particulier, empruntent leur dénomination à la commune ou au hameau.

Pour dresser la nomenclature des lieux habités, on pourra se servir des tableaux du recensement de la population conservés dans les archives de chaque préfecture. A la fin du recensement de chaque commune, on trouve un tableau récapitulatif par quartiers, villages, hameaux ou rues.

Dans les mêmes archives on pourra consulter les états des chemins ruraux rédigés, commune par commune, à partir de l'année 1823.

On aura la nomenclature des rivières et des cours d'eau dans des tableaux statistiques que les préfets ont envoyés au ministère de l'intérieur entre les années 1835 et 1845 et dont les minutes doivent être restées dans les archives ou dans les bureaux des préfectures. Souvent ces dépôts renferment d'autres statistiques officielles, qu'il sera bon de mettre à profit, par exemple, les états des biens communaux, des landes, des marais, des forêts, des domaines, etc. (1).

A l'aide de ces documents et de plusieurs autres que nous ne pouvons énumérer, on se procurera aisément la nomenclature moderne des lieux qui ont droit de figurer dans le Dictionnaire.

L'orthographe officielle sera respectée; toutefois, quand elle sera évidemment fautive, il faudra en faire la remarque, indiquer la forme régulière, l'inscrire à son rang dans la série alphabétique et de là renvoyer à la forme administrative. On se conformera aux principes qui ont généralement présidé au classement alphabétique des noms compris dans le Dictionnaire des postes. On suivra les mêmes errements pour le rangement des noms qui ne figurent pas dans ce répertoire. Ainsi on ne tiendra compte ni des articles ni des adjectifs qui se trouvent au commencement d'un si grand nombre de noms de lieu. Les mots SAINT et SAINTE seront considérés comme partie intégrante des noms et en détermineront le rangement à la lettre S.

Chaque nom sera suivi d'une indication propre à en faire connaître la nature et la situation.

Si c'est un chef-lieu de département ou d'arrondissement, on mettra simplement *ch. l. de dépt.* ou *d'arrt.* Pour un chef-lieu de canton, on indiquera l'arrondissement dont il fait partie (*arrt de...*); pour une commune, le canton auquel elle appartient (*c^{on} de...*); pour une dépendance de commune, la commune dont elle dépend (*c^{om} de...*), en faisant précéder cette indication d'une note abrégée qui fasse bien distinguer les différentes espèces de lieux et d'établissements dont il s'agit, par exemple, *ham., éc., f., mⁱⁿ,* pour *hameau, écart, ferme, moulin.*

(1) Ces renseignements ont été fournis par M. Dubosc, archiviste du département de la Manche et correspondant du ministère pour les travaux historiques. C'est encore au même savant que nous devons quelques-uns des documents d'après lesquels nous avons préparé le spécimen joint à ce rapport.

Les noms se rapportant à la géographie physique seront suivis d'abord d'un mot qui en détermine la nature (*montagne, vallée, caverne, forêt, étang, rivière, ruisseau, marais, cap, baie, havre, île, rocher*), puis d'une indication qui permette de recourir à la carte géographique. Le plus ordinairement, il suffira de mentionner la commune sur le territoire de laquelle est située la montagne, la vallée, la caverne, etc. Toutefois, pour les chaînes de montagnes, pour les grandes forêts, pour les lacs et les baies d'une certaine étendue, il faudra nommer non pas une ou plusieurs communes, mais le canton ou les cantons, l'arrondissement ou les arrondissements, le département ou les départements dans lesquels sont situées ces chaînes, ces forêts, etc. La position des cours d'eau sera fixée par l'indication de la source et du confluent ou de l'embouchure.

Les noms fournis par la géographie historique seront expliqués d'après le même système. On s'attachera à bien déterminer le territoire occupé par les anciens peuples et l'étendue des anciennes circonscriptions. S'il n'y a pas moyen de tracer des limites, même approximatives, il faudra du moins énumérer les localités qui sont connues pour avoir fait partie de la circonscription dont il s'agit.

A la suite de chaque nom moderne seront cités les noms anciens qui lui correspondent. Il suffira de donner un exemple de chaque forme, en choisissant toujours les textes les plus anciens et les plus authentiques. Parmi les documents qui doivent être principalement consultés, nous rappellerons les inscriptions, les légendes de monnaies, les passages des auteurs grecs et latins que D. Bouquet a réunis dans le tome 1^{er} de son recueil, diverses productions historiques et littéraires du moyen âge (telles que chroniques, vies de saints, romans chevaleresques, etc.), les chartes et les cartulaires, les pouillés, les registres de visites ecclésiastiques, les comptes, les rôles d'imposition, les aveux et les livres terriers. Dans les citations, au nom même du lieu, on n'ajoutera que les mots qui peuvent en déterminer la situation. On indiquera la source d'où chaque texte est tiré, et, autant que possible, l'année ou le siècle auquel il remonte. On pourra négliger les formes inventées par les latinistes modernes, à moins toutefois que l'usage ne les ait consacrées et qu'elles n'aient été accueillies dans les documents officiels. Les formes en langue vulgaire ne seront pas relevées avec moins de soin que les formes latines. Il ne sera pas nécessaire de tenir compte des altérations que les noms ont subies sous la plume des copistes ignorants et des auteurs étrangers. Les noms nouveaux que les gouvernements ont substitués à des noms anciens seront enregistrés, quand même ces noms n'auraient eu qu'une existence éphémère.

Les sources seront indiquées d'une manière très-abrégée, mais cependant assez précise pour permettre d'y recourir. Elles seront énumérées dans un tableau placé en tête de chaque Dictionnaire. Toutes les fois qu'il s'agira de documents manuscrits, le tableau fera connaître les dépôts dans lesquels ils sont conservés.

Le Dictionnaire de chaque département se terminera par un index des noms anciens, comprenant, dans une seule et même série alphabétique : 1° les noms anciens cités dans le corps de la livraison, avec un renvoi à l'article où il en est question ; 2° les noms anciens dont l'équivalent moderne n'est pas connu, mais qui doivent s'appliquer à des lieux renfermés dans les limites du département.

Pour bien faire comprendre l'application de ces principes, nous allons donner quelques exemples tirés du Dictionnaire géographique du département de la Manche.

Spécimen des différents articles qui formeront le corps de chaque Dictionnaire.

ALLEAUME, con de Valognes. — *Alaunium*. Hin. d'Antonin. — *Alauna*. Table de Peutinger. — *Sancta Maria l'Aleaume*. Livre noir. — *Sancta Maria de Valoniis Aleaume*. Rôle de la débite. — *Parrochia Sancte Marie Aleaume*. 1238. Cart. du chap. de Coutances, p. 80. — *Sancta Maria Atermi*. Livre blanc. — *Sainte Marie Aleaume*. 1409. Matrologe, f. 102 v°.

BAUTOIS (LE), petit pays, répondant à une partie de l'arrondissement de Coutances, cantons de la Haye-du-Puits, de Lessay et de Périers. Baupte paraît en avoir été le chef-lieu. — *Pagus qui appellatur Balteis*. 1027. Dotal. Adelaë. — *Baltiesium*. 1192. Lib. de benef. Exaq., f. 94 v°. — *Bauteis*. Livre noir. — *Baptesium*. 1386. Livre blanc, f. 96. — *Bauptez*. 1400. A. E., PP. 304, n. 292. — *Bauteiz*, 1472. A. E., PP. 289, n. 288.

D'après le Livre noir, l'archidiaconé du Bautois (*A. de Bauteis*), division du diocèse de Coutances, renfermait les doyennés de Carentan, du Bautois, de la Haye-du-Puits, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Barneville, de Jersey et des îles de Guernesey. Cet archidiaconé, comprenant les îles de Jersey, de Guernesey, de Serk et d'Aurigny, a été quelquefois appelé archidiaconé des Îles. Dans une charte de 1238, figuré *R. de Petravilla, archidiaconus Insularum*. Cart. de S. Sauveur, n. 191.

Le doyenné du Bautois renfermait, au XIII^e siècle, les paroisses suivantes : Coigny, Baupte, Appeville, Beuzeville, Cretteville, Vindefontaine, les Moitiers, Prétot, Saint-Jores, Sainte-Suzanne, le Plessis, Gorges, Gonfreville, Nay, Saint-Germain-le-Vicomte, le Buisson, Saint-Germain-la-Campagne. Livre noir.

- Le Bautois** donnait son nom à une forêt. *Foresta de Balteis*. 1056. Gall. Christ., XI, inst., 225.
- BIVILLE**, c^o de Beaumont. — *Buistotvilla*. V. 1020. Cart. de Marmoutier, I, 194. — *Boiville*. V. 1070. B. I., Résidu S. Germ., 974, f. 276 v^o. — *Buevilla*. V. 1080. Cart. de S. Sauveur, f. 12. — *Buievilla*. Livre noir. — *Buiville*. T. des ch., reg. 61, n. 210. — *Boevilla*. Livre blanc. — *Paroisse de Saint-Thomas de Bieville*. 1440. Matrologe, f. 51 v^o. — *Bieville*. 1419. A. E., PP. 304, n. 182. — *Byville*. 1560. Matrologe, f. 150 v^o.
- BLANCHELANDE**, abb. de l'ordre de Prémontré, c^o de Varanguebecq. — *Sanctus Nicolaus de Blanca Landa*. 1554. Gall. Christ., XI, inst., 243. — *Blancha Landa*. 1250. Reg. visit. archiep. Rot., p. 88.
- BOCHEFONTAINE**, vill., c^o de Canisy.
- BONNEVILLE (LA)**, c^o de Saint-Sauveur le Vicomte. — *Merdosa villa*. XII^e siècle. Cart. de S. Sauv., n. 67. — *Parrochia Sancte Margarite de Merdose villa*. V. 1210. Ib., n. 64. — *Parrochia Sancte Margarite de la Bone ville*. 1226. Cart. du chap. de Coutances, n. 123. — *Parrochia Sancte Margarite de Bonavilla*. 1237. Cart. de Saint-Sauveur, n. 75. — *La Bonneville*. 1472, A. E., PP. 289, n. 271.
- BRICQUEBOSQ**, c^o des Pieux. — *Bikrobot*. V. 1008. Dotalitium Judithæ. — *Brichebot*. V. 1100. Cart. de S. Sauveur, n. 14. — *Villa de Briquebosc*. V. 1175. Ib., n. 1. — *Ecclesia Sancti Michaelis de Salomonis villa*. V. 1175. Ib., n. 1. — *Brichebosc*. XII^e siècle. Ib., n. 171. — *Briqueobo*. Livre blanc.
- CANTEPIE**, f., c^o de Grosville. — *Cantapia*. V. 1008. Dotal. Judithæ.
- CARNET**, c^o de Saint-James. — *Chernetum*. 1168. Cart. de Marmoutier, II, 167. — *Kernet*. 1179. Cart. de Savigny, in ep. Abr., n. 60. — *Quernet*. 1221. Cart. du Mont S. Michel, f. 122. — *Carnet*. 1232 Ms. 34 d'Avranches.
- CHAMPS DE LOSQUE (LES)**, c^o de Saint-Jean de Daye. Cette commune a été formée, en 1836, de la réunion des communes de Saint-Aubin de Losque et de Saint-Martin des Champs. V. S. AUBIN DE LOSQUE, S. MARTIN DES CHAMPS.
- CHAPELLE-EN-JUGER (LA)**, c^o de Marigny. — *Sanctus Petrus de Capella*. V. 1170. Cart. de Marmoutier, II, 51. — *Capella*. 1172. Ib., 31. — *Capella Engelgeri*. V. 1250. Cart. du chap. de Coutances, n. 319. — *Capella Engeugeris*. Livre noir. — *Capella Enjugeri*. Livre blanc. — *La Chapelle Enjugier*. Cart. de S. Lô, p. 339 et 1013. — *Capella Injugeri*. Compte de 1549. — Il faudrait écrire, non pas LA CHAPELLE-EN-JUGER, mais bien LA CHAPELLE-ENJUGER. La seconde partie de ce mot est le nom d'un seigneur, *Engelgerius* ou *Engogertius de Bohon*, qui vivait au XII^e siècle.
- CHIFFREVAST**, chat., c^o de Tamerville. — *Siffrevast*. V. 1175. Cart. de S. Sauveur, n. 1. — *Sifrewast*. 1180. Rot. scac., 37. — *Sifreval*. 1198. Ib., 479. — *Sieffreval*. 1339. T. des ch., carton J. 210, n. 7. —

- Syffrevastum*. Livre blanc.—*Ciffrevast*. Coutumier des forêts de Normandie.—Sous le nom de métier de Chiffrevast, on désignait un quartier de la forêt de Brix ou de Valogues : *le mestier de Siffrevast*. Coutum. des forêts.
- COUDRE** (LA), *m^{ie}*, *c^{as}* de Négréville. — *Le moullin et tenement du vey de la Coudre*. 1611. Arch. de l'év. de Coutances, liasse 110.
- COUSNON**, riv., prend sa source près de la Chapelle Janson (Ille-et-Vilaine), se jette dans la mer, dans la baie du Mont-Saint-Michel. — *Fluvius qui dicitur Cosmun* (1). Vita s. Joscii, Mabillon, Acta, sæc. II, p. 567.—*Fluvius Coysnon*. Dudon de S. Quentin, l. III, éd. Duch., p. 93. — *Fluvius Coisonon*. Guil. de Jumièges, VI, 8. — *Cosno*. Tapisserie de Bayeux. — *Cosonium*. 1099. Cart. de Marm., II, 159. — *Coisanus*. Baudri de Bourgueil, dans Bouq., XIV, 225.—*Coisnun*. Wace, Roman de Rou, v. 1858. — *Unda Coetni*. Guil. le Breton, Philipp., VIII, 44. — *Coynon*, 1321. T. des Ch., reg. 70, n. 141.
- COUROIE** ou **COURAIE**, nom d'une sergenterie du bailliage de Cotentin. — *Sergenterie Courvoie*. 1413. A. E., PP. 304, n. 149. — *Sergenterie Courouye*. 1472. A. E., PP. 289, n. 288. D'après un aveu de l'année 1472, elle se divisait en cinq branches, savoir : de Varanguebecq, de Bautois, de Saint-Sauveur Lendelin, de Muneville et de Vaudrimenil. A. E., PP. 289, n. 288. Cette sergenterie tirait son nom d'un sergent qui en était titulaire à la fin du XII^e siècle. A une charte de Guillaume, évêque de Coutances, v. 1190, est témoin *Willelmus Coveja, serviens domini regis*. Cart. de Savigny, in ep. Const., n. 36.
- CRUX**, fief et chapelle à Tirpied. — *Robertus de Cruies*. 1213. Coll. Le Ber, titres de Savigny, n. 17. — *De Crues*. 1218. Cartul. du Mont-S. Michel, f. 124 v^o. — *De Cruis*. 1237. Livre vert, p. 109. — *De Crudis*. 1256. Ib., p. 62, n. 17.—*Cruw*. 1271. Rôle de l'ost de Foix.
- DOUVE** (LA), riv., prend sa source à Hardinvast, se jette dans la mer à Saint-Clément. — *Unva*. V. 1080. Cart. de S.-Sauv., n. 12. — *Ouva*. V. 1160. Ib., n. 16. — *Ove*. 1383. T. des ch., reg. 124, n. 226. — *L'eau de Douve*. Coutumier des forêts.—*La mère eau d'Onve*. 1480. S.-Sauveur. Le nom véritable de cette rivière est l'OÛVE; c'est par abus qu'on a pris l'habitude de dire et d'écrire LA DOUVE.
- DOVILLE**, *c^{as}* de la Haye-du-Puits. — *Sanctus Martinus de Escalleolif*, et *Sanctus Martinus Callis Clivi*. XII^e s. Blanchelande. — *Sanctus Martinus de Dovilla*. Livre noir. — *Douville*. 1451. A. E., PP. 304, n. 232.—*Doville*. 1453. Ib., n. 256.
- FLAMANVILLE**, *c^{as}* des Pieux. — *Flamenovilla*. V. 1008. Dotalitium Judithæ. — *Flamenvilla* et *Sanctus Germanus de Mari*. V. 1080. Cart. de S.-Sauveur, n. 12. — *Flammevilla*. V. 1100. Ib., n. 14. —

(1) Il faut sans doute lire *Cosniun*; mais la forme *Cosmun* est donnée, non-seulement par Mabillon, mais encore par le seul ms. ancien que la B. L. possède de la Vie de saint Josce. (Ms. lat. 1864, f. 166.)

- Flammenvilla.** 1104. Ib., n. 14. — *Sanctus Germanus de Direch.* V. 1135. Ib., n. 13. — *Sanctus Germanus de Direth.* V. 1175. Ib., n. 1. — *Ecclesia de Direte.* Livre noir. — *L'église de Direts.* 1287. Liv. de l'obit. de S.-Sauveur, f. 85. — *Sanctus Germanus de Flamenvilla.* Livre blanc. — *Flamenville.* 1395. A. E., PP. 289, n. 53.
- GERVILLE**, c^{on} de la Haye-du-Puits. — *Gervilla.* 1056. Gall. Christ., XI, inst., 225. — *Girevilla.* V. 1180. Lib. de benef. Exaq., f. 73 v^o. — *Guirevilla.* 1196. Ib., f. 61 v^o. — *Guerevilla.* 1231. Reg. E. de Phil. Aug., f. 251 v^o. — *Guirevilla.* Livre noir. — *Guirville.* 1295. A. E., J. 4034, n. 50 bis. — *Gierville.* 1424. A. E., PP. 304, n. 185.
- GRESTAIN** (chasse de), petit chemin à Azeville, qui a peut-être conservé le nom d'une localité mentionnée dans l'ancienne Vie de saint Floscel ; *In monumento locelli vocabulo Christonno, in villa que ab hominibus illius provincie et pagi nominatur Duurix Duurouno.*
- GRISELÉE**, falaise, c^{on} de Fermanville.
- HAGUE-DIKE (LE)**, retranchement construit par les Normands pour isoler la pointe de la Hague (voy. ce mot), depuis Gréville jusqu'à Omontville. — *Fossé de Haguedith.* 1252. Cart. de Cérisy, p. 706.
- HEMEVEZ**, c^{on} de Montebourg. — *Sanctus Ludus de Anslevilla.* XII^e siècle. Cart. de Montebourg, n. 138. — *Ansnevilla Heymevez.* Livre noir. — *Annevilla Haimveiz.* 1324. Liv. de l'aumôn. de Saint-Sauveur, f. 53 v^o. — *Ansnevilla Haimesveiz.* V. 1320. Cart. de Saint-Sauveur, p. 174. — *Haymevez.* 1326. T. des ch., reg. 64, n. 332. — *Heimesveis.* XIV^e siècle. Livre de l'obit. de Saint-Sauveur, f. 57. — *Hemesvez.* V. 1400. A. E., S. 5057. — *Anneville Hammeves.* Cout. des forêts. — *Hemeveis.* V. 1420. A. E., S. 5057. — *Hemesves.* 1472. A. E., PP. 289, n. 271.
- LANDE-POURRIE**, forêt, qui s'étendait entre Mortain, Tinchebray et Domfront. — *Landa Putrida.* XII^e siècle. T. des ch., reg. 48, n. 103. — *Foresta Lande Putride.* 1255. Olim, I, 5. — *Londa Putrida.* 1319. T. des ch., reg. 59, n. 289. — *Lande Pourrie.* 1323. Ib., reg. 61, n. 395. — *Lande Porrie.* 1336. Ib., carton J. 224, n. 4. — En 1338, le roi permet de fonder deux nouvelles paroisses dans la forest de Lande Pourrye, au dyocèse d'Avranches, en la baillie de Coustantin. — *Lande Pourrye.* 1394. A. E., PP. 304, n. 187.
- LIEUSAIN**, c^{on} de Valognes. — *Locus sanctorum.* 1266. Cart. du chap. de Coutances, n. 126. — *Parroisse de Lidssains ou bailliage de Coustantin.* 1344. T. des ch., reg. 76, n. 251. — *Lieuxains.* Coutum. des forêts de Normandie. — *Lieuxains.* 1441. Matrologe, f. 99 v^o. — *Lisainz, Liesainz.* Cart. de Saint-Lô, p. 10 et 20. — Enclavée dans le diocèse de Coutances, la paroisse de Lieusaint faisait partie du diocèse de Bayeux.
- LOSQUE V. CHAMPS-DE-LOSQUE, SAINT-AUBIN-DE-LOSQUE.**
- LUTUMIÈRE (LA)**, c^{on} de Brix, bois, baronnie et prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. — *Silva Lutumerie.* 1042,

- Fondation de Cérisy. — *Sanctus Petrus de Lutumeria*. Cart. de S. Sauveur, n. 3. — *Lutemare*. V. 1170. Reg. E de Phil. Aug., f. 220. — *Lutumeria justa Bruis*. Cart. de S.-Sauv., n. 5. — *Capella Sancti Petri de Luthumeria*. XII^e siècle. Cart. de la Lutumière, n. 29. — *Lutumeria*. Livre noir. — *Letumeria*. Livre blanc.
- MESNIL-AUVAL (LE), c^{de} d'Octeville. — *Mesnillum Avar*. Livre noir. — *Parrochia de Mesnilvair*. 1237. Cart. du chap. de Cout., n. 35. — *Mesnil Auvair*. 1288. Ib., n. 244. — *Mesnillum Aubar*. 1320. T. des ch., reg. 59, n. 450. — *Le Mesnil Auar*. Cout. des forêts.
- MONTMIREL, vill., c^{de} de Canisy.
- MOULLEPIED (le doit de), c^{de} du Mesnil-Eury. — *Doitum de Moilliepie*. 1271. Cart. de Saint-Lô, 477.
- MOUTONS, ham., c^{de} de Saint-Clément. Ancien prieuré de femmes. — *Sancta Maria de Mustone*. V. 1130. T. des ch., reg. 48., n. 103. — *Musto in Landa Putrida*. XII^e siècle. Ib. — *Mostun*. Cartul. du Plessis, n. 858. — *Prioratus de Moustons*. 1235. Reg. scac., f. 77, col. 2. — *Prioratus de Ariete*. 1256. Reg. visit. archiep. Rot., p. 244. — *Prieuré de Notre-Dame-de-Moustons*. 1344, T. des ch., reg. 74, n. 44.
- OLLONDE, ancien château, c^{de} de Canville. — *Orlonda*. 1198. Rot. scac., 479. — *Orlonda*. 1205. Reg. C de Phil. Aug., f. 69. — *Orlonda*. Reg. E de Phil. Aug., f. 26. — *Orlonda*. 1257. Cart. de S. Sauveur, n. 214. — *Orlonde*. 1413. A. E., PP. 304, n. 149.
- OUVE (L'), riv. V. DOUVE.
- PERRINELLE (LA), c^{de} de Quettehou. — *Sancta Petronilla*. Livre noir. — *Parroisse de Sainte Perronnelle*. A. E., PP. 304, n. 296. — *La Pesnelle*. 1418. Ib., n. 175.
- PERRINE (LA), dépendance de la c^{de} du Désert, ancienne léproserie et maison de l'ordre des Mathurins. — *Domus leprosorium quam L. uxor Willelmi de Humeto construxit apud le Desert*. V. 1185. A. E., M. 573. — *La maison de Sainte Katherine de la Perrine de l'ordre de la Trinité et des Chetiz*. 1326. T. des ch., reg. 64, n. 295. — *Perrina*. Livre blanc. — *La maladerie de la Perrigne, en la parroisse du Désert*. A. E., PP. 304, n. 253.
- PIGACE (sergenterie), division de la vicomté d'Avranches. D'après un rôle d'imposition, du 20 janv. 1398, elle comprenait les paroisses de Ducey, la Godefroy, le Val-Saint-Pair, Précey, Pontaubault, Poilley, Saint-Aubin, Saint-Senier-sous-Avranches, les Cresnays, le Mesnil-Adelée, Saint-Ouen-de-Celland, la Gohannièrre et Saint-Brice. Cette sergenterie tirait son nom de la famille à qui elle était inféodée; Jean Pigace, écuyer, en rendit aveu le 31 août 1387. Cartul. normand, p. 61, n. 383 not.
- PLEIN. Petit pays, correspondant à une partie du c^{de} de Sainte-Mère-Eglise. Plusieurs communes en ont tiré leur surnom: Angoville-au-Plein, Beuzeville-au-Plein, Neuville-au-Plein. — De la baronnie et vicomté de Bricquebec dépendait, en 1435, un notaire établi en siège du

Plain. Matrol., f. 83. — D'après le Livre noir, le doyenné du Plein (*decanatus de Plano*) était une division de l'archidiaconé de Cotentin ; il comprenait les paroisses suivantes : Joganville, Fréville, Emondeville, Azeville, Fontenay, Ravenoville, Foucarville, Saint-Germain et Saint-Martin-de-Varreville, Saint-Marcouf, Eroudeville, Beuzeville-au-Plein, Turqueville, Boutteville, Hiesville, Carquebu, Blosville, Housville, Liesville, Saint-Côme-du-Mont, Angoville-au-Plein, Brucheville, Sainte-Marie-du-Mont, Audouville, l'Île-Marie, Ecoqueneauville.

PONT-AUBAULT, c^oa d'Avranches. — *De Pontabauda*. V. 1140. Cart. du Mont-S.-Michel, f. 90. — *Pont Albalt*. 1150. Cart. de Savigny, in ep. Abr., n. 35. — *Pons Aubaudi*. 1179. Ib., n. 60. — *Beatus Andreas de Ponte Aubandi*. XII^e siècle. Livre vert, n. 72. — *Pons Aubaut*. 1241. Montmorel. — *Le Pont Aubaut*. 1374. Reg. pit. M. S. M., f. 115 v^o.

PRIEURÉ (le), f., c^oe de Clitourps. Ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. — *Torgistorp juxta Barbefluvium*. XII^e siècle. Cart. de la Lutumière, n. 3. — *Prioratus Sancti Michaelis de Torgistorp*. XII^e siècle. Cart. de S. Sauveur, n. 347. — *Turgistorp*. XII^e siècle. S. Sauveur. — *Tourgistourp*. 1303. Liv. de l'obit. de S. Sauv., 28 v^o. — *Tourclitourp*. 1459. S. Sauveur. — *Torclitour*. 1496. Épitaphe, dans le ms. 1028 du suppl. fr., p. 267. — *Prioratus Sancti Michaelis de Clitourpo*. 1577. — *Capella Sancti Michaelis de Torclitourp, gallice de Clitourp*. 1596. S. Sauveur.

PSALMONVILLE, vill., c^oe de Bricquebosq. — *Solomonis villa*. 1008. Dotalitium Judithæ. V. BRICQUEBOSQ. Il vaudrait mieux écrire SALMONVILLE.

QUIQUENGRONGNE, m^oa, c^oe de Golleville. — *Manoir appelé Quinquengrongne, en la paroisse de Golleville*. A. E., PP. 304, n. 157.

RABÉ (le), vill. et bois à Quettehou. — *Silva Rabeti*. 1042. Fondation de Cérisy. — *Foresta de Rabeio*. 1180. Rot. scac., 32. — *Bois du Raboy*. 1346. T. des ch., carton J. 222, n. 19. — *Le buisson du Rabé*. 1449. A. M. — *Le bois de Rabet*. 1666. A. de l'év. de Coutances, liasse 110.

SAINTÉNY, V. SAINT-ÉNY.

SALMONVILLE, V. PSALMONVILLE.

SANSURIÈRE (la), ruisseau venant de la Haye-du-Puits, affluent de la Douve. Il donne son nom à un marais, qu'on traverse sur une chaussée en allant de Saint-Sauveur-le-Vicomte à la Haye-du-Puits. — *Calceia que dicitur la Sansuere, et Sanguissugaria*. 1303. Livre de l'obit. de S. Sauveur, f. 14 et v^o.

SIQUET, ham., c^oe de Tamerville.

SAINTEUBIN-DE-LOSQUE, commune supprimée en 1836. Voy. CHAMPS DE LOSQUE (LES). — *Sanctus Albinus*. Livre noir. — *Cheminum de Losca*. 1273. Cart. de S. Lô, p. 479. — *Sanctus Albinus de Osca*. Livre blanc. — Selon toute apparence, l'orthographe régulière devrait être DE L'OSQUE.

SAINTENY, c^oa de Carentan. — *Sanctus Petrus de Sanctineio*. V. 1060.

- Collégiale de Cherbourg. — *Sanctus Petrus de Santineio*. 1162. S. Nicolas d'Angers. — *Sanctineium*. 1236. Cart. du chap. de Coutances, n. 320. — *Sanctineyum*. Livre noir. — *Parrochia de Sancto Eneio*. 1252. Cart. de S. Sauveur, n. 87. — *Sanctus Petrus de Sanctineio*. 1253. Ib., n. 88. — *Saynteni*. 1326. T. des ch., reg. 64, n. 332. — *Sainteny*. 1407. Liv. de l'obit. de S. Sauveur, 87 v^o. — *Parroisse de Saint-Eny*. 1419. A. E., PP. 304, n. 180. — *Sancligneyum*. Compte de 1549. — Il est certain que l'orthographe régulière du nom de cette commune est SAINTÉNY et non pas SAINT-ÉNY.
- SAINT-LÔ**, ch. l. du dép^t. — *Ex civitate Briovere*. 511. Concil. Aurel. I. — *Ecclesia Brioverensis*. 549. Concil. Aurel. V. — *Briovero*. Triens mérovingien. — *Castellum in Constanciensi territorio, quod ad Sanctum Loth dicebatur*. Ann. Mett., a. 890. — *Castrum Sancti Laudi*. Ann. Vedast., a. 889. — *Burgus Sancti Laudi qui est supra Viram fluvium*. V. 1100. Gall. christ., XI, inst., 219. — *Saint-Lo*. Roman de Rou, vers 8394. — *Sanctus Laudus de Constantino*. V. 1180. Ab. de. S. Lo. — *Saint-Lou en Constantin*. Le dit du lendit, vers 106. — *Le Rocher de la Liberté*. 1793.
- Chef-lieu d'un doyenné (*decanatus de Sancto Laudo*), qui, d'après le Livre Noir, comprenait ces paroisses : Saint-Gilles, Saint-Lô, Saint-Georges-Mont-Cocq, le Mesnil-Rouxelin, Canisy, Saint-Ouen, Gourfa-leur, Bon-Fossé, Saint-Ebrémoud de Bon-Fossé.
- Chef-lieu d'une sergenterie, citée en 1324 (T. des ch., reg. 62, n° 315), et d'une élection. — Charles VI établit à Saint-Lô un siège d'assises le 24 janv. 1442. Ordonn., IX, 671.
- SAINT-MARCOUF** (Iles), dépendance de la c^oe de Saint-Marcouf. — *Insulae quæ rustica lingua Duo Limones appelluntur*. Vie de S. Marcouf. — *Duas insulas que sunt ibi (apud Sanctum Malcurfum) in mari*. V. 1070. Fondation de Cérisy. — *Insula Sancti Marculphi*. 1424. Obit. des cordeliers de Valognes.
- SAINT-MARTIN DES CHAMPS**, commune supprimée en 1836. Voy. CHAMPS DE LOSQUE (LES). — *Sanctus Martinus de Campania*. Livre noir. — *Saint-Martin de la Campaigne dit l'Esgarey*. 1419. A. E., PP. 304, n° 180.
- SAINTE-MÈRE-EGLISE**, ar. de Valognes. — *Manerium quod Sancte Marie ecclesia nominatur*. V. 1160. Abb. Blanche. — *Parrochia de Sancte Marie ecclesia*. 1287. T. des ch., reg. 73, n° 342. — *Parroisse de Sainte Mariglise*. 1344. Ib., carton 222, n° 17. — *Sancta Maria ecclesia*. Livre pelu. — *Saint Mareglisse*. Vers 1420. A. E., S. 5057. — *Mère-Libre*. 1793.
- Sainte-Mère-Eglise était le chef-lieu d'une sergenterie de la vicomté de Carentan, citée en 1453. A. E., PP. 304, n° 242. C'était aussi le chef-lieu des paroisses du diocèse de Bayeux, enclavées dans le diocèse de Coutances.
- VAL-SAINT-PAIR** (le), c^on d'Avranches. — *Parrochia Sancti Petri de Valle*.

1244. Livre vert, p. 84, n. 60. — *Vallis Sancti Petri*. 1244. Ib., p. 80, n. 53. — *Sanctus Petrus de Valle juxta Abrincas*. 1246. Ib., p. 77, n. 46. — *La paroisse du Val Saint Pere*. 1305. Ib., p. 122. — *Paroisse du Val Saint-Pierre*. 1327. T. des ch., reg. 64, n. 636. — De ces exemples, dont le nombre pourrait être décuplé, il résulte qu'on devrait écrire LE VAL-SAINT-PÈRE, et non pas LE VAL-SAINT-PAIR.
- VALOGNES, ch. I. d'arr^t. — *Curtis que appellatur Valangias*. 1027. Dotal. Adelæ. — *Valoniæ*. V. 1060. Collégiale de Cherbourg. — *In comitatu Constantino, villa Valongia*. V. 1060. Baluze, Miscell., fol., III, 45. — *Valonia*. V. 1150. Cart. du chap. de Coutances, n. 286. — *Valumpnia*. V. 1160. Cart. de S. Sauv., n. 3. — *Valuignes et Valuines*. Wace, Roman de Rou, v. 384 et 5204. — *Valoignes*. Benoit, v. 32770. — *Valones*. Benoit de Peterb., a. 1175. — *Waloniæ*. 1198. Rot. scac., 471. — *Parrochia Sancti Machuti*. Reg. scac., f. 64. — *Wallones*, 1238. Bouq., XXI, 257. — *Sanctus Macutus de Valoniis*. Rôle de la débite. — *Walloniæ*. 1288. T. des ch., reg. 73, n. 342. — *Vallongnes*. XIII^e s. Chron. de Norm., Bouq., XI, 331. — *Waloignes*. 1320. T. des ch., reg. 61, n. 125. — *Valogniæ*. V. 1320. Cart. de S. Sauvi, p. 173. — *Valloignes*. 1328. T. des ch., reg. 71, n. 5. — *Valoingnez*. V. 1400. Cout. des forêts de Nôrm., f. 705. — *Saint Maslo de Valonges*. 1400. Matrologe, f. 28 v^o.
- Valognes fut le chef-lieu de l'archidiaconé de Cotentin (Voy. ce mot) et d'un doyenné qui, suivant le Livre Noir, renfermait ces paroisses : Le Theil, Saussemesnil, Tamerville, Huberville, Montaign, Saint-Germain de Tournebu, Le Vicel, La Pernelle, Rideauville, Saint-Vast, Quettehou, Morsalines, Grenneville, Aumeville, Crasville, Videcosville, Octeville-la-Venelle (et mieux l'Avenel), Hautmoitier, Lestre, Tourville, Quinéville, Ozeville, Saint-Martin d'Audouville, Vaudreville, Sainte-Marie d'Audouville, Saint-Florel, Montebourg, Ecausseville, Eroudeville, Le Ham, Sortosville, Flottemanville, Saint-Cyr, Alleaume, Valognes, Sainte-Croix, Teurthéville-Bocage.
- Dans l'ordre civil, il fut le chef-lieu d'une vicairie, si, dans le *Dotalitium Judithæ*, il faut lire : *vicaria quæ vocatur Valgenas*, comme l'a conjecturé M. Stapleton (Rot. scac., I, LXXXI); — d'une baillie sous les Plantagenets (Voy. Biblioth. de l'éc. des chartes, 2^e série, V, 261); — d'une vicomté citée dès l'année 1287 (T. des ch., reg. 73, n. 342); — d'une sergenterie mentionnée en 1320 (Ib., reg. 59, n. 476); — et d'une élection.
- La verderie de Valognes, division forestière, d'après un Mémoire de 1666 (Arch. de l'év. de Cout., liasse 110), comprenait huit gardes ou cantons : la haye de Valognes, les bois de Montebourg, de Montbaven, de Hetememboscq, de Digoville, de Blanqueville, de Boutron et de Rabet.
- VARENGÈRE (LA), f., c^{ne} d'Ozeville. — *Varengeria*. Reg. E de Phil. Aug., f. 26. — *Fieu de la Varengière*. 1389. A. E., PP. 304, n^o 320. — *La Varengière*. 1389. B. I., ms. franç. 9436. 3, p. 48.

VE-SALMON (LE), quartier, c^{ne} de Valognes. — *Vadum Salomonis*. 1219.
Reg. scac., f. 64. — *Le Vey Psalmon*. 1430. Matrologe, f. 23 v^o.

SPÉCIMEN DE L'INDEX DES NOMS ANCIENS, QUI TERMINERA CHAQUE DICTIONNAIRE
DÉPARTEMENTAL (1).

<i>Alanna</i> , <i>Alanium</i> , <i>Alleaume</i> .	Cruda, Crues, Cruies, Cruis. <i>Cruz</i> .
<i>Annevilla</i> , <i>Anslevilla</i> , <i>Ansnevilla</i> . <i>Hemmez</i> .	Direch, Direte, Direth (S. Germanus de). <i>Flamanville</i> .
<i>Aries</i> . <i>Moutons</i> .	Douville, Dovilla. <i>Doville</i> .
<i>Balteis</i> , <i>Baltiesium</i> , <i>Baptesium</i> , <i>Baptez</i> , Bauteis, Bautois. <i>Bautois</i> .	Duo Limones. <i>Saint Marcouf (iles)</i> .
<i>Bieuvilla</i> , <i>Bievilla</i> . <i>Biville</i> .	* <i>Duurix</i> , <i>Duuronno</i> . « Villa que ab hominibus illius provincie et pagi (le Cotentin) nominatur Duurix Duu- ronno. » Vie de saint Floscel. Selon toute apparence, cette localité était située à Saint-Florel ou aux envi- rons.
<i>Bikrobot</i> . <i>Bricquebosq</i> .	Escalleclif. <i>Doville</i> .
<i>Banca Landa</i> , <i>Blancha Landa</i> . <i>Blanche- lande</i> .	Esgarey (Saint-Martin 1 ^o). <i>Saint-Mar- tin-des-Champs</i> .
<i>Boevilla</i> , <i>Boivilla</i> . <i>Biville</i> .	Flamenovilla, Flamenvilla, Flammen- villa, Flammevilla. <i>Flamanville</i> .
<i>Bona villa</i> . <i>La Bonneville</i> .	Gervilla, Giervilla, Girevilla, Guerevilla, Guiervilla, Guirovilla, Guirville. <i>Ger- ville</i> .
<i>Brichebosq</i> , <i>Brichebot</i> . <i>Bricquebosq</i> .	Haguedith. <i>Le Hague-Dike</i> .
<i>Briovère</i> . <i>Saint-Lô</i> .	Haimesvez, Haimveiz, Hammeves, Haymevez, Heimesveis, Hemesves, Hemesvez, Hemeveis, Heymevez. <i>Hem- mevez</i> .
<i>Briquebo</i> , <i>Briquebosq</i> . <i>Bricquebosq</i> .	Insularum (archidiaconatus). <i>Bautois</i> .
* <i>Brisniacus villa</i> . Domaine que saint Ouen possédait dans le Cotentin et qui est cité dans plusieurs vies an- ciennes de ce prélat.	Kelgenæ. Forme corrompue de Valge- næ, suivant M. Stapleton. Voy. <i>Val- lognes</i> .
<i>Buevilla</i> , <i>Buievilla</i> , <i>Buistotvilla</i> , <i>Bui- villa</i> , <i>Byville</i> . <i>Biville</i> .	Kernet. <i>Carnet</i> .
<i>Callis Clivus</i> . <i>Doville</i> .	Landa Putrida, Lande Porrie, Lende Pourrye. <i>Lande Pourrie</i> .
<i>Campania</i> (S. Martinus de). <i>Saint-Mar- tin des Champs</i> .	Letumeria. <i>La Lutumière</i> .
<i>Cantapia</i> . <i>Cantepie</i> .	Liesainz, Lieuxains, Lieux sains. <i>Lieu- saint</i> .
<i>Capella</i> , <i>Capella Engelgeri</i> , <i>Engengerii</i> , Enjugeri, Injugeri, <i>La Chapelle-en- Juger</i> .	Limones. V. Duo Limones.
<i>Chapelle Enjugier</i> . <i>La Chapelle-en- Juger</i> .	Lisains, Liussains, Locus sanctorum. <i>Lieusaint</i> .
<i>Chernetum</i> . <i>Carnet</i> .	Londa Putrida. <i>Lande Pourrie</i> .
<i>Christonnum</i> . <i>Grestain</i> .	Losca. <i>Saint-Aubin de Losque</i> .
<i>Ciffrevast</i> . <i>Chiffrevast</i> .	
<i>Coctinus</i> , <i>Coisnanus</i> , <i>Coisnon</i> , <i>Coisnun</i> . <i>Couesmon</i> .	
<i>Coreia</i> . <i>Couroie</i> .	
<i>Cosmun</i> , <i>Cosno</i> , <i>Cosnonium</i> . <i>Cous- non</i> .	
<i>Couldre</i> (La). <i>La Coudre</i> .	
<i>Coynon</i> , <i>Coyson</i> . <i>Couesnon</i> .	

(1) Les noms imprimés en caractère italique sont les noms modernes qui ont été l'objet d'un article dans le corps du Dictionnaire.

Dans cet index, les articles précédés d'un astérisque se rapportent à des noms anciens dont l'équivalent moderne n'est pas connu.

Lutumeria, Lutemare, Luthumeria, Lutumeria. *La Lutamière.*
Mari (S. Germanus des). *Flamanville.*
*Martiniacum, in pago Constantino, in comitatu Quasnacensi. 718. Diplomata, charta, II, 50.
Merdosa villa. *La Bonneviller.*
Mère-Libre. *Sainte-Mère-Eglise.*
Mesnil Auvair, M. Aubar, M. Vair, Mesnillum Aubar, M. Avar. *Le Mesnil-Aucar.*
Moillicpie. *Moulliepie.*
Mostun, Moustons, Musto. *Moutons.*
Onve. *Douve.*
Orlanda, Orlonda, Orlunda. *Ollonde.*
Osca. *Saint-Aubin-de-Losque.*
Ouva, Ove. *Douve.*
Perrigne (la), Perrina. *La Perrine.*
Pesnello (la), *La Pernelle.*
Planum. *Le Plein.*
Pons Aubandi, P. Aubaudi, P. Aubaut, Pont Albalt, P. Aubaut, Pontaubaudus. *Pont-Aubault.*
Quernet. *Carnet.*
Quinquengrongne. *Quiquengrongne.*
Rabbé, Rabeium, Rabet, Rabetum, Raby. *Le Rabe.*
Rocher (le) de la Liberté, *Saint-Lô.*
Sainteny. *Saint-Eny.*
Salomonis villa. *Psalmouville.*
Sanctigneyum, Sanctinejum, Sanctineyum. *Saint-Eny.*
Sanguissugaria, Sansuere (la). *La Sansurière.*
Santineum, Saynteni. *Saint-Eny.*
Siffreval, Siffreval, Sifreval, Sifrewast. *Chiffreval.*
Solomonis villa. *Psalmouville.*
Siffrevalium. *Chiffreval.*
Saint-Lou. *Saint-Lô.*
Saint-Mareglise. *Sainte-Mère-Eglise.*
Saint-Maslo. *Valognes.*
Saint-Thomas de Bieville. *Bieville.*
Sainte-Catherine de la Perrine. *La Perrine.*
Sainte-Mariglise. *Sainte-Mère-Eglise.*
Sainte-Perronnelle. *La Pernelle.*
Sanctus Albinus. *Saint-Aubin-de-Losque.*
Sanctus Andreas de Ponte Aubandi. *Pont-Aubault.*

Sanctus Eneius. *Saint-Eny.*
Sanctus Germanus de Direte, de Mari. *Flamanville.*
Sanctus Laudus. *Saint-Lô.*
Sanctus Laudus de Anslevilla. *Hemervez.*
Sanctus Loth. *Saint-Lô.*
Sanctus Machutus, Macutus. *Valognes.*
Sanctus Malcullus, Marcullus. *Saint-Marcouf.*
Sanctus Martinus de Campania. *Saint-Martin-des-Champs.*
Sanctus Martinus de Dovilla. *Doville.*
Sanctus Martinus de Escalleclif. *Doville.*
Sanctus Martinus l'Esgarey. *Saint-Martin-des-Champs.*
Sanctus Michael de Clitourpo. *Le Prieure.*
Sanctus Michael de Salomonis villa. *Briquebosq.*
Sanctus Michael de Torgistorp. *Le Prieure.*
Sanctus Nicolaus de Blanca Landa. *Blanchelande.*
Sanctus Petrus de Capella. *La Chapelle-en-Juger.*
Sanctus Petrus de Sanctineio. *Saint-Eny.*
Sanctus Petrus de Valle. *Le Val-Saint-Pair.*
Torchitorp, Torelitour, Torgistorp, Tourclitourp, Tourgistorp, Turgistorp. *Le Prieure.*
Unva. *La Douve.*
Vadum Salomonis. *Le Vé-Salmon.*
Val-Saint-Pere (le), S. Pierre. *Le Val-Saint-Pair.*
Valangie, Valena. *Valognes.*
Vallis Sancti Peri. *Le Val-Saint-Pair.*
Valloignes, Vallongnes, Valognie, Valloignes, Valoignes, Valones, Valonges, Valongia, Valonia, Valoniae, Valuignes, Valuines, Valumpnia. *Valognes.*
Varengeria, La Varengière, La Varengière. *La Varengère.*
Vey Psalmion (le). *Le Vé Salmon.*
Wallonæ, Walloniae, Waloignes, Walloniae. *Valognes.*

Léopold DELISLE,

Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. Année 1857, 1^{er} et 2^e semestres. Tome XXVIII de la collection (1).

La Société académique de Nantes, fondée en 1798, sous le titre de *Société des lettres et arts*, est aujourd'hui la plus ancienne Société littéraire et scientifique de Bretagne, celle dont les travaux se sont continués avec le plus de régularité et de persévérance. Longtemps elle a été seule à constater, par ses *Annales*, le mouvement intellectuel de cette province, mais principalement dans sa partie méridionale qui forme le département de la Loire-Inférieure. Depuis son origine jusqu'en 1830, elle se bornait, comme beaucoup d'autres Sociétés savantes de France, à publier chaque année un cahier contenant le compte rendu de ses travaux et les lectures faites à son assemblée générale; mais, depuis 1830, ses publications ont pris plus de développements et elle a fait paraître chaque année, sous le titre d'*Annales*, un volume in-8° partagé en six livraisons, ou en deux semestres. Elle propose aussi chaque année des sujets de prix variés, dont plusieurs concernent l'histoire de Bretagne. La diversité de ses études, qui embrassent non-seulement l'histoire, l'archéologie, les lettres et les arts, mais aussi les sciences naturelles, l'agriculture, la médecine, le commerce et l'industrie, ne donne pas au recueil annuel, qui en présente le tableau, l'intérêt tout spécial que le Comité trouve dans les Mémoires des Sociétés exclusivement vouées aux études historiques et archéologiques. Toutefois, la part de ces études dans le vingt-huitième volume de ses *Annales*, publié en 1857, est digne d'éloges à plusieurs titres.

Six Mémoires touchent plus ou moins directement aux études historiques, quoique un seul me semble devoir, par son but, par son caractère et par la période à laquelle il se rapporte, attirer plus particulièrement l'attention du Comité.

Ces Mémoires sont :

Études sur saint Ambroise, par M. l'abbé Fournier, p. 269 à 310 ;

(1) Cette Société a été omise dans l'Annuaire publié officiellement en 1846 par le Ministre de l'instruction publique.

De la mesure du temps et de la denomination des époques séculaires, par M. Huette, p. 426 à 434 ;

Le Château-d'Aux en 1794, Rectification historique concernant la Révolution, par M. Dugast-Matifeux, p. 103 à 138 ;

Les fêtes de la Révolution, par M. le baron de Girardot, p. 311 à 336 ;

Explosion de la poudrière du château de Nantes en 1800, par M. Renoul, p. 139 à 178 ;

Eloge d'Evariste Colombel, par M. Bobierre, p. 179 à 221.

Et enfin, *Essai sur le Dictionnaire des terres et des seigneuries comprises dans l'ancien Comté nantais et dans le territoire actuel du département de la Loire-Inférieure*, par M. Ernest de Cornulier, p. 222 à 268 et 447 à 530 ; Mémoire le plus important du volume au point de vue des travaux de la section d'histoire du Comité.

Les *Etudes sur saint Ambroise*, par M. l'abbé Fournier, président de la Société académique de Nantes en 1857, intéressent à la fois la religion, la littérature, la morale, et ne sont point étrangères à l'histoire. L'auteur n'a négligé aucun des traits de la vie publique et des écrits de ce grand orateur chrétien, originaire de la Gaule, mais évêque dans un territoire étranger, à Milan, propres à constater l'influence que saint Ambroise a exercée sur les lettres et les événements politiques de son temps.

Sous le titre de *Mesure du temps et dénomination des époques séculaires*, M. F. Huette a examiné la question de savoir à quel siècle doit être attribuée une année dont le commencement coïncide avec la fin de la dernière année d'un siècle écoulé, par exemple, si l'année 1800 termine le dix-huitième siècle ou bien si elle commence le dix-neuvième. L'auteur se prononce contre l'opinion générale qui regarde l'année 1800 comme l'époque terminale du dix-huitième siècle. Ils'appuie sur des raisons empruntées au jour et à l'heure de la naissance de Jésus-Christ, point de départ de l'ère chrétienne, et à des calculs chronométriques qui sont plutôt du domaine des sciences que de celui de l'histoire et que je n'essaierai pas de reproduire. Leur résultat serait d'établir que chacune des années indiquées jusqu'ici comme la centième d'un siècle est la première du siècle suivant.

Si ces deux Mémoires ne touchent que fort indirectement à l'histoire de France et nullement à l'histoire de Bretagne, il n'en est pas de même des trois suivants, et quoique ceux-ci, à raison des époques récentes dont ils retracent les événements, paraissent être un peu étrangers aux études du Comité, il serait cependant in-

juste de n'en pas faire mention avec éloges; les auteurs ont, en effet, montré dans leurs recherches plusieurs des mérites qui donnent du prix aux travaux historiques, et surtout un usage judicieux des documents originaux.

L'auteur du Mémoire intitulé : *le Château-d'Aux en 1794*, M. Dugast-Matifeux, a eu surtout pour but de rectifier l'assertion de plusieurs historiens modernes de la Vendée et de la Bretagne. Suivant eux, Carrier aurait ordonné de massacrer au Château-d'Aux ou de la Hibaudière, situé dans la commune de Saint-Jean-de-Boiseau, sur les bords de la Loire, non loin de la fonderie d'Indret, sept à huit cents paysans de Bouguenais, quelque temps après la bataille de Savenay, en décembre 1793. Suivant les actes officiels du jugement, ces malheureux paysans auraient été condamnés au nombre de deux cent dix seulement, les 13 et 14 germinal de l'an II (avril 1794), par la Commission militaire siégeant au Mans, fusillés au Château-d'Aux, et enterrés dans six fosses près des murs du parc. Quoique la vérité doive profiter à toutes les mémoires même aux plus odieuses, celle de Carrier était-elle bien digne d'une rectification qui réveille le deuil d'un si grand nombre de familles et des guerres civiles qu'il serait préférable de faire oublier?

Le travail de M. le baron de Girardot *sur les fêtes de la Révolution*, depuis 1790 jusqu'à l'an VII, offre un tout autre intérêt. Dans les fêtes qu'il décrit d'après les procès-verbaux les plus authentiques, on rendait bien grâce à Dieu ou plutôt à toutes les divinités de l'imagination du temps, des triomphes des armées républicaines et de tous les progrès de la Révolution; mais les victoires et leur pompe cachaient le sang. Ces fêtes présentent un tableau de mœurs d'autant plus curieux à étudier qu'on a essayé, de nos jours, de les imiter, mais sans faire naître les sympathies et l'enthousiasme qu'elles excitaient alors, au moins dans une partie des populations.

Étendant hors de la Bretagne le champ de ses recherches, M. de Girardot passe en revue ces fêtes depuis la prise de la Bastille (5 et 6 octobre 1789), et celle de la fédération du Champ-de-Mars (14 juillet 1790), qui se célébrèrent à la fois, jusqu'à la cérémonie funèbre pour les Ministres français assassinés à Rastadt, cérémonie dont François de Neufchâteau, alors Ministre de l'intérieur, avait rédigé lui-même le programme, comme il l'avait fait antérieurement pour les fêtes de l'agriculture.

On passe ainsi en revue une suite très-nombreuse de fêtes commémoratives ou allégoriques :

La fête de la Réunion républicaine du 10 août 1793, qui devait

rappeler toutes les journées de la Révolution et qui se célébrait en grande pompe dans les départements ;

La fête commémorative du 21 janvier 1793 qui fut promptement supprimée ;

La fête de la Raison ; les fêtes Décadaires instituées par la Convention le 18 floréal an II, après le rapport de Robespierre sur les idées religieuses.

On sait que ces fêtes du Décadi étaient consacrées à autant de principes, ou de faits, ou de symboles. On les décorait des noms suivants : l'Être-Suprême et la nature ; — le genre humain ; — le peuple français ; — les bienfaiteurs et les martyrs de l'humanité ; — la liberté et l'égalité ; — la République ; la liberté du monde ; — l'amour de la patrie ; — la haine des tyrans et des traltres ; — la vérité ; — la justice ; — la pudeur, la gloire et l'immortalité ; — l'amitié ; — la frugalité ; — le courage ; — la bonne foi ; — l'héroïsme ; — le désintéressement ; — le stoïcisme ; — l'amour ; — l'amour conjugal ; — l'amour paternel ; — la tendresse maternelle ; — la piété filiale ; — l'enfance ; — la jeunesse ; — l'âge viril ; — la vieillesse ; — le malheur ; — l'agriculture ; — l'industrie ; — les aïeux ; — la postérité ; — le bonheur.

Un petit nombre de ces fêtes destinées à remplacer celles de l'Église, comme les noms d'objets naturels avaient été destinés à remplacer les noms des saints dans le calendrier républicain, furent célébrées dans les départements ; ce furent surtout celles de la Souveraineté du peuple, de la Jeunesse, des Epoux et de l'Agriculture.

La fête de l'Être-Suprême, dont le plan avait été proposé par David et décrété par la Convention, fut au contraire célébrée dans toute la France avec la plus grande pompe. L'auteur de ce Mémoire a reproduit les programmes et procès-verbaux, ou récits par témoins oculaires, des fêtes célébrées à Nantes ; mais il a rappelé, en outre, celles qui, soit en Bretagne, soit dans d'autres parties de la France, avaient été imaginées à l'occasion des grands événements publics qui se succédaient avec tant de rapidité.

A mesure que ces récits vieilliront et se détacheront de plus en plus de l'histoire contemporaine, les tableaux étranges et souvent pittoresques qu'ils présentent acquerront un intérêt de plus en plus vif et seront un des éléments historiques les plus piquants de l'époque qui les a vus naître. Le travail de M. Girardot, sans être complet à beaucoup près, n'en offre pas moins un ensemble intéressant et bien choisi de documents disséminés dans un grand nombre d'archives ou de recueils peu connus.

La notice de M. Renoul sur l'Explosion de la poudrière du château de Nantes le 5 prairial, ou 25 mai 1800, a été surtout rédigée d'après plusieurs procès-verbaux contemporains et d'après les détails particuliers conservés par un témoin oculaire M. de Robineau de Bougon qui était alors chargé d'un commandement supérieur au château. L'auteur retrace les dégâts commis sur les monuments publics, particulièrement sur les églises, il fait connaître le nombre des victimes qui s'éleva à près de deux cents, et des traits nombreux de la charité publique. Le château restauré, ayant conservé aujourd'hui la même destination, présente encore des dangers pour la ville, et l'auteur termine son Mémoire en exprimant le vœu de voir ce monument devenir une propriété municipale.

L'Éloge de M. Evariste Colombel, par M. Ad. Bobierre, est une biographie trop contemporaine pour qu'il y ait lieu d'en entretenir longtemps le Comité. Né en 1813, mort en 1855, M. Colombel s'est fait un nom comme avocat du barreau de Nantes, et figura à la chambre de 1848, parmi les membres de l'opposition ; il fut, en 1848, nommé maire de sa ville natale ; son administration s'y fit remarquer par un dévouement éclairé aux intérêts de cette grande cité, et le Conseil municipal, reconnaissant, a décidé que son buste en marbre, exécuté aux frais de la ville, serait placé dans la salle de ses délibérations.

Le dernier Mémoire dont il me reste à entretenir le Comité et qui rentre le plus complètement dans ses attributions est celui de M. Ernest de Cornulier, intitulé : *Essai sur le dictionnaire des terres et des seigneuries comprises dans l'ancien Comté nantais et dans le territoire actuel du département de la Loire-Inférieure.*

Dans un moment où les différentes branches de la géographie historique de la France excitent un intérêt de plus en plus vif, et où l'impulsion puissante donnée par M. le Ministre de l'instruction publique tend à encourager ce genre de recherches, on doit accueillir avec reconnaissance tous les efforts tentés pour en éclairer quelque partie. On a déjà remarqué que, malgré le nombre très-considérable des matériaux disséminés dans tous les dépôts d'archives de l'Empire, malgré les bons travaux des érudits du dix-septième et du dix-huitième siècles et quelques travaux modernes applicables soit à une petite partie du territoire, soit à quelque branche de la géographie historique, presque tout était encore à faire.

La géographie féodale est peut-être la plus difficile à éclairer, par suite du morcellement inhérent à la nature même des possessions féodales, du fractionnement illimité que les fiefs les plus anciens ont subis des changements de main incessants des possesseurs et de la dis-

person le plus souvent fortuite de ces mêmes fiefs dans d'autres territoires sans aucun rapport avec les divisions féodales.

Pour la Bretagne, en particulier, les recueils de documents généalogiques et historiques déjà publiés, tels que ceux imprimés à la suite des histoires de D. Lobineau et de D. Morice, l'ouvrage plus spécial du père Du Paz et le Dictionnaire de Bretagne d'Ogée, sans parler des ouvrages plus généraux, tels que l'Histoire des grands officiers de la couronne, l'Art de vérifier les dates, les ouvrages de Le Laboureur, de Duchêne, etc., offrent déjà de nombreux matériaux pour constater les principales divisions féodales de la Bretagne et en partie de leurs subdivisions. A ces sources connues, M. de Cornulier en a ajouté d'autres inédites plus particulièrement relatives au comté de Nantes, qui était l'objet de ses recherches.

Les sources auxquelles il a surtout puisé sont :

Les Aveux et hommages rendus, dont une collection très-importante remonte jusqu'à l'année 1400 ;

Un livre des *Feux*, rédigé de 1441 à 1445 ;

Quelques rares débris d'enquêtes sur l'état des paroisses de Bretagne, dressées de 1426 à 1536 ;

Une déclaration de rentes féodales remontant à l'année 1550 ;

Un inventaire de la chambre des comptes, dressé vers 1580 ;

Des arrêts de la chambre du domaine ;

Des documents sur la réforme de la noblesse de Bretagne en 1692, les registres de 1668 à 1671 ayant été brûlés en 1792 ;

Un inventaire des anciennes réformations, dressé en 1680.

A l'aide de ces documents et de quelques autres moins importants, M. de Cornulier a dressé deux listes :

La première, par ordre alphabétique des paroisses du comté nantais et des communes du département de la Loire-Inférieure, avec l'indication des anciennes enquêtes dont chacune d'elle a été l'objet et des terres et juridictions comprises dans son territoire. En tête de chaque article sont indiquées par leur date les pièces dans lesquelles sont mentionnées les terres et seigneuries comprises dans chaque paroisse.

240 paroisses environ sont ainsi présentées avec l'énumération des fiefs compris à une époque certaine dans chacune d'elles.

La deuxième partie consiste en un dictionnaire des terres et des seigneuries du comté, rédigée aussi par ordre alphabétique, avec l'indication pour chaque lieu des terres et seigneuries supérieures dont elle relevait, et la mention de leurs possessions, aussi bien que les recherches de l'auteur lui ont permis de les constater. Le plus grand

nombre de ces mentions s'étend du quinzième au dix-huitième siècle, quelques-unes remontent jusqu'au treizième et même au onzième siècle.

Cette portion du Mémoire comprend les lettres A. F. Les difficultés et la nouveauté de ce travail ingrat doivent rendre fort indulgent sur la méthode d'après laquelle il a été exécuté. L'exactitude scrupuleuse des recherches est incontestable à l'utilité de cette double division n'est pas moins certaine. On pourrait désirer que les circonscriptions féodales eussent exclusivement servi de base à ces recherches et que l'auteur n'eût pas ajouté à l'ancien comté de Nantes les possessions de la Loire-Inférieure qui n'en faisaient pas partie. On pourrait désirer aussi une exposition plus évidente et plus détaillée des relations des fiefs entre eux, avec leur subordination respective. La mention de quelques anciens noms de lieux eût été aussi intéressante à constater. Peut-être quelques fragments des principaux états de fiefs de date plus ancienne n'auraient-ils pas été inutiles à produire. Enfin, une carte du comté Nantais, rédigée avec des documents certains, antérieurs au dix-septième siècle, jetterait beaucoup de jour sur cette étude.

Mais tel qu'il est ce travail consciencieux, qui n'est point encore achevé et que l'auteur a la modestie de ne présenter que comme un essai, comme un cadre susceptible d'amélioration et de modifications, est digne d'approbation et d'estime. L'auteur annonce que M. de la Borderie, un des anciens élèves les plus distingués de l'école des Chartes, prépare une géographie féodale de la Bretagne. Le travail de M. de Cornulier, sur le comté de Nantes, en sera, pour cette partie du territoire breton, un utile commentaire.

J. DESNOTERS,
Membre du Comité.

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN PENDANT L'ANNÉE 1856-57. Rouen, 1857. In-8°.

P. 284-334. *Note sur six voyages de Louis XI à Rouen*, par M. Ch. de Beaufort. — Louis XI séjourna dans la ville de Rouen à six reprises différentes : en 1462, en 1464, en 1465, en 1467 et en 1475. M. de Beaufort a recherché la durée de chacun des séjours du roi à Rouen, les motifs qui l'y conduisirent et les faits qui marquèrent son passage. La dissertation du savant archiviste de la Seine-Inférieure est courte, mais remplie de détails nouveaux, qu'il a présentés avec beaucoup d'ordre et qu'il a su habilement rattacher aux données fournies par les historiens de Louis XI, notamment par Thomas Basin. Il a tiré un grand parti des registres capitulaires de la cathédrale et des registres des délibérations de l'hôtel de ville. Il a publié, en appendice, les articles les plus curieux de ces registres qui se rapportent aux voyages de Louis XI et de quelques grands personnages de la même époque, tels que le comte de Charolais, Marguerite d'Anjou, la princesse de Piémont, le duc de Savoie, le duc de Berri, le comte de Saint-Pol. On remarque aussi, parmi les pièces justificatives du Mémoire, un compte des sommes dépensées par l'ordre du roi, pour recevoir à Rouen, en 1467, le comte de Warwick et les autres ambassadeurs anglais.

Léopold DELISLE,
Membre du Comité.

ÉTUDES HISTORIQUES.

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE ROUEN (1).

En 1335, les magistrats d'Ypres, consultés par ceux de notre petite ville de Saint-Dizier sur un cas de servitude, répondirent : « Jamais nous n'avons oui parler de serf ni d'homme de corps; nous n'avons pas à vous donner d'avis sur leur condition, qui nous est inconnue (2). » Cette fière réponse, que toutes les villes du voisinage d'Ypres auraient pu faire également, le maire et le vicomte de Rouen l'adressaient, en 1309, au maire de Soissons, qui les avait consultés sur la franchise d'une femme, nommée Clémence de Rouen, mariée au bailli de Soissons. Voici les textes qui en font foi :

I.

CONFIRMATIO MANUMISSIONIS CLIMENCIE DE ROTHOMAGO.

Philippus, Dei gracia, Francorum rex. Notum facimus universis

(1) Nous devons à l'obligeance de la famille de M. Ern. de Fréville la communication de plusieurs articles qu'il avait préparés pour l'impression et qu'une mort prématurée l'a empêché de publier. Nous sommes heureux de recueillir ces fragments, qui portent, comme tous les travaux de M. Ern. de Fréville, le cachet d'une érudition solide et d'une critique éclairée.

(2) *Athenæum franç.*, 1853, p. 1123, art. de J. Quicherat, sur la 3^e édit. de l'*Hist. de Flandre*, par M. Kervyn de Lettenhove.

tam presentibus quam futuris, nos infrascriptas vidisse in hec verba :

A hommes honorables et sages, le maire et les esquevins de Soissons et à touz ceus à qui ces présentes lettres vendront, le visconté de Rouen, salut. Savoir vous faisons que il nous a esté tesmoigné par bonnes gens dignes de foi, de la ville de Rouen et d'ailleurs, que Climenche de Rouen, fame Colart, le baillif de Soisson, est et fu née du Menil-Enart, près de Rouen, et en la visconté de Rouen, en franc mariage de père et de mère, de tele condicion comme en toute la dite visconté, où il n'a nul servage ne homme de cors ne d'autre condicion fors que de franche. En tesmoign de ce nous avons mis en ces lettres le seel de la visconté de Rouen, qui furent faites en l'an de grâce, mil ccc et nuef, le dimenche en jour de la Trinité (1).

Item alias vidimus in hec verba :

A vaillans hommes, sages et honorables, le maire et les esquevins de Soissons et à touz autres justiciers as quiex ces présentes lettres vendront, Martin des Essars, maire de Rouen (2), salut et dilection. Savoir vous faisons que il nous a esté tesmoigné par le serement de bonnes genz, dignes de foi, presens pardevant nous touz noz jurez, que Climenche de Rouen, fame Colart, le baillif de Soissons, est et fu née à Maisnil-Enart, jouste Rouen, en la viscontée de Rouen, en franc et loial mariage de père et de mère, de tele condicion comme en toute la dite viscontée, où il n'a nul servage ne homme de cors ne d'autre condicion fors que de franche. En tesmoignage de [ce,] nous avons mis en ces lettres le scel de la maierie de Rouen, faites et données en l'an de grâce mil ccc et dis, le mardi après la feste S. Nicolas en Mai (3).

(1) 25 mai.

(2) Martin des Essarts figure dans la liste des maires de Rouen donnée par M. A. Chéruef (*Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, t. I, p. 370). *Le Trésor des chartes* contient des lettres, datées du bois de Vincennes, au mois de juin 1315, par lesquelles Louis X, en échange de 400 livres de rente, assises moitié sur l'Échiquier et moitié sur le Trésor du roi, transfère à Martin des Essarts, qu'il qualifie son maître d'hôtel, diverses parties du revenu royal en Normandie, entre autres : « Sus les « Prez. Compaignon du Gort et sus la Mare du Parc, en la serganterie de « Couronne, vint-deus livres deus solz et sis deniers... Item, à Roen, sus « le jardin qui fu aus Frères Meneurs, sept livres. Item, sus les fossez « siefz à Guillaume de Gisorz, sis livres. Item, sus la porte de Grant « Pont, soissante solz... » (*Reg. LI, pi. 182.*)

(3) 12 mai.

Nos autem, ad predictarum testimonium litterarum, prefate Clémencie ac suis ex legitimo matrimonio natis heredibus, de gracia concedimus speciali ut, in quibuslibet partibus regni nostri, contenta in his prefatis litteris gaudeant libertate, et ab omnibus pro liberis habeantur, nec ab ipsis racione manus-mortue seu foris maritagii, quidquam penitus exigatur. Quod ut perpetue robur obtineat firmitatis presentes litteras nostri sigilli fecimus appensione muniri, nostro in aliis et alieno in omnibus jure salvo. Actum apud castrum novum supra Ligerim, anno Domini M° ccc° quarto decimo, mense Maii.

Per vos

J. de Acy (1).

L'acte qu'on vient de lire me paraît intéressant à des titres divers. Et d'abord, cette femme d'un bailli de Soissons, à laquelle il faut, pour constater sa condition libre, les certificats du vicomte et du maire de notre ville, approuvés par le roi, nous montre la France de moyen âge sous deux de ses aspects les plus caractéristiques. Nous sommes dans la période où le servage était encore la règle et la franchise l'exception; nous sommes aussi dans le temps où l'autorité royale s'assure la prépondérance en évoquant devant elle la grande question de la liberté des personnes, en se faisant le centre des relations et les marquant de son sceau.

En même temps qu'elle réveille de grands souvenirs, cette pièce apporte son tribut à l'histoire locale. Je ne m'arrête ni aux formules des deux certificats; ni aux regrets que la lettre de Martin des Essarts doit nous donner sur la perte à peu près complète de notre ancienne correspondance municipale; mais je dois dire que mon orgueil rouennais a été flatté d'entendre le vicomte et le maire de notre ville proclamer l'ingénuité de la femme du bailli de Soissons, pour ce fait seul qu'elle était née *en la viscontée de Rouen, où il n'y a nul serchage ne homme de cors, ne d'autre condicion fors que de franche*. Imagine-t-on l'effet d'un pareil privilège, en ces temps de servitude, et combien de précieux avantages notre ville en retirait! Population choisie et aisée, subdivision de la propriété, perfectionnement de l'agriculture, tout cela et beaucoup d'autres conséquences étaient implicitement comprises dans la déclaration du vicomte et du maire de Rouen.

Constatons encore avec quelle admirable ténacité les nations restent fidèles à leur organisation primitive. Après avoir languï long-

(1) *Trésor des chartes*, reg. L, pièce 11.

temps, étouffée sous le poids des conquêtes et des révolutions, l'antique cité gallo-romaine avait reparu aussi vivace que jamais ; elle avait franchi les quatre murailles où elle s'était réfugiée comme en un sanctuaire, et elle avait de nouveau répandu la liberté autour d'elle. Ce ne fut pas, toutefois, sans de notables changements. Grâce à leur proximité de la ville, les faubourgs et même la banlieue participèrent directement aux bienfaits des immunités rouennaises ; mais, pour rayonner plus loin, ces franchises durent emprunter un supplément de force à l'autorité ducale (1).

L'étendue du territoire affranchi était ordinairement en raison directe de l'importance de la cité ; je crois donc nécessaire de donner ici, d'après le dictionnaire de l'abbé Expilly, le nombre des paroisses comprises dans la banlieue et dans la vicomté de Rouen, ainsi que les bornes de ces deux circonscriptions.

1° *Banlieue*. Outre Rouen et ses faubourgs, elle comprenait 29 paroisses, en 1770. Ses limites extrêmes se confondaient avec celles des paroisses dont les noms suivent : Canteleu, Saint-Martin de Boscherville, Montigny, Notre-Dame-de-Bondeville, Isneauville, Fontaine-sous-Préaux, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Aubin-la-Rivière, Saint-Pierre-de-Franqueville, Belbeuf, Saint-Étienne de Rouvray, Sotteville, le grand et le petit Quevilly.

2° *Vicomté*. Outre Rouen et ses faubourgs, elle comprenait 222 paroisses, en 1770 (2). Son territoire ne s'étendait pas au delà de celui des paroisses suivantes : Duclair, Varengeville-les-deux-Églises, Pissy, Barentin, Pavilly, Hardouville, Sidetot, Saint-Etienne-le-Vieux, Auzouville-l'Esneval, Saint-Martin-aux-Arbres, Yerville, Bourdainville, Bertrimont, Breteville, Fresnay-le-Long, Eteinpui, Biennais, Grigneuseville, Beuzeville-la-Giffart, Beaumont-le-Hareng, Bosc-Bérenger, la Prée, Beaumont-Beuse-Mouchel, Neuf-Bosc (en laissant en dehors le Montereaulier), Mathonville, Roncherolles-en-Bray, Mauquenchy, Rouvray-sur-Andelle, Bosc-Asselin, Bois-Gautier, La Halottière, Saint-Lucien-en-Hez, Morville, Le Héron-sur-Andelle,

(1) Sur les origines différentes des franchises des villes et des vicomtés, voyez Houard, *Dictionnaire du droit normand*, aux mots : *Privilèges et villes*.

(2) Ce nombre est un peu différent de celui que donne Expilly, parce qu'en comparant la liste des paroisses de la banlieue avec celle des paroisses de la vicomté, je me suis aperçu qu'on avait omis dans la dernière la Madelaine et le Mont-aux-Malades.

Elbeuf-sur-Andelle, Vascœuil, Pérueil, Périers-sur-Andelle, Erneville, Gournetz, Fleury-sur-Andelle, Radepont, Pont-Saint-Pierre, en partie, Anfreville-sous-les-Monts, Pitres, Imares, Gony, Oissel-la-Rivière, Orival, Infreville, Moulineaux, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville, Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville, Henouville et peut-être Berville-sur-Seine, qui serait désigné dans la liste d'Expilly sous le nom de Berville-en-Campagne.

Un dernier mot sur ce sujet. Le Mesnil-Enard, dont il est question dans la pièce, était à la fois dans la banlieue et dans la vicomté de Rouen; voilà pourquoi le vicomte et le maire délivrent chacun un certificat à la femme du bailli de Soissons.

II.

Loin de m'engager à suivre un ordre chronologique rigoureux, je dois prévenir qu'il m'arrivera, après avoir donné des pièces d'une date récente, de revenir sur mes pas et même de remonter assez haut. De la sorte, je me réserve une entière liberté et je laisse au lecteur le plaisir de l'imprévu. Il faudrait bien des inconvénients pour balancer ces deux avantages.

Aujourd'hui, je ne franchirai qu'un intervalle d'environ un siècle et demi, c'est-à-dire que je passe de Philippe le Bel à Charles VII.

On sait avec quel empressement les Rouennais accueillirent dans leur ville celui que nos ennemis avaient surnommé *le Roi de Bourges*. On aurait tort de s'étonner de leur joie. D'abord, les plus malintentionnés n'auraient osé prétendre, cette fois, que le retour du roi avait été machiné par les grands seigneurs et les courtisans; il était évident que la volonté du peuple avait tout fait (1). De plus, on pouvait espérer beaucoup d'années de repos, la ville ayant été flagellée par les factieux et longtemps écrasée sous la domination étrangère.

Malgré l'extrême misère du roi et des Normands, l'arrivée de Charles VII à Rouen fut donc célébrée avec magnificence. Les contemporains voyaient sans doute, dans le rapprochement du peuple et de la royauté, le signal d'une éclatante résurrection après un long ensevelissement.

Il existe une relation contemporaine de l'entrée de Charles VII (2),

(1) *Hist. somm. de Normandie*, par le sieur de Masseville, t. IV, p. 207 et suiv.

(2) Farin, *Histoire de Rouen*, ch. LIV, en fait un récit abrégé. Parmi les merveilles offertes par la ville, on remarquait un cerf-volant, qui fléchit

et les historiens en ont parlé maintes fois. Ce que l'on sait beaucoup moins, ce sont les détails qui dépeignent l'état d'abandon de notre ville. Pourtant, ils méritent d'être rassemblés, ne fût-ce que pour savoir jusqu'à quel degré d'affaissement une nation peut descendre avant d'éprouver le besoin de se relever.

Il faut espérer qu'un jour on rassemblera tout ce qui se rapporte à l'histoire de la Normandie depuis l'année 1380 jusqu'en 1450. Pour moi, je le souhaite à tel point que, si les deux documents que l'on va lire n'avaient trait à un fait bien connu, l'entrée de Charles VII dans Rouen, je me serais abstenu de les publier, dans la crainte de déflorer un travail qui sera du plus haut intérêt.

Le premier de ces documents est un extrait des comptes du trésorier de l'archevêché de Rouen (1); il est ainsi conçu :

« A Jehan Lemarchant, dit Rousselet, et à son compaignon, carpentiers, pour avoir mis une coulombe à vij pans scoubz la poutre qui soustient le pipitre de la chapelle archiépiscolal, à la venue du Roy, pour le solivel, ij solz, pour paine vj solz, pour ce cy. .ix solz.

« A Colin Lemerchier pour avoir rempli les fentes des cheminées des deux salles où le Roy a esté logié, pour luy et son varlet, païé le xix^e jour d'octobre. vij s. vj d.

« A Guillaume Havart, de Saint-Godart de Rouen, pour lui et cinq ouvriers de bras qui ont wydé le pallays, à la venue du Roy, du fain (foin) qui y estoit tassé et l'avoir porté en la salle d'emprès et nester led. pallays, le viii^e jour de novembre, païé. . . x l. ix s. iij d.

« A Jehan Lemoigne, pour xxxvj piés de blanc verre, assis en la seconde salle de l'ostel archiépiscolal de Rouen, ou lieu où estoient les armes d'Angleterre, païé le xviii^e jour de novembre, mil iiii^e XLIX, vi livres, xv solz, pour ce icy. vj l. xv s.

« A Garin Girot, pour avoir curé les estables et la court de l'ostel, à la venue du Roy, le xx^e jour de novembre, païé. xl s. »

La pièce suivante est tirée des archives de l'État (2) :

le genou, lorsque le roi vint à passer. Sur les cerfs-volants, supports des armes de France, voy. encore Ch. Richard, *Notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins de Rouen; Chronique du religieux de Saint-Denis*, publiée par M. Bellaguet, t. I, p. 71, note, et le père Dan, *Trésor des merveilles de Fontainebleau*.

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, fonds de l'Archevêché, compte du trésorier pour l'année 1449-1450, chapitre intitulé : *Deniers employés en édifices...*

(2) Carton K, 38.

« Ensuit le devis et declaracion de l'ouvrage du mestier de paintrerie qu'il convient faire es chastel et palais du Roy, nostre sire, à Rouen, pour le fait des armoieries de France, de nouvel ordonnées estre mises et assises en certains lieux et endroit esquelz estoient pourtraictes et figurées les armes d'Angleterre, lesquelles ont esté ostées et erracées par ordonnance de Messieurs du grant conseil du Roy, nostredit seigneur, tantost aprez la reduction de sa ville et cité de Rouen.

« Et premièrement, oudit chastel convient, audessous de l'apuy des fenestres de l'entrée dud. chastel, une banière imprimée et peinte de bon azur, à trois fleurs de liz eslevées, dorées de bon or fin, et dessus une grant couronne dorée de fin or, laquelle sera portée de deux cerfz volans qui auront les ailles et cornes toutes dorées d'or fin.

« Item, audessus d'icelle banière, aura ung Karolus à grande lettre eslevée, à une grande couronne toute dorée de fin or, et, audessus d'icelle lettre, aura deux angles soustenans une targe et tymbre, à la devise du Roy, nostre sire. Et seront iceulx deux angles estofflez comme il appartient, et les esles et cheveleures d'iceulx dorées d'or fin ; la targe, peinte de bon azur, et les fleurs de liz, dorées d'or fin ; le heaume couronné, et audessus un fleur de lis double ; le tout doré d'or fin et fait à huile, si bien et proufitablement comme il appartient.

« Lequel ouvrage est à prix, tant pour fin or, asur et autres couleurs, avec toute paine d'ouvrier, par Jehan Soudain, à condicion de rabais, à vingt cinq livres tournois.

« Item, en la grosse tour dud. palais, convient trois bennières et, sur chascune, trois grandes fleurs de lis de plom, eslevées, lesquelles seront imprimées comme dessus et couchées de bel asur, et fleurs de lis toutes dorées de fin or. Et sera tout fait à huile, si bien et si proufitablement, comme la chose le requiert ; dont chacune pièce a esté mis à prix, à rabais, par ledit Soudain, à vj livres tournois, tant pour matière que paine d'ouvrier ; pour ce, dix huit livres tournois. »

Voici maintenant le procès-verbal d'adjudication :

« L'an de grace mil cccc. xlix, le xii^e jour de janvier, en la cohue du Roy, nostre sire, à Rouen, devant nous, Guillaume Gombaut, viconte dudit lieu, se comparu Olivier Deshayes, commis en ceste partie soubz Estienne Lemarié, maistre des œuvres de charpenterie du Roy, nostre sire, ou bailliage de Rouen, durant le temps que led. Lemarié sera en l'ost du Roy, nostre sire, pour le fait des sièges de

Harefleu et Honnefleu, lequel nous recorda et rapporta que, pour acomplir le commandement par nous à lui fait, il avoit fait trois criées, à la place et au lieu acoustumé, de l'ouvrage de peinture dont mention est faite en ce présent devis, sur les prix de xxv livres tournois en une partie, et de xvij livres tournois en une autre partie, et, en ce faisant, avoit signifié et fait savoir que le bail et adjudication dudit ouvrage se passeroit aujourd'hui, pardevant nous ou nostre lieutenant, au derrain rabaisseur.

« Apres lequel record et rapport, nous feismes par plusieurs fois crier en jugement savoir s'il estoit aucune personne qui, ledit marchié, voulsist rabaisser.

« Pour ce que aucun ne se comparu pour ce faire, icelui marchié u passé et adjugé à Jehan Soudain. Fait comme dessus. »

E. DE FRÉVILLE.

ÉTABLISSEMENT DE L'AUTORITÉ ROYALE DANS LE BERRY.

La réunion en un seul corps des diverses provinces qui composent aujourd'hui la France est un des faits les plus importants de notre histoire. La royauté capétienne, confinée d'abord dans le duché de France, étendit peu à peu son influence, puis son autorité depuis la Manche jusqu'aux Pyrénées. Elle trouva le plus grand obstacle à ses progrès dans l'hostilité constante des peuples du Midi contre ceux du Nord, des Aquitains contre les *Français*; elle soutint la lutte la plus sérieuse contre les puissants possesseurs du pays au delà de la Loire. Le Berry, compris dans le duché de Guyenne, et voisin du domaine primitif des Capétiens, dut être disputé vivement entre les deux partis. Défendu avec opiniâtreté par les rois anglais que soutenaient les barons féodaux du pays, attaqué avec persévérance par les rois de France qu'aidaient les églises et les villes, il tourna peu à peu ses affections et ses espérances vers le pouvoir national, au point de devenir, à la fin de la guerre de cent ans, la seule province fidèle à Charles VII.

Au onzième siècle et au douzième, la royauté prend pied dans le haut Berry, elle y fait reconnaître sa suzeraineté féodale par les seigneurs, rechercher sa protection par les églises, souhaiter son empire par le peuple. Au treizième siècle, elle conquiert le bas Berry et consolide sa puissance dans la province tout entière.

Pendant le dixième siècles et le onzième, la féodalité régnait en Berry, comme dans tout le reste de la France. La mort de Guillaume le Jeune (927) avait mis fin au comté de Berry, et le pays s'était morcelé en une foule de petits Etats. Il y avait des vicomtes de Bourges, anciens officiers des comtes, qui s'étaient approprié la ville et sa banlieue ou Septaine, des sires de Boisbelle, des seigneurs de Déols et d'Issoudun, et, principalement au sud-ouest, sur les bords accidentés de la Creuse, une foule de petits barons avides, qui passaient leur vie à guerroyer entre eux, ou bien à détrousser les voyageurs, à piller les couvents, à saccager les campagnes. Nulle part le morcellement du territoire ne fut plus complet. Il s'explique, non-seulement par la nécessité de défendre le pays contre les Nor-

mands et les Madgyars (1), et par l'absence de toute idée d'une patrie commune, mais encore par la situation et par l'aspect géographiques du Berry : placé entre la France et l'Aquitaine, il fut disputé par des barons venus du Nord et du Midi (2), qui y élevèrent des châteaux; n'étant guère qu'une vaste plaine, sans autre limite que la Loire à l'est, il ne put, ni donner à ses habitants un caractère particulier et des intérêts communs, ni arrêter les seigneurs envahisseurs de l'Orléanais, de la Touraine, du Poitou, du Limousin et du Bourbonnais. Soumis aux brigandages de tant de maîtres, tourmentés pendant la guerre, vexés et dépouillés pendant la paix, les bourgeois des villes, les paysans des campagnes, les moines des couvents, durent regretter souvent le gouvernement des anciens comtes, et souhaiter ardemment l'existence d'un pouvoir supérieur aux puissants, protecteur des faibles, redresseur de tous les torts, juge impartial de toutes les prétentions.

Les premiers Capétiens se présentèrent comme pacificateurs, et surent préparer l'établissement de leur autorité dans le Berry, en la lui faisant désirer. L'année même de son avènement (987), Hugues Capet se dirigea vers le Poitou pour y détruire le château d'un seigneur pillard. Il passa, en Berry, près du monastère de Saint-Genoud'Estrées, sur les bords du Cher, et là, comme ses hommes d'armes commençaient à piller, il punit sévèrement les coupables, et prit sous sa protection le monastère, ses terres et ses hommes. Actif et entreprenant, il sut imposer la paix, et, pendant tout son règne, il ôta aux seigneurs des bords de la Creuse toute espérance de pouvoir se livrer impunément à leurs violences et à leurs envahissements accoutumés. Le faible Robert ne parut en Berry qu'en pèlerin. Mais l'Eglise travailla pour lui. Son frère naturel, Gauzlin, archevêque de Bourges (1012), instruit et charitable, inspira aux habitants une grande affection pour lui-même, et sans doute aussi pour le roi qui l'avait élu. L'abbaye de Saint-Denis, qui possédait en Berry le bourg de Reuilly, dut faire connaître dans le pays le nom de Robert, avec qui elle avait de si intimes relations. Enfin les seigneurs féodaux, recommençant leurs guerres privées, leurs attaques contre les monastères, leurs désordres de toute sorte, s'attirèrent de plus en plus la haine des habitants.

(1) Les Normands pillent Bourges en 857, et l'incendient deux fois, en 867 et en 916. Les Madgyars, battus et repoussés une première fois par Ebbes de Déols, en 935, reviennent saccager le Berry en 951.

(2) Les vicomtes de Bourbon, les comtes de Champagne et d'Anjou, les sires de Sully avaient des possessions en Berry.

Pendant le règne long et silencieux de Henri I^{er}, les hommes du Berry ne furent qu'une fois en rapport avec le roi, lorsqu'il les convoqua à Mantes pour combattre Guillaume le Bâtard (1054). Mais Philippe I^{er} établit définitivement son autorité immédiate dans la province. Ce roi, peu enthousiaste, profita de la croisade où les seigneurs allaient se ruiner généreusement. Vers 1100, il acheta à Eudes Herpin la vicomté de Bourges (1) et la seigneurie de Dun, pour la somme de soixante mille sous d'or. Cette acquisition était peu importante pour le présent, puisque la vicomté ne comprenait que Bourges et ce qu'on appelait la Septaine, pays peu étendu autour de la ville. Mais elle était précieuse pour l'avenir, puisqu'elle donnait à la royauté un établissement dans le Berry, un point d'appui contre l'Aquitaine, un centre, autour duquel pourraient venir se rallier tous ceux qui avaient besoin d'aide et de protection. Il semble d'ailleurs que Philippe I^{er} ait vu d'avance les avantages de cette position. Il avait tant de joie d'avoir acquis la ville de Bourges, cité populeuse et métropole religieuse des deux Aquitaines, qu'il disait dans une charte octroyée à une abbaye du Berry (2) : « En obtenant la possession de cette ville, nous avons reconnu la main du Seigneur, qui étendait les droits de notre empire (3). » Toutefois, pendant longtemps, le roi ne fut considéré au delà de la Loire que comme vicomte de Bourges, et la vicomté ne fut pas regardée comme une partie de la France; on distinguait les Berruyers et les Français, et on allait en France en passant la Loire. En 1102, le roi vint à Bourges, et y reçut l'hommage des chevaliers, ses nouveaux barons; il accorda aux chapitres de Saint-Ambroix et de Saint-Ursin la confirmation des privilèges que leur avaient donnés divers seigneurs.

Philippe I^{er} avait acquis la vicomté de Bourges; Louis VI sut s'y affermir. Ce roi actif et éveillé commença par le Berri la longue série de ses expéditions, qui toutes ont le même but, la répression des seigneurs féodaux. En 1108, quelque temps avant la mort de son père, et déjà associé à la royauté, il vint dans le bas Berry, ou Berry aquitain, pour arrêter et punir les dévastations de Humbauld, seigneur de Sainte-Sévère. Neuf ans après, il se porta le protecteur du jeune Archambaud de Bourbon contre son oncle, qui voulait le

(1) « Tunc Harpinus Bituricam urbem Philippo, regi Francorum, vendidit, et.... iter Hierusalem iniiit. » Orderic Vital, *Hist. ecc.*, X.

(2) L'abbaye de Pleinpiéd.

(3) Charte citée par Gaspard de la Thaumassière, *Coutumes du Berry*, préface.

déposséder. En 1137, déjà vieux et malade, il attaqua le château de Saint-Brinon, sur les bords de la Loire, qui, occupé par un pillard infatigable, était l'effroi de la contrée : Louis prit le château, le brûla et le rasa.

Défenseur du peuple, il fut le bienfaiteur des églises. En 1113, il renonça aux *coutumes*, que les vicomtes avaient le droit de lever sur un village appartenant à l'abbaye de Saint-Sulpice. En 1122, il donna à l'archevêque de Bourges, Vulgrin, le château de Saint-Palais; il termina les démêlés qui s'étaient élevés entre les dignitaires de deux chapitres; enfin, il donna en toute propriété à l'église de Notre-Dame de Montermoyen une terre, sur laquelle il avait des droits. Aussi l'Eglise eut-elle pour lui un dévouement sans limites; elle s'empressa de satisfaire toutes ses demandes, et lui prêta, aux jours de péril, un secours efficace. Ainsi, lorsque Louis eut été vaincu à Brenneville (1119), et qu'il voulut prendre sa revanche, l'archevêque de Bourges menaça d'excommunication les prêtres et leurs paroissiens, s'ils ne s'empressaient de se réunir sous la bannière royale.

L'autorité du roi avait donc acquis deux puissants soutiens, le peuple de la campagne et les gens d'église. Elle fut affermie dans la ville de Bourges par la suppression d'un grand nombre d'abus, et par une première régularisation administrative. Jusqu'alors, si un bourgeois, cité par le prévôt ou le voyer, ne se rendait pas à l'appel le jour dit, il était tenu de se battre contre celui dont il avait refusé le jugement. Le roi décida qu'il n'y aurait pas de duel, pourvu que le bourgeois assurât par serment qu'il n'avait point reçu d'avertissement. Il y avait bien des entraves à la liberté civile, bien des dangers pour la sécurité des fortunes : le roi mit fin, par des chartes successives, à une partie des vexations légales de ses agents. Ainsi, il permit aux créanciers de se saisir des effets de leur caution, sans en demander permission ni à son prévôt, ni à son voyer. Il établit qu'on n'exigerait des vilains la corvée, appelée *hauban*, que trois fois par an, à des époques fixes, et qu'on ne pourrait les appeler arbitrairement pour leur offrir ensuite de se racheter à prix d'argent. Il défendit aux représentants de son autorité de prélever des dîmes sur les récoltes, et d'exiger des droits de gîte dans la Septaine. Ces ordonnances, justes et sages, ne montraient-elles pas qu'il y avait entre le pouvoir royal et la domination féodale des seigneurs une immense différence? Ne devaient-elles pas faire désirer ardemment aux serfs des pays voisins de devenir sujets immédiats du roi? Enfin la vicomté de Bourges ne devait-elle pas

paraître au peuple du Berry une sorte de terre promise, où le travail était possible, le commerce protégé, la propriété assurée, la vie des hommes respectée? Cette terre, le roi l'ouvrit aux habitants d'alentour, il leur ménagea un refuge contre l'arbitraire des barons, et un asile où ils pourraient mettre à l'abri leurs biens et leurs personnes toujours menacés : une charte octroyée par Louis le Gros, confirmée par Louis le Jeune, en 1145, nous fait connaître cette disposition à la fois bienfaisante et habile de la royauté. « Tous ceux qui viendront à Bourges, soit pour y rester, soit pour y déposer les choses qui leur appartiennent, seront sous la sauvegarde du roi, eux et leurs effets, soit en allant, soit en revenant; et quand même la seigneurie ou le château dont ils viendront serait en guerre avec la puissance royale, cela ne leur nuirait en rien. Si, dans l'intérieur de la ville, ils commettent quelque délit, ils l'amenderont, à l'arbitrage des barons de la cité, et emporteront leurs effets où ils voudront.

« Ceux qui viendront trafiquer à Bourges seront sous la sauvegarde du roi en allant et en revenant.

« Les étrangers qui viendront s'établir à Bourges et y bâtiront une maison, pourvu qu'ils soient nés dans le royaume, pourront transmettre leurs biens à leurs enfants (1). »

Le mariage de Louis le jeune avec Eléonore de Guyenne rattacha à la France le Berry tout entier, en faisant du roi le suzerain immédiat de tous les seigneurs. Aussi Louis VII voulut-il se faire couronner à Bourges, désormais le centre géographique du royaume. C'est le jour de Noël 1137 qu'eut lieu cette cérémonie, au milieu d'une grande multitude de nobles, de bourgeois et de vilains, venus pour admirer une splendeur inconnue, ou pour offrir leurs services et leur dévouement à cette royauté, qui paraissait dès lors toute-puissante. Louis VII vint souvent à Bourges, et s'occupa avec activité des affaires de la province. Les archives des diverses villes du Berry conservent un grand nombre de ses lettres, par lesquelles il réglait les contestations, distribuait des faveurs, confirmait des privilèges ou des immunités aux habitants des villes et surtout aux monastères et aux églises (2).

Mais le divorce de Louis le Jeune détacha de sa suzeraineté tout le bas Berry. Après cet acte impolitique, le roi fut réduit à la possession de la vicomté de Bourges et de la châtellenie de Dun, la

(1) Charte citée par M. Raynal, *Hist. du Berry*, IV, 1.

(2) Voir les pièces justificatives, citées par M. Raynal, à la fin du t. II.

réunion du Berry au domaine de la couronne fut retardée, et une guerre funeste aux populations, dangereuse même pour l'autorité royale, s'engagea. Le bas Berry, qui s'étend sur la rive gauche du Cher, avait obéi à Louis VII, parce qu'il était duc de Guyenne; mais en 1152 ce pays, riche, étendu, facile à défendre, reconnut la suzeraineté de Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, nouvel époux d'Eléonore. Les sires de Déols, si puissants que leurs revenus égalaient, dit Ordéric Vital, ceux de toute la Normandie, s'étaient toujours rattachés à la famille des ducs de Guyenne; ils leur reportèrent leur hommage, et le Berry se trouva divisé en deux parties: le nord-est qui reconnaissait l'autorité du roi de France, le sud-ouest, dont toutes les sympathies étaient pour le roi d'Angleterre.

L'année même du divorce, Ebbes II, sire de Déols, osa prendre les armes contre Louis VII. La lutte fut sanglante, et se termina à l'avantage du roi, qui réduisit en cendres le château de son vassal rebelle. Henri II, roi d'Angleterre, provoqua bientôt une guerre plus longue. Il prétendit que l'archevêché de Bourges dépendait de la Guyenne, et marcha pour s'emparer de la ville par surprise. Le roi de France, prévenu à temps, déjoua son projet, et conclut avec lui une trêve momentanée.

L'extinction de la famille de Déols, en la personne de Raoul VI, fils d'Ebbes II, qui ne laissait qu'une fille en bas âge, fut un événement important. Henri II envoya son fils, Henri Court-Mantel, réclamer, les armes à la main, la garde noble de la jeune Denise de Déols, et, malgré un traité de paix conclu à Ivry entre les deux rois, malgré l'arbitrage d'un certain nombre d'évêques et de barons, accepté par eux, Henri II s'empara de Denise, la fiança avec un de ses chevaliers, et garda la principauté. Dès lors la lutte était inévitable entre la France et l'Angleterre, et le Berry allait être livré aux ravages d'une guerre impitoyable. La rupture définitive eut lieu à la conférence de Graçay (1). « O roi, dit Louis VII, depuis le commencement de votre règne et avant, vous m'avez comblé d'outrages, en foulant aux pieds la fidélité que vous me deviez, et l'hommage que vous m'aviez rendu; et de tous ces outrages, le plus grand, le plus manifeste c'est votre injuste usurpation de l'Auvergne, que vous détenez au détriment de la couronne de France. Certes, la vieillesse, qui me talonne, m'ôte la force de recouvrer cette terre ou d'autres; mais, devant Dieu, devant ces barons du royaume et nos fidèles, je proteste publiquement pour les droits de

(1) Aujourd'hui dans le département du Cher.

ma couronne, et notamment pour l'Auvergne, le Berry et Châteauroux, Gisors et le Vexin Normand ; suppliant le roi des rois qui m'a donné un héritier, de lui accorder ce qu'il m'a dénié à cause de mes péchés, la grâce de recouvrer ces droits ! Donc je confie la cause du royaume à Dieu, à mon héritier et aux barons de la couronne (1).

Le voisinage des possessions anglaises, la crainte qu'inspirait Henri II, avaient attiré l'attention de Louis VII sur la ville de Bourges, qui dut prendre sous son règne beaucoup d'importance. Il s'occupa avec sollicitude de ses sujets du Berry, et résida souvent au milieu d'eux. Il eut un palais à Bourges, fit battre monnaie dans cette ville, et y promulgua quelques-unes de ses ordonnances. Il semble que Louis VII ait voulu réparer la perte de la plus grande partie du Berry, en s'attachant fortement ce qui lui restait, et qu'il ait compté sur la vicomté de Bourges pour reconquérir la principauté de Déols. Les habitants furent fidèles à son successeur et combattirent vaillamment pour conserver ce gouvernement toujours présent et toujours équitable.

Dans la première partie de son règne (1180-1200), Philippe-Auguste continue en Berry l'œuvre de son père. Il combat (2) les seigneurs, assure son pouvoir dans les villes (3), acquiert quelques fiefs (4), et commence contre Henri II et Richard Cœur-de-Lion une lutte peu décisive. La guerre se renouvela en 1187, Philippe prit hardiment l'offensive, convoqua ses chevaliers à Bourges, s'empara sans peine d'Issoudun, de Graçay, d'un assez grand nombre de châteaux, et mit le siège devant Châteauroux, ville nouvelle fondée en face de Déols, sur l'autre rive de l'Indre. Le roi d'Angleterre accourut avec ses fils. Richard s'aboucha avec le jeune roi de France, s'entendit avec lui, et le détermina à conclure une trêve que Henri II accepta, de peur d'être abandonné par Richard. Philippe

(1) *Script. rer. gall. et franc.*, XVIII, 141, cité par Raynal, *Hist. du Berry*.

(2) Il fit ses premières armes en Berry, comme son aïeul, Louis VI, et força à la soumission Ebbes, seigneur de Charenton, qui persécutait les églises du voisinage. En 1181, à la tête de compagnies de Brabançons, il alla châtier le comte de Sancerre, Etienne de Champagne, et pilla ses domaines.

(3) En 1181, il confirma les privilèges des habitants de Bourges et de Dun. Quelque temps avant son départ pour la croisade, il fit construire la grosse tour de Bourges.

(4) En 1182, il acheta la moitié du fief de Geoffroi, seigneur de Concressault.

dut garder Issoudun momentanément. La trêve ne fut pas longue : l'année suivante, Châteauroux, Argenton, Levroux tombèrent au pouvoir du roi ; tous les châtelains des alentours se soumirent avec promptitude. Les légendes du temps prouvent que le peuple des campagnes penchait pour les Français, et que sa fidélité à l'héritier des anciens seigneurs de Déols était déjà fort ébranlée. Il croyait que les saints étaient du parti de Philippe, et qu'ils avaient maintes fois manifesté leur préférence. Voici une des légendes que les paysans écouaient avec respect : pendant le siège de Levroux, les soldats étaient exténués par la chaleur, et les sources d'alentour étaient taries. Un jour l'eau d'un petit torrent s'accrut d'une manière si miraculeuse, que, sans qu'il eût tombé de pluie, elle atteignit jusqu'aux sangles des chevaux, et suffit à désaltérer les soldats et les bêtes de somme. Quand l'armée se fut éloignée, les eaux revinrent à leur premier état, et ne reparurent plus. De pareils miracles n'arrivaient jamais pour les Anglais. La paix fut conclue en 1189 à l'avantage du roi de France et de Richard Cœur-de-Lion son allié : Henri dut payer vingt mille marcs d'argent pour recouvrer Châteauroux et les autres châteaux qu'il avait perdus dans la province.

A peine roi, Richard Cœur-de-Lion devint l'adversaire de Philippe-Auguste, et le combattit pour la possession du bas Berry. Tantôt les deux rois se disputaient les châteaux et les villes les armes à la main, tantôt ils essayaient de s'accorder par des traités qu'ils rompaient presque aussitôt après les avoir conclus. D'abord Richard, dans une entrevue, céda à son ancien allié Issoudun, Graçay et toutes les seigneuries qui s'y rattachaient. Puis Philippe, pendant la captivité du roi d'Angleterre en Autriche, acquit Châtillon-sur-Indre (1) et Buzançais (2) de Jean Sans-Terre, qui n'y avait aucun droit. Aussitôt après sa délivrance, Richard accourut et envoya en Berry ses bandes de routiers et de cottereaux, si redoutés des campagnes. Mercadier, leur chef, brûla les faubourgs d'Issoudun, s'empara du château, en augmenta les fortifications, et c'est lui probablement qui y construisit, sur les ruines d'une ancienne chapelle, la grosse tour ou Tour-Blanche, qui domine encore aujourd'hui tout le pays. Philippe-assembly en toute hâte une armée pour chasser son ennemi de cette forte position si proche de Bourges. Il allait livrer bataille, lorsqu'il eut une entrevue avec Richard près de Charost (3), et lui céda les

(1) Les châteaux de Châtillon-sur-Indre sont encore debout, du moins en partie.

(2) Aujourd'hui dans le département de l'Indre.

(3) Aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Cher.

fiefs que le roi d'Angleterre lui avait donnés à la précédente conférence. La guerre avait déjà recommencé en Berry, lorsque Richard périt au siège de Chalus en Limousin (1199).

II.

Avec le treizième siècle commencent la partie la plus brillante du règne de Philippe-Auguste et la soumission complète du Berry. La seconde année de son règne (1200), Jean Sans-Terre, tout occupé des embarras que lui suscitaient les barons anglais, conclut avec le roi de France un traité, par lequel il lui abandonnait ses fiefs du Berry. Ce traité nous a été conservé. « Nous avons donné en mariage à Louis, fils du roi de France, avec la fille du roi de Castille, notre nièce, le fief d'Issoudun, le fief de Graçay, les fiefs du Berry, dans les mêmes conditions qu'André de Chauvigny les tenait du roi d'Angleterre (1). Le seigneur roi de France sera saisi de tous ces fiefs jusqu'à ce que ledit mariage soit consommé; et quoi qu'il arrive du mariage, avant qu'il ne soit fait, le seigneur roi de France tiendra les fiefs susdits toute sa vie, et après sa mort ils reviendront à nous et à nos héritiers, si ledit Louis n'a pas d'héritier de notre nièce (2). »

Dès lors le roi de France possédait à peu près toutes les terres du Berry, dont les unes faisaient partie de son domaine, et dont les autres relevaient de lui comme suzerain immédiat. La province était définitivement délivrée des Anglais. Les rois, jusqu'au commencement de la guerre de cent ans, s'occupèrent d'y rendre leur autorité plus forte, en maîtrisant vigoureusement les seigneurs, en se présentant à eux, non plus seulement comme des suzerains féodaux, mais comme des souverains, en étendant peu à peu leur domaine par des achats ou des confiscations, en organisant une administration de plus en plus active et compliquée.

En 1212, Guillaume de Chauvigny, fils aîné d'André, seigneur de Déols, de Châteauroux et d'Issoudun, vint à Paris prêter, entre les mains de Philippe-Auguste, l'hommage lige du vassal. Mais le roi ne se contenta pas des formes accoutumées; il voulut que le plus puissant baron du Berry lui fût plus étroitement lié. Il lui fit jurer de ne

(1) André de Chauvigny était un compagnon d'armes de Richard Cœur-de-Lion, et qui avait reçu de lui la main de Denise de Déols.

(2) *Script. rer. gall. et franco.* XVIII, 52. Le texte est cité par Raynal, *Hist. du Berry*.

pas fortifier, sans la permission de son seigneur, la ville d'Issoudun, et d'entretenir dans le château de cette ville une garnison royale ; si le vassal manquait à la fidélité promise, ses chevaliers et ses bourgeois se déclareraient pour le roi, ses fiefs seraient saisis. Un prince qui se sentait assez fort pour imposer de pareilles conditions, devait réprimer sévèrement les petits barons. En 1209, Raoul de Châteaumeillant, accusé d'avoir maltraité des marchands, se remit à la foi de Philippe-Auguste ; quelque temps après, Henri, sire de Sully, ayant pillé et tué des voyageurs, perdit son château, qui resta aux mains du roi pendant douze ans. Aussi, les chevaliers les plus turbulents, ne pouvant satisfaire dans leur pays leurs instincts belliqueux, allèrent chercher au loin des aventures, et délivrèrent la province de leur présence. Ainsi, en 1220, quelques-uns partirent pour guerroyer en Bretagne et en Anjou, et prendre part à la lutte entre Pierre Mauclerc et le sénéchal Amaury de Craon. L'autorité royale fit tant de progrès en Berry, sous Philippe-Auguste et ses successeurs, que cent ans après, en 1308, plusieurs chevaliers furent emprisonnés pour le simple fait de s'être battus en duel sur le territoire royal.

Tout en domptant les seigneurs, les rois portèrent sur le peuple des villes et des campagnes une attention active et bienveillante. Nous avons vu que Louis VI institua à Bourges un prévôt. Grâce aux nouvelles acquisitions du domaine, il ne suffisait plus à sa tâche : aussi Philippe-Auguste établit-il des prévôts à Dun et à Aubigny en 1202, à Issoudun en 1217, et à Sully vers la même époque. Ces prévôts étaient portés à abuser de leur autorité, et à pressurer le peuple au nom du roi et à leur profit. Des magistrats supérieurs, appelés baillis, furent créés pour les surveiller. Une charte accordée par Louis VII, mais développée par son successeur, donna aux bourgeois du roi des privilèges importants et des garanties sérieuses pour leurs biens et pour leurs personnes. « Les bourgeois ne pourront être forcés de suivre le roi dans ses expéditions hors de la province. Ils ne seront pas contraints à plaider hors de Bourges ou de Dun devant le prévôt ; toutefois, lorsque le roi viendra présider sa cour, ceux de Bourges devront se rendre à son tribunal dans tout la Septaine ; ceux de Dun, dans toute l'étendue de la châtellenie. Le prévôt n'aura droit à aucune redevance pour son entretien. Les femmes veuves pourront se remarier sans en demander permission au prévôt ou au roi. Personne ne sera emprisonné ou privé de la jouissance de ses biens, s'il fournit caution valable. Les prudhommes seront juges des délits et détermineront les amendes.

Enfin les toltes, tailles, boutages, fournitures de toutes sortes ne pourront être exigées des hommes du roi (1). »

Louis VIII fit plus encore pour le peuple, en abolissant le droit de mainmorte et même le droit de deshérence. Les héritiers des vains, directs ou collatéraux, purent dès lors recueillir les successions. Les biens de ceux qui mouraient sans avoir fait de testament furent remis à dix prudhommes de leur paroisse, qui devaient les distribuer pour l'âme des défunts (2).

Ces chartes sont sans doute favorables et capables d'attacher au roi ceux qui les reçoivent comme des avantages jusque-là inconnus. Mais elles n'ont encore aucun caractère général : elles abolissent des abus, introduisent de bonnes coutumes, satisfont à de légitimes exigences ; mais elles ne constituent pas une administration. Les prévôts et les viguiers rendent la justice, les baillis ont l'œil sur eux ; mais qui surveille les baillis ? qui sanctionne leurs ordonnances ? ce ne peut être le roi, dont l'esprit est occupé d'intérêts plus graves et plus généraux. Il faut donc un pouvoir central, auquel puissent ressortir ces juridictions, une cour suprême à laquelle puissent appeler ceux qui se croiront lésés, et qui donne devant l'autorité royale une influence encore plus décisive. Le parlement de Paris, qui était autrefois une cour de barons, fut composé de seigneurs, d'évêques et de juriconsultes, et reçoit les appels. Cette modification du parlement sous saint Louis, qui fut suivie d'une véritable organisation sous Philippe le Bel, donna aux rois une nouvelle arme contre la féodalité ; le Berry en ressentit la bienfaisante influence dès le règne de saint Louis.

Le comte de Sancerre refusait de reconnaître la juridiction de l'*assise bourgeoise* de Bourges, et demandait que le roi le fit comparaître devant une *assise de chevaliers*, afin que, suivant le droit féodal, il pût être jugé par ses pairs. Le parlement lui enjoignit de subir l'arrêt de la cour de Bourges, présidée par le bailli, et composée de chevaliers, de gens d'église et de bourgeois de la ville. Dès lors les voyageurs, les habitants des villes et des campagnes furent mieux protégés. En 1267, le vicomte de Limoges ayant dépouillé des pelletiers dans les environs de Châteauroux, dut payer une indemnité. En 1269, des marchands ayant été volés sur les terres du seigneur de Vierzon, le parlement le condamna à leur rendre la somme qu'ils avaient perdue, parce qu'il n'avait pas établi

(1) Voir le texte dans la Thaumassière, *Coutume du Berry*, 67-68.

(2) La Thaumassière, *ibid.*

dans ses domaines une police assez sûre. Vers la fin du règne de saint Louis, le parlement fut saisi d'une grave contestation : les bourgeois prétendaient que Guillaume II, seigneur de Châteauroux, aux termes de la charte qu'ils avaient obtenue, était tenu de faire jurer leurs libertés et immunités par tous les barons et chevaliers de ses domaines; qu'il ne pouvait recevoir leurs hommages avant que ce serment n'eût été prêté, et ils demandaient qu'on annulât les hommages qu'il avait reçus au mépris de cette obligation. Le seigneur soutenait qu'il était tout au plus forcé de faire jurer les barons et les chevaliers de sa terre de Châteauroux, mais non ceux de ses autres châtellenies. Il voulait de plus rendre à chaque bourgeois individuellement une somme qu'il leur devait, niant qu'ils formassent une commune, ou, comme on disait alors, une *Université*. Le parlement, qui avait déjà proclamé sa compétence, malgré l'opposition du seigneur, et chargé le bailli de Bourges de le contraindre à observer la charte de franchise, décida en 1260 qu'il serait tenu de remettre les hommages qu'il avait reçus, jusqu'à ce qu'il eût fait prêter le serment par ses vassaux, sauf à s'adresser au roi, s'ils s'y refusaient; il ordonna aussi que la somme ayant été prêtée par tous les bourgeois en commun, elle leur serait rendue aussi à tous en commun.

« Mais Guillaume II ne voulut pas se soumettre à cet arrêt. L'année suivante, nouvelle injonction du parlement; cette fois il prescrivit au seigneur de remettre à ses vassaux, en présence des bourgeois, les hommages qu'il avait reçus, de faire prêter le serment par les bourgeois eux-mêmes, le laissant libre ensuite de recevoir de nouveau les hommages (1). »

Ce procès entre un seigneur et des vilains, où celui qui autrefois aurait commandé l'obéissance, était forcé de s'en remettre au jugement d'une assemblée de légistes, marque bien quel nouveau moyen d'influence la royauté avait en main, et quels progrès son autorité avait faits dans le Berry. Dès lors elle est connue et vénérée dans tout le pays; la féodalité est forcée de subir ses ordres, parce qu'elle est assez forte pour l'y contraindre; le peuple se place volontiers sous sa protection, parce qu'il a confiance en sa justice.

Toutefois, la royauté du moyen âge était encore féodale, et si elle attaquait les principes de la féodalité, elle en conservait les privilèges à son profit. Elle se présentait comme la protectrice du peu-

(1) Raynal, ouvrage cité, IV, 4. Voir aussi livre V, et les passages des *Olim* cités au bas des pages.

ple, elle octroyait volontiers des chartes, mais elle en exigeait le paiement. Ainsi, lorsque Louis VI eut aboli ou du moins déterminé nettement les *coutumes* que lui devaient les habitants de Bourges et des pays environnants, il réclama en retour des redevances annuelles de froment et d'orge. Le roi ne sanctionnait même pas les chartes accordées par les seigneurs, sans prélever un droit sur les nouveaux affranchis. Saint Louis exigea des habitants de Châteauneuf, à qui leur seigneur venait d'accorder une commune, *six chauftiers*, ou dix-huit muids, *de vin bon et recevable*.

Mais les vilains et les bourgeois se soumettaient facilement à ces taxes, dont le poids était moins lourd et mieux réglé que celui des redevances seigneuriales. Ils préféraient la domination du roi à celle des barons, et se réfugiaient sous sa protection, quand leurs maîtres les poursuivaient injustement. C'est en vain que la féodalité avait inventé le droit de *parée* ou de *suite*, les paysans lui échappaient : les légistes du parlement établissaient qu'on pouvait toujours se déclarer *l'homme du roi*, et le roi savait, mieux que l'Eglise, défendre cette prétention. En 1156, le seigneur de Concessault avait fait saisir un serf qu'il revendiquait, et qui s'était réfugié sur les terres de Saint-Etienne de Bourges ; il lui avait fait couper un pied ; la seule satisfaction que le malheureux avait obtenue avait été de devenir l'homme de l'Eglise. Mais le seigneur qui aurait osé violer ainsi le territoire du roi, aurait été sévèrement puni : Louis IX avait en main d'autres armes que l'excommunication. Son bailli ou son prévôt aurait envahi les terres du seigneur et abattu son château ; le parlement aurait légitimé la confiscation. Aussi les vilains recherchaient-ils la protection du roi ; ils aimaient ce roi pour sa bonté, sa simplicité, sa charité. Saint Louis vint rarement en Berry, car ses guerres avec les Anglais n'avaient pas lieu dans cette partie de la France ; cependant un de ses biographes nous apprend qu'il vint plusieurs fois à Bourges, et comment il s'y conduisait : « Quand li benoiez roi aloit en Berry, ou en Normandie, ou en autres lieux où il ne hantoit pas souvent, il fesoit à la fois apeler trois cents poures et les fesoit mengier et les servoit en sa propre personne, et li aidoint ses chambellens et escuiers, et donnoit à chacun des poures douze deniers parisis, et métoit le pain devant eus, et le potage, et les chars, et le poisson, selonc ce que il appartenoit au jour (1). »

Ainsi après avoir conquis le Berry sur la féodalité, sous Philippe I^{er},

(1) *Histoire de saint Louis*, p. 344, in-fol., 1761.

Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste, la royauté se l'attacha sous Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi (1200-1283), en se montrant juste et bienfaisante, en instituant une juridiction régulière et une administration protectrice. Pendant ces règnes, le Berry fut peu agité; mais on vient de voir qu'il eut avec la royauté des rapports de plus en plus étroits et intimes. Cette province faisait définitivement partie du domaine. Le despotisme de Philippe le Bel put s'y exercer sans exciter de très-vives réclamations. Les bourgeois et les églises se contentèrent de faire de respectueuses remontrances, de présenter humblement leurs chartes, quand les légistes du roi les violaient. Les hommes de peu souffraient leurs exactions (1); ils se soumettaient aux impôts de plus en plus lourds, en songeant qu'ils achetaient ainsi leur sécurité; voyant les seigneurs, leurs anciens maîtres, emprisonnés au moindre délit, mis à mort au premier crime, ils s'accoutumaient à regarder la royauté comme un pouvoir sans autre limite que *le bon plaisir* de celui qui l'exerçait.

Les rois précédents s'étaient toujours appuyés sur l'Eglise et l'avaient toujours respectée; Philippe le Bel la considéra comme un *instrument de domination*, et sévit contre elle en s'en servant. On connaît sa lutte violente avec le pape Boniface VIII, le dernier des grands papes du moyen âge qui aspirèrent à la suprématie universelle. Philippe trouva dans l'archevêque de Bourges, Gilles de Rome ou Egidio Colonna, un auxiliaire d'autant plus utile qu'il était convaincu et désintéressé. Egidio composa, pour soutenir les prétentions du roi et réfuter les arguments de la papauté, son livre *De utraque potestate*, où il prouve : que les deux puissances, temporelle et spirituelle, sont, l'une comme l'autre, instituées et ordonnées par Dieu; que ces deux pouvoirs sont *distincts et différents*; que Dieu, en instituant le pouvoir spirituel, ne lui a pas donné la possession (*dominium*) des choses de la terre; que le roi de France spécialement est libre et franc, et ne reconnaît point de supérieur dans les choses temporelles (2). L'autorité et les sentiments de

(1) On a plusieurs réclamations faites en ce temps-là par les habitants du Berry. M. Raynal en a cité une fort curieuse, faite aux envoyés de Philippe le Long, en 1318, qui demandaient la levée d'un impôt extraordinaire, pour aider le roi à faire la guerre aux Flamands. *Histoire du Berry*, tome II, pièces justificatives.

(2) Voir une thèse présentée à la Faculté de Paris, par M. Courdaveaux, ancien professeur d'histoire au lycée de Bourges. *De Egidio Romano archiepiscopo Bituricensi*. Paris, 1858.

Gilles de Rome exercèrent en France, et surtout en Berry, une grande influence sur les opinions, et contribuèrent à assurer au roi l'approbation de tous les hommes lettrés et intelligents qui se trouvaient à Bourges dès ce temps là. Pierre de Belleperche, chanoine de la cathédrale et jurisconsulte habile, Pierre de Mornay, né en Berry, chancelier de France, embrassèrent le parti de Philippe le Bel, et firent, autant que possible, oublier les violences par lesquelles il compromettait sa cause.

A cette époque, les seigneurs du Berry furent impitoyablement réprimés, condamnés à de fortes amendes, emprisonnés, ruinés. En 1270, Eudes de Sully, sire de Beaujeu fut condamné à payer 500 livres tournois d'amende, pour avoir enlevé une jeune fille noble des environs d'Issoudun; en 1287, Philippe de Chauvigny, seigneur de Villedieu, qui était plus riche, dut payer une amende de 1,200 livres pour le même délit; en 1308, le comte de Sancerre et plusieurs autres, qui s'étaient battus en duel sans permission, furent mis en prison près de Corbeil; en 1311, le sire de Châteauroux fut forcé de reconnaître, devant le parlement, qu'il devait l'hommage au roi et non au comte de la Marche.

Sous les fils de Philippe le Bel et sous Philippe de Valois, l'histoire du Berry est fort obscure, et les progrès de la royauté peu sensibles. Ces rois profitent de ce qu'avaient fait leurs prédécesseurs : leur autorité s'établit par le temps même. Toutefois les seigneurs féodaux, si vigoureusement réprimés par Philippe le Bel, reprennent courage après sa mort. Louis le Hutin leur accorda le droit de faire la guerre et d'être jugés par leurs pairs (1315). En vain les agents du fisc essayèrent-ils d'enlever à la féodalité le droit de battre monnaie; les barons résistèrent, et le roi céda. Nous possédons, dans le recueil des Ordonnances des rois de France (1), la liste des seigneurs ligués à cette occasion, et sur trente, huit appartiennent au Berry. Mais les rois avaient, dès cette époque, d'autres moyens d'affaiblir les barons : c'était de les attirer à leur cour, de leur donner des charges honorables et dispendieuses, de les ruiner au lieu de les battre. Ainsi, Henri de Sully, nommé en 1317 par Philippe le Long, *Bouteiller de France* et capitaine de la ville et de la tour de Bourges, fut obligé, deux ans après, de demander la protection du roi contre ses créanciers, qui voulaient saisir son patrimoine.

Sous Philippe de Valois, la guerre avec l'Angleterre se fit loin du

(1) Tome I, 624.

Berry ; mais lorsqu'elle se renouvela sous Jean le Bon, cette province fut, une des premières, envahie et ravagée par le Prince Noir. Les campagnes furent impitoyablement saccagées ; les villes qui se laissèrent prendre furent brûlées ; mais les châteaux résistèrent. Bourges sut se défendre ; le château d'Issoudun repoussa tous les efforts des Anglais ; à Châteauroux, André de Chauvigny les chassa ; à Vierzon, à Romorantin, les ennemis rencontrèrent de courageux adversaires. Lorsque le Prince Noir se dirigea vers le Poitou, les chevaliers du Berry allèrent rejoindre le roi Jean, et se firent tuer ou prendre à Poitiers. Pendant les années qui suivirent, la province fut pillée par *les Jacques* et par les Anglais qui y possédaient des châteaux. Toutefois elle resta fidèle au roi. Les bourgeois se coalisèrent contre l'ennemi, s'imposèrent eux-mêmes des contributions, et réussirent à garder du moins les villes principales. Ainsi, en 1358, « les nobles, gens d'églises, habitants et *communs* de la ville d'Issoudun, se réunissent sur la convocation du procureur du roi, au cloître de l'abbaye, situé dans l'enceinte du château ; là on expose « qu'il faut pourvoir aux réparations et autres choses convenables à « la bonne garde, tuicion et deffense du chastel et des bonnes gens « qui habitent en iceluy et au pays environnant, au nom du roy..... « pour résister, avec l'aide de Dieu aux ennemis et Angloys qui « courent et ésilhent le pays de jour en jour (1). »

Ainsi le Berry se prononçait énergiquement pour la royauté contre les Anglais, et c'est dans cette même ville d'Issoudun, qui avait soutenu les prétentions de Henri II et de Richard Cœur-de-Lion contre Philippe-Auguste, que les bourgeois faisaient une convention pour s'assurer contre l'ennemi, et conserver au roi une de ses villes. Les baillis du roi levaient de lourds impôts, le fisc était devenu de plus en plus exigeant et tracassier, les édits pour la falsification des monnaies, pour l'aliénation des biens d'église, s'étaient multipliés sous Philippe le Bel, sous ses fils et sous Philippe VI, les besoins incessants des princes pour entretenir l'éternelle guerre de Flandre avaient appauvri la province, et cependant le Berri restait fidèle et dévoué.

Le roi Jean voulut reconnaître et récompenser le bon vouloir de ses sujets du Berry. Les habitants de Bourges sollicitèrent et obtinrent des *lettres royales*, où Jean leur promettait qu'ils ne seraient jamais séparés du domaine immédiat de la couronne (2). « Nous,

(1) Raynal, V, 2.

(2) « Nos, debitâ consideratione pensantes sinceræ dilectionis affec-

reconnaissant comme il est juste les sentiments d'affection sincère que les citoyens, bourgeois, habitants et manants de la ville, des faubourgs et de la Septaine de Bourges ont notoirement conservés depuis longtemps pour l'honneur et la félicité du royaume et de la couronne de France, et les preuves nombreuses qu'ils en ont données; de notre côté, ayant pour la cité, les citoyens, habitants et manants susdits une bienveillance toute spéciale, nous leur promettons, en notre nom et en celui des rois, nos successeurs, de les garder sous notre main et notre droit, et dans le domaine immédiat de la couronne de France.»

Cette promesse, faite en 1353, fut violée en 1360. Elle n'en est pas moins la preuve que le Berry était définitivement français. Il partagea désormais la destinée du reste de la France, et réserva ses affections pour les rois descendants de Hugues Capet. Il fut souvent donné en apanage; mais jamais les princes, qui le reçurent, ne firent souche, et il ne fut jamais séparé du domaine immédiat pendant plus d'une génération. Jean, duc de Berry, fils de Jean le Bon se fit peu aimer; il était avide et prodigue, et plus capable d'admirer de beaux livres que de défendre son Etat. A sa mort (1416), le Berry revint à la couronne, et joua un rôle très-important dans la seconde partie de la guerre de cent ans. Il fut l'asile de Charles VII, qu'on appelait le *roi de Bourges*. C'est à Mehun-sur-Yèvre que le jeune dauphin fut proclamé par quelques fidèles (1422); c'est à Bourges même que naquit son fils aîné, Louis XI; c'est là que la Pucelle d'Orléans fit enregistrer ses lettres de noblesse (1429); là que fut promulguée la Pragmatique sanction; là enfin que vécut Jacques Cœur. La royauté, qui s'était appuyée sur les villes pour réduire les seigneurs du Berry, qui s'était montrée la protectrice des bourgeois, trouva dans un bourgeois un auxiliaire aussi utile que les plus vaillants barons. Comme Jacques Cœur, serviteur sûr et dévoué, le Berry garda désormais à la royauté une fidélité inébranlable.

P. NINGLAT.

tum quem cives, burgenses, habitatores et incolæ villæ, suburbiorum et Septenæ Bituricensis ab olim habuisse noscuntur ad honorem et statum felicem regni et coronæ Franciæ, docente pluries experientia per effectum, nos propterea civitatem, cives, burgenses, habitatores et incola, prædictos speciali benivolentia prosequentes, ad manus, jus, et domanium immediatum nostrum et successorum nostrorum regum et coronæ Franciæ, prout ab antiquis temporibus fuisse noscuntur, retinemus.» *Ordonnances des rois de France*, V, 137, passage cité par Raynal, *Hist. du Berry*, VI, 1.

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

DES TRAVAUX LITTÉRAIRES DANS LE RESSORT ACADEMIQUE DE MONTPELLIER.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER.

Le principal domaine où s'exerce l'activité des sociétés littéraires de province, c'est naturellement celui de l'histoire et de l'archéologie locales. La plus humble Académie, si elle entre sérieusement dans cette voie, peut rendre de précieux services. L'étude, le zèle, l'attention persévérante, ce ne sont pas là sans doute des mérites à dédaigner; mais il est évident que tout esprit bien fait est en mesure d'y atteindre. En faut-il davantage pour dépouiller des chartes, pour déchiffrer des inscriptions? et à qui conviendrait un tel travail si ce n'est aux hommes que l'amour de leur pays doit éclairer et soutenir dans leurs laborieuses recherches? On comprend donc que, sur tous les points de la France, l'archéologie et l'histoire s'enrichissent de découvertes partielles, et que les Sociétés savantes des départements semblent avoir pour première mission de surveiller cette vaste enquête. Je me défie un peu, pour ma part, des Sociétés de province qui s'appliquent surtout à encourager ce qu'on appelait autrefois les belles-lettres. On aura beau faire, il n'y aura jamais qu'une seule Académie française; et si, à l'Académie française elle-

même, les concours d'éloquence et de poésie produisent souvent de si pauvres résultats, que faut-il attendre des concours de province ? C'est un grand tort, à mon avis, de provoquer des versificateurs médiocres, qui auraient pu fournir à l'érudition locale d'excellents ouvriers.

Est-ce à dire que cette érudition locale doit suffire à la légitime ambition des Académies de province ? Je suis bien loin de le penser. Ce serait un malheur pour le pays tout entier si les hommes d'étude s'accoutumaient à croire que les grands travaux, les travaux de philosophie, d'histoire, de critique littéraire, d'érudition générale, ne sont possibles qu'à Paris. Il y a des villes qui sont des centres ; il y a des villes de province qui doivent, soit à leur passé, soit à leur situation présente, le droit d'aborder avec confiance toutes les hautes questions de la littérature et de l'art. Les esprits les plus actifs y respirent librement. On n'y est pas condamné à s'enfermer dans l'étude de la tradition, ou plutôt cette tradition même fait un devoir aux intelligences sérieuses de s'élever au-dessus des choses locales. Ces vieilles cités parlementaires, qui ont été, dans l'ancienne organisation du pays, des capitales de provinces, de sièges de gouvernements et d'assemblées d'Etats, sont aujourd'hui les stations principales de l'Université de France. Les ressources n'y manquent pas : elles ont des musées, des bibliothèques, et l'enseignement des Facultés y a déjà éveillé dans le public le goût des hautes études. Evidemment, si les sociétés scientifiques et littéraires qui siègent dans ces villes-là se bornaient à des investigations d'un intérêt trop particulier et d'une portée trop restreinte, elles ne seraient pas fidèles à leur devoir. Ce qui serait ailleurs une discrétion nécessaire serait ici une pusillanimité digne de blâme.

Montpellier est une de ces villes où les droits du travail littéraire sont plus étendus, et les devoirs, par conséquent, plus nombreux. Il me semble qu'elle a bien compris les uns et les autres. Certes, les travaux d'histoire et d'archéologie locale n'y sont pas abandonnés ; mais, à côté de ces recherches particulières, on voit aussi les investigations les plus variées dans le domaine de l'histoire et de la critique générales. Je suis très-frappé du caractère que présente l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. Les deux volumes de Mémoires littéraires qu'elle a publiés depuis dix ans sont vraiment remarquables par l'élévation et la variété des sujets (1). Sur vingt-

(1) Académie des sciences et lettres de Montpellier. — Mémoires de la section des lettres. T. I ; in-4°. 1847-1854. T. II, 1855-1857.

trois écrits importants que renferment ces deux volumes, quatre seulement sont consacrés à l'histoire de la province, et encore ces épisodes se rattachent-ils à l'histoire de la France entière. L'Académie de Montpellier, assurément, ne repousse pas les travaux d'histoire locale; il faut bien, au contraire qu'ils y soient représentés pour que sa physionomie soit complète; mais elle n'oublie pas qu'il y a auprès d'elle une compagnie savante spécialement chargée de ces études, *la Société archéologique*, si honorablement connue par la solidité de ses publications. Quel sera donc son vrai domaine? L'histoire générale, l'histoire des lettres, l'histoire des arts, la philosophie, l'esthétique, tous les grands sujets qui intéressent l'esprit humain.

Il suffit de parcourir les deux volumes publiés par la section des lettres de l'Académie de Montpellier pour apprécier l'importance et la diversité de ces savants Mémoires. Dès les premières pages, voici de doctes recherches sur l'antiquité. M. Eugène Thomas, un géographe érudit de la vieille école française, un disciple des Gosselin et des d'Anville, qui tiendrait aussi bien sa place à l'Académie des inscriptions et belles-lettres qu'aux archives du département de l'Hérault, écrit une dissertation historique sur la mer Erythrée. « Le dernier siècle, dit M. Thomas, a réveillé un procès que l'antiquité grecque et romaine avait fait naître : Qu'est-ce que la mer Erythrée? Quelle est l'origine de son nom? La question n'a pas été résolue, bien qu'elle ait été examinée par des hommes habiles et qu'elle intéresse à la fois la géographie comparée, la fable, l'histoire, l'archéologie, les sciences naturelles. Le poète et le géographe, le mythologue et l'historien, le naturaliste et l'antiquaire, tous les savants enfin sont entrés en lice et ont émis, sur cette double question, les sentiments les plus divers et les plus opposés. » On voit, à ce début de l'auteur, quelle est pour lui l'importance de ces questions oubliées. Un problème obscur, posé par l'antiquité grecque et latine, agité encore, il y a cent ans, par Gosselin et Danville, le passionne tout à coup, comme s'il s'agissait des plus graves intérêts de l'humanité. Ne souriez pas, c'est cette passion qui fait l'érudit. Pour résoudre son problème, il remuera, si je l'ose dire, toute l'antiquité; il interrogera les poètes, les historiens, les géographes; il confrontera tous les témoins, il leur arrachera leurs secrets, et, discutant ensuite les opinions des modernes, il arrivera, triomphant, à cette conclusion, moins importante peut-être que les richesses de détail semées sur la route par cette laborieuse érudition : l'océan Erythrée s'avancait vers le midi jusqu'au 11° ou 10° degré de latitude sud, et comprenait, outre les deux golfes arabe et persique, ce que

nous nommons aujourd'hui la mer des Indes. Quand à ce nom d'Erythrée, il signifie simplement la mer orientale. Le poète grec qui, le premier, a appelé un des coursiers du soleil *Erythros*, a nommé aussi, le premier, la mer Erythrée. « Et cette expression poétique, ajoute M. Thomas, vous la trouverez partout où se trouvera le coursier *Erythros*, partout où la fable fera promener le char même du soleil. Vous avez vu Virgile donner ce nom à la mer du couchant, quand le soleil y descend à la fin de sa course; le quadrigé solaire va-t-il se précipiter dans un fleuve avec son présomptueux conducteur, ce fleuve s'appellera l'*Erythran*, l'*Eridan* ou le *Fleuve rouge*, dont la racine est Ἐρυθράω, qui a la même signification qu'*Erythrée*. »

M. Thomas n'est pas seulement un géographe; élève et continuateur de d'Anville, de Gosselin, émule des Mannert et des Guignaut, à l'exemple de ces savants maîtres, il aime l'antiquité pour elle-même. Est-il beaucoup d'hommes de lettres qui, régulièrement, à des intervalles prévus, et pour se reposer de leurs labeurs, se mettent à relire, dans le texte original, tout Homère, tout Eschyle, tout Sophocle? Ce sont là les délassements de M. Thomas. Il est vrai qu'il porte dans la lecture des poètes des préoccupations géographiques, astronomiques, bien plutôt que littéraires. Parmi les plus remarquables témoignages de la science de M. Thomas, il faut signaler à coup sûr les trois Mémoires qu'il a publiés sur le *Prométhée* d'Eschyle.

Quel est le véritable but du *Prométhée* d'Eschyle? Quel est le sens de ces tableaux grandioses, de ces mythes étranges, de ces merveilleuses inventions? Est-ce la peinture morale du génie qui se dévoue pour le bien du monde? Est-ce une révélation à demi-voilée des plus obscurs mystères du polythéisme? Est-ce la glorification de l'âme révoltée contre les dieux païens et prédisant leur défaite prochaine? Des commentateurs sans nombre ont cherché à deviner l'énigme. Il est peut-être plus prudent de se borner à admirer la sauvage poésie, la sombre et terrible exaltation d'Eschyle, sans prétendre lui arracher son secret; mais cette prudence est difficile dans un sujet si grand, si singulier, qui s'empare de l'imagination et provoque les recherches aventureuses. Chaque époque a vu, dans le *Prométhée* d'Eschyle, ce qui la préoccupait elle-même. De toutes ces explications, la moins exacte, mais la plus belle, la plus poétique, est celle qu'on a cru apercevoir dans certaines comparaisons brillantes des Pères de l'Eglise. La fable de Prométhée enchaîné par Jupiter, puis délivré par un dieu supérieur, a-t-elle

paru à plusieurs d'entre eux la figure de l'humanité elle-même courbée sous le joug du polythéisme et affranchie par le Christ? On peut le croire, sans leur attribuer cependant le dessein d'interpréter Eschyle à la façon des commentateurs. Saint Augustin appelle Prométhée *optimus sapientiæ doctor*; Tertullien, dans le premier des livres qu'il a écrits contre l'hérétique Marcion, fait un rapprochement inattendu entre Jésus-Christ et Prométhée. Marcion était né à Sinope, dans le Pont, non loin du Caucase : fils d'un évêque, il avait été chassé de l'Eglise par son père lui-même pour avoir séduit une vierge, et c'est en vain qu'il s'était rendu à Rome, espérant fléchir plus aisément les prêtres de cette ville et rentrer dans la communion chrétienne. Transporté de fureur, il jura de déchirer cette église qui le chassait. Il revint dans son pays, attaqua les écrits de saint Paul et enseigna le manichéisme. Tertullien, en réfutant l'hérétique, s'indigne des ravages qu'il exerce en Asie, et sa pensée le reporte soudain vers ces sommets du Caucase non loin desquels Marcion était né. La fable d'Eschyle semble se renouveler à ses yeux : Jupiter, c'est Marcion; Prométhée, c'est Jésus-Christ, déchiré par les blasphèmes de l'impie; *Verus Prometheus, deus omnipotens, blasphemus lancinatur*. N'est-ce pas dire qu'il considérerait volontiers, dans le sublime personnage de Prométhée un symbole précurseur de Jésus, et dans le Caucase, dont parle la légende païenne, une prédiction du Golgotha? En Allemagne, en Angleterre et en France, les commentateurs modernes n'ont pas été moins hardis. Encore une fois, de telles interprétations, même inexactes, ont le mérite de renouveler ce grand sujet, d'en mieux éclairer plusieurs parties, de remuer beaucoup d'idées, de provoquer la discussion et l'étude.

Faut-il ranger dans cette catégorie la savante explication de M. Eugène Thomas? Ce n'est pas là ce que je veux dire; je fais remarquer seulement que ce Mémoire, en supposant même que le système de l'auteur ne fût pas admissible, n'en resterait pas moins une œuvre très-recommandable, et par les recherches profondes dont il est plein, et par une certaine hardiesse qui vivifie la science. Passionné, nous l'avons vu, pour la géographie ancienne et les problèmes scientifiques qui s'y rapportent, le docte écrivain a vu dans le *Prométhée* d'Eschyle un immense drame astronomique. Ce système, dont le simple énoncé a quelque chose de bizarre, est exposé par M. Thomas avec une ardeur de conviction, avec un enthousiasme d'antiquaire, avec une abondance d'arguments et de textes, qui donnent, je le répète, malgré l'erreur possible de l'ensemble, une valeur incontestable à son travail. J'ajoute que M. Tho-

mas, en nous montrant des problèmes de cosmographie dans ces poétiques scènes où l'on avait l'habitude de voir toute autre chose, n'en garde pas moins un vif sentiment de l'audacieuse beauté et des tragiques émotions du drame grec. Le génie astronomique s'élevant à la contemplation de l'ordre céleste, ses efforts, ses angoisses, ses tortures morales, les persécutions qu'il subit, son héroïque impassibilité au milieu des combats des éléments et des bouleversements de la matière, voilà ce que l'imagination d'Eschyle, s'il faut en croire M. Thomas, a revêtu d'une incomparable poésie.

L'auteur de ce savant travail ne s'est pas contenté d'exposer ce qu'il appelle *la géographie astronomique du Prométhée d'Eschyle*; il a publié deux autres Mémoires pour compléter son œuvre, l'un où il discute toutes les opinions des commentateurs sur le même sujet, l'autre où il interroge les fragments de la *Prométhéide* du poète grec et y cherche une nouvelle démonstration de sa théorie. Cette démonstration est-elle péremptoire? J'avoue qu'elle ne m'a pas convaincu. Je m'en tiens à l'interprétation des grands critiques, de Welcker, de Hermann, de M. Patin, de ce dernier surtout, lorsqu'il nous montre « dans un sujet fantastique, une réalité de situations, de passions, propre à faire naître les émotions du drame, en même temps que l'esprit est invité à chercher au delà, dans les mystérieuses profondeurs de la fable, le secret vainement promis, imparfaitement révélé, de la destinée humaine. » Mais ce qu'il est impossible de méconnaître dans ces curieux Mémoires, c'est la richesse de l'érudition, la nouveauté des vues, l'ingénieuse audace des rapprochements; ceux-là même qui repousseront les conclusions de l'auteur pourront recueillir dans son œuvre maintes vérités de détail.

A ces études d'érudition et de critique sur l'antiquité, joignons les travaux de l'Académie de Montpellier sur l'histoire de l'esprit moderne. M. Mondot, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres, a publié d'excellentes pages sur la marche qu'ont suivie les idées en Italie depuis le seizième siècle. L'auteur commence par signaler avec précision les singulières vicissitudes de la littérature italienne. Chez la plupart des nations, on voit les lettres s'élever lentement à la perfection, puis, après une période de maturité et de productions généreuses, descendre de ce faite de gloire par une pente continue. Rien de pareil en Italie. Après sa laborieuse initiation du douzième et du treizième siècle, la langue italienne, dès le début du quatorzième siècle, produit en prose et en vers des chefs-d'œuvre dignes de servir de modèles. Au quinzième siècle, il semble que cette précocité ait épuisé ses forces, mais elle se relève au seizième plus

jeune, plus brillante, et bien que cent ans après elle paraisse tombée dans les langueurs d'une incurable vieillesse, une nouvelle renaissance lui rend encore la vie et la fécondité. Le travail de M. Mondot n'embrasse pas tout ce tableau, mais seulement les deux dernières périodes, c'est-à-dire le déclin de la littérature italienne au dix-septième siècle et sa régénération au dix-huitième. L'auteur esquisse à larges traits, et toutefois avec une précision piquante, la physionomie de ces deux périodes. Si les littératures en décadence ne fournissent pas à l'esprit le fécond plaisir de l'admiration, elles offrent souvent un sujet d'études plus curieuses, plus instructives même, que les grandes époques de l'art. La peinture de la réalité remplace les conceptions de l'idéal. M. Mondot fait très-bien valoir les documents que les poètes italiens du dix-septième siècle peuvent fournir à l'histoire des mœurs publiques et privées. Ici, ce sont les satires d'Azzolin et de Césarini. « Tous deux prélats romains, tous deux dignes de l'être, ils n'en attaquent pas moins hardiment ceux qui déshonorent leur ordre. Pour guérir cette plaie sociale, ils en sondent toute la profondeur ; seulement tempérant l'indignation par la pudeur, ils peignent les vices sans les rendre séduisants. Mais la réserve du prêtre n'ôte rien à la liberté du poète. » Ces vives satires nous donnent le tableau tout entier de la société italienne, pendant cette malheureuse période du dix-septième siècle, où la servitude engendrait la corruption. Azzolin et Césarini ont flétri les vices de l'Église ; voici Chiabrera qui écrit dans les camps et qui peint en soldat les brigandages de la milice ; voici un grand artiste, Salvator Rosa, à la fois peintre et poète, qui stigmatise les profanateurs de l'art ; voici Soldani, Adimar, Menzini, qui bafouent « les exactions des traitants et les prévarications des juges, la fierté de la noblesse et les vanités de la bourgeoisie, la mollesse et l'oisiveté mises en honneur dans toutes les classes, et le goût du faste et des distinctions augmentant à mesure que diminuaient les ressources du bien être et la dignité des mœurs. » Ainsi l'histoire des mœurs, au dix-septième siècle, est inséparable de l'histoire de la poésie ; et s'il nous faut, dit fort bien M. Mondot, une compensation aux vices du style, nous la trouverons dans les réflexions que suggèrent les idées. Au dix-huitième siècle, au contraire, les lettres ont une valeur qu'elles ne doivent qu'à elles-mêmes. La langue s'épure, l'effémination disparaît, des accents virils se font entendre ; tandis que Martelli et Maffei, Goldoni et Gozzi, essaient de donner à l'Italie un théâtre qui puisse rivaliser avec le nôtre, Beccaria et Filangieri égalent les plus généreuses inspirations de Rousseau, les plus fines et les plus profondes études

de Montesquieu. Ce n'est pas tout ; la fin du dix-huitième siècle couronne glorieusement cette belle période. Avec Alfieri, une génération nouvelle, plus virile encore et plus nationale, va monter sur la scène. Pindemonti, Parini, Ugo Foscolo, Monti, Manzoni n'ont pas reçu en vain le contre-coup de 89. Il est évident qu'un esprit de régénération politique et nationale anime les œuvres de ces hommes, et cet esprit nous le retrouvons encore dans l'âme généreuse du pontife dont l'avènement fut salué par tant d'acclamations. L'éloquent hommage que l'auteur adresse à Pie IX termine dignement ce tableau des vicissitudes diverses et des espérances de l'Italie.

De l'histoire littéraire à la philosophie, la transition est naturelle. Bacon a tracé un plan magnifique d'une histoire littéraire universelle, et ce plan embrasse non-seulement les lettres, l'histoire, la philosophie, mais toutes les sciences. On ne s'étonnera donc pas qu'un historien littéraire se soit occupé de Bacon. Le second travail que M. Mondot ait publié dans les Mémoires de l'Académie de Montpellier est un *Essai sur la méthode inductive*. M. Mondot a fait une étude particulière de Bacon ; dans ses leçons à la Faculté des lettres, il a eu l'occasion d'étudier en détail sa vie et ses ouvrages ; il n'a pas seulement ses traités composés en latin, ceux que tout philosophe doit avoir approfondis, que tout homme lettré doit connaître, il a interrogé aussi ses traités anglais, afin de tracer la physionomie complète de l'illustre penseur. Or, voulant mettre en lumière la véritable originalité de Bacon, il a dû s'attacher spécialement à la méthode inductive, dont Bacon fut le promoteur chez les modernes, et bientôt, à force de méditer son sujet, il a cru s'apercevoir qu'on ne se faisait pas toujours une juste idée de cette méthode. Quelle est la définition ordinaire de l'induction ? la voici : « L'induction est le procédé par lequel l'esprit s'élève du particulier au général, du connu à l'inconnu, des phénomènes à leurs lois. » A force de répéter cette formule, bien des esprits s'accoutument à croire que ce passage du particulier au général, du phénomène à la loi, se fait immédiatement et d'un seul bond. Or, M. Mondot signale deux passages décisifs où Bacon exprime toute sa pensée sur ce point ; si on ne s'attache pas à ces paroles, on ne comprendra pas la direction imprimée par le philosophe anglais aux investigations de la nature.

« Il peut y avoir, dit Bacon, et il y a, en effet, deux manières d'expérimenter : l'une, partant des faits particuliers, s'élance du premier bond jusqu'à des assertions générales qu'elle appelle principes et qu'elle considère comme des vérités incontestables. C'est le mode d'expérimentation qui a prévalu jusqu'à ce jour.

« L'autre procédé part aussi des faits particuliers ; mais il s'élève avec lenteur, par une marche graduelle et sans franchir aucun degré. Il ne se hâte pas de formuler des assertions générales, il veut d'abord s'assurer qu'il a vu tous les objets soumis à son examen, et qu'il les a vus chacun sous ses faces diverses. Cette méthode est la véritable, mais personne ne l'a encore tentée. »

Ainsi, deux sortes d'inductions selon Bacon, l'induction hâtive, prématurée, et l'induction lentement établie sur des expériences complètes. L'une est féconde en erreurs, l'autre est une source de vérités. Pour mettre la pensée de Bacon dans tout son jour, M. Mondot va nous montrer à l'œuvre ces deux méthodes contraires ; il prend un exemple, l'ascension de l'eau dans les pompes. « On avait remarqué, dit-il, que, le vide étant produit dans un tuyau, l'eau y montait d'elle-même. Ce fait reconnu, on s'était élançé d'un seul bond à cette assertion générale, que la nature avait horreur du vide. Tel était le procédé général au seizième siècle ; et c'est ainsi que, d'une expérience certaine, mais isolée, on avait déduit une maxime générale, erronée, obscure, incompréhensible, mais qu'on ne laissait tout à l'heure l'induction hâtive et prématurée. Que fait, au contraire, l'induction véritable, celle que Bacon décrit et recommande ? elle ordonne à l'observateur de diversifier les expériences. Le savant, guidé par cette méthode, ne fait pas seulement monter de l'eau dans un tuyau, il y fait monter de l'huile, du vin, de l'alcool, du mercure, etc. ; il remarque que ces liquides n'atteignent pas le même niveau, que l'un s'arrête à trente pieds, l'autre à vingt-deux, un troisième à douze ; alors il compare ces liquides entre eux, il les pèse, et il observe que les plus légers s'élèvent plus haut. La nature a-t-elle donc une horreur du vide plus ou moins grande, selon que ces liquides sont plus ou moins pesants ? il suffit de poser cette question pour montrer l'absurdité de l'ancienne formule. Cette erreur constatée, on ne tarde pas à reconnaître « que cette force inconnue qui faisait monter plus ou moins les liquides selon qu'ils étaient plus ou moins pesants, ne pouvait être elle-même qu'un mode d'action analogue au poids et dépendant du poids spécifique. Or ce mode d'action ne pouvant venir que de l'atmosphère, qui seule était en contact avec le reste du liquide, on arrivait ainsi nécessairement à découvrir la pesanteur de l'air, et à lui attribuer avec certitude l'ascension de l'eau dans les pompes. »

Voilà les résultats de la méthode inductive telle que la comprenait Bacon. Toute cette partie du Mémoire de M. Mondot est excel-

lente; les exemples sont bien choisis et clairement exposés; les découvertes des derniers siècles, confrontées avec les principes parfois un peu obscurs du philosophe anglais, les éclairent d'une lumière inattendue. Je donnerai les mêmes éloges à la seconde partie du *Mémoire* où l'auteur, sans nier l'originalité inventive de Bacon, prouve que les anciens ont connu et pratiqué sa méthode. Bacon avait plus de génie que d'érudition; il connaissait mal l'antiquité, ce courtisan si occupé de sa fortune, et c'est pour l'avoir mal connue qu'il lui a lancé tant d'invectives burlesquement injustes. Ecoutez son apostrophe au philosophe de Stagyre: « Commençons par Aristote, le coryphée de la bande! Comparais ici, détestable sophiste...; c'est de toi que procèdent ces esprits frivoles qui, d'un fait particulier, s'élancent par un seul bond aux assertions générales! De toi nous sont venus ces diseurs de rien qui, dédaignant les faits de la nature, construisent la science avec les rêveries de leurs cerveaux! Semblables aux araignées, ils tirent tout d'eux-mêmes... » M. Mondot n'a pas de peine à réfuter ces étranges accusations; Bacon, il le dit très-bien, a dirigé ses traits les plus acérés contre les esprits qui avaient le plus d'analogie avec le sien. Un des meilleurs passages de son *Mémoire*, c'est celui où il montre dans tous les ouvrages d'Aristote la constante application de cette méthode, que Bacon eut cependant la gloire de découvrir de nouveau et de propager chez les modernes. Hippocrate aussi, et Archimède, et Platon ont eu à subir les violentes invectives du chancelier d'Angleterre. M. Mondot les défend par des raisons péremptoires, en homme qui connaît l'antiquité et qui sait bien les services qu'elle a rendus au genre humain.

Je regrette de ne pouvoir accorder les mêmes éloges à la troisième partie du *Mémoire* où l'auteur met en parallèle la méthode de Bacon et celle de Descartes. Très-juste pour l'antiquité et pour Bacon, M. Mondot me semble bien rigoureux pour l'auteur du *Discours de la Méthode*. Je suis obligé de me séparer complètement de mon savant collègue lorsqu'il affirme que Bossuet et Fénelon sont les disciples de Bacon beaucoup plus que de Descartes. Quoi! Fénelon n'est pas un disciple de Descartes, lui qui, dans son *Traité de l'Existence de Dieu*, ouvre la seconde partie de sa démonstration par une complète apologie du doute cartésien! Bossuet n'est pas en philosophie un disciple de Descartes, lui qui dans son livre *De la Connaissance de Dieu et de soi-même*, dans sa *Logique*, dans son *Traité du Libre arbitre*, invoque sans cesse les grands principes de Descartes, prouve comme lui la distinction de l'âme et du corps par la distinction absolue de l'étendue et de la pensée,

comme lui encore place dans l'évidence le fondement de la certitude, et plus hardi ou du moins plus confiant que son maître, ne craint pas d'appliquer ce principe aux vérités de la foi (1) ! Si Descartes n'est plus le maître des grands esprits de son temps, si c'est Bacon qui doit prendre sa place, la littérature du dix-septième siècle n'est plus pour moi qu'une énigme. Je renvoie M. Mondot à l'excellente *Histoire du Cartésianisme*, de M. Boullier, à l'introduction si exacte et si substantielle que M. de Lens a mise en tête de sa publication des *Œuvres philosophiques de Bossuet*. Il y a longtemps que les cartésiens de nos jours ont signalé et abandonné les erreurs de Descartes. Quant à effacer ou diminuer le rôle de ce puissant esprit dans le mouvement intellectuel du dix-septième siècle, c'est une entreprise impossible. Mais c'est de Bacon surtout que s'est occupé M. Mondot ; c'est la méthode de Bacon qu'il a voulu faire mieux connaître. Le paradoxe auquel s'est laissé prendre l'esprit ingénieux de mon savant collègue n'enlève rien à l'importance de son Mémoire.

Revenons à l'histoire littéraire. M. Cambouliu nous y ramène avec une *Etude sur Vauvenargues* et un *Essai sur l'Histoire de la Littérature catalane*. Il était difficile d'être neuf en parlant de Vauvenargues avant la publication récente de ses Lettres et de ses fragments inédits. M. Cambouliu a montré qu'on est toujours intéressant quand on a étudié son sujet avec amour. L'auteur de ces pages élégantes, on le devine sans peine, a vécu familièrement avec l'écrivain qu'il veut peindre, et ce commerce ne lui a pas été inutile. Si vous n'êtes pas frappé ici par la nouveauté des faits et des idées, vous êtes touché du sentiment vrai, de l'inspiration morale qui a dicté cette étude. L'*Essai sur la Littérature catalane* offre un caractère bien différent ; c'est un ouvrage d'érudition et de critique où l'auteur s'est proposé de faire un voyage de découvertes à travers des contrées inconnues. M. Cambouliu était bien préparé à ce voyage. Né dans le Roussillon, sur les frontières de la France et de l'Espagne, la langue catalane a été l'idiome de son enfance. Plus tard, quand il a voulu étudier l'histoire des lettres espagnoles, il a été surpris de voir que les plus savants critiques, Bouterweck, Sismondi, Fauriel, et même le laborieux Ticknor, avaient presque complètement négligé cette langue et cette littérature catalane qui tient pourtant une si grande place dans le développement intellectuel de la péninsule. On

(1) Voyez la savante introduction de M. de Lens dans l'édition qu'il a donnée des *Œuvres philosophiques de Bossuet*.

croyait que la littérature, en Catalogne, n'avait été qu'un reflet de la Provence et de l'Italie ; M. Cambouliu cherche à établir qu'elle a été l'expression originale du peuple qui l'a produite. Son premier représentant, c'est le prince qui a fondé la puissance et la nationalité catalanes, Jacques I^{er}, auteur d'une *Chronique* où il raconte les événements de son règne, et d'un recueil de sentences intitulé : *Le Livre de la Sagesse (lo Libro de la Saviesa)*, où il expose en quelque sorte sa philosophie morale et politique. Jacques I^{er} était contemporain de saint Louis ; le treizième siècle nous présente encore en Catalogne des chroniqueurs très-dignes d'intérêt, l'ardent Ramon Muntaner, qui tient la plume comme l'épée ; Desclot, qu'on a pu comparer à Froissard ; Pierre le Cérémonieux, qui raconte le règne de son frère et prédécesseur Alphonse IV, et qui aurait mérité peut-être de faire succéder l'histoire sérieuse à la chronique naïve, s'il ne rabaisait son art en jugeant les choses humaines à la mesure du succès. Les chroniqueurs ne sont pas les seuls écrivains catalans du treizième siècle ; voici des théologiens et des poètes. Le plus remarquable des théologiens s'appelle Ximenès, et son œuvre intitulée *el Crestia* est à la fois une apologie du christianisme et une sorte d'encyclopédie religieuse et morale. Les poètes paraissent surtout à la fin du treizième siècle et dans le cours du quatorzième. M. Cambouliu en signale trois en première ligne, Raymond Lulle, Feber, et Ramon Muntaner.

Tous ces détails sont pleins d'intérêt ; je crains seulement que l'auteur, dans son patriotique enthousiasme, n'ait un peu exagéré la valeur de ses Catalans. Nous voici arrivés déjà au milieu du quatorzième siècle, c'est-à-dire à l'époque où leur littérature, il le reconnaît lui-même, cesse d'être exclusivement nationale, où elle étudie et imite les Italiens, les Français, les néo-Provençaux. Or, qu'avons-nous vu jusqu'ici ? Des poètes d'une valeur très-contestable. Les poésies de Raymond Lulle sont curieuses à cause du nom qui les signe ; si elles n'appartenaient pas à ce savant et héroïque personnage, elles ne mériteraient pas un souvenir. Celles de Muntaner se bornent à un discours de deux cent quarante vers adressé au roi d'Aragon Jacques II, discours médiocrement poétique, à ce qu'il paraît, et d'une obscurité singulière. « On y sent, dit M. Cambouliu, le pénible effort d'un esprit indépendant qui se plie difficilement aux lois du rythme, et qui est obligé de tourmenter sa pensée pour arriver à la mesure. » Quant au poème de Feber, c'est « une revue des principaux chevaliers qui aidèrent le roi Jacques à conquérir le royaume de Valence, avec l'indication de leur origine et la description de

leurs armes. » Où est la poésie dans tout cela? Restent les chroniqueurs, Jacques I^{er}, Desclot, Muntaner, Pierre le Cérémonieux. A la bonne heure! voilà des œuvres originales et vivantes; c'est sur ce point qu'il fallait insister. Les chroniques nationales sont le véritable honneur de la littérature catalane au moyen âge. Un savant historien allemand, M. Gervinus, a écrit tout un livre sur le développement politique et intellectuel de l'Aragon, et ce qui l'a le plus frappé dans la littérature de ce pays, ce sont les travaux des historiens et des jurisconsultes. Il marque en traits énergiques ce caractère de l'Aragon. Zurita, Peñafort, Vicente Ferrer, voilà ses héros. J'aurais désiré que M. Cambouliu comprit son sujet de cette façon; il aurait mieux mis en lumière la véritable originalité de la Catalogne. Entraîné par le désir de retrouver toute une littérature, il accorde à peu près la même importance à des chroniqueurs originaux et à des versificateurs médiocres. C'est compromettre gravement la thèse qu'il soutient; il est impossible, en effet, de ne pas faire une comparaison fâcheuse entre la Catalogne et les autres pays de l'Europe. A l'époque où Lulle, Febrer, Muntaner étaient, selon M. Cambouliu, les principaux représentants de la poésie catalane, que de richesses poétiques en Italie, en France et en Allemagne!

Ces objections s'adressent au tableau du treizième et du quatorzième siècle; l'étude consacrée aux âges suivants me semble irréprochable. M. Cambouliu caractérise fort bien la poésie catalane à l'époque où elle subit l'action de l'Italie et de la France. Un trait curieux et qui confirme nos remarques, c'est que, dans cette période d'imitation, la prose, entre les mains des historiens et des moralistes, reste fidèle à l'esprit national. C'est vraiment là, encore une fois, qu'il faut chercher l'originalité de cette littérature dans les temps oubliés que M. Cambouliu a fait revivre. Quant à la dernière période où les lettres catalanes brillent de leur éclat le plus vif, l'auteur n'avait pas à en faire une étude particulière; cette période si glorieuse et si courte (le quinzième siècle la voit naître et mourir) a été suffisamment exposée par Ticknor. M. Cambouliu cependant a su ajouter quelques pages à l'œuvre du docte Américain; le poète Farrer, complètement ignoré de Sismondi, à peine mentionné par Ticknor, lui a fourni un portrait intéressant. On voit que, malgré nos critiques, l'*Essai* de M. Cambouliu est une œuvre sérieuse dont l'histoire littéraire doit tenir compte (1). Depuis que ce Mémoire a été

(1) Un savant allemand, M. Adolphe Helfferich, dans un ouvrage fort curieux intitulé *Raymond Lulle et les commencements de la littérature*

publié par l'Académie de Montpellier, l'auteur en a fait un livre, et y a joint un poëme inédit du quinzième siècle, *la Comedia de la Gloria d'amor*, qui renferme d'assez curieuses imitations de la *Divine Comédie*. C'est une page de plus ajoutée à ce que nos voisins d'Allemagne appellent la littérature dantesque. Je la signale au savant professeur de l'Université de Halle, M. Charles Witté, qui rassemble si religieusement depuis plus de trente années tout ce qui se rapporte de près ou de loin aux ouvrages d'Alighieri. Cette publication ne manque donc pas d'intérêt; je crois pourtant que l'unité du livre en exigeait une autre. Ce n'est pas au quinzième siècle que M. Cambouliu aurait dû emprunter ses pièces justificatives. Pourquoi ne nous a-t-il pas donné plutôt quelques spécimens de la période négligée par Ticknor, et qui est l'objet particulier de son travail?

Tous les Mémoires dont je viens de parler sont des œuvres de critique et d'histoire littéraire. Ne faut-il pas ranger dans la même catégorie les belles notices biographiques que M. Victor de Bonald a consacrées à deux membres honoraires de l'Académie de Montpellier, M. Sicard et M. Pascal Roche! C'étaient deux vieillards, deux figures vénérables, avec ce caractère particulier de douceur que le calme de la province ajoute encore à l'empreinte d'une vie laborieuse et modeste. Heureuses les Sociétés savantes qui peuvent exposer de tels portraits de famille! Chargé de peindre ces physionomies respectées, M. Victor de Bonald a rempli sa tâche avec une rare élévation. M. Sicard est vivant dans ces excellentes pages. Ceux qui ne connaissaient pas le savant modeste, l'homme de bien dévoué, le citoyen éminent que Montpellier a perdu le 6 janvier 1850, le retrouveront tout entier dans la notice de M. de Bonald. Aucun point n'a été négligé, aucun détail intéressant n'est omis. Le magistrat livré avec une passion constante et désintéressée à la culture des lettres, le savant qui possédait à fond toute la littérature grecque et latine, le traducteur de Pindare, d'Anacréon, des lettres de Synésius, le commentateur infatigable d'Aristophane, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Plutarque, l'ami et le collaborateur de Daru, le traducteur enfin (c'est là son plus beau titre littéraire), le traducteur consciencieux du livre du docteur Lowth sur la poésie sacrée des

catalane, vient de rendre hommage au travail de M. Cambouliu, tout en le complétant sur plusieurs points. Voyez *Raymund Lull und die Anfänge der Catalonischen Literatur*. Von Adolf Helfferich. 1 vol. Berlin 1858.

Hébreux, sont appréciés par M. de Bonald avec la variété de connaissances et la sûreté de jugement qu'une telle étude exigeait. Ce n'est pas seulement l'antiquité profane ou sacrée qui exerçait les studieuses recherches de M. Sicard ; il étudiait avec amour et connaissait dans ses intimes détails cette littérature du siècle de Louis XIV, qui convenait si bien à la gravité de sa pensée et à la noblesse de ses sentiments religieux. Lorsque Châteaubriand publia cette *Vie de Rancé* où de si étranges fantaisies romanesques viennent dénaturer à chaque page la rigide figure de l'abbé de la Trappe, M. Sicard réfuta les erreurs de l'illustre écrivain dans une dissertation pleine de savoir et de bonne critique. Ce n'est pas tout : érudit scrupuleux, M. Sicard connaissait parfaitement l'histoire de sa science ; c'est aux plus célèbres érudits des temps modernes, c'est à Turnèbe, à Maussac, à d'Orbessan, à l'évêque Pellicier, à Séguier de Nîmes, au marquis de Caumont, à Charles et Jacob Spon, aux trois Valois, que sont consacrés les principaux articles dont il a enrichi la *Biographie universelle*. Ce que nous résumons ici dans une trop brève analyse est exposé dans le travail de M. V. de Bonald avec le charme d'un style châtié et l'intérêt des plus précieux détails.

Le portrait de M. Pascal Roche tient dignement sa place à côté de celui de M. Sicard. M. Roche ne s'est pas fait connaître par de nombreux écrits comme l'éminent conseiller de la cour d'appel de Montpellier, mais sa vie entière a été dévouée à la culture des lettres. Il était né à Montpellier en 1765 ; après de fortes études chez les oratoriens de Lyon, il se sentit la vocation de l'enseignement et entra dans cette congrégation de l'Oratoire qui avait dirigé sa jeunesse. Attaché comme professeur aux collèges d'Agen, de Troyes, de Provins, de Soissons, d'Arras et de Boulogne ; chargé tour à tour des classes de grammaire et de philosophie, il se distinguait entre ses émules par l'exactitude et la souplesse de son esprit, quand la révolution vint supprimer les ordres religieux et l'arracher à ses travaux. Le docte oratorien se fit étudiant en médecine ; il avait trente-quatre ans déjà, et courageusement il recommençait sa carrière. A peine reçu bachelier, le voilà jeté en prison comme suspect. Ce sont là les seuls événements de cette existence si calme et si unie. Bientôt, lorsque la société se réorganise, il revient à ses travaux de prédilection : l'enseignement, des publications d'ouvrages et d'éditions classiques, un dévouement de toutes les heures à ses chères humanités, voilà la vie de M. Roche. L'oratorien de l'ancienne France consacrait son expérience et son savoir à l'éducation de la France nouvelle. Quand il quitta la carrière active à l'âge de soixante-douze ans,

il était proviseur du collège de Tournon ; il avait voulu mourir à Montpellier ; la mort respecta longtemps encore cette verte vieillesse. De 1837 à 1854, il montra dans la retraite ce même amour des lettres, cette même ardeur au travail, qui avait honoré ses longues années de professorat. Montpellier se souvient de ce vicillard grave et doux qu'on voyait souvent, dans les sentiers de la campagne ou dans les promenades solitaires, méditer en silence, un livre à la main ; c'étaient les récréations du vieil oratorien. Il vivait dans le monde comme dans un cloître. « Là, dit Bossuet parlant de l'Oratoire, une sainte liberté fait un saint engagement. » Ce saint engagement, c'est la vie tout entière de M. Pascal Roche. Le jour où la mort le frappa, (4 janvier 1854), âgé de plus de 88 ans, elle le trouva fidèle à la foi, aux idées, aux habitudes, aux travaux de sa jeunesse.

Si je ne devais pas m'en tenir ici aux travaux de critique et d'histoire littéraire, j'aimerais à parler du Mémoire de M. Grasset sur les états généraux au quinzième siècle. Un juge plus autorisé appréciera tout ce qu'il y a d'intéressant dans ces recherches ; je me borne à signaler en passant l'inspiration généreuse qui les anime. Mais ne puis-je parler au moins des Mémoires de M. Jules Renouvier sur les types et les manières des graveurs, et du travail si neuf, si ingénieux, que M. Laurens a intitulé *Essai sur la théorie du beau pittoresque* ? M. Renouvier est un archéologue d'une rare valeur ; il a publié dans les Mémoires de l'Académie de Montpellier une sorte d'introduction générale aux études archéologiques, et l'on peut voir avec quelle largeur de vues et quelle précision scientifique il comprend la mission de l'antiquaire ; ses publications précédentes, *les Monuments du bas Languedoc*, *les Maitres de Pierre* (1), bien d'autres travaux encore révèlent un esprit chez qui la science de l'histoire vient en aide à la philosophie de l'art. L'archéologie est donc intimement associée à l'histoire, et puisque l'appréciation des travaux historiques est réservée à l'un de mes confrères, je devrais, ce semble, lui abandonner les belles études de M. Renouvier. Est-ce là cependant de l'archéologie pure ? est-il vrai que ce soit l'histoire qui domine dans ce travail ? non, certes ; l'histoire y joue un rôle important ; ce qui domine c'est l'esthétique, ou, en d'autres termes, la philosophie de l'art. Qu'on me permette de

(1) *Monuments de quelques anciens diocèses du Bas-Languedoc, expliqués dans leur histoire et leur architecture*, par J. Renouvier, dessinés d'après nature et lithographiés par J.-B. Laurens. 1 vol. in-4°. Montpellier, 1840. — *Des maitres de pierre et des autres articles gothiques de Montpellier*. 1 vol. in-4°. Montpellier, 1844.

ne pas séparer la philosophie de l'art et la critique littéraire ; ce sont deux applications diverses d'une même science, dont le but est l'interprétation de la beauté.

Oui, c'est bien à la philosophie de l'art qu'appartiennent ces études. M. Jules Renouvier commence par établir des principes d'esthétique dont tout son travail sera le commentaire. Il y a, selon lui, deux sortes de beautés, l'une idéale et absolue, l'autre relative et particulière. La première est une conception métaphysique, l'autre est un sentiment que l'art a mission de comprendre et d'exprimer. De ces deux sortes de beautés, celle qui séduit le plus M. Renouvier, celle qui l'intéresse à la fois à titre d'archéologue et d'artiste, c'est précisément celle qui a été si longtemps méconnue et que notre siècle a eu la gloire de restituer à tous les peuples et à tous les âges. de l'humanité, la beauté relative, *universelle et diverse comme la nature et comme le temps*. Si l'on ne tenait compte que de cette beauté idéale, unique, éternelle, conçue par le génie philosophique, et que les plus grands penseurs, dans leurs définitions sublimes, n'ont pu embrasser tout entière, — si l'on ne tenait compte que de cette beauté inaccessible, combien y aurait-il de peuples qui joueraient un rôle dans l'histoire de l'art ? deux au plus : les Grecs, pour la sculpture, au cinquième siècle avant notre ère ; les Italiens, pour la peinture, au siècle de Raphaël et du Corrège. Sommes-nous donc réduits à penser que tous les autres peuples ont été privés du sentiment du beau ? Non, c'est là un sentiment qui fait partie de la nature de l'homme, sentiment variable, que les circonstances doivent modifier, que les temps, les lieux, maintes influences visibles ou cachées peuvent engager dans des directions contraires, mais qui ne s'efface jamais complètement du cœur du genre humain. Il n'y a pas, sous ce rapport, de peuple déshérité. Ce point de vue est une des conquêtes archéologiques et historiques de nos jours. Écoutons M. Renouvier : « En parcourant la série, aujourd'hui si nombreuse et si variée des statues antiques que l'archéologie a déterminées, des statues gothiques qu'elle a réhabilitées ; à côté des statues asiatiques qui commencent à se montrer dans ses musées ethnographiques, et des statues créées par le ciseau des artistes modernes, on rencontre partout un art divers montrant la beauté singulière et isolée qui lui a servi de type : en Égypte et en Assyrie, le Ramsès colossal de Thèbes, le Darius de Persépolis, le taureau androcéphale de Ninive ; en Grèce et à Rome, la Minerve d'Égine, la Vénus de Milo, l'Antinoüs de la villa Albani : dans l'Asie et l'Amérique, l'Avatar Bhadra, colosse aux bras multiples des caves d'Ellora, la prêtresse Aztèque de Mexico, le Buddha du temple de Borobodo

de Java ; dans la France gothique, la Clotilde du portail de Rheims, le Christ de Chartres, la Vierge de Notre-Dame de Paris ; au temps de la Renaissance, la Nuit de Michel-Ange, la Diane de Jean Goujon ; plus près de nous enfin, l'Andromède du Pujet, la Vénus de Houdon. Partout on reconnaît une manifestation de la beauté infiniment variée, et toujours proportionnée au temps et au lieu, parce que le sculpteur ne peut donner au dieu qu'il adore, à l'homme qu'il révère, à la femme qu'il aime, que des formes prises dans les conditions qui l'environnent. »

Si M. Jules Renouvier n'avait pris soin, en commençant, de distinguer deux sortes de beautés, et de réserver une place supérieure à cette beauté idéale que certains peuples privilégiés ont réalisée dans leurs œuvres, on pourrait l'accuser de confondre ici tous les types et de justifier toutes les écoles. Cette compréhension si vaste pourrait être taxée d'indifférence. Ce reproche ne serait pas juste. L'auteur est obligé de reconnaître que chaque siècle, chaque pays, chaque peuple, par conséquent aussi chaque école, et enfin chaque artiste, a son type particulier du beau ; mais lui aussi, il a sa manière de sentir, il a ses goûts, ses préférences, et quand il chasse les ouvriers de l'art, on va en juger tout à l'heure, il sait très-bien apprécier avec finesse les mérites et les défauts de chacun d'eux.

J'ai dit qu'à la hauteur des vues M. Jules Renouvier joignait une précision toute scientifique. On vient de voir quelle large et libérale théorie domine pour lui l'histoire de l'art ; voyez-le maintenant étudier, pièces en main, une période de cette histoire, et un sujet très-particulier de cette période. L'objet des recherches de M. Renouvier, c'est l'histoire des graveurs pendant un espace de deux siècles, c'est l'étude de leurs types, de leurs manières, de toutes les variétés de leur art, depuis l'invention de la gravure vers 1450, jusqu'à la fondation de l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure, en 1648. Une fois qu'on a accepté les théories de l'auteur, une fois l'art considéré non plus comme la poursuite de la beauté unique et absolue, mais comme l'expression de la beauté variable et des types infiniment divers qui peuvent séduire le dessinateur, rien de plus curieux à étudier que ces deux premiers siècles de la gravure. La gravure dont parle M. Renouvier, ce n'est pas, il le dit fort bien, « cet art secondaire et dépendant de la peinture, que nous avons vu prévaloir ensuite, mais un art original qui a ses écoles et son histoire. » Pendant ces deux premiers siècles de la gravure, du milieu du quinzième siècle au milieu du dix-septième, les graveurs sont des artistes qui inventent, qui produisent librement, et qui, grâce à la sou-

plisse de leurs procédés, pouvant traiter tous les sujets et noter les plus fugitives fantaisies du goût public, expriment bien plus complètement que les statuaires ou les peintres les inspirations de leur époque.

Comment analyser un tableau si complet, une histoire pleine de faits, pleine d'idées, et dont chaque chapitre est une révélation ? Les maîtres de la critique ont déjà signalé l'importance de ce travail ; je ne crains pas de dire que c'est un monument. Il fallait, pour accomplir cette tâche, la sagacité de l'archéologue, le sentiment de l'artiste, la passion obstinée du chercheur ; que de patience, en effet, que de voyages, de fatigues, de soins de toute sorte étaient imposés à l'écrivain, avant qu'il eut rassemblé seulement les notes et les matériaux d'une telle œuvre ! M. Renouvier a visité les principaux musées de l'Europe : les bibliothèques, les dépôts d'estampes lui ont livré leurs secrets, et si quelque document important a échappé à ses recherches, ce sont tout au plus ces raretés auxquelles de fanatiques amateurs s'imaginent donner plus de prix en les dérobant à la lumière. La vaste enquête de l'auteur est donc aussi complète que possible. L'Allemagne, si riche en histoires de l'art, n'a rien à opposer à ce tableau. Cet art de la gravure, né du libre mouvement de la renaissance, est un interprète si souple, si fidèle de tous les sentiments de l'époque, qu'une grande partie de l'histoire des mœurs s'y reflète naturellement. M. Michelet avait déjà montré, et quelquefois avec un hardi bonheur, ce que valent ces révélations du burin ; M. Renouvier, plus précis, plus méthodique, s'avance toujours d'un pas sûr, et ses ingénieux rapprochements défient l'examen le plus sévère. L'Italie et la France, l'Allemagne et l'Angleterre retrouveront plus d'une page de leur vie publique dans ces annales de l'art du dessin. Nous pouvons l'affirmer hardiment : un tel ouvrage n'est pas seulement un titre d'honneur pour l'Académie qui l'a inséré dans ses Mémoires, il honore la littérature artistique de la France, et il est permis de lui prédire un succès durable auprès de la grande critique européenne.

Voici encore un livre d'esthétique, *l'Essai sur la théorie du beau pittoresque* ; mais c'est de la pratique, et non de l'histoire de l'art, que l'auteur va nous entretenir. Artiste habile, dessinateur plein de verve et de grâce, M. Laurens est aussi une nature méditative ; il veut se rendre compte des procédés de son crayon et des jouissances de son esprit. Remarquez bien qu'il ne s'agit pas ici de donner une nouvelle définition du beau idéal ; la question est plus précise, nous parlons de la peinture et de l'émotion qu'elle excite. Qu'est-ce donc

que le beau pittoresque ? Pourquoi sommes-nous charmés à la vue d'un beau dessin ? Ce n'est pas le sujet qui nous touche ; le sujet peut être insignifiant sans que l'impression du beau soit moins vive. Ce n'est pas l'imitation de la réalité qui nous séduit : « Si cela était, dit très-bien M. Laurens, les peintres de nature morte, les faiseurs de ce qu'on appelle les *trompe-l'œil* seraient de plus grands artistes que Poussin et Michel-Ange ». Encore une fois, d'où vient donc l'impression que le beau pittoresque excite dans notre esprit ? Cette impression, répond l'auteur, a sa source dans le rapport des lignes avec notre sensibilité. Il y a des successions de lignes et de formes dans la peinture comme il y a des successions de notes et d'accords dans la musique. Or, les arrêts du créateur ont voulu qu'entre ces successions de lignes et notre sensibilité il y eût une secrète harmonie. Pourquoi ? question inutile ; il nous suffit de savoir que cette harmonie existe, et elle existe si bien que partout où elle est troublée nous recevons l'impression du laid, partout où elle est satisfaite le sentiment du beau nous réjouit. Tous les grands artistes, en composant leurs chefs-d'œuvre, ont obéi, sans le savoir, aux lois qui règlent ces successions de lignes, ces combinaisons de formes et de couleurs ; si quelque chose nous déplaît dans leurs productions, soyez convaincus que sur ce point ils ont violé la loi. L'exposé et le commentaire de cette loi, voilà le sujet du Mémoire de M. Laurens.

Si je vous dis que, selon M. Laurens, la loi inflexible, la loi et la cause du beau pittoresque, c'est la variété avec analogie, vous n'aurez certainement qu'une idée très-incomplète de tout ce que renferme ce Mémoire. Cette proposition générale contient une foule de vérités particulières, très-précises, très-nettement déduites et rendues sensibles aux yeux comme à l'esprit par les plus ingénieux exemples. L'agréable impression que produit la variété des lignes, l'impression fâcheuse qui est le résultat de la symétrie, sont expliquées d'une manière lumineuse. Treize planches couvertes de dessins de toute sorte, arbres, monuments, figures humaines, sont à la fois le contrôle et la démonstration des formules de l'artiste. Quand un professeur de littérature veut initier ses élèves aux secrets de la langue et du style, il prend une page d'un maître, et, après en avoir expliqué les beautés, il ne craint pas d'en signaler les fautes. Ainsi fait M. Laurens. Les maîtres qu'il aime le plus lui fournissent l'occasion de vérifier ses principes, soit qu'il montre dans leurs œuvres l'observation instinctive des lois qu'il a découvertes, soit qu'il y trouve ces lois violées au détriment du beau. Ruysdael aime tant la nature qu'il l'aime aveuglément ; il l'adore dans des objets que la plupart des

artistes trouvent sans valeur poétique ni pittoresque. Excellente inspiration, à coup sûr : « La nature n'a pas besoin pour nous plaire d'étaler la pompe des paysages poussinesques, ni les scènes d'orage de Turner : un buisson, un ruisseau coulant sur un petit terrain couvert d'herbes, peuvent avoir une immense valeur pittoresque et poétique ; » mais il y a un choix à faire : il faut connaître les exigences et les procédés de l'art, et Ruysdael, dans son enthousiasme de la nature, oublie trop souvent ces conditions. Voilà un exemple ; il y en a bien d'autres, car l'appréciation des maîtres accompagne sans cesse dans ce travail l'exposition des théories, et toujours les planches sont là qui complètent le commentaire. Le crayon du dessinateur achève la démonstration de l'artiste.

J'ignore si l'ouvrage de M. Laurens a obtenu en France tout le succès qu'il mérite. Ce travail, il faut bien le dire, s'adressait chez nous à un public restreint. Notre éducation esthétique est bien incomplète lorsqu'elle n'est pas tout à fait fautive. Les mêmes hommes qui croient apprécier Homère ou Dante ne sauraient dire ce qui fait la valeur d'un bas-relief de Phidias ou d'une fresque de Michel-Ange, et tel qui admire Corneille ou Racine n'a jamais pensé à les rapprocher de leurs glorieux contemporains, le sévère auteur du *Déluge* et le peintre si suave de saint Bruno. Il n'en est pas de même en Allemagne : le goût du beau pittoresque y est bien autrement répandu, et, dans l'histoire de la pensée et de l'imagination humaines, toutes les grandes époques, toutes les grandes œuvres de l'art ont leur place. C'est en Allemagne aussi que le Mémoire de M. Laurens devait rencontrer les sympathies les plus vives. Un célèbre graveur, M. Jacob Felsing, en a publié une analyse très-louangeuse dans un journal de Darmstadt. M. Felsing n'est pas seulement un artiste du premier ordre ; professeur à l'école des beaux-arts du duché de Nassau, il est aussi distingué par la critique et l'enseignement que par l'exécution. Enfin, une des meilleures revues artistiques de la Prusse, le *Deutsches Kunstblatt* de Berlin, a consacré un long et savant article à l'*Essai sur la théorie du beau pittoresque* (1). L'auteur, M. Weiss, est un critique sévère dont les écrits sur la philosophie de l'art ont été justement remarqués. Nous voudrions pouvoir citer en entier cette appréciation d'un juge si compétent, car elle est un titre pour l'Académie de Montpellier ; puisque l'espace nous manque, nous traduirons du moins les dernières lignes de l'article, qui en résume toute la pensée : Après une analyse fidèle du Mémoire de M. Laurens,

(1) N° du 9 septembre 1850.

M. Weiss termine ainsi : « Puisse cette analyse suffire pour attirer l'attention des amis de l'art sur l'originalité d'une telle composition ! Ce qui la distingue essentiellement des traités consacrés jusqu'ici à la théorie du beau, c'est que tous les résultats qu'elle renferme, fondés sur l'expérience pratique, s'adressent aussi, et d'une manière fructueuse, au sens pratique de l'artiste. Il y a tant de choses excellentes, tant de conseils et d'indications profitables dans ce livre, que notre souhait le plus vif est de le voir traduit en allemand. Celui qui entreprendrait ce travail en recueillerait certainement la récompense, et, de plus, il rendrait un véritable service dans un temps où le désir de l'extraordinaire fait si aisément oublier la nature. »

J'ai dit que l'histoire locale avait aussi sa part dans les Mémoires littéraires de l'Académie de Montpellier. M. Eugène Thomas, le hardi commentateur d'Eschyle, me paraît avoir jugé en dernier ressort une question qui a soulevé des polémiques passionnées ; Narcissa, la fille ou la prétendue fille d'Edouard Young, l'auteur des *Méditations des Nuits*, est-elle morte à Montpellier ? Est-ce à Montpellier que s'est passée la scène lugubre racontée par le poète anglais dans la troisième *Nuit* ? Le corps de la jeune fille repose-t-il au fond du jardin des plantes, dans cette solitaire allée qui ressemble à un sépulcre ? Cette pierre blanche, que tant de voyageurs anglais sont venus saluer avec piété, que Talma n'a pu voir sans émotion, et sur laquelle un savant médecin a gravé cette formule trop païenne : *Placandis Narcissæ manibus*, cette pierre recouvre-t-elle, en effet, les restes de la fille d'Young ou ne cache-t-elle qu'une tombe vide ? M. Thomas discute la question avec une érudition très-précise, très-minutieuse, et il semble difficile, après une telle enquête, d'admettre encore la légende montpelliéraine de Narcissa. C'est à Lyon, et non à Montpellier, que Narcissa est morte ; c'est l'Hôpital-Général de Lyon qui conserve sa tombe. M. Grasset a donné quelques détails nouveaux sur le séjour de Jean-Jacques Rousseau à Montpellier. M. Germain a publié quatre Mémoires fort curieux, *Catherine Sauve, Nouvelles recherches sur la secte des Multipliants, un Professeur de mathématiques sous Louis XIV, Relation inédite de Joseph de la Baume*. Les deux premiers sont des épisodes de l'histoire religieuse de Montpellier au quinzième et au dix-huitième siècle ; les deux derniers intéressent l'administration du Languedoc sous Louis XIV. La *Relation inédite* est un discours où Joseph de la Baume rend compte aux états du Languedoc d'une députation envoyée au Roi en 1696. Membre de cette députation pour le tiers état, il avait été chargé de remettre au roi le cahier de la province, les représentants de la no-

blesse et de l'Eglise ayant été empêchés de remplir leur mission ; à son retour, il raconte aux états du Languedoc ce qu'il a fait et ce qu'il a vu. Ce récit est vraiment instructif ; l'admiration naïve du député pour les bontés du roi, son éblouissement en face du monarque, son attitude à la messe de Versailles, la condescendance de Louis XIV, qui daigne regarder plusieurs fois le député du Languedoc afin de l'accoutumer à sa vue, ce sont là autant de traits historiques ; ces détails ne peignent pas seulement le pauvre la Baume, ils peignent la France entière à la fin du dix-septième siècle et le servile abaissement des provinces. Bien que M. Germain voie tout autre chose dans ce document, l'histoire lui saura gré de l'avoir mis au jour. Au reste, ce n'est pas ici qu'il faut parler des services rendus par M. Germain à l'histoire locale de Montpellier ; le théâtre de son activité, c'est la Société archéologique à laquelle il a donné et donne encore chaque année tant de travaux excellents, tant de monographies puisées aux sources. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a couronné le savant auteur de l'*Histoire de la commune de Montpellier* ; M. Germain a vu là un engagement pour l'avenir, et il poursuit ses investigations avec un zèle infatigable.

Je n'insisterai pas davantage sur les études d'histoire locale ; le véritable mérite de ces deux volumes de Mémoires, le caractère original du mouvement littéraire de Montpellier, c'est l'élévation et la variété des travaux. Je l'ai dit en commençant ; après cette analyse impartiale, je le répète avec plus de confiance encore. La haute critique, la grande érudition, l'étude des littératures étrangères, l'histoire et la philosophie de l'art, voilà les principaux domaines où se déploie la studieuse ardeur de la section des lettres, dans l'Académie de Montpellier. Les écrits dont nous venons de parler ne sont pas des amplifications de province ; ce sont des œuvres neuves, hardies, originales, dont on peut contester certaines parties, mais qui provoquent la pensée et font marcher la science.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER,
Professeur de littérature française à la Faculté
des lettres de Montpellier.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE
DE STRASBOURG.

Strasbourg, avant la révolution française, n'a pas eu de Société savante régulièrement organisée, et « cependant une institution de ce genre semblait appartenir de droit à une terre classique où une partie de la France et les pays du Nord venaient puiser l'instruction depuis plus d'un siècle ; à une ville, berceau de l'imprimerie et l'un des principaux théâtres de la renaissance des lettres. » (Hugot) (1). A la fin du quatorzième siècle, une Société littéraire avait été fondée à Strasbourg par Wimpheling, de Schlestadt. Cette Société, dont Koch (15 thermidor an 7) a été l'historien, a vu Erasme assister à ses séances ; elle a contribué à répandre à Strasbourg le goût des lettres, mais rien n'indique qu'elle ait ouvert ses rangs à la médecine. La Société littéraire a cessé d'exister en 1538, à l'époque de l'établissement du Gymnase, école à la fois élémentaire et supérieure, qui devint le centre des études.

Bientôt la médecine, toujours cultivée à Strasbourg avec prédilection, prend sa place dans l'institution nouvelle. En 1540, une chaire de médecine et de physique est annexée au Gymnase. En 1566, l'empereur Maximilien II crée à Strasbourg une Académie, à laquelle il accorde le droit de faire des bacheliers dans les différentes branches de l'enseignement. En 1621, l'Académie est érigée en Université par Frédéric II, qui lui concède la prérogative de recevoir des licenciés et des docteurs. Par la capitulation de 1681, qui réunit Strasbourg à la France, l'Université est maintenue dans tous ses privilèges. L'enseignement médical se développe : en 1733, on crée une place de démonstrateur d'anatomie ; une école pratique d'accouchement est établie en 1737 ; la clinique interne, la première après celle de Leyde et de Vienne, s'ouvre en 1738. Les cours de médecine attirent de nombreux auditeurs ; des professeurs illustres donnent un vif éclat à l'enseignement ; des ouvrages importants sont publiés dans une ville

(1) Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg. Discours préliminaire, t. I, p. 4.

qui a vu naître l'imprimerie. Les noms de Gonthier, Schenck, Salzmann, Eisenmann, Geridorf, Sebitz, Lobstein, Metzger, Spielmann, Hermann, etc., se rattachent aux époques florissantes de l'Université de Strasbourg (1).

Malgré le développement des sciences médicales et le concours des hommes distingués qu'attirait une Université célèbre, aucune Société savante ne s'était établie à Strasbourg. L'organisation médicale de cette époque rend compte de cette apparente contradiction. Les Sociétés de médecine ne se formaient pas, parce qu'il existait des associations d'un autre ordre qui en tenaient lieu, et qui jusqu'à un certain point les rendaient inutiles. La médecine vivait alors sous le régime des corporations. Strasbourg possédait un collège de médecins et un collège de chirurgiens nettement séparés par les prérogatives et les conditions sociales de leurs membres. C'étaient des associations professionnelles, des corporations ayant des droits déterminés, et non des Sociétés savantes; mais ces collèges avaient des séances périodiques pour les affaires de la communauté, et tout porte à croire que les questions scientifiques y trouvaient aussi leur place. Le collège des médecins, comprenant tous les docteurs de la ville, comptait, en 1757, un doyen, un sous-doyen, sept professeurs et vingt-et-un médecins praticiens (2). Le règlement des corps des chirurgiens, du 26 février 1754, ordonne des réunions périodiques dans lesquelles on s'occupait des intérêts de la chirurgie et des cas de blessures sur lesquelles l'autorité demandait des rapports.

L'Université, dans une certaine mesure, par ses réunions, par la discussion des thèses, par ses démonstrations publiques, remplissait le rôle des Sociétés savantes; les démonstrations publiques étaient imposées au professeur, et l'Université leur donnait un singulier éclat; elles n'étaient pas seulement destinées aux élèves; on y invitait les membres des autres Facultés, tous les praticiens de la ville, toutes les personnes qui s'intéressaient à la science. Le commentaire, la discussion suivaient la démonstration anatomique. On a conservé l'histoire de quelques-unes de ces solennités auxquelles présidaient Salzmann de 1601 à 1617, Sebitz en 1674, Valentin Schaer en 1687, Eisenmann en 1750 (3).

A la fin du dix-huitième siècle, on trouve un premier essai de

(1) Note pour servir à l'histoire de l'ancienne école de médecine de Strasbourg, Bourguignon. Thèse de Strasbourg, 1849.

(2) Michel. *Essai sur l'ancienne Chirurgie de Strasbourg*, 1855.

(3) *Idem*, *ibid.*

Société savante dans une décision de la Société royale de médecine de Paris, qui enjoignait à ses membres associés, résidant à Strasbourg, de se réunir tous les trois mois pour s'occuper de matière scientifique.

A la même époque, le magnétisme animal compte à Strasbourg des adhérents passionnés. En 1785, deux Sociétés magnétiques existaient dans cette ville : l'une était dirigée par le docteur Ostertag, l'autre par le comte de Puysegur, dont le prestige avait alors tout son éclat. Les deux Sociétés de l'Harmonie et des Amis réunis comptaient parmi leurs membres des hommes haut placés et des médecins distingués ; elles avaient leurs journaux ; elles publiaient des observations et des procès-verbaux de leurs séances. Joerdens, dans le journal de Huefeland, donne des détails curieux sur les deux Sociétés éphémères dont M. le professeur Stoltz vient de retracer l'histoire. Toute cette fantasmagorie, dernier jouet d'une société qui allait s'éteindre, s'évanouit bientôt devant des préoccupations plus sérieuses.

La Révolution fait table rase ; elle supprime les Universités avec leurs privilèges ; elle détruit le corps médical. Mais bientôt il faut reconstruire au milieu de ces ruines ; l'instruction publique renaît. Dès l'an 3, une Ecole de santé est créée à Strasbourg ainsi qu'à Montpellier et à Paris. Cette Ecole, destinée d'abord à fournir des médecins aux armées de la République, est bientôt transformée en Ecole ou en Faculté, qui délivre les titres nécessaires pour exercer la médecine civile. Une Ecole centrale pour l'instruction secondaire est en même temps établie à Strasbourg. C'est de ces deux Ecoles qu'est sortie la première Société savante qui ait été régulièrement organisée dans cette ville. « Avant le Consulat, dit M. Hugot, une réunion libre et spontanée de citoyens, amis des lumières, s'établit en Société savante, et exécute, dans des temps troublés encore par les tempêtes politiques, ce qu'on n'avait point tenté dans des jours de calme et de prospérité. » Les professeurs de l'Ecole de santé et de l'Ecole centrale invitent à se joindre à eux les savants, les gens de lettres, les fonctionnaires publics, les particuliers qui se livrent par goût à l'étude des sciences physiques et naturelles et à la culture des lettres. Le 29 prairial an 7, cette réunion se constitue sous le nom de Société libre des sciences et des arts.

Cette Société, dès le début, produisit d'intéressants travaux. Le nombre des Mémoires qui ont eu la médecine pour objet rappelle quelle a été la majorité de ses fondateurs. On remarquera, à dater de la Révolution, le mouvement qui porte les médecins à s'organiser

en Sociétés savantes. Les corporations ont disparu; chacun exerce librement sa profession sous l'empire de la loi commune; mais les médecins comprennent les inconvénients de cet isolement absolu; ils sentent le besoin de se rapprocher, et la science est le lien qui réunit les éléments dispersés du corps médical.

Bientôt une seconde Société se forme à Strasbourg; elle prend le titre de Société d'agriculture et d'économie intérieure du département. Elle n'a qu'une existence éphémère, et elle ne tarde pas à se réunir à la Société libre des sciences et des arts.

Vers la même époque, le 14 frimaire an x, une troisième Société s'organise dans l'École de médecine. Cette Société est exclusivement médicale; elle se compose de tous les professeurs de l'École et d'un certain nombre de praticiens de la ville; elle a pour but, suivant ses statuts, le perfectionnement de la science et la publication en France des principaux travaux de l'Allemagne. Elle doit fournir à ses membres les moyens de se livrer à l'expérimentation, et elle place parmi ses attributions essentielles le soin de l'hygiène publique.

A la fin de l'an x, ces trois Sociétés se réunissent et ne forment plus qu'une grande association composée de sections distinctes. C'est M. de Laumond, préfet du Bas-Rhin, qui obtient la réunion des trois Sociétés indépendantes, en leur présentant l'exemple de l'Institut de France, qui relie entre elles, sans les absorber, les grandes Académies scientifiques et littéraires. Le quatrième jour complémentaire de l'an x, les trois Sociétés n'en forment plus qu'une seule, sous le nom de Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin. A la première séance, le 22 frimaire an xi, MM. Oberlin et Gerboin lurent une notice sur les trois Sociétés qui venaient de se réunir. M. Gerboin retraça principalement l'histoire de la Société de médecine dont la courte existence avait été signalée par d'estimables travaux.

La Société des sciences, agriculture et arts, a publié deux volumes de Mémoires, datés de 1811 et de 1823, un journal périodique de 1823 à 1832, et un certain nombre de comptes rendus par MM. Hugot et Malle. La section de médecine a tenu une place honorable dans toutes ces publications. On peut les diviser en trois périodes en ce qui concerne les sciences médicales. La première comprend les Mémoires qui avaient été lus à la Société libre des sciences et des arts, fondée en l'an vii. Ces recherches ont un vif intérêt. M. Lauth décrit une ichthyose héréditaire transmise à la cinquième génération; M. Coze rend compte de la première vaccination opérée

à Strasbourg, au mois de novembre 1799, à l'aide de vaccin envoyé par Peschier de Genève. Cette date assure à Strasbourg l'antériorité sur Paris dans la première application, en France, de l'immortelle découverte de Jenner; à Paris, les premières tentatives ne datent que du mois de mai 1800. Lobstein présente à la Société ses recherches si connues sur la situation et sur la descente des testicules chez le fœtus, et sur la structure de l'œuf. Kimmich trace le tableau de l'état de la médecine légale au commencement du dix-neuvième siècle. Lauth, Spielmann étudient l'action du phosphore dans diverses maladies internes, et celle de l'acide muriatique désoxygéné dans la syphilis. Koch essaie de résoudre le problème de l'origine de la syphilis. Les observations de M. Coze sur le scorbut aigu et sur la température des eaux courantes des environs de Strasbourg; de Lefebure, sur l'influence de l'air dans la germination des plantes; de Noël, de Brisorgueil, de Kratz, sur la vaccine; de Lorentz, sur le traitement des vomissements incoercibles pendant la grossesse, complètent l'histoire de cette première époque de nos Sociétés savantes.

Nous rattacherons à la seconde période de l'an x à 1824 les travaux de Lobstein sur la structure de l'utérus, sur la circulation fœtale, sur l'anatomie comparée de Galien; de Fodéré, sur l'opération du cancer; de Sultzer et de Flamand, sur la fracture de la clavicule; de Cailliot, sur la cyanose; de Graffenauer, sur l'épidémie de variole, de l'an x et de l'an xi, sur le succin, sur les expertises médico-légales; de Noël, sur l'hémorragie périodique; de Villars, sur les accidents produits par des corps étrangers; de Masuyer, sur la désinfection au moyen du chlorure de chaux et de soude; de Ristelhueber, sur l'extroversion de la vessie et sur la grossesse extra-utérine; de Coze, sur la mortalité de Strasbourg.

La troisième époque, qui s'étend depuis 1825 jusqu'à la séparation de la section de médecine, comprend les Mémoires de Lobstein sur l'épidémie de variole de 1825 à 1826; sur la paralysie du poumon; sur les maladies qui ne laissent pas de traces matérielles; de M. Tourdes, sur les fièvres intermittentes; de M. Brassier, sur le choléra; de M. Graffenauer, de l'empoisonnement par l'acide sulfurique; de Fodéré, sur l'accouchement prématuré artificiel; de M. Stoltz, sur la même question, sur le pied-bot et sur l'action du mercure dans les maladies inflammatoires; de M. Bertrand, sur le houblon et sur les variations du climat de Strasbourg; de M. Meunier, sur la nécessité déjà reconnue par Franklin d'établir un paratonnerre sur la cathédrale de Strasbourg; de MM. Richond et Rennes, sur l'apoplexie et

l'asphyxie. M. Malle a résumé les derniers travaux de cette période. Cette énumération ne laisse aucun doute sur la vitalité de la section de médecine qui, pendant près de quarante ans, a parcouru sa carrière avec éclat, sans se séparer de la Société centrale des sciences, agriculture et arts.

A différentes reprises cependant les médecins avaient essayé de s'organiser en Sociétés distinctes. En 1816, les médecins de l'Hôpital civil, alors étrangers à la Faculté, avaient établi des réunions périodiques qui ne durèrent qu'un petit nombre d'années. En 1837, la Faculté de médecine a pris l'initiative d'une Société nouvelle. Ses procès-verbaux, riches en observations intéressantes, n'ont pas été publiés.

Société nouvelle. — La nécessité de fonder une Société distincte sur de plus larges bases devenait évidente. La section médicale de la Société d'agriculture ne suffisait plus à des besoins nouveaux ; la vie commençait à se retirer de ses séances. La Faculté de médecine, agrandie par l'adjonction de plusieurs services cliniques, fournissait à la science des faits plus nombreux. Le personnel médical de Strasbourg, augmentant avec l'importance de la ville, présentait des éléments d'autant plus favorables pour l'établissement d'une Société savante, que l'influence naturelle d'une Faculté de médecine maintenait parmi ses membres un niveau scientifique plus élevé. Un journal de médecine venait d'être fondé, et offrait son appui naturel à la Société naissante. MM. Stoltz, Stœber, Eissen et Tourdes, membres du comité de rédaction de ce journal, pensèrent que le moment était venu de profiter de toutes ces ressources et de créer à Strasbourg une Société de médecine qui réunirait dans une œuvre commune les praticiens et le corps enseignant. Ils firent un appel à leurs confrères, et leur proposition obtint une adhésion unanime.

Le 23 novembre 1842, la nouvelle Société de médecine est organisée. Les fondateurs se sont efforcés de donner à leur œuvre de larges bases et des conditions sérieuses de viabilité. Reconstituer un centre médical, offrir aux médecins une occasion de produire des travaux utiles et de s'éclairer mutuellement, assurer dans certains cas une protection aux intérêts professionnels, telle a été l'idée fondamentale de la nouvelle association. Elle devait encore avoir pour résultat de soutenir une publicité scientifique qui trop longtemps avait manqué au mouvement intellectuel de notre province, et de servir de point de départ à une Société de prévoyance. Les anciennes Sociétés de médecine formaient des cercles académiques restreints où l'on n'entraît que par voie d'élection. La Société nouvelle, agran-

dissant son cadre, s'est assimilé toutes les forces vives du corps médical. La médecine, la pharmacie, l'art vétérinaire comptent dans ses rangs non pas seulement des représentants, mais la plupart des hommes honorables qui s'occupent à Strasbourg de ces diverses branches de la médecine. Le scrutin d'admission n'est qu'une épreuve destinée à constater que le nouveau membre jouit de l'estime de ses confrères, et est digne de concourir avec eux au but commun.

Fondée sur ces bases, la Société réunit dès son origine la plupart des membres du corps médical de Strasbourg. Aujourd'hui, après seize ans d'existence, elle compte quatre-vingts membres résidants; elle est l'aboutissant des travaux des professeurs de la Faculté de médecine et des praticiens, qui presque toujours lui communiquent leurs premières recherches avant de les livrer à une publicité plus étendue.

La Société de médecine de Strasbourg a bientôt acquis une notoriété scientifique; de nombreux ouvrages lui ont été adressés; le titre de membre correspondant de cette Société a été recherché par des hommes honorables, et dont le nom ne peut que rehausser l'éclat des corporations qui les accueillent. Les médecins les plus distingués de l'Alsace ont été rattachés par ce titre au centre de notre province. Placée sur les bords du Rhin, la ville de Strasbourg est un intermédiaire naturel entre la France et l'Allemagne. La Société de médecine a cherché à se rattacher les hommes les plus éminents de ce dernier pays; elle compte aujourd'hui 129 membres correspondants, 23 en Alsace, 12 dans le Bas-Rhin et 11 dans le Haut-Rhin, 69 dans le reste de la France, 37 dans les pays étrangers, dont 18 en Allemagne, 5 en Suisse, 5 en Belgique, 4 en Italie, et 5 pour l'Angleterre, l'Espagne, la Russie, le Brésil et l'Amérique du Nord.

Indépendamment des travaux de ses membres, la Société cherche à provoquer des recherches sur divers points des sciences médicales; elle a ouvert des concours et décerné des prix.

Nous allons jeter un coup d'œil sur les travaux de la Société dans l'ordre scientifique et dans l'ordre professionnel.

PARTIE SCIENTIFIQUE.

Si l'on nous demande de quelles vérités nouvelles cette Société a enrichi la science, quel progrès positif est sorti de ses réunions, nous rappellerons que des résultats de ce genre ne peuvent être obtenus

par le travail collectif. Semblable en cela à toutes les Sociétés savantes, même aux plus illustres, notre Société n'a pas eu pour but d'accomplir ce qui n'appartient qu'à l'initiative individuelle; mais dans les limites même de son action naturelle, elle a rempli une mission utile; elle a répandu autour d'elle l'émulation et la vie; elle a donné à des travaux estimables l'occasion de se produire; elle a contribué à entretenir parmi les médecins de Strasbourg le goût de la science, ce feu sacré, qui est au côté intellectuel de la profession ce que la charité est à son côté moral.

L'activité de la Société de médecine s'est manifestée par des séances nombreuses où l'on a discuté les problèmes les plus variés. Des Mémoires originaux, des communications verbales, des présentations de malades et de pièces anatomiques, des rapports sur les nombreux ouvrages adressés par leurs auteurs à la Société de Strasbourg, ont alimenté des discussions scientifiques dont on ne peut méconnaître la valeur.

La Société a publié deux volumes de Mémoires qui renferment des travaux pleins d'intérêt sur les points les plus variés de la science. Le compte rendu des séances est inséré tous les mois dans la *Gazette médicale* de Strasbourg, qui trouve dans la Société de médecine le point d'appui le plus sûr de sa publicité.

Sans nous astreindre à l'ordre chronologique, nous examinerons successivement le tribut que la Société de Strasbourg a apporté à chacune des branches des connaissances médicales.

Anatomie et physiologie. — L'école de Strasbourg s'est toujours distinguée par le développement des études anatomiques. La Société de médecine a dignement soutenu cet antique renom. Elle a pris part au mouvement de rénovation qui a changé de nos jours la face de l'anatomie et de la physiologie. L'étude de la structure intime des organes a trouvé parmi nous d'habiles interprètes. Au moment où l'application du microscope aux recherches médicales découvrait un monde nouveau et faisait passer du côté de l'Allemagne l'initiative dans les grands travaux anatomiques, Strasbourg a pu se glorifier de posséder des hommes qui ont compris dès le début toute l'importance de cette phase nouvelle, et qui ont eux-mêmes contribué aux progrès de la science dans cette direction. M. Kuss a appelé l'attention de la Société sur un élément anatomique de l'intestin, peu étudié malgré son importance, sur l'épithélium, véritable membrane assimilante, qui joue un rôle essentiel dans la transformation des aliments. Appliquant ces recherches à d'autres organes, M. Kuss a montré toute l'importance du tissu épidermique ou épithélial dans

les principaux actes de la physiologie et dans un grand nombre d'affections morbides. Le problème de l'inflammation a ensuite été abordé; les modifications qu'éprouvent les organes peu vasculaires ou privés entièrement de vaisseaux ont jeté une vive lumière sur cette question; la résorption du tissu normal, la production d'un tissu nouveau, toujours le même, aux dépens du suc nourricier, tels sont les deux faits essentiels qui, au point de vue anatomique, constituent l'inflammation. M. Lereboullet, marchant dans la même voie, a examiné la structure intime des glandes et a cherché à reconnaître l'élément glandulaire par excellence, en désignant la vésicule granuleuse comme l'organe sécréteur proprement dit. MM. Sédillot, Kuss, Michel ont étudié les caractères anatomiques des tubercules et du cancer. M. Kuss considère le tubercule des poumons comme n'étant autre chose que le produit de la désorganisation d'un élément normal, de l'épithélium du poumon. M. Michel a fait cesser l'erreur scientifique qui caractérisait le cancer par une cellule spéciale. Nous rattacherons encore aux travaux anatomiques les remarques de MM. Sédillot et Stoltz, qui ont examiné les vices de conformation du cœur dans leurs rapports avec la viabilité; les recherches de M. Michel sur la structure de l'oreille interne et des canaux galactophores, sur les entozoaires du foie; les communications de M. Ehrmann sur diverses monstruosité, les études de M. Lereboullet sur la fusion des germes chez les poissons, produisant des monstres doubles, ou aboutissant à l'unité par une complète absorption; les observations de M. Heiser sur les difformités des œufs et des squelettes chez les gallinacées.

Médecine. — Les questions de doctrine ont été agitées aussi bien que les problèmes qui se rapportent à la pratique médicale. Placés sur les confins de l'Allemagne, nous avons plus d'une fois jeté un coup d'œil sur l'évolution de la science chez nos voisins. La médecine est cosmopolite, elle marche d'un pas sûr vers l'unité. Chaque progrès réalisé rapproche les écoles des diverses nations et efface une des distinctions qui les séparent. M. Schutzensberger a cherché à établir les différences qui longtemps ont divisé les tendances allemandes et françaises et à montrer les points de contact de plus en plus nombreux qui les rapprochent et qui finiront par les confondre. L'association intime des études cliniques et de l'anatomie pathologique est le point de départ de la transformation de la médecine moderne. Les recherches microscopiques et chimiques, l'expérimentation sur les animaux, les applications de la physiologie expérimentale à la pathologie, ont sans doute débordé les dogmes primitifs de

l'école anatomique, mais ils ont été inspirés par le même esprit, ils sont l'expression de la même méthode scientifique. Trop longtemps l'Allemagne est restée en dehors de ce mouvement de rénovation où elle ne voyait d'abord qu'une simple révolution de doctrine. Elle n'accueillit qu'avec défiance les idées de l'école anatomique et les tendances qu'elle révélait. L'éclectisme défendit pied à pied la médecine traditionnelle. Mais les tendances rétrogrades ne pouvaient se perpétuer dans ces écoles allemandes qui ont toujours été remarquables autant par leur activité intellectuelle et leur profondeur scientifique que par la sagacité et la patience de leur esprit d'observation. L'Allemagne céda au nouvel esprit scientifique et elle reprit bientôt la place qui lui revient dans l'évolution de la science moderne. M. Schutzemberger nous a montré cette élite de penseurs et de savants, fatigués des labeurs stériles de la théorie pure, armés maintenant du scalpel, du microscope et des réactifs, éclairant du flambeau de l'observation et de l'expérimentation les vérités confusément entrevues dans les méditations théoriques; une nouvelle école, riche en découvertes de tout genre, marche à la conquête d'une intelligence plus intime et plus positive des maladies. La tendance expérimentale et l'esprit analytique sont donc aujourd'hui en Allemagne, comme en France, le caractère prédominant de la médecine; mais les savants allemands ont devancé nos compatriotes dans l'emploi des nouveaux moyens d'investigation qui, sous divers points de vue, ont transformé la face de la science.

La statistique n'est qu'une manière plus exacte et plus saisissante d'exposer les faits; c'est l'indication numérique des divers éléments qui les composent et du rapprochement desquels on peut déduire certaines lois de probabilité morale. M. Forget a examiné la valeur de cette arme puissante et si facile à fausser, en rappelant les paroles célèbres d'Hippocrate : Ayez dans la mémoire les cures des maladies et les manières dont elles ont été opérées dans les différents sujets et combien de fois et comment on les a traitées. Car c'est là le commencement, le milieu et la fin de la médecine.

L'observation collective est surtout nécessaire pour apprécier l'influence des constitutions médicales et le caractère des maladies régnantes. La Société de médecine de Strasbourg n'a pas manqué à cette partie de sa tâche; à diverses reprises elle a reçu, à ce sujet, d'utiles communications. Des recherches quotidiennes, et faites sans interruption, permettent seules d'apprécier les modifications lentes et successives et cependant capitales qu'introduit dans la nature des maladies la marche régulière des saisons. La connaissance des

constitutions médicales doit devenir un jour une science positive ; elle est intimement liée aux progrès de la météorologie. Nous devons signaler ici les recherches laborieuses de M. Bœckel, qui, depuis l'origine de la Société, a étudié avec un zèle infatigable la constitution atmosphérique et le génie des maladies régnantes à Strasbourg. Observer, mesurer, peser tous ces éléments, qui entrent dans la production des maladies, c'est une œuvre digne du médecin, œuvre d'autant plus méritoire que les résultats en sont souvent incertains et que la constatation de tous ces phénomènes exige la plus difficile de toutes les vertus, la patience et le dévouement de tous les jours. M. Bœckel a établi dans un premier travail les conditions physiques et météorologiques qui constituent le climat de Strasbourg, et il n'a pas cessé un seul jour, depuis 1842, d'enregistrer minutieusement toutes les modifications barométriques, thermométriques, hygrométriques, anémométriques de notre ciel, en mettant en rapport avec ces phénomènes les changements qui se manifestent dans le caractère des maladies. C'est par des travaux de ce genre qu'on arrivera à résoudre les problèmes si obscurs de l'étiologie, et la Société de médecine de Strasbourg offre un précieux contingent à une partie de la science qui ne possède encore que des matériaux trop rares et trop incomplets.

M. Bœckel, le premier, a introduit en France l'observation régulière d'un nouvel agent météorologique, de l'ozone, de cette modification particulière de l'oxygène, découverte par Schœnbein, et qui constitue un élément de plus dans l'action pathogénique des climats. En 1853, des recherches, communiquées à la Société de médecine, ont fait connaître les variations éprouvées par l'ozone, suivant les saisons, les heures du jour et suivant d'autres conditions météorologiques plus ou moins évidentes. M. Bœckel a constaté la prédominance de l'ozone pendant le règne des maladies inflammatoires des voies aériennes et la diminution de ce principe en coïncidence avec certains états épidémiques, notamment avec le choléra.

Le fléau asiatique a trois fois fait invasion à Strasbourg, en 1849, en 1854 et en 1855, sans prendre cependant de notables proportions. Cette cruelle maladie a cependant été l'occasion de différentes communications qui ne sont point sans intérêt pour la science. Le point de vue étiologique a surtout été l'objet d'une discussion approfondie. Un Mémoire de M. Eissen s'est attaché à résoudre la question capitale pour l'hygiène publique, du mode de propagation du fléau. Une commission a formulé en propositions les opinions qui paraissaient rallier la grande majorité de la Société : le choléra asia-

tique est contagieux; le principe contagieux est contenu dans les émanations du malade et dans ses déjections; il semble encore pouvoir se transmettre à l'homme sain par les corps qui en sont imprégnés et par l'intermédiaire de l'air; il est probable que ce principe est absorbé par les voies respiratoires. La Société, usant d'une sage réserve, n'a pas voulu se prononcer par un vote sur ces graves questions; mais le compte rendu de ses séances renferme plusieurs communications qui donnent une grande vraisemblance à ce mode de propagation du choléra.

Une épidémie de typhus, qui ravageait les prisons de Strasbourg a été l'occasion de recherches importantes qui ont démontré la non-identité du typhus et de la fièvre typhoïde. MM. Forget et Schutzenberger ont recueilli, sous ce point de vue, des faits décisifs, qui devaient être bientôt confirmés par la triste expérience de la guerre de Crimée. La fièvre miliary, maladie endémique en Alsace, a été l'objet de diverses communications, qui ont servi à caractériser cette affection redoutable et aux formes insidieuses. M. Robert a décrit une épidémie observée aux portes même de Strasbourg.

La question de l'antagonisme entre la fièvre intermittente, la phthisie pulmonaire et la fièvre typhoïde a été discutée devant la Société de médecine. Strasbourg, par le triste privilège de ses conditions pathogéniques, devait fournir une pierre de touche pour cette théorie spéieuse, soutenue avec tant de verve par M. le docteur Boudin. La coïncidence de ces trois affections, à Strasbourg et dans ses environs, est restée un fait hors de doute. Ces maladies coexistent, lorsqu'elles trouvent réunies, comme à Strasbourg, toutes les causes qui les produisent. Les observations de M. François ont ajouté de nouvelles preuves à la réalité du pouvoir fébrifuge de l'arsenic.

Les communications de MM. Bœckel, Schutzenberger, Stœss et Forget ont démontré la fréquence des inflammations pseudomembraneuses. Cette affection qui consisterait, d'après M. Kuss, dans une altération spéciale de l'épithélium, ne peut plus être considéré comme l'apanage exclusif de l'enfance. La laryngite et la bronchite pseudomembraneuse, la pneumonie croupale, une affection analogue de la muqueuse intestinale, ont été observées chez les adultes; diverses pièces anatomiques, se rapportant à cette affection, ont été présentées à la Société.

La gangrène de la bouche chez les enfants, le traitement de l'angine tonsillaire par les caustiques, la péritonite, suite de la perforation de l'appendice iléo-cécale, la même maladie se terminant par

un abcès extérieur, ont été l'objet des recherches de MM. Tourdes, Forget, Gros et de plusieurs autres membres de la Société. Des particularités intéressantes ont été ajoutées à l'histoire de maladies dont le cadre classique semblait fermé. M. Forget a présenté l'observation curieuse d'une hernie épiploïque, suite de la ponction abdominale.

La Société de médecine a reçu les premières communications de M. Schutzenberger sur un état pathologique nouvellement découvert, qui explique des symptômes restés longtemps obscurs, et ouvre une voie féconde à l'observation médicale. Les concrétions qui se forment dans le cœur ou dans d'autres parties du système sanguin, emportées par le torrent circulatoire, vont obstruer des branches artérielles dans différents organes et y produisent les modifications morbides qui résultent de l'interruption du courant sanguin. La gangrène, dite spontanée des membres, diverses maladies du cerveau, du foie, des poumons, la mort subite, sont la conséquence de ces oblitérations vasculaires. L'embolie artérielle a pris sa place dans le cadre de la pathologie, et la Société de médecine de Strasbourg, grâce à l'initiative d'un de ses membres, peut revendiquer l'honneur d'avoir fourni des matériaux importants à l'histoire de cette affection. MM. Kuss, Strohl, Godelier, Schutzenberger, etc., ont présenté des observations intéressantes sur la paralysie de la face, du voile du palais et de la luette, sur les tumeurs de la protubérance annulaire et du rachis, sur le mal de Pott, sur les tubercules cérébraux, sur l'apoplexie méningée, cette forme de l'hémorragie cérébrale, sur laquelle on possède le moins de documents.

Les recherches de MM. Renaudin et Dagonet sur l'aliénation mentale ont eu pour but d'établir la coïncidence d'une lésion somatique avec le désordre de l'intelligence. L'attention a été attirée sur les hallucinations produites par l'action des médicaments, considérés comme moyens d'étudier la pathogénie des affections mentales.

Les différentes substances dont s'est enrichie la thérapeutique moderne ont presque toutes été présentées à la Société de médecine, soit avec des analyses chimiques, soit avec des notices sur leur action. Les communications de MM. Oberlin, Heydenreich, Wœhrlin, Schaller, Reeb, sur l'élatérine, sur l'acide valérianique, sur la colchicine, etc.; les recherches de M. Strohl sur la digitaline, sur le collodion cantharidé, sur le sahoria et le tase, ont tenu les médecins de Strasbourg au courant des principaux progrès de la matière médicale. Des communications intéressantes ont été faites sur les eaux minérales. M. Robert a étudié les effets des eaux de Willdegg

et de Salins. M. Stœber a examiné l'action du nitre à haute dose dans un certain nombre d'états morbides. Une discussion approfondie a fait apprécier les ressources de l'hydrothérapie au moment où ce mode de traitement, appelé à une vogue nouvelle, passait de l'Allemagne en France.

Nous mentionnerons encore un travail de M. Held sur la reproduction et la conservation des sangsues, et les recherches de M. Lereboullet sur la quantité de sang qu'elles peuvent absorber et sur les modifications que ce sang éprouve dans leur tube digestif. La possibilité de l'inflammation chez les animaux à sang froid a été démontrée par une intéressante observation de M. Lereboullet, qui a reconnu chez un caïman tous les caractères de la péritonite aiguë.

Chirurgie. — L'annihilation de la douleur pendant les opérations chirurgicales est un de ces faits merveilleux qui diminuent les maux de la condition humaine. La Société de médecine de Strasbourg s'est associée au mouvement scientifique suscité par ce fait nouveau qui dépassait toutes les espérances. Le 17 décembre 1846, le bruit de l'immortelle découverte de Jackson arrive à Londres; le 12 janvier 1847, les premiers essais sont tentés à Paris; la Société de médecine de Strasbourg se met en même temps à l'œuvre; elle accueille avec enthousiasme cette découverte qui avait encore besoin de preuves; elle la constate, elle l'entoure de démonstrations nouvelles. Dès le mois de février 1847, nos séances sont consacrées à des communications importantes qui ne laissent aucun doute sur la réalité de l'annihilation de la douleur. La Société de médecine de Strasbourg peut être placée en première ligne parmi les corps scientifiques qui ont contribué à vulgariser et à approfondir l'application des anesthésiques. Le 4 février 1847, M. Sédillot fait connaître les résultats de nombreuses et d'importantes recherches. Nous sommes familiarisés aujourd'hui avec les propriétés merveilleuses des substances anesthésiques, mais n'oublions pas qu'alors le doute était permis, qu'il résultait de la grandeur même de cette conquête nouvelle et qu'on n'avancait qu'en tremblant dans une voie qui devait paraître pleine de périls. Des expériences sur les animaux ont en même temps confirmé les résultats obtenus sur l'homme, et ont jeté quelque jour sur le mode d'action de l'éther. Voici l'analyse de quelques résultats que j'ai eu l'honneur de présenter à la Société de médecine: les animaux tombaient dans un état de stupeur caractérisé par les mêmes signes que l'anesthésie chez l'homme. Il était facile d'entretenir l'insensibilité pendant plus d'une heure, en continuant avec précaution les inhalations d'éther; mais en même temps ces expériences don-

naient un avertissement salutaire et indiquaient qu'au delà de certaines limites commençait un danger redoutable. L'influence des inspirations éthérées sur la respiration et sur la chaleur animale qui s'affaiblissaient rapidement montrait quel ménagement il fallait mettre dans la prolongation de leur action. Le moindre excès dans la dose éteignait ces fragiles existences, ramenées si près de leur minimum. La mort paraissait dépendre de l'asphyxie produite par la paralysie des muscles inspireurs ; la circulation n'était atteinte que plus tard. On en déduisait ces deux conclusions : que la mort était prochaine, si, la stupeur une fois produite, on continuait l'inhalation à la même dose et que l'imminence du danger n'était pas annoncée par le trouble de la circulation, mais par l'altération et l'affaiblissement du mouvement respiratoire. Les communications de MM. Sédillot et Rigaud sur l'application de l'éther et du chloroforme ont eu pour objet de déterminer leur mode d'action et les règles de leur emploi. M. Stoltz s'est occupé de l'application des anesthésiques aux accouchements naturels et aux opérations obstétricales ; il a constaté que la stupeur et l'insensibilité produites n'empêchaient pas les contractions de l'utérus. Lorsque des accidents funestes sont venus démontrer qu'à côté d'un bienfait immense, il fallait accepter l'éventualité d'un péril, la Société de médecine s'est occupée des règles à suivre pour atténuer le danger et des moyens de le combattre. MM. Sédillot et Rigaud ont fait connaître à ce sujet les résultats de leur expérience. Pour compléter le tableau des communications relatives aux anesthésiques, nous mentionnerons encore nos recherches sur les gaz anesthésiques, sur l'oxyde de carbone et sur l'amylène.

La chirurgie a tenu une large place dans les séances de la Société de Strasbourg. L'histoire des anesthésiques est un consolant préliminaire aux études chirurgicales ; nous entrons maintenant dans l'examen des questions qui forment le domaine de cette science, « heureux de savoir qu'il n'est plus attristé par la douleur et par le désespoir. »

M. Michel a présenté à la Société des fragments historiques sur l'ancienne chirurgie de Strasbourg ; ces curieuses recherches montrent tout le développement qu'avait pris cette partie de la science, trop souvent confiée à des mains infimes, dans une ville où l'on avait compris de bonne heure toute l'importance des études anatomiques. L'ancienne chirurgie de Strasbourg a transmis à l'époque actuelle un glorieux héritage.

La résorption purulente est un danger qui accompagne un grand nombre de maladies et la plupart des opérations chirurgicales. Un

travail de M. Sédillot a jeté une vive lumière sur la pathogénie de cette affection. Des expériences ingénieuses ont démontré que l'introduction dans le sang des éléments solides du pus était la seule cause des accidents redoutables qui caractérisent la pyémie. Des faits anatomiques ont prouvé l'entrée du pus dans les veines par une action purement mécanique ; la curabilité de cette affection a été mise hors de doute.

Le cancer, la pustule maligne, les polypes de l'urètre, le varicocèle, les hydatites, la périostite phlegmoneuse, ont été l'objet de communications intéressantes de la part de MM. Sédillot, Stoltz, Schutzemberger, Lesaing, Bœckel fils. M. Ehrmann nous a montré le premier exemple de succès de la laryngotomie appliquée aux polypes du larynx. MM. Sédillot et Rigaud ont fait connaître plusieurs observations d'accidents produits par le gonflement du corps thyroïde et d'opérations ayant pour but d'y remédier.

La chirurgie a varié ses méthodes et ses procédés, pour combattre sous toutes leurs formes des affections trop souvent réputées incurables. Nous mentionnerons d'abord l'opération hardie par laquelle M. Sédillot remédie au rétrécissement de l'œsophage, lorsque cet état organique, rebelle à tous les moyens de traitement, s'oppose d'une manière invincible au passage des aliments et des boissons. L'habile chirurgien de Strasbourg a proposé d'ouvrir directement l'estomac à l'épigastre, d'y introduire une sonde et de nourrir le malade par cette ouverture fistuleuse. Il a montré à la Société des animaux nourris exclusivement par cette voie pendant plus de deux mois et dont la santé générale n'était nullement altérée. L'application de cette méthode à l'homme n'a été faite qu'après la démonstration de sa réussite sur les animaux. Malheureusement le succès n'a pas couronné les deux premières tentatives faites sur des malades qui étaient, d'ailleurs, voués à une mort inévitable et prochaine.

De nouveaux procédés d'autoplastie, de staphyloplastie, de rhinoplastie à double lambeau de la sous-cloison nasale, de traitement de l'anus contre-nature, avec compression par plicature du trajet fistuleux, une nouvelle méthode d'amputation, justifiée par des succès nombreux, la perforation costale, heureusement employée dans l'empyème, l'évidement des os dans les cas de nécrose et de carie, telles sont les communications importantes par lesquelles M. Sédillot a donné un vif éclat aux séances de la Société de médecine de Strasbourg. Nous mentionnerons les recherches pleines d'intérêt de M. Rigaud sur les fractures de l'olécrâne et de la rotule, sur le traitement du varicocèle et des varices, sur l'extirpation de la clavicule et

de l'omoplate ; de M. François sur la guérison des loupes du crâne, par les caustiques ; de M. Herrgott, sur un procédé nouveau de résection du nerf sous-orbitaire.

M. Michel nous a communiqué de curieuses recherches sur l'irréductibilité de la luxation en arrière des phalanges des doigts, dont la cause, jusqu'ici méconnue, doit être rapportée à la pression atmosphérique, qui engage le ligament antérieur rompu entre les surfaces osseuses luxées. Des Mémoires sur la grenouillette, sur la section multiple des nerfs dans la névralgie faciale, sur les mensurations appliquées aux amputations, dus au même chirurgien, ont encore donné lieu à d'intéressantes discussions.

M. Rigaud a présenté à la Société un instrument nouveau destiné à obtenir la dilatation instantanée des rétrécissements de l'urètre. Le cathéter dilatateur parallèle agit avec toute sa puissance et dans le même moment sur tous les points de la longueur du canal excréteur de l'urine. On est certain que son action portera sur l'obstacle lui-même et non sur les parties saines du canal, l'écartement de la sonde étant maintenue dans les limites de l'expansion naturelle des tissus. Bien que l'innocuité de ce mode de traitement n'ait pas été aussi absolue qu'on le supposait au premier abord, M. Rigaud n'en a pas moins cité de nombreux exemples d'un succès rapide et complet. M. Sédillot, posant en principe que les rétrécissements font naître des indications diverses, a rapporté des faits de guérison par la dilatation lente et par l'uréthrotome caché dont il a modifié les dispositions, de manière à rendre l'emploi de cet instrument plus facile et plus sûr ; dans les cas les plus graves, M. Sédillot n'a pas hésité à réhabiliter l'urétrotomie périnéale.

Les communications relatives à la syphilis ont soulevé d'importants problèmes : la spécificité du bubon vénérien, la syphilis du foie, les symptômes cérébraux produits par l'infection tertiaire, l'efficacité de l'iode contre les accidents de cette période, ont été l'objet des recherches de M. Schutzemberger. M. Kuss a appelé l'attention de la Société sur une division nouvelle de la syphilis, basée sur le siège des accidents. La maladie primitive atteint l'épithélium et est guérissable par le mercure, la maladie secondaire affecte les tissus collogènes, et a pour spécifique l'iodure de potassium.

La pathologie oculaire a été l'occasion de communications d'un grand intérêt, grâce à l'influence d'un de nos confrères, qui a puissamment contribué aux progrès de l'ophtalmologie en France. M. Stœber a présenté de curieuses remarques sur la mélanose de l'œil, sur les douleurs qui accompagnent cette affection et sur le suc-

cès presque constant de l'extirpation de cet organe, quand on ménage l'aponévrose qui le sépare du tissu cellulaire du fond de l'orbite. Les récidives sont beaucoup plus rares qu'à la suite des autres affections cancéreuses. L'absence congénitale et héréditaire de l'iris, la microphthalmie, le danger de certains collyres contenant des particules métalliques qui peuvent s'incruster dans la cornée, la supériorité habituelle des pommades sur les collyres dans les maladies des yeux, l'étiologie de l'amaurose dans ses rapports avec l'hémorragie cérébrale et rétinique, l'oblitération du sac lacrymal et l'extirpation de la glande considérées comme moyens de guérison de la fistule lacrymale, telles sont les principales communications de M. Stæber qui ont introduit la pathologie oculaire dans les débats de la société. Nous mentionnerons nos recherches sur l'ophtalmie granuleuse, récemment introduite en Alsace, exempte jusque-là du fléau qui désole les provinces belges.

Pour compléter le cadre de ces travaux spéciaux, nous indiquerons les communications de M. Schuré et de M. Lambert sur la pathologie dentaire.

Obstétricie. — Strasbourg est une des premières villes universitaires qui aient possédé une clinique obstétricale; depuis cette époque, cette partie de la science a toujours été cultivée avec succès par les médecins de notre cité; plusieurs d'entre eux ont laissé un nom dans l'histoire de l'art des accouchements. Les séances de la Société de médecine contiennent sous ce point de vue des matériaux pleins d'intérêt. M. Stoltz, continuant les traditions de l'ancienne école de Strasbourg, nous a adressé quelques-unes de ses communications scientifiques si appréciées des médecins. L'accouchement prématuré artificiel, l'opération césarienne exécutée deux fois avec succès sur le même sujet, des Mémoires sur l'utérus double, sur la transposition des ventricules du cœur, sur l'état puerpéral, sur les fractures et l'enfoncement du crâne chez le fœtus pendant l'accouchement, telles sont les communications importantes dont M. Stoltz a enrichi nos séances. MM. Bach et Steinbrenner ont fait connaître deux exemples de réussite de l'opération césarienne, faits consolants qui ne sont point des exceptions dans la pratique obstétricale de Strasbourg. La possibilité de la grossesse, malgré la présence de polypes et de corps fibreux dans la cavité de l'utérus, a été démontrée par deux observations de M. Hirtz, de Diemeringen, et de M. Stoltz; dans le second cas, la grossesse avait été tubaire. Une observation de MM. Stoltz et Joyeux offre l'exemple bien rare du passage de l'œuf entier dans la cavité abdominale, au terme ordinaire de la grossesse,

à la suite d'une rupture de l'utérus. M. Hirtz, de Strasbourg, a présenté le tableau des accidents qui accompagnent la grossesse extra-utérine abdominale arrivée à son dernier terme et qui démontrent la nécessité de la gastrotomie. M. Forget a rapporté un fait de vomissement incoercible survenu pendant la grossesse et ayant déterminé la mort. Fodéré avait déjà placé cette affection parmi celles qui peuvent indiquer l'accouchement prématuré artificiel. M. Wieger a étudié d'une manière approfondie l'éclampsie puerpérale dans ses rapports avec l'albuminurie qui coexiste presque toujours avec ce redoutable accident. M. Herrgott a décrit un nouveau mode de traitement des fistules vésico-vaginales, suivi du succès de cette difficile opération. M. Kœberlé a étudié l'avortement interne de l'œuf et a proposé un procédé ingénieux à l'aide duquel, au moyen d'une simple aspiration, on relève les enfoncements des os du crâne produits chez le fœtus par le travail de l'accouchement ou par l'application du forceps. M. Schutzensberger, par une observation intéressante recueillie sur une femme qui avait été traitée autrefois par les injections utérines et qui succomba plus tard à une fièvre typhoïde, a démontré le danger de ces injections, en faisant reconnaître des traces évidentes de péritonite et d'ovarite chronique. MM. Deyber et Ruef ont constaté la communication d'un kyste ovarique avec le vagin par l'intermédiaire des trompes et de l'utérus.

Hygiène et médecine légale. — La Société ne s'est pas bornée aux questions de science et de pratique médicales, elle a également accordé une attention sérieuse aux applications de la médecine qui se rattachent à des intérêts plus généraux. L'hygiène publique et la médecine légale ont été l'objet d'un certain nombre de communications. Le 7 août 1845, M. Strohl a appelé l'attention de la Société sur la carie des os maxillaires, qui se développe chez les ouvriers qui travaillent dans les fabriques d'allumettes phosphoriques. Il est utile de préciser cette date, parce qu'elle assure à notre confrère la simultanéité, sinon la priorité d'une découverte intéressante. Les observations de M. Ruef, sur l'état sanitaire des ouvriers de la manufacture de tabac de Strasbourg, démontrent l'innocuité de ce genre de travail; notre regrettable confrère, allant plus loin dans ses conclusions, considérait l'atmosphère du tabac comme empêchant le développement ou ralentissant la marche de la phthisie pulmonaire. Un cowpox a été découvert à Wasselonne, par M. le docteur Steinbrenner. Ce virus a servi à renouveler le vaccin, employé dans le département, et qui était resté le même depuis l'introduction de la vaccine. Il résulte de la discussion qui s'est ouverte à cette occasion

que le cowpox n'est pas rare en Alsace et qu'il serait utile de prendre des mesures ayant pour but de profiter du retour de cette affection pour renouveler le vaccin. Le système des primes accordées à la découverte du cowpox a réussi dans d'autres pays. A l'occasion de questions adressées par le bureau sanitaire de Londres à M. le professeur Sédillot, la Société de médecine a été appelée à se prononcer sur la valeur des objections élevées contre la vaccine et sur les inconvénients imaginaires reprochés à cette pratique. La discussion a fait justice des paradoxes, à l'aide desquels on cherche à atténuer l'immortel bienfait de Jenner. La Société a répondu avec cette fermeté scientifique qui est un devoir pour dissiper des doutes qui répondent à des préjugés populaires encore vivaces et qui se traduisent aussitôt en désastres publics. A la moindre négligence dans les vaccinations, la variole reparait avec le cortège de ses hideux symptômes. La Société s'est encore occupée de la syphilis et de la rage sous le point de vue de l'hygiène publique. Nous mentionnerons nos recherches sur le goitre et le crétinisme dans le département du Haut-Rhin.

La médecine légale a été l'objet de diverses communications de M. Tourdes qui se rapportaient à la manie transitoire, à la mort subite, au mécanisme de la pendaison, aux blessures du cerveau et du cœur, à l'altération d'anciens ossements. Nous rappellerons les observations de M. Schaaf, sur l'empoisonnement par le camphre; de M. Roucher, sur la magnésie calcinée, comme contre-poison du cuivre, et deux communications de M. Tourdes et Schutzenberger qui ont eu pour objet les symptômes et les caractères anatomiques de l'empoisonnement par l'opium.

Partie professionnelle. — La Société de médecine de Strasbourg n'a pas seulement pour but d'entretenir l'esprit scientifique et d'offrir aux praticiens une occasion de produire leurs travaux et de s'éclairer mutuellement. Elle établit un lien confraternel entre les médecins de Strasbourg; elle sert à atténuer les inconvénients de l'individualisme en veillant aux intérêts généraux de la profession.

Le corps médical n'existe plus légalement. La révolution a brisé les corporations anciennes, elle a isolé les individus, laissant à chacun son entière liberté d'action; sous l'empire des lois générales, aucune solidarité n'existe entre les individus qui exercent la même profession. Lorsque la capacité du médecin a été constatée par un certain nombre d'épreuves, il entre dans la pratique de son art, libre mais isolé. Si les abus des corporations ont disparu, le principe de l'association a été en même temps sacrifié. Les avantages de la li-

berté absolue sont contre-balancés par les inconvénients de l'isolement.

La Société de médecine de Strasbourg a cherché à établir un lien de solidarité entre les médecins du Bas-Rhin; elle a créé une association de prévoyance qui réunit aujourd'hui la plupart des docteurs en médecine du département. Cette association, reconnue par le Gouvernement, ayant le droit de recevoir des legs et des donations, vient en aide aux médecins frappés par l'infortune et assure quelques ressources à leurs veuves et à leurs enfants. L'accroissement des capitaux de la Société lui permet aujourd'hui d'étendre son action bienfaisante. Un fonds de retraite a été créé; des pensions viagères pourront être accordées à quelques-uns de ses membres, secours trop souvent nécessaire au médecin à la fin d'une carrière laborieuse et modeste.

Chaque année, une séance publique réunit la Société de médecine et l'association de prévoyance. Cette solennité rapproche les médecins du département; elle est consacrée au compte rendu des travaux scientifiques et à l'exposé des résultats obtenus par l'institution de bienfaisance. A cette occasion, diverses questions de philosophie médicale ont été abordées par les présidents et par les secrétaires de la Société. Nous citerons les discours de MM. Forget, Stœber, Eissea, Aronsohn, Ehrmann, Tourdes, Strohl, Schaaf, Herrgott, etc.

La Société de médecine de Strasbourg s'est occupée à diverses reprises des intérêts professionnels. L'organisation médicale est encore renfermée dans les formes primitives qui lui ont été données à l'issue de la première révolution. A diverses époques, des tentatives de réforme ont été faites; la Société de médecine a formulé ses principes, qui témoignent de l'amour du progrès et de l'intelligence des conditions auxquelles on peut l'obtenir. « L'art de guérir, a-t-elle dit à cette époque, remplit une mission si importante, si éminemment sociale, il peut devenir le prétexte de tant d'abus et de tant de crimes, qu'une organisation médicale, dans tout pays civilisé est une nécessité de premier ordre. » La Société doit à ses membres, dans les limites du possible, le secours de l'art précieux qui conserve ou rétablit la santé et des garanties efficaces contre l'ignorance et la fraude. Ces garanties se trouvent dans l'organisation de l'enseignement, dans la constitution d'un personnel médical, dans sa répartition suffisante sur le territoire de la France. L'instruction médicale ne saurait être abandonnée à l'enseignement privé; les conditions exigées par les études cliniques et anatomiques nécessitent l'intervention de l'Etat, qui seul peut réunir les ressources matérielles in-

dispensables à de grands centres scientifiques. L'éparpillement de ces ressources dans des foyers d'instruction trop nombreux les affaiblit et les annule. Tous les médecins doivent à la Société les mêmes garanties de capacité; l'expérience semble se prononcer contre la nécessité de deux ordres de praticiens. L'Alsace a introduit en France la médecine cantonale; la Société de médecine, indiquant les réformes dont cette institution était susceptible, a exprimé le vœu qu'elle fût étendue aux autres départements. La suppression du titre d'officier de santé et des spécialités médicales en dehors du doctorat, le principe du concours appliqué à tous les degrés de la hiérarchie du corps enseignant, l'exigence des baccalauréats ès lettres et ès sciences avant toute inscription dans une Faculté de médecine, l'institution des médecins cantonaux généralisée, l'établissement d'un conseil médical au chef-lieu de chaque département, l'extension des associations de prévoyance, la répression de l'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, sous quelque forme qu'il se présente, tels sont les vœux qui résument la série des travaux de notre Société sur l'organisation médicale.

L'esprit scientifique a toujours animé les médecins de Strasbourg. A l'antique Université a succédé l'Académie nouvelle; Strasbourg est le siège d'une des trois Facultés de médecine de l'Empire. La Société de médecine ne pouvait que prospérer sous de pareilles influences. Arrivé au terme de cette notice, nous croyons pouvoir conclure que la Société de médecine de Strasbourg a dignement continué des traditions honorables, et que, par des travaux sérieux, elle a mis en évidence les ressources scientifiques de notre cité.

H. TOURDES,

Professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg, ancien
président et secrétaire de la Société de médecine.

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

SUGER ET LA MONARCHIE FRANÇAISE AU DOUZIÈME SIÈCLE (1108-1152),
par A. *Huguenin*, docteur ès lettres, professeur à la Faculté des
lettres de Poitiers. Librairie Dezobry et Magdeleine.

Voici un de ces ouvrages qu'on ne saurait trop faire connaître. Fruit de plusieurs années d'investigations étendues et de travail approfondi, l'auteur en avait offert les prémices à la Faculté de Paris ; mais avant de le produire en public, il a voulu, suivant le précepte des anciens, le laisser mûrir longtemps encore : si bien, qu'il serait difficile aujourd'hui de trouver dans la thèse autre chose que le germe et les premiers linéaments du livre. C'était bien le cas, à coup sûr, de l'annoncer comme une seconde édition, considérablement augmentée ; mais la modestie de M. Huguenin n'est pas de celles qui se prêtent complaisamment à ces formules, fussent-elles, comme ici, l'expression la plus exacte de la vérité. Autant on aime d'ordinaire à multiplier les moyens d'attirer l'attention distraite du lecteur, autant M. Huguenin semble mettre de réserve à se prévaloir même des avantages les plus légitimes. Il ne songe qu'à s'effacer derrière son œuvre, et la laisse se présenter toute seule. Point de préface qui mette en goût du sujet ; point de table des matières qui vienne en aide à la curiosité paresseuse ; point de promesses, en un mot, ni d'avances d'aucune sorte. Tout l'attrait du volume est en lui-même. Il

est vrai qu'il suffit de l'ouvrir pour y reconnaître la sagacité d'une érudition aussi solide au fond que simple dans la forme, l'impartialité délicate et scrupuleuse d'une critique dont le seul défaut peut-être serait de trop incliner à la bienveillance, et la douce gravité d'un style qui répand partout une égale lumière. Jamais hommage plus dévoué n'a été rendu à la mémoire de l'abbé Suger ; et puisque l'auteur ne fait aucun pas vers le lecteur, c'est un service à rendre au lecteur que de le rapprocher d'un auteur si discret et d'un livre si instructif.

L'intérêt en est double. C'est, à la fois, une biographie complète de Suger, et une histoire détaillée de la monarchie française pendant la première moitié du douzième siècle. On ne pouvait guère les détacher l'une de l'autre. L'abbé de Saint-Denis et le ministre de Louis VI et de Louis VII se donnent la main et ne font qu'un. Elevé dans le cloître, Suger y a vécu toute sa vie : l'en séparer serait arracher le portrait de son cadre. Aussi M. Huguenin nous transporte-t-il, dès l'abord, dans le sanctuaire où avait été recueilli le jeune clerc, pour nous raconter son éducation dirigée par l'abbé Adam, ses réflexions et projets d'avenir sous l'impression des événements qui agitaient l'Île de France, ses débats modestes, mais fermes, dans l'administration des domaines de l'Abbaye. Et il y a vraiment plaisir à voir ce rôle, grandissant, embrasser peu à peu tous les intérêts spirituels et temporels du chapitre ; l'élève, digne héritier de son maître, maintenir l'indépendance des religieux contre l'autorité du roi, et leur soumission à la règle contre l'ascendant non moins dangereux d'Abailard ; relever les finances du monastère par le développement bien ménagé de ses ressources et la bonne économie de ses revenus ; consacrer enfin ce renouvellement de grandeur et de gloire, par la restauration de la vieille basilique, parée de tous les produits de la science et des arts du temps. Une chronique, dont M. Huguenin donne une piquante analyse, nous le montre naïvement, dans l'accomplissement de cette œuvre, le rêve de sa vie, cherchant lui-même à travers les ronces et les broussailles du bois de Chevreuse, des arbres assez élevés pour fournir des poutres à la charpente du dôme ; traçant, au milieu des ouvriers qu'il a fait venir de tous pays, les lignes harmonieuses des contours du chœur, et composant pour le frontispice cette inscription d'une noble simplicité ; « *Mens hebes ad verum per materialia surgit.* » Il est bien là dans son caractère, avec cette rare intelligence administrative, et cette infatigable activité qui poursuivait en même temps la conception des plans les plus larges et l'exécution des plus minces détails. Aussi, est-ce en

partie par ces mérites et comme abbé de Saint-Denis, que Suger semble avoir conquis sur ses contemporains l'autorité souveraine que M. Huguenin a si bien mise en lumière. C'est à ce titre qu'on vient de toutes parts lui demander des exemples, des ressources, un appui ; qu'il est l'ami de Pierre le Vénérable, l'abbé de Cluny, et de Josten, le savant directeur des écoles de Paris ; que saint Bernard le consulte, et qu'il n'est pas de question monastique ou religieuse qui se débâte, où l'on ne tienne compte de son avis. Lui-même il se plaît à ne paraître, à la cour et au camp du roi, que comme représentant du chapitre ; et fidèle à la reconnaissance jusqu'à la fin de sa vie, même au milieu des préoccupations d'une régence difficile, il n'oublia jamais les intérêts de « sa mère adoptive, » comme il appelait l'Abbaye.

De là, sans doute, la comparaison souvent faite entre l'abbé de Saint-Denis et l'abbé de Clairvaux. Elle ne saurait demeurer juste, toutefois, qu'à la condition de n'être pas absolue. Saint Bernard, en effet, « n'est rien par les choses du monde : il a reçu le pouvoir de remuer les cœurs, et il s'en sert seulement pour appeler le monde à rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Comme lui, Suger appartient à l'Eglise, mais il touche au monde. » Prêtre pieux, il est aussi politique éclairé ; administrateur de Saint-Denis, il est en même temps le conseiller de Louis VI et de Louis VII. Ce qui fait qu'on l'oublie parfois, c'est qu'il semble avoir voulu lui-même le laisser oublier. Ce n'est qu'à la fin du règne de Louis VI, et surtout pendant le règne de Louis VII, qu'il remplit directement les fonctions de ministre. Jusque-là, il paraît à peine au conseil, et seulement quand il y est appelé. Alors même qu'il est officiellement installé à la cour, il refuse d'y séjourner, et forcé de s'en rapprocher, il achète près de l'église Saint-Merri une petite maison pour se loger avec sa suite. Il ne veut d'aucun titre, et se dépouille de tout éclat : nulle part, il ne paraît que sous la robe austère du prêtre. Mais si obscur que soit le coin, si humble que soit le siège où il se cache dans le conseil, il en est l'âme. Absent ou présent, il règne à la Cour par l'autorité de ses avis, et il ne l'ignore pas. Elevé avec Louis VI que Philippe son père avait d'abord déshérité et relégué au monastère, il a appris de bonne heure à gouverner le caractère du jeune roi et à diriger son bras. Louis ne saurait se passer de lui ; Suger, prépare, prévoit, ordonne : il exécute. S'il cherche un moment à fuir l'influence de son conseiller, c'est pour y revenir avec plus d'empressement. Le lendemain de l'échec de Brenneville, fruit d'une ardeur inconsidérée, l'abbé fidèle est

là qui relève son courage abattu, et lui montre, dans un prochain avenir, la certitude d'une glorieuse revanche. D'habiles courtisans, flattant ses vices, ont-ils un instant surpris sa faveur ? mieux éclairé, il les chasse pour rendre à Suger sa confiance et son amitié. L'avènement de Louis VII consolide encore et augmente ce crédit. « Le respect de Louis VII pour son ministre, dit « M. Huguenin, fut celui d'un fils et d'un élève, et ce respect, partout « communiqué et partout ressenti, fut alors universel. Lorsque Suger « arrivait à la cour, le jeune roi, aussi bien que les prélats et les « seigneurs, se levait devant lui. Les évêques le faisaient asseoir au « milieu d'eux, à la première place, et le chargeaient de porter la « parole en leur nom. Très-souvent même le roi se tenait respectueusement assis sur un petit banc, en face de l'abbé qui dictait aux « grands de l'Etat ses avis comme autant de préceptes. » De là, aux premières marches du trône, il n'y avait plus qu'un pas. Suger y monta un jour, et c'est la place qu'il a conservée devant l'histoire et la postérité. Que par sa merveilleuse diligence, il ait trouvé le moyen de concilier tous les devoirs ; qu'il ait su, tout ensemble, surveiller la réparation des murs du couvent de Toury, et suivre les négociations entamées avec le roi d'Angleterre, comme dans ses ambassades à Rome, il savait, après les conférences les plus sérieuses avec le pape, se faire le loisir d'étudier les chefs-d'œuvre de l'architecture païenne, c'est un mérite de plus. Mais s'il n'est pas possible, comme M. Huguenin l'a prouvé dans tout le cours de son livre, de l'enlever au sanctuaire où furent renfermées de tout temps ses plus chères pensées, il appartient avant tout à l'histoire de la monarchie française par les réformes de génie qu'il introduisit, pour ne prendre ici que ces deux points, dans la politique extérieure et dans l'administration du royaume.

Le triste état que celui du royaume de France au commencement du douzième siècle ! Etait-ce même un royaume que « l'étroit espace « compris entre la Somme au nord, la Loire au midi, les frontières « de la Champagne et de la Bourgogne à l'est, les rivières de l'Epte « et de l'Eure, du côté de la Normandie ; » espace à demi occupé encore, traversé et ravagé par les seigneurs qui avaient élevé, çà et là, sur les points culminants, d'imprenables forteresses ? Sur ces routes hérissées de pièges ouvertement tendus, le roi lui-même est rançonné ; qui peut espérer d'échapper au pillage ? D'ailleurs, les défenseurs naturels du peuple des campagnes et des communautés se tournent d'eux-mêmes contre ceux auxquels ils doivent aide et protection. L'avoué de Saint-Denis prélève à son profit la moitié des

tailles et des récoltes ; les moindres seigneurs pourvoient leurs granges et leurs celliers aux dépens des économies, péniblement amassées, de leurs colons. Partout, à l'intérieur, c'est le règne de la violence et de la force brutale. Au dehors, c'est le règne de la ruse et des guerres incessantes. De politique, comme de justice, aucune idée. Anglais et Français se disputent, sur l'Epte, le pont vermoulu qui sépare leur territoire. De part et d'autre, on élève une haute tour, et l'on s'y renferme : une nuit on fait une incursion ; le jour levé, on bat en retraite. Voilà le champ de bataille où sont aux prises le roi de France et le roi d'Angleterre ! Cependant, les inimitiés s'enveniment, et toutes les mauvaises passions s'échauffent dans cette pratique journalière de l'astuce, et cette habitude autorisée du pillage.

Avec Louis VI, et sous l'influence de Suger, une ère nouvelle commence. Leur premier acte commun est une réhabilitation du droit. En vertu d'une vieille charte royale, les sires de Montmorency devaient à l'Abbaye de Saint-Denis hommage et fidélité. Bouchard VI, ne tenant aucun compte de l'engagement de ses ancêtres, entreprit d'établir sur l'abbaye d'injustes coutumes de suzeraineté. L'abbé Adam chargea Suger de rechercher dans les archives les titres qui constataient ses droits. La cause fut portée par Suger lui-même devant le tribunal de Philippe I^{er} ; mais Bouchard, condamné, déclara hardiment qu'il ne se soumettrait pas à la sentence. Louis, prenant fait et cause pour l'Abbaye, poursuit le rebelle jusque dans ses domaines, lui arrache une promesse d'obéissance, et non content de ce premier succès, l'année suivante, il réprime avec vigueur les exactions des sires de Beaumont en Bauvoisis, de Roucy et de Meung. Dès lors, la voie était ouverte ; Louis y marcha avec assurance. Il y était entré avec quelques centaines de chevaliers dévoués. Une armée se forme d'elle-même autour de lui. Les évêques commandent d'organiser militairement les populations des principales villes de leurs diocèses ; les abbés, de même pour leurs bourgs ou leurs communautés. De leur côté, les bourgeois divisés par paroisse et réunis sous la bannière du patron de leur église, se tiennent prêts à marcher. Soutenus par cette armée nationale, le roi se porte ouvertement comme le protecteur des opprimés. Bientôt, d'un bout à l'autre de l'île de France, l'ordre et la paix sont rétablis, le cours de la Seine est affranchi, les tours à quatre étages, les forteresses sont abattues. En vain, les seigneurs domptés relèvent par instants la tête. « Semblable à une mer vaste et profonde qui s'inquiète peu que tous les fleuves refusent ou non de lui apporter le tribut de leurs eaux, » selon la

brillante expression de Suger, Louis, après quelques démonstrations menaçantes, les laisse revenir d'eux-mêmes à la soumission. Encore quelques années, et l'autorité du roi, franchissant les limites de l'île de France, n'aura besoin que de se montrer pour être obéie. Il semble même que l'idée de la justice ait déjà pénétré dans les esprits. Le comte d'Auvergne, Guillaume VI, avait envahi, pour la seconde fois, les biens de l'église de Clermont. L'évêque vint porter plainte au roi. A la tête d'une troupe nombreuse, et accompagnée de Suger qui mène avec lui les milices de Saint-Denis, Louis marche sur Montferland. Le duc d'Aquitaine, qui accourait au secours de son vassal, aperçoit la bannière royale du haut des monts. Aussitôt « saisi d'étonnement et de crainte, » il envoie à Louis des messagers porteurs de paroles de paix. Et l'on décida « qu'une cour de justice serait rassemblée dans la ville d'Orléans, pour juger la cause de l'évêque de Clermont et du comte d'Auvergne. »

Mais ce rôle d'autorité réparatrice que la Royauté prend avec Suger et Louis VI n'est nulle part plus sensible que dans l'histoire des communes qu'ils furent appelés à instituer ou à consolider. « Etablir exactement les droits du pouvoir royal, et placer les droits des sujets sous la protection de ce pouvoir, tels étaient, dit M. Huguenin, les principes que l'abbé Suger voulait faire prévaloir. » Or, on se tromperait, si l'on entendait exclusivement par là les droits des villes contre les seigneurs. Le roi accorde le même appui aux seigneurs contre les villes, ou plutôt, il ne soutient que l'équité. C'est, du moins, ce que M. Huguenin fait très-clairement ressortir d'une étude pleine d'intérêt sur la charte de Laon. Les droits des bourgeois y sont d'abord établis. C'était justice de s'occuper en premier lieu du plus faible et du plus menacé. Mais ceux des seigneurs ne sont pas moins nettement consacrés. « Les hommes libres devront fidèlement acquitter les tailles et les corvées... Aucun étranger ne sera reçu dans la commune sans le consentement du suzerain... Toute famille étrangère qui voudra s'allier par un mariage avec une famille de la commune devra en obtenir la permission de son seigneur... Justice sera faite par le seigneur envers les bourgeois, comme par les bourgeois envers le seigneur... *Ita ut homines pacis jus suum habeant, et ipsa justitia illidem jure suo non privetur...* » Enfin, à la suite de ces clauses diverses, la charte réserve la haute suzeraineté du monarque; en cas d'infraction à la prérogative royale, il en sera fait réparation, dans le délai de quinze jours, sous peine de forfaiture. N'était-ce là qu'une théorie vaine? Suger, qui ne songeait pas, on le voit, à faire de la commune une arme contre la féo-

dalité, applique équitablement lui-même partout où il en trouve l'occasion, sa charte conciliatrice. Un seigneur avait enlevé à un pauvre bourgeois de sa commune ses deux chevaux, et, le bourgeois s'étant plaint, le seigneur l'avait forcé de payer une double rançon pour ses chevaux et pour lui. Suger obligea le seigneur à rendre la rançon. D'un autre côté, les bourgeois de Reims, entreprenant sur les droits de leur suzerain, avaient voulu établir dans le palais épiscopal un lieu de réunion publique. Suger fit rentrer les bourgeois dans le devoir. Ces exemples de parfaite justice ne sont pas encore aussi nombreux sans doute qu'on le voudrait ; mais qu'importe ? N'est-ce pas quelque chose d'assez remarquable en soi que cette introduction de l'esprit légal dans la société, sous les auspices de la royauté, et cet essai d'équilibre entre les droits de chacun si heureusement appelé par Suger *Institution de la paix* ?

C'est avec la même élévation de pensée que Suger essaie de substituer les négociations de la politique aux violences de la guerre, et de créer entre les souverains une sorte de droit public. L'entreprise était plus nouvelle et plus difficile encore. Avec toutes ses bonnes qualités, que l'influence d'un sage conseil développait de jour en jour, Louis restait toujours Louis le Batailleur. Doué d'une vigueur et d'une adresse extraordinaires, son bonheur était de frapper d'estoc et de taille. Toujours au premier rang dans la mêlée, il va chercher l'ennemi, le provoque, et le force à se battre. Entre le roi d'Angleterre et lui, il semble que ce soit un duel à mort. Le moyen d'inspirer à un tel prince le goût des transactions pacifiques ! Suger y parvint pourtant, à force de patience et d'habileté ; et les premières relations de paix, réfléchies et sérieuses, que l'histoire trouve à relever, entre la France et l'Angleterre, l'Empire et la France, la France et l'Italie, datent de son avènement au pouvoir. Aussi, une grande partie de sa vie se passe-t-elle en ambassade : à Mayence, à Rome, où il est envoyé plusieurs fois, en Normandie surtout, où il arrive à conclure avec Henri 1^{er} le traité temporaire de 1120, puis le traité définitif de 1129. Et ce sont là des succès qui lui appartiennent entièrement. Il est vrai qu'avec le désir de réussir, il en a tous les moyens. Son caractère prévenant, ses manières officieuses, sa parole facile et agréable lui concilient, dès l'abord, ses adversaires. Il gagne successivement la faveur de tous les papes, à tel point qu'il semble, en ce qui concerne la France, diriger leur politique. Il est le confident unique du roi d'Angleterre qui lui ouvre son âme sans réserve. Il est le seul devant lequel le duc d'Anjou, Geof. froy, humilie sa fierté proverbiale. Roger II, le roi des Deux-Siciles,

porte aux nues ses talents supérieurs, et le roi d'Ecosse, David, sollicite publiquement son amitié.

Cette brillante inauguration de la politique au moyen âge est d'autant plus remarquable, que jamais Suger n'y sacrifia, par complaisance ou par intérêt de popularité personnelle, la dignité nationale. Sous son nom, c'est le nom de la France qu'il fait aimer et respecter ; et, si ennemi de la guerre qu'il soit d'ailleurs par principe, dès qu'elle est nécessaire, il y pousse et y soutient Louis sans arrière-pensée : l'honneur de l'oriflamme lui tient au cœur. Lors de l'invasion de Henri V en France, il est sur le champ de bataille avec ses milices, et c'est lui qui songe à disposer les secours qui pourront être utiles aux blessés. L'ennemi parti, quel cri de joie, quel chant de triomphe ! « Ni dans les temps anciens, dit-il, ni même à beau-
« coup des époques de nos temps modernes, la France n'a rien fait
« de plus éclatant ; jamais elle n'a montré plus glorieusement jus-
« qu'où va sa puissance, quand les forces de tous ses membres sont
« réunies. Dans ce moment, en effet, son roi triompha, présent, de
« l'empereur d'Allemagne, et, absent, du roi d'Angleterre. Aussi, la
« terre se tut devant la France, l'orgueil de ses ennemis fut écrasé,
« et presque tous ceux qu'elle pouvait atteindre s'empressèrent de
« rentrer en grâce avec elle et de lui tendre la main en signe d'a-
« mitié. » L'emphase de l'écrivain mise à part, ne sent-on pas là vraiment battre le cœur d'un homme profondément ému par l'idée de la grandeur de son pays ? C'est par cette inquiète préoccupation des intérêts de la France que M. Huguenin explique l'opposition de Suger à la croisade de Louis VII, et l'explication n'est pas sans vraisemblance. Quoi qu'il en soit, ce vif sentiment de patriotisme éclate, à chaque page, dans les écrits de l'habile négociateur. La France y est appelée « la grande nation, la reine des nations. » On se croirait bien loin du douzième siècle !

Aussi ne puis-je m'empêcher de regretter, à cet égard, que M. Huguenin n'ait pas cité plus souvent les impressions de Suger lui-même. Je ne tiens pas au style de ses chroniques : il n'est que curieux. Suger songea, dit-on, à faire venir de Rome les débris de Thermes de Dioclétien comme matériaux pour agrandir la basilique de Saint-Denis. C'est de même avec un singulier mélange de mots latins indiscrètement recueillis, qu'il construit sa phrase. Mais, laissant de côté la forme, le fond a sa valeur : l'enthousiasme, l'élan lyrique qui animent ces Mémoires méritaient bien, ce semble, l'honneur de quelques extraits. Sous ce rapport, la thèse de M. Huguenin était plus complète ; c'est un trait qui, dans le livre, manque à la physionomie de Suger. On

pourrait bien encore en signaler quelques-uns qui ne sont ni dans l'une ni dans l'autre. Pourquoi M. Huguenin, qui s'étend avec tant de raison et tant de charme sur la simplicité du caractère de son personnage, ne nous dit-il absolument rien de cette adresse insinuante, de cette habileté consommée, honnête en tous points du reste, mais qui est le fond visible de l'esprit de Suger ? C'est affaire de bienveillance, je le vois bien, et de scrupule charitable. M. Huguenin, dont la conscience historique est d'ailleurs aussi éclairée qu'elle peut paraître timorée, ne saurait parler, en mauvaise part, de quelqu'un ou de quelque chose, fut-ce même du système féodal qui n'est pas habitué à ces délicatesses, sans protester tout de suite et bien haut, qu'à côté du mal il voit le bien. Et qui songerait à le lui contester ? Le danger bien plutôt, c'est qu'une fois sur cette pente, la plus honorable et la plus sympathique des qualités ne se laisse entraîner jusqu'au point où elle pourrait devenir un défaut. Ainsi, quand à son avènement, Louis VII réprime la révolte d'Orléans, la chronique disant : « il réprima cette audace avec vigueur, et non *sinè quorundam læsione* », M. Huguenin discute le sens du mot et ajoute : « Les termes généraux dont se sert l'écrivain n'autorisent pas à croire que Louis VII usa contre la ville d'Orléans de sanglantes rigueurs. L'expression *non sinè quorundam læsione* paraît désigner la confiscation et le bannissement : nous adoptons, de préférence, cette interprétation » ; n'est-ce pas bien de l'indulgence, et une indulgence un peu raffinée vis-à-vis du fougueux héros de Vitri le Brûlé ? Ainsi encore, quand l'abbé Adam accorde à Abailard « qui voulait dominer au-dessus de tous par la supériorité de sa science et de son génie... la permission de s'établir à Deuil, » pour y ouvrir une nouvelle école, à la demande de tous ceux qui l'avaient déjà entendu, Abailard supposa tout simplement, à ce qu'il paraît, « qu'on avait saisi avec empressement l'occasion de l'éloigner. » « Cela pourrait être à certains égards, dit M. Huguenin, mais il est fort probable, aussi, que l'on avait reconnu la nécessité de rendre au génie de cet homme une liberté d'épanchement, qui en faisait la vie même. » — Il est possible, lui répondra-t-on ; mais n'est-il pas bien plus probable encore qu'Abailard avait ses raisons « pour ne savoir aucun gré de cette faveur à Saint-Denis. »

Mais au lieu d'insister sur l'excès d'un mérite assurément fort rare, j'aurais dû bien plutôt montrer, à l'aide d'une œuvre si consciencieuse, tout ce que, dans sa constante préoccupation de l'ordre et de la grandeur du royaume, Suger fit de bien à l'agriculture qu'il ranima, aux finances qu'il créa, aux arts qu'il encouragea avec le

dévouement le plus généreux ; tout ce qu'il rendit de services à l'Eglise, par la direction morale qu'il sut lui imprimer, et par son intelligente médiation entre elle et l'Etat. Au moins ne puis-je mieux terminer qu'en citant une partie du jugement de M. Huguenin sur l'ensemble de l'administration de Suger. Ce morceau ferme et précis pourra donner une idée de la portée du livre entier. « Créateur de la science politique dans un âge qui n'en connaissait que « bien peu les véritables secrets, Suger avait soutenu par elle les « efforts guerriers de Louis VI pour la restauration du pouvoir royal, « et, par elle encore, il avait affermi la puissance française en face « des autres nations. Doué d'un sens moral exquis, d'une intelligence « active et profonde, il s'était appliqué, pour une part glorieuse, à « faire renaître la justice publique dans le royaume. Auxiliaire du « saint-siège, de saint Bernard et du clergé de France, il avait puissamment aidé à la réforme de la discipline ecclésiastique, en même « temps qu'il mettait les intérêts politiques en harmonie avec ceux « de la religion. Il avait travaillé à élever la condition physique et « morale de l'humble habitant des campagnes, et s'était efforcé d'établir entre la commune naissante et le pouvoir féodal un salutaire « équilibre. L'agriculture lui devait une vie toute nouvelle ; le commerce, l'industrie et les beaux-arts s'étaient ressentis eux-mêmes « de son influence... Ces inspirations devaient-elles borner leur effet « au seul temps qui les avait vues se produire ? On peut hardiment « répondre qu'elles ne furent pas plus perdues après lui, que celles « de Richelieu et de Mazarin ne le furent après leur propre passage. « Ce que le génie de Suger avait conçu et réalisé formait un élément « nouveau et nécessaire de l'existence sociale, et cet élément devait « croître et se développer... Aussi lorsque Philippe-Auguste monta « sur le trône... on vit bientôt ce monarque reprendre sagement « les grands principes d'administration et de politique établis par « Suger, et transmettre d'un siècle à l'autre ces idées fécondes... »

GRÉARD,

Professeur au lycée impérial Napoléon.

ÉTUDES SUR L'ÉTAT INTÉRIEUR DES ABBAYES CISTERCIENNES, ET PRINCIPALEMENT DE CLAIRVAUX, AU DOUZIÈME ET AU TREIZIÈME SIÈCLE, par M. H. D'Arbois de Jubainville, avec la collaboration de M. L. Pigotte. Paris, Durand. In-8° de XVIII - 488 pages.

L'ordre de Cîteaux, à l'époque de sa splendeur, nous offre le type le plus exact et le plus complet de la vie monastique pendant le moyen âge. En étudiant l'état intérieur des abbayes cisterciennes au douzième et au treizième siècle, M. d'Arbois de Jubainville a entrepris et mené à bonne fin une œuvre d'une portée plus générale que semble ne le promettre le titre de son livre. Sans sortir du cadre d'une monographie, il a pu recueillir des renseignements précieux pour l'intelligence de nos anciens textes, et préparer de curieux chapitres pour cette grande histoire nationale dont notre génération rassemble les matériaux avec un zèle patient. Ce travail consciencieux et instructif mérite une mention spéciale dans la *Revue des sociétés savantes*, et nous croyons devoir donner tout au moins une courte analyse des principaux chapitres.

On distingue dans les abbayes cisterciennes trois classes de personnes : les moines, les convers et les oblats. Aucun des membres de l'ordre de Cîteaux n'est dispensé de la prière et du travail, mais le moine emploie la meilleure partie de sa vie à la prière, tandis que le convers la consacre au travail. Les oblats, qui participent aux prières de l'ordre sans être soumis à la règle, prennent part quelquefois aux travaux des champs. Aux trois vœux ordinaires de chasteté, pauvreté individuelle et obéissance, Cîteaux ajoute l'obligation du silence. Aucune femme ne peut entrer dans l'abbaye ; ce n'est qu'au quinzième siècle que les princesses et les grandes dames sont autorisées à pénétrer dans les églises cisterciennes. Tout acte de propriété individuelle est considéré comme un vol et puni sévèrement ; les moines incendiaires, voleurs, propriétaires sont excommuniés tous les ans le dimanche des Rameaux. L'obéissance est assurée au besoin par les verges, la privation d'aliments, la prison, le changement de maison et l'expulsion de l'ordre. Chaque infraction à la loi du silence est punie d'un jour de pénitence au pain et à l'eau.

L'office de nuit commençait pour les moines vers deux heures et demie du matin pendant l'hiver et un peu plus tôt pendant l'été. Les convers, qui travaillaient davantage, avaient droit à plus de som-

meil. Ils étaient encore dispensés de presque tout l'office du jour, qui comprenait matines (appelé aujourd'hui Laudes), prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Outre les messes privées dites par tous les moines qui étaient prêtres, on chantait les jours ordinaires une messe de communauté; les dimanches et jours de fêtes, on en chantait deux. La messe de communauté était suivie du chapitre des moines, dans lequel ils s'accusaient de toutes les fautes autres que les fautes secrètes contre les bonnes mœurs. Avant cette confession publique, l'abbé faisait une instruction, qui était plus développée les jours de fête. Les convers n'avaient de chapitre que tous les dimanches. Les moines étaient encore tenus d'assister chaque soir avant complies à une assemblée : on la nommait *Collatio*, parce qu'on y lisait principalement les *Collations* ou *Vie des Pères* de Cassien.

Les cérémonies du culte avaient un caractère d'austère simplicité qui contrastait avec la pompe habituelle des autres églises. On chantait à l'unisson sans accompagnement d'orgue; les pavés ornés, les vitraux peints, les sculptures, les tableaux, les ornements d'or et d'argent étaient interdits. On ne devait trouver dans une église cistercienne que l'image de la croix. On n'enterrait dans les abbaciales que les rois, reines, archevêques ou évêques : les abbés étaient ensevelis dans le cloître ou dans l'un des cimetières de l'abbaye.

Le travail des mains devait durer chaque jour ouvrable environ sept heures. Les moines s'occupaient d'agriculture et copiaient des manuscrits; les convers partageaient avec les moines le travail des champs, et exerçaient les métiers nécessaires à la nourriture et à l'habillement. Chaque moine devait du reste réparer ses vêtements et porter toujours une aiguille pour les raccommoder au besoin. Sous une direction intelligente, l'agriculture avait fait de grands progrès dans les abbayes cisterciennes. Les moines de Clairvaux pratiquaient le drainage et s'occupaient d'acclimatation. Ils avaient d'immenses troupeaux : en 1205, la maison de Clairvaux donnait à une abbaye qu'elle fondait en Sardaigne dix mille brebis, mille chèvres, deux mille porcs, cinq cents vaches, deux cents juments et cent chevaux.

Les moines devaient consacrer en moyenne deux heures par jour à la lecture, et, dans la règle primitive, ils étaient tenus d'avoir chacun des tablettes et un poinçon pour écrire. Dès le douzième siècle, des salles spéciales appelées *scriptoria* étaient réservées pour les moines qui transcrivaient les manuscrits, et certains privilèges leur étaient accordés. On doit reconnaître néanmoins que, jusqu'au treizième siècle, les études ne sont pas en faveur chez les Cister-

ciens ; à cette époque, les ordres mendiants organisent l'enseignement dans leurs monastères ; ils recommandent à leurs membres l'étude du grec, de l'arabe et de l'hébreu ; ils envoient les jeunes frères étudier à Paris, et acquièrent ainsi une supériorité qui humilie les Cisterciens et excite l'émulation de cet ordre. En 1244, l'abbé de Clairvaux, voulant sortir tout d'un coup de l'ornière battue, fonde le collège de Saint-Bernard de Paris ; il est déposé par le chapitre général ; mais le collège de Saint-Bernard n'en subsista pas moins, et d'autres collèges ne tardèrent pas à s'établir à Oxford, Toulouse, Montpellier, Salamanque, Metz, Bologne, Prague et Cologne. Le collège Saint-Bernard, transféré au lieu dit *Charbonnet*, qui appartenait précédemment à l'abbaye de Saint-Victor, conserva toujours la prééminence. Il avait trois professeurs : le premier, qui était un docteur en théologie, *magister regens*, avait 105 livres tournois (environ 1,050 fr.) d'appointements ; le second, *baccalarius regens*, touchait 45 livres par an ; le troisième, appelé *lector Bibliæ*, ne recevait que 30 livres. La pension de chaque écolier était de 20 livres ou 200 fr. ; c'était le monastère auquel il appartenait qui devait payer cette somme. Par la constitution de 1335, les moines cisterciens qui voulaient se faire recevoir docteurs étaient obligés de jurer au préalable qu'ils ne dépenseraient pas ou ne laisseraient pas dépenser, à l'occasion de leur promotion, plus de mille livres tournois, environ dix mille francs de notre monnaie.

Cette nouvelle tendance de Cîteaux réagit sur la composition des bibliothèques de l'ordre. Avant la fondation du collège Saint-Bernard (1244), la bibliothèque (*Armarium*) de l'abbaye de Clairvaux se compose principalement de l'Écriture-Sainte, texte et Commentaires, et des Pères ; on y trouve joints des livres d'histoire en assez grand nombre, quelques ouvrages de droit canon, de grammaire, quelques classiques. Après 1244, la patrologie reste à peu près stationnaire ; l'étude de l'histoire, de la grammaire, de la rhétorique et de la poésie est continuée sans prendre cependant de grands développements. On ne cesse pas de cultiver l'antiquité ; mais la théologie scolastique, le droit canon, la médecine et surtout la philosophie font de grands progrès. Toutefois, à Clairvaux, on donne la préférence à l'exégèse biblique sur la théologie scolastique.

Nous sommes obligé de nous borner à mentionner les chapitres sur la nourriture, le costume, le coucher des moines, et nous ne ferons guère qu'indiquer l'objet des deux derniers livres qui traitent du gouvernement des abbayes cisterciennes ; de l'admission dans l'ordre ; des propriétés et des revenus de l'ordre de Cîteaux, et spécialement de la maison de Clairvaux.

L'ordre était gouverné par un chapitre général formé de la réunion de tous les abbés. Ce chapitre général se tenait une fois l'an; hors le temps des séances, la surveillance générale des abbayes cisterciennes appartenait à l'abbé de Cîteaux sur tout l'ordre. Dans chaque abbaye l'abbé nomme les fonctionnaires, inflige les punitions, accorde les dispenses, a la direction suprême des personnes et des biens; mais il ne doit prendre aucune décision sans avoir demandé l'avis des anciens de la communauté, et dans les circonstances graves, il doit appeler à son conseil la communauté tout entière. L'abbé a sous ses ordres le prieur (*præpositus, prior*), son lieutenant et premier auxiliaire; le sous-prieur (*supprior*) qui supplée le prieur en cas d'absence; le chantre (*cantor*) avec un sous-chantre (*succentor*); le bibliothécaire (*armarius*) qui a, en outre, la garde des archives; le sacristain (*sacrista*); le maître des novices; le portier qui, indépendamment de ses fonctions ordinaires, est chargé de la distribution des aumônes dans les abbayes qui n'ont pas d'*Elemosynarius*; l'infirmier; l'hôtelier (*hospitalis, hospitalarius*), le médecin; le cellerier (*cellerarius*), chargé, sous l'autorité de l'abbé, de l'administration financière de l'abbaye, dont le sous-prieur a spécialement la direction spirituelle; le réfecto-rier; le grangier; le boursier; le chambrier (*camerarius*); le pitancier ou aumônier chargé de distribuer aux moines les pitances ou rations extraordinaires et d'administrer les biens destinés à fournir les pitances; le rentier, qui touche les rentes de l'abbaye; le marchand, l'intendant des eaux (*aquarius*); le maître des chariots (*magister cadrigarum*); le vestiaire; le maître des convers.

Les abbayes se recrutaient dans les rangs de la noblesse féodale, du clergé et surtout parmi les populations rurales qui fournissaient la majeure partie des convers; on pourrait supposer avec quelque vraisemblance que les habitants des campagnes trouvaient alors dans les monastères une amélioration de leur position matérielle: on devra reconnaître toutefois que les novices n'ont afflué aux monastères cisterciens qu'à l'époque de leur plus grande pauvreté; lorsque les abbayes deviennent riches, elles se dépeuplent. S. Bernard laissa sept cents religieux à Clairvaux; en 1667 ils étaient réduits à cent trente; en 1790, il n'y en avait plus que trente-six; à mesure que la foi s'éloigne des masses, le nombre des convers diminue plus sensiblement que celui des moines.

Lorsque l'ordre de Cîteaux fut fondé, le système de la dotation immobilière était presque le seul connu: la propriété territoriale était la seule source de revenus qui fut certaine et qui pût assurer l'existence des abbayes et autres personnes morales: on s'étonnerait

donc à tort que ces abbayes se soient efforcées de se mettre à l'abri des nécessités de chaque jour ; malgré les reproches d'avidité qui ont été adressés, non sans raison, à l'ordre de Cîteaux, on doit rendre au chapitre général la justice de reconnaître qu'il chercha à empêcher les acquisitions exagérées. Le premier règlement cistercien que nous ayons, interdit aux monastères la possession des églises, villages, serfs, fours et moulins banaux, le droit de se faire payer des dîmes, des rentes foncières ou cens. Les règlements postérieurs interdisent de provoquer des offrandes, de faire des quêtes, de placer des troncs à l'entrée des abbayes. Mais on se relâcha peu à peu de ces prohibitions; de 1180 à 1260, Clairvaux dépensa en acquisitions d'immeubles une somme de 1,449,000 fr. de notre monnaie, et en 1790 les revenus annuels de cette abbaye s'élevaient à 554,038 fr. pour trente-six moines; d'autres abbayes cisterciennes étaient, il est vrai, bien loin d'une position aussi prospère : vers la fin du douzième siècle, elles empruntaient de l'argent à des juifs moyennant un intérêt annuel qui s'élevait à 43, peut-être même à 65 pour cent par an.

Les propriétés étaient divisées en un certain nombre de groupes qu'on appellerait aujourd'hui fermes dans une partie de la France et qui s'appelaient alors *granges* ou *celliers*. Ces granges et celliers étaient de petites abbayes qui avaient leur chapelle, leur dortoir, leur réfectoire, leur chauffoir, et des bâtiments d'exploitation, mais les moines ne pouvaient y habiter à poste fixe; on ne célébrait point la messe dans les granges cisterciennes, et il n'y avait pas de cimetière : c'est ce qui constitue l'un des caractères de l'ordre de Cîteaux et le distingue des anciennes abbayes bénédictines qui chargeaient des moines de l'administration de leurs propriétés rurales et les y envoyaient résider; de là, l'origine des prieurés, institution prohibée dans l'ordre de Cîteaux, qui ne l'admit que dans les siècles de décadence. A la tête de chaque grange ou cellier se trouvait un maître. Le cellier était spécialement une exploitation vinicole; malgré tous les règlements, les cisterciens en vinrent à vendre les produits de leur terre, y compris le vin, et ce trafic porta un coup mortel à la dignité de l'ordre qui ne cessa de déchoir dans l'opinion publique jusqu'au jour où des abus trop réels firent oublier les services rendus par les ordres monastiques et entraînèrent la suppression de toutes les communautés religieuses.

Le volume que nous venons d'analyser brièvement se termine par un appendice contenant une description de Clairvaux au treizième siècle et de Clairvaux en 1858; des pièces justifica-

tives, pour la plupart inédites; un extrait étendu du catalogue des manuscrits de Clairvaux en 1472, et des tables fort amples qui forment un répertoire de la vie et des usages monastiques au moyen âge. Dans cet appendice nous retrouvons le soin consciencieux que l'auteur apporte à tous ses travaux, et en fermant les *Etudes sur les abbayes cisterciennes*, nous ne pouvons qu'engager de nouveau nos lecteurs à prendre connaissance d'un ouvrage qui nous semble pouvoir servir de modèle à toute une série d'études locales par leur objet, nettement circonscrites dans leur plan et dans les documents sur lesquelles elles doivent reposer, accessibles à tous les travailleurs dispersés dans nos provinces, et n'en offrant pas moins dans leurs conséquences et leurs déductions un intérêt général de l'ordre le plus élevé.

Ad. TARDIF,

Membre du Comité des travaux historiques.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE

ET

ÉTRANGÈRE.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN, 33^e année. — Travaux de 1855 à 1857. 1 vol. in-8° de 406 pages.

— Compte rendu des séances publiques de 1855, 1856 et 1857. 26 pages.

— Note sur la restauration des monuments du moyen âge, par M. *Bénard*. 22 pages.

— Notes sur l'église de Saint-Quentin, par M. *A. Desains*. 22 pages.

— Etude sur le canal maritime de Suez, par M. *F. Midy*. 23 pages.

— De la conservation des plantes dans un herbier, par M. *Augé de Lassus*, 10 pages.

— Articles de littérature et de poésie, par MM. *Guiral, Chapuis, X. Aubryet, E. Magne, Héré*, etc., etc.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — *Bulletin* ; 3^e trimestre de 1858. In-8° de 40 pages.

— Ban de la noblesse du haut et bas Poitou en 1758 ; documents envoyés par M. *A. de Jussieu*. 26 pages.

— Rapport sur les documents manuscrits (concernant le Loudunais) donnés à la Société par M. l'abbé Barbier-Montault, par M. *Redet*. 4 pages.

— Bibliographie archéologique, par M. *A. Ménard*. 9 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE. — *Bulletin* ; 1858, 3^e trimestre. In-8° de 68 pages ; 5 planches.

— Ruines gallo-romaines du Port-à-l'Abbesse, par M. *A.-L. David*. 8 pages.

— Mémoire historique sur le palais de justice de Poitiers (Vienne), par M. H. Pallu. 16 pages.

— Etat des Gaulois après la conquête des Francs ; examen de l'opinion émise par M. Augustin Thierry, par M. Garnier. 9 pages.

— Considérations géométriques sur les Foyers, dans les miroirs sphériques et dans les lentilles, par M. Charpentier. 21 pages.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DE CASTRES (TARN). — *Procès-verbaux des séances* ; 2^e année ; 1858. In-8° de 353 pages, plus la Table des matières.

— Notices historiques sur la ville de Castres, par M. Combes.

— Mémoire sur cette question : « Tous les peuples ont-ils une littérature ? » et diverses Notices archéologiques, par M. Canet.

— Diverses Notes, Communications et Rapports, par MM. Combes, Canet, R. Ducros, Parayre, M. de Barrau, A. Cunenge, etc.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DES BEAUX-ARTS DE LA FLANDRE MARITIME DE FRANCE, à Bergues. — *Mémoires* ; tome II, 1858. 2 fascic. In-8°.

— Histoire de l'agriculture flamande, par M. L. de Baecker.

— Analogie de la langue des Goths et des Franks avec le sanskrit, par le même.

— Lettre à dom Pitra, sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par le même.

— Vieux Dunkerque, par M. de Bertrand.

— Minariacum, par M. A. de Tournay.

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE, à Chambéry. — *Mémoires* et documents ; tome II^e ; 1858. In-8° de 310 pages.

— Bulletin de la Société. LV pages.

— Numismatique savoisienne, par M. Er. Rabut. 12 pages.

— Note sur la voie romaine qui traversait Passy-en-Faucigny, par M. G. Mortillet. 8 pages.

— Découverte faite à Montagnole d'une urne cinéraire, par M. L. Rabut. 8 pages.

— Documents relatifs au couvent de Saint-Dominique de Chambéry, publiés par M. Fr. Rabut (2^e série). 108 pages.

— Bulletin bibliographique de la Savoie pour 1857, par le même. 84 pages.

— Sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne, manuscrit de R. Esprit-Combet, édité par le comte M. d'Arve. 32 pages.

— Franchises de Montmellian et d'Urbin, transcrit par M. Joseph Huguenin, et précédées d'une Note sur les franchises de Savoie, par M. Er. Rabut. 21 pages.

— Notice sur les Urrières, par M. Cam. Foray. 32 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE [DE METZ. — *Mémoires* ; 39^e année ; 1857, 1858.

— Séance publique. 101 pages.

- Agriculture; Notices diverses.
- Beaux-arts; Rapports, par MM. *Blanc et Vignotti*.
- Littérature. Notes et Rapports, par MM. *Thiele, Gerson, Lévy*, le vicomte de *La Boulaye, Salmon*.
- Des récréations populaires, considérées comme un des moyens les plus efficaces de détourner les ouvriers des cabarets, par M. le baron de *Gérando*. 12 pages.
- Histoire. — Archéologie : Mémoires, Notes et Rapports, par MM. *Ch. Klein, V. Simon, Robert, F. de Saulcy, G. Humbert, E. de Bouteiller, Dufresne, F.-M. Chabert*.
- Sciences : Notices et Mémoires, par M. *E. Jacquot* (minéralogie), *Em. Bouchoffe* (électricité), *Terquem* (zoologie), l'abbé *Maréchal* (mécanique), et *Lavoine* (météorologie).

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN, à Limoges. — *Bulletin*; 1858, 4^e trimestre. In-8° de 48 pages. Nobiliaire. 16 pages.

- De la poésie limousine, par M. *Maurice Ardant*. 12 pages.
- Abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, par M. *J.-B.-L. Roy-Pierreffitte*. 19 pages.
- Vicomté de Rochechouart, par M. *Maurice Ardant*. 17 pages.
- Etudes sur le Limousin, par M. l'abbé *Texier*. 3 pages.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE. — Procès-verbal de la séance publique tenue en 1856, et Compte rendu des travaux des années 1854, 1855 et du 1^{er} semestre de 1856, par M. *P.-M. Roux*, secrétaire perpétuel. 1858. In-8° de 160 pages. 3 planches.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE. — *Bulletins*; 8^e volume; Nancy, 1858. In-8°.

- Notice historique et descriptive sur le faubourg et la paroisse de Saint-Pierre de Nancy, par M. l'abbé *Marchal*. 51 pages.
- Esquisse de l'histoire de la médecine et de la chirurgie en Lorraine, depuis les temps anciens jusqu'à la réunion de cette province à la France, par M. *J.-B. Simonin*, père. 103 pages.
- Notice sur l'église de Rollainville, par M. *Humbert*. 16 pages, 6 dessins, par M. *A. Humbert*, fils.
- Le livre des enquêteurs de la cité de Toul, par M. *H. Lepage*. 70 pages.
- Catalogue de l'œuvre d'Israël Sylvestre, par M. *Faucheux* (fin). 144 pages.

MÊME SOCIÉTÉ. *Journal*; 8^e année, 12^e numéro; Décembre 1858. Nicolas Briot, graveur des monnaies du duc de Lorraine Henri II, par M. *H. Lepage*. 15 pages; 1 planche.

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE CAEN. — *Bulletin*; tome 1^{er}, 5^e cahier; Décembre 1858. In-4° de 80 pages.

- Notice sur les inscriptions cunéiformes de la collection épigraphique de M. *Lottin de Laval*, par M. *E. Menant*. 40 pages.

— Le théâtre à Rome. 2^e article. — Théâtre indigène ; Jeux fescennins et atellanes, etc., par M. C. *Hippeau*. 22 pages.

GAZETTE MÉDICALE DE STRASBOURG. — 1858. n^o 12. In-4^o de 16 pages.

— De l'état des connaissances actuelles sur la formation de l'ictère, par M. le docteur *Paul Aronssohn*.

— Observations de trachéotomie pratiquée avec succès dans un cas de croup, par le docteur *Klein*, de Niederbronn.

— Société de médecine de Strasbourg. Séance du 4 novembre 1858.

— Conseil d'hygiène publique du Bas-Rhin. Séance du 8 septembre 1858.

ANNALES DE L'ORDRE DE SAINTE-URSULE, formant la continuation de l'Histoire générale de cet institut depuis la Révolution française jusqu'à nos jours, précédé d'un abrégé historique des premiers temps de cet ordre ; recueil puisé dans les chroniques et les annales particulières de chaque communauté, avec une préface, par M. *Ch. Sainte-Foy*. 2 vol. in-8^o de 700 pages.

— Description du département du Bas-Rhin, publiée avec le concours du Conseil général, sous les auspices de M. *Migneret*, préfet. Paris et Strasbourg, 1858 ; tome 1^{er}. In-8^o de 720 pages.

— Observations préliminaires, par M. *Migneret*.

— Introduction historique, par M. *Spach*.

— Bibliographie, par M. *Heitz*.

— Mémoire sur l'Alsace, en 1697, par M. *de Lagrange*.

— Topographie, géologie, par M. *Daubrée*.

— Météorologie, par M. *Bertin*.

HISTOIRE DE LA VILLE DE PARTHENAY ET DE SES ANCIENS SEIGNEURS, ET DE LA GÂTINE DU POITOU, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution, ornée du portrait du maréchal de Milleraye et d'une carte de la Gâtine, par M. *Bélisaire Ledain*. Paris, Poitiers, 1858. In-8^o de 403 pages.

HISTOIRE DE MONTFORT ET DES ENVIRONS, par M. *F.-L.-E. Oresve*. Montfort-sur-Meu, 1858. In-8^o de 304 pages.

— Notice chronologique ; origine ; légendes ; archéologie ; histoire et généalogie. Pièces justificatives.

HISTOIRE DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE ET DES ÉVÊQUES D'ALBY, depuis les premiers temps connus jusqu'à la fondation de la nouvelle église Sainte-Cécile, par M. *E. d'Auriac*. Paris, Imprimerie impériale, 1858. In-8^o de 317 pages.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

Le Ministre d'Etat vient d'acquérir, pour le Musée de l'Hôtel-Cluny, huit couronnes d'or du septième siècle, trouvées près de Tolède, la capitale des rois goths, au lieu dit *la Fuente de Guarrazar*.

Ces couronnes sont richement ornées de saphirs et de perles sertis avec art. La plus grande de toutes, dont le bandeau n'a pas moins de 10 centimètres de hauteur, porte le nom du roi Reccesvinthus, prince qui a régné sur l'Espagne de 649 à 672.

Celle qui vient ensuite et qui a probablement appartenu à la femme de Reccesvinthus, présente une frappante ressemblance avec la couronne de la reine Théodelinde, conservée à Monza.

Les six autres, de formes variées et de plus petites dimensions, paraissent avoir été consacrées par les enfants du roi goth.

Toutes ces couronnes sont suspendues à de belles chaînes d'or, et une chaînette, passant au centre de chaque couronne, soutient une grande croix enrichie de diamants. Ces bijoux avaient été dédiés à la Vierge de Sorbaces, ainsi que nous l'apprend l'inscription tracée sur l'une de ces croix ; ils offrent une grande analogie avec les bijoux mérovingiens.

La magnifique collection acquise par le Ministre d'Etat va fournir un ample sujet d'études aux artistes et aux antiquaires, et les couronnes de Guarrazar prendront, dans l'histoire des arts du moyen âge, place à côté des célèbres couronnes de Monza, que l'on admire depuis des siècles et qu'elles surpassent en richesse et en nombre.

(*Moniteur universel.*)

— La Société académique de Laon, dans sa séance du 21 décembre, a reçu une intéressante communication de M. Matton, archiviste du département de l'Aisne.

M. Matton s'occupe, depuis deux ans, du classement des archives de l'Hôtel-Dieu de Laon. Entre autres découvertes curieuses, il a trouvé un almanach vieux déjà de plus de trois cent vingt ans, car il date de 1537. Il servait de garde à un registre de comptes de la même année.

Cette curiosité bibliographique est intitulée : *LA PROGNOSTICATION de Louvain pour l'an mil cinq cents trente-huyt, composé par Maistre Bernard de La Foretz, astrologue et médecin en l'Université de Louvain. Donné à Paris avec privilège.* C'est un in-octavo de huit pages sur un papier beaucoup plus beau que celui de nos Liégeois de Troyes et de Reims. A la première page se voit une gravure sur bois représentant le Soleil, dont les rayons aboutissant à un cercle encadrent entre eux les noms des mois, *nomina mensum*, et les noms des constellations, *nomina signorum*. La circonférence solaire est inscrite dans un carré parfait, aux angles duquel on voit les quatre vents environnés d'étoiles. Ce produit de la xylographie a dû supporter un nombreux tirage, car la gravure paraît fort usée. Dans le texte sont disséminés des lettres ornées dans le goût du temps et des culs-de-lampe.

Voici les prognostications que maître Bernard de la Foretz édite en la sixième page de son petit livre :

« Le seigneur du lieu de la conjunction des luminaires précédant l'entrée du Soleil en Ariès, Cancer et Libra, et la Lune tous deux appliquant au seigneur de leur VIII^e maison, le seigneur aussi de l'ascendant de la révolution en la VI^e, la Lune et celui seigneur du degré ascendant au quart de mars, nous menassent forz de fiebvres pestilenciales en ceste année, et aussy faict la Lune infortunée de Saturne au lieu de la conjunction des luminaires précédant l'entrée du Soleil en Ariès, comme dict Albohazem.

« Signe de guerre et effusion de sang, monstre le seigneur de la X^e en l'anglet de la terre, le Soleil entrant en Ariès, ce que semblablement afferme Mars en ceste mesme entrée, jectant contre Jupiter ses quartilz, et mauvais regards, lequel signifie la destruction de plusieurs par guerres.

« La conjunction de Saturne et de Mars qui se fera le XIII^e jour de juing, environ mydi, pour ce qu'elle tient le degré oriental rétrogradant, nous menasse de mortalité par guerres et maladies et signifie la destruction d'aucunes villes par prises, interfections et pilleries, et pour ce que Mars est en la IX^e maison, le Soleil entrant en Ariès, plusieurs s'enfouyront et lairront leurs biens, principalement de ceulz de la quarte orientale.

« Le roy prospèrera et augmentera en force et en vertu dessus ses ennemys, touteffois, ainsy que dénote l'infortune de Mars, aucuns ses sujets désobayront. Je treuve aussi que la conjunction de Saturne et Mars le menasse de quelcun venant des parties subjectes de Virgo pour le décevoir.

« La destruction de quelque secte dénote la conjunction de Saturne et Mars, par guerre et occision ; mais l'effaict n'apparaistra jusque en la première moytié de l'année prochaine. »

Cette prédiction de mort violente à une secte religieuse se ressent évidemment des colères qu'inspiraient en ce moment les progrès du calvinisme en France. Il faut aussi chercher l'idée politique dans cette *prognostication* qui montre le roi (François 1^{er}) grandissant en force et en vertu, mais exposé à être trompé évidemment par quelque partisan de la religion nouvelle. Ce n'est pas d'ailleurs la dernière fois que la politique, au moins autant que la science astrologique, inspirera les prédictions de l'auteur de notre almanach ; tout à l'heure, il va faire allusion au triste sort de l'Empire grec, qui va bientôt périr sous les coups de l'Islamisme triomphant. Il poursuit en ces termes :

« Les chemins seront pleins de larrons et brigans, comme apert par Mars estant en la IX^e maison, lequel dénote interfection et occision de plusieurs dessus les chemins, et seront marchans infortunez pour ce que le significateur de la secunde est en infortune.

« La mort d'ung roy turq monstre Mars estant infortuné au signe de Léo.

« La conjunction de Mars avec Saturne dénote la mort d'auscuns grans personnaiges anciens et vieulx.

« Mars infortuné au signe de Léo, le Soleil entrant en Ariès, envoyra beaucoup de grans troubles, empeschemens et facheries ès régions ou parties subjectives au signe de Léo. Aussy fera Saturne, le Soleil entrant en Cancer ès parties subjectives au signe de Virgo.

« Effusion de sang, plusieurs faulcetez et trahisons seront ceste année, ainsi que signifie la Lune subjecte avec Mars, le Soleil entrant en Ariès et au quartil de Mars en l'introite de Cancer, à l'opposite aussy de Mars, en l'entrée du Soleil en Libra.

« Le peuple souffrira beaucoup d'adversitez et de maladies pour leur prince, car en l'entrée du Soleil en Ariès, Cancer et Libra, la Lune est infortunée en la VI^e maison de Mars et de Saturne.

« Le bien du peuple diminuera ; se retirera le peuple de faire des aulmosnes, pour ce que Jupiter est infortuné en l'ascendant.

« Les Grecz auront à souffrir ceste année par leur anemys, car Saturne est rétrograde au signe de Léo.

« Les Romains seront empeschez et fort ennuyez, car Jupiter est levé dessus Venus au signe de Cancer.

« Vieilles gens et anciens seront en dangier de mort plus que ces ans passés, pour ce que Saturne qui est significateur des anciens est joint avecques Mars, et ce sera par maladies froydes et sèches. »

Quelque convaincu que soit notre astrologue de la bonté des opérations cabalistiques faites par lui d'après les principes posés par les princes de l'astrologie, il aime à croire que les fatales influences des astres seront conjurées par le pouvoir du Maître du monde, et ce consolant espoir, il l'écrivit en ces termes dans la dernière page de son livre :

« Toutes lesquelles significations et choses devant dictes à venir, avons rédigez et mys ensemble des livres et sentences de plusieurs aucteurs, docteurs, astrologues, coment de Pholoméé, Hermés, Galien, Albumazar et plusieurs aultres. Combien ilz se soient approchez au plus près du vray sagement dessubz la signification des astres, et qu'il soyt vray que les corps celestes ayent pouvoir de incliner et influencer les terrestres, nonobstant ce nostre Seigneur Dieu le père, quy de sa puissance et sapience, sans le conseil d'altruy, a créé et fait toutes choses à sa volonté, ainsy peut-il faire et disposer de tout à son plaisir. Et combien que les astres par leurs quartilz et opposites aspectz et regards les ungs aux aultres mauvais, nous signifient et menassent de plusieurs choses, mais nostre seigneur Jesu-christ, médiateur pour nous envers Dieu le père, pour les prières que nous ferons à icelluy, modifiera leurs mauvaises significations, auquel soit. louenge et gloire éternellement ès ciècles des ciècles. Amen. »

(*Journal de l'Aisne.*)

On lit dans la *Revue bourguignonne* de Dijon :

« Nous sommes à même de donner enfin des renseignements positifs sur les découvertes d'objets d'antiquités qui ont eu lieu aux environs de Bigny-sur-Ouche et dont l'importance a été singulièrement exagérée.

« Dans une tranchée ouverte pour rectifier la rampe dite de *Vaselles*, sur le territoire de Vic-des-Prés, route d'Arnay à Beaune, les ouvriers ont mis à découvert environ quatre-vingts squelettes humains. A côté de ces squelettes, il a été trouvé quelques lames de sabres, de poignards, des débris d'armures et d'autres morceaux de fer plats, qui semblent provenir de cuirasses. Tout est en mauvais état de conservation et littéralement corrodé par la rouille.

« On aurait pu croire, au premier aspect, que ces ossements et ces débris métalliques remontaient à l'époque gallo-romaine ; mais la découverte d'un objet de quelque valeur est de nature à modifier cette idée : c'est une plaque en cuivre argenté portant deux dauphins gravés, sur un fond qui paraît avoir été de *sable* avec deux espèces de croix sur le côté.

« D'où les squelettes proviennent-ils donc ? Il est difficile de le dire. Ne seraient-ce pas des victimes d'un engagement dont ce lieu aurait été le théâtre, vers le milieu du quinzième siècle, au temps où s'éleva contre le roi Charles VII la faction dite de *la Praguerie* ? On sait que la Trémouille en était l'un des chefs, et que Louis XI, encore dauphin, mit ses bandes au service de cette conjuration, qui dura jusqu'en 1454.

« D'autres découvertes archéologiques se feront peut-être incessamment dans le même terrain, et pourront amener quelques données sur un point d'histoire digne d'intérêt pour notre arrondissement. »

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 8 février.

Présidence de M. Lascoux.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. N. de Wailly, que l'état de sa santé et ses nombreuses occupations forcent de se retirer du Comité. La section émet le vœu qu'il soit écrit à M. de Wailly pour lui exprimer ses regrets.

MM. L. Spach, Hallez d'Arros, Dauvergne, de Crouseilhès, Nozot, Ramé, Barbier de Montault, Maupillé, Baudouin, Prioux, de La Fons de Mélicocq, de Girardot, Henry, correspondants ou membres du Comité, ont adressé des documents historiques à la section d'histoire et de philologie. Parmi ces pièces, la section a spécialement remarqué une lettre de François de Guise communiquée par M. le baron de Crouseilhès, membre non résident du Comité; elle est adressée au duc de Wurtemberg et accompagnée de deux lettres de ce dernier personnage. Ces documents proviennent du *trésor* de Pau. M. de Crouseilhès les a accompagnés de quelques réflexions destinées à rappeler à quel moment et dans quelles circonstances eut lieu cette correspondance. Il fait remarquer que ces lettres présentent une

sorte de problème historique assez curieux ; elles montrent le duc François de Guise demandant à s'instruire des doctrines nouvelles, et ne paraissant nullement inaccessible à leur influence, et cela en 1561, un an après la condamnation d'Anne Dubourg et la conjuration d'Amboise.

Ce document est renvoyé à l'examen de M. Lascoux.

M. L. Spach, président de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, transmet un travail manuscrit de M. Heitz, qui a pour titre : *Liste des villes, bourgs, villages, hameaux, forts, châteaux, monastères, chapelles, pèlerinages, montagnes, vallées, rivières, lacs, ruisseaux, canaux, cascades, etc., de l'ancienne province d'Alsace (départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin), qui portent plusieurs noms, en français, en allemand et en latin, avec l'indication des localités qui n'existent plus.*

Le Comité a accueilli avec empressement ce travail qui rentre dans les documents destinés à préparer le *Dictionnaire géographique de la France* ; il a été renvoyé à la commission qui s'occupe de les coordonner.

Il en est de même des renseignements sur Château-Porcien et sur Château-Regnault transmis par M. Nozot.

M. Hanriot, inspecteur de l'Académie de Metz, a envoyé, par l'intermédiaire de M. le recteur de Nancy, un rapport sur un certain nombre de lettres de Henri IV que M. Hallez d'Arroz, ancien secrétaire général de la préfecture, a trouvées dans les archives de sa famille et qu'il met à la disposition de M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Berger de Xivrey est chargé d'examiner ces documents, qui pourront servir à compléter la collection des lettres de Henri IV.

M. Alex. de La Mothe, dont la mission à Madrid a déjà produit d'heureux résultats pour l'histoire de France, transmet de nouveaux documents au Comité, entre autres plusieurs copies et traductions de lettres de l'abbé de Najéra, ami et confident de Charles-Quint ; on y trouve un journal intéressant des opérations qui précédèrent la bataille de Pavie, le récit même de cette bataille et des particularités curieuses sur la translation de François I^{er} en Espagne. Ces pièces sont extraites de la collection de D. Pascal de Gayangos. M. Alex. de La Mothe annonce d'autres communications qui auront un grand intérêt pour notre histoire nationale.

La section a ensuite entendu la lecture du rapport présenté par M. Léop. Delisle, au nom de la commission du *Dictionnaire géographique*. Comme ce rapport a déjà été publié dans la *Revue des So-*

ciétés savantes (1), nous n'insisterons pas sur ce travail. Les correspondants y trouveront un excellent guide pour les travaux préparatoires qui se poursuivent avec zèle dans toute la France.

M. Léop. Delisle a rendu compte d'une communication de M. Merlet, correspondant du Comité. « M. Merlet, dit-il, a envoyé la copie d'un acte du 21 mai 1471, par lequel les commissaires du roi prononcent l'anoblissement de Jean Richard, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre de Caen, et propriétaire d'un fief noble situé en la paroisse de Héronvillette.

« Ce document ne présente pas par lui-même un bien grand intérêt; mais il contient le texte de deux actes de Louis XI qui méritent de fixer l'attention. Dans le premier, daté des Montils-lez-Tours, au mois de novembre 1470, et qui a été publié dans le *Recueil des ordonnances* (XVII, 337), on voit que, les Etats de Normandie ayant réclamé contre certaines mesures ordonnées par Louis XI sur le fait des francs fiefs et de nouveaux acquêts, le roi avait chargé le patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, l'évêque d'Avranches, son confesseur, et Guillaume de Cerisay, greffier du Parlement à Paris, d'entendre les propositions qui leur seraient faites par les députés de la province, au nombre de six pour chaque bailliage. Les députés, réunis à Caen le 1^{er} octobre 1470, avaient offert une somme de 47,250 l. t. pour obtenir du roi l'amortissement des biens acquis par les gens d'église et l'anoblissement des gens non nobles, propriétaires de fiefs nobles. Louis XI accepta ces conditions au commencement du mois de novembre 1470. Telle est la substance de la première des chartes de Louis XI insérées dans l'acte dont j'ai l'honneur de vous entretenir.

« Dans la seconde, datée des Montils-lez-Tours, le 5 novembre 1470, le roi prescrit les mesures à prendre pour répartir et lever la somme promise par les Etats de Normandie.

« Ce sont là des documents qui méritent à plusieurs égards d'être recueillis pour l'histoire. Je crois donc qu'il est utile d'imprimer la pièce que nous a envoyée M. Merlet; toutefois on pourra se dispenser de republier les premières lettres patentes de Louis XI dont le texte a été donné par les éditeurs du *Recueil des ordonnances*. »

M. Jules Desnoyers donne lecture de plusieurs rapports sur des communications de MM. Samazeuilh, Rosenzweig, Victor Fouque et de La Fons de Mélicocq. Les extraits des comptes des consuls de Castel-Jaloux (XIV^e-XVI^e siècles) envoyés par M. Samazeuilh, ren-

(1) Numéro de février, p. 105 et suiv.

ferment de curieux détails sur le prix des denrées et des bestiaux, le salaire des ouvriers, etc. Ce recueil pourra être fort utile lorsque l'on commencera à mettre en œuvre les documents rassemblés depuis longtemps pour une statistique industrielle de la France au moyen âge. Les règlements de la corporation de potiers existant à Rieux, dans la sénéchaussée de Ploërmel, que M. Rosenzweig a transmis au Comité, portent la date de 1681 ; mais ils indiquent que cette industrie locale remontait à une époque beaucoup plus ancienne. M. Desnoyers, en constatant l'intérêt de ce document, aurait désiré que cette pièce eût été accompagnée de quelques recherches sur l'antiquité de la poterie bretonne. M. Victor Fouque a communiqué également les règlements d'anciennes corporations, et spécialement des maîtres vanniers de la ville de Chàlon-sur-Saône. On doit, au même correspondant, un diplôme de *frère de la joyeuse union de la Grappe*, accordé à un habitant de Chàlon-sur-Saône. M. le rapporteur fait ressortir le rôle de toutes ces associations plus ou moins grotesques, si communes dans les pays vignobles, et dont, suivant ses expressions, le caractère satirique et dramatique a été si parfaitement tracé par un de nos savants confrères, M. Magnin. Sur la proposition de M. Jules Desnoyers, la section décide qu'il y a lieu de publier dans la *Revue* le diplôme envoyé par M. V. Fouque, ainsi qu'un autre document transmis par le même correspondant, et d'où il résulte qu'au commencement du dix-septième siècle la plantation des mûriers blancs fut encouragée dans les Pays-Bas par l'archiduc Albert et l'infante Isabelle.

M. Huihard-Bréholles rend compte de pièces communiquées à la section par M. Dusevel et M. l'abbé Tisserand. Le premier a envoyé une lettre de Louis XIV au duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, qui contient un récit du combat livré par l'armée des princes aux troupes royales, dans le faubourg Saint-Antoine, le 2 juillet 1652. Le roi y raconte de quelle manière le parti des princes a pesé sur le corps de ville, et recommande au duc d'Elbeuf de se tenir sur ses gardes. Il est probable que cette lettre a déjà été publiée. Dans le cas contraire, et lorsque M. le rapporteur aura fait toutes les vérifications nécessaires, elle sera insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. l'abbé Tisserand a extrait des notes historiques des registres municipaux de la ville de Vence, qui embrassent les périodes des troubles religieux (1542-1598), de la guerre de succession d'Espagne (1701-1713), de la guerre de succession d'Autriche (1746-1748), et de la Révolution française. M. le rapporteur, en rendant justice

aux patientes recherches de M. l'abbé Tisserand, exprime le désir qu'il envoie plutôt des copies textuelles que des extraits pour les événements d'un intérêt général. Une dernière pièce transmise par M. l'abbé Tisserand est l'acte de donation de la seigneurie de Vence, faite en 1230, par Raymond Bérenger, comte de Provence, à Romée de Villeneuve. Ce document présente quelque intérêt historique comme se rapportant à un personnage qui a contribué au mariage de Béatrix, fille de Bérenger, avec Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, et a préparé ainsi la réunion de la Provence à la couronne de France. Malheureusement la copie envoyée par M. l'abbé Tisserand ne pourra être publiée qu'après une révision attentive du texte.

M. Lascoax lit un rapport sur un document transmis par M. Beauhière. Cette pièce fait connaître les divers incidents d'un procès intenté aux moines de Marmoutiers par les moines de la Couture, et jugé par Guillaume le Bâtard, en sa qualité de comte du Maine. Le rapporteur établit que la date de cet arrêt doit être fixée à l'année 1064 environ. Ce document a paru digne d'être publié textuellement dans la *Revue des Sociétés savantes*; mais il est nécessaire, au préalable, de le comparer avec un meilleur texte qui existe à la Bibliothèque impériale.

M. Ravenel fait un rapport verbal sur trente-deux lettres autographes de personnages du dix-huitième siècle, recueillies à Loudun (Vienne) par M. Barbier de Montault et offertes au Comité par le correspondant. Ces lettres, adressées à M. Hocquard, commissaire ordonnateur des guerres, et relatives à ses fonctions, n'ont entre elles, aucune connexion. Elles sont sans importance au point de vue historique et ne présentent de l'intérêt qu'à titre d'autographes, et à cause des personnages qui les ont écrites, parmi lesquels on remarque le maréchal de Belle-Ile, le duc d'Elbeuf, etc.

M. Léop. Delisle réclame la cession de ces autographes en faveur de la Bibliothèque impériale. La section adopte cette proposition et prie Son Exc. M. le Ministre de vouloir bien autoriser le dépôt demandé.

La section a encore entendu, dans cette séance, plusieurs rapports sur les travaux des Sociétés savantes. On les trouvera dans la *Revue*, et nous nous bornerons ici à les indiquer sommairement : M. Lascoax a rendu compte des *Travaux de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne*; M. Rathery, des nos 7 à 12 de la *Revue africaine*, seconde année; et M. Tardif, des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*.

Les Sociétés savantes verront par ces rapports que le Comité suit avec intérêt les travaux par lesquels elles éclairent l'histoire et l'archéologie de nos anciennes provinces. C'est dans la même pensée qu'il a accueilli et renvoyé à l'examen d'une commission la proposition d'un de ses membres, M. Paul Lacroix, qui demande que l'on dresse une Table générale des Mémoires concernant l'histoire, la géographie, la philologie, l'archéologie et les sciences mathématiques et physiques, qui sont contenus dans les recueils publiés par les Sociétés savantes des départements depuis leur fondation. Déjà l'Allemagne a tenté ce travail dans deux ouvrages signalés par M. Paul Lacroix ; mais ces publications de savants étrangers présentent beaucoup de lacunes. Le Comité seul, disposant de la vaste centralisation du ministère et secondé par les Sociétés savantes des départements, pourrait accomplir une œuvre dont tout le monde reconnaît et proclame l'utilité. Il ne s'est élevé de discussion que sur les moyens d'exécution. C'est pour les lever que la section a nommé une commission de trois membres, MM. Bellaguet, Tardif et F. Wey, qui s'entendront avec les commissaires nommés par les autres sections pour examiner la proposition de M. Paul Lacroix.

A. CHÉRUÉL,

*Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.*

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 14 février 1839.

Présidence de M. LE MARQUIS DE LA GRANGE, sénateur.

La lecture du procès-verbal de la séance du 17 janvier fournit à M. de la Villemarqué, membre honoraire du Comité, l'occasion de signaler l'importance d'une *pierre levée* portant une inscription latine du huitième ou du neuvième siècle, qui se trouve placée sur la route vicinale d'Auray à Crach (Morbihan), à 3 kilomètres d'Auray. M. de la Villemarqué annonce que ce curieux monument court risque d'être brisé et employé au pavage d'une route nouvelle; il y a même lieu de craindre que déjà cette pierre levée soit détruite.

Le savant membre honoraire demande que la section fasse connaître ce danger à M. le Ministre, et prie Son Exc. de vouloir bien prendre à cet égard des informations précises auprès de M. Rosenzweig et inviter ce correspondant à s'entendre avec qui de droit pour assurer la conservation du monument. Sur la demande de M. P. Lacroix, la section sollicitera également la haute intervention du Ministre auprès de son collègue le Ministre d'Etat, pour le prier de prendre, à ce sujet, les mesures qu'il jugera utiles.

M. le secrétaire du Comité donne lecture de la correspondance. Une lettre de Mgr l'évêque de Fréjus, transmise par M. le directeur général des cultes, fait connaître à la section l'existence dans l'église de Saint-Paul du Var (canton de Vence, arrondissement de Grasse), de trois tableaux qui paraissent avoir une certaine valeur, sous le rapport de l'art. L'un de ces tableaux, peint à Paris en 1661, a été donné à cette église dans le courant du dix-septième siècle, et la fabrique ne consentirait pas à s'en dessaisir; mais il n'en est pas de même des deux autres tableaux, dont l'un, qu'on assure être de la main d'un grand maître, aurait besoin d'une intelligente restauration. M. le directeur général des cultes demande s'il n'y aurait pas lieu d'avertir le Ministre d'Etat de l'existence de ces tableaux, que la fabrique de Saint-Paul du Var paraît disposée à aliéner.

La section est d'avis qu'il est utile de faire à M. le Ministre d'Etat la communication proposée, et, en même temps, pense qu'il est important de saisir cette occasion de rappeler aux fabriques des églises qu'elles ne peuvent disposer, sans autorisation, des objets confiés à leur garde.

M. le secrétaire du Comité donne connaissance à la section d'une lettre de M. P. Lacroix, déjà communiquée à la section d'histoire et de philologie. Il s'agit d'une proposition que le savant bibliothécaire de l' Arsenal présente comme une conséquence nécessaire de la nouvelle organisation du Comité. M. Paul Lacroix désirerait qu'il fût dressé une Table générale des Mémoires insérés dans les Recueils publiés par les Sociétés savantes.

M. Paul Lacroix développe sa proposition. Répondant à une objection motivée sur la difficulté de réunir les éléments de cet utile travail, M. Lacroix déclare que la bibliothèque de l' Arsenal possède presque tous les Recueils des publications des Sociétés savantes antérieurs à l'année 1789.

La section s'associe à la pensée de M. Lacroix, et, attendu qu'il s'agit d'une affaire qui intéresse le Comité tout entier, elle adopte la marche suivie par la section d'histoire, c'est-à-dire qu'elle nomme, comme cette dernière, trois commissaires chargés d'étudier cet important projet.

Si la section des sciences, comme il y a lieu de l'espérer, croit aussi devoir confier l'examen de cette affaire à des commissaires, la réunion des membres nommés par ces trois sections formera une commission générale. Les commissaires désignés par M. le président, avec l'assentiment de la section, sont : MM. P. Lacroix, Léon Renier et de Guilhaemy.

La section renvoie à l'examen de M. Renier un rapport de M. Cherbonneau, sur quatre inscriptions récemment trouvées à Constantine, et à M. A. Lenoir, une note de M. l'abbé Cochet, sur des découvertes faites à Pitres (Eure), sur l'emplacement présumé d'un palais de Charles le Chauve.

Un rapport de M. de Coussemaker, sur un manuscrit musical de la bibliothèque de Saint-Dié, est renvoyé à l'examen de M. Vincent. On espère que le savant académicien, dont on connaît l'autorité sur les questions qui touchent à l'histoire de la musique, voudra bien se charger de ce travail. Bien qu'il soit aujourd'hui membre de la section des sciences, M. Vincent pourrait être exceptionnellement convoqué par M. le Ministre, à l'une des prochaines séances de la section d'archéologie, pour y faire son rapport.

M. Dauvergne, membre non résident, transmet la copie d'une épitaphe en vers latins, composée par Santeul pour Charlotte d'Etampes-Valençay, morte religieuse en 1642, au couvent de Faremoutier (canton de Rozay, Seine-et-Marne).

M. le baron de Guilhaemy veut bien se charger de faire un rapport sur cette communication.

M. Dusevel, membre non résident, signale un vitrail du seizième siècle, représentant la mort et le convoi de la Sainte-Vierge, ainsi qu'un bas-relief en bois de la même époque, offrant le même sujet. Le vitrail offre une curieuse variante du type de cette légende; le bas-relief, au contraire, est conforme à la tradition la plus répandue. La section remercie M. Dusevel et accepte son offre d'adresser des dessins de ces deux monuments.

M. le baron de Girardot adresse la copie d'un compte de la duchesse Anne de Bretagne, prise sur des parchemins employés à la reliure de registres. La section charge M. Chabouillet de lui rendre compte de cette communication.

M. Maurice Ardant fait un envoi de divers documents dont MM. de Guilhermy et Chabouillet rendront compte à la section. Le même correspondant exprime en même temps ses regrets de n'avoir pas encore été justifié par M. L. Renier, au sujet d'une faute de latinité à lui imputée par ce dernier. (Voir à ce sujet le Rapport de M. Renier, dans le *Bulletin*, t. IV, p. 169, année 1858 (1).)

M. L. Renier explique à la section que s'il n'a pas répondu plus tôt à la réclamation de M. Ardant, c'est qu'il croit devoir persister dans son opinion. M. L. Renier répondra à M. Ardant dans une prochaine séance.

M. l'abbé Barbier de Montault transmet la suite de la collection de copies d'inscriptions françaises qu'il a recueillies à Rome. M. de Guilhermy accepte encore la mission d'examiner cet envoi qui comprend, en outre, d'intéressants dessins.

Le même membre se charge aussi de faire un rapport sur un vitrail de la cathédrale d'Angers, attribué au treizième siècle, et sur lequel M. Hucher, correspondant, croit reconnaître l'image du pape Innocent IV.

M. l'abbé Grimot, correspondant, adresse un rapport sur des fouilles exécutées dans le cimetière d'Arrouville (canton de Marines, Seine-et-Oise). M. J. Quicherat veut bien se charger de rendre compte au Comité de cette communication. M. Harlin adresse des notes sur les antiquités romaines du canton de Mouzon (Ardennes) et réclame des instructions sur divers sujets. La lettre de M. Harlin est renvoyée à l'examen de M. L. Renier.

M. Verlay, conservateur du Musée des médailles de Lille envoie un fac-simile d'une Instruction, donnée par Michel-Ange, pour la fonte

(1) La réclamation de M. Ardant a été remise à M. Renier, le 13 décembre 1858.

des canons, et le calque d'un croquis de canon. Les originaux de ces deux précieux documents, qui seront communiqués à M. le colonel Favé, se trouvent dans le livre de croquis de Michel-Ange, conservé à Lille dans le Musée Wicar.

M. Verlay adresse en même temps un estampage d'un carreau en terre cuite, provenant de l'église des Récollets de Lille, avec la date *Mill. cccc. nonante et quatre*. Ce dessin sera déposé dans les archives du Comité, ainsi qu'un rapport de M. de Martonne sur la découverte de peintures murales dans l'église de N.-D. de Fontaine, en Sologne, et l'esquisse d'un Christ byzantin en émail, adressée par M. Marre, inspecteur primaire à Dreux.

La lecture de la correspondance étant épuisée, M. le président donne la parole aux membres chargés de faire des rapports à la section.

M. de Maslatrie, chargé de rendre compte d'un volume des *Mémoires de la Société des Arts, etc., de Carcassone*, n'y ayant trouvé du ressort de la section que des travaux sur la numismatique, a remis le volume à M. de Longpérier. Le même membre lit un rapport sur des extraits d'une correspondance inédite entre l'abbé Lebeuf et l'abbé Fenel, au sujet du prétendu suaire de saint Germain, évêque d'Auxerre; le rapporteur conclut en faveur de l'impression de ces extraits de correspondance, qui ont été adressés par M. Benoît, ancien procureur impérial à Auxerre. La section renvoie ce rapport à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Paul Lacroix lit son rapport sur la communication de M. Kuhn-holtz, sur un exemplaire des *Figures des monnaies de France de Haultin*; la section renvoie également ce rapport à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Albert Lenoir rend compte verbalement de diverses communications de correspondants. M. Mallay a entrepris la classification de toutes les églises de l'Auvergne. L'ancien diocèse de Clermont renfermait 758 églises paroissiales, etc. M. Mallay a fait le travail pour 150 églises, et il l'envoie comme spécimen en demandant un avis sur la marche qu'il a adoptée. Le rapporteur pense que cette espèce de statistique monumentale mérite d'être approuvée par la section; c'est une indication succincte des édifices, mais elle est suffisante et formera un guide utile pour les voyageurs. M. Lenoir propose donc à la section d'encourager M. Mallay à persévérer dans son entreprise. Ces conclusions sont adoptées par la section, qui décide que le spécimen de M. Mallay sera remis à la commission du Répertoire archéologique de la France.

M. Albert Lenoir propose le dépôt aux archives d'une Note de M. Doublet de Boisthibault sur la découverte d'arcades romanes dans le chœur de l'ancienne abbaye de Saint-Martin du Val, aujourd'hui de Saint-Brice, située dans l'hospice des pauvres à Chartres. Depuis la communication de M. de Boisthibault, on a découvert dans cette église cinq tombeaux dont deux portaient des inscriptions qui font connaître qu'ils renfermaient les restes de deux religieux. L'une de ces tombes est surmontée d'un couvercle en dos d'âne; une autre présente, sur une des faces d'extrémité, un groupe de croix analogues aux croix qui se voient sur le sarcophage d'un évêque de Chartres, mort en 557, et conservé dans les cryptes de la cathédrale. M. Lenoir demande le dépôt aux archives de la lettre de M. Doublet de Boisthibault, qui pourra être utilement consultée par la commission du Répertoire archéologique de la France.

M. Lenoir conclut de la même manière, et pour les mêmes motifs, en rendant compte de la Notice archéologique sur la chapelle du collège de Lisieux, rue Saint-Jean-de-Beauvais à Paris, adressée par M. André Durand. Cette Notice offre d'autant plus d'intérêt que le monument dont elle fait l'histoire va être prochainement démoli.

Un membre demande si la section ne jugerait pas à propos d'adresser une réclamation au préfet de la Seine, pour obtenir la conservation de cette chapelle. MM. du Sommerard et Albert Lenoir déclarent qu'ils regardent toute tentative de ce genre comme inutile. Une démarche de M. le Ministre à cet effet a été sans résultat. Le prolongement de la rue des Ecoles ne permettra pas d'épargner cette chapelle dont la démolition est irrévocablement décidée.

M. J. Quicherat propose aussi le dépôt aux archives d'un document adressé par M. l'abbé Magloire Giraud. Ce document n'est pas un contrat de mariage, comme l'a intitulé le correspondant, c'est l'acte d'apport d'une dot. Les termes par lesquels sont désignés les objets d'habillement se trouvent tous dans le Glossaire de Du Cange, à l'exception d'un seul, *de linidis* (unam tunicam de linidis). M. Quicherat soupçonne ici une mauvaise lecture, peut-être faut-il supposer *viridi* ou *livido*. La section approuve les conclusions de M. Quicherat.

M. de Guilhermy donne lecture de trois rapports sur un grand nombre de communications de correspondants. Ce travail important est écouté avec le plus vif intérêt par la section, qui en ordonne l'envoi à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*. En attendant que l'impression permette à tout le monde d'apprécier le mérite de ces documents, qui intéressent à la fois le grand Recueil épigraphique ordonné par le Ministre, et le Répertoire

archéologique de la France, il est nécessaire d'analyser ici les passages de ces rapports, qui ont donné lieu à la section de sanctionner des vœux formulés par le consciencieux et zélé rapporteur.

M. Bouchitté, dans un *Mémoire sur les vestiges de l'ancienne abbaye de Port-Royal-des-Champs*, fait connaître que des tombes remarquables par leur antiquité, par les représentations qui y sont gravées, ou par les noms illustres dont elles perpétuent la mémoire, se dégradent de jour en jour, attendu qu'elles forment le pavé de l'église de Magny où elles ont été réunies ; mais en même temps, il annonce que quelques propriétaires du pays ont manifesté l'intention de faire les frais d'un nouveau dallage, afin qu'on puisse relever les pierres tombales et les placer contre les murs de l'église. « Un encouragement, et, au besoin, un secours de la part du Ministre, déter-
« minerait l'exécution du projet. » En conséquence, M. de Guilhermy, bien édifié, comme tous ceux qui ont pu examiner les précieux monuments de l'église de Magny, sur l'importance de leur conservation, propose au Comité de recommander cette affaire à toute la sollicitude de l'Administration des cultes.

M. de Contencin, directeur général des cultes, déclare qu'il est tout disposé à demander au Ministre un secours pour faciliter ce nouveau dallage ; mais il fait observer que l'Administration ne peut agir qu'autant qu'elle aura été saisie officiellement de l'affaire par une demande de la fabrique de Magny. La section, consultée par M. le président, pense qu'en répondant à M. Bouchitté, on pourrait l'avertir des bonnes dispositions de M. le directeur général des cultes et l'inviter à s'entendre avec les personnes qui lui ont fait part de leurs intentions à l'égard d'un nouveau dallage. Il serait nécessaire qu'elles fissent dresser un devis de la dépense et que la fabrique le transmette à M. le Ministre, avec le chiffre des offres bénévoles des propriétaires de la localité.

Dans le même rapport, M. Bouchitté appelle l'attention sur deux tableaux attribués à Philippe de Champagne, autrefois placés dans l'église de Port-Royal à Paris, et qui sont devenus depuis la propriété de l'église de Linas. Comme ces toiles représentent des miracles opérés par la vertu de la sainte Epine sur les personnes de deux religieuses de Port-Royal, leur origine janséniste les a fait proscrire par l'autorité épiscopale. Ces tableaux sont aujourd'hui relégués dans un galetas et la fabrique cherche à les vendre. M. Bouchitté désirerait que leur existence fût signalée à M. le Ministre d'Etat, qui pourrait se faire informer de leur mérite réel et de leur authenticité et, s'il y avait lieu, les acquérir pour le Musée du Louvre, soit par voie d'échange, soit à prix d'argent.

M. de Contencin déclare qu'en ce qui concerne l'Administration des cultes, toutes facilités seront données à la fabrique de Linas pour qu'elle puisse traiter avec le Ministre d'Etat. Conformément au désir exprimé par M. Bouchitté, et sur les conclusions de M. de Guilhermy, la section décide que M. le Ministre de l'instruction publique sera prié d'informer M. le Ministre d'Etat de l'affaire qui vient d'être exposée.

Après la lecture des rapports et la clôture des discussions auxquelles elle donne lieu, M. P. Lacroix prend la parole ; il rappelle que l'ancien Comité avait arrêté en principe la publication d'un *Recueil de documents inédits sur les anciens artistes de la France*, et que M. Didron, ancien secrétaire du Comité, avait été chargé de ce travail. Cette publication serait d'autant plus utile, dit M. Lacroix, que l'histoire de l'art en France est encore à faire ; la reprise de ce projet mettrait en lumière une foule de documents précieux. M. Lacroix demande ce que sont devenues les communications relatives à cette publication ?

M. de la Villegille, secrétaire du Comité, répond que ces documents sont déposés à la bibliothèque du Comité, et qu'il ne s'agirait que de les rassembler. Il promet de s'occuper de ce soin en exécutant un autre classement dont il est déjà chargé, en vue de l'exécution du Répertoire archéologique de la France.

CHABUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 21 février 1859.

Présidence de M. GUIGNIAUT.

M. le comte de Mellet, correspondant du Comité, assiste à la séance.

M. le secrétaire du Comité donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 janvier.

M. Figuiet, secrétaire de la section des sciences, donne lecture d'une lettre par laquelle M. Paul Lacroix, membre de la section d'archéologie, propose de dresser une Table générale des Mémoires contenus dans les recueils publiés par les diverses Sociétés savantes de la France, depuis l'origine de ces recueils. Cette idée, dont l'exécution paraît à M. Lacroix être la conséquence nécessaire de la nouvelle organisation du *Comité des travaux historiques et des Sociétés Savantes*, a déjà été soumise à la section d'histoire et à celle d'archéologie qui ont, chacune, nommé une commission de trois membres pour s'occuper de l'examen de cette proposition. La section procède par voie de scrutin à la nomination de cette commission, qui sera composée de MM. Petit, Vincent et Jourdain.

M. le président fait hommage, au nom de M. de Caumont, du programme de la 26^e session du Congrès scientifique de France, qui s'ouvrira à Limoges le 12 septembre 1859. Des remerciements sont adressés à M. de Caumont.

M. Vincent fait également hommage, au nom de M. Lejosne, d'un ouvrage de ce dernier, ayant pour titre : *Petite géographie historique de la France*, Béziers, 1843, in-32. Ce livre est épuisé depuis longtemps. M. Vincent a demandé à M. Lejosne la permission de se desaisir en faveur du Comité de l'exemplaire qui était en sa possession, parce qu'il pense que les idées émises par l'auteur pourront être utiles à la commission du *Dictionnaire géographique de la France*. Cet ouvrage sera déposé dans la bibliothèque du Comité; des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. le président désigne MM. Pasteur, Bertsch, Chatin, Hébert, Ville et Figuiet, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes.

M. Hébert donne lecture d'un rapport sur les Mémoires de géo-

logie publiés dans le tome VIII des *Annales de la Société impériale d'agriculture de Lyon*.

M. Bertsch lit un rapport sur le deuxième volume du *Bulletin de la Société Linnéenne* de Normandie, sur le tome IV des *Annales de la Société Linnéenne de Lyon*, sur le recueil de la deuxième année des *Annales de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire* et sur le tome XXI des actes de la *Société de Bordeaux*.

M. Serret donne lecture d'un rapport sur deux Mémoires de M. Mahistre, qui font partie du tome IV de la 2^e série des *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*. Cet écrit fait suite au précédent rapport de M. Serret sur d'autres travaux contenus dans le même volume (lu le 24 janvier 1859).

M. Figuiier lit un rapport sur le *Compte rendu des travaux de la Société de médecine de Nancy*, sur la *Topographie médicale de la Somme*, publiée par la *Société médicale d'Amiens*, et sur le *Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire*.

Les rapports de MM. Hébert, Bertsch, Serret, et Figuiier sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue*, avec prière de les insérer dans ce recueil.

L. FIGUIER,

Secrétaire de la section des sciences.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RAPPORT fait à la séance du Comité, section d'archéologie, le 13 décembre 1858, sur diverses communications adressées par MM. *de la Borderie, de Girardot, Maupillé, de La Fons de Melicocq, Merlet et Grimot, curé de l'Isle-Adam.*

M. de la Borderie a fait parvenir au Comité la copie d'un inventaire dressé en 1399 au château de Frinodour, diocèse de Tréguier, et signé par Loys de Saint-Briouc, Gilet Gautier et Raoul Boschr, à la décharge du capitaine Allain Cozo, pour le très-puissant et redouté seigneur de Montfort et de la Roche.

Cet état mobilier, qui donne un aperçu exact de l'intérieur d'un château au quatorzième siècle, ne se borne pas à la description des meubles proprement dits, des tentures, des objets de literie, de lingerie, et des ornements destinés au culte religieux ; il comprend, et c'est là sa partie la plus intéressante, les pièces d'armurerie, les appareils de défense, les munitions de toutes sortes, les engins de chasse, et enfin les réserves et les provisions de bouche trouvées en magasin. M. de la Borderie fait précéder ce document d'une courte notice sur le château de Frinodour, notice dans laquelle il explique parfaitement l'apparente pénurie du mobilier dans une place tenue pour le service de guerre et non pour les besoins de l'habitation. L'interprétation que donne M. de la Borderie d'un grand nombre de termes pratiques en usage au quatorzième siècle, et dont la plupart se trouvent altérés ici par la mauvaise orthographe du rédacteur de l'inventaire, paraît excellente ; un de ses paragraphes, celui de la cuisine et du cellier, fournit une explication assez originale des dégâts occasionnés par le capitaine Cozo dans les objets de consommation dont il a à rendre charge, dégâts mis par lui au compte des

rats, atteints et convaincus, d'après son dire, de déprédation flagrante sur une pièce de vin aux trois quarts vide, et, de plus, accusés d'avoir rongé et mis en mauvaise situation les ustensiles en étain trouvés en pitoyable état.

Un autre inventaire, en date du mardi 18 mars 1524, a été adressé au Comité par M. le baron de Girardot.—Cet inventaire, dont l'original est aux archives du Cher, est celui du mobilier, des tableaux et effets du sieur de Pot, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, avec estimation dressée par François Hotement, marchand orfèvre et bourgeois de Paris.

Cette pièce donne d'abord la désignation des valeurs trouvées dans les coffrets en fer, dans les bourses de velours. Les nobles à la rose, les angelots, les escuz au soleil, les Philippes, les moutons à la grande laine, les henriques, les oboles de Gueldres et les Castilles y sont estimés à leur juste valeur; puis viennent les *pièces à plaisir*, les bagues et bijoux, les anneaux d'or plein, les rubis en façon de cœur, les saphyrs, les chaînettes d'or, les bijoux de toutes sortes.

L'inventaire passe ensuite au mobilier de table; les salières d'argent, les cuillers et ustensiles en métal précieux sont en nombre, sans compter la vaisselle d'étain de Cornouailles.

Arrivent les meubles, les bancs en bois de chêne, les dressoirs, les chaises en bois *servant à seoir à table*, les bahuts, la lingerie et les pièces de tapisserie, les robes de drap et de camelot, les mantes, bonnets et chapeaux, puis enfin quelques tableaux. Un dernier chapitre est relatif aux ornements religieux, aux boîtes à hosties, aux custodes et images.

Cet inventaire est complet et renferme une quantité de renseignements précieux sur lesquels nous ne pouvons qu'appeler ici d'une manière toute sommaire l'attention du Comité.

J'en dirai autant relativement au document envoyé par M. de La Fons de Mélicocq, sur l'ameublement de la chapelle de l'hôpital Saint-Julien, de Lille, aux quatorzième, quinzième et seizième siècles.

Ce n'est point ici un simple inventaire : c'est un compte de dépenses qui comprend l'acquisition des vases sacrés, des ornements sacerdotaux, leur réparation, les peintures faites à la chapelle, l'état des travaux exécutés et la désignation des frais de toutes sortes occasionnés par le service du culte.

Je trouve dans cet état quelques noms qu'il importe de signaler.

Tels sont ceux :

de Michiel Moriel, peintre en 1424;

REV. DES SOC. SAV. — II^e Série. — T. 1^{er}.

20

Ernoul de Gaure, verrier en 1429 ;
Jehan Queval, peintre en 1446,
tous trois cités déjà par M. le comte Léon de Laborde ;
Jehan van Etuse, verrier (1438) ;
Jehan Noblet, peintre en 1445-1450 ;
Jehan Coppin, tailleur d'images en 1498 ;
Jehan de Gand, peintre en 1500 ;
Henry Henicocq, peintre en 1514.

Ce compte de dépenses, qui commence en l'an 1346 pour ne s'arrêter qu'en 1559, comporte en outre un grand nombre de détails d'un véritable intérêt ; en dehors des noms que nous venons de citer, et qui sont ceux des artistes auxquels les travaux les plus importants ont été confiés, on y retrouve ceux de plusieurs orfèvres, de brodeurs, de peintres, d'écrivains en velin, chargés de la confection des ornements sacrés, de l'entretien du mobilier et de la mise au net des manuscrits de la chapelle.

M. Maupillé a adressé de son côté deux inventaires qui, à un siècle d'intervalle, présentent un singulier contraste entre les mœurs et les usages des deux époques.

Le premier, à la date de 1574, est celui des meubles et effets mobiliers du sieur de Patrion, lieutenant de la juridiction de Fougères. Moins important peut-être que ceux dont nous venons de parler, en raison de la nature des objets qu'il embrasse, mais non moins curieux par les détails de la vie matérielle qu'on y retrouve, cet inventaire décrit minutieusement les moindres parties de l'ameublement, et nous y trouvons non-seulement la prisée des meubles et objets à l'usage, mais celle des animaux renfermés dans les étables et écuries ; deux vieux bœufs y sont estimés 25 livres ; les jeunes montent à 27 ; les vaches à lait valent 13 livres pièce, et ainsi de suite pour les génisses, juments et pourceaux, qui ne sont cotés que 12 sous. C'est, comme le dit son titre, la certification complète et absolue des biens, meubles, lettres et contrats appartenant aux enfants mineurs, arrêtée par Gilles Guérin, commissaire du roi, sénéchal de Fougères.

La seconde communication faite par M. Maupillé consiste dans l'inventaire des meubles appartenant à M. le comte Christophe de la Haye-Saint-Hilaire, gouverneur de la ville et du château de Fougères. Il est extrait du procès-verbal dressé par Duboscq, sergent royal, en vertu d'une commission de M. le sénéchal de Rennes, en date des 27, 28 et 29 avril 1666.

Là, ce ne sont plus les meubles en chêne et en noyer, mais bien les cabinets d'Allemagne, les laques de la Chine, les miroirs en

bois de violette, les lustres de vermeil, les bassins d'argent, les bordures en bois de cèdre, etc.

Le mobilier de luxe de la fin du dix-septième siècle est venu remplacer le bahut et le dressoir du moyen âge; les serges de Caen ont fait place au satin incarnat garni de dentelles d'or et d'argent; les tapis de Turquie couvrent les carrelages; le brocart de Venise, les tapisseries d'Auvergne décorent les parois des salons; les guéridons sont couverts de tablettes en aventurine, de carrés en écaille de tortue.

Ici l'estimation en chiffres fait défaut, mais le total doit être imposant; car nous trouvons quatre grands coffres qui suffisent à peine à renfermer l'argenterie; les bassins en vermeil, les assiettes d'argent sont pris en charge par douzaines, et donnent une haute idée du luxe qui régnait au château de Fougères en 1666.

Ces inventaires sont intéressants à tous les points de vue; ils fourmillent de documents précieux sur lesquels les limites très-restreintes d'un rapport ne permettent pas de s'étendre; mais il importe, à mon avis, de signaler aux correspondants du Comité, en les remerciant de ces communications, l'intérêt tout spécial avec lequel elles sont accueillies.

Un testament, en date du 27 mai 1413, a été communiqué par M. Merlet; c'est celui de Jeanne de Garancière, dame de la Ferté, dudit lieu de Garancière et de Faugernon. Cette pièce constitue elle-même une sorte d'inventaire et renferme toutes les volontés de la testatrice, tant en ce qui concerne le lieu et les frais de la sépulture qu'en ce qui se rapporte à la distribution de ses biens, meubles, bijoux et reliques diverses en sa possession, et dont l'énumération se trouve dans une longue suite de legs qui ne présentent du reste aucun intérêt bien spécial.

M. Grimot, curé de l'Isle-Adam, a envoyé au Comité les dessins de quelques objets appartenant au mobilier de son église; c'est d'abord :

Une croix en cuivre doré formant calvaire, dont l'exécution ne remonte pas au delà du règne de Louis XIII, d'un certain effet comme disposition d'ensemble, mais d'un travail médiocre, à en juger par le dessin qui nous est adressé; — puis, un bénitier en bronze, de la première partie du seizième siècle, semblable pour la forme et pour l'exécution à celui que possède le musée de l'hôtel de Cluny. Un autre bénitier en cuivre rouge porte des figures d'animaux en relief, travail repoussé ou estampé, ouvrage dont l'époque est difficile à préciser, en raison de l'imperfection du

dessin qui le reproduit. M. l'abbé Grimot attribue au onzième siècle ou peut-être, dit-il, au règne de Louis XII, l'exécution de cet objet, qui pourrait, si l'on prenait pour base d'appréciation le dessin tel qu'il est présenté, ne dater que d'une époque plus récente encore.

Enfin, le dernier dessin est la reproduction d'un chandelier en bronze trouvé sur le territoire de l'Isle-Adam, chandelier remontant au douzième siècle, d'une forme simple et sévèrement conçue.

Je pense qu'il y a lieu de remercier M. l'abbé Grimot de l'envoi qu'il a bien voulu faire au Comité. Il serait à désirer que les objets précieux de provenance ancienne et surtout ceux d'origine historique, renfermés dans les trésors et les sacristies des églises, pussent être, grâce au zèle de ses correspondants, portés à la connaissance du Comité.

Au nombre des avantages que présentent ces sortes de communications, il en est un qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est qu'elles contribuent pour beaucoup à sauvegarder les monuments dont elles sont l'objet. L'inventaire des richesses du mobilier religieux en France est encore à faire; ces communications, judicieusement choisies, constitueraient les premiers éléments de ce grand travail dont l'exécution doit assurer d'une manière définitive la conservation d'objets précieux pour la plupart, mais toujours intéressants, soit par leur époque, soit en raison de leur provenance, de leur origine, ou des souvenirs qui s'y rattachent.

DU SOMMEBARD,

Membre du Comité des travaux historiques.

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN, pendant l'année 1856-57,
— Rapport fait, à la section d'archéologie du Comité, le 13 décembre 1858.

Ce volume de 482 pages comprenant l'ensemble des travaux de l'année académique, est digne de la réputation de cette illustre Société, qui compte tant de membres distingués dans sa classe des sciences comme dans celle des belles-lettres et des arts. Il y a seulement trois Mémoires, dont je dois rendre compte à la section d'archéologie. Le premier est intitulé : *Visite aux monuments celtiques de Carnac et de Locmariaker*, par l'honorable président de l'Académie de Rouen, M. de Glainville; le second est une *Note sur la sépulture d'un jeune guerrier franc, découverte, à Envermeu (Seine-Inférieure)*, par M. l'abbé Cochet, membre non résident du Comité; et le troisième, une *Etude sur Michel Ange*, par M. Edmond Lévy, architecte, étranger à l'Académie, qui a bien voulu accueillir cet essai et l'incorporer dans le recueil de ses travaux.

L'*Etude sur Michel Ange* n'offre pas un seul fait nouveau qui puisse s'ajouter à la biographie du peintre ou au catalogue raisonné de son œuvre : cette étude, écrite à un tout autre point de vue, il est vrai, n'en est pas moins remarquable; l'auteur a voulu montrer les rapports intimes qui existent entre le caractère de l'homme et le talent de l'artiste; il recherche donc, dans les chefs-d'œuvre de Michel Ange, dans ses statues comme dans ses tableaux, l'influence de sa vie privée, de ses habitudes, de son éducation, de son entourage, de son siècle; il définit très-ingénieusement le but que ce maître s'est proposé d'atteindre, en apprenant le dessin par l'anatomie, en s'inspirant des beautés de l'antique. Le peintre du *Jugement dernier*, le sculpteur du tombeau de Jules II a le premier introduit le mouvement et la vie dans les arts d'imitation. M. Edmond Lévy, qui ne paraît pas avoir pu juger, d'après les originaux, des principales compositions du glorieux rival de Raphaël, a reconnu cependant avec beaucoup d'intelligence que ce puissant génie devait à la loi des contrastes les plus grands effets de son crayon ou de son ciseau. Il est utile sans doute de s'élever dans les hautes régions de l'esthétique de l'art, mais nous inviterons M. Edmond Lévy, qui nous promet une étude du même

genre sur Benvenuto Cellini, à se rappeler que l'histoire des artistes français n'est pas moins féconde en sujets d'études que l'histoire si souvent explorée des artistes italiens. Ainsi, nous aurions préféré trouver ici, au lieu de Michel Ange, Jacques d'Angoulême, qui fut l'élève et qui devint l'émule du grand artiste florentin. Il y aurait, en outre, double intérêt pour nous, si, dans des pages brillantes consacrées à un statuaire ou à un peintre français, l'auteur rehaussait le mérite de ses appréciations pleines de goût par la découverte de quelques dates, de quelques faits, de quelques documents nouveaux qui pussent servir à l'histoire des arts en France.

Le Mémoire de M. l'abbé Cochet appartient plus particulièrement à l'archéologie (1). Tout le monde sait les services que l'abbé M. Cochet a rendus à la science archéologique, en faisant sortir, pour ainsi dire, des sépultures gauloises, les preuves matérielles de l'histoire de nos ancêtres, les monuments authentiques de ces époques reculées, les muets témoins des usages, des arts et du costume de ces races disparues. C'est dans le cimetière d'Envermeu qu'il a trouvé, au mois de septembre 1856, une sépulture gauloise ou franque, dont il nous donne la minutieuse description. La tombe, orientée de l'est à l'ouest, suivant un usage presque général dans les sépultures celtiques, était creusée profondément dans la craie ; le mort avait été inhumé avec les vêtements, les parures et les ustensiles qui caractérisaient son sexe et sa condition. Il portait deux boucles d'oreilles d'argent, incrustées de verroteries, et un collier de perles cylindriques, en pâte de verre rougeâtre émaillée de jaune. Il avait un style en argent sur la poitrine, et autour des reins les restes d'un baudrier ou ceinturon, auquel avait été suspendu un couteau dans sa gaine de cuir, et dont la position était encore indiquée par des boucles en métal et surtout par une grande agrafe ou *fermail*, que M. l'abbé Cochet appelle un *fermoir de bourse*. A la droite du cadavre, au niveau de la tête, on voyait une lance de fer, longue de 24 centimètres, dont la trace formait encore une trainée de bois oxydé. Enfin, deux défenses de sanglier occupaient, entre les jambes du squelette, la place qui est ordinairement attribuée à des vases funéraires dans les sépultures du même temps. Celle-ci n'avait jamais été ouverte, et M. Amédée Feret a pu dessiner d'après nature tous les détails de cette curieuse trouvaille. M. l'abbé Cochet a supposé, d'après l'examen des objets

(1) Ce Mémoire a été publié dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 342, sur le rapport de M. L. Renier, dans la séance du 16 mars 1857.

qui entouraient le squelette, que ce devait être *un jeune guerrier*, enseveli « dans toute sa parure, dit-il, et avec toute la coquetterie qu'il avait déployée pendant sa vie. » Les antiquaires anglais, qui ont fait graver les dessins de M. Amédée Feret, pensent, au contraire, que le jeune guerrier était une amazone.

Il y aurait lieu peut-être d'examiner ici quelques-unes des particularités qu'on a remarquées dans cette sépulture. Par exemple, le corps était environné d'une couche de noir qui ressemblait assez à du charbon de bois : « Cette braise fine et non mélangée, dit le docte archéologue, paraissait retracer les planches consumées du cercueil. » Le style d'argent, posé en travers sur les vertèbres du squelette, était-il seulement destiné à écrire sur des tablettes de cire ? Les antiquaires anglais ne voient dans ce style qu'une épingle avec laquelle les vêtements étaient attachés sur la poitrine. Quant au *fermoir de bourse* que M. l'abbé Cochet compare à plusieurs autres moins importants trouvés dans le même cimetière d'Evermeu, cette pièce de bronze incrustée de verroteries, dont les deux bouts représentent des têtes d'épervier et dont le milieu inférieur porte une petite boucle de cuivre avec son ardillon, figurant, si l'on veut, des serres ou des pattes d'oiseau de proie, nous semble être une agrafe ou fermail, *fibulatorium* ou *firmaculum*, qui garnissait l'extrémité du baudrier. Enfin, les deux défenses de sanglier, placées entre les jambes, seraient des trophées de chasse, selon M. l'abbé Cochet. Ne peut-on pas les considérer plutôt comme des symboles funèbres, puisqu'on les rencontre presque toujours dans les tombes gauloises ? Au reste, nous soumettons à M. l'abbé Cochet lui-même, si versé dans l'archéologie *souterraine* de la Gaule, les observations que nous a suggérées la lecture de son Mémoire.

Un second Mémoire de M. l'abbé Cochet, dont l'Académie de Rouen n'a pas ordonné l'impression et que nous ne pouvons juger que par le rapport de M. A. Pottier, concernait une autre sépulture découverte en novembre 1856, au Havre, dans les fouilles pratiquées pour établir les fondations de la nouvelle église. Cette sépulture, qui n'est certainement pas antérieure au treizième siècle, était couverte d'une pierre plate, sur laquelle on voyait, gravée en creux, l'effigie du défunt en costume civil, la tête nue, les mains jointes sur la poitrine, les pieds appuyés sur un lévrier. Cette inscription, que nous croyons légèrement altérée, se lisait à l'entour de la dalle tumulaire : **ICI GIST PIERES BERENGUER. DEX. EIT. MERCI DE S'AME. AMEN. Six petits vases de terre, remplis de charbons consumés, étaient rangés près de la tête du squelette. M. l'abbé Cochet a supposé avec assez de vraisem-**

blance que ce Pierre Berenguer appartenait à une famille de ce nom, qui habita le *Havre de leure* au quatorzième siècle et dont un des membres se signala au combat naval de l'Ecluse en 1336. Malheureusement, les ouvriers avaient brisé et dispersé tout ce que le tombeau pouvait renfermer de curieux. Il est à désirer qu'on parvienne à inspirer aux ouvriers qui font des découvertes de cette espèce un peu plus de respect pour les trésors de l'archéologie nationale.

Un autre académicien, dont les travaux archéologiques sont connus du monde savant, quoique circonscrits en quelque sorte dans l'enceinte de Rouen, M. de La Quèrièrè, avait lu une Notice qui devait être insérée dans le recueil de l'Académie. Mais cette Notice a été publiée prématurément dans le recueil de la Société des Antiquaires de Normandie ; c'est là où nous aurons le plaisir de la lire. Il s'agit d'une modeste église de Rouen, dite Saint-Cande le jeune, fondée au milieu du onzième siècle et supprimée en 1791 ; elle a perdu depuis longtemps ses boiseries, ses vitraux, ses statues, et elle se trouve maintenant comme enterrée au milieu des constructions modernes qui l'enveloppent ; mais il lui reste un historien habile qui l'empêchera de tomber dans l'oubli.

Le dernier morceau, sur lequel je me plais à fixer l'attention de notre section d'archéologie, c'est le récit d'une visite que M. de Glainville a faite en juin 1856 aux monuments celtiques de Carnac et de Locmariaker. Quoique le savant inspecteur général des monuments historiques, M. Prosper Mérimée, semble avoir tout dit sur ces monuments dans les Notes de ses intéressants voyages archéologiques, nous ne pouvons nous dispenser de faire l'éloge du tableau grandiose et pittoresque qui se déroule à nos yeux dans la relation de M. de Glainville, relation attachante, où la curiosité investigatrice de l'antiquaire s'allie au sentiment passionné de l'artiste. Les monuments de Carnac et de Locmariaker, « œuvres gigantesques d'un peuple « disparu sans souvenir, ainsi que M. Pottier les caractérise dans « son rapport, énigme indéchiffable dont aucune science n'a « encore réussi à pénétrer le symbole mystique, » ont du moins fourni à M. de Glainville l'occasion d'écrire quelques pages excellentes, qui s'adressent aux gens du monde aussi bien qu'aux archéologues. Dans ces pages détachées d'un album de voyage, nous avons trouvé avec joie une indication archéologique qui vient à l'appui de la nouvelle explication que nous nous proposons de donner à la célèbre formule sépulcrale : *Sub ascia*. M. de Glainville a reconnu, sur la face intérieure d'un dolmen de Locmariaker, une gravure

grossière « représentant un de ces objets en silex, dits haches celtiques, fixé à l'extrémité d'un manche, lequel, se contournant à la partie opposée, affecte la forme d'une poignée de sabre. » M. de Glainville croit pouvoir avancer que cette sculpture, exécutée en ronde bosse et non pas en creux, comme le sont toutes celles qui ont été décrites, jetterait un grand jour sur l'histoire de ces monuments : « Sa présence dans un tombeau, ajoute-t-il, au-dessus même du corps d'un défunt, doit faire supposer qu'à cet instrument s'attachait une idée de mort ou d'expiation et que cette pensée pouvait remplacer pour les Gaulois celle que nous révèle l'expression employée souvent sur les tombeaux romains : *Sub ascia dedicavit.* »

Il faut constater, dans ces paroles d'un observateur ingénieux, le germe de toute une théorie nouvelle sur le véritable sens de l'*ascia* sépulcral, qui a fait jusqu'à nos jours le désespoir des érudits. M. de Glainville, par une simple réflexion que lui suggère la découverte de cette hache celtique sculptée sur un dolmen, s'est mis dans la bonne voie pour arriver à deviner l'énigme encore impénétrable de l'*ascia* romain ou plutôt gaulois. Cette énigme, il y a trois ans que nous croyons en tenir la clef. Qu'il nous suffise de dire ici que, suivant nous, la hache celtique en silex n'est pas, comme on l'a cru, un instrument à l'usage de la guerre ou de l'industrie, mais bien plutôt un symbole religieux ; l'*ascia* est également un symbole qui ne figure que dans des inscriptions funéraires, appartenant à certaines époques déterminées, à certaines familles, à certaines localités de l'empire romain.

P. LACROIX,

Membre du Comité des travaux historiques.

SECTION DES SCIENCES.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE DE BORDEAUX, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX, ET DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET LETTRES DE L'AUBE, fait dans la séance du 24 janvier 1859.

Le Comité m'ayant fait l'honneur de me charger de lui rendre compte des articles relatifs aux sciences naturelles et agricoles dans les publications suivantes :

Bulletin de la Société philomathique de Bordeaux, 2^e série, 3^e année, 1858, 1^{er} trimestre, 1^{er} numéro;

Recueil des actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 19^e année, 1857, 1^{er} et 2^e trimestres, 1^{er} cahier;

Comptes rendus des séances de ladite Société, année 1858, 2^e numéro, des 28 janvier et 18 février;

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, t. XXI de la collection, t. VIII de la 2^e série, 1857,

Je viens m'acquitter de la mission qu'il a bien voulu me confier.

1. *Bulletin de la Société philomathique de Bordeaux*, etc. Brochure de 48 pages, dans laquelle on trouve :

Des observations relatives aux brevets d'invention, par M. A. Baudrimont;

Une allocution prononcée par M. Dieuzaye à l'ouverture du cours de comptabilité;

Un rapport de M. Boisseuil sur des poésies de M. H. Minier, ayant pour titre : *Mœurs et travers*; *l'Hiver*; sujets tous bien étrangers à ceux dont j'ai à rendre compte à la section.

Le Bulletin contient encore un rapport, par MM. Rabaud et Pellis, sur la fabrique de chaux, de tuiles et de tuyaux de drainage établie à Lambertie.

Le sujet traité dans ce dernier rapport tient, par les tuyaux de drainage, à l'une des grandes questions agricoles de l'époque actuelle. MM. Clamageran et Roberty, propriétaires de la fabrique, ne se contentent pas de produire, chaque année, de 600,000 à 700,000 de ces tuyaux, ils entreprennent eux-mêmes l'exécution de drainages, au prix de 30 à 35 centimes par mètre, tout compris. Des outils spéciaux, imités des modèles anglais et adaptés au sol rocailleux du

Midi, permettent d'ouvrir des tranchées n'ayant que le minimum de largeur absolument nécessaire.

On se préoccupe avec raison, depuis quelque temps, de l'obstruction des tuyaux de drainage par la pénétration, à l'intérieur de ceux-ci, des racines des végétaux. Il suffit, en effet, que l'extrémité d'une racine s'introduise dans un de ces tuyaux, ce qui est toujours rendu facile par l'intervalle laissé entre les pièces d'un drain, pour que le tuyau tout entier soit bientôt rempli par une de ces masses compactes de chevelu, désignées sous le nom de *queues de renard* par les fontainiers. Trois faits de cet ordre ont été observés près de Lambertie. Un tuyau fut hermétiquement fermé par une racine de vigne, qui rencontra le train à 1,70 de la surface du sol. Un autre tuyau fut obstrué par une racine de figuier, à 2,30 de profondeur. Enfin, le passage de l'eau fut arrêté dans un troisième tuyau par une racine d'amandier. Cette fois le tuyau, qui conduisait à la maison le produit d'une source, n'était qu'à une profondeur de 0,85 ; mais tout le système était protégé par une couche épaisse de chaux hydraulique.

Je ne terminerai pas sans faire remarquer que le premier de ces faits, le seul qui importe, par les circonstances de sa production, à la pratique du drainage, paraît ne pas s'être présenté une seule fois avec un caractère de quelque gravité, dans les immenses vignobles drainés par M. le comte Duchâtel. Il est inutile de rappeler que M. le comte Duchâtel, des premiers à drainer et à provoquer au drainage, a annexé une fabrique de tuyaux à son exploitation agricole, et n'a pas eu moins à se louer de l'application du drain à la vigne que les fermiers de la Brie à la culture du blé.

II. *Recueil des actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1857, 1^{er} et 2^e trimestres. Demi-volume, de 294 pages, dans lequel on compte :*

1^o Une série de rapports, par MM. Baudrimont (l'un des plus infatigables membres de l'Académie), Duboul, Manès, Brochon, Delpil, Brunet et A. Brochon, sur le concours d'anatomie et de physiologie pour l'année 1856, sur la question du morcellement des terres, sur les inondations, le paupérisme, la langue et la littérature romanes ; enfin, sur les Sociétés de secours mutuels, et sur une coupe merveilleusement sculptée par M. Lagnier ;

2^o Un Mémoire, par M. Lachapelle, sur la question du paupérisme ;

3^o Des œuvres littéraires, savoir : *Un Songe dans l'Attique*, par M. Lesguillon, de Paris ; les *Lugues, vallées du Ciron et de l'Avance*, par M. Samazeuilh ;

4^e Enfin, un Mémoire de M. Millet, inspecteur des forêts, sur la *pisciculture pratique*. Votre rapporteur, Messieurs, croit ne pouvoir se dispenser de vous soumettre une analyse de ce Mémoire, qui tient à la fois aux sciences naturelles et agricoles, résume les travaux de l'un des hommes qui s'occupent le plus et depuis longtemps de pisciculture, et a, d'ailleurs, été couronné par l'Académie de Bordeaux.

M. Millet divise son travail en trois chapitres, dans lesquels il traite successivement des *frayères artificielles*, de la *fécondation artificielle*, du *transport du poisson vivant*. A cette division seule des matières on voit que le Mémoire de M. Millet n'est pas un travail complet de pisciculture pratique, car il néglige la *récolte du frai* déposé naturellement par les poissons dans les lieux qu'il fréquente, celle de l'*alevin* ou *frélin*, matière qui abonde, à une certaine époque, aux embouchures de plusieurs de nos fleuves et qui sert, de temps immémorial, à repeupler d'anguilles les eaux intérieures. M. Millet néglige aussi de suivre les poissons dans leur éducation, de nous dire les eaux qui conviennent, suivant leur nature chimique ou leur température, à telle ou à telle espèce; de traiter de l'alimentation suivant les âges, de l'aménagement des cours d'eau, toutes choses dont il eût pu traiter avec autorité. C'est que l'auteur du travail dont je rends compte n'a pas voulu faire une monographie complète de la pisciculture, mais vulgariser quelques-unes des conquêtes modernes définitivement acquises par le concours des sçavants (MM. Coste, Milne Edwards, Valenciennes), et de ces sagaces pêcheurs des Vosges (Gehin et Rémy), qui, plus observateurs de la nature que compulseurs de vieux livres, ne sauraient, eux surtout, accepter l'honneur d'avoir découvert ailleurs qu'au fond des ruisseaux limpides et indiscrets de leurs montagnes ces habitudes, ces instincts des poissons sur lesquels est fondée, de nos jours, la culture des poissons, laquelle a entraîné celle de précieuses espèces de mollusques (huîtres) et d'entomostracés (homards, langoustes). On sait qu'aujourd'hui, en dehors de ce qu'on pourrait appeler les *grandes cultures*, les grandes entreprises dirigées, sous les auspices du gouvernement, à Huningue et sur les côtes de l'Océan par M. Coste, et dans le bassin d'Arcachon par M. Millet, avec le concours de capitalistes, des cultures de poissons, de truites notamment, sont faites avec quelque succès dans plusieurs domaines, notamment par M. de Tocqueville, par M. le marquis de Vibraye, par M. Blanchet, à Rives (Isère), dans le beau ruisseau qui sort du lac Paladru, le grand réservoir français des ombres-chevaliers; par M. Ad. Périer;

dans les abondantes eaux du parc Lesdiguières, à Vizille, et surtout avec un succès soutenu, par M. le comte de Galbert, dans les eaux cependant fort tufeuses de La Buisse, près Voiron (Isère). Dans une eau qui semblait peu convenable à la truite, et où ce poisson ne s'était jamais spontanément montré, M. de Galbert récolte régulièrement, depuis trois ans, de 300 à 400 kil. de truites; et cependant ses ruisseaux, disposés pour ménager deux cascades, parquer les poissons suivant leur âge et les mettre en coupe réglée dès qu'ils atteignent à leur troisième année, ne couvrent pas une surface de plus de 20 ares! M. le comte de Galbert se propose d'empoissonner prochainement le lac du Bourget, que lui concède, pour une certaine période d'années, le gouvernement sarde: les choses déjà accomplies par l'habile pisciculteur de La Buisse disent ce qu'on peut attendre de lui sur un plus grand théâtre. Mais revenons au travail de M. Millet.

CHAPITRE I^{er}. — *Des frayères artificielles.*

Les frayères artificielles ne sont autre chose que la pratique des fécondations artificielles ayant pour théâtre les lieux que choisiraient d'eux mêmes les poissons pour la fraie naturelle.

Parmi les diverses espèces de poissons, on distingue : 1^o celles qui, comme les saumons, truites, ombres, barbeaux, chevaines, goujons, etc., fraient dans les eaux courantes; 2^o celles qui, à l'instar de la carpe, de la tanche, de la brème, de la perche, du brochet et du gardon, déposent leur frai dans les eaux tranquilles ou stagnantes.

La truite, ainsi que la généralité de ses congénères les salmonides, dispose avec art un véritable nid, pour lequel elle choisit un lit de petits cailloux lavés par des eaux vives et bien claires. Après avoir, en les remuant, nettoyé les petits cailloux des dépôts formés par les eaux, elle en forme des monticules, puis elle pratique dans ceux-ci des trous dans lesquels elle fait écouler ses œufs. Elle se place à une faible distance. Le mâle, placé auprès de la femelle, féconde les œufs à leur passage par quelques jets de laitance dont il provoque d'ailleurs la sortie, ainsi que la femelle le fait pour les œufs, en se frottant le ventre contre les cailloux. Le nid de la truite étant plein d'œufs, celle-ci le ferme ou recouvre avec des cailloux.

Les habitudes de la truite et du saumon indiquent la marche à suivre pour établir des frayères artificielles dans les lieux que visitent ces poissons, et sur les points mêmes où ne se trouveraient pas

les cailloux nécessaires à la nidification. Si le lit du cours d'eau est caillouteux, on formera sur place, avec la pelle ou le râteau, des monticules en pente douce de cailloux bien propres ; si le cours d'eau, ou la partie de celui-ci dans laquelle on veut fixer le frai des salmonides n'est pas pierreuse, on y jettera quelques brouettées de gros graviers ou de petits cailloux dont une partie sera disposée en monticules ; dans l'un et l'autre cas, on provoquera la formation de nombreux nids qui serviront à l'empoissonnement du cours d'eau et pourront fournir des œufs pour l'exportation. Il est essentiel que les eaux soient vives, ne gèlent pas en hiver, ne s'échauffent pas en été, et ne développent ni conferves, ni autres végétations ; ces productions, qui attirent d'autres poissons, éloigneraient infailliblement les truites.

L'ombre-chevalier habite les lacs très-profonds, et bien que M. Millet l'ait vu frayer quelquefois à des profondeurs peu considérables, sa culture échouera, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, toutes les fois qu'elle sera tentée dans des eaux s'éloignant de celles dans lesquelles il se trouve naturellement.

Pour le barbeau, le chevaine ou meunier, le goujon, on dispose, comme pour les truites, des cailloux qu'on peut ici mêler de pieux et de branchages, qui brisent les courants et abritent le poisson. Les œufs, fécondés sur place par les mâles, sont déposés sur les pierres, auxquelles ils adhèrent jusqu'au moment de l'éclosion.

Le chabot, vulgairement nommé têtard-buvard, et le véron fraient dans les mêmes lieux que la-truite, mais plus tôt qu'elle, circonstance regardée par M. Millet comme très-importante, en ce qu'on peut les élever pour que leur alevin serve de première nourriture à celui des truites et saumons, qui en est très-friand.

Les habitudes du chabot présentent d'ailleurs quelque intérêt. Ce poisson choisit, pour la ponte, de grosses pierres dont le dessous offre quelques cavités dans lesquelles il fixe ses œufs par petits groupes, toutefois après un travail préparatoire consistant à creuser une galerie, avec une entrée et une sortie, sous la pierre destinée à recevoir les œufs. Alors la femelle se glisse sous la pierre, se renverse brusquement et applique son ventre contre la face de cette pierre, sur laquelle elle dépose des paquets d'œufs qui s'y collent immédiatement ; le mâle pénètre à son tour dans le nid, où, après s'être renversé comme l'avait fait la femelle, il projette sa laitance sur les œufs qui recouvrent la pierre. Le chabot garde son nid en se tenant à l'entrée de la galerie, où il a souvent des combats à soutenir contre

les épinoches et les vérons, qui cherchent ses œufs pour les dévorer.

Les poissons des eaux stagnantes, tels que la carpe, la tanche, la brème et le gardon, déposent leurs œufs dans des fascines de branchages et de grandes herbes qu'on dispose à proximité en plans un peu inclinés, après les avoir recouvertes de quelques motes de gazon ou de jonc.

Le brochet gagne les eaux dormantes pour la ponte. On forme ses frayères avec des gazons ou tertres garnis d'herbes, de racines et de branchages.

La perche, qui n'a qu'un seul ovaire fertile, se vide, en une seule fois, de ses innombrables œufs qu'elle déroule agglutinés en un large ruban ayant l'aspect d'une jolie guipure, qu'elle suspend, loin de la vase, aux joncs ou aux ramilles submergées.

M. Millet entre encore dans quelques détails sur les frayères artificielles des huitres, des moules, des homards, des langoustes et des crevettes. Mais ces matières étant encore assez nouvelles pour notre auteur lui-même, qui en traite fort sommairement, nous nous contenterons de les mentionner.

CHAPITRE II. Des fécondations artificielles.

On a reconnu qu'à l'état de nature, la femelle du poisson pond, en provoquant leur sortie par le frottement contre le sol, des cailloux, etc., ses œufs, que le mâle arrose avec sa matière fécondante, nommée *lait* ou *laitance*, sorte de lait ou de crème liquide. Dans cette observation si simple est tout le principe des fécondations artificielles. Prenez une femelle vers le moment de la ponte, passez la main sur son ventre, en pressant légèrement, pour qu'elle rende tout ou une partie de ses œufs ; procurez-vous un mâle, faites que la laitance tombe toute dans l'eau où vous aurez reçu les œufs de la femelle, et une fécondation artificielle sera produite.

La première condition à remplir, c'est d'avoir des œufs et de la laitance bien *mûrs* et bien *sains*. Les bons œufs se reconnaissent aux caractères suivants : ils n'adhèrent pas les uns aux autres (excepté dans la perche), sont transparents, et ressemblent à de petits globules de verre d'un gris verdâtre ou jaunâtre, selon les espèces, ou à de jolies grosseilles blanches et roses, comme pour le saumon et la truite. Les œufs ternes ou opaques doivent être rejetés, ainsi que ceux amollis et pâteux ou filants.

La laitance est elle-même bonne quand elle s'écoule soit sponta-

nément, soit par une légère pression sur le ventre, en jets ou gouttes semblables à du lait.

L'opération de la fécondation artificielle varie un peu suivant les espèces, mais on réussira toujours en faisant choix de femelles et de mâles qui se portent bien, n'aient pas vécu trop longtemps dans une étroite captivité, et ayant soin d'opérer sous l'eau et non à l'air. Une précaution indispensable à prendre pour le succès des éclosions, c'est de disposer les œufs sur des claies bien propres et non altérables, ou sur des lits de gravier souvent visités pour les débarrasser des œufs gâtés. Il faut aussi ne pas perdre de vue que si certaines espèces de poissons (brème, brochet, carpe, perche) déposent leur frai en pleine lumière, d'autres espèces, au contraire, abritent sous des pierres leurs œufs que l'action des rayons solaires tuerait. Parmi ces dernières, on compte surtout la truite, le saumon et l'ombre. Les habitudes ou mœurs de chaque espèce ne doivent pas être perdues de vue dans la pratique des fécondations artificielles. On compte par centaines les pisciculteurs qui ont commencé par perdre tous leurs œufs de truite pour les avoir livrés à l'incubation sur des claies exposées en pleine lumière.

Les œufs qui meurent pendant l'incubation sont faciles à reconnaître; ils deviennent opaques, en totalité ou en partie: on dit qu'ils ont éprouvé le *blanchiment*. M. Millet conseille, pour arrêter ou pour prévenir cette altération des œufs, l'emploi d'une *eau légèrement salée* (marquant de quelques dixièmes de degré à un degré de l'aréomètre de Baumé), à la condition toutefois que l'embryon sera assez développé dans l'œuf pour que ses yeux soient apparents. Plus tôt qu'à cette période de l'incubation, l'eau salée tuerait le germe, comme elle détruit les propriétés fécondantes de la laitance en annihilant les mouvements des spermatozoïdes.

On prévient encore le blanchiment des œufs en ne les exposant pas à de brusques changements d'eaux, de nature et surtout de température différentes, en évitant de les agiter, de les déplacer, de les passer de l'air dans l'eau ou de l'eau dans l'air.

Le succès et la rapidité de l'incubation dépendent essentiellement de la température et du degré d'*aération* de l'eau. Pour les poissons qui fraient en hiver, tels que feras, ombres, saumons et truites, la température doit être maintenue entre $+ 3^{\circ}$ à $+ 10^{\circ}$, et, pour les poissons d'été, tels que les carpes et les tanches, elle doit être portée de $+ 20^{\circ}$ à $+ 25^{\circ}$.

Quant à l'air que l'eau tient en dissolution, il faut en fournir la quantité nécessaire à chaque espèce; à cet égard, les eaux qui cou-

rent sur des appareils fixes et les appareils flottant librement dans les nappes d'eau naturelles satisfont à toutes les indications. En dehors de ces conditions, il est nécessaire d'introduire de l'air dans l'eau, soit par agitation, soit par insufflation; cela est surtout indispensable vers le terme de l'éclosion, époque à laquelle les fonctions vitales de l'embryon ont pris un grand développement. En ce moment, en effet, on voit, notamment dans les œufs de saumon et de truite, l'embryon agiter les petites nageoires placées près des ouïes pour faire arriver dans celles-ci, siège de la respiration branchiale, des courants d'eau aérée.

Le transport des œufs est une opération importante de la pisciculture. Souvent, en effet, on n'a pas simplement à mettre en incubation, sur place, les œufs fournis par les frayères ou fécondés artificiellement, mais à les envoyer au loin, parfois à plusieurs centaines de lieues, pour peupler d'espèces diverses de poissons des contrées dans lesquelles celles-ci étaient jusque-là ou rares ou inconnues. Quelques difficultés se sont d'abord présentées; mais aujourd'hui on fait voyager les œufs de poisson avec autant de facilité et de sûreté que la graine d'une plante.

Le transport des œufs doit se faire, soit immédiatement après la fécondation, soit vers le milieu ou les deux tiers de la période d'incubation, c'est-à-dire à partir de l'époque où les yeux du jeune embryon forment deux points noirs très-visibles au travers des membranes de l'œuf. Il peut s'opérer de deux manières : 1° dans l'eau aérée; 2° dans un air saturé d'humidité. Le premier mode, ou le transport dans l'eau, convient pour les petites distances et pour les espèces dont, comme la carpe, la tanche, la brème et le brochet, l'embryon s'organise rapidement. Le second mode est préféré, pour sa simplicité, toutes les fois qu'il s'agit du transport à de grandes distances d'œufs germant, comme ceux des truites, avec quelque lenteur; on l'exécute en plaçant dans des boîtes des lits alternatifs d'œufs et de matières gardant l'humidité, tout en étant peu altérables, telles que la mousse (les *sphagnum* notamment, dont les qualités pour retenir à la fois l'eau et l'air sont sans rivales), le linge, le papier non collé, etc., préalablement mouillés. On préserverait les boîtes de la gelée en les enveloppant de foin, de feuilles, etc. Arrivées à leur destination, les boîtes sont ouvertes et les œufs sont rapidement immergés dans l'eau même où ils doivent subir l'incubation.

Un grand nombre de poissons et d'autres animaux aquatiques devant le frai, on a imaginé, pour protéger celui-ci, des *appareils*

spéciaux dits d'*éclosion* ou d'*incubation*, que l'on place, soit dans les eaux naturelles, soit dans des eaux disposées pour l'objet en vue. Ces appareils sont généralement des sortes de châssis ou de tamis avec fond en bois, en canevas, en mailles métalliques assez écartées pour ne pas retenir la poussière en suspension dans l'eau, assez serrées pour ne laisser passer ni les œufs ni l'alevin. Si l'appareil est en métal, il faudra se garder de le faire de deux métaux différents, tels que fer et cuivre, zinc et fer, etc., qui pourraient produire des effets galvaniques ou électriques mortels pour les embryons des poissons.

Si l'on opère dans les eaux naturelles, les appareils d'éclosion seront suspendus à une certaine distance de la surface ou placés au fond de l'eau. Si, au contraire, l'on opère dans un laboratoire, sous un hangar, etc., on les place dans des rigoles ou baquets pleins d'eau, que l'on renouvelle au moyen d'un robinet qui peut établir un courant continu. Les dispositions qu'on peut adopter à cet égard sont, d'ailleurs, très-variables.

CHAPITRE III. — *Transport du poisson vivant.*

Beaucoup plus court encore que le précédent, ce chapitre n'occupe que trois pages dans le Mémoire de l'auteur. Nous l'abrègerons plus encore, nous bornant à dire que toute la théorie du transport du poisson vivant consiste à insuffler, dans l'eau qui contient celui-ci, de l'air pour renouveler la provision d'oxygène incessamment consommée par la respiration. Les marchands de carpes de nos marchés renouvellent l'air en changeant fréquemment l'eau; quelques-uns ont consillé le battage de celle-ci. M. Millet la charge d'air à l'aide d'un soufflet adapté au tonneau. Le transport du poisson vivant a d'ailleurs pour objet, ou les sujets destinés à des fécondations artificielle, ou l'empoissonnement immédiat des eaux, ou l'approvisionnement des marchés.

II. *Compte rendu des séances de l'Académie impériale des sciences, etc., de Bordeaux.* — Séances des 28 janvier et 18 février.

Petite brochure d'une feuille d'impression, n'offrant qu'un aperçu sommaire et sans intérêt scientifique des matières qui ont occupé les séances.

III. *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, t. XXI, 1857.*

Le volume renvoyé à mon examen par le Comité traite de plusieurs sujets d'histoire et d'archéologie pleins d'intérêt, mais dont la simple citation m'est à peine permise. Les lettres de Henri IV, publiées par M. Boutiot; les documents antérieurs à l'année 1285, par M. d'Arbois de Jubainville; les recherches historiques et archéologiques sur les restes mortels du pape Urbain IV, par M. l'abbé Coffinet, s'éloignent trop, en effet, des questions dans lesquelles mon mandat me circonscrit pour que je fasse la plus petite excursion dans leur domaine.

Les articles relatifs aux sciences naturelles et agricoles tiennent d'ailleurs une assez grande place dans le *Recueil de la Société d'agriculture, etc., de l'Aube*. Je vais les examiner dans l'ordre même de leur publication.

Essai sur la nature et les propriétés des terres, par M. Léon de Breuze, membre correspondant.

Quelques considérations sur ce qu'on entend par le *sol*, le *sous-sol*, et sur l'influence que chacun d'eux exerce, tant en raison de sa nature physique que chimique, forment les premiers chapitres du Mémoire de M. L. de Breuze. Viennent ensuite des détails sur les caractères distinctifs de chacun des éléments principaux, calcaire, silice, alumine des terres, et sur les mélanges de ceux-ci les plus favorables à la végétation. Comme exemples à l'appui, l'auteur rapporte la composition depuis longtemps classique de la terre à blé de la plaine de Plessis-Piquet, sous les bois de Verrières, du terreau siliceux ou terre de bruyères de Sannoy, près Pontoise, du limon de la Seine employé aux composts du Jardin des Plantes; enfin de diverses terres d'une fertilité variable.

M. L. de Breuze termine en exposant quelques procédés, les uns chimiques, les autres mécaniques, d'analyse du sol. On remarque, parmi ces derniers, le procédé italien fondé sur la quantité d'eau que fixent, en un temps variable, suivant leur nature, les divers sols arables.

Écrit clairement et simplement, le Mémoire de M. L. de Breuze atteint le but que l'auteur s'est proposé, de mettre les données de la science à la portée du cultivateur.

Sur une maladie des pins causée par un cryptogame, par M. Gustave Legrand, membre résidant.

Un propriétaire de plantations de pins, M. Jourdeuille, de la commune des Riceys, remarqua que beaucoup de tiges de ces conifères étaient attaquées de petites plaies sèches, occupant des gerçures ou crevasses remplies d'une poussière fort ténue.

Effrayé des progrès d'un mal qu'il croyait causé par des piqûres d'insectes, M. Jourdeuille confia l'examen de deux des tiges à M. Legrand, qui reconnut que les plaies étaient l'ouvrage d'un petit champignon de la famille des urédinées, l'*æcidium pini* Gmel.

Cet *æcidium*, à sporules simples, non pédicellées, se développe dans l'écorce des pins, qui se gonfle, puis se fend ou se déchire, produisant ainsi les crevasses observées.

L'*æcidium pini* n'est pas, son nom spécifique déjà ancien l'indique, un champignon nouveau dans les pinières; aussi n'est-ce pas son existence, mais sa multiplication extrême, qui peut être un sujet d'alarme. Ni l'emploi de la brosse, ni les insufflations de soufre, moyens efficaces contre l'*oidium Tuckeri*, quand il commence à envahir la vigne, ne sauraient, suivant la remarque judicieuse de M. Legrand, être employés utilement contre l'*æcidium pini*, qui se développe abrité par les tissus externes ou superficiels de l'écorce, et ne s'expose aux influences des corps venant du dehors que lorsque les troubles qu'il peut apporter à la végétation sont complets.

Il n'est cependant pas à craindre qu'on reste désarmé devant le fléau qui menace ces belles plantations de pins, future richesse des contrées les plus déshéritées de la Champagne. Si le mal, peut-être déterminé par une ou deux années exceptionnellement chaudes, ne disparaît pas de lui-même, il pourra, pensons-nous, être arrêté dans ses spores propagatrices par la destruction de celles-ci à l'aide de solutions sulfo-alkalines injectées, par l'orifice même des crevasses, au milieu même des réceptacles infestants.

Sur le blé Prince-Albert, cultivé en lignes, par M. Thierry. — Rapport d'une commission, formée de MM. de Villemereuil, Ferrand-Lamotte, Gayot, Ch. Huot et Dosseur, rapporteur.

Parmi les blés de choix exposés en 1855, au concours universel agricole de Paris, bien des agriculteurs ont remarqué une variété de petit blé blanc d'Écosse, envoyée par le prince Albert, dont elle prit le nom. M. Thierry, habile industriel et cultivateur de l'Aube,

fut assez heureux pour obtenir, 0^l 25 à peu près de la précieuse semence, qu'il répandit, grain à grain, à 0^m25 ou 0^m30 de distance sur des lignes éloignées de 0^m50 les unes des autres.

Bien que l'ensemencement eût été fait dans un sol bien ameubli et fumé amplement, quelques feuilles grêles se montraient à peine au printemps; mais, à cette époque, un binage par la houe à la main, suivant la méthode anglaise, détermina un abondant tallage. Aussi ne fut-on pas surpris de compter, au moment de la maturation, jusqu'à 71 tiges provenant d'un seul grain, et portant chacune un épi riche de 40-45 grains!

Les chaleurs de juillet saisissant le blé causèrent de la rouille, et cependant la récolte fut de 8 1/2 doubles décalitres, pesant chacun, en moyenne, 16 kil 250, ce qui peut être regardé comme un bon produit pour l'année. Les 0^l 25 de blé semé par M. Thierry ont donc fourni des semences pour emblaver, par le semoir à brouette, déjà adopté dans beaucoup de fermes, une surface de 3-4 hectares! C'est là un beau résultat, digne peut-être d'un objet plus digne, pour les chaudes plaines de Champagne, que le blé Prince-Albert. C'est qu'en effet, suivant la remarque de la commission, ce blé n'avait pas conservé, dès même la première année, toutes les qualités natives de son grain fin et transparent; c'est que, d'après les résultats de cultures faites à ma connaissance, dans les plaines des environs de Paris, la dégénérescence de ce grain a fait de nouveaux progrès. C'est là un fait qu'il faut malheureusement constater. Un dédommagement est d'ailleurs offert à nos fermiers par le *blé de Noé*, dit aussi *blé bleu*, race productive, robuste, ne versant pas et préservant même du versement, suivant les expériences faites cette année même par M. le marquis de Noé (qui m'a fait l'honneur de me donner communication de ses résultats), les races plus délicates auxquelles on la mêle.

Sur un nouveau mode de cultiver la vigne tenté à Villenauxe, par M. Gentil-Jacob. — Rapport par M. l'abbé Cornet, membre résidant, au nom d'une commission dont faisaient partie MM. Ballet-Petit, Ferrand-Lamotte et Eugène Ray.

On peut améliorer les produits d'un vignoble : 1° en changeant seulement le cépage; 2° en changeant seulement le mode de culture. M. Gentil-Jacob a procédé en réformant à la fois le cépage et le procédé de culture.

M. Gentil-Jacob remarque d'abord que le cépage cultivé (c'était du goët) ne donnait son fruit qu'avec épargne, ne mûrissait celui-ci

que dans les années chaudes, et était souvent rendu complètement stérile par une simple gelée de printemps. Il observa ensuite le mode de culture et le trouva défectueux. Les pieds, en effet, placés sans ordre très-près les uns des autres, et tenus fort rapprochés du sol, ne laissaient pas de place pour le soleil et la lumière, en même temps qu'ils rendaient les labours difficiles, c'est-à-dire imparfaits et coûteux.

M. Gentil fit choix, pour remplacer le goët, du *plant dit de Marseille*, sorte de gros pinot, moins délicat que le petit pinot qui donne les excellents vins de Bourgogne, mais aussi productif que le gamet de Suresnes dont il n'a toutefois pas l'acidité. Le plant de Marseille offrait d'ailleurs ces deux qualités précieuses dans la zone des vignobles du Nord, d'avoir des contre-bourgeons facilement remontants après la gelée de la première pousse, et d'être assez hâtifs pour que la maturation de ses fruits fût généralement assurée.

Restait le mode de culture; M. Gentil s'arrêta au suivant : il planta les pieds à 25 centimètres seulement de profondeur et en lignes droites, distantes les unes des autres de 2 mètres. Sur ces treilles, auxquelles il donna une hauteur de 2 mètres et qu'il forma par de simples fils de fer, il palisse verticalement les sarments, auxquels il laisse une assez grande longueur de bois; pratique épuisante, il est vrai, mais à laquelle il obvie en rabattant, après 3-4 années, les rameaux qui ont porté fruit. Le vieux bois ainsi supprimé est remplacé par de jeunes pousses ménagées à cet effet. Cependant la souche elle-même finit par s'appauvrir. Alors il creuse, en avant de chaque ligne et parallèlement à elle, une rigole de 0,25 de profondeur et de 1^m de largeur, dans laquelle il couche les tiges qui, attendu leur longueur de 2^m, ont encore 1^m de hauteur à leur sortie de terre. L'année suivante, il détruit les vieilles souches. Quand la vigne, ainsi renouvelée, a vieilli, il la rajeunit par un nouveau provignage.

La commission a unanimement reconnu que les vignobles de M. Gentil-Jacob l'emportaient de beaucoup, tant par la quantité que par la qualité des produits, sur ceux de ses voisins. Aussi n'hésite-t-elle pas à en recommander l'adoption. Il est toutefois certain que le provignage auquel la vigne est soumise a pour effet d'augmenter la quantité des produits aux dépens de leur qualité.

Monographie des Vins de la France, par M. Henri Drouet,
membre résidant.

L'important Mémoire de M. Drouet sur les *Unio* ou mulettes ne

comprend pas moins de 130 pages. Il est accompagné de 9 planches représentant les *Unio margaritifera*, L.; *U. sinuatus*, Lamk.; *U. littoralis*, Cuv.; *U. ater*, Vilss.; *U. crassus*, Retz.; *U. batavus*, Mat. et Rack.; *U. nanus*, Lamk.; *U. Drouetii*, Dup.; *U. Moquinianus*, Dup.; *U. elongatus*, Muhlf.; *U. Turtonii*, Payr.; *U. Requierii*, Mich.; *U. pictorum*, L.; *U. platyrhynchoideus*, Dup., et *U. tumidus*, Retz.

C'est un travail complet, dans lequel l'auteur, qui a eu à sa disposition de riches matériaux, traite, dans autant de chapitres distincts, après un *préambule* et une *introduction* :

De l'*historique* du genre *Unio* ;

Des *rapports* de celui-ci avec l'*Anodonta* ;

De l'*espèce*, qu'il considère d'un point de vue général et regarde, avec la plupart des naturalistes, comme un type absolument fixe dans ses caractères essentiels ;

Des *erreurs* de détermination dans lesquelles on peut tomber par l'ignorance des changements qui surviennent dans les individus par le fait seul de l'*âge* ;

Des *maladies* et des *anomalies* ;

Des *véritables caractères spécifiques*, qui doivent, suivant lui, être pris pour les *Unio* dans les attributs suivants des coquilles : la forme, l'épaisseur, l'épiderme, les sommets, les dents cardinales, les lamelles et la nacre ;

Des *variations* que plusieurs causes, et principalement la nature des eaux, peuvent apporter dans la composition, l'épaisseur, la couleur et les feuillets extérieurs du test ;

Des *mœurs*, à l'occasion desquelles M. Drouet réfute aisément Aristote et Poupart, qui ont admis l'existence de moules fluviatiles *voltigeant* à la surface des eaux, comme si ces mollusques n'étaient pas condamnés, par leur organisation, à ramper au moyen d'un pied long et charnu, qui trace, sur le lit des cours d'eau, un sillon par lequel se révèle leur passage ;

Des *propriétés* et *usages* des espèces françaises (au nombre de 12) et de leurs nombreuses variétés ;

Des *espèces fossiles*, dont la liste, grosse de 21, est empruntée à M. Victor Raulin ;

Enfin, d'une *revue sommaire* des *espèces européennes*, espèces qui seraient au nombre de 150, mais dans lesquelles on compte sans doute de simples variétés.

Je n'essaierai pas de faire l'analyse de toutes les parties du travail de M. Drouet, mais je prie le *Comité* de me permettre d'entrer dans quelques détails sur les espèces utiles et leurs produits.

Les usages auxquels on emploie les moules sont de quelque importance. Quelques espèces donnent des perles recherchées dans la joaillerie (1) ; d'autres fournissent leur nacre à l'art du luthier et du tabletier, aux fabricants de boutons ; la coquille de quelques-unes sert de réceptacle pour les couleurs destinées à la miniature ; enfin, la chair des animaux remplace en plusieurs pays celle des huîtres et des moules.

Espèces édules. — Longtemps les moules de nos eaux douces ont passé pour un mets vénéneux ; aujourd'hui, on s'accorde à les regarder comme un aliment dont le plus grand défaut est d'être d'une digestion difficile et d'un goût fade, même après que, comme pour les moules, il a été relevé par l'assaisonnement.

Les contrées de la France où les moules entrent dans le régime alimentaire des populations sont : le Poitou, où l'on mange la *Mulette des peintres*, la *Mulette de Requien* et plusieurs autres, toutes confondues avec l'*Anodonta cygnea* sous le nom de moules d'eau ; l'Agenois, où l'on mêle à plusieurs anodontes la moule de Requien ; les Pyrénées-Orientales, dont les habitants préfèrent l'*Unio pianensis* à l'*U. littoralis* proprement dite ; les environs de Toulouse, où M. Moquin-Tandon a vu manger une variété de l'*U. littoralis* ; la Franche-Comté, où les paysans recherchent la moule obtuse ou batave et la moule des peintres quand elle est encore jeune ; enfin, la Picardie, la Belgique et quelques autres contrées où l'on utilise pour la nourriture des pauvres habitants des moules de plusieurs espèces (*U. pictorum*, etc.). On s'accorde, d'ailleurs, à regarder la moule perlière comme la moins coriace des espèces alimentaires.

Moules employées dans la peinture. — J'ai plusieurs fois cité la moule des peintres (*Unio pictorum*) pour ses qualités édules ; je dois lui donner une place ici en raison de l'emploi qu'on en fait en peinture. Ce n'est pas qu'elle fournisse, comme d'autres coquilles, le *Purpura lapillus* notamment, une couleur recherchée ; ce n'est même pas qu'elle donne par le broiement de ses écailles, ces squamules chatoyantes auxquelles un poisson commun dans nos eaux douces, l'ablette (*Cyprinus alburnus* L.) doit d'avoir peut-être plus d'importance pour la joaillerie, bien qu'il ne fournisse que l'*essence d'Orient*, base des fausses perles, que les moules et moules dans lesquelles se produisent les perles fines. La moule des peintres a un rôle plus

(1) Les perles d'*Orient* ou des *Indes* sont le produit d'un mollusque marin, pinctadine ou avicule des modernes, moule perlière de Linné.

humble, elle est réduite à servir de coquille-récipient à quelques-unes des couleurs les plus chères (poudre d'or, d'argent, etc.), usitées dans la peinture en miniature.

Mulettes perlières. — L'*Unio margaritifera*, Rossm., la première de nos mulettes alimentaires, est aussi la première pour la production des perles, corps que fournissent aussi, sans parler de quelques anodontes, l'*Unio sinuatus* Rossm., qui est l'*Unio margaritifera* de Draparnaud; l'*Unio littoralis* Cuv. (*Unio rhomboideus* Moq.); l'*Unio crassus* Philippss; l'*Unio tumidus* Phil.; l'*Unio pictorum* Phil.; l'*Unio batavus* Nitss., et, sans doute, la plupart des autres mulettes; l'*Unio margaritifera* est assez commune dans un grand nombre de rivières torrentielles des régions montagneuses de l'Angleterre, de l'Irlande, de la Suède, etc. En France, on la trouve surtout dans les départements des Vosges, de la Creuse, des Hautes-Pyrénées, de la Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de l'Aveyron, et de la Haute-Loire. Une variété (*U. Roissyi*) se trouve à Tours-la-Ville, près Cherbourg; une autre (*U. brunneus*) vit dans quelques ruisseaux de l'Aveyron, de la Corrèze et de la Haute-Loire.

Les perles les plus anciennement connues, et ce sont encore les plus belles, sont fournies, comme on sait, par un mollusque marin, la *Pintadine mère-perle* (*Meleagrina margaritifera*), qui habite le golfe Persique, les côtes de Ceylan, la mer de la Nouvelle-Hollande et le golfe du Mexique (il paraît que, dans cette dernière région, la moule perlière est au moins une variété, peut-être une espèce distincte du *Meleagrina margaritifera*). Cependant les perles des mulettes étaient déjà connues de Rondelet, de Gessner, de Velsieus et d'Aldrovandi, et l'une d'elles, trouvée sous Charles II, à Conway, dans le pays de Galles, fut jugée digne d'être placée parmi les pierreries qui ornent la couronne d'Angleterre. Une autre, pêchée en Irlande, fut achetée par Lady Glesealy qui en refusa 2000 guinées de la duchesse d'Osmond. Les petites perles, dites *semences* de perles, se vendent de 125 à 200 fr. l'once.

Les perles d'eau douce sont l'objet de pêches suivies dans plusieurs contrées de l'Europe. On connaît dans la joaillerie celles d'Irlande, des environs de Perth et de l'embouchure du Conway en Ecosse; celles de Silésie, de Bavière et de Bohême. La Belgique, la Russie, la Laponie, la Suède en fournissent aussi. Les perles de la Vologne, dans les Vosges, sont assez renommées pour que l'impératrice Joséphine, prenant les bains de Plombières en 1806, et la duchesse d'Angoulême, visitant les Vosges en 1828, aient eu le désir d'en faire monter quelques bijoux. Les ducs de Lorraine se réservaient la

pêche, à laquelle ils faisaient procéder seulement pendant les mois de juin, de juillet et d'août. Les perles du plus bel orient étaient précieusement conservées dans leur famille; c'est ainsi qu'on cite la femme de Léopold I^{er} et sa fille, la princesse Charlotte, abbesse de Remiremont, comme en possédant de très-beaux colliers et des pendants d'oreilles.

La nature intime des perles est bien connue; ces bijoux se composent, comme la nacre, etc., d'une matière animale organisée dans les mailles de laquelle se déposent des sels calcaires auxquels ils doivent leur consistance. En dissolvant par des acides l'incrustation calcaire, les perles, comme les os et les coquilles d'œufs, se ramollissent. Cette action des acides et en particulier du vinaigre sur les perles, était connue de Cléopâtre, dont tout le monde connaît la célèbre folie.

Quand on casse des perles, on reconnaît qu'elles sont formées de couches concentriques de matière nacrée, disposées, dit Réaumur, comme les peaux d'un oignon. Au centre est une petite cavité ou un corps solide.

Les perles se trouvent dans le tissu même des organes (dans l'épaisseur du manteau, dans les branchies et les muscles adducteurs) et contre la face interne des deux valves; dans le premier cas, elles sont libres; dans le second, elles adhèrent plus ou moins à la coquille. Les perles libres sont les *vraies perles*; celles munies d'une petite queue sont dites *baroques* dans le commerce.

L'origine, ou plutôt, le mode de formation des perles, a beaucoup occupé les naturalistes. Quelques-uns les regardent comme le résultat d'une sécrétion abondante de matière nacrée, occasionnée par un petit annélide qui s'introduit entre les couches du test, qu'il ronge et perfore en tous sens (Ernest Picton). Mais on a objecté que la coquille reçoit la nacre, au lieu de la sécréter. Quelques-uns les attribuent à une extravasation de la matière nacrée surabondante dans les coquilles âgées; d'autres, ayant rencontré dans la peau de divers organes des perles très-petites, incomplètement organisées, demi-solides, et en même temps certains grains arrondis semblables à de la mucosité condensée, ont désigné ces derniers corps, presque microscopiques, sous le nom de *semence de perles* (ne pas confondre avec les *semences de perles* du commerce, véritables petites perles dont on fait des colliers, des bracelets, etc.), et les ont considérées comme les noyaux autour desquels la nacre venait se déposer. Comme les corps dont il s'agit existent quelquefois dans la paroi de l'organe génital ou sur des points de la coquille correspondant à cette

paroi, et que, d'un autre côté, la cavité centrale de la plupart des perles est égale ou presque égale en volume à l'œuf de l'animal, divers auteurs (Henri Alnodi, Christophe Sandius, Everard Home) se sont cru autorisés à conclure que des œufs inféconds avaient servi de noyau à chaque perle, que leur surface s'était couverte d'une lame de nacre à l'époque où les valves reçoivent leur couche d'accroissement, et que les perles avaient grossi par les dépôts successifs de chaque année.

Dans cette dernière théorie, les œufs isolés produiraient des perles globuleuses et sessiles, et ceux qui portent encore une portion de la cellule ovarienne donneraient naissance à des perles piriformes ou pédicellées. On conçoit très-bien, de cette manière, les couches concentriques observées d'abord par Réaumur, ainsi que la cavité centrale, résultat du dessèchement ou de la destruction de l'œuf enveloppé.

Cette explication est ingénieuse, sans contredit ; mais, ainsi que le font remarquer MM. Moquin-Tandon et J. Clocquet (1), elle ne peut être admise pour la formation de toutes les perles, attendu que la semence dont il est question se montre quelquefois dans des endroits où les œufs n'ont pas pu pénétrer, par exemple sous l'enveloppe du foie et même dans l'épaisseur des muscles (Audouin).

Suivant le docteur Baudon, les perles sont formées par l'obstruction des canaux qui partent des follicules producteurs de la nacre. « Une pression, même légère, agissant longtemps au même endroit, une stagnation quelconque de l'humeur, empêche la circulation des liquides. Les glandes ne peuvent plus alors donner un libre cours à leur sécrétion, la nacre s'amasse autour d'elles en empruntant la forme globuleuse de ces corps. La nacre enveloppe bientôt aussi les glandes voisines qui forment le noyau, disparaissent au milieu de la substance ambiante, et s'anéantissent dans la suite, de manière à produire une perle creuse. »

Cette seconde origine n'est pas impossible ; mais, comme le disent encore fort justement MM. Moquin-Tandon et J. Clocquet, elle n'explique pas mieux que la précédente la présence d'un corps étranger solide dans l'intérieur de plusieurs perles ; elle n'explique pas davantage les protubérances ou nodosités de la coquille.

M. Baudon dit bien « que le manteau se trouvant continuellement en contact avec les valves, il en résulte que la perle naissante, contenue dans le tissu mince et délicat de la peau, touche presque im-

(1) *Bulletin de la Soc. imp. d'acclimatation*, t. V, p. 452.

médiatement à la coquille, contre laquelle elle vient bientôt frotter, en perçant la peau qui l'en séparait. En se déposant sur le test, la nacre s'amasse autour de la perle, fait corps avec elle et la soude très-solidement. » Cela est fort exact. M. Moquin-Tandon a vu souvent, sur des mulettes et des anodontes, de petites perles, plus ou moins régulières, empâtées dans la nacre et devenues adhérentes, suivant le mode si bien décrit par M. Baudon; mais toutes les saillies qu'on observe sur la lame interne des deux valves viennent-elles de la soudure d'une perle déposée par le manteau? Cela ne peut être admis. Ces boursoufflures ou sortes d'*exostoses*, souvent de forme si bizarre que Poupert les croyait produites par la dissolution de la coquille qui se gonflerait, doivent être expliquées différemment.

D'un autre côté, si un œuf infécond ou si un follicule empâté pouvait servir de noyau à une perle, pourquoi n'en serait-il pas de même de toute autre partie de l'animal? Pourquoi un corps étranger quelconque, placé près du manteau ou dans le tissu du manteau, ne produirait-il pas le même effet? M. Moquin-Tandon a trouvé, au milieu d'une perle ovoïde retirée d'une mulette littorale, un petit gravier de quartz hyalin long d'environ 2 millimètres.

Mais la question de l'origine des perles naturellement produites, si l'on peut ainsi parler, quoique même, dans l'état de nature, elles aient habituellement pour point de départ, soit l'emploi anormal ou l'altération d'une portion de l'animal, soit l'introduction accidentelle d'un corps étranger, se lie intimement à celle des *perles obtenues artificiellement* ou par l'intervention de l'homme. Je passerai d'autant moins celles-ci sous silence qu'elles sont le sujet spécial de l'intéressante communication faite à la Société impériale d'acclimatation par MM. Moquin-Tandon et J. Clocquet, postérieurement au travail de M. Drouet.

Des perles obtenues artificiellement. — A diverses époques, on a cherché à faire développer des perles artificiellement; mais comme on n'avait pas d'idées bien arrêtées sur la formation des perles naturelles, on ne pouvait guère arriver à des résultats certains.

Cependant, l'illustre Linné avait découvert un moyen d'obtenir des perles artificielles. Une récompense nationale lui fut votée à cette occasion par les Etats généraux de Suède. On a supposé que le procédé de Linné consistait à percer les coquilles de petits trous correspondant aux bords du manteau. Or, comme la coquille est formée par les marges palléales, les déchirures subies par ces dernières dérangeraient le dépôt normal du test et détermineraient une extravasation de suc nacré qui s'arrondirait pour donner naissance à une perle.

Des naturalistes modernes ont essayé divers moyens pour arriver à des résultats semblables. Les uns ont piqué les valves avec un instrument pointu ; d'autres ont incisé le manteau en respectant la coquille. Le docteur Adolphe de Barrau a tenté de nombreuses expériences, en 1849, sur l'*Unio margaritifer*, dans le torrent de Viour, près Rodez. Sur plus de cent individus, deux ou trois seulement ont présenté des dépôts nacrés ; mais ces dépôts étaient petits, irréguliers et appliqués contre les valves.

Comme on trouve quelquefois des perles dans les bivalves qui ont éprouvé des fractures, M. Moquin-Tandon eut la pensée de mutiler un certain nombre d'*Unio littoralis* qu'il jeta dans le ruisseau de Touch, près Toulouse. Le résultat fut peu satisfaisant, car il se réduisit à quelques nodosités déposées contre les valves. Le savant malacologiste, rendant compte de ses résultats infructueux (1), s'exprimait en ces termes : « Il me semble qu'il faudrait introduire dans le manteau de petits corps étrangers, des grains de sable, par exemple, pour servir de noyau à la matière nacrée ; mais le point difficile serait d'empêcher l'animal de se débarrasser de ces corps parasites. » Ces aperçus sont fort justes.

Les Chinois, qui nous ont précédés en plusieurs arts, sont nos maîtres dans la production des perles artificielles. On va en juger.

Le docteur Barthe, qui naviguait en ces derniers temps sur la frégate *la Sybille*, comme chirurgien du bord, a rapporté de Chine, où il les avait achetées pour une demi-piastre, deux valves d'anodonte (2).

Ces coquilles, à peu près de la même grandeur, quoique ayant appartenu à deux individus différents, viennent des eaux saumâtres qui se trouvent à l'embouchure de la rivière de Ning-Poon-Yung. L'une d'elles est une valve droite, l'autre une valve gauche.

La première, ou la valve droite, est longue de 17 centimètres et haute de 11. Elle renferme 29 perles presque sphériques, du volume d'un petit pois, qui adhèrent à la nacre, les unes par la moitié de leur surface, les autres par un peu moins de la moitié. Quoique jetées sans ordre vers le milieu de la valve, ces perles, pour la plupart écartées les unes des autres comme le sont celles d'un collier, forment comme trois séries flexueuses ; presque toutes sont d'un blanc un peu jaunâtre.

La seconde valve est longue de 17 centimètres et haute de 10. On

(1) *Hist. natur. du mollusque de France*, t. 1er, p. 334. Paris, 1855.

(2) Ces coquilles sont aujourd'hui la propriété de M. J. Cloquet.

remarque à sa face interne des médaillons ou camées au nombre de 12, sur trois séries obliques. Ces camées, tous semblables, ont 2 centimètres de grand diamètre sur. 1^m25. Ils font une saillie d'environ 1 millimètre seulement. Chacun d'eux représente une figure grotesque de Chinois assis. Sa tête est enfoncée dans ses épaules, et ses bras, courbés en arc, sont appliqués contre le ventre, qui apparaît comme un disque circulaire très-largement ombiliqué. En dessous, on voit les jambes rapprochées l'une de l'autre. Deux points saillants sur la poitrine indiquent les mamelles (1).

Comment les Chinois sont-ils parvenus à produire ces perles et ces camées ?

Une des perles, cassée par MM. Moquin-Tandon et Clocquet, offrait, au centre, une petite pierre grossièrement arrondie, blanche, de 5 millimètres de diamètre, et taillée dans quelque coquille nacrée; autour de ce noyau s'était déposée une couche de nacre ayant de 1/3 à 1/2 millimètre d'épaisseur. La plupart des perles de la coquille étaient reliées entre elles par un cordon de nacre dont un petit fil occupait l'axe !

Quant aux camées, ils se composent (suivant l'analyse faite par M. Leconte) d'un disque d'étain (allié à un peu de plomb comme dans certaines théières chinoises) fondu, creux d'un côté, en relief de l'autre, et recouvert sur sa face en relief d'une couche mince (1/4 de millimètre d'épaisseur) de nacre.

Les faits qui précèdent, et d'autres du même ordre, établissent que les Chinois, plus savants que nous, déterminent à volonté la production de perles et de camées contre la face interne des coquilles, par l'introduction de corps étrangers de différentes formes.

M. Barthe a vu, d'ailleurs, d'autres coquilles d'anodontes avec des reliefs représentant des arbres, des guirlandes, des serpents, etc., et M. Simonet de Maisonneuve raconte qu'une valve n'ayant pas 6 centimètres de longueur portait en médaillon un dragon ailé, long de 3 centimètres au moins.

Comment les Chinois introduisent-ils ces corps étrangers, parfois très-volumineux, dans les coquilles? comment les fixent-ils et comment élèvent-ils les bivalves dans lesquels ils les ont placés ?

Voici les indications données à MM. Moquin-Tandon et J. Clocquet par le docteur Barthe et par le commandant de Maisonneuve. Le premier avait consulté des Chinois de Ning-Po et des Anglais rési-

(1) M. Duméril a vu des camées analogues sur une autre anodonte, également venue de Chine, chez le marchand naturaliste Perrot.

dant depuis longtemps en Chine; le second avait été renseigné par d'autres Chinois de Hong-Kong et par M. Anthon, négociant américain établi dans cette ville.

Les Chinois ouvrent les anodontes, sans les blesser, et maintiennent l'écartement des valves avec des coins de bois. Ils ne mutilent ni la coquille, ni l'animal; ils soulèvent adroitement le manteau, puis ils creusent la nacre avec une pointe d'acier, y pratiquent un petit trou et y enfoncent le corps étranger qui doit servir de noyau, et qu'ils fixent avec une matière agglutinative insoluble dans l'eau. Probablement aussi que, dans quelques cas, ils collent le corps contre la nacre, sans avoir au préalable entamé cette dernière.

Les corps étrangers sont en bois, en pierre, et surtout en métal. On les introduit avec précaution, puis on enlève les coins de bois et on porte les coquilles dans les eaux qui leur conviennent.

Pour retenir celles-ci, on les enferme dans de petits parcs entourés de baguettes ou de fascines.

Au bout d'un certain temps, le manteau dépose sur les noyaux étrangers une lame de matière nacrée qui les enveloppe comme le calcaire encroûte les objets dans les fontaines de Saint-Alire et de Saint-Nectaire, ou comme le métal les recouvre dans la galvanoplastie. Chaque année l'animal ajoute une lame à sa coquille, chaque année il dépose sur le noyau de la perle ou du camée une couche nouvelle.

Le procédé chinois ne peut toutefois donner que des perles adhérentes et des camées. Pour avoir de véritables perles, c'est-à-dire des perles libres, il faudrait parvenir à fixer les corps étrangers dans le corps de l'animal lui-même, dans le manteau surtout. Le but est marqué, mais il n'est sans doute pas facile de l'atteindre. Ne désespérons pas cependant; MM. Moquin-Tandon et J. Clocquet, l'un profond malacologiste, l'autre savant et ingénieux chirurgien, se proposent d'instituer, de concert, de nouvelles expériences.

Le Comité me pardonnera, j'ose l'espérer, d'avoir fait suivre le compte rendu de l'important travail publié par M. Drouet dans les *Mémoires de la Société de l'Aube* d'une analyse de la communication pleine d'intérêt, et en quelque sorte complémentaire, faite plus récemment, sur le même sujet, à la *Société impériale d'acclimatation*, par MM. Moquin-Tandon et J. Clocquet.

A. CHATIN,

Membre du Comité des travaux historiques.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 11 mars 1859, M. Leroux de Lincy, archiviste paléographe, conservateur adjoint honoraire à la bibliothèque de l'Arsenal, a été nommé membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes (section d'archéologie).

Circulaire adressée à MM. les correspondants du Ministère de l'instruction publique sur l'exécution d'un Répertoire archéologique de la France.

Paris, le 30 mars 1859.

Monsieur, je vous ai adressé récemment une lettre relative à la préparation d'un *Dictionnaire géographique de la France* qui doit être rédigé, avec le concours des correspondants de mon ministère et celui des Sociétés savantes, par les soins de la section d'histoire et de philologie du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Aujourd'hui je viens vous entretenir d'un projet non moins intéressant dont je confie l'exécution à la section d'archéologie. Je veux parler du *Répertoire archéologique de la France*, dont le plan a été exposé dans la séance du Comité, du 14 juin dernier.

Les archives du Comité contiennent déjà un grand nombre de communications qui répondent d'avance à la plupart des questions soulevées par le programme que vous trouverez ci-inclus. Ces précieuses communications, qui émanent des correspondants du ministère et des membres des Sociétés savantes, sont classées méthodiquement; la section pourra donc facilement utiliser dans cette grande entreprise toutes celles qui s'y rapportent, en faisant scrupuleusement connaître dans l'ouvrage les noms des auteurs auxquels le Comité en est redevable. Mais le programme adopté par le Comité, dans sa séance du 17 janvier 1859, ne pourra être rempli d'une manière satisfai-

sante qu'à l'aide de nouveaux envois ; car bien des localités, riche en monuments de tout genre, ne sont pas encore représentées dans les cartons du ministère, et d'ailleurs, ces documents n'ont pas été recueillis en vue de l'ouvrage pour lequel je réclame votre coopération. Comme j'attache une grande importance à la prompte réalisation de ce projet, je vous prie, dès à présent, de m'adresser la description archéologique de la localité, ou de l'arrondissement que vous habitez, soit même celle du département tout entier, si vos autres travaux vous en laissent le loisir.

A défaut d'un travail d'ensemble, le Comité recevra également avec reconnaissance la description des monuments ou des séries de monuments sur lesquels vos études auraient été plus particulièrement dirigées.

Les noms des auteurs de descriptions générales ou particulières, ainsi que ceux qui auront adressé des documents ou des matériaux pour le *Répertoire*, seront publiés dans l'ouvrage.

J'ai voulu, en donnant à chacun des articles l'autorité et la confiance qu'inspire la signature recommandable, ajouter une nouvelle garantie à toutes celles que présentera au lecteur un livre fait et publié sous les auspices du Gouvernement. Cette mesure aura encore cet avantage qu'elle fera connaître à la France tout ce qu'elle recèle d'hommes distingués dans chacun de ses départements.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Monsieur, que j'ai institué des médailles pour les Sociétés et pour les auteurs qui adresseraient au Comité impérial les travaux les plus méritants. Ces récompenses et les autres distinctions honorifiques dont dispose mon ministère seront accordées, s'il y a lieu, en 1859, sur le rapport du Comité, à la meilleure description archéologique d'un département ou même d'un arrondissement.

La lecture du programme qui a été adopté par la section d'archéologie, dans sa séance du 17 janvier dernier, en vous permettant d'apprécier toute l'importance du projet pour lequel je réclame un concours qui ne m'a jamais fait défaut, vous montrera en même temps, Monsieur, tout ce que j'attends du zèle et des lumières des correspondants du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Le Ministre de l'instruction publique
des cultes,*

ROUIAND.

*Circulaire adressée à MM. les Présidents des Sociétés savantes sur
l'exécution du RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.*

Paris, le 30 mars 1859.

Monsieur le Président, je vous ai adressé récemment une lettre relative à la préparation d'un *Dictionnaire géographique de la France*, qui doit être rédigé, avec le concours des sociétés savantes des départements, par les soins de la section d'histoire et de philologie du *Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes*.

Je vous demande aujourd'hui votre coopération et celle de la société que vous présidez pour un projet non moins intéressant, dont je confie l'exécution à la section d'archéologie, je veux parler du *Répertoire archéologique de la France*, dont le plan a été exposé dans la séance du Comité, du 14 juin dernier. Les archives du Comité contiennent déjà un grand nombre de communications qui répondent d'avance à la plupart des questions soulevées par le programme que vous trouverez ci-inclus. Ces précieuses communications, qui presque toutes émanent des sociétés savantes, sont classées méthodiquement; la section pourra donc facilement utiliser dans cette grande entreprise toutes celles qui s'y rapportent, en faisant scrupuleusement connaître dans l'ouvrage les noms des sociétés et ceux des auteurs auxquels le Comité en est redevable. Mais le programme adopté par la section, dans la séance du 17 janvier 1859, ne pourra être rempli d'une manière satisfaisante qu'à l'aide de nouveaux envois; car bien des localités, riches en monuments de tout genre, ne sont pas encore représentées dans les archives du ministère, et d'ailleurs, ces documents n'ont pas été recueillis en vue de l'ouvrage pour lequel je réclame le concours des sociétés savantes.

Comme j'attache une grande importance à la prompte réalisation de ce projet, je vous prie, Monsieur, de faire connaître mes intentions à la société que vous présidez. Les sociétés savantes s'empresseront, j'en ai la conviction, de coopérer à cette œuvre qui ne peut être menée à bonne fin qu'avec leur participation. Je compte, Monsieur le Président, sur l'empressement que vous voudrez bien mettre

à stimuler le zèle de ceux de vos confrères que la nature de leurs études appelle à y concourir. Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Président, de faire connaître à la société le programme que je vous adresse sous ce pli. La section recevra avec reconnaissance, soit la description archéologique d'un département tout entier, soit celle d'une ville, soit même celles de séries de monuments ou de monuments situés dans la région à laquelle appartient la société que vous présidez.

Les noms des sociétés, ainsi que ceux des auteurs qui auront fourni des travaux complets, des notices partielles, ou même simplement d'utiles documents ou matériaux, seront scrupuleusement publiés dans l'ouvrage. J'ai voulu, en donnant à chacun des articles l'autorité et la confiance qu'inspire une signature recommandable, ajouter une nouvelle garantie à toutes celles que présentera au lecteur un livre fait et publié sous les auspices du Gouvernement. Cette mesure aura encore cet avantage qu'elle fera connaître à la France tout ce qu'elle recèle d'archéologues distingués dans chacun de ses départements.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Monsieur le Président, que j'ai institué des médailles pour les sociétés savantes et pour les auteurs qui adresseraient au Comité impérial les travaux les plus méritants. Ces récompenses et les autres distinctions honorifiques dont dispose mon ministère seront accordées, s'il y a lieu, en 1859, sur le rapport du Comité, à la meilleure description archéologique d'un département ou même d'un arrondissement.

La lecture du programme adopté par la section d'archéologie, dans sa séance du 17 janvier 1859, et que j'ai l'honneur de vous adresser, en vous permettant d'apprécier toute l'importance du projet pour lequel je réclame un concours qui n'a jamais fait défaut au Gouvernement, vous fera connaître en même temps tout ce que j'attends du zèle et des lumières des membres des sociétés savantes.

Agrérez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Cultes,*

ROULAND.

ÉTUDES

HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

HISTOIRE DES ACADEMIES DE LA PROVINCE.

LES LANTERNISTES DE TOULOUSE.

La *Revue* doit une attention particulière aux études qui ont pour objet l'histoire des Académies de province. Cette histoire n'est-elle pas, en quelque sorte, la sienne propre ? et la *Revue* ne manquerait-elle pas à sa mission si, en même temps qu'elle signale les travaux récents des Académies des départements, elle négligeait les monographies spéciales qui éclairent d'un jour nouveau les origines et le passé tout entier d'une institution dont elle a à cœur de secourir les progrès ? D'ailleurs ces monographies qui, chaque année, nous arrivent plus nombreuses et plus savamment élaborées, n'ont pas seulement une utilité relative et locale. Considérées isolément, une à une, elles constatent la part qui revient à chaque ville, à chaque province, dans le développement général de la science et des lettres ; étudiées dans leur ensemble, elles formeront un jour, il faut l'espérer, un chapitre fort curieux et jusqu'ici très-incomplet de l'histoire littéraire du pays.

En rendant compte aujourd'hui du livre de M. Desbarreaux-Bernard, sur les *Lanternistes* (1), nous ferons connaître une ancienne Académie retrouvée, et nous discuterons quelques points de l'histoire des Sociétés savantes. Bientôt la bonne édition, due à M. Livet, de l'*Histoire*

(1) *Les Lanternistes*, par le docteur Desbarreaux-Bernard. — Paris, Techener, MDCCLVIII. In-8°. de 110 pages.

de l'Académie française (1), nous fournira l'occasion de marquer les rapports peu connus, mais importants, de l'Académie de Richelieu, avec les Sociétés littéraires de la province. D'autres publications, non moins dignes d'attention, auront ensuite leur tour. En un sujet qui la touche de si près, et qui trop souvent a été traité avec une légèreté fâcheuse, la *Revue* ne se bornera pas à une simple analyse de faits nouveaux; elle devra rechercher quelles sont les imperfections, les lacunes des études récentes, quelles erreurs ont pu s'y glisser, comment, en un mot, l'ouvrage aurait pu devenir tout à fait irréprochable. Le soin apporté par M. D. Bernard dans l'accomplissement de sa tâche va faciliter la nôtre. La monographie des *Lanternistes* appartient à cette élite, toujours assez rare, des publications consciencieuses qui méritent, parce qu'elles peuvent les supporter, les exigences et jusqu'aux rigueurs de la critique. Cette étude se divise en deux parties : d'abord une histoire des Sociétés savantes jusqu'au dix-septième siècle; ensuite la notice spéciale sur les Académies toulousaines de 1642 à 1704; après l'histoire générale, l'histoire locale. Celle-ci, toute remplie de renseignements précieux, ne nous paraît ni assez méthodique, ni assez complète; celle-là, véritable hors-d'œuvre, renferme de graves et de nombreuses erreurs.

I.

La nouveauté des résultats, tel est le principal, l'incontestable mérite de l'œuvre de M. D. Bernard. Pour montrer ce mérite dans tout son jour, exposons d'abord les faits principaux dus aux recherches du savant académicien de Toulouse.

Vers 1642, deux Académies sont établies à Toulouse, l'une chez M. de Malapeire, magistrat considérable, et père du plus zélé *Lanterniste*; l'autre, dans le modeste appartement de deux jeunes étudiants, les frères Georges et Paul Pellisson. Les deux Académies se fondirent bientôt en une seule, et, dès lors, on se réunit chez M. de Garéja, conseiller au présidial. Le soir, à la nuit close, on voyait les académiciens, presque tous gens de robe, prêtres, magistrats, avocats, se diriger, une lanterne à la main, vers la demeure du savant conseiller. Le peuple les appela *Lanternistes*. La nouvelle Académie aura à subir bien des épreuves; plus d'une fois, elle verra

(1) *Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et d'Olivet, avec une introduction, des éclaircissements et notes, par M. Ch. J. Livet. — Paris, Didier et comp^{le}, 1858. 2 vol. in-8°.

ses membres dispersés, ses travaux interrompus ; il faudra, pour réparer à chaque instant ses jeunes ruines, toute la constance de M. de Malapeire le fils ; mais ce nom de Lanternistes, qui rappelle les sobriquets bizarres des Académies italiennes, demeurera attaché à la succession des Sociétés académiques qui se formèrent, à Toulouse, pendant le dix-septième siècle.

Des travaux de l'Académie réunie chez M. de Garéja, et que présidait M. de la Garde, poète latin et philosophe de l'école de Gassendi, il ne reste que quelques pièces détachées : « Il paraît certain qu'on lisait aux conférences hebdomadaires des ouvrages de prose et de vers, et quelques-uns même en langue romane (1). » En 1645, Pellisson et M. de Malapeire étant partis pour Paris, les conférences sont interrompues. Si l'on se souvient qu'en 1645, Pellisson n'avait que vingt-et-un ans, on se convaincra que les conférences n'avaient pu durer longtemps. Elles ne reprendront que douze ans plus tard.

En 1667, M. de Malapeire, de retour à Toulouse, cherchait à reformer le bataillon dispersé des Lanternistes, quand M. de Donneville, président à mortier au parlement, lui vint en aide. Le nombre des académiciens fut alors fixé à vingt, A côté de M. de Malapeire, à côté de M. de Donneville,

... Le seul gascon qui n'a pris
Ni l'air ni l'accent du pays (2),

on voit se placer M. de Medon, savant helléniste et correspondant d'Heinsius ; E. de Praslin, l'évêque de Comminge qui, trois ans plus tard (1670), reçut dans l'église souterraine de Chartres l'abjuration de Pellisson ; Samuel Fermat, le fils du grand mathématicien. Comme ce dernier nom le ferait assez supposer, les sciences mathématiques eurent leur part, cette fois, dans les travaux des Lanternistes. Mais de nouveaux départs vont suspendre encore l'œuvre commencée. La troisième période de l'histoire des Lanternistes ne tarde pas à s'ouvrir.

M. de Nolet, trésorier général de France, recueille (1670) les débris de l'Académie de M. de Donneville. Les réunions deviennent plus régulières, d'excellentes recrues sont arrivées. C'est d'abord François Bayle, *professeur aux arts libéraux en l'Université de Toulouse* ; puis Régis, le célèbre cartésien, tout jeune alors et plein

(1) *Les Lanternistes*, p. 60.

(2) *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*.

de cette ardeur pour l'étude qui lui ouvrira les portes de l'Académie des sciences ; puis encore le P. Maignan, astronome et théologien, qui, en 1660, avait reçu dans sa cellule de religieux minime, la visite du jeune Louis XIV, et avait résisté aux offres généreuses du grand roi. Le nom des Lanternistes commence à se répandre dans la *République des lettres*. Les *Nouvelles* du fameux Bayle rendent compte de leurs principaux travaux.

Déjà, en 1676, on ne parle plus de la réunion savante formée chez M. de Nolet. Quelques années plus tard (1680) l'abbé Maury ouvre bien des conférences ; mais ces assemblées où le public est admis et a le droit de demander des éclaircissements, forment-elles une suite naturelle aux exercices des Lanternistes ? D'ailleurs l'abbé Maury ne tarde pas à quitter Toulouse. Les nouvelles conférences, fondées en 1689 par M. Masade, ressemblent davantage à une réunion académique. On rencontre là le continuateur de Moréri, M. de Saint-Ussans ; Dupuy, traducteur de Phocylide et poète latin ; M. de Rocoles, qui prononça, en 1693, l'Eloge de Péliisson ; M. Martel qui devint le plus zélé Lanterniste de cette époque, après s'être montré à Paris l'un des membres les plus assidus des petites Académies qui, chez Ménage, chez M. de Colo, chez l'abbé de Marolles, chez M. de Lamoi-gnon, formaient comme autant de satellites de l'Académie française.

Mais il était écrit que les Lanternistes n'obtiendraient pas de longs succès. C'est encore M. de Malapeire qui les sauva, et cette fois, grâce au concours des trois frères de Carrière. La belle époque des Lanternistes commence. Des prix sont régulièrement distribués ; c'était tantôt l'éloge du roi, tantôt des bouts-rimés qu'on proposait. Les concurrents étaient nombreux. On a conservé plusieurs pièces couronnées, une entre autres, fort bien tournée du reste, de M^{me} la présidente de Druilhet qui fait plus d'honneur à l'esprit de l'auteur qu'à M. le président(1). MM. de Vertron et Roubin, de l'Académie d'Arles, secondent les travaux de l'Académie toulousaine. Une jeune Parisienne, M^{lle} de Villandon, reçoit, en 1698, le diplôme de Lanterniste. Mais, à cette époque, l'Académie, fondée par MM. de Malapeire et Pellisson, venait de recevoir un coup fatal. Enhardie par le succès, elle avait sollicité des lettres patentes qui lui donnassent une existence légale. Aussitôt l'alarme est aux camps des amis de la *gaie science*. Une

(1) Ce sonnet qu'on trouve à la p. 11 des *Lanternistes* forme un contraste frappant avec les autres œuvres des académiciens toulousains, avec les sonnets de M. de Malapeire lui-même. Ce Lanterniste par excellence avait composé plus de sept cents sonnets à la Vierge.

polémique des plus vives s'engage entre les Lanternistes et le vieux collège des troubadours. Le gouvernement prononça ; la victoire resta aux disciples de Clémence Isaure. L'existence de Clémence Isaure avait pu être mise en doute ; mais les titres d'ancienneté des *Jeux floraux* demeuraient incontestables. Triste victoire pour les uns ! défaite honorable pour les autres ! Les Jeux floraux ne seront plus désormais la fête essentiellement populaire que Palaprat regrette si amèrement dans ses Mémoires (1). Les Jeux floraux forment désormais une Académie. Quant aux Lanternistes qui avaient lutté si longtemps pour établir une société scientifique régulière, à côté de l'institution purement littéraire des Jeux floraux ; ils donnèrent des prix quelque temps encore, jusqu'en 1704. Alors on ne parla plus d'eux : M. de Malapeire était mort ! Ils revivent en 1729, et l'Académie des sciences de Toulouse, sortie de sa longue période de formation, devient cette société toujours zélée et savante que la Révolution de 93 a seule pu disperser un instant.

Quelques détails biographiques sur M. de Malapeire le fils, une liste des noms des Lanternistes, des éclaircissements fournis dans des notes piquantes, la reproduction des sceaux de la Société et des médailles données comme prix, terminent, sans la compléter, la monographie des Lanternistes qui est éditée avec luxe et qu'enrichissent les portraits de M. de Malapeire et de Pellisson (2). Si l'on veut s'assurer de toute la nouveauté du travail de M. D. Bernard, il suffit maintenant de se reporter à ces paroles que prononçait, en 1847, au sujet de la période académique, qu'on vient de parcourir, M. A. Larrey, le dernier historien de l'Académie de Toulouse :

« Quant à ce que nous appellerions volontiers la première époque, de 1640 à 1729, nous ne pourrions en dire grand'chose ; car il ne nous reste malheureusement aucun titre, aucune trace des travaux auxquels se livrèrent les hommes qui, dans ce temps reculé, formèrent les conférences dites académiques. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1640, Pellisson et Vandanges de Malapeire fondèrent ces assemblées, qui se tenaient la nuit, et que ceux qui y étaient

(1) Cf. *Les Institutions toulousaines* ; par M. Du Mège, t. IV. Cet ouvrage d'une critique médiocre contient d'utiles renseignements sur l'histoire des Jeux floraux.

(2) Ce portrait justifie parfaitement le mot connu que Pellisson abusait de la permission qu'ont les hommes d'être laids. M. D. Bernard qui cite le mot l'attribue à M^{me} de Scudéry. Nous ne savons sur quelle autorité. M^{me} de Sévigné (Lett. 334) donne le mot à Guilleragues. M. Ed. Fourmier, le spirituel redresseur des fausses citations, décidera.

admis s'y rendaient à pied, portant eux-mêmes une petite lanterne, ce qui leur fit donner le nom de Lanternistes, qu'ils adoptèrent (1). »

Deux noms, une date, voilà tout ce qui restait hier encore d'une Société académique dont on a pu apprécier l'importance. Encore est-il bon d'observer que la date ne pouvait être regardée comme très-exacte, puisqu'en 1640 Pellisson n'avait que seize ans (2).

L'étude sur les Lanternistes est donc une page entièrement nouvelle de l'histoire littéraire de la province. Cette page, telle que l'a écrite M. D. Bernard, est-elle complète? est-elle à l'abri de tout reproche? C'est ce qu'il conviendra d'examiner, après toutefois que nous aurons jeté un coup d'œil sur l'histoire générale des Sociétés savantes qui précède la monographie des lanternistes.

II.

Les anciens n'ont pas connu les Académies; nous leur avons emprunté le mot pour l'appliquer à un genre d'institutions qui n'a jamais existé parmi eux. Nul doute que des esprits ingénieux ne parvinssent à découvrir quelques rapports entre certaines réunions littéraires de l'antiquité et les Académies modernes; ces rapprochements demeuraient toujours problématiques, et, dans tous les cas, il importait fort peu à l'historien des Lanternistes d'en discuter la valeur. L'Académie de M. de Malapeire est une institution toute locale, essentiellement toulousaine; à quoi bon remonter, à ce sujet, au *Musæum* d'Alexandrie (3), à l'Académie de Cicéron, aux petits soupers littéraires dont parle Aulu-Gelle (4), au *Collegium poetarum* (5), aux lectures publiques du temps des empereurs? A moins d'y être forcé par les nécessités de la cause, il ne faut pas s'épuiser

(1) *Notice historique sur les travaux de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres, de Toulouse, depuis son origine jusqu'à ce jour*, par M. A. Larrey, p. 99, t. III, de la troisième série des Mémoires de cette Académie. — Toulouse, Douladoure, 1847, in-8°.

(2) Cf. pour la date de naissance et la généalogie de Pellisson, l'édition de l'*Histoire de l'Académie française*, par Livet (t. II, art. Pellisson). L'orthographe du nom du célèbre académicien est *Pellisson* et non *Pelisson* comme l'écrivit M. D. Bernard, et comme porteraient à le croire divers documents du dix-septième siècle.

(3) Cf. Strabon. *Rerum geographicarum*, lib. XVII, p. 546, de l'édition de Genève, 1587.

(4) Cf. *Auli Gellii Noctes atticæ*, liv. XVIII, cap. II, p. 429, de l'édition d'Amsterdam, 1665.

(5) Cf. Val. Maxime, liv. III, cap. VII.

en vains efforts d'érudition pour démontrer l'absence d'une certaine institution, d'un certain fait, à une époque donnée. Aussi ne nous arrêterons-nous pas à cette partie ancienne de l'histoire générale des Sociétés savantes. Cette histoire n'acquiert un sérieux intérêt que lorsqu'on arrive aux essais académiques du moyen âge et du seizième siècle.

L'Académie de Charlemagne, les Cours d'amour, les Jeux floraux, les Palinods ou Puits de la conception, les Chambres de rhétorique de Flandre, telles sont les institutions littéraires qui, avec les Académies du seizième siècle, précèdent les Académies modernes et préparent la voie à ces établissements plus réguliers qui datent en réalité, dans notre pays, de la fondation de l'Académie française. Nous le disons avec peine, mais nous devons le dire, les opinions de M. D. Bernard, sur ces divers essais, sont rarement appuyées de preuves suffisantes.

Qu'on regrette peu la chute de l'Académie de Charlemagne ; qu'on n'ait pas les Cours d'amour en assez haute estime pour les ranger au nombre des Sociétés littéraires (1), ce sont là des opinions qui peuvent être discutées et même soutenues avec succès. Mais qu'on refuse, et à Toulouse encore ! « de faire entrer le Collège de la gaie science dans l'histoire des origines académiques, » pour ce motif que les troubadours toulousains ne s'occupèrent que fort accessoirement et sans méthode arrêtée du perfectionnement de la langue (2) ; c'est ce qui ne saurait, à notre avis, être aussi facilement admis. Certes, le *Collège de la gaie science* n'a jamais suivi cette méthode rigoureuse ; il n'a jamais montré cette intention bien mûrie et bien ferme d'épurer le langage qui ont fait la gloire de l'Académie française ou de l'Académie de la *Crusca*. Mais ne suffit-il pas de parcourir les *Fleurs du gai savoir*, de jeter les yeux sur cette poétique savante et subtile que les *mainteneurs* rédigeaient au quatorzième siècle, pour qu'il ne soit plus permis de nier qu'il n'y ait eu, à Toulouse, pendant le moyen âge, une Société académique régulièrement constituée, et peut-être même, car le *Collège de la gaie science* avait ouvert des cours publics, l'essai, bien digne de remarque, d'un enseignement littéraire qui présente des analogies avec l'enseignement des Facultés des lettres de notre temps.

(1) Dans son *Essai sur les Cours d'amour*, ouvrage traduit par M. F. de Roisin. — Paris, 1842, in-8°. — M. Diez a porté à cette institution un coup terrible dont elle ne s'est pas encore relevée.

(2) *Les Lanternistes*, p. 25 et 26.

Selon M. D. Bernard, les Puys, « fondés en Normandie peu de temps après la Réformation, » avaient pour mission de défendre le culte de la Vierge attaquée par les protestants (1). L'auteur cite le Puy de Rouen, celui de Lille et passe aux Académies italiennes. Mais pourquoi ne point parler des Puys d'Amiens, de Douai, de Dieppe, d'Abbeville, etc.? On verrait alors, mieux encore que par l'exemple du Puy de Lille, fondé en 1480, d'abord que ces associations littéraires ne sont point particulières à la Normandie, et ensuite qu'elles n'ont rien de commun avec le protestantisme, puisqu'elles lui sont presque toujours antérieures, le Puy d'Amiens, par exemple, qui date de 1388 (2), et le Puy de Valenciennes, qui remonte au commencement du treizième siècle (3).

Nous ne contesterons pas la priorité exclusivement accordée à l'Italie, en ce qui touche la fondation des Académies modernes. L'Espagne et le Portugal pourraient, il est vrai, revendiquer sur ce point des droits antérieurs, mais nous eussions désiré ne pas sortir aujourd'hui de Toulouse, et nous tenons à ne pas quitter la France. Hâtons-nous donc de relever encore deux assertions relatives à l'histoire des Académies françaises. « On chercherait en vain, dit M. D. Bernard, dans les Mémoires du seizième siècle, un essai même informe d'Académie, à moins qu'on ne veuille considérer comme *tels* les réunions plus galantes que littéraires de la cour de François I^{er} (4). » Pour constater l'existence de certaines Académies sous les Valois, il n'est pas besoin de recourir aux Mémoires du temps. L'*Annuaire des Sociétés savantes* de 1846 (5) signale, au seizième siècle, outre l'Académie de Bourg en Bresse, deux Académies dans la seule ville de Lyon. Il est vrai que l'établissement de l'une de ces dernières Sociétés a été contesté, nié même, avec bonnes raisons sans doute, par M. Monfalcon (6); mais ne resterait-il pas toujours l'Académie

(1) *Les Lanternistes*, p. 27 et 28.

(2) Cf. *Histoire de la ville d'Amiens, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours*, par M. H. Dusevel. — 2^e édit. Amiens, Caron, 1848, p. 316 et suiv.

(3) Dans sa plus récente publication la Société académique de Valenciennes a donné de très-curieux détails sur les pays du Nord, sur celui de Valenciennes en particulier.

(4) *Les Lanternistes*, p. 36.

(5) *Annuaire des Sociétés savantes*. — Aux art. : Bourg et Lyon.

(6) Dans sa *Bibliographie lyonnaise*, M. Monfalcon dit avoir prouvé ailleurs la non-existence de l'Académie de Fourvières. Ne connaissant pas le travail auquel il fait allusion, nous avons dû le croire sur parole.

de Baif, fondée par lettres patentes de Charles IX (1570), qui se continua sous Henri III et sur laquelle M. Sainte-Beuve a donné de si curieux détails (1).

M. D. Bernard ne voit pas les Académies de la France au seizième siècle. Il est à craindre qu'il ne s'exagère de beaucoup le nombre des Sociétés littéraires qui se formèrent dans notre pays pendant les premières années du siècle suivant. « Si l'on suit, dit-il (2), la date de la fondation des Académies de province, on trouve que presque tous ces corps savants appartiennent à la première moitié du dix-septième siècle. » Or, nous avons recherché la date de la fondation des soixante ou soixante-dix Académies que la province a comptées avant 1789 ; le résultat de ce travail contredit formellement l'opinion de M. D. Bernard. Les Académies de province ont été fondées, pour la plupart, au dix-huitième siècle ; dix au plus de ces compagnies remontent à la dernière moitié du siècle précédent ; trois ou quatre peuvent se rattacher, et seulement par leur période de formation, à la première moitié du dix-septième siècle. L'Académie d'Arles, la plus ancienne des Académies fondées en province par lettres patentes, date de 1668.

M. D. Bernard ne parle ni des Chambres de rhétorique ni des Académies établies, dans différentes villes, au seizième siècle, à l'occasion de quelque heureux événement, comme le passage d'un prince (3). On regrettera que, sortant de son sujet, l'auteur des *Lanternistes* ait cru devoir essayer sur le terrain de l'histoire générale une digression qui l'a entraîné dans des erreurs nombreuses, et qui, dans tous les cas, ne pouvait être que médiocrement utile à l'objet principal de son étude.

III.

Nous espérons avoir montré tout l'intérêt de nouveauté qui s'attache à la monographie des *Lanternistes*. Il nous reste à présenter

(1) V. *Tableau hist. et crit. de la poésie française et du théâtre français, au seizième siècle*, et surtout la Notice sur Desportes qui, dans l'édition de Charpentier, se trouve faire suite au *Tableau*.

(2) *Les Lanternistes*, p. 38.

(3) Les Académies de ce genre formées au Puy lors du passage de François I^{er} ont été l'objet de quelques recherches qui sont poursuivies en ce moment encore et qui promettent une notice intéressante.

quelques observations sur la méthode suivie par l'auteur, sur le ton un peu léger quelquefois de l'œuvre, enfin sur les lacunes qu'on y remarque.

La méthode adoptée par M. D. Bernard ne nous paraît ni assez sûre, ni assez concluante. L'auteur entre de plein pied dans le récit, et ses notes, ses éclaircissements ne fournissent que des détails fort secondaires et n'ayant qu'un rapport indirect avec l'objet essentiel du travail. Traitant un sujet nouveau, à l'aide de documents jusqu'ici négligés ou inconnus, le monographe des Lanternistes eût été bien mieux inspiré, il aurait doublé, ce nous semble, le prix de sa notice si, avant même d'aborder le récit, il eût présenté une analyse complète et méthodique des publications ou des manuscrits, sur lesquels son histoire devait s'appuyer. C'est avec cette prudence qu'a procédé M. Ballin, le savant archiviste de Rouen, dans son étude sur le *Puy de la Conception* (1). Il n'y a dans le travail de M. Ballin qu'une suite de tableaux, d'analyses de pièces, un dépouillement pur et simple de documents historiques, mais cette bibliographie donne plus qu'un récit, quelque habile et complet que ce récit puisse être (2). Si M. D. Bernard avait suivi cette voie, il serait désormais permis à

(1) *V. Rapport sur les livres et autres objets relatifs à l'Académie des Palinods, achetés à la vente de M. Licquet et Notice historique sur cette association*, par A.-G. Ballin, dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, 1834.

(2) Nous croyons être agréable au lecteur en citant ici les principaux documents sur lesquels s'est appuyé M. D. Bernard. Ces documents sont, outre les Mémoires des Lanternistes :

— Recueil des divers discours et autres pièces d'éloquence, de prose et de vers, prononcés dans les conférences académiques de Toulouse. — Toulouse, J.-Paul Douladoure; 1692, petit in-12.

— Recueil de plusieurs pièces d'éloquence, présentées à Messieurs des conférences académiques de Toulouse, pour le prix de l'année 1694. — Toulouse, Guillaume-Louis Colomiez, 1694, petit in-12.

— Publication du sonnet qui a remporté le prix des Lanternistes; cette année 1698. — A Toulouse, chez la veuve de J. Boude, à la Poterie, 1698, in-8°. de 16 ff. Outre le sonnet qui a remporté le prix, cette brochure contient dix autres sonnets du même auteur, composés sur les rimes proposées par l'Académie des Lanternistes, et à la suite quelques pièces de vers d'un sieur Beaumont.

— Réponse à des Mémoires qui ont paru contre l'établissement d'une Académie de belles-lettres dans la ville de Toulouse. — Montauban, Raymond Bro, 1692, in-8°. de 40 p.

chacun de consulter ces *Mémoriaux des Lanternistes*, précieux manuscrits de la bibliothèque de Toulouse, auxquels l'auteur doit ses meilleurs renseignements. Toutes les sources auraient été mises à découvert, et il serait facile d'y puiser à pleines mains. Mais M. D. Bernard est homme d'esprit ; il conte bien, et cette méthode un peu lente aurait gêné, sans doute, des conclusions hâtives.

Le ton de l'œuvre a parfois, en effet, quelque chose de léger, de badin qui pique l'attention du lecteur, mais qui n'est pas sans danger pour l'exactitude. C'est ainsi que l'auteur des *Lanternistes* donne de Pellisson un portrait qui ne ressemble guère à l'original. Pourquoi insister ironiquement sur une certaine fureur académique dont Pellisson aurait été atteint, s'il fallait en croire M. D. Bernard qui fait de l'auteur de l'*Histoire de l'Académie française*, une sorte d'académicien-né, assez plaisant, il est vrai, mais au fond très-ridicule ? L'histoire ne parle pas ce langage facétieux, et, chaque jour, elle rend un plus sérieux hommage à l'écrivain illustre qui fut aussi un homme de cœur. A propos de Spérandieu, le secrétaire de la Société littéraire de Castres, qui traduisit en vers latins divers morceaux de la *Pucelle* de Chapelain, M. D. Bernard s'écrie : « Voilà, il faut en convenir, du latin bien employé ! » puis il ajoute : « Si jamais le bon Chapelain a appris que sa *Pucelle* avait été traduite dans la langue de Virgile, son cœur a dû bondir de joie et oublier un instant les épigrammes latines de Montmor et les traits satiriques de Boileau (1). » Loin, bien loin de nous la pensée d'essayer une réhabilitation quelconque de la *Pucelle* ! mais nous sera-t-il permis de faire observer ici qu'il y a peut-être quelque ingratitude, de la part des académiciens des départements, à plaisanter Chapelain qui, comme le prouve sa correspondance (2), se donna tant de mal pour la fondation des Académies de province ? Peut-on oublier aussi que Chapelain fut un critique excellent, comme le prouvent les *Sentiments sur le Cid* ? Pour son malheur, il composa un poème épique, et, malheur plus grand et irréparable, il publia ce poème. Mais, de bonne foi, quelle est la réputation de critique qui, même de nos jours où la critique compte des représentants si illustres, résisterait à une aussi rude épreuve ?

Du reste, l'observation de M. D. Bernard montre que l'auteur des *Lanternistes* n'a pas consulté tous les documents propres à l'éclairer

(1) *Les Lanternistes*, p. 39.

(2) M. Livet a publié en partie cette correspondance dans son édit. de *Pellisson et d'Olivet*.

sur son sujet. Si, en effet, M. D. Bernard avait interrogé d'Héricourt dans son *Histoire de l'Académie de Soissons* (1), ouvrage publié non loin de Toulouse, à Montauban, il n'aurait pas mis en doute que Chapelain ait eu la satisfaction de voir sa *Pucelle* traduite en vers latins. Un prêtre d'Albi, l'abbé Paulet, s'était imposé cette tâche ingrate, et Chapelain n'épargnait pas les conseils à son traducteur. D'Héricourt lui-même s'occupait de ce travail, bien qu'il n'eût pas cette excuse de son admiration pour les vers durs de la *Pucelle*, d'être né, comme Spérandieu et Paulet, dans le pays de du Bartas. L'ouvrage de d'Héricourt aurait offert encore à M. D. Bernard d'assez nombreuses lettres de Lanternistes, de M. de Medon, de Samuel Fermat, de M. de Vertron. A l'aide de ces documents, où ne brille pas seulement la bonne latinité des académiciens de Toulouse, mais au travers desquels on peut suivre la marche de leurs études, l'auteur des *Lanternistes* nous aurait initiés aux principes littéraires de l'Académie toulousaine ; sa monographie ressemblerait moins alors à une simple nomenclature ; les détails biographiques y auraient plus de place, et la direction des travaux serait mieux connue et mieux appréciée.

La notice sur les Lanternistes aurait beaucoup gagné en effet à de plus nombreux renseignements sur les hommes et à une étude plus approfondie de l'institution. La vie de M. de Vertron qui combattit vaillamment en faveur des Lanternistes méritait quelques développements biographiques ; Vertron est historiographe du roi, mais il est aussi, par son discours sur *le Mérite des dames*, le précurseur de MM. Legouvé père et fils. Comme toujours, sur cette question délicate, la polémique s'engagea. Mais, dit M. Weiss (2), Vertron montra tant de galanterie, que des dames de province lui offrirent, en témoignage de leur satisfaction, une médaille d'argent portant une Minerve, et au revers une double couronne de laurier et d'olivier avec cette devise : *Au protecteur de beau sexe*. N'est-ce pas là un trait de mœurs qui a son prix ? La vie de la plupart des lanternistes, de M. de Medon, de Mlle de Villandon, par exemple, aurait présenté des détails non moins dignes d'être rapportés que ceux que M. D. Bernard a donnés sur la vie et les goûts littéraires de M. de Malapeire. Il est vrai que la biographie n'est point l'élément essen-

(1) *De Academia suessionensi, cum epistolis ad familiares Juliani HERICURTII, suessionensis academici. — Montalbani, apud Samuelem Dubois. MDCLXXXVIII.* L'Histoire de l'Académie de Soissons remplit 128 pages de ce volume, in-12.

(2) Art. Vertron, dans la *Biographie universelle* de MM. Michaud.

tiel de l'histoire des Académies. Ce qu'il importe surtout de montrer dans les monographies consacrées à ces institutions, ce ne sont pas les travaux individuels, mais les travaux communs des académiciens. La biographie n'apporte que des détails curieux sans doute, mais toujours secondaires, et c'est aux grandes lignes qui forment comme le plan même d'une œuvre historique que la critique doit s'attacher de préférence.

Etudier les origines d'une Société savante, en la prenant à la source même, aux études scolaires; signaler les résultats des travaux académiques, en marquant leur direction particulière; distinguer aussi nettement que possible la part qui revient, dans ces travaux, à l'initiative locale ou à l'influence du centre; ce sont là trois obligations strictes que contracte le monographe des Académies. De ces trois obligations, M. D. Bernard n'a point rempli la première, et cependant un court chapitre résumant avec précision la situation des études scolaires dans la ville de Toulouse au dix-septième siècle aurait offert un sérieux intérêt. Quand à la seconde, nous avons déjà vu que l'auteur est loin de l'avoir accomplie avec tout le soin désirable, et il faut ajouter que l'ordre des temps n'est pas suffisamment gardé; que les diverses périodes de l'histoire des Lanternistes s'enchevêtrent fort mal à propos, qu'on ne saisit nullement les causes des différences notables qui, selon les époques, se produisent dans la marche des travaux purement littéraires d'abord, puis à la fois littéraires et scientifiques, puis consacrés presque uniquement à la poésie, et quelle poésie! Enfin M. D. Bernard distingue bien rarement dans son récit ce qui est local de ce qu'on doit rapporter à l'influence du centre.

Ainsi, errant un peu à l'aventure, et au gré de ces heureux hasards qui font le bonheur des bibliophiles, il ne s'arrête pas sur les points principaux du sujet. Citons un seul exemple de ces lacunes essentielles. Le fait qui domine toute l'histoire des Lanternistes, c'est sans contredit l'impuissance de ces académiciens à fonder une société stable, permanente, régulière. Comment, en effet, ne parvient-on pas, dans une ville éminemment littéraire, et malgré de puissants concours, à établir sur des bases solides une association qui répond à un besoin véritable des esprits? M. D. Bernard ne touche pas à la question; pour nous, sans prétendre la trancher en quelques mots, nous devons essayer de montrer comment la solution en fut devenue possible, si, se plaçant aux points de vue que nous venons d'indiquer, l'auteur eût étudié et les obstacles locaux et les difficultés qui venaient de Paris, s'il eût insisté davantage sur l'antagonisme des Jeux floraux

et des Lanternistes, s'il se fût rendu compte de la situation générale faite par le pouvoir central aux Académies de province pendant le règne de Louis XIV.

La lutte fut longue et, sur certains points, très-vive au dix-septième siècle, entre les anciennes réunions littéraires du moyen âge et les Académies nouvelles fondées sur le modèle de l'Académie française. En un temps où toute corporation recevait ou s'attribuait des privilèges exclusifs, les Palinods, les Chambres de rhétorique devaient, comme les Jeux floraux, réclamer hautement contre la formation d'associations rivales. Les succès furent partagés, selon les lieux. Ainsi on voit dans la même année, en 1694, et le triomphe des Jeux floraux, et la chute du Palinod d'Amiens, de la pieuse confrérie de la *Conception*, forcée d'abandonner ses exercices devant la vogue qui se porte aux Académies dirigées par les jésuites (1). On eut plus difficilement raison des Jeux floraux. Le collège des Troubadours avait rendu de signalés services. Après avoir opéré, dans les premières années du quatorzième siècle, toute une renaissance de la littérature romane, il s'était placé, pendant les deux siècles suivants, comme un trait d'union entre les lettrés du Midi et les lettrés du Nord. Les mainteneurs avaient rendu d'éclatants hommages à Ronsard, à Baif, à Malleville, et secondé activement le progrès de la langue française dans la France méridionale. Leur fête, la fête des fleurs, était l'occasion de réjouissances populaires. L'institution avait poussé dans le sol de trop profondes racines pour ne pas résister mieux que les Palinods au mouvement imprimé par Richelieu. Il y avait donc là pour les lanternistes un sérieux obstacle local.

En outre, les académiciens de province avaient à souffrir encore du mouvement général qui, sous Louis XIV, entraînait vers Paris, avec l'ancienne aristocratie territoriale, les lettrés qui deviendront l'aristocratie du dix-huitième siècle; de plus, ils se trouvaient victimes du mauvais vouloir que le gouvernement témoignait aux Sociétés littéraires placées hors de Paris. Sous Louis XIV, en effet, l'attraction de Paris est si puissante, la cour possède le privilège tellement exclusif de tout ce qui touche aux lettres ou aux arts, qu'il est bien difficile, hors de Paris ou de Versailles, de former des centres littéraires. N'avons-nous pas vu les Lanternistes, à chaque instant, interrompus dans leurs travaux par le départ des principaux d'entre eux pour Paris? Et, à ne considérer les choses que dans l'ensemble, ne pourrait-on pas dire que le siècle de Louis XIV n'a pas été pour

(1) Cf. Dusevel, *Histoire de la ville d'Amiens*, p. 421.

la province une époque d'activité intellectuelle aussi féconde que le seizième ou le dix-huitième siècle ? Que cette observation ne soit pas regardée comme un blâme ; nous ne voulons que constater un fait. Ne fallait-il pas que, dans cette France nouvelle dont l'unité fit alors des pas si rapides, le grand foyer littéraire se formât définitivement, pour qu'il pût ensuite réchauffer de ses rayons jusqu'aux derniers points de la sphère nationale ?

Le gouvernement de Louis XIV avait, du reste, des motifs politiques de s'opposer à la formation des Académies en province. Il ne voulait pas qu'il s'établît des corps nouveaux, composés de membres de différents ordres, sans chef reconnu, et qui, loin de toute surveillance, s'occuperaient peut-être, sous prétexte de littérature, de projets séditieux. En 1652, quand le chancelier Séguier exposait lui-même ces motifs, la Fronde justifiait en quelque sorte les rigueurs du pouvoir ; mais la résistance du gouvernement ne cessa pas avec les troubles civils ; il fallut arracher les concessions peu à peu, une à une. Quand l'Académie d'Arles est fondée, c'est à condition qu'elle ne sera composée que de gentilshommes. Si l'Académie de Soissons obtient des lettres patentes, c'est qu'on la considère comme une annexe de l'Académie française. Ainsi jusqu'en 1682, jusqu'à la fondation de l'Académie de Nîmes, pas une seule autorisation complète, sans restriction ; encore ne serait-il pas malaisé d'expliquer une exception accordée, trois ans avant la révocation de l'édit de Nantes, en faveur d'une Société qui, composée de catholiques et de protestants, sera placée sous la direction catholique. Quoi qu'il en soit, le fait constant et que nous devons établir, c'est que, pendant un demi-siècle, il manqua aux Académies de province la seule chose qui pût assurer leur avenir, la sanction officielle, la reconnaissance légale.

Ainsi s'expliquerait l'insuccès des Lanternistes placés entre deux courants également hostiles : combattus au dedans par une rivalité puissante, et du dehors décimés et comprimés.

Qu'on nous permette de remarquer en finissant que M. D. Bernard ne paraît pas priser à sa juste valeur l'importance de la reconnaissance légale pour les associations littéraires. En parlant de l'Académie française, il dit que Richelieu *passa* pour en être le fondateur (1). Est-ce que par hasard on considérerait les réunions qui se tenaient chez Conrart, avant 1635, comme formant déjà l'Académie française ? Ne serait-ce pas confondre une association privée, obscure,

(1) *Les Lanternistes*, p. 37.

médiocrement utile, avec la grande institution publique si justement fière d'être restée à la tête du mouvement littéraire en France, depuis le jour où Richelieu lui confia la mission d'épurer la langue afin de la rendre susceptible de la plus haute éloquence? Il n'y a, ce semble, aucune témérité à supposer que la petite Société de Conrart serait demeurée aussi ignorée que l'Académie de la vicomtesse d'Auchy, ou, si l'on veut, que l'Académie des Lanternistes, si Richelieu ne l'eût élevée à la hauteur d'une institution nationale? Y-a-t-il si loin, comme mérite littéraire, de Régis, de M. de Medon, de M. de Malapeire, à Habert, à Laugier, à Cureau de la Chambre? Négliger et surtout méconnaître l'importance pour les Académies du fait de la reconnaissance par l'Etat, c'est s'exposer à ne pas comprendre l'histoire générale de ces Sociétés, et particulièrement la monographie des Lanternistes.

Nous avons suffisamment loué l'auteur en faisant ressortir le mérite, c'est-à-dire la nouveauté de son œuvre. Après avoir motivé longuement nos réserves, il serait bon sans doute d'insister davantage sur l'éloge; mais il faut laisser quelques surprises aux lecteurs des *Lanternistes*. Nous croyons avoir démontré comment l'œuvre de M. D. Bernard aurait pu être à la fois plus méthodique et plus grave, plus complète et mieux ordonnée; comment, au lieu de rattacher les Lanternistes à l'histoire ancienne des Sociétés savantes, il eût été plus utile de les rapprocher des essais académiques du dix-septième siècle, des Académies de Caen, de Soissons, d'Arles, de Nîmes, d'Angers, de toutes ces Sociétés qui ont dans les études scolaires du temps une source commune, qui marchent vers un même but, et ont presque partout à lutter contre les mêmes résistances. C'était là le milieu où l'on devait placer l'Académie de M. de Malapeire, et l'on nous parle longuement du *Collegium poetarum* et des Académies d'Italie! Pourquoi se montrer si prodigue du superflu quand on ne donne pas le nécessaire? Félicitons pourtant l'auteur de son entreprise. Les Lanternistes sont une véritable découverte, et le nom de M. D. Bernard est écrit pour longtemps sur cette petite page retrouvée de l'histoire littéraire. Dans un temps où le champ de l'histoire est remué par tant de bras infatigables qui trop souvent le bouleversent avec l'intention de le cultiver, ce n'est pas un médiocre mérite d'avoir, même sur un étroit espace, marqué nettement son sillon.

A. SILVY

ÉTUDES.

SUR

LES MUSÉES DE LA PROVINCE.

LE MUSÉE DE CAEN.

Placé dans l'ancien couvent des Eudistes, dont la fondation remonte à *Jean EUDES DE MEZERAY*, le frère de l'historien, et que la Révolution transforma en hôtel de ville, le musée de Caen, par le nombre de ses toiles, par l'importance ou la qualité de quelques-unes, par le soin qui préside à son entretien et à son accroissement, n'est pas une des moindres curiosités de cette curieuse et charmante capitale de la basse Normandie. M. Mancel, qui réunit la conservation du musée à celle de la bibliothèque, comprend la responsabilité que lui impose ce double titre, et fait les efforts les plus louables pour s'en montrer digne. Il a tiré un excellent parti du local qui lui a été assigné au second étage de l'ancien couvent ; l'aspect général satisfait, et, si l'on doit faire quelques réserves sur la méthode qui a présidé au placement des toiles, on ne peut que rendre une entière justice à leur bon état de conservation.

Le dernier catalogue publié en 1851 contient trois cent vingt-huit numéros pour le musée proprement dit et quarante-cinq portraits de Normands célèbres exposés dans la galerie de la bibliothèque. Il est en outre précédé d'une notice rédigée par M. Mancel, et racontant en quelques pages l'histoire de la collection depuis sa naissance jusqu'à ces dernières années. Cette notice, d'autres l'ont fait remarquer avant moi, est un résumé simple, clair et complet, comme il serait à désirer d'en trouver de semblables pour tous les musées de province.

Je serai plus sobre d'éloges pour le catalogue proprement dit. L'histoire du sujet y tient beaucoup trop de place ; celle du tableau pas

assez (1). Ce système d'empiétement est d'autant plus regrettable que le rédacteur avoue avoir entendu critiquer ce plan à plusieurs reprises. Les raisons qu'il donne pour persévérer ne m'ont pas paru suffisamment concluantes. Nous pensons, dit-il, qu'un catalogue n'est qu'un guide pour celui qui visite un musée, et ne doit influer en rien sur ses jugements. Fort bien ; mais entendons-nous. Si vous voulez parler d'un guide d'art, vous avez raison ; si c'est un guide historique que vous avez en vue, vous avez tort. Comme je ne vais pas dans un musée pour étudier l'histoire, mais bien l'art, je demande qu'avant tout vous me donniez des renseignements précis, nombreux, suffisants, pour me conduire dans le labyrinthe où vous m'introduisez, mais non pas dans un autre ; et, à ce point de vue, le catalogue de Caen est un guide dont il faut se méfier. Je lui reprocherai en outre de n'être pas classé par ordre alphabétique, le seul admissible quand il s'agit de faciliter les recherches du public ; d'être trop sobre de descriptions iconographiques, et par conséquent de ne pas venir en aide à la mémoire pour y fixer l'image d'un tableau. Et si je n'hésite pas à spécifier mes observations, c'est que je sais M. Mancel homme à les entendre et à profiter de ce qu'elles peuvent contenir de fondé. Qu'il me permette donc de l'engager à refondre le catalogue de 1851 et à prendre pour modèle les excellents catalogues du conservateur des tableaux du Louvre, M. Villot. Ces trois volumes sont pris maintenant comme types par tous les musées de l'Europe : ce sont les classiques du genre. Amsterdam, Dresde, Anvers en ont scrupuleusement adopté et suivi l'économie ; et, en France, ce qui fait l'incontestable supériorité du catalogue de Lille, c'est qu'il est copié sur ceux du Louvre. Je le répéterai à satiété, si les conservateurs des divers musées de province consentaient à suivre ce guide si sûr, on posséderait avant peu l'inventaire bien avancé déjà des richesses artistiques de la France.

Mais il existe un véritable catalogue du musée de Caen, indispensable à toute personne qui visite la collection. Il a été rédigé par un étranger. Sous le titre d'*Observations sur le musée de Caen et sur*

(1) Ce besoin d'amplifications ne sert, le plus souvent, qu'à perpétuer des erreurs historiques dont la science a depuis longtemps fait justice. Un conservateur de peintures n'est pas forcé de savoir l'histoire perturbablement. Mais je m'étonne qu'un érudit comme M. Mancel ait laissé passer l'erreur qui a rapport au bris des baguettes dans le tableau du Pérugin (n° 1 du catalogue). Ce n'est pas le dépit qui motive le geste du jeune homme de gauche. Le symbole du fœtu ou de la baguette brisée, de la *stipulation*, pour affirmer la conclusion d'un contrat quelconque, se retrouve à toutes les époques et chez tous les peuples.

son nouveau catalogue, M. de Chennevières a publié à Argentan, en 1851, une série de travaux aussi judicieux qu'exactes, dans lesquels chaque œuvre est prise isolément, décrite, appréciée, historiographiée avec l'autorité de l'auteur dans ces matières. C'est un travail complet auquel devra forcément recourir quiconque voudra étudier la collection avec fruit, et la juger en connaissance de cause. M. de Chennevières n'a rien laissé à dire ; et tout curieux qui, comme moi, prétendra parler du musée de Caen, se verra forcé d'abrégé ses *Observations*. Je tâcherai, dans cet article, de le faire de mon mieux, ne donnant comme de moi que les erreurs ; les lecteurs sauront bien faire les deux parts.

Caen devait naturellement figurer dans les quinze villes où le décret de l'an VIII (1) instituait des musées. Quarante-sept tableaux lui furent attribués pour sa part dans ces largesses. On chercha un local convenable, on l'approprià à sa nouvelle destination, et M. Fleuriau fut nommé conservateur de la collection naissante, qui fut ouverte pour la première fois au public le 2 décembre 1809, jour anniversaire du couronnement de l'Empereur. Plus tard, par une faveur spéciale, le décret du 15 février 1811 désigna de nouveau la capitale de la basse Normandie parmi les six villes de l'Empire auxquelles l'Empereur accordait des tableaux. Le don se borna cette fois à trente-cinq toiles. C'est ce premier fonds de quatre-vingt-deux tableaux dont on peut suivre les fortunes diverses, même les vicissitudes en 1815, dans l'excellente *Notice historique* de M. Mancel. Nous ne pourrions mieux faire que de la transcrire en entier, et pour abrégé, nous y renvoyons le lecteur curieux d'entrer dans ces détails, et nous demandons la permission d'arriver sans plus de préliminaires à l'examen des toiles du musée.

Le catalogue de 1851 contient, je l'ai déjà dit, 328 numéros qui, en 1859, peuvent bien monter de 340 à 350. Ils se groupent ainsi : écoles italienne et espagnole, 59 ; écoles flamande et hollandaise, 89 ; école française, de 180 à 200. Ces subdivisions ne sont pas rigoureuses ; plusieurs indications de nationalités, si elles ne sont pas erronées, sont au moins discutables. Mais tant qu'un système uniforme n'aura pas mis les rédacteurs de ces livrets à même de consulter les documents de Paris, il ne faudra leur demander qu'une perfection relative et que des indications à peu près admises. Sur ce terrain, on ne peut que louer M. Mancel de ses soins pour débrouiller le chaos si obscur des origines et des nationalités.

(1) La *Notice* dit l'an x, et elle se trompe. Le décret est inséré au *Moniteur*, et porte la date du 14 fructidor an VIII (3 septembre 1800).

École italienne. — On m'avait beaucoup parlé du *Mariage de la Vierge* (n° 1), du Pérugin, connu du reste par la petite lithographie de M. Bouet; on m'avait beaucoup dit que, dans le *Sposalizio*, exécuté en 1504 et placé maintenant à Milan, le jeune Raphaël ne s'était pas borné à s'inspirer de son maître, mais l'avait complètement copié. Tout en doutant de la justesse de cette opinion, j'étais fort curieux d'examiner cette perle du musée de Caen, et de juger jusqu'à quel point le *Sanzio* pouvait être accusé de plagiat. Cet examen, je l'ai fait avec tout le soin imaginable, et, Dieu merci, il n'a en aucune façon donné raison aux détracteurs sournois du peintre d'Urbino.

Peint probablement vers 1495, le *Sposalizio* décorait, dans l'église de Pérouse, le maître-autel de la chapelle dite du *Saint Anneau*, où l'on conserve l'anneau nuptial de la Mère de Dieu, dit Vasari. Il resta à cette place jusqu'en 1798, pendant trois cents ans, et ne la quitta qu'à la suite de la campagne d'Italie. Placé au Louvre lors de l'exposition du 18 brumaire an VII (1798), parmi les *principaux tableaux recueillis en Italie* (second envoi), il porte dans la notice de cette exposition le n° 50, et ne fut déplacé que pour venir illustrer le musée de Caen. Il n'a pas, on le voit, beaucoup voyagé depuis trois cent soixante ans : de Pérouse à Paris, de Paris à Caen où il restera longtemps, je l'espère.

La composition est comprise avec cette naïveté charmante mais déjà savante qui caractérise les maîtres italiens de la fin du quinzième siècle. Au milieu, au premier plan, le grand-prêtre tient le bras droit de saint Joseph, qui passe l'anneau à la main droite de la Vierge. Sur le même plan sont placés, à droite les femmes derrière la Vierge; à gauche les hommes derrière saint Joseph. Dans ce groupe, entre saint Joseph et un personnage tourné presque de dos, on remarque un jeune homme en justaucorps et en bas de chausses collants qui brise une baguette par un mouvement gauche et maniéré dans sa naïveté. Le fond est occupé par un temple octogone à deux étages et à arcades cintrées, accostées de deux en deux (celles du rez-de-chaussée) de pavillons à un seul étage formant vestibule extérieur, et surmontés de toits en dôme. Quelques personnages entre le groupe et le temple. Les figures sont de demi-nature, et le tableau cintré du haut. Moins important que celui de Lyon, le Pérugin de Caen est beaucoup mieux conservé. Par la douce clarté de sa belle couleur, par la simplicité de la composition et des moyens d'exécution, il fait un étrange contraste avec le Denis Calvaert et l'Erasmus Quellyn, placés à ses côtés. Ces deux malheureux tableaux sont mauvais; mais que l'on songe à quel degré de mauvais ce ter-

rible voisinage les fait atteindre ! Il serait bien surprenant que le *Sposalizio* n'eût jamais subi de restaurations ; mais je puis affirmer que, placé comme il l'est à hauteur d'appui, l'œil n'en découvre aucune.

Par une attention délicate, on a suspendu au-dessous de ce tableau une belle lithographie du *Sposalizio* de Raphaël, et facilité par conséquent la comparaison entre le génie de l'élève et le talent du maître. Raphaël s'est inspiré du tableau du Pérugin en composant le sien ; le fait est évident ; mais comme il l'a transformé, comme il l'a fait sien, quelle plénitude il a su donner aux formes un peu roides de Vanucci ! A quelle hauteur n'est-il pas parvenu du premier coup dans le dessin si pur, si correct, si plein de grâce et de puissance de ses contours, dans la pose de ses figures, dans le goût des draperies, dans l'expression des têtes ! Quelles lignes heureuses que celle du jeune homme qui brise la baguette de stipulation, de la jeune femme qui lui fait pendant, et contemple, les mains croisées, la consécration de l'anneau ! Car, que l'on me permette de le dire en passant, cette faculté d'appropriation fut un des grands mérites de cet heureux génie. Il voit le tableau du Pérugin, et sans hésitation il transforme aussitôt sa manière trop gothique jusque-là ; il s'assimile, en les transformant, selon son caractère propre, les qualités de son maître. Plus tard, l'austérité pleine d'onction, la composition sobre, balancée et savante de Fra Bartholomeo le frappe, il n'hésite pas à y reconnaître des côtés qui lui manquent, il écoute les enseignements du moine inspiré, et compose l'admirable *Vierge au Poisson* de Madrid. Comme tous les grands génies, il prend son bien partout où il le trouve, il entre dans le domaine commun par droit de conquête, et met du premier coup en lumière une saillie inconnue jusque-là et à laquelle il donne toute sa valeur. L'idée n'appartient à personne, l'expression la met en valeur et la frappe d'une marque indélébile. La comparaison des deux *Sposalizio* en est la nouvelle preuve.

Le *Saint Jérôme dans le désert* (n° 2) est signé tout au long *Petrus Peruginus pinxit*. C'est un bon tableau rappelant celui du Louvre, inscrit sous le n° 449, au compte de l'école du Pérugin. J'avoue que j'ai des doutes à l'endroit de cette signature. Pietro Vanucci signait volontiers ses tableaux du lieu de sa naissance : *Petrus di Castro Plebis* (*Castello della Pieve* — *Château du Peuple*), comme il l'a fait dans le tableau de Marseille, dans le *Saint Sébastien* découvert nouvellement près de Pérouse, et reproduit en couleur par la Société anglaise d'Arnold ; ou, quand il signait de son surnom, il l'écrivait *Perusinus*

par un *s*, comme dans le tableau du Louvre portant le n° 443. Je ne veux pas affirmer que le *Saint Jérôme* de Caen ne soit pas son œuvre; j'exprime seulement un doute que d'autres, plus familiers que moi avec la facture du Pérugin, résoudreont.

Il ne me sied pas plus de discuter l'attribution de la *Sybille d'Erythrée* (n° 18), donnée à Orazio Gentileschi. L'œuvre ne manque pas de ce style élevé qui caractérise les productions de l'école florentine. Mais je regrette que le rédacteur n'ait pas jugé à propos de transcrire l'inscription placée sur la plinthe du piédestal sur lequel s'appuie la sybille, et que l'éloignement ne m'a pas permis de lire *La Descente de croix* du Tintoret (n° 9), de forme octogone, est l'esquisse d'un plafond; les raccourcis des figures l'indiquent suffisamment. Elle est enlevée d'une main hâtive, furieuse, d'une incroyable audace et d'une imperturbable sûreté, et porte l'empreinte fort lisible des belles qualités du maître. Malheureusement le temps et la main des hommes n'ont pas eu pour elle le respect qu'elle méritait. Lépicier, dans son catalogue de 1754, se plaint déjà de sa mauvaise conservation. Cette esquisse faisait partie, à cette époque, du cabinet du Roi.

Il me paraît difficile de révoquer en doute l'authenticité des quatre toiles de Véronèse, et c'est fâcheux, car on n'emporterait pas une haute idée de ce roi des décorateurs, s'il fallait le juger d'après ces morceaux. Le plus important : la *Tentation de saint Antoine* (n° 12) est aussi le plus médiocre. Le sujet d'abord, si c'est bien réellement la tentation de saint Antoine, se comprend mal. On n'est pas forcé de connaître tous les détails de l'épreuve du patron des anachorètes; et ce vieillard renversé, cette femme qui le retient, cet homme qui le frappe avec un pied de cheval ressemblent trop à un logogriphe. Le saint Antoine et le démon sont ternes de couleur; seule la femme de gauche rappelle ces blondes et grasses vénitiennes qui traversent comme des reines les compositions de Cagliari. Les figures, vues à mi-corps, sont un peu plus grandes que nature. Il existe une eau forte de ce tableau, par M. Villot, en tête de la monographie de M. de Chennevières. Du reste, l'infériorité même de cette composition est une curiosité. Exécutée à Mantoue pour un concours, avant les premières peintures de Venise, datant de 1555, lorsque le Véronèse pouvait avoir vingt-sept ans (né en 1528), on comprend que sa main ne fût pas encore très-habile, que son œil et son imagination ne fussent pas entièrement ouverts, et que cette composition ait gardé l'empreinte des imperfections d'un talent qui s'essaie. La *Tentation de saint Antoine* est donc intéressante bien plus pour l'his-

torien qui veut calculer la carrière parcourue entre cette tentative et les *Noces de Cana*, que pour l'artiste qui pourrait se fourvoyer en l'étudiant. C'est un curieux, mais non un bon tableau.

La *Judith* (n° 11) provenant du cabinet du Roi où elle était entrée lors de l'acquisition Jabach, est traitée dans une gamme plus argente, plus véronésienne, et me paraît préférable ; mais, en somme, ce n'est pas là encore une œuvre devant laquelle il faille s'extasier. Le livret se trompe quand il la prend pour celle qui éblouit l'emphatique président Dupaty à son passage à Gènes, et qui n'a pas quitté cette ville. Ce sont deux répliques du même sujet.

L'épisode de la *Fuite en Egypte* (n° 13) a été gravé dans la galerie du Palais-Royal et, précédemment, dans le recueil dit de Crozat. Ce tableau servait de dessus de porte à l'appartement de la duchesse de Chartres ; et, comme le fait judicieusement remarquer M. de Chennevières, c'est cet encastrement dans la décoration de l'appartement qui l'a conservé à la France. S'il n'avait été que simple cadre suspendu et mobile, il eût eu le sort de la riche collection d'Orléans qui fut vendue à Londres par le duc d'Orléans, père du roi Louis-Philippe.

Il serait prudent, jusqu'à plus ample informé, d'effacer le nom de Palme le jeune, auquel le livret donne une *Sainte Famille* (n° 15). Si inférieur que Palme le jeune soit à son oncle Palme le vieux, il possède cependant une touche autrement sûre et originale, une couleur autrement dorée et résistante que la touche et la couleur de cette imitation des Vénitiens. Pour ma part, j'y verrais bien plutôt la touche vulgaire et plate de Jacques Blanchard, auquel son habitude de contrefaire les Vénitiens avait fait donner par quelques naïfs amateurs du dix-septième siècle le surnom de *Titien français*.

Le musée peut être fier de montrer une esquisse d'un maître bien peu connu en France, du dernier des coloristes vénitiens, d'un peintre qui est à Véronèse ce que Goya est à Velasquez, de Tiepolo le père, dont le Louvre ne possède rien. Léguee par M. Lefrançois, cette esquisse représente un *Ecce homo*. Elle est exécutée dans cette gamme claire, colorée et fine, dans ce dessin incorrect, expéditif, mélangé de hardiesse et de mauvais goût, mais amusant toujours et qui reste profondément gravé dans la mémoire dès qu'on en a vu un seul spécimen. Autant qu'il m'en souvient, l'œuvre gravé de Tiepolo contient une grande eau forte dont les dispositions sont les mêmes que celles de cette esquisse.

Sans pouvoir mettre un nom sur le panneau de soubassement *Le Christ au tombeau* (n° 52), d'un sentiment très-élevé, et d'un style dont la

naïveté n'exclut pas la science, je crois, comme M. de Chennevières, qu'il est impossible de ranger cette œuvre parmi celles de l'école de Venise. L'influence des maîtres de l'école romaine antérieure à Raphaël s'y fait évidemment sentir, et je pense que c'est dans ce groupe qu'il faudra chercher l'auteur de ce panneau.

*Mercur*e et *Argus* (n° 23) de Strozzi est un tableau digne d'une mention, surtout à cause de la figure d'Argus dont le mouvement est large et d'un ferme dessin. Quant à la *Naissance de la Vierge* (n° 29) de Feti, à *L'homme faisant la figue* (n° 34) de Cerquozzi, ils sont ordinaires tous deux : c'est tout ce que l'on en peut dire. Le livret assure que la *Réception des cordons bleus* est l'œuvre de Panini. Je crois permis d'en douter. Les dix productions de ce spirituel Romain placées au Louvre, les nombreuses *Ruines* disséminées de tous côtés, offrent dans la touche plus de fermeté et de souplesse, dans la couleur une vigueur bien autre que l'on n'en trouve dans le tableau du musée de Caen. J'y verrais plutôt le faire expéditif et léger d'un peintre français du dix-huitième siècle. L'indication du lieu de la scène me paraît également bien hasardée. Cela ne ressemble guère à la chapelle de Versailles telle que nous la voyons encore, et telle que les estampes anciennes nous en ont transmis le souvenir. Ce qui n'est pas douteux, c'est que c'est une fort jolie et fort agréable esquisse, aussi facilement composée que facilement peinte, quel qu'en soit l'auteur.

Il est assez difficile de dire si l'attribution du *Couronnement d'épines* (n° 56) à Ribera est exacte, placé comme l'est ce tableau, un peu haut. Le bourreau de droite présente des ressemblances avec les tortionnaires farouches du sombre peintre de Xativa ; mais le Christ est bien pâle et bien innocent pour lui. Pour voir la touche, cette véritable signature des maîtres, il faudrait examiner ce tableau de près, et cela n'est malheureusement pas possible. Il en vaudrait cependant la peine.

Écoles flamande et hollandaise. — Ce groupe, dont les représentants sont plus nombreux que ceux des écoles italiennes, s'ouvre par un tableau gothique : *Seconde Révélation de sainte Catherine* (n° 60) attribué à Albert Durer. Ces deux indications peuvent donner lieu à plusieurs observations. D'abord, au risque de faire du pédantisme, je dirai que la *Seconde Révélation de sainte Catherine* d'Alexandrie se nomme généralement : *le Mariage*. C'est un sujet très-familier à tous les peintres du seizième siècle. Puis je crois le sujet même fort discutable, et l'inventaire du Louvre que j'ai sous les yeux s'est tenu dans une judicieuse réserve en intitulant ce tableau : *la Vierge et trois saintes*. Enfin, le nom d'Albert Durer est une erreur que peu-

vent apprécier ceux qui ont vu des originaux incontestables du grand Nurembergeois, ceux du musée de Madrid notamment. Cette touche lourde et dure, ce coloris violent, ces teintes heurtées, ces détails si secs dans leur ténuité, ce dessin banal et vulgaire, n'ont rien de commun avec les qualités d'Albert Durer, avec ses lignes sèches et ses contours gonflés, mais toujours savants et pleins de caractère. Je ne sais à qui donner cette peinture gothique que je crois fausse, c'est-à-dire l'œuvre d'un imitateur des primitifs du quinzième siècle bien postérieur à Albert Durer.

Les tableaux de Zustris sont, jusqu'à présent, les renseignements les plus précis que l'on possède sur cet artiste. Né à Amsterdam au seizième siècle, il reçut à Venise les conseils du Titien dont sa manière s'est toujours ressentie. Le tableau de Caen *Baptême de J.-C.* (n° 98), qui porte la précieuse signature *Lambertus de Amsterdam* a été décrit par Félibien, Florent le Comte et Lépicié. Les figures peuvent avoir 0,40 de hauteur; elles sont traitées dans le style vénitien et leur couleur ressemble à celle du Titien vue à travers un brouillard de Hollande. Quant au paysage qui est fort important, il n'a rien d'italien, et rappelle la disposition des jardins dans les plats de Palissy. C'est cette dissemblance entre le groupe du premier plan et le fond qui attire d'abord le regard. En l'examinant de plus près on reconnaît avec plaisir une touche légère, une couleur tiède plutôt que chaude, mais harmonieuse; un dessin élégant et original, quelque chose comme un mélange de Titien et de Primatice.

Après avoir indiqué un curieux et bon tableau de Cornelis de Harlem: *Vénus et Adonis* (n° 79), dans lequel on remarque surtout le bras gauche de la Vénus; une production fort médiocre de Denis Calvaert: *Saint Sébastien* (n° 80); un produit de la fabrique des Franck: *Les Esclaves de l'amour* (n° 87) dont les figures rappellent Rottenhamer, ce collaborateur de tous ses contemporains; deux gouaches sur vélin du même Franck appartenant aux volets d'un même dyptique votif et séparées à tort, j'arrive à l'école d'Anvers et à son plus glorieux représentant: le grand Rubens.

Le *Melchisedech offrant le pain et le vin à Abraham* (n° 81) est magnifique. Il est superflu de louer en détail cette œuvre de ce puissant et fertile génie pour lequel tous les termes de l'admiration ont été épuisés. Le sujet, du reste, lui plaisait, car il l'a répété jusqu'à quatre fois. Dans le tableau de Caen, la scène se passe sur un péristyle, dont le centre s'ouvre en arcade et laisse entrevoir un fond de ciel et de paysage. Le grand-prêtre et sa suite sont rangés à gauche, Abraham et ses serviteurs à droite du spectateur. En habillant le pa-

triarque en Romain du dix-septième siècle, en l'appuyant sur une haute canne comme un bourguemestre, Rubens ne s'est pas préoccupé de la couleur locale. Je l'en félicite pour ma part, et je ne songe pas à m'apercevoir de cette faute devant cette composition si facilement ordonnée, devant ce dessin si fier, si énergique et si imprévu, devant cette couleur éclatante, parfumée, pour ainsi dire, qui inonde l'œil de son harmonieux rayonnement.

Je m'étonne qu'en présence de ce chef-d'œuvre on ait pu croire Rubens capable de commettre le portrait que le livret dit être celui de *Jacques I^{er}* (n° 82). La comparaison eût dû garantir d'une pareille erreur. Quant au personnage même, le cordon de l'ordre de Saint-Michel, qu'il porte, ne permettait pas de le prendre pour un roi et pour un roi d'Angleterre. A l'époque où Jacques I^{er} monta sur le trône, l'ordre du Saint-Esprit était fondé en France depuis dix-huit ans, et c'eût été une injure grave que de lui envoyer une décoration aussi discréditée que celle de Saint-Michel. C'est, du reste, un bon portrait, qui se rapproche de la manière étudiée et mince de l'école des Porbus.

Jordaens, qui, avec Van-Dyck, a hérité par moitié de la succession de Rubens, est représenté à Caen par le *Portrait d'un mendiant* (n° 97), tête d'étude d'après quelque modèle, enlevée avec furie, bien vivante, d'un modèle solide et vigoureux, mais d'un ton blanchâtre bien rare chez Jordaens. Il était ce jour-là dans ses clairs de lune. On peut lire, dans les *Observations* de M. de Chennevières, la lettre écrite à propos de cette étude par M. Elouis au baron Denon, le 26 octobre 1813. D'un autre élève et collaborateur de Rubens, Sneyders, je ne crois pas qu'il existe un tableau supérieur à l'*Intérieur d'un office* (n° 91), placé auprès du *Melchisedech*. Sur une table recouverte d'un tapis de velours rouge déborde et écume un flot de marée, de venaison et de légumes; à droite, un chevreuil suspendu au mur; derrière la table, un jeune homme agace un perroquet aux mille couleurs; fond de paysage. Il est difficile de rassembler des couleurs plus diverses et plus éclatantes; il est impossible de les grouper plus habilement, de les rattacher par un lien plus harmonieux. Le cygne blanc sert naturellement de centre, et il semble qu'en glissant sur son duvet et en rejaillissant de tous côtés la lumière en ait pris la douceur et l'éclat. Que l'on compare à l'*Intérieur d'un office* les deux tableaux de Paul de Vos : *Chasse aux ours* (n° 108), *Cheval dévoré par des loups* (n° 109), placés de l'autre côté du *Melchisedech*; et, tout en rendant justice à la science du dessin et à l'énergie du mouvement, on comprendra quelle magie la couleur jette sur la plus

indifférente composition. Quoi de plus banal qu'une table chargée de victuailles? quoi de plus émouvant qu'une bête féroce se défendant contre les attaques de l'homme? Et pourtant l'*Intérieur d'un office* attirera beaucoup plus que la *Chasse aux ours*. C'est que si la couleur est la lumière qui éclaire le tableau, Sneyders a peint par un beau soleil et de Vos par un temps de brouillard.

Autant que j'en ai pu juger à la hauteur où il est placé, je crois bien en effet la *Communion de saint Bonaventure* (n° 120) (et non de Saint Boniface, comme le dit le livret) de Van-Dyck. C'est une belle et bonne peinture dans le goût de l'école de Rubens. On en a la filiation non interrompue, et, grâce à cette filiation, il n'est pas possible d'en nier l'authenticité. Je n'ai plus l'*Adoration des bergers* (n° 117) de Bertholet Flemael assez présente à la mémoire pour exprimer une opinion motivée; je me borne à copier mes notes: « Je ne puis discuter l'attribution faite de connaître suffisamment des originaux du maître. — Il est évident qu'il avait vu l'Espagne, Velasquez et Ribera. »

Son élève, Gérard de Laïresse, a un tableau incontestable: *Conversion de saint Augustin* (n° 124). Le grand évêque d'Hippone est assis au centre de la toile, sous un arbre, tourné à gauche, la tête renversée par l'extase. A gauche, fond de paysage et ville. Le saint est drapé dans un manteau; mais, à la façon dont les plis en sont disposés, il a l'air vêtu à la moderne et ressemble beaucoup plus à un élégant d'Amsterdam attendant sa belle qu'à un philosophe agité par l'Esprit-Saint. Ce doit être un portrait. La tête, du reste, est pleine d'un beau sentiment; mais comme tout le tableau manque de transparence, il faut de l'attention pour le remarquer. Le personnage est un peu moins grand que nature. Le *Vœu de Louis XIII*, de Philippe de Champagne, est une œuvre médiocre. La Vierge, le Christ mort, l'ange pleurant qui ressemble trop à un amour, n'ont aucun caractère; la figure du roi est bien réussie et assez belle. Je préfère de beaucoup la *Samaritaine* (n° 104), tableau froid, mais bien étudié et peint avec un religieux respect. Dans la main gauche de la pécheresse, Philippe de Champagne a fait comme tout le monde son tour de force de raccourci, et s'en est fort bien tiré. On a placé sous ce tableau, qui a l'honneur de faire vis-à-vis au *Sposalizio* du Pérugin, l'estampe d'Edelinck. Elle est carrée, tandis que le tableau est rond, ce qui ferait croire à une mutilation postérieure à Edelinck. Si cela est, il faut le regretter; car la *Samaritaine* est une des meilleures œuvres de P. de Champagne, et il eût été intéressant de la voir avec les proportions que le peintre lui avait données.

Il n'y a que Van der Helst à citer parmi les portraitistes, mais il est représenté par un excellent *Portrait de femme* (n° 115), un peu froid, comme tout ce qui sort de son pinceau, mais fin, élégant, bien compris et bien modelé, capital en un mot. Quant à la *Tête de guerrier* (n° 147), attribuée à Kneller, je ne sais si elle est de lui. Cette peinture semble celle d'un élève de Rembrandt, qui eût fait pâle.

La liste des paysagistes ne sera pas bien longue non plus. Passons rapidement devant un *Grand paysage avec figures* (n° 92), de Momper, bien médiocre; devant quatre Van Bloemen (nos 128-129-130-131), dont les deux premiers sont plus vigoureux, mais lourds et noirs; dont les deux seconds sont mieux compris, mais froids et pâles; devant un *Paysage* (n° 119) de Salomon Ruisdael, le frère du grand Jakob, qui fait bien d'être signé et daté de 1664, car, à première vue, on le prendrait pour un Van Goyen que Salomon a beaucoup imité, et celui-ci fait illusion; jetons un coup d'œil à un *Paysage* (n° 148) de Théobald Michau, plus vigoureux que d'habitude, mais jouant toujours les Téniers dans des fonds à la Paul Bril; regardons en passant ces œuvres diverses, mais ne nous arrêtons que devant deux Van der Meulen représentant le *Passage du Rhin* (nos 121-122). Ce sont des esquisses plutôt que des tableaux; mais ni le Louvre ni Versailles n'en possèdent de plus fines et de mieux composées.

Comme tableaux d'animaux : la *Poule et ses poussins* (n° 94), de Hondekotter, est une œuvre importante et que l'on remarquerait partout. Je n'en dirai pas autant des *Fleurs et papillons* (n° 113), de Marcellis. Le fond du tableau est tellement noir que j'ai pris d'abord les papillons blancs voltigeant sur les fleurs pour des déchirures de la toile. Le nom de Chardin, que M. de Chennevières propose pour le n° 142, porté aux inconnus, m'avait affriandé. Après l'avoir examiné avec tout le soin que permet la hauteur où il est placé, je ne puis partager cette opinion, et je persiste à croire que le livret a raison de le classer dans l'école flamande.

École française. — Les œuvres de l'école française au musée de Caen ne sont ni très-nombreuses ni très-remarquables. Elles offrent cependant de l'intérêt à qui veut pénétrer dans les détails de notre pauvre école française, si peu connue jusqu'à présent, et où l'on commence seulement depuis quelques années à porter la lumière. Le nom de Poussin contient trop de promesses pour que l'on n'aille pas directement à lui en passant par-dessus la *Didon* (n° 151) du pompeux, maniéré et lourd tourangeau Claude Vignon. Il était naturel que Caen possédât une œuvre d'un des plus glorieux enfants

de la Normandie, et le musée central n'a été que juste en lui envoyant en 1804 l'esquisse représentant la *Mort d'Adonis* (n° 156). Quand on possède bien son Poussin, quand on a pu comparer ses œuvres de Paris, de Londres et de Madrid, on examine cette toile avec un scrupuleux intérêt, parce que l'on y retrouve les qualités de style, de touche et de couleur qui, plus tard, devaient l'élever au rang des princes de l'art. Mais, au premier abord, elle déplaît, toujours à cause de cette triste préparation rouge qui a repoussé sous les couleurs et les a confondues dans une teinte noire et opaque des plus désagréables. Mais ce tableau offre ceci de curieux qu'il doit être de la première jeunesse du Poussin, de l'époque où il logeait un peu par charité au collège de Laon avec Philippe de Champagne, du même temps que le *Mars et Rhea Sylvia* du Louvre. La *Mort d'Adonis* figure dans les inventaires de Bailly (1710) et de Duraumeau (1784).

L'*Ivresse de Noé* (160), de Dufresnoy, serait un bon tableau, d'un bon ton, d'une chaude harmonie, et dans lequel la figure principale mérite d'être remarquée, si ce n'était une copie de l'école italienne. C'est, il est vrai, une bonne copie, et c'est quelque chose.

On ne songerait pas à s'arrêter devant le *Baptême de Jésus-Christ* (n° 162), de Lebrun, si, par un curieux hasard, ce tableau commandé pour Caen en 1670 par Huet, évêque d'Avranches, n'était revenu, après cent trente-cinq ans, dans la ville pour laquelle il fut composé. Dans sa Notice, M. Mancel donne la lettre adressée à Lebrun par l'évêque d'Avranches; et, précédemment, M. de Chennevières, qu'il ne faut jamais se lasser de citer quand il s'agit de nos artistes nationaux, avait raconté l'histoire de ce tableau dans le 1^{er} vol. des *Peintres provinciaux*. Malgré le cas que Lebrun faisait de cette composition, je lui trouve tous les défauts du maître sans aucune de ses qualités: dessin commun, couleur lourde, composition plus enflée que forte, style académique par excellence.

C'est un curieux tableau que celui qui porte le n° 177, curieux et intéressant, puisqu'il appartient pour une moitié à un des enfants de Caen. Il représente, au milieu d'une guirlande de fleurs, une jeune et jolie femme minaudant, les cheveux poudrés, les joues fardées, l'œil brillant, et à laquelle un petit nègre présente une corbeille de fleurs. Les deux attributions du livret ne peuvent être révoquées en doute; les fleurs de la guirlande et de la corbeille sont de Blin de Fontenay: cela est sec et habile; le portrait porte dans chaque touche la signature d'Antoine Coypel, le peintre de prédilection du Régent. Mais est-ce bien M^{me} de Parabère que Coypel a voulu repré-

senter? Je ne le crois pas, et voici pourquoi : le Caennais Blin de Fontenay est mort le 12 février 1715 ; or, comme la liaison du Régent avec Madeleine de la Vieuville, comtesse de Parabère, jusque-là parfaitement inconnue, ne commença qu'en 1716, après la mort du comte de Parabère, il me paraît difficile d'admettre que deux artistes de talent se soient réunis pour peindre une femme dont la réputation ne commença à sortir des boudoirs qu'une année après la mort de l'un d'eux. En second lieu, la tête de Caen ne rappelle en aucune façon le portrait de Santerre (n° 3608), maintenant à Versailles, et dans lequel la tradition veut que M^{me} de Parabère, sous la figure de Minerve, conseille le Régent. Si l'une de ces œuvres, celle de Santerre, est bien réellement le portrait de la jeune comtesse, l'autre, celle de Coypel, ne l'est évidemment pas. Une copie de celui-ci, par M. Naignon, figure maintenant au musée de Versailles (n° 4281), et cette place honorable ne contribuera pas peu à perpétuer l'erreur que je signale.

Une simple mention est tout ce que vaut le *Siège de Besançon* (n° 180), de Martin ; le *Portrait d'un magistrat* (n° 165), que le livret attribue à Claude Lefebvre ; le *Portrait de la femme du sculpteur Desjardins* (n° 184), jolie peinture, mais où je ne retrouve pas la touche amollie de Rigaud ; le *Portrait d'un magistrat* (n° 187), du Caennais Robert Tournières, mince de touche, mais fin comme tout ce qui sort du pinceau de cet habile et timide portraitiste dont le musée de Nantes possède le chef-d'œuvre. Une autre illustration normande, Jouvenet, qui n'est représenté à Caen que par des toiles de petite dimension, des esquisses terminées comme il en faisait pour tous ses ouvrages, a droit à une plus longue attention. *Apollon et Thétis* (n° 169) est une jolie esquisse ; le *Saint Pierre guérissant les malades* (n° 170) dénote plus d'énergie qu'on n'est habitué à en rencontrer chez Jouvenet. Mais ce qui ressort surtout de cette toile, c'est le sentiment de la facilité poussé au suprême degré ; je dis d'une facilité intelligente, clairvoyante, soumise à un esprit bien doué, le servant bien sans chercher à le dominer. Tout est facile dans le *Saint Pierre*, la composition, le dessin, la couleur. Jouvenet avec Lemoine me paraît placé sur l'extrême limite qui sépare le talent du génie. Ils sont si agiles qu'on leur croit des ailes. Le *Christ guérissant les malades*, de Dulin, n'a pas d'autre caractère que celui d'une imitation de Jouvenet ; aussi ne m'y arrêterais-je pas si le livret avait été plus explicite sur cet artiste. Il le nomme Dalin, tandis qu'en se bornant à transcrire la liste du premier envoi du musée central, il lui eût restitué son véritable nom, Dulin ou d'Ulin, comme l'écrivit Henri Hulst.

En ouvrant le catalogue de l'école française, au Louvre, le rédacteur donnera, dans une prochaine édition, Bon Boullogne et non Jouvenet pour maître à Dulin, et fera connaître les dates de sa naissance, 17 septembre 1669, et de sa mort, 28 février 1748. Enfin, en feuilletant les deux volumes des *Mémoires inédits de l'Académie de peinture*, édités par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Paul Mantz et Montaiglon, il trouvera (tom. II, p. 250) des détails circonstanciés sur cet artiste, qui peignit en effet le tableau de Caen pour l'hôpital de la Charité de Paris, vers 1705, à son retour de Rome.

On pourrait croire que *Roland apprenant les amours d'Angélique et de Médor* (n° 186), de Louis Galloche, est son tableau de réception à l'Académie, si l'on ne savait que cet artiste fut reçu sur *Alceste rendue à Hercule*, placé maintenant au Louvre. La dimension des personnages et la disposition du sujet peuvent favoriser l'erreur. Ce n'est ni beau ni bon. Au contraire, un très-beau, très-bon et très-capital tableau est celui d'Oudry représentant une *Chasse au sanglier* (n° 191). Il est réussi dans toutes ses parties, clair dans les lumières, énergique de mouvement, vigoureux de ton, dessiné avec cette science et cette facilité que Desportes seul a égalées, digne, en un mot, de faire vis-à-vis à la *Table* de Sneyders, et se soutenant fort bien en face. C'est un des meilleurs tableaux du maître et une des perles du musée de Caen. Il est signé *J.-B. Oudry. 1748*.

On connaît la fadeur et l'insignifiance des compositions de Vien, ce maître de David, qui, aux yeux de ses contemporains, évidemment plus perspicaces que nous, passait pour professer des tendances différentes de celles de Boucher et avoir un style plus élevé que le sien. Ses œuvres sont loin de justifier cette opinion aux yeux de notre époque. Je dois dire toutefois que *Tithon et l'Aurore*, de Caen, est une de ses toiles les moins banales. La couleur de certaines parties de ce tableau fait songer à Prud'hon (1). C'est un grand bonheur pour Vien. *Salomon devant l'arche* pourrait passer pour un Berthélemy ou un Durameau. Cela n'a pas d'intérêt. Mais n'est-ce pas une double légèreté que de l'attribuer à Sébastien Leclerc et de répéter l'opinion de quelques experts qui osent donner cette faible toile à Lesueur. Ce peut être, en effet, un Lesueur, non pas un Eustache, grand Dieu ! mais bien un Nicolas Blaise, né en 1716 et mort en 1782, à Dresde, je crois. C'est avec ce tableau que ce Nicolas Blaise Lesueur, arrière-petit-neveu d'Eustache, remporta le second prix en 1745. Il était fils de Nicolas Lesueur, graveur sur bois et fac-similiste, d'un certain talent,

(1) Une gravure de ce tableau, faite par Benoit, le dit positivement l'œuvre de *Julien de Parme*, né en 1736, mort en 1796.

et dont on peut voir de remarquables gravures dans le recueil de Crozat. C'est donc un Lesueur, mais c'est un Blaise Lesueur, et il ne faut pas que le public puisse s'y tromper. Après avoir cité un *David triomphant*, signé et daté : *Lagrenée le Jeune*, 1780, figure d'une belle couleur pour un Lagrenée; un *Lever de Vénus* (n° 234), bien hardi pour un Robert Lefebvre, et une excellente copie, d'après André del Sarto (n° 257), du regrettable M. Lefrançois, un des bienfaiteurs du musée de Caen, j'aurai, je crois, indiqué, sans crainte d'être taxé d'oubli, toutes les œuvres saillantes que contient cette collection.

Cet examen toutefois ne serait pas complet, si je ne faisais mention de quelques œuvres d'artistes vivants et contemporains, dont la plupart n'étaient pas encore accrochées quand je visitai le musée en août 1858. Je me contenterai d'indiquer rapidement la *Bataille d'Hastings* (n° 319), de M. Debon, un des meilleurs imitateurs de Delacroix, grande machine pleine de feu, de mouvement et habilement composée; le *Berger breton*, de M. Luminais, un de ses bons envois au salon de 1852; une copie des *Syndics des draperies*, de Rembrandt, par M. Serres, datée de 1850, exacte quant à la couleur, mais bien loin de l'original comme touche; une autre copie de Bonifazio, par M. Serrur; et enfin le beau *Relais de chiens*, de M. Melin, justement remarqué au salon de 1857. C'est certainement une peinture moins habile que celle de M. Jadin, mais elle a le mérite d'être beaucoup plus étudiée, plus ferme et plus simple. Par une attention de bon goût, on a placé au milieu de la troisième travée le joli groupe de Paul Gayard, *Daphnis et Chloé*, qui détache heureusement la blancheur de ses contours sur le ton vigoureux des peintures de cette travée. Ce groupe est daté de 1857.

En somme, par le nombre des œuvres remarquables qu'il contient, œuvres dont quelques-unes, comme le *Sposalizio* du Pérugin, le *Melchisédech* de Rubens, la *Samaritaine* de Ph. de Champagne, le *Mars et Rhéa Sylvia* du Poussin, les deux Paul de Vos, la *Chasse au sanglier* d'Oudry, sont tout à fait hors ligne; le musée de Caen tient une des premières places parmi les collections de province. La variété et l'excellent choix des autres compositions en font un établissement des plus propres à satisfaire aux études et à former le goût des élèves que la capitale de la basse Normandie destine au culte élevé des beaux-arts. Les Caennais le savent bien, du reste, et se montrent fiers à bon droit d'une collection que la munificence du gouvernement augmente et complète encore d'année en année.

Comte L.-CLÉMENT DE RIS.

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

DES ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES EN LORRAINE,
PENDANT L'ANNÉE 1857.

(Deuxième et dernier article.)

1° Nancy : *Travaux de la Société archéologique en 1857*; 2° Metz : *Mémoires de l'Académie impériale*, 1857; 3° Epinal : *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. IX, deuxième cahier, 1857; 4° Verdun : *Mémoires de la Société philomathique*, t. V. 1853.

1° Nancy : *Travaux de la Société archéologique*. — A côté de l'Académie de Stanislas, qui ouvre ses Mémoires aux travaux de tout genre, Nancy a vu se former dans son sein une association destinée spécialement à l'étude de l'histoire et des antiquités locales : c'est la Société archéologique de Lorraine, dont la fondation remonte à 1848. Après quelque temps d'hésitation et d'incertitude, comme il arrive toujours à tout ce qui commence, la Société archéologique de Lorraine en est venue promptement à régulariser ses opérations et ses travaux, et aujourd'hui elle publie annuellement trois sortes d'ouvrages, qui sont : 1° le bulletin de la Société d'archéologie lorraine; 2° le journal de la Société et du musée lorrain; 3° un volume de documents sur l'histoire de Lorraine.

Nous allons présenter une analyse rapide des Mémoires et documents contenus dans les derniers volumes de ces trois publications. Elle suffira pour faire apprécier l'activité des membres de la Société archéologique de Lorraine et l'intérêt de leurs travaux.

Le septième volume du bulletin publié en 1857 débute par une étude de M. Lepage, archiviste du département de la Meurthe, pré-

sident de la Société archéologique, sur un fait de peu d'importance en lui-même, mais qui jette une vive lumière sur les mœurs politiques et judiciaires, et sur l'état des esprits, en Lorraine, au commencement du dix-septième siècle. Ce travail a pour titre : *André des Bordes, épisode de l'histoire des sorciers en Lorraine*. André des Bordes avait été premier valet ou homme de chambre du duc Henri II; il s'était concilié ses bonnes grâces et s'était insinué fort avant dans sa confiance. Tant que vécut Henri II, André des Bordes fut comblé de ces faveurs qui excitent tant de jalousies et d'inimitiés dans les cours. Puis Henri II mourut le 31 juillet 1624, et le 14 novembre de la même année, André des Bordes était arrêté, mis en jugement et condamné à mort par une sentence qui reçut son exécution le 28 janvier 1625. Le vrai crime d'André des Bordes était d'avoir contrarié les projets du comte de Vaudémont, en combattant son mariage avec sa cousine Nicole, fille de Henri II. Mais ce fut sous une accusation de sorcellerie qu'il succomba, et c'est là la circonstance caractéristique de cet événement, celle qui lui donne son principal intérêt et qui en fait un des signes du temps où il s'accomplit. En effet, le monde chrétien était alors désolé par la grande maladie mentale de la sorcellerie et de la magie. Tout récemment, Nicolas Rémy, procureur général de Lorraine, avait publié son livre de la *Démonolâtrie* (1595), où il raconte que neuf cents individus à peu près furent mis à mort sous l'accusation de sorcellerie, durant les quinze années qu'il exerça ses fonctions. Qu'y avait-il de réel dans ces crimes, et André des Bordes s'en est-il véritablement rendu coupable? C'est là une question qu'il ne serait pas sans intérêt d'examiner, car elle reste toujours en cause. En ce qui concerne André des Bordes, M. Lepage la tranche sans hésiter, en disant qu'en n'ajoutait pas foi à sa prétendue sorcellerie; affirmation qui n'est pas suffisamment établie par la seule raison sur laquelle il l'appuie, à savoir que Charles IV et Nicole ne craignirent pas de s'attribuer une partie des dépouilles du condamné. Assurément, je ne veux pas dire que des Bordes ait été un sorcier, car je n'en sais rien; mais ne se peut-il pas qu'on l'ait cru capable et coupable de l'avoir été? Cette intéressante étude de M. Lepage est accompagnée de pièces justificatives inédites, contenant les inventaires de la vente du mobilier de des Bordes et les mandats de payement des frais de son procès.

Après ce travail, vient la publication de deux documents inédits désignés par ce titre : *Généalogie de la maison de Hue, établie à Metz et dans le pays de Liège, précédée de l'horoscope dressé pour*

Nicolas de Hue par l'astrologue Laurent le Grison. L'éditeur de ces deux pièces curieuses a donné, en outre du texte latin de l'horoscope, une traduction fort exacte de ce morceau. Il est divisé en plusieurs articles, portant chacun des titres sommaires qui nous en offrent une analyse exacte. Voici ces titres : Pouvoir des planètes Aspects de la lune pour l'horoscope ; Ce que les astres présagent au nouveau-né ; Du maître de cette naissance ; De la signification des planètes suivant leur mouvement et leur position ; De la signification des douze demeures du ciel ; Epilogue et Conclusion.

L'histoire de l'astrologie judiciaire n'est pas moins curieuse que celle de la sorcellerie, et l'horoscope de Nicolas de Hue, observé par Laurent le Grison en 1528 est, comme le procès de des Bordes, une pièce à l'appui des égarements de ces temps-là. L'époque se trahit encore ici tout entière. Les grandes erreurs où le paganisme avait plongé l'antiquité s'étaient peu à peu dissipées à la lumière de l'Évangile. Dans le moyen âge, tant que domina l'enseignement chrétien, il n'y eut plus de ces superstitions savantes, qui n'ont pas l'ignorance et la simplicité pour excuse. L'étude des anciens et des Arabes les remit en honneur, et il se fit, sous leur influence, une profonde perturbation dans la raison des peuples chrétiens ; les mœurs s'altérèrent dans la même mesure, et il se produisit alors une décadence intellectuelle et morale qu'atteste cette pratique universelle de la magie, de la sorcellerie et de l'astrologie judiciaire. L'auteur de l'horoscope de Nicolas de Hue nous apprend quels étaient ses maîtres, en citant le *Centiloquium* de Ptolémée, le *Liber mathematicos* de Julius Firmicus, et les Arabes Rodoan, Abenragel. Toutefois, il faut le dire, ces beaux esprits, que des sciences erronées et des études mal dirigées entraînaient à ces aberrations, recevaient de leur foi chrétienne des lumières qui les empêchaient de s'égarer entièrement. En voici la preuve dans la péroraison de cet horoscope de Laurent le Grison, qui termine en disant à Nicolas de Hue : « Tels sont, magnifique seigneur, les avis qu'un examen attentif des mouvements et des rayons des astres nous permettent de vous soumettre. Nous savons que votre génie, votre remarquable prudence et votre science vous permettront de modifier, non-seulement ces pronostics tirés des écrits des anciens, mais le naturel lui-même. En effet, les prédictions que nous vous avons faites ne s'accompliront pas nécessairement, et plusieurs choses peuvent limiter l'influence des astres, savoir : la prière, la prudence, la sagacité et les forces des arts occultes. L'astrologie judiciaire ne fournit qu'un moyen de connaître les coups qui nous menacent et des ressources pour les évi-

ter. » Voilà des correctifs qui nous réconcilient un peu avec l'astrologue, mais non pas avec son astrologie, science mensongère et funeste, qu'on s'étonne de voir cultivée par un homme qui n'a pas renoncé à croire à l'efficacité des vertus humaines et de la prière. Tel qu'il est, cet horoscope est une pièce curieuse pour l'histoire des contradictions et des faiblesses de l'esprit humain. Sachons gré au bulletin de la Société archéologique de l'avoir publiée.

Le travail le plus intéressant de ce volume est, sans contredit, l'étude intitulée : *le Trésor des chartes de Lorraine*, par M. A. Lepage, auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa dernière séance publique, a décerné, pour cette dissertation, une mention très-honorable. Citons le préambule de l'auteur; il nous donnera une idée exacte de ce qu'il s'est proposé de faire : « Au moment où s'élabore, d'après les ordres du gouvernement, l'inventaire des archives provinciales, il m'a semblé opportun de donner, comme complément à la part qui m'est dévolue, l'historique de notre dépôt, si précieux encore malgré les mutilations qu'il a subies. Les archives de la Meurthe comprennent deux catégories principales : la première se compose du trésor des chartes ou, en langage officiel, du fonds de la chambre des comptes de Lorraine; la seconde renferme les papiers enlevés des maisons religieuses à l'époque de la révolution et apportées au chef-lieu du département. Cette dernière catégorie a une haute importance en raison du nombre, de la nature et surtout de l'ancienneté des pièces qu'elle contient; mais il n'y a rien à en dire, si ce n'est de donner l'analyse de ces pièces. Il n'en est pas de même du trésor des chartes : il fut une des institutions de notre pays, et son histoire se trouve intimement liée à celle des événements dont il fut le théâtre; il en a ressenti le contre-coup et il a eu, si l'on osait le dire, sa part de souffrances dans celles qu'essuya la Lorraine par suite de l'invasion et de la conquête. J'ai pensé qu'on aimerait à apprendre les vicissitudes par lesquelles ont passé, pour arriver jusqu'à nous, ces vieux parchemins, ces registres poudreux.... C'était, d'ailleurs, un devoir pour moi de chercher à me rendre compte de l'état ancien de ce dépôt national; de savoir à quelle époque il a reçu une organisation régulière; de connaître les noms et les travaux des hommes à qui sa garde fut confiée; de constater aussi les pertes qu'il a faites. Tels sont les différents aspects sous lesquels j'ai dû envisager cette question. »

Cela dit, M. Lepage entre en matière et nous montre comment les premiers ducs lorrains, n'ayant pas de résidence fixe, transportaient leurs archives de châteaux en châteaux; comment le duc Mathieu I^{er}

les établit dans le château du bourg de Nancy, qu'il avait acheté, en 1153, du chef de la maison de Lenoncourt, et qui devait devenir la capitale de la Lorraine; comment, fixée dans ce château, la collection des archives s'accrut avec les siècles, et formait, au quinzième, deux sections, la chambre des comptes, comprenant les pièces et registres de l'administration des comptables; l'autre, proprement appelée le trésor des chartes ou simplement le trésor, contenant les archives particulières de la couronne; comment enfin, sous Charles III, le trésor des chartes reçut une organisation régulière et devint, à vrai dire, une des branches de l'administration publique.

Cette organisation fut l'œuvre de Thierry Alix, seigneur de Veroncourt, président de la chambre des comptes et conseiller d'Etat de Charles III, homme laborieux et dévoué, dont le mérite n'est pas suffisamment reconnu, et qui, par ses travaux, a fondé l'histoire nationale de la Lorraine. En 1594, son fils, François Alix, le remplaça avec le titre de garde du trésor des chartes, qui fut créé à cette époque. En 1613, il eut pour successeur Claude Janin, qui administra le trésor jusqu'au moment où l'occupation française vint en disputer la possession à ses anciens maîtres. Le maréchal de La Force mit la main, en 1634, sur ce dépôt, qui fut inventorié par les savants français. Godefroy en tira toutes les pièces favorables aux prétentions de Louis XIII, les mit dans douze ou treize grands coffres qu'on déposa à la Sainte-Chapelle, et qui devinrent la source de tous les premiers ouvrages publiés sur les anciens temps de l'histoire de Lorraine. Claude Janin, qui avait été témoin de cette première mutilation du trésor des chartes, mourut en 1642 et laissa sa charge à son neveu Nicolas Mengin.

Louis XIV traita encore avec moins de ménagement le trésor des chartes et la nation lorraine. En 1670, il fit transporter le trésor à Metz et procéda, par arrêt de la chambre de réunion, au démembrement du pays : les archives de Lorraine devinrent propriété de la couronne de France. Elles furent restituées aux Lorrains par le traité de Ryswick, en 1698, mais mutilées et en grand désordre. Le duc Léopold, rentré dans ses Etats héréditaires, avait à réparer les désastres causés par soixante années de guerre. Il ordonna la réorganisation des archives, ce symbole de l'indépendance nationale des Lorrains, et la fonction de garde du trésor des chartes reprit son ancienne importance. Avec Stanislas, la France remit la main sur les archives du pays qui, après maints détournements partiels, vinrent, en grande partie, s'enfouir à la bibliothèque royale et former le riche dépôt de la *Collection de Lorraine* qui, avec la collection dite

de *Vaudémont*, ne compte pas moins de neuf cents cartons. Antoine Lancelot fut, comme Godefroy au siècle précédent, le principal exécuteur de ces opérations (1737).

La suite de cette histoire est plus triste encore. De 1740 à 1747, démolition de la tour des archives, au palais ducal, dont elle était un des derniers débris ; en 1757, translation du fonds des archives à Metz, puis retour à Nancy, puis installation de tous les papiers, tantôt sur la Carrière, au palais, tantôt à l'hôtel de la Monnaie. Après la royauté, vint la révolution ; on vit alors bien d'autres violences. Non content de détourner les pièces, on se mit à les détruire. La royauté ne s'en était pris qu'aux titres politiques, la révolution s'en prit aux titres de famille ; et, en 1793, le ministre de la marine fit transporter dans les ports les papiers et parchemins qui pouvaient servir à faire des gargousses, ce qui procurait encore l'avantage, comme il le disait dans sa lettre au directoire du département de la Meurthe, « de détruire des titres dont la saine philosophie demande l'anéantissement. » Combien de documents précieux, dit à ce propos M. Lepage, « tant pour la généalogie de la maison ducal que pour l'histoire des familles, ont disparu, victimes de cette folle idée qu'on allait établir le règne de l'égalité absolue en détruisant des volumes et des parchemins. La science y a perdu sans que l'égalité y ait gagné quelque chose. »

Les tribulations des archives de Lorraine ne cessèrent pas avec les révolutions. M. Lepage nous apprend encore que, « sous prétexte que certaines pièces intéressaient d'une manière spéciale leurs administrés, les préfets de plusieurs départements voisins s'adressèrent à l'autorité supérieure et en obtinrent, à diverses reprises, l'autorisation de distraire des archives de la chambre des comptes de Lorraine des registres et des titres en assez grand nombre. » Mais il nous rassure en nous laissant sur cette idée consolante, que le reste mutilé du trésor des chartes est enfin respecté de l'administration actuelle, comme doit l'être tout dépôt national.

On le voit par cette analyse détaillée, le travail de M. Lepage, en nous donnant l'histoire d'une institution nationale de la Lorraine, nous donne aussi, à travers les vicissitudes, le reflet de toutes celles de la Lorraine elle-même. Aussi, ce curieux Mémoire, justement distingué par l'Institut, méritait toute l'attention que nous lui avons accordée. M. Lepage a fait suivre son travail du tableau de l'état du trésor des chartes de Lorraine, avant et depuis son démembrement, et de quelques pièces justificatives sur les translations et détournements subis par le dépôt dont il est à la fois le conservateur et l'historien.

M. Beaupré, conseiller à la cour impériale de Nancy, a inséré aussi dans le bulletin un travail intitulé : *Documents inédits sur la rédaction des coutumes du comté de Vaudémont; sur les causes qui l'ont empêchée d'aboutir à un texte officiel; sur la féauté de Vaudémont et les singularités de cette juridiction*. D'un intérêt moins général que le précédent, ce Mémoire n'en est pas moins très-instructif en ce qu'il nous fait pénétrer dans le mouvement de la vie intime de la Lorraine, à un moment donné de son histoire, et qu'il nous montre en action tous les rouages qui fonctionnaient dans la société, si variée et si vivante de ces temps-là. C'était sur la limite du seizième et du dix-septième siècle. L'œuvre d'unité et de nivellement n'était pas encore accomplie en Lorraine, non plus qu'en France. Cependant, elle était en voie d'exécution. Les trois bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne, qui formaient le duché proprement dit, avaient déjà une législation unique; mais le comté de Vaudémont, les bailliages d'Epinal, de Chatel-sur-Moselle, le comté de Blamont, la sénéchaussée de la Mothe avaient conservé leurs coutumes. L'ancienne chevalerie en demandait l'abolition et l'incorporation de ces districts *au duché et à la coutume générale de Lorraine*. Dans toutes ces localités, on s'y prêta de bonne grâce; partout les coutumes sont rédigées, homologuées; tout était fini en 1605. Seul le comté de Vaudémont n'était pas prêt. Cette petite province avait ses trois ordres et ses états généraux, qui se réunissaient à Vézelize. Or, en 1605, tandis que les cantons voisins avaient terminé leur travail, les états de Vaudémont débattaient encore la rédaction des coutumes de leur comté, tenant des séances, nommant des commissions, discutant, s'agitant, comme il arrive bien souvent aux assemblées, sans pouvoir aboutir. M. Beaupré a des manuscrits contenant, l'un le projet de rédaction des coutumes, l'autre les contredits et observations des commissaires sur les articles proposés, et il donne l'analyse de ces cahiers, qui fait le fond de son travail. Mais il y a là une telle abondance de détails que nous ne pouvons les reproduire, et que nous renvoyons au Mémoire même le lecteur curieux de se rendre compte du mouvement de la vie intime de nos anciennes provinces. Les débats suscités par cette affaire furent fort vifs. Il y avait là des préventions contraires en présence. Le duc de Lorraine voulait augmenter la sujétion des fiefs du Vaudémont. Les gentilshommes ou vassaux du comté résistèrent opiniâtrément. Les états et le procureur général du duc de Lorraine ne purent s'entendre pour la rédaction d'un texte officiel. La guerre de 1631, l'invasion de l'armée française suspendirent ces démêlés, et l'on resta dans un état provisoire

jusqu'en 1723, année où une ordonnance du duc Léopold mit le comté de Vaudémont sous l'empire des coutumes générales du duché de Lorraine.

Si l'on ajoute à ces Mémoires une description des ruines de l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, la plus ancienne de toutes les abbayes lorraines de l'ordre de Prémontré, par M. Digot, avec des dessins de M. Chatelain, et la suite du catalogue de l'œuvre d'Isaac Sylvestre, graveur lorrain, par M. Fauchaux, on aura une idée complète des travaux contenus dans le septième volume du bulletin de la Société d'archéologie lorraine.

Le journal de la Société se compose de douze numéros qui paraissent chaque mois. C'est là que viennent aboutir toutes les nouvelles archéologiques de la contrée, constructions, réparations, décorations d'églises ou d'autres anciens monuments, découvertes d'antiquités, publications de pièces inédites, comme celle des documents relatifs à l'histoire du Barrois donnés par M. Digot ; de la condamnation du pouillé ecclésiastique de Toul, publié en 1711, et qui fourmillait d'erreurs, pièce communiquée par M. Dieudonné Bourgon. On y trouve encore des notes de M. Louis Lallement sur le Musée lorrain, qui a été l'année dernière la grande occupation de la Société : les articles de M. Guerrier de Dumast, sur les noms historiques à donner aux rues de la ville de Nancy, et enfin plusieurs articles de M. Buvignier, de Verdun, le plus actif collaborateur du journal, pour le volume dont nous rendons compte. Ces articles sont intéressants et contiennent toujours quelque chose de nouveau. En voici les titres : 1° Statuts des médecins, chirurgiens et apothicaires de Verdun ; 2° Le palais épiscopal de Verdun ; 3° Du jansénisme dans l'évêché de Verdun ; 4° Le journal de P. Vuarin, notaire d'Etain au dix-septième siècle. Le manuscrit de ce journal est conservé dans les archives de la commune d'Etain. En signalant cet intéressant manuscrit, M. Buvignier exprime le vœu qu'il soit publié, et il le recommande à la Société d'archéologie comme digne de figurer dans son *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*.

Ce Recueil, nous l'avons dit, complète les publications annuelles de la Société d'archéologie lorraine. Les documents qu'elle y insère ne sont pas tous nécessairement inédits. On n'a pas toujours à donner du nouveau et de l'inconnu ; mais elle s'attache aussi à réimprimer des ouvrages devenus rares et qui méritent d'être répandus. C'est ainsi que, l'an dernier, elle a réédité l'*Histoire de la guerre des Rustauds*, de Volcyr, historiographe du duc Antoine, le vainqueur de ces paysans de l'Alsace soulevés par le luthérianisme.

Ce volume est le second des documents publiés par la Société. Il remet en circulation un ouvrage devenu rare, et que l'on a toujours besoin de consulter pour les faits qu'il raconte. Il est à désirer que les publications de ce genre soient toujours d'une aussi incontestable utilité.

2° Metz. *Mémoires de l'Académie impériale*, XXVIII^e année, 1856-1857. — Si nous ne devons nous borner à enregistrer ici les travaux d'archéologie et d'histoire locale, ce volume des Mémoires de l'Académie impériale de Metz nous offrirait la matière d'un ample compte rendu. Rien de plus agréablement varié que sa composition ; on y trouve des morceaux de tout genre : épîtres en vers, mélanges poétiques, discours, notices biographiques, souvenirs d'impressions de voyage, articles d'agriculture, d'économie agricole, de météorologie, de statistique et de sciences appliquées. Et comme il y a de tout dans cet intéressant volume, nous y trouvons aussi quelques notices d'histoire, d'archéologie et de numismatique, auxquelles nous devons accorder, dans cette Revue, une attention spéciale.

Ainsi M. Chabert a donné, sous le titre de *Mélanges de numismatique messine*, différentes notes sur d'anciennes monnaies frappées à Metz, tant au moyen âge que depuis sa réunion à la France. C'est d'abord la description d'une monnaie trouvée récemment dans des fouilles d'une rue de Metz, et frappée par l'évêque Thierry I^{er} qui avait obtenu de l'empereur Othon II le droit de battre monnaie. Cette découverte confirme les assertions de Leibnitz, dans sa Vie de Thierry I^{er}, et celles de M. de Saulcy, dans ses Recherches sur les monnaies des évêques de Metz, qui avaient parlé tous deux de la concession monétaire faite à cette évêque par l'empereur. C'est ensuite une notice sur un thaler frappé à Metz en 1568, et sur une nouvelle variété de thaler messin de 1638 ; puis un spécimen de monnaie de Conrad Bayer de Boppard, évêque de Metz, de 1416 à 1459 ; enfin une note sur un jeton de Roger de Commenge, sieur de Saubole, lieutenant général pour le roi dans la ville de Metz, sous le gouvernement du duc d'Epéron. A propos de la découverte de ce jeton, M. Chabert nous apprend comment le seigneur gascon, qui avait mérité les bonnes grâces d'Henri IV en contribuant à la prise de Laon, dans les guerres de la Ligue, encourut ensuite sa disgrâce par ses exactions à Metz, dont il avait obtenu le gouvernement. Henri IV vint à Metz à cette occasion ; son voyage a été raconté par Abraham Fabert. Ce fut un grand événement dans le pays messin où l'habile et bon roi reçut les plus vifs témoignages de dévouement et d'affection.

Le travail historique le plus important de ce recueil est une étude de M. l'abbé Guépratte, intitulée *la Paix de Dieu et la Trêve de Dieu*, et dont la première partie avait déjà paru dans le volume précédent. Dans cette première partie, l'auteur avait établi quels avaient été le caractère et les effets de la paix de Dieu ; il avait montré comment cette salutaire institution, trop absolue dans ses règlements, n'avait pu prendre racine et s'affermir dans ses conditions premières ; comment elle dut transiger avec la violence et les passions du siècle qui n'était pas plus capable que tous les autres de s'accommoder d'une paix constante et universelle ; comment enfin, se contentant d'être une suspension temporaire du fléau des guerres privées, elle devint cette institution si connue dans notre histoire sous le nom de Trêve de Dieu. Dans la seconde partie de cette étude historique, M. l'abbé Guépratte se demande pourquoi les règlements de la Paix de Dieu furent-ils frappés d'impuissance dès leur origine et comment les évêques furent-ils amenés à les remplacer par la Trêve. Puis il examine quels furent les règlements et les destinées de cette dernière, en indiquant toutes les contrées où elle fut établie avec toutes les circonstances de son introduction. Il s'arrête à la fin du onzième siècle, parce que, dit-il, en terminant son second article, « avec l'année 1095, l'institution de *la Paix et Trêve de Dieu* entre dans une phase nouvelle. Par l'intervention solennelle d'un souverain pontife français, Urbain II, dans un concile tenu en France, à Clermont, les dispositions de la Paix et de la Trêve, de particulières et diocésaines qu'elles étaient, vont devenir générales et prendre place dès ce moment dans le droit public de l'Europe » (1). Nous attendons la fin de cette savante monographie, où l'auteur a déployé toutes les ressources d'une érudition solide et d'une critique judicieuse, pour apprécier l'ensemble de son travail.

3° Épinal. *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. IX, 2^e cahier, 1856. — Nous n'avons que trois articles à mentionner dans ce volume. Le premier est la suite du Catalogue des monnaies lorraines de la collection du Musée départemental, par M. Laurent, directeur du Musée et secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges. Cette énumération et description des monnaies de ce Musée commence au n° 623 par un denier d'argent frappé à Metz au temps de Charlemagne, et va jusqu'au n° 728 de la collection qui est une obole d'argent du chapitre de Remiremont. C'est une liste d'une centaine de monnaies, se rapportant à toutes les

(1) *Mém. de l'Académie de Metz*, 2^e série, 5^e année 1856-1857, p. 470.

époques de l'histoire de Lorraine, au temps du royaume de Lorraine, sous Louis le Germanique, Charles le Simple et Henri l'Oiseleur ; au temps des ducs bénéficiaires, puis héréditaires de Lorraine depuis Thierry 1^{er} jusqu'à François III : ce sont des monnaies des barons lorrains, des ducs de Bar, des évêques de Metz, des évêques de Toul, et de plusieurs autres seigneurs qui jouissaient de la concession monétaire. Cet échantillon du Musée d'Épinal donne une idée avantageuse de ses richesses, et de l'intérêt qu'il offre pour l'étude de la numismatique et de l'histoire du pays.

Le second article est une notice de M. Maud'heux, président de la Société, sur les épidémies qui ont régné dans l'est de la France. C'est une étude historique et médicale d'un grand intérêt, dans laquelle l'auteur passe en revue toutes les grandes maladies qui ont ravagé nos provinces, depuis la terrible peste de l'an 166, sous Marc Aurèle, jusqu'au choléra du dix-neuvième siècle. Non content de décrire ces épidémies, d'en signaler les symptômes, les caractères, les effets, M. Maud'heux montre encore de quelle manière les populations de ces différentes époques s'efforçaient de les combattre, et cette partie de son travail, qui n'est pas la moins instructive, en est aussi la plus consolante, en ce qu'elle nous apprend tout ce que nous avons gagné sur nos ancêtres en science hygiénique et médicale, et combien, à mesure que ces grands fléaux vont en s'affaiblissant, l'homme a su trouver plus de moyens de s'en garantir ou du moins d'en atténuer les ravages en les combattant avec plus de succès.

Le troisième article à signaler dans ce volume est un rapport de M. Gley, professeur au collège d'Épinal, sur la *Découverte d'Alisia*, par M. Alphonse Delacroix, architecte de la ville de Besançon. La découverte de M. Delacroix, on le sait, remettait en question l'emplacement de l'*Alisia* des Commentaires de César et la transportait du village d'Alise ou Sainte-Seine, près Semur, dans le pays d'Alaise, près des montagnes de Salins et dans le voisinage de Besançon. On sait aussi combien la dissertation de M. Delacroix a soulevé de discussions dans le monde savant. M. Rossignol, conservateur des archives de la Côte-d'Or, s'est fait le champion des vieux droits de la Bourgogne contre cette usurpation de la Franche-Comté. Le général Dufour, MM. Lenormant, ont également combattu pour les droits d'Alise en Bourgogne. D'un autre côté, M. Delacroix a trouvé de vigoureux défenseurs non-seulement dans les archéologues franc-comtois, trop intéressés dans la question pour être complètement impartiaux, mais dans des savants tout à fait désinté-

ressés, et fort compétents aussi, dans M. Ernest Desjardins, dans M. Jules Quicherat, qui a fait une réfutation des partisans de l'ancienne Alise, dans un Mémoire intitulé : *l'Alesia de César rendue à la Franche-Comté*. Toutefois, l'Institut n'a pas donné raison à M. Delacroix ni à ses champions ; et l'an dernier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné un prix à M. Rossignol pour l'ouvrage où le nouveau système sur l'emplacement d'Alesia était vigoureusement réfuté. M. Gley était tout d'avance acquis à cette opinion, qui a prévalu, puisque son rapport est consacré à combattre M. Delacroix, dont il déclare l'hypothèse inadmissible, tout en rendant justice à l'importance de sa découverte et au savant et ingénieux travail qu'elle a inspiré à son auteur.

4° Verdun. *Mémoires de la Société philomathique*, t. V, 1853. La date de ce volume remonte déjà un peu haut. Je ne sache pas que la Société philomathique en ait publié d'autres depuis l'année 1853. Il est tout à fait regrettable que les publications de cette Société souffrent une interruption aussi longue. Quelle en est la cause ? Je ne pourrais le dire ; mais, après avoir pris connaissance des intéressants travaux historiques et archéologiques dont MM. Charles Buvignier et Liénard ont enrichi ce volume, je ne puis m'empêcher de déplorer qu'il leur soit devenu impossible de donner suite à des études commencées ou d'en entreprendre d'autres d'égal intérêt et de même valeur. Ainsi, M. Buvignier a publié dans ce volume une première partie d'une longue et savante étude intitulée : *Recherches historiques sur les maladies épidémiques et contagieuses qui ont régné dans le Verdunois*, où il passe en revue tous les fléaux de ce genre qui se sont abattus sur ce pays depuis l'an 825 jusqu'en 1637. C'est un travail semblable à celui que M. Maud'heux a exécuté pour l'est de la France, et particulièrement pour Épinal. Seulement, celui de M. Buvignier est plus complet, en ce qu'il signale les invasions de ces épidémies jusque dans de simples villages du Verdunois, et il a donné au récit de la grande peste de 1636 toute l'étendue et tout l'intérêt d'une véritable narration historique. M. Buvignier termine l'exposé de ce lugubre épisode de son Mémoire par ces mots : « Nous dirons plus tard la misère et la désolation qui suivirent cette malheureuse année. Elles seront décrites dans le tableau de la situation matérielle et morale du Verdunois, qui remplira les premières pages de la deuxième partie de ce travail. » Nous prenons acte de cet engagement, avec la ferme confiance qu'il ne tardera pas à être rempli. M. Buvignier, qui envoie tant d'intéressantes communications à la Société d'archéologie lor-

raine de Nancy, ne peut avoir oublié d'achever un travail aussi heureusement commencé.

Le présent volume contient encore, du même savant, un Mémoire que son titre seul recommande à la curiosité du lecteur : *La Harouille ou le lundi gras au prieuré de Cons*. Cons, aujourd'hui la Grandville, était un village situé sur le Chiers, près de Longuyon, appartenant autrefois au duché de Lorraine, et faisant partie de la châtellenie de Longwy. L'abbaye de Saint-Hubert y possédait un prieuré. Au milieu du quatorzième siècle, les religieux du prieuré de Cons imaginèrent d'instituer, le lundi de Carême prenant, une distribution publique de harengs, et c'est cette distribution qui reçut du peuple le nom de *Harouille*. D'abord, cette largesse ne s'adressait qu'aux pauvres ; mais, peu à peu, l'usage s'établit de l'étendre à tous ceux qui se présentaient à la porte du prieuré le jour du lundi gras. Pendant longtemps, ce jour de fête se passa d'une manière supportable, et la distribution put se faire sans trop de désordre. Mais, au commencement du dix-septième siècle, l'affluence devint telle, et les habitudes et les mœurs des populations s'étant sans doute altérées, cette fête devint l'occasion de tant de tumulte et d'excès qu'il fallut avoir recours à des moyens de répression. Aussi les religieux de Cons s'adressèrent à Henri de Lorraine et en obtinrent, le 11 juin 1613, un décret par lequel *est faite des-fence très expresse à tous, d'entrer audit prioré, cloistres et autres endroits d'iceluy, au jour de la dicte distribution vulgairement dicte Harouille, soit avec masques ou autrement, et d'y commettre insolences, scandales et autres déportements vitieux*. En vertu de ce décret, la distribution se fit simplement à la porte, sans que personne pénétrât dans le couvent, et l'ordre parut rétabli pendant quelques années. Mais bientôt les anciens abus se renouvelèrent, et, en 1627, la Harouille fut complètement supprimée par décision de l'official de l'archevêché de Trèves, de qui relevait le prieuré au spirituel, et le duc de Lorraine, Charles IV, approuva et se chargea de faire respecter cette prohibition. Les moines de Cons respiraient et se croyaient délivrés ; mais M. de Custine, seigneur de Cons, prétendit que cette suppression ne pouvait être prononcée sans son consentement. Il en appela aux Grands-Jours de Saint-Mihiel, et obtint le rétablissement momentané de la Harouille, ce qui provoqua de nouveaux désordres parmi les populations que cette affaire intéressait fort, et qui prirent naturellement parti pour le seigneur contre le prieuré. Ce conflit entre les deux pouvoirs du lieu dégénéra en un long procès, qui fut porté devant le parlement de Metz, et dont M. Buvignier a retrouvé

l'histoire dans une liasse des archives de l'abbaye de Saint-Hubert, conservées à Arlon, et d'où il a tiré tous les renseignements qu'il nous donne sur ce curieux épisode des mœurs du passé. Ce fut le 28 janvier 1656 que le parlement de Metz prononça la sentence qui supprimait définitivement la Harouille, et la remplaçait par une aumône qui serait faite à de vrais pauvres, dont les noms devaient être inscrits sur un registre dressé par le seigneur de Cons ou son représentant. Cette fois, la décision de la justice royale fut maintenue et exécutée, et il ne fut plus jamais question de la Harouille. C'est ainsi que, quand les mœurs des populations s'altèrent et qu'elles perdent le sentiment du respect et de la soumission, la familiarité paternelle des anciens temps n'est plus de mise, et qu'il faut des pouvoirs plus forts et plus absolus pour gouverner les peuples.

Le travail que M. Liénard, secrétaire perpétuel de la Société philomathique, a inséré dans ce volume est une *Notice sur un camp romain et quelques antiquités gallo-romaines de l'Argonne*. Ce camp est situé au milieu de la forêt, à environ quatre kilomètres à l'ouest de Varennes, à peu près à égale distance de Montblainville et sur le territoire de cette commune. Les bûcherons l'appellent le *Château de Charlemagne*. M. Liénard est le premier à supposer qu'il faut attribuer ce travail aux Romains. Il appuie son opinion sur la disposition même des retranchements, où il reconnaît un camp romain, dans lequel il signale le prétoire, sur l'importance de la position à garder, qui était la grande route de Metz à Reims, et l'un des boulevards de la Gaule intérieure, et enfin sur la réunion de métairies et d'établissements antiques, qu'il signale dans les environs, à Avocourt, à Esnes, à Vauquoy, à Bourreuilles, à Varennes, à Montblainville, à Apremont, à Chatel, à Romagne-sous-Montfaucon, à Gesnes et Ivoiry, à Montfaucon, localités de l'Argonne, où l'on a retrouvé des antiquités romaines et franques. « Tels sont, dit en terminant M. Liénard, les documents archéologiques qui peuvent se rattacher à l'établissement d'un camp romain dans la forêt de l'Argonne. S'ils ne forment pas une preuve décisive en faveur de l'opinion que nous avons émise sur l'origine de ce retranchement militaire, ils lui concilient du moins un haut degré de vraisemblance ou de probabilité; et il est naturel de supposer qu'une si grande réunion de métairies ou d'établissements incontestablement antiques a pu le rendre nécessaire, non-seulement pour arrêter les envahissements des barbares, mais encore pour protéger les colons ou les serfs, qui se livraient soit à la culture des terres, soit à une industrie particulière (1). » Quoi que

(1) *Mém. de la Soc. phil. de Verdun*, 1853, t. V, p. 179.

l'on pense de la conjecture de M. Liénard, il y a là des ruines qu'il a signalées le premier, dont la position n'est pas indiquée dans la carte de Cassini, et qui avaient jusqu'ici échappé aux investigations de la topographie et de l'archéologie. Là est l'importance de son travail, que je recommande à l'attention de M. de Saulcy et des savants de la Commission chargée de dresser la carte de la Gaule au cinquième siècle. Ils auront à décider si les ruines de l'Argonne sont un camp romain et s'ils doivent les faire figurer dans leur travail.

L. LACROIX,

**Professeur d'histoire à la Faculté des lettres
de Nancy.**

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE.

LE PAYS DES SÉGUSIAVES, d'après les derniers travaux de
M. Aug. Bernard (1).

Les savants des deux derniers siècles nous ont laissé un assez grand nombre d'histoires provinciales, parmi lesquelles il en est plusieurs qui se distinguent par l'étendue et la solidité des recherches. On ne peut cependant pas dire que là même où dom Vayssette, dom Calmet, dom Morice et leurs émules ont produit leurs grands ouvrages, il n'y ait plus rien à faire ; la critique historique a accompli de grands progrès dans ces dernières années : des documents obscurs se sont peu à peu éclaircis, des documents nouveaux ont été mis au jour ; le chaos des faits s'est assez débrouillé pour que les diverses périodes historiques puissent reparaître avec la physionomie qui leur a été particulière, depuis les temps celtiques, ceux de la domination romaine et de l'anarchie mérovingienne jusqu'aux dernières années du moyen âge ; enfin l'histoire s'est créé dans la numismatique et l'épigraphie de récents auxiliaires, propres à lui rendre d'importants services, comme pourrait, à lui seul, le témoigner le nom de la peuplade celtique qui est inscrit en tête de cet article.

C'est par le secours de l'épigraphie que les *Ségusiens*, retrouvant

(1) *Description du pays des Ségusiaves, pour servir d'introduction à l'histoire du Lyonnais*, par Aug. Bernard, in 8° ; Paris, 1858. Dumoulin, éditeur.

leur véritable nom, sont devenus les *Ségusiaves*, et cette restitution, que nous devons à M. A. Bernard, semble incontestable. Toutefois, les recherches sur lesquelles elle s'appuie n'ont pas pour unique résultat de rendre à un nom celtique sa véritable forme; elle nous font voir, en outre, par des monuments archéologiques négligés jusqu'ici ou étudiés d'une façon incomplète, que certaines des peuplades gauloises vivaient dans un état social déjà assez avancé au temps de la conquête. C'est, en effet, au premier siècle avant notre ère qu'il faut reporter l'exécution d'une monnaie d'argent présentant d'un côté, avec la légende *SEGVSI.VS*, un buste jeune imberbe, et, au revers, avec la légende *ARVS* un Hercule nu, gravés avec un soin et même avec un art remarquables. D'une époque un peu postérieure paraît être un lingot de plomb du poids de quarante-neuf kilogrammes, et portant inscrite en lettres de grande dimension la légende *SEGVSI.VIC*, que M. Bernard croit, avec une extrême vraisemblance, devoir interpréter par *Secusiavi cuderunt*. De ces deux monuments, le premier atteste que le pays celtique des Ségusiaves avait un atelier monétaire auquel les procédés artistiques étaient déjà assez familiers; l'autre que les mines situées sur son territoire étaient en exploitation à l'époque gallo-romaine. Une inscription postérieure nous apprend que les Ségusiaves, qui, au temps de César, étaient un simple *pagus*, client des Eduens (1), avaient été élevés par Auguste, comme bon nombre d'autres *pagi* gaulois (2), à la dignité de *civitas*; voici cette inscription telle qu'elle a été restituée : *CAIO IVLIO IVLLO, FVNVS ET MONIMENTVM CIVITAS SEGVSI.VORVM PVBLICE PRINCIPI SVO : la cité des Ségusiaves a fait les frais des funérailles de Caius Julius Jullus, son prince, et lui a érigé ce monument*. Les Ségusiaves avaient donc formé, après la conquête, une cité particulière ayant son sénat, dont C. J. Jullus avait été *princeps*. Dans une autre inscription, il est question des *duumvirs*, et l'on y voit que les fonctions de cet officier n'étaient pas locales, mais se rapportaient à la cité tout entière : on n'était pas *duumvir* d'une ville, mais de la *civitas*, c'est-à-dire de la nation des Ségusiaves.

C'est encore l'épigraphie qui nous permettra de résoudre une question qui demeurerait fort indécise, si nous n'avions pour la débattre que les secours fournis par les textes : Pline, dans sa nomen-

(1) *Imperant Eduis eorumque clientibus, Segusiavis Ambivaretis, etc.* (*De Bello gallico*, VII, 75.)

(2) Voir les précédents articles sur le *Pagus*, dans la *Revue des Sociétés savantes*, nos d'octobre et de nov.-décembre 1858.

clature des peuplades de la Gaule celtique, cite les Ségusiaves, *peuple libre sur le territoire duquel est située*, dit-il, *la colonie de Lyon* (1). Strabon écrit : *Lyon, ville des Ségusiaves* (2). En devons-nous conclure que la ville de Lyon, bâtie par les Romains chez les Ségusiaves, faisait partie de leur territoire? Ce serait une erreur historique qui, non-seulement donnerait de la condition de Lyon une idée fautive, mais qui, de plus, porterait un grave préjudice à nos connaissances générales touchant l'état administratif de notre Gaule sous la domination romaine. Sur quelque territoire qu'elle s'élevât, une colonie ne relevait que de Rome ; c'était une étrangère pour les contrées au sein desquelles elle était introduite, et qui, de leur côté, ne dépendaient aucunement d'elle. L'inscription d'un monument élevé dans Lyon même démontre que les Ségusiaves vivaient dans une condition distincte et conservaient leur nationalité, même quand ils habitaient une colonie établie sur leur territoire. Voici cette inscription, restituée par M. Renier (3) et traduite par M. Bernard : *CAIO VLATTIO, CAII FILIO ASPRENATI, APVD SEGVSIIVOS, OMNIBVS HONORIBVS PVNCTO, CAIVS VLATTIVS... FILIVS, PONENDVM CVRAVIT : A Caius Ulattius, fils de Caius Asprenas, qui a rempli tous les honneurs chez les Ségusiaves, Caius Ulattius..., son fils, a pris soin de faire élever ce monument.*

Les villes ségusiaves étaient Forus (4) et Rodumna, que mentionne Ptolémée (5). Le nom de la première s'explique fort bien par la position de cette ville au centre du pays ségusiave, dans une vaste plaine et sur la Loire, position qui en dut faire un des principaux marchés de la contrée, et qui semblait l'appeler à des destinées prospères que la création de Lyon est venue interrompre. Mais *Forus* est le nom imposé durant la période latine ; comment la ville s'appelaient-elle aux temps celtiques?

M. Bernard se demande si ce nom celtique ne serait pas fourni

(1) *Secusiani liberi, in quorum agro colonia Lugdunum.* (*Hist. nat.*, IV, 32.)

(2) *Ἀούγδουον πόλιν τῶν Σεγυσιᾶδων,* (*Geogr.*, I. IV, c. 1, p. 154 de l'édition de Ch. Müller.)

(3) Notes de la nouvelle édition des *Recherches de Spon*, p. 39.

(4) Et non *Forum*, comme croit pouvoir l'affirmer M. A. Bernard, ch. IV, p. 51 et 52. Cette forme justifierait mieux l'orthographe moderne *Feurs*.

(5) L. II, c. VIII, p. 266 de l'édition de M. Renier, dans l'*Annuaire, pour 1848, de la Société des Antiquaires de France*.

par la table de Peutinger, où sont inscrits dans l'ordre et avec les chiffres suivants :

Foro Segusivorum

Mediolano XIV

Roidomna XXII.

La première localité est sans aucun doute Feurs et la troisième Roanne; entre les deux, par la ligne droite que devait suivre la voie romaine, il y a seulement quatorze lieues gauloises, distance indiquée entre *Fero* et *Mediolano*, et l'on ne trouve aucune trace de localité ayant pu porter ce dernier nom. *Mediolano* et *Fero* seraient-ils donc la même ville inscrite sous ses deux noms celtique et latin? En ce cas, le chiffre XXII, à la suite de *Roidomna*, se rapporterait à la distance qui la sépare d'*Aquis Segetis*. Il n'y a rien d'improbable dans cette conjecture; les redites et les erreurs ne sont pas rares dans notre table de Peutinger, qui a passé par les mains de copistes ignorants, et la supposition de M. Bernard éclaircira un des endroits obscurs de ce document, si quelque preuve archéologique vient à la confirmer.

Feurs, cette pauvre ville de 2 à 3,000 habitants, qui est aujourd'hui un simple chef-lieu de canton, eut à cette époque une importance qu'on ne saurait mettre en doute et dont témoignent d'anciennes constructions et des débris encore nombreux; des conduits d'égouts y ont été retrouvés; une large rue, que l'on appelle la *Boaterie*, marque l'emplacement de l'ancien marché public; des travaux exécutés dans l'église y ont mis au jour les fondations de la basilique où les chrétiens, là comme en tant d'autres endroits, sont venus installer leur culte; des urnes cinéraires et des médailles ont indiqué l'emplacement du cimetière gallo-romain. Les débris de deux aqueducs, des mosaïques, des statuettes s'ajoutent à cet ensemble de monuments archéologiques; il n'y a que les thermes et le théâtre, établissements dont l'existence ne peut guère être mise en doute et que possédaient toutes les villes gallo-romaines de quelque importance, qui n'aient pas été retrouvés d'une manière certaine. « La décadence de Feurs, dit M. Bernard, est attribuée à un incendie dont on ignore les circonstances, mais qui est prouvé par de nombreuses ruines enfouies sous des charbons et des débris de tuiles antiques; toutefois, la cause principale de cette déchéance dut être la proximité de la colonie de Lugdunum, fondée par ordre du sénat, fidèle interprète de la politique romaine, qui consistait à rompre sans violence les habitudes des peuples vaincus, et même à les attirer à lui par des bienfaits. En effet, *Lugdunum*, d'abord simple colonie, fon-

dée sur le territoire des Ségusiaves, mais indépendante et sans autorité sur eux, devint leur capitale au quatrième siècle. A partir de ce moment, Feurs alla sans cesse en déclinant (1). »

Roanne n'était pas non plus sans importance à l'époque gallo-romaine. Son nom, qui est formé d'un radical commun à un grand nombre de villes celtiques, et dont la carte de Ptolémée, pour ne pas mentionner d'autres documents, nous offre des exemples, tels que *Rotomagus* des *Veliocasses* et *Rotomagus* que le géographe place chez les *Silvanectes* (*Subanecti*, dans son texte) (2), paraît désigner le passage d'une rivière, de même que *Condate*, nom plus fréquent encore, marque la jonction de deux cours d'eau. Sur tous les points de cette ville et des environs, on rencontre, en fouillant la terre, des armes, des vases, des statuettes, des monnaies; le lit de la Loire a quelque peu reculé à l'ouest; à l'époque romaine, des quais bordaient le fleuve, et des rues, dont on retrouve des traces en quelques endroits, venaient y aboutir.

Pour tout ce qui est de l'existence d'une ville de *Condate* au confluent de la Saône et du Rhône, elle ne nous paraît pas complètement démontrée. L'inscription, une des plus précieuses que nous possédions, sur laquelle se trouve mentionné ce nom de *Condate*, est ainsi conçue : *DIANÆ AUGUSTÆ SACRUM IN HONORE PAGI CONDATENSIS, CAIUS GENTIUS OLILLUS, MAGISTER PAGI BIS, SUJUS DEDICATIONE HONORATIS PRÆSENTIBUS DEDIT EPULI DENARIOS BINOS. LOCUS DATUS DECRETO PAGI CONDATENSIS : Autel consacré à Diane auguste en l'honneur du pagus de Condate. C. Gentius Olillus, magister du pagus, pour la seconde fois, a donné à ceux qui ont eu l'honneur d'assister à cette dédicace un festin de deux deniers. L'emplacement a été concédé par un décret des habitants du pagus de Condate.*

Dans cette inscription, il n'est pas fait mention d'une ville, mais d'un *pagus*, c'est-à-dire, selon la distinction qui a été observée, à l'aide des inscriptions, par M. Renier, entre les mots *pagus* et *vicus*, d'un territoire sur lequel se trouvaient épars des centres d'habitations peu considérables; s'il y eût eu une ville ou une bourgade un peu importante, la localité avec son territoire eût dû porter dans l'inscription le titre de *vicus*. Les traces de voies romaines et l'amphithéâtre, dont on a retrouvé des débris, ne témoignent pas contre cette assertion : car c'est en ce lieu que fut érigé, par les soixante

(1) *Description*, etc., p. 64.

(2) Voir les conjectures relatives à *Rotomagus* des *Silvanectes*, dans la *Géographie de Grég. de Tours*, p. 126, 127.

cités gauloises, le temple d'Auguste; leurs représentants devaient se réunir à périodes fixes sur ce territoire consacré peut-être, et appartenant en commun à leurs cités; il existe sur d'autres points de la Gaule des amphithéâtres, bâtis à quelque distance des grandes agglomérations d'habitants, dans des localités peu considérables, où les délégués de quelque *civitas* paraissent avoir été dans l'usage de se réunir pour traiter de leurs intérêts communs. On ne comprend d'ailleurs pas comment les Romains eussent élevé, presque sur l'emplacement de cette ville, une ville nouvelle, la puissante colonie de *Lugdunum*, sans que celle-ci, avec les privilèges dont elle jouissait, absorbât de suite sa voisine. Quant à l'existence d'une corporation de *nautes* qu'indiquent deux inscriptions (1), elle n'infirme en rien ce raisonnement; les membres de la corporation pouvaient être répartis sur les petites localités semées dans le *pagus condatisensis*, au confluent des deux fleuves aussi bien que fixés dans une seule ville plus importante.

Aujourd'hui, le *pagus condatisensis* n'est plus qu'un quartier de la cité lyonnaise; l'exiguïté de son étendue nous semble être une des preuves de la distinction qu'il faut établir entre le *pagus* celtique, assis dans des divisions naturelles du sol, et le *pagus* plus morcelé qui fut créé, dans la période suivante, sous l'influence des diverses exigences de l'administration romaine.

Mais *Forus* et *Rodomna* n'étaient pas les seules villes du pays des Ségusiaves. Le mont Turvéon, entre Roanne et Mâcon, dans le Beaujolais, où l'on retrouve des traces de constructions romaines et auquel le neuvième siècle a donné ce nom de *pagus*, dont abusait tant cette période du moyen âge (2), n'indique-t-il pas l'existence d'un *castrum* romain et peut-être d'un *oppidum* celtique?

M. Bernard nous semble démontrer, d'une façon bien complète et bien nette, l'identité de Moind (*Modonium* dans les textes du

(1) Ces inscriptions ne sont pas incontestables (voir la *Description*, p. 77); mais l'existence de la corporation de *nautes* sur la Saône et le Rhône, comme sur la Loire et la Seine, n'en est pas moins certaine; de nombreux monuments épigraphiques, recueillis par M. Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, et citées en partie par M. Bernard, permettent de reconstituer avec ses curieux détails l'histoire intéressante de la navigation fluviale dans la Gaule romaine.

(2) *Pagus Tulveonensis*; chartes 39, 416 et 425 du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon. Voir, dit M. Bernard, les appendices aux *Cart. de Savigny et d'Ainay*, p. 1097 et 1098.

moyen âge) avec *Aquis Segete* de la Table qui, jusqu'ici, passait pour répondre à Saint-Galmier. Moind, outre les débris de son amphithéâtre, encore debout, et ses trois sources, dont l'une, appelée *la Source romaine*, et une autre *la Fontaine des ladres*, furent fréquentées, comme leurs noms l'indiquent, sous les Romains et dans le moyen âge, présente l'avantage de bien répondre aux indications de la Table de Peutinger. De plus, une antique tradition, confirmée par un monument figuratif représentant une faucille, gravée sur le fronton de l'église Sainte-Eugénie, prétend que cette église s'est élevée sur l'emplacement d'un temple de Cérès; or, *Segeta*, ou même *Segesta*, a été souvent un des noms attribués à cette divinité comme présidant aux moissons. On voit marquées, sur la Table de Peutinger, près de Sens (Agendicum), d'autres eaux minérales dédiées à la même déesse *Segesta*. Quant au nom de Moind, M. Bernard pense qu'il doit représenter la forme celtique qui aurait prévalu sur le nom romain.

Près de ce lieu thermal, sur un monticule, s'élevait l'autel de *Briso*, déesse des songes; plus tard, il fut remplacé par une chapelle dédiée à la Vierge, autour de laquelle se sont groupées les maisons qui ont donné naissance à la ville de Montbrison.

Plus au nord-est, entre Lyon et Mâcon, la Table de Peutinger place encore une localité, du nom de *Ludna*, que l'on a longtemps confondue avec *Lunna* de l'Itinéraire (1). Un savant du Lyonnais, M. d'Aigueperse, a démontré l'existence distincte de ces deux stations, dans un Mémoire lu à l'Académie de Lyon en 1857 (2), à la suite de découvertes archéologiques produites par les terrassements du chemin de fer de Paris à Lyon, entre Villefranche et une petite ville située plus au nord et appelée Saint-Georges-de-Reneins. Des briques, des tuiles, des médailles, les ruines d'une *villa* ont, il paraît, marqué le véritable emplacement de la *Ludna* de notre Table et témoigné, une fois de plus, de la circonspection dont il faut user avant de taxer d'erreur les indications encore incompréhensibles que nous fournit ce précieux document. C'est à la suite d'une catastrophe dont l'histoire ne fait pas mention, et qu'il est seulement possible de soupçonner, que *Ludna* transférée plus au nord, serait devenue le *Lunna* de l'Itinéraire.

(1) Voir la *Notice* de d'Anville, p. 425, et les *Itinéraires romains de la Gaule*, par M. L. Renier, dans l'*Annuaire de la Soc. des Antiquaires*, pour 1850, p. 280.

(2) *Nouvelles et dernières recherches sur l'emplacement de Lunna*, cité par M. Bernard, *Description*, etc., p. 97.

Anse, au sud de Villefranche et près d'un détour que le Rhône fait à l'occident, avec ses nombreux vestiges de l'antiquité, représente *Asa Paulini* du même document. Ce sont autant de lieux à inscrire sur la carte des Ségusiaves, aux périodes celtique et romaine.

A ces mêmes temps paraissent remonter, sans cependant que ce fait soit établi par des monuments écrits, Trévoux, où existe encore une tour de construction romaine; Miribel, où les Romains bâtirent de même un château; Argentière, Chessy, Givors, dont les mines d'argent, de cuivre et de plomb semblent à M. Bernard avoir été exploitées dès les temps celtiques; Sail-en-Donzy, qui a des sources et où l'on voyait encore, au dix-septième siècle, des thermes romains; Saint-Galmier, qui passa longtemps pour représenter l'emplacement d'*Aquis Segeste*, et auquel un document précieux, découvert dans les Bollandistes, a récemment restitué son nom véritable, *Auditiacus* (1). Pour ce qui concerne Usson, il n'y a pas de doute, cette ville est bien l'*Icidmagus* de la Table, attribué longtemps, et à tort, à Yssengeaux. Enfin, il y a encore quelques présomptions de haute antiquité en faveur d'Ampuis, *Ampucius*; de la Bouteresse, *Boateria*; de Saint-Rambert qui, antérieurement aux onzième et douzième siècles, s'appelait *Occiacus*, et de Saint-Alban, à deux lieues ouest de Roanne, qui, jusqu'à la Révolution, s'est appelée Montouse, et où l'on a retrouvé, avec quelques constructions romaines, un grand nombre de médailles.

A l'époque où le christianisme, s'organisant en Gaule, fit des antiques *civitates* les diocèses ecclésiastiques, la révolution, qui avait tendu à substituer, chez les Ségusiaves, la suprématie de Lyon à celle de Feurs, était entièrement accomplie. La fille bien-aimée de Rome, la ville qui d'abord avait donné son nom à toute la Celtique, puis à quatre des subdivisions de cette grande province, et dont Agrippa avait fait le centre des chemins tracés en Gaule; la ville qui, à ces titres, joignait la gloire d'avoir, une des premières, accueilli le christianisme, devint le chef-lieu d'une province ecclésiastique, embrassant les deux cités des Eduens et des Lingones (2). Son diocèse à elle-même fut formé par le territoire de la cité des Ségusiaves. Toutefois, ici comme en plusieurs autres parties de la Gaule, la règle

(1) Légende de Saint-Galmier (*Sanctus Baldomerus*), fév., t. III, col. 683.

(2) Notices des prov. et des cités. Edit. de M. Guérard dans le *Système des divis. territ. de la Gaule*, p. 13.

qui faisait concorder le diocèse avec la cité souffrit quelque exception. Des administrateurs ecclésiastiques, appelés évêques, ne s'établirent pas seulement dans les chefs-lieux des peuplades ségusiave, éduenne et lingonne ; il y en eut deux qui se fixèrent dans des *castra* appartenant au territoire des Eduens, *Cabilonum* et *Matisco*, Chalon-sur-Saône et Mâcon ; ce que justifie la grande étendue du sol occupé par cet ancien peuple gaulois (1). A ces deux centres irréguliers d'administration ecclésiastique, il fallut attribuer des territoires diocésains, et ce ne fut pas, il paraît, uniquement un démembrement de la cité éduenne qui les fournit ; le diocèse de Mâcon empiéta quelque peu sur le sol des Ségusiaves, et voici quelle altération, suivant M. Bernard, il lui fit subir :

La peuplade ségusiave s'étendait, d'après le témoignage de Ptolémée (2), jusqu'aux monts Cémènes qui la séparaient des Arvernes. Ces limites naturelles sont restées, à l'ouest, celles du diocèse primitif de Lyon. De même au sud, du côté des *Vellavi* et des *Allobroges*, les anciens diocèses du Puy et de Vienne doivent délimiter le territoire ségusiave. Mais au nord, la situation de Roanne à l'extrême limite du diocèse de Lyon, et d'autres circonstances, font supposer à M. Bernard que la portion du diocèse de Mâcon dépendante de l'archiprêtré de Beaujeu fut prise au territoire des Ségusiaves.

Du côté de l'est, au contraire, M. Bernard croit que le territoire des Ambarres, clients des Eduens, a été ajouté à celui des Ségusiaves pour former la cité lyonnaise, *civitas lugdunensis*, qui figure dans la Notice, et qu'il faudrait retrancher de l'ancien diocèse de Lyon quelques archiprêtrés situés aujourd'hui dans le département de l'Ain et occupés, d'après les données du texte de César, par les Ambarres, pour reconstituer dans leurs justes limites les Ségusiaves. Ce point laisse subsister quelque incertitude. Mais, à part cette lacune, nous possédons assez exactement les frontières de la peu-

(1) On sait, en effet, que l'administration romaine avait, en beaucoup d'endroits, respecté les anciennes peuplades gauloises et établi ses *civitates* dans leurs limites. Il en résulte donc qu'en règle générale (à vrai dire les exceptions sont nombreuses), le diocèse représente la *civitas*, qui reproduit elle-même la peuplade celtique, et qu'en décrivant et délimitant ces diocèses primitifs, on peut d'un même coup restituer les grandes divisions des géographies celtique, romaine et ecclésiastique.

(2) *Géogr.*, t. II, c. 8, § 14. Edit. de M. Renier dans l'*Annuaire de la Soc. des Antiq.* pour 1868, p. 266.

plade celtique pour les dessiner d'une façon très-approximative et satisfaisante sur notre carte de la Gaule celtique.

A ce titre, et pour avoir fixé d'une façon très-nette l'emplacement des localités et le tracé des voies romaines, l'auteur de la *Description du pays ségusiave* aura droit à des remerciements tout particuliers auprès de la Commission chargée, par M. le Ministre de l'instruction publique, de dresser des cartes de la Gaule aux diverses périodes de son ancienne histoire. Son travail, conçu sur un plan très-clair et très-simple, et exécuté avec une étude attentive et patiente des monuments de toutes sortes et des textes, est un de ceux qui font le plus d'honneur à nos études locales : il forme une excellente histoire d'un petit coin de la Gaule durant les périodes celtique et romaine ; et il serait fort à désirer, dans l'intérêt de l'œuvre géographique qui s'accomplit en ce moment et qui a besoin d'être aidée par le concours de nombreux efforts individuels, que la même méthode et le même soin dans les recherches fussent appliqués simultanément à plusieurs de nos antiques *civitates*.

Alfred JACOBS,
Archiviste paléographe.

Lettre à M. CHABOUILLET, secrétaire de la section d'archéologie du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, etc..

Monsieur et très-honoré confrère,

Tous les habitués de la *Revue numismatique* ont lu avec intérêt la notice de M. de Saulcy sur les derniers Gaulois, à la légende KAAET-EAOY, insérée au n° 4 (année 1858), de cet excellent recueil périodique.

Comme le savant académicien, j'ai déjà dit et je crois que le moment est venu de s'occuper d'un travail d'ensemble sur la numismatique gauloise, non que tous les préliminaires de la grande opération d'une classification définitive de ces monnaies existent déjà; car, il serait plus exact de dire, ajoute M. de Saulcy, que presque tout reste encore à faire à ce sujet, soit parce qu'on s'est souvent trop hâté d'interpréter systématiquement certaines légendes fausses, incomplètes et douteuses, ou que, dans l'interprétation d'autres, correctement lues, on n'ait pas assez tenu compte des provenances habituelles des pièces où ces légendes étaient inscrites, provenances, du reste, bien difficiles à constater, lorsqu'il s'agit de médailles acquises dans les ventes, où elles passent successivement d'une collection dans une autre, et dont la découverte remonte à une date souvent ancienne, et de celles qui nous viennent des brocanteurs, colporteurs, etc.

Je suis loin de nier, Monsieur et honoré confrère, les erreurs assez fréquentes qui ont eu lieu dans certaines interprétations numismatiques et les heureuses rectifications qu'elles ont motivées plus tard; M. de Saulcy en offre lui-même un exemple qu'il aime à reconnaître dans la notice dont il s'agit ici, au sujet de ces petits quinaires d'argent à la tête de Pallas et dont le revers présente un cheval en course, et au-dessous les légendes KAA, KAAET, qu'en 1836 (1) et 1837 (2), dans deux articles de la *Revue numismatique*, l'auteur se croyait fondé à donner aux Leudks ou Leukoïis, et qu'aujourd'hui, s'autorisant du mot EAOY, ajouté aux précédents (KAA, KAAET), dans la légende de certains exemplaires de la monnaie

(1) Pag. 162-174.

(2) Pag. 6-14.

dont il s'agit, il attribue avec toute probabilité aux Éduens (1). C'est là une de ces rectifications dans leurs opinions et leurs premières décisions, devant lesquelles n'ont pas reculé les plus habiles parmi ceux qui s'occupent de l'interprétation et de l'attribution des produits de la numismatique ancienne, et particulièrement du monnayage gaulois.

Cependant, Monsieur et honoré confrère, il est des bornes et un terme à toute chose, et il ne faut pas que le désir ou le besoin d'innover, dans certaines limites, nous fasse repousser des faits acquis à la vérité, et qui offrent les caractères de la certitude. Je connais un numismate distingué, homme de beaucoup d'esprit et de savoir, mais enclin à la contradiction et peu disposé à voir avec l'œil des autres, qui me disait un jour très-sérieusement : « Il n'y a point de médaille gauloise dont je ne me fasse fort d'attaquer et de ruiner l'attribution la plus accréditée, celle même si bien établie de votre denier des Santons, « ARIVOS-SANTONOS ».

M. de Saulcy nous paraît lui-même, sans s'en douter, sur le point de tomber dans l'écueil que nous signalons, et qu'il se propose, cependant, d'éviter, lorsqu'il nous dit, en terminant son Mémoire sur les deniers éduens à la légende KAAET-ΕΑΟΥ, que, dans un suivant, il se propose de démontrer que les prétendues monnaies de *Divona*, métropole des *Cadurci*, appartiennent à *Divitiacus*, roi des Suessions et prédécesseur de leur roi *Galba*, dont parle César ; que les légendes de ces mêmes monnaies, qui portent réellement le nom du premier de ces chefs gaulois, ont été mal lues, parce qu'elles étaient incomplètes.

L'attribution de ce petit bronze (2), que j'ai faite le premier à la capitale des Cadurques, était encore inconnue lorsque je la publiai dans la *Revue numismatique* (3) ; elle fut accueillie et approuvée par MM. de la Saussaye et de Lagoy, avant qu'elle ne parût dans ce recueil périodique, et depuis, Monsieur et très-honoré confrère, elle a été adoptée, dans l'ordre de date que j'indique ici, par

(1) M. le marquis de Lagoy, en s'appuyant des mots KAA et KAAET de la même légende, attribue cette monnaie aux *Caletes*, attribution qui n'est pas sans importance et sans probabilités.

(2) Voici le signalement de cette pièce, provenant du cabinet de M. de Legoy, Tête tournée à gauche, cheveux touffus et séparés en quatre branches, *torques* gaulois au cou. — R. Cheval libre en course à droite ; au-dessous, un sanglier (*le sus gallicus*), aussi en course, et où Duchalais, par une étrange méprise, a cru voir un dauphin ; les légendes comme ci-après.

(3) *Revue numismatique*, 1844, pag. 465 et suivantes.

MM. Ackerman (1), Mionnet (2), Duchalais (3) et Adrien de Longpérier (4), et par le dernier, en mentionnant le droit de priorité que je m'étais acquis à l'explication de ce produit monétaire de l'autonomie cadurcienne.

Il me semble, Monsieur et cher confrère, que si quelque autre peuple ou cité de la Gaule que les *Cadurci* et leur capitale eût pu se croire fondé à prétendre à l'attribution de notre *Divona*, ce n'eût été que les *Bituriges-Vivisci* ou *Vibisci* (les Bordelais), et leur métropole *Burdigalæ*, dont la déesse Tutèle portait ce même nom, qui, dans l'une et l'autre villes, était celui d'une *fontaine sacrée* (5), *Divona*, *Celtarum lingua*, *fons addite divis*, selon l'expression d'Ausone, en célébrant la divinité protectrice de sa patrie (6).

L'observation que je viens de faire n'a pas échappé à mon honorable et docte ami, M. Anatole de Barthélemy, dans ses lettres numismatiques.

Les légendes des différents types connus de notre cité gauloise ne me paraissent pas aussi incomplètes, douteuses et difficiles à lire que paraît le croire l'illustre académicien auquel j'en appelle ici de ses propres décisions. Voici les inscriptions de l'exemplaire que j'ai eu à ma disposition, et qui, à ma connaissance, est le seul qui en offre deux, dont une au revers ΔΕΙΟΥΝ-ΔΕΙΥ. La première de ces légendes est aussi reproduite dans l'exemplaire du cabinet impérial, sans aucune variante. Sur celui du cabinet Rousseau, M. Adrien de Longpérier a lu ΔΕΙΟΥ, abréviation de ΔΕΙΟΥΝ, dont les deux dernières lettres sont peut-être effacées; or, avec ces mots ou cet assemblage de lettres, il me paraît impossible, avec la meilleure volonté du monde, de composer le nom déjà cité du chef des Suessions.

L'orthographe de *Divona Cadurcorum*, en s'identifiant plus ou moins avec celle de ses médailles, varie de la manière suivante chez les différents auteurs qui en ont fait mention; dans Ptolémée, on lit Δουήονα, et, d'après la leçon proposée par J. Scaliger, Δηούωνα et Διούωνα; dans la Table de Peutinger: *Bibona*, par corruption de

(1) *Ancient coins of cities and princes*, pag. 129.

(2) Chefs gaulois, n° 48.

(3) *Description des monnaies gauloises de la Bibliothèque royale*, pag. 13.

(4) *Notice sur les monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, pag. 1 et 2.

(5) A Cahors, la fontaine, dite, plus tard, *des Chartreux*; à Bordeaux, celle de Fondaudège.

(6) *Ordo nobilium urbium, Burdigala*, 14.

Divona ou *Dibona*; plus tard, dans les écrivains du moyen âge, *Devona*, *Devonna* et *Divona*. Cette dernière orthographe se trouve employée sur un marbre votif, antique, découvert, il y a quelques années, dans des travaux exécutés sur une des principales places de Rodez (*Segodunum*, *Rutena*, etc.).

J'avais lu, Monsieur et honoré confrère, sur l'exemplaire du denier de Cahors que j'ai décrit, ΔEIOVN; mais, un nouveau et plus scrupuleux examen de cette pièce, m'a fait reconnaître un petit I intercalé entre les lettres V et N de la légende du droit que feu Duchalais avait également remarqué sur l'exemplaire du cabinet impérial.

Bien qu'ayant appartenu à la défunte Académie celtique, je laisse, du reste, Monsieur et honoré confrère, à de plus Celtes que moi à se démêler dans les légendes que je viens de reproduire plus haut de la *Divona* cadurcienne, d'après le texte original plus ou moins fidèle dont le poète bordelais déjà cité nous a donné la traduction latine; mais, dernier historien des *Cadurci* et explorateur de leurs origines et de leurs antiquités, et particulièrement de celles de leur capitale, et ayant exhumé de leurs ruines leur numismatique celtique ou gallo-romaine, mérovingienne et du moyen âge, j'ai cru de mon devoir au moins, jusqu'à plus ample informé et preuve du contraire, de défendre ici contre toute atteinte l'attribution que je leur ai faite, d'un des principaux monuments (1), de leur autonomie monétaire. J'espère avoir rempli ce devoir avec tous les égards et le respect que je dois et que je me plais à rendre à la personne et à la science de M. de Saulcy.

Veuillez recevoir, Monsieur et honoré confrère, la nouvelle expression de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Correspondant de l'Institut, membre non résidant
du Comité des travaux historiques et des Sociétés
savantes, etc., etc.

(1) Avec deux médailles du chef cadurque *Luctérius*.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE

ET

ÉTRANGÈRE.

ARCHÉOLOGIE PYRÉNÉENNE. — Antiquités religieuses, historiques, militaires, artistiques, domestiques et sépulcrales, d'une portion de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, nommée plus tard Novempopulanie, où monuments authentiques de l'histoire du sud-ouest de la France, depuis les anciennes époques jusqu'au commencement du XIII^e siècle, par M. *Al. du Mége*. Tome 1^{er}, 1^{re} partie : Prolégomènes. Toulouse, 1858. In-8° de 107 pages.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'ABBAYE DE MONT-SAINTE-MARIE ET SES POSSESSIONS, et sur les prieurés de Romain-Mouthier ou de Vaux et de Saint-Point, par M. *Barthelet*. Pontarlier, 1858. In-12 de 243 pages.

HISTOIRE DE LA VILLE ET DES SIRES DE COUCY, par M. le chevalier *E. de l'Épinois*. Paris et Coucy, 1858. In-8° de 392 pages; 1 lithographie du château de Coucy.

NOTICES SUR LES CHATEAUX ET SEIGNEURIES DE LA GARNACHE ET BEAUVOIR-SUR-MER ET SUR LE PERRIER (VENDÉE), par M. *Ch. Mourrain de Sourdeval*. Nantes, 1858. In-8° de 84 pages; 2 plans de ville.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE LAON, par *Robert Wyart*, moine bénédictin, publiée, annotée et continuée par MM. l'abbé *Cardon* et l'abbé *A. Mathieu*. Saint-Quentin, 1858. In-8° de 601 pages; 6 planches.

HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE ET RELIGIEUSE DE SAINT-VALÉRY ET DU COMTÉ DE VIMEU, par M. *Fl. Lefils*, avec des annotations, par M. *H. Dusevel*. Abbeville, 1858. In-8° de 254 pages.

HISTOIRE ET LÉGENDES DE L'ABBAYE DE MENAT EN AUVERGNE, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par M. l'abbé *Rougeyron*. Clermont-Ferrand et Paris, 1858. In-12 de 288 pages.

HISTOIRE DE CE QUI S'EST PASSÉ EN BRETAGNE DURANT LES GUERRES DE LA LIGUE, et particulièrement dans le diocèse de Cornouaille, par M. *Moreau*, avec des notes et une préface, par M. *Le Bastard de Mesmeur*.—Saint-Brieuc, 1857. In-8° de 420 pages; fac-simile d'un acte de 1593.

LES ORIGINES HISTORIQUES DE LA VILLE DE VANNES ET DE SES MONUMENTS, communautés religieuses et établissements de bienfaisance, de ses armoiries, des noms de ses rues, par M. *Alfred Lallemand*. Vannes, 1858. In-24 de 360 pages.

LA NOBLESSE FLAMANDE DE FRANCE en présence de l'article 259 du Code pénal, par M. *L. de Baecker*. Dunkerque, 1858. In-8° de 24 pages.

HISTOIRE DE LA BASSE ALSACE ET DE LA VILLE DE STRASBOURG, par M. *L. Spach*. Strasbourg, 1858. In-8° de 415 pages.

LA VIDAT DE SAINT HONORAT (LA VIE DE SAINT HONORAT). Légende en vers provençaux du XIII^e siècle, par *Raymond Féraud*; Analyse, morceaux choisis, etc., par M. *A.-L. Sardou*. Paris, Marseille, Avignon. (1858?) In-8° de 58 pages, petit-texte.

SPICILÈGE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE, ou Documents pour servir à l'histoire des sciences, des lettres et des arts dans le nord de la France, par M. *Le Glay*. 2^e fascicule. Lille, 1859. In-8° de près de 100 pages.

— Quelques lettres de l'imprimerie Balthasar Moretus. 8 pages.

— Remarques critiques sur la *Bibliotheca belgica* de Foppens. 80 pages.

— Notice sur Charles Walmesley. 6 pages.

TOPOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE pendant le moyen âge et dans les temps modernes jusqu'en 1790, par M. *Jules Desnoyers*. Paris, 1853 et 1858. 1^{re} partie : les quatre Lyonnaises ; 2^e partie (les Belges et les Germanies) 1^{re} livraison : 1^{re} et 2^e Belges.

FULBERT, par M. *Doublet de Boisthibault*. Paris, Leleux, 1858. In-4° de 11 pages.

ORIGINES DES COMMUNES DU NORD DE LA FRANCE, par M. *Tailliar*. Paris, Deroche, 1857. In-8° de 75 pages.

DICTIONNAIRE STATISTIQUE ET HISTORIQUE DU CANTAL, publié par M. *Déribier du Châtelet*. Aurillac, 1858, Livraisons 26^e, 27^e, 28^e (du mot SIRAN au mot YTRAC).

LA BARONNIE DU PONT (PONT-L'ABBÉ), ancien évêché de Cornouaille, par M. A. *du Chatellier*. Paris, Nantes, 1858. In-8° de 75 pages.

DROITS ET PRIVILÈGES DE LA COMMUNE DE NEVERS (Archives communales de la ville; publication de la Société nivernaise. 1^{re} série), par M. H. *Crouzet*. Nevers, 1858. In-8° de 220 pages.

SAINTE WALFROY, apôtre des Waëls ardennais. — Précis historique sur son monastère, son pèlerinage, etc., par M. *Jeantin*. Nancy. 1858. In-8° de 76 pages.

PREMIER CHAPITRE D'UNE HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LYON, par M. *de la Saussaye*. Lyon, 1858. In-8° de 29 pages.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE SUR LA CONSERVATION DE LA TOUR SAINT-JACQUES-LA-BOUCHERIE, A PARIS, adressée au Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, constitué au ministère de l'Instruction publique, par M. *André Durand*. Rouen, février 1858. In-8° de 10 pages.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE SUR LA TOUR DE SAINT-PIERRE-DE-CARVILLE, A DARNÉTAL, adressée au Comité historique et des sociétés savantes, institué au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, par M. *André Durand*. Rouen, 1858. In-8° de 7 pages.

NUMISMATIQUE MÉROVINGIENNE. — Monnaies de Metz et de Saintes, par M. le baron *Chaudruc de Crazannes*. In-8° de 9 pages.

LA NUMISMATIQUE EN 1857, par M. *Anat. de Barthélemy*. Strasbourg, 1858. In-8° de 19 pages.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE SUR QUELQUES-UNES DES MONTAGNES DU PAGUS AREBRIGNUS, par M. H. *Abord-Belin*. Beaune, 1858. In-8° de 8 pages.

LA FRANCHE-COMTÉ A L'ÉPOQUE ROMAINE, REPRÉSENTÉE PAR SES RUINES, par M. *Ed. Clerc*. 2^e édition, Besançon, 1853. In-8° de 164 pages; 8 gravures d'antiquités et une grande carte. — Ouvrage qui a obtenu la première mention très-honorable au concours des Antiquités nationales.

CHOIX DES TYPES LES PLUS REMARQUABLES DE L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE AU MOYEN AGE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE. — Texte par M. L. *Lamothe*; planches par M. *Léo Drouyn*. Bordeaux, 1846. In-folio de 40 pages; 49 planches.

— Album de la Grande-Sauve, dessiné et gravé à l'eau-forte, par M. *Léo Drouyn*. Bordeaux, 1851. In-folio; 16 planches, accompagnées de texte.

— Croix de procession, de cimetières et de carrefours, par M. *Léo Drouyn*. Bordeaux, 1858. In-folio de 15 pages; 10 planches.—

- Ouvrage publié sous les auspices de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE APPLIQUÉE A LA TRANSFORMATION DU MOUVEMENT DANS LES MACHINES, par M. *Ch. Girault*. Caen, Paris, 1858. In-8° de 292 pages. Figures dans le texte.

CAMBO ET SES ALENTOURS, par M. *C. Duvoisin*. In-8° de 225 pages. Cambo en 1852. Les eaux minérales, etc. La grotte d'Isturitz, etc. Usturitz. Cambo en 1858.... Excursions en Espagne. Bayonne. Biarritz.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A LILLE PENDANT L'ANNÉE 1856-1857, par M. *V. Meurein*. Lille, 1858. In-8° de 107 pages. Tableau synoptique des observations de 1857.

ÉTUDES GÉOLOGIQUES, CHIMIQUES ET AGRONOMIQUES DES SOLS DE LA BRESSE ET PARTICULIÈREMENT DE CEUX DE LA DOMBES, par M. *A. Fl. Pouriau*. Lyon, 1858. In-8° de 154 pages.

(Extrait des *Annales de la Société impériale d'agriculture de Lyon*.)

DE L'AGRICULTURE EN FRANCE, par M. *Raudot*. Auxerre, 1858. In-8° de 93 pages.

SUR LES CHRYSANTHÈMES D'AUTOMNE DE NOS JARDINS et sur quelques plantes qui leur sont congénères, par M. *Ch. des Moulins*. Bordeaux. 1858. In-8° de 15 pages.

REVUE DE TOULOUSE ET DU MIDI DE LA FRANCE. — 49^e livraison. 16 décembre 1858. In-8° de 64 pages.

— Galerie des illustrations du Midi ; vi. Pierre du Faur de Saint-Jory, président du parlement de Toulouse à la fin du xvi^e siècle, par M. *Caze*. 21 pages.

— Lettres sur le Midi (troisième), suite et fin. Tarascon, Saint-Remy et les Baux, par M. *F. Le Blanc du Vernet*.

L'ART EN PROVINCE. — *Revue du Centre*, publiée à Moulins, par M. *G. Saint-Joanny*. 1^{er} volume. 1858. In-4° à 2 colonnes de 284 pages. 11 planches.

— Revue des arts en province : Divers articles.

Archéologie : — L'église Saint-Roch, à Montpellier, par M. *J. Bard*.

— Le mobilier de Louis XVI à la tour du Temple, par M. *An. Dauvergne*.

— L'église de Celle en Brie, par le même.

— Un cimetière chrétien au moyen âge, par M. l'abbé *Cochet*.

— Recherche sur la peinture en France pendant le moyen âge, par M. *An. Dauvergne*.

— La Grotte du Dragon et la Croix de Micy, par M. *Ed. Tudot*.

— Le Camp romain de Vitry-le-Français, par M. *Jules le Sire*.

— Souvenirs de la chàtellenie d'Usselen Bourbonnais, par M. l'abbé *Boudant*.

— Eglise Saint-André, de Bayonne, par M. *Rignon*.

Histoire : — Introduction et bienfaits du christianisme dans les Gaules, par M. *J.-B. Peigue*.

— Protestation des habitants de Nantes contre le traité de Noyon (1516), par M. le baron *de Girardot*.

— De l'affranchissement des communes, par M. *Michel Cohendy*.

— *Vidimus* de la charte de Maringues, par *le même*

— L'anneau nuptial de Marguerite de Provence, par M. *J.-B. Peigue*.

— Ruine de l'ancienne ville d'Ecole en Bourbonnais, par M. l'abbé *Boudant*.

— Antiquité du barreau français; origine du titre de bâtonnier, par M. *J.-B. Peigue*.

— Le parlement de Toulouse, par *le même*.

— Portrait de Vercingétorix, par M. *André Imberdis*.

— Abbaye de Cluny, par M. *J.-B. Peigue*.

Poésie : 9 pièces.

Biographie : bulletins et revue biographiques.

— Chroniques, de novembre 1857 à octobre 1858.

ANNUAIRE ADMINISTRATIF ET STATISTIQUE DU PAS-DE-CALAIS pour 1859, par M. *Aug. Parenty*. 8^e année. Arras, Rousseau-Leroy. In-8^o de 448 pages.

K. K. GEOLOGISCHE REICHANSTATT..... (INSTITUT IMPÉRIAL ET ROYAL GÉOLOGIQUE à Vienne.— *Annuaire* 1856, n^o 1; 1857, n^{os} 3, 4; 1858, n^{os} 1, 2.

SCHWEIZERISCHE GESELLSCHAFT (SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DES SCIENCES NATURELLES), siégeant tour à tour en diverses villes de la Suisse. In-8^o. *Sessions* de 1827, 1829, 1830, 1832, 1836, 1837, 1838 et 1839, 1841, 1842, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856.

— Die wichtigsten momente..... Coup d'œil historique sur les trente-deux premières années d'existence de la Société. Zurich, 1848. In-8^o de 156 pages.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES SCIENCES NATURELLES, à Lausanne. — Catalogue de la bibliothèque, rédigé par M. *V. Cérésolle*. 1^{er} mai 1858. In-8^o de 32 pages. — Divisions : Mathématiques, Astronomie, Physique, Météorologie, Chimie, Anatomie, Zoologie, Physiologie, Botanique, Minéralogie, Géologie, Paléontologie, Médecine, Agriculture, Géographie, Voyages, Technologie, Mémoires, Journaux, Bulletins, Discours, Biographies, Mélanges, Cartes, Dessins.

HANDBUCH..... — Manuel de la littérature poétique de l'Allemagne, depuis Haller jusqu'à nos jour. Recueil de notices biographiques et un commentaire littéraire et esthétique, par le docteur *H. Kurz*. 3^e édition augmentée et améliorée. Zurich, 1857. In-8^o de 743 pages, en 3 parties.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

La Société des Antiquaires de Picardie vient de procéder au renouvellement de son bureau; ont été élus :

Président, M. le comte de Betz, ancien membre de la Commission du Musée Napoléon;

Vice-président, M. Boca, archiviste en chef du département de la Somme;

Secrétaire annuel, M. Janvier, réélu;

Trésorier, M. Bazot, réélu;

Secrétaire perpétuel, M. Garnier.

Dans la même séance, la Société a nommé membre titulaire résident, M. Boyer de Sainte-Suzanne, secrétaire général de la préfecture de la Somme; elle a nommé aussi quatre membres non résidents.

Le bureau de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai et de la Société centrale du département du Nord sera ainsi composé pour 1859 :

Président. — M. Preux, premier président honoraire à la Cour impériale, officier de la Légion d'honneur.

1^{er} Vice-président. — M. Martin, chef d'escadron d'artillerie, directeur de la Fonderie impériale, chevalier de la Légion d'honneur.

2^e Vice-président. — M. Dupont (Alfred), avocat à la Cour impériale.

Secrétaire général. — M. Cahier, conseiller à la Cour impériale, chevalier de la Légion d'honneur.

1^{er} Secrétaire adjoint. — M. Asselin, avocat.

2^e Secrétaire adjoint. — M. Offret, professeur de physique au lycée impérial.

Econome. — M. Paix, négociant.

Trésorier. — M. Potiez (V.), propriétaire.

Archiviste. — M. Brassart, secrétaire des hospices.

Société philomathique de Bordeaux.

(Bureau pour l'année 1859.)

Président, M. Alexandre Léon, négociant, membre du Conseil municipal et du Conseil général.

Vice-Président, M. Lescarret, avocat.

Secrétaire général, M. Saulié-Catineau, avocat.

Trésorier, M. Bresson, caissier de la Compagnie du Midi.

Archiviste, M. Faye, rentier.

Société Linnéenne de Bordeaux.

(Statuts approuvés par ordonnance royale du 15 juin 1828.)

Membres résidents.

(Les honoraires sont presque tous pris parmi les autorités et les anciens officiers de la Société, que l'âge ou d'autres occupations privent de prendre une part active à ses travaux ; il paraît, par conséquent, inutile de donner ici leur noms.)

(Bureau pour 1859.)

Directeur.....

(M. J.-F. Laterrade, fondateur de la Société, en 1818, et son directeur depuis ces quarante années, étant mort le 30 octobre 1858, la Société a décidé qu'en signe de deuil elle laisserait s'écouler une année entière sans s'occuper de la question du remplacement de son vénérable chef). Cette fonction était à vie.

Président (à vie), M. Charles Des Moulins, propriétaire, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes.

Vice-Président, M. Victor Raulin, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, membre de l'Académie des sciences, etc., de cette ville.

Secrétaire général, M. le docteur Eugène Lafargue, médecin aux rapports, membre de la Société philomathique, de la Société de médecine, etc.

Secrétaire du conseil, M. Henri Trimoulet, fils, négociant, membre de la Société entomologique de France.

Archiviste, M. Bernard Cazenavette, officier d'Académie, directeur de l'Ecole communale supérieure.

Trésorier, M. Jean-Baptiste Gassies, négociant, correspondant de l'Académie des sciences, etc., de Bordeaux, et de plusieurs Sociétés savantes.

Conseil d'administration pour 1859.

- M. le comte Melchior de Kercado * *, chef d'escadron en retraite, correspondant de l'Académie des sciences, etc., de Bordeaux, vice-président de la Société d'horticulture de la Gironde, membre de la Société impériale d'acclimatation.
- M. le docteur Théophile Cuigneau, membre de la Société de médecine, de la Société impériale d'acclimatation, secrétaire adjoint de la Société d'horticulture, membre de la Société botanique de France.
- M. le docteur Gustave Méran, membre de la Société de médecine, de celle d'horticulture et de la Société impériale d'acclimatation.

Membres titulaires.

- M. le docteur Amand Bazin, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, médecin en chef de l'asile des aliénés, membre de la Société de médecine et de la Société impériale d'acclimatation, etc. (avec le titre de *président honoraire de la Société linnéenne*, parce qu'il a occupé cette place pendant quelques-unes des dix ou douze années qui se sont écoulées entre les deux présidences de M. Des Moulins).
- M. Charles Laterrade, professeur de belles-lettres, membre des Sociétés d'agriculture et d'horticulture de la Gironde.
- M. Gustave Lespinasse, propriétaire, membre de l'Académie impériale des sciences, etc., de Bordeaux, de la Société impériale d'acclimatation, de celle d'horticulture de la Gironde et de la Société botanique de France.
- M. Charles Du Rieu de Maisonneuve *, capitaine d'infanterie en retraite, membre de la Commission scientifique de l'Algérie, l'un des auteurs de la *Flore d'Algérie*, directeur du Jardin des plantes de Bordeaux, membre honoraire de la Société impériale d'acclimatation et de la Société d'horticulture de la Gironde, membre de la Société botanique de France.
- M. le docteur Saint-Martin Souverbie, conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de la ville de Bordeaux.
- M. Jean Comme, fils, attaché au Jardin des plantes de Bordeaux, membre de la Société impériale d'acclimatation et de la Société d'horticulture.
- M. Hippolyte Coudert, imprimeur, directeur du journal *l'Indicateur*.
- M. Edouard Legrand *, ancien commissaire de la marine impériale de Rochefort, en retraite.
- M. Armand Borchart, fils, chirurgien de marine.
- M. Ernest Barbet, fils, étudiant.
- M. E. Jacquet *, ingénieur en chef des mines, ancien président de l'Académie des sciences, etc., de Metz, membre de la Société géologique de France.

Membres auditeurs.

Il n'y en a aucun en ce moment.

Société de Statistique de Marseille.

- Conseil d'administration pour 1859.

Président, M. Carpentier O. ✱, commissaire impérial près le conseil de guerre.

Vice-Président, M. Lucy (A.), O. ✱, receveur général des finances.

Secrétaire-perpétuel-archiviste, M. Roux, ✱, C. ✱, docteur en médecine.

Vice-secrétaire, M. Montrail, juge de paix.

Annotateur de la 1^{re} classe, M. Sapet, inspecteur de l'octroi.

Annotateur de la 2^e classe, M. Léopold Ménard, directeur des prisons.

Annotateur de la 3^e classe, M. l'abbé Timon-David, chanoine.

Conservateur-Bibliothécaire, M. Second-Cresp, avocat.

Trésorier, M. Lions, ancien notaire.

Bureau de l'Académie impériale de Metz, pour l'année 1858-1859.

Président d'honneur, M. le comte Malher, préfet de la Moselle;

Président titulaire, M. Salmon, conseiller à la Cour impériale;

Président honoraire, M. le colonel Susane, directeur de l'École de pyrotechnie;

Vice-président, M. F. Maréchal, maire de Metz;

Secrétaire, M. E. de Bouteiller;

Secrétaire-archiviste, M. Clerc, bibliothécaire de la ville;

Trésorier, M. F.-M. Chabert;

Legout, agent de l'Académie, 2, rue des Clercs.

Décès pendant cette année.

M. le général Ardant, associé libre, non résident;

M. Le Masson, inspecteur des ponts et chaussées, associé-libre, non résident;

M. Glavet, mécanicien, agrégé-artiste, résident.

Nominations et mutations.

M. Maurouard, directeur de la poudrerie de Metz, reçu membre titulaire;

M. Vignotti, capitaine d'artillerie, reçu membre titulaire;

M. Abel, avocat, reçu membre titulaire;

M. Petsche, ingénieur des ponts et chaussées, reçu membre titulaire;

M. de la Colonge, capitaine d'artillerie, à la poudrerie de Saint-Médard, reçu membre correspondant;

- M. Legénissel**, capitaine du génie au service de S. A. le vice-roi d'Egypte, reçu membre correspondant ;
- M. Frécot**, ingénieur des ponts et chaussées à Béziers, reçu membre correspondant ;
- M. J. Beaudoin**, archéologue à Châtillon-sur-Seine, reçu membre correspondant ;
- M. Castan**, bibliothécaire à Besançon, reçu membre correspondant ;
- M. Bellevoye**, graveur, reçu agrégé, artiste résident ;
- M. Tardif de Noidrey**, de titulaire passé dans la classe des associés libres non-résidents ;
- M. le lieutenant-colonel Virlet**, directeur de l'artillerie à La Fère, passé dans la classe des associés libres non-résidents ;
- M. Wolff**, professeur de chimie, passé dans la classe des associés libres non-résidents ;
- M. Delacoulonge**, professeur de rhétorique, de titulaire passé dans la classe des associés-libres non-résidents ;
- M. l'abbé Guépratte**, directeur du séminaire de Bitche, de titulaire passé dans la classe des associés libres non-résidents ;
- M. de Puymaigre**, passé de la classe des associés libres non-résidents dans celle des titulaires ;
- M. Huguenin**, professeur d'histoire de la classe des associés libres résidents, passé dans celle des associés libres non-résidents.

Société archéologique de Nantes.

Bureau nommé le 11 janvier 1859 pour quatre ans :

Président, M. T. Bau, architecte diocésain, réélu.

Vice-président, M. Fournier, curé de Saint-Nicolas, ancien représentant, réélu.

Secrétaire général, M. Siochau de Kersabiec, conseiller de préfecture.

Secrétaire premier adjoint, M. Martineau, notaire à Nantes, réélu.

Secrétaire deuxième adjoint, M. Gautier, membre de la Société académique.

Archiviste conservateur du Musée, M. Parenteau.

Trésorier, M. Huctte, membre du conseil municipal, réélu.

Membres adjoints au bureau pour former le conseil d'administration.

MM. Pradal, de la Société académique, réélu ;

le baron de Wismes, correspondant du Ministre ;

Guéraud, correspondant du Ministre, réélu ;

Rousteau, chanoine titulaire ;

le baron de Girardot, secrétaire général de la préfecture, correspondant du Ministre ;

Van Iseghem, architecte à Nantes.

M. Bizeul de Blain reste, comme par le passé, président honoraire.

Société d'agriculture, de sciences, d'arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Président, M. de Sourdeval.

Vice-président, M. Hay de Slade.

Trésorier, M. Mahoudeau.

Secrétaire adjoint, M. Dehen.

M. Miton est toujours le secrétaire perpétuel.

En fait de décès, la Société a eu à regretter celui de M. le vicomte de Villiers du Terrage, ancien préfet, pair de France et conseiller d'Etat, décédé à Tours, où il avait fixé sa demeure, le 10 décembre dernier, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. M. le vicomte de Villiers du Terrage avait conservé ses facultés éminentes jusqu'à cet âge avancé. Il a organisé le jardin botanique de Tours, créé précédemment par le zèle et la munificence de M. Margueron, ancien pharmacien des armées impériales; il a remis en ordre et classé de nouveau tous les éléments du Muséum d'histoire naturelle de Tours.

La Société signale l'exécution nouvelle faite par M. Avisseau, d'une poterie imitée « des poteries fines du règne de Henri II » qui figurent au Louvre et dans les collections renommées de MM. Préau et Sauvageot. M. Avisseau, qui a déjà été couronné aux expositions universelles de Londres et de Paris, comme le successeur légitime de Bernard Palissy, vient en outre de se révéler comme le continuateur de l'artiste anonyme qui a consacré un ravissant talent au goût et à la gloire de François I^{er} et de Henri II. Une délicieuse petite coupe, supportée par trois Amours, a été faite pour M. Roux, amateur distingué de notre ville, qui possède une précieuse collection d'émaux; deux salières dans le même genre, où les Amours sont remplacés par des Satyres empruntés à une pierre gravée du cabinet de M. Roux, viennent d'être exécutées pour M. Alfred Mame, le célèbre imprimeur de Tours.

Académie des sciences de la Somme.

Cette Société a renouvelé son bureau, dans la séance de rentrée du 12 novembre dernier; elle a élu :

Directeur, M. Hubert, ex-recteur d'Académie universitaire;

Chancelier, M. Tivier, professeur de rhétorique au lycée d'Amiens;

Secrétaire adjoint, M. de Marsilly, ingénieur des mines.

Le personnel du bureau se trouve complété par MM. Anselin, *secrétaire perpétuel*, et Garnier, *archiviste-trésorier*, tous deux inamovibles.

M. Andrieux, membre titulaire, a donné sa démission. L'Académie a perdu un autre membre titulaire, dans la personne de M. Bouillet, premier président de la Cour impériale d'Amiens, décédé le 9 décembre 1858.

Le 10 décembre dernier, elle a décidé qu'elle ouvrirait un con-

cours, en 1859, pour un ou plusieurs prix, soit de prose, soit de poésie. — Le même jour, elle a nommé associés-correspondants :

1° M. Daussy, de Saint-Jean-d'Angély, ancien auditeur au conseil d'Etat, auteur d'une Histoire de Napoléon et d'une traduction en vers français des Fables de Phèdre ;

2° M. Marcotte, d'Abbeville, auteur de différents écrits sur l'entomologie ;

3° M. Dault du Mesnil, résidant à Oisemont (Somme), ancien aide de camp du maréchal Bourmont, auteur d'un Dictionnaire des Croisades et d'une Relation de l'expédition d'Alger, ex-rédacteur du journal *l'Univers*, de *l'Avenir* et de *l'Union catholique*.

Dans la séance du 14 de ce mois, l'Académie a élu membres titulaires, M. Mâlot, chevalier de la Légion d'honneur, avocat, et M. Bécot, avocat général près la Cour impériale d'Amiens.

Académie des Jeux floraux de Toulouse.

Liste des officiers de l'Académie :

(Janvier 1859)

Modérateur, M. le marquis de Tauriac ;

Sous-modérateur, M. de Barbot ;

Censeurs, { M. Decampe ;

{ M. Ducos ;

Dispensateur, M. Auguste d'Aldéguier ;

Secrétaire perpétuel, M. le vicomte de Panat ;

Secrétaire des assemblées, M. de la Jugie.

Société philomathique de Verdun (Meuse). — Composition du bureau pour l'année 1859.

MM. Neucourt, *président* ;

Thomas, *vice-président* ;

Liénard, *secrétaire perpétuel, trésorier-archiviste* ;

Remy, *vice-secrétaire* ;

Chaine, *conservateur des collections d'histoire naturelle*.

La Société philomathique de Verdun a mis au concours pour l'année 1860 le sujet suivant :

« Biographie de Chevert, commandeur grand'croix de Saint-Louis, chevalier de l'Aigle-Blanc de Pologne, gouverneur de Givet et Charlemont, lieutenant général des armées du roi, né à Verdun le 2 février 1695, mort à Paris le 24 janvier 1769. »

Le prix pour cette notice historique consiste en une médaille d'or de 100 francs, qui sera décernée par la Société philomathique de Verdun.

L'auteur devra citer les sources auxquelles il aura puisé, et indiquer autant que possible les relations de Chevert avec sa ville natale.

Les manuscrits devront être adressés (*franco*) au secrétaire de la Société avant le 1^{er} décembre 1859.

Les auteurs ne devront pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée extérieurement l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés au concours deviennent la propriété de la Société, qui, néanmoins laisse aux auteurs la faculté d'en faire prendre des copies.

Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par le président, assisté du bureau de la Société, et le lauréat sera prévenu de son succès assez tôt pour qu'il lui soit possible de se rendre à la séance publique dans laquelle son œuvre sera couronnée.

Bureau de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

M. le préfet de l'Aube, *président d'honneur*.

MM. N....., *président* ;
Doyen (le baron), *vice-président* ;
A. Gayot, *secrétaire* ;
Harmand, *secrétaire adjoint* ;
Ray (Jules), *archiviste* ;
Truelle (Auguste), *trésorier*.

La Société a perdu récemment son doyen d'âge, M. Baltet-Petit, nommé chevalier de la Légion d'honneur pour avoir provoqué et encouragé par son exemple la mise en valeur des terrains incultes de la Champagne, par la plantation en grand d'arbres résineux.

La Société, privée de son président par suite de la démission de M. l'abbé Coffinet, sera présidée, pendant le cours de cette année, par son vice-président, M. le baron Doyen, receveur général.

Bureau de la Société d'émulation du département des Vosges.

Président d'honneur, M. de la Guéronnière, préfet des Vosges.

Président honoraire, M. le comte Siméon, sénateur.

Président, M. Maud'heux père, avocat, à Epinal.

Vice-président, M. Claudel, ancien maire, à Epinal.

Secrétaire perpétuel, M. Lebrunt, professeur de mathématiques au collège d'Epinal.

Secrétaires adjoints, { M. Gley, professeur de cinquième au collège d'Epinal ;
M. Sabourin de Nanton, directeur des postes à Epinal.

Trésorier, M. Schœll Dollfus, propriétaire à Epinal.

Archiviste, M. Chapellier, instituteur à Epinal.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Président d'honneur,	M. Legall, conseiller honoraire à la Cour impériale.
Président,	M. J. Aussant, docteur-médecin.
Vice-Président,	M. Audren de Kerdrel, ancien représentant.
Trésorier,	M. P. Delavigne-Villeneuve, rédacteur du <i>Journal de Rennes</i> .
Secrétaire,	M. Philippe-Lavallée, contrôleur des hospices civils de Rennes.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Le bureau est ainsi constitué pour l'année académique 1858-1859 :

Président, M. Hippeau ;
Vice-président, M. Tonnet ;
Secrétaire, M. Travers ;
Vice-secrétaire, M. Puiseux ;
Trésorier, M. Chauvin.

Commission d'impression.

MM. Demiau de Crouzilhac, Chauvin, Bertrand, Gaudar, Pierre et Cauvet.

La Compagnie a nommé associé résident, M. Olivier, ingénieur en chef, et associés correspondants, M^{me} Carey, poète anglais, MM. Le Véel, sculpteur, et Ballin, archiviste de l'Académie de Rouen.

M. Demiau de Crouzilhac a fait un rapport sur le concours ouvert pour le prix Lair. 800 francs avaient été proposés pour une *Histoire du parlement de Normandie, pendant les cinq années qu'il a siégé à Caen, de 1589 à 1594*. Le prix a été remporté par M. Jules Lair, élève sortant de l'Ecole des chartes. Une mention très-honorable a été décernée à M. Robert d'Estaintot.

Dans la séance du 24 décembre, l'Académie a pourvu à deux places de titulaires, vacantes par le départ de M. François, ancien recteur, et par la mort de M. Georges Besnard. Les scrutins ont donné la majorité, pour la première place, à M. Desclozeaux, recteur, et pour la deuxième, à M. Février, avocat général.

MM. Guessard et Jules Lair ont été nommés membres associés correspondants.

La Société académique des Hautes-Pyrénées a mis au concours, pour l'année 1858-1859, les prix suivants :

1. — HISTOIRE. — (Prix institué par M. d'Avezac, consistant en une médaille d'argent. — M. Achille Jubinal, à titre d'encouragement, ajoute, pour cette année, à cette médaille, une somme de 100 francs.)

« Exposer l'origine, la constitution et les actes des Etats particuliers du pays de Bigorre, de Nébouzan et des Quatre-Vallées. »

2. — AGRICULTURE. — (Prix de 200 francs proposé par la Société académique.)

« Indiquer, d'après la science théorique et pratique, les améliorations agricoles qui pourraient être introduites dans les différentes zones et suivant les diverses natures de terrain de la plaine de l'Adour, du sud au nord du département. »

3. — BEAUX-ARTS. — (Prix de 300 francs proposé par la Société pour le meilleur portrait, peinture sur toile, grandeur naturelle, de Placide Massey, bienfaiteur de la ville de Tarbes. — La Société mettra à la disposition des concurrents une épreuve daguerrienne.)

4. — BIOGRAPHIE. — (Prix de 150 francs institué par la Société.)
« Rédiger une notice biographique sur une célébrité des Hautes-Pyrénées. »

5. — ORNITHOLOGIE. — (Prix de 150 francs offert par la Société.)
« Mémoire sur les oiseaux utiles et nuisibles du département. »

6. — ECONOMIE SOCIALE. — (Prix de 200 francs fondé par la Société.)
« Traiter de l'état moral et physique de la population des Hautes-Pyrénées, et des améliorations dont cet état serait susceptible. »

La clôture du concours est fixée au 1^{er} avril 1859. Les compositions devront être adressées franco jusqu'à cette époque au secrétariat de la Société, à Tarbes.

Chacune d'elles portera une épigraphe qui devra être reproduite sous une enveloppe cachetée, attenante à l'ouvrage, et contenant, avec le nom et l'adresse de l'auteur, la déclaration que la pièce présentée au concours est inédite.

Le Secrétaire,
CHARLES DUPOUEY.

Le Président,
DAZET.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

La Société avait mis au concours la question suivante :

« Quelle doit être, dans l'avenir, l'influence de la facilité de locomotion résultant de l'établissement des chemins de fer sur les mœurs, les manières et les habitudes des nations? Quelle doit être cette influence sur les sentiments qui unissent les hommes entre eux, ou qui les attachent à leur famille et à leur patrie? »

Une médaille d'or a été accordée à M. Charles Gillet, de Châlons, auteur du Mémoire n° 3.

Une mention honorable a été donnée à M. Maréchaux, juge de paix à Verzy, auteur du Mémoire n° 1.

Une médaille d'or était offerte à l'auteur du meilleur travail historique et archéologique sur une ou plusieurs localités importantes du département de la Marne.

Il ne s'est pas présenté de concurrents.

Cette année, la Société offre une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur Mémoire sur cette question :

« Déterminer quelles étaient, en 1789, les formes et les règles de l'administration de la justice dans les diverses parties de la province de Champagne.

« Les concurrents établiront la comparaison entre l'état ancien et l'état actuel. »

Elle offre une médaille de même valeur à l'auteur du même Mémoire sur cette question :

« Quelles ont été les causes de l'élévation du prix de la viande de boucherie et quels seraient les moyens de la ramener à un prix modéré. »

Elle remet au concours la question d'histoire et d'archéologie.

Elle continue à donner des médailles d'or, d'argent et de bronze aux agriculteurs et horticulteurs qui répondront à son programme ; aux communes qui auront le mieux entretenu leurs chemins vicinaux ; aux commerçants, artistes et toutes autres personnes dont les travaux paraîtront dignes d'être encouragés.

Dans le cours de cette année, la Société a fait des pertes bien regrettables.

M. Grandami, qui était un des fondateurs de la Société d'agriculture en 1798, a terminé sa longue carrière, après en avoir fait partie pendant près de cinquante ans ; il avait été membre du conseil général du département, membre du conseil municipal de Châlons, et avait rempli, pendant quelque temps, les fonctions de maire de la ville.

M. Sellier, aussi membre du conseil général et du conseil municipal, était un des membres les plus laborieux de la Société. A diverses reprises, il avait, comme président, dirigé ses travaux avec un zèle et une activité infatigables. Il a été enlevé à un âge où l'on pouvait encore compter sur de longs et importants services.

De nouveaux membres ont été admis dans les diverses catégories de la Société, entre autres :

M. de Royer, Ministre de la justice, nommé membre honoraire non-résident.

Monseigneur Bava, évêque de Medea, coadjuteur de l'évêque de Châlons, nommé membre honoraire résident.

La Société a choisi dans son sein une commission chargée de répondre aux questions qui lui ont été adressées sur l'histoire et la géographie des Gaules au cinquième siècle. Il lui a fallu du temps pour faire les recherches convenables ; les documents nécessaires étant réunis, elle compte être en mesure, avant peu, d'adresser son travail à Son Excellence.

ERRATUM. Dans le numéro de février, page 160, ligne 15, après le mot, l'abbé, ajoutez : Rouchier.

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 14 mars 1859.

Présidence de M. V. LE CLERC, membre de l'Institut.

M. le président donne lecture d'un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 10 mars 1859, qui nomme M. Guigniaut, vice-président de la section d'histoire et de philologie du Comité, et MM. Victor Foucher, Pierre Clément, Jourdain, Laferrière et Rendu, membres titulaires de la même section.

Plusieurs Sociétés savantes des départements, qui n'avaient pas encore répondu à l'appel que leur avait adressé M. le Ministre par la circulaire du 26 août 1858, ont écrit à Son Exc. et promettent leur concours pour les travaux préparatoires du *Dictionnaire géographique de la France*. L'Académie d'Arras et la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais indiquent les ouvrages qui pourraient être le plus utilement consultés pour la géographie du département du Pas-de-Calais, et adressent au Comité une liste des hameaux, censes et écarts des arrondissements d'Arras, de Béthune et de Saint-Pol, avec les noms latins de chaque lieu, extraits, autant qu'il a été possible, de chartes, diplômes et autres documents authentiques, d'une date certaine. La Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai communique un programme rédigé par son président, où sont énumérées les recherches à entreprendre pour

la préparation du *Dictionnaire géographique*. Les Sociétés savantes de la Charente-Inférieure, de la Gironde, de l'Hérault, du Loiret, et l'Académie impériale de Reims ont nommé des commissions qui s'occupent du même travail.

On doit aussi, à un membre non résidant, M. Francisque Michel, à huit correspondants et à deux personnes étrangères au Comité, des indications précieuses pour ce travail. M. Francisque Michel a transmis une notice des documents sur la topographie de la Guienne, qui existent en Angleterre. Il cite spécialement un cadastre d'une partie de cette province dressé vers le milieu du quatorzième siècle, par les agents anglais. Il se propose de prendre copie de cette pièce, à son prochain voyage en Angleterre. M. Léop. Delisle fait remarquer que la Bibliothèque impériale possède une copie de ce document ; mais comme elle est défectueuse, la communication de M. Fr. Michel serait d'une utilité incontestable. M. l'abbé Richard a envoyé une *chorographie du département du Doubs* et une nomenclature des communes de ce département avec les dénominations anciennes ; M. Samazeuilh, des notes relatives à l'Albret et à l'arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne). M. J.-B. Mathon a communiqué au Comité une nomenclature des villes, communes, hameaux, etc., de l'arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure). M. Martonne offre de se charger du Blésois, et répond aux questions posées dans la circulaire ministérielle. M. Hucher, après avoir rappelé l'ouvrage si complet de M. Cauvin sur la topographie du département de la Sarthe, indique M. Anjubault, bibliothécaire de la ville du Mans, comme préparant un catalogue méthodique et raisonné de tous les ouvrages qui ont pour objet l'ancien diocèse du Mans. M. Roussel promet sa collaboration pour la géographie du département de la Lozère ; il en est de même de M. Rousset pour le Jura ; ce correspondant a déjà rédigé un *Dictionnaire géographique et historique des communes de la Franche-Comté* ; il suffirait de compléter cet ouvrage. M. Penot prépare, pour le département du Haut-Rhin, une réponse à la circulaire ministérielle ; il a rédigé une série de questions qui doivent être adressées aux maires, curés et instituteurs. M. Lefèvre, professeur au collège de Cambrai, offre sa collaboration pour le Cambrésis. Enfin, M. de Briolle, chef du cabinet du préfet de la Gironde, fait hommage d'un Mémoire archéologique sur quelques communes de l'arrondissement de Bordeaux.

Le Comité reçoit avec reconnaissance ces renseignements et les renvoie à la commission du *Dictionnaire géographique de la France*.

M. Beauchet-Filleau adresse la copie d'une pièce extraite des ar-

chives de l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Saintes, relative à un duel judiciaire, qui eut lieu, en 1134, entre le champion de ce monastère et un personnage qui réclamait des religieuses certains droits qu'elles lui déniaient. M. Laferrière est prié d'examiner ce document, qui peut présenter quelque intérêt pour les institutions et les mœurs du moyen âge.

M. Vesly, conservateur de la bibliothèque et des archives communales de Rodez, envoie des sommaires détaillés de six pièces de la fin du quatorzième siècle, dont il offre de faire prendre des copies. Ces documents sont relatifs à l'occupation anglaise dans le Midi et attestent que les comtes d'Armagnac prirent une part active à la défense du Languedoc. L'examen de ces communications est envoyé à M. Rabanis.

M. l'abbé Tisserand adresse au Comité la copie de divers documents conservés aux archives de Vence. Ces pièces comprennent : 1° cinq lettres patentes des rois de France Henri II, François II, Henri IV et Louis XIII, concernant l'approvisionnement de salpêtre imposé au seizième siècle à toutes les villes du royaume, l'établissement de foires et marchés, etc. ; 2° deux sauvegardes accordées aux habitants de Vence par Louis XIII et Louis XIV ; 3° un arrêt du conseil d'Etat (1664) qui ordonne une enquête à l'occasion de violences exercées contre les habitants de Vence.

Des remerciements seront adressés à M. l'abbé Tisserand, et ces divers documents seront déposés aux archives.

La section regrette de ne pouvoir donner suite à une demande du même correspondant, qui voudrait avoir l'avis du Comité sur son *histoire de Vence*, avant de la publier. Il n'est pas dans les attributions du Comité de se livrer à un pareil examen.

M. l'abbé Barbier de Montault fait hommage de quarante-six pièces imprimées, relatives aux dix-septième et dix-huitième siècles. Ces documents, qui comprennent des édits, lettres patentes, déclarations du roi, etc., seront déposés aux archives, ainsi que la pièce relative au testament de Louis XIV, offerte par le même correspondant. Remerciements à M. Barbier de Montault.

M. Busy (d'Epinal) envoie la copie d'une charte d'Anthoine, duc de Lorraine, en date de 1513, qui confirme les privilèges accordés à Epinal, par ses prédécesseurs. Cette pièce sera jointe aux documents réunis depuis longtemps pour l'histoire du Tiers-Etat. M. Busy se met à la disposition de M. le Ministre pour la transcription des autres documents historiques que renferment les archives d'Epinal. Cette proposition est acceptée avec empressement et des remerciements adressés à M. Busy.

M. le président désigne MM. Victor Foucher, Pierre Clément, Eugène Rendu, Jules Desnoyers, Jourdain, Laferrière, Louandre, Monmerqué pour rendre compte des travaux des Sociétés savantes de l'Yonne, du Rhône, du Doubs, de la Marne, du Pas-de-Calais, du Var, et des bulletins des Sociétés des antiquaires de Morinie et de Picardie.

MM. Bellaguet, Huillard-Bréholles, Patin, Rathery, Tardif, Francis Wey donnent lecture de rapports sur les *Mémoires de la Société académique d'Angers*, sur le *Recueil des jeux floraux*, les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Dijon et de l'Académie de Toulouse*, sur l'ouvrage de M. Dugas de Beaulieu relatif au comté de Dagsbourg (auj. Dabo), sur l'histoire de Flers et du comté d'Athis (Orne), par M. le comte Hector de La Ferrière. Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Francis Wey rend compte d'une communication de M. Marchegay, et après en avoir signalé l'intérêt, il propose de publier : 1° une lettre en langue vulgaire de la première moitié du treizième siècle écrite à l'abbesse de Fontevrault par la prioiesse du couvent de Fontaines ; 2° une pièce contenant quelques détails sur un prieuré anglais qui dépendait de Fontevrault ; 3° une lettre de la mère du maréchal de Turenne qui est remarquable par le mérite littéraire et les détails qu'elle donne sur la vie domestique à cette époque. Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

A. CHÉRUEL,

Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 21 mars 1859.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur.

M. le président ouvre la séance en annonçant que le Ministre, par arrêté ministériel en date du 11 mars 1859, a nommé M. Leroux de Lincy, conservateur adjoint honoraire de la bibliothèque de l' Arsenal, membre du Comité dans la section d'archéologie. Cette bonne nouvelle est accueillie par les témoignages unanimes de la satisfaction de l'assemblée.

M. Cherbonneau, dont le zèle ne se lasse point, adresse au Comité des rapports sur des inscriptions recueillies dans la province de Constantine, et une lithographie représentant une figurine de bronze, Victoire ailée, trouvée en 1858 sous la Kasba de Constantine. M. le capitaine Payen a envoyé au Comité 27 fac-simile d'inscriptions recueillies par lui-même dans la province de Constantine. Dix-huit de ces inscriptions figurent dans l'un des rapports de M. Cherbonneau. M. Léon Renier se charge d'examiner cet envoi, ainsi que ceux de MM. l'abbé Canéto et Tisserand, de M. Hucher et de M. Tudot, qui tous sont relatifs à l'archéologie romaine.

M. de Guilhermy accepte la mission d'examiner, dans l'envoi du dernier de ces Mémoires, ce qui concerne le moyen âge; le même membre se chargera aussi de rendre compte à la section d'*additions* de M. Bouchitté à sa Notice sur divers monuments ayant appartenu à l'abbaye de Port-Royal. (V. séance des 17 janvier et 14 février 1859.)

M. de Linas fait connaître que le vitrail placé autrefois derrière l'autel du couvent des Grands Augustins de Paris, que Millin a publié dans ses *Antiquités nationales*, t. III, n° 25, pl. XI, fig. 3, n'est pas entièrement détruit. La tête et une partie du buste du roi Henri II, qui figurait en pied sur ce vitrail, agenouillé devant un prie-Dieu, ont été conservés et se trouvent aujourd'hui en la possession de M. d'Averdoing, peintre d'histoire. M. Lenoir transmettra ce renseignement, pour lequel la section remercie M. de Linas, à M. du Sommerard, qui pourrait aviser aux moyens d'obtenir ce monument national pour le musée de Cluny.

MM. les abbés Giraud et Grimot adressent des documents ou des

rapports, qui seront examinés par M. Lenoir et Quicherat. M. Chabouillet examinera un envoi d'empreintes de sceaux et autres objets de M. l'abbé Barbier de Montault; une photographie représentant une partie des remparts d'Angers, aujourd'hui détruits, adressée par le même correspondant, est déposée aux archives.

M. André Durand demande que l'on assure la conservation de l'église de Saint-Laurent à Rouen, et que l'on fasse de cet édifice une annexe du Musée des antiquités du département de la Seine-Inférieure. M. de Guilhermy rappelle à la section qu'une proposition, dans le même sens, a déjà été soumise au conseil général du département. La section renvoie la lettre de M. Durand à l'examen de M. P. Lacroix. A ce sujet, la section décide qu'attendu l'utilité qu'il y aurait pour le Comité de connaître les monuments classés par le ministère d'Etat comme monuments historiques, Son Exc. le Ministre de l'instruction publique sera prié de vouloir bien réclamer de son collègue, Son Exc. M. le Ministre d'Etat, la liste officielle de ces monuments.—M. Amiel appelle l'attention du Ministre sur le donjon de l'ancien château de Puyvert, situé sur une colline des Pyrénées, dans le département de l'Aude, entre Foix et Perpignan. Suivant une tradition recueillie par Fauriel, c'est dans une salle de ce donjon qu'aurait eu lieu le plus ancien concours de poètes dont il soit fait mention. Or, on voit encore, dans une des salles de Puyvert, un bas-relief représentant des ménestrels jouant de divers instruments. M. Amiel croit savoir que le propriétaire de ces ruines s'en dessaisirait volontiers en faveur de l'Etat; en attendant qu'une décision de l'autorité intervienne à cet égard, le correspondant propose de faire photographier ce monument. M. Leroux de Lincy veut bien se charger de faire un rapport sur la lettre de M. Amiel. M. Lenoir accepte la même mission pour une communication de M. V. de Courmacel. Des renseignements transmis par MM. Combet, correspondant, et Burin, instituteur primaire, seront déposés aux archives.

M. Dauvergne, membre non résidant, dépose sur le bureau une série de onze notices, rédigées par lui pour servir au *Répertoire archéologique de la France*. Ces notices, accompagnées de plans et de dessins, comprennent toutes les communes du canton de Coudommiers. M. de Guilhermy, qui a bien voulu se charger de l'examen de notices dues également au zèle de M. Dauvergne et qui ont été remises à une séance précédente, voudra bien examiner également le complément de cet important travail.

M. le secrétaire du Comité donne connaissance à la section d'une décision prise par M. le préfet de la Seine, en vertu de laquelle la

porte de l'ancien collège de Bayeux, qui va être démoli, sera réservée dans la vente de l'immeuble et transportée au musée de Cluny.

L'archéologie devra la conservation de ces restes vénérables à l'intervention du Ministre de l'instruction publique, qui, prévenu du danger auquel ils étaient exposés par un correspondant du Comité, M. le comte de Mellet, a bien voulu écrire à ce sujet à M. le préfet de la Seine.

M. le président désigne pour rendre compte de diverses publications de Sociétés savantes MM. de La Grange, L. Renier, de Maslatrie, Dauban, Quicherat, de Contencin, Alb. Lenoir et Chabouillet.

La fin de la séance est occupée par la lecture de rapports.

M. Vincent, membre de la section des sciences, qui a bien voulu se charger de donner à la section d'archéologie son opinion sur un rapport de M. de Coussemaker relatif à un manuscrit musical de la bibliothèque de Saint-Die, expose le résultat de l'examen auquel il s'est livré. Le savant académicien croit qu'il serait très-utile de publier le travail de M. de Coussemaker dans la *Revue des Sociétés savantes*, à l'exception du préambule auquel il s'associe d'ailleurs complètement, mais dont l'impression aurait l'inconvénient d'engager l'administration. Conformément aux conclusions de M. Vincent, le rapport de M. de Coussemaker sera adressé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Vincent qui, comme on sait, a longtemps fait partie de la section d'archéologie saisit cette occasion qui le réunit à ses anciens collègues, pour déposer sur le bureau la traduction d'inscriptions hébraïques envoyées, il y a deux ans, par M. Tournal, et qu'il s'était chargé de procurer au Comité. (V. *Bulletin*, t. IV, p. 161. Séance du 15 juin 1857.) C'est M. E. Renan, membre de l'Institut, qui a bien voulu donner l'interprétation de ces inscriptions. Ce travail est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Vincent lit ensuite un rapport sur une lettre de M. F. Morand, membre non résidant, relative à l'interprétation de l'inscription de la cloche du beffroi de Boulogne-sur-Mer. (V. *Bulletin du Comité*, t. IV, p. 364.) Cette lecture intéresse vivement l'assemblée; mais comme M. Vincent annonce en terminant qu'il compte donner à ce travail, dans une publication spéciale, des développements que ne comporterait pas le cadre de la *Revue des Sociétés savantes*, je me bornerai ici à prendre acte de la promesse de M. Vincent.

M. Léon Renier lit un rapport sur des communications de MM. Charbonneau, Harlin et Maurice Ardant. La section renvoie le travail de

M. Renier à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

Le même membre rend compte verbalement de trois autres communications. Il propose, premièrement, le renvoi à la même commission de la notice de M. de Portalon sur la découverte de onze sarcophages antiques à Perenas ; secondement, le dépôt aux archives de la notice de M. Prioux sur de nouvelles découvertes faites dans la ville d'Ancy. Cette communication consiste surtout en dessins des objets trouvés dans les fouilles ; troisièmement, le renvoi à la commission de la carte de la Gaule d'une notice de M. Lemaître sur la découverte d'un cimetière gallo-romain près de la ville de Tonnerre (Yonne). La section approuve toutes les conclusions de M. Renier.

M. de Mas-Latrie, au nom de M. de Laborde, absent, demande à M. le président s'il y a lieu d'espérer que la proposition relative à la copie des dessins de Gaignières, conservés à Oxford, soit prise en considération par M. le Ministre. M. le chef du bureau des travaux historiques répond que le Ministre n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

M. Prosper Mérimée convaincu que c'est la question des frais qui retarde la décision du Ministre, propose un moyen moins dispendieux que celui d'envoyer un ou plusieurs artistes en Angleterre avec une mission spéciale ; il serait très-facile, dit-il, d'obtenir ces dessins par l'entremise du conservateur de la Bibliothèque bodléienne. La section, qui désire vivement le succès de la proposition de M. de Laborde, adhère à l'opinion de M. Mérimée ; en conséquence, M. le chef du bureau des travaux historiques est prié de vouloir bien prendre en Angleterre les renseignements nécessaires. Le côté financier de cette proposition ainsi simplifié, on pourrait la soumettre de nouveau à Son Excellence.

MM. Viollet-Leduc, de Longpérier, de Contencin et Albert Lenoir lisent des rapports sur des publications de diverses Sociétés savantes. Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

MM. Quicherat et de Guilhermy lisent des rapports sur des communications de MM. l'abbé Grimot, Maurice Ardant, Dauvergne, Hucher et Barbier de Montault qui sont renvoyés à la même commission.

M. Chabouillet rend compte verbalement de notes envoyées par M. M. Ardant sur une découverte de deniers de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, dits Barbarins. Ces notes, dit le rapporteur, sont de bons éléments pour un travail d'ensemble sur la numisma-

tique du Limousin que personne ne saurait faire avec plus de succès que M. Ardant. Le même membre avait été chargé de rendre compte à la section d'une communication de M. de Girardot ; il ne pense pas qu'il y ait grand parti à tirer pour l'histoire de ces fragments mutilés d'un compte de dépenses, du temps d'Anne de Bretagne, mais qui n'est pas daté et qui d'ailleurs ne contient rien de neuf. M. Chabouillet propose le dépôt aux archives de ces deux communications.

M. Alb. Lenoir fait hommage, au nom de l'auteur, des *Méthodes des proportions dans l'architecture égyptienne, dorique et du moyen âge*, par M. le Dr Henszlmann, un volume in-f° de planches et un volume in-4° de texte en deux parties. — Atlas. Paris, Arthus Bertrand, libraire-éditeur.

La séance est terminée par le renvoi à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes* d'un rapport de M. Paul Lacroix, sur la seconde partie du tome III des Mémoires de la *Société archéologique de l'Oise*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 28 mars 1859.

Présidence de M. VINCENT, membre du Comité.

M. Menant (Joachim), correspondant, assiste à la séance.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président désigne, pour rendre compte des nouvelles publications des Sociétés savantes récemment parvenues au ministère, MM. Hébert, G. Ville, Figuier, Chatin et Bertsch.

L'ordre du jour appelle les rapports des membres chargés précédemment de faire de semblables comptes rendus.

M. Decaisne n'est pas présent. — MM. Serret et Ville ne sont pas en mesure de faire leurs rapports à cette séance.

M. Hébert donne lecture d'un rapport sur les tomes I, II et III du *Bulletin de la Société de l'industrie minérale de Saint-Etienne*. Ce rapport n'étant pas terminé, l'auteur le complétera et le remettra à la prochaine séance.

M. Bertsch lit un rapport sur les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, tome III.

M. Figuier lit un rapport sur le *Bulletin de la section de Médecine de la Société des sciences naturelles, etc., de Seine-et-Oise*, 1^{re} année, 1858.

M. Pasteur lit un rapport sur le tome XIV des *Mémoires de l'Académie impériale de Caen*.

M. Chatin lit un compte rendu des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1^{er} et 2^e trimestres 1857 et 1^{er} trimestre 1858.

Les rapports de MM. Bertsch, Figuier, Pasteur et Chatin sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*, avec prière de les faire paraître dans cette Revue.

M. Figuier, secrétaire de la section, donne connaissance d'un extrait d'une lettre de M. Mathon, correspondant, bibliothécaire de la ville de Neufchâtel (Seine-Inférieure), contenant l'indication des ouvrages qui pourraient être utilement consultés pour la description géologique des départements de la Seine-Inférieure et de l'Oise. Cette lettre sera réservée comme document relatif au *Dictionnaire scientifique de la France*.

M. Faye propose au Comité de provoquer des recherches systématiques dans les bibliothèques à l'effet de mettre en lumière les

documents inédits qui peuvent intéresser l'histoire des sciences dans notre pays. M. Faye représente qu'au seizième, et surtout au dix-septième siècle, la correspondance était extrêmement active entre les savants. Les lettres privées remplissaient alors l'office de nos journaux scientifiques actuels. Toutes ces lettres n'ont pas été publiées; il en reste encore un assez grand nombre dans les collections publiques ou particulières. Il serait bien important pour l'histoire des sciences de recueillir et de publier ces documents aussi intéressants qu'utiles.

M. Figuiet, secrétaire de la section, appuie la proposition de M. Faye. La réunion des lettres des savants, disséminées dans nos bibliothèques publiques, fournirait les éléments les plus précieux pour l'histoire des sciences en France, qui, malheureusement, est encore à faire.

M. Figuiet rappelle que c'est précisément par une correspondance entre Papin et Leibnitz, découverte dans la bibliothèque de Hanovre, que l'on a eu connaissance de ce fait important, savoir que Papin avait réalisé le premier l'application de la vapeur à la navigation et qu'il avait essayé de conduire en Angleterre un bateau mû par une machine à vapeur de son invention. Les lettres et documents que pourront faire découvrir les recherches faites avec soin dans nos bibliothèques publiques seront certainement nombreux. Pour n'en citer qu'un exemple, la bibliothèque de Bordeaux fournirait tous les mémoires et papiers de de Romas, qui rivalisa avec Franklin dans l'étude de l'électricité atmosphérique.

M. Figuiet entretient, à cette occasion, la section des sciences de l'utilité de l'entreprise, qui consisterait à publier les œuvres de savants éminents des derniers siècles qui n'ont pas encore été rassemblées en un corps d'ouvrage. Le Gouvernement était entré dans cette voie à l'égard du mathématicien Fermat, mais ce projet n'a pas eu de suite. Cependant, de telles publications seraient accueillies avec une grande reconnaissance par l'Europe savante tout entière. M. Figuiet cite comme exemple l'intérêt qu'éveillerait chez les physiciens de toutes les nations la réunion des œuvres de Papin, dont le Comité pourrait entreprendre la publication sans de grandes difficultés. Le monde savant saluerait avec reconnaissance ce monument élevé aux travaux de l'illustre mécanicien français à qui l'on doit la création de la machine à vapeur.

M. Figuiet en cite la publication des œuvres de Papin que comme un exemple. On pourrait entreprendre ensuite ou simultanément la réunion en un corps d'ouvrage des travaux d'autres savants éminents

qui appartiennent à l'histoire des sciences, tels que Galilée, Lavoisier, Gay-Lussac, etc.

M. Pasteur est d'avis qu'il ne suffit pas de prendre la proposition de M. Figuié en considération, mais qu'il faut encore lui donner une suite efficace, la soumettre à M. le Ministre et insister près de Son Excellence pour obtenir les fonds nécessaires à son exécution. La réunion en un corps d'ouvrage des travaux d'hommes éminents dans chaque science sera incontestablement utile et même indispensable au progrès des sciences; mais elle ne pourrait être entreprise par la librairie. Le Gouvernement seul peut s'en charger, et rien ne s'opposerait d'ailleurs à ce que cette publication se fit simultanément avec celle du *Dictionnaire scientifique* de la France dont est chargée la section.

M. Petit regarde la question comme une des plus sérieuses de celles dont la section puisse s'occuper; aussi est-il d'avis qu'il faut l'étudier à fond, la développer de façon à mettre M. le Ministre à même d'apprécier toute son importance. M. Petit propose, en conséquence, de nommer une commission pour examiner le projet à ses divers points de vue et soumettre une proposition précise à M. le Ministre. L'adoption du projet aurait le double avantage de rendre un immense service aux sciences et de donner une activité immédiate à la section des sciences du Comité.

La proposition de M. Petit est adoptée: M. le président désigne, pour faire partie de la commission, MM. Faye, Pasteur, Petit et Serret.

L. FIGUIÉ,

Secrétaire de la section des sciences.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES LETTRES DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

Ce volume ne renferme que les pièces qui ont été lues dans la séance publique, tenue à Montauban le 10 juin 1858. Parmi ces pièces, une seule rentre dans les attributions du Comité : c'est celle qui a pour titre : *Etudes sur la juridiction des consuls de Montauban, en matière criminelle*, et qui paraît être le commencement d'un travail plus étendu.

L'auteur de cette dissertation, M. Devals, trouve l'origine du droit de justice des consuls dans l'exercice continu du régime municipal que Rome avait légué à quelques-unes de ses provinces : il le suit à travers les luttes de la bourgeoisie contre la féodalité, et les épisodes sanglants de la croisade contre les Albigeois, et des guerres contre les Anglais, jusqu'au moment où, en 1545, il fut réglémenté par un édit de François I^{er}.

Dans le cours de son Mémoire, M. Devals cite et transcrit plusieurs documents tirés des archives municipales ; nous y avons remarqué une ordonnance rendue, en 1536, par les consuls *sur le salaire et les libertés de l'exécuteur de la justice*, et un inventaire, dressé en 1542, du matériel affecté à l'exécution des arrêts criminels.

Nous signalons ces deux documents, parce que déjà le Comité en a reçu d'analogues de la part de quelques-uns de ses correspondants qui résident dans le nord de la France, et qu'il peut être curieux de comparer entre eux des renseignements venus, sur un même sujet, de points divers de notre territoire.

Mais ce sur quoi nous tenons à appeler l'attention du Comité, c'est

le but vers lequel se portent les efforts de la Société, et que révèle la publication de ce volume.

La Société actuelle se rattache à une association qui existait déjà en 1742, et qui, de 1743 à 1755, a publié cinq volumes. Depuis 1755, elle n'a pas fait de recueil, et les Mémoires, dissertations, ou discours de ses membres se trouvent disséminés soit dans le *Mercur de France*, soit dans les journaux imprimés à Montauban.

Aujourd'hui, la Société tient à mieux prouver son existence, elle publie le volume dont elle vous a fait hommage : *c'est une tentative*, dit-elle; et si cette tentative est favorablement accueillie, elle espère pouvoir publier un volume chaque année.

D'un autre côté, M. Devals nous apprend que les magistrats municipaux de Montauban ont commencé à faire explorer et mettre en ordre les archives de l'Hôtel de Ville; *à peine la mine a-t-elle été ouverte, s'écrie M. Devals, qu'il en a jailli à profusion de véritables trésors !* — Ces expressions ne manquent pas d'enthousiasme, mais elles annoncent une entreprise utile, pouvant amener de bons résultats, et digne par conséquent de l'approbation du Comité.

LASCoux,

Membre du Comité des travaux historiques.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET
ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE. — Tome III. Année 1857.

Le tome III des *Mémoires de la Société académique de l'Oise* n'offre à la section d'histoire et philologie qu'une notice sur Ive de Chartres. Sans méconnaître le mérite des recherches des Bénédictins et autres biographes, M. Devic a pensé qu'on pourrait recueillir encore quelques faits nouveaux sur la vie de saint Ive, dans les écrits qu'il nous a laissés et dans les chroniqueurs contemporains. Le lieu de naissance de l'illustre prélat, ses premières études, son séjour à l'abbaye de Saint-Quentin, son élévation à l'épiscopat, ses démêlés avec l'archevêque de Sens et le roi de France, son intervention dans la querelle des investitures, sont étudiés successivement par M. Devic. L'auteur indique encore les solutions données par Ive de Chartres à certaines questions, alors controversées, telles que l'infaillibilité des épreuves judiciaires; le pouvoir coërcitif de la trêve de Dieu, etc., et il combat les historiens qui ont attribué à un autre canoniste la *Pannormia* et le *Decretum*.

Nous regrettons de ne pouvoir partager toutes les opinions émises dans cette notice. Nous admettons volontiers qu'Ive de Chartres naquit dans le Beauvaisis, ou plus exactement dans le diocèse de Beauvais; mais on ne saurait, à notre avis, accepter l'argument que M. Devic tire de l'obituaire de l'abbaye de Saint-Quentin, pour établir que son illustre compatriote était né à Auteuil et qu'il appartenait à une famille noble. Les mots *Acquisivit nobis decimam de Altoilo*, ne paraissent point signifier qu'il donna au monastère de Saint-Quentin la dime d'Auteuil, mais bien que, pendant l'exercice de ses fonctions d'abbé, il acquit cette dime pour l'abbaye. L'obituaire emploie, en effet, dans le même passage le mot *donavit* pour les ornements et vases sacrés que le monastère reçut en pur don de son premier abbé.

On pourrait aussi contester le jugement porté par M. Devic sur la *Pannormia* et le *Decretum* : s'il avait pris connaissance des travaux des frères Ballerini, de M. de Savigny, du P. Theiner et de M. Wasserschleben, il aurait peut-être jugé moins favorablement le premier de ce recueil, compilation venue après un grand nombre de compilations du même genre, auxquelles sont empruntées presque

littéralement deux des parties qui la composent. Peut-être aussi n'aurait-il pas revendiqué pour Ive de Chartres l'œuvre informe connu sous le nom de *Decretum*, ou tout au moins aurait-il reconnu avec les plus zélés partisans du prélat, que le *Decretum* n'est autre chose qu'une collection de notes et de matériaux réunis pour la rédaction de la *Pannormia*. Ces observations ne doivent pas, toutefois, faire oublier que l'auteur n'a pas voulu, dans son travail, s'écarter des limites et des conditions ordinaires d'un article biographique, et l'on ne saurait méconnaître sans injustice qu'il a rempli avec convenance le plan qu'il s'était tracé.

AD. TARDIF,

Membre du Comité des travaux historiques.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS.

Deuxième volume, n° 5. — MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE. — MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE. 5^e série, tome 2.

Le Bulletin de la Société nivernaise renferme deux articles qui peuvent intéresser particulièrement la section d'archéologie. L'un, qui a pour titre : *Réponse au Rapport de M. Morellet sur la Numismatique nivernaise, de M. de Soultrait*, ne saurait être ici l'objet d'un examen qui nous obligerait à rapprocher des assertions du Rapport les réponses de M. de Soultrait. Mais nous devons dire qu'après avoir lu attentivement la défense de l'auteur de la *Numismatique nivernaise*, il nous a semblé qu'elle reste presque sur tous les points victorieuse. Ce n'est pas que M. Morellet manque d'érudition et de sagacité; mais M. Georges de Soultrait, esprit juste et solide, a fait des monuments du Nivernais : monnaies, médailles, jetons, sceaux, chartes, etc., une étude spéciale, et, sur ce terrain, il prouve qu'il n'a rien négligé ni rien affirmé sans preuves. Du reste, le débat est parfaitement courtois, et nous sommes persuadés que la pensée qu'il pourra rencontrer encore la critique attentive, quoique bienveillante, de M. Morellet, n'est pas de nature à disposer M. de Soultrait à se relâcher, dans un prochain ouvrage, de la consciencieuse exactitude qu'il s'est efforcé d'apporter dans tous ses travaux.

L'article que M. l'abbé Crosnier a consacré au *symbolisme, à ses causes, à ses développements*, touche, comme on le voit, à une des questions les plus vastes et les plus importantes de l'archéologie. Elle a été traitée avec le soin et l'érudition que comportait l'exposé très-succinct d'un si grand sujet. Après avoir défini le symbole, un signe sensible qui exprime une idée cachée en rapport avec l'image qui frappe nos sens, M. l'abbé Crosnier montre que le symbolisme est une langue universelle que tous les peuples ont parlée et que ses différents caractères primitifs sont partout les mêmes, parce qu'ils se trouvent dans la nature qui ne change pas. Nous regret-

tons de ne pouvoir le suivre dans son travail ; mais nous ne résumerions pas son résumé substantiel sans lui nuire, et ce n'est point ici le lieu de le développer. Il nous suffira de dire que l'article de M. l'abbé Crosnier, écrit d'un style vif et élégant, est plein de science, de faits et d'idées. L'auteur, parfaitement versé dans la matière, l'expose avec une méthode et une clarté dont on jugera par la citation du passage suivant, où il rappelle, en les caractérisant, les différentes branches du symbolisme avant la venue de Jésus-Christ :

« 1° Le symbolisme naturel est fondé sur les rapports qui existent évidemment entre un objet sensible et l'idée qu'il fait naître dans l'âme ou dont il rappelle le souvenir ; l'agneau est le symbole de douceur ; le lis est le symbole de la candeur et de l'innocence ;

« 2° Le symbolisme historique existe lorsqu'un fait est la figure d'un autre fait qui lui est corrélatif ; tels sont les traits de l'Ancien Testament, qui tous indiquent quelque fait de la loi évangélique. Le sacrifice d'Abraham, le serpent d'airain n'étaient que des figures de la grande victime du Calvaire ; dans ces circonstances, le symbolisme historique devient prophétique ;

« 3° Le symbolisme commémoratif est destiné à conserver le souvenir d'un événement : les noms que les Juifs imposaient à leurs enfants, la plupart des monuments qu'ils érigeaient étaient des symboles commémoratifs. L'autel de Béthel, celui que dressa Josué, de douze pierres retirées du lit du Jourdain, sont de ce genre ;

« 4° Le symbolisme mystique se rencontre dans les cérémonies sacrées, dans les actes religieux, et exprime le sentiment qu'ils ont fait naître et ceux qu'ils doivent produire. Tel est l'encens qui, en brûlant, indique l'immolation et l'adoration, et dont la fumée, en s'élevant vers le ciel, rappelle les qualités de la prière ;

« 5° Le symbolisme apocalyptique, dont le sens caché au vulgaire n'est connu que des initiés ;

« 6° Le symbolisme du langage, qui consiste dans les images, les figures, les comparaisons employées par celui qui parle ou qui écrit ;

« 7° Enfin, le symbolisme des nombres, qui exprime le rapport des chiffres simples ou composés avec certaines idées. Ce symbolisme existait déjà avant le Christ, puisqu'on en trouve des traces bien marquées dans les livres saints et dans les auteurs de l'antiquité païenne. »

Les Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube renferment, 1° un Mémoire

sur les derniers restes des fortifications de la ville de Troyes, par M. Jules Gréau ; 2° une description architecturale et iconographique de l'église de Bar-sur-Seine, par M. l'abbé Tridon ; 3° un article d'archéologie départementale, de M. Corrad de Breban. M. Gréau élève la voix en faveur des derniers restes de constructions militaires du seizième siècle, qui sont sur le point de disparaître. Troyes a vu tomber l'enceinte des murailles du moyen âge, qui était encore presque complète, il y a quelques années. Nous ne sommes pas de ceux qui voudraient couvrir d'une égale protection toutes les pierres du passé : à nos yeux, la pioche elle-même peut être un instrument de progrès lorsqu'elle fait pénétrer la lumière dans les ténèbres et qu'elle donne à la vie l'air et l'espace qui lui sont nécessaires ; mais c'est à la condition de ne pas faire brèche à la civilisation en détruisant des monuments de l'art ou de l'histoire. Peut-être y a-t-il de l'exagération dans les plaintes de M. Gréau. La comparaison qu'il fait entre la rapidité avec laquelle l'administration municipale de Troyes a abattu les anciens remparts et l'empressement des peuples, pendant le moyen âge, à détruire les édifices publics et privés pour chercher des matériaux dans leurs débris, paraîtra un peu forcée. Nous ne voulons pas non plus assimiler la création de larges boulevards et de voies spacieuses à la désolation et à la ruine, et parce que Troyes s'est rajeunie, nous espérons que les enfants de la Champagne reconnaîtront encore, à travers les promenades plantées d'arbres et inondées de soleil qui occupent l'emplacement des douves et des murailles séculaires,

Campos ubi Troja fuit.

Mais nous nous associons complètement au sentiment si respectable qui anime M. Gréau. Les municipalités se hâtent trop souvent de faire disparaître d'anciens édifices qui, appropriés aux besoins du temps, contribueraient à l'embellissement des villes ; elles leur font perdre ainsi, avec les traces du passé, leurs véritables titres de noblesse, leur titre à l'admiration des étrangers, le témoignage de leur gloire nationale et de leur ancienne splendeur. Nous espérons que l'administration municipale de Troyes tiendra compte des vœux émis par M. Jules Gréau ; qu'elle fera restaurer la tour Barbazan, dont l'existence n'est point un obstacle à l'agrandissement de la ville, et qu'elle laissera subsister, dans les tourelles des Moulins-Neufs et de la planche Clément, des spécimens de cette architecture militaire de la fin du moyen âge, dont il ne reste plus aujourd'hui que de rares vestiges.

L'intéressante notice de M. l'abbé Tridon, sur l'église de Bar-sur-Seine, renferme une description architecturale et iconographique détaillée de ce monument du seizième siècle, où l'on trouve le mélange du style ogival et de la renaissance. Commencé en 1605, il ne fut terminé qu'en 1618, ayant subi une interruption de travaux pendant quarante années, depuis 1562, conséquence des guerres de religion. M. l'abbé Tridon prouve, par les détails dans lesquels il entre sur la vaste étendue de l'édifice, l'harmonie des parties dont il se compose, la beauté de son fenêtrage, la richesse de ses verrières, l'élégance des galeries du transept et de certains objets d'art, tels que la chaire et le banc-d'œuvre, qui en sont l'ornement, que l'église de Bar-sur-Seine doit être mise au rang des édifices religieux les plus remarquables du diocèse de Troyes.

Un article de M. Corrad de Breban, qui est le huitième d'une suite d'études d'archéologie départementale, publiées dans les Mémoires de la Société du département de l'Aube, relate de récentes et intéressantes découvertes. Dans un quartier de Troyes, c'est une tombe gallo-romaine; dans un autre, ce sont des moules, des médailles, des poteries romaines, contemporaines des Antonins; un peu plus loin, enfouies à un mètre de profondeur, ce sont de belles mosaïques, d'une étendue de cinq à six mètres chacune, qui viennent attester l'antique prospérité de Troyes sous la domination romaine. Une partie de ces mosaïques, formées de petits cubes noirs et blancs, en calcaire jurassique et en schiste naturel, a été transportée au musée de la ville. M. Corrad parle aussi d'objets antiques : vases en verre, poteries, armes, statuettes en bronze, médailles, fibules, trouvés à Villeneuve-au-Châtelot. Ces découvertes, dont le détail manque d'intérêt pour le grand nombre, en ont beaucoup pour l'habitant des localités, parce qu'elles lui font retrouver les témoignages des monuments sur un passé qui n'a pas laissé de traces dans l'histoire. Les trouvailles de Villeneuve sont aussi une preuve de plus de l'importance du passage de la Seine à Pont, dans une antiquité reculée.

Les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 5^e série, tome II, mentionnent une découverte autrement importante. Un des membres les plus actifs de la Société, M. C. Roumeguère, en défonçant le sol d'un jardin où il faisait construire une serre, rue Riquet, a trouvé, le 17 novembre 1857, un petit pot en terre cuite, de forme circulaire, d'où s'échappèrent de petites monnaies de bronze, au nombre de 497, toutes de l'empereur Probus. Les monnaies de Probus ne sont pas

rare en France; il n'y en a point peut-être de plus communes. Ce n'est donc ni le grand nombre de pièces ni leur rareté qui fait l'importance de la découverte. Une seule est inédite, et les inédites se trouvent encore, puisque du temps de l'abbé Rothelin on comptait 2,000 variétés environ de petits bronzes de ce règne; que Mionnet éleva plus tard ce nombre à 2,500, et qu'on pourrait le porter aujourd'hui à près de 3,000. Mais la médaille inédite de M. Roumeguère, publiée par M. de Longpérier, dans le dernier numéro de la *Revue numismatique*, doit à sa singularité et à l'allusion qu'elle renferme une importance exceptionnelle. En voici la description : au droit, la tête radiée de l'empereur tournée à droite; au revers, une grappe de raisin et une légende en trois mots séparés par un point, FOR. HIL. SAL. Tout le monde sait que Probus permit aux habitants de la Gaule, de la Bretagne et de l'Espagne, d'avoir des vignes, et que, pour utiliser le loisir des soldats, il leur en fit planter sur le flanc des collines. M. Roumeguère pense que ce bronze aurait été frappé pour conserver le souvenir de ce bienfait, et que les trois mots de la légende, dans lesquels il voit les initiales de *fortuna*, *hilaritas*, *salus*, courage, joie et santé, feraient l'éloge de la vigne en énumérant les avantages qu'on peut retirer d'un usage modéré du vin. La médaille ajouterait donc, en quelque sorte, un fait à l'histoire. Celle-ci nous apprend que Probus rétablit la culture de la vigne que Domitien avait stupidement interdite, prétendant condamner les coteaux, qui donnaient d'excellents vins, à fournir à l'empire un contingent en blé non moins riche ni moins abondant; la monnaie nous prouverait qu'il joignit à cet acte la recommandation de l'usage du vin; à moins qu'il ne faille voir plutôt, comme notre savant confrère, M. de Longpérier, dont l'opinion a tant d'autorité en ces matières, incline à le penser, dans la légende de la médaille l'expression de vœux faits pour l'empereur : *fortuna*, *hilaritas*, *salus*. L'emploi *fortitudo*, si on acceptait l'interprétation de M. Roumeguère, n'aurait pas d'autre précédent dans la numismatique romaine.

Ce qu'il y aurait de singulier dans cette pièce, c'est l'idée abstraite de la légende. Ordinairement, on célèbre un Dieu par un des produits du sol qui lui sert d'attribut : la vigne symbolise Bacchus; l'épi, Cérès; l'olivier, Minerve. Ici ce serait l'éloge de la vigne pour la vigne elle-même. Il n'y a pas jusqu'à l'un des mots de la légende qui n'ait un caractère insolite : *fortitudo*, comme l'a fait remarquer M. de Longpérier, est une expression cicéronienne étrangère à la langue des médailles qui exprime une idée abstraite, le

courage moral. Un moderne, un poète du Caveau, pour faire l'éloge du vin, n'aurait pas composé une médaille autrement : *fortitudo, hilaritas, salus*.

Quoi qu'il en soit, la monnaie infiniment curieuse de M. Roume-guère ira, avec la trouvaille à laquelle elle appartient, enrichir la collection de l'Académie de Toulouse. Cette compagnie possède déjà une suite de plus de 4,240 médailles antiques, dont environ la moitié en impériales d'or et d'argent, qu'elle a fait placer dans le local du musée, afin qu'exposée sous des vitrines, elle pût servir à l'instruction et au plaisir du public. De son côté, la ville, reconnaissante d'un dépôt qui lui est un ornement et un secours, a augmenté de 500 francs la subvention annuelle qu'elle faisait à l'Académie, à laquelle elle laisse la propriété de la collection. On ne peut donc mieux concilier les intérêts de la science et du public éclairé avec ses intérêts bien entendus, que l'a fait, au profit de tout le monde, l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

DAUBAN,

Membre du Comité des travaux historiques.

SECTION DES SCIENCES.

RAPPORT SUR LE 2^e VOLUME DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DU DOUBS (3^e Série), Besançon, 1857.

Ce volume renferme quatre Mémoires de géologie fort importants, dont voici les titres :

- 1^o *Mémoire géologique sur la présence du terrain permien et du représentant du grès vosgien dans le département de Saône-et-Loire ainsi que dans la montagne de la Serre (Jura)*, par M. COQUAND, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Besançon, 40 pages;
- 2^o *Mémoire sur la formation crétacée du département de la Charente*, par le même, 71 pages;
- 3^o *Position des OSTREA COLUMBA et BIAURICULATA dans le groupe de la craie inférieure*, par le même, 25 pages;
- 4^o *Mémoire sur les terrains crétaçés du Jura*, par M. LORY, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Grenoble, 56 pages.

La géologie, comme on le voit par le nombre et l'étendue des Mémoires dont nous venons de donner les titres, est en honneur à la Société d'émulation du Doubs. Cela tient sans doute à la nature du sol, si propre aux observations géologiques, du Jura et des régions voisines; mais cela tient surtout aux hommes distingués auxquels a été confié l'enseignement de la géologie à la Faculté des sciences de Besançon.

Après tous les maîtres illustres, français ou étrangers, dont les profondes investigations ont fait depuis longtemps connaître la structure du Jura, il y avait sans doute place à de nombreuses recherches de détails; mais des hommes comme MM. Coquand et Lory ne sont pas de ceux qui restent à glaner en arrière; ils possèdent tous deux les armes puissantes de la géologie moderne, ces armes auxquelles rien ne résiste quand on les emploie simultanément : la *stratigraphie*, c'est-à-dire l'art de classer les couches dont se compose le sol dans leur ordre naturel, de les suivre dans leur contour, de les reconnaître dans leur succession à l'aide des caractères de toute nature que l'œil exercé de l'observateur doit y voir, et la *paléontologie*, qui fournit les plus précis, les plus infaillibles de ces caractères, les débris de corps organisés, animaux ou végétaux, enfouis dans ces couches nombreuses, mais différents dans chacune d'elles.

Les Mémoires de géologie, que publie la Société d'émulation du Doubs dans le 2^e volume de la 3^e série, sont relatifs, le premier, par M. Coquand, à certains dépôts difficiles à classer de la fin des âges primaires ou du commencement des âges secondaires, dont on retrouve des lambeaux en des points différents du pourtour du *plateau central*, et que M. Coquand a poursuivis jusque dans la montagne de la *Serre*, qui dépend du département du Jura ; le second et le troisième, du même auteur, au terrain crétacé supérieur du sud-ouest de la France, dont la connaissance approfondie est nécessaire pour arriver à une bonne classification, qui manque encore, du terrain crétacé tout entier ; enfin le quatrième, de M. Lory, est une étude complète du terrain crétacé inférieur du Jura et des phénomènes géologiques qui ont contribué à la constitution du sol de cette contrée, et même de la partie des Alpes qui lui fait face, depuis le milieu de la période jurassique jusqu'à la fin de l'époque néoconienne, la première de la période crétacée.

Ce dernier Mémoire est donc un travail d'un intérêt éminemment local, dont la place était marquée dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, et par lequel nous croyons devoir nécessairement commencer notre rapport en raison des facilités qu'il nous donnera pour l'intelligence de la constitution du Jura, de l'époque de sa formation, et de l'orographie de ces régions antérieurement à cette époque.

PREMIÈRE PARTIE.

MÉMOIRE DE M. LORY *sur les terrains crétacés du Jura.*

Le Jura et les Alpes à la fin de la période jurassique. — Les mêmes régions au commencement de la période crétacée. — Lac suprajurassique.

Les masses minérales dont se compose la chaîne du Jura appartiennent à celles des périodes secondaires qu'on appelle jurassique et crétacée. Ce sont des masses puissantes de calcaires et d'argiles. La succession régulière de ces masses et les nombreux débris de corps organisés marins qu'elles renferment attestent qu'elles sont le résultat de dépôts tranquilles accumulés pendant des siècles sans nombre dans le bassin des mers qui couvraient l'emplacement actuel de ces montagnes.

La plus grande partie de ces dépôts marins constitue un groupe naturel, bien caractérisé par sa position et la nature des fossiles qu'il renferme, et auquel le Jura a donné son nom : c'est le *terrain*

jurassique. Le reste forme un autre groupe dépendant du *terrain crétacé*, et recouvre le groupe précédent.

La période jurassique et la période crétacée sont essentiellement distinctes par les animaux qui vivaient alors, comme par la forme qu'affectaient les continents et les mers.

Le Mémoire de M. Lory, en déterminant d'une manière plus précise l'âge de certaines assises, de celles surtout qui se trouvent à la limite des deux terrains, conduit à des conséquences du plus haut intérêt pour ce travail de restitution des formes successives des continents, objet de prédilection de la géologie moderne.

Il serait trop long d'entrer dans le détail des faits. Nous nous contenterons d'exposer les conclusions, en les présentant dans l'ordre qui nous a paru le plus propre à les enchaîner les unes aux autres.

Pendant la période jurassique, le Jura était donc un fond de mer. Cette mer communiquait avec la grande dépression du nord de la France, que les géologues appellent le *bassin de Paris*, et qui renferme les bassins hydrographiques de la Seine et de la Somme, et une partie de ceux de la Loire et de la Meuse. Cette dépression est nettement limitée par l'Ardenne que la Meuse traverse dans une fracture, par les Vosges, le Plateau central, la Vendée et la Bretagne.

A l'époque dont nous parlons, c'était comme aujourd'hui une dépression; mais la mer l'occupait. C'était donc un golfe ayant pour rivages les régions montagneuses déjà formées que nous venons d'énumérer. Un détroit situé entre les Vosges et le Morvan, détroit qui correspond exactement à la Côte-d'Or, faisait communiquer le golfe parisien avec la mer jurassique qui s'étendait, au N.-O., au pied du versant oriental des Vosges, au S. dans la vallée du Rhône et le long des Cévennes, et au S.-E. vers les Alpes.

Ces données, établies par la science moderne sur des bases inattaquables et que soupçonnaient si peu les plus grands naturalistes du siècle dernier, les Saussure, les Buffon, on les trouve exprimées avec la dernière lucidité, en 1841, dans l'introduction à l'*Explication de la carte géologique de la France*, par MM. Dufrenoy et Elie de Beaumont. Mais on peut dire qu'elles ressortaient déjà de la seule inspection de la petite *carte géologique de la France et des contrées voisines*, publiée en 1822 par M. d'Omalius d'Halloy, auquel nous devons la première carte géologique de notre pays.

Dans la première partie de la période jurassique, les Alpes elles-mêmes étaient couvertes par la mer. Cette période admet six grandes divisions ou *époques*; ce sont les époques du *lias*, de l'*oolite*

inférieure, de la *grande oolite*, de l'*Oxford-clay*, du *Coral-rag* et des *calcaires du Barrois*, qui comprennent les argiles kimmeridiennes et les calcaires portlandiens. Chacune de ces subdivisions est empreinte de caractères auxquels le géologue la reconnaît aisément. Les plus anciennes sont représentées dans les Alpes par des couches calcaires aujourd'hui fort inclinées, mais parallèles entre elles, et qui par conséquent se sont formées dans un même bassin; mais le terrain jurassique supérieur manque dans une partie de la contrée, et cette lacune est d'autant plus grande qu'on s'éloigne davantage du Jura. Ainsi à Belley, la série est complète; en allant vers Chambéry, on voit l'étage supérieur, les calcaires du Barrois, disparaître, et dès que l'on est entré réellement dans les Alpes, dans les montagnes de l'Isère et de la Drôme, ce sont les deux étages supérieurs qui manquent. Cette disparition successive et graduelle n'est pas le résultat d'une dénudation postérieure, c'est une lacune due à un mouvement du sol qui, pendant que la mer continuait à couvrir la partie septentrionale des Alpes, la Savoie, émergeait la partie méridionale. L'histoire géologique des Alpes est encore bien loin d'être faite, mais les travaux de M. Lory nous éclairent sur une partie ancienne des événements qui ont contribué à les façonner.

D'après le savant professeur, l'Océan jurassique couvrait d'abord uniformément les contrées où sont aujourd'hui les chaînes occidentales du Dauphiné, la basse Savoie et le Jura. Mais à partir de l'époque *oxfordienne*, le fond de la mer a dû éprouver un mouvement continu d'exhaussement du côté des Alpes, d'affaissement dans l'emplacement actuel du haut Jura. A la fin de l'époque *oxfordienne*, un rivage s'était ainsi formé suivant une ligne passant à peu près par Saint-Gervais, Voreppe, etc., Chambéry, et c'est sur ce bord que venait expirer le dépôt de l'étage *corallien*. Puis l'exhaussement continuant toujours du côté des Alpes, les assises jurassiques supérieures se sont déposées successivement chacune en retrait par rapport aux précédentes; la mer jurassique est allée en se retirant et a concentré ses derniers dépôts uniquement sur l'emplacement actuel du Jura.

Mais, en outre, M. Lory montre que le Jura septentrional, c'est-à-dire la partie située au nord d'une ligne passant approximativement par Gray, Baume-les-Dames et Bienne, s'est aussi trouvé émergé à la fin de la période jurassique, en sorte qu'à ce moment un bassin limité a seul été recouvert par les eaux, et, dit l'auteur, « en même temps que le bassin se rétrécissait de plus en plus, il devait devenir de moins en moins profond; il tendait à se transformer en une vaste lagune. » Un mouvement ascensionnel continu a

donc entraîné les Alpes et le Jura. Ce mouvement a été lent et progressif; il n'a point été accompagné de bouleversements, puisque les couches sont restées, comme nous le verrons bientôt, horizontales comme auparavant; mais cela n'exclut pas un léger affaissement entre les Alpes et le Jura. Ces affaissements ont presque toujours accompagné les mouvements ascensionnels. Ce sont les résultats ordinaires des plissements.

Tel était alors l'état de ce sol aujourd'hui si accidenté : un bassin peu profond dirigé sensiblement de l'O. à l'E., et limité, au N. par des rives basses presque de niveau avec le lac et formées par les dernières assises jurassiques, au S. par un rivage peut-être un peu plus incliné, mais s'élevant néanmoins en pentes très-douces.

C'est dans ce bassin que se sont accumulés des dépôts marneux avec des anas de gypse sur lesquels nous allons bientôt appeler l'attention. Par dessus vient le terrain crétacé, suite nombreuse et épaisse de sédiments marins, qui se sont déposés dans le bassin, en ont dépassé les bords de manière à s'étendre sur des parties du sol précédemment émergé à des distances considérables.

D'après M. Lory, l'épaisseur des dépôts crétacés augmente vers le S., mais ils s'arrêtent au N. à la ligne de Gray à Bienne signalée tout à l'heure. Tout ce qui est au N. de cette ligne ne présente aucune trace des dépôts crétacés, et la disposition de ces dépôts, à partir de cette ligne en marchant au S., montre que la mer crétacée a envahi d'abord le S., du côté des Alpes, que là ont été déposés les premiers sédiments, que la mer a marché lentement vers la limite nord qu'elle n'a atteinte qu'après avoir laissé des sédiments plus anciens dans les régions méridionales (1). Il résulte de cette disposition des couches que la partie des Alpes, qui se trouvait émergée à la fin de l'époque jurassique, s'est trouvée immergée au commencement de l'époque crétacée; tandis que, réciproquement, le Jura septentrional, immergé à la fin de l'époque jurassique, s'est trouvé émergé dès le commencement de l'époque crétacée. On peut, si l'on veut, considérer cette émergence comme le premier indice de la formation de cette chaîne du Jura; mais il ne faut pas oublier qu'après cette émergence le Jura n'était nullement une montagne,

(1) « La mer néocomienne aurait envahi d'abord la Provence et le Dauphiné, plus tard la basse Savoie, le Jura suisse, les départements de l'Ain et du Jura et la partie haute du Doubs; et plus tard encore les parties basses du Doubs et la Haute-Saône, où on ne retrouve que la partie moyenne du terrain néocomien. P. 289. »

pas plus, par exemple, que les plaines marécageuses de la vallée de la Vire dans le Cotentin ; et c'est pour nous une nouvelle preuve de la réserve que nous devons apporter dans ces idées de soulèvements qui, comme toutes les idées nouvelles, ont nécessairement dû être, dans le principe, beaucoup trop exagérées.

M. Lory le déclare en termes formels : « Nulle part je n'ai vu les couches néocomiennes reposer sur la tranche des couches jurassiques, ni venir buter par leur extrémité contre une falaise jurassique qui aurait servi de limite à leur dépôt. Les couches jurassiques pouvaient former un fond de mer un peu incliné, mais uni et non fortement accidenté par des chaînes sous-marines, ou entrecoupé d'îles et de presqu'îles, comme on a quelquefois représenté le fond de la mer néocomienne dans des régions voisines de celles-ci. »

Ces résultats importants ne sont pas les seuls que la science doit à M. Lory. Un examen attentif lui a fait découvrir des fossiles d'eau douce, appartenant aux genres *planorbe*, *physa*, *cyclade*, *paludine*, dans les assises marneuses qui terminent la série jurassique et qui ont été déposées au moment où le retrait de la mer était arrivé à son maximum. Cette découverte inattendue, faite il y a déjà huit ans, n'a pas eu tout le retentissement qu'elle méritait, faute d'une publicité suffisante. Elle vient démontrer de la manière la plus heureuse que le mouvement ascensionnel, auquel la région alpine-jurassique avait été soumise pendant la dernière moitié de la période jurassique, s'est terminé par une émergence complète hors des eaux salées, et qu'il n'est resté qu'une simple dépression, bientôt occupée par des eaux douces, par un véritable lac. Il résulte aussi de ce qui a été dit plus haut qu'entre l'existence de ce lac supra-jurassique et le recouvrement des dépôts lacustres par la mer crétacée, un temps assez long s'est écoulé, pendant lequel la région alpine s'est inclinée au sud, s'est de nouveau immergée et a reçu les premiers sédiments crétacés, qui n'ont pu que plus tard atteindre l'emplacement de l'ancien lac.

Ces faits prouvent de la manière la plus évidente :

1° Que la couche lacustre appartient à la période jurassique qu'elle termine ;

2° Qu'entre cette couche et les assises crétacées qui la recouvrent immédiatement, il y a une lacune représentée par le néocomien inférieur du midi de la France ;

3° Que la mer crétacée est venue dans le Jura par étapes successives et en marchant du sud au nord par la Provence et les Alpes.

Si on veut saisir d'un seul coup d'œil l'ensemble de ces phéno-

mènes, il faut se les représenter comme le résultat de deux sortes de mouvements concomitants. Le premier mouvement est une simple oscillation, d'abord ascendante, et par suite de laquelle la mer se retire lentement jusqu'à la fin de la période jurassique ; puis, pendant la première moitié de la période crétacée, l'oscillation devient descendante et la mer revient occuper son ancien lit ; et tout cela se passe lentement, sans bouleversements ni cataclysmes, du moins dans les régions qui nous occupent, et pendant des laps de temps d'une durée prodigieuse.

Mais cette double oscillation n'agit pas précisément de la même façon au nord et au sud. Pendant l'oscillation ascendante, c'est le sud, c'est-à-dire les Alpes, qui s'élève le plus et qui s'émerge ; la mer jurassique se retire vers le nord de l'Europe. Pendant l'oscillation descendante, probablement séparée de la précédente par un temps d'arrêt, c'est le nord, c'est-à-dire le Jura septentrional, qui reste émergé, et le sud qui s'infléchissant permet à la mer crétacée de revenir dans le Jura par cette voie tout opposée.

C'est donc l'image d'une sorte de balancement qu'il faut joindre à celle d'une oscillation dans le sens de la verticale, pour se former une idée complète des faits qui se sont passés à l'époque qui relie l'une à l'autre les deux grandes périodes.

Ce sont là des déductions positives que nous croyons inattaquables, parce qu'elles sont tirées de faits bien observés qui méritent toute notre confiance, et qui d'ailleurs concordent avec toutes les connaissances acquises sur cette matière dans les autres régions.

Dans un travail publié au commencement de 1857 (1), nous avons montré que toute la France septentrionale, c'est-à-dire l'Ardenne, les Vosges, le Plateau central, la Vendée, la Bretagne et le vaste bassin qu'elles renferment, avaient subi, à partir du milieu de la période jurassique, un mouvement ascensionnel général et progressif, par suite duquel la mer avait successivement occupé des limites plus resserrées pour se retirer complètement à la fin de cette période et faire place à un lac dont les sédiments se voient encore vers Gournay, Boulogne et Purbeck (Angleterre).

La concordance entre ce qui s'est passé dans le Jura et les Alpes et dans le grand bassin anglo-parisien est aussi complète que possible.

(1) *Les mers anciennes dans le bassin de Paris ou Classification des terrains par les oscillations du sol.* 1^{re} partie, terrain jurassique. Paris, 1857. Chez Béchet fils, rue de Sorbonne.

Cette grande oscillation ascendante d'abord, puis descendante pendant les premiers temps de la période crétacée, a donc laissé dans toute l'Europe occidentale des preuves authentiques de son action.

Nous avons dit que le changement dans la direction du mouvement oscillatoire avait été marqué par un temps d'arrêt ; qu'à ce moment les eaux de la mer, comme M. Lory le pensait déjà dès 1852, s'étaient retirées de toute l'Europe occidentale pour faire place à des lacs, *lac de Purbeck et du nord du bassin de Paris, lac du Jura*.

M. Coquand, qui a fait sur le département de la Charente des études géologiques (1) d'un haut intérêt, a montré qu'une formation d'eau douce tout à fait analogue et contemporaine, déjà signalée par M. d'Archiac (2), mais à laquelle ce savant n'avait pas osé assigner une position précise, s'y trouve placée de même entre le terrain jurassique et le terrain crétacé ; ce qui prouve que le bassin du sud-ouest a participé, comme les autres contrées de la France, au mouvement ascensionnel précédemment signalé, et que là aussi un lac s'est formé après la retraite de la mer jurassique.

Si maintenant on ajoute les autres faits connus sur le nord et l'est de l'Europe, et notamment que dans le Hanovre on retrouve aussi entre le terrain jurassique et le terrain crétacé un dépôt d'eau douce, il en résultera que cette région était également émergée, et on arrivera à cette conclusion que toute la partie de l'Europe comprenant les Iles Britanniques, la France, les Alpes, l'Allemagne et la Russie étaient hors des eaux de l'Océan à la fin de l'époque jurassique ; et comme sur aucun point des continents actuels on ne connaît de dépôt marin synchronique des dépôts lacustres supra-jurassiques, on peut affirmer sans crainte que toutes les parties des continents actuels qui ont été soumises aux explorations géologiques, l'Europe, l'Amérique, d'immenses étendues en Asie, en Afrique et même en Océanie, étaient émergées, pendant l'existence des lacs qui ont terminé en Europe la période jurassique. Ces mêmes continents ont été ensuite successivement immergés, mais sur des surfaces différentes, pendant la période crétacée.

C'est dans les distributions différentes des terres et des mers qui ont été le résultat de ces grands mouvements généraux, qu'il faut chercher une partie des causes des grands changements organiques qu'on remarque dans les populations successives du globe. Mais c'est

(1) Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1853, p. 415.

(2) Histoire des progrès de la géologie, t. IV, p. 440.

surtout par suite de la succession des temps, que chaque observation nouvelle nous oblige d'agrandir sans cesse, que s'est manifestée la loi inconnue qui a présidé à ces modifications; et ce qui le prouve bien, c'est que, pendant ce temps d'arrêt correspondant à l'existence des lacs supra-jurassiques, ces modifications ont acquis leur plus grande intensité, la première *Faune* crétacée différant essentiellement de la dernière *Faune* jurassique. C'est que ces lacs, loin d'être éphémères, ont eu une longue durée, comme le prouvent les dépôts nombreux et variés qui s'y sont effectués, et dans lesquels, comme l'a fait voir E. Forbes, de si regrettable mémoire, on peut constater plusieurs *Faunes* successives et différentes.

Il y a quelques années à peine, et peut-être quelques géologues encore sont aujourd'hui de cet avis, que l'on croyait que les animaux avaient été détruits et remplacés par d'autres, par des cataclysmes immenses qui, en soulevant les montagnes, avaient violemment agité les mers et les avaient lancées sur les continents. Ces idées théoriques, que l'on retrouve malheureusement dans presque tous les manuels destinés à l'enseignement, sont, comme on le voit, bien éloignées de la vérité.

De 1810 à 1840, on a presque partout écrit, presque partout enseigné, surtout en France, que les terrains étaient le produit d'époques de calme séparées par des cataclysmes. Aujourd'hui que depuis vingt ans on a plus spécialement étudié les limites des terrains, on peut hardiment poser en principe que le calme le plus absolu, l'absence la plus complète, à la surface des continents aujourd'hui connus, de toute espèce de phénomènes géologiques, sont les caractères distinctifs de la séparation des grandes périodes.

C'est par l'étude attentive et détaillée des faits sur des points nombreux que les liens généraux peuvent être aperçus. Les mouvements du sol se sont multipliés en se simplifiant et s'adoucissant; leur étude fondée sur le mode d'observation établi par M. Elie de Beaumont a conduit à des résultats différents de ceux qu'avait dès l'abord énoncés ce grand maître; mais cette divergence est toute naturelle et facile à comprendre: le voyageur qui de loin voit devant lui, sur la route longue et droite qu'il parcourt, une côte d'une grande étendue, ne jugeant qu'imparfaitement des distances relatives qui le séparent du pied et du sommet de la côte, en projette toutes les parties sur un même plan vertical, et la côte prend à ses yeux l'aspect d'une montagne escarpée, et plus son regard est perçant, plus il lui est donné de pénétrer au loin dans l'espace, plus cet effet est prononcé. Mais bientôt il s'approche et voit se dérouler la

succession des points intermédiaires, la base vient à lui bien plus rapidement que le sommet, et quand il y est arrivé, la montagne n'est plus qu'une pente doucement inclinée.

Il en est ainsi des mouvements du sol. Vus de loin par l'homme de génie qui les aperçut le premier, mais sans pouvoir entrer dans les détails, ils ont pris et devaient prendre à ses yeux les proportions de cataclysmes. Aujourd'hui, nous atteignons successivement les positions intermédiaires, et la continuité rétablie fait disparaître cette idée de révolutions chaotiques, qui faisaient de la nature ancienne un tableau d'une effrayante étrangeté, et qui forçaient l'esprit à recourir à des lois toutes différentes de celles qui régissent aujourd'hui le monde.

DEUXIÈME PARTIE.

MÉMOIRE de M. COQUAND *sur le terrain permien de la montagne de la Serre (Jura), de Saône-et-Loire, etc.*

Nous avons donné dans la première partie une idée de ce qu'était la France pendant la période jurassique. Le grand bassin du Nord, celui du Rhône, celui de l'Aquitaine existaient déjà à l'état de golfe. Les parties saillantes de notre sol, moins les Alpes, le Jura et les Pyrénées, bien entendu, avaient déjà presque exactement le relief général qu'elles présentent aujourd'hui.

La géologie peut suivre et reconnaître les changements orographiques qui se sont opérés dans le sol de la France depuis cette époque jusqu'à nos jours. Mais dans les périodes plus anciennes, les recherches sont beaucoup moins avancées, et tout ce qui se rapporte à ces temps un peu obscurs de notre histoire a, par cela même, un intérêt tout particulier.

Les rivages du grand golfe parisien, dont nous avons tracé tout à l'heure les limites, sont formés par des roches de cristallisation, granitiques ou porphyriques, ou bien par des masses minérales stratifiées, argiles, schistes ou grès, mais en général disloquées ou redressées, et portées à des hauteurs plus ou moins grandes, formant un relief très-apparent au-dessus de l'intérieur du golfe.

Ces anciens rivages, ainsi constitués par des roches de diverses époques, présentent dans leur étude une grande difficulté, précisément en raison des nombreux changements que ces roches ont subis dans leur position. Aussi y a-t-il encore beaucoup d'incertitudes sur l'âge de celles d'entre elles dans lesquelles on rencontre peu ou point

de fossiles. Cette incertitude ne concerne point les roches sédimentaires les plus anciennes. Partout où les schistes ardoisiers à *trilobites* ou *terrain silurien*, se présentent, on les reconnaît aisément. Il en est de même pour les assises *dévonniennes* et *carbonifères*; leurs nombreux fossiles lèvent tout doute, et, d'ailleurs, les divers membres de cette série s'accompagnent en général et se suivent, comme on peut le voir en Normandie, en Bretagne, dans l'Ardenne, dans l'Eifel, etc. Mais il n'en est plus ainsi pour les dépôts qui se sont effectués entre la houille et le terrain jurassique, c'est-à-dire qui ont mis fin à la période primaire et commencé la période secondaire. De ce nombre sont des grès feldspathiques qu'on désigne ordinairement sous le nom d'*arkoses*, assez fréquents dans les montagnes de la Bourgogne.

Ces grès, associés à des argiles de couleur généralement rougeâtre, recouvrent d'un épais manteau l'important bassin houiller de Blanzay et du Creuzot. Tantôt ce système repose directement sur le terrain houiller, tantôt il en est séparé par un autre système puissant de grès grisâtres micacés, alternant avec des argiles de même nuance, au-dessous duquel viennent des argiles brunes et bitumineuses. Ce système de grès grisâtres et d'argiles brunes est colorié comme *terrain houiller* dans la *carte géologique de France*; M. Manès, dans sa *carte géologique du département de Saône-et-Loire*, les a considérés comme *grès bigarrés*.

M. Coquand constate que les grès micacés, inférieurs aux grès feldspathiques, renferment une grande quantité de plantes dont les plus abondantes sont les *Walchia Schlotheimii* et *hypnoides*. Il y a aussi des fougères et des calamites, mais ces derniers végétaux sont surtout dans les schistes bitumineux de Charmoy, qui sont au-dessous des grès et qui ont plusieurs centaines de mètres d'épaisseur. Ces végétaux caractérisent une époque dont la Flore, tout en conservant avec celle du terrain houiller de grandes analogies, avait cependant un cachet particulier dû précisément à des espèces comme celles que nous venons de citer, qui n'ont vécu ni à l'époque du terrain houiller, ni à celle du *trias* qui a succédé aux dépôts permien.

C'est donc un excellent repère que M. Coquand a suivi avec confiance. Après avoir montré que dans le département de Saône-et-Loire on rencontre successivement de bas en haut :

- 1° Le terrain houiller;
- 2° Le système caractérisé par les plantes permiennes et commençant par des poudingues;
- 3° Les arkoses pures qui représentent pour lui le grès bigarré;

4° Les marnes irisées avec gypse ;

5° La série jurassique.

Il rappelle que la même série se rencontre dans les environs de Lodève (Hérault).

Toutefois, à Lodève, où le terrain permien est représenté d'une manière incontestable par des poudingues surmontés de schistes remplis de magnifiques empreintes végétales, le grès bigarré n'est pas à l'état d'arkose. Il se compose dans cette région de grès micacés comme dans les Vosges, associés à des marnes, et dans lesquels on vient de découvrir (1), outre les végétaux ordinaires de cette époque, tels que le *Calamites arenaceus*, des bancs couverts d'empreintes de pas d'énormes batraciens à cinq doigts qu'on a nommés *Labyrinthodon*. Ces empreintes sont connues depuis longtemps dans les grès bigarrés de la Saxe. Elles ont été constatées depuis dans les mêmes couches en Angleterre ; enfin, tout récemment M. Daubrée les a observées exactement au même niveau dans les Vosges.

Pour donner une idée de la taille de ces animaux dont la mâchoire était armée de dents comme les crocodiles, nous ajouterons que l'une de ces empreintes, détachée et rapportée par nous à la Sorbonne, mesure 25 centimètres de long sur 20 de large.

Ainsi, les dépôts de l'époque permienne paraissent entourer le plateau central à l'est et descendre au sud jusque dans l'Hérault. Ces dépôts ont tous les caractères d'une sorte de cordon littoral, produit par la mer de cette époque dont les eaux couvraient l'Allemagne centrale, et ont laissé dans la Thuringe de nombreuses preuves de leur ancien séjour. Cette mer longeait le pied méridional du Hunsrück et du Taunus ; elle contournait ces massifs montagneux au nord par la Westphalie, pour aller de là, droit à l'ouest, couvrir toute la moitié orientale de l'Angleterre.

Les travaux de M. Coquand nous ont permis de continuer ce tracé dans une partie de la France.

M. Coquand retrouve encore le même système de couches auprès de Rodez, à Albois (Aveyron). Mais ici nous ne croyons pas devoir donner notre assentiment à l'opinion de M. Coquand.

Les couches que le savant géologue rapporte au terrain permien dans l'Aveyron ne nous ont pas paru en avoir les caractères ; mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question. Il reste beaucoup à faire dans ces contrées ; et ce n'est pas seulement au point de vue purement scientifique, car la détermination exacte de l'âge des masses

(1) M. Hugouencq, pharmacien à Lodève.

minérales dont il est ici question se lie de la manière la plus intime avec la connaissance de la distribution du terrain houiller et son exploitation rationnelle dans cette partie de la France. Tout le monde connaît le riche bassin houiller de Décazeville où la houille s'exploite à ciel ouvert, mais ces couches sont loin d'être limitées au pourtour de l'exploitation; il est certain pour nous qu'elles s'étendent **souterrainement** d'une manière presque continue à des distances considérables à l'est, comme au nord-ouest. Des travaux comme ceux de M. Coquand sont de nature à contribuer à la fois à l'avancement de la science et à la prospérité du pays.

M. Coquand s'est occupé en dernier lieu de ce même terrain permien qui vient se montrer au beau milieu du terrain jurassique qui l'entoure de toutes parts à la montagne *de la Serre*, près Dôle.

Cette petite protubérance granitique, située sur la ligne qui jointrait le centre des montagnes granitiques du Charolais à la pointe méridionale également granitique des Vosges, et à égale distance des deux, est le lien qui réunit ces deux régions montagneuses; elle prouve la saillie souterraine du granit sous les terrains plus récents de la vallée de la Saône.

On trouve à la Serre les mêmes grès rouges et les arkoses que l'on remarque dans l'arrondissement de Chalon-sur-Saône. On avait rapporté dans la carte géologique de France ces assises au grès bigarré; mais, en 1854, M. Pidancet avait découvert dans les grès les empreintes permienes de Lodève, et par suite les avait classés à leur véritable place, ne laissant dans le grès bigarré que les arkoses qui les recouvrent.

M. Coquand a repris ce travail, et confirmé les conclusions de M. Pidancet, en étendant et complétant les bases sur lesquelles elles étaient établies. Il a constaté, au-dessus du grès bigarré à *Calamites arena-ceus*, l'existence d'un calcaire rempli de débris de fossiles marins, calcaire si connu, sur les flancs des Vosges et en Allemagne, sous le nom de *Muschelkalk*. De plus, les arkoses inférieures au grès bigarré lui paraissent être le commencement de cette dernière assise, et il pense qu'elles correspondent au *grès vosgien*, que M. Coquand séparerait ainsi du terrain permien, à la partie supérieure duquel M. Elie de Beaumont l'a placé, pour en faire la base du *trias*. Ce sont d'assez graves changements dans les idées généralement reçues en France. Nous devons reconnaître que le Mémoire de M. Coquand semble les justifier.

TROISIÈME PARTIE.

MÉMOIRE sur la formation crétacée du département de la Charente, par M. Coquand. Position des *Ostrea biauriculata* et *columba* dans le groupe de la craie inférieure, par le même.

Nous arrivons à une série de recherches importantes, qui ont occupé M. Coquand pendant plusieurs années, par suite d'une décision du conseil général de la Charente qui lui confiait l'exécution de la carte géologique de ce département. M. Coquand a dû se livrer à un véritable travail de dissection du sol, pour lequel il avait déjà un guide précieux dans les Mémoires publiés par M. le vicomte d'Archiac sur cette contrée. Naturellement M. Coquand est arrivé à des résultats plus précis, à des détails plus nombreux et présentés avec plus d'ordre. L'histoire de l'époque crétacée lui devra de notables progrès. Nous avons eu occasion d'étudier à loisir le terrain qui lui a servi de champ d'exploration, et nous nous faisons un vrai plaisir de reconnaître que toute la partie pratique laisse peu à désirer. Les diverses assises sont bien étudiées, bien comprises, bien séparées, sauf de très-minimes exceptions.

Vous faire connaître en quoi consistent les divisions établies par M. Coquand, leur raison d'être, les caractères de chacune d'elles, serait entrer dans des détails essentiellement techniques qui ne me semblent pas à leur place dans ce rapport.

Toutefois, tout en admettant l'exactitude des divisions de M. Coquand, nous ne saurions partager tout à fait ses idées sur la nomenclature et parler la même langue scientifique.

Le terrain de craie avait été divisé par Al. Brongniart en trois parties, l'inférieure généralement verdâtre ou *glauconieuse*, la *moyenne marneuse*, la supérieure *blanche*. Sans doute, ces caractères n'ont pas une valeur exclusive, et on trouvera dans les Pyrénées, par exemple, que l'équivalent de la *craie blanche* du nord de la France peut être *noire*; et ailleurs, la *craie glauconieuse* pourra être *blanche* à son tour. Aussi Al. d'Orbigny a-t-il cru devoir rejeter ces trois dénominations, et substituer celles d'*étage senonien* à *craie blanche*, d'*étage turonien* à *craie marneuse*, et d'*étage cenomanien* à *craie glauconieuse*, en tirant ces noms nouveaux des pays qui lui ont paru offrir les meilleurs types pour ces divisions. Mais ce procédé est loin d'être exempt d'inconvénients : le Mans n'est pas un bon type pour la division inférieure, et pour la division supérieure Meudon vaudrait mieux que Sens où elle est à peine représentée. Le plus grand inconvénient

peut-être de ce système de nomenclature, c'est que chaque travailleur, connaissant à fond sa localité et ne la trouvant représentée qu'incomplètement dans les descriptions des autres contrées, est tenté d'en faire un type à part auquel il se hâte d'imposer un nom nouveau. Nul plus que M. Coquand n'est tombé dans cet excès, et les trois divisions admises dans la craie se multiplient sous sa plume. A la place des trois étages de d'Orbigny, nous avons les étages *rothomagien*, *gardonien*, *carentonien*, *angoumien*, *provencien*, *coniacien*, *santonien*, *campanien*, *dordonien* de M. Coquand. Si ces nouvelles dénominations n'étaient envisagées par leur auteur que comme autant de repères destinés à guider l'observateur, notre critique se changerait en approbation. Mais M. Coquand combat et repousse les anciennes nomenclatures; il est convaincu qu'elles doivent céder la place à celle qu'il a créée; ces mots nouveaux si nombreux pour un seul terrain, il les généralise et leur asservit toutes les contrées du monde, et aujourd'hui notre craie de Meudon serait du *campanien*.

Nous regrettons d'avoir à terminer cet article, où si souvent nous avons eu occasion de constater la haute valeur des travaux de M. Coquand par une opposition si formelle à ses idées sur la nomenclature géologique. Mais c'est un devoir pour nous de résister de toutes nos forces à une invasion que rien ne justifie. Le mal est déjà très-grand; de toutes parts, ces étages nouveaux pullulent; nous pourrions vous en citer une centaine peut-être, tous construits de la même manière, et tirés, soit des noms de lieux, soit des noms des principaux fossiles. Ainsi, d'Orbigny, dans le terrain crétacé seulement, avait établi, en outre de l'étage *néocomien* qui existait avant lui et de ceux que nous avons cités, les étages *urgonien*, *aptien*, *albien*; M. Desor y a ajouté les étages *danien* et *valanginien*; M. André Dumont, dans le même terrain, a créé les étages *maestrichtien*, *hervien*, *nervien*, *aachenien*; puis, est venu l'étage *rhodanien*, etc. Tout compte fait, cela nous constitue vingt-trois étages dans le seul terrain crétacé, ayant chacun ses limites particulières et entre lesquels une coordination exacte est impossible à établir. Aussi l'étude du terrain crétacé, tout en gagnant considérablement, pour ceux qui s'y livrent d'une manière spéciale, par des travaux comme ceux de M. Coquand, est-elle devenue pour le plus grand nombre des géologues singulièrement obscure. On a perdu de vue les grands caractères d'ensemble, les grands horizons, pour se plonger dans des détails qui n'ont qu'un intérêt local et qu'on s'est laissé entraîner à élever au rang de lois générales.

Ce n'est pas seulement dans le terrain crétacé que cette langue nouvelle est venue jeter la confusion. Presque toutes les autres divisions de l'écorce terrestre ont été plus ou moins atteintes du même mal. Dans le terrain jurassique nous avons déjà, indépendamment des divisions anglaises adoptées depuis longtemps et que nous vous avons citées en commençant, indépendamment de celles de d'Orbigny, des subdivisions plus locales comme le *vesulien*, le *sequanien*, l'*astartien*, le *virgulien*, etc., etc. Depuis sont venus le *spongilien*, le *diceratien*, etc., et en ce moment, une nouveauté du même genre, le terrain *sahélien*, nous arrive d'Afrique.

Nous ne saurions trop supplier nos confrères de province, dont les travaux multipliés ont fait faire depuis trente ans de si rapides progrès à la géologie de la France, d'abandonner une voie qui ne peut que nuire à la propagation de leurs découvertes, non moins qu'à la considération publique de notre science. La géologie, par les grands intérêts matériels auxquels elle est si intimement liée, par la grandeur des horizons nouveaux qu'elle découvre à l'esprit, est une science déjà populaire, mais appelée à le devenir bien davantage. Ce serait compromettre son avenir que de lui créer une langue et une classification semblables à celles sur lesquelles nous venons d'insister.

HÉBERT,

Membre de la section des sciences du
Comité des travaux historiques.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS MÉDICALES D'AMIENS, DE
NANCY ET DE TOURS, PENDANT L'ANNÉE 1857.

J'ai été chargé de rendre compte à la Section des sciences de trois brochures contenant le résumé des travaux, pendant l'année 1857, de la *Société médicale d'Amiens*, de la *Société de médecine de Nancy* et de la *Société de médecine du département d'Indre-et-Loire*. Chacun de ses recueils n'étant que d'une faible étendue, peu de mots suffiront pour donner à la section une idée de leur contenu.

SOCIÉTÉ MÉDICALE D'AMIENS. — La *Société médicale d'Amiens* avait mis au concours la question de la *topographie médicale du département de la Somme*.

Quatre Mémoires ont été envoyés à ce concours ; le premier contenait la topographie d'Abbeville ; le deuxième, celle d'Amiens ; le troisième, celle de Gamache ; le quatrième, celle de la ville de Montdidier.

Le travail relatif à la topographie d'Amiens a paru trop incomplet pour mériter une distinction de la part de la *Société médicale d'Amiens*. Les trois autres ont été couronnés par la *Société médicale d'Amiens*, et la brochure dont nous avons à rendre compte se compose de la réunion de ces trois Mémoires. M. le docteur Hecquet est l'auteur de la *topographie médicale d'Abbeville* qui a été couronnée par la Société et honorée d'une médaille d'or. MM. les docteurs Malapert et Mangot fils, sont auteurs, le premier, de la *topographie médicale de Gamache*, le second, de la *topographie médicale de Montdidier* qui ont obtenu, de la Société, une mention honorable.

Nous croyons inutile d'entrer dans l'examen particulier de chacune de ces topographies médicales ; nous nous contenterons d'indiquer le contenu général de chacun de ces travaux.

La météorologie de l'arrondissement, le mouvement de la population pendant une certaine période d'années, le relevé des maladies habituellement dominantes, des tables de mortalité, par âges, sexes, saisons, mois, genres de maladie, etc., tels sont les éléments principaux que l'on trouve traités dans chacune de ces topographies.

Le travail relatif à Abbeville abonde surtout en faits et en documents de ce genre.

L'intérêt de ces questions est trop exclusivement local pour que nous entrions dans un exposé détaillé de ces différents faits. Nous dirons seulement que si beaucoup de Sociétés savantes provinciales exécutaient et faisaient publier, comme la *Société médicale d'Amiens*, des monographies de ce genre relatives à un arrondissement, ou seulement à une ville, le grand ouvrage projeté par la Section des sciences, de notre Comité, c'est-à-dire le *Dictionnaire géographique de la France*, trouverait dans ses travaux partiels les éléments tout préparés de ce grand ouvrage.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE NANCY. — Le recueil publié par la *Société de médecine de Nancy* pour faire connaître ses travaux pendant l'année 1857, s'ouvre par un compte rendu des travaux de cette Société pendant l'année précédente ; ce travail est dû à son secrétaire, M. le docteur Eugène Bertin. Nous nous bornons à mentionner cet exposé, puisqu'il n'est pas accompagné des travaux originaux dont il se borne à résumer l'esprit ou les résultats.

Les Mémoires originaux imprimés dans le Bulletin que nous avons sous les yeux sont au nombre de quatre.

Le premier, dû à M. Winter, médecin du bureau de bienfaisance, a pour objet des *Recherches statistiques sur l'état civil et la mortalité de la ville de Nancy pendant l'année 1856*.

L'auteur résume dans différents tableaux la mortalité de la ville de Nancy. Dans l'un de ces tableaux, la mortalité est distribuée par mois, âge et sexe ; dans l'autre, elle est distribuée par genre de maladie. Rien n'est plus utile que cette application de la statistique à la médecine. Les nombreux essais qui se font en différentes villes de la France, concernant la statistique de la mortalité, montrent bien que l'on pourrait étendre à la France entière ce grand travail de la classification des décès sans éveiller chez les particuliers ni auprès de l'administration municipale ces craintes sur lesquelles on a tant insisté quand cette importante question fut agitée, il y a quelques années, à l'Académie de médecine de Paris.

Le Mémoire suivant : *Quelques observations sur l'aliénation mentale dans le département de la Meurthe*, est de M. Renaudin, l'un des médecins du bel établissement d'aliénés situé à Maréville, dans le département de la Meurthe. On trouve dans ce Mémoire une série d'observations nouvelles sur les causes de l'aliénation mentale et les moyens à opposer à cette triste affection.

Le dernier Mémoire contenu dans le recueil qui nous occupe, a pour titre : *Du traitement de la syphilis chez les femmes enceintes*, par M. le docteur Eugène Bertin.

C'était une opinion fort répandue dans la médecine ancienne, que l'état de grossesse doit faire interdire tout traitement et surtout tout traitement mercuriel chez la femme syphilitique, par la crainte de provoquer la mort du fœtus. De nos jours, quelques médecins professent encore cette opinion. S'appuyant sur des faits observés par M. le docteur Colson, MM. Trousseau et Pidoux, dans leur *Traité de thérapeutique*, s'élèvent contre l'emploi du mercure dans cette circonstance.

Dans son Mémoire, M. le docteur Eugène Bertin combat l'opinion de MM. Trousseau et Pidoux. Ce médecin rapporte les observations de onze femmes enceintes qui ont été soumises par lui au traitement mercuriel. Sur ces onze malades, huit sont accouchées à terme d'enfants vivants, et ont vu, pendant leur séjour à l'hôpital, leur grossesse suivre son cours naturel.

De ces diverses observations, M. Eugène Bertin conclut, contrairement à l'opinion de M. Trousseau et aux observations publiées par M. Colson, que les préparations mercurielles n'exercent sur le fœtus humain aucune action funeste. Il pense, avec M. Ricord, que la période de la grossesse, loin d'interdire tout traitement anti-syphilitique, exige encore plus d'attention et de sage promptitude dans l'emploi de cette médication spécifique.

Le dernier Mémoire contenu dans le recueil qui nous occupe, est relatif à l'*opium*. M. François Simonnin, auteur de ce court travail, s'élève contre l'emploi thérapeutique des différents principes actifs de l'opium, administrés pour remplacer cette substance même. Nous croyons que tout le monde est bien d'accord sur ce point de thérapeutique, et que personne n'a jamais prétendu pouvoir obtenir avec la morphine, la narcotine ou la codéine, les effets thérapeutiques propres à l'extrait aqueux d'opium ou à l'opium brut. Ce travail de M. Simonnin serait donc peu digne d'être mentionné ici s'il ne renfermait une indication pratique qui a son intérêt.

Comme l'opium brut ne saurait être administré tel que le commerce le fournit, c'est-à-dire souillé de sable, mélangé de feuilles et de semences diverses, M. Simonnin conseille de purifier l'opium par un moyen extrêmement simple et que nous décrirons en peu de mots. On délaye l'opium dans le double de son poids d'eau chaude; on passe cette bouillie à travers un tamis ou un gros linge, et on l'évapore jusqu'à consistance pilulaire.

Nous ferons remarquer que ce moyen était autrefois en usage, et que l'opium ainsi traité est décrit dans les pharmacopées anciennes sous le nom d'*opium purifié*. Seulement, ce procédé sommaire de purification est tombé en désuétude et M. Simonnin a parfaitement raison lorsqu'il conseille aux pharmaciens d'en revenir à cette méthode.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE. — Après un rapport de M. le docteur Haime adressé au préfet d'Indre-et-Loire sur l'*épidémie de rougeole et de suète miliaire*, qui ont sévi pendant une partie de l'année 1857 dans la commune de Roche-Carbon, vient, dans ce recueil médical, une simple observation sur un cas d'angine de poitrine par le docteur Gripouilleau, médecin à Saint-Louis; ce n'est qu'un écrit, de trois pages de longueur, d'un cas bien connu de pathologie spéciale. Une note de deux pages est consacrée à la *pepsine*, et à la manière de se procurer ce curieux agent chimique qui provoque l'acte digestif dans l'estomac des animaux. Cette note, de M. le docteur Charles Brame, touche à une question importante de chimie physiologique, mais elle ne fait que l'effleurer.

Un travail intéressant dû à M. le docteur Cade, de Bourg-Saint-Andéol, a pour titre : *Des erreurs qui peuvent être commises dans le diagnostic chirurgical*. C'est une question que l'on trouve amplement traitée dans les ouvrages de pathologie générale, mais les observations du docteur Cade lui prêtent un intérêt nouveau.

Le travail le plus original de ce recueil est un Mémoire de M. le docteur Socquet, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, sur les *eaux minérales et alcalines gazeuses de Condillac*. Cette source alcaline existe dans la commune de Condillac (Drôme), et n'a été découverte qu'en 1845. Ces eaux ont été analysées en 1852 par M. le docteur Henry qui en a fait l'objet d'un rapport à l'Académie de médecine sur l'invitation de M. le Ministre des travaux publics et du commerce. Dans son Mémoire, M. le docteur Socquet précise les genres d'affections qui peuvent être combattues avec succès par l'emploi de cette nouvelle source minérale.

Nous avons lu également avec intérêt un Mémoire de M. le docteur Charles Brame sur la *constitution physique des globules du lait*. Les faits exposés par M. Charles Brame qui admet, contrairement à l'opinion la plus répandue aujourd'hui, l'existence d'une véritable membrane dans les globules laiteux, méritent d'être pris en considération pour expliquer la véritable structure interne des globules

laiteux. Mais nous ne saurions admettre l'exactitude de l'analogie qu'il cherche à établir entre les globules du lait et les graisses émulsionnées dans l'intestin. Nous devons, à titre de simple narrateur de ce travail, nous borner à constater l'opinion exprimée par M. Brane dans le Mémoire publié par la *Société de médecine d'Indre-et-Loire*.

L. FIGUIER,

Secrétaire de la section des sciences.

ÉTUDES

HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA GAULE.

FLEUVES ET RIVIÈRES

DE LA GAULE ET DE LA FRANCE

AU MOYEN AGE.

La commission instituée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes pour dresser des cartes de l'ancienne Gaule aux diverses périodes de son histoire, poursuit ses travaux avec activité. Déjà commence à se dessiner, d'après les documents d'interprétation souvent difficile que nous ont légués l'antiquité et le moyen âge, la carte contemporaine de César; en même temps se préparent les matériaux de la carte gallo-romaine et de celle qui reproduira la physionomie de la Gaule sous les Mérovingiens. Les textes et les monuments applicables à ces diverses périodes sont appelés à se prêter un secours réciproque, d'abord parce que, entre les faits il y a un enchaînement et comme une filiation naturelles, ensuite parce que dans la pénurie de documents immédiats en présence de laquelle on se trouve souvent, la critique est obligée de recourir à des sources indirectes. C'est ainsi que nous n'aurions presque pas de cours d'eau à inscrire sur les deux premières cartes, si nous devions nous en tenir aux textes de César, de Strabon, de Pline, de Ptolémée, à notre Table, aux itinéraires, à tous les éléments de même ordre dont

le rapprochement et la discussion permettent de dresser les feuilles celtique et gallo-romaine. Le Rhin, le Rhône, la Meuse, la Seine et quelques autres, voilà tout ce que nous fournissent les auteurs ; si nous nous en tenons à ces noms peu nombreux, nous ne présenterons pas une physionomie aussi exacte que possible de notre ancienne Gaule, car, dès ce temps, les rivières et même les moindres cours d'eau ont eu des dénominations, les unes primitives et génériques, les autres s'appliquant à des traits distinctifs de leur cours ; et maintes fois les peuplades riveraines leur ont emprunté leur nom, ou leur ont imposé le leur.

Les noms des villes et des bourgades ont très-souvent changé, parce que les générations nouvelles, sous l'influence de causes diverses, donnaient aux lieux de leur séjour des noms nouveaux. C'est ainsi que le désir de flatter le maître a changé en *Aurelianis* l'antique *Genabum*, ou, créant des mots hybrides, a fait de *Bibracte Augustodunum*. Plus tard, les chefs-lieux des cités ont pris, à la fin de l'administration romaine, les noms des cités mêmes, de façon à changer *Dartoritum* en *Venetis*, *Limonum* en *Pictavis*, etc. Ou bien encore quelque pieux cénobite léguait son nom avec son tombeau riche en miracles, au *vicus* ou à la *villa* qu'il avait sanctifiés par son séjour et édifiés par son exemple. Mais aucune de ces causes de changement n'a pu exercer d'influence sur les rivières ; les noms génériques que beaucoup d'entre elles avaient reçus, et dont le temps a fait, par des modifications de prononciation et d'orthographe, des noms particuliers, signifiaient simplement *eau* ou *rivière*, comme aujourd'hui encore en Afrique et chez tous les peuples primitifs. Or, il n'y avait guère lieu de changer une appellation si simple et si naturelle. De plus, le cours d'eau qui arrose une certaine étendue de territoire n'est pas, comme la ville, soumis au caprice d'une agglomération d'hommes, et pour changer son nom il faut un trop grand concours de volontés et des circonstances trop particulières, pour que cela arrive souvent.

Il y a donc lieu de croire que depuis l'époque celtique jusque dans le moyen âge, beaucoup de rivières ont poursuivi leur cours sans participer aux révolutions qui, autour d'elles et sur leurs bords changeaient les noms des localités et des territoires. Les leurs s'altéraient, subissaient des modifications, mais n'étaient pas changés de fond en comble. Nous avons un moyen de contrôler cette assertion, c'est de comparer les noms anciens et modernes des fleuves peu nombreux que mentionnent quelques-uns des textes de la période gallo-romaine.

César nous fournit : *Rhenus, Mosa, Wahalis, Sabis, Scaldis, Matrona, Sequana, Axona, Liger, Dubis, Arar, Rhodanus, Elaver, Garumna*. — Strabon y ajoute : *Varus, Druentia, Sulgas, Isara, Arauris, Orbis, Atax, Ruscino, Illiberis*. Il n'est certes pas difficile de retrouver dans cette courte liste le Rhin, la Meuse, le Wahal, la Sambre, l'Escaut, la Marne, la Seine, l'Aisne, la Loire, le Doubs, le Rhône, l'Allier, la Garonne, le Var, la Durance, la Sorgue, l'Isère, l'Hérault, l'Orb, l'Aude. Tous, grands fleuves et petits cours d'eau, ont conservé leurs noms fort reconnaissables sous les altérations que le temps leur a fait subir, à l'exception seulement de trois, qui sont : l'*Arar*, l'*Illiberis* et le *Ruscino*, aujourd'hui la Saône, le Tech et la Tet. Encore y a-t-il pour le premier peut-être une erreur et une confusion plutôt qu'un changement. Car le nom nouveau que nous trouvons mentionné dans Frédégaire, sous la forme *Saogona* (1), et cité dans l'anonyme de Ravenne à côté de l'ancien comme représentant une autre rivière *Arab* et *Sagona* (2), a une physionomie bien voisine de *Sequana* (dans Frédégaire *Sigona*) et de *Senna*, la Seine et la Senne qui, ainsi que plusieurs autres de forme analogue, sont d'origine incontestablement celtique. Il ne serait donc pas impossible que *Arar* et *Saogonna* ou *Saucona* aient été deux appellations contemporaines et simultanées données à des parties différentes de la Saône, de même que le Niger aujourd'hui s'appelle ici Kwara, là Djoliba, et change de nom en passant d'un territoire africain dans un autre. De même la Marne paraît avoir eu deux noms à l'époque celtique : *Matrona* et *Launia*. (Voir à la fin de cet article.) Je n'insiste d'ailleurs pas sur cette hypothèse indifférente au sujet qui nous occupe. Je me borne à constater que, parmi les fleuves et les rivières pris dans César et dans Strabon, sur vingt-trois, il n'y en a que trois qui aient entièrement changé de nom, et je demande si, en présence d'une telle persistance dans les dénominations de ce genre, on n'est pas autorisé à emprunter aux textes mérovin-

(1) Clotarius..... usque Ararim Saogonnam fluvium pervenit. — Chronique, ch. 32.

(2) On sait que l'Anonyme, écrivain du neuvième siècle, a copié de vieilles cartes et représenté une géographie antérieure à l'époque où il écrivait. Une table semblable et, en beaucoup de points, identique à celle de Peutinger, est la source principale où il a puisé ; et les matériaux qui eux-mêmes ont servi à composer ce document remontent à une très-haute antiquité. Voir *Gallia ab Anonymo Ravennate descripta*. — Paris, 1858, Durand, édit.

giens les noms des cours d'eau qui manquent pour ajouter aux deux premières cartes de notre Gaule un élément géographique dont elles ne sauraient être privées, à la condition, toutefois, de n'user de ce procédé qu'avec critique et discernement ?

Voici la liste des fleuves, rivières et cours d'eau principaux mentionnés par les textes de l'époque mérovingienne; les noms modernes en ont été recherchés soigneusement. Nous ne prétendons pas que cette liste soit complète, ni que toutes ces rivières doivent prendre place sur la carte des temps celtiques. Loin de là; en publiant cette série de noms et en la soumettant à la critique des savants des diverses parties de la France, nous espérons provoquer des explications et amener d'utiles éclaircissements.

I.

PRIVIÈRES MENTIONNÉES DANS GRÉGOIRE DE TOURS.

Afin d'éviter un appareil de notes et de citations qui est superflu lorsqu'il n'y a pas lieu à discussion, nous nous bornerons à donner les différentes formes du nom latin et la traduction française, toutes les fois que cette traduction ne présentera pas de doute. D'autre part, en passant de l'étude d'un document à celle d'un autre, nous ne répéterons pas les noms déjà traduits, à moins que des variétés nouvelles de formes ne se produisent dans le dernier.

Anger, Andria, l'Indre, affluent de la Loire.

Arar, Araricus amnis, la Saône. La mention du nom moderne se trouve dans Frédégaire (voir le § II) sous la forme *Saogonna*, et *Sagona* dans l'anonyme de Ravenne, qui, ainsi que nous venons de le dire, inscrit à côté *Arab* comme une rivière distincte. (*Gallia ab Anonymo ravennate descripta*, p. 41.)

Axona, l'Aisne.

Caris, le Cher. Il y a dans Grégoire de Tours un passage qui semblait inexplicable : *Liger fluvius major ab anno superiore fuit, postquam ei Caris torrens se adjunxit* (Hist. ecclés. v, 42). Les commentateurs se sont demandé s'il y avait un temps où le Cher ne se déversait pas dans la Loire, et ils ont fait mainte conjecture à ce sujet. Les inondations de l'année 1856 nous ont mis à même de comprendre ce qu'a voulu dire l'historien; à savoir qu'à la suite de crues considérables le lit du Cher rejoignit celui de la Loire, et que l'étroit delta qui les sépare dans une étendue assez considérable ne fit plus qu'une large nappe d'eau.

- Clennus*, le Clain, affluent de la Vienne.
Dorononia, la Dordogne.
Flavaris quem Elacrem vocitant (H. e. v. 34). C'est une double corruption du mot *Elaver*, l'Allier.
Garonna, Garunna, la Garonne.
Isera, l'Isère.
Liger, Ligera, la Loire.
Matrona, la Marne.
Meduana, la Mayenne.
Mosella, la Moselle.
Oscara, l'Ouche, rivière qui passe à Dijon et se jette dans la Saône.
Rhenus, le Rhin.
Rhodanus, le Rhône.
Scaldis, l'Escaut.
Sequana, la Seine.
Ulda, l'Oust, grand affluent, canalisé, de la rive droite de la Vilaine.
Vicinonia, la Vilaine.
Vigenna, la Vienne, affluent de la Loire.
Verberis (variante *Berberis*), le Barberon, très-petit affluent du Dolon, rivière qui se jette dans le Rhône au-dessous de Vienne.

II.

FRÉDÉGAIRE ET SES CONTINUEURS.

Adice, l'Aude. *Carolus super Adice fluvio munitionem instruxit.* (*Continuator tertius*, 109.) La forme nominative peut être *Adix* ou *Adicis*; le nom ancien était *Atax*.

Amblava, l'Amblève, petite rivière qui se jette dans l'Ourte un peu au-dessus de Liège, et sur laquelle se trouve la localité du même nom, Amblef, où Charles, plus tard surnommé Charles Martel, battit Plectrude et ses partisans en 716. (*Contin.*, II, 105.)

Aroanna, l'Ouaine se jette dans le Loing à Moret, près du confluent de cette rivière avec la Seine. C'est sur ses bords que fut livrée, en l'année 600, la sanglante bataille de Dormelles (*Doromelum*) entre Clotaire et ses cousins Thierry et Théodebert, à la suite de laquelle le premier, battu, fut presque entièrement dépossédé. Il ne faut pas confondre cette rivière d'Ouaine avec un autre affluent

plus considérable du Loing, l'Ouanne, dont le confluent se trouve aux environs de Montargis.

Birra, la Berre, petite rivière qui se jette dans l'étang de Sigean, au sud de Narbonne (Aude). Charles Martel bat sur ses bords les Sarrasins en 737.

Dova. C'est la forme sous laquelle Frédégaire (Chron. 36) mentionne le Doubs.

Isara dans Frédégaire, *Isra* dans le premier continuateur, *Issara* dans le troisième, et *Nissera* dans les *Gesta regum Francorum*, l'Oise.

Loa. *Theudericus Stampas per fluvium Loa pervenit* (Chron. 26), la Louët, petite rivière qui se jette dans la Juine au-dessous d'Etampes, et qui est inscrite sur la carte du Dépôt de la guerre sous la forme Allouette.

Saogonna. *Clotarius usque Ararim, Saogonnam fluvium pervenit* (Chron. 42). — *Araris fluvius qui cognominatur Saoconna* (*id.* 90). Est-ce un nom plus récent ou un surnom donné à l'ancien *Arar*? Voir plus haut ce que nous avons dit déjà à ce sujet.

Sigona, la Seine n'apparaît plus que sous cette forme qui a entièrement remplacé *Sequana* dans Frédégaire et dans ses continuateurs. Le second continuateur écrit *Segona*. Il ne reste plus qu'à supprimer la lettre *o* pour avoir *Segna* presque le nom moderne.

Sumina, la Somme.

Vincenna, la Vingeanne, petite rivière qui se jette dans la Saône, à la rive droite, un peu au-dessous de Gray.

III.

CHARTES ET DIPLÔMES.

Ablica, Eblica in pago Saroense (t. II, p. 434, 438, 439), la Blies, petite rivière qui coule du nord au sud en Belgique et se jette dans la Sarre à Sarreguemines.

Eteya. — *Mentek locus in pago Pontivo super fluvio Eteya* (t. II, p. 340), l'Authie, petit fleuve qui se jette dans la Manche aux confins des départements de la Somme et du Nord.

Agniano fluvius, (t. II, p. 340), l'Aa, petit affluent de la mer du Nord.

Alba. — *Forinarium situm in Briegio super fluvium Alba Eboriacensi monasterio* (Farmoutier) *dare volo* (t. II, p. 16). Je crois qu'il

s'agit ici de l'Aubelin, petit affluent du Morin, dans lequel il se jette un peu au-dessous de Coulommiers, plutôt que de l'Aube, affluent de la Seine.

Alisna (t. II, p. 84). Ce doit être un affluent du Semois, rivière qui se jette dans la Meuse au-dessus de Rocroi; et il doit être peu distant de Cugnon, où Sighebert II fonda un monastère en 644. Je n'ai pas trouvé le nom de ce cours d'eau sur les cartes.

Altro. — *Trado ad Bas... Remigio... porcionem meam ad Altro, super ipso fluviolo Altro, cido in pago Vonginsi* (t. II, p. 300). Je crois que c'est l'Aire qui se jette dans l'Aisne un peu au-dessous de Vouziers.

Anisola, l'Anille, sur laquelle se trouve située la ville, autrefois monastère de Saint-Calais (Sarthe). Cette rivière se jette dans la Braye, affluent du Loir.

Aquila, Aquela. — *Villa nostra Chagambac qui vocatur Ditiagus in pago Saroinse super fluvio Aquila* (t. II, p. 439). Cette rivière reçoit un autre cours d'eau appelé *Theotbach* et *Deopacis, Deubach*. Peut-être est-ce la Queich qui passe à Landau et se jette dans le Rhin en Bavière. La localité dont il est fait mention ne peut pas être Hagenbach, puisque cette ville est sur la Lauter.

Arnon, fluvius in consinio Bituricensi. L'Arnon, rivière qui coule du sud au nord et se jette dans le Cher, au-dessus de Vierzon (Cher).

Aroënis, fluvius qui pagum Cenomanicum interfuit. L'Aron, petite rivière qui se jette à la rive gauche de la Mayenne, au-dessous de Mayenne.

Arva, fluviolus pagi Senonensis (t. I, p. 35). Je crois que c'est l'Arce, petit affluent de la Vaures qui se jette dans l'Yonne, à Sens.

Axina (t. II, p. 92). C'est une forme nouvelle employée pour *Azona*, l'Aisne.

Axenia, Axonia que vocatur Petrosa. D'après les détails que fournit le Diplôme (t. I, p. 76), on peut voir que c'est un des très-petits cours d'eau qui coulent aux environs de Saint-Calais et de Semur (Sarthe). Je ne saurais dire lequel.

Bebroprico. Je n'ai rien trouvé qui correspondit à ce nom. Voici le texte; *Trado atque transcribo ad Bas... Remigio... hoc est, porcionem meam ad Altro, super ipso fluviolo Altro, cido in pago Vonginsi cum apindice... Bairo et alia apindice Crisciaco, super fluviolo Bebroprico* (t. II, p. 300). *Vonginsis* est le pays de Vouziers. Il y a dans le département de l'Aisne deux Crécy, dont l'un est à 21 kilom. O. S. O. de Laon; l'autre, à 14 kilom. de la même ville, est bâti sur la Serre, affluent de l'Oise. Mais ces deux localités paraissent l'une et l'autre

trop éloignées de Vouziers pour avoir jamais fait partie de son territoire.

Belcha fluviolus (t. II, p. 152). La Beauce, très-faible affluent de l'Yonne, où il tombe un peu au-dessous d'Auxerre.

Bria fluvius. La Bray, qui coule du nord au sud dans le département de la Sarthe, et se jette dans le Loir après avoir reçu l'Anille et le Tusson (t. I, p. 75).

Bursca fluvius in pago Alisacensi (t. II, p. 445). C'est une petite rivière d'Alsace sur laquelle est située, d'après le texte, une localité appelée Pontenchaim. Je crois que c'est un affluent de l'Isch, rivière qui se jette dans la Sarre, mais je n'ai pas trouvé de nom qui y répondit. Voici le texte : *Dono in Machonevillare, super fluvio Isca, et in Prassonevillare et ibidem basilica in honore sancti Remedii constructa, et de ipsa basilica portione mea seo et in Pontenchaim, in pago Alisacinsi, super fluvio Bursca.*

Calla. — *Basilice... Germani episcopi... donari jubeo in honorem sepulturæ suæ villam Bobane, quæ est in territorio Stampense, super fluvio Calla* (Testament. Bertranni Cenoman. episc.) (t. I, p. 202). Ce doit être la Celle, très-faible affluent de la Rémarde, qui elle-même se jette dans l'Orge à Arpajon (Seine-et-Oise).

Callus. — *Donatum esse volo villam quæ dicitur Condatum in pago Barrense, super fluviolum Callo* (t. II, p. 165). La Chée, qui après avoir arrosé Condé, à 6 kilom. N. E. de Bar-le-Duc, se jette dans la Saulx, affluent de la Marne.

Caramius. — *Concedimus cellam cum... super fluvio Caramio, in pago Furidense, a termino Broniolacensi* (t. I, p. 115). Le Caramy ou Calami, qui coule à Brignolle et se jette dans l'Argens, au territoire de Fréjus.

Carusius. — *... colonica in ipso pago Viennense, Bacoriaco super fluviolum Carusium* (t. II, p. 372). Je n'ai pas trouvé la traduction de ce nom.

Chiuggana. — *Villam Parriliaco quæ est secus pontem Chiugganæ* (t. I, p. 205). Le Choineau, petite rivière qui se jette à Ernée (Mayenne), dans l'Ernée, affluent de la Mayenne.

Cisternata fons (t. II, p. 342), ruisseau qui doit se jeter dans le Zorn, non loin de Saverne (Bas-Rhin).

Clasia (t. I, p. 19). La Claise, affluent de la Creuse (Indre-et-Loire).

Cono. — *... Damus omnem terram quæ est inter duas aquas, a Cono flumine, usque ad fluviolum fontis Moër cum omnibus ecclesiis : ecclesiam scilicet S. Marcialis de Salviaco, et ecclesiam de Cursiaco, ec-*

clesiam de Mosayco... J'ai inutilement recherché ces localités et les deux rivières entre lesquelles elles sont situées. Ces noms doivent se trouver, d'après les indications du Diplôme, dans le territoire de Bourges du côté de celui de Limoges (t. II, p. 42).

Crete.—... *Dono hereditatem nostram in villa Diseio, ultra Ligerim supra fluvium Crete, cum appendiciis suis, hoc est... in Cavaunas, in Saviniaco, in Cassiniaco*, etc. (t. II, p. 159). Cette rivière ne saurait être que l'Acolin qui se jette dans la Loire, un peu au-dessous de Décise; ou retrouve entre le fleuve et cette rivière la plupart des localités mentionnées par le Diplôme.

Criento, fluviolus, le Crinchon, petite rivière qui se jette dans la Scarpe, à Arras (t. II, p. 183).

Crosa, la Creuse, affluent de la Vienne.

Cruia... *Donamus in ipsa pago Virdonense, super fluvio qui vocatur Cruia, portionem unam ad Castellionem* (t. II, p. 282). Ce doit être un des nombreux ruisseaux qui tombent, près d'Étain, dans l'Ornes, affluent de la Moselle. Il y a, à 10 kilomètres N.-E. de Verdun une localité, dite Châtillon-sous-les-Côtes; mais le ruisseau à la naissance duquel elle se trouve porte sur la carte du Dépôt de la guerre le nom de Vionnoüe, f^{11e} 36.

Deopacis, Theopacis, Deubarch. — Voir *Aquila*.

Diddiloni rivus, ruisseau qui se jette dans l'Amblève, près de Stavelot (t. II, p. 146).

Digena. — ... *villa quæ vocatur Diosna, in pago Tazandro, super fluvio Digena* (t. II, p. 350). Est-ce la Dyle qui passe à Malines et se réunit à la Neethe pour former le Ruppel, qui se jette dans l'Escaut ?

Dudmala, Dutmala, Duthmal. — ... *villa quæ vocatur Wadradoch in pago Tazandro, super flumine Duthmala* (t. II, p. 350, etc.) Le Dommel, rivière qui naît dans la province de Limbourg et se jette dans la Meuse, à Crève-Cœur, au-dessous de Bois-le-Duc.

Dulnosus. — ... *inde per ipsam Amblavam ubi Dulnosus in ipsa ingreditur* (t. II, p. 146). Le nom actuel de ce ruisseau, qui se jette dans l'Amblef, n'est pas indiqué sur les cartes.

Elno. — *Cenobium cui Elnonis nomen indidit... inter decursum duorum fluminum Scarpe et Elnonis* (t. II, p. 91). L'Hem, rivière qui se jette dans la Scarpe à Saint-Amand (*Elnonense monasterium*).

Esca, Hisca, Isca, fluvius in pago Sarrensi, in marca Charinca. L'Isch, rivière qui se jette dans la Sarre, entre Sarrebourg et Saarveden.

Flironte. — ... *quod in pago Biturico cognominante Monte qui est*

juxta Cabrias vico... dono... seu et quod et in Bria super fluvium Flironte habeo (t. II, p. 143). Est-ce le Fouzon qui se jette dans le Cher, au-dessous de Chabris, entre Selles et Saint-Agnan?

Fulda, flumen. La Fulde, rivière qui prend sa source en Bavière, traverse la Hesse-Electorale et se réunit à la Werra, à Münden pour former le Weser.

Gorzia flumen in pago Scarponensi (t. II, p. 398). La Gorze, petite rivière qui arrose la ville, autrefois monastère, du même nom, et se jette dans la Moselle, au-dessus de Metz.

Helpre, Elpra. — Monasterium quod vocatur Maricolas situm in pago Fanomarcensi super fluviolum qui vocatur Helpre (t. II, p. 155). La petite Helpe, rivière qui se jette dans la Sambre, au-dessous de Landrency (Nord).

Huitteius. — ... loco nuncupante Arnestali super fluvio Hutteio (t. II, p. 263.) Cours d'eau de la Prusse rhénane, se jetant dans une des rivières qui arrosent le pays de Bitbourg, au nord de Trèves.

Icauna, Igauna, Ieo, Iona, l'Yonne.

Intine. — ... villare Turiliaco in paco Vilcassino super fluvium Intine (t. II, p. 211). La localité indiquée par ce passage est Tourly (Oise), à 5 kilom. S.-E. de Chaumont, sur la petite rivière de Troësne, affluent de l'Epte où elle se jette à Gisors. *Intine* doit donc être le nom primitif, plus ou moins altéré, de cette rivière.

Joina. — Sarclidas super Joina in pago stampensi (t. II, p. 32). La Juine, qui se mêle à l'Essonne et se jette dans la Seine à Corbeil.

Jugie. — ... curtem nostram quæ vocatur Patriacus sitam super fluvium Jugie (t. II, p. 42). Le Diplôme n'indique pas si cette rivière et la localité qu'elle arrose sont situées dans le territoire de Bourges ou dans celui de Limoges.

Ledus, Lidus, le Loir, affluent de la Loire.

Legia, la Lys, affluent de l'Escaut.

Licius. — ... Donamus in partibus Provinciæ, in episcopatu Tricastino, circa fluminis Licii ripam, ecclesiam... cum villa quæ dicitur Molena (t. II, p. 61). C'est le Lez, qui se jette dans le Rhône entre Pont-Saint-Esprit et Caderousse, après avoir passé à Bollène.

Ligerinus flumen in pago Aurelianensi, le Loiret.

Ligeris. — ... Telonum quod ad portum Vittrariam super fluvios Taunuco Istaque et portum illum qui dicitur Sellis imoque et Vagatio super fluvium Ligeris (t. II, p. 94). Il est très-difficile de donner la traduction de ces noms de rivières, à cause de la manière vague dont s'exprime le Diplôme. J'ai pensé que *Ligeris*, qui ne peut pas

être la Loire, puisqu'il s'agit d'une donation faite par Sighebert II, roi d'Austrasie, était peut-être la *Lesura*, affluent de la Moselle, dont parle Ausone.

Prætereo exilem Lesuram, tenuemque Drahonun (Vers 365).

La Lieser, qui se jette dans la Moselle, à Berncastel. Mais je ne trouve sur cette rivière aucune localité correspondant à *Sellis* et à *Vagatio*.

Lindimacus, fluvius. — ... *partem suam contradidit ea ratione ut in castro Thuricino, juxta fluvium Lindimaci ecclesiam Wichardus constitueret* (t. II, p. 230). La Limat, affluent de l'Aar (Suisse).

Lumna, fluvius (t. II, p. 204, charte de fondation de Saint-Hubert-en-Ardenne). L'Homme, rivière des Pays-Bas, affluent de la Lesse, qui se jette dans la Meuse au-dessus de Dinan.

Lupa, fluvius pagi Wastinensis. Le Loing, qui traverse en effet le Gâtinais et se jette dans la Seine entre Montereau et Fontainebleau.

Lutra, Lutra fluvius pagi Spirensis... La Lauter, rivière qui passe au fameux monastère de Weissembourg et se jette dans le Rhin, à Hagenbach.

Magnens fluvioletus. Il est question de donations faites à Montierender (*Dervense monasterium*) [t. II, p. 158 et 197]. *Usque ripam fluvioletis Magnentis*. Aucun des nombreux ruisseaux qui coulent aux environs de Montierender ne porte un nom qui réponde à celui-ci. Peut être est-ce le Mauson, qui se jette dans la Voire à Montierender et sur lequel se trouve une localité appelée Robert-Magny (Haute-Marne)?

Magneuria. — ... *villas quasdam in pago Biturix, scilicet villam quæ vocatur Vallis super fluvium Carum et villam quæ vocatur Argenferias, sitam super fluvium Magneuria* (t. II, p. 29). La Magieure, petite rivière qui se réunit à la Meuselle pour ensuite se jeter dans le Cher, à quelque distance au-dessous de Montluçon (Allier).

Malva. — ... *molendinum in Malva, in territorio Aurelianense* (t. II, p. 144). La Mauve, petite rivière qui se jette dans la Loire au-dessous d'Orléans.

Marlionis. — *In villa fluminis Marlionis* (t. I^{er}, p. 40). Il s'agit de donations faites à Saint-Pierre-le-Vif, de Sens. Je n'ai rien trouvé dans le Sénonais qui rappelât le mot *Marlionis*.

Marone. — *In Arvernica provincia est quædam ecclesia, in ripa fluminis Marone dedicata in honore S. Pauli* (t. I^{er}, p. 38). La Maronne, rivière du Cantal, qui se jette dans la Dordogne au-dessous d'Argentat. Les quatre églises de Saint-Paul, de Saint-Martin, de Sainte-Eulalie et de Saint-Pierre, mentionnées par le Diplôme, sont

devenues des communes qui s'échelonnent le long de son cours.

Marso. — ... *locello nuncupanti Baddane-Curte super fluvium Marso* (t. II, p. 229). Je n'ai rien trouvé qui fût satisfaisant.

Masupia. *Donamus villam nostram super fluvio Masupia, in ipso pago Virdonense quæ in populo vocatur Godonecurte* (t. II, p. 281). Je n'ai trouvé ni la rivière ni la localité, qui doit s'appeler Goncourt, Godencourt ou Gondécourt.

Matra. — ... *Marca Sencheim, in pago Alisacinsæ quæ contigit fluvius Matra* (t. II, p. 432 et 468). C'est la Moder qui se jette dans le Rhin, après avoir passé à Haguenau (Bas-Rhin).

Matrona, Materna, dans des textes postérieurs les lettres *t* et *c* seront emportées par la rapidité de la prononciation et nous aurons presque le nom actuel *Marna*, Marne.

Melina. — *Donamus ad monasterio qui vocatur Prumia de foresta nostra... usque in Melina flumen*. C'est un ruisseau qui se jette dans la Prüm, affluent de la Sure, près du monastère de Prüm (Prusse-Rhénane). Les cartes ne lui donnent pas de nom.

Merga, Murga fluvius (t. II, p. 167, 461). Le Murg, rivière du duché de Bade, qui passe à Rastadt et se jette à la rive droite du Rhin.

Moër, fluvius. Voir *Cono*.

Mora. — *Delego Salvonarias supra Moram* (t. I^{er}, p. 89, testam. de S. Remi). Ce doit être le Morin, et probablement le Petit-Morin, sur lequel on trouve une localité appelée Sablonnières. Les deux Morins s'appellent aussi, dans les documents contemporains, *Mucra major et minor*.

Mosa, la Meuse.

Mosella, Musella, la Moselle.

Murtha fluvius oriens in Vosago (t. II, p. 147). La Meurthe.

Neccara, flumen in Sylva Nigra (t. II, p. 278). Le Necker qui se jette dans le Rhin à Manheim.

Nutta, villa quæ est constructa in pago Renensium super fluvium Nutta, in loco nuncupato Preprusdare (t. II, p. 349). La Nethes (grande et petite Nethes), qui forme, avec plusieurs autres rivières le Ruppel et se jette dans l'Escaut (province d'Anvers).

Oppinione rivus. — *De latere termino Bordousa villa; deinde per rivum Oppinione usque in media Garona* (t. II, p. 185). Ce ruisseau n'est pas indiqué sur les cartes dont je me suis servi.

Pachinas. — ... *ad monasterio S. Gregorii qui est constructus in Vasego inter duas Pachinas fluvium* (t. II, p. 406). Les deux Fecht,

rivières qui se réunissent à Munster en Grégoriental, et se jettent dans l'Ill, à quelque distance au-dessous de Colmar.

Prumia. — *Desideramus circa fluvio Prumia monasterio ædificare* (t. II, p. 328). La Prüm, rivière de la Prusse Rhénane qui se jette dans la Sure, affluent de la Moselle.

Quantia. — *Mansiones supra fluvio Quantia silas in pago Taruannense* (t. II, p. 340). La Canche, petit fleuve qui se jette dans la Manche (Pas-de-Calais).

Rabado. — ... *quicquid in Vosago laboravit super fluviolum Rabadonem* (t. II, p. 120). Le Rabodeau, rivière qui passe à Senones et se jette dans la Meurthe (Vosges).

Raurebacya. — *Bolinchaimè in pago Spirensæ super fluviolo Raurebacya* (t. II, p. 425). Je n'ai trouvé ni la localité ni la rivière.

Rebacus, fluvius (t. II, passim). C'est la petite rivière qui passe au monastère de Rebais, lequel fut fondé par Dagobert en 635. Ce ruisseau s'appelle Rabourel et se jette dans le Grand-Morin, entre la Ferté-Gaucher et Coulommiers.

Rubera. — ... *a fluvio qui dicitur Rubera usque ad Silvam que dicitur Lader* (t. II, p. 22). La Rouvère, petite rivière qui se jette dans la Moselle un peu au-dessous de Trèves.

Rusa. — ... *in quodam loco Lucerna, juxta fluvium qui Rusa vocatur, qui de summitate magni lacu fluit* (t. II, p. 220). La Reuss, qui traverse le lac de Waldstelles et se jette dans l'Aar, affluent du Rhin.

Sambrus, Zambre, la Sambre.

Sarra, Sara, Serva, Serra, la Sarre, affluent de la Moselle.

Sarta, fluvius in pago Cenomannico, la Sarthe.

Scalt, Scald, l'Escaut.

Scarp, Scarpus, la Scarpe.

Sesmereia. — ... *vinca in fine Crispiacense... seu et terram super fluvio Sesmereia* (t. II, p. 33). Ce doit être la Serre qui se jette dans l'Oise à la Fère (Aisne).

Sesomires. — ... *silva Arduennensi, in loco qui dicitur Casegonguidinus quem Sesomires fluvius cingere videtur* (t. II, p. 83). Le Semoy, rivière qui naît dans le grand-duché de Luxembourg et se jette dans la Meuse à Monthermé (départ. des Ardennes).

Siega. — ... *villa Favariolas qui est in pago Ebrocino, super fluvium Siega* (t. II, p. 211). Il y a bien, non loin d'Evreux, une localité du nom de Faverolles, mais il ne s'y trouve aucune rivière. J'ai inutilement cherché un nom qui répondit à *Siega*.

Somma, Summa, la Somme.

Sorna. — ... *locus qui vocatur Deorangus, situm in pago Alizacense, super fluvio Sorna* (t. I^{er}, p. 452). Le Zorn, rivière qui passe à Sarverne et s'unit à la Moder pour entrer dans le Rhin (Bas-Rhin).

Suestra, Mansionile Suestra situm in pago Mosariorum super fluvio Suestra (t. II, p. 299). C'est une petite rivière qui passe à Susteren, abbaye fondée par Pépin d'Héristal en 714, et se jette dans la Meuse à trente kilomètres environ au nord de Maëstricht.

Suppia fluvius in pago mernensi, la Suippe, affluent de l'Aisne (Aisne).

Sura fluvius, la Sure, affluent de la Moselle, où elle se jette à la rive gauche, à peu près en face de la Sarre.

Telum. — *Do villas quarum una dicitur Cirsai et sita est super fluvium Telum* (t. II, p. 51). Le Théols, qui passe à Issoudun et se jette dans l'Arnon, affluent du Cher (Indre).

Urbia, fluvius in pago Stampinsi, l'Orge, qui se jette dans la Seine, à Châtillon, près Juvisy, et à Athis (Seine-et-Oise).

Vedauna. — *Prantiaco villa quæ est super amnem Vedauna* (t. II, p. 240). La Vonne, rivière qui se jette dans le Clain, à Vivonne (Vienne).

Veneda. — *Trado Planta Masliacum subteriore et aquam Venedam quæ ibi currit* (t. I^{er}, p. 35, 38). La Vaunes, rivière qui passe à Maslay-le-Roi à Maslay-le-Vicomte, et se jette dans l'Yonne, à Sens.

Vidua, fluviolus in pago Cenomannico. La Veuve, petite rivière qui se jette dans le Loir, au-dessus de Château-du-Loir (Sarthe).

Vienna, Vigenna, Vigona, la Vienne, affluent de la Loire.

Vigore, Vigora. — *Locus in foreste Dervo et in fine Wasciacinsi supra fluvium Vigore* (t. II, p. 157, etc.). La Voire, petite rivière sur laquelle est bâti Montierender, localité où Childéric II éleva un monastère, en 673. Elle se jette dans l'Aube, entre Bar et Arcis (Aube).

IV.

RIVIÈRES MENTIONNÉES PAR ADRIEN DE VAIOIS.

(Notice des Gaules.)

Alagno, l'Alagnon, affluent de l'Allier, où il se jette, près de Nonnette (Puy-de-Dôme).

Aregia, l'Ariège, affluent de la Garonne.

Argenteus, l'Argens, qui se jette dans la Méditerranée, à Frejus (Var).

Arotius, l'Arroux, rivière qui passe à Autun et se jette dans la Loire, à Digoïn (Saône-et-Loire).

Arva, l'Aure, affluent de l'Eure, qui sépare les départements d'Eure et d'Eure-et-Loir.

Autura, l'Eure, affluent de la Seine.

Avario, l'Aveyron, affluent du Tarn.

Avera, l'Auron, petite rivière qui passe à Bourges et coule, réunie à plusieurs autres, dans le Cher.

Aucia, la Bresle, petit fleuve, qui se jette dans la mer, à Eu et au Tréport (Seine-Inférieure).

Balisa, la Baysse, affluent de la Garonne (Lot-et-Garonne).

Blavetum, le Blavet, fleuve qui se jette dans l'Océan, à Lorient (Morbihan).

Carentonus, la Charente.

Carentona, Le Charenton, petite rivière qui passe à Bernay et se jette dans la Rille (Eure).

Cera, la Cere, rivière qui naît dans le Cantal et se jette dans la Dordogne, à Bretenoux (Lot).

Charus, le Chiers, rivière qui se jette dans la Meuse, au-dessus de Sedan (Ardennes).

Chora, la Cure, rivière qui se jette dans l'Yonne, à Cravant (Yonne).

Cicaula, la Sioule, rivière qui se jette dans l'Allier, à quelque distance au-dessus de Moulins.

Coëtnus, le Couesnon, petit fleuve qui sépare la Normandie de la Bretagne.

Cyancus, la Siague, petite rivière qui se jette dans la Méditerranée, près de Cannes (Var).

Diva, la Dives, petit fleuve du Calvados qui se jette dans la Manche.

Drotius, le Dropt, affluent de la Garonne (Gironde).

Druna, la Drône, affluent du Rhône.

Duranius, la Dordogne.

Duria, la Dore, affluent de l'Allier (Puy-de-Dôme).

Edera, l'Hyères, rivière qui se jette dans la Seine, à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

Egirtius, le Gers, affluent de la Garonne.

Ella, l'Isle, affluent de la Dordogne.

Heredis, l'Erdre, qui se jette dans la Loire, à Nantes.

Hermentio, l'Armançon, qui se jette dans l'Yonne, au-dessus de Joigny.

Indella, l'Andelle, qui se jette dans la Seine, presque vis-à-vis l'Eure.

Itta, l'Epte, passe à Gisors, à Saint-Clair, et se jette dans la Seine, au-dessus de Vernon.

Itto, l'Iton, passe à Evreux et se jette dans l'Eure.

Ledus, le Lez, passe près de Montpellier et se jette dans la Méditerranée.

Lertius, le Lers, se jette dans la Garonne, à quelque distance au-dessous de Toulouse.

Letia, la Lys, qui se jette, à Gand, dans l'Escaut.

Ligno, l'Oignon, qui se jette dans la Saône, au-dessus d'Auxonne.

Obris, l'Orb, rivière qui passe à Béziers, et se jette dans la Méditerranée.

Odorna, l'Orne, petit fleuve qui se jette dans la Manche, après avoir arrosé Caen.

Oldo, l'Oudon, rivière qui passe à Segré et se jette dans la Mayenne.

Rinctius, la Rance, passe à Dinan et se jette dans la Manche, à Saint-Malo.

Risla, la Rille, passe à Pont-Audemer et se jette dans la Seine (Eure).

Salera, la Sauldre, passe à Romorantin et se jette dans le Cher (Loir-et-Cher).

Separis, la Sèvre, fleuve qui passe à Niort et se jette dans l'Atlantique, en face de l'île de Ré.

Salia, la Seille, rivière qui se jette dans la Moselle, à Metz.

Serenus, le Serain, passe à Chablis et se jette dans l'Yonne.

Sigmas, la Leyre, rivière des Landes, qui se perd dans le bassin d'Arcachon.

Sirio, le Ciron, affluent de la Garonne, où il se jette, au-dessous de Langon.

Sulga, la Sorgue, passe à Saint-Affrique et se mêle au Dourdon, pour tomber dans le Tarn.

Tara, le Thérain, passe à Beauvais et se jette dans l'Oise.

Tarnis, le Tarn, passe à Albi, à Montauban et se jette dans la Garonne.

Tila, la Tille, se jette dans la Saône entre Auxonne et Saint-Jean-de-Losne.

Tolca, la Touques, petit fleuve qui passe à Lisieux, à Pont-l'Évêque et se jette dans la Manche.

Triobris, la Truyère, rivière qui sort des Cévennes et se jette dans le Lot à Entraygues (Aveyron).

Vardo, le Gardon, affluent du Rhône.

Vartimpa, la Gartempe, traverse dans sa partie orientale le département de la Vienne et se jette dans la Creuse.

Vidula, la Vesle, passe à Reims et se jette dans l'Aisne.

Vira, la Vire, passe à Vire, à Saint-Lô et se jette dans la Manche.

Vizera, la Vézère, passe à Uzerche et se jette dans la Dordogne.

V.

RIVIÈRES MENTIONNÉES PAR PAPIRIUS MASSON (1).

Altio, l'Authion, petite rivière qui naît dans le département d'Indre-et-Loire, près de Savigné, et se jette dans la Loire, à Pont-de-Cé.

Amatissa, la Masse, petite rivière qui se jette dans la Loire, à Amboise.

Angerulus, l'Indroye, se jette dans l'Indre (Indre-et-Loire).

Anglinus, le Langlin, affluent de la Gartempe (Vienne).

Aculus, l'Agout, se jette dans le Tarn après avoir traversé le département de ce nom.

Arcus, l'Arc, passe à Aix et se jette dans l'étang de Berre.

Arduceus, l'Ardusson, petit affluent de la Barse qui se jette dans la Seine, à Troyes.

Arsia, l'Arce, petite rivière qui se jette avec l'Ource dans la Seine, à Bar-sur-Seine.

Asergius, l'Asergue, se jette dans la Saône, à Anse.

Aspeus, Gave d'Aspe, se réunit sous Oléron à plusieurs autres torrents qui vont rejoindre l'Adour.

Aura, l'Aure, rivière qui passe à Bayeux et se jette dans la Manche.

Ausona, l'Azon, passe à Fougny et se jette dans l'Aube un peu au-dessus d'Arcis.

Barsa, la Barse, se jette dans la Seine, à Troyes.

Bedacius, le Bédât, qui, réuni à plusieurs autres rivières, se jette dans l'Allier, à Maringues (Puy-de-Dôme).

Besua, la Beze, passe au monastère de ce nom, et se jette dans la Saône, au-dessous de Pontarlier.

(1) *Descriptio fluminum Galliarum*. Paris, in-12, 1612.

Borna, la Borne, passe à Saint-Paulien et se jette dans la Loire, au Puy.

Bevere, le Beuvron, se jette dans la Loire, au-dessous de Blois.

Branlia, la Bransle, passe à Château-Regnault et se jette dans la Loire, entre Amboise et Tours.

Cantia, le Cance, passe à Annonay et se jette dans le Rhône (Ardèche).

Ciza, la Cise, se jette dans la Loire, au-dessous de Blois (Loir-et-Cher).

Clera, la Clouère, se jette dans le Clain, au-dessous de Vivonne (Vienne).

Coisus, la Coize, se jette dans la Loire, entre Saint-Rambert et Feurs (Loire).

Cusso, le Cosson, passe à Chambord et se jette dans la Loire, au-dessous de Blois.

Chisso, le Sichon, se jette dans l'Allier, près de Vichy.

Divus, la Dive, passe à Moncontour et se jette dans le Thouet, affluent de la Loire (Vienne).

Dora, la Dore, passe à Ambert (Puy-de-Dôme), et se jette dans l'Allier.

Dova, la Douve, rivière du Cotentin qui coule du nord au sud, et se jette dans la Manche près de Carentan (Manche).

Draco, le Drac, se jette dans l'Isère, au-dessous de Grenoble.

Druna, la Dronne, passe à Ribérac et se jette dans l'Isle, à Coutras.

Dulcis, le Doux, se jette dans le Rhône, à Tournon.

Durotia, la Durotte, passe à Thiers (Puy-de-Dôme), et se jette dans la Dore.

Duza, la Douze, se mêle à la Midou, à Mont-de-Marsan, pour former la Midouze.

Exona, l'Essonne, qui reçoit la Juisne et se jette dans la Seine, à Corbeil.

Furninus, le Fornin, passe à Charlieu et se jette dans la Loire, à quelque distance au-dessous de Roanne.

Guya, le Guier, passe à la Chartreuse, aux Echelles et se jette dans le Rhône, à Saint-Genis.

Gera, la Gere, se jette dans le Rhône, à Vienne.

Gorna, la Grone, passe à Cluny et se jette dans la Saône, au-dessous de Chalon (Saône-et-Loire).

Haim, Gave de Mauléon, se réunit au Gave de Pau et à plusieurs autres pour se jeter dans l'Adour.

Idanus, l'Ain, affluent du Rhône.

Jolara, le Jolan, se réunit au Sichon pour se jeter dans l'Allier, près de Vichy.

Laio, le Layon, se jette sur la rive gauche de la Loire, à Châlonne, au-dessous d'Angers.

Latanus, le Latan, sort du lac de Savigné et se jette dans l'Authion, affluent de la Loire (Maine-et-Loire).

Larrosus, l'Arros, passe à Rabastens et se joint à l'Adour à quelque distance au-dessus d'Aire.

Linio, le Lignon, affluent de la Loire, où il se jette, au-dessous de Feurs (Loire).

Lironus, le Rome, petite rivière qui se jette dans la Loire près d'Ingrande, entre Ancenis et Angers.

Loza, l'Hozain, se jette dans la Seine (rive gauche), un peu au-dessus de Troyes.

Lustria, la Lustrelle, petite rivière qui passe à Lustre et se jette dans l'Aube, au-dessus d'Arcis-sur-Aube.

Luisa, le Luy, se jette dans l'Adour, au-dessous de Dax (Landes).

Lyana, la Liane, petit fleuve qui se jette dans la Manche, à Boulogne.

Midonus, la Midouze, passe à Tartas et se jette dans l'Adour.

Murgo, le Morgon, très-petite rivière qui passe à Villefranche et se jette dans le Rhône.

Naus, le Naon, se jette dans la Sauldre, affluent du Cher, au-dessus de Romorantin (Loir-et-Cher).

Nedus, le Né, se jette au-dessous de Cognac dans la Charente.

Nivus, la Nive, se jette dans l'Adour, à Bayonne.

Niver, la Nièvre, passe à Nevers et se jette dans la Loire.

Noëra, la Nouère, très-petite rivière qui se jette dans la Charente, au-dessous d'Angoulême.

Nonneta, la Nonnette, passe à Senlis et se jette dans l'Oise.

Oltus, le Lot, affluent de la Garonne.

Olizona, le Dolezon, se réunit à la Borne, sous les murs du Puy, et se jette dans la Loire.

Osavus, le gave d'Ossau, se réunit, sous Oléron, au gave d'Aspe.

Perusa, la Peruse, petite rivière qui se jette dans la Charente, à Ruffec (Charente).

Ronio, le Rognon, se jette dans la Marne, au-dessus de Joinville (Haute-Marne).

Salatus, le Salat, passe à Saint-Lizier et se jette dans la Garonne, au-dessus de Saint-Gaudens.

Sigonna, la Seugne, se jette dans la Charente, au-dessus de Saintes (rive gauche).

Sudrio, la Seudre, petit fleuve qui passe près de Marennes et se jette dans l'Océan, vis-à-vis l'île d'Oléron.

Suena, la Soane, petite rivière qui prend naissance près de Tarare et se réunit à l'Azergues, qui se jette dans la Saône, à Anse (Rhône).

Sulla, le Seula, petit fleuve qui se jette dans la Manche, entre Caen et Bayeux.

Sorvinus, le Sornin, passe à Charlieu et se jette dans la Loire, au-dessus de Semur-en-Brionnois (Loire).

Suzio, le Suzon, petite rivière qui se jette dans l'Ouche, à Dijon.

Tardopera, la Tardoire, rivière du département de la Charente, qui passe à Montberon et à la Rochefoucault.

Taurius, Le Thorion, rivière qui se jette dans la Vienne, au-dessus de Limoges (Haute-Vienne).

Tescunus, le Tescou, se jette dans la Garonne, à Montauban.

Thoeda, le Thouet, passe à Parthenay, à Thouars, et se jette dans la Loire, à Saumur.

Thoeretus, le Thouaret, se jette dans le Thouet, au-dessus de Thouars.

Tolvera, la Touvre, se jette dans la Charente, à Angoulême.

Turba, la Tourbe, se jette dans l'Aisne, entre Sainte-Menehould et Vouziers.

Valgia, la Vouge, passe à Cîteaux et se jette dans la Saône, à Saint-Jean-de-Losne.

Vandia, la Vendée, affluent de la Sèvre.

Videsus, la Bidouze, passe à Bidache et se jette dans l'Adour (Basses-Pyrénées).

Vultumnus, la Boutonne, passe à Saint-Jean-d'Angely et se jette dans la Charente, à quelque distance au-dessus de Rochefort.

A ces rivières, extraites des principaux documents de l'époque mérovingienne et des ouvrages de deux de nos plus illustres géographes, nous en pourrions ajouter un certain nombre mentionnées dans les histoires locales. Mais, avant d'étendre cette liste, nous avons pensé qu'il serait utile de la rectifier, et c'est dans ce désir que nous sollicitons les avis et les observations des savants qui ont circonscrit leurs études à quelque point particulier de la France. Plus tard, quand la liste des rivières de la Gaule aura pu être suffisamment étendue et se trouvera à peu près complète, le moment sera venu de procéder à un travail d'analyse aussi utile qu'intéressant qui nous permettra de distinguer celles dont les noms sont cel-

tiques de celles dont les noms sont latins. On verra combien la première de ces catégories est plus considérable que la seconde, et peut-être sera-t-il possible alors, sans abuser de la langue celtique, de ranger ces noms de rivières par séries de radicaux présentant un sens bien déterminé. Ce sentiment est partagé par un des hommes auxquels la géographie d'une de nos grandes provinces est le plus redevable, M. Auguste Le Prévost, qui a bien voulu, en plusieurs circonstances, nous prêter le secours de son expérience et de son vaste savoir. En réponse à quelques faits qui lui avaient été soumis, ce savant a eu l'obligeance de nous adresser non quelques avis, mais un plan tout entier, le cadre d'un travail d'une extrême importance, que nous allons indiquer ici, en attendant que nous puissions tenter de le remplir. « Les noms de rivières, nous écrit M. A. Le Prévost, sont presque toujours celtiques, et sont devenus le plus souvent ceux de l'établissement le plus ancien fondé sur leur parcours. Toutes les fois que vous verrez un lieu et la rivière qui le traverse ou le borne porter le même nom, vous serez autorisé à penser que c'est la rivière qui l'a porté la première. Il est de la plus grande importance de les recueillir tous, d'en faire des tables alphabétiques, d'abord par départements, puis pour toute la France, et de grouper autour de chacun d'eux toutes les anciennes formes qu'on aura pu retrouver dans les auteurs, les géographes, les inscriptions, les chartes et autres monuments écrits, même les patois locaux. Quand vous aurez fait ces recherches et ces rapprochements, vous reconnaîtrez les noms de rivières provenant de la langue celtique, et vous parviendrez à les grouper par petites familles; en voici des exemples :

Ant, And et ses diminutifs *Andele, Antin* ont produit :

Ante, Nant, Medentum (Mantes), Mellentum (Meulan), Andé, Andele, Andeli, Andelot, Entin, Barentin, Fromantin, Romorantin, etc.

Ana, Anna, Ena, Enna, Ina, Inna, Ona, Onna, Ogna, Una ont produit :

Sequana, Sigona, Axona, Icauna, Idana, Vigenna, Visnona, Meduana, Matrona, Olina, Seluna, etc., etc.

Ar, Ara, Era, Ira, Ora, Aura, Ura ont produit :

Ara, Isara, Arar, Arva, Eara, Eora, Iere, Isere, Vere, Vire, Briovere, Elaver, Ligeris, Loire, Aure, Dore, Doire, Lozere, Gisors, Givors, Bar, Car, Gard, Sare, Thar, Var, etc., etc.

« Un fait très-curieux, ajoute M. Le Prévost, et dont personne encore n'a fait la remarque, c'est que plusieurs de ces noms ont été parfois réunis : les générations, en se succédant ou en se déplaçant,

superposaient des noms génériques en usage en divers lieux et en divers temps; c'est ainsi que semblent s'être formés :

Char — Ente.

Char - Ent - Onne, Char - Ent - On, Car - Ent - An.

Ter - Ent - Ane.

Bar - Entin.

Non - Ant.

Tern - Ant.

Gar - Onne, Ver - Onne, Bar - Ent - On.

Dord - Ogne.

« En Normandie, l'élément scandinave est entré pour une part dans la dénomination des rivières, et, là aussi, les hommes du Nord, comme les Celtes, ont procédé dans ce genre de nomenclature par adjonction plutôt que par substitution. »

Cet article était achevé lorsqu'un de nos savants confrères, M. L. Lalanne, nous a signalé un fait très-intéressant (1) : c'est que la Marne, outre le mot latin que chacun lui connaît, en aurait eu un autre, qui, par sa forme, paraît remonter jusqu'aux temps celtiques. et qu'on ne trouve mentionné cependant que dans un poème du douzième siècle. Gilles de Paris, né en 1162, a laissé, sous le titre de *Karolimus*, un poème en cinq chants encore en grande partie inédit. C'est un long panégyrique de Charlemagne, où Eginhard et d'autres chroniqueurs du même temps ont été lourdement versifiés. Dans une rapide description de la Gaule, on y lit ce vers :

Neustria cui quondam ponebat Launia fines.

Et une glose en marge explique ainsi *Launia* : *fluvius qui et Materna dicitur*. La Marne avait donc eu un autre nom qui, au douzième siècle, n'était plus assez connu pour se passer de traduction. Il y a, comme le fait observer M. Lalanne, un rapport manifeste entre ce mot *Launia* et celui de *Catalauni* qui est celtique et qu'on peut rapprocher lui-même de *Segalauni*, *Velauni*, *Alauna*, rivières d'Aulne (Bretagne), d'Aune (Gascogne), de Lône (Maine). Les mots *Laune*, *Launo*, qui sont presque identiques avec *Launia*, étaient en usage durant le moyen âge avec le sens général de cours d'eau, rivière. La Marne aurait donc eu, dès ce temps, deux noms, de même que la Saône semble s'être appelée à la fois *Arar* et *Saucona*. Il existe un fait qui vient peut-être coïncider avec celui-ci, c'est que l'Anonyme de

(1) *Bibliot. de l'Ecole des Chartes*, 2^e série, t. I, p. 169.

Ravenne, barbare cosmographe du neuvième siècle, fait figurer dans une liste des rivières de la France rhénane, ancienne Gaule-Belgique, dit-il, à la fois *Maderna* (pour *Materna*) et *Catalaunis Campanis* (1). Cependant, je crois plutôt qu'il y a simplement ici dans l'Anonyme une des grossières erreurs qu'il commet souvent, et qu'il a pris une ville pour une rivière. — Comment ce nom de *Launia*, que nous ne trouvons mentionné nulle autre part, est-il venu à la connaissance de Gilles de Paris? Par de vieux actes ou par tradition? En tout cas cette mention est très-singulière et très-précieuse, à moins qu'elle ne soit de l'invention du poète, qui l'aurait fabriquée sur le mot *Catalauni* pour se procurer un dactyle. Mais cette supposition est très-peu vraisemblable en présence des analogies de radical que nous avons citées, et il est plus présumable que M. Lalanne nous a restitué, par l'intermédiaire de Gilles de Paris, un des noms celtiques de la Marne.

Alfred JACOBS.

(1) *Gallia ab Anonymo Ravennate descripta*. Paris, 1858, Durand, p. 36.

ESSAI

SUR

LA MESURE DU DEGRÉ D'ÉLÉVATION

OU DE PERFECTION ORGANIQUE DES ESPÈCES VÉGÉTALES.

Il est peu de naturalistes philosophes qui n'aient compris que les êtres vivants n'offrent pas le même degré de perfection dans leur organisme ; il n'est pas de botaniste qui, ayant voulu classer tout ou partie des plantes connues de son temps, n'ait cherché à les disposer dans l'ordre croissant ou décroissant de leur élévation dans les séries végétales. Cependant on n'en compte aucun, jusqu'à de Candolle, qui ait tenté de soumettre à une appréciation nominale et directe quelques-uns des faits auxquels se trouve subordonnée la place que les espèces doivent occuper. C'est que l'époque fixée pour les recherches de cet ordre n'avait pas été amenée par la nature des travaux antérieurs. Aussi l'illustre auteur de la *Théorie élémentaire* ne fit-il, malgré ses vastes connaissances, son bon *sentiment* des rapports naturels et son esprit de généralisation, qu'un petit nombre de pas, encore mal assurés, dans la voie où il posa du moins le problème, que considérèrent successivement, après lui, sous plusieurs de ses faces, MM. Aug. de Saint-Hilaire, Moquin-Tandon et Dunal, nous-même, M. Parlatore et M. Adrien de Jussieu.

La mesure du degré de perfection organique ou d'élévation des plantes peut être donnée par l'appréciation des points suivants :

L'*élévation* ou la *dignité* des fonctions ;

La *variété* ou *multiplicité* des organes ;

La *localisation* des organes, comprenant en particulier le mode d'insertion des éléments de l'androcée ;

L'*existence* et la *symétrie* de l'axe et des appendices ;

La *limitation* du nombre des parties homologues ;

La tendance à la *conjugaison* des parties d'un même organe ou d'un même système d'organes dans leur première période de développement ;

La tendance à la *disjonction* dans la seconde période de développement;

L'existence de l'*albumen* ou *embryotrophe* ;

L'existence et la nature des corps glandulaires ;

Le développement complet, *sans arrêt, sans excès* ;

L'*habitat* des espèces ;

Le passage d'organes à des fonctions dévolues généralement à d'autres organes.

Le *balancement* organique ;

Mais la discussion, en particulier, de chacun des points qui, pris isolément, ont une certaine valeur pour l'appréciation de la gradation organique, ne fait que préparer les éléments, que fournir des *moyens* pour la solution de la question.

Il faut, pour arriver à cette solution elle-même, comparer les éléments ou moyens entre eux, déterminer leur valeur respective, et établir, d'après celle-ci, leur *subordination* naturelle : tâche non moins ardue que celle qui a pour objet la recherche des éléments mêmes du problème.

Pour aujourd'hui je m'occuperai seulement de cette dernière recherche, dans laquelle je ne comprendrai même que les points suivants :

Élévation des fonctions ;

Variété des organes ;

Localisation des organes ;

Existence et symétrie tant de l'axe que des appendices.

I. *Signification de l'élévation ou dignité des fonctions.*

En zoologie, où les fonctions se partagent en fonctions de la vie de relation et en fonctions de la vie de nutrition, on les a vite et sûrement classées dans l'ordre suivant :

1° Fonctions animales ou de relation ;

2° Fonctions végétales ou de nutrition.

Mais dans la classification zoologique elle-même réside le principe d'une classification des fonctions des plantes non moins certaine. En effet, parmi les fonctions animales ou volontaires des animaux, se placent les fonctions de reproduction, ce qui implique l'élévation de celles-ci au-dessus des forces de nutrition. Or, si chez les végétaux les fonctions animales proprement dites manquent, il reste les fonctions de reproduction, devenues pour toujours (malgré quelques phénomènes d'irritabilité remarquables) involontaires, il est vrai,

mais enfin existant, et par cela même, rattachant les plantes aux animaux par la branche la plus élevée des fonctions de ceux-ci. D'où l'on peut logiquement conclure que dans les plantes, les fonctions de reproduction, dont les analogues se trouvent chez les animaux parmi leurs fonctions les plus élevées, sont d'un ordre supérieur aux fonctions de nutrition, lesquelles, nous le répétons, ne correspondent qu'à la seconde classe des fonctions des animaux.

La conclusion à laquelle on arrive par la comparaison des deux règnes organisés peut encore se déduire : 1° de considérations empruntées à l'ensemble du règne végétal, considérations desquelles il ressort que les fonctions de reproduction se développent et se perfectionnent à mesure qu'on s'élève des plantes qui, de l'aveu de tous, sont les plus simples, vers les espèces que chacun regarde comme occupant le haut de l'échelle ; 2° de ce fait embryogénique que *l'appareil de la reproduction ne se montre qu'après l'appareil de la nutrition* ; que, par conséquent, il répond à un développement plus complet, à une organisation plus achevée, dont il doit être regardé comme le couronnement. D'où encore cette conséquence : que les plantes privées d'appareil reproducteur sont des plantes *arrêtées* avant la dernière phase marquée pour le développement des végétaux parfaits, ce qui implique leur dégradation relative.

Une fleur est donc d'une organisation plus élevée qu'une feuille ou un assemblage de feuilles, parce que, indépendamment de toute autre considération, elle est dévolue aux fonctions de reproduction, tandis que les feuilles ne sont que des agents de nutrition.

II. Signification de la variété ou multiplicité des organes.

La *variété* ou *multiplicité des organes* (qu'il ne faut pas confondre avec leur *multiplication* ou *répétition*), ou, pour traduire le point de vue anatomique par le point de vue physiologique, qui lui est habituellement correspondant, la *variété des fonctions* est considérée avec raison, par tous les naturalistes, comme donnant avec certitude la mesure de la gradation des espèces. Ce fait est également démontré par les considérations empruntées aux *organes élémentaires* et par celles tirées des *organes composés*.

Les trois parties élémentaires qui constituent les végétaux s montrent successivement et se varient à mesure qu'on s'élève des algues, des champignons et des lichens, vers les hépatiques et les mousses, des mousses aux fougères et aux équisétacées, et de celles-ci aux phanérogames monocotylédones et dicotylédones.

La *période embryonnaire* d'une plante phanérogame, durant laquelle on voit successivement se former la cellule, la fibre, les vaisseaux qui procèdent de celles-là dont ils sont le dernier développement, démontre, d'ailleurs, par une voie qui ne laisse rien à l'arbitraire des déterminations, que la plante cellulaire est l'arrêt de développement de la plante cellulo-vasculaire, et, partant, que la première est incomplète, dégradée, relativement à la seconde. Entre les plantes cellulaires et les phanérogames se placent encore naturellement les cryptogames vasculaires (fougères, lycopodiacées, équisétacées) dont la spore représente, jusqu'à la première phase de la germination où son évolution se complète, le premier état de l'embryon des phanérogames; c'est ce qu'ont bien compris et exprimé la plupart des botanistes classificateurs.

Le développement des tissus élémentaires de chacun des organes composés montre à son tour, comme l'étude des séries, comme l'évolution de l'embryon, que la cellule précède le vaisseau dont elle n'est que le premier état, comme la plante cellulaire n'est que la première forme de la plante vasculaire.

L'organisation la plus parfaite correspond tellement à la plus grande variété des organes et des fonctions, tant chez les végétaux que chez les animaux, qu'aucun naturaliste ne s'est mépris à cet égard. Il ne viendra jamais à la pensée de personne de considérer la plante phanérogame, munie de racines pour puiser dans le sol la plus grande partie de sa nourriture, d'une tige sur laquelle, pour ne rien dire de la part qu'elle prend directement à la vie, s'insèrent de la façon la plus avantageuse pour leurs fonctions, les divers appendices dont les uns sont chargés de la nourriture de l'individu, les autres de la multiplication et de la conservation de l'espèce, comme moins élevée dans l'échelle des êtres que ces plantes homogènes, algues ou champignons, dans lesquelles tout, organes et fonctions, siège confusément dans la même masse, dont chaque cellule, en se séparant, reproduit la plante mère dont elle recèle obscurément tous les attributs. Le végétal parasite qui manque de racines, dont les appendices de nutrition sont nuls ou rudimentaires, et qui puise, pour se nourrir, les sucs déjà élaborés par une espèce étrangère; la plante privée de l'une des enveloppes florales; celle surtout qui ne possède ni calice ni corolle ou qui manque, soit du péricarpe (cycadées, conifères), soit de l'une des deux membranes de l'ovule (*vallisneria*, *juglans*), soit surtout de ces deux membranes (*viscum*), ne sauraient prétendre au premier rang dans le règne végétal.

Dans la recherche de la variété des organes, il faut se garder de

prendre un *organe transitoire* arrêté dans son développement pour un organe fixe ou définitif, et, partant, comme un indice de perfection organique. C'est une erreur de cet ordre que l'on commettrait en considérant la présence de l'albumen (1), dépôt qui ne persiste dans les graines que parce que l'évolution de celles-ci ne se complétera qu'à la germination, comme étant le caractère d'un organisme plus varié ou plus complet.

L'apparition du *tissu glandulaire*, ou plutôt, pour ne pas aller au delà des faits d'observation, la *localisation* de ce tissu en glandes distinctes, à siège et à nombre fixes, me paraît être l'indice certain, dans les plantes comme chez les animaux, d'un perfectionnement organique. Je me borne ici à formuler, au point de vue de la variété ou de la localisation des organes, la signification générale des glandes, parties que j'examinerai plus loin avec détails, afin de tirer de leur origine, de leur siège, de leur symétrie, de leur structure, de leurs fonctions diverses et de leurs analogues (les organes essentiels de la reproduction), leur classification au point de vue même de la gradation organique.

III. — Signification de la localisation des organes.

La *localisation* des organes peut être définie : *leur distinction et leur placement sur des points donnés et généralement fixes du végétal*. L'observation montre qu'elle marche parallèlement à leur *variété*. Comme celle-ci, la localisation doit donc répondre au degré d'élévation des espèces dans la série. La localisation est d'autant plus complète que les organes se présentent moins confondus, soit que la confusion tienne à un arrêt dans leur formation, soit qu'elle soit amenée par une évolution continuée après le moment où ils étaient distincts, évolution qu'on peut regarder comme constituant un *excès* de développement.

Les tissus élémentaires, cellules, fibres, vaisseaux, et dans ceux-ci, les diverses formes, se localisent d'autant plus qu'on s'élève davan-

(1) Le corps que Grew a nommé *albumen* pour rappeler sa fonction, analogue à celle du blanc d'œuf, dont il s'éloigne toutefois beaucoup par la composition chimique, que d'autres botanistes (Jussieu et Richard) désignèrent par les noms de *périsperme* et d'*endosperme* (expressions qui donnent de fausses idées sur sa position) serait mieux nommé *embryotrophe*, ce qui signifie simplement qu'il est le *nourricier* de l'embryon, fait toujours vrai. C'est ici l'un des cas particuliers dans lesquels la définition *physiologique* est de beaucoup préférable aux définitions anatomiques.

tage dans les séries ou qu'on observe à une phase plus avancée de son développement un végétal supérieur suivi dans sa période embryonnaire.

Négligeant les plantes cellulaires placées tout au bas de l'échelle et dans lesquelles il n'y a guère plus à chercher la localisation des tissus que leur variété, élevons-nous tout d'un coup, pour les comparer entre elles à grands traits, aux plantes monocotylédones et aux plantes dicotylédones.

Chez les premières, nous trouvons en général :

Dans la tige, absence, vers la périphérie, de ces fibres épaisses et allongées qui, chez les dicotylédones, forment le système des couches corticales; puis, en avançant vers la ligne axile, absence de la zone d'accroissement en diamètre si bien localisée chez les dicotylédones, et absence de ce cercle fibro-vasculaire central, l'étui médullaire, dans lequel se localisent les vraies trachées du caudex ascendant.

Dans les feuilles, défaut de localisation des faisceaux fibro-fasciculaires constituant les nervures en même temps que défaut de séparation entre la feuille et la tige, celle-ci étant souvent enveloppée par la gaine de celle-là. Donc, par la non-localisation de leurs organes élémentaires, les monocotylédones se placent au-dessous des dicotylédones.

Examinons les *organes* composés :

Pour la *racine*, nous trouvons : dans les dicotylédones, un seul *caudex axile*, fixe ou persistant et opposé symétriquement base à base au caudex ascendant; dans les monocotylédones, un grand nombre de racines éparses, n'ayant qu'une existence momentanée, et successivement remplacées par d'autres racines prenant naissance sans ordre sur la tige elle-même, comme le font toutes les racines des fougères, lycopodiacées, etc., plantes plus dégradées que les monocotylédones.

La *tige* indivise des monocotylédones semble, au premier aspect, indiquer une localisation plus grande que la tige ramifiée des dicotylédones; mais si l'on considère, d'une part, que les rameaux des dicotylédones ne sont pas des *portions*, mais des *répétitions* complètes de la tige; d'autre part, que les monocotylédones ont le germe de rameaux à l'aisselle de leurs feuilles et que ce n'est que par *arrêt de développement* de ces germes rudimentaires (comme on le voit bien chez plusieurs graminées, palmiers, etc., qui développent leurs bourgeons axillaires quand on supprime le bourgeon terminal) qu'elles sont unicaules, on reconnaîtra que cette unité de tige, unité qu'elles ne doivent qu'à un arrêt d'évolution, les place non au-des-

sus, mais au-dessous des dicotylédones, et l'on se confirmera dans cette conclusion en remarquant que les *Dracæna* qui, par la localisation des tissus de leur tige se rapprochent le plus, parmi les monocotylédones, de l'embranchement supérieur des plantes phanérogames, comprennent aussi, dans leur propre embranchement, les espèces qui ont le plus de tendance à se ramifier.

Les *feuilles* des dicotylédones, pourvues ordinairement d'un pétiole et d'un limbe distincts, offrent évidemment une localisation plus complète que celles des monocotylédones, dans lesquelles le pétiole et le limbe sont presque toujours confondus.

Les deux enveloppes florales, si bien localisées, si distinctes dans les dicotylédones, se confondent à tel point chez les monocotylédones par leur durée, la ressemblance de leurs couleurs et l'homogénéité de leur texture, par leur insertion même, que beaucoup de botanistes soutiennent encore aujourd'hui, les uns qu'elles n'ont pas de calice, les autres qu'elles manquent de corolle.

Quoique presque toujours réellement bisériées dans les monocotylédones, les étamines n'ont pas leurs deux verticilles aussi distincts, par leur *insertion*, que ceux des dicotylédones diplostémones. L'organogénie montre en outre que ces deux verticilles se suivent ordinairement de plus près, à leur naissance, que chez les dicotylédones (1).

La *cohérence* ou la soudure des parties homologues et l'*adhérence* ou soudure avec les parties voisines sont-ils des signes d'élévation ou d'abaissement organique? Il est nécessaire de discuter ces points sur lesquels les botanistes ont eu et ont encore les idées les plus contraires.

La cohérence des enveloppes florales était pour L. de Jussieu, qui plaçait les monopétales ou gamopétales entre les apétales et les polypétales, un signe de dégradation. C'était aussi l'opinion de P. de Candolle, qui met les thalamiflores au haut de l'échelle organique, celle des Richard et à peu près aussi celle d'Endlicher et de Lindley.

(1) Les deux verticilles des tradescandiées et des hypoxydées qui se montrent, ceux des premières de dedans en dehors, comme dans la plupart des dicotylédones diplostémones, ceux des secondes de dehors en dedans, comme dans la plupart des monocotylédones, et, parmi les dicotylédones, comme les coriaracées et les légumineuses, sont toutefois séparés, à leur naissance, par un temps aussi long que celui qui s'écoule entre l'apparition des deux verticilles d'étamines des dicotylédones diplostémones.

Mais M. Ad. Brongniart, considérant qu'il n'y a pas de famille polypétale dans laquelle, à l'exclusion de ce qui se passe dans les gamopétales, on ne compte plus ou moins d'espèces apétales, a vu dans ce fait un signe de rapports intimes entre les apétales et les polypétales, groupes qu'il a été conduit à réunir dans sa série des *dialypétales*, série qui, dans sa pensée, prend place *au-dessous* de la série des gamopétales (1).

M. Ad. de Jussieu, s'écartant, avec M. Ad. Brongniart, de l'opinion longtemps adoptée, a accepté que les gamopétales sont plus élevées que les dialypétales. Il se fonde en particulier sur cette considération que les parties qui constituent leur corolle s'éloignent plus de l'apparence et de la symétrie des feuilles que celles qui forment les corolles polypétales. Les faits d'*organogénie* sont favorables à l'opinion de MM. Ad. Brongniart et Ad. de Jussieu.

Si, en effet, la question est ainsi posée : Quelle est, de la corolle monopétale et de la corolle polypétale, celle qui est arrêtée à la première phase de son développement ? on arrive à ceci, que les corolles commencent en général par être polypétales, sous la forme de petits mamelons très-distincts (2) répondant aux lobes de la corolle adulte, et que ce n'est que dans une seconde phase que les mamelons se réunissent en poussant et s'étendant par leur base.

Les faits tératologiques portent à la même conclusion en montrant que des corolles arrêtées à leur première phase embryonnaire restent (par défaut d'union) souvent polypétales dans les types gamopétales (3).

L'*adhérence* ou soudure de la corolle et du calice avec des parties voisines est-elle un signe d'élévation ? Les classifications connues ne permettent pas de penser qu'on se soit beaucoup préoccupé de ce

(1) Ainsi qu'il l'explique (*Énumération des genres de plantes*, p. 19), M. Ad. Brongniart ne place dans l'École de botanique du Muséum les gamopétales au-dessous des dialypétales que par des motifs tenant à la topographie du jardin.

(2) M. Duchartre dit avoir vu la corolle monopétale former un petit bourrelet continu qui, plus tard, se loberait ; mais ni M. Payer ni moi n'avons jamais rien observé de semblable. J'ai bien vu quelquefois des parties qui, théoriquement, répondent à plusieurs éléments du verticille floral, nâître par un bourrelet continu et non festonné ; mais alors, comme cela a lieu notamment pour la lèvre supérieure du calice des *salvia*, ces parties restent *toujours* unies.

(3) Voyez M. Moquin-Tandon (*Éléments de tératologie végétale*, p. 298-306).

point. Seul, M. Ad. de Jussieu discute la question de savoir si l'adhérence du calice à l'ovaire est un signe de perfection, et, se guidant encore par cette considération, que c'est dans l'ovaire adhérent que l'appareil floral s'écarte le plus, pour remplir les fonctions d'appareil reproducteur, de l'appareil foliacé proprement dit, dont il dérive, et qui lui est inférieur au point de vue de la dignité des fonctions, il conclut à la supériorité des plantes à calice adhérent. Mais l'opinion de M. de Jussieu me paraît ne pouvoir être adoptée sans fausser les idées sur la localisation des organes. Qu'est-ce, en effet, que celle-ci ? la disposition, sur un point déterminé, de chacun des appareils de la plante et la *distinction* de cet appareil d'avec les autres. Le terme opposé à la localisation des organes, c'est évidemment leur *confusion*. Et la soudure, en un tout homogène, du calice, de l'ovaire, des étamines et des pétales, qu'est-ce, sinon la *confusion* de toutes ces parties ? Soudez encore entre eux les ovaires déjà soudés aux enveloppes de la fleur, comme cela arrive dans quelques rubiacées et composées ; soudez avec tout cela les feuilles squammiformes et l'axe lui-même du végétal, ou la tige, comme cela a lieu chez les broméliacées, et vous aurez l'appareil floral, par le principe directeur de M. Ad. de Jussieu le plus élevé, parce qu'il est inextricable, pour moi, le moins parfait, parce qu'il n'offre que la confusion, au lieu de la localisation, de la distinction qui donne la mesure de la vraie perfection ou de l'élévation dans la série. C'est que la dégradation organique peut résulter d'un *excès* aussi bien que d'un *arrêt de développement*.

L'adhérence seule de la corolle et des étamines au calice, ou, dans le langage classique, leur *insertion* (1) sur le calice, telle qu'on l'observe dans les légumineuses, les rosacées à ovaires libres, et, en général, chez les plantes périgynes de Jussieu, est un degré de confusion moins avancé que celui qui résulte de l'adhérence de toutes ces parties avec l'ovaire, mais plus complet que celui qui consiste en la simple soudure des étamines avec la corolle ; aussi le degré de perfection de la fleur me paraît-il suivre cette localisation de plus en plus complète des parties florales ; et ce, nonobstant que l'organogénie démontre que le premier état des étamines dans les fleurs gamopétales staminifères est la non adhérence à la corolle.

Tout au centre de la fleur, l'adhérence du péricarpe avec la graine résulte aussi d'un défaut de localisation, et partant, est l'indice d'une imperfection organique. Aussi, trouve-t-on cette adhé-

(1) M. Dunal a proposé le mot plus juste d'*exsertion*.

rence dans les moins parfaites des plantes monocotylédones (graminées, cypéracées, etc.) et dicotylédones (renonculacées vraies), notamment dans un grand nombre de leurs espèces aquatiques. Lorsque cette adhérence se complète de celle du péricarpe avec les étamines, les pétales et le calice, on a l'idéal de la *confusion* des parties florales, confusion qui ne peut plus être accrue que par la soudure avec l'axe et avec les bractées.

Quelle est la signification des *fleurs unisexuelles*, monoïques ou dioïques?

Si l'on raisonne ici par analogie, en prenant pour point de départ les séries zoologiques (ce qui peut être fait avec succès pour presque chaque point de ces études), on est conduit à regarder les fleurs unisexuelles comme offrant une localisation plus complète que les fleurs hermaphrodités, et partant, comme répondant à une organisation plus élevée. Mais nous devons nous garder d'un tel raisonnement, la séparation des sexes chez les animaux étant liée à la volonté et à la locomotivité, fonctions de relation qui manquent complètement aux végétaux. Cette comparaison, de laquelle il ressort que, contrairement à ce qui a lieu pour l'animal supérieur, la fonction de reproduction n'est assurée dans les plantes qu'à la condition de la contiguïté des organes mâle et femelle, conduirait même seule à faire admettre que dans celles-ci c'est l'hermaphroditisme qui répond à l'organisation la plus élevée. Mais on n'arrive pas seulement à cette conclusion par les considérations d'ordre *physiologique*, elle se présente encore, soit qu'on recherche dans *les séries* à quel ensemble d'organisation correspondent les fleurs unisexuelles, soit que l'on interroge l'*organogénie* et la *tératologie*.

Un coup d'œil jeté sur les *séries* montre les fleurs unisexuelles communes surtout dans les plantes déjà privées d'organes dont l'absence est un signe certain de leur dégradation. Ainsi on les rencontre habituellement dans les naïades, les aroïdes, les cypéracées, les amentacées, etc., qui manquent des deux enveloppes florales; dans un grand nombre de polypétales (1), d'apétales et surtout chez les cycadées et les conifères, plantes qui manquent de carpelles en même temps que de calice et de corolle.

L'*organogénie* nous apprend que lorsque les fleurs ne sont pas nécessairement et primitivement unisexuelles par l'organisation même

(1) Cette observation, que les dialypétales sont souvent unisexuelles, contrairement à ce qui a lieu chez les gamopétales, est encore un signe de leur dégradation par rapport à celles-ci.

du végétal, comme cela a lieu dans les conifères, les aroïdes, etc., dont la fleur offre certainement une structure très-incomplète et très-dégradée, c'est par *arrêt de développement* que, dans les unes les étamines, dans les autres les pistils deviennent stériles. Ce point est mis hors de doute par l'évolution de la fleur des palmiers, des coriariées, des cucurbitacées, des rhamnées, des rutacées, des térébinthacées, etc., unisexuelles. Mais une fleur dont le développement ne s'achève que partiellement ne répondant pas à une organisation aussi parfaite que celle où chaque organe suit toutes ses phases, il résulte de là que la plante à fleurs hermaphrodites est plus parfaite que celle à fleurs unisexuelles. Quant à ce qui est des plantes à fleurs unisexuelles par avortement comparées à celles dont les fleurs sont primitivement, ou si je puis m'exprimer ainsi, *typiquement* unisexuelles, il ressort de l'ensemble de leur organisation qu'elles sont moins dégradées que celles-ci, et que, par suite, elles se placent entre elles et les végétaux à fleurs hermaphrodites.

La *tératologie*, en nous montrant que des fleurs habituellement hermaphrodites deviennent mâles ou femelles par l'avortement accidentel de l'un des organes de la reproduction, confirme cette donnée que les plantes monoïques, dioïques ou polygames sont, relativement aux plantes dont chaque fleur renferme les deux sexes, incomplètement organisées (1).

Ainsi donc les études suivies dans *les sérics*, dans l'*organogénie* et dans la *tératologie*, s'accordent pour démontrer que les fleurs unisexuelles répondent à une organisation moins parfaite que les fleurs hermaphrodites; que, par conséquent, contrairement au principe que consacre la classification de L. de Jussieu, la placée des *diclines* n'est point au plus haut de l'échelle des plantes (2).

(1) J'ai vu l'*anemone ranunculoïdes* devenir polygame et l'*hepatica triloba* avoir les étamines rudimentaires et stériles. M. Moquin-Tandon (*Eléments de tératologie végétale*, p. 323 et suivantes), rappelle les observations d'Adanson, d'Aug. de Saint-Hilaire, de Gay, de Richard, de Guillemain, de Rœper, de Willdenow, de Dupont, de Choisy, de Chavannes, de de Candolle, de Ré, et celles qui lui sont propres sur l'avortement accidentel de tout ou partie des étamines et des carpelles dans un grand nombre de plantes, qui toutes appartiennent encore, à l'exception de quelques scrophulacées et labiées dans lesquelles—qu'on remarque bien ceci — déjà une étamine avorte normalement, et où il y a tendance à l'avortement de deux autres, aux polypétales ou aux apétales.

(2) Il est bien probable, d'ailleurs, qu'en donnant dans sa classification le premier rang aux plantes diclines, L. de Jussieu a moins exprimé le

A présent que nous sommes arrivés, tout en laissant à dessein de côté certains éléments, à conclure sur la signification de l'absence des deux sexes dans les fleurs, il ne sera pas hors de propos de rechercher quels rapports ont avec cet état général de dégradation organique les plantes à ovaire soudé aux parties extérieures de la fleur, plantes que M. Ad. de Jussieu regardait comme le type de la perfection, et que j'ai été conduit à considérer comme le retour à la non localisation des parties ou à leur confusion. Nous laissons, comme superflues, de nouvelles considérations sur la fréquence plus grande de l'unisexualité dans les plantes dialipétales et apétales (caryophyllées, laurinéés, chénopodées, etc. (1), que dans les gamopétales, ces dernières étant admises par MM. Ad. Brongniart et Ad. de Jussieu ainsi que par moi-même, comme plus élevées que les premières.

Etant donné, d'une part, que toutes choses d'ailleurs semblables, les plantes gamopétales sont également ou pareillement élevées; et, d'autre part, que les plantes à fleurs unisexuelles ou incomplètes sont moins parfaites que celles à fleurs hermaphrodites, il ne reste plus pour apprécier, au point de vue de cet article, si l'opinion que M. Ad. de Jussieu a formulée sur la soudure des parties est fondée, qu'à comparer entre elles les gamopétales à ovaire libre et les gamopétales à ovaire infère. Or, de cette comparaison il ressort, que la fleur est hermaphrodite ou complète dans les jasminées vraies, les loganiacées, les apocynées, les asclépiadées, les gentianées, les labiées, les borraginées, les convolvulacées, les polémoniacées, les solanées, les scrophulacées, les primulacées, etc.; en un mot, dans presque toutes les gamopétales à ovaire libre, tandis qu'elle est au contraire unisexuelle (quelquefois même tout à fait stérile) dans un grand nombre de composées, de rubiacées et de valérianées, c'est-à-dire dans presque la généralité des gamopétales à ovaire confondu avec les parties extérieures de la fleur (2). D'où cette con-

fond de sa pensée sur leur élévation organique qu'il n'a eu en vue les arrangements les plus convenables à un jardin botanique.

(1) M. Moquin-Tandon, *loc. cit.*, p. 328.

(2) Je considère ici, du point de vue encore classique, l'ovaire comme *adhérent* aux appendices extérieurs de la fleur; mais je conclurais avec plus de motifs encore, à la dégradation des espèces à ovaire *infère*, si je prenais pour base l'opinion développée surtout par M. Schleiden et par M. Payer, opinion suivant laquelle le pistil se confond ici avec l'axe lui-même, évidé à son centre.

clusion, confirmant celle déjà tirée de la considération de la *localisation* seule, savoir que *les plantes à ovaire soudé sont moins élevées dans l'échelle des végétaux que celles à ovaire libre.*

IV. Signification de l'existence et de la symétrie tant de l'axe (1) que des appendices.

Ce que j'ai à dire ici serait bien placé dans l'article précédent, où la présence d'un axe et d'appendices distincts est signalée comme traduisant une localisation avancée et un grand perfectionnement organique; mais l'importance de ces parties et l'utilité d'entrer dans quelques détails touchant leur symétrie, me justifiera de les mettre en relief en leur consacrant un article spécial.

Nul encore dans les lichens, l'axe végétal recouvert d'appendices symétriquement disposés commence à se montrer au milieu du groupe des hépatiques, et divise, de l'aveu de tous les botanistes, les plantes cryptogames en deux classes, les *amphigènes* ou plantes asymétriques à croissance périphérique (algues, champignons, lichens), occupant le bas de l'échelle des végétaux, les *acrogènes* ou plantes symétriques croissant par leur sommet (muscinées et filicinées d'Ad. Brongniart). Au-dessus de celles-ci sont les phanérogames, toujours axifères, il n'est pas besoin de le dire. Si même parfois au milieu de ces dernières, la tige semble disparaître, cette dégradation du type entraîne aussitôt avec elle une foule d'autres dégradations, comme on peut le suivre dans les rhizanthées (balanophorées, cytinées, rafflésiées surtout), où l'on voit les feuilles disparaître ou se réduire à de simples écailles, les fleurs perdre tout ou partie de leurs enveloppes et devenir unisexuelles, les étamines se souder aux pistils, qui se soudent, en outre, avec ce qui reste des enveloppes florales ou même avec les écailles voisines, l'embryon cesser d'être une plantule pour ne plus être constitué, comme les spores des plantes cryptogames, que par une masse cellulaire homogène et, enfin, les fruits de toute une inflorescence capitée comme dans les composées, se souder entre eux ainsi que cela a lieu dans quelques-unes de celles-ci, dans plusieurs caprifoliacées et rubiacées, notamment chez le *pomax* et l'*opercularia*.

Ce n'est pas sans intention que dans ce tableau de la dégradation des rhizanthées j'ai comparé leur fleur et leur inflorescence à celles

(1) Ce que je dis de l'axe s'applique à la tige; la racine n'a qu'une structure subordonnée et plus souvent non symétrique.

des plantes que M. Ad. de Jussieu a regardées comme le type de la perfection organique. En établissant, par les points mêmes sur lesquels s'appuie ce savant botaniste, les analogies des composées, avec les rhizanthées, plantes sur la dégradation desquelles aucun doute ne peut être conservé, j'aurai fourni un nouvel argument contre une opinion qui me paraît ne devoir pas être admise dans la science.

La symétrie de l'axe est déterminée, comme celle des appendices, par la disposition spéciale, par le groupement de cellules allongées et de faisceaux fibrovasculaires. Ce groupement se fait d'après deux types différents, généralement caractéristiques de l'axe et de l'appendice.

Dans l'*axe* proprement dit ou la tige, les groupes ou faisceaux tendent à se disposer *circulairement* autour d'une ligne axiale dont ils font un canal (canal médullaire) le plus souvent rempli par le tissu cellulaire (moëlle) qui les revêt ordinairement,

Les monocotylédones elles-mêmes, dans lesquelles j'ai indiqué l'éparpillement, et partant la non-symétrie et la dégradation de l'axe, offrent parfois le groupement circulaire des dicotylédones. Par contre, elles passent quelquefois, notamment par leurs espèces aquatiques, à la structure de certaines cryptogames vasculaires (lycopodiacées) qui offrent leur système fibrovasculaire réuni sur la ligne axiale elle-même, là où se trouve l'étui médullaire des dicotylédones. Et celles-ci, comme pour établir à leur tour que *la nature ne fait pas de sauts*, se rapprochent quelquefois et des cryptogames vasculaires (aussi chez des espèces vivant dans l'eau, l'*aldrovanda* par exemple), et de l'organisation des monocotylédones.

La *forme des faisceaux* fibro-vasculaires eux-mêmes présente des différences générales qui répondent à des degrés divers de perfection organique. Dans les végétaux supérieurs ou phanérogames, ces faisceaux tendent à la forme cylindrique ; chez les cryptogames vasculaires ils se rapprochent au contraire de la forme rubanée, comme s'ils résultaient de la fasciation des premiers.

Des cas tératologiques fréquemment observés par les botanistes résultent de ce que les faisceaux de la tige, au lieu de se grouper en un axe plus ou moins cylindrique, se placent de champ, les uns à côté des autres, de manière à former une tige aplatie ou rubanée. Ces axes monstrueux, que dès 1665 Jean Daniel Major supposait formés par la soudure collatérale de plusieurs axes, opinion que suivirent Linné, Duhamel, J.-J. Virey, Humburger, et qu'adopta P. de Candolle, d'abord d'une façon absolue (1813, *Théorie él.*), plus tard, avec quel-

ques réserves pour certains cas, (1827, *Organographie*), furent regardés par G. F. Jäger et Hopkirk comme de simples anomalies de forme qui, pour M. Moquin-Tandon, résultent en général de l'hypertrophie congéniale d'un seul axe, ce qui est l'état habituel des rameaux dans les *ruscus*, *xylophylla*, *phyllanthus*, etc. ; on les connaît sous le nom de *fascies* (1).

Dans l'*appendice* (feuille et ses dérivés floraux), le système fibrovasculaire tend à se disposer, non en cercle de manière à former un tube ou un cylindre, mais sur les deux côtés d'une ligne médiane de façon à constituer une lame symétriquement bilatérale. Mais ce caractère de l'appendice n'est bien développé que dans la partie essentielle de la feuille, dans son limbe, le pétiole offrant souvent, surtout vers sa partie moyenne, l'arrangement en fer à cheval plus ou moins fermé ou même en cercle (*cucurbita*, *corylus*, etc.), propre aux axes. Et il n'est pas rare de voir ces pétioles cylindriques s'aplatir accidentellement par une véritable fasciation. Ce phénomène de fasciation des pétioles, commun dans les acacias chez lesquels il correspond à l'avortement du limbe de la feuille (des folioles) démontrerait, s'il en était besoin, la vraie nature de la fasciation des tiges (2). Sans de grands efforts, on pourrait, en effet, conclure :

Que la fasciation des tiges, pas plus que celle des pétioles, ne résulte de la soudure de plusieurs organes ;

Que comme l'expansion laminaire répond à la finalité ou aux fonctions des feuilles, de même la disposition en cylindre répond à la finalité des tiges.

(1) M. Moquin-Tandon, *loc. cit.*, pag. 148 à 154. — Il existe en ce moment, dans le jardin de l'École de Pharmacie, deux belles fascies du *cucumis sativus* et du *cichorium intybus*. Les fascies sont si communes dans cette dernière plante, qu'il est peu de botanistes qui n'en aient observé quelques exemples ; j'ai même rencontré, l'été dernier, dans une de mes herborisations publiques aux environs de Saint-Germain, toute une colonie (une soixantaine d'individus) de *cichorium intybus* ayant les tiges fasciées au plus haut point. Il eût été intéressant de savoir si cette petite colonie avait eu pour mère une plante fasciée, ou si, sous une influence locale commune, tous les individus avaient été envahis par la fascie. La première hypothèse pourrait s'appuyer sur cette circonstance que les pieds de *cichorium* étaient rapprochés (dans un chemin d'exploitation rurale peu fréquenté) sur une surface carrée d'environ 30 mètres, au delà de laquelle la plante n'offrait plus de fasciations.

(2) Le pétiole fascié étant désigné sous le nom de phyllode (*phyllodium*), Martius a proposé de nommer cladode (*cladodium*) l'axe fascié.

Que la fasciation des tiges, qui semble résulter (dans les cas tératologiques du moins) d'un excès de développement, ne diffère pas de la fasciation des pétioles, produite aussi par un excès de développement concomitant (par un fait de balancement organique devenu *physiologiquement nécessaire*) avec l'arrêt de développement du limbe ;

Enfin, que la fasciation de l'axe doit avoir la même signification que la fasciation des feuilles, imperfection ou dégradation évidente du type de l'appendice.

La symétrie des appendices doit être considérée non-seulement dans un appendice donné étudié en lui-même, mais aussi par comparaison avec les autres appendices réunis avec lui sur l'axe commun. Au point de vue de la gradation organique, deux dispositions générales seulement nous arrêteront, savoir : la disposition en spirale et la disposition en cercle ou *verticille*. Le verticille appartient à l'appareil reproducteur, mis au service d'une fonction plus élevée que celle de la nutrition. Si donc les appendices des fleurs nous offrent, les uns, la disposition spirale, qui n'est autre que le retour au type inférieur propre aux feuilles proprement dites, les autres, la disposition verticillaire, nous serons fondés à regarder les premières comme répondant à une organisation moins élevée que les secondes (1). En soumettant au présent *criterium* les renonculacées, magnoliacées, et ordres voisins, on reconnaît aisément et sûrement que ces plantes ne méritent pas d'occuper le rang (2) que leur assigna l'illustre P. de Candolle.

On s'aide avec succès, pour la détermination des états intermédiaires par lesquels la spire passe insensiblement au verticille dans les parties florales, de la *préfloraison* et de l'*organogénie*.

Les préfloraisons valvaire et contournée répondent au verticille le plus parfait, tandis que les préfloraisons imbriquée et quinconciale appartiennent à des verticilles passant à la spirale.

Mais l'ordre de naissance indique mieux encore que la préfloraison

(1) La signification, au point de vue de la gradation organique, du verticille et de la spire, a été sagement appréciée par M. Ad. de Jussieu (*Cours élémentaire*).

(2) P. de Candolle place les renonculacées en tête des dicotylédones, c'est-à-dire au premier rang du règne végétal. Il commença la description des renonculacées par le genre clématite, et celle des clématites par le *clematis vitalba*, etc., ce qui fit dire plaisamment à Dupetit-Thouars que de Candolle avait mis la botanique sous le patronage de l'herbe aux gueux.

la perfection variable du verticille. Quand celui-ci représente exactement le cercle, comme cela existe surtout dans les corolles, dans les androcées isostémones et diplostémones, ainsi que dans les gynécés isocarpés et méiocarpés, tous les appendices d'un même verticille apparaissent en général simultanément. Quand, au contraire, le cercle n'est pas parfait, ce qu'on observe surtout dans les calices, les parties du verticille naissent successivement, comme cela a lieu pour les parties d'une spire, que celles-ci appartiennent à des feuilles, à un androcée polystémone (1) ou à un gynécée polycarpé; et ce qui prouve bien que la détermination par l'organogénie comporte plus de précision que l'observation de la préfloraison, c'est que celle-là nous apprend que les parties d'un verticille qui offrira la préfloraison valvaire sont nées cependant les unes après les autres, et à des hauteurs qui ne sont pas exactement sur le même plan (calice des limnanthées, des malvacées, de plusieurs scrophulacées, etc.).

En résumé, l'existence ou l'absence d'un axe et le mode d'après lequel ses éléments fibro-vasculaires se groupent, l'existence ou l'absence d'appendices et le mode d'après lequel ces appendices se placent les uns par rapport aux autres, fournissent d'utiles données pour mesurer le degré de perfection organique des végétaux.

Je vais montrer de plus que l'arrangement qu'affectent entre eux les éléments eux-mêmes des appendices concourt aussi à fixer le degré d'élévation des espèces, et qu'il en est encore de même des modes suivant lesquels les appendices se détachent de l'axe.

AD. CHATIN,

Membre de la section des sciences du Comité.

(1) Les étamines du *Xanthorrhiza*, quoique au nombre de 5-10 seulement, apparaissent successivement comme celles des Renonculacées polystémones.

(A continuer.)

MISSIONS

SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

NOTICE SUR QUELQUES PAPIERS ÉMANÉS DES ARCHIVES SECRÈTES DE LA
BASTILLE ET AUTRES CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE
SAINT-PÉTERSBOURG.

Amateur passionné de raretés bibliographiques et de manuscrits curieux, M. Dubrowsky (1), dans les différentes missions auxquelles il fut attaché comme secrétaire, et grâce auxquelles il résida successivement en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande et en France, consacra ses loisirs et sa fortune à composer une collection qui devint promptement considérable ; elle comprenait une infinité de livres rares et de documents manuscrits de tous les âges et dans toutes les langues quand il en fit don à l'empereur Alexandre qui, en 1805, la fit réunir à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg. C'est en France surtout et pendant la révolution, que M. Dubrowsky, profitant habilement des préoccupations exclusives du moment, put faire, sans entrave et sans concurrence, ses plus précieuses et, disons-le, ses plus faciles acquisitions. La prise de la Bastille et un peu plus tard le sac de Saint-Germain-des-Prés devinrent pour le collectionneur moscovite des sources où il puisa largement. Ces manuscrits du moyen âge, si parfaits de conservation, si remarqua-

(1) De 1789 à 1792 M. Dubrowsky était secrétaire de la légation de Russie à Paris.

bles par le fini de leur exécution calligraphique et par les miniatures dont ils sont illustrés, ces manuscrits précieux, c'est l'abbaye Saint-Germain-des-Prés qui les lui a fournis; cette collection de documents originaux que nous avons analysés (1) n'a pas d'autre origine. Quant au butin que M. Dubrowsky a tiré de la Bastille, il faut distinguer entre les manuscrits qui ne se rattachent aucunement par leur sujet au lieu où ils étaient déposés, qui n'ont pour ainsi dire conservé aucun goût de terroir, et ceux au contraire plus spécialement relatifs par leur nature aux mœurs et à l'histoire de cette prison fameuse, et qui faisaient partie de ses archives secrètes, ceux enfin qu'on peut proprement nommer les *papiers de la Bastille*; ceux de la première catégorie, beaucoup plus nombreux que les autres, ont dû être répartis, dans le classement qu'on leur a fait subir, dans les différentes sections auxquelles ils se rattachaient par leur sujet (théologie, jurisprudence, philosophie, littérature, histoire, etc.) et il est souvent difficile de les reconnaître, leur provenance n'étant pas toujours indiquée sur les catalogues; j'ai cru devoir d'ailleurs ne leur accorder qu'une attention très-rapide. Quant aux *papiers de la Bastille*, outre qu'ils sont ici en assez petit nombre, j'ai regret à le dire, mais ils sont en général loin de présenter l'intérêt que d'après leur origine on serait si disposé à leur attribuer. J'en vais donner une analyse succincte et j'y joindrai quelques explications sur d'autres manuscrits, d'ailleurs également émanés pour la plupart de la Bastille, que le hasard ou le choix (toujours difficile dans une pareille confusion) a fait tomber entre mes mains.

I.

Papiers de la Bastille. — Interrogatoires. — Mémoires. — Liste des prisonniers de la Ronde et autres pièces. 1 volume. 1667-1762.

J'ai scrupuleusement examiné chacune des pièces renfermées dans ce volume et n'y ai rien remarqué qui mérite d'arrêter l'attention; il se compose de cent quarante pièces qui ne sont ni numérotées, ni cotées, et qui le plus souvent, — interrogatoires, instructions, lettres-saisies et actes de procédure quelconque, — ne sont relatives qu'à des criminels ou à des détenus demeurés obscurs, et ne présentent conséquemment qu'un assez médiocre intérêt. Je me borne-

(1) Dans un rapport étendu adressé à Son Exc. le Ministre de l'instruction publique.

rai donc à mentionner : les nombreuses pièces d'une procédure suivie (1700-1705) contre un sieur *Bonneau*, protestant, soupçonné de faire de la propagande et détenu à la Bastille pour fait de religion. On peut se convaincre, en parcourant le dossier du prisonnier qui m'a paru presque complet, que l'intolérance religieuse florissait alors plus que jamais. On trouve à l'appui, dans ce volume, de nombreuses pièces se rapportant à d'autres détenus, mais qui n'offrent pas un ensemble aussi complet ; car je dois faire remarquer, dès à présent, qu'avant d'être rapprochées et rassemblées dans ce portefeuille et ceux qui le suivent, toutes ces feuilles ont été manifestement éparpillées par le souffle révolutionnaire et que, malgré son zèle, M. Dubrowsky, en les réunissant, n'a pu les ressaisir toutes ; que beaucoup d'entre elles sont devenues la proie des flammes, ont été perdues ou dispersées ; de là d'inévitables lacunes ; de là des pièces isolées qui ne se rattachent à rien et ont perdu toute signification ; de là des feuilles déchirées, trouées, couvertes de boue (car il semble que le pavé de Paris n'était guère sec le 14 juillet 1789).

Je citerai encore :

Une série de pièces se rapportant à une accusation de vol commis dans les bâtiments de la Faculté de théologie, entre autres et toujours à ce même sujet : un *Mémoire* justificatif en faveur du frère *Genet Bougier*, cleric profès, étudiant en théologie, aux Carmes de la place *Maubert*, contre le R. P. *Hilaire Carlès*, docteur de Sorbonne, de la province de *Toulouse*, religieux et procureur du même couvent (Paris, 5 septembre 1746 ; manuscrit, 16 pages in-fol.). Je ne sais si le frère *Genet Bougier* était détenu à la Bastille et quelle fut l'issue de ce scandaleux procès, notre portefeuille ne contenant que quelques pièces insuffisantes à nous édifier à cet égard.

Plusieurs pièces, mais sans suite, relatives à divers détenus :

Pierre Langlois, dit *Leblon*, *Honoré Bert*, *Bilbert Goulourd*, le P. *Boyer* (détenu à Vincennes en 1750), etc.

L'interrogatoire du sieur *Théobald Taaffe*, détenu à la Bastille et soupçonné d'être un espion anglais, 22 novembre 1758.

Affaire *Kollwagen et Dubois*, détenus à la Bastille, à propos des émigrations de familles françaises en Russie, 7 octobre 1768.

État des personnes détenues dans les différentes prisons de Paris et autres, relativement au pillage du pain, du blé et de la farine ; ainsi que des personnes contre lesquelles il a été donné des avis pour le même objet, 1755.

Affaire du sieur *Abraham Lucas*, libraire à Rouen, détenu à la

Bastille en 1775. Le motif de sa détention est peu apparent ; cependant, d'après une correspondance saisie du sieur Lucas avec sa femme, on pourrait supposer qu'on l'avait surpris vendant des livres défendus.

J'ai remarqué encore dans ce volume, et se rapportant aux années 1770 et 1771, plusieurs promesses écrites par des prisonniers rendus à la liberté, de ne jamais rien révéler de ce qu'ils ont pu apprendre ou remarquer sur le régime intérieur de la prison. Voici la formule de cet acte :

« Estant en liberté, je promets, conformément aux ordres du
« roy, de ne parler à qui que ce soit, ni en aucune manière que ce
« puisse être, des prisonniers ni d'autres choses concernant le châ-
« teau de la Bastille qui auraient pu parvenir à ma connaissance.
« Je reconnais de plus que l'on m'a rendu l'or, l'argent, bijoux,
« papiers et effets que j'ai apportés ou fait apporter audit château,
« pendant le temps de ma détention, en foy de quoy j'ai signé.
« Fait au château royal de la Bastille, le. . . . »

II.

Lettres de cachet du roi. — Ordre des ministres ; leurs lettres et celles des officiers de la Bastille. 1 volume, 81 pièces. 1689-1787.

Les lettres de cachet sont très-nombreuses dans ce volume ; on y trouve aussi, mais en beaucoup moins grande quantité, des ordres de libération ; toutes ces pièces, signées *Louis* et contre-signées *Phelypeaux*, s'appliquent à des personnes parfaitement inconnues. On entrait alors à la Bastille ou à Vincennes beaucoup plus facilement qu'on n'en sortait, et c'est pourquoi, sans doute, les ordres d'emprisonnement sont notablement plus nombreux que les lettres de libération. Une simple peccadille suffisait souvent alors pour motiver une lettre de cachet ; le ressentiment d'un personnage influent ou un caprice de grande dame, il n'en fallait pas davantage pour que les portes de la prison s'ouvrissent devant vous, et il faut le dire, c'était pour les captifs le cas qui laissait le moins d'espérance. Il arrivait cependant, mais c'était rare, qu'on ne faisait, pour ainsi dire, qu'entrer et sortir. C'est ainsi que je trouve une première lettre ainsi conçue :

« Monsieur de Rougemont, je vous fais cette lettre pour vous dire
« de recevoir dans mon château de Vincennes, au Donjon, le sieur
« Perrot, avocat général de ma chambre des Comptes, et de l'y re-

« tenir jusqu'à nouvel ordre de ma part ; sur ce je prie Dieu qu'il
« vous ait, Monsieur de Rougemont, en sa sainte garde. Écrit à Ver-
« sailles, le 5 juillet 1771. Signé *Louis*, et plus bas *Phelypeaux*. »

Immédiatement après, on rencontre cette autre lettre :

« Monsieur de Rougemont, je vous fais cette lettre pour vous dire
« de mettre en liberté le sieur Perrot que vous détenez par mes or-
« dres dans mon château de Vincennes, sur ce je prie Dieu qu'il
« vous ait, Monsieur de Rougemont, en sa sainte garde. Écrit à
« Versailles, le 9 juillet 1771. Signé *Louis*, et plus bas *Phelypeaux*. »
C'est à peine quatre jours de captivité. Ces deux lettres, tout à fait
isolées, nous laissent parfaitement dans l'ignorance sur les causes
de la courte incarcération du sieur Perrot.

Entre autres pièces de procédure que renferme encore ce porte-
feuille, j'en remarque quelques-unes relatives à l'arrestation et à
l'emprisonnement à Amsterdam du sieur *Dupin*, fils du fermier gé-
néral, et du *comte de Vence*, tous deux arrêtés pour dettes à la re-
quête de leurs créanciers ; *M. Dupin* désintéressa les créanciers
de son fils et obtint ainsi son élargissement. Le *comte de Vence*,
semblerait-il, auquel sa famille ne serait pas venu en aide, au moins
de quelque temps, aurait dû subir une plus longue captivité. Les
pièces concernant les sieurs *Dupin* et *de Vence* sont de l'année 1762.

III.

*Affaires. — Mémoires. — Espionnages de police et autres pièces rela-
tives aux prisonniers d'État enfermés à la Bastille. 1 volume.*
Environ 150 pièces, toutes du dix-huitième siècle. 1720-1772.

Il y a dans ce volume un grand nombre de pièces qui rentrent
dans la nomenclature du titre ; mais il y a plus encore, car on en
trouve beaucoup qui ne se rapportent en aucune façon aux prison-
niers enfermés soit à la Bastille, soit ailleurs ; et ce sont assurément
les plus intéressantes. Ainsi de nombreuses lettres et rapports éma-
nés d'agents politiques, d'espions si l'on veut, chargés d'observer
les différentes cours de l'Europe, et j'ai remarqué, entre autres, un
grand nombre de ces pièces écrites dans le courant des années
1750 et 1751 où tout ce qui se dit, se fait, se prépare, se projette à
Londres, à Amsterdam, à Vienne, à Pétersbourg, à Madrid et dans
les autres cours de l'Europe, est indiqué avec des détails très-parti-
culiers.

Il faut aussi noter une série de lettres non signées et sans nom de destinataire, écrites de 1725 à 1731 ; on y rapporte tous les bruits de la cour et de la ville ; on y fait mention de toutes les nouveautés ; on y rend compte des fêtes données à Versailles, des pièces nouvelles représentées à la cour, à l'Opéra ou à la Comédie française ; elles contiennent tout ce qu'on trouve aujourd'hui dans les journaux et aussi tout ce qu'on n'y trouve pas ; à côté de considérations politiques souvent très-approfondies, le récit d'un petit événement quelconque arrivé le jour ou la veille ; puis les bruits de mariage et de mort ; puis des anecdotes de tout genre, mais surtout des anecdotes scandaleuses ; en un mot tous les éléments d'un journal quotidien avec ses premiers Paris, ses entrefilets et ses faits divers ; rien n'y manque, le feuilleton lui-même y est représenté par le compte rendu des fêtes et des pièces nouvelles et par l'annonce des livres nouveaux, annonce accompagnée le plus souvent d'une courte appréciation. Dans ces lettres, écrites au jour le jour et de différentes mains, les nouvelles de la cour prennent la plus grande place ; celles des cours étrangères y sont aussi très-nombreuses ; la politique des cours rivales n'y est pas négligée et à ce propos ces lettres, quoique généralement datées de Paris et de Versailles, renferment toutefois de nombreux extraits de correspondances écrites de Londres et d'ailleurs. J'ai dit tout à l'heure que le nom du destinataire manquait à ces pièces ; j'ai découvert cependant une suscription qui, en même temps qu'elle préjugerait leur originalité, permettrait de supposer que ces lettres étaient adressées à un sieur *Bachelier*, premier valet de chambre du roi, à Versailles, qui, peut-être en amusait son maître.

Ces deux séries de lettres ou de rapports remplissent la plus grande partie de ce volume ; il contient, en outre, un assez grand nombre de pièces, malheureusement dépareillées, si je puis ainsi dire, et relatives à des prisonniers détenus soit à la Bastille, soit ailleurs, et que je n'ai examinées que superficiellement, les personnes dont il s'agit n'ayant aucune notoriété. J'y trouve aussi quelques rapports d'agents subalternes de la police secrète de Paris, adressés vraisemblablement au ministre de la police, sur certaines filles entretenues de cette époque et qui prouvent, qu'à cent ans de distance, les façons d'agir n'ont guère changé dans un certain monde ou demi-monde.

Enfin je noterai *les rapports dits de Saint-Médard* dont il y a une quarantaine dans ce volume ; ce sont plutôt des procès-verbaux

contenant l'indication exacte des personnes qui fréquentent l'église Saint-Médard et y assistent aux offices, exemple :

« Du mardi 15 avril 1750.

« Nous *Louis Formel*, sergent des gardes de la barrière du faubourg Saint-Marcel, fait rapport qu'il y a eu passablement de monde aujourd'hui à Saint-Médard.

« Il y a eu six abbés.

« Environ trente dames en mantelet et quelques capotes.

« Un carrosse de place, quatre dames dedans.

« Plus de bourgeoises que de bourgeois.

« Et quelques *gans* de campagne.

« Une dame qui vient fort souvent se mettre à la porte de l'église, près des *fonds*, prosternée le visage contre terre pendant une demi-heure.

« L'on a fermé la porte de l'esglise à midy et depuis nous n'y avons rien remarqué; ce que nous *certifions* véritable.

« Signé : *Formel*. »

Tous ces rapports sont écrits de ce même style et de cette même orthographe et, à quelques variantes près, contiennent les mêmes indications. Quant à leur objet, j'ai peine à l'entrevoir; cette église Saint-Médard était-elle par hasard signalée comme un foyer de jansénisme, qu'on la surveillait avec tant de soin, mais ne vivait-on pas alors en pleine tolérance et en pleine philosophie.

IV.

Lettres saisies par le Gouvernement ou écrites par des prisonniers d'État pendant leur détention à la Bastille. 1 volume ; 109 pages.

Un grand nombre de ces lettres sont adressées, par des prisonniers de la Bastille ou autres prisons de Paris ou du royaume, au ministre de la police, pour implorer soit un élargissement, soit un adoucissement à leur captivité; elles émanent toutes de personnes inconnues et n'offrent que peu d'intérêt; on y trouve néanmoins d'assez curieux détails sur le régime intérieur des prisons, sur le sort des détenus, sur les souffrances de leur captivité, exprimées par fois d'une façon très-touchante; je mentionnerai particulièrement à ce propos *plusieurs lettres* signées *Marie-Thérèse Savonnet, veuve Martin*, écrites de l'abbaye d'Arcis, où elle est recluse, dans le courant de 1735.

Deux lettres signées *Allègre*, datées de la Bastille, 16-28 mai 1752; *trois lettres* signées: *l'abbé de Vence*, datées de Vincennes où il était détenu, 1758-1759.

Deux lettres signées *Boctet*, de la Bastille, juin 1770.

Plusieurs lettres écrites, en caractères très-menus, sur les marges et entre les lignes d'une *Notice sur divers remèdes secrets*, signées *Daury*, écrites dans le courant de 1761; ce malheureux *Daury* avait, à ce qu'il semble, mérité le ressentiment de la marquise de Pompadour qui l'avait fait enfermer à la Bastille; au moment où il trace péniblement ces lignes dans un cachot humide et obscur, il est détenu depuis quinze ans et soumis à des rigueurs excessives; les souffrances qu'il endure dans sa prison sont atroces, et la peinture qu'il en fait est poignante.....

A côté des lettres émanées des prisonniers eux-mêmes, on en trouve un beaucoup plus grand nombre d'autres qui ont été saisies sur eux et qui leur sont adressées; elles sont le plus souvent absolument indifférentes.

Presque toutes les pièces renfermées dans ce volume et dans les trois précédents sont dans un état déplorable; les unes sont lacérées à ce point qu'il est à peu près impossible d'y découvrir un sens, la plupart sont couvertes de boue, car elles ont manifestement été ramassées sur le pavé, le 14 juillet 1789, après avoir été jetées par les fenêtres de la forteresse, mise au pillage et livrée aux flammes par le peuple; il en est qui sont à demi-effacées par l'action corrosive de l'eau des ruisseaux. J'ai plus d'une fois gratté de mon ongle cette poussière aujourd'hui vieille de 70 années, et plus d'une fois j'ai eu la satisfaction de complètement déchiffrer ces palimpsestes d'un nouveau genre.

V.

Minutes autographes d'une correspondance secrète de quelque agent secret employé près la cour de Versailles en 1734, saisies probablement sur lui, et enfermées à la Bastille d'où ils me sont venus après la prise de ce château, en 1789, par les révolutionnaires de Paris.
Signé : *P. Dubrowsky.*

Cette note, que je copie textuellement, sur la couverture de ce document et qui lui sert de titre est, comme on voit, de la main de M. Dubrowsky; l'appréciation qu'elle contient me semble justifiée; c'est effectivement la copie autographe de la correspondance secrète

d'un agent soudoyé par la Russie ; on reconnaît qu'elle est d'un homme intelligent, instruit et très-propre au métier d'espion politique ; d'un homme parfaitement au courant des affaires politiques de son temps et des relations internationales des différentes puissances de l'Europe, connaissant très-bien le fort et le faible de chacune. Cette correspondance, qui s'étend du 2 juin au 29 octobre 1734, n'est que la suite d'une série de lettres dont les premières sont beaucoup plus anciennes, car l'auteur nous apprend lui-même qu'il ne s'est décidé que tard à en conserver la copie. Les principaux points, qui sont traités dans ces dernières, sont la compétition au trône de Pologne du roi Stanislas et de l'électeur de Saxe Auguste, lequel, malgré les efforts de la France, triompha définitivement de son rival après la prise de Dantzick ; un projet d'alliance, offensive et défensive, entre la Turquie et la Perse contre la Russie, projet suscité et fortement appuyé par la France ; on alla même alors jusqu'à parler d'une alliance possible de la France avec la Turquie, ce à quoi notre correspondant ne veut pas croire, n'ignorant pas l'invincible répugnance du cardinal ministre pour un pareil traité. Il est aussi grandement question, dans ces lettres, des démêlés de la France avec l'Empire, au sujet de l'Italie.... Tous les ressorts secrets qui font mouvoir la politique d'alors sont, parfois dans cette correspondance, démêlés avec une sagacité et une pénétration remarquables. Au surplus, cet homme, à ce qu'il semble, faisait en conscience son métier d'espion politique, s'insinuant et se faufilant partout ; je ne sais ce qu'il était ou pour ce qu'il passait, mais il allait à la cour, où il avait apparemment ses grandes entrées, et la suivait de Paris à Versailles ou à Fontainebleau et réciproquement ; causant de tout avec tous, mais de préférence avec les personnages les plus influents, parmi lesquels, s'il faut l'en croire, il comptait des amis intimes. Je ne sais s'il était Français ; malgré certaines incorrections, qui ne sont peut-être que des négligences, son style ne me semble pas appartenir à un étranger ; il est en général clair et précis. Cette correspondance forme un manuscrit de 12 feuillets, 24 pages.

VI.

Pièces de vers saisies sur les auteurs ou écrites par eux pendant leur détention à la Bastille. 2 volumes in-fol. et in-4°.

Certes, c'est là un titre de nature à vivement piquer la curiosité et qui promet d'agréables surprises à l'esprit ; pour moi, je ne suis

pas entré sans émotion dans ces deux volumes où j'ai pensé trouver comme un écho poétique des souffrances de la captivité ; la poésie, pensais-je, se plaît avec la douleur, et volontiers la Muse visite la cellule des prisonniers pour qui elle réserve parfois ses plus touchantes inspirations. Hélas ! grand a été le mécompte, hélas ! la déconvenue a été complète ; les sentiments exprimés dans ces pièces sont, en général, dépourvus de grandeur et de noblesse, et le style en est souvent d'une déplorable platitude. La plupart ne sont d'ailleurs que des copies, ce dont on pourra aisément se convaincre par la liste que j'en vais donner.

Le premier de ces volumes (1), *in-folio*, renferme dix-neuf pièces.

1° *Les regrets du riche Fortuné-Jacques de Beaulne, sieur de Saint-Blancay (Semblancay)*. Manuscrit du quinzième siècle, non signé, d'une centaine de vers environ ; écrit à la Bastille.

2° *Les prophéties de Lestat*. Vers satiriques des premières années du dix-septième siècle. Environ soixante-dix vers, ne manquant pas d'une certaine verve.

3° *Ode à une veuve*. Stances en vers de huit pieds — médiocres — du dix-septième siècle.

4° *La bataille de Lioran*.

5° *Raisons pour avoir la paix*. Vers satiriques sur la Fronde.

6° *A celui qui juge les justices*.

7° *Sonnet à la gloire de Broussel, conseiller au parlement (Fronde)*.

8° *Épitaphe*.

9° *Le pater sur la Constitution*. Couplets satiriques.

10° *Énigme*.

11° *Le passage du Segre*.

12° *Le siège de Thurin*.

13° *La bataille de la Route*.

14° *La levée du siège de Casal*.

15° *La prise des isles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat*.

16° *Épître à Uranie*.

17° *Énigme*.

18° *Épître au Roy George Premier*.

19° *Le rajeunissement inutile ou les amours de Tithon et de l'Aurore*. Fable.

(1) Le format différent de ces deux volumes a été déterminé par les proportions du papier sur lequel ces pièces ont été écrites.

Aucune de ces pièces n'est signée.

Le second volume in-4° contient trente-trois pièces dont les premières paraissent remonter à une date assez ancienne, du moins à en juger par l'écriture, car on n'y trouve ni date, ni signature, ni allusion au temps où elles ont été écrites; elles appartiennent à la fin du quinzième siècle et aux premières années du seizième. Les autres datent des dix-septième et dix-huitième siècles, en voici la liste :

1° *Hymne en vers latins sur la Nativité du Christ.*

2° *Énigmes.*

3° *Stances.*

4° *Sonnet.*

5° *In Innocentium Papam.* Vers latins.

6° *La métamorphose des fleurs*, en faveur de Monseigneur le Dauphin pour le jour de saint Louis, 1673. Cette pièce, qui est signée *F. Colletet*, paraît être autographe; les vers en sont détestables et font pardonner à Boileau sa dure allusion, car c'est de ce Colletet-là qu'il est question dans les satires.

7° *Sur le mariage.*

8° *Prague.*

9° *La Pucelle, sonnets par Chappelain.*

10° *Traduction de l'idylle sur la paix de 1697.*

11° *L'Etat de la France en 1732.*

12° *Sur la prise de Namur.*

13° *Alphabet sur la pratique de l'humilité.*

14° *L'Alleluia de M. Chauvelier.*

15° *Satire par Sanlecque.*

16° *Requête des Dictionnaires à MM. de l'Académie* (Copie de la pièce bien connue de Ménage, laquelle, je crois, M. *Livet* a réimprimée dans sa nouvelle édition de l'histoire de l'*Académie française*).

17° *Le Lutrin vivant.* Conte à M. l'abbé de Ségonzac, en vers décasyllabiques assez bien tournés; sans date ni signature.

18° *Satire.*

19° *Brevet en faveur du sieur d'Argonges* (1726).

20° *Brevet pour les avocats* (1730).

21° *Discours du Grand Thomas*, le jour de sa réception à l'Académie française.

22° *Remercement du régiment de la Calotte* au cardinal protecteur.

23° *Compliment des habitants de la paroisse de Sarcelle* à Monseigneur l'archevêque de Paris.

- 24° *Chanson nouvelle.*
- 25° *Ode à M. Gresset (1737).*
- 26° *Sur le dixième imposé en 1741.*
- 27° *L'Ane roi.*
- 28° *Épigramme sur le feu comte de Saxe.*
- 29° *Cantiques spirituels sur le mystère de la très-sainte Trinité.*
- 30° *Soupirs français sur la paix italienne (1649).*
- 31° *Cantique sur la naissance du fils de Dieu.*
- 32° *Sur l'air des Pandus.*
- 33° *Réponse d'un officier qui avait perdu un bras à la guerre, à un jésuite railleur.*

VII.

Registre des prisonniers civils et criminels du grand Châtelet de Paris. Manuscrit de 62 feuillets grand in-fol.

Sur ce registre sont consignés jour par jour et au fur et à mesure de leur arrivée, les noms de tous les individus, hommes et femmes, qui, pour crimes ou délits, ont été incarcérés au grand Châtelet de Paris, depuis le mardi 15 mars 1634 jusqu'au lundi 4 septembre de la même année ; outre que ce manuscrit ne me paraît pas complet de la fin, il contient, du vendredi 24 mars au dimanche 14 mai, une lacune de sept semaines qui suppose nécessairement l'absence d'un assez grand nombre de feuillets. Ce registre renferme environ 550 noms de détenus, dont un grand nombre de femmes ; on y remarque beaucoup de vagabonds et de mendiants, mais plus encore de prisonniers pour dette ; peu ou point de gens de qualité, aucun nom connu. A la suite de chaque nom se trouve une sorte de procès-verbal indiquant sommairement les causes de la détention et souvent aussi des remarques particulières sur les prisonniers, en regard de leurs noms, les marges contiennent çà et là des notes supplémentaires.

VIII.

Recueil de pièces juridiques, politiques, historiques...

Ce manuscrit ou plutôt cet énorme dossier qui ne contient pas moins de 700 pages, se compose de pièces de toute nature, *politiques, historiques, juridiques, littéraires* ; pièces de procédure de toutes sortes ; *Mémoires, jugements, suppliques, discours* ; on trouve

de tout dans cette espèce *d'olla podrida* qui renferme même des vers, de tout si ce n'est des pièces originales; ce ne sont, en effet, la plupart du temps, que des copies qui, comme telles, ne sont que très-médiocrement intéressantes.

IX.

Correspondance de M. d'Allion, ministre de France à la cour de Russie, dans les années 1744 et 1745, écrite de sa propre main.

Manuscrit autographe, vient des archives de la Bastille.

Ce manuscrit se compose de trois cahiers in-folio renfermant la copie des dépêches écrites par M. d'Allion, ministre de France en Russie, pendant les années 1744-1746, et adressées presque toutes au comte d'Argenson, avec les réponses de ce dernier, en sorte que cette correspondance se trouve ainsi complétée, elle n'est pas d'ailleurs dépourvue d'intérêt; les affaires d'Allemagne étaient alors dans une assez grande confusion; l'embarras était grand de savoir quel successeur on donnerait à l'empereur malade et dont la fin paraissait prochaine; il n'est assurément pas sans intérêt de savoir quelles étaient à ce sujet les vraies dispositions des cours de France et de Russie, et si le roi de Pologne, dont la candidature est plus d'une fois mise en avant, devait réussir et jusqu'à quel point il était de l'intérêt de la politique de l'une et de l'autre cour de l'appuyer. Les rapports de Louis XV avec l'impératrice Élisabeth étaient alors, au moins en apparence, sur un pied tout à fait amical, et nous trouvons au milieu de cette correspondance un long projet de traité de commerce et d'alliance entre les deux nations, qui semble avoir été le point de départ de leurs relations ultérieures. Les réponses de M. d'Argenson sont au moins aussi nombreuses que les lettres de M. d'Allion, dans ce manuscrit qui contient en outre beaucoup d'autres copies de dépêches émanées de l'une et l'autre cour. En somme, ce ne sont que des copies écrites, je le veux bien, ainsi que l'affirme, je ne sais trop sur quel fondement, M. Dubrowsky, de la main même de M. d'Allion, mais dont les originaux sont sans doute conservés à Paris. Manuscrit de 66 feuillets.

X.

Lettres et poésies de Voltaire. (85 pièces autographes.)

Ce dossier renferme un grand nombre de pièces autographes,

prose et vers, relatives aux deux détentions de Voltaire à la Bastille, en 1717 et 1734, ainsi que toute sa correspondance, également autographe, avec les lieutenants de police Hérault et Berrier, concernant différents démêlés qu'il eût, soit avec quelques-uns de ses libraires, et notamment avec *Jore* et *Préault*, soit avec l'abbé Desfontaines, soit à propos des représentations de *Sémiramis*. Toutes les pièces relatives à ses deux détentions à la Bastille ont été imprimées dans l'édition Beuchot de ses œuvres complètes. Les autres lettres ont été publiées par M. *Léouzon le Duc*, dans ses études sur la Russie. On trouve encore, dans ce dossier, un certain nombre de lettres de sa nièce, M^{me} Denis, au lieutenant de Police, à propos d'un vol de manuscrits commis chez Voltaire par un de ses anciens valets de chambre, et aussi à propos d'une édition subreptice de la *Pucelle*. J'ignore si ces dernières pièces ont jamais été imprimées.

XI.

Histoire de la guerre de 1741, avec une addition touchant l'affaire de Gènes, par Voltaire. Manuscrit original, corrigé de sa main. (Titre de M. Dubrowsky.)

Ce manuscrit, en assez mauvais état, se compose de 153 feuillets (306 pages); il est de plusieurs écritures, et manifestement dû à la main de trois ou quatre copistes; je ne sais s'il est effectivement original, mais les corrections, peu nombreuses d'ailleurs, ne sont assurément pas de la main de Voltaire, quoi que prétende M. Dubrowsky. Je m'étonne même, qu'avec son expérience, il ait pu s'y tromper, ou plutôt je suis porté à croire qu'il s'est volontairement trompé; plus d'une fois déjà j'ai eu l'occasion de remarquer que M. Dubrowsky n'hésitait pas devant certaines supercheries pour augmenter la valeur de sa collection, et que volontiers il affirmait comme vrai ce qui n'était de sa part qu'une pure supposition, dépourvue souvent de toute espèce de fondement; qu'on veuille bien se rappeler à ce propos la soi-disant biographie de *Jean-Baptiste Rousseau* par Voltaire.

L'écriture des corrections, qui paraît être celle d'une partie du manuscrit lui-même, est ferme et assez élégante et ne ressemble en rien à la physionomie enfantine de celle de Voltaire qui écrivait comme un écolier de sixième.

XII.

Des souverainetés de l'Europe, par l'abbé Lenglet Dufrenoy. Manuscrit de 12 feuillets.

« Manuscrit de la propre main du célèbre abbé Lenglet Dufrenoy, « auteur d'une grande quantité d'ouvrages en tout genre, dont le « style est vif et familier; quelques-uns par leur caractère hardi le « firent mettre à la Bastille. Ce manuscrit et plusieurs autres l'y « accompagnèrent et y restèrent jusqu'à la prise de ce château en « 1789. Il a été préparé pour être imprimé comme l'on voit par « l'approbation et la signature de Crébillon. »

(Cette note, qu'on lit sur la première page, est signée *Pierre Dubrowsky*).

On remarque effectivement à la fin du manuscrit ces mots : *Lu et approuvé ce 25 septembre 1749, Signé : Crébillon.*

Fidèle à son titre l'auteur passe successivement en revue toutes les souverainetés, grandes et petites de l'Europe, et en indique succinctement l'origine et l'histoire. On conçoit qu'un si petit travail, sur un sujet aussi étendu, ne puisse offrir un bien vif intérêt; les jugements, en effet, y sont écourtés et peu approfondis; les idées qu'il renferme n'ont d'ailleurs plus guère cours aujourd'hui. Il semble que Montesquieu seul eût été capable de faire convenablement entrer dans un aussi petit cadre un plan aussi vaste. Toutefois la réputation de l'auteur de ce petit ouvrage en justifierait seule la transcription.

XIII.

OEuvres littéraires et politiques de M. de Morsan, receveur général des finances de la Franche-Comté. 2 volumes in-4° (Manuscrit, partie original, partie autographe, vient de la Bastille).

Ce manuscrit ne renferme rien d'intéressant et je regrette le temps que j'ai passé à le parcourir; il se compose de *lettres intimes* recopiées de la main de l'auteur avec un soin calligraphique que rien ne justifie, car elles sont insipides et écrites sans talent et sans esprit; d'un *Traité sur la pêche, de Mémoires divers, de recettes médicales* et d'une assez grande quantité de vers détestables.

XIV.

Les œuvres du chevalier de Resseguier avec la vie de l'auteur écrite par lui-même à la Bastille. Manuscrit autographe tiré des archives de la Bastille en 1789. Manuscrit de 33 feuillets.

(Le titre de ce manuscrit ainsi que celui du précédent sont de la main de M. Dubrowsky qui les a signés.)

Les œuvres inédites, et qui assurément resteront inédites, de M. de Resseguier, ne valent guère mieux que celles de son camarade de prison, M. de Morsan; elles se composent de son autobiographie, d'une sorte de conte, en prose, intitulé *Voyage à Amathonte*, et qui n'est pas autre chose qu'une satire déguisée contre M^{me} de Pompadour (et c'est peut-être là le motif de l'incarcération de M. de Resseguier) et de poésies un peu moins mauvaises que celles de M. de Morsan. En somme, j'ignore pourquoi ces deux Messieurs ont été enfermés à la Bastille, mais il faut convenir que les loisirs de la prison les inspiraient assez mal, et que leurs œuvres ne méritaient pas d'échapper à la ruine du vieux donjon. La soi-disant biographie de M. de Resseguier, écrite par lui-même, est bien plutôt une espèce de petit roman sentimental très-fade, très-ennuyeux, et que Florian n'eût assurément pas signé.

XV.

Mémoires politiques sur la situation de la France avec l'Angleterre, auxquels est joint le plan général de guerre contre l'Angleterre, présenté à Louis XVI en 1777 (Manuscrit provenant du cabinet de M. de Sartine, ministre de la Marine).

Ce manuscrit se compose de trois cahiers in-folio formant quarante-sept feuillets. L'auteur, dans le premier de ces Mémoires, examine et approfondit la situation de la France vis-à-vis de l'Angleterre à cette époque, et, tout en concluant que la guerre est inévitable entre les deux nations, il pense qu'il faut seulement s'y préparer, mais non la commencer. Il se rend dans le second un compte exact et minutieux de toutes les forces et ressources de la France, tant sur mer que sur terre, les compare avec celles de l'Angleterre et finalement dresse un plan de guerre. Ce travail émane

d'un homme très au courant des affaires des deux cours rivales et connaissant parfaitement les ressources respectives des deux pays ; les considérations y dénotent une réflexion sérieuse et les vues n'y manquent pas de profondeur. Il ne me paraît nullement improbable, en résumé, que ces Mémoires aient été écrits, sinon de la main de M. de Sartine, au moins sous son inspiration.

XVI.

Récit de ce qui s'est passé au Palais lors de l'enlèvement de MM. Duval d'Epresmenil et Goislard, conseillers au parlement, siégeant aux chambres assemblées, les pairs séant. Manuscrit en 16 pages in-fol.

C'est par erreur qu'on m'a donné cette pièce que je n'avais pas demandée; j'ai lu néanmoins avec intérêt le récit très-animé et très-bien fait de cette déplorable scène qui se passait le 5 mai 1788, un an avant l'assemblée des *États généraux*.

XVII.

Gazette ou Bulletin de Versailles. Manuscrit en cinq volumes in-4°, 1308 feuillets (2616 pages).

C'est un recueil de lettres datées de Versailles et ainsi réparties dans les cinq volumes ;

Le 1^{er} volume s'étend du 1^{er} janvier 1777 au 22 décembre 1779 ;

Le 2^e, du 26 août 1780 au 22 décembre 1782 ;

Le 3^e, du 26 janvier 1785 au 18 décembre 1787 ;

Le 4^e, du 27 décembre 1787 au 19 décembre 1789 ;

Le 5^e, du 24 décembre 1789 au 22 décembre 1792.

Cette collection de lettres remplit, comme on voit, une période de quinze années dont elles racontent avec des particularités curieuses, tous les événements, tous les épisodes; il me semble superflu d'insister sur les faits de cette époque si rapprochée de nous; presque pas un d'eux n'est mis en oubli, car, sauf la lacune assez considérable qui se trouve entre le 2^e et le 3^e volume, cette relation est très-complète; toutes ces lettres sont datées de Versailles où la cour, comme on sait, continua de se tenir jusqu'à la révolution, et

ont été écrites par des personnes appartenant sans doute elles-mêmes à la cour, et dans tous les cas bien informées. Quant au destinataire, si toutefois ces lettres ont jamais eu un destinataire, j'ignore quel il était. Les lettres renfermées dans le premier de ces volumes, et qui s'étendent du 1^{er} janvier 1777 au 22 décembre 1789, m'ont paru se succéder avec plus de suite encore que dans les autres volumes; elles contiennent des détails très-explicites sur la vie intérieure de la cour de Versailles et sont remplies d'anecdotes piquantes. Entre autres détails intéressants, j'ai particulièrement remarqué ceux qui sont relatifs au voyage à Versailles de l'empereur, frère de la reine *Marie-Antoinette*, à l'arrivée de *Francklin* en France; aux démêlés avec l'Angleterre, au départ de *Lafayette* pour l'Amérique; à la vie déréglée du *comte d'Artois*; aux amusements de la reine; à *ses deux grossesses*, etc. A mesure qu'on s'approche de 1789, ces lettres augmentent sensiblement d'intérêt; on y reconnaît les symptômes de la prochaine grande explosion; on y est témoin des événements précurseurs de la révolution, lesquels y sont retracés avec des détails non absolument inconnus, mais qui ne sont pas vulgarisés; le dernier volume, qui renferme une série de lettres écrites pendant les trois premières années de la révolution, est aussi très-intéressant.

Ce manuscrit d'une étendue considérable, puisqu'il se compose de 1308 feuillets, soit 2616 pages, n'est pas autographe et la copie en a été faite par plusieurs mains. J'ignore sa provenance.

XVIII.

Les Réveries du sieur de M.

Tel est le titre écrit, par l'auteur ou le copiste, sur la première page de ce manuscrit.

Sur la couverture M. Dubrowsky a écrit de sa main :

« Les réveries de M. de Latude, écrites de sa propre main dans « le donjon de Vincennes et à la Bastille, pendant les années 1775 « et 1777. »

Ce manuscrit, d'une étendue considérable, semble être effectivement de la main de Latude; il se compose d'au moins mille pages in-4°, d'une écriture très-menue. Ce sont les Mémoires du prisonnier, l'histoire de ses deux évasions, ses appréciations sur M^{me} de

Pompadour, etc., le tout assaisonné par un grain de folie; intéressant souvent, mais écrit d'un style déplorable. Ce manuscrit est dans un assez mauvais état et mériterait qu'on en prit soin; il serait à désirer que les divers cahiers qui le composent fussent attachés ensemble, et que le tout fût relié. Il provient sans doute de la Bastille.

J.-Edouard GARDET,

Chargé d'une mission scientifique
à Saint-Pétersbourg.

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

TRAVAUX SCIENTIFIQUES DES SOCIÉTÉS DU RESSORT ACADEMIQUE
DE DOUAI PENDANT L'ANNÉE 1857.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

— Si la plupart des Sociétés savantes du ressort se font remarquer par l'importance de leurs études littéraires, de leurs recherches historiques ou archéologiques, une seule cultive les sciences avec un égal succès : c'est la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, dont le dernier volume publié ne renferme pas moins de seize Notes ou Mémoires concernant la physique, la chimie et la mécanique. Nous commencerons notre revue par l'analyse de ce volume.

PHYSIQUE.

1. Le vénérable M. Delezenne, correspondant de l'Institut, qui, depuis plus d'un demi-siècle, contribue par ses travaux à l'illustration de la Société, a calculé une table de *logarithmes acoustiques* allant de 1 jusqu'à 1,200.

Afin de ne pas être inintelligible pour la plupart des lecteurs auxquels cette expression de logarithmes acoustiques ne saurait être familière, nous en donnerons d'abord la définition, puis nous essaierons de faire comprendre l'utilité des nombres qu'elle représente.

Chacun sait qu'un son est le résultat d'un mouvement vibratoire ou périodique, suffisamment rapide, propagé ordinairement par l'air

jusqu'à l'organe de l'ouïe. La physique apprend à déterminer rigoureusement le nombre de vibrations qu'un corps sonore exécute dans une seconde. Elle indique, par exemple, que le nombre de vibrations qui correspond à un son quelconque, soit ut_0 , étant représenté par 1, le nombre synchronique qui correspond à l'octave aiguë ut_1 , est double et peut être représenté par 2.

De ut_0 à ut_1 , l'*intervalle musical* est la quantité dont il faut élever la voix, au-dessus de ut_0 , pour arriver à ut_1 , ; et le rapport synchronique $\frac{1}{2}$, appelé aussi *valeur symbolique*, est le signe, le symbole de cet intervalle, et peut servir à en donner la mesure.

On mesure, en effet, un intervalle musical, comme toute grandeur, en déterminant le nombre de fois qu'il contient un autre intervalle pris pour unité.

En adoptant, par exemple, pour cette unité, l'intervalle d'octave, et remarquant que l'*ut* de départ, n° 0, correspond à une vibration, pendant que l'octave n° 1 répond à 2, l'*ut* n° 2 ou de la seconde octave supérieure à 4, l'*ut* n° 3 à 8, et ainsi de suite, on dressera facilement le tableau suivant :

Numéros d'ordre,	0	1	2	3	4	5	6, etc.;
Valeurs synchroniques des notes successives,	1	2	4	8	16	32	64, etc.;
	ou	2^0	2^1	2^2	2^3	2^4	2^5 2^6 , etc.

Ce tableau montre que le numéro d'ordre ou l'exposant de la puissance à laquelle il faut élever 2, valeur de l'unité d'intervalle, pour obtenir la valeur synchronique de chaque son successif de la série 1, 2, 4, 8, 16, 32, etc., est précisément le numéro d'ordre de chaque son ; de plus, que cet exposant est la mesure exacte en octaves de l'intervalle du son quelconque au-dessus de l'*ut* de départ.

Cet exposant, ce numéro d'ordre, c'est le *logarithme acoustique* du son correspondant.

Une table construite comme la précédente, mais dont la deuxième colonne contiendrait de plus les nombres intermédiaires 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, etc... jusqu'à 320, représentant tous les sons intermédiaires des octaves successives, et dont la première présenterait les numéros d'ordre calculés, servant de mesure aux intervalles correspondants, une pareille table a été donnée, en 1832, par de Prony.

Dans son grand ouvrage sur la musique des Grecs, et pour comparer facilement une grande diversité de systèmes bizarres où figuraient toutes sortes de nombres, M. Vincent, membre de l'Institut, a

construit aussi une table de logarithmes acoustiques, mais en adoptant $2^{\frac{1}{12}}$ pour unité d'intervalle.

En 1833, M. Delezenne en avait donné une allant jusqu'à 160, et calculée avec le comma $\frac{81}{80}$ pour base. C'est cette table qu'il a reproduite, en 1857, en l'étendant jusqu'au nombre 1,200.

Dans ce long et pénible travail, l'auteur a cru devoir choisir le comma pour unité d'intervalle par les considérations suivantes :

Le comma affecte presque toujours, soit en la haussant, soit en la baissant, la note à laquelle on arrive comme résultat d'un calcul ou d'une combinaison. Par exemple, si l'on s'éloigne continuellement d'*ut* d'un intervalle de seconde, de tierce, de quarte, etc., on ne rencontre que des notes ou naturelles, ou diézées, ou bémolisées, et presque toujours *commatisées*, c'est-à-dire élevées ou abaissées d'un ou plusieurs commas entiers. Les logarithmes de M. Delezenne mettent en évidence ces commas, qui restent cachés sous des chiffres, quand on calcule avec des tables d'une autre base, d'une autre unité de mesure.

Le comma joue un rôle très-important dans les expériences et tous les calculs d'acoustique musicale, dans les théories, dans la constitution des accords, et en général dans les combinaisons diverses des notes usitées.

Pour analyser une théorie ou pour en comparer plusieurs, quelles que soient d'ailleurs les idées préconçues que l'on ait pu se former, la méthode la plus sûre comme aussi la plus commode est donc de faire usage d'une table de logarithmes acoustiques, et particulièrement de la table de M. Delezenne, qui a l'avantage de mettre immédiatement en évidence dans les calculs le plus petit intervalle musical, le comma.

2. Un autre travail sur la physique est dû à M. Lamy, et intitulé : *Mémoire sur les courants électriques engendrés par le magnétisme terrestre.*

L'auteur s'est proposé, dans ce travail, de trouver un mode économique de production de l'électricité dynamique, problème dont la solution est capitale pour l'avenir des applications de la force électrique.

On sait que dans toute machine à vapeur fixe il existe une roue en fonte appelée *volant*, destinée à régulariser le mouvement. A l'état de repos, ce volant est aimanté par l'action du globe; à l'état de mouvement, il est encore aimanté, mais le magnétisme est

distribué d'une autre manière, et varie constamment pour une portion donnée de la jante. Si donc on enroule, sur une partie de cette jante comme noyau de bobine, et perpendiculairement à sa direction, un fil de cuivre recouvert de soie ou de coton, on formera une hélice qui pourra être assimilée à la bobine de l'appareil de Clarke, avec cette différence toutefois qu'au lieu de tourner devant des aimants artificiels voisins, comme celle de Clarke, la bobine du volant tournera devant l'aimant terrestre. En outre, à cause de la grosseur du noyau métallique, on pourra multiplier considérablement la quantité de fil de cuivre avant d'atteindre la limite d'action inductive, et l'on augmentera par là même de beaucoup la résistance du circuit, par suite la tension du courant produit.

On remarquera que, par cette disposition, on profite d'un mouvement nécessaire. Quelques dizaines de kilogrammes de fils ajoutés au poids d'un volant de 4 à 5,000 kilogrammes, ne peuvent être considérés comme opposant une résistance notable, ou plutôt comme nuisant à l'effet de la machine, puisqu'un poids considérable est nécessaire à la régularité de la marche et du travail.

L'auteur fait connaître, dans son Mémoire, les dimensions, le poids et l'orientation du volant sur lequel il a opéré, son état magnétique complexe à l'état de repos ou de mouvement, l'influence de l'action directe de la terre sur l'hélice de la jante, enfin les longueurs limites qu'il a cru devoir adopter pour les bobines, en égard à la vitesse de rotation du volant. Il a monté trois bobines de 27 à 33 centimètres de longueur, avec des fils de cuivre ayant pour diamètre, le premier 1^{mm},85, le second de 1^{mm},1 à 1^{mm},4, le troisième de 0^{mm},6 à 0^{mm},62. Le fil n° 1 avait 600 mètres de longueur, le fil n° 2, 2000 mètres, le fil n° 3, 5450 mètres.

Avec la bobine n° 2, on a obtenu une faible étincelle, mais d'insoutenables commotions par l'extra-courant. La bobine n° 3 seule, ou accouplée en longueur avec la bobine n° 2, a donné des effets de tension comparables à ceux d'une pile de deux éléments Bunsen. Toutes les dissolutions salines essayées, l'eau de puits, l'eau distillée elle-même parfaitement pure et récemment bouillie, ont été décomposées en employant pour électrodes des fils de platine.

Les courants électriques, dont M. Lamy fait connaître le mode économique de génération, pourront être produits avec une intensité variable dans la plupart des usines où existe un volant en fonte, et nous ne croyons pas trop présumer de leur importance en disant que leurs effets physiques, physiologiques ou même chimiques recevront un jour d'utiles applications.

Les résultats des expériences contenues dans le *Mémoire* que nous venons d'analyser ont paru assez importants à une commission composée des sommités de l'Institut pour mériter une mention honorable, dans le rapport de M. Dumas, sur le concours ouvert par S. M. l'Empereur Napoléon III, au sujet du prix extraordinaire de 50,000 fr. pour une application nouvelle de la pile de Volta.

CHIMIE.

Chimie générale. — 1. *Emploi des capsules enfumées dans l'analyse chimique*, par M. H. Violette.

M. H. Violette appelle capsule enfumée un petit godet en porcelaine enduit de fumée par son immersion dans la flamme d'une bougie. Une goutte d'eau ou de solution saline, déposée dans cette capsule, y prend la forme globulaire sans adhérence avec l'enduit charbonné, et l'addition dans ce globule d'une autre goutte de solution saline ou d'une parcelle solide de réactif y produit tous les phénomènes de précipitation, de coloration ou de cristallisation, avec une grande évidence et une parfaite netteté; l'œil y saisit et y suit les moindres changements rendus plus manifestes par le grossissement lenticulaire, et sans être gêné par l'interposition de la paroi d'un verre à expérience. Le phénomène observé et constaté, et la gouttelette projetée au dehors, la capsule reste nette, sans résidu et parfaitement propre à l'examen d'une autre réaction.

Comme exemple des avantages de la méthode qu'il propose, M. H. Violette développe, dans tous ses détails, l'analyse du salpêtre raffiné.

2. *Note sur l'identité de l'érythroglucine et de la phycite*, par M. Lamy.

En analysant, en 1851, une algue de la famille des phycées, l'auteur a découvert deux substances nouvelles, un acide cristallisable, de nature résineuse, qu'il a appelé acide *phycique*, et une matière neutre, sucrée, remarquable par la beauté de sa forme cristalline, à laquelle il a donné le nom de *phycite*. Il avait assigné à cette dernière une composition chimique représentée par la formule $C^{13} H^{15} O^{12}$.

Or, en 1855, M. Berthelot ayant été conduit à donner à l'érythroglucine de M. Stenhouse une formule semblable à la précédente, M. Lamy soupçonna que les deux substances sucrées pouvaient être identiques. — Une comparaison attentive de la forme cristalline et des propriétés physiques ou chimiques de ces matières lui a, en effet,

prouvé que, malgré quelques légères différences, il n'était pas possible de ne pas admettre l'identité présumée.

Chimie appliquée. — Sur les chaux hydrauliques et la formation des roches par voie humide.

Sous ce titre, après avoir rappelé le rôle qu'il a attribué à la potasse dans la formation des pâtes minérales solubles, et dans celle des ciments et chaux hydrauliques, M. Kuhlmann, correspondant de l'Institut, explique le mode de durcissement des calcaires poreux imprégnés de silicate de potasse, et étudie le raffermissement graduel à l'air de nos matériaux de construction, la consolidation des matières minérales naturelles et des diverses modifications spontanées des corps qui passent lentement de l'état amorphe à l'état cristallin.

Les diverses considérations que M. Kuhlmann expose, les faits nombreux qu'il rapporte, sont de nature à justifier l'efficacité de ses procédés d'injection siliceuse dans les corps poreux, à expliquer le durcissement qui en est la conséquence, à rendre compte de la consolidation lente des pierres, par suite de la déperdition de l'eau de carrière, enfin à jeter un grand jour sur toutes les concrétions et cristallisations géodiques des roches, quelle que soit leur composition chimique.

Chimie agricole.

1. Dans un premier travail, M. Corenwinder s'est proposé de déterminer *le décroissement qu'éprouve le sucre de la betterave saccharifère pendant le développement des tiges, des feuilles, des fleurs et des fruits.*

La betterave étant une plante bisannuelle, M. Corenwinder a pris toutes les précautions convenables pour donner à ses analyses le plus grand degré de comparabilité possible.

Il résulte de ces analyses :

1° Que la densité du jus, qui subit une diminution pendant la formation des premières feuilles ne décroît plus d'une manière sensible qu'au moment où la graine approche de la maturité ;

2° Que la quantité de sucre diminue un peu pendant la formation des premières feuilles et reste ensuite stationnaire jusqu'au moment de la formation de la graine ;

3° Que, pendant la période du développement des graines, le sucre disparaît avec rapidité en même temps que la potasse augmente d'une manière très-notable ;

4° Enfin que, dans la deuxième période de la végétation, l'acide phosphorique disparaît totalement de la racine pour se rendre dans la graine.

2. Dans un autre travail *sur la production du gaz acide carbonique par le sol, les matières organiques et les engrais*, M. Corenwinder rapporte les expériences qu'il a faites à l'aide d'un appareil, qui n'est peut-être pas à l'abri de toute objection, mais qui nous paraît suffisant toutefois pour légitimer la conclusion principale du Mémoire, savoir : la quantité d'acide carbonique produit à la surface du sol par l'altération des matières organiques est plus considérable qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce jour ; par suite, cette nouvelle source intervient dans l'alimentation des végétaux pour une plus large part que la respiration animale ou la combustion accidentelle des foyers et des volcans.

3. Enfin, une note du même chimiste est relative à des *expériences comparatives sur la puissance fertilisante de quelques tourteaux de graines oléagineuses*.

Ces expériences, faites avec le concours de M. Lepercq, un des plus habiles cultivateurs de l'arrondissement de Lille, prouvent que les tourteaux exotiques d'arachide, de sésame, de touloucouna, employés à la fumure des betteraves, sont des engrais aussi bons, sinon meilleurs, que les tourteaux indigènes d'œillette, de caméline, de colza, de chanvre. L'analyse chimique confirme, d'ailleurs, la supériorité de leur puissance fertilisante. Il est donc vivement à regretter, dit M. Corenwinder, que les agriculteurs français, manquant d'initiative, se laissent enlever, particulièrement par l'Angleterre, des produits fertilisants qu'ils pourraient se procurer à des prix inférieurs, et dont la présence sur le marché aurait toujours pour résultat de diminuer le coût des tourteaux indigènes.

MÉCANIQUE.

Si la physique et la chimie sont dignement représentées dans le recueil des travaux de la Société des sciences de Lille pour 1857, la mécanique ne l'est pas moins bien, grâce aux nombreux Mémoires de notre collègue, M. Mahistre.

Ces Mémoires, essentiellement mathématiques, ne sont guère susceptibles d'une analyse détaillée. Nous nous bornerons donc à en faire connaître l'objet et les conclusions.

1. Dans un premier travail, M. Mahistre calcule les limites de vitesse de rotation qu'on peut faire prendre à certaines roues, les volants

en fonte, par exemple, sans avoir à craindre leur rupture sous l'effort de la force centrifuge, et il arrive, pour les roues en question, à cette conclusion fort simple : si l'on divise le nombre 1037,7 par le diamètre de la circonférence moyenne de la jante, on aura un nombre de tours par minute au-dessous duquel on pourra se tenir avec sécurité.

2. Dans un second Mémoire, M. Mahistre s'est proposé de déterminer les limites de vitesse qu'on peut imprimer aux trains des chemins de fer, sans avoir à craindre la rupture des rails. Faisant l'application de sa théorie au chemin de fer du Nord, il calcule la charge *maxima* que doivent supporter les essieux des locomotives ; par suite, le poids *maximum* des locomotives elles-mêmes, et il obtient, entre autres résultats, celui-ci : la charge *maxima*, par essieu, des machines locomotives destinées à marcher, même accidentellement, à la vitesse de 20 lieues à l'heure, ne doit pas dépasser 9,450 kilogrammes.

Il nous semble ou que M. Mahistre a exagéré les conditions de sécurité, ou que les données qui lui ont été fournies sont inexactes ; car il est à notre connaissance que les essieux des roues motrices des machines Crampton, sur la ligne du Nord, ont une charge supérieure à 10,300 kilogrammes.

3. Un Mémoire beaucoup plus étendu et plus important du même auteur a pour objet le *travail de la vapeur dans les cylindres des machines, en tenant compte de tous les espaces libres du système distributeur*.

On doit à M. de Pambour la première théorie exacte de la machine à vapeur ; mais cet habile ingénieur n'a pas tenu compte, dans les formules, ni de tous les espaces libres du système distributeur, ni de la vapeur que chaque coup de piston laisse dans ces divers espaces libres.

M. Mahistre s'est proposé de compléter cette théorie, et il a poussé l'exactitude jusqu'à tenir compte du volume variable que la tige du piston occupe dans le cylindre où il se meut. Les formules qu'il démontre dans son Mémoire sont compliquées, mais d'une grande simplicité, quand on y néglige quelques termes très-petits. Ce travail, augmenté plus tard d'un autre relatif à la condensation de la vapeur, est une théorie à peu près complète de la machine à vapeur, même en ayant égard aux condensations qui se font pendant la détente.

4. Un quatrième Mémoire de M. Mahistre est intitulé : *Sur les limites de la pression dans les machines travaillant à la détente du maximum d'effet, et sur l'influence des espaces libres dans la machine à un seul cylindre*.

Lorsqu'une machine travaille à la détente du maximum d'effet, correspondant à une pression d'admission quelconque, la dépense mécanique de vapeur reste la même, tant que la vitesse et la pression derrière le piston restent aussi les mêmes ; mais il n'en est pas ainsi du travail dû à cette vaporisation constante, car il croît à mesure que la pression augmente ou que la course d'admission diminue. Or, comme cette dernière ne peut pas décroître indéfiniment, puisqu'elle ne peut descendre au-dessous de zéro, il s'ensuit que la pression d'admission ne peut pas, non plus, croître indéfiniment. Ce sont ces limites de pression que l'auteur s'est proposé de déterminer.

Des divers résultats formulés par lui, résulte cette importante conséquence : la machine à un seul cylindre à condensation est la seule qui puisse développer tout le travail mécanique qu'on peut retirer d'un même poids de vapeur.

5. Enfin, nous avons encore à signaler de notre infatigable collègue, deux notes, l'une concernant *une amélioration* à introduire dans le régime économique des machines à vapeur du système de Wolf, l'autre relative au *calcul de la vaporisation d'une machine travaillant à la détente du maximum d'effet*.

Dans la première, M. Mahistre veut établir qu'il y a un avantage réel à donner de la détente dans le petit cylindre des machines de Wolf, et il résout ce problème : une machine à vapeur du système de Wolf étant donnée, en construire une autre ayant les mêmes courses de piston, le même rapport entre les sections des cylindres marchant à la même vitesse, et qui développe la même quantité de force, avec moins de dépense de vapeur.

Dans la seconde, M. Mahistre démontre que, dans le cas où la course d'admission est telle que la vapeur soit sous la pression qui s'exerce derrière le piston, la vaporisation mécanique d'une machine à un seul cylindre est la même que si, dépourvue d'espaces libres, elle travaillait à pleine vapeur sous la pression qui s'exerce derrière le piston. Ensuite, traduisant en nombres cet énoncé, il trouve que sous la détente du maximum d'effet, une machine à vapeur doit dépenser, à très-peu près, par course de piston et par mètre cube de volume engendré en une course, 15 centilitres et demi d'eau si elle est à condensation, et 59 centilitres si elle ne condense pas.

Si l'on considère, dit l'auteur, combien est minime la dépense par coup de piston d'une machine marchant à la détente du maximum d'effet, on en conclura qu'il y a peut-être là les éléments d'une amélioration importante à réaliser dans le régime économique des machines à vapeur.

Nous aurons terminé l'examen des travaux concernant la mécanique, en citant un Mémoire de M. Fiévet sur la détente de la vapeur dans les machines du système de Wolf.

Le rapport des volumes des cylindres dans les machines de ce système est généralement compris entre $3 \frac{1}{2}$ et 4. Il en résulte que si l'on veut mettre une machine au maximum d'effet, il faut donner de la détente dans le petit cylindre. Mais l'addition d'un mécanisme de détente compliquant toujours la machine, M. Fiévet a voulu l'éviter, en établissant entre les capacités des deux cylindres un rapport tel que la course du piston du cylindre moteur devienne la course d'admission du minimum d'effet. De cette façon, sans rien changer au mécanisme de la machine de Wolf, on produira la même force avec moins de dépense de vapeur, ou plus de force avec la même dépense.

Du reste, l'auteur du Mémoire a construit, d'après ce système, une machine qui semble devoir tenir toutes les promesses de la théorie.

Nous ne ferons que mentionner des observations sur les flotteurs indicateurs du niveau d'eau, dans les générateurs à vapeur. Rendre creuse la tige du flotteur à balancier, de manière qu'elle puisse faire partie d'un sifflet d'alarme, employer pour calfat sept à huit rondelles superposées de caoutchouc alcalin, tels sont les perfectionnements que propose M. Cox pour le flotteur à tige et à balancier.

Enfin, nous terminerons cette analyse des travaux scientifiques de la Société de Lille pour 1857, en signalant des *Notes statistiques sur la mortalité de la ville de Lille pendant l'année 1856*, par le docteur Chrestien.

L'auteur, résumant dans son Mémoire de longues et patientes recherches, établit l'augmentation proportionnelle des habitants pour chacune des dernières années, montre l'influence de la cherté des vivres sur les naissances et la mortalité, met en évidence les accroissements successifs du chiffre des naissances, l'abaissement de celui de la mortalité, passe en revue chacun des arrondissements urbains en signalant les pertes relativement considérables des quartiers habités par la classe nécessiteuse; enfin, dans un tableau récapitulatif, il essaie de faire la part, encore un peu problématique, qui doit être attribuée à chaque affection dans la mortalité générale.

Observations météorologiques, par M. V. Meurein. — En dehors du recueil des Mémoires de la Société impériale des sciences de Lille, nous ne saurions oublier de citer, comme l'œuvre d'un de ses membres, M. Meurein, des observations météorologiques publiées régu-

lièrement chaque année depuis 1853, sous la forme d'un petit volume in-8°. On ne saurait, en effet, trop reconnaître le zèle et la patience de ces rares observateurs qui peuvent se résoudre, pendant des années entières, par toutes les saisons, par tous les temps, pour ainsi dire à toutes les heures du jour et de la nuit (1), à noter la température de l'air, la pression atmosphérique, l'humidité relative, la nébulosité du ciel, le volume d'eau ou de neige tombée, la quantité évaporée, la direction et la force des vents inférieurs ou supérieurs, l'électricité de l'atmosphère, tous les météores enfin qui peuvent apparaître accidentellement dans le ciel. Ce n'est pas tout : ces nombreuses observations, il faut les comparer, en déduire les moyennes annuelles, mensuelles ou diurnes, les maxima et les minima, enfin il faut dresser des tableaux récapitulatifs, et tracer des courbes géométriques résumant dans une seule page tous les nombres si considérables enregistrés pendant l'année. Honneur donc aux hommes dévoués à la science d'une manière si persévérante ! Quoi qu'on en ait dit, nous avons foi, avec beaucoup de bons esprits, dans l'avenir de la météorologie, et nous regardons comme très-précieuses les observations de la nature de celles que nous voyons faire à M. Meurein.

Société médicale d'Amiens. — Dans le volume des Mémoires de l'Académie du département de la Somme, nous ne trouvons aucun travail scientifique appartenant à l'année 1857. Mais à côté de l'Académie, il y a la Société médicale, dont les travaux, pour cette année, méritent d'être cités.

La Société médicale d'Amiens, formant le Comité central de vaccine du département de la Somme, s'était occupée exclusivement, jusqu'à l'année 1855, d'assurer le règne de la vaccine dans le département. Aujourd'hui elle a étendu son cercle d'activité, en proposant pour sujet de concours la topographie médicale de chaque arrondissement ; travail important, qui a le privilège de toucher aux intérêts moraux et matériels de la population, d'en exposer et l'état et les besoins.

Déjà la topographie médicale des trois arrondissements d'Abbeville, de Gamaches et de Montdidier est terminée, et les documents qu'elle renferme sont aussi nombreux que variés.

La topographie d'Abbeville en particulier a été traitée avec beau-

(1) M. Meurein observe toutes les deux heures, à l'exception de deux heures et quatre heures du matin.

coup de soin et de talent par le docteur Hecquet, honoré d'une médaille d'or par la Société médicale.

Dans ce travail, l'auteur a commencé par décrire la situation de la ville, la nature du sol et des eaux, la manière de vivre des habitants, la constitution atmosphérique et les principales causes existantes d'insalubrité ; puis il a donné le mouvement de la population pendant une période de vingt ans, étudié la mortalité dans ses rapports avec l'âge, le sexe, les naissances et les conditions hygiéniques, dans les différentes classes de la société ; enfin, après avoir suivi, à travers une longue suite d'années, les phases pathologiques de la population d'Abbeville et signalé les maladies les plus fréquentes et les plus graves, en cherchant à apprécier l'influence du climat, de l'âge et du sexe, il a terminé par quelques observations et propositions d'hygiène publique et privée.

Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. — Placée au chef-lieu d'un arrondissement qui réunit l'agriculture la plus progressive à l'industrie la plus perfectionnée, la Société de Valenciennes s'occupe plus particulièrement d'éclairer et d'encourager l'une et l'autre. Le recueil de ses bulletins pour 1857 ne renferme guère en effet, en dehors des travaux littéraires ou historiques, que des rapports ou des discours concernant l'agriculture, les encouragements qui lui sont accordés, ses progrès dans l'arrondissement, l'état de l'industrie sucrière ou le commerce extérieur. Comme travaux originaux, nous ne pouvons citer qu'une note de M. Pésier sur les résultats négatifs d'un sondage pour se procurer de l'eau potable à Valenciennes, des bulletins météorologiques mensuels, par M. Honnis, et des observations de M. Cheval, sur l'amendement des terres par la chaux.

Tout le monde est d'accord aujourd'hui sur l'utilité que l'on peut retirer, dans certains cas, de la chaux pour amender les terres ; mais on diffère en général sur les moyens de l'employer. M. Cheval a reconnu, par quinze années d'observations, que, sur ses terres, de nature argilo-siliceuse, 4 hectolitres de chaux par hectare donnaient les résultats les plus satisfaisants, savoir : ameublissement de la terre, diminution des frais de labour et de main-d'œuvre et production d'un quart de récoltes en plus.

LAMY,

professeur de physique à la Faculté
des sciences de Lille.

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

CHANTS LITURGIQUES D'ADAM DE LA BASSÉE, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, publiés par l'abbé *D. Carnel*; Gand, L. Hebbelynck, 1858; in-8° de 28 pages; 1 fac-simile; 7 morceaux de musique.

M. l'abbé Carnel, membre du Comité flamand fondé à Dunkerque par M. de Coussemaker, s'est déjà fait connaître aux amateurs de l'archéologie musicale par quelques publications intéressantes, insérées dans les *Annales* de cette Société et dans d'autres recueils. Rappelons seulement les notices intitulées: '*T Kribbetje, ou le mystère de la Nativité du Christ chez les Flamands de France, pastorale dramatique recueillie*, etc. Dunkerque, 1854; in-8°; — *Réflexions sur l'Histoire de l'Harminie au moyen âge, de M. E. de Coussemaker*; Lille, 1855; in-8°; — *Noëls dramatiques des Flamands de France, publiés*, etc. Dunkerque, 1855; in-8°. M. l'abbé Carnel ne quitte guère le terrain de ce qu'on qu'on pourrait appeler l'érudition positive; il exhume des chants oubliés dans l'ombre de nos bibliothèques provinciales, et travaille sur ces documents, sans y chercher des arguments nouveaux pour la question des livres liturgiques. Nous ne croyons pas qu'il ait pris réellement part aux débats que cette question a fait naître; il a seulement gémi quelquefois de voir le peu de fruits que la pratique du chant religieux a retirés jusqu'ici de ces vives et longues discussions. « Qu'est devenue, hélas! l'âme du chant ecclésiastique? » s'écriait-il dans les *Réflexions* mentionnées plus haut.

Aujourd'hui, M. l'abbé Carnel réclame pour ADAM DE LA BASSÉE une place dans l'histoire littéraire du treizième siècle, et il appuie cette réclamation de pièces justificatives. « On trouve, dit-il, à la bibliothèque de Lille, sous le n° 95, un manuscrit commençant par ces mots : *Ludus Adæ de Basseia, canonici Insulensis, super Anticlaudianum*. C'est un petit in-folio sur parchemin de 46 feuillets, dont les pages ont deux colonnes. Bien que, par son écriture, il paraisse appartenir au quatorzième siècle, la composition de l'ouvrage date de la seconde moitié du treizième (Cf., Catalogue descriptif des mss. de la ville de Lille). »

Nous devons ajouter, avec l'auteur, que MM. Le Glay (1), Dupuis (2) et de Coussemaker (3) avaient accordé un moment d'attention à l'œuvre du chanoine de Saint-Pierre; mais jusqu'ici le précieux manuscrit n° 95 n'avait encore été l'occasion d'aucun travail isolé. Quant à l'auteur de ce *Ludus*, il n'est mentionné dans aucun dictionnaire biographique. Il est seulement nommé, ainsi que son poème, par Dom Brial, dans l'*Histoire littéraire*, à propos d'Alain de Lille et de son *Anticlaudianus*.

En quel temps a été composé le *Ludus*? L'éditeur de l'*Anticlaudianus*, le P. de Wisch, Sanderus, auteur d'une *Bibliotheca belgica*, Leysler, etc., inclinaient pour la fin du quatorzième siècle ou le commencement du quinzième. MM. Dupuis et Le Glay le faisaient remonter de plus d'un siècle; mais on n'avait aucun témoignage précis, même pour établir l'époque à laquelle vivait Adam de La Bassée, jusqu'à ce que M. l'abbé Carnel eût découvert la date même de sa mort. Il a pu lire, dans les Annales de la collégiale de Saint-Pierre, à Lille (manuscrit de la bibliothèque de Lille), le passage suivant : « Ce chanoine, *décédé le 25 février 1286*, était connu dans la république des lettres par quelques ouvrages qu'il a laissés. »

M. l'abbé Carnel établit que le *Ludus* a été composé « vers le milieu de la dernière moitié du treizième siècle. » Ainsi que l'observe le savant éditeur, et que l'avait remarqué précédemment M. de

(1) *Mémoire sur les Archives du chapitre de Saint-Pierre à Lille*, 1856; p. 17.

(2) *Notice sur les Collections municipales de la Bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord*; Paris, 1843; p. 170; — *Histoire de l'Harmonie au moyen âge*, p. 44 et 96.

(3) *Notice sur la vie, les écrits et les doctrines d'Alain de Lille*, dans les *Mémoires de la Société impériale des sciences de cette ville*, année 1849.

Coussemaker, ce titre de « Ludus » pourrait faire penser à quelque *jeu* dramatique comme on en faisait beaucoup à cette époque ; mais il n'en est rien : c'est tout simplement une imitation de l'*Anticlaudianus* du docteur universel.

C'est surtout à la partie musicale et liturgique du *Ludus* que s'est attaché M. l'abbé Carnel. « C'est par là, en effet, dit-il, que l'auteur s'éloigne spécialement de son modèle, et se crée une position différente de celle de simple imitateur. »

Adam de La Bassée prend la lyre au moment où le poète Cistercien, dans son *Anticlaudianus*, renonçait à dépeindre les régions de l'Empyrée, les chœurs des Anges et des Bienheureux, qui semblent situés encore au delà de l'horizon poétique. C'est alors que la Sagesse et la Théologie chantent, dans le *Ludus*, une série d'hymnes et de séquences. Ailleurs aussi, « quand les sept Arts libéraux s'occupent de former le char qui doit porter la Sagesse dans le ciel, il est naturel que la Musique chante en façonnant sa roue. » Elle chante un *motet* à paroles fort graves, noté sur un air du temps :

Quand voi la flor paroir sur le ramel,
Ke le dous tans d'estet se reclarcist...

(Chanson de Sauvage ou Salvage, de Béthune).

Après avoir donné quelques renseignements nouveaux sur Adam de La Bassée, la détermination précise de l'époque où il a vécu et l'analyse de son poème, dans la partie du moins où se trouvent les hymnes, M. l'abbé Carnel nous offre le texte de ces poésies, qui se composent de 17 morceaux ; 7 d'entre eux sont accompagnés de la musique : ce sont les morceaux auxquels Adam de La Bassée adapta des airs de chansons profanes. En voici le tableau :

Sur l'air de la chanson :	Chants d'Adam de la Bassée :
1. Tant ai amors servie longement...	1. Ave gemma qua lucis copia...
2. Quand voi la glaie meure Et le rosier espanir...	2. O constantiæ dignitas...
3. Tant ai d'amours appris et entendu...	3. Ave rosa rubens et tenera.
4. De juer et de baler Ne quie avoir talent.	4. Olim in armonia Multis erat studium.
5. Laultrier estoie montés Sur mon palefroi amblant.	5. Felix qui humilium Vere vitam sequitur.
6. Et quand tou remir Son cors le gai.	6. O quam solempnis legatio !
Sur l'air de danse :	
7. Qui grieve ma cointise Se jou lai ; Ce me font amouretes Cau cuer ai.	7. Nobilitas ornata moribus...

Nous laissons à de plus habiles le soin d'apprécier les qualités de ces mélodies six fois séculaires, traduites par M. Carnel en notation moderne. Observons seulement que, des sept chansons désignées ci-dessus, on n'en retrouve aucune dans le précieux recueil de chansons françaises du quinzième siècle, acquis récemment par M. le comte de Laborde (1), ni dans un manuscrit du même genre appartenant à la bibliothèque de Dijon et décrit par M. St. Morelot (2), ni enfin dans le beau manuscrit de la Bibliothèque impériale noté 2637, qui nous a été signalé par M. de Coussemaker.

Il est à regretter que M. l'abbé Carnel, se croyant dans l'impossibilité de reproduire tous les chants d'Adam de La Bassée, se soit borné à faire un choix « parmi ceux dont les mélodies sont les plus belles. » Nous aurions désiré aussi que, publiant quelques parties du *Ludus super Anticlaudianum*, il eût donné quelques détails sur le reste, qui est inédit. Ce n'est pas que nous réclamions une reproduction intégrale de ce poème : quelque intérêt que cette œuvre pût offrir comme monument littéraire, il serait mieux peut-être de donner ces soins à une édition de l'*Anticlaudianus* même, imprimé une seule fois, il y a plus de deux siècles.

Quoi qu'il en soit, il faut savoir gré à M. l'abbé Carnel d'avoir inscrit un nouveau nom dans l'histoire de la littérature et de la musique nationale, et contribué dignement, pour sa part, au mouvement imprimé depuis quelques années à l'étude du chant liturgique.

CH.-EM. RUELLE.

(1) Nous devons la communication de ce recueil, encore inédit, à l'obligeance de M. Vincent qui en a fait une étude spéciale et publié quelques extraits. Voyez à cet égard son *Rapport* à la section archéologique du Comité de la langue, dans le *Bulletin* du Comité, tome IV, p. 393, et son *Mémoire sur la tonalité ecclésiastique et la musique du XV^e siècle*, dans la *Revue archéologique*, t. XIV, p. 662, et à part. (Paris, Leleux, 1858.)

(2) Voir *Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de Dijon*, dans les *Mémoires* de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, et à part (Paris, Blanchet, 1856). Cf., *Revue archéologique*, t. XV, p. 59.

JOURNAL DU SIÈGE DE METZ EN 1552 ; documents relatifs à l'organisation de l'armée de l'empereur Charles-Quint et à ses travaux devant cette place ; — et description des médailles frappées à l'occasion de la levée du siège, recueillis et publiés par M. F.-M. Chabert. Metz, chez Rousseau-Pallez, 1856, in-4° de XX, 155 pages.

Le volume publié par M. Chabert peut se diviser en deux parties principales. La première se compose de la relation du siège de Metz donnée par Bertrand de Salignac, précédée de quelques mots d'avertissement, d'une courte introduction historique, de notices sur l'auteur et sur les diverses éditions de son récit, et de la préface placée par le libraire Collignon en tête de l'édition de 1665 ; elle est suivie de deux plans de la ville de Metz, et des opérations du siège, et d'un glossaire destiné à expliquer les mots dont le sens n'est pas facile à saisir. La seconde partie contient un petit nombre de documents empruntés aux archives de Simancas. L'ouvrage enfin se termine, comme le titre l'indique, par la description, accompagnée d'une planche gravée, des médailles frappées à l'occasion de ce grand fait d'armes.

Dans l'attente d'une agression prochaine, Henri II avait confié le commandement de la place de Metz à François de Guise qui y entra vers le milieu du mois d'août, après avoir visité Toul « où pour lors la peste estoit fort eschauffée. » Guise trouva Metz presque dépourvu de défenses ; les munitions de guerre manquaient, et l'artillerie était insuffisante et de mauvaise qualité, la garnison trop faible pour les dangers prévus ; les vivres aussi faisaient défaut. Guise déploie une incomparable activité, et il lui suffit de peu de semaines pour mettre tout en état. Cinq cents gentilshommes des plus illustres familles étaient venus se ranger sous les ordres d'un chef qui inspirait toute confiance. C'était encore « bien petit nombre de gens pour une ville de si grande garde, mais tous appareillez de bien faire et montrans celle bonne volonté et délibération qu'il falloit pour vaillamment repousser l'ennemy. » C'était peu de se préparer à repousser l'empereur ; il fallait ménager un ami douteux, le marquis de Brandebourg, campé sous les murs de la place, dont on espérait encore se ménager l'appui et qui, quelques jours plus tard, devait nous abandonner. Charles-Quint le reçut en grâce bien malgré lui, c'est lui qui nous l'apprend, « quoique je le fisse à regret, dit-il parce que j'aurais

préféré le punir comme il le méritait. » Le temps se passait cependant et l'ennemi ne se montrait pas. « Pour ce que le mois d'octobre estoit venu, et nous approchions de l'hyuer, quelques-vns estimèrent que l'empereur n'entreprendroit si tard nous assiéger. » Il n'en était rien et Charles-Quint attachait trop d'importance à la prise de Metz pour en différer le siège. Lui-même il nous informe, dans une lettre écrite à son fils, des motifs qui l'engagèrent à poursuivre ses opérations dans une saison aussi défavorable. « C'est, dit-il, une des entreprises les plus importantes qu'on puisse faire à ce temps de l'année, non-seulement pour la gloire attachée à sa réussite, mais encore pour l'intérêt de l'empire et pour son avenir ; elle servira à amoindrir la puissance du roi de France, à l'empêcher de prendre pied en Allemagne, en le chassant de la Lorraine et de la Flandre, et à couper court aux intelligences et aux complots qu'il a eus ou pourrait avoir. Ce sont ces raisons et beaucoup d'autres que vous pouvez facilement deviner, qui me forcèrent à entreprendre cette campagne, lorsque je me trouvais à la tête d'une si grande armée, et que je fus tombé d'accord avec Maurice de Saxe, etc. » Quelques lignes plus bas, il nous fait connaître aussi les raisons qui le forcèrent à abandonner son dessein. « On a fait tout ce qu'il était possible pour reconnaître, battre, miner cette place, et l'on a entrepris tout ce qu'on a pu concevoir pour arriver à une bonne fin ; mais le temps a été si dur, nous avons été tellement contrariés par les pluies, les neiges, les gelées, le bois nous a tellement fait défaut que la troupe a été exposée aux plus grandes souffrances dans les gardes qu'elle montait aux tranchées et dans le camp. Le nombre des morts et celui des hommes qui ont déserté, sans qu'on puisse y mettre obstacle, a donc été toujours en augmentant. D'après cette considération et pensant que rester ici c'était exposer notre armée à une ruine totale, que de plus, les Français, avec l'armée qu'ils ont réunie, ont mis le siège devant Hesdin pour le reprendre, que cette place, pour les Etats de Flandre, a plus d'importance que tout autre ; nous avons résolu de lever le siège de Metz et d'aller au secours d'Hesdin. » Ainsi s'éloignaient en désordre les débris de l'armée la plus redoutable que Charles-Quint eût encore rassemblée, décimée par la maladie et la désertion, diminuée de 20 à 30,000 combattants, soixante-cinq jours après s'être présentée aux abords de la place, et quarante-cinq jours après avoir commencé son feu, sans avoir pu même livrer un assaut. Elle avait consommé ou détruit cinq cents milliers de poudre et « parfourny le nombre de quatorze mille coups de gros-

ses pièces et plus depuis le dixième novembre, outre douze ou quatorze cens, tirez du costé du Marquis. »

La relation de Bertrand de Salignac est connue. Nous n'en pourrions rien dire qui fût nouveau pour le lecteur. C'est, en même temps qu'un récit exact, abondant, clair et bien ordonné, un monument plein d'intérêt de cette langue française du seizième siècle, forte et naïve, expressive et ingénieuse. Publiée en 1553, quelques mois après l'événement qu'elle raconte, elle était fort recherchée, et « ne se trouvoit plus que dedans les cabinets, parmi les livres rares, » en 1665, lorsque le libraire Collignon, de Metz, voyant « que les exemplaires en estoient faillis » se décida à en faire paraître une nouvelle édition. Le journal de Collignon a été depuis reproduit dans plusieurs collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France, mais M. Chabert a néanmoins pensé, avec raison, selon nous, qu'il pouvait être utile d'en donner une réimpression dans le format in-4° afin qu'elle servit de complément à l'histoire de Metz par les Bénédictins. Il a pris pour base de son travail l'édition originale de 1553, et il a ajouté en notes, sous forme de variantes, les corrections peu nombreuses introduites plus tard dans le texte de Salignac par l'éditeur Collignon. Nous devons rendre hommage aux soins scrupuleux et à la parfaite exactitude avec lesquelles s'est acquitté de sa tâche M. Chabert, déjà connu par d'assez nombreux travaux sur le pays messin; nous croyons même qu'il a poussé cette exactitude un peu trop loin en reproduisant jusqu'à la ponctuation évidemment vicieuse de son modèle, qui, parfois, rend un peu pénible la lecture du journal, et il nous semble qu'on n'aurait eu aucun reproche à faire à sa fidélité s'il avait jugé à propos de la corriger quelquefois; mais cette remarque est de si peu d'importance que nous nous garderions bien d'insister.

Les documents empruntés aux archives de Simancas et qui terminent, comme nous l'avons dit, le volume, se composent de dix-huit lettres ou fragments de lettres écrites pour la plupart à Philippe II, par quelques-uns des personnages qui entouraient l'empereur. Il en est deux parmi elles de Charles-Quint lui-même qui méritent l'attention du lecteur. Nous avons donné quelques extraits de cette correspondance pour le mettre à même d'en juger l'importance. Sans doute, elle n'ajoute rien de capital à la connaissance que nous avons d'un événement si exactement exposé dans tous ses détails, mais elle nous le fait considérer d'un point de vue nouveau; elle nous place au milieu des assiégeants, elle nous introduit dans leur confidence, et nous fournit, sur l'organisation de l'armée impériale, des renseignements qui ne sont pas dépourvus d'intérêt pour l'historien. L'é-

diteur prend soin de nous avertir que ces pièces, copiées, dans le dépôt de Simancas par M. Louis Gautier, colonel de génie, et transmises par lui, en 1854, à M. Le Puillon de Boblaye, général commandant l'école d'application du génie et de l'artillerie de Metz, sont complètement inédites. M. Chabert en doit la communication et la traduction à cet officier général.

Le dessin des cinq médailles frappées à l'occasion de la levée du siège de Metz, et la notice destinée à les expliquer, sont l'œuvre de M. Robert.

A. RABUTAU.

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 1^{er} JUIN 1858

AU 15 OCTOBRE DE LA MÊME ANNÉE (1).

Les ouvrages dont les titres sont précédés d'un * ont déjà été mentionnés dans la Bibliographie provinciale des précédentes livraisons de la *Revue*.

Manuscrit inédit de Fénelon, d'après un autographe de ce prélat, accompagné d'une notice explicative, publié par M. H.-R. Duthillœul. Douai, 1849; broch. in-8°.

Annuaire du département de l'Ain pour l'année 1858, publié par M. Milliet-Bottier. Bourg-en-Bresse, 1858; un vol. in-8°.

Voyage d'Oultremer en Jérusalem par le seigneur de Cautmont, l'an M. CCCC. XVIII, publié pour la première fois d'après le manuscrit du Musée britannique, par M. le marquis de la Grange. Paris, 1858; un vol. in-8°.

Ethnogénie gauloise ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes, par Roget, baron de Belloguet. Introduction, première partie. Glossaire gaulois, etc. Paris, 1858; un vol. in-8°.

Inauguration de la statue de Mme de Sévigné, à Grignan. Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. de Monmerqué. Paris, mars 1858; broch. in-8°.

Les villes consulaires et les républiques de Provence au moyen âge, par M. Jules de Séranon. Aix, 1858; in-8°.

Question sur trois médailles inédites de Cicéron, Caton d'Utique et Sigebert, avec une planche, par M. R. de Valori. Avignon, 1858; broch. in-12.

Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine. Inventaire des titres enlevés de la Mothe. Nancy, 1857; un vol in-8°. (Publications de la Société d'archéologie lorraine.—Wiener aîné et fils, libraires-éditeurs de la Société.)

(1) Voir le numéro de la *Revue* de novembre-décembre 1858.

Emaillleurs limousins. — Les Pénicaud, par M. Maurice Ardant. Limoges, 1858; broch. in-8°.

Essai sur l'histoire de la littérature catalane, par M. F.-R. Cambouliu. 2^e édition, augmentée de la *Comedia de la gloria d'amour de Fra Rocaberti et d'un nouveau fragment de la traduction catalane de Dante*. Paris, 1858; un vol. in-8°.

Ascension et chute des aéronautes Pilatre de Rozier et Romain, par M. Morand. Boulogne-sur-Mer, 1858; broch. in-12.

Histoire de l'agriculture flamande en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, par M. Louis de Baecker. Lille, 1858; un vol. in-8°.

Les proverbes, dictons et maximes de droit rural traditionnel, considérés comme moyen de vérifier les usages locaux, d'en préciser les règles et d'en propager les principes parmi les populations agricoles, par M. J.-L. Alexandre Bouthors. Paris, Amiens, 1858; un vol. in-12.

Etude sur la parabole de l'Enfant prodigue, par M. Stiévenart. Dijon; broch. in-8°. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Dijon*.)

Liste des membres du conseil général de l'Yonne, par M. Le Maistre. Auxerre, 1857; broch. in-8°. (Extrait de l'*Annuaire de l'Yonne de 1857*.)

Recherches historiques sur le sexe du chevalier d'Eon, etc., par le même. Auxerre, 1855; broch. in-8°. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, tome VIII, 1854.)

Liste des députés élus dans le département de l'Yonne, de 1789 à 1854, par le même. broch. in-8° (avec des notes à la main).

Rectification à la liste des députés dans le département de l'Yonne, de 1789 à 1854, par le même. Auxerre; broch. in-8°.

Ephémérides tonnerroises, — 16 août, — par le même. Tonnerre; broch. in-8°. (Extrait du *Journal Le Tonnerrois*.)

Notice bibliographique sur M. Roard de Clichy, lue à la Société des sciences historiques de l'Yonne, etc., par le même. Auxerre, 1856; broch. in-8°.

Notice généalogique sur la famille de Livingston, Lévingston ou Léviston, par le même. Tonnerre, 1856; broch. in-8°.

Dernier et pieux souvenir d'un ami, par M. Troche. Paris, 1858; broch. in-8°. (Extrait des *Annales de la Charité*, numéro de mars 1858.)

L'architecte Lassus, par le même. Paris, 1857; broch. in-8°.

La question de l'architecture du moyen âge, par François Mertens. Berlin, 1858; broch. in-4°.

Notice historique et archéologique sur les dames chanoinesses d'Epinal et la chapelle des Innocents, par M. Sabourin de Nanton. Epinal, 1858; broch. in-8°.

Glyptique. — Notice sur un cachet égyptien (scarabée) inédit, par M. le baron Chaudruc de Crazannes; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, tome II, 3^e série.)

Noëls d'Aimé Piron, en partie inédits, recueillis et mis en ordre, avec un avant-propos, etc., par M. Mignard. Dijon, 1858; broch. in-12, avec musique gravée.

Butte de Saint-Georges près de Soultz (Haut-Rhin). — Rapport présenté au comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, par M. Max. de Ring. Strasbourg, 1858; broch. in-8°.

Résumé du cours d'esthétique professé à la Faculté des lettres de Caen, pendant l'année scolaire 1857-1858, par M. A. Charma. Paris, 1858; broch. in-8°.

Mémoire sur le Développement des fonctions en séries ordonnées suivant les dénominateurs des réduites d'une fraction continue, par M. E. Rouché. Broch. in-4°. (Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, tome XLVI, 1858.)

Sur la théorie de la décomposition des fractions rationnelles, par le même; broch. in-4°. (Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, tome XLVI, 1858.)

Lettre à M. E. Hucher sur l'iconographie de quelques saints de Bretagne, par M. A. de Barthélemy; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.)

Le Poussin, sa vie et son œuvre, suivi d'une notice sur la vie et les ouvrages de Philippe de Champagne et de Champagne le neveu, par M. H. Bouchitté. 2^e édition. Paris, 1858; un vol. in-12.

Etudes sur la Révolution en Bretagne, principalement dans les Côtes-du-Nord, par MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy. Paris, Saint-Brieuc, 1858; un vol. in-8°.

Extraits des Essais historiques et critiques d'Argenton sur l'Agenais, par Joseph Labrunie. — *Première dissertation. — Les Nitiobriges*, publiés par M. Adolphe Magen. Agen, 1856; in-8°.

Une émeute à Agen en 1635, publiée d'après le manuscrit de Malebaysse, par M. Adolphe Magen; broch. in-8°. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, t. VII, 1854.)

Épigraphe et iconographie des catacombes de Rome, par M. l'abbé Barbier de Montault. Paris, 1858; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.)

Notice sur les collections dont se compose le musée de Troyes, fondé et dirigé par la Société d'agriculture, des sciences, etc., du département de l'Aube. Troyes, 1850; in-12.

Catalogue de la Faune de l'Aube ou liste méthodique des animaux vivants et fossiles, sauvages ou domestiques, etc., de cette partie de la Champagne, par M. Jules Ray. Paris, 1843; un vol. in-12.

Etudes sur les armoiries de la ville de Troyes, par le même. Troyes, 1851; in-8°, avec planches coloriées.

Classification des édifices du département de l'Aube comme monuments historiques, par le même. Troyes, 1854; broch. in-8°.

Liste des monuments historiques du département de l'Aube, par le même. Troyes; broch. in-8°.

Observations sur quelques animaux réputés nuisibles, par le même. Troyes, 1856; broch. in-8°.

Visite à l'usine des Bas-clos de Troyes et rapport sur l'engrais qui s'y fabrique, par le même. broch. in-12.

Nouvelle espèce de gibier à naturaliser en France, par le même; broch. in-8°. (Extrait du *Journal des chasseurs*; 1842.)

Notice sur les anodontes, par MM. Jules Ray et Henri Drouet; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue zoologique.*)

Catalogue des mollusques vivants de la Champagne méridionale, par les mêmes. Paris, 1851; broch. in-8°.

Répartition géologique des mollusques vivants dans le département de l'Aube, par M. Henri Drouet. Troyes, 1855; in-8°.

Lettres conchyliologiques (six lettres, par le même; six broch. in-8°. (Extrait de la *Revue et magasin de zoologie*, 1854-1856.)

Énumération des mollusques terrestres et fluviatiles vivants de la France continentale, par le même. Liège, 1855; broch. in-8°.

Études sur les anodontes de la France, par le même. — 1^{re} partie, ANODONTA, avec neuf planches. — 2^e partie, UNIO, avec neuf planches. Paris, 1853-1857; deux cahiers in-8°.

Études sur les anodontes de l'Aube, par le même; sept articles in-8°. (Extraits de la *Revue et magasin de zoologie*, 1852-1854.)

Rapport à Sa Majesté le roi de Portugal sur un voyage d'exploration scientifique aux îles Açores, exécuté par MM. Arthur Morelet et Henri Drouet, etc., par M. Henri Drouet. Troyes, 1858; in-4°.

* *The Atlantis; a register of literature and science, etc.* Vol. I. January-July.

De l'utilité des hypothèses dans les sciences expérimentales. Discours prononcé dans la séance annuelle du 28 décembre 1857 de l'Académie impériale des sciences, etc., de Bordeaux, par M. Abria. Bordeaux, 1858; broch. in-8°.

Monographie de l'église de Notre-Dame de Douai, par M. H.-R. Duthilhæul. Douai, 1858; broch. in-8°.

Culture des tabacs en Orient, avec des réflexions sur l'usage du tabac et du tumbac dans cette contrée, et des contes arabes sur la pipe, par M. Charles-Edouard Guys. Marseille, 1858; broch. in-8°.

Consécration de la chapelle de Sainte-Marie-de-la-Conception à Combrée, par M. l'abbé X. Barbier de Montault. Angers, 1858; broch. in-8°.

Charta III. Rev. D.-D. Josephi Hippolyti Guibert, Turonensis archiepiscopi, de consecratione capellæ Gymnasii Combaristensis, par le même; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome 3°.)

Lycidas. Ecloga et Musae invocatio, carmina quorum auctori Johanni van Leeuwen, e vico Zegwaard, certaminis poetici præmium secundum e legato Jacobi Henrici Hoeufft adjudicatum est in concessu publico academiae regiae scientiarum, etc. Amstelodami, 1856; broch. in-8°.

Octaviae querela. Carmen cuius auctori Johanni van Leeuwen, e

vico Zegwaart, certaminis poetici praemium secundum e legato Jacobi Henrici Hoeufft adjudicatum est in concessu publico, etc. Amstelodami, 1857; broch. in-8°.

* *Recherches sur l'équivalent mécanique de la chaleur*, par Gust.-Ad^{ph} Hirn; broch. in-8°.

L'année historique de Boulogne-sur-Mer, recueil de faits et d'événements intéressant l'histoire de cette ville, et rangés selon leurs jours anniversaires, par M. F. Morand; avril-décembre. Boulogne, 1858; 9 broch. in-12.

Rapport sur les sels de Coussins et sur les moyens à employer pour affranchir de toute entrave prohibitive leur introduction dans la pratique agricole, etc., par M. Eugène Marchand. Fécamp, 1858; 8 p. in-12.

* *Notice sur Landevennec et son abbaye*, par P. Levot; in-8°.

* *Recherches sur l'électricité des gaz et des liquides*, par M. Achille Barbier; broch. in-12.

* *De la photographie appliquée à l'étude de l'archéologie*, par le docteur Edouard Loydreau.

Le cœur du président Jeannin, par le même. Dijon, 1858; broch. in-8°.

Rénovation des différents styles d'architecture du moyen âge, par E. de la Quérière. Rouen et Paris, 1858; broch. in-8°.

Ode lue à la pose de la première pierre de l'hôtel de ville d'Angoulême, le 15 août 1858, par M. J.-F. Eusèbe Castaigne. Angoulême, 1858; broch. in-8°.

Croix de procession, de cimetières et de carrefours, par Léo Drouyn. Bordeaux, 1858; in-folio, avec planches. (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.)

* *Études de mythologie et d'archéologie grecques d'Athènes à Argos*, par M. Alexandre Bertrand; un vol. in-12.

* *Spicilège d'histoire littéraire*, par M. Le Glay. Premier et deuxième fascicules; in-8°.

* *Notes historiques et généalogiques sur Pontus de la Gardie*, par M. Mahul; broch. in-8°.

Résumé d'une monographie des alcoolides et de leurs principaux dérivés, thèse présentée, etc., à l'École de pharmacie de Paris, par M. P.-C. Adolphe Magen. — Paris, 1842; broch. in-4°.

* *De la science moderne dans ses rapports avec la théorie de la transmutation des corps*, par le même; broch. in-8°.

Rapport sur de nouveaux procédés de panification, par le même; broch. in-8°. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*. (Tome VII, 1^{er}, 2^e et 3^e cahiers).)

Rapport sur une nouvelle espèce de pain économique, par le même; broch. in-8°. (Extrait du même *Recueil*, tome VIII, 2^e partie).

L'Atlantide, par le même; broch. in-8°. (Extrait du même *Recueil*, tome VI, 1852).

* *Rapport sur de nouveaux procédés de décoration des poteries inventés par M. de Saint-Amans, etc.*, par le même. — Agen, 1850; broch. in-8°.

* *De l'introduction du sucre en Europe*, par MM. A. Moullié et A. Magen ; broch. in-8°. (Extrait du même *Recueil*, tome VIII, 2° partie).

Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour impériale d'Agen, par M. Moullié. — Agen, 1855 ; broch. in-8°.

* *La ville d'Agen et son enceinte extérieure après la Saint-Barthélemy*, par le même ; broch. in-8°.

* *La ville d'Agen et son enceinte intérieure après la Saint-Barthélemy*, par le même ; broch. in-8°.

* *Les dernières années de Montluc*, par le même ; broch. in-8°.

* *Notice sur les divers exemplaires manuscrits des coutumes de la ville d'Agen*, par le même ; broch. in-8°.

* *Discours d'ouverture prononcé par le même, dans la séance publique du 28 août 1857* ; broch. in-8°.

* *Coutumes, privilèges et franchises de la ville d'Agen*, publiées par le même ; in-8°.

* *Origines de la commune de Besançon*, par M. Castan ; in-8°.

* *Description iconographique des vitraux peints de l'église, etc., de Ruillé-sur-Loir*, par M. l'abbé Lottin ; in-8°.

* *Les catacombes de Rome, etc., Discours de réception prononcé à la séance publique, du 15 mai 1856, de l'Académie des sciences, belles-lettres, etc., de Marseille*, par M. Morren ; broch. in-8°.

* *Le pèlerinage de Marienthal, en Alsace*, par M. Maximilien de Ring. 2° édition ; broch. in-8°.

Essai d'une division de l'Aquitaine en pays, par M. Victor Raulin ; broch. in-8°. (Extrait des *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1852).

Essai d'une division de la France en régions naturelles et botaniques, par le même ; broch. in-8°, avec une carte coloriée. (Extrait des *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, tome XVIII, 1^{re} livraison, 1852.)

Notice explicative de la carte géognostique du plateau tertiaire parisien, par le même ; broch. in-8°. (Extrait du quatrième volume de la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*.)

* *Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes*, par M. d'Arbois de Jubainville ; un volume in-8°.

* *Etudes historiques sur Cachin (Joseph-Marie-François)*, par Anarcharsis Combes. — Toulouse, 1858 ; broch. in-8°.

M. Combes (Anarcharsis), membre du conseil général d'agriculture, etc., par de Sainte-Vallière, avocat ; broch. in-8°.

Notice sur l'eau minérale de Rieumajou, par le docteur Blavaux. — Castres, 1857 ; broch. in-8°.

Mémoire médico-légal sur la luxation des vertèbres cervicales, par le docteur Séverin Caussé. Albi ; broch. in-8°.

Des empreintes sanglantes des pieds et de leur mode de mensuration, par le même. Toulouse, 1853 ; broch. in-8°, avec une planche. (Extrait du *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse*, 1853).

Considérations générales sur l'empoisonnement par le phosphore,

les pâtes phosphorées, et les allumettes chimiques, par MM. Séverin Caussé et A. Chevallier fils. Paris, 1855 ; broch. in-8°. (Extrait des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2^e série, 1855, tome III.)

Sur la substitution du phosphore amorphe au phosphore ordinaire, et indication des moyens à mettre en pratique pour faire cesser le danger d'empoisonnement, etc., par A. Chevallier. Paris, 1855 ; broch. in-8°. (Extrait des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2^e série, 1855 ; tome III.)

Etudes sur la revaccination, par le docteur P.-D. Lalagade. Paris, in-8°.

Nouveau procédé de conservation du virus-vaccin, par le même. Paris, Montpellier, Toulouse. 1855 ; in-8°.

Notes sur deux fruits exotiques trouvés dans le tube digestif d'une chèvre, par M. Lagrèze-Fossat ; broch. in-8°, avec une planche. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse*.)

* *Notice sur un reliquaire donné en 1680 aux Hurons de Lorette*, par M. Doublet de Boisthibault ; broch. in-8°.

Chronique de la ville et des comtes de Grandpré, selon l'ordre chronologique de l'histoire de France, par M. Miroy. Grandpré, Vouziers, 1839 ; un volume in-12.

* *La Haute-Marne ancienne et moderne*, par M. Emile Jolibois ; broch. in-4°.

Essai d'une classification des principaux filons du plateau central de la France, avec indication des roches éruptives et des soulèvements auxquels ils semblent se rattacher, suivi de la description spéciale des anciennes mines de plomb du Forez, par M. L. Gruner, 1^{re} et 2^e parties, deux cahiers in-8°, avec planches. (Extrait des *Annales de la Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon*, 1855-1857.)

* *Les miracles de Madame Sainte-Katherine de Fierbois*, publiés par M. l'abbé J.-J. Bourassé ; un volume in-18.

Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans le Hainaut français, dans la Flandre française et dans l'Artois, 1716-1791, par Edouard Grar. Valenciennes, 1847, 1850 et 1851 ; trois volumes in-4° accompagnés de cartes et planches.

Galerie historique valenciennoise, fondée par la Société impériale d'agriculture, etc., de Valenciennes, en 1847. — Catalogue. Valenciennes, 1858 ; broch. in-8°.

Mémoire sur la ville et les seigneurs de Gien, par M. Marchand. Orléans, 1858 ; broch. in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.)

* *Mémoire sur la découverte des ruines romaines de la station de Brivodurum*, par le même ; broch. in-8°. (Extrait des mêmes *Mémoires*.)

Dactyrométries ou chants et pleurs, par E. Pouttier. Paris, 1853 ; in-12.

Les trois chevaliers défenseurs de la cité de Limoges (1370), par M. l'abbé Arbellot. Limoges, 1858; broch. in-8°.

* *Dictionnaire des communes, bourgs, villages, etc., de la Charente*, par M. J.-B.-A. Basque; in-8°.

Archives paroissiales ou statistique religieuse de la Gadière, par l'abbé Magl. Giraud. Toulon, 1858; in-8°.

Etudes théoriques et expérimentales sur le virus-vaccin d'enfant et de revacciné, par le docteur P.-D. Lalagade. Paris; broch. in-8°.

Notice archéologique et liturgique sur les ciboires, par M. l'abbé Barraud. Paris et Caen, 1858; broch. in-8°, avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

Tableau chronologique des monuments historiques du département de Tarn-et-Garonne, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. Montauban, 1838; broch. in-16. (Extrait de l'*Annuaire de Tarn-et-Garonne*.)

Essais archéologiques et historiques sur le Quercy. — Coup d'œil chronologique sur les monuments historiques du département du Lot, par le même; broch. in-8°.

L'ancien idiome Audomarois. — Le roman et le théotisque belge; preuves de l'existence de cette dernière langue à Saint-Omer, etc., par M. A. Courtois. Saint-Omer, 1856; broch. in-8°.

Mémoire sur les causes des inondations et sur les moyens d'en prévenir le retour, par M. Emile Gueymard. Grenoble, 1858; broch. in-8°.

Tombeau de Saint-Dizier, évêque et martyr, par Anatole de Barthélemy. Paris, 1858; broch. in-4°, avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait des *Annales archéologiques*.)

Revue archéologique ou recueil de documents et de Mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge, etc., accompagnés de planches gravées, etc. (publiée par M. A. Leleux). XV^e année. — Première partie, avril à septembre 1858. Paris, 1858, quatre livraisons.

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé J. Corblet. 2^e année, numéro 6, 7, 8, 9.

Cabinet historique. IV^e année, livraisons de juin, juillet et août.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par A. Diniaux. Dix-huitième volume, troisième série, tome VI, deuxième livraison.

* *Revue de Toulouse et du midi de la France*, sous la direction de M. F. Lacoingt, 42^e livraison.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

Programme des prix proposés par la Société de statistique de Marseille pour être décernés dans sa séance publique de 1860. — La Société de statistique de Marseille, persévérant dans l'intention de recueillir le plus de faits possible concernant le département des Bouches-du-Rhône, propose plusieurs prix de *Statistique générale*, c'est-à-dire destinés aux meilleurs Mémoires comprenant tous les faits qui se rattachent à une commune, à un canton ou à un arrondissement de ce département. Ces prix sont trois médailles d'or, une de 100 francs, pour la statistique d'une commune; une de 200 francs, pour la statistique d'un canton, et une de 300 francs, pour la statistique d'un arrondissement.

Le concours étant ouvert simultanément pour chaque commune, canton et arrondissement, le nombre des prix est subordonné à celui des concurrents et à leur mérite.

Il sera, en outre, accordé des prix de *Statistique particulière* relative à Marseille et dans le sens que voici : la richesse publique se produit, s'échange, se consomme; de là trois sortes d'industrie :

- 1° Les industries de production;
- 2° Le commerce proprement dit ou l'échange;
- 3° La vente au détail.

La Société laisse les concurrents libres et leur demande, à leur choix, la statistique, ou d'une ou de plusieurs productions locales, telles que la savonnerie, la fabrication de l'huile, les machines, etc., ou d'un commerce d'échange à Marseille avec l'indication des moyens de transport, des débouchés, des prix de revient et de vente, etc.,

ou d'une ou de plusieurs espèces de ventes au détail, telles que la librairie, les meubles, le détail des cafés, etc.

La Société proportionnera la valeur des prix à l'importance des Mémoires présentés sur ce genre de statistique. Elle recommande aux auteurs, avec l'exactitude scrupuleuse sans laquelle il n'y a point de statistique, l'interprétation économique et morale des faits qu'ils constateront. Les chiffres ne sont que la représentation matérielle des idées; elle verrait avec plaisir les concurrents chercher dans le passé de Marseille des points de comparaison avec le présent; elle accueillera aussi bien les monographies les plus restreintes que les plus vastes travaux d'ensemble, disposée qu'elle est à multiplier, au besoin, ses récompenses.

Les travaux devront parvenir à la Société avant le 31 mars 1860.

Les auteurs qui se feraient connaître seraient exclus du concours. Ils joindront à leur travail une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur demeure.

Les ouvrages adressés resteront déposés dans les archives de la Société. Il sera facultatif aux auteurs d'en faire prendre copie.

Les membres actifs de la Société sont seuls exclus du concours.

Indépendamment des prix ci-dessus, il sera décerné, en 1860, des médailles d'émulation et des mentions honorables aux membres honoraires et correspondants, ainsi qu'aux personnes étrangères à la Société qui lui auront envoyé les meilleurs travaux de statistique.

Enfin, la Société continuera, comme précédemment, d'accorder des médailles et des mentions honorables aux personnes qui auront introduit dans le département des Bouches-du-Rhône, un nouveau genre d'industrie ou qui auront perfectionné l'une des industries existantes.

MM. les industriels qui voudront concourir pour les encouragements devront faire arriver leurs demandes avant le 28 février 1860, terme de rigueur.

Tous les Mémoires pour les concours et les autres travaux seront écrits *lisiblement* et adressés, franc de port, à M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, secrétaire perpétuel de la Société, rue Montgrand, 12.

Arrêté, en séance particulière, le 6 décembre 1858.

P.-M. ROUX, de Marseille,
Secrétaire perpétuel.

VAUCHER,
Président.

— Voici le programme des prix proposés pour les années 1859, 1860 et 1861, par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen :

PRIX DE L'ACADÉMIE

POUR 1859.

Encouragements aux beaux-arts. — L'Académie décernera des

médailles d'encouragement aux artistes nés ou domiciliés dans un des cinq départements de l'ancienne Normandie qui, depuis le mois d'août 1856, se seront le plus distingués dans les beaux-arts, à savoir : la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, la lithographie et la composition musicale.

POUR 1860.

Prix des sciences — La Flore des plantes phanérogames du département de la Seine-Inférieure a été faite, mais la Flore des cryptogames est fort incomplète, surtout celle des côtes maritimes ; l'Académie, reconnaissant l'importance de ce travail, veut en hâter l'exécution en proposant un prix de 300 francs sur le sujet suivant :

Tracer la Flore cryptogamique des côtes maritimes de la Seine-Inférieure.

PRIX BOUCTOT.

Un ancien négociant, M. Bouctot, a fait, en faveur de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, un legs destiné à fonder des prix annuels de chacun 500 francs, qui devront être accordés, au nom du testateur, aux œuvres que la compagnie aura provoquées, reçues et jugées dignes de cette récompense.

L'Académie propose, en conséquence, trois sujets de prix qui seront décernés, s'il y a lieu, au mois d'août des années 1859, 1860 et 1861, savoir :

POUR 1859.

Prix des lettres. — Etudes littéraires sur les femmes nées en Normandie, qui se sont fait un nom dans les lettres au dix-septième et au dix-huitième siècle.

POUR 1860.

Prix des beaux-arts. — Tableau dont le sujet aura été pris dans l'histoire de Normandie.

Les artistes devront faire parvenir leurs œuvres à l'Académie avant le 1^{er} mai 1860, avec une lettre d'envoi dans laquelle sera renfermé le billet cacheté contenant leur nom. Après le jugement du concours, les tableaux seront rendus à leurs auteurs, mais l'artiste qui aura obtenu le prix devra remettre à l'Académie une esquisse de son œuvre.

POUR 1861.

L'Académie décernera un prix de 1,500 francs à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'Histoire du commerce maritime de Rouen depuis le commencement du seizième siècle jusqu'au commencement du dix-neuvième ; ce travail devant faire suite au remarquable ouvrage de M. de Fréville, couronné déjà par l'Académie, et qui a été publié en 1858 par les soins de la compagnie.

PRIX GOSSIER

POUR 1861.

Un prix de 750 francs sera décerné à l'auteur du meilleur Mémoire sur le sujet ci-après :

Etude du paupérisme à Rouen depuis le commencement du siècle jusqu'en 1858, et indication des meilleurs modes à suivre pour l'administration des secours.

Tous les Mémoires devront être manuscrits et inédits.

Chaque ouvrage portera en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le président, en séance particulière, et l'un de MM. les secrétaires donnera avis au lauréat de son succès assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires devront être adressés franc de port, avant le 1^{er} mai de l'année où chaque concours doit avoir lieu, terme de rigueur, soit à M. A. Lévy, soit à M. A. Pottier, secrétaire de l'Académie.

Aux termes du règlement du mois d'août 1858, dans tous les cas, les ouvrages envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.

(*Journal de Rouen.*)

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN.

Questions mises au concours pour 1859. — Question de littérature (Prose).

« Quels sont les avantages et les inconvénients de la centralisation littéraire? »

Toute liberté d'opinion est laissée aux concurrents.

Concours de poésie.

« Le génie civilisateur de la France. »

Le prix pour chaque concours consiste en une médaille d'or de la valeur de cent francs.

Les pièces couronnées paraissent dans les *Annales de la Société.*

Les Mémoires et pièces de concours doivent parvenir à la Société avant le 1^{er} juin 1859, et porter une épigraphe qui soit répétée sur un bulletin cacheté renfermant le nom de l'auteur.

— Programme des prix mis au concours par la Société académique de l'Aube :

Prix à décerner en 1859. — Un prix de 300 fr. et une médaille d'or à la personne qui aura introduit une amélioration quelconque dans la culture de la vigne.

Les concurrents qui voudront faire apprécier leurs procédés devront adresser leurs demandes à la Société avant le 30 avril 1859.

Prix à décerner en 1860. — 1° Un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur bas-relief représentant l'entrevue de saint Loup et d'Attila aux portes de la ville de Troyes.

Les personnages devront être de grandeur demi-nature. Les plâtres présentés au concours devront être terminés au plus tard le 1^{er} mai 1860, et ne pourront pas être retirés avant la clôture de l'Exposition des Beaux-Arts, qui doit avoir lieu à Troyes au mois de juin 1860.

2° Une médaille de la valeur de 200 francs, décernée à la personne qui aura, en matière de pisciculture, obtenu les résultats les plus satisfaisants.

Il demeure entendu qu'il ne s'agit que des espèces de poissons pouvant faire un objet de commerce.

Les personnes qui voudront concourir pour ce prix devront en faire la déclaration, par écrit, à M. le secrétaire de la Société, avant le 1^{er} novembre 1860. La Société d'agriculture nommera alors une commission pour examiner les résultats obtenus par les concurrents, et lui faire un rapport à ce sujet.

Prix à décerner en 1861. — 1° Une médaille de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur Mémoire sur *l'une des principales époques de l'histoire de la Champagne*, ou sur *l'un des personnages les plus remarquables qu'elle a produits*.

2° Une médaille de la valeur de 200 francs à l'auteur de *la meilleure statistique de l'un des cantons du département de l'Aube*. — La Société invite les personnes qui voudront concourir pour ce dernier prix à consulter le 29^e numéro de ses Mémoires (1^{er} trimestre 1829), où elle a publié un projet de statistique et six grands tableaux présentant la nomenclature très-détaillée des diverses questions que la Société désire voir traiter dans un travail de ce genre.

La statistique du canton des Riceys, par MM. Guénin et A. Rey (2^e semestre 1852), pourra également être consultée avec fruit.

Les concurrents devront s'abstenir de traiter la statistique des cantons de Marcilly-le-Hayer, de Nogent-sur-Seine, des Riceys et d'Aix-en-Othe. Ces quatre cantons ont déjà été le sujet de travaux couronnés par la Société.

Les concurrents pour ces deux prix devront faire remettre leurs manuscrits, *francs de port*, à Troyes, chez le secrétaire de la Société, *au plus tard le 1^{er} novembre 1860*.

Prix à décerner en 1862. — Un prix de 500 francs au meilleur Mémoire relatif à *l'emploi de la craie dans les constructions, soit à l'état de pierre, soit à l'état de chaux*.

Le Mémoire devra indiquer les résultats de l'analyse de la craie extraite à diverses profondeurs au-dessous du niveau du sol.

Les principales questions sur lesquelles la Société appelle l'attention des concurrents sont celles-ci :

1° *Emploi de la craie à l'état de pierre.*—Quelles sont les précautions à prendre dans l'extraction ? La qualité de la craie varie-t-elle avec la position des bancs mis en œuvre ? Dans cette hypothèse, quelle est la profondeur à laquelle il convient de descendre le plus ordinairement ? Combien doit-il s'écouler de temps entre le moment de l'extraction et celui de l'emploi ?

A quelle hauteur la craie doit-elle être placée au-dessus du sol dans les constructions ?

Comparaison des prix d'une maison construite à Troyes : 1° en charpente ; 2° en briques ; 3° en craie, soit à l'état de pierre de taille, soit à l'état de moellon.

Par quels procédés peut-on éviter l'humidité qu'entraîne l'emploi de la craie dans les édifices ? Prix de revient.

2° *Emploi de la chaux fabriquée avec la craie.* — Indiquer les meilleurs procédés de fabrication et d'extraction ; faire connaître en quoi consiste le foisonnement ; comparer la chaux de craie et la chaux de Fouchères rendues à Troyes, sous le rapport du prix de revient ; présenter les résultats d'expériences comparatives entre ces deux espèces de chaux, sous le rapport de la qualité des mortiers.

Peut-on fabriquer en grand de la chaux hydraulique, ou du ciment naturel, avec la craie argileuse qui existe sur plusieurs points du département, à la limite du terrain crayeux et des terrains argileux ?

Etudier la fabrication des mortiers hydrauliques composés de chaux grasse et de pouzzolane artificielle.

Les opinions émises sur ces deux derniers articles devront être basées sur des expériences aussi nombreuses que possible.

Les concurrents pour ce prix devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le secrétaire de la Société, *au plus tard le 1^{er} mai 1862.*

Prix à décerner en 1863. — Une médaille de la valeur de 300 francs à l'auteur de *la meilleure histoire de l'art céramique dans le département de l'Aube, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.*

Les concurrents pour ce prix devront faire remettre leurs manuscrits à Troyes, au secrétariat de la Société, *au plus tard le 31 décembre 1862.*

Conditions communes à ces concours. — Les manuscrits porteront chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans et sur le billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur, qui ne devra pas se faire connaître, *sous peine d'être exclu du concours.*

Les concurrents sont prévenus que la Société ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies. (*Le Napoléonien de Troyes.*)

— La Société d'émulation de Cambrai décernera, s'il y a lieu, au mois d'août 1859, une médaille d'or ou d'argent ou une mention honorable à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'une des questions suivantes :

Agriculture. — Quels sont les progrès qui ont été faits depuis dix ans dans la culture de l'arrondissement de Cambrai?

Quels sont ceux qui restent à faire?

Archéologie. — Quels sont aujourd'hui les principaux monuments de l'arrondissement de Cambrai?

Quels sont le caractère et l'importance de chacun d'eux?

Quels sont les souvenirs qui s'y rattachent?

Histoire. — Quelle était en 1789, l'organisation des corps de métiers dans les diverses provinces françaises?

Beaux-Arts. — Quelles sont, d'après les manuscrits des diverses bibliothèques du nord de la France et du midi de la Belgique, les œuvres les plus remarquables des imagiers du moyen âge.

Littérature. — Quelles seraient les mesures à prendre pour ramener les auteurs dramatiques à leur mission, qui est de ne récréer qu'à la condition de moraliser et d'instruire?

Philosophie morale. — Rôle du médecin dans la famille en général et surtout dans la classe ouvrière, ce qu'il est, ce qu'il devrait et pourrait être.

Poésie. — La Société continue de laisser indéterminés l'étendue des pièces à couronner ainsi que le choix des sujets qui pourront être traités dans les différents genres.

Les ouvrages destinés aux divers concours doivent parvenir au président de la Société avant le 1^{er} juillet, et chacun doit porter une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

— Le 15 janvier a eu lieu, dans la grande salle de l'Université, la séance publique annuelle de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. Un public nombreux et choisi assistait à la séance; on y remarquait Mgr Chalandon, archevêque d'Aix, Arles et Embrun, membre honoraire; M. le procureur général du Beux; M. Mottet, recteur de l'Académie; des magistrats de la cour; des professeurs des Facultés et de l'enseignement secondaire; plusieurs ecclésiastiques et un très-grand nombre de dames. M. Norbert Bonafous, professeur à la Faculté des sciences d'Aix, président de l'Académie, a ouvert la séance par un discours fort applaudi, où il a parlé à son auditoire de la ville d'Aix, *sedes ac magistra studiorum*, et de l'avenir de cette antique cité. On a entendu ensuite, avec intérêt, diverses autres lectures; le compte rendu des travaux de l'Académie, par M. Mouan, secrétaire perpétuel; une poésie de M. Ayma, principal du collège d'Aix, intitulée *les Fleurs*; une notice sur Mgr de Richery, ancien archevêque d'Aix, par M. Lavocat de Santeron-Seranon, parent du digne prélat; une étude de mœurs sur la ville d'Aix vers la fin du dix-huitième siècle, intitulée *Un journal et un*

journaliste à Aix avant la Révolution, par M. Lavocat de Ribbe; enfin un conte en vers, *l'Usurier et son fils*, par M. le docteur d'Astros.

Des mutations nombreuses ont eu lieu dans le sein de l'Académie pendant les deux années qui viennent de s'écouler. M. Féraud-Giraud, conseiller à la cour; Ch. de Ribbe, avocat; de Santeron-Seranon, avocat; Alexis Reinaud de Fontvert; Cabantous, professeur à la Faculté de droit; Ayma, principal du collège; Silbert, docteur en médecine, et Espieux, chanoine honoraire, ont remplacé, comme membres résidents, MM. Zeller, appelé à une chaire à l'École normale supérieure et à une suppléance à la Sorbonne; Frégier et Pons, démissionnaires, Icard, Roux-Alphéran, Castagne; l'abbé Guiet et Mgr Rey, chanoine-évêque de Saint-Denis, décédés. Parmi ses membres honoraires, l'Académie a perdu M. Pataille, ancien premier président à la Cour d'Aix, décédé conseiller honoraire à la Cour de cassation; M. le comte Portalis, ancien premier président à la Cour suprême, l'un des membres fondateurs de l'Académie d'Aix. MM. Dufaur de Montfort, ancien directeur des contributions indirectes des Bouches-du-Rhône; le marquis de Foresta, ancien sous-préfet d'Aix, préfet sous la Restauration; de Ricard, archiviste du département, et l'abbé Bourgeat, professeur de philosophie à Oullens, tous membres correspondants, sont également décédés.

Le titre de membre honoraire a été conféré à Mgr Chalandon, archevêque d'Aix, et à Mgr Sibour, évêque de Tripoli, ancien membre résident. L'Académie a choisi, comme correspondants, MM. Casimir Bousquet, à Marseille; Adriani, à Turin; Rey, à Montauban; Lallement, à Nancy.

Par suite des élections, faites en janvier 1859, le bureau de l'Académie se trouve ainsi composé : MM. Féraud-Giraud, président; Tavernier et comte de Saporta, vice-présidents; Mouan, secrétaire perpétuel; de Ribbe et Silbert, secrétaires annuels; Ayma, archiviste; de Garidel, trésorier.

— *Les Ruines d'Oppidum Novum à Duperré, la Khadra* du docteur Shaw (Vallée du Chelif.) — Sur la route qui conduit de Miliana à Orléansville, on trouve — après le défilé qui serpente en aval du pont d'Omar Pacha — un village européen qui a reçu le nom de *Duperré*, en commémoration de l'illustre amiral dont la flotte amena notre armée à la conquête de l'Algérie. A cet endroit, la vallée du Chelif, resserrée un instant par les montagnes de Doui et d'Arif, reprend de majestueuses dimensions et développe largement ses beaux terrains à céréales, entre deux rangées de coteaux qui rappellent la Bourgogne et font désirer les futurs vigneronnés destinés à les couvrir un jour de pampres verdoyants.

Les indigènes, peu soucieux de nos gloires terrestres ou maritimes, continuent à appeler cette localité *Ain-Della*, la source aux lauriers-roses. Tout auprès coule une fontaine — *Ain-Khadra* — au milieu d'une végétation luxuriante qui justifie parfaitement son nom.

Ses eaux, pures et abondantes, étaient jadis recueillies dans un ancien aqueduc dont on suit encore les traces, et qui descendait vers une colline allongée du Sud au Nord. Des ruines assez considérables recouvrent celle-ci presque en entier; le Chelif baigne sa base argileuse au Nord, à l'Ouest et à l'Est, et en fait une sorte de presqu'île du sommet de laquelle on voit, au milieu même du fleuve, la pile d'un pont romain dont une culée subsiste encore sur une des rives.

Le docteur Shaw nous a laissé une courte description de ces ruines qu'il désigne sous le nom de *Khadra* (V. t. 1^{er}, p. 75 et 76). Ce savant anglais donne, dans sa 1^{re} édition (1738) — celle qui a été suivie pour la traduction française (1) — les deux synonymies d'*Oppidum Novum* et de *Zuccabar*, laissant au lecteur le soin de se décider entre elles. Mais dans sa 2^e édition (1757), faite après sa mort, on voit qu'il opte pour la dernière. L'avenir ne devait pas confirmer ce choix malheureux.

Ce débris de pont se trouve à peu près en face du confluent de l'Oued Ebda avec le Chelif. Je dis *Oued Ebda*, d'après les anciennes cartes — et surtout pour l'avoir entendu ainsi nommer par les gens du pays — car il figure sous le nom de *Remali* sur la carte topographique des environs d'Alger datée de 1851. Quand donc la lumière se fera-t-elle dans le chaos des nomenclatures de géographie africaine ?

Lorsque l'on parcourut pour la première fois la vallée du Chelif à l'ouest de Miliana (1842), un chef d'escadron d'état-major, M. Puillon Boblaye, visita ces ruines et y trouva une dédicace terminée par les mots *oppido novo*. Sa copie, qu'il voulut bien me donner, était assez exacte pour qu'il fût très-facile de rétablir le texte. La première ligne seule résista à toute tentative de restitution; car elle contenait les noms du personnage à qui la dédicace avait été faite; et ce ne sont pas de ces mots que le sens général du texte puisse aider à deviner.

En 1849, je cherchai vainement, dans les ruines d'Ain Khadra, l'inscription vue par M. le commandant Boblaye. D'autres voyageurs, en assez grand nombre, à qui je signalai cette épigraphe, ne furent pas plus heureux que moi dans leurs investigations. Quelques-uns de ces désappointés, qui ne connaissaient pas le caractère honorable et sérieux du premier observateur, soupçonnaient une mystification archéologique et cherchaient même dans le texte de l'introuvable document quelque analogie avec le fameux *Cellarius polkam inventavit*, etc., fabriqué à Ténès et transporté en Suisse par un financier antiquaire.

(1) Il est dit, dans la préface de la réimpression anglaise de 1808, que l'auteur avait communiqué quelques notes et corrections à l'auteur de la traduction française des *Voyages*. « They were translated (his *Travels*) into french and printed in-4^o, in 1743, with min several notes and emendations communicated by the author (préface, p. 1V.) »

J'avais, en ce qui me concerne, tant de confiance dans le commandant Boblaye, que je n'hésitai pas à publier l'épigraphe, d'après sa copie unique, dans le premier volume de la *Revue africaine* (p. 337). La question en était là, lorsque M. le lieutenant Guiter, du 93^e, m'adressa de Miliana une lettre datée du 27 septembre dernier, où il annonçait qu'aidé de quelques ouvriers militaires qu'il dut à la bienveillance de M. le général Liébert, commandant la subdivision, il a fait dans les ruines présumées d'*Oppidum Novum* des fouilles qui ont amené la découverte de deux inscriptions. L'une est une épitaphe et l'autre la dédicace qui, depuis plusieurs années, se dérobait si obstinément à toutes les recherches !

M. le lieutenant Guiter, en qui la *Société historique algérienne* vient d'acquérir un intelligent et actif correspondant, envoyait en même temps que sa lettre des estampages des deux inscriptions dont il a découvert l'une et si heureusement retrouvé l'autre.

Voici la copie exacte de ces deux documents, sauf les lettres liées que la typographie locale ne nous fournit pas les moyens de reproduire :

no 1.

C. VLPIO C. F.
QVIR. MATERN.
AEDIL. IIVIR IIVIR
QQ. OMNIBVS
HONORIBVS
FVNCTO PRINCI
PI LOCI AERE
CONLATO
OPPIDO N°

(2)

no 2.

D. M. S.
IVLIA AEMILIA
VIXIT ANNIS XLV. .
C. IVLIVS TOT. .
NVS MARITAE DVL
CISSIMAE FE. .

(1)

Après la formule exprimée en abrégé dans le no 2, *dis manibus*

(1) Cette inscription est gravée dans un cadre sur une pierre haute de 0,90 c. et large de 0,50 c. A la première et à la dernière ligne, les lettres ont 0,08 c.; à la deuxième, 0,06 c., et aux autres, 0,05 c. 1/2.

Les lettres suivantes sont liées : I, R, et I, E à la deuxième ligne ; — I, R (deux fois), à la troisième.

(2) Cette épigraphe est gravée sur une pierre haute et large de 0,50 c. Les lettres ont 0,05 c., sauf à la dernière ligne, où elle n'en a que 0,04 c.

sacrum, monument consacré aux Dieux Mânes), arrive cette simple épitaphe :

« Julia Æmilia a vécu quarante . . . ans. Caius Julius Tot. . nus, a fait ce tombeau à sa très-douce épouse. »

La lacune qui existe à la fin de la troisième ligne permet de supposer que la défunte a pu vivre, au maximum, 49 ans; dans tous les cas, elle a atteint au moins le chiffre 45.

A la première ligne, les abréviations D. M. S. sont précédées et suivies de cœurs. A la dernière, un quatrième cœur sépare les mots *dulcissimæ* et *fecit*; mais celui-ci est surmonté d'une flamme en spirale qui manque aux autres. Quoiqu'il s'agisse ici d'un mari qui regrette sa femme, il ne faut pas imaginer qu'il y ait quelque rapport de signification entre ces figures et les mots auprès desquels on les trouve. Ce sont de simples caractères séparatifs qu'on rencontre sur toute espèce d'épigraphes et qui n'ont aucune relation avec les sentiments plus ou moins sincères qui y sont exprimés.

En développant les abréviations de l'inscription n° 1, on obtient ce texte :

*Caius Ulpio, Caii filio,
quirina, materno,
ædili, duumviro, duumviro
quinquennali, omnibus
honoribus
functo, princi —
pi loci; ære
conlato,
Oppido Novo.*

« A Caius Ulpus, fils de Caius, de la tribu Quirina, surnommé Martenus, édile, duumvir, duumvir quinquennal, ayant exercé toutes les fonctions honorifiques municipales, personnage principal de l'endroit. Monument élevé, au moyen d'une collecte pécuniaire, à Oppidum Novum. »

Les mots en italique ont été ajoutés au texte pour le rendre plus intelligible.

La phrase *ære conlato* répond à notre formule *par souscription* et montre que ce procédé, dont on a un peu abusé de nos jours, n'est pas resté inconnu aux anciens.

Ulpus avait été édile, duumvir et duumvir quinquennal, fonctions municipales relatives aux constructions et réjouissances publiques, à la justice et à l'administration proprement dites.

L'édile avait la police de la voie publique, des édifices, des bains, en ce qui concernait la sûreté, la salubrité et le bon ordre.

Le *duumvir*, comme son nom l'indique, appartenait à une magistrature composée de deux membres : un *duumvir juridicundo* chargé de rendre la justice dans les limites de la juridiction locale; un *duumvir quinquennalis*, aussi appelé — dit-on — *curator* et *censor*. Son office, qui était réputée la plus haute des dignités curiales, em-

brassait la surveillance des édifices et des travaux publics ; il avait l'administration des finances de la cité, affermait ses terres et percevait ses revenus. Bien que la nature de ces fonctions semble rendre la permanence indispensable, il n'était élu que tous les cinq ans, d'où son nom de *quinquennalis*. Pour résoudre la difficulté, on a supposé qu'il n'était chargé que d'une sorte d'inspection, de censure périodique.

J'ai rendu, par *fonctions honorifiques municipales*, l'expression *honores* ; ceci exige quelques explications.

Le personnel de l'administration municipale romaine comprenait de simples décurions et des magistrats curiaux, comme ceux dont on vient de parler. Les premiers s'acquittaient de pures obligations, ils subissaient des charges même (*munera*) qui ne relevaient pas la condition du fonctionnaire, tandis qu'aux fonctions des autres s'attachaient des distinctions et une considération qui leur avaient fait donner le nom d'honneurs, *honores* (1).

Quant à l'expression *princeps loci*, que j'ai rendue par *personnage principal de l'endroit*, elle équivalait peut-être à celle de *patronus*.

Je ne dois pas dissimuler que ces explications sur les municipalités romaines sont assez sujettes à controverse. La matière, malgré les efforts de la science, n'est pas encore complètement élucidée ; et il n'y a pas bien longtemps que deux antiquaires justement célèbres se sont livrés bataille sur ce difficile terrain avec des armes qui — par parenthèse — n'ont pas toujours été courtoises. On conçoit qu'une institution qui a duré tant de siècles et qui s'est appliquée dans presque tout le monde romain, doit présenter, selon le temps et les lieux où l'on a écrit, d'assez nombreuses variantes pour alimenter bien des polémiques.

Pour revenir à notre inscription principale, constatons qu'elle fixe un nouveau et solide jalon sur la voie antique, dont le point de départ était aux frontières de la Tingitane (Maroc) et celui d'arrivée à *Rusuccuru* (Dellis), traversant ainsi toute la province d'Oran et la moitié de celle d'Alger. Ce point essentiel acquis à la géographie comparée facilitera sans doute la détermination de positions voisines sur cette importante ligne du Chelif, entre Amoura (Sufasar) et la Mina. M. le lieutenant Guter a donc rendu un service essentiel à l'archéologie africaine, en remettant en lumière cette curieuse épigraphe, ou du moins en permettant de la compléter et d'assurer la réalité de son existence que beaucoup de personnes penchaient à révoquer en doute. M. le général Liébert, qui lui a fourni les moyens d'amener ses utiles recherches à un heureux résultat, ne mérite pas moins la reconnaissance des amis de la science archéologique. On peut être assuré que la subdivision de Miliana — qui présente beau-

(1) J'emprunte les définitions qu'on vient de lire à M. Fauriel (*Histoire de la Gaule méridionale*, t. I^{er}, p. 360), qui les donne d'après Papinien, le Code Théodosien, Roth et Savigny.

coup de ruines et des lignes importantes de communication romaine — sera désormais étudiée avec zèle et intelligence.

Il ne faut pas oublier de mentionner deux médailles appartenant à des époques extrêmes et que M. le lieutenant Guiter a recueillies dans les ruines d'*Oppidum Novum*. L'une se range dans la classe des monnaies locales; et nous ajouterions dans la *section numidique*, si cette expression n'avait pas l'inconvénient d'être équivoque, la partie occidentale de la *vieille Numidie* étant devenue sous le haut empire la *Mauritanie césarienne*. En somme, cette pièce, — de moyen module, — est une de celles que l'on rencontre surtout dans la région orientale de l'Algérie. A l'*avers*, au milieu d'un cordon circulaire en grénétis, se détache avec assez de relief une tête diadémée et tournée à gauche. Elle est ornée d'une barbe pointue et dont l'extrémité inférieure se projette en avant. Au *revers*, un cheval libre et nu est au galop de chasse; au-dessous de ce quadrupède, il y avait peut-être un globe. Le ton dubitatif est ici de circonstance, car notre pièce est très-fruste.

L'autre est un petit bronze de Constantius, fils du grand Constantin. On lit au revers : FEL. TEMP. REPARATIO, *Felix temporum reparatio*. Dans le champ de la médaille, l'empereur terrasse un ennemi d'un coup de lance. Il est armé en guerre et avec le bouclier au bras gauche. A l'exergue, on lit : CONOB (*Constantinopoli obsignata*, monnaie frappée à Constantinople).

Il ne faut pas terminer cet article sans rapporter les quelques passages des auteurs anciens où il est question d'*Oppidum Novum* du Chelif, qu'il ne faut point confondre avec une autre cité romaine de même nom qui se trouvait dans la Tingitane (Maroc).

Il y en aurait même une troisième à l'est de Miliana, l'*Oppidoneon Kôlonia* de Ptolémée, s'il était possible de se fier aux longitudes des tables du géographe d'Alexandrie. Peut-être, par une erreur qu'il lui arrive souvent de commettre, aura-t-il transposé cette localité, et sa colonie d'Oppidoneon n'est-elle autre chose que notre *Oppidum Novum*.

Celle-ci a été fondée par l'empereur Claude, qui la peupla avec des vétérans. *Ejusdem jussa* (Divi Claudii), — dit Pline, l. V, § 2 — *deductis veteranis Oppidum Novum*.

A la fin du cinquième siècle, cette ville avait un évêque du nom de Benantius, qui fut avec tant d'autres chassé de son siège par le roi vandale et arien Hunéric, après l'assemblée de Carthage en 484. Benantius mourut dans l'exil.

A. BERBRUGGER.

P. S. La *Société historique algérienne* vient de recevoir une nouvelle et intéressante communication de M. le lieutenant Guiter, relative à des épigraphes de Zuccabar. Ce sera l'objet d'un prochain article.

(*Revue africaine.*)

— M. César Lavirotte est mort le 20 mars, à Autun, ancien aide de camp du général Rochambault, et en dernier lieu maire de Champignolles, son pays natal.

Archéologue distingué, membre fondateur de la *Société éduenne*, membre de la Commission départementale d'antiquités de la Côte-d'Or et de plusieurs Académies, il prenait une part très-active aux travaux de ces savantes Sociétés. M. Lavirotte a publié plusieurs monographies intéressantes, et les Mémoires de l'Académie de Dijon renferment quelques écrits remarquables sortis de sa plume. On lui doit une histoire intéressante de la ville d'Arnay-le-Duc.

(*L'Union bourguignonne.*)

Voici le résumé des écrivains de diverses spécialités morts dans l'année 1858 : Gilbert, de la Société des Antiquaires de Picardie, auteur de plusieurs ouvrages sur les cathédrales; Chapsal, l'un des auteurs de la grammaire dite de Noël et Chapsal; Chevallet, auteur d'un ouvrage sur l'origine et la formation de la langue française, deux fois couronné par l'Institut; Hazard, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, auteur de plusieurs ouvrages; Robert Brown, le plus célèbre botaniste de l'Europe et du monde, associé étranger de l'Académie des sciences depuis 1833, auteur d'un grand nombre d'ouvrages scientifiques, mort à quatre-vingt-six ans; Carlo Trola, historien napolitain très-estimé; André Schleiermacher, l'une des notabilités scientifiques de l'Allemagne; Panofka, de l'Académie des sciences de Berlin, auteur de travaux distingués sur l'archéologie grecque et romaine; Remmert, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg; Roulhier, mort à Moscou, auteur de beaux travaux sur l'histoire naturelle; Bulkow, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, auteur d'ouvrages historiques et statistiques.

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 4 avril 1859.

Présidence de M. J.-V. LE CLERC, membre de l'Institut.

M. le comte de la Ferrière, chargé de la publication des lettres de Catherine de Médicis par un arrêté de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, adresse au Comité un rapport sur la situation de cette publication. Les matériaux réunis antérieurement comprennent : 1° un volume imprimé depuis longtemps (la dernière épreuve est du 17 août 1852) et qui embrasse la période comprise entre les années 1533 et 1564 ; 2° 1,312 lettres, dont M. de la Ferrière donne la répartition par années, en y joignant l'indication des sources où elles ont été puisées.

Cet exposé prouve que plusieurs dépôts très-importants n'ont pas été mis à contribution ou n'ont été consultés que rapidement et superficiellement. Ainsi le dépôt des archives étrangères, la collection Bourdin à la bibliothèque impériale du Louvre, les archives départementales, pourront fournir un grand nombre de documents négligés par le précédent éditeur ; on vient, entre autres, de retrouver dix-huit lettres de Catherine de Médicis dans un classement nouveau des archives de Lyon. Il y aurait ensuite à explorer les archives

des pays étrangers, notamment celles de Madrid, de Venise et de Saint-Petersbourg.

Quant au volume de lettres de Catherine de Médicis imprimé depuis longtemps, M. de la Ferrière exprime l'avis qu'il pourrait être publié tel qu'il est, avec un titre qui indiquerait que M. Busoni en est l'éditeur. M. de la Ferrière réunirait dans une partie supplémentaire les documents qui ont échappé aux recherches de M. Busoni.

Il serait difficile d'indiquer dès à présent, d'une manière définitive, le plan de la publication pour les volumes suivants. Toutefois, M. de la Ferrière en donne un aperçu : il ne proposera l'impression que des lettres qui présenteront un véritable intérêt historique. Pour les autres, il se bornerait à une analyse sommaire. Quant aux lettres qui ont déjà été publiées, M. de la Ferrière est d'avis de reproduire celles qui ont paru dans des ouvrages peu connus ou qui formeraient un lien entre les diverses parties de la publication. Un simple renvoi suffirait pour les lettres imprimées dans des volumes de la collection des documents inédits.

La section du Comité donne son adhésion à toutes les propositions contenues dans le rapport de M. le comte de la Ferrière, et s'en réfère, pour les détails de l'exécution, aux décisions adoptées antérieurement au sujet de cette publication.

M. Baudouin, archiviste de la Haute-Garonne, correspondant du Comité pour les travaux historiques, propose de publier dans la collection des documents inédits un manuscrit de la bibliothèque de Toulouse qui contient les confessions recueillies, de 1245 à 1253, par les inquisiteurs dans les villes et villages du Lauraguais. M. Baudouin a envoyé, à l'appui de sa proposition, quelques extraits du manuscrit de Toulouse et donné des renseignements sur des manuscrits de même nature qui se trouvaient autrefois dans cette ville. Un dominicain, le père Benoit, qui a écrit de 1685 à 1689 une histoire des Albigeois, a constaté l'existence, à cette époque, de douze recueils de confessions albigeoises dans les archives de son ordre. Ce fut sans doute sur ces originaux que le président Doat fit prendre les copies que l'on conserve à la Bibliothèque impériale. Les extraits des registres de l'Inquisition, publiés par dom Vaissette dans les *Preuves de l'histoire du Languedoc*, ont probablement la même origine. Les registres mentionnés par le P. Benoit ont disparu, à l'exception du manuscrit conservé à la bibliothèque de Toulouse. Il paraît, du reste, que les dominicains du dix-septième siècle attachaient peu de prix aux documents de cette nature, puisque l'on trouve aux archives départementales de la Haute-Garonne cinq feuillets de parche-

min détachés d'un registre de l'Inquisition et servant de couverture à des cahiers du contrôle des exploits de 1674 à 1675. Les renseignements que fournissent ces feuillets sont encore plus curieux que ceux que l'on trouve dans le manuscrit de la bibliothèque de Toulouse : ils établissent d'une manière positive les relations qui existaient entre les hérétiques de la France et ceux de l'Italie.

Plusieurs membres de la section font observer que les documents signalés par M. Baudouin au Comité sont beaucoup plus connus qu'il ne paraît le supposer. Des pièces de cette nature ont été publiées textuellement dans le *Liber sententiarum inquisitionis Tholosanæ* (1), etc., de Van Limborch, dans l'*Histoire ecclésiastique et civile de la ville de Carcassonne*, du R. P. Thomas Bouges (2), et même dans l'*Histoire de l'Inquisition* de La Mothe-Langon, où l'auteur a donné des extraits des registres de l'inquisition de Carcassonne. Enfin M. Fauriel avait fait copier beaucoup de ces pièces pour un volume de documents historiques, qui devait former le complément de la *Croisade contre les hérétiques albigeois*.

M. Laferrière ajoute que M. Belhomme, prédécesseur de M. Baudouin comme archiviste à Toulouse, a publié les documents les plus intéressants contenus dans le registre de la bibliothèque de cette ville.

Un membre de la section pense qu'il y aurait de graves inconvénients à publier les documents sur lesquels M. Baudouin a appelé l'attention, parce qu'ils touchent à des questions religieuses d'une nature délicate. Sans partager cette opinion, plusieurs autres membres sont d'avis qu'il y a lieu d'ajourner la publication : ainsi M. J.-V. Le Clerc pense que, pour être vraiment utile, cette publication devrait comprendre les procès-verbaux de l'Inquisition du nord et du centre de la France ; mais un semblable recueil exigerait un nombre considérable de volumes, et on ne peut songer à l'entreprendre actuellement. En tout cas, ce ne serait pas à Toulouse que ce travail pourrait être exécuté.

Enfin, on rappelle que, dès 1854, M. Sainte-Marie Mévil avait demandé à publier les *Testimonia contra Albigenes* et *Acta contra hæreticos* (3) ; cette proposition, qui offre une grande analogie avec celle de M. Baudouin, devrait avoir la priorité.

(1) *Historia inquisitionis cui subjungitur liber sententiarum inquisitionis Tholosanæ*, ab ann. 1307 ad ann. 1323 (Amsterdam, 1692, in-fol.).

(2) Paris, 1741, in-4°.

(3) Voy. *Bulletin du Comité*, t. II, p. 330, 406, 424, 457 et 548.

Par ces divers motifs, la section est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de M. Baudouin.

La section a reçu des documents de plusieurs correspondants. M. l'abbé André a envoyé la copie de l'assignation donnée au vice-légat du pape à Avignon, le 26 octobre 1662, par les huissiers du parlement d'Aix. Ce document lui paraît être le complément du *procès-verbal de prise de possession d'Avignon par le baron d'Oppède*, qu'il avait envoyé antérieurement au Comité. La communication de M. l'abbé André sera transmise au comité de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

La section a reçu de M. d'Arbois de Jubainville, correspondant du ministère, la copie d'une requête adressée au bureau du clergé de Troyes, par le curé de Reges (Aube). Cette pièce, qui fait connaître l'état malheureux des campagnes pendant la première moitié du dix-septième siècle, est renvoyée à M. Pierre Clément.

Le même membre du Comité est prié de rendre compte de deux documents adressés par M. Combet, correspondant, et intitulés, l'un : *Principes de Colbert sur la marine*; l'autre : *Principes de M. de Seignelay sur la marine*.

M. Dusevel transmet quelques extraits des registres de l'échevinage d'Amiens relatifs aux *postes du Roy* (XV^e siècle). — Renvoi à M. Louandre.

M. Quantin, correspondant, a adressé les copies de quatre lettres de Louis XI aux habitants d'Auxerre. — M. Amédée Thierry est prié d'examiner ces documents.

M. Salmon, correspondant, envoie un document, tiré de ses archives privées, et relatif à un droit de pâturage concédé à l'abbaye de Dilo, en 1257, par Guy, chevalier, seigneur de Champplot, etc. Des remerciements sont adressés à M. Salmon et la pièce sera déposée aux archives du Comité.

M. le président désigne MM. Rathery, Louandre, Berger de Xivrey et Jourdain pour rendre compte des travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts de l'Aube; du Comité flamand de France, de la Société d'archéologie lorraine et de la Société historique et archéologique de Langres.

M. Amédée Thierry fait ensuite un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication présenté par M. Baude, et relatif à la réunion du Roussillon à la France (1). Après

(1) Voy. le numéro de janvier 1859 de la *Revue des Sociétés savantes*, p. 2 et 3.

avoir montré combien la position géographique de cette province en rendait l'acquisition importante pour notre pays, M. Amédée Thierry rappelle les efforts qui avaient été faits à diverses reprises par les rois de France pour s'en emparer. Louis XI, entre autres, avait réussi à se faire livrer le Roussillon par le roi d'Aragon, Juan II, en retour des secours qu'il lui avait fournis. Malheureusement, Charles VIII, au moment d'entreprendre son expédition d'Italie, rendit le Roussillon à l'Aragon, malgré les représentations de ses conseillers ; il fit seulement quelques réserves, qui fournirent un prétexte à François I^{er} pour tenter de recouvrer cette province ; mais ce prince échoua, et il s'écoula un siècle entier avant que la France pût s'en emparer.

La réunion définitive du Roussillon à la France eut lieu sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV ; elle fut préparée par la révolte de la Catalogne contre le roi d'Espagne, Philippe IV. Richelieu, qui gouvernait la France à cette époque, s'empressa d'accueillir l'offre que lui fit le Roussillon de se donner à la couronne. Une armée vint mettre le siège devant Perpignan, et, malgré la courageuse défense de la garnison espagnole, la ville ouvrit ses portes aux Français le 24 août 1642. A partir de cette époque, le Roussillon fut réuni de fait à la France, et le fait fut converti en droit, en 1659, par le traité des Pyrénées.

La publication que propose M. Baude comprendrait tous les documents qui se rapportent à la réunion définitive du Roussillon à la France. Elle présente un vif intérêt pour notre histoire nationale ; ce qui a déterminé la commission à l'appuyer.

M. Baude a indiqué, dans sa demande adressée à M. le Ministre de l'instruction publique, les principales sources où il compte puiser des matériaux pour sa publication (1) ; mais il existe un grand nombre d'autres dépôts qui contiennent des documents relatifs à cette question et qu'il se propose d'explorer. Telles sont les archives de Perpignan, de Barcelone, de Saragosse et beaucoup de collections particulières qui lui ont été signalées. La section sait déjà que M. Renard de Saint-Malo, fils d'un ancien correspondant du Comité, a mis à la disposition de M. Baude la riche collection de documents concernant le Roussillon, que son père avait rassemblés. Plusieurs familles espagnoles ont aussi promis de communiquer les pièces relatives à la réunion du Roussillon, qui sont conservées dans leurs archives particulières. M. Baude a l'intention de faire, pour étudier tous ces do-

(1) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, *ibid.*, p. 3 et 4.

cuments, un voyage en Espagne; mais, avant de l'entreprendre, il désire savoir si sa demande est agréée par le Comité.

On a objecté que cette publication ferait double emploi avec celle des lettres de Richelieu et de Mazarin. M. Amédée Thierry fait observer que ces lettres sont en petit nombre et qu'il sera facile à M. Baude de s'entendre avec MM. Avenel et Chéruel, qui sont chargés de la collection des lettres des deux ministres. En résumé, la commission croit qu'il y a lieu d'approuver *en principe* la proposition de M. Baude.

Après quelques observations dont le but est surtout de signaler des documents relatifs à la réunion du Roussillon à la France, les conclusions de la commission sont adoptées.

Le Comité entend ensuite des rapports de MM. Laferrière, Huillard-Bréholles, Bellaguet, Léopold Delisle, Desnoyers et Jourdain sur des documents envoyés par les correspondants et sur les travaux de plusieurs Sociétés savantes. Ces rapports seront publiés dans la *Revue*.

Plusieurs communications relatives au *Dictionnaire géographique de la France* prouvent que le zèle pour cette publication ne s'est point ralenti. M. de Caumont, président de la Société française d'archéologie, a offert au Comité, dans le but de contribuer à cette œuvre nationale, l'important travail de feu M. Cauvin sur la géographie ancienne du Maine, travail que M. de Caumont a publié à ses frais. M. l'abbé Texier, chanoine honoraire de Limoges, annonce la publication d'un dictionnaire géographique de la Marche et du Limousin. Voici, d'après sa lettre, quelques renseignements sur le travail de Nadaud, qu'il se propose de publier avec des additions considérables : « L'ouvrage inédit de Nadaud est une géographie ecclésiastique du diocèse de Limoges et de Tulle, c'est-à-dire des départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze et des parties limousines des arrondissements de Confolens (Charente) et de Nontron (Dordogne). Des recherches poursuivies pendant plus de dix-huit ans me permettent d'y ajouter la géographie gallo-romaine, la géographie féodale et la statistique moderne. Le sol, les inscriptions, les monuments ont été étudiés sur place; des documents inédits, riches et nombreux, sont venus se joindre aux cartes et aux livres imprimés. Je citerai dans le nombre :

« 1° Deux pouillés incomplets du quatorzième siècle ;

« 2° Un pouillé de la fin du quinzième siècle; il renferme une liste des prêtres de la moitié des paroisses du diocèse de Limoges entre 1470 et 1510. Cette liste comprend 7,200 noms. Des notes confidentielles sur la moralité des ecclésiastiques sont inscrites en marge.

C'est une statistique qui rappelle le *Registre des visites pastorales d'Eude Rigaud* ;

« 3° Un volume in-f° rédigé par l'abbé Le Duc, visiteur du diocèse de Limoges.

« L'ouvrage formera un fort volume in-4° et sera terminé par deux tables de noms de lieux et de noms de personnes comprenant plus de soixante mille articles. Des cartes y seront réunies. »

A. CHÉRUÉL,

*Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.*

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 11 avril 1859.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur.

La section apprend avec plaisir, par une lettre de M. Rosenzweig, que la conservation de la pierre druidique dont il a été question dans la séance du 14 février 1859, est maintenant assurée. On doit cet heureux résultat à l'opportune communication de M. de La Villemarqué, aux bons offices de M. Rosenzweig, et surtout à la libéralité de M^{me} la vicomtesse Le Gouvello et de M. Cauzique, possesseurs des deux fragments dont se compose ce curieux monument, qui ont bien voulu en faire don à la Société archéologique de Morbihan (1). Cette Société fera placer cette pierre, témoin des premiers âges de l'Armorique, dans son musée, aussitôt qu'elle aura pu se procurer un local moins restreint que celui que cet établissement occupe aujourd'hui.

M. l'abbé Rouchier adresse à la section le complément inattendu et fort intéressant de l'inscription acrostiche dont il a envoyé précédemment une copie avec un excellent commentaire. Il s'agit d'une ligne qui n'avait pas été aperçue lors de la découverte; cette ligne, la dernière de l'inscription, donne la date de cet intéressant monument. M. Léon Renier, qui a pris connaissance de cette nouvelle communication du savant correspondant, demande qu'on l'imprime dans la *Revue des Sociétés savantes* à la suite de la première. Ce travail, dit le rapporteur, aussi bien écrit que bien raisonné, nous apprend que cette inscription date du règne de Gondebaud, roi des Burgondes, et du consulat de Paulus, et l'on sait que les monuments de cette époque sont d'une excessive rareté. Selon le vœu exprimé par la section, les lecteurs de la *Revue* trouveront ce travail *in extenso* dans un des prochains numéros de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Duthillœul adresse le *fac-simile* de la gravure représentant la main harmonique attribuée à Gui d'Arezzo; il annonce qu'il n'a rien pu

(1) Cette pierre est en deux morceaux, dont l'un a été signalé au commencement de l'année 1857 par M. Ch. de Keranflech, tandis que le second a été découvert quelques mois après par M. Rosenzweig. M. de Keranflech reconnut que le fragment trouvé par M. Rosenzweig provenait d'un même monument dont la hauteur totale est d'environ 3 mètres; la pierre avait été coupée au tiers de sa hauteur.

découvrir sur Pierre de Wale, auteur de cette planche. M. Chabouillet rappelle qu'il a donné quelques détails sur cet artiste dans une note de son compte rendu de la séance du 13 décembre 1858. (*V. Rev. des Soc. savantes*, n° de janvier 1859, p. 8.)

M. Deloye fait connaître au Comité un fait regrettable à tous égards qui vient de se produire à Avignon. Il rappelle qu'en 1856, il avait adressé une notice sur des peintures murales du milieu du quinzième siècle qui se trouvaient dans l'ancien couvent des Célestins d'Avignon, aujourd'hui transformé en pénitencier militaire. Il réclamait en même temps la conservation de ces fresques précieuses. (*V. Bulletin du Comité*, t. III, p. 679.) S. Exc. le Ministre de la guerre, sur la demande de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, donna, à cet effet, des ordres précis qui devaient préserver de tout danger ces intéressants vestiges de l'art, que des connaisseurs attribuaient à Fra Angelico. On avait droit d'espérer que ces ordres seraient exécutés ; il n'en a rien été. M. Deloye a été informé, et il a pu s'assurer par lui-même, que la chapelle de Saint-Lazare et de Sainte-Madeleine, celle qui renfermait les peintures les plus remarquables, venait d'être démolie. L'administration du musée qui avait sollicité précédemment l'autorisation de faire détacher à ses frais les peintures, pour les transporter dans le musée Calvet n'a reçu aucun avis. En conséquence, M. Deloye, et avec lui les administrateurs du musée Calvet, invoquent la haute sollicitude du Ministre de l'instruction publique et des cultes en faveur des peintures qui existent encore dans la chapelle de Saint-Jérôme du même couvent. Ces peintures moins intéressantes que celles de la chapelle Saint-Lazare, méritent cependant d'être conservées.

La section, tout en déplorant ce fait si regrettable, décide que S. Exc. le Ministre de l'instruction publique sera prié de vouloir bien faire une nouvelle démarche auprès de son collègue M. le Ministre de la guerre pour assurer la conservation, et au besoin, faire décider l'enlèvement des peintures murales de la chapelle Saint-Jérôme. Plusieurs membressignalent d'autres faits du même genre et en témoignent tout leur étonnement. On ne peut s'expliquer d'aussi regrettables accidents que par de fâcheux malentendus, car il est impossible de supposer qu'à notre époque des hommes distingués et instruits comme le sont tous les membres du corps du génie aient pu sciemment détruire comme à plaisir des monuments que tout le monde aujourd'hui a appris à aimer et à respecter.

M. H. Baudot, correspondant, au nom de la Commission archéologique de la Côte-d'Or dont il est le président, appelle la sollicitude de

M. le Ministre sur la collégiale de Notre-Dame de Beaune où le conseil de fabrique s'arroge le droit de faire exécuter des travaux sans autorisation préalable de l'autorité supérieure. La Commission signale, entre autres inconvénients de cette dérogation aux bonnes règles, la récente introduction de l'éclairage au gaz dans ce monument. Cette innovation paraît compromettre la solidité de l'édifice, et d'ailleurs on a négligé les précautions nécessaires pour éloigner les dangers d'incendie. Déjà, au mois de décembre dernier, une première réclamation est parvenue au ministère et a été renvoyée à l'examen de M. le directeur général des cultes; la section décide qu'il convient de soumettre également cette nouvelle protestation à ce haut fonctionnaire.

Des communications de MM. Cherbonneau, Hucher, Dauvergne et Barbier de Montault sont renvoyées à l'examen de MM. Léon Renier, de Longprier, de Guilhermy et Chabouillet. M. Dusevel adresse le dessin d'une statuette en bronze qui passe pour avoir été trouvée dans un tombeau gallo-romain en pierre, découvert au mois de janvier dans le faubourg de Beauvais, à Amiens. M. Chabouillet fait observer qu'on ne peut juger de l'authenticité de cette figurine d'après un dessin, mais qu'il lui trouve une bien frappante ressemblance avec une statuette qu'il a eu occasion d'examiner à Paris antérieurement à la date de la découverte d'Amiens. Cette circonstance étant de nature à éveiller les soupçons de la section sur l'authenticité de ce monument, on décide que M. du Sommerard, qui a déjà plusieurs fois démontré la fausseté d'objets trouvés, disait-on, dans la même localité, voudra bien encore examiner cet envoi.

M. Beaulieu, correspondant, adresse un Mémoire sur quelques airs nationaux qui sont dans la tonalité grégorienne. L'examen de cette importante communication est ajourné jusqu'au moment où M. le ministre aura bien voulu adjoindre à la section un des savants qui se sont occupés spécialement de l'archéologie musicale. M. Nozot adresse au comité la copie d'un ancien dessin, représentant une vue à vol d'oiseau de l'abbaye de Jandures (Meuse) et non Jandun, comme le fait remarquer M. de la Villegille. Ce dessin sera déposé aux archives pour être utilisé par la commission du répertoire archéologique de la France.

MM. Viollet-le-Duc et Leroux de Lincy sont désignés pour rendre compte, le premier, d'un volume des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie; le second, d'un volume des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. Après avoir décidé le dépôt aux archives de deux communications de MM. Benoit et V. Teste, la

section entend la lecture des rapports de divers membres. Le rapport de M. Quicherat sur les Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*. M. Albert Lenoir donne quelques éclaircissements sur un Mémoire de M. de Courmaceul relatif à des carreaux en terre cuite vernissée, où sont figurées des feuilles de vigne et des grappes de raisin, avec cette devise : *de roisin vient le vin*. Ces carreaux, au nombre de 57, étaient placés en appuis de fenêtres dans l'escalier de la justice de paix de la ville de Saint-Amand (Nord) ; ils sont aujourd'hui restaurés et forment un ensemble dans le musée naissant de cette ville. L'aigle d'Autriche, qui paraît sur ces carreaux, fixe leur date à l'époque où la Flandre était encore sous l'autorité des archiducs. M. Lenoir propose le dépôt aux archives du Mémoire de M. de Courmaceul, qui recevra les remerciements du Comité. Un second rapport de M. Albert Lenoir touche à un point de l'histoire de l'art, qui, s'il ne manque pas d'importance, a tout au moins perdu pour le Comité le mérite de la nouveauté. Il s'agit d'une communication de M. l'abbé Magloire Giraud, comprenant plusieurs documents constatant que l'autel de Saint-Maximin (Var) est l'œuvre d'un sculpteur nommé Joseph Lieautaud, et non celui du stucateur Jean-Antoine Lombard, comme on le croyait, d'après Millin. Ces documents, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de l'art, pourront être insérés, par extrait, dans la *Revue des Sociétés savantes*, selon les conclusions du rapporteur adoptées par la section ; mais il ne faudra pas oublier que la lettre du Poussin à Lieautaud, qui est la pièce la plus intéressante de cet envoi, a déjà été imprimée dans le *Bulletin du Comité*, t. III, p. 434, d'après une copie adressée, en 1858, par M. l'abbé Giraud, qui, dès lors, dans une note imprimée à la suite de ce précieux document, rendait à Lieautaud l'honneur d'avoir exécuté l'autel de Saint-Maximin. La communication de M. Magloire Giraud contient quelques détails curieux sur l'histoire des arts au dix-septième siècle, et la rectification de l'assertion de Millin, qui a pris le *stucatore* Jean-Antoine Lombard pour le sculpteur auquel on doit l'autel de Saint-Maximin ainsi que les figures qui le décorent, est un enseignement qui ne doit pas être perdu. C'est une preuve nouvelle, après tant d'autres, du soin avec lequel doivent être faites les recherches archéologiques et des dangers auxquels on s'expose en tirant des conclusions trop rapides d'un fait mal observé. La commission du Répertoire archéologique de la France pourra utilement consulter le dessin de l'autel de Saint-Maximin, qui fait partie de l'envoi de M. l'abbé Magloire Giraud.

M. Paul Lacroix fait un rapport verbal sur la *Lettre archéologique* de M. André Durand, relative à l'église de Saint-Laurent à Rouen, d'où il résulte que la section n'a point à intervenir dans la question soulevée par le correspondant. Il s'agit d'un projet qui consisterait à utiliser cette église en en faisant une annexe du musée des antiquités du département de la Seine-Inférieure; c'est là une question administrative qui n'est pas du ressort du Comité, et d'ailleurs, alors même que l'autorité municipale se montrerait favorable à cette appropriation, il est douteux qu'on puisse arriver à voir réaliser ce projet, attendu que le clergé s'oppose partout à ce qu'on fasse servir d'anciennes églises à des musées où se conservent des monuments du paganisme. Le rapporteur conclut en demandant le dépôt de la note de M. André Durand aux archives.

M. Prioux, correspondant, fait hommage de la *Monographie de l'ancienne abbaye royale de Saint-Yved de Braine* qu'il vient de publier. Cet ouvrage, orné de 27 planches, forme un beau volume grand in-quarto, exécuté avec luxe. M. le président, adresse les remerciements de la section à M. Prioux, qui assiste à la séance, et prie M. Viollet-le-Duc de vouloir bien faire un rapport sur cet ouvrage.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 18 avril 1859.

Présidence de M. VINCENT, membre du Comité.

MM. Beaulieu et le vicomte Du Moncel, correspondants, assistent à la séance.

La lecture du procès-verbal de la séance du 28 mars, qui est adopté sans réclamation, donne lieu à une importante conversation sur la proposition de M. Figuiet, consistant à demander la réunion et la publication des œuvres des savants classiques.

M. Pasteur regrette que M. Chevreul n'ait pu assister à la séance du 28 mars où cette question s'est agitée. L'honorable membre aurait beaucoup aidé la section, dans la tâche qu'elle veut s'imposer, en lui faisant part de ses vues personnelles à ce sujet.

M. Chevreul adhère entièrement au projet mentionné dans le procès-verbal. Il pense, avec la section, que le gouvernement seul peut entreprendre des publications de cette nature. Il adhère pleinement aussi à l'idée d'inaugurer cette utile publication par le recueil des œuvres de Papin.

M. Chevreul ajoute qu'il faudrait faire précéder chaque recueil des œuvres d'un savant, de considérations générales sur la filiation de ses découvertes. Il faudrait remonter aux causes qui ont amené chaque savant à entreprendre ses travaux, car le développement des sciences ne saurait être exposé isolément. M. Chevreul cite les noms de plusieurs savants dont les œuvres lui paraissent les plus importantes à recueillir. Tels sont : Priestley, Lavoisier, Proust et Stahl.

M. Pasteur insiste sur l'utilité de publier des documents du genre de ceux que propose la section. De tels documents rectifieraient des erreurs trop généralement accréditées sur la part qui revient à chaque savant dans l'histoire des découvertes scientifiques. Elles exerceraient aussi une très-heureuse influence sur l'avenir des études scientifiques. Les jeunes gens qui veulent suivre cette voie se sentiront encouragés quand il leur sera prouvé que les grandes découvertes ne sont jamais spontanées ni l'œuvre d'un seul, mais

qu'elles résultent presque toujours de découvertes antérieures moins importantes qui les ont préparées et rendues possibles.

M. Petit demande l'adjonction de M. Chevreul à la commission chargée de préparer le rapport sur les propositions de MM. Faye et Figuier. M. Chevreul est adjoint à cette commission.

M. Serret termine la lecture de son rapport sur les *Mémoires de la Société impériale, de Lille* (4^e vol. de la 2^e série) dont il avait lu les premières parties dans les séances du 24 janvier et du 21 février. Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Chatin dépose les rapports dont il avait donné lecture à la dernière séance sur le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle*, et sur les *Annales de la Société académique de Nantes*.

Le même membre donne ensuite lecture d'un nouveau rapport sur les *Comptes rendus de la 14^e session de l'Association bretonne*. Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Bertsch lit un rapport sur les troisième et quatrième volumes des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, et signale, en particulier, la louable initiative prise par cette Société pour l'encouragement et le développement de la pisciculture dans le département de Maine-et-Loire. Après avoir exposé combien le dépeuplement des rivières devient de plus en plus inquiétant, l'honorable membre termine ainsi son rapport :

« En présence d'un mal dont chaque jour augmente la gravité, en présence des expériences décisives exécutées par l'administration, sous la direction de M. Coste, et des grands résultats obtenus, il serait à désirer que les Sociétés savantes de France, suivant l'exemple de celle d'Angers, missent à l'ordre du jour de leurs travaux l'étude d'une application qui intéresse à un si haut degré l'avenir de l'alimentation publique, et que, afin d'être bientôt en mesure de donner une direction certaine aux essais qui seraient entrepris autour d'elles, elles prissent l'initiative des premières expériences. Les Sociétés savantes, par un travail simultané entrepris sur cette question, contribueraient, pour une part considérable, à conjurer le fléau en même temps qu'elles donneraient une preuve de plus de leur utilité et de l'intérêt qu'elles doivent inspirer. »

M. Faye adhère complètement aux conclusions de M. Bertsch, touchant l'utilité et l'opportunité de recommander aux Sociétés savantes l'étude des questions relatives à la pisciculture. Il serait

d'avis que la section adoptât de même ses conclusions, et pria M. le Ministre de vouloir bien user des moyens dont il dispose pour diriger les Sociétés dans la voie indiquée par M. Bertsch.

M. Faye pense, en outre, qu'aux termes de l'article 15 de l'arrêté d'organisation du Comité, du 22 février 1858, qui porte que : « Les sections donnent leur avis sur les encouragements qui peuvent être accordés par le Ministre aux Sociétés savantes, » la section des sciences ne sortirait pas de la limite de ses attributions, en recommandant la Société académique de Maine-et-Loire à toute la bienveillance de son Excellence.

M. Petit parle dans le même sens que M. Faye.

Conformément à la proposition de M. Faye, la section adopte les conclusions du rapport de M. Bertsch.

Un volume des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire* est renvoyé à M. Vincent, pour examiner un travail mathématique sur les *Parallèles* qui en fait partie.

L. FIGUIER,

Secrétaire de la section des sciences.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE-ET-LOIRE. — Troisième et quatrième volumes, 1858.

Les deux volumes, dont nous avons à rendre compte au Comité, se composent presque exclusivement de matières purement scientifiques, qui sont par conséquent du domaine de la section des sciences, et ne contiennent que deux articles se rattachant de près ou de loin aux travaux de la section d'histoire et de philologie; ce sont : 1° une note relative à Charron, à sa conduite et à ses écrits au temps de la ligue, par M. Poirson, précédée d'un exposé, par M. Mourin, membre de la Société académique de Maine-et-Loire; 2° une étude sur la poésie française au quatorzième siècle, par M. Gidel, professeur de logique au lycée de Nantes et membre de la même Société.

Voici à quelle occasion la note de M. Poirson se trouve insérée dans un volume des Mémoires de la Société académique d'Angers. M. Mourin, en s'occupant de recherches sur l'histoire des prédicateurs de la ligue, relativement à l'Anjou, s'étonna de rencontrer, parmi les plus fougueux orateurs de Saint-Maurille et de Saint-Julien, l'auteur du *Traité de la Sagesse*, le célèbre Pierre Charron, et de voir l'écrivain sceptique, le disciple de Montaigne engagé dans les rangs des fauteurs de l'intolérance. Il chercha et trouva dans la biographie de Charron l'explication de cette étrange contradiction. Il reconnut que cet écrivain avait d'abord passé par la foi pour aboutir au scepticisme philosophique. Cependant, tout en s'expliquant la différence du langage tenu par Charron dans les deux grandes périodes de sa vie, il n'en estima pas moins curieux de noter son séjour à Angers, et donna, dans son essai sur *la Réforme et la ligue en Anjou*, les deux passages du journal de Louvet où sont signalés la pré-

sence et les discours passionnés du prédicateur. Il est question de lui pour la première fois en octobre 1588, comme ayant prêché dans l'église de Saint-Pierre et dans celle de Saint-Julien, à la suite de processions qui avaient eu lieu à l'occasion de l'ouverture des Etats de Blois. Puis il n'est plus fait mention de lui jusqu'au mois d'août 1589, date à laquelle il est nommé par Louvet parmi les prédicateurs qui reçurent défense de continuer leurs sermons sous peine de punition corporelle. Mais à cette date Charron était-il encore à Angers? Le bénédictin Roger, après avoir raconté le meurtre des Guise et la révolte d'Angers, qui, à la suite du crime, s'était prononcé contre le roi, ajoute qu'en cette même année 1589 Charron avait aussi prêché le carême contre le roi dans l'église de Saint-Maurille, qu'il s'était rétracté le jour de Pâques en l'église de Saint-Maurice, où il prêcha devant le maréchal d'Aumont qui avait repris la ville au nom de Henri III, le 2 avril, et qui avait fait rechercher avec soin les prédicateurs dont les discours avaient poussé le peuple à l'insurrection. Mais comment concilier ce passage de Roger avec celui de Louvet, où il est dit qu'au mois d'août 1589 Charron luttait encore dans les rangs de la ligue?

Lorsque M. Poirson publia son histoire du règne de Henri IV, M. Mourin remarqua, dans une note du tome III, page 470, quelques lignes extraites d'un *discours chrétien* adressé par le théologal Charron à un docteur de la Sorbonne, où les ligueurs sont vivement attaqués et le droit de la royauté défendu énergiquement. Or cet écrit porte la date de Bordeaux, mois d'avril 1589. Si, à cette date, Charron écrivait de pareilles choses, il avait donc quitté Angers et n'était plus ligueur. Louvet avait donc commis une erreur singulière ou une omission volontaire en avançant que Charron était encore à Angers et toujours compromis dans les excès de la ligue au mois d'août 1589.

Afin d'éclaircir ses doutes et d'avoir une solution plus complète du problème, M. Mourin eut l'idée de s'adresser à M. Poirson, dont l'exactitude rigoureuse et les appréciations pleines de justesse lui inspiraient toute confiance. M. Poirson voulut bien s'occuper de la question, et détacha des nombreux matériaux, qu'il réunit pour un travail d'ensemble sur Charron, la note que M. Mourin a communiquée à la Société académique de Maine-et-Loire et qui a été insérée dans ses *Mémoires*.

Dans cette note, M. Poirson déclare qu'il a comparé les divers témoignages de Louvet : 1° avec l'*Eloge véritable ou sommaire discours de la vie de Pierre Charron, parisien, vivant docteur ès droits*, par

Gabriel-Michel de Rochemaillet, notice rédigée par un ami intime de Charron et remplie des détails les plus précis et les plus circonstanciés, 2° avec le *Discours chrétien*, composé par Charron en avril 1589 et formant l'extrait d'une lettre alors écrite par lui à un docteur de Sorbonne, 4° avec un manuscrit de Bruneau de Tartifume, avocat au présidial, qui écrivait en 1626 et qui était contemporain de Louvet, et qu'il résulte pour lui de cette comparaison la conviction que Louvet est volontairement ou involontairement mal instruit sur ce qui concerne Charron, et que, conséquemment, il est impossible de décider d'après son seul témoignage de la conduite tenue par Charron, entre le 2 avril et le 26 août 1589. En effet, contrairement à ce qu'a écrit Charron, à ce qu'a déclaré Bruneau de Tartifume, comme témoin oculaire, Louvet ne dit pas un mot de la rétractation publique faite par Charron, le 2 avril 1589, dans l'église de Saint-Maurice.

M. Poirson ajoute que la persistance de Charron dans la ligue ou sa rechute dans le parti de la révolte, et particulièrement de la révolte contre Henri IV, ne sont nullement probables, 1° parce que Charron dit, dans son *Discours chrétien*, que si les anciens chrétiens devaient obéissance aux empereurs païens et persécuteurs, à plus forte raison les Français devaient obéissance à un prince qui n'était que schismatique, et qui, dès son avènement au trône, avait promis de se faire instruire ; 2° parce que Charron devait être personnellement très-favorable à Henri IV, d'après les détails que son biographe Rochemaillet nous fournit : « L'héroïne Marguerite, duchesse de Valois, retint M. Charron pour son prédicateur ordinaire ; elle et le roy à présent régnant (Henri IV), quoi qu'il fust de la religion prétendue réformée, s'est délecté et a pris plaisir extrême d'ouyr ses prédications et l'a plusieurs fois honoré de sa présence. » Il serait bien extraordinaire que Charron, après avoir solennellement quitté la ligue au 2 avril 1589, y fût rentré pour combattre un prince auquel il était lié par les bienfaits et les distinctions accordées à son talent.

En somme, M. Poirson, sans conclure en affirmant résolument et absolument que Charron n'est pas retombé dans la ligue et n'y est pas resté jusqu'au 26 août 1589, dit qu'on ne peut établir ce fait sur l'unique témoignage de Louvet, et que toutes les présomptions sont que le fait contraire a eu lieu.

L'étude de M. Gidel porte sur Eustache Deschamps, Olivier Basselin et Charles d'Orléans. Cette étude, à laquelle on pourrait reprocher d'être un peu sommaire et incomplète, ne manque ni de

justesse, ni d'une certaine vivacité de style. Nous remarquons toutefois, dans la critique de M. Gidel, un excès d'indulgence pour l'auteur des *vaux-de-vire*, dont il fait ressortir l'imagination, la verve, l'enjouement et l'originalité, en passant trop légèrement sur ce qu'il y a parfois de trivial dans la pensée et l'expression, et un excès de sévérité pour le prince poète, auquel il reproche son affectation, son manque de vigueur, sa froideur et sa monotonie, sans tenir un compte suffisant de ce qui se rencontre souvent de noble, d'élégant et de gracieux dans ses poésies. « Sa condition de prince, « dit-il, a valu bien des malheurs et des ennuis au pauvre Charles « d'Orléans; je mettrai surtout en première ligne celui d'avoir été « si bien élevé. Il y a des temps où l'instruction est si peu sage ou « les leçons des maîtres si peu profitables, qu'il vaudrait mieux, « comme maître Basselin, ou n'avoir jamais rien appris ou s'être « empressé de tout oublier. Le duc d'Orléans a beaucoup appris, et « il n'a rien oublié. » Plus loin, il ajoute : « Les molles vallées de la « Loire, voilà bien la véritable patrie de cette poésie ingénieuse « mais souvent un peu fade; n'y retrouve-t-on pas l'ennui qu'ins- « pire cette belle vallée?... Le duc d'Orléans, protecteur libéral, « attirait à sa cour tous les poètes et tous les artistes qu'il pouvait. « Villon vint chez lui. Il y fit deux ballades et pensa s'y gâter, mais « il se sauva bien vite de cette cour galante et tout italienne. » Nous serions plutôt porté à croire que Villon ne pouvait que gagner au contact d'une cour élégante. « Il y a dans Charles d'Orléans, dit « un illustre critique (1), un bon goût d'aristocratie chevaleresque, « et cette élégance de tour, cette fine plaisanterie sur soi-même, « qui semble n'appartenir qu'à des époques très-cultivées. Il s'y « mêle une rêverie aimable, quand le poète songe à la jeunesse qui « fuit, au temps, à la vieillesse. C'est la philosophie badine et le « tour gracieux de Voltaire dans ses stances à M^{me} du Defant. »

M. Gidel avait déjà donné, dans le deuxième volume des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, des essais sur Lafontaine, Lamotte-Houdard et Florian, et nous lisons, dans le procès-verbal de la séance du 3 mars 1858, qu'il a commencé de nouvelles études sur Racine, M^{me} de Maintenon, Esther et Athalie.

Sans prétendre circonscrire les travaux des Sociétés savantes des départements dans des limites restreintes, sans vouloir exclure de leur domaine les questions de littérature, d'histoire ou de science ayant un intérêt général, nous pensons néanmoins que c'est princi-

(1) M. Villemain, *Cours de littérature française*, t. II.

palement aux recherches d'un intérêt local qu'elles doivent s'attacher et que c'est par là surtout qu'elles peuvent se rendre utiles. L'Anjou n'est dépourvu ni de souvenirs historiques et archéologiques, ni d'illustrations scientifiques et littéraires. C'est une mine assez féconde pour mériter d'être exploitée par la Société académique de Maine-et-Loire. Nous aurions donc désiré que les études de M. Gidel, au lieu de se tourner vers des généralités littéraires ou de prendre pour objet les œuvres d'un poète champenois, d'un chansonnier normand et d'un prince de la maison d'Orléans, se fussent portées de préférence sur des écrivains appartenant à l'Anjou : d'autant plus que les sujets qu'il a choisis ont déjà été traités plus complètement par des Académies plus naturellement appelées à s'en occuper. Ainsi nous trouvons, dans le dixième volume des séances et travaux de l'Académie de Reims, une appréciation de M. Ernest Arnould des œuvres d'Eustache Deschamps, publiées en 1849 par M. Prosper Tarbé, qui lui-même a fait précéder son édition d'une notice très-étendue sur ce poète du quatorzième siècle. Nous trouvons également dans les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, année 1836, un Mémoire détaillé sur les vaux-de-vire d'Olivier Basselin et de Jean Lehoux, par M. Vaultier, professeur à la Faculté des lettres, dont M. Travers a donné une édition en 1833.

La Société académique de Maine-et-Loire est, du reste, déjà entrée dans la voie que nous indiquons, et nous avons remarqué dans le premier volume de ses Mémoires un essai de M. le docteur Dumont sur Gilles Ménage considéré comme poète, et dans le second deux études de M. Planchenault sur Jean Bodin.

A la suite du travail de M. Gidel se trouve un discours prononcé le 21 août 1858, à la distribution des prix de l'école municipale des beaux-arts, par M. Béraud, conseiller à la cour impériale d'Angers, secrétaire général de la Société académique et membre de la commission municipale de Beauvais. Le premier volume des Mémoires contenait déjà un discours de ce magistrat, prononcé à la même occasion en 1857. Ces discours, qui ont pour objet le compte rendu des travaux de sculpture, de peinture et d'architecture exécutés par les élèves de l'école, comprennent, indépendamment des comptes rendus, quelques considérations générales sur les arts et d'utiles conseils à ceux qui s'y consacrent. Mais ces deux morceaux, qui ne se rattachent pas directement aux travaux de la Société, peuvent être considérés comme des hors-d'œuvre dans le recueil.

Nous mentionnerons encore une pièce de vers de M. C. Dumont,

intitulée *les Chercheurs d'or*, qui a été dictée par de louables sentiments.

Le troisième volume se termine par la série des procès-verbaux des séances de la Société, du 3 mars au 14 juillet 1858.

Nous demanderons, en finissant, la permission de présenter, relativement aux Sociétés savantes existant à Angers, une observation qui nous semble applicable à quelques autres localités.

Avant la formation de la Société académique de Maine-et-Loire, qui date des premiers jours de 1857, Angers comptait déjà six compagnies savantes : les Sociétés d'agriculture, sciences et arts ; grammaticale et littéraire ; industrielle ; linnéenne ; médicale et vétérinaire.

Plusieurs personnes notables de cette ville, frappées des inconvénients de ce fractionnement des forces intellectuelles du pays, concurent le projet de les réunir par un pacte commun et de fonder une association unique, sous le nom de Société académique de Maine-et-Loire, dans laquelle toutes les spécialités trouveraient place, et où viendraient s'absorber les Sociétés existantes. Des démarches furent tentées dans ce but ; des circulaires furent adressées, et des négociations eurent lieu. Mais on ne put arriver à une conciliation. Une seule Société adhéra à la réunion ; ce fut la Société grammaticale et littéraire, qui, il faut le dire, n'avait pas une existence suffisante par elle-même, et dont, par conséquent, le sacrifice était moins méritoire. Nous n'examinerons pas ici s'il n'eût pas mieux valu laisser à l'une des Sociétés déjà existantes et bien affirmées l'initiative d'un pareil projet, et si ce moyen n'eût pas eu plus de chance de succès que l'institution d'une association nouvelle prétendant absorber toutes les autres, ou si la fusion, portée sur un terrain neutre, ne devait pas soulever moins de susceptibilités que la réunion directe d'une des anciennes Sociétés à telle ou telle de ses émules, ou si, enfin, la fusion ne réussissant pas, il n'eût pas été préférable d'ajourner pour des temps plus favorables la réalisation de l'entreprise. Quoi qu'il en soit, il en est résulté qu'on est arrivé à un but contraire à celui qu'on s'était proposé, c'est-à-dire à un plus grand éparpillement des forces intellectuelles. Nous ne pouvons que regretter un pareil résultat. Nous pensons que, dans les centres de population restreints, où le nombre des hommes livrés à la culture des sciences et des lettres ne dépasse jamais certaines limites, la concentration des volontés et des efforts ne peut qu'être favorable aux progrès des connaissances humaines. Outre que l'on évite par là des rivalités souvent stériles, les intelligences, même celles qui

par leur nature sont le plus portées vers les spécialités, ont toujours à profiter du contact des études diverses, qui contribuent à élargir le champ de la pensée. Les avantages de l'unité sont aussi à considérer au point de vue de la situation financière, qui ne peut que s'améliorer par la simplification des dépenses et par la réunion dans une seule caisse des ressources disséminées (1). L'administration supérieure, dont le bon vouloir à encourager les travaux des Sociétés est souvent arrêté par les limites étroites de son budget, trouverait elle-même plus de facilité à grossir le chiffre de ses subventions, qu'elle est obligée de diviser entre plusieurs et d'amoin-drir. Les travaux gagneraient en importance, les publications en intérêt, et les Sociétés exerceraient sur les progrès dans les sciences, les lettres, les arts et l'industrie, une action plus énergique et plus réelle.

Ces considérations ont déjà prévalu dans plusieurs grandes villes. C'est ainsi qu'à Nantes, à Saint-Etienne, à La Rochelle, une fusion s'est opérée entre des Sociétés rivales, et ces associations ont porté des fruits salutaires en donnant à chacune d'elles plus de vie et d'autorité.

La Société académique de Maine-et-Loire a fait jusqu'à présent tout ce qu'elle a pu pour justifier son existence. Quatre volumes de publications témoignent de son zèle et de son activité. Mais ce zèle et cette activité pourront-ils se soutenir longtemps sans l'accession d'une ou de plusieurs des autres Sociétés ? nous en doutons, et nous faisons des vœux pour que les obstacles qui se sont opposés jusqu'à ce jour à la fusion s'aplanissent, que les rivalités s'effacent devant l'intérêt de la science, et que l'esprit de conciliation et de fraternité prévale dans le monde savant de l'ancienne province d'Anjou. *Concordia res parvæ crescunt; discordia maximæ dilabuntur.*

L. BELLACURT,
Membre du Comité.

(1) V. la lettre circulaire exposant les bases de la création d'une Société académique du département de Maine-et-Loire. — Mémoires de la Société, tome 1^{er}.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

Revue africaine.

La *Revue africaine* est l'organe de la *Société historique algérienne* sur laquelle on trouve des détails à la page 427 du volume que j'ai été chargé d'examiner. Ce volume est le second de la publication. Elle a un caractère qui la distingue de la plupart des recueils du même genre, et qui m'empêchera d'insister beaucoup sur son contenu.

En effet, dans notre colonie d'Afrique, il n'y a encore d'histoire que celle d'un passé lointain pour lequel les monuments remplacent les annalistes, ou celle des faits absolument contemporains. La première est de l'archéologie, la seconde est de la chronique actuelle et journalière; l'une et l'autre échappent à nos appréciations.

Restent la géographie et la philologie qui, à la vérité, rentrent dans la nature de nos travaux, mais qui exigeraient ici une compétence toute spéciale dont je me déclare absolument dépourvu. Cependant, parmi les morceaux fort intéressants qui remplissent le volume confié à mon examen, il en est quelques-uns que je puis au moins signaler à l'attention du Comité. Ce sont, dans l'histoire proprement dite, *Recherches sur la bataille de Zama*, par le capitaine Lewel, p. 276; — *Observations sur la formation des diocèses de l'ancienne Église d'Afrique*, par M. Godard, p. 399; — *Étude biographique sur Léon l'Africain*, par M. Berbrugger, p. 353; — *La Piraterie musulmane*, résumé plein d'intérêt, par Mgr Pavie, évêque d'Alger, p. 337.

Pour la philologie et l'histoire des mœurs, nous citerons des chansons populaires qu'on trouvera aux pages 253 et 331 : *La Civilité puérile et honnête chez les Arabes*, fragment curieux d'un ouvrage publié depuis par le général Daumas, p. 157; — enfin une série d'articles traduits de l'arabe, *Sur les Femmes arabes des premiers temps du califat*, p. 471.

Si nous avons voulu égayer cette sèche nomenclature par quelques extraits détachés du volume, nous aurions eu à choisir entre un *Chant kabyle sur l'expédition de 1857*, dans lequel on aime à retrouver les incidents d'une campagne, les exploits de nos soldats, les qualités distinctives de nos généraux, appréciés au point de vue indigène, et une esquisse fort curieuse traduite de l'arabe, p. 471, *Aïcha, fille de Telha*, qu'on pourrait intituler : *La Vie d'une jolie femme au temps du califat*, mais où le culte des orientaux pour la

forme extérieure se traduit par des peintures un peu trop vives. Indiquons encore un morceau qui se trouve, p. 7, dans un des premiers articles du volume, *Sur les Antiquités du cercle de Tenès*, et qui offre une peinture assez piquante de la petite ville algérienne et des phases successives par lesquelles elle passe pour arriver du régime purement militaire à une administration civile plus ou moins analogue à celle de nos cités. Qu'il nous suffise d'avoir donné une idée des travaux très-variés et très-méritoires de la *Société historique algérienne*, dont le rôle est tout tracé dans cette grande œuvre d'assimilation que nous poursuivons en Afrique, tout en la conciliant avec le respect et l'étude des traditions indigènes. Nous croyons en avoir dit assez pour constater ses droits à figurer honorablement à la suite des Sociétés savantes de nos provinces, parmi lesquelles elle garde sa physionomie distincte et sa mission spéciale.

E.-J.-B. RATHERY,
Membre du Comité.

APPENDICE AU RAPPORT SUR LE DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE
DE LA FRANCE ANCIENNE ET MODERNE.

SPÉCIMEN DU TABLEAU DES SOURCES QUI DEVRA PRÉCÉDER CHAQUE
DICTIONNAIRE DÉPARTEMENTAL (1).

Abbaye Blanche. — Titres de cette abbaye : Archives de l'Empire.

Abbaye de Saint-Lô. — Titres de cette abbaye : Archives de la Manche.

Blanchelande. — Titres de cette abbaye : Archives de la Manche.

Cartulaire de Cérisy. — Ce cartulaire est perdu ; les archives de la Manche en possèdent une traduction faite au dix-septième siècle.

Cartulaire du chapitre de Coutances. — Manuscrit du quatorzième siècle : Archives de l'évêché de Coutances.

Cartulaire de la Lutumière. — Manuscrit de l'année 1452 : Archives de la Manche.

Cartulaire de Marmoutier. — Recueil fait par Gaignières, d'après les titres originaux : Bibliothèque impériale, fonds latin, n° 5441.

Cartulaire du Mont Saint-Michel. — Manuscrit du douzième siècle : Bibliothèque d'Avranches, n° 80.

Cartulaire de Montebourg. — Manuscrit du treizième siècle : Bibliothèque du château de Plein-Marais.

Cartulaire du Plessis. — Manuscrit du quinzième siècle : Archives du Calvados.

Cartulaire de Saint-Lô. — Recueil formé par M. Dubosc, d'après les titres originaux : Archives de la Manche.

Cartulaire de Saint-Sauveur. — Manuscrit du treizième siècle : Archives de la Manche.

Cartulaire de Savigny. — Manuscrit rédigé vers l'année 1200 : Archives de la Manche.

(1) Sur ce tableau n'ont pas été portés : 1° les ouvrages et les documents dont les éditions sont connues de tous les savants ; 2° les pièces manuscrites dont la citation dans le Dictionnaire est accompagnée d'une note qui en fait connaître la date, la nature et la cote dans une bibliothèque ou dans un dépôt d'archives.

Collection Le Ber. — Sous le n° 5636 de cette collection, à la Bibliothèque de Rouen, se trouve une suite de 217 chartes originales provenant des archives de l'abbaye de Savigny.

Collégiale de Cherbourg. — Pancarte du onzième siècle relative à la fondation et à la dotation de cette église, publiée dans les Mémoires de la Société académique de Cherbourg, année 1852, p. 152-168.

Compte de 1549. — Sous ce titre est désigné un compte de la grande prévôté du chapitre de Coutances, en 1549, que feu M. de Gerville doit avoir donné aux archives de l'évêché de Coutances.

Coutumier des forêts de Normandie. — Registre composé au commencement du quinzième siècle : Archives de la Seine-Inférieure.

Dotalitium Adelæ. — Charte de Richard III, duc de Normandie, pour sa femme Adèle, en 1026, publiée par d'Achery, Spicilegium, éd. in-folio, III, 390.

Dotalitium Judithæ. — Charte de Richard II, duc de Normandie, pour sa femme Judith, en 1008 ou environ, publiée par Martène, Thesaurus, I, 122.

Fondation de Cérisy. — Pancarte du onzième siècle relative à la fondation et à la dotation de l'abbaye de Cérisy ; elle est insérée dans le Cartulaire de Normandie, que M. Le Prévost a donné à la Bibliothèque de Rouen.

Liber de beneficiis Exaquiis. — Cartulaire du quinzième siècle relatif aux patronages possédés par l'abbaye de Lessay : Archives de la Manche.

Livre de l'aumônerie de Saint-Sauveur. — Registre écrit vers 1320 ; Archives de la Manche.

Livre blanc. — Pouillé du diocèse de Coutances dressé vers l'année 1340. Il en existe deux copies qui paraissent remonter à la fin du quatorzième siècle : l'une d'elles déposée aux archives de l'évêché de Coutances par M. l'abbé Delamare, aujourd'hui évêque de Luçon ; l'autre conservée à la Bibliothèque impériale, fonds latin, n° 5200.

Livre noir. — Pouillé du diocèse de Coutances dressé en 1251, retouché en 1278 et 1279. Le premier exemplaire de ce pouillé se trouvait dans le Livre noir proprement dit, registre du treizième siècle, qui a disparu des archives de l'évêché de Coutances depuis une quarantaine d'années ; il en existe dans plusieurs collections des copies qui toutes dérivent d'une copie faite par M. de Gerville. Le second exemplaire du pouillé du treizième siècle fait partie d'un registre de la fin du quatorzième siècle qui appartenait à M. l'abbé Piton-Desprez, et dont j'ai pris copie en 1849.

Livre de l'obiterie de Saint-Sauveur. — Registre du commencement du quatorzième siècle : Archives de la Manche.

Livre pelu. — Pouillé du diocèse de Bayeux dressé au quatorzième siècle, publié par Beziens, à la fin de l'Histoire sommaire de la ville de Bayeux.

Livre vert. — Cartulaire de l'église d'Avranches composé au treizième siècle : Bibliothèque d'Avranches.

Matrologe de la confrérie du Saint-Sacrement de Valognes. — Cartulaire rédigé au quinzième siècle : Archives de la fabrique de Saint-Malo de Valognes.

Montmorel. — Titres de cette abbaye : Archives de la Manche.

Obituaire des Cordeliers de Valognes. — Registre remontant au quinzième siècle, copié en partie dans les Mémoires de Mangon sur l'histoire de Valognes; ces Mémoires appartiennent à M. La Foulterie, de Bricquebec.

Registre C de Philippe-Auguste, composé en 1211, sauf les additions : Bibliothèque impériale, fonds des cartulaires, n° 172, seconde partie.

Registre E de Philippe-Auguste, composé en 1220, sauf les additions : Bibliothèque impériale, fonds français, n° 8408, 2.2, B (Colbert).

Registrum pitanciarum Montis Sancti Michaelis. — Manuscrit du quatorzième siècle : Archives de la Manche.

Registrum scaccarii. — Manuscrit du treizième siècle : Bibliothèque de Rouen.

Rôle de la débite. — Etat dressé au treizième ou au quatorzième siècle des sommes que les paroisses du diocèse de Coutances devaient payer pour la débite; cet état est copié à la fin du second exemplaire du Livre noir (Voyez ce mot).

Rôle de l'ost de Foix, en 1271, publié par De La Roque, à la fin de son Traité du ban et arrière-ban.

Saint-Nicolas d'Angers. — Titres de cette abbaye : Archives de Maine-et-Loire.

Saint-Sauveur. — Titres de cette abbaye : Archives de la Manche.

Trésor des chartes. — Archives de l'Empire.

Vie de saint Floscel. — Cette vie, composée au plus tard au neuvième siècle, se trouve dans les manuscrits suivants : n° 156 de la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier; n° 1, t. II, du même dépôt; n° 5353 du fonds latin de la Bibliothèque impériale; n° 1, t. II, du fonds de Saint-Martin-des-Champs; n° 58, t. V, du fonds des Feuillants; n° 1193 du Résidu Saint-Germain.

Vie de saint Marcouf. — Les deux anciennes vies de ce saint sont publiées dans le Recueil des Bollandistes, t. 1^{er} du mois de mai.

Vie de saint Ouen. — Première vie, composée au commencement du huitième siècle, dans les Bollandistes, août, IV, 805. — Deuxième vie, remontant au dixième ou au commencement du onzième siècle : Ibid., IV, 810. — Troisième vie remontant au commencement du onzième siècle : Bibliothèque impériale, supplément latin, 709 bis.

L. DELISLE,
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU LIMOUSIN.

Bulletin, tome VII.

La Société archéologique et historique du Limousin n'en est pas à ses débuts, et elle maintient son rang parmi les plus actives et les mieux dirigées des Sociétés savantes de nos départements. Tout en variant ses investigations, tout en étendant le cadre de ses travaux, elle sait leur conserver l'ensemble nécessaire en ne s'écartant jamais, ou le moins possible, de son vrai domaine, qui est le Limousin, et on pourra un jour, rien qu'avec le secours de cette collection d'articles et de Mémoires, écrire la statistique monumentale et l'histoire de cette ancienne province.

La partie historique occupe dans cette publication une plus grande place que la partie purement archéologique, ceci est naturel; je le remarque seulement pour expliquer la brièveté de ce rapport: Un Catalogue des émailleurs de Limoges avec de nouveaux noms, par M. Maurice Ardant; une notice historique bien faite, mais trop sommaire, sur l'église de Saint-Léonard, construction des douzième et treizième siècles, par M. Félix Narjoux; une dissertation un peu confuse sur l'origine et la destination des *tumuli* ou orières de Beaune, par M. Maurice Ardant; un Mémoire sur les antiquités de l'arrondissement de Saint-Yrieix, par M. Gondinet, qui a le tort d'être lui-même une antiquité, puisqu'il date de 1821; telle est la part faite à l'archéologie. Les érudits pourront, sur ces indications, recourir aux publications de la Société; mais je propose de réimprimer, dans le *Bulletin* du comité, la liste des émailleurs donnée par M. Maurice Ardant. Cette liste n'occupe que deux pages, et bien que des noms nouveaux et des dates qui semblent précises demandent, avant d'être adoptés, à passer au crible d'une critique sévère; cependant les uns et les autres intéresseront les amateurs d'anciens émaux, qui étudient encore l'histoire de cet art national en dépit des tentatives faites récemment pour dépouiller la ville de Limoges d'une gloire huit fois séculaire.

Communication de l'abbé TISSERAND, correspondant à Vence.

M. l'abbé Tisserand, en adressant au Comité des communications intéressantes, a d'autant plus de mérite que le département qu'il habite aujourd'hui se prête moins à son zèle et que nos autres correspondants y apportent plus d'indifférence. La description de la cathédrale de Vence mériterait d'être citée en partie dans la *Revue des Sociétés savantes*. On supprimerait le marché passé en 1767 avec le sculpteur génois Schiaffini pour la construction et la sculpture du maître-autel. La date de ce document, rapprochée du mérite secondaire de l'artiste, motive ce retranchement.

M. Tisserand envoie en outre une photographie exécutée d'après des statuettes et des reliquaires en argent appartenant à Saint-Paul-du-Var. Il les croit *très-anciennes*, mais ce sont des productions assez ordinaires de l'orfèvrerie des quatorzième, quinzième et seizième siècles. Il y aurait lieu de demander à M. Tisserand, et en général à tous nos correspondants, d'ajouter à la description des objets d'orfèvrerie, à leurs dessins, à leurs photographies, un renseignement qu'on a pu négliger jusqu'ici parce qu'on n'en aurait tiré aucune utilité, mais qui devient désormais, après les études entreprises dans les documents de nos archives, une source d'information des plus précises. Je veux parler des marques de poinçons qui ont été frappés sur ces objets, soit à la maison commune, soit par les orfèvres. Ces marques pourront servir dans beaucoup de cas à fixer d'une manière irrécusable l'origine et la date de la fabrication de ces monuments de l'art.

Le comte DE LABORDE,
Membre du Comité.

LE CAMP ROMAIN DE DALHEIM. — Trois rapports sur les fouilles exécutées par ordre de l'administration générale des travaux publics du grand-duché de Luxembourg. — Extrait des publications de la *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg*. 1851-1855.

Sur l'un des vastes plateaux du duché de Luxembourg d'où l'œil embrasse la vallée de la Moselle depuis Remich jusqu'à Metz, exista autrefois un grand établissement militaire, et, selon toute apparence, la station où l'on relayait entre Metz et Trèves, station dont le nom manque dans l'itinéraire d'Antonin. Ce lieu, qui dépend de la commune de Dalheim, est appelé Petzel dans la langue du pays. Au commencement du dix-septième siècle, il était encore couvert de ruines apparentes qui furent signalées par l'érudit Guillaume Wilhelm. Tous les topographes du Luxembourg en ont parlé comme d'une mine inépuisable d'antiquités. L'ouverture d'une grande route qui le traverse aujourd'hui ayant été votée en 1850 par la Chambre des députés du grand-duché, l'administration des travaux publics prit des mesures pour assurer la conservation de tous les objets qui seraient découverts. Des subventions furent allouées en même temps pour pousser les explorations au delà du tracé de la route. La Société savante du Luxembourg a fait connaître le résultat des travaux dans trois rapports consécutifs, qui sont dus à la plume de son secrétaire, M. Namur.

Le rapporteur a eu soin de résumer les découvertes antérieures à celles dont il avait à tenir registre. Avant 1851, assez de choses étaient déjà sorties du sol pour qu'on pût reculer jusqu'au temps de la Gaule indépendante l'origine du camp de Dalheim. Les Romains s'y étaient établis lors de la conquête et n'avaient pas cessé d'y séjourner pendant toute la durée du haut empire. La composition d'un enfouissement considérable de monnaies, déterrées en 1842, semblait indiquer qu'ils en avaient été chassés temporairement entre les années 312 et 317.

Les nouvelles fouilles ont confirmé pleinement le fait d'une première destruction, par le grand nombre de fondations qu'on a trouvées où avaient été employés comme matériaux des débris de monuments plus anciens. On a pu également acquiescer la conviction qu'une seconde destruction, dont l'établissement ne se releva plus,

fut consommée du temps de Valentinien III : cela résulte de l'absence de toute monnaie postérieure à cet empereur ; et tout le monde acquiescera aux conclusions de la Société archéologique du Luxembourg , lorsqu'elle déduit de cette circonstance que le camp de Dalheim a péri sous les coups d'Attila.

La direction d'une centaine de murs de fondation a été reconnue et relevée sur un plan qui accompagne le deuxième rapport. En fait de ruines qu'il soit permis de rapporter au camp proprement dit, on signale un énorme massif qui paraît avoir été la base d'une pyramide, et un tronçon de rempart. Les autres lignes de pierres seraient les décombres de logis intérieurs ou d'habitations établies hors du camp.

Environ 6,000 monnaies romaines d'argent et de bronze présentent 912 types différents. La série des impériales y figure presque au complet jusqu'à la limite précédemment indiquée , c'est-à-dire jusqu'à Valentinien III. Les consulaires sont en petit nombre et toutes des dernières années de la république. Il faut joindre à ce contingent trois bronzes gaulois anépigraphes et très-frustes.

Une hache en silex est, avec ces trois pièces, le seul objet de l'époque celtique qu'on ait recueilli. Ceux de l'époque romaine sont innombrables. Ce sont des fibules de bronze de toutes les formes, quelques-unes émaillées, des boutons d'attache, des bagues d'or et de bronze, des boucles d'oreilles, des cuillers en bronze et en argent, des statuettes en bronze et en terre cuite, des balances romaines, des clefs, des outils de tailleur de pierre, de charpentier et de potier de terre, des débris d'armes, des fers de chevaux, de ces prétendues hipposandales qui sont bien plutôt des étriers de barbares, des perles en terre cuite, des fragments de verre, des tessons ou pièces entières de poterie de toutes les qualités, rouge, noire, jaune, grise, unie ou chargée d'ornements. L'épigraphie n'est représentée que par des fragments d'inscriptions très-mutilés, par un cachet d'oculiste et par les marques de fabrique qui sont sur un certain nombre de vases. Deux mots moulés en relief et à l'envers sur la panse d'une grande jatte nous semblent devoir être lus autrement que l'a fait le judicieux rapporteur des fouilles. Il a cru distinguer ALPINI EORVM, et, sur ce fondement, il a émis l'opinion que le vase aurait appartenu à l'une des cohortes alpines. Nous proposons à la place de ALPINI EORVM, ALPINI FORM, car le second mot ne se compose que de quatre lettres et l'initiale n'a pas de traverse par en bas. C'est, selon nous, une simple marque de fabrique.

Quinze planches très-soigneusement gravées représentent les

principaux objets mentionnés dans les rapports; sur la dernière est l'image d'un monument commémoratif qui doit être élevé sur le lieu des fouilles aux frais de l'administration des travaux publics. Il y a, de plus, le plan ci-dessus mentionné des substructions qui ont été mises à découvert, et une carte topographique des environs de Dalheim.

J. QUICHERAT,
Membre du Comité.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS. — Annuaire départemental pour 1854, 1855, 1856 et 1857.

La Société d'émulation de la Vendée, fondée en 1854, publie depuis ce temps un Annuaire qui promet de tenir un rang honorable parmi les recueils qui s'occupent d'archéologie.

L'un des premiers soins de la Société a été d'ouvrir au chef-lieu du département un musée destiné à recevoir les antiquités du pays. Nous avons dans le volume de 1855 la description, par M. Leroy de la Brière, des objets qui vinrent, dès l'origine, se placer dans cet établissement. Ils ont été fournis par quatre localités nommées le Langon, Jard, Lévinieres et la Créancière.

Au Langon appartient deux fragments de statues de la décadence, qui représentent un torse de Diane et une tête de jeune homme, une médaille d'or d'Auguste avec le bœuf cornupète et l'exergue *Imp. X.*, enfin l'inscription

**VERPANT
ROMVLVSL**

enfermée dans un encadrement sur une petite pierre qui n'a pas plus de 50 centimètres de largeur.

Une jatte en terre rouge, qui a servi d'urne cinéraire, provient du Jard. Elle est remarquable par ses ornements et par l'inscription **PARAIB** qui a été moulée à l'envers sur la panse.

La série la plus intéressante est un nombreux assortiment d'urnes cinéraires qui ont été déterrées à la Créancière, dans un espace très-resserré autour duquel on a constaté les substructions d'un mur d'enceinte. Cinq grands bronzes d'Auguste, Domitien, Trajan et Adrien donnent approximativement la date de ces inhumations. Leur pauvreté fait conjecturer à M. Leroy que là fut le cimetière d'une colonie d'ouvriers qui exploitaient une mine de fer située dans les environs.

Le volume de 1856 renferme un travail important d'un archéologue dont la réputation est depuis longtemps établie par l'étendue de ses vues et par les idées qu'il a introduites dans l'étude de la numismatique. Je veux parler de M. Benjamin Fillon, de Fontenay-le-

Comte. Le Mémoire qu'il a fourni à l'Annuaire de la Vendée a pour sujet une découverte de médailles, ustensiles et bijoux de l'époque gallo-romaine, découverte faite près du Veillon, dans le canton de Talmond.

Une taupe ayant amené quelques pièces de bronze à la surface d'un champ cultivé, on fouilla à cet endroit, et l'on arriva à un petit caveau maçonné dans l'épaisseur d'une fondation romaine, d'où sortirent deux vases de bronze remplis de bijoux, des pièces d'argenterie et un amas de plus de 30,000 monnaies d'or, d'argent, de billon et de bronze. Malheureusement cette découverte avait pour auteurs des paysans qui n'en pouvaient pas apprécier la valeur et qui appréhendaient l'intervention de personnes plus instruites qu'eux. Le trésor du Veillon fut gaspillé; il s'en alla dans une infinité de mains pour devenir à la fin la proie des brocanteurs. Ce n'est qu'au prix d'une laborieuse enquête que M. Fillon est parvenu à constater l'état des choses. Il a retrouvé les fragments des deux vases de bronze au musée de Napoléon-Vendée, et à celui de Nantes deux lots de bijoux et d'ustensiles; il a pu voir entre les mains des amateurs un assez grand nombre de monnaies pour être édifié sur la composition du dépôt. Comme pas une pièce n'était postérieure au second consulat de Postume, il a déduit de cette circonstance l'époque de l'enfouissement, qui serait l'année 264 ou 265 de notre ère; et, en rappelant que plusieurs dépôts analogues ont été déterrés récemment dans l'ouest de la France, notamment en Bretagne et en Poitou, il est arrivé à la conclusion historique que, de l'une de ces deux années 264 ou 265, date une invasion des Allemands provoquée par Gallien, qui croyait rentrer en possession de la Gaule par l'assistance des barbares.

M. Fillon cite comme pièces importantes de la série monétaire trouvée au Veillon, un *aureus* d'Antonin avec le revers du temple et la légende *Templ. divi Aug. rest. cos. IIII*, et un exemplaire du grand bronze de Postume au revers d'Hercule avec la légende *Herculi deusoniensi*.

Parmi les pièces d'argent et de billon, il n'a reconnu aucun type nouveau qui méritât d'être signalé. Il s'est servi seulement des deniers à la légende *Deo volkano* pour confirmer la lecture, désormais inattaquable, de la fameuse inscription de Nantes, et des deniers de Salonine avec le revers *in pace*, pour prouver, contrairement à une opinion proposée depuis peu, que ces mots n'indiquent point une émission postérieure à la mort de l'impératrice: cela résulte de la date qu'il a commencé par assigner au dépôt du Veillon. Son Mé-

moire se termine par un essai de classification chronologique des monnaies de Gallien et de Postume.

L'étude des monuments du moyen âge est représentée dans l'Annuaire par M. L. Audé, qui, depuis la fondation du recueil, a inséré dans chacun des volumes le résultat d'une suite d'explorations auxquelles il se livre sur les communes du département. Les notices de M. Audé sont destinées à former plus tard un voyage historique et archéologique. Il a soin de donner le plan et, quand il le juge à propos, les élévations totales ou partielles des principaux monuments sur lesquels il appelle l'attention du lecteur. Ses dessins ne manquent pas d'un certain mérite d'exécution; ils ne nous semblent pas cependant assez complets pour que l'auteur se dispense de toute description, comme il le fait quelquefois. Nous exprimerons aussi le regret que, lorsqu'il décrit, le langage technique dont il se sert n'ait pas toujours la précision désirable. Il donne, par exemple, à nos bretèches de fortification le nom arabe de *moucharaby* qui n'a jamais été usité en France. Dans un endroit il appelle *voûte sphérique renforcée par des arêtes* une pièce de voûte figurée au plan comme une croisée d'ogives; plus loin, il dit *formé de deux voussoirs dont le supérieur est rectangulaire et l'autre orné d'un tore sur l'angle*, un arc à deux bandeaux garni de boudins sur les arêtes inférieures. Nous craignons encore qu'il n'ait été trompé par un principe qu'il faut bien se garder d'étendre à toutes les provinces, lorsqu'il attribue invariablement aux approches de l'an 1200 toutes les églises ou parties d'église où il trouve l'emploi de l'arc brisé. Dès le déclin du onzième siècle, on a brisé beaucoup de cintres dans les constructions du bas Poitou.

Quoi qu'il en soit, on voit par les choses sur lesquelles insiste M. Audé qu'il a le sentiment et la connaissance du moyen âge, et il a déjà signalé des monuments d'une véritable importance. Nous citerons comme tels les ruines des trois châteaux de Pouzauges, des Châtelliers-Châteaumur et de la Flocellière. Les deux premiers sont des donjons carrés, flanqués, comme celui de Loches, de contre-forts ronds, et cette circonstance nous semble devoir faire remonter leur construction au commencement du douzième siècle. A la Flocellière, le donjon, plus moderne d'au moins un siècle, consiste en une tour ronde aplatie sur un côté et garnie d'un escalier extérieur en tourelle.

En Vendée comme ailleurs, et peut-être plus qu'ailleurs, les églises de campagne présentent dans leur fabrique l'ouvrage de plusieurs siècles. En généralisant les observations consignées par M. Audé, il

semble que la première construction du plus grand nombre remonte aux approches de l'an 1100. Le plan primitif est celui d'une croix latine formée par un vaisseau unique de cinq travées, par le milieu duquel passe un court transept. Le chevet, qui est plat, dévie sensiblement hors de l'axe de l'édifice. Ces dispositions ont été altérées au quatorzième et au quinzième siècles par l'addition de collatéraux tantôt à la nef, tantôt au chœur, d'autres fois dans toute la longueur du vaisseau. Au quinzième siècle appartiennent aussi des garnitures de machecoulis et de bretèches, construites par dehors pour convertir l'église en forteresse. Enfin des réparations considérables et sans caractère fixe ont suivi les guerres de religion.

Voici les noms des communes qui ont déjà eu leur notice dans l'Annuaire : Réaumur, Pouzauges, Puy-Papin, Moulleron-en-l'areds, Saint-Germain-l'Aiguiller, le Tallud-Sainte-Gemme, la Meilleraye, Tilly, Chavagnes-les-Redoux, Monsireigne, le Boupère, les Châteliers-Châteaumur et la Flocellière.

J. QUICHERAT,
Membre du Comité.

LE SUIRE DE SAINT GERMAIN D'AUXERRE.

L'abbé Lebeuf échangea, en 1752, avec l'abbé Fenel, son collègue à l'Académie des inscriptions, quelques lettres érudites, que M. Benoit, procureur impérial à Auxerre, a communiquées récemment au Comité.

Ces lettres ont pour objet l'examen de l'antiquité attribuée à l'étoffe connue sous le nom de *suire de saint Germain*. On sait que ce nom a été donné à la pièce de soie qui passe pour avoir servi à ensevelir le corps du grand évêque d'Auxerre, mort en 448, à Ravenne, où il était allé demander à Valentinien III le pardon des Armoricains révoltés. L'étoffe, conservée d'abord dans le trésor de l'église abbatiale de Saint-Germain, à Auxerre, est devenue, par suite de la suppression des établissements religieux lors de la révolution, la propriété de l'église de Saint-Eusèbe, dans la même ville. Elle est en soie, d'un fond violet, parsemé régulièrement de rosaces et d'aigles jaunes, d'un très-beau style (1).

Les témoignages de la vénération publique avaient éclaté à Ravenne durant la maladie et à la mort de saint Germain. L'impératrice Placidie avait donné une riche étoffe pour embaumer le corps du prélat; l'empereur aurait voulu pourvoir lui-même aux frais de sa translation dans l'Auxerrois, dont les populations redemandaient avec instance les reliques de leur évêque, déjà placé aux rang des bienheureux.

La précieuse enveloppe s'altéra sans doute à la longue. Le corps, d'abord exposé à la vue et aux hommages des fidèles, fut ensuite renfermé dans une chasse. La piété des princes, attirés auprès du cercueil de l'évêque d'Auxerre, renouvela peut-être plusieurs fois les étoffes qui recouvraient le corps ou la chasse; mais, pour les religieux de Saint-Benoît, gardiens de son tombeau, le suaire du saint patron était toujours la pièce même donnée en 448 par l'impératrice Placidie.

Lebeuf avait deux motifs pour ne pas laisser passer sans l'atta-

(1) Les nouveaux éditeurs des *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse*, par l'abbé Lebeuf, MM. Challe et Quantin, ont donné un fac simile colorié du suaire, au tome I^{er}, page 72.

quer l'anachronisme qui se perpétuait ainsi complaisamment à l'abbaye de Saint-Germain : sa déliance archéologique, tenue en éveil par son bon sens, et sa mesquine jalousie contre les religieux Bénédictins, ses compatriotes. Dans la lettre du 4 mars 1752, il signale l'erreur en termes peu mesurés ; il appelle à son aide l'expérience de Fenel, qui s'était beaucoup occupé de l'histoire de l'industrie et des manufactures anciennes. Lebeuf n'ignore pas qu'en 859 Charles le Chauve avait fait couvrir de belles étoffes la chasse de saint Germain ; mais son désir d'humilier les prétentions des moines d'Auxerre ne peut accorder encore cette antiquité à leur relique. Il trouve dans les comptes des dépenses de la ville qu'en l'année 1479 la municipalité d'Auxerre fit l'emplette d'une pièce de soie pour décorer la chasse de son patron et la faire honorablement figurer dans une procession publique. Cette circonstance lui suffit. Lebeuf en conclut non-seulement que le suaire de saint Germain est l'étoffe achetée alors par la ville d'Auxerre, ce qui n'est pas absolument impossible, quoique peu vraisemblable ; il veut, et là est sa propre erreur, il veut que l'étoffe même du suaire ne puisse être plus ancienne que le quinzième siècle et le voisinage de l'an 1479.

Fenel satisfait amplement et sagement son correspondant. Sa discussion, plus convenable et plus modérée que celle de Lebeuf, sera lue avec intérêt. Fenel n'a pas de peine à démontrer que la soie ne fut introduite et cultivée dans les pays baignés par la Méditerranée qu'après le règne de Justinien, au sixième siècle. Procope (1) et Zonaras (2) sont à cet égard très-explicites. Croyant par ce seul fait avoir détruit les prétentions des Bénédictins d'Auxerre, Fenel cherche à déterminer lui-même l'origine de leur suaire. Il reconnaît les difficultés de l'attribution. Il ne pense pas que l'étoffe soit d'un travail grec. Il croit qu'elle a été fabriquée assez tardivement, après le perfectionnement des procédés chimiques qui permirent de donner aux tissus les couleurs vives et durables qu'on appelle le grand teint. La forme et la couleur des aigles, tramés de soie jaune sur fond violet, lui paraissent les caractères les plus propres à fixer approximativement l'âge du monument. Résolu à rajeunir aussi le suaire, il trouve dans tous ces ornements des preuves incontestables d'une fabrication récente. Les aigles vivants, dit Fenel, sont généralement noirs, tandis que sur le suaire d'Auxerre ils sont jaunes ; donc ce sont des aigles de métal, des aigles d'or, et les règles du

(1) De Bello Gothico, l. IV, c. xvii.

(2) Annales, l. XIV, c. ix, t. I, p. 69, éd. du Cange.

blason qui défendent de mettre métal sur métal ou couleur sur couleur ont été parfaitement observées dans la fabrication de l'étoffe.

Fenel ne peut pas néanmoins admettre avec Lebeuf que la pièce soit seulement du quinzième siècle. Il la croit plus ancienne, et il détruit ainsi toutes les conséquences que Lebeuf avait voulu tirer des comptes municipaux de 1479. Fenel ne peut se refuser à remonter d'une centaine d'années l'âge du suaire. Il pense qu'il est au moins du quatorzième siècle, et y voit un fragment d'étoffe fabriquée pour la maison de quelque illustre seigneur qui portait des armoiries de violet aux aigles d'or, semé de roses sans nombre.

Nous ajouterons un mot seulement à l'analyse que nous venons de donner des lettres des deux savants antiquaires, dont nous proposons l'impression, en regrettant de trouver dans la première lettre de Lebeuf quelques expressions peu convenables, que la familiarité d'une correspondance privée semblait sans doute excuser (1).

Si l'on ne peut reporter au règne de Valentinien III l'époque de la fabrication de l'étoffe de soie qu'on désigne depuis longtemps sous le nom de suaire de saint Germain, il faut remarquer aussi que Fenel tire des conclusions absolument forcées de l'ignorance où étaient encore au cinquième siècle les Occidentaux de la culture du bombyx et de la manipulation de la soie.

Puisque les empereurs de Constantinople avaient un si grand intérêt à enlever aux Persans les bénéfices du transit des étoffes de soie que le commerce de caravane amenait par des transports successifs, depuis la Chine et les Indes jusqu'en Europe, ce transit devait être considérable, et les étoffes de soie devaient être assez communes, au moins dans le palais des princes, pour que l'impératrice Placidie ait pu donner en 448 une pièce de soie destinée à l'ensevelissement de l'illustre prélat que l'Église et l'Empire venaient de perdre. Peut-être le suaire d'Auxerre remonte-t-il au neuvième siècle et provient-il du don fait par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Germain. De l'avis des hommes les plus compétents, il n'est certainement pas postérieur au treizième siècle, et il peut être bien plus ancien. L'examen de la trame et de l'étoffe même fournirait des éléments utiles de comparaison. D'après le caractère des ornements dessinés dans l'étoffe, motifs assez communs sur les monuments orientaux, on doit croire qu'elle provient des fabriques grecques de l'Asie Mineure, peut-être des fabriques arabes de la Syrie, de la Mésopotamie ou de la Sicile. Un seul fait prouve

(1) Ces lettres sont imprimées plus loin, page 676.

la multiplicité et l'activité des manufactures de riches étoffes au treizième siècle dans les pays que les Francs occupaient ou avoisaient. En 1288, quand le sultan Kélaoun s'empara de Tripoli sur les chrétiens, il y avait dans la ville quatre mille petits métiers à tisser la soie (1). A la même époque, la seule ville d'Almería, en Espagne, avait 800 métiers à confectionner les écharpes et autres étoffes de soie ou de laine (2).

DE MAS-LATRIE,
Membre du Comité.

(1) Sanudo Secret, *fidcl. crucis*, ap. Bongars, p. 165; M. Reinaud, *Extrait des chron. arabes*, p. 562.

(2) Makrizi, *Histoire des sultans mamelucks*, trad. par M. Quatremère, t. II, 1^{re} partie, p. 103.

SECTION DES SCIENCES.

MÉMOIRES DE GÉOLOGIE publiés dans le tome VIII des *Annales de la Société impériale d'agriculture de Lyon* (2^e série, 1856).

Ce volume contient :

1^o Un grand travail de M. Gruner, ancien directeur de l'École des mineurs de Saint-Etienne, aujourd'hui professeur à l'École des mines de Paris, qui a pour titre : *Essai d'une classification des principaux filons du plateau central de la France, avec indication des roches éruptives et des soulèvements auxquels ils semblent se rattacher, suivi de la description spéciale des anciennes mines de plomb du Forez*. 123 p. gr. in-8^o et 2 pl.

2^o Une note de M. Jaubert, conducteur des ponts et chaussées à Draguignan (Var); intitulée : *Description d'une espèce nouvelle d'ANCYLOCERAS de l'étage néocomien de Castellane (Basses-Alpes)*, 4 p. et 1 pl.

Ce dernier travail a de l'intérêt pour les personnes aujourd'hui assez nombreuses qui se livrent à l'étude des corps organisés fossiles ; mais il ne saurait être analysé.

Je passe donc au Mémoire de M. Gruner, qui mérite au plus haut degré l'attention des géologues. C'est l'étude la plus complète qui ait paru sur la question des filons, question non moins importante au point de vue scientifique qu'au point de vue industriel.

Les filons sont des fentes ouvertes à travers les masses minérales qui constituent l'écorce terrestre, et qui ont été remplies de matières diverses venant de l'intérieur du sol : c'est le gisement de la plupart des minéraux et des minerais métalliques.

Ce mode d'origine, du dedans au dehors, désigné sous le nom d'*éruptif*, est commun à un très grand nombre de masses minérales. La plupart des granites et des roches granitoides, les porphyres, les trachytes, les basaltes, etc., sont venus au jour de cette manière. Aussi les *filons* et les *roches éruptives* sont-ils dans une dépendance mutuelle, surtout quant à ce qui concerne leur âge relatif, et une **classification chronologique des uns entraîne nécessairement la clas-**

sification des autres. C'est, en effet, ainsi que procède M. Gruner, et son travail n'en est que plus précieux.

Il résulte aussi de l'association des filons aux roches éruptives que c'est dans les pays de montagnes qu'il faut les étudier. Le champ d'observations de M. Gruner a été le *plateau central* de la France; mais de temps à autre il a su s'étendre aux contrées de même constitution géologique, comme les Vosges ou la Bretagne.

Le sol de ces régions montagneuses, qui forment autour de la grande dépression de la France septentrionale (bassin de Paris) un bourrelet saillant et de nature tout à fait différente, est essentiellement granitique. M. Gruner, comme tous les géologues, distingue deux granites; mais il signale un caractère important qui les distinguent nettement lorsqu'on les observe en place : l'un est schisteux, et passe au *gneiss*; c'est l'assise la plus ancienne du sol; toutes les autres roches la recouvrent ou la traversent; l'autre a une structure compacte, éminemment cristalline, et présente partout les caractères les plus nets de son origine éruptive. Il est postérieur au premier, et M. Gruner le désigne sous le nom de *granite éruptif*.

Sur le granite schisteux reposent « le gneiss ordinaire, puis les schistes quartzo-micacés et talqueux, et par-dessus, vient un ensemble de schistes argileux, presque toujours plus ou moins endurcis, satinés ou gaufrés. »

Ce système schisteux a tous les caractères d'un dépôt sédimentaire, bien qu'on n'y rencontre point de fossiles. La façon dont il recouvre le granite ancien montre bien que lors du dépôt de ces schistes le granite ne formait ni montagnes ni saillies; car toutes celles qui existent sont dues à des phénomènes postérieurs.

Le premier de ces phénomènes auquel se rattachent des filons est, d'après M. Gruner, l'apparition du granite éruptif, celui des hautes montagnes du Forez et de la chaîne du Pilat. Ces éruptions ont plissé et froissé les schistes; et pendant la sortie aussi bien que pendant le long refroidissement du granite, de la silice s'est échappée de cette roche sous forme d'émanations gazeuses, liquides ou gélatineuses, selon les températures et la pression. Cette silice a pénétré les moindres fissures, formant tantôt des lentilles, des nœuds que les feuilletts schisteux contournent, tantôt des filons en général très-minces, souvent ramifiés ou ondulés, qui coupent les feuilletts dans toutes les directions.

Ce sont donc là les plus anciens filons, appartenant au premier type de M. Gruner. Ils sont formés de quartz blanc, laiteux, et l'on n'y rencontre en fait de matières étrangères que de faibles mouche-

tures pyriteuses, mais jamais ni galène ni blende. Ce ne sont donc pas des filons métallifères.

Nous avons eu souvent l'occasion de vérifier l'exactitude des conclusions de M. Gruner relativement à ce premier type de filons. Nous citerons en particulier les environs de Villefort, dans les montagnes de la Lozère, formées, comme les Cévennes, du même granite éruptif que les montagnes du Forez ; la magnifique fracture de l'Ardenne dans laquelle coule la Meuse depuis Charleville jusqu'à Givet, et qui, indépendamment des accidents de terrains les plus variés dus à ces plissements des schistes et à leur pénétration par des filons de quartz, présente aux yeux du voyageur un aspect pittoresque et grandiose qui ne le cède pas aux rives si vantées du Rhin.

Nous sommes porté à croire, d'après nos observations, que ces premiers filons sont postérieurs à une partie au moins de la période silurienne.

Passons au deuxième type de filons. Tout le monde connaît la terre à porcelaine de Saint-Yrieix. Cette terre ou *kaolin* est du *feldspath* décomposé, et ce feldspath est en cristaux tellement énormes, qu'un seul peut quelquefois fournir à une exploitation de plusieurs années. Ce feldspath est lui-même partie intégrante d'une roche granitoïde appelée *pegmatite*. La pegmatite est postérieure au granite éruptif, car elle le traverse, notamment à Vauray (Haute-Vienne), en y injectant des veines aussi bien que dans les schistes voisins. Ces filons de pegmatite renferment quelquefois dans leur intérieur des zones de quartz compacte gris-laiteux avec une tranche mince d'*antimoine sulfuré* au milieu. D'autres filons d'antimoine sulfuré se montrent seuls au milieu du gneiss, mais dans le voisinage de masses de pegmatite. Ces filons sont, en outre, accompagnés de minéraux assez variés, le wolfram, l'oxyde d'étain, la pyrite arsénicale, la tourmaline, l'émeraude, le grenat, l'andalousite.

M. Gruner rapporte à l'éruption des pegmatites la plupart des filons quartzeux antimonifères de la Lozère, de la Haute-Loire et de l'Auvergne.

Ces filons, postérieurs aux précédents, sont antérieurs au terrain houiller ; ils sont donc de la fin de la période dévonienne ou de la période carbonifère.

Les filons du troisième type ne sont pas plus métallifères que ceux du premier, au moins au N.-E. du plateau central ; ils ne renferment avec le quartz que du spath calcaire blanc opaque. M. Gruner les rattache aux éruptions d'une autre roche granitoïde, mais dont la structure est essentiellement porphyrique, ce qui lui a valu le nom

de *porphyre granitoïde*. Ce porphyre serait venu à la fin de la période du calcaire carbonifère. Son éruption avait déterminé, le long des lignes de fracture, de fortes sources thermales amenant en dissolution de la silice, qui a pénétré les derniers dépôts carbonifères et les grès à anthracite du Rouannais antérieurs à la houille.

Le quatrième type de filons se lie avec l'éruption d'une quatrième roche, le *porphyre quartzifère*, qui a traversé le granite du Forez et des montagnes de Tarare, où il forme des masses importantes. Ce porphyre, qui diffère du précédent par son abondance en quartz, a, d'après M. Gruner, précédé immédiatement le dépôt de la houille. C'est son apparition qui aurait formé les dépressions de Saint-Etienne, de Sainte-Foy-l'Argentière et de Saône-et-Loire.

Ainsi le sol se modifiait successivement par la sortie des pegmatites, des porphyres granitoïdes et quartzifères, de telle sorte qu'à l'époque où la végétation houillère se développait, il y avait en France, là où sont aujourd'hui nos régions montagneuses, de hautes terres escarpées entre lesquelles des dépressions plus ou moins vastes ont servi de bassins où s'est formé ce précieux combustible. Les mêmes effets se sont produits en Bretagne, sur le versant nord de l'Ardenne, dans les Vosges, le Palatinat et le Midi de la France, sans compter les contrées étrangères.

Pour cette production de la houille, il fallait des conditions physiques et une configuration toutes spéciales du sol, qui ne se sont jamais présentées à une autre époque d'une manière à beaucoup près aussi générale et aussi avantageuse.

Les filons qui ont suivi l'éruption des porphyres quartzifères sont de quartz blanc laiteux intimement associé au porphyre lui-même, tellement que M. Gruner n'hésite pas à dire que les sources siliceuses qui leur ont donné naissance ont coulé au moment même de l'apparition du porphyre, lorsque la roche éruptive était encore douée d'une température élevée, et qu'elle se fissurait sous l'influence d'un refroidissement lent.

Ces filons du quatrième type ne sont point métallifères.

Cinquième type. — Les porphyres quartzifères ont été suivis par d'autres porphyres auxquels, en raison de leur pâte argilo-feldspathique compacte ou terreuse, on a donné le nom d'*argilophyres* ou d'*eurites*. Ces eurites ont traversé les couches du terrain houiller, tandis que les porphyres quartzifères n'y pénètrent jamais. Les conglomérats du terrain houiller renferment souvent des fragments de porphyres quartzifères, jamais de fragments d'eurites, même lorsque cette roche existe dans le voisinage. Il est donc bien établi que les eurites sont postérieures au terrain houiller.

De ces eurites partent des filons de quartz d'un blanc de neige, sans le moindre aspect gras, à structure fibreuse, quelquefois veiné comme les agates. Il est sans mélange, en sorte que le cinquième type n'est, lui non plus, aucunement métallifère dans les contrées qu'a explorées M. Gruner.

M. Gruner a observé ces faits dans la Creuse; il les signale dans le Morvan et dans beaucoup d'autres points où ils sont moins nets.

Nous rappellerons que ces eurites jouent un rôle considérable dans le Palatinat, et que dans toute cette contrée on les voit à chaque pas traverser le terrain houiller le plus récent. De plus, les conglomérats du grès rouge des bords de la Nahe, considéré comme appartenant à la base du *terrain permien*, qui a succédé au terrain houiller, est souvent rempli de fragments de ces eurites. Leur âge est donc fixé de la manière la plus précise.

Le sixième type de filons est de beaucoup le plus important, à tous égards, dans le plateau central. « Il se compose de filons nombreux et puissants, les uns presque exclusivement quartzeux ou barytiques, les autres plombeux ou zincifères, la plupart à la fois quartzeux, barytiques et plombeux. » De là les noms de système baryto-plombeux ou baryto-quartzeux, par lesquels M. Gruner le désigne.

Ces filons traversent tous les terrains qui précèdent les assises jurassiques, et viennent mourir dans les premiers dépôts de cet étage. Les gîtes de galène qu'ils produisent à la partie inférieure du lias autour du Morvan, ceux de galène et de blende dans les parties moyennes de cet étage dans l'Aveyron, ceux du lias supérieur du Nontronnais, et beaucoup d'autres que cite M. Gruner non-seulement autour du plateau central, mais dans les Vosges et la forêt Noire, et jusque dans les Alpes, sont des preuves évidentes que pendant toute l'époque liasique, des émissions prolongées de substances minérales variées sont venues répandre leurs produits non-seulement dans les fissures du sol qui leur ouvraient une issue, mais aussi au milieu des sédiments que la mer amenaient sur les côtes.

M. Gruner passe en revue tous les filons plombo-barytiques du Forez et du Lyonnais, ceux du Pilat, du Beaujolais, du Morvan, des parties occidentales et méridionales du plateau central. Les faits qu'il cite, et qui sont beaucoup trop nombreux pour que nous puissions même les grouper, l'amènent à conclure :

1° Que les filons baryto-quartzeux ou baryto-plombiques du plateau central ont, à l'origine de la période liasique rempli des fentes généralement dirigées du N.-O. au S.-E., les unes déjà préexistantes

et simplement réouvertes, prolongées ou élargies, les autres positivement ouvertes pour la première fois ;

2° Que ces fentes furent remplies et même encore agrandies pendant la période entière du lias ; que généralement le fer et le quartz furent à l'origine les éléments dominants, tandis que la galène, la blende, et surtout la barytine, puis, en proportions moindres, le cuivre, le manganèse et le spath fluor, semblent appartenir plutôt à la dernière moitié de la période liasique.

Nous rappellerons qu'en effet c'est à des émissions ferrugineuses qui ont laissé la trace de leur passage sous forme de filons à travers le granite de Semur qu'est due cette curieuse transformation en fer oligiste cristallisé de coquilles de cette époque, qui semblent avoir vécu dans le voisinage des eaux douces, et que ce phénomène a cessé avec le dépôt des assises les plus inférieures du lias. Nous citerons aussi les coquilles de l'oolite inférieure d'Alençon, dont le test est transformé en barytine, apportée par les filons de quartz qui traversent le granite de cette contrée.

Ces faits sont conformes aux conclusions de M. Gruner ; seulement le dernier prolonge un peu la période d'action des filons quartzobaryteux.

Ces filons si nombreux, et dont l'âge se trouve si bien déterminé, sont-ils, comme les précédents, une conséquence de l'apparition de certaines roches éruptives. M. Gruner le pense, et les attribue à l'arrivée des *serpentes*, bien que ces roches ne soient souvent elles-mêmes, pour le savant ingénieur, que des schistes anciens fortement modifiés, probablement par suite de leur pénétration intime par une substance venant de l'intérieur. Les filons quartzobaryteux et les serpentes seraient donc alors plutôt les produits indirects de mouvements du sol qui auraient déterminé des fentes et des dislocations, mouvements que M. Elie de Beaumont a classés dans son *Système du Morvan*.

En dehors des six types de filons que nous venons d'énumérer, il en reste un, compris entre le cinquième et le sixième ; c'est celui qui renferme les minerais de fer des Vosges (fer oligiste et hématite brune). Ces filons coupent tous les terrains, jusques et y compris le grès des Vosges, qui a terminé la période permienne. Ils sont donc antérieurs au *trias*, ou contemporains des premières phases de cette période. M. Gruner semble penser que ces filons ferrugineux sont dus à l'éruption d'une roche qui joue un assez grand rôle dans la nature, les porphyres noirs ou *mélaphyres*. Il reste cependant sur ce sujet un point important à élucider. Les *mélaphyres* forment, dans

le Palatinat, de puissantes masses qui là, comme dans le plateau central, ont traversé le terrain houiller sur un grand nombre de points. C'est à cette roche qu'appartiennent les spilites d'Oberstein, si célèbres par leurs agates. Ils forment dans la vallée de la Nahe des escarpements très-pittoresques. Leurs rapports avec les roches voisines sont de la dernière évidence. Partout on reconnaît que, postérieurs au terrain houiller, ils n'ont point traversé le *grès rouge* de cette contrée, considéré jusqu'ici comme la base du terrain permien. Les mélaphyres seraient donc antérieurs à ce dernier terrain, et non postérieurs comme M. Gruner semble le penser, d'après les travaux d'un ingénieur des mines distingué, M. Jacquot.

Quoi qu'il en soit, rien ne s'opposerait à ce que ces porphyres noirs, si riches en fer, n'aient été suivis, *un peu plus tard*, c'est-à-dire à la fin de la période permienne, par de nombreuses sources ferrugineuses qui auraient produit les filons et les amas d'hématites brunes des Vosges.

Telle est l'analyse fort incomplète, sans aucun doute, de l'immense travail de M. Gruner, dont nous avons voulu seulement mettre en lumière les résultats principaux, résultats admis d'ailleurs en partie dans la science depuis plus de vingt ans, car on les trouve indiqués dans l'*Explication de la Carte géologique de France*, t. I, où MM. Elie de Beaumont et Dufrenoy déclarent les avoir empruntés à M. Gruner.

M. Gruner nous semble avoir démontré que « la plupart des filons sont beaucoup moins un produit *immédiat* de roches éruptives qu'un dépôt *lent*, résultant de sources minérales et thermales, provoquées elles-mêmes par des soulèvements ou par l'apparition de roches éruptives. » Dans un Mémoire récent, le savant doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg, M. Daubrée, a montré comment les sources minérales et thermales actuelles ne sont pour ainsi dire que la continuation de ces sources des anciens temps. M. Gruner nous fait voir les eaux de Vichy, de Néris, de Bourbon-l'Archambault, etc., s'échappant encore aujourd'hui des parois des dykes de porphyre. On aime à retrouver dans les périodes géologiques la preuve que les lois qui régissent aujourd'hui notre globe étaient déjà en plein exercice, et qu'il n'est pas nécessaire de recourir à d'autres causes qu'aux *causes actuelles* pour comprendre les phénomènes des temps passés.

HÉBERT,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SECTION DE MÉDECINE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES
NATURELLES ET MÉDICALES DE SEINE-ET-OISE, année 1858.

Quoique de peu d'étendue, le Bulletin de la section de médecine de la *Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise* présente un certain intérêt comme étant la première publication émanée directement de la section de médecine qui se rattache à la *Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise*. Jusqu'ici les Mémoires de cette section avaient paru dans le recueil de la *Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise*; c'est pour la première fois qu'ils paraissent séparément, donnant à cette Société médicale une existence plus indépendante. Nous espérons que cette association savante trouvera dans le zèle et le talent de ses membres le moyen de poursuivre une publication qui s'annonce sous les meilleurs auspices.

Le Bulletin dont j'ai été chargé de rendre compte renferme différents travaux qui peuvent être classés comme il suit : Notices nécrologiques sur des membres de la section de médecine; — Mémoires relatifs à la pathologie interne; — Mémoires de médecine vétérinaire; — Travaux de chimie.

Nous nous bornerons à signaler deux Notices nécrologiques dues à la plume de M. Thibierge, secrétaire général de la section de médecine, sur deux praticiens qui ont occupé une place distinguée dans cette Société savante, M. de Guernel et M. Noble père.

Une Notice biographique qui présente, au point de vue de l'histoire et de la philosophie, un intérêt tout particulier, est celle que M. le docteur Lemazurier consacre à la vie de Jean Hamon.

Entre Versailles et Chevreuse est un vallon solitaire, dans lequel se voient encore les ruines de la célèbre abbaye de Port-Royal-des-Champs. Quand on contemple les faibles débris échappés de la destruction de cet asile célèbre, on évoque involontairement dans son esprit la mémoire impérissable des solitaires de Port-Royal, celle des Pascal, des Lemaistre de Sacy, des Arnault, des Nicolle, etc. En parcourant ces ruines, tristes vestiges des passions religieuses du siècle de Louis XIV, M. le docteur Lemazurier a éprouvé le désir de faire revivre, en quelques pages, le nom et la mémoire d'un des pieux habitants de Port-Royal, que sa qualité de médecin désignait plus particulièrement à ses sympathies : nous voulons parler de Jean Hamon, médecin de la Faculté de Paris, qui fut, comme on le sait,

l'un des compagnons de ces illustres solitaires, et qui vécut avec eux pendant un grand nombre d'années, entre les soins de son ministère de médecin et les pieuses austérités de ces lieux de retraite. Jean Hamon devenu, jeune encore, une des lumières de l'Université de Paris par son éloquence et son habileté dans l'art de la médecine, prit tout à coup la résolution de se séparer d'un monde qui lui offrait en perspective une trop séduisante renommée. A l'âge de trente-trois ans, il distribua ses biens aux pauvres et alla s'enfermer dans le désert de Port-Royal-des-Champs. Il y vécut trente-cinq ans, prodiguant aux pauvres les secours de sa profession, sanctifiant sa vie par les veilles et les continuelles pratiques de la dévotion. Il avait pour mission de donner ses soins aux solitaires et aux religieuses de l'abbaye. Compris dans l'arrêt d'exil qui arracha les solitaires à leurs études, il fut plus tard rappelé dans ce monastère où il mourut, le 22 février 1687, laissant à ses compagnons de solitude le souvenir des beaux exemples de sa vie.

M. le docteur Lemazurier, dans la Notice contenue dans le *Bulletin de la section de médecine* de Versailles, fait connaître quelques particularités intéressantes et inédites de la vie de Jean Hamon, et il rapporte son épitaphe composée par Dodart; cette épitaphe était gravée sur sa tombe, que l'on voyait dans l'église de Port-Royal, au-dessous de celle de Jean Racine.

Parmi les Mémoires de pathologie interne que nous trouvons dans le Bulletin de la section de médecine de la *Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise*, nous nous contenterons de signaler : deux observations d'abcès métastatique du poumon, par M. le docteur Piton ; — plusieurs observations de *phlegmatia alba dollens*, par le docteur Maurice ; — enfin deux observations de rage, par M. le docteur Remilly. Ces cas de rage, observés à l'hôpital civil de Versailles, offrent cette particularité intéressante que l'autopsie a permis de constater sur les deux enfants qui ont succombé, la même lésion anatomique : un *ramollissement notable de la moelle épinière dans sa région cervicale*. Des altérations analogues ont du reste déjà été signalées ; ainsi M. Dupuy dit avoir observé sur des vaches mortes de la rage, un ramollissement considérable de la moelle épinière ; et M. Olliviers d'Angers a rencontré une fois ce ramollissement chez l'homme. Trolliet et le professeur Rossi, de Turin, disent avoir observé des cas de rage à la suite desquels le système nerveux, et surtout les nerfs vitaux et trijumeaux, se déchiraient à a moindre pression.

Les deux observations rapportées par M. Remilly démontrent qu'il

faut toujours examiner avec soin les centres nerveux chez ceux qui meurent enrégés.

Les Mémoires de médecine vétérinaire, contenus dans le recueil qui nous occupe, sont les suivants : plusieurs observations curieuses d'accidents morbides déterminés chez l'homme par le contact du cadavre d'animaux ayant succombé à la maladie connue sous le nom de *sang de rate*, maladie propre aux races bovine et ovine. L'auteur de ces observations, qui démontrent tout le danger que présente le contact du corps des moutons et des bœufs morts du *sang de rate*, est M. Pion. Consignons également une observation d'*arthrite rhumatismale* chez le cheval, par M. Caussé.

Le *Bulletin*, dont nous donnons l'analyse, contient, comme travail de chimie, des remarques sur la *présence de l'arsenic dans divers échantillons de fils de fer du commerce*. On admet généralement que le fer pris à l'état de fil ne saurait contenir une notable proportion de corps étrangers, car ils lui ôteraient sa ductilité. Toutes les fois que l'on a besoin de fer pur dans les laboratoires, on recommande de choisir le fil de fer ou d'acier, et en particulier les cordes de piano. M. Alphonse Belin établit dans son travail que, contrairement à l'opinion commune, le fil de fer est souvent arsénical. Dans une autre partie de son Mémoire, M. Alphonse Belin s'efforce de faire ressortir les applications de la chimie légale du fait qu'il a constaté. L'arsenic existant en petite quantité dans la plupart des échantillons des fils de fer du commerce, il est évident qu'il faut tenir compte, dans une recherche toxicologique ayant l'arsenic pour objet, de la présence dans le cercueil, de tout objet en fil de fer qui pourrait fournir de l'arsenic à l'analyse, et que l'expert pourrait attribuer à tort aux organes soumis à son examen.

Nous donnerions plus de détails sur les recherches de M. Belin, si ce Mémoire appartenait en propre au *Bulletin de la Société médicale* dont nous donnons l'analyse et s'il n'était le simple extrait d'une thèse soutenue en 1858 par ce jeune chimiste à l'Ecole de pharmacie de Paris.

On voit, en résumé, que la section de médecine de la *Société des sciences naturelles médicales de Seine-et-Oise* inaugure, par des productions intéressantes, la publication de son *Bulletin*. Espérons qu'elle pourra en augmenter l'étendue, et rapprocher sa périodicité, c'est-à-dire faire paraître dans le cours de chaque année plusieurs fascicules de l'étendue de celui dont nous venons de donner l'analyse à la section des sciences.

L. FIGUIER,
Secrétaire de la section des sciences.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET
DES ARTS DE LILLE, année 1857 (2^e série, 4^e volume).

*Table des logarithmes acoustiques depuis 1 jusqu'à 1200, précédée
d'une instruction élémentaire par M. Delezenne.*

Au début de cet important travail, M. Delezenne rappelle quelques-unes des propositions qu'il est parvenu à établir dans ses recherches antérieures sur la gamme naturelle. Il insiste particulièrement sur la détermination de l'intervalle de *ut* à *re* qui, d'après ses expériences, serait d'un *ton mineur* au lieu d'être d'un *ton majeur*, comme l'admettent la plupart des physiciens et des musiciens. Ainsi, suivant M. Delezenne, les nombres de vibrations qui répondent à l'*ut* et au *re* ne seraient pas dans le rapport de 1 à $\frac{9}{8}$, mais bien

dans le rapport de 1 à $\frac{10}{9}$. M. Delezenne rappelle que Rameau, dans son *Traité de l'Harmonie*, publié en 1722, avait adopté pour le *re* la valeur $\frac{10}{9}$ et qu'il ne le rejeta que quatre ans plus tard, parce qu'il reconnut que cette valeur était en contradiction avec les bases de son nouveau système de musique théorique, système qui exigeait un *re* qui fût exactement la *quinte* du *sol*. Ce changement ne fut relevé ni par D'Alembert, dans son *Commentaire* sur Rameau, ni par Jean-Jacques Rousseau dans son *Dictionnaire*, et c'est ainsi, dit M. Delezenne, que *l'erreur s'est infiltrée partout. Cette erreur, ajoutait-il, n'a plus sa raison d'être, elle fausse toutes les théories, il est temps qu'elle disparaisse*. Si, depuis Rameau, les musiciens ont toujours négligé de rectifier la valeur inexacte du *re*, c'est qu'ils considéraient comme peu sensible la différence entre le ton majeur et le ton mineur ; cette différence à laquelle on a donné le nom de *comma*, est effectivement assez petite pour que l'oreille, habituée à la *gamme tempérée*, finisse par ne plus la distinguer.

M. Delezenne signale ensuite des erreurs du même ordre que l'on commet en *diéçant* ou en *bémolisant* un ton suivant les règles habituelles, et il rappelle aux physiciens les précautions qu'ils doivent prendre, lorsqu'ils veulent se servir du *sonomètre* pour déterminer le nombre des vibrations qui correspond à un son donné. Peut-

être eût-il été utile de faire connaître les limites des erreurs que l'on peut commettre quand on emploie une corde d'un diamètre trop considérable, ou une trop grande longueur de cette corde, en d'autres termes, quand on veut mesurer un son relativement trop grave, et de rappeler en même temps les artifices au moyen desquels tout expérimentateur exercé parvient à s'affranchir de ces causes d'erreur.

Arrivant à l'objet principal de son Mémoire, l'auteur insiste avec raison sur la distinction à faire entre le *rappor*t des nombres de vibrations qui correspondent à deux sons donnés, rapport qu'il nomme *synchronique*, et l'*intervalle* qui sépare ces deux sons. Le rapport synchronique est un nombre parfaitement déterminé par les deux termes qui le constituent ; l'intervalle, au contraire, est une *grandeur* susceptible d'être mesurée, comme toutes les grandeurs mathématiques, au moyen d'une *unité* arbitrairement choisie. Ainsi le rapport

synchronique du son *ut* à sa quinte *sol* est $\frac{3}{2}$, mais l'intervalle de ces deux sons sera représenté par 1 si on le prend pour l'unité d'intervalle, et il pourra être représenté par tel nombre que l'on voudra en choisissant convenablement l'unité. Il ne faut cependant pas croire que la notion d'intervalle musical puisse être acquise indépendamment de celle du rapport synchronique. Le rapport synchronique $\frac{5}{4}$,

dit M. Delezenne, rappelle que l'*ut* fait quatre vibrations pendant que le *mi* en fait cinq, tandis que l'intervalle de l'*ut* au *mi* est la quantité dont il faut élever la voix pour arriver de l'*ut* au *mi*. Or, que signifient ces mots, *élever la voix*, sinon produire un son plus aigu qu'un son primitif, c'est-à-dire un son correspondant à un nombre de vibrations plus considérable, et comment juger de l'acuité relative du deuxième son, si ce n'est par le rapport synchronique. Pour les physiciens, les mots *intervalle musical* et *rappor*t *synchronique* sont synonymes, ce qui produit une confusion regrettable. Au point de vue de M. Delezenne, il est difficile, sinon impossible, de définir avec précision ce qu'il faut entendre par l'intervalle de deux sons ; mais il est très-aisé au contraire de donner une notion exacte de sa mesure, ce qui suffit pour le physicien et pour l'artiste. On peut dire que l'*intervalle de deux sons sera égal à l'intervalle de deux autres sons, lorsque le rapport synchronique des deux premiers sons sera égal au rapport synchronique des deux derniers*. Et de cette notion de l'égalité, on passe immédiatement à celle d'un rapport quelconque. Considérons une série indéfinie de sons de plus en plus aigus

et tels que le rapport synchronique de l'un quelconque d'entre eux au précédent ait une valeur constante q ; ces différents sons pourront être représentés *symboliquement* par les termes de la progression géométrique

$$(1) \quad 1, q, q^2, q^3 \dots$$

qui en expriment la *valeur synchronique*. En outre, d'après la *définition* que nous avons posée, il y aura toujours le même intervalle musical entre deux sons consécutifs; en sorte que si r désigne cet intervalle constant, tous ces mêmes sons pourront être représentés *symboliquement*, mais à un autre point de vue, par les termes de la progression arithmétique

$$(2) \quad 0, r, 2r, 3r \dots$$

qui en expriment l'intervalle musical. D'où il suit que l'on peut poser la définition suivante :

Les intervalles de divers sons à un son primitif ou fondamental, sont les logarithmes des rapports synchroniques de ces sons au son fondamental.

Rien ne détermine jusqu'ici la base de ce système de logarithmes, cette base dépend de la grandeur de l'intervalle musical qu'on prend pour unité; désignons-la par B , représentons en même temps par y le rapport synchronique d'un son quelconque au son fondamental, et par x l'intervalle musical du même son et du son fondamental, on aura

$$y = B^x;$$

pour $x=1$, on a $y=B$ et par suite la base du système de logarithmes est égale au rapport synchronique de deux sons dont l'intervalle est égal à l'unité d'intervalle musical adoptée. Dans les systèmes qui ont été considérés jusqu'à présent, la base B diffère de celle des logarithmes vulgaires, et les logarithmes dont nous nous occupons ont reçu la dénomination de *logarithmes acoustiques*. Il eut peut-être été convenable de leur conserver le nom d'*intervalles musicaux*, qui aurait eu l'avantage de ne pas épouvanter les musiciens.

Pour construire une table de logarithmes acoustiques, on opère, comme on fait en algèbre, pour passer des logarithmes népériens aux logarithmes vulgaires. Le choix de la base une fois arrêté, on détermine le *module* et l'on effectue tous les calculs à la manière ordinaire, en s'aidant toutefois de quelques artifices ingénieux et presque mécaniques que M. Delezenne a eu le soin d'indiquer.

Il semble naturel de prendre pour base des logarithmes acoustiques le nombre 2 qui représente la valeur synchronique de l'intervalle d'une octave; c'est effectivement ce qu'a fait M. de Prony. Mais, comme les intervalles qu'il s'agit d'exprimer sont généralement assez faibles, et que, par suite, les différences des logarithmes sont encore plus petites, M. de Prony a calculé une deuxième table en prenant pour base la racine douzième de 2, et, à son tour, M. Vincent en a construit une autre calculée pour une base égale à la racine soixantième de 2. Ces systèmes ont l'avantage de donner des nombres entiers, pour les logarithmes des valeurs synchroniques, des octaves du son fondamental.

Dans la construction des tables nouvelles qu'il vient de publier, M. Delezenne a choisi pour unité d'intervalle le *comma*, comme étant le plus petit de tous les intervalles dont on tient habituellement compte en musique. Nous avons dit que le comma exprime la différence entre le ton majeur et le ton mineur; suivant M. Delezenne, il y a un ton mineur de *ut* à *re* et un ton majeur de *re* à *mi*; intercalons entre *re* et *mi* une note que nous désignerons par *ro*, avec l'auteur, et dont la distance à *ut* soit d'un ton majeur, il est clair que l'intervalle de *re* à *ro* sera précisément la différence entre le ton majeur et le ton mineur, c'est-à-dire un *comma*. Or, les valeurs synchroniques des sons *re* et *ro* rapportées à l'*ut* sont respectivement $\frac{10}{9}$ et $\frac{9}{8}$, fractions dont le rapport est $\frac{81}{80}$; donc, lorsque l'intervalle musical de deux sons est de un *comma*, le rapport synchronique de ces deux sons est de $\frac{81}{80}$. Ainsi, dans le système de M. Delezenne, la base des logarithmes acoustiques ou des intervalles musicaux est égale à $\frac{81}{80}$; en sorte que si x désigne l'intervalle musical compris entre un son quelconque et le son fondamental, et qu'en même temps y représente le rapport synchronique du premier son au deuxième, on aura

$$y = \left(\frac{81}{80}\right)^x \text{ ou } x = \log. \text{ ac. } y;$$

on trouve ainsi que l'intervalle d'une octave exprimé en commas est de 55, 7976 3048.

On se servira des tables de M. Delezenne, comme des tables de logarithmes vulgaires. Une valeur de y étant donnée, on cherche son logarithme ou l'intervalle en commas, et, en s'aidant d'une table spéciale des valeurs synchroniques également calculée par l'auteur, on obtient immédiatement la notation musicale, à moins d'un comma près. Effectivement, le rang de l'octave dont fait partie le son dont on s'occupe est indiqué par le plus grand multiple de 55,7976, que l'on peut retrancher du logarithme trouvé, de manière à obtenir un reste positif, et ce reste fait connaître la place du son dans l'octave. On trouvera tout aussi aisément la valeur synchronique qui correspond à un intervalle musical ou à un logarithme acoustique donné, et on pourra généralement effectuer sans aucune difficulté tous les calculs relatifs à la théorie de la musique. La simplicité du mécanisme de ces opérations est mise en complète évidence par les applications que l'auteur a données dans son *Mémoire*, où en particulier il calcule et compare à la gamme naturelle les diverses gammes artificielles qui ont été successivement proposées. M. Delezenne fait ressortir avec force la vanité de ces tentatives, et il fournit même d'une façon très-spirituelle aux faiseurs de systèmes le moyen de créer une infinité de gammes nouvelles qui ne vaudront ni plus ni moins que leurs sœurs aînées.

En résumé, toute personne qui aura pris la peine de s'habituer au maniement des tables de M. Delezenne y trouvera certainement de l'avantage, et en les dressant, l'habile physicien de Lille a rendu un nouveau service à cette branche de la science qu'il cultive avec succès et persévérance. Mais nous n'osons pas prédire que leur emploi se propagera rapidement. Les physiciens peu soucieux de connaître la valeur musicale précise d'un son continueront sans doute à se servir des logarithmes vulgaires, à prendre pour unité d'intervalle celui d'une octave et à exprimer les autres intervalles avec l'approximation que comporte le degré de précision de leurs expériences. Quant aux musiciens, auxquels ces tables sont surtout destinées, ils auront peut-être quelque répugnance à admettre, pour la mesure des intervalles musicaux, une quantité qu'ils sont habitués à considérer comme sensiblement nulle, et nous craignons fort qu'ils n'éprouvent longtemps encore autant d'aversion pour les logarithmes acoustiques que pour les logarithmes vulgaires.

Observations sur les flotteurs indicateurs du niveau d'eau, par
M. Cox.

L'auteur donne une description sommaire des différents indicateurs usités du niveau de l'eau dans les chaudières, tels que *flotteur à balancier, robinets de vérification, tube de niveau en verre, flotteur magnétique*, auxquels il conviendrait d'ajouter les *indicateurs et moniteurs électro-magnétiques*, et il s'arrête au flotteur à tige et à balancier que les chauffeurs paraissent préférer, à cause de sa simplicité. Malheureusement, cet indicateur devient paresseux dès que sa tige est suffisamment serrée dans la boîte à calfat, et, dans le cas contraire, on éprouve une perte sensible de vapeur. Pour remédier à cet inconvénient, l'auteur place au fond de cette boîte deux rondelles en caoutchouc alcalin percées de trous d'un diamètre égal à celui de la tige; il les recouvre de filasse et place par-dessus deux rondelles pareilles à celles du fond. La tige, creuse à sa partie supérieure, est percée d'un trou à une hauteur convenable, afin que la vapeur puisse s'y introduire au moment voulu et fasse parler le sifflet d'alarme. On comprend, en effet, que l'élasticité du caoutchouc permet à la tige d'éprouver de faibles déplacements sans que la chaudière cesse d'être hermétiquement fermée, mais on peut douter que la tige joue assez librement lorsqu'il s'agit d'indiquer de grands changements de niveau; il faudrait qu'elle pût alors glisser dans les rondelles, et l'on sait combien il est difficile de faire glisser un tube de verre dans les tubes de caoutchouc que l'on emploie en chimie. C'est à l'expérience qu'il appartient de prononcer, et nous regrettons que M. Cox n'ait pas suffisamment décrit les résultats qu'il paraît avoir obtenus.

Mémoire sur la détente de la vapeur dans les machines de Woolf,
par M. Fievet.

L'auteur signale la répugnance des constructeurs à donner de la détente dans le petit cylindre et les avantages pratiques des tiroirs sans recouvrement. En conséquence, il cherche à établir les rapports des capacités des deux cylindres qui permettent à la vapeur d'atteindre la limite d'expansion sans détente dans le petit cylindre.

Partant de la formule de M. de Pambour et négligeant les espaces libres, M. Fievet dresse une table de ces rapports pour des pressions variant de quart en quart d'atmosphère depuis 1 jusqu'à 5 atmosphères; cette table sera utilement consultée par les praticiens et les constructeurs.

J.-A. SERRET,
Membre du Comité.

Le 4^e volume des *Mémoires de la Société impériale de Lille* renferme d'autres travaux scientifiques dont il sera rendu compte au Comité.

ÉTUDES HISTORIQUES.

LOUIS XIII ET SA COUR

AUX

EAUX DE FORGES ⁽¹⁾.

De bonne heure les fatigues excessives de la chasse avaient altéré la santé de Louis XIII, qui, suivant M^{me} de Motteville, « courut toute sa vie après les bêtes et se laissa gouverner à ses favoris (2). » En 1628, il avait été fort malade à Villeroy; en 1630, il l'était encore, lors de la fameuse Journée des dupes, où éclatèrent si visiblement les dissensions profondes qui séparaient Marie de Médicis, Gaston d'Orléans et Richelieu. Toutes ces luttes intestines, entre la mère du roi, son frère et le premier ministre, avaient réagi sur la santé de Louis XIII d'une façon fâcheuse, et son état était si désespéré que Marie de Médicis consultait souvent les astrologues sur l'époque d'une mort qu'elle croyait certaine, surtout depuis une rechute que le roi avait eue à Lyon.

Les médecins, pour combattre cette prédisposition malade, crurent devoir recourir aux eaux de Forges, dont la renommée grandissait de jour en jour. Jacques Cousinot, conseiller et médecin

(1) Département de la Seine-Inférieure, chef-lieu de canton, arrondissement de Neufchâtel.

(2) Mém. sur l'Hist. de France. Collect. Petitot, 2^e série, t. XXXVI, p. 337.

ordinaire de Louis XIII, composa un « *Discours au Roy, touchant la nature, vertus, effects et usages de l'eau minérale de Forges* (1). » Une lettre dédicatoire, adressée au monarque, nous en apprend les motifs. « Le bruit qui s'est espandu depuis peu de jours de la résolution que Vostre Majesté a prise d'user des eaus minerales de Forges, m'a donné occasion de mestre la main à la plume et tracer ce petit discours, auquel elle pourra recognoistre avec combien de prudence et de raison son premier medecin (Bouvard), veillant continuellement à la conservation de sa santé, luy a proposé un tel remède. » C'est à la date du 15 juin 1631 que Cousinot écrivait cette lettre, et, d'après l'ensemble et le détail de l'ouvrage, il est clair qu'il avait fait une visite aux eaux de Forges. Dans une vingtaine de chapitres, il en examine la nature, la température, les genres de maladies auxquelles elles conviennent, la saison, le lieu, l'heure où il faut les boire, la quantité qu'il en faut boire, enfin le régime à suivre avant, pendant et après la prise des eaux. C'est un manuel complet du buveur d'eau, à l'usage du prince qu'il supposait devoir se mettre en route cette année même.

Il engageait de toutes ses forces le roi à prendre les eaux à Forges : « Nous assurerons constamment que le meilleur est de les boire à leur source, puisqu'ainsi puisées elles tesmoignent leur force et naturel entièrement, leur propre saveur, leur odeur, leur couleur, leur substance claire et tenuë, et ne manquent guères ès heureux effects qu'elles ont accoutumé de produire. » Et comme il craint que Sa Majesté ne veuille, ou ne puisse se déplacer, il ajoute des prescriptions pour les prendre loin de Forges, en s'excusant des développements où il est entré.

Louis XIII en profita et toute la cour suivit son exemple. Le recueil des Gazettes de France en fait foi : « Saint-Germain, 2 juillet 1631. La seicheresse de la saison a fort augmenté la vertu des eaux minerales, entre lesquelles celles de Forges sont ici à présent grandement en usage. Il y a trente ans que M. Martin, grand medecin, leur donna la vogue. Depuis, le bruit du vulgaire les aprouva. Aujourd'hui, M. Bouvard, premier medecin du roi, les a mises au plus haut point de la réputation que sa grande fidélité, capacité et expérience peut donner à ce qui le mérite. Sa Majesté en boit ici par précaution et toute la cour à son exemple. »

Si le roi ne vint pas à Forges, voyage que sa santé rendait indispensable, c'est que la politique s'y opposait. La cour était en pleine

(1) Biblioth. impériale. 4° S. 713.

révolution. La reine-mère, pendant ce même mois, s'enfuyait de Compiègne pour aller en Flandre, avec son fils Gaston, afin de prévenir une arrestation.

Les partisans du duc d'Orléans avaient été déclarés criminels de lèse-majesté; la Bastille renfermait Bassompierre, et le roi lui-même croyait qu'Anne d'Autriche voulait le détrôner (1). Dans de telles conjonctures, Richelieu ne crut pas prudent, sans doute, d'abandonner Paris, et le voyage aux eaux de Forges fut remis à des temps plus calmes.

L'année suivante, 1632, où Richelieu porta les coups les plus terribles à la noblesse, ni le roi ni le ministre n'eurent le temps de venir à Forges, comme le prescrivait Bouvard et le demandait Cousinot, pour donner des soins à leur santé ébranlée. Les intrigues des grands, portées à leur comble, les bannissements, les confiscations, les destitutions, les révoltes, les exécutions de Marillac, du comte de l'Estrange, de Montmorency ne leur en laissèrent pas le loisir. La cour alla dans le Midi pour combattre plus efficacement la révolte dont Gaston était l'âme, et, dans ce voyage même, le roi prit les eaux de Forges. Afin d'enlever à ses ennemis l'espoir que pouvait faire naître sa santé chancelante, la *Gazette*, sous la dictée de Richelieu, avait bien soin d'en donner un bulletin aussi curieux que rassurant : « Le lendemain 31 (août), le roi alla coucher à la Pacaudière (Loire), « et vint en ce lieu de Roanne où Sa Majesté, en suite de l'usage des « eaux de Forges, a été saignée, comme elle avait été purgée le 28^e « du passé d'une tisane laxative, le tout par précaution et avec un « tel succès que la cour en a fait autant à son exemple (2). » Richelieu fut certainement du nombre; car, moins de deux mois après, il tombait si malade à Bordeaux qu'on crut qu'il en mourrait.

Dans les premiers mois de 1633, la cour fut libre de tout embarras, et même la fortune se tourna de son côté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Richelieu fit alors valoir auprès du roi des considérations puissantes au sujet des soins à donner à sa santé, si nécessaire pour décourager ses ennemis et profiter des avantages qui lui étaient offerts. Il disait : « qu'il falloit premièrement considérer que le roi « étoit sans enfants, et que Monsieur, héritier présomptif de sa cou-
« ronne, étoit en Flandre avec la reine-mère; qu'il falloit considérer
« encore la volonté du roi et la disposition de son esprit, celle de
« son corps et de sa santé, qui étoit de si grand poids en cette af-

(1) Mémoires sur l'Hist. de France, 2^e série, tome X.

(2) *Gazette de France*, 1632, p. 355.

« faire; que, non-seulement ne la pouvoit-on entreprendre et réussir
« si le roi n'étoit saia, mais même n'y pouvoit-on penser si la bonne
« disposition n'étoit capable de faire perdre la pensée qu'il fût et pût
« être malade (1). »

Tel était le langage que le ministre tenait au roi en particulier ou dans le conseil. Mais, pour le public, pour l'étranger, pour les ennemis du royaume, Louis XIII n'était pas malade. La *Gazette* lui prêtait même une santé excellente, et elle en donnait l'assurance en termes capables d'agir sur l'esprit et les résolutions des commissaires des Etats, des mécontents de Flandres, et surtout de Monsieur et de la reine-mère. Le 4 juin 1633, elle disait : « Le roy, pour se con-
« server la vigoureuse santé en laquelle se trouve Sa Majesté, se
« dispose à prendre les eaux de Forges, et, à son exemple, une
« bonne partie de la cour est invitée à faire cette provision de santé
« pour la beauté de la saison. » Il est difficile de concilier ces assertions avec les craintes exprimées au roi par Richelieu lui-même. Mais il y avait, dans la feuille de Théophraste Renaudot, un mensonge politique destiné à déconcerter et à tromper les ennemis du monarque, sérieusement malade depuis longtemps.

Autant pour obéir aux conseils de ses médecins que pour satisfaire aux exigences de la politique, si vivement présentées par Richelieu, le roi se résolut à chercher dans les eaux de Forges le retour de ses forces épuisées. Le dimanche 12 juin 1633, la cour, qui était à Versailles, se mit en marche pour Forges et alla coucher à Saint-Germain-en-Laye, où elle resta toute la journée du lundi 13. Le mardi 14, partie de Saint-Germain, elle alla coucher à Chaumont, et le mercredi 15, elle traversa Gisors, Gournay et arriva à Forges, après un voyage de deux jours (2). C'est donc le mercredi 15 juin 1633 (3) que Forges reçut Louis XIII, dont la venue devait être bien longtemps, pour ce bourg, une cause de renommée et une source de prospérité.

Louis XIII descendit dans une maison de la grande place, qui existe encore, avec quelques changements toutefois. Elle était construite en charpente et en briques disposées de manière à former

(1) *Mémoires de Richelieu.*

(2) Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France. T. I^{er}, *Itinéraire des rois de France.*

(3) Cette date a été souvent mal donnée : elle est placée en 1636 par M. Potin de la Mairie, *Histoire de la ville de Gournay*, t. II, p. 407, et au 12 juin 1632 par M. Guilmeth, *Arrondissement de Neufchâtel*, p. 108.

des dessins divers, comme on en voyait dans beaucoup de maisons, il y a quelques années. Par ses proportions, elle était alors la plus belle de ce bourg, qui venait d'être reconstruit entièrement après l'incendie de 1607, et elle avait pour propriétaire un sieur Vincent Vaillant, dont la famille, avec celles des Brossard, des Bongard et des Caqueray, formait la corporation des quatre gentilshommes verriers de Normandie. Sur la place s'ouvraient deux grandes portes à plein cintre, et, du côté de l'est, qui regardait la campagne, on pratiqua des meurtrières dans les murailles afin de pourvoir à la défense pendant le séjour du roi. La disposition des appartements, les tentures, l'ameublement étaient des plus simples et des plus sévères (1).

Le 15 juin, la reine partit à son tour de Paris pour venir à Forges, alla coucher à Marines (Seine-et-Oise), et arriva le 16 juin à sa destination, un jour après le roi.

Grande avait été la rumeur dans toute la Normandie, et surtout à Rouen, quand on sut que le roi se trouvait dans la province et qu'il honorait les eaux de Forges de sa présence. Le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, le gouverneur, le lieutenant général de la province, l'archevêque se préparèrent à rendre leurs devoirs à Sa Majesté.

Au parlement, le mardi 14 juin, le jour même du départ de Saint-Germain, le premier président de Faucon, sieur de Frainville, sur l'avis que le roi venait en Normandie, proposa que, « suivant l'habitude, on députât des membres du parlement pour aller saluer « Sa Majesté, dans le lieu où elle s'établira, lui faire ses compliments de service et obéissance qu'elle lui devoit, et recevoir ses « commandements; (2) » ce qui fut arrêté par le parlement.

Dans la chambre des comptes, l'avocat général, le vendredi 17 juin, au matin, « remontra à la compagnie que la cour de parlement avoit député pour saluer Sa Majesté à Forges; c'est pour-« quoi il sembloit qu'il estoit besoin de députer de la part de cette « compagnie pour saluer le roi. (3). »

(1) Ces détails nous ont été fournis par feu M. Thierry, mort presque centenaire, ancien procureur général à la cour impériale de Rouen, arrière-petit-fils, du côté maternel, du sieur Vaillant, dont il est ici question.

(2) Registres secrets du Parlement de Normandie. Délibérations de la grand'chambre. Archives du Palais de Justice de Rouen.

(3) Registres de la Cour des Comptes de Normandie. Archives départementales; Hôtel de la Préfecture de la Seine-Inférieure.

Pendant près de cinq jours, les pluies empêchèrent Louis XIII de prendre les eaux, et le temps fut employé à faire de fréquentes visites à la fontaine minérale; car elle était unique à cette époque. Depuis quatre ou même cinq ans, elle avait subi de notables détériorations. Une source d'eau commune, confondue avec elle, lui avait enlevé une partie de son efficacité. La véritable source minérale, la précieuse *Jouvence*, comme on l'appelait primitivement, fut retrouvée par Louis XIII en personne, qui fit donner un autre cours à la source étrangère. Une fois tous ces préparatifs terminés, le lundi 20 juin, le roi commença à prendre les eaux (1).

Le même jour, le cardinal, duc de Richelieu, arrivait à Forges pour faire comme le roi, dont il était séparé depuis cinq jours. Il avait fallu un intérêt bien puissant pour motiver son absence, et nous croyons en voir l'explication dans ces lignes du recueil de Renaudot : « Le 15 (juin) retourna de Gand le sieur Des Roches, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, que le roi y avoit « envoyé visiter la reine sa mère, qui rapporte des nouvelles de « sa meilleure disposition; pour le traitement de laquelle partirent, « la semaine passée, les sieurs Riolan et Pietre, fameux médecins « de cette ville, après que le roy leur eut très-particulièrement re- « commandé la santé. »

Richelieu n'a prolongé son séjour à Paris que pour connaître le résultat de la mission de Des Roches, et ces lignes, qui la résument, sont écrites de la main même du cardinal, ou tout au moins sous son inspiration. Elles s'impriment à Paris le 18 juin; Des Roches y est arrivé le 15; le roi se trouve à Forges depuis le 15; Richelieu seul a pu recevoir les confidences de Des Roches et en transmettre le résumé à Renaudot pour les publier. Il ne souffrait pas que d'autres que lui débitassent les nouvelles publiques, voulant toujours diriger l'opinion. « La moindre étincelle, disait-il, cause souvent les plus « grands incendies. »

Voici, d'après les Mémoires de Richelieu lui-même, comment se passa cette affaire, premier pas vers un rapprochement possible entre le roi et sa mère, et dont ce prince dut être instruit à Forges, du 17 au 20 juin, par l'arrivée de son envoyé.

Pendant qu'il s'occupait de déjouer les menées du duc de Lorraine, vers la fin de mai 1633, Louis XIII, informé de la maladie de sa mère, avait envoyé, pour prendre soin de sa santé, les deux médecins dont parle la *Gazette*. La voix de la nature l'emportait

(1) *Recueil des Gazettes*, 1633.

sur les considérations de la politique. Il dépêcha aussi le sieur Des Roches Fumée, que sa qualité d'ancien page de la reine désignait tout naturellement, avec recommandation de dire que, « sur le bruit « commun qui couroit qu'elle étoit indisposée, Sa Majesté n'avoit « pas voulu différer de le dépêcher vers elle pour s'en éclaircir. » En même temps, Des Roches étoit chargé de présenter les compliments de condoléance du cardinal, qui n'ignorait pas combien son nom étoit odieux à Marie de Médicis.

Le roi à Forges, et Richelieu à Paris devaient donc être très-désireux de connaître le résultat du message, l'un par affection filiale, l'autre par intérêt politique. Le retour attendu de Des Roches avoit seul empêché le ministre de suivre immédiatement Louis XIII à Forges.

Le 11 juin, Des Roches prenait congé, à Gand, de la reine-mère, qui envoyait avec lui le sieur Heurtault vers le roi pour le remercier de l'intérêt qu'il lui portait, lui annoncer le rétablissement de sa santé et lui demander des nouvelles de la sienne. Ces procédés mettaient sur la voie d'un rapprochement entre la mère et le fils.

Ne trouvant pas le roi, puisqu'il arrivait à Forges le 15 juin, jour où lui-même arrivait à Paris, l'envoyé dut rejoindre le roi dans ce bourg afin de lui communiquer le résultat de sa mission. C'est donc à Forges que le roi entendit de la bouche de Des Roches ces mots prononcés par la reine-mère, à la lecture de la lettre de son fils : « Ma maladie ne m'est point désagréable, puisqu'elle a donné sujet « au roi de m'envoyer visiter. J'enverrai remercier Sa Majesté par « un des miens, que je lui dépêcherai exprès, et je ne lui manderai « rien qui lui puisse déplaire (1). » Ces bonnes paroles réjouirent l'âme de Louis XIII, qui souscrivait à regret aux rigueurs dictées contre sa mère par la politique d'un ministre implacable. De plus, la présence de l'envoyé Heurtault, les détails qu'il connaissait, les confidences dont il étoit dépositaire furent fort agréables au roi, à n'en pas douter, quand il le vit arriver à Forges avec Des Roches (2).

Quant au cardinal, resté à Paris, il n'apprit que trop tôt le silence absolu par lequel la reine-mère accueillit l'expression de ses regrets et ses protestations de dévouement. Toutes les fois que son nom fut prononcé, Marie de Médicis affecta de ne pas répondre, et l'orgueil de Richelieu en fut profondément blessé. Il s'en vengea en rendant la réconciliation impossible, par la dureté des conditions imposées,

(1) Mémoires de Richelieu. Collect. Petitot, 2^e série, t. XXVII. p. 451.

(2) Id., *ibid.*, p. 27.

lors des trois ou quatre tentatives de rapprochement qui furent faites par la reine-mère, dans le courant de cette année même. Elle ne voulut jamais consentir à livrer ses partisans, et surtout le P. Chanteloube et M^{me} d'Ornano, ennemis personnels du ministre. L'animosité de Richelieu s'opposait bien plus à ce rapprochement que la raison d'Etat dont il savait la couvrir. Mais à Forges, quand il y entendit Des Roches et Heurtault, Louis XIII put se flatter quelques instants de l'espoir d'une réconciliation avec sa mère (1).

Les intentions personnelles du roi étaient si bien arrêtées à cet égard que son envoyé Des Roches avait formellement annoncé, le 11 juin, en prenant congé de la reine-mère, qu'il reviendrait bientôt. Louis XIII avait, en effet, renvoyé immédiatement Des Roches vers la reine, quand sa bonne volonté fut arrêtée aussitôt. Une main mystérieuse lui avait remis une lettre du P. Chanteloube, à la date du 17 juin. « Il s'y moquoit de la première visite de Des Roches et assuroit que la reine ne s'accorderoit jamais ; qu'on attendoit que Des Roches revînt de sa part, avec bonne préparation et résolution de se moquer de tout ce qu'il diroit (2). » En présence de cette lettre, le roi rappela son courrier, et la voie fut brusquement fermée à toute réconciliation. Heurtault, qui ne sut rien de cette découverte aussi étrange qu'imprévue, retourna seul vers la reine-mère. Mais cette lettre, écrite à Gand, dit-on, précisément au moment où Richelieu est informé à Paris des bonnes dispositions de Marie de Médicis à l'égard du roi et du silence obstinément gardé à son égard, interceptée, et remise quand le roi manifeste des intentions de réconciliation par l'envoi d'un nouveau messenger ; ce séjour prolongé de Richelieu à Paris après le départ de la cour, tout cela laisse dans l'esprit d'étranges soupçons, et Forges put bien être témoin, dans cette affaire, de l'exécution d'un plan aussi perfidement conçu qu'habilement exécuté. L'amour-propre blessé du cardinal a pu dicter et faire remettre au roi cette lettre mystérieuse qui servait si bien sa haine contre Chanteloube, qu'il accusait d'avoir voulu le faire assassiner, et contre la reine-mère, coupable de ce silence injurieux dont il fera toujours un grief auprès de ses envoyés ultérieurs (3).

Arrivé le 20 juin à Forges, le cardinal différa d'en prendre les eaux jusqu'au mercredi 22, tandis que toute la cour en buvait, à

(1) Mém. de Richelieu, t. XXVII, pages 449 et suivantes.

(2) Mém. de Richelieu. Collect. Petitot, t. XXVII, p. 458.

(3) Ibid., t. XXVIII, p. 42.

l'imitation du roi, sauf cependant la reine, qui n'en avait point encore pris à cette date.

Comme Louis XIII était constamment malade depuis plusieurs années ; que le cardinal avait manqué de mourir au mois de novembre de l'année précédente, d'une affection des plus graves, dont guérissaient les eaux de Forges, tout aussi bien que la stérilité de la reine, si fâcheuse dans les conjonctures présentes, il est certain que le couple royal et le premier ministre se soumirent à toutes les prescriptions des médecins, consignées dans le *Discours* de Cousinot, et dont voici le résumé : « Il fallait se promener d'abord un quart d'heure, s'acheminer vers la fontaine, boire un verre de la contenance ordinaire, mâcher quelque fruit confit et boire de sept en sept minutes. Une fois qu'on avait bu la quantité d'eau nécessaire, on devait se promener lentement, s'en retourner au logis, ou, si l'on avait froid, se réchauffer au feu allumé pour cet usage. Sur tout il fallait prendre garde de s'endormir pendant le jour et de veiller trop avant dans la nuit. A neuf heures du soir, on devait se mettre au lit, après avoir passé son temps dans le calme, dans la conversation, ou des occupations sans fatigue pour le corps et l'esprit. »

Les divertissements agréables étaient formellement recommandés, et c'est pour satisfaire à cette partie du traitement que, le 22 juin, on était en train de construire, dans la cour de l'habitation de Sa Majesté, un théâtre pour les comédiens, preuve certaine que l'intention du roi était de prolonger son séjour à Forges.

Tandis que la cour prenait soin de sa santé et de ses plaisirs, de graves questions sur les députations à envoyer auprès d'elle s'agitaient à Rouen, au sein du parlement. Le lundi 20 juin, le premier président, Charles de Faucon, avertissait les membres du parlement « qu'il savoit de bonne source que le garde des sceaux avoit témoigné, en plusieurs lieux, le peu de contentement qu'il devoit avoir de cette compagnie, de ce que les autres parlements de France, même la chambre des comptes et la cour des aydes de Rouen lui ayant écrit sur le sujet de sa promotion et élection en ladite charge de garde des sceaux, on avoit estimé que l'on devoit attendre une lettre de Sa Majesté (1). »

Plus de quatre mois s'étaient écoulés depuis que Pierre Sé-

(1) Registres secrets du Parlement de Normandie. Archives du Palais de Justice de Rouen.

guier (1) avait reçu les sceaux enlevés à Châteauneuf (25 février 1633), coupable surtout d'avoir dansé dans un bal, pendant que le cardinal était dangereusement malade à Bordeaux, et le parlement de Rouen n'avait pas encore donné signe de vie au nouveau garde des sceaux. Son caractère personnel, les faits qui suivirent sa promotion, l'attachement que lui témoignait Richelieu, rendaient assez périlleux les retards apportés à le féliciter. C'était l'homme du monde le plus avide de louanges et qui donnait le plus à l'extérieur. Il ne paraissait jamais sans exempts et sans archers ; il se faisait traiter de *Grandeur*, quand on s'adressait à lui de vive voix, et de *Monseigneur*, quand on lui parlait comme député, dans les harangues d'apparat (2). Au mois d'avril de cette année, il s'était plaint de ce que les présidents faisaient difficulté de se lever lorsqu'il allait prendre sa place, prétendant qu'ils ne devaient cet honneur qu'au chancelier. Il leur répugnait, sans doute, de donner cette marque de respect à un garde des sceaux aussi jeune (45 ans), et qui avait dû prendre la place convoitée par plusieurs d'entre eux. Mais le roi commanda expressément de dire aux présidents qu'ils eussent à se lever, lors de l'entrée du garde des sceaux, et à lui rendre l'honneur qu'ils rendraient bien au dernier des présidents. Le bras de Richelieu soutenait sa créature, dont il devait, par la suite, recevoir de si grands services.

En gardant ce silence prolongé, le parlement de Rouen s'était donné les apparences d'une opposition cachée contre le garde des sceaux, et c'était le mauvais effet de cette impression qu'il s'agissait d'atténuer par des excuses, surtout si le garde des sceaux, comme c'était présumable, devait se trouver à Forges, auprès du roi et du cardinal. Le premier président apporta donc cette lettre toute faite, qui fut lue à la compagnie :

« Monseigneur,

« Peut estre que l'on pourra présumer que les lettres de nostre
« parlement seroient par trop tardives et hors temps, si la cause
« de ce retardement n'estoit sceuë, qui est que lorsque le très digne
« choix et election faicts par Sa Majesté de votre personne pour
« chef de sa justice fut annoncé à la compagnie par M. le premier
« président, il fut advisé en icelle, par plus grand respect, d'attendre

(1) Né le 28 mai 1588, garde des sceaux en 1633, chancelier en 1635, mort le 28 janvier 1672.

(2) Tallemant des Réaux. Art. Séguier.

« les lettres de Sa Majesté sur ce subject, portant avis de cette
« agréable nouvelle avant que de temoigner au dehors, par escrit,
« la jouissance qu'elle a au dedans de cette publique allégresse,
« et peu de jours après, estant venu un bruit qui a esté tenu ici
« pour constant que Sa Majesté venoit en cette province, et vous
« aussi, Monseigneur, ledict parlement auroit espéré de vous pou-
« voir témoigner de bouche l'affection et obéissance des cœurs,
« lequel voyage ayant été retardé, il vous supplie de recevoir ses
« excuses, et croire que s'il a esté le dernier à vous rendre ses
« devoirs, il taschera d'être toujours le premier à vous rendre tout
« service et obéissance comme estant, Monseigneur, vos très
« humbles et obéissans serviteurs, les gens tenans le parlement de
« Rouen (1). »

Comme le garde des sceaux ne devait arriver à Forges que le 25 juin, on eut le temps de lui faire parvenir à Paris cette lettre d'excuses, du 20 juin, où on lui donnait le titre qu'il ambitionnait tant.

Le premier président avait aussi écrit à Forges une lettre adressée à M. de La Vrillière (2), secrétaire des commandemens du roi, pour régler le jour du départ de la députation, et, le jeudi 23 juin, il transmit au parlement la réponse qu'il en avait reçue. Le garde des sceaux arrivait à Forges le samedi, et il était urgent de se disposer à partir dans l'après-midi de ce même jour.

La députation se composa du premier président de Faucon, du second président Bretel, de MM. Toustain et Lebrun, conseillers laïcs, Duver et Blondel, conseillers ecclésiastiques, tous les quatre de la grand'chambre; de MM. De Gruchet et Bonnissent, de la chambre des enquêtes, et de M. Sallet, procureur général, auquel M. Le Guerchois, avocat général, avait l'intention de se joindre; mais cet honneur ne lui fut pas accordé. Le samedi 25, jour du départ, il remontra à la cour que « M. Duviquet, premier avocat général, l'avait prié d'aller saluer le roi avec messieurs les députés, ce dont l'empêchaient son grand âge et ses infirmités; qu'il avait accepté, dans la pensée d'ajouter à l'éclat de la députation par le nombre de ses membres; que les trois gens du roi allant, suivant l'ordre, saluer ensemble le roi, quand il venait en ville, il semblait de la bienséance et du devoir que deux desdits gens du roi fussent

(1) Registres secrets du Parlement. Archives du Palais de Justice.

(2) Louis Philippeaux, seigneur de la Vrillière et de Châteauneuf-sur-Loire, secrétaire d'Etat, mort en 1681.

députés pour aller saluer Sa Majesté, quand elle était dans un autre lieu de la province. Comme il savait que la cour n'avait pas trouvé bon de ne voir qu'un seul membre du parquet dans la députation, il s'était cru obligé de représenter que cet honneur appartenait à celui qui remplaçait, suivant l'ordre du tableau, le premier avocat général Duviquet, malade en ce moment. Son désir était si grand qu'il offrait de faire le voyage à ses frais, n'ayant au monde contentement plus grand que de rendre ses honneurs et devoirs au roi son souverain seigneur et maître (1). »

Mais il en fut autrement : la cour décida que, pour ne rien innover, il n'y aurait que l'un des gens du roi dans la députation. Le Guerchois insista sans doute, parce que, parmi les conseillers il y en avait qui en remplaçaient d'autres plus anciens, dont les excuses avaient été agréées, et il voulait que la même faveur s'étendit aux membres du parquet. Au reste, le procureur général, Jean Sallet, était digne de le bien représenter à lui seul. Successeur de M. de Brétignières, il fut dispensé, lors de son installation, par arrêt du 15 novembre 1632, « de l'information de vie, mœurs et religion, « attendu l'exercice et fonction d'avocat célèbre qu'il a continuellement fait aux barreaux de la cour depuis quarante ans jusqu'à « présent » (2).

Les mêmes prétentions et le même désir avaient été exprimés, dans cette matinée du 25 juin, à la chambre des comptes. Là, les conseillers, correcteurs et auditeurs demandaient d'être admis avec messieurs du grand bureau pour aller saluer le roi à Forges; car, cette visite étant affaire générale, ils devaient faire partie de la députation. Les greffiers apportèrent les registres; on les consulta, et la demande de tous les différents membres fut rejetée. La députation se composa de M. de La Barre, président; de MM. Le Pesant l'ainé, Asselin, Duquesne, Boyvin, Hesbert, procureur général, et Le Pelletier, avocat général (3).

Pendant que ces débats avaient lieu à Rouen, le roi donnait, à Forges, le même jour, l'audience de congé au sieur Schousky, ambassadeur extraordinaire de Pologne, introduit par le comte d'Alain et le sieur Bautre. C'était pour le recevoir, le 13 juin, que le roi avait différé d'un jour son départ de Saint-Germain. Le lendemain,

(1) Registres secrets du Parlement.

(2) Registres secrets du Parlement.

(3) Pluimitif de l'année 1633 de la chambre des comptes de Normandie, p. 33, verso. Archives départementales.

il avait été également présenté à la reine et au cardinal restés à Paris. Pour lui témoigner sa satisfaction, le roi lui fit donner une fleur de lis et une boîte ornées de diamants du plus grand prix.

Après cette audience, Louis XIII fit manœuvrer le régiment des gardes suisses et témoigna tout haut sa vive satisfaction (1)

Il devait se trouver à Forges un assez grand nombre de troupes ; car la reine avait sa garde particulière ainsi que Richelieu. En 1632, pour défendre son ministre en butte à la haine des partis, le roi avait ajouté deux cents mousquetaires à pied aux cent arquebusiers à cheval qu'il avait depuis 1626. Aussi la garde journalière de Richelieu était-elle de soixante chevaux et d'un nombre proportionné de fantassins (2).

La députation du parlement fut reçue à Forges par le roi, le dimanche 26 juin, vers une heure, dans la chambre de la maison qu'il occupait, et les détails nous manquent, parce que le rapport du premier président, que les chambres réunies entendirent le lendemain, ne se trouve point dans les registres secrets, où son absence est signalée par une mention spéciale. Les députés furent très-bien reçus par le roi, suivant la *Gazette* du 30 juin, et par le cardinal, d'après l'assurance qu'en donna quelques jours après le duc de Longueville, en séance du parlement. Mais il est bien probable que quelques paroles malsonnantes de la garde des sceaux, encore irrité, auront retenti aux oreilles de messieurs du parlement, et que, pour ne pas en laisser trace dans leurs registres, on aura eu recours à la suppression complète du rapport.

Toutes les démarches de la chambre des comptes nous sont mieux connues. Le rapport du président de la Barre, chef de la députation, est tout entier dans les registres. Les députés, partis dans la journée du samedi 25, allèrent coucher à Boisguilbert (3), dans la famille Le Pesant, dont deux membres faisaient partie de la cour des comptes ; l'un, M. Le Pesant aîné, était maître des comptes, et au nombre des députés ; l'autre, M. Le Pesant jeune, était auditeur. Un nouveau lustre allait rejaillir bientôt sur cette famille, où les députés purent rencontrer Marthe Le Pesant de Boisguilbert, épouse de Pierre Corneille et mère du grand Corneille, dont une comédie (*Mélite*, 1629) et une tragédie (*Clitandre*, 1630) s'étaient déjà produites avec

(1) *Gazette de France*, 1633, p. 276.

(2) Mémoires sur l'histoire de France. Notice sur Richelieu, 2^e série, vol. X.

(3) Canton de Buchy, sud-est de Buchy.

éclat sur la scène française. Le lendemain, ils partirent de grand matin et arrivèrent à Forges vers sept heures. Ils allèrent prendre les ordres de M. de la Vrillière, qui leur assigna une heure et demie de l'après-midi pour être reçus. Le duc de la Mailleraye, lieutenant général de la province de Normandie, leur offrit ses services avec beaucoup d'empressement. A l'heure dite, ils attendirent que messieurs du parlement se fussent retirés, et ils furent introduits par M. de la Vrillière. Le président de la Barre mit un genou en terre, fut imité par tous les autres députés et voulut commencer son discours. Mais Sa Majesté lui fit signe de la main qu'il eût à se relever. Il obéit, et il se mettait en devoir de commencer, quand un autre signe l'avertit de s'approcher pour que le roi pût mieux l'entendre. L'orateur parla « du contentement que la dicte province recevoit de « veoir sa Majesté ; il la supplia avec une suite de complimentz (de) « vouloir conserver et continuer la compaignye en l'honneur et fonction « de leurs compétences, avec réservation de leurs très-humbles ser- « vices. » Le roi, fort satisfait de ce discours, engagea la compaignie à persévérer dans la fidélité qu'elle lui avait toujours témoignée.

De là, les députés allèrent présenter leurs hommages à la reine, puis chez le cardinal et M. de la Vrillière, qui, tous les deux, déclarèrent devoir se souvenir des bonnes dispositions de la chambre des comptes à leur égard. Après toutes ces visites, ils retournèrent coucher à Boisguilbert, chez M. Le Pesant, et, le mardi 28 juin, ils rendirent compte de leurs démarches à la compaignie, qui les en remercia (1).

La cour des aides fit aussi sa visite au roi, comme le constate la Gazette ; mais nous n'avons pu retrouver le registre où doit en être consigné le récit. Son premier président était à cette époque Jean Diel, maître des requêtes, depuis ambassadeur de Venise et ensuite conseiller d'Etat, et un autre président, Alphonse Jubert, sieur d'Arquenay. Le procureur général avait nom Robert Le Page, sieur de Pinterville, et l'avocat général, Philippe de Chennevière, sieur de Sainte-Opportune. Ils durent figurer dans la députation, si elle était composée comme celle de la chambre des comptes.

Pendant le séjour de la cour, il est hors de doute qu'elle fut aussi visitée par l'archevêque de Rouen, François de Harlay (2). Comme

(1) Plumitif de l'année 1633 de la chambre des comptes de Normandie, p. 33 verso. Archives départementales.

(2) Fils de Jacques de Harlay, marquis de Champvallou ; occupa le siège de 1615 à 1652.

Séguier, il aimait beaucoup les titres fastueux. Ainsi, il avait son *Palais royal et archiépiscopal de Gaillon*, son *Imprimerie archiépiscopale*; et, quand il donnait son consentement aux carmes déchaussés de Rouen, il le faisait en ces termes : *François, par la grâce de Dieu et du saint-siège apostolique, archevesque de Rouen*. Le parlement, sur l'observation de l'avocat général Le Guerchois, devait lui rappeler que la formule : *Par la grâce de Dieu*, était réservée exclusivement au roi et au prince souverain, et que ses prédécesseurs s'étaient contentés de mettre dans leurs actes : *Par la grâce divine* (1). Les abbés de Beaubec et de Bellosanne, établissements religieux du voisinage vinrent aussi à Forges, ainsi que les seigneurs d'une bonne partie de la province, et, en première ligne, Timoléon d'Epinay (2), maréchal de Saint-Luc, possesseur de la terre de Gaillefontaine, dont Forges relevait pour la justice. Bien venu de la cour, qui, l'année précédente, lors de la révolte de Montmorency et de l'entrée de Monsieur en Languedoc, le destinait à la répression des troubles de Normandie, il n'en vint pas moins à Forges, malgré la mise récente de son beau-frère Bassompierre à la Bastille.

Après les réceptions officielles, la cour se préparait à goûter les plaisirs du théâtre sur la scène improvisée dans l'enceinte de l'habitation du roi. Il lui fallait des divertissements; car naturellement elle était assez triste et assez sombre.

Louis XIII, prince maladif, avait un fond de mélancolie et d'ennui qui se reflétait dans ses traits. Il était peu disposé à favoriser les lettres, et son aversion pour toute espèce de lecture datait de sa jeunesse, où il avait été forcé de lire l'Histoire de France de Fauchet, dont le mauvais langage lui inspira de l'éloignement pour l'étude. Les leçons de son précepteur Des Yvetaux n'avaient pu lui donner une brillante instruction, ni faire naître en lui le goût de la littérature et du théâtre. Ce n'est pas que Louis XIII manquât d'esprit, ni surtout de l'esprit de finesse et de malice; mais sa plus grande passion était pour les chevaux, les chiens et la chasse : encore l'ennui venait-il le trouver au sein même de ses divertissements de prédilection.

Anne d'Autriche, dans sa trente-deuxième année, comme le roi, avait un abord et un caractère tout différents. L'éclat de son teint, la beauté de ses cheveux blonds et frisés à grosses boucles, sa mise

(1) Bibliothèque de Rouen. *Ms.*, *Extrait des divers registres secrets*, t. XIII, p. 174.

(2) Né en 1580, mort à Bordeaux en 1644.

élégante, sans or ni argent, attiraient tous les regards. La modestie l'empêchait de révéler l'étendue de son esprit et la solidité de son jugement. Malgré le respect dû à son rang, sa beauté avait touché bien des cœurs, et M^{me} de Motteville dit formellement que Buckingham, Montmorency, le duc de Bellegarde, Châteauneuf et Richelieu furent de ce nombre, et firent même paraître leur passion (1). Peu aimée de son mari, qui n'osait lui témoigner de la tendresse, de peur de déplaire à la reine-mère et au cardinal, dont les conseils et les services lui étaient plus nécessaires que l'agrément qu'il aurait pu trouver dans la société de sa femme, elle en conçut un certain dégoût de toutes choses qui la portait à n'aimer rien avec ardeur. Avec peu d'instruction et de goût pour la lecture, elle n'en avait pas moins l'esprit agréable; le bal et la comédie étaient les seuls divertissements capables de lui plaire. La comédie surtout la charmait au point qu'après la mort du roi, pendant l'année de son deuil, elle y alla à demi cachée par une de ses dames d'honneur (2).

Richelieu, âgé alors de quarante-huit ans, quoique maigre, avait l'air agréable. Sa taille était haute, sa complexion délicate, son esprit prompt, vif, pénétrant et vaste dans les affaires d'Etat; son jugement profond et solide en tout. Il n'était pas dépourvu d'un savoir qui serait devenu considérable, s'il eût pu continuer à étudier, comme au début de sa carrière. Dans ses heures de mélancolie, il écoutait volontiers les contes, les saillies et les nouvelles débités par l'abbé Bois-Robert, et, dans ses instants de récréation, il prenait plaisir à parler de la langue et de la poésie française. Il n'aimait que les vers, et même il en faisait que corrigeait le poète Desmarets. Il fournissait des sujets de pièces aux cinq auteurs, Bois-Robert, Colletet, l'Estoile, Corneille et Rotrou, en leur distribuant à chacun un acte, avec l'obligation de se servir de ses propres pensées, et parfois il intercalait lui-même des tirades de sa façon, sans souffrir qu'on le reprit. Plus tard, il lui revint ainsi une grande part dans la paternité de la *Mirame*, tragi-comédie de Desmarets (1639), et cinq cents vers dans la *Grande pastorale*, non imprimée, des cinq auteurs (1642) (3). Aussi, de tous les plaisirs de la cour, Richelieu préférait-il la représentation des pièces de théâtre, et il vit avec satisfaction celui qu'on élevait à Forges.

(1) Mémoires sur l'histoire de France. Collection Petitot, t. XXXVI, p. 340.

(2) Id., ibid., t. XXXVII, p. 76.

(3) Leclerc, Vie de Richelieu. *Tallemant des Réaux*.

En outre, la position respective du roi, de la reine et du ministre leur faisait un besoin de ce passe-temps. Ils ne s'aimaient ni les uns ni les autres. Contraints d'être réunis, le théâtre offrait une diversion à leur antipathie réciproque. Le roi détestait Richelieu, persécuteur de sa famille, et qui gouvernait à sa place, sans presque le consulter. Croyant, sur la parole de Richelieu, que la reine avait conspiré avec Chalais et voulait même sa mort, qu'elle demandait à tous les astrologues, pour épouser son beau-frère, Gaston d'Orléans, il ressentait peu d'affection pour Anne d'Autriche, par suite de soupçons et de défiances, qui firent le malheur de cette princesse. L'éloignement de M^{me} de Chevreuse, si chère à la reine, augmenta dans son cœur l'aversion qu'elle avait toujours eue pour le cardinal, dont la faveur, dès le premier jour, semblait avoir empoisonné le repos de sa vie. Comme il avait osé lui exprimer des sentiments qu'elle repoussa toujours, désespérant de s'en faire aimer, le cardinal la desservit autant qu'il put dans l'esprit du roi, et Anne d'Autriche répondit à de pareils procédés par une haine cachée, mais constante, et le refus continuel de son amitié et de ses services auprès du roi (1).

Pour des causes différentes, Richelieu était donc en butte à la froideur et à la haine de tous les deux, et, de son côté, il méprisait la faiblesse du roi autant qu'il était indigné des refus et de l'aversion de la reine. Sauf quelques rares intermittences en 1630 et 1631, telle était leur disposition d'esprit les uns à l'égard des autres depuis bientôt dix années.

Le théâtre qu'on éleva à Forges fut sur le modèle de ceux qui se construisaient alors, c'est-à-dire un carré long, où, faute de coulisses, les acteurs restaient toujours en scène. Quand on les voyait assis, on les supposait absents. Les loges, appliquées contre les parois latérales de la salle, ne permettaient aux spectateurs de voir la scène que de côté. Hommes et femmes restaient debout au parterre, qu'un orchestre ne séparait pas de la scène, sur laquelle les musiciens, au nombre de six violons, prenaient place ainsi que le souffleur. L'éclairage se faisait aux chandelles, et, à la fin de chaque acte, on descendait les lustres pour les moucher. Les riches seigneurs, comme le roi l'avait ordonné à Forges, élevaient à cette époque, dans l'intérieur de leurs hôtels, ces théâtres passagers sur lesquels les comédiens de la ville venaient représenter leur réper-

(1) Mémoires sur l'histoire de France. M^{me} de Motteville, t. XXXVI, p. 356.

toire. Cela s'appelait, suivant le langage du temps, jouer en visite (1).

Le théâtre de Forges fut desservi par une troupe de comédiens ou se trouvaient Mondory, la Desvilliers (2) et des compagnons restés inconnus. C'était la troupe du Marais, dont le chef Mondory a reçu tant d'éloges de ses contemporains. S'il donna dans l'emphase et la déclamation, il est sûr aussi qu'il tenta la réforme du costume et protesta, par les cheveux coupés court, avec lesquels il joua tous les rôles de héros, contre les énormes perruques dont on les affublait alors. Avec lui le théâtre connut plus de dignité, et les comédiens, traités alors comme des saltimbanques et des farceurs de tréteaux, obtinrent plus de considération de la part du public. Nul doute que la troupe joua de son mieux en présence de la cour, et surtout de Richelieu. Que devait-il faire en bonne santé pour plaire au cardinal, l'acteur qui, presque mourant d'une attaque de paralysie, suite d'efforts exagérés pour rendre le rôle d'Hérode dans la *Marianne* de Tristan, répondait à Bois-Robert, l'engageant à remonter sur le théâtre du Palais-Royal : « Mon courage sera plus grand que mon mal, et veinquant son obstination me donnera des forces suffisantes d'entreprendre cet ouvrage; et quand bien j'y succomberois, la cheute en seroit honorable. Si je suis absolument nécessaire aux plaisirs de Leurs Majestés et de Monseigneur, je veux bien que leur théâtre soit mon tombeau (3). » Cette lettre, écrite en 1637, quatre ans après les représentations sur le théâtre de Forges, nous donne la mesure du zèle qu'y apporta Mondory pour divertir et Richelieu et la cour.

Nous ne saurions rien des pièces jouées alors sur ce théâtre improvisé, sans les discussions orageuses qui suivirent le succès du *Cid*. C'est dans les lettres ou pamphlets nombreux auxquels il donna lieu qu'il en faut chercher la trace.

Les Observations sur le Cid, par Scudéry, avaient été suivies, entre autres pièces, de la *Lettre apologétique de Corneille*, où, tout en répondant à son adversaire, il disait : « Il n'a pas tenu à vous que, du premier lieu où beaucoup d'honnêtes gens me placent, je ne sois descendu au-dessous de Claveret. » Le coup était rude pour

(1) Gravure d'une salle de spectacle sous Louis XIII, d'après Chauveau, peintre du dix-septième siècle. — Chapuzeau, *Histoire du théâtre français*, 1674.

(2) *Histoire du théâtre français* (frères Parfait), t. IV.

(3) Bibliothèque de l'Arsenal. — Fonds Conrart. — Manuscrits, n° 2805, vol. XIV, p. 1037.

l'ex-avocat d'Orléans, devenu auteur dramatique ; mais Corneille s'était cru en droit de le porter à celui qui, sous le masque de l'amitié, allait distribuer et colporter partout les vers injurieux de l'*Authentique du vrai Cid espagnol à son traducteur français*, etc. Claveret y répondit donc par une *Lettre contre une invective du S. Corneille soy disant auteur du Cid*, où il dit qu'une de ses pièces, « *La Place royale*, eust la gloire et le bonheur de plaire au Roy estant à « Forges, plus qu'aucune des pièces qui parut lors sur son théâtre (1). » Cette comédie n'ayant point été imprimée, nous ne saurions juger de son mérite ; mais elle devait ressembler à une de ses aînées, l'*Esprit fort*, dont Claveret disait : « Au reste si pour blâmer « les pointes que j'ay laissées dans cet ouvrage, tu me fais la faveur « de m'apprendre que le siècle du temps commence à devenir plus « sérieux, apren aussi toy-même qu'elles estoient en vogue quand « il sortit de ma plume, il y a près de sept ans (2). » Si nous joignons à cela que Corneille a fait une mauvaise pièce dans cette *Place royale*, dont le titre semblable excita si fort le courroux de Claveret, moins que la supériorité relative qu'il lui reconnaissait par sa propre critique, nous devons peu regretter la non-impression de cette pièce, où nous trouverions à blâmer, comme dans celle de Corneille, le jargon de la galanterie, la complication de l'intrigue, l'amour des jeux de mots, l'enflure des stances et des morceaux à effet, destinés à mettre en relief le talent de l'acteur aux dépens de l'auteur.

Un autre produit des luttes survenues à l'occasion du *Cid* est encore relatif aux pièces jouées sur le théâtre de Forges. Dans une seconde lettre à Corneille, Claveret avait enchiéri sur les injures et les grossièretés de la précédente. Il lui fut répondu, sur le même ton, par l'*Amy du Cid à Claveret*, qui, après avoir critiqué le voyage de son *Pèlerin amoureux* (3) chez les Bonshommes (4), et proclamé son style inintelligible et digne de Jodelet, poursuivait en ces termes : « Votre *Place royale* suit assez bien, et je vous confesse qu'elle fut « trouvée si bonne à Forges que Mondory et ses compagnons qui en « avoient les *Eaux*, dans la saison du monde la plus propre pour les

(1) Bibliothèque de l'Arsenal, 9809. Paris, 1637.

(2) *L'Esprit fort*. — Advertisement au lecteur. Paris, 1637. — Bibliothèque impériale Y, 5546, p. 212.

(3) Pièce de Claveret non imprimée.

(4) Ancien couvent des Minimes, au-dessus du quai de Billy, appelés ainsi, parce qu'à la cour de Louis XI on donnait le nom de *Bonhomme à saint François-de-Paule*, leur fondateur.

« boire, n'en voulurent jamais goûter : tout le monde n'entendra pas
« cecy peut-estre (1), c'est que vous avez fait une pièce intitulée
« les *Eaux de Forges* que vous leur donnastes, où il ne manquoit
« chose du monde, sinon que le sujet, la conduite, et les vers ne
« valaient rien du tout ; à cela près c'estoit une assez belle
« chose (2). »

Voilà donc une pièce de circonstance, visiblement inspirée par le voyage de la cour à Forges, destinée à être jouée sur le théâtre de Forges, dont le nom seul devait être un passe-port, et qui n'eut pas même l'honneur d'une représentation devant Leurs Majestés. Est-ce parce qu'elle était aussi mauvaise que le dit l'*Amy du Cid*, qui nous paraît être Corneille lui-même ? Mayret, dans sa *Responce à l'amy du Cid sur les invectives contre le sieur Claveret*, réponse qu'il prie Corneille en personne de faire tenir à son *Amy*, en donne une autre explication : « Pour la pièce intitulée les *Eaux de Forges*, vous avez bien raison de dire pour faire une mauvaise
« pointe, que Mondory et ses compagnons n'en voulurent jamais
« goûter dans la saison du monde la plus propre pour les boire,
« mais non pas de vouloir conclure par là qu'elle ne vaut rien,
« puisqu'il est vray qu'ils ne firent difficulté de la prendre que par
« la discrète crainte qu'il eurent de fascher quelques personnes de
« condition, qui pouvoient reconnoistre leurs aventures en la re-
« présentation de cette pièce, dont l'impression vous fera bientôt
« avouër que le sujet, la conduite et les vers, en sont aussi raison-

(1) Le début de cette phrase, un peu obscure en effet, est de plus défigurée dans l'*Histoire du théâtre françois* des frères Parfait, tome IV. « Comme la vérité est pour tout le monde, disent-ils, nous sommes obligés de dire que l'antagoniste de Claveret prend le change au sujet de
« la *Place royale* que cet auteur dit avoir été représentée tant à Paris
« qu'à Forges, et qu'il la confond avec une autre du même auteur intitulée les *Eaux de Forges*. » Il n'y a pas confusion. L'*Amy du Cid* dit simplement que « la *Place royale* suit assez bien le *Pèlerin amoureux*, » c'est-à-dire que les deux pièces vont de pair et ne valent rien du tout. Ensuite, contrairement à l'assertion de Claveret (*Lettre au soy disant auteur du Cid*), la *Place royale*, loin d'avoir paru la meilleure de toutes les pièces jouées à Forges, avait été si défavorablement jugée, que les comédiens n'avaient pas consenti à s'imposer la fatigue d'apprendre et de représenter une seconde pièce du même auteur, les *Eaux de Forges*, qui leur avait paru plus mauvaise encore que la première.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal, 9809. — L'*Amy du Cid* à Claveret, Paris, 1637.

« nables que vous l'estes peu de les condamner par passion sur le
« mauvais rapport qu'on vous en a peut-estre fait, vous en jugerez
« autrement quand il vous plaira (1). »

Supposons que l'*Amy du Cid* n'ait pas donné le vrai motif qui fit rejeter les *Eaux de Forges*, le peu de mérite littéraire de la pièce, les allusions trop transparentes, par lesquelles Mayret justifie le refus de Mondory, n'auraient pas lieu de nous surprendre. Le passé et le présent de la cour s'y prêtaient à merveille, et, huit ans plus tard, Richelieu, sans que cette fois un Mondory s'y opposât, « pour faire en-
« rager la reine, fera jouer une pièce appelée *Mirame*, où l'on verra
« Buckingham plus aimé que lui, et le héros, qui est Buckingham,
« battu par le cardinal. Desmarets fera tout cela par son ordre; et
« contre les règles, il forcera la reine à venir voir cette pièce (2). »

Le mérite poétique des *Eaux de Forges* est très-douteux, quand on lit les vers de l'*Esprit fort*, que Claveret a jugé digne de l'impression. Toutefois il eût été curieux de voir comment les *Eaux de Forges* avaient inspiré le premier poète qui s'en soit occupé dans ses vers, frayant la voie aux auteurs dramatiques qui, depuis, ont mis sur la scène les *Eaux* de presque tous les pays de l'Europe.

Parmi les pièces qui, plus heureuses que celles de Claveret, furent représentées sur le théâtre de Forges, nous croyons pouvoir en

(1) Bibliothèque impériale Y, 5665. Dans un volume intitulé : *Les fautes remarquées en la tragi-comédie du Cid*, 1637. Claveret paraît s'être mis à l'œuvre dès 1632 (*Lettre de Claveret à Corneille*), quand la cour prenait les eaux partout où elle allait. Le privilège d'imprimer les *Eaux de Forges* fut, en effet, accordé, le 26 juillet 1636, en tête de l'*Esprit fort* du même auteur; mais elles ne figurent pas parmi les trois ou quatre pièces imprimées de cet auteur.

(2) Tallemant des Réaux, art. *Richelieu*. M. Monmerqué y joint cette note : « *Mirame* fut représentée en 1644, à l'ouverture de la grande salle
« du Palais-Cardinal. *Mirame*, héroïne de la pièce, méprise l'hommage du
« roi de Phrygie, et lui préfère Arimant, favori du roi de Colchos. Cette
« allusion à la reine Anne d'Autriche et aux sentiments que le duc de Buck-
« kingham avait osé témoigner, ne paraît pas avoir été indiquée jusqu'à
« présent. » Elle fut cependant saisie par les contemporains, et l'abbé
Arnauld, dans ses *Mémoires*, s'en exprime ainsi : « J'eus une part de ce
« spectacle, et m'étonnai comme beaucoup d'autres, qu'on eût eu l'audace
« d'inviter Sa Majesté à être spectatrice d'une intrigue qui sans doute
« ne devoit pas lui plaire, et que par respect je n'expliquerai point. Mais
« il lui fallut souffrir cette injure, qu'on dit qu'elle s'était attirée par
« le mépris qu'elle avait fait des recherches du cardinal. » Cité par M. Mon-
merqué lui-même, immédiatement après la note ci-dessus.

compter une de Corneille. *Mélite*, son coup d'essai (1629), après un grand succès, avait fixé une nouvelle troupe de comédiens à Paris, celle du Marais, et signalé l'auteur à l'attention de la cour (1).

Dans un *sonnet* à Richelieu, qu'il comparait au cardinal d'Amboise, il avait assez délicatement souhaité la tiare pontificale à son Eminence (2). Sa tragédie de *Clitandre* (1630), dédiée au duc de Longueville, lui avait valu l'appui du gouverneur de la Normandie, qui resta à Forges tout le temps du séjour de la cour. De plus, Mondory s'était montré le patron de Corneille, lors de ses débuts dramatiques, en jugeant digne d'être jouée sur la scène de Paris la comédie de *Mélite* que le poète lui avait remise à Rouen pour être jouée devant le parterre de sa ville natale (3), et, par reconnaissance, Corneille écrivait pour le théâtre du Marais, dont Forges possédait alors les acteurs. Il nous paraît certain que, dans de telles circonstances, Mondory, dont le bon goût repoussait les œuvres de Claveret, a choisi une pièce d'un auteur pour lequel sa bienveillance, d'ailleurs, était si grande. Corneille le donne presque à entendre dans une pièce de vers latins, composée peu de temps après le voyage de Forges, où il ne se reconnaissait pas capable de louer dignement Louis XIII et Richelieu. « Laissons de tels sujets, dit-il, à ceux qu'Apollon « chauffe et inspire. Pour nous, qu'il nous suffise que l'un et l'autre « aient applaudi à nos jeux, nous dont le hasard leur a peut-être « redit le nom (4). » Ces applaudissements ne remontent pas à *Mélite* ou à *Clitandre*, c'est-à-dire à trois ou quatre ans de date; ils sont d'hier, ils ont été donnés à Forges. D'ailleurs, ce n'est pas sans intention que Claveret soutient que « sa *Place Royale* eut la gloire « et le bonheur de plaire au roy estant à Forges, plus qu'aucune des « pièces qui parut lors sur son théâtre, et que les particularités en « ont pu être sues de Corneille. » Pour que le trait porte coup, il faut qu'on ait joué des pièces de Corneille, *Mélite*, *Clitandre*, la *Veuve* peut-être, et que Corneille ait été témoin, sur les lieux, des prétendus succès de son orgueilleux et triste rival.

Le séjour de la cour tirait à sa fin quand, le samedi 2 juillet, le roi donna l'audience d'adieu à l'ambassadeur de Gènes.

(1) Corneille. — *Examen de Mélite*.

(2) *Poésies diverses* :

Un seul point de vous deux forme la différence,
C'est qu'il fut autrefois légat du Pape en France,
Et la France en voudroit un envoyé de vous.

(3) *Histoire de la poésie française*. (L'abbé Mervesin), p. 216.

(4) *Poésies latines. Excusatio*, etc.

Un des derniers actes de Louis XIII à Forges, et qui témoigne de l'intérêt que ce bourg avait su lui inspirer, fut d'y « laisser Franchine « pour y accommoder la fontaine minérale du lieu » (1).

Enfin, il en partit le dimanche 3 juillet 1633, alla coucher à Onzen-Bray (arrondissement de Beauvais), et, le 4, il arriva à Chantilly. Forges vit aussi s'éloigner, le même jour que le roi, le cardinal de Richelieu, qui ne l'accompagna pas à Chantilly, mais se rendit à Gisors et arriva le 6 à Paris.

Ainsi se dispersa la cour, après être restée dix-neuf jours à Forges, desquels deux furent consacrés à l'arrivée et au départ, quatre à attendre le moment propice pour prendre les eaux, et treize à les prendre et à suivre le traitement prescrit par les médecins. Pendant ce séjour, Forges avait vu se rendre auprès du roi et de la reine l'illustre cardinal, des ambassadeurs étrangers, les plus hauts dignitaires de l'Etat, tous les représentants de l'autorité souveraine dans la province de Normandie, la noblesse des environs et les corps de cavalerie et d'infanterie attachés au service de Leurs Majestés et du cardinal. Il avait eu un théâtre, des comédiens illustres, enfin tout l'éclat et tout le mouvement inséparables d'un voyage de la cour, même dans une aussi modeste bourgade.

Une fois parti de Forges, le roi n'en continua pas moins de boire les eaux huit jours encore pour compléter les trois semaines pendant lesquelles les médecins en prescrivaient l'usage. Rien ne fut négligé afin d'assurer l'efficacité du traitement (2).

C'est au milieu de ce soin qu'il reçut une visite motivée par son voyage à Forges. Les bruits de réconciliation entre le roi et sa mère avaient couru en Flandre, probablement à partir du jour où Heurtault, de retour de Forges, avait rapporté les bonnes dispositions et les paroles bienveillantes du roi pour sa mère. Le duc de Neubourg en avait même écrit au roi le 3 juillet (3). Mais par cette raison qu'à Gand le rappel de Des Roches, à peine sorti de Forges, demeurait inexplicable, Richelieu nous apprend que « le premier envoi (de « Heurtault) fut suivi d'un autre tût après, car elle (la reine-mère) « dépêcha le sieur de Brasseux vers le roi le 7 juillet, pour savoir « en apparence comme les eaux lui avaient profité (4) ». Ce pouvait

(1) Renaudot, — *Recueil des Gazettes*.

(2) Renaudot. — *Recueil des Gazettes*. — 7 juillet 1633.

(3) *Mémoires de Richelieu*. — Collect. Peütot. — Seconde série. — XXVII, p. 454.

(4) *Id.*, *Ibid.*

bien être en réalité, car la lettre de Chanteloube, si mystérieusement remise à Forges entre les mains du roi, a tout l'air d'une odieuse machination. Toutefois, elle avait porté ses fruits, et les espérances de rapprochement conçues à Forges vers la fin de juin étaient si bien évanouies à la fin de juillet, que Jacquelot, envoyé de la reine-mère, entendit ces mots étranges sortir de la bouche d'un des gentilshommes de la maison du roi, instruit que cet envoyé venait savoir des nouvelles de la santé du monarque : « Le roi se porte, grâce à Dieu, mieux que l'on ne voudrait au lieu d'où vous venez ». Plus tard, le 6 novembre de la même année, le roi, auquel Villiers-Saint-Genest, autre envoyé de la reine-mère, se plaignait de semblables propos, lui dit que « c'était la créance de tout le monde de deçà, mais que celui-là avait eu la langue plus longue que les autres (1) ». Telles furent les suites fâcheuses de cette lettre, mystérieusement envoyée au roi, à Forges, et qui vint arrêter l'élan de son cœur ; car Louis XIII aurait eu pour sa mère les sentiments d'un bon fils, sans la funeste influence de Richelieu, que l'amour-propre blessé guida seul dans cette affaire, dont le dénouement fut terrible. Le faible Gaston trahit ses partisans et rentra en France ; Marie de Médicis ne voulut pas livrer les siens à la vengeance du cardinal, et elle mourut dans la misère et dans l'exil.

Aussi, avec quel bonheur et quel désir secret de vengeance le cardinal fit-il insérer dans le Recueil de Renaudot ces lignes, destinées à répondre au sieur de Brasseux, chargé de savoir « comme les eaux de Forges avaient profité au roi ». Il n'y a pas un mot qui ne soit à l'adresse de la reine-mère et de Monsieur, qui passaient pour souhaiter la mort du roi. « De Chantilly, 14 juillet 1633.

« Le roy se porte si bien de ses eaux qu'il continue, qu'elles se-
« ront en crédit pour longtemps. Il fut voir, dimanche dernier, 10 de
« ce mois, à Royaumont (2), le cardinal de Richelieu, qui y estoit
« arrivé de Paris le jour précédent, lequel vint hier en ce lieu ren-
« dre ses devoirs à Sa Majesté, qui a commencé de faire faire
« l'exercice à sa cavallerie, intermis depuis le Pont-à-Mousson, et les
« autres jours va voler les perdreaux, qui est la chasse de la saison,
« n'interrompant non plus que de coutume, par le soin de sa santé,
« celuy de son Estat et de ses alliés (3) ». Ainsi ce roi, dont on souhai-
« tait, dont on attendait même la mort, tant elle paraissait inévitable,

(1) *Mémoires de Richelieu*. — Collect. Petitot. — XXVII, p. 457.

(2) Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise.

(3) Renaudot. — *Recueil des Gazettes*, 1633, p. 276.

se porte si bien, à la suite des eaux de Forges, qu'il fait des visites à son ministre, préside aux manœuvres de sa cavalerie, interrompues depuis plus d'un an (1), et se livre aux plaisirs de la chasse, exercice qui demande une santé robuste. De plus, la France et l'Europe sauront qu'il peut maintenant s'occuper activement des affaires de l'Etat, et tout cela est dû à l'usage des eaux de Forges. La reine-mère, qui désirait savoir l'effet qu'elles avaient produit, l'apprendra par la *Gazette*, transformée, cette fois encore, sous l'inspiration de Richelieu irrité, en bulletin de santé.

Les conséquences de la venue et du séjour de la cour à Forges se firent sentir dans le présent et dans l'avenir.

La maison où descendit le roi eut une *sauve-garde* : sur une pierre du plein cintre de la principale porte d'entrée, un écusson aux armes de France, resté jusqu'à la révolution, rappela le souvenir de la venue de Louis XIII, et en affranchit les habitants de tous impôts. Un bâtiment de la cour s'appelle encore aujourd'hui, par tradition, le *corps de garde*. De petite dimension, il pouvait contenir cinq ou six gardes du corps destinés à veiller de plus près à la sûreté du monarque (2).

Pour conserver la mémoire de ce voyage, si important pour eux, les habitants firent placer dans leur église, située alors au milieu de la grande place et à deux pas de la résidence royale, les armes de Louis XIII et d'Anne d'Autriche du côté de l'Évangile, et, du côté de l'épître, celles de l'Épinay Saint-Luc. Elles figuraient sur les murailles du chœur, sculptées ou peintes en bois, et on les avait également appliquées sur la voûte, qui était pareillement en bois. Plus d'une fois cette église avait été témoin des dévotions du roi, de la reine et de la cour ; car la chapelle des capucins, à peine établie, était d'ailleurs trop éloignée de leur demeure. On y avait joint les armes de l'Épinay Saint-Luc, seigneur de Gaillefontaine, parce que Forges en relevait pour l'administration de la justice.

Les capucins de Forges eurent aussi, pour leur établissement naissant, une large part dans les libéralités royales. « L'an 1633, le roy « étant venu à Forges donna cent écus d'or, qui valoient pour lors « 600 liv., et monsieur le cardinal de Richelieu 50 pistoles de 8 liv. « 6 s. pièce, qui fesoient pour lors 415 liv., et cela fut joint à la « queste que fit deux ans auparavant mademoiselle de Bourbon, et

(1) Le roi était à Pont-à-Mousson fin de juin 1632. — *Mém. de Richelieu*, XXVII, p. 415.

(2) Renseignements fournis par M. Thierry.

« servit pour eslever les murailles de l'église qui se voit à présent (1). »

Pour comprendre les dernières lignes de ce passage, il faut savoir, comme nous l'apprend le même manuscrit, que le 2 août 1631, lors de la bénédiction de la chapelle du couvent des capucins de Forges par le R. P. Ignace de Bayeux, la cérémonie se fit au milieu d'un grand concours de personnes de la plus haute distinction. Elle eut lieu le matin, à cause de la chaleur, et on y vit figurer madame la princesse de Condé, la mère du grand Condé ; sa fille, mademoiselle de Bourbon, la future duchesse de Longueville ; la première duchesse de Longueville, qu'elle devait remplacer ; la marquise de Rosny, et beaucoup d'autres dames de la cour. Le soir, la jeune Anne-Geneviève de Bourbon, âgée alors de douze ans moins quelques jours, fit la quête dont il est ici question, et avec des circonstances qui nous ont été conservées : « Le R. P. Esprit prescha sur le soir avec une
« estime très grande de tous les seigneurs et de tout ce qu'il y avoit
« de dames ; mademoiselle de Bourbon se leva à la fin du sermon et
« s'estant arrestée à la porte de la chapelle, prist un mouchoir par
« les quatre coings et fist si bonne queste qu'elle trouva dedans
« 600 liv., qu'elle porta elle mesme au syndic, pour ayder à com-
« mencer un plus solide bastiment (2). »

N'est-ce pas le fait d'un hasard des plus étranges qu'à deux ans de date les aumônes du roi et de Richelieu viennent se confondre avec les aumônes données par la princesse de Condé, et recueillies par M^{lle} de Bourbon, la sœur et la nièce encore en deuil de ce même Montmorency, décapité par leur ordre l'année précédente, et cela pour édifier l'église de ces mêmes capucins, dont un membre, le P. Joseph, avait été le plus ardent à demander la tête du vaincu de Castelnaudary ; ardent à ce point que, dans le conseil secret tenu sur ce sujet entre le roi, le cardinal et lui, il prit, sans y penser, la parole avant le cardinal, et plaïda la cause du sang avec un feu et une vigueur extrême (3).

Ce même zèle, il put le déployer en faveur de ses confrères en religion, fort en crédit à la cour depuis leurs services militaires au

(1) Registre manuscrit des visites faites aux capucins de Forges, intitulé : *Livre du couvent des capucins de Forges*. Il est en la possession d'une famille du pays.

(2) Registre manuscrit des capucins de Forges. — Cette anecdote ne se trouve ni dans Villefort ni dans M. Cousin, qui ont écrit la *Vie et la Jeunesse* de M^{lle} de Longueville.

(3) *Le Véritable P. Josef, capucin*, p. 360.

siège de La Rochelle, et à cause des services que chaque jour il rendait lui-même. Telle est sans doute l'explication de la munificence peu ordinaire du roi et du cardinal envers les capucins de Forges.

Les sources e'les-mêmes, où Louis XIII avait retrouvé la santé, se ressentirent de ses généreuses dispositions. Quand le voyage du roi à Forges fut arrêté, quelques jours auparavant, on avait envoyé de Paris des fontainiers pour en nettoyer le bassin, obstrué à ce point que la source semblait avoir disparu, confondue qu'elle était avec les eaux d'une source voisine (1). Leur travail devait être peu avancé, puisque Louis XIII s'en occupa en personne, comme nous l'avons vu, et qu'on lui attribua le mérite « d'avoir retrouvé lui-même la fontaine « minérale. » (2) Linand dit que « ce fut dans ce temps-là que les « sources furent distinguées, et que leurs eaux sortirent de terre par « des endroits différents. » Nous pensons que si la multiplicité des sources fut constatée avant la venue du roi, ce ne fut qu'après son départ que Françoise en opéra la division. Pendant tout le temps que Louis XIII en but, leurs eaux étaient confondues dans un bassin unique, creusé par la nature, à la surface du sol qui les recéait dans son sein, sans qu'aucun ouvrage, fait de main d'homme, en défendit l'accès ou en protégeât la pureté. Ce qui le prouve, c'est que Françoise « est laissé à Forges pour y accommoder la *Fontaine minérale.* » Ce singulier serait surprenant, si déjà l'on avait divisé les trois sources. Mais non; cette division, faite après le départ du roi, est l'œuvre du fontainier italien. Il partagea l'ancienne *Jouvence*, l'unique *Fontaine minérale* « en trois sources, dans un enfoncement « ou creux qu'on pratiqua, où l'on descendoit par cinq ou six de- « grés. Cet enfoncement était un carré long, et pouvait avoir deux « toises de longueur sur une et demie de largeur. Il étoit propre- « ment revêtu de briques qui faisoient un mur sortant de terre, « et qui alloit jusqu'à hauteur d'appui. Une petite maison y fut jointe « pour se chauffer et s'y abriter contre le soleil ou contre la pluie, « ou même contre la fraîcheur des arbres du préau. » (3)

Les noms des trois sources, nouvellement séparées, furent *la Reinette*, *la Royale*, *la Cardinale*; les deux premières sortant de terre, sur la même ligne, près de la face Est du carré long, et la troisième, près de la face Nord, débouchaient dans le voisinage de

(1) Linand, *Nouveau Traité des Eaux minérales de Forges*, 1697, Paris.

(2) Renandot, *Recueil des Gazettes*, année 1633, p. 258.

(3) Linand, *Nouveau Traité des Eaux minérales de Forges*.

l'angle où se trouvaient les six degrés placés sur la face Ouest du même carré. Dans ces différents noms, destinés à remplacer le nom collectif de *Jouvence* ou de *Fontaine minérale*, il faut voir l'expression de la reconnaissance des habitants ou simplement de Francine, en souvenir des trois illustres personnages qui avaient bu de ces eaux, et non la certitude que chacun d'eux puisait à la source spéciale, baptisée de son nom, l'eau qui devait le guérir de ses maux. Grâce à ces trois noms, le souvenir de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et de Richelieu vivront à jamais dans Forges.

Les habitants profitèrent aussi du séjour de la cour pour servir les intérêts de leur clocher. Ils présentèrent une supplique au maréchal de Saint-Luc, le 25 juin 1633, afin de le prier de leur donner une lettre appuyant auprès du roi la demande d'établir, à Forges, un marché le jeudi de chaque semaine et deux foires franches par an (1). On ne voit pas que le maréchal de Saint-Luc se soit occupé activement du succès de la demande, qui ne se réveilla qu'en 1672, pour dormir encore un siècle, et devint alors pour les habitants de Forges une source de luttes et de procès avec les seigneurs de Gaillefontaine. Il leur en coûta cher de s'être dits, dans cette supplique, *les humbles sujets* du maréchal de Saint-Luc, en lui attribuant la possession du bourg, tandis que, constitués en franc-alleu, ils n'avaient d'autre seigneur que le roi de France.

Ce voyage eut un retentissement non moins grand dans la capitale de la province. Il en fut plusieurs fois question au sein du parlement. D'abord, le mercredi 6 juillet, trois jours après le départ de la cour, le duc de Longueville, accompagné du duc de la Mailleraye, vint au sein du parlement lui dire « qu'il n'avoit pas voulu tarder « davantage, après son arrivée en cette ville, de venir saluer la « compagnie et lui témoigner qu'il est fort aise d'avoir eu cette « occasion de la visiter pour lui rapporter le contentement que le roy « et Monseigneur le cardinal ont eu de Messieurs les députés qui ont « esté saluer Sa Majesté de la part de la cour, et la bonne opinion « en laquelle il l'a trouvée pour le devoir qu'elle a toujours rendu à « Sa Majesté de faire maintenir ses sujets en cette province en la « fidélité et obéissance qu'ils lui doivent, et de pourvoir à tous sou- « lèvements qui se pourroient lever au préjudice de son service. » Le duc de Longueville, en faisant tout à la fois l'éloge du parlement et le sien propre, « joignit l'assurance que cette province se peut « dire presque la seule en laquelle il ne soit arrivé quelque mouve-

(1) Chartier de M^{me} la générale Hoche, à Gaillefontaine.

« ment où Sa Majesté a esté contrainte de se transporter en per-
« sonne. (1) » Il n'y a pas plus de traces de la réponse du parle-
ment à ce compliment transmis par le gouverneur de la province,
que du rapport du chef de la députation envoyée à Forges.

Les augustins déchaussés de Rouen n'oublièrent pas non plus les
intérêts de leur couvent. Ils avaient à Rouen une question pendante
assez grave. Des religieux de la congrégation de Saint-Paul étaient
venus, sous le nom de *pères de la Mort*, s'établir dans cette ville,
en 1624, suivant leur institut, « pour confesser les malades de la
« peste, les consoler et leur donner assistance spirituelle. » Réduits
à un trop petit nombre, libres de tous vœux, ils cédèrent leur mai-
son, située au pied de la côte Sainte-Catherine, à Rouen, aux au-
gustins déchaussés, qui étaient entrés en possession depuis 1630.
Mais plusieurs même d'entre eux prirent l'habit des nouveaux ve-
nus (2). Pour légitimer cette fusion, l'autorisation royale était néces-
saire, et des entraves y avaient été jusque-là apportées par les
quatre ordres de la ville de Rouen. Mais, après trois ans d'attente,
ils purent présenter « des lettres de cachet du roy adressantes à la
« cour, données à Forges le 2^e de ce présent mois de juillet, tou-
« chant l'envoi des religieux de Saint-Paul, vulgairement appelés
« les pères de la Mort, et de leur maison avec tous les droits et
« appartenances à l'ordre et convent des pères augustins refformés
« déchaussés pour vivre sous la règle des dits augustins ainsi qu'il
« est amplement porté par leurs lettres patentes qu'ils ont obtenues
« de Sa Majesté. »

Ce fut un conseiller du nom de Baudry qui les présenta au parle-
ment, le lundi 18 juillet 1633, et, sur sa demande de juger le procès
pendant entre les religieux augustins réformés et les quatre reli-
gions mendiantes de Rouen, il avait été arrêté « qu'il ne seroit pro-
« cédé à l'établissement d'aucune religion nouvelle que les chambres
« assemblées. » Elles s'assemblèrent six mois après, et, le sa-
medi 22 janvier 1634, les lettres patentes données à Forges en fa-
veur des augustins déchaussés furent enregistrées, du consente-
ment de Monseigneur de Harlay, fourni par M. Auber, conseiller ec-
clésiastique et grand vicaire de l'archevêque (3). Le parlement leur
imposa une condition dont profitèrent les habitants de Rouen, en les
obligeant « d'assister, traiter et médicamenter les malades de la

(1) Registres secrets du Parlement de Normandie.

(2) Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, VI^e partie, p. 132, 1731.

(3) *Registres secrets du Parlement*, 1633.

« contagion, purger, nettoier et éventer les maisons qui en seroient
« infestées toutes fois et quantes qu'ils en seront requis. » De là
leur est venu le nom populaire de *pères de la Mort*, et, dans cette
année même 1634, ils devinrent d'utiles auxiliaires pour les capu-
cins, dont le dévouement fut toujours sans bornes pendant les
pestes de Rouen (1).

Ce même prélat, qui venait de donner son consentement aux au-
gustins déchaussés, « chargea Corneille de célébrer, au nom des
« muses normandes, l'arrivée de Louis XIII et de Richelieu dans la
« province (2). » Il n'eût pas été fâché de produire à la cour l'œuvre
du meilleur de tous ces poètes dont il se faisait volontiers le Mécène
dans son château de Gaillon. Mais Corneille garda le silence jusqu'a-
près le départ du roi et du ministre, et s'excusa, dans une pièce la-
tine de près de cent vers élégiaques, de ne pas avoir déféré aux
ordres de Monseigneur de Harlay. « Simple poète comique, dit-il,
« habitué à peindre les emportements de Lysandre (*Galerie du Pa-*
« *lais*, 1634), les soupirs d'Angélique et les plaisanteries de Phyllis
« (*Place royale*, 1635), qui tirent peut-être tout leur mérite du talent
« de Roscius (Mondory), comment pourrais-je célébrer dignement
« les triomphes de Louis à La Rochelle (1628), à Cazal (1630), et,
« à Nancy, le génie et les talents de Richelieu (traité et entrée du
« roi, septembre 1633)? Je suis plus propre à les divertir qu'à les
« chanter. Il me faut laisser ces grands sujets aux favoris d'Apollon,
« aux Godeau, aux Chapelain et à tant d'autres poètes que je ne sau-
« rais nommer (3). » Postérieure au voyage de Forges, cette pièce bien

(1) Une pierre tumulaire est consacrée, à Rouen, dans le cimetière Saint-
Manr à dix-neuf d'entre eux, victimes de leur zèle pendant les pestes de
1622, 1623 et 1634.

(2) Taschereau, *Histoire de la vie et des ouvrages de Corneille*. Edi-
tion in-8°, t. I^{er}, p. 41. Il y a erreur dans le détail quand il y est dit :
« En 1634, Richelieu et Louis XIII, visitant la Normandie, passèrent par
« Rouen. » Il est question du voyage de Forges, en 1633.

(3) *Epiticia Musarum Eminentissimo Cardinali Duci de Richelieu*. —
Paris, 1634. in-4°.

On pourrait s'étonner de voir Corneille s'occuper, dans des vers de
1634, ou peut-être même de la fin de 1633, d'une comédie imprimée en
1635, la *Place royale*. La date de la représentation est, à cette époque,
bien souvent antérieure à celle de l'impression. Corneille en donne le
motif : « Je sais bien que l'impression d'une pièce en affaiblit la réputa-
« tion; la publier, c'est l'avilir, et même il s'y rencontre un particulier
« désavantage pour moi, vu que ma façon d'écrire étant simple et fami-
« lière, la lecture fera prendre mes naïvetés pour des bassesses. » (Pré-
face de *Mélie* au lecteur.)

ournée, retraçant d'une façon si curieuse l'erreur de Corneille sur son génie qu'il croit comique avant tout, naquit à l'occasion de ce voyage et peu de temps après que la cour l'eût accompli.

Témoin de la munificence du roi et du cardinal envers les capucins de Forges, l'archevêque de Rouen voulut aussi leur donner une preuve de sa bienveillance en chargeant, dans une lettre de 1634, M. de Caradas, moine de Saint-Ouen, nommé le 1^{er} mars de cette année son vicaire général, « d'avoir soin tous les ans de la mission « de Forges (1). »

Enfin la conséquence la plus heureuse de ce voyage pour la France et la plus glorieuse pour Forges fut la naissance d'un dauphin, de Louis XIV, qu'Anne d'Autriche mit au monde après vingt-deux ans de stérilité. Cette grossesse inespérée a été de tout temps rapportée aux eaux de Forges, non pas que la reine en ait fait un bien long usage à Forges même, puisque huit jours après son arrivée elle n'avait pas encore commencé à en boire (2) ; mais il est sûr qu'ainsi que Louis XIII elle était dans l'habitude d'en faire usage loin de ce bourg, et que le monarque, qui en prit constamment, pendant et après son séjour à Forges, recouvra, grâce à elles, complètement la santé. Aussi avec quel bonheur Forges dût-il apprendre la nouvelle de la grossesse de la reine, et avec quel empressement dût-il s'associer aux prières que lui demanda l'archevêque de Rouen pour la reine, quand elle l'eut averti, par lettre du 13 août 1638, que « le moment estoit venu « de les redoubler pour l'heureuse délivrance de sa grossesse. » Plus que tous les autres paroissiens du diocèse, ceux de Forges durent assister aux saluts solennels de chaque jour et demander au ciel d'accorder un dauphin à la France, ainsi que le prescrivait l'archevêque (3).

Enfin le rejeton si longtemps attendu naquit heureusement : « Dieu « nous a donné un dauphin le dimanche 5 septembre, un quart « d'heure avant midi, lequel se porte fort bien, aussi bien que la « reine sa mère, Dieu merci. M. Cousinot le fils est son médecin (4). » Le 10 septembre, le parlement de Rouen en fut informé et fit un don de trois cents livres au sieur Achart qui en avait apporté la nou-

(1) M. Guilmeth. *Arrond. de Neufchâtel*, p. 113.

(2) *Gazette de Renaudot*.

(3) *Vœu de la reine dans la chapelle de Sahurs* (près Rouen), par Jean Le Prevost. Rouen Dans l'*Orcmus*, on demandait, après « Hostes supere rare, prolemque masculosam suscipere. »

(4) Lettres de Guy-Patin.

velle de la part du roi (1), et plus d'un membre de la députation envoyée à Forges dut rapporter l'honneur de cette naissance à ces eaux qui avaient rendu la santé au roi et donné la fécondité à la reine. Plus que jamais se réalisait la prédiction de la *Gazette* : « Ces « eaux seront en crédit pour longtemps ! » Elles y furent pendant plus de cent cinquante ans, et les reines et les princesses de la cour de France, qui désespéraient du bonheur d'être mères, firent, par tradition, le voyage de Forges pour boire de ses eaux, et le firent toujours avec succès.

F. BOUQUET,

Professeur au lycée impérial et à l'école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres de Rouen.

(1) *Registres secrets*, vol. XV.

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

OUVRAGES PARUS DANS LE RESSORT ACADÉMIQUE DE NANCY,
EN DEHORS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FLORE DE LORRAINE, par D. A. *Godron*, doyen de la Faculté des sciences de Nancy et professeur d'histoire naturelle à la même Faculté, ancien recteur départemental à Montpellier et à Besançon, etc. 2 vol. in-12, 2^e édition. Nancy, 1857.

La première édition de cet ouvrage parue en 1842 était épuisée depuis plusieurs années; mais l'auteur, absorbé par son importante publication de la Flore de France (1), ne put de longtemps songer à une deuxième édition, d'autant plus que les circonstances l'avaient éloigné de la Lorraine pour l'élever aux fonctions de recteur du département de l'Hérault. Si la Flore du midi de la France a gagné à ce changement, celle de Lorraine y avait, pour quelque temps, perdu son législateur. La création de la Faculté des sciences de Nancy le lui a restitué à la grande satisfaction des savants, de la jeunesse studieuse et même des profanes qui n'avaient pas oublié les services désintéressés que M. Godron avait rendus pendant seize ans à l'École de médecine de Nancy, soit comme professeur d'histoire naturelle, soit comme directeur.

Une des premières tâches que M. Godron a dû s'imposer après son retour consistait dans la publication d'une nouvelle édition de sa Flore

(1) *Flore de France*, par MM. Grenier et Godron. Besançon, 1848-1856.

de Lorraine, Flore qui embrassait, précisément, les quatre départements du nouveau ressort académique de Nancy; l'auteur de la Flore de France n'était pas embarrassé de faire la Flore de Lorraine: aussi, dès le commencement de 1857, la nouvelle édition était à la disposition du public.

Inutile de dire qu'elle est à la hauteur de la science; mais ce qui lui donne une valeur pratique fort appréciée des élèves, c'est qu'elle est munie d'une table analytique qui conduit sûrement à la famille, au genre et à l'espèce.

On voit déjà que la Flore de Lorraine n'est pas un simple inventaire des plantes qui croissent spontanément dans cette région, mais elle a un autre mérite qu'il est bon de signaler, c'est qu'elle indique, avec soin, la constitution géologique des terrains sur chacun desquels se rencontrent spécialement certaines espèces végétales. Que le sol exerce de l'influence sur le végétal qui y croît, nul ne le conteste, et cependant nous ne savons que peu de chose sur les rapports qui existent entre celui-ci et celui-là. Ainsi on connaît des plantes qui ne vivent que dans les terrains salifères et qui, par leur présence, révèlent même le sel marin; il en est qui conduisent le mineur à la recherche du minerai de zinc; le *pteris aquilina*, plante essentiellement silicicole, accuse le sable même dans les contrées qui en paraissent totalement dépourvues.

Les indications géologiques données par cet ouvrage seront donc utiles à plus d'un point de vue; l'exemple mérite d'être suivi.

La préface de la Flore de Lorraine laisse entrevoir une préoccupation à laquelle le lecteur ne pense guère: « On s'étonnera peut-être, dit M. Godron, que cette Flore porte le nom d'une ancienne province qui, comme Etat indépendant, n'existe plus que dans les souvenirs de l'histoire. Mais la Lorraine, aujourd'hui incorporée et fondue dans la grande unité française, a eu autrefois sa raison d'être. En effet, elle constitue une région bien circonscrite, bien naturelle, soit qu'on la considère au point de vue géographique ou politique, soit qu'on l'envisage sous les rapports ethnologique, géologique ou botanique. »

Certes, nul ne trouvera à redire à un titre qui désigne mieux que tout autre une région si bien circonscrite; pas plus qu'on ne songera à critiquer le titre de « Flore d'Alsace » donné par M. Kirschleger à son traité des plantes qui croissent spontanément dans le département du Haut-Rhin et dans celui du Bas-Rhin. M. Kirschleger ne songe pas même à s'en excuser et il a raison. L'unité française est trop bien fondée, l'assimilation est trop complète pour que les

mots, Lorraine, Bourgogne ou Alsace rappellent autre chose que des souvenirs historiques et des circonscriptions du territoire français.

PALÉONTOLOGIE DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE, par M. Terquem.
In-8. Metz, chez Rousseau-Pallez.

Il existe à Metz un Musée de géologie que le géologue le plus consommé peut consulter avec fruit; non pas que ce Musée soit très-riche en espèces rares, non pas même qu'il soit fort au complet. Resserré dans un cabinet peu spacieux, il n'est ni aussi grand ni aussi riche que beaucoup d'autres, et cependant il est plus instructif. C'est que le cabinet de géologie de Metz présente un ensemble classé systématiquement de telle façon que le profane même peut, d'un coup d'œil, reconnaître et les fossiles caractéristiques de chaque formation, et les principales roches, et les matériaux exploités. Là où manquent les originaux on trouve la copie fidèle en plâtre convenablement teinté; des inscriptions lisibles vous servent à vous orienter, d'autres indiquent les noms de divers objets ainsi que leur origine, et les fossiles y sont montés de manière à pouvoir être pris en main et étudiés de près sans qu'on courre le risque de les endommager.

Cependant, il y a quelques années encore, le cabinet de géologie de Metz ressemblait à bien d'autres cabinets de ce genre; loin de faire comprendre l'ordre admirable qui a présidé à la formation des couches terrestres, il n'était bon qu'à donner une idée du chaos.

C'est qu'il manquait alors à Metz ce qui manque dans toutes les collections négligées; il manquait un amateur qui s'occupât de la chose activement, soit par devoir soit par goût; de plus il manquait un budget destiné à pourvoir à l'entretien du musée et à son agrandissement.

Or, bien que cette dernière partie du programme ne soit pas encore remplie aujourd'hui et que pas un centime ne soit affecté à cette œuvre, le cabinet de géologie de Metz est sorti du chaos ainsi que nous venons de le dire et est devenu un musée des plus instructifs.

On devine que ce changement est venu d'un homme dévoué, à la fois homme de science et de loisir. Cet homme, c'est M. Terquem, ancien pharmacien, qui consacre à la géologie et à la paléontologie les loisirs que lui donne une honorable retraite.

Nos lecteurs connaissent M. Terquem par ce que nous en avons dit

dans notre premier article (1) à l'occasion de l'*Ancyloceras moselensis* trouvé par ce géologue. Mais ce serait se faire une faible idée de son activité que de croire qu'il s'en est tenu là. Les découvertes faites par M. Terquem en paléontologie s'énumèrent par centaines. Nul mieux que lui ne connaît les terrains jurassiques, et en particulier les terrains qui constituent le sol de la Moselle.

C'est à l'étude de ces terrains qu'il consacre ses forces, car la paléontologie est née d'hier et les couches terrestres recèlent une infinité d'espèces fossiles non encore déterminées.

En présence du grand nombre d'inconnus à dégager, M. Terquem a cru devoir circonscrire ses recherches et les limiter aux roches et aux fossiles du département dont la faune paléontologique est assez riche pour suffire à l'activité d'un grand nombre de chercheurs. Au nombre des travaux publiés par lui à ce point de vue, nous devons citer ses recherches sur les myaires (2) et son grand ouvrage sur le grès de Hettange (3), ouvrage qui a révélé une faune entièrement nouvelle.

En démontrant que les espèces fossiles sont différentes de celles du monde actuel, Cuvier a créé la paléontologie. L'impulsion qu'il a donnée à l'étude de cette science conduisit bientôt à reconnaître ce fait fondamental, que chaque époque a vu naître une série d'êtres propres à la caractériser et ne se retrouvant plus dans la suivante ; enfin, on s'est aperçu qu'il n'en est pas seulement ainsi des grandes époques, mais même des simples formations, et que des assises et parfois une couche isolée peuvent receler des fossiles particuliers. L'étude de ces restes peut donc donner, sur la position stratigraphique d'un terrain, des renseignements bien plus précis que ne le peut l'examen physique ou l'analyse chimique, car tous les terrains contiennent de la silice, de l'alumine et du calcaire.

Un fossile est donc, comme l'a dit Cuvier, une sorte de médaille que la terre a déposée dans son sein ; déchiffrer ces médailles est le but de la paléontologie, et s'il y avait dans chaque département un

(1) *Revue des Sociétés savantes*, n° d'août 1858, p. 237.

(2) *Observations sur les études critiques des mollusques fossiles comprenant la monographie des myaires de M. Agassiz*, par M. Terquem. 1855. In-8°.

(3) *Paléontologie de l'étage inférieur de la formation liassique de la province de Luxembourg et de Hettange* (Moselle), par M. Terquem (Mémoires de la Société géologique de France. 1855. In-4°.)

Mémoire sur un nouveau genre de mollusques acéphales fossiles. (Ibid., 1853.)

travailleur qui fit pour lui ce que M. Terquem fait pour la Moselle, la faune fossile de la France serait bientôt approfondie.

L'ouvrage dont nous nous occupons en est la preuve. La *paléontologie du département de la Moselle* n'est, à proprement parler, qu'une sorte de statistique ; elle a, d'ailleurs, été composée tout exprès pour la statistique de la Moselle. L'auteur y relève une à une et par ordre de terrain, les diverses espèces fossiles, végétales et animales qui y ont été reconnues jusqu'à ce jour, et mentionne même les espèces innommées.

D'après cette statistique, les richesses paléontologiques du département de la Moselle se répartissent en 290 genres et 939 espèces ; de plus, il y a 600 fossiles inédits qui promettent de devenir intéressants pour la paléontologie et pour la zoologie.

L'auteur a donc raison de dire que ces richesses classent le département de la Moselle parmi ceux qui fournissent le plus d'éléments utiles au progrès de la science ; mais quand il dit que ce département est un des plus riches de la France pour ses produits paléontologiques, ce n'est, sans doute, que relativement à l'état actuel de nos connaissances ; les preuves en sont nombreuses, et chaque excursion géologique en fournit une pour ainsi dire ; nous ne voulons d'autre exemple que celui que M. Terquem invoque lui-même, le grès de Hettange (Moselle), et ses fossiles retrouvés, par M. Lebrun, à Tomblaine (Meurthe).

La *Paléontologie de la Moselle*, malgré son extrême concision, est le complément de la carte géologique de ce département ; elle sera utilement consultée par les géologues.

RECHERCHES SUR LA MINÉRALOGIE DES ANCIENS GÎTES MÉTALLIFÈRES DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES, par le docteur *Carrière*, de Saint-Dié.

— **SUR LES MINES DE LA CROIX ET DESCRIPTION DES PRINCIPALES ESPÈCES MINÉRALES DE CE GÎTE**, par le même. — Épinal, chez veuve Gley.

Les mines de Sainte-Marie étaient, avec celles de la Croix et de Giromagny, célèbres dans le moyen âge. Situées dans le val de Lièpvre, en partie sur le territoire de l'Alsace et en partie sur celui de la Lorraine, les deux premières constituaient un des principaux revenus des ducs lorrains, descendants de Gérard d'Alsace. Si aujourd'hui elles sont abandonnées, ce n'est pas qu'elles soient épuï-

sées, et tout porte à croire que tôt ou tard on saura les remettre en valeur et tirer parti des richesses enfouies dans cette portion du territoire français; la preuve en est dans l'aperçu des espèces minérales que le docteur Carrière a rencontrées dans des fouilles pratiquées avec intelligence dans ces localités.

Mises en exploitation dès le dixième siècle, les mines de Sainte-Marie produisaient annuellement 6.500 marcs d'argent, au dire d'un ancien historien de la Lorraine, Sébastien Munster, qui écrivait en 1558. Les minerais exploités concurremment avec l'argent étaient le cuivre et le plomb; et ce qui prouve que cette industrie y avait acquis un grand développement, c'est qu'à cette époque elle occupait plus de 3.000 ouvriers.

Cependant, cette prospérité ne s'est pas maintenue. Une mauvaise direction, unie aux événements politiques si fréquents alors, détournèrent peu à peu les mineurs, et, en 1785, lors de l'inspection de M. de Dietrich, le nombre d'ouvriers était réduit à 151 (1).

D'après ce savant minéralogiste et un autre auteur du dernier siècle, Monnet, peu de travaux ont fourni une variété de minéraux plus grande et plus intéressante que ceux de Sainte-Marie-aux-Mines. « Les plus beaux morceaux de toutes les espèces qui composent les collections minéralogiques des princes sortent de ces exploitations, » au dire de Monnet, et, ajoute-t-il, « s'il y a en Allemagne beaucoup de mines productrices d'argent, il n'y a peut-être jusqu'ici que celles de Sainte-Marie qui aient donné ce métal sous tant de qualités différentes (2). »

Ces diverses variétés de minerais d'argent sont décrites avec soin dans le travail du docteur Carrière; on nous pardonnera de ne pas suivre ce savant minéralogiste dans toutes ses descriptions, d'autant plus que son examen ne porte pas seulement sur les minerais d'argent, mais aussi sur ceux du cuivre, du plomb, du zinc, du nickel, du cobalt, du fer, du manganèse, de l'arsenic, de la chaux, de la baryte, etc. D'ailleurs, nous reviendrons sur quelques-uns de ces minéraux à l'occasion de ce que nous allons dire des mines de la Croix.

Ces mines sont moins anciennes que les précédentes; elles furent ouvertes en 1315 sous le règne du duc Frédéric de Lorraine (3). D'après une ancienne chronique, les mineurs qui s'y établirent d'a-

(1) De Dietrich. — *Description de la haute et basse Alsace*, p. 156.

(2) Monnet. — *Exposition des Mines*, p. 225 et 233

(3) Schœpflin. — *Alsatia illustrata*, t. I, p. 11 et p. 16.

bord plantèrent une croix à l'entrée de la première galerie qu'ils ouvrirent, et donnèrent aux travaux le nom de *Mines de la Croix*, qui s'étendit bientôt au village qui y prit naissance.

Les travaux de mine exécutés sur le filon de la Croix étaient extrêmement considérables; ils s'élevaient parallèlement à la direction du filon sur une longueur de plus de 3,000 mètres, et atteignaient, sur quelques points, plus de 100 mètres de profondeur.

Sébastien Munster affirme qu'en 1581, le bénéfice était de 1,500 écus d'or par semaine, ce qui correspond à un revenu annuel de 780,000 fr.

Le produit des mines de la Croix nous est connu par des documents officiels recueillis dans la première moitié du seizième siècle. Sur l'argent qui en a été fourni, la monnaie de Nancy a fait, de 1532 à 1539 inclusivement, un bénéfice de 143,908 francs barrois 6 deniers. Le franc barrois valait 3 fr. 55 c. de notre monnaie.

Le billon d'argent apporté à la monnaie de Nancy, de 1538 à 1544, donna, par année, les sommes suivantes évaluées par marc (le marc valait environ 50 francs de notre monnaie) :

1538 et 1539,	1,503 marcs	4 onces.
1540	1,585 —	6 —
1541	1,296 —	1 —
1542	1,306 —	
1543	1,223 —	
1545	1,270 —	3 —

Volcyr, l'historiographe du duc Antoine, donne quelques renseignements sur ces mines et sur leur mode d'exploitation, dans son livre « *Quinternier et singularitez du Parc d'honneur*, » imprimé à la suite de la « *Chronique des empereurs, rois et ducs d'Austrasie, 1530.* » Il a pris ces notes dans une visite faite aux mines, en 1516, avec son maître le duc Antoine. La possession de ces gisements avait été plus d'une fois, pour les ducs de Lorraine, une cause de guerre avec les voisins; en cette année 1516, Antoine avait à se débattre, pour le même motif, contre un comte de Geroldseck, des environs de Saverne. C'est probablement au sortir de cette guerre, dans laquelle il fut vainqueur, que le duc alla visiter les mines, objets de tant de contestations. (V. dom Calmet, tome II, col. 1143; H. Lepage, Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1851, p. 253.)

La description donnée par Volcyr est, du reste, confirmée d'une manière remarquable par des légendes peintes dans un magnifique

graduel du quinzième siècle, déposé à la bibliothèque de Saint-Dié. Dans les médaillons qui encadrent les feuilles de ce livre on voit représentées les principales opérations usitées dans l'exploitation des mines de cette époque.

On y voit aussi l'intérieur et la consécration de l'église de la Croix aux Mines.

A côté du plomb et de l'argent, le traitement du minerai de la Croix a fourni de tout temps un peu de cuivre; ce métal n'était qu'un produit accessoire; on n'en obtenait qu'en petite quantité, si l'on en juge par ce fait rapporté par de Dietrich, qu'en 1783 il a trouvé dans les mines de la Croix 100 quintaux de cuivre ramassés dans une période de six années (1).

Les exploitations de la Croix n'occupaient plus que quarante-huit ouvriers en 1783; aujourd'hui elles sont abandonnées et les travaux les plus récents sont complètement inaccessibles; il serait donc difficile de donner le tableau complet des espèces minérales que fournissait autrefois cette localité, à plus forte raison de tracer une description détaillée de chacune d'elles en particulier; malgré ces circonstances si défavorables, le docteur Carrière a su, à force de patience, de recherches et de sagacité, réunir un petit écriin des échantillons les plus intéressants dont il donne la description chimique et cristallographique.

De même que dans les mines de Sainte-Marie, l'argent s'y trouve à l'état de métal et à l'état de sulfure; cependant, ces mines sont bien plus riches de ce métal que ne le sont celles de Sainte-Croix. Nous en avons rapporté des exemples plus haut, nous pouvons ajouter qu'aujourd'hui encore la tradition parle de blocs d'argent trouvés dans les mines de Sainte-Marie. Dans son traité, Monnet cite « des masses d'argent du poids de 50 à 60 livres, trouvées sans gangue et seulement enveloppées d'une terre argileuse, dans les mines de Sainte-Marie en Alsace. » Romé de l'Isle (2) décrit, de son côté, « un échantillon d'argent vierge du poids d'un marc » de la même localité; cet argent natif était cristallisé en octaèdres réguliers.

Les minerais spécialement exploités à Sainte-Marie étaient l'argent corné (chlorure d'argent) et l'argent rouge (sulfo-antimoniure et sulfo-arséniure d'argent).

Le minerai dominant du filon de la Croix était le plomb sulfuré.

(1) De Dietrich. — *Description des mines et bouches à feu de la Lorraine méridionale*, p. 86.

(2) Romé de l'Isle. — *Cristallographie*, t. III, p. 433.

Les autres espèces minérales, quoique répandues sur presque tous les points du gîte métallifère, n'ont jamais donné qu'une quantité de métal insignifiante comparativement au rendement fourni par le sulfate de plomb.

Ce minéral est moins abondant à Sainte-Croix ; on l'y trouve en très-beaux cube-octaèdres. Dans cette même mine se rencontre fréquemment du plomb carbonaté cristallisé en prismes rhomboïdaux droits de $117^{\circ}15'$; dans les mines de Sainte-Marie, on ne rencontre que rarement de ce carbonate.

Le contraire a lieu pour les diverses combinaisons du cuivre, très-fréquentes à Sainte-Marie et rares à Sainte-Croix.

Avec les deux brochures dont nous parlons, on peut poursuivre ces comparaisons et les étendre aux différents minerais que nous avons mentionnés plus haut, et que le docteur Carrière a tous décrits avec soin.

Aux personnes qui ne s'occupent pas de minéralogie, nous dirons que ce savant n'est pas à son début. Ses travaux sur la minéralogie des Vosges ont fourni plus d'un utile renseignement aux minéralogistes contemporains : nous n'en voulons d'autre preuve que le *Traité* de M. Dufrénoy, qui en appelle fréquemment aux recherches de ce minéralogiste.

Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg et médecin à Saint-Dié (Vosges), le docteur Carrière partage son temps entre ses malades et ses recherches, semblable en cela à un autre médecin de la même région, le vénérable docteur Mougeot (1), de Bruyères, le doyen des botanistes de France, qui s'est spécialement adonné, lui, à l'étude de la flore si intéressante de la chaîne des Vosges. Le docteur Mougeot est partout connu sous le titre de « le botaniste des Vosges ; » le docteur Carrière mérite de plus en plus celui de « minéralogiste vosgien. »

LE GUIDE DU PROPRIÉTAIRE D'ABEILLES, par un curé du diocèse de Nancy. — Nancy, chez Vagner.

Ce curé du diocèse de Nancy, tout le monde le connaît dans le département de la Meurthe ; nous pouvons ajouter que les apiculteurs

(1) Mort depuis la rédaction de cet article. Le 17 juillet dernier, il présidait encore, à Gérardmer, la séance de la Société botanique de France, lors du congrès de Strasbourg. Il était âgé de 82 ans. (V. sa Biographie dans le *Bulletin de la Société botanique de France*, 1853, n° 7, p. 562.)
J. N.

français savent son nom ; c'est l'abbé Collin, curé de Tomblaine, près de Nancy. L'élève des abeilles est pour lui un goût auquel il consacre le peu de loisirs que lui laisse l'administration de sa paroisse. Pas un fait n'a été avancé au sujet des abeilles qu'il ne l'ait vérifié par expérience ; pas une assertion n'a été produite qu'il ne l'ait contrôlée ; aussi est-ce au curé de Tomblaine qu'on en appelle en dernier ressort, lorsqu'une question d'apiculture est indécise, et toujours aussi le digne ecclésiastique tranche la difficulté avec son rare bon sens, aidé d'un esprit d'observation qui s'exerce sur les mœurs des abeilles depuis plus de quarante ans.

On comprend que l'abbé Collin a dû faire de nombreux élèves non-seulement dans sa commune qu'il administre depuis trente et un ans au grand bonheur de ses paroissiens, mais même dans toute la Meurthe et dans les Vosges. Riche de faits nouveaux, sachant ses abeilles sur le bout des doigts, les manipulant sans grande précaution, comme on pourrait le faire de mouches inoffensives, le digne curé est un livre toujours ouvert et toujours prêt à vous communiquer le résultat de ses observations et à vous initier à ses procédés qui sont, d'ailleurs, depuis longtemps, populaires dans les campagnes environnantes.

Plus d'une fois on lui a demandé de réunir ses observations en un corps d'ouvrage et de les mettre ainsi à la disposition de tout le monde ; une modestie exagérée l'a toujours fait reculer devant ce projet dont la réalisation, cependant, l'eût comblé de joie ; l'intervention active d'un professeur de la Faculté des sciences de Nancy permit d'aplanir certaines difficultés ; le manuscrit, terminé en 1856, put enfin être livré à l'impression, il parut dans les premiers mois de l'année 1857.

Il serait difficile de rapporter tous les faits nouveaux consignés dans cet ouvrage sans le copier en majeure partie. Les amateurs y liront avec fruit ce qui y est dit des essaims artificiels et comment d'une ruche on en peut faire deux ; par quel moyen simple on peut rendre fort un essaim faible ; le parti à tirer d'une ruche sans valeur ; comment de simples ouvrières peuvent devenir des reines et comment on peut donner une reine à une ruche orpheline, etc.

Donner une reine à une ruche orpheline et dépourvue de couvain d'ouvrières, *a priori* rien ne paraît plus simple, et pourtant on n'y avait pas réussi avant le curé de Tomblaine ; nous laissons parler cet habile observateur (p. 77) : « Plusieurs fois, j'avais introduit de jeunes reines dans des ruches qui venaient de me fournir un essaim artificiel, et presque toujours je les avais trouvées mortes le lendemain

« ou les jours suivants. Espérant que les abeilles accueilleraient
« mieux une reine qu'elles auraient elles-mêmes couvée ou dont
« elles auraient achevé l'éducation, je coupai, dans une ruche qui
« avait essaimé naturellement, un gâteau ayant à la fois une cellule
« royale fermée et du couvain d'ouvrières; je le plaçai sous un grand
« verre à bière, et dans la crainte que la reine ne m'échappât, je mis
« le verre sur une pièce de toile métallique par où les ouvrières pus-
« sent seules passer. Je le plaçai sous une ruche d'où j'avais tiré un
« essaim artificiel douze heures auparavant. Aussitôt les abeilles en-
« trèrent dans le verre par les trous nombreux de la plaque et cou-
« vrirent entièrement le couvain d'ouvrières et la cellule royale.
« Deux jours après, la reine sortit de sa cellule, je la laissai
« sous le verre douze heures environ; je lui donnai ensuite la
« liberté d'entrer dans la ruche. Le lendemain, ne la trouvant pas
« morte, je pus croire qu'elle n'avait pas été mal accueillie. Je re-
« nouvelai cette expérience, avec le même succès, sur trois autres
« ruches. Quelques jours après, en visitant ces ruches, je vis, à la
« vérité, qu'elles avaient commencé des cellules royales, mais
« qu'elles les avaient abandonnées, et j'acquis ainsi la certitude que
« les jeunes reines avaient réussi à faire reconnaître leur auto-
« rité. »

Les cellules royales commencées par les abeilles ouvrières et abandonnées ensuite par elles lorsqu'elles se virent en possession d'une reine, ces cellules royales étaient à l'origine des cellules d'ouvrières. On sait que l'abeille ouvrière est neutre, ou du moins elle ne présente que les rudiments du sexe féminin, les organes caractéristiques de ce sexe ayant été atrophiés au berceau, c'est-à-dire dans la cellule, à dessein, rendue trop étroite. Agrandir cette cellule, c'est par cela même faciliter l'essor des organes usqu'alors comprimés. Sous cette influence et sous celle d'une alimentation spéciale, la larve se développe peu à peu, de neutre elle devient reine et apte à être fécondée.

Lors donc qu'un accident quelconque prive les abeilles de leur reine, elles s'en aperçoivent très-vite, et au bout de quelques heures elles se mettent à l'œuvre pour réparer leur perte. D'abord, elles choisissent les jeunes vers d'ouvrières auxquels elles doivent donner les soins propres à les convertir en reines, et dès ce moment elles commencent à agrandir les cellules où ils sont logés. Le procédé qu'elles emploient est curieux. Après avoir choisi un ver d'ouvrière, elle sacrifient trois des alvéoles contigus à celui où il est placé; elles en emportent les vers et la bouillie, et élèvent une

« cloison cylindrique autour du ver préféré; la cellule devient donc
« un vrai tube qui se trouve, ainsi que les autres cellules du gâteau,
« placé horizontalement. Mais cette habitation ne peut convenir à la
« larve devenue royale que pendant les trois premiers jours de sa
« vie; elle doit être dans une autre position pendant les deux autres
« jours où elle reste encore à l'état de ver. Pendant ces deux
« jours, portion si courte de la durée de son existence, elle habite
« une cellule de forme à peu près pyramidale, dont la base est en
« haut. On dirait que les ouvrières le savent, car dès que le ver a
« achevé son troisième jour, elles préparent le local qu'il doit oc-
« cuper. Elles rongent quelques-unes des cellules placées au-dessous
« du tube cylindrique, sacrifient sans pitié les vers qui y sont con-
« tenus, et se servent de la cire qu'elles viennent d'enlever pour
« construire un nouveau tube de forme pyramidale qu'elles soudent
« à angle droit sur le premier et qu'elles dirigent par en bas. Le
« diamètre de cette pyramide diminue insensiblement depuis sa base
« qui est assez évasée jusqu'au sommet. Pendant les deux jours
« que le ver y passe, il y a toujours une abeille qui y tient sa tête
« plus ou moins avancée dans la cellule; quand une ouvrière quitte,
« il en vient une autre prendre sa place. Elles travaillent à pro-
« longer la cellule à mesure que le ver grandit, et elles lui appor-
« tent sa nourriture qu'elles arrangent autour de lui sous la forme
« d'un cordon tourné en spirale. Ce ver, qui ne peut se mouvoir lui-
« même qu'en spirale, trouve ainsi la bouillie toujours à sa portée.
« Il descend insensiblement, et arrive enfin tout près de l'orifice de
« sa cellule : c'est à cette époque qu'il doit se transformer en nym-
« phe. Les abeilles n'ayant plus de soin à lui donner ferment son
« berceau d'une clôture qui lui est appropriée; il y subit au temps
« marqué les deux métamorphoses; c'est-à-dire que la reine par-
« vient à l'état parfait d'insecte en seize jours, à dater du moment
« où l'œuf de l'ouvrière a été pondu. Les abeilles ne destinent à la
« royauté que les vers sortis de l'œuf depuis trois jours au plus;
« mais elles emploient fréquemment des vers âgés de deux jours ou
« même d'un jour.

« Cette belle découverte d'un ver d'ouvrière changé en reine a
« été faite par Schirach au milieu du dernier siècle. Voilà pourquoi
« j'appelle ces sortes de femelles, reines Schirach. »

Ce que l'abbé Collin dit des diverses espèces d'abeilles mériterait également une mention spéciale; ainsi on ne savait rien de l'origine des *abeilles noires*, sortes de parias destinées à être tuées par leurs propres sœurs; nous savons maintenant que ces abeilles anormales se

produisent à la suite d'un abaissement subit de la température extérieure.

On trouvera également dans ce livre des observations nouvelles au sujet des reines à instinct perversi, des ouvrières fécondes qui ne pondent que des œufs de bourdons; des maladies des abeilles, de leurs ennemis, etc. Enfin, le livre fou mille de faits pratiques et de procédés nouveaux qui, au dire des hommes spéciaux, valent à son auteur la réputation d'avoir fait faire un pas à une des branches les plus intéressantes de l'économie rurale.

J. NICKLÈS,

Professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES
ET ARCHÉOLOGIQUES DE LA CREUSE (1).

Le titre de la Société de la Creuse annonce que ses études et ses recherches sont moins variées, moins étendues que celles de la Société d'émulation de l'Allier. Dans la table de la partie de ses Mémoires que j'ai sous les yeux, je lis : Lettre à M. E. Du Sommerard. — Géographie romaine du Limousin. — Recherches sur deux voies romaines. — La Marche Châtelaine. — Documents relatifs aux confréries de la province de la Marche. On le voit, les membres de la Société se renferment fidèlement dans les limites qu'ils se sont tracées.

La *Lettre à M. Du Sommerard* est de M. Fillioux, son ancien collaborateur au journal *l'Artiste*. Après de justes regrets sur la négligence de la France, qui a lai-sé enlever, à vil prix, par les Anglais, les belles collections de M. Al. Lenoir, M. Fillioux s'applaudit de l'acquisition du musée Du Sommerard par l'Etat, et il compte sur les Sociétés savantes des provinces pour recueillir et conserver les riches produits des arts dans le passé. La Société de Guéret surtout se trouve dans une position heureuse pour former un musée curieux. Placée entre Limoges, Bourges et Le Puy, célèbres au moyen âge par leurs argentures et leurs chefs-d'œuvre, l'origine, l'authenticité des objets qu'elle possède ne sauraient être contestées. Ils sont nombreux déjà. Le savant recteur de l'Académie de Clermont, l'honorable M. Théry, s'écriait dernièrement en face de cette collection : « *Courage, Messieurs, vous avez réussi à créer dans la Creuse un petit musée Du Sommerard.* » On y trouve en effet des médaillons, des reliquaires, des custodes, des croix, un ostensor, des figurines en demi-bosse, une suite importante d'ustensiles et de peintures en émail sur fond émaillé qui justifient la brillante réputation des ouvriers de Limoges. M. Fillioux connaît à fond tous ces objets ; il les décrit avec amour ; il discute avec une critique pleine de goût leur provenance et leur mérite ; il inspire le désir de visiter un musée dont il sait si bien faire les honneurs.

(1) Voir le premier article de M. Olleris, dans la *Revue des Sociétés savantes*, tome V, page 615. (*Travaux de la Société d'émulation de l'Allier.*)

La Géographie romaine du Limousin par M. Ardant laisse peu à désirer à ceux qui veulent savoir quels sont les renseignements fournis par la science et la tradition.

Il est difficile d'apprécier, sans connaître les lieux, les *Recherches sur deux voies romaines de Clermont à Limoges et de Limoges à Evaux*. Feu M. Grellet-Dumazeau, auteur de ces notes publiées après sa mort, avait visité les lieux, suivi les traces des voies ; il a discuté trois systèmes divers sur l'emplacement d'*Acitodunum*, et je ne saurais mieux faire que de me ranger à son avis et de m'en rapporter, pour ces questions, aux preuves, aux déductions qu'il développe dans son Mémoire.

M. P. de Cessac se plaignait dans sa *Marche Châtelaine* de l'indifférence, du manque de patriotisme qui, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs, avait laissé mourir une publication destinée à recueillir les vieilles chroniques et les légendes de la province. Ces plaintes, datées du mois de novembre 1848, sont imprimées dans l'année 1857 seulement ! N'est-ce pas une preuve qu'elles ne sont que trop vraies, trop fondées ?

L'auteur voulait que l'on retraçât l'histoire des châteaux et des familles qui les ont habités, et, se mettant courageusement à l'œuvre, il fit des recherches sur les seigneurs de Lussac. C'était sans doute un excellent exemple qu'il donnait, mais des difficultés de toute nature gênaient, ralentissaient ce travail. Les familles dont il fallait parler étaient éteintes ; elles avaient emporté dans la tombe le secret de leurs actes, car leurs archives n'existaient plus ou bien elles étaient dispersées par lambeaux dans des dépôts peu accessibles. La tradition était muette ou ne répétait que des échos vagues et affaiblis. Comment s'avancer au milieu de ces ruines, de ces ténèbres et de ces bruits confus ? Il fallait inventer un roman ou transcrire une longue liste chronologique, souvent à controverse, des seigneurs de La Marche. C'est là sans doute ce qui a arrêté le zèle des souscripteurs, qui, pour la plupart, devaient compter peu d'aïeux parmi les châtelains ; c'est aussi ce qui a empêché M. P. de Cessac de continuer ses recherches. Au reste, il ne se faisait pas d'illusions sur leur valeur historique, nous dit-il lui-même ; il les appelait modestement des notes. Sa dernière note sur la tour Saint-Austrille, près Chénérailles, est datée du mois d'avril 1849.

Les *Documents relatifs aux confréries de la province de La Marche* ne remontent pas au delà des premières années du dix-septième siècle. M. Bosvieux rappelle que les corporations de métiers se rattachent étroitement à l'émancipation des communes. Placées sous la

protection d'un saint, elles devinrent des confréries; puis il se forma, dans le quinzième siècle, des associations purement religieuses qui se propagèrent rapidement jusque dans les petites villes et les bourgades. M. Bosvieux en compte au moins trente-quatre dans quatorze localités de La Marche, et, raisonnant par analogie, calcul souvent erronné, il en porte le nombre à plus de cinquante mille pour toute la France.

L'esprit religieux ne tarda pas à s'affaiblir dans ces confréries; leurs réunions furent des réunions de plaisir. M. Bosvieux cite à ce propos des faits curieux sur la vente des offices et sur l'emploi de l'argent qui en provenait. Les pièces inédites qu'il a publiées seront consultées avec fruit par les historiens des corporations et des confréries.

A. OLLERIS,

Doyen de la Faculté des lettres de
Clermont-Ferrand.

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

LA PRESSE SCIENTIFIQUE EN PROVINCE (1).

IV.

Nous sommes en retard envers la *Revue de Bretagne et Vendée* qui, dans l'espace de deux ans, a déjà donné quatre volumes à ses lecteurs : des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont seules empêché de dire ce que nous pensons de l'un des recueils de province qui mérite le plus d'être encouragé.

Nantes est une des rares villes qui ait deux Revues consacrées à la littérature et à l'érudition, toutes deux rivales, indépendantes l'une de l'autre, et rédigées dans un esprit parfaitement opposé.

L'une, la *Revue de l'Ouest*, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, est conçue dans un ordre d'idées dont aucune n'est antérieure à 1789 ; dans l'autre, la *Revue de Bretagne et Vendée*, domine le vieil esprit breton et vendéen, les tendances catholiques et monarchiques. Toutes deux ont de nombreux lecteurs, vivent sans se laisser aller aux personnalités trop passionnées, et forment deux recueils qui resteront dans les bibliothèques comme ouvrages sérieux.

La *Revue de Bretagne et Vendée* est peut-être plus complète que sa sœur aînée : elle réunit à la fois l'utile et l'agréable. A côté de pages

(1) Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui étendre notre étude à un plus grand nombre de périodiques provinciaux ; nous ne négligerons rien pour rendre ce travail tout à fait complet. Nous nous occuperons aujourd'hui du dernier trimestre des Revues suivantes :

Revue de Toulouse. — Revue des provinces de l'Ouest. — Revue de Bretagne et Vendée, envers lesquelles nous étions trop en retard. — Revue de l'Aquitaine. — Revue de Marseille. — Revue africaine. — Revue du Lyonnais. — Revue d'Alsace. — La Picardie. — Les Archives du nord de la France. — Bulletin historique de l'Anjou.

sérieuses d'histoire et de philosophie, à côté de documents précieux empruntés aux archives, on trouve de vives poésies, des nouvelles qui figureraient parfaitement dans des Revues éditées à Paris et qui ont le mérite de pouvoir être laissées par la mère de famille entre les mains de sa fille. Les nouvelles, nous l'avouons, ne sont peut-être pas, pour le fond, du goût des personnes qui pensent que rien n'est bon dans ce que l'on appelle l'ancien régime; mais si on veut être équitable, on reconnaîtra qu'elles sont bien écrites, et qu'elles ont un parfum de bonne société et de sentiments généreux qui les rendent à la fois intéressantes et respectables. M. le vicomte Siochan de Kersabiec, M. Ropartz, M. de Brem, M. le vicomte de Nugent, M. H. du Cleuziou sont de charmants conteurs : ils détestent cordialement les démagogues de la Révolution, et nous partageons leurs antipathies : ils racontent avec élégance les mœurs et l'histoire des chaumières et des manoirs, des soldats des armées royales et catholiques et des paysans. Nous y trouvons plus d'attrait que dans ces romans réalistes et ces prétendues études de mœurs auxquels la haute critique prodigue ses louanges, et qui ne laissent que du vague dans l'âme quand ils n'inspirent pas le dégoût.

Après avoir signalé les vers spirituels et bien frappés de MM. Emile Grimaud, Brizeux, Hip. Minier, etc. ; après avoir rendu hommage aux articles de critique vigoureusement écrits par MM. Edmond Biré, de la Gournerie (nous ne pouvons faire ici la nomenclature de tous les collaborateurs), nous arrivons à la partie sérieuse de la *Revue de Bretagne et Vendée*, aux études qui lui assureront sa place dans les bibliothèques à titre d'ouvrage non éphémère auquel le savant, l'historien, l'archéologue, et même le philosophe, auront toujours à recourir.

L'Honneur, par M. Alfred de Courcy, est une thèse magnifique que nous recommandons à tous les hommes qui, dans une société polie et chrétienne, veulent savoir leurs droits et leurs devoirs les uns à l'égard des autres : après avoir lu les réflexions de M. de Courcy, après avoir médité sur les arguments qu'il propose sans tomber dans le paradoxe, on reconnaîtra une fois de plus combien il y a de mots dont on se sert journalièrement sans en comprendre le vrai sens ; on comprendra combien le mot *honneur* a été détourné de sa véritable acception depuis qu'il est descendu à être simple synonyme de *respect humain* et *orgueil*. — Les études de M. de la Gournerie sur la *hardiesse de la chaire au dix-septième et au dix-huitième siècle*, appartiennent plutôt à la philosophie qu'à la littérature : il est vraiment curieux de voir avec quelle franchise le clergé parlait au

souverain et à sa cour, blâmant et signalant sans ambiguïté les grandes fautes et les grandes faiblesses devant ceux même qui les avaient commises. Il est beau de voir le prêtre, rester apôtre à ses risques et périls, esclave de sa conscience, mettant de côté le rôle de courtisan, indigne de sa robe, et qu'à certaines époques, de décadence il est vrai, on croit être de la tolérance. — On lira également avec fruit les réflexions de M. le vicomte de Francheville sur la *Religion naturelle* de M. Jules Simon, ainsi que l'étude sur *les classes souffrantes aux premiers siècles du christianisme*, par M. de la Bassetière. Nous avons remarqué tout particulièrement les *Pensées diverses*, de M. le vicomte de Nugent. Quand on lit ces maximes, ces paragraphes à la fois clairs, concis et finement présentés, on se laisse aller à rêver plus que si on avait parcouru des volumes entiers. Cette manière d'instruire ses auditeurs est aussi courtoise que profitable : on ouvre un riche filon au lecteur, et celui-ci le suit avec d'autant plus de plaisir qu'il lui semble faire lui-même des découvertes.

L'histoire et l'archéologie ont fourni à la *Revue de Bretagne et Vendée* de bonnes pages qui ont déjà fait connaître ce recueil au delà des frontières de sa province : des Revues et des journaux de Paris lui ont déjà fait des emprunts, et nous tenons à le constater parce que la presse provinciale est rarement mise à contribution, à moins qu'on ne lui prenne sans la mentionner.

M. A. de la Borderie est l'âme de la *Revue de Bretagne et Vendée* : parmi les membres du Comité directeur de ce recueil, il est l'un des plus zélés. Infatigable paléographe, écrivain éloquent, M. de la Borderie fait honneur à la fois à l'École des chartes et à sa province : c'est un Breton de la vieille roche, que l'amour du sol national pousse quelquefois un peu loin ; mais celui qui aime bien sa province aime bien sa patrie. En retraçant l'*Histoire de la conspiration de Pontcallec*, cette lutte de la noblesse bretonne contre le Régent, M. de la Borderie a su écrire une page d'histoire qui restera. Il tient à établir que ces conspirateurs n'avaient fait que demander la liberté des assemblées de la province, le libre vote de l'impôt, etc.

C'est ainsi qu'il faut lire également les *Principales sessions des Etats de Bretagne tenues dans la ville de Vannes*, par M. le vicomte de Champagny ; ces pages font assister aux travaux des représentants de la nationalité bretonne avant la réunion de la province à la France, et après cette réunion elle-même.

Citons encore, comme articles de fond et bien étudiés, le *Poitou sous la domination des Visigoths et sous les Mérovingiens*, par M. du

Fougeroux, qui a poursuivi la même question sous les Carolingiens; *Nominoë*, par M. de la Borderie; la *Vendée aux Cent-Jours*, par M. Alfred Nettement; les *Origines et les caractères de la Ligue en Bretagne*, par M. Audren de Kerdrel.

Terminons par rendre hommage aux recherches faites par ceux des collaborateurs de la *Revue de Bretagne et Vendée* qui se sont adonnés particulièrement à l'archéologie.

L'Architecture de la Renaissance dans le bas Poitou est une question qui est attachante et instructive sous la plume de M. Octave de Rochebrune : nous n'avons pas encore lu de Mémoire plus complet sur cette époque de l'art, si vilipendée par les uns, si vantée par les autres. M. Rochebrune est impartial, et admire ce qui est beau partout où il le trouve : nous nous permettrons de lui observer qu'il affirme peut-être un peu trop carrément que l'ogive chrétienne ne pénétra jamais sérieusement à Rome. Il nous semble que M. Didron soutient le contraire : le débat reste entre ces deux archéologues. — M. de Keranflec'h a consacré quelques bonnes pages à la statistique de monuments inédits ou peu connus qu'il a pu voir dans les montagnes d'Arez, ainsi que sur la chapelle de Kermaria-Nisquit. Nous regrettons d'avoir ignoré ses recherches avant qu'elles fussent imprimées, car nous aurions pu lui fournir sur ce dernier monument quelques textes du treizième siècle, époque à laquelle son nom était Kermaria-Liscuit. — M. E. de Brehier a publié un travail analogue sur l'église Notre-Dame-du-Roncier à Josselin. Enfin, M. S. Ropartz a su présenter d'une manière très-attachante un simple inventaire de mobilier de paysan breton au seizième siècle : sous la plume de M. Ropartz, les feuillets jaunis et ennuyeux d'un greffier sont transformés en un tableau fort intéressant, duquel il résulte authentiquement que le paysan de 1518 n'avait pas grand'chose à envier au paysan de 1858. Comme économie rurale, comme appréciation de la valeur des denrées, ces quelques pages ont une valeur véritable.

Nous ne pouvons pas juger les articles publiés par M. A. de Barthélemy sur les *Redevances bizarres du moyen âge* : il ne nous est permis que de faire connaître le but de l'auteur. Dans une série d'articles, qui ne semble pas devoir se terminer de sitôt, M. de Barthélemy étudie les droits et redevances *authentiques* que leur excentricité rend dignes d'être rappelés : il en cherche l'origine, et prépare ainsi pour l'avenir un petit livre que les hommes sérieux pourront consulter, et qui ne sera pas inabordable pour les personnes qui désireront se déridier en s'instruisant des mœurs des temps passés.

E. DE BARTHÉLEMY.

(La suite à un prochain numéro.)

HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE ET RELIGIEUSE DE SAINT-VALERY ET DU COMTÉ DU VIMEU, par F. Lefils, avec des annotations, par M. H. Dusevel, 1 vol. in-8°. Abbeville, 1858.

Les histoires locales et les monographies se poursuivent depuis quelque temps avec un zèle que nous sommes heureux de constater, car en réunissant sur les villes qui ont joué un rôle plus ou moins important dans le passé, des documents souvent uniques, et que chaque jour tend à faire disparaître, on prépare pour l'avenir des matériaux précieux qui trouveront leur place dans une histoire générale de notre pays.

C'est cette pensée qui a inspiré à M. Lefils l'intéressant travail dont nous allons brièvement rendre compte, et qui lui a suggéré le projet d'écrire successivement l'histoire des principales communes de l'ancienne Picardie.

Saint-Valery paraît avoir eu pour premier nom *Leuconaus*. Que l'étymologie de ce nom vienne du grec λευκός blanc, et ναῦς navire, parce qu'on aurait dit de cette côte : C'est un lieu blanc où abordent des navires, ou qu'elle dérive, comme M. Lefils est porté à le croire, de la langue celtique, de leak, rivière, et ness, cap ou promontoire, à cause de la conformation du littoral, il est certain que les Romains eurent, à Saint-Valery, un établissement militaire. Toutefois, il faut arriver à l'invasion franque avant de pouvoir constater dans les annales de Saint-Valery, jusqu'alors *Leuconaus*, aucun fait positif de nature à nous éclairer sur les premiers âges de cette ville. Les ruines romaines que l'on met à jour de temps à autre remontent probablement à l'époque de cette invasion.

On sait qu'à la mort de Clovis, ses fils se partagèrent entre eux le royaume des Franks qu'il avait fondé. Clotaire, qui avait eu le royaume de Soissons, donna à Alcaire, fils d'un roi assassiné par Clovis, le gouvernement des côtes maritimes depuis la Seine jusqu'à l'Escaut, pays qui fut nommé Ponthus ou Ponthieu. La partie de cette contrée qui se trouvait sur le littoral de l'Océan, entre la Somme au nord-est et la Bresle au sud-est, était appelée Vimeu. L'étymologie de ce nom viendrait, selon M. Dargnies, de Fresnes, du latin *Vimen*, signifiant osier, à cause des oseraies que, dans l'origine, l'on voyait aux sources et sur les bords de la rivière. Ce pays avait une superficie de vingt lieues carrées environ. Sa surface unie et élevée en a

fait le camp de plusieurs armées, ainsi que l'attestent les tombelles qu'on y rencontre fréquemment.

Ce n'est que vers les commencements du septième siècle que l'histoire parle positivement de Saint-Valery, alors qu'un saint homme, du nom de Gualaric ou Vualaric, vint fixer sa demeure sur le mont Leuconaus. Originaire de la province d'Auvergne, Vualaric faisait partie de l'abbaye de Luxeuil dont saint Colmban était le chef. Profondément affligé du relâchement des mœurs et de la règle monastique dans son abbaye, il résolut de quitter Luxeuil et de vivre désormais dans la solitude. Après avoir erré plusieurs jours, le pieux voyageur se trouva sur les bords de la Somme qu'il suivit jusqu'au rivage de la mer. « Arrivé sur ce point, dit une tradition locale, le religieux, « bien fatigué, s'assit sur le rivage, secoua la boue de ses chaussures et en forma le mamelon sur lequel est construite la ville de « Saint-Valery. »

C'est ainsi, en effet, que se serait fondée petit à petit, par l'agglomération de cabanes de religieux et de fidèles, la ville à laquelle Vualaric, ou plutôt Valery, « ainsi modifié par l'euphonie, » dit M. Lefils, devait donner son nom.

Valery ne resta point dans la retraite qu'il s'était choisie. Entraîné par son zèle, il se livra à la prédication, et on a retrouvé, paraît-il, ses traces jusque sur les bords de la Seine. Des actes miraculeux, rapportés par M. Louandre, dans son *Histoire d'Abbeville*, ne tardèrent pas à illustrer la réputation de cet apôtre, dont les louanges ont été célébrées en vers latins par Adrien Blondin, prieur de l'abbaye de Saint-Valery. (Rouen, 1554, in-4°.)

Après la mort de Valery, ses disciples se dispersèrent, et le pays arraché au paganisme par les soins de ce saint homme retomba dans l'idolâtrie. Pour remédier à ces maux, Blimond, l'un des compagnons de saint Valery, conçut le projet de construire, près du tombeau de son maître vénéré, une abbaye, dont l'heureuse influence ne manquerait pas de se faire sentir sur toute la contrée. Le roi Clotaire nomma Blimond abbé de ce monastère, dont les religieux suivirent la règle de saint Benoît, et qui répandit au loin un vif éclat. Lorsque Blimond mourut, les habitants du pays lui élevèrent une église au village qui porte encore aujourd'hui son nom, à deux lieues de Saint-Valery.

Cette dernière ville et son monastère eurent bientôt à souffrir des attaques des Normands. Renversés de fond en comble, ils ne furent réédifiés que lorsque Charlemagne réussit à refouler ces barbares. Mais la mort du grand empereur releva l'audace des Normands; ils

envahirent de nouveau les provinces maritimes, et, en 859, Weland, leur chef, fonda sur Saint-Valery qu'il incendia, après en avoir massacré les habitants. Louis III, roi de France, fut assez heureux pour les tailler en pièces, en 881 ; mais d'autres bandes reparurent sur les rives de la Somme et recommencèrent leurs ravages dans le Vimeu. Au milieu de ces désordres, l'abbaye de Saint-Valery se désorganisa et perdit la réputation de sainteté qui l'environnait.

On ne sait pas d'une manière précise à quelle époque remonte la création du comté de Saint-Valery, ni en faveur de qui il fut institué. Ce qui est certain, c'est que ce comté est l'un des plus anciens de la monarchie, et qu'il fut substitué au comté de Vimeu dont le territoire de Saint-Valery formait une dépendance.

On ne sait rien également des premiers comtes de Vimeu. Par sa situation, Saint-Valery était la localité la plus importante de leur domaine : on croit que ce fut vers 825 qu'ils vinrent habiter cette résidence.

Lorsque Pierre Lhermite appela les fidèles à la conquête de la terre sainte, le rendez-vous, en Picardie, se fit sous les murs d'Abbeville. Gauthier, seigneur de Saint-Valery, fit partie des croisés.

M. Lefils nous fait connaître les dissentiments qui éclatèrent entre les seigneurs de Saint-Valery et les comtes de Ponthieu, leurs suzerains, dissentiments qui nécessitèrent plusieurs fois l'intervention des rois de France. Vers 1207, le mariage d'Aenor, fille de Thomas, seigneur de Saint-Valery, avec Robert, surnommé Gastebled, comte de Dreux et de Montfort, fit passer la seigneurie de Saint-Valery dans la maison de Dreux. A cette époque, la ville de Saint-Valery avait grandi en importance et en étendue. Son port, l'un des meilleurs et des plus sûrs de la Manche, était fréquenté par toutes les nations commerçantes. Les habitants, grâce à une charte de Guillaume III, comte de Ponthieu, s'étaient constitués en commune. Pour la justice, ils dépendaient de l'archevêque de Reims.

De son côté, l'abbaye continuait de grandir en richesses. Outre les ressources considérables que lui rapportaient les aumônes et les pèlerinages, elle percevait le cinquième denier sur toute vente et mutation d'immeubles. Un autre droit, assez étrange, qu'avaient les abbés, était celui d'empêcher les nouveaux mariés de cohabiter ensemble. Cet abus cessa plus tard, sur l'intervention de Jeanne de Dreux, comtesse de Saint-Valery.

Les guerres avec l'Angleterre furent des plus fatales au commerce de cette ville, qui se faisait principalement par mer. M. Lefils fait passer sous nos yeux le tableau des diverses vicissitudes qu'elle

éprouva durant ces luttes déplorables. Lorsque Louis XI monta sur le trône, Saint-Valery était en la possession du duc de Bourgogne qui l'avait prise aux Anglais. Le monarque vint, en 1463, à Abbeville pour traiter du rachat de cette place, qui lui fut rendue, ainsi que plusieurs autres villes, moyennant quatre cent mille écus.

Les guerres de religion se firent cruellement sentir dans le Vimeu. Saint-Valery, qui s'était d'abord montrée favorable aux protestants, et qui n'en avait éprouvé que des désastres, entra dans la ligue contre les huguenots. Elle ne goûta un peu de repos que dans les dernières années du règne de Henri IV. Mais après tant de luttes et d'assauts successifs, la place se trouvait dans un état de délabrement inouï. « La ville de Saint-Valery, dit M. Louandre, fut tant de fois prise, reprise et ravagée, que l'histoire ne sait pas au juste le compte de ses malheurs. »

Au commencement du dix-septième siècle, Saint-Valery se releva de ses ruines. Quelques années de paix redonnèrent à son commerce et à sa pêche toute leur activité; mais les bancs de sable qui se formaient à l'embouchure de la rivière rendaient de plus en plus difficile l'entrée du port. M. Lefils nous donne sur la situation du commerce de Saint-Valery des détails fort intéressants, tirés des Mémoires de l'intendant général de Bignon, et d'un rapport du chevalier de Clerville sur les ports de la Picardie. La fin du dix-septième et le commencement du dix-huitième siècle furent l'époque de la plus grande prospérité de Saint-Valery. Mais, en 1718, une maladie épidémique, la suette, apportée par un navire hollandais, occasionna de grands ravages dans le Vimeu, et notamment à Saint-Valery. La châsse du saint patron de cette ville fut promenée dans les rues, mais le fléau continua à sévir, et enleva onze cents personnes.

Les seigneurs de Saint-Valery avaient peu à peu cédé ou vendu à l'abbaye leurs droits. Au moment de la révolution, le comté appartenait à Nicolas-Aloph Rouault, qui émigra et mourut à l'étranger. Les moines de l'abbaye disparurent, et le monastère fut en partie détruit, en partie vendu comme propriété nationale.

Par lettres patentes de Louis XVI, en date du 15 avril 1792, un tribunal de commerce fut institué à Saint-Valery, qui comptait alors quatre-vingt cinq navires appartenant à ses armateurs. Mais la prospérité commerciale de cette ville était subordonnée à l'amélioration de son port. Napoléon vint à Saint-Valery, le 26 juin 1803, et jugea l'embouchure de la Somme propre à abriter une flottille de bâtiments légers. Il ordonna des travaux de canalisation que les événements po-

litiques devaient bientôt faire abandonner, et qui ne furent repris que sous la Restauration.

M. Leffils arrive ainsi à la description de Saint-Valéry au dix-neuvième siècle, dernière partie du travail qu'il a cru pouvoir intituler : *Histoire civile, politique et religieuse*, tout en lui donnant l'apparence d'une dissertation en dix-neuf paragraphes, sans indication du sommaire des chapitres et sans tables. Ces monographies sont trop dignes d'intérêt et d'encouragement pour que nous joignons à cette observation sur la forme et l'aspect général du livre, quelques critiques de détail ; nous émettrons cependant le regret que l'auteur n'ait pas consulté les documents que pouvaient lui fournir les archives des villes voisines et le département des manuscrits de la Bibliothèque impériale : ces textes nouveaux lui auraient permis d'éviter quelques lacunes et d'atteindre plus sûrement le but qu'il se proposait.

Ernest CADET.

STATISTIQUE MONUMENTALE DE L'ARRONDISSEMENT DE BAYEUX, par M. de Caumont, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc. Un vol. in-8°. Caen, 1858.

Cet ouvrage, qui se recommande par le seul nom de son auteur, est extrait de la *Statistique monumentale du Calvados*, publiée par M. de Caumont.

L'arrondissement de Bayeux possède un grand nombre de monuments dignes de fixer l'attention des archéologues. Cette abondance ne s'explique pas seulement par la richesse de cette belle province, mais encore par la nature du sol et la présence de matériaux faciles à tailler, la pierre calcaire s'y trouvant en grande quantité.

M. de Caumont passe en revue toutes les communes des six cantons de l'arrondissement de Bayeux, en s'arrêtant avec détails sur les localités qui renferment les monuments les plus intéressants, notamment sur l'église et l'ancien château de Campigny, et sur la cathédrale de Bayeux, dont le chœur offre un des plus beaux types de l'architecture du treizième siècle.

M. de Caumont ne s'est pas borné à décrire les murailles : il relate les inscriptions, les armoiries, les noms des anciens seigneurs, etc. Son livre, en un mot, est fait avec un zèle que l'amour de la science et le patriotisme peuvent seuls inspirer. Il serait à désirer que toutes les provinces de notre France eussent été étudiées avec ce soin diligent et cette science profonde. Le Répertoire archéologique de la France qu'entreprend en ce moment le Comité serait à moitié fait.

Plusieurs planches lithographiées et de nombreux dessins intercalés dans le texte complètent ce travail, que M. le vicomte de Cussy et M. le baron d'Argenton ont bien voulu enrichir de notes.

ERNEST CADET.

HISTOIRE DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE ET DES ÉVÊQUES D'ALBY, depuis les premiers temps connus jusqu'à la fondation de la nouvelle église Sainte Cécile, par M. Eugène d'Auriac. 1 vol. in-8°, 1858.

En publiant cette histoire, M. Eugène d'Auriac a voulu combler une lacune dans les annales de l'Albigeois. A cet effet, il avait obtenu, en 1851, une mission de M. le Ministre de l'instruction publique, pour rechercher dans les bibliothèques publiques et archives tous les documents relatifs à l'histoire de l'ancien évêché et de la cathédrale d'Alby. C'est dans le volume dont nous rendons compte aujourd'hui, qu'il a réuni toutes les indications qu'il a pu recueillir, soit dans les ouvrages imprimés, soit dans les manuscrits, mais principalement à cette dernière source.

L'origine de la première cathédrale d'Alby ne saurait être fixée d'une manière précise, aucun historien ancien n'en ayant parlé ; mais on connaît l'emplacement qu'elle occupait, grâce aux savantes recherches de M. Du Mège. Ce monument, qui avait 57 mètres environ de longueur, était situé, paraît-il, entre l'emplacement du palais archiépiscopal et la métropole actuelle. Dédiée à sainte Cécile, comme la cathédrale nouvelle, dont la fondation remonte à 1282 selon quelques auteurs, à 1277 suivant M. Eugène d'Auriac, elle servit vraisemblablement au culte jusqu'à la fin du quatorzième siècle.

On sait combien les seigneurs cherchèrent à s'agrandir aux dépens des biens ecclésiastiques, sous prétexte d'exercer un droit de patronage, et comment, après s'être mêlé de l'élection des évêques et des abbés dans l'étendue de leurs domaines, ils allèrent jusqu'à trafiquer publiquement des dignités de l'Eglise. L'histoire du diocèse d'Alby en fournit des preuves scandaleuses rapportées par M. Eugène d'Auriac. Ainsi, en l'an 1037, on voit Pons, comte de Toulouse et d'Albigeois, donner pour douaire à sa femme quelques châteaux, plusieurs églises et abbayes, ainsi que la moitié de l'évêché de Nîmes et de l'évêché d'Alby. Il en était arrivé à regarder les évêchés comme des fiefs dont il pouvait disposer à son gré. Quelques années plus tard, vers 1062, l'évêché d'Alby tomba en la possession de Frotard, moyennant quinze chevaux de prix donnés à Frotaire, évêque de Nîmes, et à son frère Bernard. L'église cathédrale de Sainte-Cécile était également, à cette époque, dans un état déplorable. Les chanoines, abandonnant l'existence en commun, « s'occupaient bien « moins, (dit D. Vaissette, dans son histoire générale du Languedoc,

« tom. II. p. 228), du service divin que du plaisir et de la débauche. »

Emu de tant de désordres, l'évêque Frotard essaya en vain d'y remédier; il fut lui-même excommunié et déposé comme simoniaque par le concile de Toulouse, en 1079.

Dès le commencement du douzième siècle, l'Église réussit à secouer le joug des seigneurs séculiers et à faire sentir sa suprématie. Elle eut la satisfaction, à Alby, de voir tomber, en 1144, l'une des prérogatives féodales contre lesquelles elle s'était le plus vivement élevée. Cette année là, en effet, le vicomte Roger, étant venu dans la cathédrale demander pardon à Dieu de ses péchés, renonça volontairement à l'usage, jusqu'alors pratiqué par ses prédécesseurs, de s'emparer de la dépouille des évêques, après leur décès.

« C'est à cette déplorable coutume, ajoute M. Eugène d'Auriac, que « l'on doit certainement attribuer la perte d'une foule de documents « précieux pour l'histoire. En dilapidant les biens des évêques, elle « dispersait, anéantissait même des titres d'une utilité incontestable, « et l'on peut raisonnablement admettre aujourd'hui que l'absence « des pièces détruites dans des circonstances semblables est la « cause des lacunes que l'on trouve dans l'histoire des premiers « siècles de notre monarchie. »

Lorsque le schisme d'Anaclet éclata (1130), et que la France fut, comme les autres États, divisée entre deux pontifes, la ville d'Alby fut témoin de troubles assez graves. L'évêque Humbert-Géraud qui, malgré la décision du concile d'Etampes, était demeuré fidèle à la cause d'Anaclet, voulut entraîner après lui les chanoines de sa cathédrale. Une lutte incroyable s'ensuivit : L'évêque lança les foudres de l'excommunication contre son chapitre, qui répondit en lui refusant l'entrée de l'église. Le prélat tenta de forcer les portes de la cathédrale; mais les chanoines se retranchèrent dans l'enceinte de Sainte-Cécile, et le peuple, qui avait pris leur parti, alla dévaster le palais épiscopal.

En 1145, le pape Eugène III, alarmé des progrès que les doctrines de Pierre de Brueys et de Henri avaient faits dans l'Albigeois et le Toulousain, ordonna au cardinal Albéric, évêque d'Ostie, d'aller sur les lieux combattre l'hérésie. Saint Bernard voulut bien accompagner le cardinal dans sa mission, et les voûtes de Sainte-Cécile retentirent de l'éloquente parole de l'illustre abbé de Clairvaux. Les habitants d'Alby répudièrent les doctrines hérétiques, mais leur conversion ne fut pas de longue durée, et les supplices de l'Inquisition ensanglantèrent bientôt leur cité. On vit alors livrer aux plus abominables tor-

tures, sur le plus léger soupçon d'hérésie, des malheureux, souvent innocents de ce dont on les accusait. Plusieurs fois, il est vrai, les populations, révoltées par tant de cruauté, insultèrent les inquisiteurs; les habitants de Cordes en vinrent même jusqu'à massacrer trois frères dominicains dont ils jetèrent le cadavre au fond d'une citerne. Cet événement eut lieu en 1233. M. d'Auriac rapporte un autre fait, non moins curieux, qui se passa à Alby, l'année suivante. Deux religieux de l'ordre des Frères prêcheurs, Arnaud Catalan et Guillaume Pelisse, remplissaient les fonctions d'inquisiteurs dans cette ville; non contents de disposer des échafauds et des bûchers, ils voulurent faire le procès aux cadavres. Ainsi, un jour, Arnaud Catalan rendit une sentence portant que les corps de quelques personnes mortes en état d'hérésie seraient exhumés. L'exécution de ce jugement devait se faire le jeudi d'après la Pentecôte. Le peuple, justement indigné, ne connut plus de bornes à sa colère; il poursuivit l'inquisiteur dans les rues de la ville en proférant des cris de mort, et ces menaces auraient été suivies d'effet si frère Arnaud n'avait réussi à se réfugier dans la cathédrale. Mais une fois à l'abri de la fureur populaire, et n'écoulant que son ressentiment, malgré les prières de l'évêque Durand lui-même, il excommunia la ville toute entière.

Les exécutions inquisitoriales se continuèrent encore pendant quelques années. Elles furent suspendues un moment, en 1237, par Grégoire IX, à la prière du comte de Toulouse. En 1248, nous voyons le pape Innocent IV permettre à l'évêque d'Alby de lever la pénitence des hérétiques condamnés à être emmurés, *muro clausi*, à la condition par eux de se croiser et d'aller en Terre-Sainte.

Le plus éminent prélat qui occupa le siège d'Alby fut Bernard II de Castanet, nommé en 1276. Il illustra son épiscopat en décrétant la construction d'une nouvelle cathédrale qui ne fut entièrement terminée qu'à la fin du quatorzième siècle.

M. Eugène d'Auriac fait suivre l'histoire de l'ancienne basilique d'Alby de la chronologie des évêques qui occupèrent ce siège, depuis saint Clair jusqu'à Bernard de Castanet dont nous venons de parler. Son travail se termine par un choix de pièces destinées à servir de preuves et toutes inédites. On y remarque notamment une bulle du pape Innocent II, par laquelle il met sous la protection du saint-siège les chanoines réguliers et l'église cathédrale d'Alby, leur donne le pouvoir d'élire leur prélat ainsi que le prévôt, les confirme dans la possession de leurs biens et privilèges, et déclare que personne ne pourra leur causer aucun grief après leur appellation au saint-siège.

Plus loin, se trouve reproduite la transaction intervenue entre saint Louis et Bernard, évêque d'Alby, à l'occasion du pouvoir donné à ce dernier par le pape et l'archevêque de Bourges, touchant les confiscations des biens des hérétiques et *faidits* de la cité d'Alby, et touchant les adultères, larci s et autres crimes.

Nous mentionnerons également un acte contenant le relevé des justices, a leux et autres droits appartenant à l'évêque d'Alby, dans la cité et ses dépendances; les statuts de la cathédrale d'Alby, faits par Guillaume de Montjoux, prévôt de l'église, et les chanoines réguliers du chapitre; enfin, un document fort curieux, ayant pour titre : « Table du prix du setier de blé (mesure de Paris), depuis l'année 1202, avec la valeur du marc d'argent fin de douze deniers, sous chaque règne, servant à faire l'évaluation des anciens prix en monnaie du dix-huitième siècle. »

L'ancien setier de Paris représente environ 155 litres de notre mesure actuelle.

A la suite de cette table, et comme complément, M. Eugène d'Auriac a eu l'excellente idée de placer un petit tableau du prix moyen des grains vendus sur la place publique d'Alby, depuis l'année 1754 jusqu'à 1783. Ces renseignements sont extraits d'un des registres de la ville d'Alby.

Les notes qui accompagnent la table du prix du setier de blé, de 1202 à 1745, sont très-précieuses, et font honneur à l'érudition de M. Eugène d'Auriac.

Une table, par ordre alphabétique, des noms des personnes et des lieux mentionnés dans l'ouvrage, sert à faciliter les recherches. Quant à l'exécution matérielle, elle ne laisse rien à désirer : le livre de M. d'Auriac sort des presses de l'Imprimerie impériale.

Une seule observation nous semble nécessaire en terminant. L'auteur, qui a dû s'arrêter au treizième siècle, époque de la construction de la nouvelle cathédrale d'Alby, nous promet de faire un jour l'histoire de cette basilique. Qu'il nous permette, à ce sujet, de lui faire remarquer que le livre, fort intéressant d'ailleurs, dont nous venons de rendre compte, est plutôt un Mémoire, une dissertation, qu'une histoire proprement dite, et qu'il y est bien plus question de l'histoire de l'évêché que de la cathédrale, dont la description ne se trouve nulle part. Sans doute, ce monument ayant disparu, au treizième siècle, il pouvait être difficile de le faire aujourd'hui connaître dans tous ses détails; cependant il y avait peut-être quelque chose à dire à cet égard.

Ernest CADET.

VARIÉTÉS.

MARCHÉ ET DEVIS DE TOMBEAU, TOMBE ET STATUES, EN MARBRE ET ALBATRE DU DAUPHINÉ, commandés par Louise de Valentinois, dame de la Trémoille, à Martin Claustre, tailleur d'images de Grenoble (1).

(Communication de M. Marchegay, correspondant à Angers.)

Charlotte d'Albret, morte le 11 mars 1514, avait, suivant son désir, été enterrée à Bourges, dans l'église des Annonciades, à côté de Jeanne de France. Mais sa fille voulut consacrer à la Mothe-Feuilly les sentiments de sa piété filiale et le long exil auquel sa mère s'y était condamnée : elle lui fit ériger, dans l'église du village, un magnifique tombeau en marbre où fut déposé le cœur de la princesse. Ce tombeau a été détruit pendant la Révolution, et ses débris gisent épars dans l'église. La statue de Charlotte, cassée en trois morceaux, et dont la figure et les mains sont mutilées, est maintenant debout et adossée à la muraille de la chapelle. Voyez la description des restes de ce tombeau, pages 89 et 304 de l'ouvrage intitulé : *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre*, texte par MM. de la Tramblais et de la Villegille, dessins par Isidore Meyer.

(1) Voy. Compte rendu de la séance de la section d'archéologie du 17 janvier 1859. *Revue des Soc. sav.* N° de février 1859, p. 119.

Châteauroux, 1854; 1 vol. gr. in-8. Quelques vestiges de ce tombeau sont lithographiés sur les pages 85 et 90.

Le mardi ij^e jour d'avril, l'an mil cinq cens vingt ung, après Pasques, a esté fait marché entre haulte et puissante dame madame Loyse de Valentinoys, femme espouze de hault et puissant seigneur Mons^{sr} Loys, s^{sr} de la Tremoille, d'une part, et maistre Martin Claustre, tailleur de ymages de Grenoble, demourant à Bloys en Foye, parroisse Saint Nicolas, d'autre part, en la maniere qui s'ensuyt. C'est assavoir que ledit Claustre a prins a faire de ladicte dame une sepulture tant de mabre que d'albastre, et une tombe de mabre blanc du Dauphiné, qui seront mis ès lieux cy après declairés. Premièrement fera ledit Claustre ung tombeau et sepulture qui aura troys piedz de hault, dont le soubzbassement sera de mabre noir; et les pilliers a l'entour seront aussi de mabre noir, taillez a l'antique a candelabres. A l'environ du quel tombeau sera mis les sept vertuz, qui seront d'albastre, dont y en aura en chascun cousté troys et au bot du hault une, là ou sera escript une epitaphe telle que luy sera baillée, et au bot d'ambas seront les armes de la duchesse de Valentinoys telles qu'on les divisera audit Claustre; sur chascune desquelles vertuz sera une coquille bien taillée a l'entique; et chascune desdictes vertuz aura son nom par escript. Et par le dessus sera une tombe de mabre noir toute d'une pièce, qui aura troys piedz de large et six piedz et demy de longueur, sur laquelle sera le personnage de ladicte duchesse de Valentinoys en faczon d'une dame gigante; le quel personnage sera d'albastre, qui aura cinq piedz et demy de longueur. Soubz la teste duquel personnage sera ung carreau double, et aux piedz deux petis chiens; et sera escript sur ladicte tombe: Cy Gist, etc., ainsi qui lui sera divisé. Lequel tombeau et sepulture sera mis en la chapelle du chasteau de la Mothe de Sueilly, estant en l'église parrochial dudit lieu.

La tombe sera de mabre blanc du Dauphiné, comme dit est, qui se prant près de l'albastre, qui sera aussi d'une pièce; laquelle aura six piedz et demy de longc et troys piedz et demy de large, en laquelle sera gravé le personnage de ladicte duchesse de Valentinoys, et de chascun cousté ung pillier a ouvrage fait a l'antique et au dessus ung chapiteau fait selon le divis du portrait. Et sera escripte toute autour, en engraveure, ce qu'il plaira a madicte dame ordonner. Laquelle tombe sera remplye en l'angraveure de syment noir, et sera mise on cucur de l'église des Ancelles de Bourges, a playne terre. Et en oultre fera ledit Claustre ung image de Nostre Dame de Lorette

aveques la chapelle, le tout d'albastre, qui aura le tout ensemble quatre piedz de haulteur, et de largeur a la raison. Et les quelles choses ledit Claustre a promis faire bien et deurement ainsi qu'il est requis et selon ledit divis du portrait qu'il en a baillé a madicte dame, et les faire de bon mabre et albastre bien nectz, sans vayennes ne taches, et l'ouvrage taillé bien nect, comme il est requis; et rendre le tout prest et parfait dedans la Toussainctz prochain venant. Pour lesquelx ouvrages faire et les rendre prestz et parfaictz de toutes choses sur les lieulx, scelon le contenu cy dessus, ladicte dame a promis audit Claustre la somme de cinq cens livres tournois pour toutes choses : sur laquelle somme elle luy a presentement baillé et avancé cent livres tournois ; luy doit bailler ou faire bailler deux cens livres quant lesdictz mabre et albastre seront sur les lieulx, et l'oultre plus, qui est deux cens livres, quant l'ouvrage sera fait et parachevé. Ausquelles choses susdictes et chascune d'icelles faire, tenir, garder et accomplir, sans jamais aller ne venir encontre, lesdictes parties et chascune d'elles respectivement ont obligé et obligent elles, leurs hoirs, et successeurs avecques tous et chascuns leurs biens meubles, immeubles et heritages presens et avenir quelxconques. Renonzans sur ce a toutes et chascunes les causes, faictz et raisons qui aider, servir et valloir leur pourroient a venir contre la teneur, effect et substance de ces presentes en tout ou en partie, et mesmement ladicte dame a touz droiz faictz et introduictz en faveur des femmes, et au droit disant generale renonciacion non valloir, la foy et serment de leurs corps sur ce donnés, Dont, a leurs requestes icelles parties ont par nous, notaires soubzscriptz, esté jugées et condampnées par le jugement et condampnacion de nostredicte court, a la juridicion de laquelle elles se sont supposées et soubzmises, supposent et soubzmettent avecques tous et chascuns leurs biens quant a ce.

Ce fut fait et passé en chastel de Thouars, le vj^e jour d'avril l'an mil cinq cens vingt et ung.

Signé avec paraphe RYDEAU pp^t (sic).

DELAVILLE, prothocolle (1).

(1) Chartrier de Thouars, au château de Serrant. Orig. en papier.

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE ENTRE L'ABBÉ LEBEUF ET L'ABBÉ
FENEL, DONT LA COLLECTION ORIGINALE APPARTIENT A M. GARSE-
MENT DE FONTAINE.

Lebeuf à Fenel.

A Paris, ce 4 mars 1752.

Monsieur et très-cher confrère.....

J'ay besoin de savoir si, vers l'an 400 de J.-C., la soye étoit assez commune pour qu'il y en eût à la cour impériale de Ravenne de grands tapis ou rideaux. C'est pour en venir au prétendu suaire de notre saint Germain, que les sacristains de son abbaye débitent être celui-là même que l'impératrice Placidie donna pour envelopper son corps. Constance, auteur de sa *Vie*, et aucun autre ancien n'a parlé de voile ni de suaire; mais il dit seulement que l'empereur fit les frais de la voiture. Je croy bien qu'il y eut quelques étoffes consacrées pour cette cérémonie; mais le suaire qu'on montre aujourd'hui ne peut pas en venir. L'abbé Conti, Italien, qui le vit en 1722 ou 23, soutint que non. On le dit parent du pape. Je lui entendis dire que la soye étoit alors trop rare. Je sçai ce que on lit dans Calepin, au mot *Holoserium*, et dans le *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Soye*. Ce prétendu suaire est long de près de sept pieds et large d'environ six pieds; il est parsemé de huit grandes aigles jaunes, sur un fond violet et de roses. Ces huit aigles ont leurs ailes à demi éployées, un collier au col et un diamant ou perle dans son chaton au bec. C'est la description qu'en fait Dom Mabillon, dans ses *Annales*, à l'an 859; et ce sçavant se contente de dire qu'on le croit le même que donna l'impératrice : *Illud ipsum creditum*. Il n'en a donc pas été bien persuadé. Nos Pères de Saint-Germain prouvent, par un écrivain du treizième siècle, qu'il y avait alors à Auxerre, en leur église, une étoffe de soye appelée le suaire de saint Germain. Mais l'écrivain n'en dit aucune circonstance, ni la grandeur, ni la couleur. Comme l'on est certain que, en 859, Charles-le-Chauve fit couvrir d'étoffes, *palliis operosis*, le corps de ce saint, je suis persuadé que, lorsque depuis ce saint corps perdit sa solidité et son intégrité et qu'on l'enferma dans une chasse d'environ trois pieds de long, on ota de dessus les os toutes ces étoffes, et que ce fut ce que l'on qualifia de suaire que l'on montrait en di-

vers morceaux au treizième siècle, et que l'on porta en procession encore l'an 1554. Mais les huguenots dissipèrent cela en 1567. J'ai lu dans les comptes rendus de notre hôtel de ville, de l'an 1480, que, pour orner et couvrir la chasse de saint Germain, dans une procession générale de l'an 1479, faite au sujet de la peste, les religieux avaient acheté un ornement de soye le prix de douze livres; et, comme la ville avait ressenti les bienfaits de ce saint, la communauté conclut de rembourser ces 12* aux moines, ce qui fut fait et alloué en compte au receveur. Je me doute que c'est cet ornement que, par le laps de temps, les religieux ont fait accroire être le suaire donné par l'impératrice Placidie. Si l'article du compte avait mis *garni d'aigles*, ils étaient tondus; leur fourberie eût été totalement découverte; mais il y a seulement un *ornement de soye*. Les 12* de l'an 1480 à quoi pouvoient-ils revenir? A 80 ou 90*. Je croy que c'est ce que vaudroit aujourd'hui une pièce d'étoffe de la dimension de ce prétendu suaire et achetée d'hazard. Ils le tenoient enfermé dans leur sacristie depuis qu'on le leur restitua en 1568; et ils ne se sont avisés de l'enchasser qu'en 1684, avec une fausse relique d'un bout du coude de saint Germain. Mais en voilà assez sur cette matière. Quelqu'un a pensé ici que cette pièce d'étoffe, à fond violet, a pu être travaillée en Italie ou en Sicile dans le commencement de l'élévation de la maison d'Autriche, vers l'an 1440. Personne ne peut rien dire sur ces colliers au col et ces perles dans le bec de ces huit aigles. Cela vous est réservé, mon cher confrère...

Fenel à Lebeuf.

A Sens, ce vendredi 10 mars 1752.

Monsieur et très cher confrère.....

Je commence par avoir l'honneur de vous dire que M. l'abbé Conti a eu grande raison de dire que le morceau d'étoffe de soye en question (que l'on prétend avoir été donné par l'impératrice Placidie, pour mettre le corps de saint Germain, vers l'an 400) n'a très-certainement pas cette antiquité, et que c'est une pieuse fraude ou une crédulité blâmable qui a fait accroire qu'une étoffe beaucoup plus nouvelle avoit cette haute antiquité. En passant, je vous dirai que cet abbé étoit vénitien et nullement parent du pape, de la famille Conti. Mais c'étoit au reste une personne de beaucoup d'esprit, qui parloit peu et qui pensoit beaucoup. Il est peut-être en-

core vivant. Il a fait beaucoup de vers italiens, d'un très-bon goût, et il a célébré les vertus et le rare mérite de la mère de M. le comte de Caylus par d'admirables vers.

Ce n'est pas seulement la raison de l'extrême cherté de la soye en ce temps là qui me détermine à ce sentiment (on la vendoit au poids de l'or et on l'appeloit, à cause de cela (laune)

Ce n'est pas cela seulement, car on pourroit dire qu'une impératrice étoit assez riche pour satisfaire en cela sa piété. Ce n'est pas tout cela qui me fait décider. C'est qu'il y a preuve qu'il n'y a pas eu de fabriques d'étoffes de soye, en Europe, avant le temps de Justinien. Et, pour abréger, tout ce que je pourrois vous dire, Monsieur, pour le prouver, il suffit de vous renvoyer à l'écrit de M. Mahudel sur la soye qui est au cinquième tome des *Mémoires* de notre Académie. Et, si vous ne l'avez pas sous votre main, voyez-en l'extrait qui en a été donné dans le *Journal des Sçavants* de décembre 1729. Vous y verrez en deux mots que, jusqu'au temps de cet empereur, la soye ne venoit dans l'Occident que des Indes, ou plutost de la Chine par la voye des Persans; que cela tiroit, tous les ans, une prodigieuse somme d'or des Etats-Romains, ce qui étoit d'autant plus triste que la plus grande partie de cet or restoit chez les Perses, les plus cruels ennemis des Romains; que Justinien (prince habile et qui avoit de grandes vues) voulut priver les Perses de ce commerce très-lucratif; qu'à cet effet il songea à se servir des Ethiopiens, qui avoient sans doute alors un commerce réglé avec les Indiens (ce sont ceux que nous nommons Abyssins); mais que, sur ces entrefaites, des moines venus des Indes lui apprirent que l'on pouvoit transplanter en Europe la fabrique de la soye très-facilement; qu'ils apportèrent des œufs de vers à soye en Grèce; qu'ils donnèrent en même temps toutes les instructions nécessaires pour nourrir et élever ces précieux insectes et pour en recueillir la soye, comme aussi pour la mettre en œuvre. Je trouve dans le livre intitulé *Essai de l'Histoire du commerce de Venise*, extrait du *Journal des Sçavants* d'octobre 1729, que Justinien établit des ouvriers en soye dans diverses villes de la Grèce. Cela réussit au delà de toute espérance; et cela prouve qu'avant ce temps là il n'y avoit point de fabriques d'étoffes de soye en Europe. J'insiste sur ce point pour prévenir une objection qu'on pourroit me faire. On diroit que les Romains, avant cette époque, tiroient la soye brute et non façonnée des Indes par la Perse et qu'ils la faisoient travailler chez eux; mais l'on ne voit rien qui appuie cette conjecture. L'établissement fait par Justinien semble faire supposer tout le contraire. Les Indiens, de leur côté, ou plutost

les Chinois, de qui il falloit avant cela tirer la soye, ne devoient pas être assez stupides pour la livrer sans avoir gagné le profit attaché à la fabrication qui devoit faire subsister une infinité d'ouvriers sur les lieux. Ainsi il faut conclure qu'on n'a pas fabriqué d'étoffes de soye en Europe avant le temps de Justinien. Donc le prétendu don fait par Placidie avant ce temps là est absolument faux.

Mais on fera peut-être encore une autre objection. On dira que les Romains, pour avoir des étoffes fabriquées dans leur goût et à leur manière, envoyoit peut-être des dessins et des modèles des ouvrages qu'ils demandoient et que les Indiens, ou plutôt les Chinois, les exécutoient moyennant le bon payement qu'on leur en faisoit (à peu près comme aujourd'hui on commande des vases d'une certaine forme aux ouvriers chinois qui font la porcelaine). On ferait cette objection sans doute dans la vue de prévenir une nouvelle preuve que je pourrois tirer de ce que la fabrique de cette étoffe et les figures qu'on y voit ont tout à fait l'air européen et n'ont nullement le goût indien ou chinois, qui doit être et avoir été encore plus étrange jadis à l'égard de l'Europe. Ces aigles, ces roses, ce collier des aigles, cette perle dans leur bec, tout cela sur un fond violet, sent si fort le travail des siècles postérieurs que la fraude est évidente. Et c'est là que je réponds à cette objection qu'on pourroit me faire. Car ces figures ne ressentent point du tout le goût de l'empire grec, comme je l'expliquerai plus bas. Cette couleur jaune des aigles vient de quelque cause particulière que je développerai dans la suite, car les aigles sont de couleur noirâtre, d'où l'on a fait le nom d'*aquilus color*.

Il faut encore prévenir une autre objection tirée des *Vestes Coæ et Assyriæ*, qui ont été très-certainement connues des anciens Romains. Aristote a parlé de l'origine des premières, mais si obscurément qu'on ne sait ce qu'il a voulu dire. (*Hist. animal.* V. 19.) Pline a voulu parler des unes et des autres; mais il s'est tellement brouillé qu'on ne peut l'entendre. Je ne dois pas entrer dans cette discussion. On peut m'objecter que plusieurs auteurs ont confondu ces étoffes avec celles de soye, et que peut-être l'étoffe de Saint-Germain est un reste de ces anciennes manufactures de Cos et de l'Assyrie. Mais on se trouveroit bien loin de la vérité; car quoique les auteurs naturalistes que je viens de citer se soient expliqués trop brièvement, il est très-sûr que l'insecte dont ils ont voulu parler n'est pas le ver à soye. Ainsi les étoffes en question n'étoient point de la soye, au lieu que le suaire de Saint-Germain en est bien réellement. De plus, les chenilles d'Aristote et de Pline ne fournissoient que des étoffes

transparentes et claires, à peu près comme nos gazes, ce qui a donné lieu aux anciens les moins rigoristes de faire de violentes déclamations contre la mode de ces habillements qu'ils prétendoient ne pouvoir pas cacher la nudité. Je pourrais bien montrer que ce sont des exagérations hyperboliques, et que les dames romaines mettoient sous ces espèces de gazes des étoffes épaisses et nullement transparentes; mais cela m'écarteroit de mon sujet. Il me suffit de remarquer que la mode de ces gazes étoit passée du temps de Placidie, et que l'étoffe en question n'y a aucun rapport. Au reste, la chenille ou les deux sortes de chenilles qui fournissoient ces habillements sont totalement inconnues aujourd'hui. C'est un art perdu; il en faut faire note pour un *Auctarium au Pancirole de rebus perditis* (ouvrage auquel je pourrais donner un supplément assez ample). Il seroit pourtant curieux de savoir ce que c'étoit: cela nous expliqueroit ce que Pline a voulu dire par ces paroles VI. 17: « Unde geminae feminis nostris labor redordiendi fila rursumque texendi. » « Tam multiplici opere... ut in publico matrona transluceat! » Ces dernières paroles font voir que Pline veut parler des *Vestes Coae*, quoiqu'il semble vouloir dire qu'il veut traiter de la vraie soye. Aristote semble aussi parler de ce double travail des femmes; c'est une manipulation aujourd'hui inconnue.

Ayant ainsi prouvé que cette étoffe n'est pas de l'antiquité dont on la vante, il faut tâcher de désigner à peu près le temps après lequel elle a été faite. Je dis expressément *après lequel*; car de savoir la date de sa fabrication, c'est ce qui est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible. Je dis donc que cette étoffe a été faite après les découvertes chymiques qui nous ont appris le secret de donner aux tissus de soye et de laine un bon teint, un teint durable, qui résiste au temps, au soleil, à l'air, *tincturam optimam*, ce que nous appelons, en françois, le grand teint. Je dis ensuite que l'étoffe en question a tous les caractères qui peuvent faire croire qu'elle a été fabriquée après les règles du blason, et particulièrement après le quatorzième siècle.

Les anciens originairement ne teignoient pas leurs étoffes, puisqu'ils étoient en usage de les laver pour en ôter la crasse. *Omni tempore sint vestimenta tua candida*, dit l'Ecclésiaste. On a un trait qui regarde Epaminondas, qui étoit obligé de rester chez lui pendant qu'on dégraissoit le seul habit qu'il possédoit. Il y en a mille autres preuves. Quand ils eurent l'usage de quelques teintures, elles étoient foibles et de mauvais teint. La preuve en résulte de ce qu'ils n'avoient pas d'autre moyen pour unir la teinture à l'étoffe que d'em-

ployer leur nitre (différent de notre salpêtre). Or, il a fallu quelque chose de plus puissant que cela pour former la teinture du grand teint. Il suffit de lire les réglemens pour l'art des teinturiers et ce qu'ont fait en ce genre MM. du Fay et Hellot, de l'Académie des sciences, par ordre du Roy, pour perfectionner cet art. On n'auroit pas été obligé d'ajouter une infinité de nouveaux moyens pour cet objet si les pratiques des anciens n'eussent pas été très mauvaises. Or, tous les moyens qu'on a employés pour le grand teint (ou du moins les principaux) sont tirés de la chymie, et même d'une chymie très raffinée. M. Senac, dans un *Discours historique* sur la chymie, à la tête de son nouveau cours, en 1723, p. XLVII, dit formellement : « L'art de teindre n'a été perfectionné que par les découvertes chymiques. » Or, la chymie n'a été cultivée en Occident qu'au douzième siècle. Ses principales découvertes sont du treizième et quatorzième siècle. Il est vray qu'elle est plus ancienne en Orient, et qu'elle peut remonter au huitième ou neuvième siècle, sous les califes et sous les empereurs de Constantinople; mais, de quelque côté qu'on le prenne, la pièce en question sera toujours de beaucoup postérieure au temps de Justinien. Donc elle n'est pas du temps de l'impératrice Placidie. Au reste, quand je parle de l'imperfection de la teinture des anciens, je n'entens pas y comprendre la teinture de pourpre (à peu près perdue aujourd'hui). Les anciens y employoient, outre le nitre, du miel et de l'urine, et l'on a preuve que cela la conservoit très longtemps. Cela lui donnoit encore une odeur très-désagréable. sur laquelle Martial a beaucoup raillé. Mais vous trouverez bon que je glisse légèrement sur ce point. La raison pour laquelle cette teinture était meilleure que les autres, c'est que la liqueur qui fait la pourpre est très tenace par elle-même, et que, sans aucun secours, elle soutient d'assez fortes épreuves, comme on l'a reconnu par diverses expériences qu'on a faites dans ce siècle, et qui sont répandues dans les Mémoires de l'Académie des sciences et dans divers journaux. Mais il ne s'agit point ici de couleur de pourpre; le fond de celle-ci est violet, et, quelque chose que l'on dise, il faut nécessairement que les matériaux employés pour sa teinture soient du grand teint pour avoir résisté tant de temps; car on ne mettroit la fabrique de l'étoffe qu'en 1479, ce seroit toujours une durée de 273 ans; et, si elle a été faite au quatorzième siècle, comme je le vais dire, ce sera cent années de plus, ce qui fait une durée considérable. Ainsi, il est impossible que la couleur de cette étoffe se soit soutenue, avec la faiblesse de la teinture, pendant 1350 ans, depuis le temps de Placidie.

Mais allons plus loin et examinons les couleurs employées dans ce morceau de soye. On y voit d'abord des aigles jaunes. Il n'y a réellement point d'aigles de cette couleur. Le jaune est mis ici pour tenir lieu d'une couleur d'or; et ainsi, ce sont des aigles d'or qu'on a voulu représenter. Il est certain que cela vient de quelques armoiries; car l'on sait que ceux qui veulent prendre des *pièces* déjà employées dans le blason de quelque maison illustre ne manquent pas d'en changer l'*émail* pour y mettre de la différence. Et c'est ainsi qu'on voit des fleurs de lys d'argent, de gueule, de sinople, pour les diversifier des fleurs de lys d'or de la couronne de France. Suivant ces principes, on voit dans le blason des lions de toutes les couleurs, etc. Quelqu'un qui n'a pas pu prendre l'aigle de l'Empire (qui est de sable) aura pris l'aigle d'or. Et cela se confirme, parce que l'on a observé, pour le fonds, la règle fondamentale du blason, qui est que quand le fonds est de couleur, les pièces doivent être de métal, et *vice versâ*, quand le fonds est de métal, il faut que les pièces soient de couleur. On a donc mis ici, selon la règle, le fonds violet à l'aigle d'or. Je n'ay pas besoin de vous faire sentir, Monsieur, que cette perle au bec de chaque aigle et ces colliers sentent les différentes additions que l'on a coutume de mettre, d'ajouter aux animaux dans le blason, lesquels sont dits *annelés*, *béqués*, *membrés*, *onglés*, selon diverses fantaisies de ceux qui ont pris ces attributs pour distinguer leurs armoiries.

Remarquons à présent qu'au quatorzième siècle ça été un usage général, en Occident et surtout en France, que les gents de la plus haute qualité s'habilloient de leur blason, c'est-à-dire qu'ils employoient des étoffes dans lesquelles on avoit représenté en plein le blason de leurs armoiries. Ainsi un roy de France étoit vêtu d'une étoffe fonds bleu semée de fleurs de lys d'or sans nombre; un Dauphin avoit une étoffe où l'écu de France étoit écartelé avec celui de Dauphiné. Et afin de vous (faire) comprendre en un instant ce que je veux dire, voyez deux tableaux qui représentent la cour du Roy Charles V et de son épouse, qui ont été gravés par les soins du P. Ménétrier, jésuite, et que les auteurs des *Acta Eruditorum* de Leipsick ont fait copier dans leur Journal de 1683. Tous les principaux personnages y sont vêtus de leur blason. C'est ce que je n'ai pas manqué de remarquer dans mon *État des Sciences* au quatorzième siècle, et j'ai observé expressément que cette mode avoit dû contribuer à perfectionner la fabrique des étoffes. Cela posé, je dis que la pièce de soye en question est quelque étoffe faite pour l'habillement de quelque seigneur qui portoit de violet à l'aigle d'or semé de roses sans

nombre; ou du moins cette étoffe avoit été faite à l'imitation de quelque autre semblable qui s'étoit bien débitée parce qu'il y avoit beaucoup de gentilshommes qui avoient des aigles dans leurs armes. Et ainsi voilà toute la prétendue antiquité de cette étoffe à bas. Elle a été faite depuis les découvertes chymiques qui ont perfectionné les teintures, et elle est depuis le temps que l'on avoit pour mode de s'habiller de son blason. Savoir maintenant si c'est elle qui a été achetée en 1479; c'est sur quoy je ne puis décider. Cela se peut; mais aussi cela est peut-être un peu plus ancien.

Lebœuf à Fenel.

A Paris, ce mardi saint, 28 mars 1752.

Monsieur et très-cher confrère.....

Quoique vous n'entriez pas tout à fait dans le sentiment de M. Melot, qui place la facture de notre pièce d'étoffe vers 1450, vous ne vous en éloignez pas beaucoup en ne la remontant que cent ans plus haut. C'est toujours la rabaisser de neuf siècles au-dessous de l'âge que les Bénédictins d'Auxerre lui ont donné. Je vous suis infiniment redevable de tout ce que vous m'avez marqué sur l'origine de la soye. J'avois lu, deux jours auparavant, ce que M. Mahudel en a écrit; mais vous enchérissez beaucoup dessus. M. Falconet m'avoit aussi promis de son côté quelque chose. Je doute qu'il trouve le temps de cela. Quoi qu'il en soit, M. Belley et M. de Sainte-Pallaye disent que cette chose ne peut avoir au plus que quatre à cinq cents ans. Si donc tous les plus grands connoisseurs de Paris n'en font pas remonter la fabrique plus haut, comment nos religieux peuvent-ils assurer confidemment que c'est une étoffe que l'impératrice Placidie donna pour ensevelir saint Germain vers 448? Il ne se peut rien de plus sçavant que ce que vous me marquez sur la teinture et sur l'origine des armoiries figurées sur les habits. Cela m'a fait ressouvenir à des représentations de chevaliers figurées sur leurs tombes.

Pour copie conforme à l'original.

Auxerre, le 14 juillet 1857.

A. BENOIT,
Procureur impérial.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE

ET

ÉTRANGÈRE.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, à Amiens. *Mémoires*. T. XVI ; Paris et Amiens, 1859. In-8° de 738 pages.

— Catalogue des Manuscrits de la Picardie conservés à la Bibliothèque impériale, par M. *H. Cocheris*. 626 pages en petit-texte.

— Rapport sur les travaux de la Société pendant les années 1857-58, par M. *J. Garnier*, secrétaire perpétuel. 24 pages.

— L'architecture ogivale jugée par les écrivains des deux derniers siècles, par M. l'abbé *J. Corblet*. 20 pages.

— Le dernier abbé de Prémontré, par M. *de Roquemont*.

— Notice sur Jacques Aliamet et Catalogue de ses œuvres, par M. *de Grattier*. 12 pages.

Bulletin. 1858, 4^e trimestres ; Paris et Amiens. In-8° de 100 pag.

— Séances de la Société.

— Assises archéologiques tenues à Laon. 48 pages.

— Table du tome VI^e (1856-57-58).

LES COUPS DE PLUME (poésies), par M. *Saint-Olive*. Lyon, 1858. In-8° de 212 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE. — *Compte rendu* des séances mensuelles de juin, juillet et août 1858. In-8° de 32 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DES CÔTES-DU-NORD. — *Mémoires* ; tome III, 1^{re} livraison ; 1857. In-8° de 84 pages.

— Dissertation sur le monument celtique dit Castel Rufful, dans la paroisse Saint-Gouzec (Finistère), par M. *D. Bonnefin*. 17 pages.

— Peintures sur bois de l'église du Bodéo, près d'Uzel, par M. Ad. de La Noue. 11 pages.

— Lettres inédites de la duchesse Anne, par M. G. du Mottay. 22 pages.

— Les Acadiens, par M. de La Noue. 8 pages.

— Les Cordeliers de Saint-Brieuc, par M. H. du Cleuziou. 25 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE. — *Annales*; tome II, 1858. 1^{re} livraison. In-8° de 40 pages.

— *Annales de la Société* (1^{er} trimestre 1858).

— Notice sur les rues de Saint-Etienne, par M. Rimaud. 4 pages.

— Bibliothèque forézienne, par M. J.-A. de la Tour-Varan. 22 pages.

ACADÉMIE D'ARRAS. — *Mémoires*. Rapports divers par MM. le colonel Répécaud, président, l'abbé Robitaille, Lecesne, Laroche, A. Parenty et Billet.

— Notice sur les archives de l'abbaye d'Arrouaise, par M. Le Glay. 16 pages.

— Extrait d'une histoire manuscrite ayant pour titre : Antiquités les plus remarquables de la ville et port de Callais et pais reconquis. (Communication de M. Parenty.) 6 pages.

— Notices et extraits de livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque d'Arras : An seni sit uxor ducenda. — Qualiter pater familias debeat se habere. — Les dis des mors et des vis, poésie du moyen âge. — 4 *Cançons* du châtelain de Coucy. — 3 *Cançons* : Adam le Bossu. 22 pages.

— Livres imprimés à Arras (suite). 15 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTES ET ARTS DE LYON. — *Mémoires* (classe des lettres); nouvelle série; tome V, 1857-58. In-8° de 320 pages.

— Documents inédits sur la révolution de Suède en 1772, par M. de Montherot. 21 pages.

— Lyon après le 9 thermidor, par M. J. Morin. 20 pages.

— Notice sur l'inscription de Sabinus Aquila, retrouvée en 1857, par M. Martin-Daussigny. 16 pages.

— Traduction de l'inscription par le même, 3 pages.

— Littérature médicale : Hippocrate, Galien, Paul d'Egine, par M. Pétrequin. 73 pages.

— L'Institut et les Académies de province, par M. Bouillier. 25 pages.

— Dissertation sur l'ancienne colonie de Lugdunum et l'étendue de son territoire, par M. l'abbé Jolibois. 12 pages.

— Notice sur les ruines d'un monument gallo-romain, par M. Comarmond. 17 pages.

- La légende de Don Juan et ses diverses interprétations, par M. *Heinrich*. 20 pages.
- De l'oisiveté de la jeunesse dans les classes riches, par M. *Bonnet*. 32 pages.
- Découverte d'une inscription dans le lit de la Saône, par M. *d'Aigueperse*. 5 pages.

ACADÉMIE DE MACON. — *Annales*, rédigées et mises en ordre par M. *M. Ch. Pellorce*, secrétaire perpétuel. Tome IV, 1^{re} partie, 1858. In-8° de 273 pages.

- Séances de l'Académie.
- Représentation d'Orphée dans les monuments chrétiens primitifs, par M. l'abbé *Martigny*. 18 pages.
- Des anneaux chez les premiers chrétiens et de l'anneau épiscopal en particulier, par le même.
- Renseignements statistiques sur les opérations du drainage, exécutées dans le département de Saône-et-Loire de 1853 à 1857, par M. *Fournier*. 14 pages.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN. — *Bulletin*; tome II, 1858, en 4 cahiers trimestriels. In-8° de 235 pages.

- Essai historique sur le Val, par M. l'abbé *J.-B. Vidal* (1^{er} article). 18 pages.
- Revue artistique, par M. *R. P.* 17 pages.
- Géologie (roches du département), par M. *Doubtier*. (Suite.) 40 pages.
- Médailles romaines, par M. le colonel *Gazan*. 41 pages.
- Catalogue des coléoptères du département du Var, par M. *Jaubert*. 40 pages.
- Observations météorologiques faites à Draguignan, par M. *A. M. Astier*.
- Antiquités romaines : Antibes. 24 pages.
- Biographie de Louis d'Aiguillon, par M. *Oct. Feissier*. 12 pages.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND. — *Annales scientifiques, littéraires et industrielles*; tome XXXI, novembre-décembre 1858. In-8° de 122 pages.

- Notice sur le mouvement perpétuel, par M. *Bourget*. 18 pages.
- Eloge historique de J.-B.-A. Lavort, par M. *Imbert-Gourbeyre*. 46 pages.
- Procès-verbaux des séances.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE. — *Mémoires*; année 1858. In-8° de 190 pages.

- Compte rendu des travaux de la Société (1857-58), M. *Debacq*, secrétaire. 42 pages.
- Le tombeau de Lafontaine, par M. *A. Profillet*. 28 pages.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON. — *Séance publique* du 24 août 1857. In-8° de 111 pages.

— Notice sur cette question : Quel est l'auteur des monuments de l'intérieur de l'église de Baumes-les-Moines, par M. le président *Clerc*. 11 pages.

— *Séance publique* du 28 janvier 1858. 192 pages.

— Les martyrs de Séquanie, par M. le vicomte *Chifflet*. 22 pages.

— Etudes sur Proudhon, ancien doyen de la Faculté de droit de Dijon, par M. *Loiseau*.

— De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon, par M. *Druhen* aîné. 1^{re} partie, 76 pages.

— Programme des prix pour 1859.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS. — *Bulletin*; tome XI. In-8° de 280 pages.

— Notices archéologiques, par MM. l'abbé *Poquet*, *Ch. Gomart*, de *Laprairie*, l'abbé *Pêcheur*, *Branche de Flavigny*, *Laurendeau*, l'abbé *Darras*, *Decamp*.

— Notices historiques, par MM. l'abbé *Darras*, l'abbé *Pêcheur*, *Suin*, de *Laprairie*, *Laurendeau*, *Lebeau*, *Prioux*, le colonel *de Baulaincourt*.

— Note sur la découverte d'une tête de cerf fossile. 4 pages.

— Etude géologique sur le terrain tertiaire du nord du bassin de Paris, par M. l'abbé *Lambert*. 143 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. — *Mémoires*; tome X; 1^{er} et 2^e trimestres 1858. In-8°; ensemble, 112 pages; 4 planches.

— Note sur une bombe appartenant à la Société, par M. *A. de la Ponce*. 2 pages.

— Prise et pillage du château de Chavigny par les protestants, en 1568, par M. *J.-J. Bourassé*. 21 pages.

— Excursion à Lignières, Villandry et Vallères (suite), par M. le comte de *Galembert*. 20 pages.

— Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich, contenant des miniatures de Jean Fouquet, artiste tourangeau, par M. *Ch. L. Grandmaison*. 5 pages.

— Dernière assemblée de la noblesse de Touraine, document historique (inachevé).

ASSOCIATION NORMANDE. — *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*; 25^e année, 1859; Caen et Paris. In-8° de 635 pages.

— Table sommaire : Calendrier.

— Liste générale des membres.

— Rapport sur les progrès agricoles opérés en 1857, par M. le comte de *Gourcy*.

— Diverses notices relatives à l'industrie agricole, par MM. *L. Besnou*, de *Sourdeval*, de *Cauumont* et *J. Merière*.

- Séances administratives tenues à Caen.
- Séances générales tenues à Alençon.
- XXVI^e Congrès de l'Association normande; session de 1858, à Louviers.
- Exposition de l'industrie à Louviers.
- Nouvelles de l'agriculture, de l'industrie et des arts.
- 13 Notices biographiques.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE à Dunkerque. — *Bulletin*, novembre-décembre 1858. In-8° de 32 pages.

- Notice biographique sur le père Corneille Beudin, par le R. P. *Possoz*. 7 pages.
- Les Flamands de l'abbaye de Saint-Bertin, note par M. *R. de Bertrand*. 8 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE VALENCIENNES. — *Revue agricole*, etc.; novembre et décembre 1858. In-8° de 60 pages.

- Discours sur l'origine de la langue française, par M. *E. Grar*, président. 15 pages.
- Notes. 38 pages.
- Compte rendu des travaux de la Société, par M. *Ad. Martin*, secrétaire général. 23 pages.

ASSOCIATION BRETONNE (classe d'archéologie). — Congrès breton (agricole); XIV^e session tenue à Redon.

- Compte rendu et procès-verbaux; 1858. In-8° de 197 pages.
- *Bulletin archéologique*; année 1857. 1^{re} partie (Procès-verbaux). In-8° de 193 pages.
- Séances du congrès de Saint-Brieuc.
- Séances du congrès de Redon.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE à Nancy. — *Journal*; 8^e année, n° 1. In-8° de 32 pages.

- Des noms à donner aux rues de Nancy, par M. *L. Mougenot* (1^{er} article). 25 pages.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DES BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Tribune artistique et littéraire du Midi*. Janvier 1859. In-8° de 24 pages.

- Marbre antique trouvé à Nîmes, par M. *J. Canonge*. 2 pages.

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE, à Strasbourg, — *Bulletin*; tome II (1858), en 4 fascicules. In-8° de 337 pages; 16 planches.

- Comptes rendus des séances du Comité.
- Diverses notices d'archéologie locale, par MM. *Max. de Ring*, *F. de Dartain*, *L. Spach*, président, *Ch. Morin*, *L. Levrault*, l'abbé *Straub*, l'abbé *Guerber*, *Arth. Coste* et *Jung*.

SOCIÉTÉ VÉTÉRINAIRE DU CALVADOS ET DE LA MANCHE. — *Mémoires* ;
année 1857-58,

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE BORDEAUX.

— *Actes* ; 1^{er} septembre 1857. In-8° de 232 pages.

— Prodrômus lichenographiæ Galliæ et Algeriæ, quem conscrip-
sit *W. Nylander*. 218 pages.

— Mémoire sur l'Hémiéridie, par *M. A. Leymerie*. 12 pages.

1^{er} avril 1858. In-8° de 108 pages.

— Catalogue des lépidoptères du département de la Gironde, par
M. H. Trimoulet. 66 pages.

— Dépôts littoraux observés de Nantes à Bordeaux, par *M. Mairand*.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE MARSEILLE — *Bulletin des tra-
vaux* ; 1859, n° 1. In-8° de 48 pages.

— Note relative aux pièces de moëlle engagées dans l'œsophage,
par *M. le docteur Chaplain*. 17 pages.

SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE MINÉRALE à SAINT-ETIENNE. — *Bulletin* ;
tome IV, 1^{re} livraison ; 3^e trimestre 1858. In-8° de 152 pages,

— Diverses notes et notices, par MM. *Baure, Parran, Imbert,
Lan, Castel* et *W. Clay*.

— Bulletin statistique : production des métaux dans le monde en-
tier. 5 pages.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. — *Bulletin*, n° 146 ; 1859.
In-8° de 98 pages ; 4 planches.

— Diverses Notices et rapports traitant des sciences industrielles,
par MM. *P. Jeanneney, E. Burnat, G. Schæffer, G. Dollfus, F. Grace
Calvert*, de Manchester, *A. Dollfus, E. Schlumberger, Pernod,
Scheurer-Kestner, Thierry-Mieg fils, et Royet*.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-GARONNE ET DE L'ARIÈGE. —
Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de
la France, à Toulouse. Janvier 1859. In-8° de 40 pages.

— Phénomènes météorologiques de l'année 1858, par *M. Ed. de
Moly*. 6 pages.

GEOLOGISCHE REICHSANSTALT... Institut impérial et royal géologique
à Vienne. — *Annuaire* ; 1858, n° 3, In-4° de 208 pages ; une carte
géologique, coloriée.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON, par *M. A. G.
Bellin*. (Extraits de la *Revue du Lyonnais*.) Lyon, 1859. In-8° de
70 pages.

JOURNALIER OU MÉMOIRES DE JEAN PUSSOT, maître charpentier en
la couture de Reims, publiés pour la première fois sur le manuscrit
autographe de la bibliothèque de cette ville, par MM. *E. Henry* et
Ch. Loriquet, avec reproduction des morceaux de musique contenus
dans le manuscrit.

— Publication de l'Académie impériale de Reims. Reims, 1858. In-8° de 325 pages.

Table : Notice biographique sur Pussot (1544-1626), et Notice biographique, par M. E. Henry.

— Mémoires ou Journalier.

— Extraits empruntés à P. Coquault.

— Note sur les morceaux de musique contenus dans le manuscrit de Pussot, par M. L. Fanart.

— Table alphabétique des noms, événements, etc. mentionnés par Pussot.

— Errata.

ARCHIVES DE LOIR-ET-CHER. — Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher, à M. le Préfet, pour l'année 1858, par M. A. de Martonne. Blois, 1858. In-8° de 47 pages.

FRANÇOIS DE JUSSAC D'AMBLEVILLE, SIEUR DE SAINT-PREUIL, mareschal des camps et armées du roi Louis XIII, par M. A. Janvier. Abbeville et Paris, 1859. In-8° de 139 pages.

ANNUAIRE ADMINISTRATIF, HISTORIQUE ET COMMERCIAL DE L'HÉRAULT pour 1859, par M. E. Thomas. 42^e année. In-32 de 470 pages.

— Notice sur l'ancienne Société des sciences et l'ancienne Société des sciences et belles-lettres de Montpellier, par M. E. Thomas. 41 pages.

MÉLANGES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA BRETAGNE, par M. A. de Barthélemy; 3^e et dernier fascicule. Paris, V. Didron, 1858. In-8° de 142 pages.

Table : Généalogie de la Maison de Dinan, sires de Dinan, Bécheret, Montafilant.

— La prise de Tréguier par les Ligueurs, le 15 novembre 1589.

— Les jardins du château de Montcontour.

— Le Journal de Yves Le Trévidic, bourgeois de Guingamp, de 1610 à 1644.

— Notes sur l'état de la Bretagne au XII^e siècle.

— Etudes sur l'archevêché de Dol.

— Appendice et pièces justificatives.

LE CHATEAU, LA TERRE, LE PRIEURÉ ET LES CHAPELLENIES DE BOUMOIS (Discours), par M. X. Barbier de Montault. Extrait des Mémoires de la Commission archéologique de Maine-et-Loire, 1858. In-8° de 33 pages.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace vient de prier Mgr l'évêque de Strasbourg et M. le président du directoire de la confession d'Augsbourg d'accepter les titres de membres honoraires. M. le préfet du Haut-Rhin a accepté le titre de second président honoraire ; la première place demeurant acquise, en vertu des statuts, au fondateur de la Société, M. Migneret, préfet du Bas-Rhin.

— *Société de médecine de Nancy.* — Renouvellement du bureau pour l'année 1858-1859 :

MM. Renaudin, *président* ;
E. Bertin, *vice-président* ;
Poincaré, *secrétaire de correspondance* ;
Auzony, *secrétaire de bureau* ;
Bertin père, *trésorier-archiviste*.

— La Société des Antiquaires de Normandie a mis au concours pour 1859 le sujet suivant :

« Dresser la carte gallo-romaine du territoire comprenant les cinq départements de l'ancienne Normandie (seconde Lyonnaise) ; justifier, par des textes et par des observations faites sur les lieux mêmes ou empruntées à des mémoires dignes de foi, les noms et les emplacements des divisions, circonscriptions, villes, ports, camps, stations, routes, en un mot de tous les points où l'on aura constaté quelque trace de constructions ou d'habitations se rapportant à cette époque. »

Chaque Mémoire portera en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant, en outre, le nom et l'adresse de l'auteur ;

il devra être remis, *franc de port*, avant le 1^{er} septembre 1859, à M. Charma, secrétaire. — Le prix est de 800 francs ; il sera décerné dans la séance publique de 1859.

— Un des honorables membres de la Société des antiquaires et de l'Association normande, M. Philippe-Auguste Le Boucher, a succombé le 7 mars dernier. Ses obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Etienne, sa paroisse, au milieu d'un grand concours d'amis et de membres de nos Sociétés savantes.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Charma, Gervais, Mabire et Dupont-Longrais.

M. Charma, au nom de la Société des antiquaires, a rendu un touchant hommage aux qualités du défunt et à sa générosité envers la compagnie.

Placé à la tête d'une fortune considérable, M. Le Boucher en faisait le plus noble usage. Les pauvres n'oublieront pas leur bienfaiteur.

Une mort toute chrétienne a couronné cette vie trop courte, hélas ! mais remplie de bonnes œuvres. M. Le Boucher n'avait que 51 ans.
(*L'Ordre et la Liberté de Caen.*)

— On annonce la mort d'un jeune ecclésiastique, M. l'abbé Blais curé de Brestot, près Pont-Audemer, qui s'occupait avec succès des études archéologiques. M. l'abbé Blais avait publié un volume sur l'église de Notre-Dame-de-la-Couture, à Bernay, avec des recherches qui font de ce travail la seule histoire de la ville de Bernay qui existe jusqu'à présent. Il avait dirigé la restauration de l'église de Brestot, et s'était attaché à conserver à cet édifice du onzième siècle son caractère primitif. L'abbé Blais faisait partie de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

(*Journal de Rouen.*)

— Dans la dernière séance de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, le vœu a été émis que la tour de Carville fût classée au nombre des monuments historiques du département, suivant l'opinion émise par M. André Durand dans la notice qu'il avait consacrée à ce monument et que nous avons publiée.

Nous ajouterons que M. Verdrel, maire de Rouen, vient d'acquérir, au nom de la ville, pour être placée au musée, le dessin de M. Durand représentant cette tour, l'un des plus précieux souvenirs des travaux d'architecture de nos pères.
(*Journal de Rouen.*)

— Le comité d'histoire et d'archéologie de l'Académie de Lyon a résolu de former un recueil de photographies, dessins, gravures, estampes et fac-simile des monuments de toute nature existant encore ou ayant existé à Lyon et dans le département du Rhône. Ce recueil offrira d'autant plus d'intérêt qu'un grand nombre d'édifices anciens, dont il convient de conserver le souvenir, ont déjà disparu ou tendent à disparaître.
(*Salut public.*)

— L'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse a entendu, dans la séance publique du 27 février dernier, l'éloge de feu M. Auguste Delquié, conseiller à la Cour impériale, mainteneur de l'Académie, par M. Gaze, mainteneur.

— *Société archéologique et historique de la Charente.* — Présidence de M. de Chancel. — Séance du vendredi 7 janvier 1859.

La Société procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1859.

L'élection donne le résultat suivant :

Président : M. Charles de Chancel, juge au tribunal civil et membre du conseil général de la Charente ;

Vice-Président : M. Marvaud, professeur au lycée impérial d'Angoulême ;

Secrétaire : M. Ed. Sénemand, professeur au lycée ;

Secrétaire-adjoint : M. Alexis de Jussieu, conservateur des archives départementales de la Charente ;

Treasorier : M. Adhemar Sazerac de Forge.

Aux termes du règlement, M. Treneau de Rochebrune, conservateur du Musée, n'est pas soumis à la réélection.

— Dans le dernier rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher, présenté à M. le préfet du département par l'archiviste, M. A. de Martonne, nous remarquons le passage suivant qui concerne le Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, conservé en original à Middle-Hill, dans la bibliothèque de sir Thomas Philipps.

« Ce Cartulaire forme un in-quarto sur parchemin de quarante feuillets. Il date de la seconde moitié du onzième siècle, vers 1070 probablement, avec quelques pièces ajoutées postérieurement, jusqu'à la fin du douzième siècle. Il renferme cent onze chartes, dont cent neuf entières et deux incomplètes (privilège d'Urbain II, n° 7 ; accord entre le comte Geoffroi et l'évêque du Mans, n° 108). La plus ancienne pièce émane de Bouchard, comte de Vendôme, à la fin du dixième siècle. La plus moderne est de l'an 1101. Ces chartes peuvent être classées de la manière suivante : — Chartes comtales ; de Geoffroi-Martel, comte d'Anjou et de Vendôme, 5 : fondations des abbayes de la Trinité et de l'Evière ; don du péage de Saint-Florent, achat du moulin de Saint-Martin, etc ; de la comtesse Agnès, femme de Geoffroi, 4 : achats de la pêcherie de la Fosse-Guibert, des églises de Saint-Jean et de Saint-Bié, du moulin de Saint-Martin, etc ; Chartes seigneuriales : de Raoul de Beaugency, 1 ; du comte Thibault de Blois, 2 ; d'Aimeric de Rancogne, 2 ; de Foucher de la Tour, 1 ; — Chartes de personnes ecclésiastiques : de l'abbé Regnault, 4 ; de Guillaume, chanoine de Saint-Georges, 1 ; de Thierry ou Théodoric, évêque de Chartres, 1 ; de l'abbé Oderic, 1. Les chartes de particuliers sont trop nombreuses pour être citées. On doit signaler comme très-

curieuses les coutumes du comte Bouchard à Vendôme et une lettre au comte Geoffroy et à sa femme Agnès, adressée par la Dame Herseude, contenant, sous la vraie forme épistolaire, des révélations intimes de mœurs féodales. Ces actes renferment beaucoup de donations, de cessions de biens et de personnes à titre de serfs, d'accords et terminaisons de procès. On y trouve beaucoup de pièces copiées textuellement, avec les formules personnelles, initiales et finales, beaucoup plus d'actes analysés seulement, reproduits par extraits, résumés par le rédacteur, qui laisse de côté les formules et ne relate que les faits.

« Une table fort longue se trouve au commencement de l'ouvrage. Elle ne se rapporte pas complètement au texte et indique d'autres pièces et *vice versa*. Elle donne les titres de 570 pièces, tandis que le texte s'arrête au n° CLIV, de *Longa Hulmo*. — Ce fragment du ancien Cartulaire est dans un très-bon état de conservation. Les huit premiers feuillets contiennent de 40 à 42 lignes et sont de diverses mains. Ensuite l'écriture est disposée sur deux colonnes, dont chacune a 31 lignes. A partir du folio 9, les titres des chartes sont en rubriques, avec des lettres onciales. L'*Index* des actes, avec *Incipit*, occupe les folios 1 à 4, et une colonne du folio 6.

« Sept des cent onze pièces de ce Cartulaire ont été publiées antérieurement, mais d'après des textes inexacts et défectueux, dont ce manuscrit rectifie les leçons, savoir : par Launoy : (*Inquisitio in chartam fundationis et privilegium Vindocinensis monasterii*) ; par Besly (*Histoire des comtes de Poitou*) ; par M. Marchegay (*Archives d'Anjou*) ; par Galland (*Traité du franc-aleu*) ; par Dom Martenne (*Thesaurus novus anecdotorum*) ; par Dom Mabillon (*Annales bénédictines*). Trois de ces pièces se trouvent également, mais d'une façon incomplète et fautive, dans la collection de Dom Housseau (*Anjou et Tourraine*), à la Bibliothèque impériale.

« Ce Cartulaire doit être publié par M. Charles Bouchet, bibliothécaire de la ville de Vendôme, qui fera sans doute de cette publication une œuvre aussi utile pour le pays qu'avantageuse pour la science. La rare bienveillance de cet érudit nous a mis à même, par ses renseignements, joints à ceux qui nous ont été fournis par les travaux de feu André Salmon et de M. Marchegay (*Bibliothèque de l'École des chartes, 1854, Sur les Cartulaires français en Angleterre*), de faire comprendre par ces quelques mots la valeur de ce document.

« Nous avons fait de ce Cartulaire la copie la plus exacte possible, avec les titres et rubriques, d'après le manuscrit d'Angers, et nous sommes heureux de l'offrir au département pour combler une des lacunes de nos archives. »

— Dans sa séance du 7 août 1858, la Société littéraire et scientifique de Castres a décidé qu'elle distribuerait en 1859 quatre médailles :

1° Une médaille d'or pour l'éloge de *Péllisson* ;

2° Une médaille d'or pour l'examen et la discussion de cette question :

« Etudier les gisements métallifères de l'arrondissement de Castres, et faire connaître leur influence sur la nature hygiénique et la composition des eaux de puits, de source et de rivière. »

3° Une médaille d'argent pour une épître inédite en vers français, sur un sujet laissé au choix des concurrents;

4° Une médaille d'argent, pour un conte inédit, en vers patois.

Les manuscrits devront être adressés, *franco*, à Castres, avant le 1^{er} juillet 1859, à l'adresse de M. V. Canet, secrétaire de la Société littéraire et scientifique. Ils porteront une épigraphe qui sera reproduite sur un billet cacheté contenant les noms, les prénoms, la profession, le domicile de l'auteur et la déclaration que l'ouvrage est inédit, et qu'il n'a pas déjà été présenté à un concours.

— On vient de faire, à Sainte-Catherine-de-Fierbois, une découverte qui intéresse vivement l'archéologie. En grattant le badigeon qui recouvre les murs de cette charmante église, on a retrouvé une portion parfaitement conservée de l'ancienne litre seigneuriale, chargée d'écussons armoirés. Ces armoiries méritent l'attention de notre savant héraldiste, M. Lambron de Lignim. Le droit de litre fut concédé au seigneur de Comacre par son suzerain, le seigneur de Sainte-Maure, en 1560 ou 1562. On a retrouvé également plusieurs statues du quinzième siècle, et de curieux fragments de statues et de bas-reliefs de la même époque. Mais la découverte la plus précieuse est celle d'une très-belle statue de la patronne de l'église, qui paraît dater du treizième siècle. Cette statue est bien conservée, d'un bon style et d'une expression charmante; elle avait été reléguée sous les combles de la charpente. M. Maubois, curé de Sainte-Catherine, vient de lui rendre la place d'honneur qu'elle a longtemps occupée. Nul doute que cette image n'ait été jadis le but du pèlerinage célèbre qui attirait tant de monde à ce sanctuaire, surtout aux quatorzième et quinzième siècles.

(*Journal d'Indre-et-Loire*, de Tours.)

— On lit dans la *France centrale*, de Blois :

« La Société des sciences, lettres et arts de Loir-et-Cher a pris, dans sa séance du 18 de ce mois, une décision qui sera certainement accueillie avec intérêt.

« Elle a décidé qu'à l'avenir le procès-verbal de chacune de ses séances, comprenant l'indication et le résumé de ses travaux, serait publié régulièrement dans les journaux de la localité.

« Le public sera ainsi associé aux études, aux recherches et aux différents travaux de la Société académique, laquelle puisera, à son tour, une nouvelle force et un élément précieux de zèle et d'émulation dans le concours de l'opinion et de la sympathie publique.

« Un penseur a dit que : « La femme la mieux louée est celle dont on ne parle pas. »

« On ne saurait appliquer le même éloge aux Sociétés savantes, et nous espérons que celle de Loir-et-Cher tiendra, au contraire, à faire parler d'elle par la variété et par l'intérêt des questions d'histoire, d'archéologie et de littérature locales qui se débattront dans son sein. »

— Vers le milieu du mois de janvier dernier, les ouvriers chargés d'exécuter des fouilles sur un terrain de la rue des Carmes (vis-à-vis des numéros 26, 28 et 30), à l'encoignure de la rue aux Juifs, pour y asseoir les fondations, presque entièrement terminées aujourd'hui, de la maison qu'on bâtit en cet endroit, ont rencontré un volumineux massif de maçonnerie, qui est évidemment la base d'une ancienne tour de fortification militaire.

Ce reste de construction est certainement d'une haute antiquité, puisqu'il repose sur le sol primitif, à six mètres environ de profondeur, sous diverses couches de remblai. Il se compose d'une muraille demi-circulaire qui mesure plus de 2 mètres d'épaisseur sur toute son étendue. La paroi extérieure de cette muraille, la seule qui ait pu être dégagée, est formée d'assises en pierres tufeuses blanchâtres de petit appareil, alternant avec des chaînes horizontales en briques ou tuiles romaines d'assez grande dimension. La ruédération centrale de ce solide reste de maçonnerie est formée d'un blocage noyé dans du mortier d'arène coulé, qui a contracté une dureté et une tenacité extraordinaires.

Le seul objet remarquable, mais très-caractéristique, qui ait été trouvé dans le voisinage de la maçonnerie dont nous parlons, est une médaille romaine, grand bronze, à l'effigie de Marc-Aurèle jeune.

Il est à peu près certain que la maçonnerie gallo-romaine au pied de laquelle a été trouvé le bronze du jeune Aurelius César existait déjà quand la médaille fut perdue ou déposée dans cet endroit. On est donc autorisé à croire que cette maçonnerie, reste d'une enceinte militaire, fut édifée dès les premières années du deuxième siècle, sous les règnes des empereurs Trajan ou Adrien.

(*Journal de Rouen.*)

ERRATUM. — Dans le numéro de mars, p. 284, l. 21, au lieu de : transmis par le même correspondant; lisez : transmis par M. de La Fous de Mélicocq.

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 2 mai 1859.

Présidence de M. V. LE CLERC, membre de l'Institut.

M. le président donne lecture d'un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 7 avril; qui nomme membre honoraire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes M. de Wailly, ancien membre titulaire, dont la démission a été mentionnée dans la séance du 8 février 1859 (1).

Plusieurs Sociétés savantes des départements ont adressé des réponses à la circulaire du 26 août 1858, savoir : l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse; l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon; la Société d'émulcation de Montbéliard; la Société des arts et sciences de Carcassonne; la Société archéologique de l'Orléanais et la Société littéraire et scientifique de Tarbes. Ces diverses compagnies promettent un concours actif pour le *Dictionnaire géographique de la France*. La Société archéologique de l'Orléanais fait connaître, à cette occasion, qu'elle avait depuis longtemps commencé l'étude de la topographie des contrées de la Gaule qui répondent à l'ancien Orléanais, et

(1) *Revue des Sociétés savantes*, deuxième série, t. I, p. 281.

qu'elle avait institué une commission spéciale à cet effet. La Société de Montbéliard annonce, de son côté, qu'elle a nommé une commission de trois membres pour recueillir les renseignements qui concernent l'arrondissement de Montbéliard et en particulier l'ancien comté wurtembergeois de ce nom. La Commission espère avoir terminé son travail vers la fin du mois de mai.

La Société des antiquaires de l'Ouest s'est aussi associée avec empressement aux études de géographie historique provoquées par M. le Ministre de l'instruction publique. M. Ménard, secrétaire de cette compagnie, a fourni dès l'an dernier un Mémoire sur la topographie du pays des Pictons avec une carte indiquant treize voies romaines, au lieu de quatre connues de d'Anville et de Walkenaer; quatre-vingts points de repère, au lieu de sept, et l'indication d'un très-grand nombre de monuments romains et de monuments celtiques. M. Ménard s'occupe actuellement de dresser pour le département de la Vienne le *Répertoire archéologique* demandé par M. le Ministre de l'instruction publique. Un autre membre de la même Société, M. Rodet, ancien élève de l'École des chartes et archiviste du département de la Vienne, a déjà fourni des documents pour le *Dictionnaire géographique*, et il s'occupe à les compléter. Il sera secondé par M. Longuemar, ancien officier d'état-major, qui fait également partie de la Société des antiquaires de l'Ouest. Ainsi cette compagnie, déjà connue par de savantes publications, continue de bien mériter de notre histoire nationale.

Deux correspondants ont aussi adressé des communications relatives au même travail : Le Comité a reçu de M. le comte d'Héricourt deux cartes lithographiées qui font partie d'un ouvrage qu'il publie en collaboration avec M. l'abbé Van Drival sur l'histoire religieuse du diocèse d'Arras. De son côté, M. Samazeuilh a envoyé la continuation de son travail géographique et historique sur l'arrondissement de Nérac.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, qui a déjà offert au Comité, à titre de don, plusieurs pièces imprimées des dix-septième et dix-huitième siècles, continue ses envois. Les pièces qui ont été présentées dans cette séance sont au nombre de treize et se composent principalement d'édits et ordonnances du roi, d'arrêtés du conseil, d'ordonnances du présidial d'Angers, etc. On y remarque une relation en italien du service fait à Rome, en 1711, dans l'église de Saint-Louis des Français, à l'occasion de la mort du dauphin : « rarissime opusculé, » fait remarquer M. Barbier de Montault. Le même correspondant fait hommage de ses deux dernières publica-

tions : *Office monastique de saint Florent, prêtre et confesseur, répétité d'après les manuscrits* (Angers, 1859, br. in-12), et *Officium proprium translationis S. Florentii, presbyteri et confessoris* (Andegavi, 1859, br. gr. in-8°).

Ces différents ouvrages seront déposés aux archives du Comité et des remerciements adressés à M. Barbier de Montault.

M. de Bæcker, correspondant, adresse une note extraite d'un manuscrit, qui porte la date de 1443 ; on y trouve l'indication de certains usages suivis à Bergues, au quinzième siècle, pour la réception des abbés du monastère de Saint-Winoc,

M. l'abbé Dassy, correspondant, propose de faire une nouvelle transcription de la charte de consécration de l'église abbatiale de Saint-Victor, par le pape Benoît IX, en 1040, dont l'original est conservé aux archives communales de Marseille. Il demande en même temps l'autorisation de faire photographier, aux frais du ministère de l'instruction publique, les portraits, dessins et emblèmes qui encadrent cette charte.

M. Ph. Salmon, correspondant, envoie la copie d'une charte de la seconde moitié du douzième siècle, par laquelle Guillaume de Blanmény, cardinal-archevêque de Sens, concède à l'abbaye de Saint-Denis le droit de présentation dans plusieurs églises des archidiaconés du Gâtinais et de Melun.

Ces trois communications sont renvoyées à l'examen de M. Léopold Delisle.

Le Comité a reçu de M. Mathon fils, correspondant, la copie d'un jugement par duel, de l'année 1139 ; cet acte se trouve dans le cartulaire du chapitre de Beauvais.

M. Laferrière est chargé de rendre compte de ce document, ainsi que de diverses pièces envoyées par M. de la Fons de Mélicocq, et qui ont paru à ce correspondant précieuses pour l'histoire des lois et des mœurs.

Le Comité a encore reçu de M. de la Fons de Mélicocq un bail de terres labourables daté de 1385. Ce document sera examiné par M. J. Desnoyers.

M. Tamizey de Larroque a adressé au Comité plusieurs chansons populaires, qui sont renvoyées à M. de la Villegille.

D'après le § II de l'article 15 de l'arrêté qui a reconstitué le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, les sections doivent donner un avis motivé, au point de vue scientifique, sur les demandes en reconnaissance légale formées par ces Sociétés. En conséquence, M. le Ministre de l'instruction publique désire avoir

l'avis du Comité sur trois Sociétés qui demandent à être reconnues comme établissements d'utilité publique. Ces trois compagnies sont : 1° la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; 2° l'Académie delphinale de Grenoble ; 3° la Société historique et archéologique de Langres. M. le président pense que les membres qui ont précédemment rendu compte des publications de ces Sociétés sont naturellement indiqués pour faire un rapport sur ces questions. L'opinion de M. le président étant partagée par la section, la demande de la *Société des sciences historiques de l'Yonne* est renvoyée à M. Victor Foucher ; la demande de l'*Académie delphinale* à M. Rabanis, et la demande de la *Société historique de Langres* à M. Jourdain.

M. Monmerqué rend compte de plusieurs documents relatifs aux lépreux, qui ont été envoyés par M. de la Fons de Mélicocq ; M. le rapporteur pense que ces pièces mériteraient d'être imprimées ; mais il lui paraît indispensable de réclamer du correspondant une nouvelle transcription où les noms propres soient plus lisibles.

Renvoi à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. L. Delisle donne lecture de deux notes de M. Berger de Xivrey ; la première relative à des lettres de Henri IV, conservées dans les archives de M. Hallez-d'Arroz et envoyées au Comité par M. Harriot, inspecteur d'Académie à Metz. Trois sont des lettres patentes pour lesquelles les indications transmises sont suffisantes. Des trois autres, qui ont le caractère de lettres missives, une a été publiée dans le Recueil dirigé par M. Berger de Xivrey ; les deux autres, en date du 13 juin 1572 et du 8 juin 1573, sont inédites. M. B. de Xivrey en a fait demander copie.

La seconde note transmise par M. de la Fons de Mélicocq est relative à un récit de la Saint-Barthélemy. Ce récit, écrit le jour même du massacre, 24 août 1572, fut adressé au duc d'Arschott et au conseil d'Etat du roi d'Espagne à Bruxelles. On y trouve l'esprit de férocité de cette époque porté à la dernière exaltation.

Ce document sera déposé aux archives du Comité.

M. Rathery rend compte de documents envoyés par M. de Girardot, membre non résidant du Comité, et relatifs à la ligue formée par Henri II, roi de France, avec le pape Paul III contre l'empereur Charles-Quint. Plusieurs des pièces publiées par Ribier (1) se rapportent aux mêmes négociations, et notamment l'*Instruction au sieur de Gié* et la *lettre du roi aux sieurs de Gié et de Chemault*, en date

(1) Tom. II, p. 39 et 129.

du 14 avril 1858. M. Rathery propose le dépôt de ces documents aux archives du Comité; ces conclusions sont adoptées.

Le Comité entend ensuite la lecture de rapports faite par MM. Victor Foucher, Laferrière, Pierre Clément et Jourdain. M. Victor Foucher rend compte du *Recueil des travaux de l'Académie de législation de Toulouse pendant les années 1857 et 1858*; M. Laferrière, des *Mémoires de la Société académique d'Angers* pour l'année 1858, et spécialement des études sur Bodin par M. le président Planchenault; M. Pierre Clément, des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* (classe des lettres); enfin M. Jourdain, des *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, pour l'année 1847-1848. Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUEL,

*Secrétaire de la section d'histoire
et d'archéologie.*

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 9 mai 1859.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur.

M. Léon Renier entretient la section d'une découverte intéressante faite récemment près du Pont-de-Labaume, aux environs de Valence (Drôme). Il s'agit d'une borne milliaire signalée par divers journaux, d'après le *Courrier de la Drôme*, comme une pierre tumulaire. M. Renier exprime le désir d'obtenir un estampage de l'inscription gravée sur cette borne milliaire afin de lui donner place dans le *Recueil des inscriptions de la Gaule*. La section décide qu'il en sera écrit à M. l'abbé Rouchier. Ce correspondant, se trouvant à proximité du monument, pourra faciliter l'envoi demandé.

M. le président annonce à la section que M. le Ministre l'appelle, pour la première fois, à faire application du 2^e paragraphe de l'article 15 de l'arrêté d'organisation du Comité, qui porte : « Les sections donnent un avis motivé, au point de vue scientifique, sur les demandes en reconnaissance légale formées par les sociétés. » Il s'agit aujourd'hui d'une demande de cette nature qui vient d'être adressée au Ministre par la *Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen* (Lot-et-Garonne).

La section s'empressant d'obtempérer au désir de Son Excellence charge M. Léon Renier de prendre connaissance du Recueil des travaux de cette Société et de lui en rendre compte.

M. le secrétaire du Comité donne lecture de la correspondance. Divers envois de M. Cherbonneau sont renvoyés à l'examen de M. Léon Renier. On y remarque une inscription numidique trouvée récemment dans la partie supérieure du Coudiat-Ati, à 300 mètres de la porte principale de Constantine. Le même membre veut bien se charger également de rendre compte à la section de l'envoi fait par M. Dumoutet du fac-simile d'une inscription gallo-romaine trouvée à Bourges sur une marche d'une maison du quinzième siècle, qui appartenait à la famille Anjorant et qui a été démolie il y a deux ans. Le même correspondant a adressé, en même temps, des calques d'inscriptions, ainsi que la description d'un méridien du seizième siècle trouvé dans le département du Cher. La section renvoie cette

communication, ainsi que des estampages envoyés par M. de Soultrait, à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

M. l'abbé Barbier de Montault fait savoir à la section qu'il est en mesure de fournir un grand nombre de documents pour le *Répertoire archéologique*; il annonce en même temps que, sur sa proposition, la commission historique du département de Maine-et-Loire a fait reproduire, par la photographie ou par le moulage, les plus beaux objets d'art ou de mobilier que possède le département. Après avoir donné la liste des objets moulés, le correspondant ajoute « que l'on tient ces moulages à la disposition du Comité et qu'on agira de même pour tous ceux qui seront exécutés à l'avenir. »

Tout en remerciant M. l'abbé Barbier de Montault, la section, après délibération, décide qu'elle ne peut accepter la totalité de cette offre, attendu qu'elle n'a pas de local pour recevoir les objets moulés; mais que, comme le même empêchement n'existe pas à l'égard des épreuves photographiques, elle acceptera avec reconnaissance tous les envois que voudra bien lui faire la *Commission historique de Maine-et-Loire* de représentations graphiques d'objets de nature à être mentionnés dans le *Répertoire archéologique*. M. Doublet de Boisthibaut, en réponse à la circulaire du 30 mars dernier relative au même ouvrage, adresse une notice d'articles qu'il a consacrés à divers monuments ou objets d'art existant dans le département d'Eure-et-Loir. La plupart de ces articles ont été imprimés et offerts au Comité au moment de leur publication. M. Bascle de Lagrèze annonce l'intention de se charger de la totalité du travail en ce qui concerne le département des Hautes-Pyrénées pour le *Répertoire archéologique*. Ces communications et cette proposition sont renvoyées à la *Commission du Répertoire archéologique*.

M. Dusevel envoie à la section une note sur une maison du douzième siècle à Amiens, avec prière de l'insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*; comme cette note paraît destinée au Recueil de la Société des antiquaires de Picardie qui en a entendu la lecture, la section ne croit pas utile de l'insérer dans la Revue. M. du Sommerard est prié d'examiner un inventaire fait en 1359 dans l'église des Cordeliers d'Avignon, qu'adresse M. l'abbé André. M. Gausson appelle l'attention de M. le Ministre sur l'église de Dampierre, arrondissement d'Arcis (Aube), dont la conservation est compromise; le même correspondant transmet, en même temps, deux dessins représentant le tombeau de Pierre de Launoy, qui se voit dans cette église, ainsi qu'un dessin d'un détail de l'église de Saint-Mesmin (Aube.)

M. Créchet, architecte, adresse le plan de souterrains qui existent à Buzançais (Indre) et qu'il croit dater de l'époque romaine.

M. Viollet-Leduc est prié par la section de vouloir bien apprécier le mérite de cette communication.

M. le comte Georges de Soultrait, membre non-résidant, qui assiste à la séance, fait hommage au Comité, au nom de MM. Coste et Vacheron, de Lyon, d'empreintes de médailles antiques, de sceaux et de monnaies modernes exécutées en gutta-percha, au moyen d'un procédé dont ils sont les inventeurs. Des remerciements seront adressés à MM. Coste et Vacheron.

M. du Sommerard offre à la section, pour la bibliothèque du Comité, des photographies représentant les couronnes d'or de Recceswinthus, de Sonnica et d'autres personnages dont S. E. le Ministre d'État a fait récemment l'acquisition pour le musée de Cluny. Notre collègue reçoit, séance tenante, les remerciements de la section, exprimés par M. le président.

M. A. de Terrebonne reçoit également les remerciements de la section, pour le don de cinq dissertations relatives à l'épigraphie du Dauphiné (1).

M. le président désigne MM. Renier, Leroux de Lincy, de Guilhaemy et Chabouillet pour rendre compte de publications de Sociétés savantes.

M. de Longpérier lit un rapport sur des communications de MM. Maurice Ardant et Charbonneau, qu'on trouvera dans un prochain numéro de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. du Sommerard lit un rapport sur le tome I^{er} des Mémoires de la *Société archéologique d'Eure et Loir*, qui est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*, ainsi que les observations du même membre sur le dessin d'une statuette trouvée à Amiens. Les conclusions de M. du Sommerard sont que le Comité ne peut donner un avis sur l'authenticité d'un monument sans l'avoir pu examiner en original. Il existe de nos jours un si grand nombre de falsifications des objets antiques ou du moyen âge, qu'on ne saurait trop se hâter de garder contre ces regrettables supercheries.

La section approuve complètement la sage réserve conseillée par M. du Sommerard, et plusieurs membres, considérant le grand nombre d'objets suspects qui arrivent d'Amiens depuis quelque temps, se croient en droit de supposer qu'il existe très-probablement dans

(1) On trouvera les titres exacts de ces intéressantes publications dans la liste des ouvrages offerts au Comité.

cette ville une fabrique de fausses antiquités, contre laquelle il importe de mettre en garde les correspondants du Comité et les collectionneurs.

M. le président désirerait que le Comité recueillît et concentrât tous les renseignements possibles sur les falsifications contemporaines. Cette collection de renseignements serait d'une utilité incontestable pour faire progresser la critique des monuments. En conséquence, le dépôt aux archives de la communication de M. Dusevel est ordonné.

M. Chabouillet lit un rapport sur une publication de l'*Académie des belles-lettres, sciences et arts de Besançon*.

M. de Mas-Latrie lit un rapport sur le tome VIII du Bulletin de la *Société historique du Limousin*; M. Albert Lenoir lit un rapport sur trois ouvrages de M. Léo Drouyn : 1° Croix de procession; 2° Album de la grande Saue; et 3° Choix des types les plus remarquables de l'architecture du moyen âge dans le département de la Gironde. La section renvoie ces divers rapports à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Chabouillet lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Barbier de Montault, et M. Leroux de Lincy un rapport sur une communication de M. Amiel. Ces deux rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*. La communication de M. Amiel a trait à des sculptures fort intéressantes qui se voient dans les ruines du château de Puyvert; le correspondant dans la lettre d'envoi exprimait le vœu que ces sculptures fussent photographiées. Le rapporteur s'associe pleinement à cette pensée, et MM. Paul Lacroix et Prosper Mérimée proposent de renvoyer cette demande à M. le Ministre d'État.

M. Quicherat lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Grimot, relative à une découverte de vases grecs et égyptiens qu'on dit avoir été faite, il y a vingt ans, à Thun, près de Meulan (Seine-et-Oise).

MM. de la Grange et de Longpérier font quelques observations sur l'in vraisemblance de la découverte simultanée d'antiquités de cette nature dans la vallée; ils rappellent différents faits du même genre qui ne permettent d'accueillir les faits signalés par M. l'abbé Grimot qu'avec une extrême réserve.

Trois médailles antiques, en nature, de mauvaise conservation, étaient jointes aux dessins adressés par M. l'abbé Grimot; M. Chabouillet y a reconnu :

1° Une médaille de bronze de Corcyre sur laquelle parait d'un

côté une tête de Bacchus, et au revers un vase à deux anses avec les initiales : K O.

2° Une monnaie hébraïque de l'an 11 de la liberté de Sion, 67 de J. C., qu'on trouvera gravée pl. X, n° 1, dans les *Recherches sur la numismatique judaïque* de M. de Saulcy.

3° Une monnaie de bronze saucé d'Alexandrie d'Égypte, à l'effigie de Vespasien, avec la date LI (ou X) ; au revers l'effigie de Titus.

Cette circonstance tendrait encore à infirmer la sincérité des renseignements qui ont été transmis à M. l'abbé Grimot.

M. Quicherat lit ensuite un rapport sur la description donnée par M. J. Dumoutet des monuments de l'église de Sainte-Eugénie, à Varzy (Nièvre). Après avoir entendu d'intéressantes observations de M. de Soultrait, membre non-résidant du Comité, qui ne pense pas que certains de ces monuments soient aussi anciens que peut le faire supposer M. Quicherat, lequel persiste dans l'opinion qu'il a émise, la section ordonne le renvoi du rapport à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de la Villegille donne lecture d'un rapport de M. Vincent sur un envoi de M. Paulin Blanc. Conformément aux conclusions du rapporteur, la section ordonne le dépôt, aux archives, de ces pièces qui intéressent l'archéologie musicale, et dont deux, cotées n° 1 et 2, pourront servir aux éditeurs futurs des chants liturgiques de la France.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 16 mai 1859.

Présidence de M. VINCENT, membre du Comité.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. Figuiet, secrétaire de la section, lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet relatif à une publication des œuvres de savants illustres (1).

M. Chevreul partage pleinement les idées émises dans ce rapport. Toutefois l'honorable membre émet l'avis de ne s'occuper d'abord que de la publication des œuvres de savants français. Vouloir, dès le principe, y comprendre les travaux de savants étrangers, aurait l'inconvénient de compromettre le succès de la proposition, car il serait à craindre que M. le Ministre hésitât à entreprendre un recueil conçu sur un plan aussi vaste. Quant à la pensée d'inaugurer cette collection par la publication des œuvres de Denis Papin, M. Chevreul y adhère complètement.

M. G. Ville parle dans le même sens. Il importe de donner à cette publication un caractère national, et d'épuiser d'abord la série des savants français avant de s'occuper de la publication des travaux des savants étrangers. Peut-être aussi y aurait-il eu avantage à écarter du rapport toute mention de noms propres : cette question ne devrait être soulevée que plus tard.

M. Figuiet répond qu'en citant des noms propres, la commission a seulement voulu prouver par des exemples l'intérêt qu'offrirait le recueil projeté. Il ne s'agit en ce moment que d'une question de principe sur laquelle la section demande à M. le Ministre de vouloir bien se prononcer. Le choix à faire, pour les œuvres dont on entreprendra la publication, sera l'objet d'une étude ultérieure.

M. Petit déclare également que la commission ne s'est que peu préoccupée des noms des savants à comprendre dans cette collection ; elle ne s'est attachée qu'au principe pris dans sa généralité. La commission ayant reconnu que cette publication ne saurait être entreprise tout à la fois, a pensé qu'il était à

(1) Voir ce rapport dans les *Travaux du Comité*, page 742 de cette livraison.

propos de jeter les bases d'un plan d'ensemble, dont les diverses parties puissent être exécutées successivement, tout en conservant leur harmonie générale. En agissant ainsi, la commission a eu en vue de former une collection de *classiques de la science* sans tenir compte de la diversité de nationalité. M. Petit regarde, en effet, comme bien difficile d'isoler les uns des autres des travaux qui souvent se complètent entre eux. Il pourra arriver fréquemment que la publication d'un travail d'un savant français entraîne nécessairement celle d'une œuvre analogue d'un savant étranger.

M. Hébert pense que, dans les limites indiquées par M. G. Ville, l'adoption de la proposition par M. le Ministre ne saurait être douteuse. Il ne s'agit, en effet, que d'obtenir pour les sciences ce qui existe déjà pour l'histoire et l'archéologie. Or, en créant une Section des sciences, M. le Ministre a certainement entendu lui attribuer les mêmes prérogatives qu'aux deux autres Sections, c'est-à-dire lui fournir les moyens de publier les documents qui rentrent dans la nature de ses travaux.

M. Serret soulève la question de savoir si les travaux dont on entreprendra la publication, devront être *inédits*. L'honorable membre croit de même impossible de n'admettre dans la publication projetée que des travaux inédits. On doit, selon lui, se réserver la faculté de réimprimer ce qui ne se rencontre que difficilement ou ce qu'il serait utile de réunir. M. Serret cite, comme exemple, les œuvres du mathématicien Lagrange qui se trouvent disséminées dans un grand nombre de collections peu connues ou peu à la portée des travailleurs, et dont la réunion en un corps d'ouvrage rendrait les plus grands services aux mathématiques.

M. Chevreul, à propos de la même question, rappelle, pour insister dans le même sens que M. Serret, qu'un *Comité des sciences* avait déjà été institué autrefois, lors de la réorganisation des comités le 18 décembre 1837, et que ce comité a existé jusqu'au 30 août 1840. Les travaux de ce comité ont été sans résultats parce qu'on s'était attaché à ne publier que des documents absolument inédits. La même difficulté ne se présentera plus si l'on admet la possibilité de certaines réimpressions, en s'abstenant toutefois de ce qui pourrait faire concurrence à l'industrie privée.

M. Vincent, président, résume la discussion. Deux questions étaient en présence : Publier les œuvres des savants de tous les pays ou celles des savants français seulement. La section a adopté ce dernier parti.

La section adopte le rapport de M. Figuier qui sera soumis, avec cette modification, à l'examen de M. le Ministre.

M. le président désigne MM. Chatin, Figuiet et Bertsch pour rendre compte de publications récentes de Sociétés savantes.

M. Chatin analyse le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Moselle* (8^e cahier).

M. Serret lit une courte note sur les mémoires relatifs aux mathématiques que contient le tome III des *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, section des sciences*; 3^e fascicule.

M. Hébert lit un rapport sur les mémoires de géologie que renferme le même fascicule.

Le même membre termine son rapport sur les tomes I, II et III du *Bulletin de la Société minéralogique de Saint-Etienne* dont il avait lu la première partie dans la séance du 28 mars dernier.

Enfin M. Hébert donne lecture d'un rapport sur le tome XI du *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*.

Les rapports de M. Serret et Hébert sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

A l'occasion de la partie du rapport de M. Hébert, qui a pour objet un *Mémoire sur la géologie et l'exploitation du bassin carbonifère de Monte-Bamboli* (l'oscane), par M. Simonin, inséré dans le tome III du *Bulletin de la Société de l'industrie minérale de Saint-Etienne*, M. Chevreul présente quelques observations relatives aux plantations faites dans les dunes, et aux bons effets qui en résultent pour la salubrité du pays voisin.

M. Figuiet lit un rapport sur le recueil des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, année 1857.

Parmi les mémoires que renferme ce volume, il s'en trouve un de feu Girard de Caudenberg sur la *Composition des comètes et de leurs queues*, où l'auteur développe une opinion qui lui est particulière et qui diffère de celle généralement admise par les astronomes. M. Vincent rappelle, à cette occasion, qu'une explication tout à fait identique à celle de Girard de Caudenberg a été donnée récemment par M. l'abbé Raillard, et qu'elle est par conséquent postérieure au travail publié par Girard de Caudenberg dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*.

L. FIGUIET,

Secrétaire de la section des sciences.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

RECUEIL DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX, 1858.

On sait quelle est l'ancienneté de cette Académie, de ses concours littéraires, des récompenses gracieuses qu'on y décerne aux vainqueurs et dont elle a tiré son nom. Elle même la consacre par ces titres de : *mainteneurs des Jeux Floraux*, de *maîtres des Jeux Floraux*, qu'elle conserve religieusement et à ses membres, et à ses plus dignes lauréats, devenus ses associés. Elle la célèbre chaque année dans sa séance publique du 3 mai par l'éloge de sa patronne Clémence Isaura. Dans cette compagnie, lointaine héritière du collège de la gale science et des troubadours, ce qui domine naturellement, c'est le culte de la poésie. Les vers occupent dans ses recueils annuels la plus grande place, et ce qui s'y rencontre de prose reçoit du voisinage une sorte de couleur poétique.

Tel est encore le caractère du cahier publié en 1858. Il se compose en très-grande partie de poèmes de divers genres choisis parmi les quatre cent quatre sur lesquels l'Académie a eu à prononcer, *Magnum proventum poetarum hie annus attulit* (1). Quelques-uns ont été honorés d'un prix ; c'est le petit nombre, l'Académie se montrant justement peu prodigue de cette haute distinction. Un plus grand nombre a obtenu seulement une des fleurs réservées ; on appelle ainsi celles que les précédents concours ont laissées disponibles. D'autres enfin ont paru devoir être assez récompensés par leur insertion dans le *Recueil*. Il y en a, comme c'est l'ordinaire, qui sont signés par des écrivains déjà remarqués ailleurs dans les luttes académiques et connus dans les lettres, le premier, entre autres (2),

(1) Plin. *Epist.* I, 13.

(2) *Les Montagnes*, ode.

qui appartient à M. Boulay-Paty, d'autres encore (1), qui ont pour auteurs MM. Paul Juillerat et Lesguillon. La plupart se distinguent par une composition régulière et des mérites de correction, d'élégance et de goût, dont l'Académie s'applique visiblement à perpétuer la tradition.

Elle y travaille de double manière : par ses exemples ; quelques pièces de ses membres que le présent *Recueil* a empruntées aux lectures des séances particulières en font foi ; par ses recommandations aux littérateurs qu'elle appelle à disputer ses récompenses ; il y en a de bien sages dans le *Rapport sur le Concours* de M. le comte Fernand de Rességuier, qui, en cette occasion, a suppléé avec talent, à l'absence de l'interprète ordinaire de l'Académie, de son secrétaire perpétuel, M. le vicomte de Panat.

D'après un ancien usage, dans une séance publique tenue au commencement de l'année, l'Académie proclame l'ouverture des *jeux*. C'est l'occasion d'un discours qui porte le titre de *Semonce*, c'est-à-dire, selon le vieux sens du mot, Avertissement (*submonitio*), invitation, convocation. M. F. Delavigne, qui en était chargé le 28 février 1858, y a traité judicieusement de l'influence de Bernardin de Saint-Pierre et de M^{me} de Staël sur le développement de la littérature contemporaine.

M. Auguste d'Aldeguier a rendu avec convenance et agrément un juste hommage à la mémoire d'un des membres de l'Académie récemment perdu par elle, M. l'abbé de Montégut.

Le successeur de cet académicien, M. de Voisins-Lavernière, a mêlé à son *Remerciement* d'ingénieuses considérations sur la critique.

C'est M. l'abbé Salvan qui a dû, en 1858, renouveler l'éloge déjà fait tant de fois de Clémence Isaure. Il n'a pu le rajeunir que par la forme élégante qu'il lui a donnée. Le sujet est depuis longtemps épuisé, y compris la controverse sur l'existence même de l'illustre fondatrice des prix distribués par l'Académie des Jeux Floraux. On lira toutefois avec intérêt ce que disent de cette question M. l'abbé Salvan et l'auteur d'une spirituelle *épttre adressée à Messieurs les mainteneurs* et couronnée par eux, M^{me} de Saint-George, née Montané.

La partie du *Recueil* consacrée aux *ouvrages couronnés ou distingués dans le Concours* se termine par un *Éloge d'Augustin Thierry*, discours qui a obtenu un *souci réservé*. Le beau sujet proposé par l'Académie avait excité l'émulation d'un assez grand nombre de jeunes

(1) *La Page blanche*, ballade ; *le Marchand de vérités*, fable.

écrivains, aux efforts desquels elle a rendu justice. Celui dont elle a plus particulièrement distingué l'ouvrage, M. le comte Victor d'Adhémar, est bien jeune lui-même, et, quand le *Rapport* ne le dirait pas, on s'en apercevrait à une verve de composition quelquefois trop peu réglée, à l'expression franche mais peut être surabondante de certaines préoccupations religieuses et politiques. Le talent de peintre et d'écrivain d'Augustin Thierry est d'ailleurs apprécié avec justice dans ce cours que recherchent ceux qui portent leur attention sur le mouvement des études historiques et les diverses formes données à l'histoire en notre temps.

PATIN,

Membre du Comité.

COMMUNICATIONS FAITES PAR DIVERS CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE.

- 1° *Extraits des comptes des consuls de Castel-Jaloux (département de Lot-et-Garonne), du quatorzième au seizième siècle; communiqué par M. Samazeuilh.*
- 2° *Corporation de potiers à Rieux dans la sénéchaussée de Ploermel (Morbihan); — Règlements de l'année 1681; par M. Rosenzweig.*
- 3° *Contract contenant règlement pour les maîtres vanniers de la ville de Châlon-sur-Saône, du XVII août 1653; par M. V. Fouque.*
- 4° *Diplôme de frère de la Joyeuse union de la Grappe délivré (vers 1600) à un habitant de Châlon-sur-Saône; par M. V. Fouque.*
- 5° *Lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, accordant le privilège de planter 400,000 pieds de mûriers blancs pour la nourriture des vers à soie, 1607-1608; par M. de la Fons de Mélicocq.*

1° *Extraits des comptes des consuls de Castel-Jaloux, du quatorzième au seizième siècle, communiqués par M. Samazeuilh, correspondant à Nérac (Lot-et-Garonne).*

M. J.-F. Samazeuilh ayant remarqué, dans le Bulletin de 1857, l'intérêt que le Comité attachait aux extraits de titres constatant les salaires des ouvriers, les valeurs des denrées de différentes sortes, le prix des bestiaux et d'autres éléments de statistique industrielle et agricole, a jugé utile de rappeler son attention sur une collection des comptes des consuls de la commune de Castel-Jaloux (canton de Nérac, département de Lot-et-Garonne).

Cette collection, conservée dans les archives de cette ville, et que M. Samazeuilh avait autrefois communiquée au ministère de l'instruction publique pour les recherches de M. Augustin Thierry sur l'histoire du Tiers-État, offrirait de nombreuses indications propres à éclairer plusieurs questions de statistique, particulièrement pendant le quinzième siècle. Ignorant le parti que M. A. Thierry avait eu l'intention de tirer du manuscrit communiqué et qui a été réintégré dans les archives de Castel-Jaloux, ignorant s'il en a déjà

été fait pour les travaux du Comité historique quelques extraits, M. Samazeuilh adresse une copie de ceux qu'il a déjà publiés lui-même dans son *Histoire de l'Agenois, du Condomois et du Bazadois* (t. II, p. 10 et suivantes).

D'autres extraits inédits eussent eu sans doute plus d'utilité, mais ils n'auraient pas mieux prouvé l'intérêt réel de ce recueil et la variété des renseignements qu'il peut fournir à l'étude de la statistique du moyen âge.

Ces comptes paraissent embrasser un intervalle de deux cents ans environ, depuis l'année 1372 jusque vers le milieu du seizième siècle. Les extraits communiqués par M. Samazeuilh font connaître :

1° Le prix des bœufs, des moutons, des chevaux, des oies, des canards, des poulets, en l'année 1509 ;

2° Le prix des différentes espèces de blés en 1480; le prix de l'avoine en 1509. Le prix moyen varie, pendant toute la seconde moitié du quinzième siècle, de 2 à 3 francs la pipe.

3° Le prix du vin, qui était la principale récolte de la commune de Castel-Jaloux. On en voit, pendant la même période, les prix mentionnés un grand nombre de fois, avec des valeurs assez diverses, pour les différentes qualités de vin rouge, de vin blanc et de clairet.

4° On trouve dans ces comptes la mention des gages du clerc de ville; — du serrurier chargé du soin de l'horloge de la maison commune; — le prix des journées de maçon et d'autres ouvriers.

En 1501, on payait le bourreau, pour dresser l'échafaud, 4 francs bordelais. — Un prédicateur était payé 8 francs pour l'Avent, et 10 francs pour le Carême. — Une consultation verbale d'avocat coûtait 12 ardis; en 1516, une consultation écrite valait 20 sols bordelais.

5° On y voit, en outre, l'indication des dépenses suivantes :

Frais du feu de joie allumé, en 1499, pour le couronnement du roi de Navarre; — Dépenses faites pour les processions; — Menus de plusieurs diners; — Armement d'un franc archer en 1479; — Achat de robes de consuls, qui étaient rouge et noir avec un tour en or, de fourrures en panne blanche et d'un chaperon de drap. Le prix du costume s'élevait de 70 à 88 francs; — Compte de frais faits, en 1527, pour l'entrée d'Henri d'Albret et de Marguerite de Valois; — Compte détaillé de plusieurs procès criminels.

La mesure usitée dans ces comptes pour les grains et les liquides est la *pipe*, qui contenait deux *barriques* divisées en six *quartons* dont chacun dépassait trente-six livres. Le *quarton* était spécialement usité pour les grains.

La *barrigue*, pour les liquides, se divisait en cent-dix *piches* ou *pots* ; elle représentait la contenance de deux hectolitres vingt litres.

Aux monnaies ordinaires, francs bordelais, sols et deniers s'ajoutait une autre monnaie de moindre valeur qu'on nommait l'*ardit*, et dont la mention est très-fréquente, surtout pendant le quinzième siècle, non-seulement en Languedoc mais dans d'autres parties de la France. Cette petite monnaie, désignée aussi sous le nom de *ardi*, *ardic*, *ardies*, *ardid*, *hardi* ; en basse latinité, *ardicus*, *arditus* ; en basque, *ardita* et en provençal *ardido*, paraît avoir représenté une pièce de deux liards ou de trois deniers. C'est à tort qu'on a tiré l'origine de son nom de celui de Philippe le Hardi, qui en aurait fait frapper le premier. Il provient bien plutôt de la distinction qui existait entre l'argent blanc (*argentum album*) et l'argent noir ou brulé (*argentum arsum*, en basse latinité *arditum*), d'où on aurait fait *li ars*, li ards, et plus tard, en un seul mot, *liards*.

Cette petite monnaie est indiquée dans les mentions suivantes :

Une paire de poulets, 12 ardots ; — une livre de poudre, 24 ardots ; — une livre de cire, 27 ardots ; — une procuration notariée, 24 ardots.

Les exemples qu'on vient de citer montrent tout le parti qu'on pourrait tirer d'un examen plus complet de ces comptes dont M. Samazeuilh offre de faire de nouveaux extraits. Mais comme il ne serait pas possible de les utiliser immédiatement, il me semblerait plus convenable, tout en remerciant notre zélé correspondant de ses bonnes dispositions, de tenir note du recueil de Castel-Jaloux pour l'époque où l'on pourrait commencer à mettre en œuvre les documents de statistique historique qu'on rassemble depuis plusieurs années au ministère.

Il en serait de même d'anciens tarifs de péage, signalés aussi par M. Samazeuilh, et qui seraient pareillement très-propres à faire connaître la nature et le prix des principales productions de l'agriculture et de l'industrie dans le Languedoc avant le dix-septième siècle.

2. *Corporation de potiers à Rieux, dans la vénéchaussée de Ploermel. — Règlements de l'année 1681.*

Document communiqué par M. Rosenzweig, archiviste du département, à Vannes (Morbihan), correspondant du Comité.

M. Rosenzweig a adressé une copie de l'extrait d'une déclaration des appartenances et dépendances du comté de Rieux, faite et ren-

due au roi par M. Guénégaud de Plancy, devant les commissaires de la sénéchaussée de Ploermel, le 1^{er} avril 1681.

Ce titre fait connaître l'existence d'une communauté et maîtrise de potiers dans un village dont le nom (la *Potterie*, la *Chapelle des potiers*), indique l'existence de cette industrie locale à une époque certainement beaucoup plus ancienne que celle mentionnée dans le document.

Les conditions principales des statuts étaient les suivantes :

Aucun potier ne pouvait se faire recevoir de la corporation sans l'agément dudit seigneur qui désignait leur bastonnier ayant soin des affaires de la communauté.

Ils ne pouvaient faire par jour qu'un nombre de pots déterminé ; les potiers mariés ne pouvaient en faire plus de trois douzaines et demie par jour ; les veufs et les veuves pas plus de deux douzaines.

Ils ne pouvaient cuire les vigiles de fêtes commandées ; ni exposer leur marchandise les jours de dimanche ; ni en fabriquer sans la permission dudit seigneur comte depuis le jour Saint-Nicolas (6 décembre) jusqu'au 1^{er} jour de mars.

Chaque potier marié devait par an au lit seigneur seize sols et deux pots ; et chaque homme veuf et femme veuve huit sols et un pot ; de plus, par la corporation entière était due une livre de pain qui devait être présentée la veille de Noël à la messe de minuit.

Les détails qui viennent d'être indiqués contenant toute la substance de l'acte dont la copie a été adressée par M. Rosenzweig, il suffira, je crois, de le remercier de cette communication qui aurait eu plus d'intérêt si la pièce eût été de date plus ancienne, et si elle eût été accompagnée de quelques recherches sur l'antiquité de la fabrique des poteries dans cette portion de la Bretagne. Elle doit y remonter jusqu'à l'époque romaine, si l'on en juge par la forme actuelle d'un grand nombre de vases des plus usuels, dont l'analogie est frappante avec celle de certains vases noirs et gris trouvés dans plusieurs cimetières gallo-romains, ou sur l'emplacement d'établissements antiques de la même époque dans la France occidentale.

Des similitudes aussi remarquables peuvent se constater dans d'autres provinces, et particulièrement en Auvergne, dans le Bourbonnais, dans le Berri, en Limousin, en Poitou, en Normandie. Dans cette dernière province, près de Bayeux, de Saint-Lô, de Lisieux, ainsi qu'à Savignies dans le pays de Bray, etc., des centres de fabrication de vases communs se sont conservés de temps immémorial sur les mêmes lieux, sans changements notables dans les formes ni dans les procédés de fabrication.

3. *Contract contenant règlement pour les maîtres vanniers de la ville de Châlon-sur-Saône, du XVII août 1653.*

Communiqué par M. V. Fouque, correspondant à Châlon-sur-Saône.

Douze maîtres vanniers demeurant aux faubourgs de Châlon déclarent au nom de leur corps, devant un notaire royal de cette ville, que « aucuns d'eux ne pourront aller couper verges (d'osier) propres à leur métier, sinon de la Nostre-Dame de mars jusqu'à la fin de may, et depuis la feste de Marie-Magdeleine jusques à ce que le bois soit hors de sayve, le tout à payne de six livres (d'amende) applicables à la confrérie de Saint-Bartholomy en l'église de Sainte-Marye. »

Les apprentifs devaient payer, pour être reçus dans le corps, trois livres, et ceux qui estaient fils de maîtres vingt sols seulement.

Les documents concernant le métier de vannier, qui existait dans d'autres provinces dès le quinzième siècle au moins, ne sont pas communs. Aussi est-il regrettable que la pièce communiquée par M. Fouque soit moderne et n'offre pas d'indications plus détaillées.

4. *Diplôme de frère de la joyeuse union de la Grappe, délivré à un habitant de Châlon-sur-Saône.*

Communiqué par M. V. Fouque.

Du Tilliot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous* (1), a publié plusieurs actes de réception dans la compagnie de la Mère-Folle de Dijon, accordés à de grands personnages du temps, tels que Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, le comte d'Harcourt, l'évêque de Langres, M. de la Rivière, et quelques autres. Ces diplômes, rédigés en style facétieux, comme tous les actes et règlements de cette extravagante confrérie, remontent au commencement du dix-septième siècle, de 1606 à 1626, époque voisine de son abolition.

Vers le même temps existait aussi à Châlon une société analogue sous le même titre de la *Mère-Folle*, ou compagnie de Gaillardon. Le père Perry (2) dit que le prince de Condé voulut être reçu de cette joyeuse compagnie, « composée des meilleurs esprits de la ville, des « plus enjoués, et qui ne demandoient qu'à rire. »

Plusieurs autres villes avaient eu des associations plus ou moins

(1) Lausanne, 1741. 1 vol. in-4°, p. 68 et suivantes.

(2) *Histoire de Châlon-sur-Saône*, p. 436.

analogues, sous différents noms. On peut aussi remarquer que dans les pays vignobles, les fêtes auxquelles donnaient lieu les vendanges s'unissaient fréquemment à ces autres fêtes grotesques d'origine également païenne, et qui empruntaient aux mœurs du moyen âge un caractère satirique et dramatique, se rattachant à l'histoire, moitié religieuse, moitié populaire, du théâtre au moyen âge, si parfaitement tracée par un de nos confrères, M. Magnin.

Le diplôme extrait par M. Fouque des archives municipales de Chalon émane d'une compagnie à peu près de même genre, fondée à Arles sous le titre de *Joyeuse union de la Grappe*. Il ne porte point de date, mais il me paraît devoir se rapporter à la fin du seizième siècle, ou au premier quart du dix-septième. L'origine et les statuts de cette association grivoise que les sociétés modernes du Caveau nous rappellent, me sont restés inconnus, malgré les recherches que j'ai faites dans plusieurs ouvrages concernant l'histoire de la ville d'Arles.

Le commencement et la fin de la pièce diffèrent des diplômes semblables publiés par du Tilliot; elle semble être une parodie des diplômes des ordres du Temple ou des francs-maçons. On en peut juger par le passage suivant :

« Nous, grand-maître, officiers et frères de la Joyeuse union de la Grappe dans les Gaules Celtique, Aquitannique et Belgique, tenant chapitre en notre grand couvent de la ville d'Arles, commune mère desdites Gaules, à nostre cher et bien aymé frère de bon cœur grand frelorier (1), salut et joie. Sur le bon et louable rapport qui nous a esté fait des qualités que vous possédez.... » (Suit la formule ordinaire de réception fraternelle, le verre en main).

« Mandons et commandons à tous grands-prieurs, baillifs, commandeurs, frères et sœurs de l'ordre, de vous reconnoître en la dite qualité de frère, et en quelque part des Gaules que vous puissiez vous trouver, de remplir à vostre égard dans leurs manoirs tous les devoirs de l'hospitalité. Car tel est le décret irrévocable de nostre chapitre; en témoin de quoy nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Arles, l'an de la Grappe neuf.

« Frère Aimable, grand-prieur de Chalon-sur-Saône. Vu en chapitre par le grand-maître. »

Dans les processions de la Fête-Dieu de la ville d'Aix, les allégories païennes de Bacchus et de la treille n'étaient pas oubliées, quoique

(1) Le mot *freloré* se trouve dès la treizième siècle dans la farce de Pathelin, avec le sens de perdu, gâté. Il signifie ici vaurien.

réglées au quinzième siècle par le bon et pieux roi René. La fête tout spécialement consacrée aux divertissements des vendangés, qui se célèbre encore de nos jours avec une grande pompe dans la ville de Vevey, en Suisse, et où la plus grosse grappe de la vendange est portée triomphalement sous le nom de *grappe de Chanaan*, représente peut-être, en de plus grandes proportions, celle que la compagnie de la *Grappe* devait célébrer à Arles.

Il n'est pas étonnant que cette société ait tenu à honneur de faire figurer un Bourguignon parmi ses membres, rien ne serait aussi plus naturel que de voir Rabelais inscrit sur les mêmes listes, et de retrouver des jetons de cette compagnie, avec le symbole de la grappe.

5. Plantation de mûriers blancs pour la nourriture des vers à soie, encouragée dans les Pays-Bas en 1607, par les archiducs Albert et Isabelle.

Document communiqué par M. de la Fons de Mélicocq, correspondant à Lille (Nord).

Des nombreux documents originaux concernant l'histoire de l'agriculture, de l'industrie et de la statistique dans le nord de la France, dont la communication est due à M. de Mélicocq, celui-ci est des plus intéressants. Il consiste en une copie faite dans les archives de l'hôtel-de-ville de Lille, de *lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, accordant à Thomas Grammaey, eschevin du Franc (de Bruges), le privilège exclusif de planter dans le pays de par deçà, quatre cent mille plançons ou pieds de mûriers blancs pour la nourriture des vers à soie.*

Ces lettres furent octroyées à Bruxelles le 16 mars 1607, publiées au consistoire du conseil de Flandres le 8 mai 1608, et dans la ville de Lille le 24 novembre de la même année.

La communication de ce document est déjà ancienne, et je n'en avais différé le rapport au Comité que dans la présomption qu'il devait avoir été imprimé dans la collection des placards de Flandres et de Brabant, ayant été crié et publié suivant la coutume, dans toutes les possessions des archiducs. Mais je l'ai vainement cherché dans la collection dont il s'agit, et dont il existe au moins trente volumes in-folio, publiés à différentes époques pendant le dix-septième et le dix-huitième siècles. Il n'est pas non plus mentionné dans la table manuscrite de ces placards rédigée en 1787 par Godefroy, garde des

archives de la chambre des comptes de Lille, et dont il existe plusieurs copies.

Il m'a semblé aussi qu'il ne serait pas sans quelque intérêt de présenter au Comité, les résultats de recherches que j'ai faites à cette occasion.

Le but formellement indiqué à atteindre par ces lettres patentes, pour la culture du mûrier blanc et l'introduction des vers à soie dans les parties septentrionales de l'empire, était d'arriver à mettre en pratique la fabrication des étoffes de soie, afin d'arrêter l'acquisition en pays étranger de cette précieuse production, et des étoffes qu'on y en faisonnait.

« Comme en nos pays de par deçà, est-il dit, selon la coutume et usance que y est desjà drez long temps, nos subjectz, de quelle qualité ylz soient, voire serviteurs et servantes, s'habillent de drap de soye, l'ung plus que l'autre, dont, pour ne s'engendrer par deçà l'estoite de ladite soye, résulte ung sy grand et indicible dommaige, que plus de six millions de florins sont emportez chasque année, à ceste cause. Hors nosdits pays, ou provinces étrangères, où s'engendre ladite soye, oultre la soye crüe et soye taincte, que l'on y apporte d'Italye pour estre mise en ceuvre par deçà. Laquelle somme de deniers demeurerait par deçà, à nostre grande commodité et de noz subjectz, en cas qu'il y fût introduiz l'art de faire et filer ladite soye, comme puis naguaires se pratique en France. Et attendu que l'on ne peult, icy ni ailleurs, introduire ladite science et art de faire la soye, sans préalablement, avoir à souffisance des arbres meûriers, dont doivent estre nourris les vers quy filent ladite soye. . . . »

Le choix des lieux où la plantation de mûriers devait être faite est laissé à la volonté du concessionnaire du privilège, de telle sorte qu'il est fort difficile de vérifier si elle a jamais eu un commencement d'exécution, et de reconnaître le point extrême vers le nord que la plantation des mûriers pût atteindre avec succès.

Toutefois, l'indication du Franc de Bruges est un premier indice important, puisqu'on sait que le vaste, fertile et peuplé territoire qui portait ce nom dès le commencement du quatorzième siècle, et peut être plus anciennement, fut divisé dès l'année 1330 par le comte de Flandres, Louis de Nevers, en trois parties, septentrionale, occidentale et orientale, et que cette juridiction comprend aujourd'hui dans le royaume de Belgique les arrondissements de Bruges et d'Ostende, une partie de ceux de Courtrai, Dixmude, Furnes, Roulers, Thielt, dans la province de la Flandre occidentale,

d'Escloo et de quelques communes de l'arrondissement de Gand, dans la Flandre orientale, et enfin à toutes les parties occidentales de la Flandre zélandaise du royaume actuel des Pays-Bas (1).

On sait d'ailleurs par les témoignages d'Olivier de Serres et de B. de Laffemas, et par le texte même de ces lettres, que déjà plusieurs années auparavant on avait essayé de cultiver les mûriers en Flandre et même en Hollande pour cette destination. L'espèce indiquée par le document est le mûrier blanc (*morus albus*) dont on avait rapporté des boutures d'Orient en Italie dès la première moitié du quinzième siècle, et qui s'était propagée peu à peu.

Toutes les précautions semblaient avoir été prévues pour le succès de l'entreprise, en même temps que pour l'avantage du concessionnaire ainsi qu'on le voit par cet autre passage des lettres patentes :

« Ledit suppliant, ayant esté, puis naguaires, en divers pays, e recongnu en quels quartiers se pourroient recouvrer à basteaux les planchons de meuriers blancqz, ensamble la façon et le temps propice de les faire apporter et eslever par deçà, comme il en a déjà apporté et eslevé une notable quantité, avecq bien grande paine, à ses trez-grandz despens. A ceste cause, ledit suppliant s'offre d'aller quérir, ou faire quérir le nombre de quatre cent mille planchons de meuriers blancqz, dont les tiges avecq leurs rachines auront la longueur d'une aune, ou de trois quarts d'aune, et les faire planter en aucunes des principales provinces de par deçà, en dedans ung an, après la date de l'octroy, ou six mois plus tard. Mesme, de les faire sarcler, fienter, esmonder, et estester, le tout à son temps, sy souventefois qu'yl sera besoing, et, finalement, les faire eslever et cultiver, de sorte que, par la grâce de Dieu, tous demeureront verds et croissant l'espace de quatre ans. Ou, sy au bout desdits quatre ans, yl y en eust aucuns desdits planchons, mors ou tarez, s'est offert ledit suppliant de fournir planchons nouveaux et verdoyants, en la place des morts. Moyennant qu'yl nous pleust luy accorder lettres patentes d'octroy, pour aller et envoyer quérir ledit nombre, avecq deffense à tous autres de n'en pouvoir faire venir, ou vendre, quant ores yls fussent creuz par deçà, en deans dix ans prochainement venans, sur paine de

(1) Voir la Notice de M. Marchal sur la carte géographique et héraldique du Franc de Bruges, ouvrage de Pierre Pourbus, Bruges, 1852, in-8°, avec une réduction de la magnifique carte, exécutée vers le milieu du seizième siècle par le célèbre peintre P. Pourbus, et conservée dans la bibliothèque de Bruges.

« confiscation, et de payer vingtz sols tournois d'amende à nostre « prouffict, pour chacun planchon. . . . »

D'après ces considérations, la demande est octroyée « à l'effet de mettre en pratique l'art de gagner soye en nos pays de par deçà. »

La date de ce document (1607-1608), postérieure seulement de très-peu d'années aux grands encouragements que Henri IV donna, malgré la résistance de Sully qui redoutait l'accroissement du luxe au préjudice de l'agriculture, à la plantation des mûriers dans plusieurs provinces de France, indique suffisamment la source des efforts tentés dans la même voie par la régence des Pays-Bas.

Des provinces méridionales de la France où la plantation des mûriers, introduite dès le quinzième siècle, avait pris un si grand développement pendant la seconde moitié du seizième, elle s'étendit successivement dans la Touraine, l'Orléanais, l'Anjou, et jusqu'aux portes de Paris, où Olivier de Serres obtint du roi de créer des pépinières de mûriers dans les jardins du château de Madrid au bois de Boulogne, et jusque dans le jardin même des Tuileries où fut fondé alors (1599-1601) un vaste établissement pour l'élevé des vers à soie. Vers le même temps, de 1597 à 1607, un ancien valet de chambre et premier tailleur du roi qui récompensa son zèle éclairé en le créant contrôleur général du commerce, Barthélemy de Laffemas, originaire de Beausembant en Dauphiné, auteur d'un grand nombre de petits écrits sur l'agriculture, le commerce, et l'industrie manufacturière, publia en 1600, sous la même impulsion, une *Instruction sur le plantage des meuriers par messieurs du clergé*, et en 1604 une autre notice intitulée : *La façon de faire et semer la graine des meuriers, les élever en pépinière et les replanter aux champs* (1). Des commissaires nommés par Henri IV démontrèrent ou essayèrent de démontrer que le mûrier pouvait être cultivé avec succès dans toute l'étendue de la France, les résultats de leur expertise furent alors consignés dans un Mémoire rédigé par Letellier et intitulé : *Brief discours contenant la manière d'élever les vers à soie* (Paris 1602).

Le registre des délibérations de la principale de ces commissions consultatives du commerce et de l'industrie instituée à Paris en 1601 par Henri IV, surtout d'après l'inspiration de Laffemas, a été inséré en 1848, par M. Champollion-Figeac, dans le recueil de *Mélanges* qu'il publiait pour le Comité historique (1).

(1) Voir sur B. de Laffemas, qui jouit d'un grand crédit sous Henri IV et Louis XIII, et qui paraît avoir un peu excité la jalousie de Sully; une notice de M. Champollion-Figeac, dans le tome IV des *Documents his-*

On voit, dans ce document très-important pour l'histoire de l'industrie et du commerce en France avant Colbert, tous les efforts tentés pour la propagation des mûriers, l'élevage des vers à soie et la fabrication des étoffes de soie. Des commissaires étaient particulièrement désignés pour rendre compte au roi des efforts obtenus dans la réalisation des ordres qu'il donnait et des édits officiels qu'il rendait.

Dans le projet de remontrances en forme d'édit que Laffemas soumit en 1601 à l'approbation du roi et qui fit créer le conseil du commerce, on voit § 20 (1) un article fort instructif qui servit de base aux délibérations de ce conseil et à l'ordonnance rendue en 1602 (2). Cet article fait si parfaitement connaître toute l'importance que le roi et le conseil attachaient à cette nouvelle industrie, qu'on en lira sans doute le texte avec intérêt, d'autant mieux que je ne crois pas qu'il ait été jamais cité textuellement dans aucune histoire de l'introduction de la soie en France.

« Après avoir veu la bonté des soyes qui se font à présent en Provence, Languedoc, Touraine et ailleurs, comme celles d'alentours de Lyon, qui nous ont esté apportées et recongnues des meilleures de la chrestienté, mesmes aucunes faictes en nostre ville de Paris : ce qui fait paroltre qu'il s'en peult faire par tous les endroits de nostre royaume. Et d'autant que plusieurs veulent dire que cela empêcheroit de cultiver les terres, ce qu'avons jugé au contraire, à causes du grand nombre de nos villes, bourgs et villages où le peuple demeure ordinairement oisif, lesquels pourront travailler, tant ausdictes soyes qu'autres manufactures, qui donnera commodité à mieux faire labourer les terres. Et pour ce, nous avons ordonné et ordonnons que sur grosses fermes, tous maistres et chefs de bien tenans, de quelque qualité ou condition qu'ils soient. seront tenus planter ou faire planter des *meuriers blancs* sur leurs terres, selon la commodité ou incommodité du lieu : à sçavoir deux, trois, ou quatre par arpent, sans empescher ceux qui en voudront planter davantage, ainsi qu'il sera advisé par noz juges et officiers des lieux. Mesmes voulons que les seigneurs, nobles, gens d'église

toriques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale et des archives ou des bibliothèques des départements, Paris, 1878, p. 1 à LXXVI et 1^{er} à 301. Le registre manuscrit publié dans ce volume est conservé à la Bibliothèque impériale, anc. Fonds français, n^o 9829, 5^e 3.

(1) *Id.*, *id.*, pp. xxxi.

(2) Fontanon, *Rec. des Ordonnances*, t. I, p. 4048 et *Documents hist.*, t. IV, p. 4 et 23. C'était l'opinion de Sully.

« et autres y soient contraints; spécialement aux abbayes, prieurés,
« maladreries et hôpitaux, attendu que c'est pour faire vivre et em-
« ployer les pauvres. Et pour ce, voulons que tous les curés des pa-
« roisses ayent le soin que tous lesdicts meuriers soient plantez, et
« qu'ils remonstrent à leurs paroissiens de ce faire. Mesmes voulons
« que par tous les grands chemins pour aller et venir aux villes,
« bourgs et villages, il soit planté desdicts *meuriers blancs*, confor-
« mément aux ordonnances de planter des ormeaux pour l'attirail
« de nostre artillerie. Et par ce voulons que seulement il soit planté
« le quart desdicts ormeaux et les trois quarts desdicts meuriers aux-
« dicts grands chemins, et à faute de ce, avons fait et faisons com-
« mandement aux consuls, jurats, échevins et capitouls desdictes
« villes, villages, bourgs et bourgades, de le faire et d'y remédier,
« et l'exécuter aux despens desdicts propriétaires et seigneurs à qui
« appartiennent les terres. Et après lesdicts arbres plantés, vou-
« lons et entendons estre faictes inhibitions et défences, à son de
« trompe et en public, à toutes personnes de rompre, couper ny
« arracher iceux arbres, à peine du fouet, et d'estre marquez de la
« fleur de lys; et pour la seconde fois d'estre pendus ou estranglez. »

Un autre document du même registre (page 10 à 23) présente les délibérations du conseil, sur le contract fait en 1602 au nom du roi avec une compagnie, pour la distribution dans les élections de Paris, Orléans, Tours et Lyon, du plant et des graines de mûriers blancs et des semences de vers « en telle quantité qui sera nécessaire pour
« estre distribuez selon le département, qui en sera fait par les es-
« leuz à raison de cent meuriers, deux onces de graines de meu-
« riers, et demie once de semence de vers pour chacune paroisse,
« avec mémoires et articles imprimés, contenant amples instructions
« de ce qui sera à faire..... » Des inspecteurs étaient chargés de parcourir les paroisses pour veiller à la bonne exécution des ordonnances, distribuer de nouvelles semences là où elles seraient nécessaires, et payer comptant chaque livre de soye que les habitants ~~pourraient faire~~ dans leur paroisse après la troisième année de culture. Quatre cent mille mûriers avaient dû être fournis avec cinq cents livres de graines et deux mille onces de vers, la première année. Ce qui ne s'exécuta pas sans d'assez nombreuses difficultés.

Un simple jardinier nommé Trancat, qui dès le règne de Charles IX cultivait aux environs de Nîmes des pépinières de mûriers et en avait planté près de 4 millions dans le midi de la France, proposa aussi à Henri IV d'en planter 20 millions dans les autres provinces du royaume et particulièrement dans les quatre généralités d'Orléans, de Tours,

de Paris et de Lyon. Il publia à cet effet en 1606, et dédia au roi son *Discours abrégé sur les vertus et propriétés du mûrier*.

Le père de l'agriculture française, Olivier de Serres, seigneur du Pradel, qui composait à la même époque son *Théâtre d'agriculture*, monument le plus précieux que nous possédions pour l'histoire et la pratique de l'agriculture en France, ne pouvait demeurer étranger à ce grand concours pour la propagation des mûriers et de la soie dans notre pays. En effet, dès 1599, il publia, par ordre, du roi, un traité de *la cueillette de la soie*, qui fut plus tard intercalé dans son *Théâtre d'agriculture*, mais non dans la première édition qui parut en l'année 1600.

Henri IV lui écrivit de Grenoble à ce sujet, cette même année (le 27 septembre 1600), une lettre qui a été publiée plusieurs fois, entre autres dans la préface de l'édition de 1805 du *Théâtre d'agriculture*, et qui figurera sans doute dans le volume du supplément de la grande collection des lettres de Henri IV publiée par M. Berger de Xivrey. L'objet de la mission particulière que le roi assigne à Olivier de Serres n'est pas douteux, quoique non précisé. Il lui prescrit de s'entendre avec le sieur de Bordeaux sur ce qu'il désire de lui. Or, Olivier de Serres lui-même nous apprend que ce personnage plusieurs fois mentionné dans le registre du conseil de commerce était surintendant général des jardins de France, et qu'il en avait reçu, par ordre du roi, la mission de faire transporter à Paris plusieurs milliers de plants de mûri

Le passage du livre de *la cueillette de la soie*, constatant les efforts tentés par Henri IV, prouve si bien toute l'influence de son exemple sur les nations voisines, il expose si parfaitement les premiers progrès de cette industrie en France, qu'on ne saurait s'occuper de cette question sans le citer, ne fût-ce que pour faire honneur de leurs découvertes et de leurs efforts, même demeurés infructueux, à tous les grands propagateurs d'idées tendant au développement industriel ou social des nations.

« Je ne rechercherai ici les causes et le temps de leur introduction en ce royaume, plus avant que du règne de Charles huitiesme. Au voyage que ce roi feict au royaume de Naples, l'an mil quatre cens quatre-vingt-quatorze, quelques gentilshommes de sa suite, y ayans remarqué la richesse de la soye, à leur retour chés eux, apportèrent l'affection de pourveoir leurs maisons de telles commodités. Après estre finies les guerres d'Italie, envoyèrent à Naples quérir du plant de meuriers, qu'ils logèrent en Provence, le peu de distance qu'il y a d'un pays à l'autre facilitant l'entre-

« prise. Aucuns disent que ce fust en l'extrémité de telle province,
« enclavée dans celle du Dauphiné, où premièrement les meuriers
« abordèrent, marquans mesme Allan près du Montellimar, qui en
« fut lors pourveu par le moyen de son seigneur, qui avait accom-
« pagné le roi en son voyage : comme les vieux gros meuriers blancs
« qu'on y void encores aujourd'hui, en donnent quelque tesmoignage.
« Or soit là, ou ailleurs, c'est chose assurée qu'en divers endroits
« de la Provence, du Languedoc, du Dauphiné, de la principauté
« d'Orange, et surtout de la comté de Venaissain et archevesché
« d'Avignon (pour le grand commerce qu'ils ont avec les Italiens),
« les meuriers et leur service y sont à présent très-bien recogneus.
« Là aussi avec beaucoup de lustre paroist la manufacture de la
« soye; et de jour à autre, croist l'affection de planter des meuriers,
« pour la commodité expérimentée qui en revient. En somme, c'est
« là où le revenu du meurier est tenu pour le plus clair denier tum-
« bant dans la bourse. A Tours, ce négoce est jà reçu, avec utilité
« et aplaudissement; et depuis quelques années a commencé à se
« manifester, à Caen, en la basse Normandie; encore incogneu au
« restant du royaume, par la nonchalance de ses habitants, et à la
« honte de presque toutes ses provinces, puis qu'en icelles, le meu-
« rier et en suite le ver à soye peuvent vivre et profiter. Pour l'af-
« fection que je porte au publiq, j'ai dès le commencement de l'an-
« née mil cinq cens quatre-vingt-dix-neuf, fait imprimer un traité
« particulier de ceste nourriture, intitulé *La cueillète de la soye*, et
« adressé à Messieurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, à ce que leurs
« peuples fussent incités par là à tirer des entrailles de leurs terres
« le trésor de soye qui y est caché, par ce moyen mettant en évi-
« dence des millions d'or y groupissans : et par telles richesses, ache-
« ver de décorer leur ville du dernier de ses ornemens, abondante
« au reste en toute sorte de biens. Entre les beaux lieux de la cam-
« pagne de Paris, j'ai remarqué Madril et le Bois-de-Vincennes, mai-
« sons royales, très-capables à recevoir et nourrir trois cens mille
« meuriers, pour l'estendue et qualité de leurs fonds, et pour la fa-
« culté de l'air, la feuille de tels arbres, en leur temps, pouvoir
« estre profitablement employée. Dont l'apparence est grande, d'en
« retirer abondance de soye, à l'utilité publique, et à la particulière
« commodité de la ville de Paris, quand la manufacture de la soye
« y nourriroit infini peuple, et de ses propres habitants, et de per-
« sonnes pauvres et misérables qui y affluent de toutes les provinces
« du royaume.

« Là ou croit la vigne, là peut venir la soye, démonstration très-

« claire suffisamment vérifiée par réitérées expériences en divers
« pays discordans de climats. Voire poussant plus outre , où le seul
« meurier vit, sans parler de la vigne, le ver à soye ne cesse de pro-
« fiter, comme cela s'est recogneu naguères dans la ville de Leiden
« en Hollande dès années 1593; 94 et 95, où M^{me} la duchesse d'Ascot
« fit nourrir des vers à soye heureusement; et de la soye qui en sor-
« tit, se sont faits des habits que ses demoiselles ont portés avec
« esbahissement de ceux qui les ont veus à cause de la froidure du
« pays. »

Olivier de Serres expose ensuite comment les mûriers, et surtout les vers à soie peuvent être préservés de l'influence des climats froids, et il ajoute :

« Le roi ayant très-bien recogneu ces choses, par le discours qu'il
« me commanda de lui faire sur ce sujet, l'an mil cinq cens quatre-
« vingt-dix-neuf, print résolution de faire eslever des meuriers blancs
« par tous les jardins de ses maisons. Et pour cet effect, l'année en
« suivant que Sa Majesté fit le voyage de Savoie, elle envoya en Pro-
« vence, Languedoc et Vivarais, M. de Bordeaux, baron de Colonges,
« sur-intendant général des jardins de France, seigneur rempli de toutes
« rares vertus : et par ceste mesme voie, le roi me fit l'honneur de
« m'escire, pour m'employer au recouvrement desdicts plants; où
« j'apportai telle diligence que au commencement de l'an mil six cens
« un, il en fut conduit à Paris jusques au nombre de quinze à vingt
« mil. Lesquels furent plantés en divers lieux dans les jardins des
« Thuilleries, où ils se sont heureusement eslevés. Et ne voulant Sa
« Majesté que tels thrésors demeurassent plus resserrés en certains
« recoins de son royaume, ains que ses peuples s'en ressentissent,
« universellement; adjoustant aux biens de la paix, dont par son
« moyen et la faveur céleste, toute la France jouit très-paisiblement,
« auroit ordonné que les commissaires jà députés par Sa Majesté pour
« le commerce général, aviseroient aux plus faciles expédiens qu'il
« seroit possible, de fournir de meuriers son royaume, afin d'y re-
« cueillir la soye, et ensuite d'en establir la manufacture. Sur quoi, et
« suivant le vouloir de Sa Majesté, après bonne et meure délibéra-
« tion, furent passés contracts sur ce sujet avec des marchands, à
« Paris, les quatorziesme octobre et troisieme décembre mil six cens
« deux, confirmés, autorisés et ratifiés, par lettres patentes de Sa
« Majesté.... Et pour d'autant plus accélérer et avancer ladicte en-
« treprinse et faire cognoistre la facilité de ceste manufacture, Sa
« Majesté fit exprès construire une grande maison, au bout de son
« jardin des Thuilleries à Paris, accommodée de toutes choses né-

« cessaires, tant pour la nourriture des vers que pour les premiers
« ouvrages de la soye. Enjoignant, en outre, que tout ce qui se treu-
« veroit de meuriers, tant blancs que noirs, jà plantés ès divers en-
« droits desdictes généralités de Paris, Orléans, Tours et Lyon, se-
« roit prins par les experts à ce députés, et employé à la nourriture
« des vers ladicte année, afin de monstrier à chacun lieu que la tem-
« pérature de l'aer et bonté de la terre sont plus que suffisans pour
« produire la soye, en pareille ou meilleure force, lustre et bonté,
« que celle qu'avons accoustumés recouvrer avec grands frais, des pro-
« vines les plus esloignées. Toutes lesquelles choses ont si facile-
« ment réussi, moyennant la grâce de Dieu et le bonheur de nostre
« prince à qui le ciel a réservé toutes les plus belles inventions de
« nostre siècle, qu'il ne faut plus doubter que, dans peu de temps,
« par la continuation de ses beaux commencements, la France ne se
« voye rédimée de la valeur de plus de 4 millions d'or, que tous les
« ans il en fallait sortir, pour la fournir des estoifes composées de
« ceste matière, ou de la matière mesme, afin de la manufacturer
« dans le royaume..... Et comme par louable émulation les belles
« sciences ne s'arrestent en un seul lieu, ains pas ent tous-jours plus
« avant...., il est advenu.... que Frédéric, duc de Witemberg.... a
« establi en ses terres, et la nourriture des vers à soye, et la manu-
« facture de telle matière. Dont les succès ont été si heureux en ce
« commencement, que ceux ont esté contraints de confesser l'entre-
« prise estre profitable, qui auparavant en condamnaient le conseil,
« fondés sur la froideur du pays d'Allemagne. »

Malgré cette conviction d'un agronome aussi expérimenté que Oli-
vier de Serres, malgré la toute-puissante impulsion donnée par
Henri IV, le succès ne répondit pas à une aussi louable tentative, et
soit à cette époque, soit cinquante ans plus tard, pendant l'adminis-
tration de Colbert, on ne voit pas que la plantation des mûriers, en-
couragée alors par tous les moyens dont pouvait user cet habile mi-
nistre, ait prospéré en grand et d'une façon durable dans ses appli-
cations à l'élève des vers à soie, en d'autres provinces que celles
qui en ont conservé le monopole, c'est-à-dire dans le Languedoc, le
Comtat-Venaissin, le Vivarais, le Dauphiné, le Lyonnais et une pe-
tite partie de la Gascogne.

Une des causes principales d'insuccès et de découragement fut
sans doute la maladie désastreuse qui attaqua les vers quelque temps
après les essais du règne de Henri IV, comme elle s'est manifestée
de nos jours, avec une aussi grande difficulté d'en triompher, malgré
les progrès de l'agriculture et des connaissances scientifiques. Tel

fut sans doute aussi le résultat de la tentative des régents des Pays-Bas.

Il n'en est pas moins intéressant de constater ces efforts, surtout en un moment où cette industrie vient d'exciter de si vives inquiétudes, causé tant de dégâts ruineux, et donné lieu à tant de recherches tendant à remplacer l'ancienne espèce de ver du mûrier, ou tout au moins à suppléer à son insuffisance et à ses maladies, par l'introduction d'espèces nouvelles plus robustes et moins exclusives dans le choix de leur nourriture, telles que les espèces du chêne, du ricin, et d'autres récemment introduites de Chine, se reproduisant déjà avec succès en France.

L'importance de cette industrie est si grande qu'un des agronomes français le plus justement renommés, M. le comte de Gasparin, qui s'est occupé avec une expérience consommée de cette culture et des études propres à en favoriser les progrès et en éclairer l'histoire, estimait en 1848 à *trois cent douze millions* les résultats de l'industrie séricicole pour la France, et à dix-neuf millions la récolte seule des feuilles de mûriers.

C'est dans le but de montrer l'intérêt que le Comité historique attache à l'histoire de toutes nos industries pour lesquelles il reste encore dans les archives départementales tant de documents inconnus, que j'ai cru devoir donner de si longs développements à ce rapport sur la pièce intéressante communiquée par le zélé correspondant du ministère.

J. DESNOYERS,
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LANGRES (1847 à 1857).

Depuis l'année 1847, la Société historique et archéologique de Langres publie des cahiers contenant des notices sur les divers monuments anciens du diocèse.

Plusieurs de ces notices archéologiques présentent de l'intérêt en ce qu'elles font connaître certains documents qui existent encore sur l'histoire de ces monuments et sur leur caractère archéologique. La ville de Langres, à elle seule, fournit ample matière aux archéologues; elle possède, non-seulement des restes de constructions gallo-romaines, mais encore une cathédrale du douzième siècle, d'un style tranché, et des remparts de l'époque de la Renaissance, qui nous donnent des exemples très-curieux de l'art de la fortification au moment où l'on commença à employer l'artillerie à feu dans la défense des places. Le fascicule n° 2, publié par la Société, contient une notice de M. Girault de Prangey sur la porte gallo-romaine, dont il existe encore toute une face le long des remparts de Langres. M. Girault de Prangey prétend, avec raison, que ce monument n'est pas un arc de triomphe, ainsi qu'on l'a supposé longtemps, mais bien une porte de ville; ses deux arcades, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie, indiquent assez la destination de l'édifice. L'auteur de la notice me paraît apprécier exactement la date de la construction de la porte de Langres, qu'il pense avoir été bâtie sous les Antonins. La construction a, du reste, été profondément altérée à diverses époques; mais heureusement, depuis peu, elle se trouve à l'abri de nouvelles dégradations par suite des travaux exécutés sous la direction du Comité des monuments historiques. Je trouve, dans le même cahier, une notice sur le tombeau de Claude de Lorraine, duc de Guise, à Joinville, dans laquelle sont insérés quelques détails curieux sur les sépultures des ducs de Guise et sur les mesures qui furent prises en 1792, lors de la violation de ces sépultures.

Le cahier n° 3 contient une notice sur la porte dite des Moulins, de la ville de Langres, malheureusement détruite en 1847; non que cet édifice eût un grand intérêt comme exemple d'une défense an-

cienne, mais parce qu'il présentait à l'intérieur, du côté de la ville, un rare exemple d'un chemin de ronde couvert en charpente ; il serait à désirer qu'en poursuivant plus loin ses études sur les anciennes défenses de Langres, M. Girault de Prangey nous donnât des détails précis, s'il est possible, sur la construction des bastions circulaires de la fin du quinzième siècle qui flanquent le front sud de la place. On trouve, dans le même cahier, d'intéressants détails sur le château détruit de Vignory.

Les numéros 4 et 5 contiennent une notice étendue sur l'église de Saint-Mammès, cathédrale de Langres, qui est, comme on sait, un des monuments les plus curieux de France. Les auteurs de cette notice, MM. les abbés Daguin et Godard, après des recherches sur les constructions antérieures à celles que nous voyons aujourd'hui, inclinent à penser que cette cathédrale a été bâtie dans la première moitié du douzième siècle. Pour l'abside et le chœur, cette opinion me paraît fondée ; mais, quant à la construction de la nef, je ne saurais lui assigner une date antérieure à 1180. En effet, si la structure et la décoration de l'abside se rapportent aux méthodes et aux formes adoptées dans cette partie de la France vers 1130, on trouve, au contraire, dans la sculpture intérieure de la nef, celle des chapiteaux, par exemple, tous les caractères d'ornementation de la fin du douzième siècle. Cependant il faut dire que le plan primitif a dû être suivi après une interruption de travaux, et que l'ensemble du monument présente un caractère d'unité bien franc. Ce qui frappe surtout, dans la cathédrale de Langres, c'est l'influence marquée, plus encore que dans celle d'Autun, de l'architecture gallo-romaine qui couvrait le sol de la Haute-Marne. L'abside de la cathédrale de Langres me semble contemporaine des parties anciennes de la cathédrale d'Autun ; mais à Langres déjà la construction est beaucoup plus savante et se ressent du voisinage de cette belle école champenoise qui, quelques années plus tard, allait abandonner complètement les traditions romanes. A Langres déjà, les voûtes du chœur sont faites en arc d'ogives, c'est-à-dire qu'elles suivent les principes de la voûte gothique, tandis qu'à Autun, la voûte en berceau domine seule dans la nef, les transsepts et le chœur. On reconnaît parfaitement que Saint-Mammès, de Langres, est le premier exemple des constructions de transition qui se développe dans l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, et dans l'abside de Saint-Remy de Reims.

Par les soins de l'administration des cultes, ce remarquable édifice est désormais sauvé de la ruine dont il était menacé, et, en le

visitant, s'il reste un désir à former, c'est de voir débarrasser son abside des mauvaises chapelles que le quatorzième siècle a élevées en altérant profondément la solidité des points d'appui primitifs. A l'extérieur, l'abside de Saint-Mammès, rendue à sa forme ancienne, présenterait le mélange le plus singulier des traditions antiques avec les formes adoptées par les architectes du douzième siècle.

Je trouve, dans le cahier n° 5, une notice sur le château de Joinville, notice qui a perdu tout intérêt depuis le travail étendu que vient de publier, sur la résidence des seigneurs de Joinville, M. Francisque Michel.

M. l'abbé Godard a encore fait, sur Chaumont en Bassigny, une notice pleine de détails précieux, en ce qu'ils sont appuyés sur des documents authentiques, et c'est surtout par des recherches de ce genre, plutôt que par des appréciations générales, que les travaux des Sociétés locales peuvent avoir un grand intérêt pour l'étude de l'histoire. Il faut donc savoir gré à M. l'abbé Godard de ses recherches sur l'histoire des villes et monuments de la Haute-Marne.

Je signalerai aussi les études héraldiques faites par M. l'abbé Jules Boituzet.

Le septième cahier contient une description de la curieuse église de Saint-Etienne, de Vignory, église découverte, on peut le dire, par M. Mérimée, et que la Commission des monuments historiques vient de restaurer. Cette notice, ainsi que les charmants dessins qui l'accompagnent et qui donnent une idée exacte de cette petite basilique, sont dus au zèle infatigable de M. Girault de Prangey.

On ne saurait passer sous silence la notice de M. Pistollet de Saint-Farjeux sur le château du Pailly, notice qui est accompagnée de plans et de quelques détails; c'est un de ces monuments de la fin de la Renaissance, qui conservent encore les dispositions du château féodal : donjon dominant, tours d'angle flanquantes; les renseignements fournis par l'auteur de la notice sont recueillis avec méthode, très-étendus et présentant des détails curieux, ce que l'on croira facilement, puisque ce château a appartenu au maréchal de Tavannes, qui a joué un rôle important pendant le seizième siècle. M. de Saint-Farjeux a fait autant, dans sa notice, l'histoire des Tavannes que celle de leur résidence.

Le cahier n° 10 donne une notice sur une petite église fort intéressante par son plan et la disposition de son clocher. C'est l'église de Cesoy, dont la fondation remonte, d'après les textes, à l'année 1376. Je n'ai pas vu ce curieux monument; mais, à l'inspection des dessins qui sont joints à la notice, il me paraît appartenir

à la fin du treizième siècle bien plutôt qu'à la fin du quatorzième. L'auteur de la notice, M. de Saint-Farjeux, prétend expliquer cette contradiction apparente entre les textes et le style de l'édifice; il a le soin de nous dire que les monuments élevés dans cette partie de la France ne peuvent pas généralement être classés d'après les règles posées pour les autres provinces. Cette observation est fondée en quelques points; mais ce serait le cas de recueillir un nombre d'exemples suffisant pour pouvoir, en les comparant, indiquer précisément quel est le retard que subit l'art de l'architecture dans la Haute-Marne.

Cette ancienne province de la France contient, comme on sait, un nombre considérable d'antiquités gallo-romaines. La ville de Langres a formé un musée dans lequel sont classés les fragments dispersés sur le sol. Parmi ces débris gallo-romains, il en est quelques-uns qui m'ont paru avoir un intérêt particulier à cause des costumes dont les personnages sculptés sont revêtus. Ces costumes se rapprochent beaucoup plus de ceux du moyen âge qu'aucun de ceux qui m'ont passé sous les yeux précédemment. Aussi M. Péchiné, dans un article qu'il a inséré dans le cahier n° 4, sur les costumes des Gaulois en général et des Lingons en particulier, a-t-il fait ressortir ces rapports. Il y aura certainement un jour, lorsque des documents plus nombreux seront recueillis, à faire, sur les traditions laissées par les costumes gallo-romains au milieu des populations modernes, un travail fort curieux.

E. VIOLLET-LE-DUC,
Membre du Comité.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

1° *Fac-simile d'une planche inconnue des figures des monnoyes de France attribué à J.-B. Haultin*; communiqué par M. H. Kuhnoltz-Lordat.

M. H. Kuhnoltz-Lordat, professeur-adjoint à la Faculté de médecine de Montpellier et bibliothécaire-adjoint de cette Faculté, a envoyé à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique le *fac-simile* d'une planche gravée en bois, représentant des signes inconnus, laquelle se trouve dans un exemplaire, réputé unique, du recueil de planches, si rare et si précieux, intitulé : *Figures des monnoyes de France*, et attribué à Jean-Baptiste Haultin par tous les biographes. Cette planche n'est pas indiquée dans la minutieuse description que Guillaume-François de Bure a faite de ce livre, pour la *Bibliographie instructive*, d'après le bel exemplaire appartenant au duc de La Valière, et que M. Brunet a répétée en l'abrégéant dans le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*; cette planche, que M. Kuhnoltz avait déjà signalée en plaçant sous les yeux de l'illustre Van Praet l'exemplaire qui la contient, ainsi qu'une planche de monnaies qui n'existe pas dans les autres exemplaires connus, n'a jamais été décrite ni expliquée.

Nous avons examiné l'exemplaire célèbre, conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l' Arsenal et regardé à tort comme l'exemplaire original de l'auteur, pour y chercher la planche singulière, dont M. Kuhnoltz nous a transmis un *fac-simile* assez imparfait. La planche manque, puisque cet exemplaire est conforme, quant aux figures des monnaies, à la description rédigée par de Bure; ce qui le distingue seulement de tous les autres, c'est un texte manuscrit, qu'on peut attribuer à Haultin, sous ce titre : *Bref discours de ce à quoy consiste la pratique du fait des monnoyes*; à la suite de ce discours, on a réuni plus tard le *Procès-verbal de l'évaluation des monnoyes estrangères en 1549, des remarques sur les monnoyes de Haultin*, et quelques extraits d'ordonnances sur les monnaies. On lit, en tête de ce volume in-4° (H. F. 467), cette note intéressante, d'une écriture du dix-huitième siècle : « Ce livre, s'il étoit imprimé, seroit
« un des plus rares qui se puisse trouver dans une bibliothèque, car
« on sait qu'ayant été composé vers la fin du seizième siècle par le
« sieur Haultin, très-connu et très-estimé à la cour de Henri III par
« ses grandes connoissances en fait de monnoies, tous les exemplai-
« res de ce livre furent supprimés, à la réserve de deux exemplaires,
« dont l'un passa en Allemagne, et l'autre, ayant été vendu après la

« mort du président Brisson, s'est perdu. Un bénédictin a cependant
« trouvé moyen d'apporter une copie manuscrite de l'exemplaire
« d'Allemagne, et c'est cette copie que voici, de la première et de
« la deuxième main. Au reste, si l'explication imprimée s'est perdue,
« on a conservé une partie des gravures des médailles, et je crois que
« ce fut le fils de M. Haultin, conseiller au Châtelet, qui les publia
« en 1619. »

Cette note, dont nous ignorons l'auteur, est d'autant plus importante, qu'elle peut servir à corriger l'article de J.-B. Haultin dans toutes les biographies, où l'on a confondu ce numismate avec son fils, conseiller au Châtelet, mort en 1640. Ce dernier fut l'éditeur des recueils de médailles romaines et de monnaies françaises, préparés par son père, qui vivait sous Henri III, comme le dit la note citée plus haut, et qui faisait graver ses planches sous le règne de Henri II, comme le prouvent les *Figures des monnoyes de France*, qui s'arrêtent à ce règne et qui sont suivies, dans l'exemplaire de la Bibliothèque de l' Arsenal, d'un procès-verbal des monnaies étrangères en 1549. Cependant, si l'on en croit une note du numismate P. Van-Dame, Haultin, père ou fils, aurait acheté d'un directeur de la Monnaie les cuivres des *Figures des monnoyes de France* et n'en aurait fait tirer que cinquante exemplaires en 1619. M. Kuhnoltz, qui nous promet une notice bibliographique sur l'ouvrage de Haultin, pourra, sans doute, éclaircir ce qu'il y a d'obscur dans l'histoire du livre et dans celle de l'auteur. Nous aimons à nous rappeler d'avance que le savant bibliothécaire de la Faculté de Montpellier nous a déjà donné une bonne notice sur Rabelais et une remarquable monographie sur Thomasine Spinola, qui fut l'*intendia*, c'est-à-dire l'amie de cœur, la *sœur d'alliance* du roi Louis XII.

J'en reviens à la planche inédite, dont M. Kuhnoltz regrette de ne pouvoir nous offrir une interprétation satisfaisante, quoiqu'il ait consulté à ce sujet divers savants nationaux et étrangers. Cette planche, qui se compose de six rangs de caractères hiéroglyphiques, au nombre de sept ou huit par rangée, présente, au premier coup d'œil, beaucoup d'analogie avec ces alphabets plus ou moins imaginaires, que Claude Duret avait recueillis dans son *Trésor de l'histoire des langues de cet univers*, et que son ami Pyrame de Candolle a fait graver naïvement dans l'édition de ce livre, rempli de science et de bizarrerie, qu'il publia deux ans après la mort de l'auteur, en 1613, dans son château de Coligny en Bourgogne. Nous nous sommes demandé quels pouvaient être ces caractères, et nous n'eussions pas hésité à les rapporter à quelque langue sauvage ancienne ou moderne,

si nous les avons rencontrés autre part que dans un ouvrage de numismatique. Enfin, ayant reconnu plusieurs signes des constellations parmi les traits capricieux qui forment des figures inintelligibles, nous avons supposé naturellement que ces figures avaient été copiées sur des médailles astronomiques ou talismaniques. C'était l'usage, en effet, au seizième siècle, de faire graver des médailles de différents métaux, à l'occasion de la naissance des enfants et en l'honneur de l'horoscope de leur nativité. Un monument de cette espèce, le plus fameux de tous, a été l'objet de cinq ou six dissertations historiques et archéologiques, entre lesquelles il faut distinguer celle du père Menestrier ; nous voulons parler de la médaille provenant de la reine Catherine de Médicis, qui en aurait confié la garde à M. de Mesmes ; on la découvrit du moins dans l'hôtel de Mesmes, à la fin du dix-septième siècle, et les érudits, qui ont l'habitude de se mettre toujours en désaccord, se gardèrent bien cette fois de s'accorder dans une question aussi nouvelle que mystérieuse.

Nous n'avons pas l'intention de recommencer ici le débat à propos de la médaille qui concerne évidemment le généthliaque des fils de Catherine de Médicis ; Bayle, Menestrier, Le Duhat, ne sont plus là pour nous répondre là-dessus, mais nous invitons M. Kuhnholz à étudier avec soin les prétendus signes magiques, qui sont figurés dans le champ de cette médaille, que Prosper Marchand a reproduite dans son *Dictionnaire historique*, et il y reconnaît à la plupart des signes que J.-B. Haultin avait fait graver à la suite des *Figures des monnoyes de France*, d'après diverses médailles astrologiques de son temps.

Paul Lacroix,
Membre du Comité.

2° *Description d'un manuscrit intitulé : Plans des forests, bois et buissons du département de la grande maîtrise des eaux et forests de l'Isle de France, Brie, Perche, Picardie et pays reconquis ;* communiqué par M. Roux.

M. Roux, ancien correspondant des comités historiques, a envoyé à S. E. M. le Ministre de l'instruction publique la description d'un manuscrit qui figurait dans l'exposition d'archéologie et des beaux-arts, ouverte à Chartres au mois de mai 1858. Vous m'avez chargé, Messieurs, de vous rendre compte de la communication de M. Roux.

Cette communication est du plus grand intérêt pour l'histoire de l'art en France au dix-septième siècle.

Le manuscrit, dont M. Roux a fait la description minutieuse, provient de la succession de M. de Morangis, dans la bibliothèque duquel il était conservé comme un des monuments les plus rares et les plus curieux de la calligraphie et de la peinture. Il appartient aujourd'hui à M. le marquis de Maleyssie, héritier de M. de Morangis.

C'est un manuscrit, de format atlantique, composé de soixante-trois feuillets doubles du plus beau velin, fixés sur onglets, offrant soixante-trois cartes-plans, accompagnés de miniatures, avec des tables admirablement écrites. La reliure de ce volume est en maroquin rouge sans ornements.

Voici le titre général du manuscrit : *Plans des forests, bois et buissons du département de la grande maîtrise des eaux et forests de l'Isle-de-France, Brie, Perche, Picardie et Pays reconquis.* Dans un coin de ce titre, magnifiquement orné de tableaux champêtres, d'attributs mythologiques, d'armoiries (que M. Roux ne nous fait pas connaître) et de riches encadrements, on lit la note suivante qui nous apprend les noms des auteurs de ce manuscrit et la date de son exécution : « Les plans du présent volume ont été enluminés par Compardelle en l'année 1668 et les tables écrites par E. Damoiselet (1). »

Ce splendide atlas des eaux et forêts de l'Île-de-France et des provinces voisines se recommande à notre attention par le sujet qu'il

(1) Nous avons trouvé le nom de *Damoiselet* dans un petit livre fort rare, attribué à André Félibien : *Noms des peintres les plus célèbres et les plus connus. anciens et modernes.* A Paris, 1679 ; in-12. *Damoiselet de Paris* est cité parmi « les peintres qui travaillent à Paris et qui ne sont pas de l'Académie. » Quant à Compardelle, il n'est pas nommé.

concerne autant que par la manière dont il est exécuté. C'est un manuscrit unique en son genre, dont les peintures présentent un choix ingénieux de scènes de mœurs villageoises, forestières, agricoles, entremêlées de détails pittoresques et traitées avec une finesse, un charme, une élégance, qui font de chaque vignette un petit chef-d'œuvre, digne d'être comparé aux merveilles de la miniature du quinzième siècle.

Pour donner une idée de l'importance de ce manuscrit au point de vue de la composition des peintures, nous transcrivons seulement la description du frontispice, telle que nous la donne notre ancien correspondant :

« A l'angle supérieur de gauche, le maître des eaux et forêts, en grand costume, chapeau bas, s'incline pour offrir son travail; debout, ses officiers, en arrière, portent leurs chainettes; à l'angle opposé, à droite, un autre maître des eaux et forêts dans la même attitude, pendant que ses officiers portent leurs planchettes.

« En haut, au milieu, la Justice tient en sa droite le sceptre et de sa gauche la balance, et siège entourée de riches draperies. En bas, figure du Temps, sous ses attributs, sa faux appuyée sur une sphère, et montrant du doigt la France; à ses pieds, arbres coupés, etc. Aux deux côtés opposés, lointains, munts, forêts, étangs, bûcherons en exercice, etc. »

Mais ce n'est pas seulement au point de vue de l'art du miniaturiste et du calligraphe que ce manuscrit mérite d'être signalé; ce ne sont pas seulement les gracieuses et spirituelles compositions de l'artiste qui doivent nous intéresser et nous faire désirer de voir l'atlas de Damoiselet et de Compardelle entrer dans une collection publique. Cet atlas se présente à nous comme un inestimable document d'archéologie historique; car il réunit une foule de vignettes représentant les châteaux, les abbayes, les prieurés, les parcs et les principaux monuments, qui se trouvaient compris dans le département de la grande maîtrise des eaux et forêts de l'Île-de-France, de la Brie, du Perche, de la Picardie et des Pays reconquis. On appréciera toute la valeur de ce document archéologique, en constatant que la plupart de ces dessins n'existent pas ailleurs et que quelques-uns viennent remplir une lacune regrettable de notre iconographie monumentale.

Par exemple, le 12^e plan, consacré au bois de Boulogne, près de Paris, nous montre ce bois tel qu'il était en 1668, sur un espace de 1,753 arpents, avec différentes vues encadrées dans le cartouche et reproduisant successivement le château de Madrid, celui de la

Muette, l'abbaye de Longchamps, le pavillon de M. d'Aligre, les villages de Boulogne et d'Auteuil, les croix de Chalembert et de Marcilly, la porte Mahiot (*sic*), celle de Barbany, les mares de la Muette et d'Au'euil, etc.

Le plan du parc et bois de Vincennes, composé de 1,467 arpents, n'est pas moins précieux pour les souvenirs historiques que l'artiste y a rassemblés, en dessinant avec autant d'exactitude que de soin le château de Charles V, le couvent des Minimes, l'abbaye de Saint-Maur, les villages de Fontenay et de Saint-Mandé, la porte de Beauté, etc.

Les plans de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, de la maîtrise de Dreux, de la forêt de Guise, de la forêt de Coucy, de la forêt de Bierre ou de Fontainebleau, etc., sont entourés de délicates vignettes, qui reproduisent l'aspect de divers édifices civils et religieux, que nous connaissons à peine, d'après des renseignements écrits plus ou moins vagues ou incomplets. Nous sommes heureux d'indiquer cette source authentique et jusque alors inconnue, où pourront puiser les archéologues et les artistes qui auraient consulté inutilement la *Topographie françoise* de Claude Chastillon et la *Topographia Gallia* de Mathieu Mérian. On nous pardonnera donc de nous être étendu aussi longuement sur l'inestimable manuscrit qui fait l'objet de la communication de M. Roux.

Il ne nous reste plus qu'à examiner deux questions, qui se rattachent essentiellement à ce manuscrit, et que M. Roux se propose de traiter lui-même plus tard, si ses recherches ont le succès qu'il en attend.

A quelle occasion et pour quel personnage notable ce manuscrit a-t-il été fait ?

Quel est l'artiste ou plutôt quels sont les artistes qui ont concouru à l'exécution d'un pareil chef-d'œuvre ?

Le manuscrit fut achevé en 1668, comme en fait foi la note qui nomme seulement l'écrivain, Damoiselet, et le principal auteur des plans, Compardelle. Or, en 1668, le sieur Barillon, maître des requêtes, avait été désigné par le roi pour travailler à la *réformation des eaux et forêts au département de l'Île-de-France*, M. de Saumery étant grand-maître des eaux et forêts au même département : on peut donc en conclure que M. de Saumery fit lever les plans qui devaient servir aux travaux de la commission nommée pour réformer entièrement l'administration des eaux et forêts et pour préparer un nouveau règlement, qui fut inauguré par l'ordonnance du roi publiée en août 1669. Il faut remarquer, en outre, que Colbert, alors

conseiller d'État, était également député pour la réformation des eaux et forêts dans la généralité d'Amiens. M. de Saumery, possesseur d'une immense fortune, n'a pas hésité sans doute à supporter tous les frais de l'exécution artistique d'un manuscrit destiné à établir les limites des maîtrises particulières auxquelles le nouveau règlement allait faire subir une transformation complète.

Quant aux auteurs de ce manuscrit, un seul nous est connu par des œuvres du même genre. L'abbé de Marolles ne parle ni de l'un ni des autres dans son *Livre des Peintres*. On ne les trouve cités nulle part, bien entendu, dans les biographies spéciales. Damoiselet, qui n'était pas un moins habile écrivain que Nicolas Jarry, a laissé son nom tomber dans l'oubli; Charmolue, qui a signé queques-unes des plus belles pages du manuscrit, est un peintre d'origine parisienne, comme son nom l'indique) qu'on rencontrerait peut-être dans les listes de la confrérie de Saint-Luc. Mais Compardelle, ou plutôt Compardel, figurerait dans le *Livre commode, contenant les adresses de Paris*, par Abraham du Pradel, pour l'année 1692, suivant l'indication d'un bon bibliographe, G. Duplessis, et y serait qualifié *peintre en miniature*. Disons cependant que nous ne connaissons pas cette édition du *Livre commode* pour 1692, et que les *Adresses de Paris avec le Trésor des Almanachs*, publiées en 1691, par cet *astrologue lyonnais*, qui n'est autre que le sieur de Bégné, ne font aucune mention de Compardelle.

C'est dans le Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de J.-J. de Bure, ancien libraire de la Bibliothèque du roi, qu'il faut chercher un renseignement certain sur ce peintre. Deux manuscrits, enrichis de miniatures exécutées par lui, ont, dans cette vente célèbre, attiré l'attention des amateurs. Le premier, décrit sous le n° 60, est intitulé : *Occupation de l'âme pendant le saint sacrifice de la messe, pour l'exempter des distractions qui lui arrivent et l'empeschent de recevoir aucun fruit.* « Ce petit volume, dit une note de G. Duplessis, se compose de 62 feuillets, tous encadrés d'or, et contient neuf miniatures peintes sur velin. Ces miniatures, d'une exécution charmante, ont conservé un état et une fraîcheur de couleurs qui montent, par cela même, tout le prix qu'on attache au volume qui les renferme. Quelques-unes de ces miniatures (les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 7^e) portent la signature d'un sieur Compardel, désigné dans le *Livre commode, contenant les adresses de la ville de Paris*, par A. du Pradel, 1692, comme peintre en miniature, et les spécimens que nous avons sous les yeux attestent que cet artiste était, par son talent, tout à fait digne d'être connu. » M. Duplessis pensait

que ce volume, dont les fermoirs en or sont décorés des initiales A. M. L., avait appartenu à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier.

Le second manuscrit, sous le n° 302, est un *Recueil d'oiseaux et d'animaux peints sur velin*, par M. Compardel. Ce volume, grand in-4°, est composé de 57 feuillets, sur le premier desquels est une grande miniature représentant le peintre occupé à peindre, dans un jardin, des oiseaux étrangers. On trouve, au second feuillet, un avertissement qui commence ainsi : « Un grand prince employa, avec son crédit, beaucoup de temps et des sommes considérables pour faire venir, de toutes les parties du monde, ces oiseaux, quelques-uns en plumes, et la plus grande partie vivants, qu'il fit tirer au naturel par un peintre qui excellait dans ce genre de peinture, etc. » Ce feuillet est entouré d'une bordure de fleurs, et les 55 feuillets suivants représentent des oiseaux et quelques animaux, supérieurement peints.

Voilà donc deux noms de peintres français, Charmolue et Compardelle, acquis à l'histoire de l'art et attachés à des œuvres remarquables, qui prouvent, une fois de plus, que cette histoire de l'art en France est encore à faire et que les artistes les plus distingués sont quelquefois les moins connus.

Paul LACROIX,
Membre du Comité.

SECTION DES SCIENCES.

RAPPORT A LA SECTION DES SCIENCES SUR LE PROJET DE COMPOSER ET DE PUBLIER UNE COLLECTION DES ŒUVRES DE SAVANTS ILLUSTRES,

Lu et adopté par la section dans la séance du 16 mai 1859 (1).

Dans la séance du 28 mars dernier, M. Faye proposa à la section de faire entreprendre des recherches pour rassembler les lettres des savants français qui peuvent être disséminées aujourd'hui dans nos diverses bibliothèques publiques. Cette proposition de notre savant collègue donna à votre secrétaire l'occasion de formuler un projet du même ordre, mais d'une portée plus générale. Il parla de l'utilité qu'offrirait pour la science et pour son histoire, la réunion en un corps d'ouvrage et la publication des œuvres de savants éminents dans chaque branche de nos connaissances mathématiques, physiques et naturelles.

Accueillie avec grande faveur, cette proposition a été examinée par la section dans la séance du 18 avril. Une commission, composée de MM. Faye, Petit, Pasteur et Serret, à laquelle M. Chevreul a été adjoint plus tard, a été nommée pour l'étudier. Nous allons avoir l'honneur de communiquer à la section le résultat des études de cette commission.

Après la discussion sommaire de ce projet qui avait été faite dans une de nos séances, en présence des sentiments de sympathie et d'approbation qu'il avait rencontrés parmi nous, la tâche de la commission était simple. L'idée de doter la science de la collection des œuvres de savants illustres répondait si bien aux vœux et aux sympathies de tous, qu'il avait suffi de l'énoncer dans l'une de vos réunions pour qu'elle obtint tous vos suffrages. La commission est donc vite tombée d'accord sur les vues qu'elle désire vous soumettre. Pour introduire plus de netteté dans leur exposé, nous les répartirons sous les trois points suivants : 1° objet de la publication proposée; 2° moyens d'exécution; 3° avantages de cette publication.

Objet de la publication proposée. — Réunir en un corps d'ouvrage et publier les travaux de savants éminents des derniers siècles et du nôtre, rassembler ainsi des œuvres rares, épuisées ou dissé-

(1) Voir le procès-verbal de la séance du 16 mai de la Section des sciences, dans la présente livraison, page 707.

minées dans un grand nombre de recueils qu'il est toujours bien difficile de se procurer, tel est l'objet de la publication qui vous est proposée. Dans chacun de ces recueils on ferait entrer tous les mémoires, ouvrages, correspondance, etc., émanés de chaque savant français dont les travaux tiennent une grande place dans l'histoire des sciences physiques, mathématiques ou naturelles, et qui ont fortement contribué à la création ou à la constitution actuelle de chacune de ces sciences. Parmi les savants appartenant à notre époque, on s'attacherait à ceux dont les grandes recherches ont manifestement contribué au progrès et au perfectionnement de la science.

Comme exemple des savants français dont les œuvres pourraient trouver place dans cette collection, nous citerons Denis Papin, Fermat, Lagrange, Poisson, Haüy, Lavoisier, Proust et Gay-Lussac.

Moyens d'exécution. — Pour publier cette collection, on trouverait d'excellents précédents dans les usages et règles établies pour les *Documents inédits* publiés sous la direction immédiate du ministère de l'instruction publique. Ainsi, l'on adopterait le format et le caractère des beaux volumes in-quarto qui composent cette précieuse collection, et l'on se conformerait, encore autant que possible, pour tout l'ensemble des moyens concernant l'exécution, la direction et la surveillance de ces publications, à ce qui est en usage pour ces mêmes *Documents inédits*.

En tête de la collection des œuvres de chaque savant, on placerait sa biographie qui serait, autant que possible, accompagnée d'un coup d'œil général sur l'état de la science au moment de ses travaux et d'une appréciation de l'influence que ses découvertes ont exercée sur les progrès ultérieurs de la science.

Avantages de cette publication. — Il serait inutile de longuement insister pour faire ressortir les avantages que la science retirerait de la série de publications qui vous est proposée. L'histoire des sciences en France n'a pas encore été écrite. Les documents qui doivent la composer sont tellement rares ou dis-éminés que personne n'a pu songer jusqu'ici à entreprendre cette tâche. Réunir dans une collection uniforme les différents travaux des savants qui tiennent une place élevée dans chacune des branches de nos connaissances physiques ou naturelles, c'est évidemment préparer tous les matériaux indispensables pour composer cette histoire. En exécutant cette œuvre, la *Section des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes* aurait donc la gloire de donner la première impulsion à l'histoire des sciences en France.

Ce n'est pas seulement pour la science en général que cette collection serait d'une haute utilité; l'enseignement public, soit dans les livres, soit dans les cours, en retirerait aussi de grands fruits. Aujourd'hui, dans les ouvrages didactiques qui sont entre les mains de la jeunesse, aussi bien que dans les cours du haut enseignement, la science est habituellement présentée comme si elle eût existé de tout temps sous sa forme actuelle; on néglige trop souvent de signaler les voies différentes et successives que l'esprit humain a suivies pour acquérir les grandes vérités scientifiques qui sont en son pouvoir. Nous pourrions citer des ouvrages scientifiques desquels on a banni tout nom propre. Ce système est extrêmement fâcheux, car il est contraire à la fois à la justice, à la vérité et aux progrès futurs de la science. Effaçant le souvenir des travaux de nos devanciers, il ne met en lumière que ceux de nos contemporains. Si l'on suivait une marche inverse, c'est-à-dire si l'on avait toujours le soin de mentionner les travaux et les différentes méthodes qui ont été suivies, pour l'éclaircissement de chaque question par les principaux inventeurs, on mettrait dans l'esprit de la jeunesse une vérité fondamentale, savoir que toute la science n'a pas été faite de nos jours, et que les grandes découvertes que notre époque admire ne sont en réalité que le développement et l'application de toute une chaîne d'études antérieures. Dans l'enseignement, parler, par exemple, des lois de la dilatation des gaz sans exposer avec détails les travaux de Gay-Lussac et la méthode qui a permis à ce physicien de découvrir les admirables lois de la dilatation des fluides, est une faute grave et que l'on ne commet que trop souvent. Nous n'indiquons pas d'autres exemples, car chacun de vous pourrait citer facilement bien des cas analogues.

Mais pour que nos livres de science puissent tracer de chaque question un historique fidèle, il faut qu'il existe une collection facile à consulter et accessible à tout le monde, dans laquelle on trouve rassemblées et groupées les œuvres des savants éminents de toutes les époques. La librairie, la spéculation privée ne parviendraient jamais à mener à bien une pareille entreprise; un gouvernement seul peut suffire à cette longue et difficile tâche. La section des sciences a l'ambition de l'exécuter si M. le Ministre de l'instruction publique veut bien placer cette œuvre sous le patronage de l'État.

Telles sont, Messieurs, les vues que votre commission a l'honneur de vous soumettre. Si ce Rapport obtient votre approbation, il sera adressé à M. le Ministre de l'instruction publique pour appeler l'attention de Son Excellence sur le projet de travail que la section dé-

sire s'imposer et pour lui demander les moyens de l'entreprendre d'une manière digne à la fois de la science et du pays.

L. FIGUIER,

Secrétaire de la section des sciences.



MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE CAEN, TOME XIV.

Compte rendu des Mémoires relatifs aux sciences physiques.

Ce volume des Mémoires de l'Académie de Caen renferme un travail de M. Isidore Pierre, intitulé : Recherches analytiques sur la valeur comparée de plusieurs variétés de betteraves, et sur la distribution des matières azotées dans les diverses parties de cette plante.

L'utilité des racines de la betterave pour aliment du bétail n'est contestée par personne. En ce qui concerne les feuilles de cette plante, les opinions sont partagées. Mathieu de Dombasle, Schwertz, M. Boussingault ne sont pas favorables à l'emploi des feuilles de betterave dans la nourriture des animaux.

Néanmoins, l'extension progressivement croissante de la culture de la betterave comme plante fourragère est certaine. On peut même dire que l'emploi de ses feuilles pour la nourriture des vaches laitières est devenue générale, et la qualité du beurre n'y perd pas.

Quoi qu'il en soit, M. Pierre a pensé qu'il y avait là une question que la chimie pouvait éclairer, et il a essayé de la résoudre par la détermination des quantités d'azote que renferment les racines et les feuilles.

M. Pierre a apporté dans cette étude l'exactitude patiente et le soin des détails dont il a donné déjà tant de preuves; aussi ne sera-t-on pas étonné d'apprendre qu'il a dosé l'azote, non pas seulement des racines et des feuilles prises dans leur entier, mais des deux parties de la racine, celle qui est enterrée, celle qui est hors de terre, et pour les feuilles il a étudié, à part l'azote des feuilles inférieures, celui des feuilles de la région moyenne et celui des feuilles de la région supérieure.

Ses résultats viennent à l'appui de la pratique si répandue aujourd'hui de l'emploi des feuilles de betterave comme contingent précieux, abondant, de fourrage vert. Il y a tout autant et même plus d'azote dans les feuilles que dans la racine, c'est-à-dire que les feuilles sont pour le moins aussi riches que les racines en matières albuminoïdes.

Le cultivateur peut donc effeuiller ses betteraves, une ou plusieurs fois s'il le désire. Ici se place une question très-délicate, à laquelle M. Pierre ne fait que toucher sans la résoudre. Cette effeuillage, comme on l'appelle, lorsqu'elle est plusieurs fois répétée

pendant la vie de la plante, ne diminue-t-elle pas la récolte des racines? D'habiles agriculteurs le croient, d'autres sont d'un avis opposé, et M. Pierre incline vers cette dernière opinion.

Je prendrai la liberté, en terminant ce compte rendu, de faire une observation critique sur le principe qui a guidé M. Pierre dans ses recherches.

Le dosage de l'azote a été effectué à l'aide de la chaux sodée. Les nitrates n'étant pas décomposés, leur azote ne figure pas dans les nombres du Mémoire. Il était utile qu'il en fût ainsi; mais l'azote fait partie de trois sortes de matières dans la betterave: il y est contenu sous forme de matière albuminoïde, sous forme de nitrates et à l'état de sels d'ammoniaque. Or, les dosages de M. Pierre comprennent l'azote des sels ammoniacaux aussi bien que celui des matières albuminoïdes, lequel devrait seul entrer dans la discussion pour le but que M. Pierre se proposait d'atteindre, puisqu'il s'agissait de comparer par la quantité d'azote la valeur alimentaire des diverses parties de la betterave. Je ne crois pas que l'azote des sels ammoniacaux soit négligeable.

Je voudrais donc que le Comité me permit de demander un complément à ces très-utiles recherches. Ce serait le dosage de l'ammoniaque des diverses parties de la plante et la comparaison des résultats précédemment énoncés, après séparation faite de tout l'azote des sels ammoniacaux. A d'autres égards, ces nouvelles analyses auraient une importance réelle. Il est inutile d'ailleurs, pour y encourager M. Pierre, d'ajouter que ce travail est facile. Les études de longue haleine ne sont pas de celles qui éloignent l'habile professeur de la Faculté de Caen.

L. PASTEUR,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE NORMANDIE, tome III.
ANNALES DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON, tome IV.
SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE MAINE-ET-LOIRE, 2^e année (1856).
ACTES DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE BORDEAUX.
MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'OISE, A BEAUVAIS, tome II.

M. Renou, président de la Société linnéenne de Normandie, donne la description d'une galle particulière du gland du chêne *Racemosa*, qu'il pense n'avoir pas encore été vue, du moins en France. On donne, comme on le sait, le nom de galle à des excroissances accidentelles, charnues, fibreuses et quelquefois même ligneuses, produites sur un grand nombre de végétaux par la piqûre de différents insectes, et principalement par celle du genre cynips. L'animal introduit dans la blessure qu'il fait un ou plusieurs de ses œufs, lesquels y attendent leur éclosion, protégés et emprisonnés dans le tissu de la plante. Ces œufs, enduits d'une substance irritante, excitent un travail particulier de la sève, laquelle s'accumule et s'organise autour d'eux de manière à produire des protubérances de formes souvent régulières, ressemblant à des fruits et composées des mêmes matériaux coagulés qui se trouvent disséminés dans la circulation générale. C'est de ces matériaux que se nourrit la larve, jusqu'à sa transformation en insecte parfait. Nous pensons, comme M. Renou, que la galle qu'il a rencontrée est produite par un hyménoptère du genre cynips, et qu'elle est la même que celle décrite par M. Guibourg sous le nom de galle de Hongrie et du Piémont. Seulement, nous devons signaler à l'attention des naturalistes cette particularité que, dans celle dont parle l'auteur, la larve paraît se nourrir non-seulement de la substance accumulée autour d'elle, mais encore, ce qu'on n'a, nous le pensons, jamais encore observé, de la substance même du gland.

Ce travail est suivi, dans le même volume, d'une énumération des coléoptères de la Seine-Inférieure, par M. Émile Mocquerys, correspondant de la Société. En indiquant les localités où l'on trouve chaque espèce et les saisons pendant lesquelles on doit les rechercher, l'auteur nous paraît rendre un vrai service aux entomologistes, dont il facilite les investigations et épargne le temps.

On trouve aussi dans ce volume un Mémoire de M. de Brébisson, membre correspondant, sur de nouvelles espèces de diatomées du guano. Les botanistes et les zoologistes se disputent encore aujourd'hui la propriété de ces êtres si petits qu'un centimètre cube en

contient douze ou quinze millions. Ce sont des corpuscules de formes régulières et variées, isolés ou réunis, le plus souvent attachés à des corps étrangers, munis d'une carapace ou coquille siliceuse tellement résistante que la chaleur rouge et les agents chimiques ne la détruisent pas. Les diatomées, surtout dans les espèces libres, sont douées de mouvements paraissant instinctifs et sont revêtues d'enveloppes tellement semblables aux coquilles des mollusques qu'il paraît difficile de ranger ces êtres parmi les végétaux. Les diatomées sont toutes aquatiques et forment, dans certaines parties des anciens bassins émergés, des dépôts géologiques puissants connus sous le nom de tripoli, de farines fossiles, etc. M. de Brébisson a depuis longtemps entrepris l'étude et la classification de ces infusoires, dont la plupart sont si petits qu'il faut en augmenter au microscope au moins 200,000 fois la surface pour en bien distinguer la forme. Il n'a encore publié que peu de choses sur les espèces vivantes, et ne s'est, à notre connaissance, occupé que de celles que l'on rencontre dans les dépôts du guano. Il donne, dans ce travail intéressant, un exemple de ce que peut accomplir une grande persévérance unie à l'amour désintéressé de la science.

Nous avons lu avec intérêt, dans ce même volume, les travaux de M. Eude De-longchamps sur les brachiopodes du système oolithique inférieur du Calvados et sur les *plicatules* fossiles du même département.

Le tome IV des *Annales de la Société linnéenne de Lyon* renferme, sous le titre de *Nouvelle excursion dans les grandes Landes*, une étude intéressante de M. Perris. A une époque où l'histoire naturelle semble de plus en plus se réduire à des travaux de cabinet ; où la classification aride, souvent oiseuse et à laquelle les êtres paraissent continuellement se refuser, tend à prendre le pas même sur les recherches anatomiques, on est heureux de rencontrer quelques hommes qui, sortant des sentiers trop fréquentés, veulent bien prendre la peine d'étudier les choses sur place et de nous donner sur les animaux, que la plupart se contentent de cataloguer, des observations de mœurs.

On sait que la larve du fourmilion est privée de la vue ; qu'elle ne marche qu'à reculons, et que néanmoins elle ne peut se nourrir que de proie vivante. Aussi se creuse-t-elle dans le sable fin et meuble un petit entonnoir au fond duquel elle se cache, ne laissant sortir qu'à peine les deux fortes pinces dont sa tête est armée. Quand un insecte courant sur le sable rencontre les parois inclinées de ce piège perfide, il glisse le long de la pente mouvante qui se dérobe sous

ses pattes, mais qu'il parviendrait quelquefois à remonter lorsqu'il est agile, si la larve, se servant de sa tête plate comme d'une pelle, ne lui lançait avec une extrême rapidité du fond de son petit cratère une multitude de grains de sable qui achèvent de le précipiter. La larve s'empare de son prisonnier au moyen de ses pinces, et l'entraîne en marchant à reculons, jusqu'à ce que, complètement enseveli sous le sable, elle puisse le sucer sans craindre qu'il ne se défende. Elle ramène ensuite au fond de son entonnoir le cadavre de sa victime, qu'elle place sur sa tête pour le rejeter au dehors par un mouvement de ressort comparable à celui que peut exécuter le taupin; reconstitue son piège que la lutte a déformé, et attend patiemment une proie nouvelle.

M. Perris a étudié dans les landes les mœurs de la larve d'une grande espèce de fourmilion dont M. Léon Dufour, l'infatigable observateur, avait déjà dit quelques mots. Nous laisserons parler l'auteur. « Cette larve, dit-il (celle de l'*Acanthaclisis occitanica*), ne se creuse pas d'entonnoir, comme celle des vrais fourmilions, et a cela de commun avec la larve du *Palpares libelluloïdes*, qui, d'après M. Rambur (*Histoire naturelle des neuroptères*), se pense d'établir des pièges. Aussi a-t-elle des yeux et chasse-t-elle d'une façon qui lui est propre. Elle se tient à l'affût, l'abdomen caché sous une légère couche de sable, et lorsqu'un insecte passe à sa portée, elle s'élançe sur lui, bien différente en cela des autres larves de fourmilions qui ne peuvent aller qu'à reculons. Elle a, du reste, elle aussi, cette faculté à un très-haut degré; car c'est toujours à reculons qu'elle s'enfonce dans le sable, et elle doit user souvent de cette manœuvre pour amortir les efforts de la proie qui voudrait lui échapper et même pour la sucer en paix.

« Or, voyez comme ce petit animal, perdu au milieu du désert, et dont l'existence semble une chose bien indifférente, voyez comme il offre des preuves des inépuisables ressources et de l'admirable sollicitude de la nature. Vivant sur des sables mobiles, dont le moindre souffle agite la surface, l'obligation de creuser et de maintenir un entonnoir dans ce terrain, sans cesse en mouvement, aurait été pour lui le travail de Sisyphe; il serait mort de faim ou de fatigue. Il a été dispensé de cette besogne, et il lui a été donné de chasser à la surface; mais alors il fallait qu'il pût voir sa proie et la poursuivre, et cette double faculté lui a été accordée. Exposé à se trouver souvent à découvert, il convenait aussi qu'il échappât à la vue; et son corps, par sa blancheur, se marie parfaitement avec le sable sur lequel il rampe. »

L'article dont nous parlons renferme en outre d'intéressantes remarques sur la faune et la flore des Landes. Il est suivi d'un catalogue raisonné des insectes que l'on y trouve, et dans lequel les entomologistes puiseront des renseignements utiles, principalement sur les mœurs et l'habitation des larves.

Le travail de M. Perris est suivi d'un Mémoire de M. Millières, membre de la Société, sur trois espèces du micro-lépidoptères, de la famille des tinécides (genre apterona).

D'après ce naturaliste, ces teignes, les plus petits des papillons, se reproduiraient sans accouplement, et seraient tantôt ovipares, tantôt vivipares. Il serait à désirer que de nouvelles observations vissent mettre tout à fait hors de doute cette curieuse anomalie dont l'histoire des insectes offre du reste un exemple bien constaté. Nous pensons que si celle-ci se confirme, comme nous n'en doutons pas, on la trouvera conforme quant aux détails au mode de reproduction des pucerons, dont un mâle peut féconder une femelle jusqu'à la onzième génération, et même toutes celles qui se succèdent durant l'espace de quatre années, suivant les observations de Kyber.

Nous aurions ainsi la raison de l'énorme multiplicité des teignes, car nous savons qu'une femelle de puceron donne en une seule ponte 90 petits, qui produisent à leur tour 8,000 individus, lesquels, à la seconde génération, donnent 65 millions de pucerons. Un mâle pouvant suffire, d'après les observations les plus précises, à féconder des femelles, qui elles-mêmes donnent naissance à des générations toutes fécondées pendant une suite de quatre années, le chiffre qu'il faudrait écrire pour exprimer le nombre d'individus produits n'aurait d'expression dans aucune langue. M. Morren a calculé qu'une seule femelle du printemps était la souche annuelle d'un quintillion de pucerons. Heureusement pour les plantes de nos jardins que cette race destructive trouve dans un petit insecte, la coccinelle, connue, sans doute à cause de cela, sous le nom de bête du bon Dieu, un ennemi infatigable et fort glouton qui les dévore par millions.

M. Mulsant, président de la Société, donne aussi dans ce volume, sous le titre des *Vésicants de la France*, une monographie de ces coléoptères, dont une espèce, la cantharide, est employée en médecine. Ce travail est en tout digne des belles monographies déjà publiées par l'auteur sur d'autres familles.

Le dernier volume (2^e année 1856) de la Société linnéenne de Maine-et-Loire ne contient de recherches originales sur l'histoire naturelle qu'une description bien détaillée des chenilles de la noctuelle

double omega, du bombyx du peuplier et du liparis V noir, par M. de Joannis, son vice-président. M. Rochard, pour son étude sur le *carabe cyraneus* et pour son précis historique sur l'entomologie, s'est servi des ouvrages de Latreille, de Dejean, de Audouin, Blanchard, etc.

Quant au catalogue des coléoptères de MM. Courtillier et Lambert, il ne contient encore que les carabiques et les hydrocanthares (du règne animal du Cuvier), et nous attendrons pour en donner l'analyse que le reste en soit publié.

Le tome XXI des *Actes* de la Société linnéenne de Bordeaux renferme un nouveau projet de classification minéralogique, appliqué, par M. le professeur Raulin, d'après les principes de M. Leymerie. « Dans le règne minéral, rappelle l'auteur, le caractère qui domine tous les autres me semble être celui qui est tiré de la nature des molécules, la composition, mais entendue d'une manière plus large que ne l'avait fait Beudant. Je ne vois qu'un caractère secondaire dans celui qui est tiré de l'arrangement des molécules, la cristallisation et l'état physique. Sous le rapport de la composition, il n'y a pas d'incertitude pour classer un minéral quand il est un corps simple; mais quand il est composé, la difficulté est d'autant plus grande que le nombre des éléments est plus considérable.

« A mon avis, c'est celui qui domine par la quantité, ou par les caractères exceptionnels, ou par les caractères particuliers qu'il peut imprimer à un certain nombre d'espèces minérales, c'est celui-là, dis-je, qui doit être pris pour chef de file dans la répartition des espèces dans les classes; en un mot, il faut réunir dans un même groupe toutes les espèces minérales qui ont le même élément essentiel, celui auquel l'espèce doit véritablement l'existence. Dans les corps salins, n'est-ce pas la base qui est l'élément capital, qui imprime à l'espèce ses caractères les plus saillants? Il y a bien plus de rapport entre le carbonate et le sulfate de baryte qu'il n'y en a entre ceux-ci et le carbonate et le sulfate de chaux. Quand on veut se procurer de la baryte, on s'inquiète peu de sulfate ou de carbonate. C'est un minéral barytique qu'il faut avant tout. . . . »

Nous voulons bien admettre que cette théorie, d'ailleurs très-vague, puisse être mise en pratique; mais nous ferons observer que, tant sous le rapport de la forme que sous celui des usages, le plus ou moins d'importance du métal sur l'acide ou de ce dernier sur les bases dans les échantillons très-complexes sera toujours difficile à

déterminer. Si nous considérons qu'une classification minéralogique, en satisfaisant aux exigences de la science, doit en même temps tenir compte, dans la mesure la plus étendue, des conditions de la pratique, nous ne comprendrons pas les avantages de la nouvelle méthode. Quelque secondaires que semblent à l'auteur les formes cristallines, la facilité avec laquelle chacun saisit ces formes nous ferait regretter que l'on abandonnât les caractères définis par Haüy et par Beudant pour une classification qui, n'ayant au fond nul avantage, n'en est pas moins que ses aînées un lit de Procuste.

Nous félicitons la Société linnéenne de Bordeaux d'avoir admis une exception à l'un des principaux articles de son règlement, en faveur de la monographie des characées du docteur Wallman, traduite du suédois, par M. le docteur Nylander.

Les *chara*, si remarquables par la disposition et la structure de leurs organes reproducteurs, ne le sont pas moins sous le rapport de la circulation permanente et régulière de globules verts qu'ils offrent dans les canaux intra-cellulaires de leurs tiges, et présentent un des plus curieux phénomènes de la physiologie végétale.

Cette plante comprend un grand nombre d'espèces qui n'ont encore été décrites que par le savant suédois. Les botanistes trouveront avec grand plaisir la traduction de ce beau travail dans le volume dont nous parlons. Ils pourront y lire aussi une monographie des lichens de France et d'Algérie, écrite en latin, par l'auteur de la traduction dont nous venons de dire quelques mots.

Le tome III des *Mémoires de la Société académique de l'Oise* ne contient qu'un article relatif aux sciences naturelles. Sous le titre d'*Essai sur les Pisidies françaises*, M. le docteur Baudon donne une excellente monographie de ce genre de coquille séparé en 1821 du genre *Cyclas* par Pfeiffer.

Que les naturalistes adoptent ou non cette sous-division, ils n'en trouveront pas moins dans le travail de M. le docteur Baudon des observations curieuses sur ce petit mollusque bivalve de nos rivières et de nos étangs. Ses mœurs et son anatomie y sont traitées avec un esprit d'observation remarquable. Ces petites coquilles fournissent un exemple de plus de l'influence considérable qu'exercent si souvent sur les êtres organisés, surtout des ordres inférieurs, les milieux dans lesquels ils se développent.

BERTSCH,
Membre du Comité.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté du Ministre, en date du 7 avril 1859, M. N. de Wally, ancien membre titulaire de la section d'histoire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, a été nommé membre honoraire dudit Comité.

ÉTUDES HISTORIQUES.

L'ITALIE AUX FOIRES DE CHAMPAGNE ET DE BRIE.

I.

Lorsqu'en contemplant les merveilleux effets de la vapeur et de l'électricité; en voyant les hommes, les fardeaux, la parole transportés avec la rapidité de l'oiseau aux distances les plus lointaines, nous songeons que ces puissants moyens de locomotion et de communication manquaient totalement à nos ancêtres, nous avons quelque peine à croire et à comprendre que le commerce du moyen âge ait pu avoir le développement que l'histoire oblige de lui attribuer. Parmi les récits que notre génération a reçus de celle qui l'a précédée, et qui semblent fabuleux, n'avons-nous pas entendu conter qu'au dernier siècle, dans un temps où l'industrie avait déjà apporté dans les relations et le bien-être de la société des perfectionnements considérables, les voitures publiques mettaient quinze grandes journées pour faire le trajet de Paris à Lyon, et que ce voyage paraissait alors si extraordinaire et si périlleux qu'avant de l'entreprendre, les personnes sages et avisées avaient la précaution de signer leur testament? L'existence des moyens de transport d'un usage public est sans doute constatée à des époques reculées; mais par quels moyens, et dans combien de lieux fonctionnaient ces *carettes tout le monde*, dont le nom est, comme par hasard, parvenu jusqu'à nous (1)? Quant aux

(1) Lettre de plusieurs acors que li comtes de Blois fait as religieux de Prémontré, de plusieurs prises que les gens le conte de Blois avoient fait asdis religieux en plusieurs villes, c'est à savoir..... et d'un surcot pris sur le carette tout le monde dou Novion. 17 février 1334. (Cartul. de Guise, fol. 179, cité par M. H. Cocheris, dans le tome II, p. 576 de ses

modes de correspondance, on sait qu'ils étaient extrêmement bornés. Les Universités et certaines communes avaient, il est vrai, des messagers à gages, et on a lieu de penser que quelques localités étaient desservies par des espèces de facteurs (1) ; mais, en général, des courriers envoyés exprès pour un besoin urgent, des compatriotes entraînés hors de leur résidence par des déplacements nécessaires, des marchands ambulants, se chargeaient de porter et de rapporter les lettres et les paquets de petite dimension, sans qu'il y eût à cet égard rien de fixe ni de régulier.

Eh bien ! les faits le prouvent, dans des conditions aussi défavorables, une activité commerciale, comparativement grande, a régné durant les douzième, treizième et quatorzième siècles. On voyageait, on s'entendait, on faisait des affaires. Des navires à rames ou à voiles, les chevaux, les mulets, les ânes, les bœufs, les hommes, de lourdes et dures charrettes suffisaient à faire circuler, à travers les mers et les continents, les denrées les plus nécessaires à la vie et les objets d'agrément les plus inutiles, la laine qui, tissée en habits, nous défend des rigueurs du froid, la soie, dont on aime à se parer, les parfums que recherchent les femmes, les épices qui ajoutent à la saveur des mets, la monnaie, cet équivalent de toutes choses, qui n'est rien par elle-même, et qui, par le consentement universel des hommes, est l'instrument le plus puissant de la civilisation. L'Europe, l'Afrique, l'Asie s'envoyaient les produits de leur sol et de leur industrie, leur argent, leur papier, sans s'étonner et sans songer à se plaindre de l'insuffisance de leurs moyens de communication.

Notices et extraits des documents manuscrits relatifs à l'Hist. de Picardie.)
— Peut-être doit-on appliquer à des voitures publiques le passage suivant d'un acte de Frédéric II, daté de Lodi, décembre 1237 (*Hist. diplomatia Frederici II*, édit. Huillard-Bréholles, t. V, p. 150) : *notum facimus..... quod landgravius de Luckenberch, fidelis noster, obtinuit legitime coram nobis quod ipse ducatum curruum per districtum comitatus sui tenere debeat, sicut antecessores sui ipsum comitatum tenere noscuntur...*

(1) M. Vallet de Viriville, dans son *Histoire de l'instruction publique*, p. 126, signale de *petits messagers* de l'Université de Paris, dont l'occupation était de porter de Paris au dehors et de rapporter à Paris les lettres missives, les hardes, les objets divers envoyés par les suppôts et les élèves de l'Université à leurs amis, à leurs parents, ou à eux adressés. Une miniature, reproduite dans le même ouvrage, représente le messager *Jehan Lequeux*, qui voyage couvert d'un manteau et portant une sorte de lance sur l'épaule.

La grande différence, la différence capitale qui sépare de nous les temps passés, quant à la diffusion des objets que le commerce fait circuler, n'apparaît pas au premier coup d'œil. Oui sans doute, en plus ou moins de temps, la circulation des denrées s'opérait entre les différents pays du monde; mais elle ne se faisait qu'au profit d'un nombre très-limité de privilégiés. Les communications étaient longues et difficiles, donc les objets qu'il fallait transporter étaient d'un prix élevé. Les denrées dont la possession constitue le bien-être n'étaient pas, comme aujourd'hui, accessibles à tout le monde, elles restaient réservées à quelques personnages puissants et riches; la masse les regardait, mais n'y touchait pas.

Le commerce n'est du reste qu'un des modes par lesquels, au moyen âge, les peuples se sont rapprochés les uns des autres, et ont partagé entre eux les avantages que chacun possédait en particulier. Le même travail d'assimilation a été accompli par les pèlerinages, par les Universités et même par la guerre. L'action utile des voyages des pèlerins, les effets heureux produits par les réunions d'étudiants dans des villes d'élite n'ont pas besoin d'être démontrés. Quant à la guerre, qui n'est plus pour les nations modernes qu'une nécessité ruineuse et un mobile de destruction, il est certain qu'elle a contribué jadis, en portant sur la terre étrangère de grandes masses d'hommes et en les mettant en contact avec les habitants, à l'œuvre générale et successive de la civilisation.

Ainsi, par diverses voies, une portion de lumières et de bien-être a pénétré chez nos aïeux. L'histoire nous permet de constater ce que, d'un siècle à un autre, chaque peuple a donné ou reçu, ce que l'humanité a perdu ou gagné. Au milieu de ce moyen âge qu'on vante certainement trop aujourd'hui, mais qu'on a décrié à l'excès peut-être, on voit s'organiser des compagnies commerciales, dont les marchandises, dont l'argent, dont les facteurs parcourent pour ainsi dire le monde; l'invention de la lettre de change facilite et multiplie les transactions; les rois, les seigneurs, les magistrats municipaux des villes garantissent par des règlements appropriés la sûreté des marchandises, des négociants et des ouvriers; certains lieux d'habitation, favorisés par leur situation ou par les circonstances, deviennent des centres commerciaux où affluent en même temps des denrées de toute sorte, où le vendeur et l'acheteur se donnent rendez-vous dans un intérêt commun; l'industrie, quelquefois élevée à la hauteur de l'art, produit lentement, mais sûrement, certaines œuvres dont la richesse et la perfection nous charment et n'ont pas été dépassées. Le progrès, malgré des obstacles et des

entraves de tout genre, fait son chemin de pays en pays, et l'on suit aisément, dans les diverses contrées de l'Europe, l'influence souvent prépondérante de la France et de l'esprit français sur la littérature, sur l'art et sur le goût.

II.

Pour donner une idée exacte de l'activité commerciale déployée pendant le moyen âge, de l'importance des relations qui ont alors réuni des populations géographiquement éloignées, bien des témoignages peuvent être invoqués. On peut signaler les grandes agglomérations de marchands et de curieux qui se rassemblaient aux foires à des époques fixes, et entre autres aux foires de Champagne et de Brie. Ces importants marchés, dont la haute antiquité ne peut être contestée, et qui, au nombre de six, avaient leurs sièges à Troyes, à Provins, à Bar-sur-Aube et à Lagny, brillèrent de leur plus vif éclat pendant le treizième siècle. Ils durent leur prospérité à diverses causes : à la sûreté que les négociants étaient certains d'y trouver, à la protection que les comtes de Champagne, enrichis par eux, ne manquèrent jamais de leur accorder, aux excellentes coutumes commerciales qui y étaient établies, de plus à certains avantages locaux, et à la position de la province, qui en faisait un centre commode entre les Flandres et l'Allemagne d'un côté, la Provence, l'Italie et l'Espagne de l'autre.

Je n'ai point à insister ici sur la renommée, on pourrait dire universelle, dont ont joui longtemps les foires de Champagne et de Brie, sur la multitude et la variété des marchandises qui y affluaient, sur l'organisation heureusement réglée de leur administration. Mon intention n'est pas même de m'occuper dans leur ensemble de tous les marchands qui, des diverses provinces de la France et des contrées extérieures venaient apporter ou chercher des denrées à Troyes, à Lagny, à Provins ou à Bar. Je bornerai cette étude à ceux des négociants du dehors qui se rendaient en plus grand nombre aux foires de Champagne, qui y faisaient les affaires les plus considérables, aux marchands italiens. Il semble, au premier abord, que les résultats d'un pareil travail pourraient être contenus dans quelques lignes. Mais les faits qui me paraissent dignes d'intérêt, et qui se trouvent disséminés de tous côtés, dans les chartes, dans les comptes, dans les chroniques, dans les tarifs de tonlieux sont plus nombreux qu'on ne pense et demandent à être exposés en détail.

La nouveauté et l'intérêt du sujet me vaudront, j'espère, la patience et l'indulgence du lecteur.

C'est par les foires de Champagne et de Brie que les Italiens firent pénétrer en France les coutumes commerciales de leur pays et cette industrie de la banque dont ils paraissent avoir possédé de bonne heure le mécanisme (1). Il y apportaient des draps, des pelletteries, des étoffes de soie, d'or et d'argent et des marchandises du Levant auxquels ils servaient d'intermédiaires; ils en ramenaient des étoffes de laine fabriquées en Champagne ou venues de la Flandre, des cuirs et divers produits locaux. Les villes d'Italie, dont les marchands se montrent le plus fréquemment parmi ceux qui faisaient aux foires champenoises des affaires de commerce, sont Florence, Gênes, Lucques, Rome, Crémone, Milan, Pistoie, Asti, Sienne, Plaisance, Venise et Urbino. Divers documents nous permettent de juger que le nombre des Italiens, prenant part au commerce des foires, devait être considérable. Plus de trente négociants de la seule ville de Plaisance figurent nominalemeut dans une lettre par laquelle l'abbé de Saint-Pierre de Lagny annonce que ces étrangers ont choisi deux procureurs spéciaux pour les représenter auprès du comte de Champagne et pour traiter en leur nom avec ce prince (1245 janvier. — 1246, nouv. st.) (2). En 1314 les Italiens, auxquels le bailliage de Troyes servait de résidence, sont mentionnés à part dans le compte des subsides levés pour l'armée de Flandre, et *monta leur finance*, porte cette pièce, *CXLI sous par*. (3). Le droit sur les Lombards, ou *la Lombarderie*, formait un des revenus importants de l'abbaye de Saint-Pierre de Lagny, au temps des foires de cette ville, où les Lucquois faisaient un grand débit de draps, de soieries et de pelletteries (4). Les Romains, Toscans et Lombards avaient à Provins, au val Saint-Ayoul, une maison dont il est question dans une charte de septembre 1245 (5), dans le compte général des recettes et dépenses de Champagne, de

(1) A. Frémery, *Etudes de droit commercial*, 1833, in-8°. — Voy. aussi les ouvrages de Pagnini, de Fanucci, de Jorio, de Lor. Cantini, de Carl. Ant. Marini, etc., et un article de M. de Maalatrie, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 3^e série, t. II, p. 68.

(2) Bibl. imp., 500 de Colbert, n^o 60, copie des cartul. de Champagne, t. II, fol. 163, r^o.

(3) *Recueil des historiens de France*, t. XXI, p. 570.

(4) Bibl. imp., fonds des cartul., n^o 174, cartul. de Lagny, fol. 246, v^o.

(5) Bibl. imp., collect. Harlay, n^o 101, t. III, pièce 154.

1340-1341 (1), et dans un compte particulier du chapitre de Saint-Quiriace (2). Les marchands de Lucques possédaient dans la même ville un hôtel où ils vendaient leurs denrées (3); ils avaient également, comme les négociants de Crémone et ceux de Lombardie, des logements et des entrepôts particuliers à Troyes (4). Un acte du mois de décembre 1266 nous montre les marchands de Lucques, dont seize y figurent nominalement, prolongeant de quinze années et demie le bail à loyer d'une maison de pierre, située à Troyes, près de l'église Saint-Jean, avec ses celliers, chambres et étaux, pour y demeurer et y vendre pendant et hors des foires (5). Des marchands d'Asti étaient fixés à Bar-sur-Aube (6), quelques Crémonais s'étaient établis à Troyes et y remplissaient des emplois de finance (7).

D'autre part, le comte Thibault le Chansonnier entretenait au delà des Alpes un chargé d'affaires dont le développement des relations de la Champagne avec les Italiens rendait la présence nécessaire en Italie. C'était, pendant un temps du moins, Anselme Selvaggio (*Anselmus Silvaticus*), de Crémone, auquel, par un acte de février 1222 (1223, nouv. st.), furent assignés des revenus importants (8). Les draps de Provins, de Troyes, de Châlons, les tapis et les toiles de Reims, s'employaient dans toute l'Italie et en Sicile. Certaines étoffes de laine, fabriquées en Champagne, étaient transportées par les Florentins, à l'état brut dans leur pays; là on les soumettait à une préparation qui avait pour but de les améliorer et d'augmenter leur valeur vénale, elles obtenaient alors un débit considérable et donnaient de gros profits. C'est ce que l'on appelait *panni franceschi di Kalimala*; il y avait à Florence un corps de marchands de Ca-

(1) Bibl. imp., carton 1698.

(2) De domo per Lombardos in nundinis, V s. (*Hist. de Prov.*, I, 417.)

(3) De domo ubi vendunt Luquenses apud Pruvinum (*Regist. de Champagne*, cité par Brussel, *Usage général des fiefs*, t. I, p. 43).

(4) Corrard-Bréban, *les Rues de Troyes*, p. 43, 47 et 120.

(5) Archiv. de l'emp., S. 4955, n° 35.

(6) Charte de 1299, mercredi avant Pâques fleuries, qui se trouve à la fin d'un manuscrit intitulé : *Glossæ in decretales* (Bibl. imp., fonds latin, n° 4302).

(7) Corrard-Bréban, *loc. cit.* — Colin de Crémone avait pris à fief du comte de Champagne le quart du tonlieu des halles où vendoient à Troyes les marchands de Châlons, Abbeville, Avesnes et Corbie, et les droits sur les toiles de Lorraine et de Bourgogne (Brussel, t. I, p. 43).

(8) Bibl. imp., Cartul. campan., n° 5992, fol. 316, v°.

lismala française (1). Rome imita la monnaie frappée à Provins par les comtes de Champagne; et l'émission des *Provinois du sénat* témoigne à la fois de l'emploi fréquent que l'on faisait des deniers de Provins dans les transactions, et du grand crédit dont ces deniers jouissaient des deux côtés des Alpes (2).

Les marchands italiens fréquentant les foires de Champagne étaient organisés en une association dont le siège se trouvait au centre même de leurs affaires. Cette association avait un chef, *recteur* ou *capitaine*, dont l'intervention se remarque dans un grand nombre d'actes (3). En février 1277 (1278, nouv. st.), le roi Philippe le Hardi, accordant des privilèges au commerce de Nîmes, autorisa les marchands italiens trafiquant avec cette ville à y avoir un capitaine ou recteur et des consuls, comme ils en avaient aux foires de Champagne (4). On voit, par un acte du 19 février de la même année, fonctionner le capitaine des Italiens en Champagne : les marchands toscans et lombards, convoqués dans la salle capitulaire de l'abbaye de Lagny, confèrent, devant leurs consuls, au nombre de vingt-trois, à leur capitaine, Fulcone Caria, de Plaisance, le pouvoir de terminer une affaire intéressant le corps tout entier (5). En 1286, Philippe le Hardi ordonne une enquête, d'après la plainte des capitaines des Lombards, des Toscans et des Provençaux, qui avaient réclamé en faveur d'un négociant frappé et maltraité par le prévôt, aux foires de Lagny (6). En 1294, Lanzalotti Cuccherla, de Plaisance, *capitaneus et rector universitatis mercatorum Italiae, nundinas Campaniæ ac regnum Franciæ frequentantium*, et, avec lui, l'assemblée elle-même des marchands, vidiment et approuvent un

(1) Du Cange, v° *Calismala*.

(2) Voy. Ughelli, *Italia sacra*, t. III, col. 424 (édit. de Venise, 1718); — Pegolotti, *Practica della mercatura*, p. 274; Ant. da Uzzano, *Libro di gabelle, pesi e misure*, p. 289; Muratori, *Antiq. medii ævi*, t. II, col. 815; les traités de numismatique de Tobiesen-Dubi et de Lelewel, etc. — L'existence de la monnaie provinoise du sénat, que l'on peut constater au douzième siècle, se continue au treizième, au quatorzième et jusqu'au quinzième siècle.

(3) Voy. la Coutume des foires de Champagne, dont le texte nous a été conservé dans le registre manuscrit de Michel Caillot, à la Bibliothèque de Provins, fol. 446 r°.

(4) *Ordonn. des rois de France*, t. IV, p. 668.

(5) Bibl. imp., copie du trésor des chartes, fonds de Serilly, n° 429, t. II fol. 329.

(6) Bibl. imp., cartul. de Lagny, fol. 49 r°.

traité conclu par leurs délégués avec Othon V, duc de Bourgogne, seigneur de Poligny, et son frère Hugues, seigneur de Montbozon, au sujet des droits de passage prétendus par ces princes sur leurs terres ; dans la charte d'Othon et d'Hugues, les villes dont les marchands suivent ensemble la direction de L. Cucherla sont Florence, Gênes, Rome, Udin, Pistoie, Parme, Cume, Plaisance, Milan, Venise, Asti et Albe (1). Une ordonnance de Philippe le Bel, de septembre 1295, constate que les *capitanei, universitas et societas mercatorum et cambitorum Lombardorum, Italicorum et ultramontanorum omnium, mundinas Campanie, civitatem Nemausum et provinciam Narbonensem frequentantium*, ont donné leur consentement à la levée d'un impôt sur les marchandises (2). On voit aussi, par un acte de juillet 1297, qu'Albert de Médicis, de Milan, était alors *capitaneus et rector universitatis mercatorum Italie mundinas Campanie ac regnum Francorum frequentantium* (3). En septembre 1310, apparaissent encore le *capitaine et le corps des marchands et changeurs d'outremer, hantanz les foires de Champagne, la cité de Nîmes et la province de Narbonne* (4). Une ordonnance royale du 9 juillet 1315 accorde au capitaine et aux consuls italiens et lombards, fréquentant les foires de Champagne, la nomination des courtiers et leur confie la surveillance des marchands de leur pays et la punition des actes que ceux-ci pourraient commettre (5).

Quel quefois, le capitaine des Italiens s'unit à celui des Provençaux pour des réclamations communes ; c'est ce qui eut lieu en 1286, à l'occasion d'un marchand qui, comme je l'ai dit, avait souffert des mauvais traitements aux foires de Lagny (6). En juin 1299, le capitaine des Provençaux et des gens de la langue d'oc, Reimon dit Arguin, de Montpellier, et le capitaine des Lombards et de tous les ultramontains, Jacques du Front, de Florence, concourent, avec

(1) *Mém. histor. sur la ville de Poligny*, par J.-F. Chevalier (1767, in-4°), t. I, p. 381.

(2) *Ordonn. des rois de France*, t. I, p. 226. — Voy. aussi *Bibl. imp.*, Colbert 1482, et collect. Doat, t. LI, fol. 93 r°.

(3) Warnkœnig, *Histoire de Flandre*, t. II, p. 504. — Cet Albertus Medicus de Mediolano est mentionné comme capitaine des marchands lombards et toscans dans une enquête à la suite de laquelle le parlement de Paris dispensa les Italiens de la taille de Paris qu'on prétendait leur imposer, 1293. (*Olim du parlem. de Paris*, édit. Beugnot, t. II, p. 353.)

(4) *Bibl. imp.*, registre de Philippe le Bel, Colbert 9607,3, fol. 5 r°.

(5) *Ordonn. des rois de France*, t. I, p. 584.

(6) *Bibl. imp.*, cartul. de Lagny, n° 174, fol. 49 r°.

d'autres commissaires, à la rédaction de l'ordonnance de réforme des foires de Provins, dont la décadence se faisait déjà sentir (1).

— Les marchands romains, demeurant en France, formaient une société à part, et avaient un sceau commun qu'il apposèrent à un acte en 1251 (2).

Pour fréquenter ainsi les foires de Champagne, il fallait que les Italiens y trouyassent à la fois sûreté et profit. En effet, ils étaient l'objet d'attentions constantes, de privilèges généraux et particuliers, au moyen desquels les seigneurs et les communes se plaisaient à les attirer ou à les retenir. En décembre 1209, le roi Philippe-Auguste, par une charte solennelle, place sous sa protection et sous son conduit les marchands d'Italie et autres étrangers venant aux foires de sa chère et fidèle Blanche, comtesse de Champagne, en leur laissant, dans le cas où il retirerait cette protection, trois mois pour retourner chez eux avec leurs marchandises (3). En septembre 1245, le comte Thibault accorde aux marchands romains, toscans, lombards et provençaux, qui voudront demeurer dans sa maison du val Saint-Ayoul, à Provins, aux foires de Saint-Ayoul, toute liberté pour leurs personnes et leurs marchandises, de telle sorte que nul ne puisse mettre la main sur elles, autrement que les coutumes des foires ne le comportent, et sauf le paiement des droits mis sur l'achat et la vente; il les dispense de répondre aux maîtres des foires et aux baillis, les soumettant uniquement à sa propre justice, ou, en cas d'absence à celle du gouverneur chargé de le remplacer; enfin, il statue qu'ils ne pourront être contraints à peser leurs marchandises que dans leur maison, à condition toutefois qu'ils acquitteront les droits ordinaires dus pour le pesage et pour l'entrée (4). Par lettres du 7 mars 1294, Philippe IV ratifia l'accord conclu en son nom avec la compagnie des marchands et changeurs ultramontains fréquentant les foires de Champagne, dans le but de fixer à la fois les privilèges dont ces marchands pourraient jouir et les droits qu'ils devraient payer (5).

On possède de nombreux exemples de saufs-conduits et de permis

(1) Bibl. imp., collect. de Champagne, vol. 26, fol. 158, r°. — On trouve dans les Olim du parlement (t. III, p. 346), sous la date de 1308, la mention d'un consul *mercatorum florentinorum apud Nemausum comorantium*.

(2) Bibl. imp., 500 de Colbert, 60, fol. 24 v°.

(3) 500 de Colbert, 56, fol. 45.

(4) Bibl. imp., collect. Harlay, n° 101, t. III, pièce 154.

(5) *Ordonn. des rois de France*, t. XI, p. 377.

de séjour donnés par les comtes de Champagne à des marchands italiens auxquels ils savaient du reste faire largement payer leurs faveurs. Par un acte de 1222, le comte Thibault le Chansonnier reçoit des marchands de Sienne sous sa protection et commendise; les exempte de tous droits de garde, géole, ost et chevauchée, les autorise à se livrer à des opérations financières, sauf celle de prêter à la semaine, et cela moyennant la livraison annuelle de deux coupes d'argent, pesant chacune 1 marc au poids de Troyes (1). La même année, des marchands de Lucques sont reçus *en la commendise* du comte et appelés à jouir des mêmes exemptions que ceux de Sienne, à condition qu'ils payeront chaque année une coupe d'argent du poids d'un marc, dorée en dedans (2). Par un acte du mois de juin 1235, un permis de séjour est accordé à un marchand d'Asti, qui pourra pendant sept ans demeurer librement avec sa famille sur les terres de Champagne et y trafiquer, et qui devra, de son côté, payer au comte une somme annuelle de deux marcs d'argent (3). A la fin du quatorzième siècle, en 1380, 1390, quelques lettres de privilèges, données par le roi à des marchands lombards, contiennent pour eux autorisation de demeurer à Troyes et dans d'autres villes de Champagne pendant un certain temps, d'y faire le commerce et d'y prêter de l'argent (4).

Outre les redevances partielles dont il vient d'être question et que les comtes exigeaient en retour de concessions spéciales, il y avait en Champagne des droits généraux levés sur les Italiens. J'ai parlé plus haut de la *Lombarderie* et de la levée faite sur les Lombards, en 1314. Peut-être faut-il considérer comme indiquant un impôt perçu, non par les Lombards mais sur les Lombards, un fragment de compte très-défectueux (1252-1253), qui a pour titre : *Recepta Lombardorum in villis* (5). On possède sur cette matière et au sujet des redevances que l'autorité exigeait des marchands et changeurs lombards, italiens et ulramontains fréquentant les foires de Champagne, une ordonnance royale du 7 mars 1294 (6), une autre de septembre 1295 (7), et un document sans date, con-

(1) Bibl. imp., cartul. campan., 5992, fol. 291 v°.

(2) Cartul. campan., 5992; à la Bibl. imp., fol. 312 r°.

(3) Bibl. imp., 500 de Colbert, 60, fol. 175 r°.

(4) *Ordonn. des rois de France*, t. VII, p. 787.

(5) *Trecis*, XII^{ss}XI. — Pruvinsis, XI^{ss}VI. — Meldis, VI^{ss}. (Bibl. imp., Dupuy, vol. 227, fol. 261.)

(6) *Ordonn. des rois de France*, t. XI, p. 377.

(7) *Id.*, t. I, p. 226.

servé dans le manuscrit intitulé *Privilèges de Champagne*, et qui commence ainsi : *Il est dehu au roy nostre sire ou au fermier des foires pour ledit seigneur, etc.* (1). D'après cette dernière pièce, les Italiens doivent au roi, pour les maisons qu'ils louent ou qu'ils achètent dans les villes de foires, la moitié du loyer ou de la valeur du loyer.

Au reste, les marchands italiens, comme les autres négociants étrangers fréquentant les foires, obtenaient du comte de Champagne une protection active et efficace pour leurs personnes et pour leurs biens ; lorsqu'ils avaient été l'objet de vols et de violences, des démarches suivies et énergiques étaient faites au nom du seigneur pour que le dommage fût intégralement réparé. Les rois de France, maîtres de la Champagne, continuèrent à cet égard la politique des comtes. Citons quelques faits : plusieurs lettres de Thibault le Chansonnier et de Jean, chatelain de Noyon et de Thourotte, chargé, en l'absence du comte, de l'administration de la Champagne, fournissent des détails intéressants sur un vol commis, en 1242, au préjudice de plusieurs marchands de Florence, de Sienne, de Pistoie, de Lucques et de Pise, et sur les démarches par lesquelles l'autorité champenoise s'efforça d'obtenir réparation. Suivant la plainte des parties lésées, insérée dans cette correspondance, les négociants italiens, tandis qu'ils se rendaient aux foires de Saint-Ayoul de Provins, sur le conduit du roi de France et du roi de Navarre, auraient été assaillis, entre Lodi et Pavie, par des gens de Plaisance, qui leur auraient enlevé de l'argent, des effets, des chevaux, jusqu'à la valeur de 14,000 livres tournois, auraient arrêté cinq d'entre eux, les auraient emmenés de force, les auraient mis en prison dans leur ville, et ne leur auraient rendu la liberté qu'après le paiement d'une sorte de rançon. Les plaignants réclamaient 20,000 livres de dédommagements, et demandaient que, sur le refus des Plaisantins, ceux-ci, suivant un usage reçu et conformément à divers précédents qu'ils citaient, fussent exclus des foires de Champagne et de Brie. Après avoir reçu cette plainte, le roi de Navarre écrivit, en octobre 1252, au podestat et à la commune de Plaisance, pour les engager à donner satisfaction aux réclamants. La lettre, dans sa forme polie, était plutôt une sommation qu'une invitation ; les Plaisantins ne répondirent que par des excuses insuffisantes. Thibault écrivit de nouveau, au mois de février 1253, et cette fois,

(1) *Bibl. imp., Colbert, 8319, 5 fol. 143 v°.*

il menaçait des rigueurs dont la coutume des foires lui permettait d'user. Cette seconde démarche resta encore sans résultat. Enfin, Jean de Thourotte leur adressa par un sergent une sommation pressante, en leur envoyant la requête des réclamants et la copie des deux lettres du comte, et en leur assignant la foire prochaine de Saint-Ayoul de Provins, comme le terme auquel ils devaient s'être exécutés, s'ils ne voulaient encourir l'interdiction des foires. Sur ces entrefaites arriva une réponse des Plaisantins. Le seigneur de Thourotte la communiqua aux intéressés, et décida qu'il en serait référé au comte de Champagne (décembre 1243) (1). Nous ignorons comment se termina définitivement l'affaire.

L'intervention, non plus des comtes de Champagne, mais des gardes des foires au nom du roi de France, eut lieu en 1296, en faveur de marchands de Venise qui avaient été volés par des voituriers de Milan (2), et en 1315, en faveur d'un Florentin dans des circonstances analogues. Bertelotto Bechi (les actes français portent Berthelot Bech ou Bec), marchand de Florence, venant de la foire de Provins et se rendant à Châlons, fut attaqué en plein jour, volé et conduit à Hervanville-sur-Moselle, localité du duché de Lorraine. A ses cris, les habitants accourus se jetèrent sur les voleurs et les arrêtèrent ; mais le prévôt de Prugny, sujet et justicier du duc de Lorraine, après avoir retenu trois jours ces malfaiteurs en prison, leur rendit la liberté qu'ils avaient sans doute bien payée, et remit entre leurs mains Bertelotto Bechi, lequel fut lui-même emprisonné de nouveau et laissé, durant quinze mois, au pain et à l'eau, dans un cul de basse-fosse ; il ne sortit de son cachot qu'en consentant à payer une somme de mille livres tournois, et de plus malade et exténué (3). Devenu libre, le pauvre Florentin porta plainte devant les gardes des foires de Champagne, qui s'adressèrent à Frédéric IV, duc de Lorraine, pour requérir ce seigneur de donner satisfaction au plaignant et de lui assurer une somme de 3,000 livres, qu'il estimait lui être due, en compensation de la perte d'argent et d'effets qu'on lui avait fait subir, et en réparation des violences et de la détention dont il avait été victime. Aux premières lettres des gardes des foires, datées du mois de novembre 1315, le duc de Lorraine répondit par une fin de non-recevoir, en prétendant que le prévôt de Prugny était mort ; mais les informations prises par les gardes ayant prouvé

(1) Biblioth. imp., 500 de Colbert, 60, p. 333.

(2) *Olim du parlement de Paris*, édit. Beugnot, t. II, p. 410.

(3) Biblioth. imp., collection de Lorraine, vol. 416.

le contraire, de nouvelles réclamations furent intimées à Frédéric IV, en décembre 1315, en janvier 1316 et en avril 1317; on le somma de livrer le prévôt et les autres malfaiteurs qui avaient pris part à l'emprisonnement de Bertelotto Bechi, et on le menaça, en cas de refus, d'interdire les foires de Champagne aux marchands de Lorraine. Les pièces de cette curieuse correspondance sont parvenues jusqu'à nous; d'autres actes que nous possédons également montrent les gardes renouvelant leurs instances auprès du duc de Lorraine (juin 1318), celui-ci refusant toute espèce de satisfaction, et signifiant au sergent chargé de lui remettre les lettres de l'autorité champenoise l'ordre d'avoir à quitter au plus vite son duché (août 1318), et les gardes prescrivant alors aux officiers de justice de Champagne de saisir les marchands et les marchandises de Lorraine qu'ils trouveraient sur le territoire de la Champagne. Au mois d'août 1327, Bertelotto Bechi transporta sa créance sur le duc de Lorraine à des changeurs ou banquiers plaisantins, Ricardo et Bernardo Anguissoli (les textes les appellent Anguisselles ou d'Angoisselles), et mourut peu de temps après. Ce fut alors seulement que Raoul, successeur de Frédéric IV au duché de Lorraine, se décida à reconnaître comme légitimes les plaintes du marchand de Florence, dépouillé et maltraité près de vingt ans auparavant. Par un acte du 14 novembre 1333, Raoul chargea des mandataires de se rendre à l'une des prochaines foires de Champagne et de Brie et de faire accord avec les cessionnaires de Bertelotto Bechi, pour une somme qui ne pourrait pas dépasser mille livres. En mai 1334, Thibault de Bourdons, l'un des mandataires, s'engagea au nom du duc de Lorraine, devant les gardes des foires, en une somme de 900 livres de petits tournois, payable à Ricardo Anguissoli, à son fils et à leurs associés, et les gardes décidèrent que, vu la pénurie d'argent où se trouvait le duc, cette somme serait payée par tiers, à la Saint-André de l'an 1334 et aux fêtes suivantes de Saint-André (1).

Outre la protection du comte de Champagne, qui avait un intérêt majeur à maintenir la réputation de sécurité de ses foires, les marchands italiens obtenaient celle des podestats ou des autres

(1) Biblioth. imp., collect. de Lorraine, vol. 416. — Voy. aussi une lettre des gardes des foires, d'octobre 1202, en faveur des marchands de Plaisance (cartul. de Notre-Dame de Paris, collect. des docum. inédits, t. III, p. 48): un arrêt du parlement de Paris, rendu en 1309, à l'occasion de l'attaque à main armée d'un marchand de Plaisance, suivie d'emprisonnement (*Olim. du parlem.*, édit. Beugnot, t. II, p. 354).

magistrats de leurs villes et celle du chef spirituel de la chrétienté. On possède de nombreux témoignages de l'appui donné par les souverains pontifes aux négociants de l'Italie en relation avec les foires de Champagne. Tantôt ils recommandent à la bienveillance du comte des Romains ou des Florentins venus en France pour affaires commerciales (1); tantôt ils le prient de sceller de son sceau des contrats conclus par leurs débiteurs (2); tantôt ils somment le comte ou d'autres autorités laïques et ecclésiastiques de payer ou faire payer les sommes qui leur sont dues, de faire cesser et de réparer les fraudes et les violences dont ils sont victimes. Ils menacent et ils usent au besoin des armes spirituelles, de l'interdit et de l'excommunication. Je n'exposerai pas ici, comme l'abondance des documents le permettrait, les circonstances diverses de cette intervention de la cour pontificale dans le domaine du commerce (3), et je me bornerai à quelques indications. Thibault le Chansonnier ayant refusé de payer une somme d'argent que quelques marchands romains prétendaient leur être due, et ayant résisté sur ce point aux injonctions formelles du pape Grégoire IX, les villes de Provins et de Bar furent mises en interdit; l'affaire, commencée en 1234, chargea de face par la suspension de l'interdit, et ne se termina qu'en 1237 (4). — En 1238, l'interdit fut de nouveau mis sur

(1) Bulle de Grégoire IX en faveur de Jacques Scarso, citoyen romain. Août 1233 (Bibl. imp., 500 de Colbert, 59, fol. 116 r°). — Autre en faveur de marchands florentins qui s'étaient plaints de dommages soufferts en Champagne. septembre 1237 (Id., fol. 132 r°).

(2) Bulle d'Innocent IV au sujet d'un accord conclu entre des marchands romains et des changeurs des foires. Août 1251 (Bibl. imp., 500 de Colbert, 59, fol. 155 r°).

(3) On peut voir entre autres une bulle de Grégoire IX à l'abbé de saint-Martin de Troyes, pour que celui-ci fasse payer à un marchand romain une somme qu'il avait prêtée à l'évêque de Verdun. décembre 1228 (Bibl. imp., 500 de Colbert, 59 fol. 113 v°). — Bulle de Grégoire IX au comte de Champagne pour l'engager à faire payer, à des marchands florentins, une somme qu'ils réclamaient. 1239, 1^{er} avril (Id., ibid., fol. 134 v°).

(4) Bulle du 13 janvier 1234 (Bibl. imp., 500 de Colbert, 59, fol. 117 r°). — Autre de juillet 1236, pour la mise en interdit de Provins et de Bar. 1236, 1^{er} juillet (Id., fol. 125 r°). — Autre, pour la suspension de l'interdit. 1237 14 juillet (Id., fol. 127 r°). — Autre, pour annoncer une seconde levée de l'interdit, qui avait été renouvelé. 1237 juillet (Bibl. imp., cartul. Campan., n° 5993 A, fol. 44).

la Champagne, à la suite d'une sentence prononcée par l'official de Beauvais contre le comte, que des marchands romains accusaient de violences et d'extorsions (1). — On voit aussi qu'une sentence d'excommunication avait été portée, vers 1249, contre le même seigneur, à cause de l'inexécution d'un accord entre des changeurs des foires et des marchands romains; Innocent IV, par une bulle de janvier 1249, ordonna l'annulation de la sentence (2). Par un acte de 1258, l'abbé du Moustier-Ramey, déclara lever, au nom du pape, l'interdit mis sur la ville de Troyes et le château de Provins, le roi de Navarre ayant satisfait les marchands romains dont la plainte avait donné lieu à ces rigueurs (3). Enfin, l'abbé de Lagny encourut l'excommunication pour avoir refusé de chasser des marchands de Sienne qui se trouvaient aux foires de Lagny; Sienne adhérait au parti de Mainfroy, que poursuivait la haine du Saint-Siège, et c'était sans doute la seule cause de la sévérité déployée contre l'abbé de Lagny. Le pape Urbain V ordonna, par une bulle d'avril 1263, la levée de la sentence d'excommunication (4).

Les grandes familles commerciales et les plus importantes compagnies marchandes de l'Italie entretenaient, aux treizième et quatorzième siècles, des relations suivies avec les foires de Champagne, auprès desquelles elles étaient constamment représentées par un ou plusieurs de leurs membres. Les anciens actes nous offrent les noms des Medici, des Ricardi, des Guadagnabene, des Capponi, des Baldi, des Rustigazzi, des Anguissoli, des Magalozzi, des Perrucci, des Scozzi, des Ricciardi, des Mozzi, etc. (5). Les marchands de l'Italie, Lombards, Toscans, Romains et autres, qui fréquentaient les foires, s'y livraient à des opérations de diverses sortes. Ils y vendaient des produits du sol italien, des objets fabriqués dans leurs

(1) Bulle du 8 septembre (Bibl. imp., 500 de Colbert, 59, fol. 132 v°).

(2) Bibl. imp., 500 de Colbert, 59, fol. 150 r° fol. et n° 62, t. IV, fol. 46.

(3) Bibl. imp., 500 de Colbert, 62, 46 r°.

(4) Bibl., imp., cartul. de Lagny, fol. 16 r°.

(5) Quelques-unes de ces maisons faisaient des affaires considérables et avaient des fortunes prodigieuses. On peut voir, au sujet de celles de Florence, Pagnini, Della Decima di Firenze, t. II, p. 63 et suiv. La Société des Perruchs est mentionnée dans les *Olim du parlement*, sous l'an 1312 (t. III, p. 764), celle des Capponi, sous la même année (Id., p. 766), celle des Anguissoles, en 1318 (Id. p. 1209), celle des Baldi, en 1307 (Id., p. 269). Voy. aussi sur les associations de marchands italiens établis en France, M. Franç. Michel, *Recherches sur l'industrie de la soie*, t. II, p. 310 et 311.

villes, des marchandises apportées d'Orient par leurs navires; ils y achetaient, pour les revendre en Italie, les objets du Nord, ceux que les Flamands fabriquaient ou dont ils étaient les intermédiaires, les productions particulières de la France et de la Champagne, les draps surtout (1), auxquels, comme je l'ai dit, ils savaient donner, au moyen de certains apprêts, une qualité nouvelle qui en augmentait la valeur vénale; enfin, ils s'y livraient avec habileté et avec un succès que leur disputaient seuls les Juifs et les Caourcins, au commerce de l'argent, au change, au courtage des marchandises (2). C'est des foires de Champagne, comme d'un grand centre d'activité commerciale, qu'ils rayonnèrent dans les autres villes de France où on les voit former des établissements, à Chartres, par exemple. Les Lombards avaient des tables de change à Troyes, à Provins, à Bar et à Lagny. On trouve dans un grand nombre de documents des mentions de marchands italiens prêtant des sommes plus ou moins élevées à des seigneurs, à des particuliers, à des membres du clergé, à des communes, et faisant pour les uns ou pour les autres, des paiements à leurs débiteurs. Je citerai, parmi les personnages connus qui recouraient à la bourse des marchands et banquiers italiens, en vertu de contrats faits sous la garantie des foires de Champagne, ou fixant ces marchés célèbres comme lieu et comme date de paiement, le comte de Champagne, le comte de Nevers, l'archevêque de Rouen, l'évêque de Langres, la duchesse de Bourgogne, le duc de Lorraine, l'évêque de Verdun, le seigneur de Beaujeu, les abbés de Fontevrault, de Saint-Remi de Reims, etc. (3).

(1) Voy. les coutumes des foires de Champagne, fol. 436 v^o et 444. v^o, dans le cartul. de Mich. Caillot.

(2) Lépinos, *Hist. de Chartres*, t. I, p. 401.

(3) Voy. pour les dettes — du comte de Champagne, des actes de 1221, 1228, 1238, 1242, 1244, etc.; — d'Eudes, archevêque de Rouen, une charte de 1219; — du seigneur de Beaujeu, des actes de 1229; — du duc de Lorraine, des chartes de 1230 et de 1236; — de l'évêque de Verdun, une charte de 1227; — du comte de Nevers, une charte de 1232; — de la comtesse de Flandre, de la duchesse de Bourgogne, du comte de Barle-Duc, des actes de 1220, 1224, 1225, 1226, 1228, 1231, 1237, etc.; — de l'abbé de Saint-Remi de Reims, une charte de 1218; — d'Anseau de Garlande, un acte de 1218; — du chapitre de Saint-Nicolas et du prieur de Saint-Ayoul de Provins, des actes de 1259 et 1278; — du cardinal Renier, un acte de 1244, etc. — Voy. aussi, pour les prêts faits aux communes et à des marchands, des chartes de 1240, 1259, 1302, 1321, et le cartulaire de la ville de Provins, à la bibliothèque communale. Une charte

D'autre part, les marchands italiens figurent, dans les actes du moyen âge, comme débiteurs envers d'autres marchands, par exemple ceux de Lucques envers des négociants d'Ypre et de Dixmude, en 1297 (1). On lit dans la coutume des foires : « Anciennement « avoit ès foires changeurs et bons marchans, aux changes des- « quels li marchans de Ytalye et de Provence et d'autres lointains « pays, qui venoient ès foires achepter draps et autres marchan- « dises, mectoient les deniers gardez qu'ilz portoient pour payer « leurs marchans..... », et le rédacteur cite le cas d'un marchand de Florence qui, après avoir acheté à Troyes ou à Provins des draps à un marchand de Malines, se substitue envers celui-ci un changeur des foires, auquel il confie le soin de payer les cent livres dont il est débiteur (2). Les négociants italiens eurent souvent, à raison de leurs dettes ou à raison de fraudes et de violences qui leur étaient reprochées, des procès à soutenir devant les gardes des foires, les Grands jours de Troyes et le parlement de Paris; dans quelques occasions les foires de Champagne et de Brie leur furent interdites. C'est ce qui eut lieu en 1318, à l'égard de marchands siennois, qui avaient refusé d'obéir à un mandement des gardes des foires (3). Ces magistrats déployaient une grande activité dans la poursuite des débiteurs rebelles, et l'éloignement ne les arrêtait pas. Plusieurs marchands florentins s'étant soustraît, par la fuite, au payement des dettes qu'ils avaient contractées aux foires de Champagne et ayant passé en Angleterre, le maire et les magistrats municipaux de Londres furent priés par les gardes de saisir et de vendre les biens des débiteurs ou de livrer ceux-ci à leur justice. La correspondance engagée pour cette affaire est parvenue jusqu'à nous; comme celle qui eut lieu avec le duc de Lorraine au sujet de Bertelotto et celle qui concerne des voleurs plaisantins; elle montre l'autorité dont jouissaient les gardes des foires, et en même temps l'énergie et la convenance avec laquelle ces fonctionnaires savaient défendre les intérêts qui leur étaient confiés (4). Enfin, les archives

très-curieuse des gardes des foires, dans laquelle des changeurs de Provins se reconnaissent débiteurs d'une somme de 370 liv. de provinois forts envers des marchands romains, contient des stipulations d'intérêts sous prétexte de dépenses, *pro expensis*, 1247, avril (origin. appartenant à M. le Dr Michelin à Provins).

(1) Warnkenig. *Hist. de Flandre*, t. II, p. 504.

(2) Biblioth. de Provins, cartul. de Mich. Caillot, fol. 436 v^o.

(3) *Olim. du parlem. de Paris*, édit. Beugnot, t. III, p. 424.

(4) Actes de 1299, 1300 et 1301, dans le *Recueil des documents fran-*

centrales d'Etat à Florence possèdent de nombreuses lettres échangées entre les autorités de cette ville et les gardes des foires de Champagne, au sujet de divers débiteurs florentins que les gardes dénoncent, et contre lesquels ils demandent justice, entre autres au sujet d'un certain Lapo Rustichi, débiteur de marchands de Plaisance, qui s'était enfilé des foires de Lagny (1279) (1).

La décadence des foires de Champagne et de Brie concourt avec la diminution des relations établies entre les marchands italiens et le centre de la France. Déjà, en 1296, on voit les négociants de Florence émigrer à Lyon, dont le marché tendit de plus en plus à s'approprier l'importance dont avaient joui les marchés champenois (2). Les mesures prises par saint Louis, en 1268; par Philippe le Hardi, en 1274; les ordonnances royales de 1303, 1315, 1316, 1326, 1327, l'interdiction des foires aux Flamands, qui força les Génois à se mettre en communication directe avec le commerce des Flandres (3), contribuèrent à éloigner les Italiens de la France et des foires de Champagne, et modifièrent de la façon la plus fâcheuse la situation des villes de Troyes, de Provins, de Bar et de Lagny. En 1351, les marchands vénitiens furent autorisés à venir en France et à y séjourner avec leurs denrées, sans être astreints à les porter aux foires de Champagne (4). Peu à peu le nombre des Italiens paraissant aux foires et y trafiquant diminua, et, en dépit de loulles efforts faits par la royauté pour les y ramener, ils avaient complètement disparu dans le courant du quatorzième siècle (5).

Félix BOURQUELOT,
Professeur adj. à l'Ecole impériale
des chartes.

çais qui se trouvent en Angleterre, publ. par M. Jules Delpit, in-4°, p. 26 et suiv.

(1) Documenti riguardanti il commercio del Fiorentini in Francia, nei secoli XIII° e XIV°, singolarmente il loro concorso alle fiere di Sciampagna, racc. da P. Berti (Giornale storico degli archivi di Toscana, 1857, ann. 1°, p. 167 e seg. 249° e seg.).

(2) Voy. Francisque Michel, *Hist. de l'industrie de la soie*, t. II, p. 295.

(3) Coutumes des foires de Champagne, dans le cartul. de Michel Caillet, fol. 444 r°.

(4) *Ordonn. des rois de France*, t. IV, p. 110.

(5) Je regrette de n'avoir connu que trop tard l'introduction placée par M. Desjardins en tête du 1^{er} vol. des *Négociations de la Toscane avec la France*; elle contient, sur les relations commerciales de Florence avec les foires de Champagne, de curieux renseignements pris aux sources italiennes, que je me fais, du moins, un plaisir d'indiquer.

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

COUP D'ŒIL SUR LES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES QUI ONT EU LIEU
DANS LE RESSORT ACADÉMIQUE DE CLERMONT, PENDANT L'AN-
NÉE 1857.

Géologie et botanique.

Le mouvement scientifique d'une contrée peut se confondre avec le mouvement scientifique général ; il peut aussi emprunter un caractère particulier du milieu dans lequel il se développe. Ici, l'activité industrielle, fécondée par la science, fournit, à son tour, aux observateurs, des éléments nouveaux de recherches ; là, c'est la nature même du sol, ce sont les phénomènes géologiques dont il a été le théâtre, et dont il conserve l'empreinte, qui appellent les méditations des savants. C'est ainsi qu'en Sicile une Société a été instituée pour s'occuper uniquement de l'histoire de l'Etna. Si les Sociétés savantes qui ont été successivement créées dans la capitale de l'Auvergne n'ont pas eu pour but exclusif l'examen de ses anciens volcans et des autres phénomènes géologiques remarquables dont l'histoire est écrite sur son sol, on peut dire cependant que les travaux les plus considérables qui sont sortis de leur sein ont eu pour objet l'étude de ces grandes convulsions de la nature. N'a-t-on pas lieu toutefois d'être surpris qu'il n'y ait pas beaucoup plus d'un siècle que la nature volcanique d'une partie du sol de l'Auvergne a été reconnue ? Le souvenir de ces catastrophes terribles, gravé par la nature en caractères ineffaçables sur la croûte terrestre, n'a laissé aucune trace dans la mémoire des hommes et dans leurs traditions. Tous les écrivains qui ont parlé de l'Auvergne, avant les temps modernes et même jusqu'en 1750, ne paraissent pas y avoir prêté la moindre attention. César campe au pied des cratères ; Sidoine Apol-

linaire établit au milieu de leurs déjections cette habitation d'Avitacum dont il nous trace un si charmant tableau; Pascal lui-même fait constater la hauteur de la colonne barométrique sur la crête de ce Puy-de-Dôme, du sommet duquel on domine un si grand nombre de cônes volcaniques; aucun de ces grands esprits ne paraît se douter des causes qui ont donné aux paysages de cette contrée ce caractère original, cette physionomie à la fois grandiose et sévère qui les distinguent.

En 1750, un Anglais et un Irlandais, Olzendorff et Bowl, viennent explorer les mines de plomb argentifère de Pontgibaud, et ils sont frappés de l'aspect général de nos montagnes. Les premiers ils reconnaissent aux masses de pouzzolane qui les recouvrent, aux coulées de laves qui s'étendent à leurs pieds, que les feux de nombreux volcans ont bouleversé cette contrée. L'année suivante, en 1751, de Malesherbes et Guittard, membres de l'Académie des sciences, au retour d'un voyage en Italie, éprouvent les mêmes impressions, rendues plus vives encore par les souvenirs récents que leur avait laissés la vue du Vésuve. Depuis cette époque, de nombreux travaux ont appelé l'attention du monde savant sur les volcans d'Auvergne, et, parmi les plus remarquables, figure l'ouvrage publié par Montlosier en 1788. Dans ces derniers temps, MM. Lecoq et Bouillet, seuls ou en collaboration, ont fait la monographie de la plupart de nos cratères et décrit les roches qui en sont sorties. Cette longue et intéressante série de Mémoires a reçu le plus digne couronnement dans la théorie des tremblements de terre et des volcans, par M. Martha-Becker, comte de Mons, vice-président de l'Académie de Clermont. Mais je ne dois pas oublier que c'est à celui de mes collègues chargé de rendre compte des travaux de 1858 que reviennent le droit et le plaisir de faire l'analyse de cette œuvre remarquable.

Les études géologiques ne se sont pas bornées à l'histoire des volcans d'Auvergne; celle des animaux fossiles a beaucoup préoccupé les esprits des naturalistes, et elle a même contribué, à une certaine époque, à attirer ou à retenir dans leurs rangs plus d'un homme de valeur dont l'influence continue encore aujourd'hui à s'exercer sur cette branche de la science. Cette influence n'a pas été renfermée dans les limites de l'Auvergne. Plusieurs de ses enfants sont allés loin de leur patrie continuer leurs explorations et recueillir dans des contrées lointaines les débris disparus de la faune des temps antédiluviens. C'est ainsi que, tout récemment encore, M. Seguin rapportait du Brésil une collection digne du plus grand intérêt et que l'on espère voir acheter pour les galeries du Muséum.

En 1805, M. de Laizer père découvrait, le premier, à Montaigut-le-Blanc, un fémur et un astragale de rhinocéros. Mais c'est surtout en 1824, au moment où les magnifiques travaux de Cuvier faisaient revivre par la pensée toutes ces races d'animaux gigantesques, inconnus à notre âge, qu'un heureux hasard vint tout à coup appeler l'attention des habitants de ce pays sur cette branche de la science. Deux jeunes gens d'Issoire découvrirent, en chassant dans une gorge de la montagne de Boulade, quelques os fossiles qu'ils rapportèrent dans leur carnassière. Le bruit de cette découverte ne tarda pas à se répandre; de tous les points du département, on vint visiter le gisement; l'impulsion donnée ne s'arrêta pas à Boulade; on explora les autres parties de la contrée, et MM. de Montlosier et Peghoux découvrirent un nouveau gîte à Marcoin, près de Volvic; des fouilles nombreuses furent faites de tous côtés; l'animation que prenaient les controverses scientifiques sur ces matières était extrême. De nombreux Mémoires, des ouvrages de plus longue haleine, comme ceux de MM. Devèzet et Bouillet, de M. l'abbé Croizet, etc., étaient publiés; à côté de ces noms recommandables je pourrais citer encore plus d'un savant naturaliste qui honore aussi notre pays et qui peut rapporter au mouvement scientifique si marqué de cette époque la vocation qui a décidé de sa carrière.

Les études de botanique ont laissé moins de traces. Depuis la publication de la flore de Delarbre jusqu'au moment où M. Lecoq est venu occuper la chaire d'histoire naturelle de la ville de Clermont, nous comptons peu de travaux sur cette science. Mais M. Lecoq a comblé largement cette lacune par les Mémoires qu'il a publiés seul ou en collaboration avec M. Lamothe, son élève, et surtout en consignnant le résultat de trente années d'exploration dans un grand ouvrage dont il vient d'achever la publication, et qui est intitulé : *Études sur la géographie botanique de l'Europe, et en particulier sur la végétation du plateau central de la France.*

Cet ouvrage, fruit d'un long travail, de minutieuses recherches et d'une exploration attentive de tout le plateau central, se compose de deux parties distinctes.

La première, comprenant les volumes I, II, III et la majeure partie du IV^e, est en quelque sorte un traité de géographie botanique aussi complet que le permet l'état actuel de nos connaissances. Les faits précédemment établis et les opinions déjà émises par ceux qui se sont adonnés à l'étude de cette science, depuis la date récente de sa création, s'y trouvent consciencieusement résumés; mais, à l'ensemble des notions déjà acquises, M. Lecoq ajoute un grand nom-

bre de faits qu'un labeur incessant lui a permis de reconnaître. L'examen judicieux de tous ces faits le conduit à formuler des lois d'une très-grande importance. Aux hypothèses antérieurement proposées et presque toujours contestables, il oppose celles qu'un remarquable talent d'observation et un esprit ingénieux lui ont inspirées.

Quant aux questions successivement abordées par l'auteur des études sur la géographie botanique, il suffit, pour se convaincre de leur importance, de jeter un coup d'œil sur les tables placées au commencement de chaque volume. L'aspect général de la végétation variant avec les climats, l'influence exercée par un grand nombre de circonstances sur la dispersion des espèces, les causes encore plus multiples qui influent sur le facies de chaque plante, constituent autant de sujets d'un haut intérêt que M. Lecoq traite de manière à satisfaire tout à la fois le savant et celui qui n'est attiré vers l'observation de la nature que par le goût du pittoresque.

Parmi ces questions, il en est que M. Lecoq a traitées d'une manière neuve et originale ; telle est celle de l'espèce, qui divise si profondément les naturalistes. Il essaie d'en donner une définition précise en se rapprochant de l'opinion de Geoffroy Saint-Hilaire ; il reconnaît que l'espèce n'est pas fixe, permanente, invariable d'une manière générale ; mais il admet sa stabilité pendant une période géologique : « Il suit, dit-il, l'exemple des astronomes, qui savent très-bien que les étoiles perdront à la suite des siècles leur situation relative, et qui continuent cependant à s'en servir comme points de repère pour leurs calculs et leurs travaux. »

Quelle que puisse être l'opinion des naturalistes sur cette manière de considérer l'espèce, elle conduit M. Lecoq à des considérations intéressantes sur son existence à travers les temps géologiques. Du reste, un des traits les plus saillants du travail de M. Lecoq est la relation constante qu'il établit entre la géologie et la géographie botanique ; pour lui, ce sont deux sciences intimement unies ou plutôt elles constituent une seule et même science qui se partage entre deux directions, l'une vers le passé, l'autre vers l'avenir de notre planète.

La première partie de l'ouvrage comprend en outre la description géologique du plateau central, le mode général de distribution des végétaux à sa surface et le caractère qu'ils impriment au paysage, soit dans le sud, soit dans le nord du plateau, dans les plaines et sur les montagnes, au sein des eaux aussi bien que sur le sol qui en est sorti.

Dans la seconde partie de son travail, M. Lecoq énumère toutes les plantes qui croissent sur le plateau central. Pour chacune d'elles, il consacre d'abord quelques lignes à l'énumération de leurs principaux caractères; puis, après avoir tracé, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un portrait poétique de chaque espèce, il indique avec soin l'époque de sa floraison, l'altitude à laquelle elle se montre et la nature du sol qu'elle affectionne. Enfin, après avoir ainsi relaté une à une la masse des observations qu'un travail non interrompu pendant plus de trente années lui a permis de recueillir, il suit l'espèce qu'il a en vue, loin du plateau central, et, en s'appuyant sur les découvertes nombreuses dont il s'est entouré, il trace ses limites d'expansion. Ces limites varient naturellement d'une espèce à l'autre, et, tandis que quelques-unes s'éloignent peu de la région que M. Lecoq a spécialement en vue, il en est qui ont une puissance d'expansion bien plus considérable.

L'ouvrage est terminé par des considérations générales; c'est sous forme de conclusions que ces considérations apparaissent. Quelques-uns des calculs qui n'avaient été établis que pour chaque espèce sont repris en ce qui concerne les familles et les classes du règne végétal. Les recherches consignées dans les neuf volumes dont l'ouvrage se compose conduisent M. Lecoq, comme il le dit lui-même, à deux ordres de considérations: les unes ont rapport à l'étendue, à la forme et à divers caractères de l'aire d'expansion des espèces; les autres sont relatives à la recherche de l'origine des végétaux qui occupent un point déterminé. L'auteur se pose naturellement cette question: D'où viennent les espèces du plateau central? Il y répond en disant que la flore actuelle de cette contrée est formée: 1° de quelques plantes spéciales probablement créées sur les lieux mêmes; 2° d'espèces antérieures à l'ordre de choses actuel; 3° d'espèces colonisées d'origines très-différentes.

Le livre dont nous venons de dire quelques mots se termine par des conclusions générales sur la végétation de l'Europe; mais, comme le cadre se trouve ici plus étendu, les familles et non les espèces sont prises pour termes de comparaison.

Les bornes d'un article comme celui-ci ne permettent pas de donner une idée suffisamment complète d'une œuvre qui honore le savant professeur de la Faculté des sciences de Clermont; neuf volumes ne peuvent se résumer en quelques lignes. Nous avons voulu seulement appeler l'attention sur un travail considérable qui place le nom de M. Lecoq à côté de ceux des Humboldt et des de Candolle, et qui, dans l'avenir, permettra de le considérer comme ayant contribué

à poser les premières assises d'une science qui n'est qu'à son début. Les difficultés que l'auteur n'a pu résoudre sont inhérentes au sujet lui-même; il n'a pas eu la prétention, dit-il lui-même, de sonder les mystères que Dieu n'a pas encore permis à l'homme de pénétrer.

Les études sur la géographie botanique ont été éditées aux frais de l'auteur. C'est un acte de dévouement à la science aussi généreux qu'intelligent. Commencée le 15 janvier 1854, l'impression a été terminée le 30 juin 1858, après quatre années et demi de travaux de rédaction. Il est le fruit de trente années de recherches et d'observations. Nous sommes convaincu que, suivant le vœu exprimé par l'auteur, il donnera une direction plus spéciale aux études de géographie botanique; qu'il montrera les lacunes nombreuses qui existent encore dans cette partie de la science des végétaux, et que peut-être, en appelant l'attention des amis et des admirateurs de la nature sur des sujets aussi dignes de leurs méditations, il les décidera à parcourir cette voie philosophique qui ramène à chaque instant vers l'auteur de toutes les merveilles de la création.

Agriculture.

Nous n'avons sous les yeux que deux publications périodiques concernant l'agriculture dans la circonscription académique. L'une de ces publications en est à ses débuts, c'est le *Bulletin de la Société d'agriculture du département de la Creuse*. Les premiers numéros sont remplis par les procès-verbaux des séances d'installation des comices organisés dans ce département; le zèle et le dévouement aux intérêts agricoles dont paraissent animés les présidents et les membres de ces comices promettent un concours utile à la rédaction du recueil fondé pour être leur organe.

Le *Bulletin de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme* compte déjà dix-huit années d'existence. Il paraît tous les mois régulièrement, et rend compte, comme l'indique son titre, des travaux de cette Société; elle partage, chaque année, les ressources desquelles elle dispose entre des primes d'encouragement à l'espèce bovine, des récompenses aux agriculteurs, les frais d'impression de son *Bulletin* et le reboisement des montagnes. Cette dernière destination absorbe la plus forte part dans les allocations du budget, et c'est une œuvre assez capitale, soit par la manière dont elle est conduite, soit par les résultats, pour en dire ici quelques mots.

Depuis quinze ans, soutenue par le concours de l'administration

forestière, représentée au début par M. Leclerc, inspecteur des forêts, dont on ne doit pas oublier l'intelligente initiative, la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme a reboisé une surface de quinze cents hectares. Les mille premiers hectares au prix de 70 francs, les cinq cents hectares suivants au prix de 50 francs. Aujourd'hui, grâce à l'expérience acquise, au zèle de tous les agents de l'administration, à la direction intelligente qui leur est imprimée par M. Labussière, inspecteur des forêts, l'hectare des semis revient à 36 francs, l'hectare de plantations à 24 francs. C'est donc, en moyenne, à 30 francs par hectare que l'on est parvenu à réduire la dépense de cette opération; partout où elle a été réalisée, des terrains improductifs donneront aux communes intéressées, dans un avenir prochain, un revenu presque égal au capital employé.

Mais là n'est pas seulement l'intérêt du reboisement. Au milieu des orages qui éclatent sur les pentes dénudées de nos montagnes, les eaux entraînent dans leur cours impétueux du sable, du gravier, des éclats de rocher. Tous ces débris remplissent le lit des ruisseaux, les font déborder, et vont se répandre avec le torrent sur les terres qui en bordent les rives. Le parti que l'on peut tirer du reboisement, pour prévenir ces ravages, a été mis en évidence par l'opération de la Société d'agriculture. Depuis que certains coteaux se couvrent de jeunes plantations, les parties inférieures sont préservées des dangers auxquels elles étaient exposées autrefois, et les habitants du voisinage se plaignent de ne plus trouver dans leurs ruisseaux le sable qu'ils allaient autrefois y chercher pour leurs constructions.

Le reboisement des montagnes n'est pas le seul moyen à employer pour prévenir les ravages des eaux : nous trouvons dans le *Bulletin de 1857* une observation très-judicieuse sur les causes qui rendaient autrefois les inondations moins désastreuses qu'elles ne le sont devenues de nos jours. C'est à M. Eustache de Féligonde, un des vice-présidents de la Société, qu'elle est due. Cet honorable membre fait remarquer, en effet, que, depuis 1789, un grand nombre d'étangs, traversés par des cours d'eau, ont été desséchés. Il cite comme exemple un des affluents du Cher, désigné sous le nom de Buron ou de rivière de Marcillat, qui prend sa source dans le canton de Montaigut (Puy-de-Dôme), et va se jeter dans son confluent, à Sainte-Radégonde (Allier). Dans un parcours de dix kilomètres, entre Montaigut et Marcillat, l'auteur compte vingt étangs desséchés depuis 1789. Ces étangs, servant à alimenter des usines, étaient vides pendant les trois quarts de l'année, jusqu'aux bondes moulinières, c'est-à-dire jusqu'à un mètre trente centimètres au-dessous des de-

versoirs. Ils devaient ainsi tenir lieu de barrages pour la rivière lors des crues.

Si des faits analogues se sont produits sur beaucoup de cours d'eau, on ne saurait être surpris de la plus grande fréquence des crues, puisqu'ils ne trouvent plus, dans la surface de nombreux étangs, des réservoirs qui en retardent la marche.

« Sans doute, comme le fait observer à bon droit M. de Féligonde, presque tous les étangs desséchés ont été transformés en bonnes prairies, et sont devenus un élément de prospérité pour l'agriculture. Mais ces avantages ne peuvent être mis en balance avec les désastres occasionnés par le débordement des fleuves. On s'accorde à reconnaître la nécessité des barrages. Toute la question est donc de savoir si les petits barrages sur les ruisseaux sont préférables aux barrages des grands fleuves. »

En parcourant le *Bulletin* de 1857, on trouve encore un rapport de M. de Tarrieux, président de la Société, sur un nouveau moyen de combattre l'oidium, dont il a constaté le succès ; un exposé très-bien fait des avantages du drainage et des conditions les plus favorables à son application dans la contrée où il habite, par M. Celeyron ; des observations pratiques très-intéressantes sur l'agriculture du pays, par M. Doniol, observations présentées sous forme de lettres qui respirent une conviction basée sur une longue et fructueuse expérience ; une réfutation victorieuse du préjugé qui accuse la culture de la betterave de nuire à la production du blé, par M. Jusseaud ; une monographie très-complète sur la culture du chanvre, par M. Brière ; une étude de la gastro-entérite aphteuse, par M. Martin, et quelques autres travaux du même auteur aussi zélé qu'instruit sur diverses questions intéressant l'élève du bétail, etc., etc. Tous ces travaux, qui attestent l'activité féconde de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme, sont résumés dans le rapport annuel de M. Baudet-Lafarge, secrétaire général de la Société ; on reconnaît, à chaque ligne de ce compte rendu, qu'il est l'œuvre d'un homme très-compétent et très-dévoué aux intérêts de l'agriculture. Son zèle ardent pour le progrès lui a inspiré le désir de voir introduire l'enseignement agricole dans les écoles primaires. Il a fait de ce désir l'objet d'une proposition très-bien motivée ; la Société entière s'y est associée et a demandé que le vœu formulé par son secrétaire général fût accueilli. Ce serait un nouveau service qui viendrait se joindre à ceux que le Gouvernement a déjà rendus à l'agriculture. Nous ne saurions mieux terminer cet article que par l'hommage très-juste que lui rend, sous ce rapport, M. Baudet-Lafarge.

« Ce sera un des traits caractéristiques de notre temps que cette multiplicité et cette variété d'encouragements donnés à l'agriculture, surtout depuis quelques années. Après les Sociétés et les Comices, nos gouvernements, qui s'étaient bornés à les aider, ont voulu à leur tour avoir leur grand concours pour exercer directement leur action propre. Honneur à eux pour s'être ainsi associés à ce généreux dévouement ! Cette année a vu fonder un genre de primes tout nouveau ; sa signification est de démontrer en quelle haute estime l'agriculture est tenue de nos jours. Son effet sera de faire naître la plus noble émulation entre les hommes qui s'y adonnent. Je veux parler de la prime d'honneur ou plutôt des dix primes d'honneur que les agriculteurs du département, dans chacune des dix circonscriptions de concours régionaux auront à se disputer à tour de rôle. Cette institution sera comme le couronnement de l'édifice, et nous ne saurions voir avec indifférence que l'arrêté ministériel qui la créa porte la signature d'un de nos compatriotes. »

H. AUBERGIER,

*Doyen de la Faculté des sciences
de Clermont.*

INVENTIONS OU APPLICATIONS SCIENTIFIQUES INÉDITES, FAITES DANS
LE RESSORT ACADÉMIQUE DE NANCY EN 1857.

*Le féculomètre ou appareil destiné à déterminer la richesse des fécules,
par M. Bloch, manufacturier à Tomblaine (Meurthe).*

On connaît l'importance que la fécule a prise dans l'industrie moderne : elle sert à la fabrication du glucose ou sucre analogue au sucre de raisin, à la fabrication des gommes, à la préparation des apprêts et des couleurs et à une foule d'autres usages ; il n'est donc pas étonnant que les intéressés se soient souvent enquis d'un moyen pratique qui permette d'évaluer la richesse réelle de ce produit qui se présente habituellement à un degré d'humidité fort variable. Au nombre de ces intéressés se trouvent, en première ligne, les fabricants de glucose et spécialement ceux qui emploient la fécule humide, appelée aussi *fécule verte*.

Dans cette fabrication des glucoses, où les produits sont vérifiés par la Régie, on a souvent remarqué des pertes et des excédants dont on ne connaissait pas l'origine. Aux termes de la loi qui régit la matière, 100 kilogrammes de fécule sèche ou 150 kilogrammes de fécule verte doivent produire 100 kilogrammes de glucose. Or, il existe, entre la fécule sèche et la fécule verte, toute la série d'hydratation intermédiaire de 10 à 50 p. 0/0. D'après cela, il est clair qu'une fécule donnera plus ou moins de glucose suivant qu'à poids égal elle contiendra moins ou plus d'eau.

La même difficulté se présente parfois sous une autre forme dans les fabriques d'indiennes où la fécule sert notamment pour l'apprêt des étoffes et des couleurs. Tout en suivant les proportions prescrites, il arrive souvent que l'apprêt est trop épais ou trop liquide et, par conséquent, ne remplit pas le but auquel on vise.

Nous ne passerons pas en revue les divers moyens qu'on a successivement employés pour déterminer la proportion d'eau contenue dans la fécule ; le chimiste, sans doute, n'est pas en peine de méthodes lorsqu'il peut y mettre le temps et les soins nécessaires ;

mais dans la vie industrielle ces sortes d'opérations doivent marcher vite et ne pas demander trop de soins.

M. Bloch a été, plus que personne, à même d'apprécier ces difficultés. Directeur de l'usine à glucose de Tomblaine, près de Nancy, fils du manufacturier qui, le premier, a fabriqué cette matière sucrée sur une grande échelle, ancien préparateur de chimie à la Faculté des sciences de Strasbourg, M. Bloch allie la théorie à la pratique ; nos lecteurs peuvent en juger par les autres travaux qu'il a publiés sur des sujets pratiques ou théoriques, soit dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, soit dans le *Bulletin* de la Société industrielle de Mulhouse.

Le procédé dont il est question ici est en usage à la manufacture de Tomblaine ainsi qu'à l'usine-mère de Duttlenheim (Bas-Rhin) ; il est basé sur la connaissance de quelques faits théoriques que M. Bloch a eu le mérite de constater le premier ; le fait principal est que : *la fécule en se combinant à l'eau jusqu'à son maximum d'hydratation, forme un hydrate défini qui occupe un volume toujours constant.*

Le procédé consiste donc à opérer avec un tube gradué dont on détermine le degré en employant un poids donné de fécule extrêmement pure qu'on délaye dans un excès d'eau distillée ; en abandonnant le mélange dans le tube gradué, on n'a qu'à mesurer le volume occupé par la fécule qui s'est déposée dans le sein du liquide. Le volume indiqué correspond à celui affecté par la fécule pure et sèche.

Cette opération, très-simple en apparence, présentait des difficultés assez sérieuses : et d'abord quelle espèce de fécule prendrait-on pour type ? est-ce la fécule desséchée à 140° dans le vide, ou celle qui a été séchée à 160° dans un courant d'air sec ? Dans ce dernier état, la fécule n'est pas maniable, car elle absorbe vivement l'humidité ; la fécule type employée, est donc la fécule séchée dans le vide.

On nous pardonnera de ne pas faire l'historique des diverses difficultés que M. Bloch eut à éluder avant d'arriver à son but : il voulait obtenir un appareil pratique, il fallait donc tenir compte des circonstances dans lesquelles est placé le fabricant. Le volume au maximum d'hydratation a été déterminé avec de la fécule délayée dans de l'eau distillée, mais c'est d'eau commune que se servira habituellement le praticien ; or, le volume de la fécule déposée diffère suivant la nature des liquides employés.

Après bien des essais, l'auteur a reconnu que l'eau à employer

est de l'eau potable de puits ou de rivière, ou bien encore, une liqueur titrée composée d'eau distillée tenant en dissolution cinq décigrammes de chlorure de sodium.

Le *féculomètre* est certainement appelé à rendre des services ; il mérite, par conséquent, d'être mis à la connaissance des personnes qui manient en grand la fécule et ses dérivés.

Procédé de séparation des principes solubles des matières organiques, à l'aide des tables d'hydroextraction, par M. Kessler, manufacturier à Metz.

La question de la séparation des principes solubles est une de celles qui préoccupent beaucoup l'industrie moderne. Posée d'abord dans le laboratoire de la pharmacie à l'époque où le pharmacien préparait lui-même ses médicaments, elle y a été résolue d'une manière très-simple et parfaitement applicable à une petite échelle ; la plante à extraire est réduite en poudre ; cette poudre est ensuite humectée avec le véhicule, eau ou alcool, qu'il s'agit d'employer, puis on introduit dans un entonnoir, on tasse légèrement et on verse de temps à autre, par-dessus la poudre, un peu du liquide qui doit enlever les principes solubles ; par un effet physique aujourd'hui expliqué (l'endosmose), le véhicule, l'eau par exemple, en arrivant au contact de chaque parcelle de poudre, en déplace le liquide qui l'imprègne ; ce liquide, chargé des principes qu'il a pu dissoudre, s'écoule par la partie inférieure de l'entonnoir et fournit ainsi un extrait passablement concentré et pur, car il a été obtenu à froid. Ce procédé est connu sous le nom de *procédé par déplacement*.

Au contraire, par l'extraction à chaud, par voie de décoction, par exemple, les principes organiques s'altèrent promptement et se transforment en une matière noire qui n'a plus que des rapports éloignés avec les substances recherchées.

Le procédé par déplacement réussit donc en petit ; mais c'est en vain qu'on a cherché à l'appliquer dans la grande industrie, et cependant la question intéresse au plus haut point les fabricants de sucre, les distillateurs et les fabricants de garance ou de garance lavée. En ce moment encore, l'extraction de ces matières se fait par voie d'expression et ne peut être appliquée sans une grande dépense de force, une installation assez importante, une manutention compliquée, un entretien dispendieux et des pertes notables de substance.

Plus d'une fois on a tenté d'appliquer à ces traitements le principe de l'extraction par déplacement ; pareil procédé a été, entre autres, introduit dans plusieurs distilleries des environs de Nancy par le docteur Turck, de Malzéville ; cependant il a été abandonné, soit parce qu'il n'a pas été pratiqué convenablement, soit à cause des *voies d'eau* qui se formaient dans la pulpe des betteraves, ce qui rendait le déplacement inégal et entraînait à des pertes.

C'est, notamment, ce qui arrive lorsque la substance à extraire est en couche mince. Lorsque, au contraire, on opère sur une couche épaisse, il s'opère peu à peu et par le propre poids de la substance, et dans ses couches intérieures, un tassement qui ne tarde pas à entraver la filtration, et comme ce tassement s'effectue proportionnellement à la hauteur de la pulpe et de l'eau superposée, on n'arrive point à un meilleur résultat en plaçant cette pulpe sous la pression d'une colonne d'eau.

Ces deux causes, on le voit, forment une sorte de dilemme dont il semble difficile de sortir, et cependant le problème est résolu, grâce à une disposition aussi simple qu'ingénieuse imaginée par M. Kessler, manufacturier à Metz.

M. Kessler étale en *couches minces* la matière à extraire ; il évite les *voies d'eau* et régularise le déplacement au moyen d'un certain mouvement qu'il imprime, par intervalles, à la pulpe. Cette dernière est étalée sur des tables allongées disposées comme nous allons le dire, et auxquelles leur auteur donne le nom de *tables d'hydro-extraction*.

Une table pareille est formée d'une sorte de plancher imperméable à l'eau, légèrement incliné, déversant à l'extérieur et entouré de rebords d'environ 25 centimètres de haut. Sur ce fond sont disposées quatre à cinq traverses de 5 à 10 centimètres de hauteur, sur lesquelles on cloue transversalement un grillage de petites lattes parallèles ayant un centimètre carré de section et espacées d'un centimètre. Sur ce treillage, on applique une toile d'emballage très-grossière, de manière à le couvrir en entier. Rien, on le voit, de plus simple que cette construction, rien de plus facile que son emploi : on brasse la pulpe de betterave ou la poudre fine de garance avec une quantité suffisante d'eau ou de jus pour produire une bouillie homogène. On verse cette pâte liquide sur la table et on l'égalise en glissant sur sa surface et sur ses bords une règle droite en bois. La hauteur de la couche doit être de 12 centimètres environ pour la betterave, de 7 centimètres environ pour la garance, suivant son degré de finesse ou de viscosité. La table étant ainsi chargée, on l'asperge

uniformément d'eau à l'aide d'un tube percé de trous ou mieux d'une fente longitudinale, ce qui rend son nettoyage plus facile.

On arrête deux ou trois fois l'arrosage pour *couper la table*. Cette opération s'exécute avec une feuille de tôle rigide aussi longue que la largeur de la table, aussi large que l'épaisseur de la couche de pulpe. On la place à 6 centimètres de l'un de ses petits côtés et on l'enfonce verticalement jusqu'à ce que son tranchant soit arrivé contre la toile; puis, la faisant tourner sur ce tranchant comme charnière, on l'incline sous un angle de 45° et on l'enlève pour la replacer à 6 centimètres plus loin; une seconde couche de pulpe est rabattue sur la première, et ainsi de suite jusqu'à l'extrémité opposée de la table. On cesse d'arroser lorsque les jus ne marquent plus que 1°; on peut prendre des jus faibles pour commencer l'opération.

M. Kessler a récemment rendu plus rapide l'opération du coupage, en remplaçant la lame unique par un couteau composé de huit lames parallèles s'inclinant toutes en même temps.

Lorsque la pulpe est bien lavée, on la met en tas; la pression exercée sur les couches inférieures est alors assez forte pour donner une extraction à 85 p. 100.

Voilà sommairement le procédé tel que M. Kessler l'a appliqué, dès 1854, dans une distillerie de la Robertsau, près de Strasbourg, et tel qu'il l'a installé depuis à Metz. Les avantages offerts par ce procédé sont assez importants: une table d'hydro-extraction, capable de traiter 5,000 kilogrammes de pulpe par jour, peut se construire à raison de moins de 100 fr. Deux ouvriers suffisent pour soigner, arroser et couper six de ces tables.

Chaque opération dure une heure environ.

Les jus sont très-limpides et fermentent avec une grande facilité, surtout lorsqu'on a mêlé la pulpe avec deux milligrammes d'acide sulfurique. Les pulpes sont excellentes, se vendent et se conservent parfaitement.

Appliqué à la garance, ce procédé fournit des jus concentrés et une matière très-bien extraite.

Ce procédé réussit aussi bien dans les grandes usines que dans les plus petites exploitations agricoles, pourvu que celles-ci comportent l'emploi d'une râpe. Il permet d'ailleurs une grande propreté, la plus grande économie d'établissement et de mise en œuvre, et le plus complet départ du sucre.

Nouveau mode d'aimantation des roues de locomotives,
par M. J. Nicklès.

Ce travail, encore inédit, fait suite aux Recherches que j'ai publiées, en 1852 et 1853, sur l'adhérence magnétique et les électro-aimants (1). Depuis lors, j'ai eu l'idée d'un perfectionnement que j'ai mis à l'étude, à la demande de M. le directeur du Conservatoire impérial des arts et métiers, par suite de l'ordre qui lui avait été donné par S. M. l'Empereur de reprendre les expériences sur l'aimantation de roues de locomotives, expérience que j'avais instituée, en 1852, au chemin de fer de Lyon.

Ces recherches avaient pour but de mettre les convois en état d'être équilibrés par des moteurs plus légers que ne le sont les locomotives usitées, et d'apporter ainsi une grande économie, non-seulement dans la construction des voies ferrées, mais encore dans leur exploitation; de plus, elles tendaient à rendre possible la création de chemins de fer vicinaux même dans des pays de montagnes.

Si, en effet, une locomotive suffisamment puissante, mais légère, possédait autant d'adhérence qu'une machine deux ou trois fois plus lourde, le but qui vient d'être tracé serait justifié par les conséquences que voici. On pourrait :

1° Construire des voies ferrées avec des rails plus légers, et, par conséquent, beaucoup moins coûteux ;

2° Adopter des pentes plus fortes, et éviter, par conséquent, des travaux d'art dispendieux ;

3° Mieux utiliser la vapeur de la locomotive, en supprimant le patinage des roues au moment du départ ou par le temps de verglas ou de brouillard :

4° Eviter les retards ou les arrêts causés par le manque d'adhérence, et, par conséquent, prévenir les accidents qui peuvent en être la suite.

De plus, par la manière dont l'adhérence magnétique est produite, on peut arriver à un résultat irréalisable avec tout autre système, savoir : de supprimer l'adhérence là où elle est superflue, de la provoquer, au contraire, là où elle est nécessaire, et de la proportionner, enfin, à la charge à équilibrer ou aux obstacles à franchir.

Toutes ces opérations ne demandent que la peine d'établir ou d'in-

(1) Bulletin de la Société d'encouragement, 1852 et 1853. — Thèse de physique présentée à la Faculté des sciences de Paris en juillet 1853.

terrompre la communication électrique de la manière dont cela se pratique au télégraphe.

Nous passerons sur les difficultés que j'eus à combattre au début ; la science d'alors ne s'était pas encore occupée d'aimanter des roues en mouvement ; j'y parvins à l'aide d'un système d'électro-aimants nouveaux que j'appelle « *électro-aimants para-circulaires* ; » l'expérience en a été faite sur tout un convoi au chemin de fer de Lyon, devant une commission officielle ; le rapport de cette commission, déposé au ministère des travaux publics, constate un effet utile d'environ $8 \frac{1}{2}$ p. 100 développé par le procédé des électro-aimants para-circulaires.

C'était le premier essai fait en grand. Or, une idée théorique qui, traduite en fait, conduit, dès le premier essai, à 8 0/0 d'effet utile, mérite sans doute d'être poussée plus loin. La première machine à vapeur n'en avait pas donné autant. Je persistai donc ; l'expérimentation en grand avait fait connaître la défectuosité de mon procédé ; j'y remédiai au moyen d'un autre système d'électro-aimants, les *électro-aimants circulaires*, que j'appelle ainsi parce qu'ils sont aimantés à leur pourtour ; cette disposition les rend également applicables à la transmission du mouvement, c'est ce qui leur a valu le nom de *poulies magnétiques* ; en Allemagne, on les appelle « *magnetische spulen*. »

A cette disposition ils sont redevables d'une qualité qui manque à leur prédécesseurs, les *électro-aimants para-circulaires* ; c'est que leur adhérence ne diminue pas sensiblement avec la vitesse de rotation, tandis que, chez ces derniers, l'adhérence de l'électro-aimant au rail ou à une poulie en fer décroît rapidement à mesure que la vitesse de rotation augmente ; j'en ai donné la raison dans le travail cité plus haut ; j'y ai fait voir que le décroissement n'est pas encore sensible à raison de 2,000 tours par minute.

Les électro-aimants nouveaux issus de ces recherches ont été suffisamment décrits dans les traités de physique parus depuis, pour que je puisse me dispenser de les détailler. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il suffit de savoir en quoi consistent les électro-aimants circulaires. Un électro-aimant circulaire consiste en deux cercles de fer séparés par un moyeu de même métal ; c'est, en un mot, une poulie à gorge, en fer, avec cela de particulier que c'est dans la gorge qu'on enroule le fil conducteur de l'électricité ; la bobine électrique, qui embrasse ainsi le moyeu et qui remplit la gorge de la poulie, peut être fixe ou mobile ; dans le premier cas, la poulie peut tourner librement sur elle-même et être aimantée par la bobine sans

toucher à celle-ci ; dans le second cas, au contraire, la bobine est solidaire du mouvement de la poulie, et tourne avec elle.

On voit déjà comment ce mode d'aimantation peut être appliqué aux roues motrices. Un train de roues, en effet, peut être considéré comme une poulie à gorge, dont le moyeu est représenté par l'essieu ; les roues y font l'office des cercles polaires ; en enroulant du fil de cuivre autour de l'essieu, on obtient une bobine parfaitement apte à aimanter le train de roues du moment où elle sera placée dans le circuit de la pile ; le magnétisme développé dans l'essieu se portera aux extrémités de celui-ci ; de là, il se répandra sur les roues, et, en vertu de cette tendance du fluide magnétique de se porter surtout à la circonférence, la majeure partie se localisera sur le bandage de la roue et donnera à celle-ci, en chacun de ses points, une puissance d'aimantation, de l'importance de laquelle on peut se faire une idée, quand on songe qu'un petit électro-aimant circulaire de 13 centimètres de diamètre a donné, avec deux éléments de pile et une armature appropriée, une attraction au contact qui allait jusqu'à 150 kilogrammes.

Voilà le principe qui préside à la construction de ces roues ; s'il est facile à comprendre, il est un peu plus difficile à appliquer, car on sait bien qu'en matière de chemin de fer tout ce qui tient au matériel roulant doit être à l'épreuve du choc, du feu et des vibrations ; il doit être construit de manière à fonctionner en tout temps et à ne pas se déranger facilement.

J'ai fait voir ailleurs comment la chose est possible pour des électro-aimants circulaires chargés de transmettre le mouvement ; dans le cas spécial de l'aimantation des roues de locomotives, l'hélice d'aimantation se compose de trois bobines ; l'une établie à demeure, et dans laquelle l'essieu moteur tourne à fou et sans frottement ; les deux autres fixées sur la roue et solidaires de son mouvement ; ces trois bobines, en définitive, n'en font qu'une seule, puisqu'elles communiquent entre elles par le moyen de la boîte à graisse, car il ne faut pas perdre de vue que l'essieu fait corps avec les roues, et tourne avec elles, tandis que la boîte à graisse est fixe.

Pour faciliter la propagation du fluide magnétique et pour en augmenter l'intensité, je propose de prendre des roues pleines, légèrement évidées à l'intérieur ; c'est dans cette cavité circulaire que je loge une bobine enroulée autour du moyeu, dont le diamètre ne doit pas dépasser celui de l'essieu moteur.

Une fois logée dans cette cavité, la bobine peut être recouverte d'une plaque de cuivre aussi épaisse que l'on voudra, de manière à la protéger contre toute espèce d'accidents.

Elle est ensuite reliée à la bobine de l'essieu de la manière qui vient d'être indiquée.

Cette disposition convient spécialement aux locomotives à cylindres extérieurs ; avec quelques modifications dans les détails, elle peut être appliquée aux machines à cylindres intérieurs.

Je le répète, ce perfectionnement n'a pas encore été exécuté ; il est sur le point de l'être, d'après ce qu'en dit le rapport de la commission de la pile à Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, rapport inséré dans le *Moniteur* du 9 mai 1858.

Un duplicatum de mon travail existe au ministère de l'instruction publique, où il a été déposé au mois de mai 1857. Il n'a été, de ma part, l'objet d'aucune espèce de monopole ; c'est aux frais de l'Empereur qu'il doit être exécuté ; le résultat en revient donc de droit au domaine public.

J. NICOLÈS.

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

HISTOIRE DES COMMUNAUTÉS DES ARTS ET DES MÉTIERS DE L'AUVERGNE, ACCOMPAGNÉE DES BANNIÈRES QUE PORTAIENT CES COMMUNAUTÉS AVANT 1789, par J.-B. Bouillet. — Clermont-Ferrand, 1857. In-8° de 424 pages et 35 planches lithochromées.

Il n'est personne qui nie que l'histoire des arts et des métiers ne soit appelée à tenir désormais une place considérable dans le vaste champ des études historiques. Aussi voyons-nous journellement se produire d'importants travaux se rattachant de près ou de loin à cette matière. Mais, reconnaissons-le tout d'abord, c'est à l'un des esprits les plus doués et les plus ardents du siècle dernier que l'on doit l'élan qui nous a portés vers ce côté utile et pratique de l'histoire, côté jusqu'alors si négligé. Diderot, dans sa grande et belle conception d'un monument à élever à l'ensemble des connaissances humaines, avait fait avec raison une large part aux arts pratiques. On sait que l'Encyclopédie contient une foule de savants traités sur les arts mécaniques, travaux qu'il avait su provoquer et recueillir de toutes parts. On s'occupait beaucoup alors des sciences naturelles et physiques, et il était tout naturel que l'on en vint à donner plus d'attention qu'on ne l'avait fait jusqu'alors aux diverses applications de ces sciences aux arts et à l'industrie. Le siècle, en finissant, avait vu un roi de France bon géographe et qui ne dédaignait pas de s'occuper de serrurerie. L'Émile avait préconisé l'art du menuisier.

De grands seigneurs s'amusaient à faire des ouvrages au tour. Et si dans tout cela il y avait bien, il faut en convenir, un peu d'enfantillage, au fond pourtant il en devait rester quelque chose de sérieux et de bon. C'était d'apporter plus d'attention au travail manuel, et, par une conséquence naturelle, d'en faire plus de cas. De nos jours, en présence de ces fêtes splendides de l'industrie qui nous sont données, quel esprit un peu curieux ne se demande comment le travail de la main de l'homme a pu produire tant de choses et par quel chemin il a passé pour en arriver là. La vue des produits d'un art amène donc avec elle le désir de savoir son histoire. De là cette tendance que nous signalions, tendance que favorise de plus en plus le goût du public. Faveur un peu dangereuse pourtant, car elle exige en retour des écrivains auxquels elle s'adresse des connaissances spéciales unies à un savoir général. Publier des textes sur ce qui se rattache aux arts industriels ne suffit pas, il est nécessaire de les expliquer, et pour cela il faudrait, comme on dit vulgairement, être du métier. Quelle rude tâche en effet pour un pauvre homme de lettres, et qui n'a que des livres devant lui, que de comprendre et faire comprendre une foule de textes qui s'offrent à lui et dont il soupçonne plus ou moins l'importance, sans pouvoir toutefois la démontrer pleinement. Ici, c'est un inventaire de la garde-robe de Charles V. Mais a-t-il un journal des modes du temps pour le lui expliquer ? Là c'est un traité important sur la pratique des arts mécaniques. Mais où est le savant qui lui en fournirait la théorie ? Au siècle dernier, un bon exemple de ce genre a été donné par un savant modeste autant que zélé et consciencieux. Secousse, appelé à travailler au grand Recueil des ordonnances du Louvre, trouvait sur son chemin une foule de pièces relatives aux métiers et remplies de mots techniques, et, pour tâcher d'en donner une notion claire, il ne craignit pas de s'adresser à tous les hommes spéciaux de son temps. Si nous voulions poursuivre notre idée, nous dirions encore, aujourd'hui, par exemple, que l'on recueille avec tant d'empressement ces antiques tissus dont on voit quelques rares échantillons dans nos musées, ne serait-ce pas trop de tel savant professeur du Conservatoire des arts et métiers pour nous les bien faire connaître ? En résumé, il faut regarder comme tout à fait insuffisante la connaissance des textes en fait d'art ou d'industrie tant qu'elle ne sera pas vivifiée par l'examen et le jugement des savants spéciaux en chaque partie.

Ces réflexions nous ont été suggérées par la lecture du livre que nous annonçons. L'auteur, en l'intitulant : *Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne*, s'engageait par là même à nous

donner un tableau aussi complet que possible des arts et de l'industrie, considérés surtout au point de vue de sa province. Son livre contient-il bien tout ce que le titre promet ? c'est ce qu'il convient d'examiner. Assurément il est fort intéressant, et il y a déjà du mérite à avoir su réunir jusqu'à cent soixante-treize bannières de corps de métiers. Mais cela ne suffisait pas pour constituer une histoire de ces métiers, et c'est ce qu'a fort bien compris l'auteur. Aussi nous donne-t-il sur chacun de ces métiers une courte notice où il a cherché quels étaient ses commencements, son organisation et ses développements. C'est ainsi qu'il passe successivement en revue plus de quatre-vingts métiers exercés, les uns ou les autres, dans les villes d'Allanche, d'Ambert, d'Aurillac, de Bles'e, Brioude, la Chaise-Dieu, Chaudesaigues, Clermont, Cournon, Courpière, Ennezat, Issoire, Langeac, Maringues, Maurs, Montaigut, Montferrand, Murat, Pierrefort, Saint-Germain-de-Lembron, Sauxillanges, Thiers et Vic-en-Carladès. En tête de chaque notice, il a soin d'indiquer le patron de la corporation, quand il est connu, ce qui est le cas le plus fréquent ; puis, après quelques mots d'explications sur chaque métier, explications qui n'étaient peut-être pas toujours indispensables, comme, par exemple, pour ce qui est de l'apothicaire, de l'aubergiste, du barbier et autres semblables, il entre, ce qui est beaucoup plus utile, dans l'examen des statuts, et termine par la description des armoiries de chaque bannière. Tout cela est rangé dans l'ordre alphabétique des métiers, ordre bon et commode dans bien des cas, mais qui a ici l'inconvénient de rapprocher des choses très-diverses, comme par exemple de nous parler des tailleurs de pierres immédiatement après les tailleurs d'habits, quand ces derniers se trouveraient moins dépayés à coup sûr étant mis à côté des cardeurs et des foulons. Quoi qu'il en soit de cette petite chicane, que, dans notre prédilection pour l'ordre méthodique en pareille matière, nous faisons ici à l'auteur, nous n'en rendrons pas moins justice au soin et à la conscience qu'il a apportés à chacune de ses notices en particulier, et si, pour la plupart des métiers dont il nous parle, il n'y a rien qui soit plus particulier à l'Auvergne qu'à tout autre pays, nous reconnaissons volontiers que ce n'est pas toujours le cas dans son livre, et qu'on y trouve des détails propres à sa province, détails significatifs et utiles. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'article Cardiers, il nous apprend que, bien que ceux de l'Auvergne eussent la faculté de préparer et de fabriquer eux-mêmes les cartes, ils préféraient s'en approvisionner à Paris, et mieux encore en Hollande. A l'article Carriers, il nous donne d'intéressants détails sur l'origine des cartes

à jouer, puis nous apprend que la ville de Thiers en a eu plusieurs fabriques qui ont été pendant longtemps les plus considérables du royaume. A ce propos, il cite l'opinion de Montaigne, dans une note que nous reproduisons textuellement. « A son retour d'Italie et de Suisse, vers 1580, le philosophe Michel Montaigne passa par Thiers et visita la fabrique de cartes de *Palmier* : « Il y a, dit-il, autant de façon à cela qu'à une autre bonne besogne. Les cartes ne se vendent « qu'un sou les communes, et les fines deux. » Nous savons gré à l'auteur des moindres détails quand ils nous apprennent quelque chose de particulier sur l'Auvergne. Par exemple que le frêne était le bois le plus estimé des charrons en Auvergne; que la production du chanvre y était des plus abondantes, etc., etc. Tout cela, nous l'avouons de bonne grâce, nous intéresse un peu plus que de savoir que Mithridate a été apothicaire, ou encore que l'Auvergnat Gerbert (Silvestre II) a été l'inventeur de l'échappement en horlogerie; ce qui est un conte. Nous aimons bien mieux que l'auteur nous dise, comme il le fait, que ce fut Colbert qui établit les premières fabriques de dentelles à Aurillac; que depuis une vingtaine d'années on a repris activement à Clermont-Ferrand la fabrication des vitraux. Nous le suivons bien plus volontiers quand il nous signale la perfection des papeteries d'Ambert et de Thiers, quand il nous nomme les carrières qui ont fourni les pierres de la cathédrale de Clermont, en un mot chaque fois qu'il nous donne des détails précis et particuliers à l'Auvergne, car c'est là ce que nous avons cherché avant tout dans son livre et ce que sans doute le public y cherchera comme nous.

Ainsi, sans prétendre ôter rien par là au mérite réel de l'ouvrage, nous dirons qu'à nos yeux, du moins, le côté iconographique du livre de M. Bouillet a quelque chose de plus neuf et par conséquent de plus intéressant que le côté purement historique. Car on y trouve, comme nous l'avons déjà dit, cent soixante et treize bannières différentes de métiers, qui toutes y sont richement reproduites avec leurs vives couleurs et même avec le luxe des or et des argent, au moyen de la lithochromie. La seule chose que nous regrettons ici, c'est que l'auteur n'ait pas cru nécessaire de nous dire à quelles sources il a puisé pour réunir tant de bannières armoriées. Est-ce dans un armorial figuré, ou simplement dans un armorial écrit, et, dans l'un ou l'autre cas, s'agit-il d'une pièce d'archives ou de bibliothèque publique, ou simplement d'un manuscrit privé? C'est ce qu'il nous est impossible de deviner. Cependant, d'après l'inspection des planches, nous penchons à croire que c'est d'après une description écrite

de ces bannières que l'auteur les aura fait dessiner. Evidemment, aucun armorial figuré, un peu ancien, n'aurait une telle correction dans les dessins. Quoi qu'il en soit de nos doutes et de nos exigences, disons au moins quelques mots de ces belles planches. Toutes les bannières que nous donne M. Bouillet peuvent, au point de vue du dessin, se ranger sous trois classes : les bannières héraldiques, les bannières où sont représentés les patrons des corporations, enfin celles qui offrent les instruments ou les produits des métiers. Celles de cette dernière classe sont de beaucoup les plus nombreuses, et il va sans dire qu'ici, comme ailleurs, les apothicaires ont des mortiers, les chirurgiens des lancettes, les maçons des marteaux, les charpentiers des cognées, les notaires des plumes, etc. Les perruquiers de Riom s'attachent bien strictement à cette règle, car ils portent d'argent à la perruque de sable. Pour ce qui est des bannières à patrons, elles s'expliquent d'elles-mêmes. Quant aux bannières à pièces héraldiques, elles soulèveraient bien quelques petites questions de détail, qu'il serait trop long de traiter ici. Disons seulement que l'*Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne* contient l'un des armoriaux de bannières les plus riches et les plus neufs. Il a eu pourtant des précédents, et même en dehors de la France. Et par exemple, le grand Atlas de Bowen en 47 cartes, contient, à celle du Middlesex, les blasons des 92 corporations de métiers de Londres, chacune avec sa date. Ainsi on y voit que celle des bouchers (*butchers*) remonte à Henri II, celle des boulangers (*bakers*) à Edouard II. Entre autres choses on peut y remarquer, non sans quelque intérêt, que la corporation des fabricants d'épingles (*pinemakers*) ayant été instituée par Charles I^{er}, Cromwell voulut à son tour avoir la sienne, qui est celle des fabricants d'aiguilles (*needlemakers*).

Le tome XVI du *Recueil des ordonnances du Louvre* contient, précisément sur la matière qui nous occupe, un document trop important pour le passer ici sous silence. Nous voulons parler de la grande ordonnance de 1467 sur les bannières des métiers de la ville de Paris. Cette ordonnance, qui n'est rien moins qu'un armement formidable des gens de tout état qui se trouvaient dans Paris, fut une idée politique conçue et vigoureusement exécutée par Louis XI, ce roi qui avait de bonnes raisons pour bien connaître sa ville de Paris, et cela au beau milieu de la guerre du Bien public (1466). Cette pièce est doublement curieuse, tant au point de vue de l'énumération complète des métiers qu'elle contient, qu'à celui du rôle tout politique qu'on leur fait jouer. Elle est datée de Chartres, du mois de

juin 1467, et contresignée de l'évêque d'Evreux (le cardinal de La Balue) et du maréchal de Lohéac, deux des plus affidés conseillers du redoutable monarque. Elle contient 27 articles et commence par un préambule où le roi annonce hautement son intention d'armer, pour la sûreté et tuition de sa bonne ville de Paris, les gens de tout état qui s'y trouvent. Sur ce, ses commissaires, d'accord avec les habitants, décident par le premier article que tous les gens de métier et marchands de la ville de Paris seront répartis en soixante et une compagnies ou bannières. Cet article donne l'énumération de tous les métiers, les uns, les plus importants, formant chacun à eux seuls une bannière, les autres réunis, deux à deux, trois à trois ou eu plus grand nombre pour composer également une bannière. Cet article, comme on le voit, est instructif, non-seulement en ce qu'il donne la liste complète et officielle de tous les métiers qui s'exerçaient dans Paris en 1467, mais encore parce que, d'après le mode même de composition de ces bannières, on voit du premier coup d'œil que ces métiers avaient le plus d'importance, du moins d'après leur force numérique. On y remarque des métiers dont le nom seul est significatif et qui devaient alors être nouveaux. Tels, par exemple, les lunetiers, qui forment une bannière avec les merciers et les tapissiers sarrasinois, qui eux étaient connus depuis longtemps. L'article 2 porte que chacune de ces soixante et une compagnies aura une bannière à croix blanches accompagnées « de telles enseignes et armoiries que lesdiz mestiers et compagnies adviseront. » L'article 3 met à la tête de chaque compagnie ou bannière un principal et un sous-principal, élus par les chefs d'hôtel de chaque métier en présence de commissaires au Châtelet délégués à cet effet, et entre les mains desquels ils devront prêter serment. Comme ce serment est l'âme même de l'ordonnance et en fait connaître tout l'esprit, nous croyons nécessaire de le rapporter ici textuellement.

« Vous jurez à Dieu et sur les saintes Evangilles, que vous serez bons et loyaux au roy, et le servirez envers tous et contre tous qui pevent vivre et morir, sans quelconque personne excepter; obéyrez au roy, à ses lieutenans ou commis, en ce que vous sera ordonné, et yrez et vous trouverez ès lieux qui vous seront ordonnez, et conduirez voz bannières et ceulx qui se sont ordonnez soubz icelles en armes et habillemens ainsi qu'il appartient, et vous employerez de tout vostre pouvoir de faire et accomplir tout ce que de par le roy notredit seigneur, sesdis lieutenans ou commis, vous sera commandé et ordonné, comme bons, vrayz et loyaulx subgetz, et jusques à la mort. Et ne ferez, ne procurerez, ne souffrirez faire ne

• procurer, aucunes séditions, rumeurs, tumultes, commocions, entreprinses, ne autres choses contraires ou préjudiciables au roy, ne à sa seigneurie, ne contre son vouloir et entencion. Et se vous savez aucunes machinacions, conspiracions, entreprinses, monopoles, tumultes, commocions ou autres choses que aucuns vueillent ou s'efforcent faire contre et au préjudice du roy, de sadite seigneurie et de son vouloir et entencion, ilz le révéleront incontinent au roy ou à sesdis lieutenans ou commis, sur peine d'en estre pugniz comme rebelles et désobéissans au roy. Et avec ce, promectez et jurez, que ne assemblerés, ne ferez ou souffrez assembler ne mettre en armes, ceulx de vostre banière, et ne les menerez ne conduirez, ne ferez mener ne conduire en aucuns lieux pour user de quelque voye de fait ne autrement, en quelque manière que ce soit, sinon que se soit par l'ordonnance et exprès congé et licence du roy ou de sesdis lieutenans et commis, sur la peine que dessus.»

On le voit, il était impossible de mieux prévoir les conséquences de la mesure prise et de donner un plus fort contrepois à la force terrible qu'on mettait en jeu. Au reste, toute l'ordonnance, à la quelle nous renverrons le lecteur, est pleine des précautions les plus fermes et les plus sages pour diriger et contenir cette armée d'un nouveau genre, qu'un roi comme Louis XI, ne craignait pas de créer dans la première ville de son royaume.

Le lecteur voudra bien nous pardonner cette longue digression, justifiable jusqu'à un certain point par le désir où nous étions d'appeler son attention sur le rôle politique qu'ont pu jouer quelquefois les corporations de métiers. D'ailleurs, l'histoire est là pour en témoigner. On sait ce qu'ont fait les bouchers cabochiens, et quelle part ont prise dans les émeutes de la Fronde, les fripiers des halles.

L. DOUET-D'ARCO.

HISTOIRE DE LA VILLE DE PARTHENAY, DE SES ANCIENS SEIGNEURS ET DE LA GÂTINE DU POITOU, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution, par *M. Bélisaire Ledain*, avocat, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1 vol. in-8°; 1858.

Aujourd'hui simple chef-lieu d'arrondissement, la ville de Parthenay a été jadis le siège d'une puissante seigneurie et la capitale du pays qui, sous le nom de Gâtine, occupait le centre du Poitou dans une étendue d'à peu près quinze lieues en longueur et dix en largeur. Les ruines de ses remparts attestent l'importance de cette place au moyen âge. Bâtie sur une colline escarpée au pied de laquelle coule le Thouet, elle offrait une position admirable pour la guerre avant l'invention de l'artillerie. On comprend donc que Parthenay a dû marquer dans les annales de l'ancienne province du Poitou. C'est l'histoire particulière de cette ville que *M. Bélisaire Ledain* vient de nous donner dans l'ouvrage dont nous allons rendre compte.

L'origine de Parthenay ne saurait être déterminée d'une manière précise, en raison du manque absolu de titres jusqu'à l'époque féodale. Le premier monument connu où il en soit fait mention est un diplôme de Pépin II, roi d'Aquitaine, donné en faveur de l'abbaye de Saint-Maixent, et portant la date de 848. Des mots : « *In pago Partiniaco*, » qui se lisent dans ce diplôme, *M. Ledain* conclut que Parthenay avait déjà une certaine importance, puisque ce nom de *Pagus Partiniacus* se trouve donné, dans un acte authentique, au pays circonvoisin. Ce fait seul, ajoute-t-il, suppose une origine fort ancienne; car ce n'est pas ordinairement, dès les premières années de son existence, qu'une ville impose son nom à la contrée qui l'environne.

C'est principalement dans la deuxième moitié du dixième siècle et pendant le onzième que Parthenay prit de rapides développements. Dès l'an 1000, on y voyait un château-fort qui dut son origine, comme tous les châteaux de cette époque, aux luttes continuelles au milieu desquelles s'écroula l'empire de Charlemagne, et aux progrès incessants de la puissance des seigneurs. Mais l'histoire de Parthenay n'offre un véritable intérêt qu'à partir du onzième siècle.

Les premiers seigneurs de Parthenay ne nous sont point connus. Ils ont vécu obscurément au milieu des bocages du pays de Gâtine. Josselin est le premier dont les chroniques fassent mention, et en-

core ne connaît-on guère que l'époque de sa mort (1012). La féodalité était alors à l'apogée de sa puissance.

L'illustre famille des Parthenay-Larchevêque, qui ne conserva pas moins de cinq cents ans le domaine de Parthenay, descendait, comme la célèbre maison de Lusignan, des comtes de Poitou en ligne directe. Leur auteur commun est Geoffroy 1^{er}, comte de la Marche, petit-fils d'Emenon, comte de Poitou, de 832 à 839. Seulement, les Lusignan sont issus du fils aîné de Geoffroy, Sulpice, comte de la Marche, tandis que les Parthenay descendent d'un fils cadet.

Dans le cours du onzième siècle, la prospérité du pays de Gâtine s'accrut notablement. De nouvelles bourgades s'élevèrent de tous côtés, et en même temps que l'agriculture se développait, l'industrie naissante des draps de Parthenay prenait une extension considérable, ainsi qu'on en peut juger par une charte de 1076, dans laquelle un abbé de Saint-Jean-d'Angély donne, pour l'amortissement d'un fief, *quinque ulnas de panno, qui dicitur de Partentaco*.

M. Ledain entre dans quelques détails sur chacun des seigneurs de Parthenay. Nous citerons parmi eux Simon 1^{er}, qui fournit des secours à Guillaume le Bâtard pour la conquête de l'Angleterre (1066), et Ebbon qui prit part à la première croisade.

En 1135, la ville de Parthenay fut le théâtre d'une entrevue célèbre entre saint Bernard, l'illustre abbé de Clairvaux, et Guillaume IX, comte de Poitou, duc d'Aquitaine. Elle est rapportée par M. Ledain de la manière la plus intéressante. Voici dans quelles circonstances elle eut lieu : A la mort du pape Honoré II (1130), un schisme avait éclaté dans l'Eglise. La cause du pape légitime, Innocent II, était défendue, en France, par saint Bernard ; mais Guillaume IX soutenait le parti de l'antipape Anaclet. Voulant donner la paix à l'Eglise, saint Bernard obtint, après de grandes difficultés, et grâce à la médiation bienveillante du seigneur de Parthenay, Guillaume III, une entrevue avec le violent duc d'Aquitaine. Le château de Parthenay fut désigné pour les conférences. Saint Bernard réussit dans sa pieuse entreprise, et il eut la consolation de voir s'éteindre le schisme dans toute l'Aquitaine.

Pendant la première période des guerres entre les rois de France et d'Angleterre, les sires de Parthenay changèrent plusieurs fois de parti. Hugues Larchevêque (1182-1218) avait soutenu la cause de Jean sans Terre ; mais en 1204 il l'abandonna pour revenir de nouveau à son parti deux ans plus tard. Le roi de France, Philippe-Auguste, en tira une cruelle vengeance. Il vint, en 1207, ravager la Gâtine, et s'empara de Parthenay. Hugues Larchevêque fut jeté dans

les fers, et ne recouvra sa liberté que moyennant rançon, et après avoir fait la promesse de rester fidèle à Philippe-Auguste. Il n'en demeura pas moins intérieurement partisan de l'Angleterre ; et lorsque Jean sans Terre voulut, quelques années après, entreprendre une nouvelle lutte contre le roi de France, il lui donna asile dans Parthenay.

Guillaume V Larchevêque, fils de Hugues I^{er}, soutint, comme son père, le parti du roi d'Angleterre contre saint Louis ; mais après les batailles de Taillebourg et de Saintes (1242), il jugea prudent d'aller se jeter aux pieds du monarque français qui se trouvait à Tours, et qui lui accorda généreusement son pardon. Désormais attachés à la cause française, les seigneurs de Parthenay servirent nos rois avec autant de zèle qu'ils en avaient déployé vis-à-vis des Plantagenets. C'est ainsi que nous voyons le sire de Parthenay, Jean Larchevêque, chargé par le roi de France de défendre la Saintonge contre les agressions des Anglais, recevoir, en 1346, une lettre de félicitations de Philippe VI de Valois, et prendre une part active au combat de Taillebourg (1351), où il fut fait prisonnier.

Mais, par suite du traité de Brétigny (8 mai 1360), qui céda à l'Angleterre le Poitou et toute l'Aquitaine, les sires de Parthenay redevinrent les vassaux du roi d'Angleterre. Leur ville fut le point de ralliement des troupes anglaises dispersées par Duguesclin. Les succès du connétable décidèrent Guillaume VII Larchevêque à rendre hommage au roi de France, le 12 décembre 1372. Ainsi lié aux rois de France par le serment féodal, le sire de Parthenay contribua à chasser les Anglais du Poitou.

La branche aînée des Parthenay-Larchevêque s'éteignit, en 1427, dans la personne de Jean II. Après eux, la ville de Parthenay perdit considérablement de son importance politique. Ce fut la conséquence nécessaire de l'affaiblissement de la féodalité et de la prépondérance croissante de l'autorité royale.

Le comte de Richemont, Arthur de Bretagne, que le dernier seigneur avait institué son héritier, étant mort lui-même sans postérité (1458), Charles VII donna le domaine de Parthenay à Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville. Le roi de France voulait ainsi récompenser Dunois des services qu'il avait rendus au royaume pendant la guerre contre les Anglais.

L'union de François I^{er} d'Orléans, fils unique de Dunois, avec Agnès de Savoie, belle-sœur de Louis XI, procura au seigneur de Parthenay une brillante position à la cour de France. Il y fut considéré, ainsi que ses descendants, comme un prince du sang.

L'histoire de Parthenay ne présente aucun intérêt dans la première moitié du seizième siècle. A cette époque, vivait en Gâtine un célèbre chasseur, Jacques du Fouilloux, qui a rendu célèbre son nom par un traité sur la vénerie, imprimé pour la première fois à Poitiers, en 1561, et dont il a été donné jusqu'à nos jours de nombreuses éditions.

Pendant les guerres de religion, Parthenay eut à souffrir des brigandages et des violences des huguenots. Prise et saccagée, au mois de juin 1562, elle fut de nouveau à la merci des hérétiques en octobre 1568. Le contre-coup de la Saint-Barthélemy se fit ressentir dans cette ville, mais tout se borna à des scènes de tumulte, et l'on n'eut point à déplorer de massacres comme à Paris.

On sait que Richelieu fit rendre, en 1626, une ordonnance royale qui prescrivait la destruction des forteresses de l'intérieur, afin de prévenir le retour des guerres civiles. Par suite de cette mesure, les murs et le château de Parthenay furent démantelés en 1633.

De 1641 à 1664, Parthenay eut pour seigneur Charles II de la Porte, duc de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie et maréchal de France. Pour reconnaître noblement les services du maréchal de la Meilleraye, Louis XIV érigea en duché-pairie, par lettres patentes du mois de décembre 1663, les terres de Parthenay et de la Gâtine, sous le nom de duché de la Meilleraye.

Arrivant à l'histoire de Parthenay pendant la révolution, M. Ledain s'est contenté d'enregistrer sommairement, selon l'ordre chronologique, les principaux faits de cette période. Il aurait craint, dit-il, de ne pouvoir apprécier avec une entière liberté d'esprit d'aussi graves événements encore trop rapprochés de nous.

Le travail de M. Ledain se termine par la liste des baillis et autres officiers de justice de Parthenay et de Gâtine, et par la liste des syndics et maires de Parthenay dont les noms sont connus. Nous mentionnerons surtout, comme fort utile pour servir à l'intelligence de l'histoire de Parthenay, la carte de la Gâtine du Poitou, avec ses anciennes circonscriptions jusqu'en 1789, que M. Ledain a placée à la fin de son volume. Cette carte indique les limites du pays de Gâtine et celle de l'archiprêtré de Parthenay, les voies romaines, les baronnies et châtelainies appartenant aux seigneurs de Parthenay, les principaux fiefs qui en relevaient, les ordres monastiques, les ordres religieux et militaires, les paroisses, etc., etc. M. Bélisaire Ledain, on le voit, n'a épargné ni soins ni recherches pour rendre son œuvre aussi complète que possible.

ERNEST CADET.

VARIÉTÉS.

INSCRIPTION ACROSTICHE, GRAVÉE SUR UN SARCOPHAGE ANTIQUE TROUVÉ
A CHARMES, DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE (1).

(Communication de M. l'abbé Rouchier, correspondant à Annonay.)

ÆVI INGENS GENVS EGREGIVM ATQ ORDINE PRINCEPS
LVGDVNI PROCERVVM NOBILE CONSILIVM
EXACTO VITAE TRANSCENDIT AD AETHERA CVRSV
TERRENVVM TVMVLO DANS ANIMAM SVPERIS
HI.....IS RELIQA· GENER AC PIA FILIA CONDVNT
IG.... VT NON SINT SAECLA FVTVRA SVI
VSVR.. LVCIS NATVS MELIORIBVS ANN..
S. X L·ST.. EXEGIT NON BREVE TER SPATIVM
.IVIS QVI FVERIT SIMVL ET QVO NOI..INE DICT..
...SIBVS IN PRIMIS ORDINE PROD.....

Sur le flanc des collines qui bordent le Rhône, à la sortie du vil-
lage de Charmes en se dirigeant vers Valence, on voit, au milieu

(1) Cette inscription a déjà été publiée par un autre correspondant du
ministère, M. A. Allmer (*Sur quelques inscriptions antiques*; Vienne,
1858, in-8°, p. 49 et suiv.). Mais, l'estampage que ce savant avait sous les
yeux, et qu'il devait d'ailleurs à l'obligeance de M. l'abbé Rouchier, était
beaucoup moins bien réussi que celui dont on trouvera ici la reproduc-
tion. Son texte présente donc de très-nombreuses lacunes, et on n'y lit
pas, cela va sans dire, la dernière ligne de l'inscription, dont la décou-
verte, toute récente, a, ainsi qu'on le verra, considérablement augmenté
l'importance de ce document. — L. Renier.

d'un champ planté de vignes, un sarcophage antique taillé dans un bloc de choin, mesurant en longueur 2^m 30, en largeur 0^m 90, et creusé à 0^m 45 de profondeur. Le couvercle est en forme de toit à deux versants, avec antéfixes aux angles et aux faces principales; il est détaché et git à quelques pas du tombeau.

En défrichant, il y a un certain nombre d'années, ce plateau, qui était inculte, la bêche des travailleurs mit à découvert des restes considérables de constructions anciennes cachées sous le sol; des caveaux voûtés et pavés de larges dalles; des fondations de murs, dont l'appareil, l'épaisseur et la solidité annonçaient qu'ils avaient fait partie d'une spacieuse et peut-être splendide habitation romaine. Il est à croire que l'un des possesseurs de cette villa si bien située fut aussi l'hôte et le maître du tombeau que nous venons de décrire. Aujourd'hui, les derniers vestiges de l'antique villa ont disparu, et le sarcophage est depuis longtemps vide de ses ossements.

Une des faces de ce monument, celle qui regarde le levant, laisse apercevoir, dans un grand cartouche à queues d'aronde, les traces d'une longue inscription, mais si maltraitée par le temps, si usée et si fruste, qu'à la première vue, elle paraît absolument indéchiffrable. Plusieurs fois, on a tenté, sans succès, de la relever par le moyen de l'estampage. J'avais fait moi-même deux ou trois essais infructueux, lorsqu'enfin, contre toute espérance, j'ai réussi à en obtenir, par le procédé de l'estompe noire, une empreinte aussi nette qu'il était possible de l'avoir, vu l'état de dégradation du monument.

Les plus faibles linéaments de lettres qui subsistent encore, mais noyés et confondus au milieu des aspérités dont la surface de la pierre est aujourd'hui couverte, sont redevenus plus ou moins visibles et apparents sur l'estampage. Il y a malheureusement quelques parties de l'inscription complètement effacées; ce sont surtout le commencement et la fin des lignes qui ont ainsi le plus souffert, ce qui rendait très-difficile l'intelligence du texte.

Néanmoins, par une étude longue et patiente, je crois être parvenu à rétablir cette inscription dans son entier et à en trouver la signification. C'est une petite pièce métrique composée de dix vers alternativement hexamètres et pentamètres, d'une composition qui sent encore le bon temps de la littérature latine, quoique les caractères épigraphiques semblent indiquer la date du cinquième siècle. Elle forme l'épithaphe d'un vieillard vénérable, personnage important de la curie lyonnaise, dont il fut la lumière et l'ornement, et qui termina sa longue carrière de 90 ans, au milieu de circonstances mal-

heureuses qui lui avaient fait regretter *les jours meilleurs* de ses premières années. La pitié de sa fille et de son gendre lui consacra ce monument, afin de conserver son souvenir à la postérité.

Mais, chose remarquable, le nom du défunt ne s'aperçoit sur aucune partie du sarcophage. L'auteur de l'inscription aurait-il voulu nous le laisser ignorer; ou bien, pour piquer davantage la curiosité du passant, l'aura-t-il caché sous le voile à demi-transparent de l'acrostiche? Les deux derniers vers ne permettent pas le doute à cet égard : « quels étaient, y lit-on, ses vertus civiques (1) et son nom, le commencement des vers qui précèdent, en les suivant par ordre, le fait connaître. » C'est donc dans les huit premiers vers de l'építaphe qu'il faut chercher le nom de notre illustre décurion lyonnais. Je pense que l'inscription doit être rétablie et complétée comme il suit :

►evi ingens, genus egregium atque ordine princeps,
Tugduni procerum nobile consilium,
Exacto vitæ transcendit ad æthera cursu,
Merrenum tumulo dans, animam superis.
Pacis patris reliquas gener ac pia filia condunt,
Ignara ut non sint sæcla futura sui.
Æsuræ lucis natus melioribus annis,
Sex lustra exegit non breve ter spatium.
Civis qui fuerit simul et quo nomine dictus
Versibus in primis ordine prodit apex.

Nous savons maintenant *comment se nommait* le défunt. Mais ce mot *Alethius*, qui est son nom propre, ne servait-il pas aussi à exprimer les qualités personnelles qui le distinguaient comme citoyen? Suivant l'étymologie du moins, le nom *Alethius*, dérivé du mot grec ἀληθής doit signifier *juste et sincère* (2).

(1) Voyez la note suivante.

(2) Je pense que par les mots *civis qui fuerit*, l'auteur de cette építaphe a voulu dire que l'on trouverait dans l'acrostiche, non pas comme le croit M. l'abbé Rouchier, l'indication des qualités morales du défunt, mais celle du rang qu'il occupait dans la cité. Or cette indication se trouve en effet dans l'acrostiche, si l'on y comprend les lettres initiales des deux derniers vers. On sait que ces lettres, C. V., lorsqu'elles forment sigle et sont placées, comme ici, à la suite d'un nom d'homme, doivent toujours se traduire par les mots *Clarissimus Vir*, titre officiel des sénateurs. (Voy. Marini, *Atti e monumenti de' fratelli arvali*, p. 550.) Alethius n'était donc pas un simple décurion; c'était un citoyen qui, après avoir exercé dans sa cité les plus hautes fonctions, avait été élevé au *clarissimat*, ou à la dignité sénatoriale. — L. Renier.

Quant aux caractères épigraphiques, il me suffira de faire remarquer que les lettres sont, en général, étroites, allongées et pressées les unes contre les autres.

La lecture du troisième et du quatrième distiques présente seule quelque difficulté. Les deux premières lettres du cinquième vers, HI, quoique peu apparentes, peuvent, ce semble, être distinguées sur l'estampage; il en est de même des deux lettres initiales IG du mot *ignara* et du mot VT au vers suivant. On lit parfaitement RELIQA; mais, comme je crois reconnaître les traces d'un petit S, mis en surcharge, soit pour réparer un oubli du graveur, soit parce que l'espace manquait pour donner à cette lettre sa place et sa grandeur naturelles, j'écris *reliquas*, syncope pour *reliquias*, plus usité que *reliqua*, qui offre, du reste, le même sens. L'une et l'autre version a ses difficultés: il faut ou admettre la contraction dont il s'agit, ou se résigner à enregistrer une faute de prosodie; ce serait la seconde, car le premier vers pêche également contre la mesure. Le commencement du huitième vers est si fuste qu'on a de la peine à y distinguer quelques lettres. Avec beaucoup d'attention cependant, on reconnaît deux S convenablement espacés pour faire partie des mots *sex lustra*; il semble même qu'on aperçoit les vestiges d'un X, et des quatre lettres LvST. Au début du vers suivant, CIVIS est assez visible, sauf le C qui a été rongé par le temps; il en est de même des lettres DICT. Quant au dernier pied du distique final, qui a été emporté par une cassure de la pierre, je crois pouvoir le restituer ainsi: PRODI *apex*.

P. S. En explorant le tombeau du décurion lyonnais, je m'étais contenté de déchausser le monument jusqu'au niveau de la rainure qui forme l'encadrement de l'inscription, ne soupçonnant pas l'existence d'autres caractères en dehors de cet encadrement, sur l'étroite bande de la base qui restait enfouie.

Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque, au mois de septembre dernier, j'appris qu'à la suite d'une tentative faite pour tirer le sarcophage du lit profond où il gît depuis tant de siècles, les mouvements imprimés à cette lourde masse avaient mis au jour un fragment d'une onzième ligne de l'inscription, caché jusqu'alors par le sol qui entourait la base du tombeau.

Cette découverte devait nécessairement ou confirmer ou rectifier, en la complétant, celle dont j'avais eu l'honneur de soumettre les résultats aux appréciations du Comité. Pour en avoir le cœur net, je

voulus vérifier moi-même les choses sur les lieux, par une nouvelle et minutieuse inspection du monument.

Je constatai, en effet, qu'il existait, au-dessous de la moulure de l'encadrement, une onzième ligne de caractères plus petits, moins réguliers et beaucoup moins apparents que ceux du corps même de l'inscription. Le commencement de la ligne est tout à fait fruste et indéchiffrable.

A l'aide de plusieurs estampages qui j'ai soigneusement étudiés et comparés, je crois pouvoir, sauf meilleur avis, rétablir cette ligne ainsi qu'il suit :

*g***Ondebaldus TERRAE REX CONS PAVLVS.**

C'est, comme on le voit, la date de la mort du décurion *Alethius*.

Mais, pour déterminer cette date avec précision, il faut se rappeler qu'il y a eu deux consulats désignés par le nom de Paulus ; l'un en 496, l'autre en 512. Quel est celui des deux qui est relaté dans cette inscription ? Le texte nous permet d'affirmer avec certitude que c'est le second.

Le quatrième distique établit un contraste entre les deux termes de la longue carrière du décurion, entre les premières années de sa vie qui furent des années heureuses et tranquilles, et l'époque de sa mort qui dut arriver en des temps agités et calamiteux :

Usuræ lucis natus melioribus annis
Sex lustra exegit....

Or, ce contraste ressort de l'examen des faits de la manière la plus frappante, si l'on adopte pour date le second consulat de Paulus. Placée en l'année 512, la mort d'*Alethius* coïncide avec les guerres sanglantes qui désolèrent nos contrées, lorsque, après la bataille de Vouglé, les Francs de Clovis enlevèrent le Vivarais aux Visigoths, qui s'en emparèrent de nouveau sous la conduite de Théodoric le Grand, pour le céder encore bientôt après aux armes victorieuses des Burgondes. D'un autre côté, en remontant 90 ans en arrière, durée de la vie de notre personnage, on voit que sa naissance, en 428, coïncide avec l'état florissant des Gaules sous le gouvernement d'Aëtius. Le contraire arrive, si l'on prend pour point de départ le premier consulat de Paulus. Cette date reporte en 406 la naissance du décurion et place sa jeunesse tout juste au milieu des ravages de la grande invasion des bar-

bares, tandis qu'elle fixe la fin de sa carrière en l'année 496, c'est-à-dire durant le règne paisible et prospère d'Alaric II (1).

Il ne saurait donc y avoir doute : la date inscrite sur notre sarcophage est bien celle du dernier consulat de Paulus, c'est-à-dire de l'an 512. Conséquemment le règne du prince, dont le nom s'y lisait autrefois, ne peut être que celui du roi burgonde Gondebaud, qui dominait alors sur le Vivarais.

Si ces conclusions sont admises, tout sera dit sur l'illustre membre de la curie lyonnaise ; on saura son nom, ses nobles qualités, son âge, l'époque de sa naissance, celle de sa mort et les circonstances diverses qui ont marqué les deux points extrêmes de sa longue et utile carrière : la pierre sépulcrale de Charmes nous aura livré enfin son secret, si longtemps couvert d'une mystérieuse et profonde obscurité.

(1) Comme monument irrécusable de la domination des Visigoths sur le Vivarais, en cette même année 496, je citerai l'inscription suivante, qui a été trouvée à Viviers :

HIC REQVIIS
CET IN PACR
DIAC DOMNO
LVS QVI VI
XIT ANNVS
XXXVIII ET
DEESSIII OBIIT
III K MAIAS
XII REG DOM
NI ALARICI

LES TOMBES CELTIQUES DE LA FORÊT DE NIEDERNAI (BAS-RHIN).

(Communication de M. Max. de Ring, correspondant à Bischheim (Bas-Rhin).

En sortant de Niedernai, du côté des montagnes, on se trouve sur la route départementale, désignée sous le nom de *Heerstrass*, nom qui semble indiquer que la route moderne parcourt la même direction qu'avait suivie l'ancienne voie militaire des Romains, qui avaient fait de ce lieu un de leurs établissements. M. le baron de Reinach, maire de Niedernai, a lui-même trouvé dans son parc, à deux mètres de profondeur sous le sol, un vase romain, aujourd'hui placé dans sa collection. Des monnaies romaines ont été rencontrées en grand nombre à Niedernai même et dans ses environs. Une brique, portant le chiffre de la VIII^e légion (1), y a été déterrée.

C'est donc sur les débris de l'ancien établissement romain que se sont, au moyen âge, élevés les tours fortes et les murs d'enceinte de la ville de Niedernai qui, après le bombardement qu'en fit le général Horn, pendant la guerre des Suédois, vit renverser ses fortifications et ses deux châteaux. Elle est descendue, depuis, au rang de simple village. Ses vieilles tours et les débris de ses créneaux et de ses meurtrières attestent seuls encore son ancienne importance.

Mais les Romains eux-mêmes, lors de leur conquête de la Gaule, avaient déjà dû trouver en ces lieux un centre de population qu'ils relièrent par la route militaire qui, partant d'*Argentoratum*, allait joindre le penchant des montagnes, et servait au transport de leurs troupes dans les divers postes fortifiés, placés sur les hauteurs pour la défense des vallées. Si l'on parcourt la forêt qui s'étend au sud-est du village, à environ un kilomètre, on rencontre dans son fourré trois buttes, couronnées de chênes touffus, qui recèlent incontestablement les restes mortels de cette antique population. A l'opposé de Niedernai, du côté de l'ouest, dans le *Ettenhætzel*, petit bois dont le nom est significatif, se distinguent trois autres *tumuli*, d'une élévation plus grande encore, et dont il est impossible de méconnaître la nature. Le premier tertre du dernier groupe mesure vingt-sept mètres de diamètre sur cinq mètres de haut; le troisième en mesure vingt-trois sur cinq et demi; entre eux est le plus étendu, dont le

(1) LEG. VIII. AVG. *Legio octava Augusta*.

diamètre est de vingt-huit mètres, mais qui n'a que deux mètres et demi de hauteur. Malheureusement des recherches n'ont pu être faites dans leur intérieur, parce que le bois qui les cache est la propriété de particuliers qui ne consentiraient point à voir détruire ces tertres sans une indemnité.

Dans la forêt du sud-est, deux des *tumuli* sont placés dans le canton dit *Fuchsenrain*, nom qui, probablement, lui a été donné à cause de l'immense quantité de renards qui ont choisi ces tertres pour leurs terriers, et dont on trouve les ossements jusqu'à deux mètres de profondeur. Le troisième est situé dans la *Bannmatt*.

Le plus grand de ces *tumuli*, qui ne mesure pas moins de quarante mètres de diamètre sur deux mètres de haut, appartient à M. le baron de Reinach qui a bien voulu le mettre à ma disposition. Le sommet a perdu sa forme bombée, soit par suite des coupes successives du bois, soit (ce qui me paraît plus probable) parce qu'il aura déjà été exploré à une époque reculée. L'excavation de quatre mètres carrés, que je fis pratiquer dans sa partie centrale, ne conduisit à aucun résultat. Je n'y trouvai que des ossements et des crânes de renards, et d'autres os et des crânes de lièvres que les premiers sans doute, pendant leur vie, y avaient entraînés et dévorés. A un mètre de profondeur, je recueillis un fer à cheval, les débris d'une grande écuelle des temps modernes, et un autre petit fragment de poterie, qui m'a semblé antique. La profondeur où les premiers objets étaient cachés, ne laissait aucun doute sur les bouleversements antérieurs de ce terrain que cependant je continuai à faire fouiller jusqu'à deux mètres de profondeur, et par conséquent au niveau du sol environnant, sans rencontrer aucune trace d'inhumation.

La vue, du milieu de cette clairière de la forêt, s'étend sur la chaîne des montagnes vosgiennes, et principalement sur les châteaux de Lützelbourg et de Rathsamhausen, et sur le mont de Sainte-Odile, où s'aperçoit le monastère et dont on distingue, jusqu'au *Mennelstein*, l'antique enceinte qui entourait la montagne. Plus à gauche, on découvre les tours fortes du château d'Andlau et celles de Landsberg dont les châtelains, au moyen âge, étaient possesseurs de la seigneurie de Nidernai. Toutes les époques de l'histoire d'Alsace sont donc représentées dans ce cadre pittoresque, depuis le Celte agriculteur et guerrier, depuis le Romain qui lui succéda et mit à profit ses établissements, jusqu'au Burgonde vainqueur, et à l'Allemand dont la noblesse choisit les vieilles tours romaines pour protéger ses demeures, et qui, devenu chrétien, plaça la province sous la protection de

Sainte-Odile, près des lieux mêmes où le druide, aux temps primitifs, et le sectateur de Sygge ou d'Odin, après la fuite de l'aigle romaine, avaient déployé le sombre appareil de leur culte (1). Si je n'ai pu rien extraire du sein de ces *tumuli*, si j'ai dû laisser bruire sur leurs sommets les arbres qui les ombragent, la constatation que j'ai faite de l'existence de ces tertres à côté de l'antique voie romaine, et à peu de distance de l'établissement du grand peuple, confirme ce que j'ai dit antérieurement (2) de la superposition des établissements romains en général sur ceux du peuple primitif. Car, ce sont incontestablement les restes de la population celtique que ces tertres funéraires renferment. Ils devaient se succéder dans toute la plaine avant que la culture, faisant disparaître successivement les bois qui la recouvraient il y a dix-neuf siècles, abaissât leurs sommets jusqu'au niveau des prairies et des champs qui s'étendent entre les deux points où j'ai retrouvé ceux qui se montrent encore. C'est une position à consigner sur la carte comme antérieure à l'occupation romaine dans nos contrées.

Max. de Ring.

(1) Pour cela, prince des nations, Sygge, ta gloire durera autant que le cours des temps. Inscription runique trouvée au bas du *Mennelstein* (V. Schweighäuser, *Énumération des monuments du Bas-Rhin*, p. 9). On sait que Sygge était le nom héroïque d'Odin, la grande divinité solaire des Germains du Nord, comme Hercule fut le nom du dieu Soleil chez les Orientaux, desquels les Grecs l'ont reçu.

(2) Voyez mon *Rapport sur les tombes celtiques situées près d'Heidolsheim* dans le t. II du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, p. 13 et suiv.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE

ET

ÉTRANGÈRE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE. — *Bulletin*, 4^e trimestre, 1858.

— Extraits du journal de Jean Bougard, relatifs à l'histoire du Mans, par M. de Lestang. 8 pages.

— Notice sur l'hôpital des aveugles de Chartres, par M. Doublet de Boisthibault. 16 pages.

— Résumé des observations météorologiques de 1858, par M. Bonhomme. 2 pages.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE. — *Revue africaine*, n^o 15; février 1859. In-8^o de 80 pages.

— Les inscriptions arabes de Tlemcen (2^e article), par M. Ch. Brosselard. 12 pages.

— Epigraphie de Lella-Marinia, par M. L. Fey. — Observations sur ladite communication, par M. Berbrugger. 12 pages.

— Expédition de Mohammed el Kébir, bey de Mascara, dans les contrées du Sud, par M. Gorguon. 8 pages.

— Histoire des derniers beys de Constantine (2^e article), par M. E. Vayssettes. 12 pages.

— L'Oued el Kébir et Collo, par M. L. Féraud. 10 pages.

— Un chérif kabyle en 1804, par M. Berbrugger. 6 pages.

— Chronique. 26 pages.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE. — *Bulletin*; 1858, n^o 2.

— Les armoiries des principales villes du département, par M. Quantin. 13 pages.

— Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau (3^e partie), par M. Déy. 63 pages.

- Découverte d'un cimetière romain à Tonnerre, par M. C. *Dormois*. 13 pages.
- Notice sur Jean Depaquy (dernier abbé de Pontigny), par M. *l'abbé Cornat*. 8 pages.
- Excursion minéralogique dans la vallée d'Othe, par M. *Villiers*. 15 pages.
- Plantes phanérogames, 6^e centurie, par M. *Déy et Courtaut*. 11 pages.
- Observations météorologiques, par M. *Robin*. 7 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — *Bulletins*; 1859, janvier-février, mars. 2 cahiers in-8° de 48 pages.

- Notes sur le monument romain de Lanuéjols, par M. *Th. Roussel*. 13 pages.
- Rapport à M. le préfet de la Lozère sur le même monument, par M. *Tourrette*, 5 pages.
- Notices sur la souveraineté temporelle des évêques de Mende, par M. *l'abbé Baldit*. 52 pages.
- Maximes et proverbes (vers patois), par *le même*. 6 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROCHEFORT. — *Travaux*. Année 1858-59; 1^{re} série. In-8° de 52 pages.

- Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année académique 1857-58, par M. *Lebelin de Dionne*.
- Eloge historique de Hubert (J.-B.), membre de la Société, par M. *Auriol*.
- Note sur la question de l'échelle mobile.

ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE. — *Recueil*; 1858, dernière partie, tome VII. In-8° de 256 pages.

- Mémoires divers, par MM. *Fons, Astre, Dubédat, Auzies, Qui-non, Caumont, Ducos, Delpech, Bressol, Carol et Ancelot*.
- Rapports divers.
- Programme des prix pour les années 1859 et 1860.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — *Mémoires*; tome XXIV^e; année 1857. Poitiers 1859. 1 vol. in-8° de 402 pages. 4 planches.

- Table méthodique des principaux sujets traités dans les publications de la Société, de 1834 à 1857. Pages xi à xxxii.
- Séance publique du 26 décembre 1856. 51 pages.
- Monuments romains : Etudes sur des textes de lois romaines expliquant la destruction des monuments dans les derniers temps de l'empire d'Occident, par M. *de la Marsonnière*. 112 pages.
- Histoire : Recherches sur Airvau, son château et son abbaye, par M. *H. Beauchet-Filleau*. 291 pages.
- D couverte du tombeau et des restes du cardinal Simon de Cramaud, dans la cathédrale de Poitiers, le 14 septembre 1858 : Rapport lu à la Société le 18 novembre, par M. *l'abbé Auber*. 28 pages.

MÊME SOCIÉTÉ. — *Bulletins*; 4^e trimestre de 1858. In-8° de 52 pages.

— Notice sur les communes de Beaulieu et de Chambrotet (Deux-Sèvres), par M. *Touchard*. 10 pages.

— Compte rendu et chronique.

— Table du VIII^e volume (1856-57-58).

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY. — *Annales*; tome XX, 1855-1856; le Puy, 1859. In-8° de 772 pages.

— Notice des séances, depuis le 5 janvier 1855 jusqu'au 24 mars 1856. 597 pages.

— Notice géologique sur un gisement de serpentine en blocs isolés dans du gneiss, près de Lempdes (Haute-Loire), par M. *J. Dorlhac*.

— Observations météorologiques faites au Puy, par M. *Azéma*. 4 pages.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE. — *Bulletin historique*, 29^e livraison; janvier à mars 1859. In-8° de 48 pages.

— Epitaphe du maréchal d'Esquerdes, par *Jehan Molinet* (inédite), communication de M. *E. Liot de Nortbécourt*. 28 pages.

— Tarif pour les mises et façon d'une tonne de bière au dix-huitième siècle, communication de M. *H. de Laplane*. 4 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE. — *Annales*; tome II, 2^e, 3^e et 4^e livraisons; 1858. In-8° de 100 pages.

— Bibliothèque forézienne. Catalogue raisonné des ouvrages imprimés, manuscrits, chartes, titres, plans et gravures, pouvant servir à l'histoire du Forez, par M. *J.-A. de la Tour-Varan* (suite). n^{os} 323 à 458.

ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX. — *Séance publique*, 1859. In-8° de 61 pages.

— Discours de M. *Norbert Bonafous*, président, et Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. *Mouan*, secrétaire perpétuel.

RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE SUR SES TRAVAUX ET SUR LES PROGRÈS DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES PENDANT L'ANNÉE 1858, par M. *A. Maury*. In-8° de 110 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN. — *Bulletin*; t. IX (1859), 1^{re} livraison. In-8° de 56 pages. — *Nobiliaire*, feuille 22.

— Recherches étymologiques sur l'Artige, par M. *E. Ruben*. 6 pages.

— François de Rousiers, par M. *l'abbé Arbellot* (à continuer). 35 pages.

— Procès-verbaux. — Nouvelles scientifiques.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE L'ARRON-

DISSEMENT DE VALENCIENNES. — *Revue agricole, etc.*; janvier-février 1859.

— Mignon, poème, par M. P. Blier.

— Observations météorologiques (février), par M. Honnis.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE, à Dunkerque. — *Bulletin*, 1859; janvier-février. In-8° de 24 pages.

— Manuscrits flamands de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, par M. J.-J. Carlier (suite). 7 pages.

— Nécrologie : M. le curé Treutenaere, par M. Raymond de Bertrand. 3 pages.

— Des représentations théâtrales chez les Flamands de France, par M. C. Thelu. 2 pages.

— Document relatif aux dominicains de Bergues, communiqué par M. A. Bonvarlet. 7 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE. — *Mémoires*; 5^e série, t. III, 1859; 1^{re} livraison, In-8° de 124 pages.

— Sur les foudres progressives et ascendantes, par M. P.-A. Daquin. 6 pages.

— Les intendants du Languedoc, par M. Florentin Astre. 1^{re} partie, § 1^{er}, 1630-1640. 30 pages.

— Notices scientifiques, par MM. Magnes-Lahens, E. Brassinne, Filhol et le Dr Clos.

— Eloge historique d'Al. Raffeneau-Delile, botaniste, par M. le Dr Joly (suivi d'une liste chronologique de ses travaux). 36 pages.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR. — *Mémoires*; tome V, 2^e livraison; 1858-59. In-4° de XVI et de 64 pages. 9 planches.

— Compte rendu des travaux de l'année 1857-58, par M. Mignard. 16 pages.

— Dissertation sur un temple gallo-romain, à Pouillenay, dans l'Auxois, par M. H. Beaune. 14 pages.

— Notice sur l'église Saint-Andoche de Saulieu, par M. Jos. Carlet. 34 pages, 9 planches dessinées par l'auteur de la notice.

— De l'Oppidum gaulois à propos d'Alesia, par M. Rosignol. 12 pages.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE. — *Journal*; février 1859. In-8° de 32 pages, 1 planche.

— Des noms à donner aux rues de Nancy, par M. L. Mongenot (suite et fin). 19 pages.

— Notice sur un don fait au Musée lorrain. 6 pages.

Mars 1859. 48 pages.

— Y a-t-il eu, sur le territoire du faubourg Saint-Pierre de Nancy, deux châteaux du nom de Saulru? par M. l'abbé Marchal. 17 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. — *Bulletins*; n^{os} 13 à 16. Septembre 1858 à mars 1859.

— Mémoires : Notice sur les armoiries de la ville de Chartres, par M. *Ad. Lecocq*. 16 pages.

— Une succession en litige, par M. *Lud. Merlet*. 11 pages.

— Trois lettres d'Henri IV à Gabrielle d'Estrées, par M. *Roux*. 5 pages.

— Documents historiques sur l'ancienne abbaye de Saint-Santin, le prieuré de Saint-Gervais et l'église de Saint-Martin, à Chuisnes, par M. *E. Lefevre*. 20 pages.

— Notice sur une maison sise à Chartres, etc., par M. *Rauault*. 11 pages.

— Lettres de rémission pour Antoine de Piguierre, sieur de Chavannes (1585), 4 pages.

— Mémoires de Guill. Laisné, prieur de Mondonville, par M. *E. de l'Épinois* (suite).

— Souvenirs de Jeanne Darc dans le pays chartrain, par M. *Luo. Merlet* (1^{re} page).

Procès-verbaux des séances, du 10 juin 1858 au 3 février 1859.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE NANCY. — *Compte rendu des travaux*, pendant l'année 1857-58 (rédigé et lu le 27 octobre 1858), par M. le Dr *Poincaré*, secrétaire de la Société. Nancy, 1859. In-8° de 128 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE DE CAEN. — *Bulletin mensuel*.

Cahier d'octobre-novembre 1858. — Trois notices relatives aux sciences agricoles, par M. *J.-Isidore Pierre*. Ensemble 21 pages.

Cahier de décembre. — Recherches analytiques sur le sarrasin considéré comme substance alimentaire, par M. *J.-Isidore Pierre*. 64 pages.

Cahier de janvier 1859. — Manière simple et rapide de reconnaître la richesse saccharine de la betterave. — Amélioration de cette racine par voie de sélection, par M. *Vilmorin*.

Cahier de février. — Etudes chimiques comparées sur la culture des céréales, des plantes fourragères et des plantes industrielles, par M. *J.-Isidore Pierre*. Chapitres I et II.

SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE DE BORDEAUX. — *Bulletin*; 1858, 3^e et 4^e trimestres.

— Des transmissions de mouvement à grandes distances, par M. *L. Ordinaire de Lacolonge*. 16 pages.

SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'ACCLIMATATION, fondée à Nancy pour la zone du nord-est. — *Bulletin*; 4^e trimestre, 1858. Nancy, 1859. In-8° de 32 pages.

— Diverses notices, par MM. *Galmitche, Ch. Peyre et G. F. Maire*.

PRINCIPES SUPÉRIEURS DE LA MORALE adressés à tous les hommes, par M. *A. Pezzani*. Paris et Lyon, 1859. 2 vol. in-8°.

LE PRÊTRE DEVANT LE SIÈCLE, par M. l'abbé A. Martin. Guincourt, par Tourteron (Ardennes), chez Taillard-Jaunet. In-8° de 469 pages.

L'ANNÉE HISTORIQUE DE BULLOGNE-SUR-MER, recueil de faits et d'événements intéressant l'histoire de cette ville et rangés suivant leur jour anniversaire, par M. F. Morand. — Livraisons de mars (1859), table chronologique et table des matières. (L'ouvrage, qui est terminé, forme 1 volume in-12 de 336 pages.)

ORIGINE DE LA LANGUE FRANÇAISE : LES ÉCRIVAINS VALENCIENNOIS DEPUIS LE MOYEN ÂGE JUSQU'À NOS JOURS. — Discours prononcé (devant la Société impériale d'agriculture de Valenciennes) le 23 décembre 1858, par M. Ed. Grar. — Valenciennes. In-8° de 56 pages.

VILLES LIBRES ET IMPÉRIALES DE L'ANCIENNE ALSACE. — LANDAU ; étude historique, par M. J. Levrault. — Strasbourg et Colmar, 1859. In-8° de 123 pages.

LA PICARDIE, revue littéraire et scientifique, publiée sous les auspices des Académies et Sociétés savantes des départements de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais. Amiens, 1859, nos 1, 2 et 3.

— Quelques souvenirs rétrospectifs du vieux Paris se rattachant au boulevard Sébastopol, par M. Troche. 82 pages en 3 articles.

— Le mont Gannelon à Clairoux, près de Compiègne (suite), 3 articles, par M. C. de l'Hervilliers.

— Notices sur les château, seigneurie et village de Bove (suite et fin), par M. Ch. Salmon.

— Notes au crayon d'un casanier en voyage (2^e article), par M. G. Levavasseur.

— Curiosités de l'histoire du département de la Somme, par M. H. Dusevel.

— Une visite à l'église de Laucourt, près Roye (Somme), par M. Z. Rendu. 5 pages.

— Lille et Amiens en 1416-19, par M. de La Fons-Mélicocq. 5 pages.

— Souvenirs des villes de Picardie. — Montreuil, par M. H. Dusevel. 12 pages.

— Faits artistiques et historiques relatifs à la Picardie, par M. H. Dusevel.

LE COMTÉ DE DAGSBOURG, AUJOURD'HUI DABO (ANCIENNE ALSACE). — Archéologie et histoire. par M. Dugas de Beaulieu, 2^e édition, corrigée et augmentée. Paris, 1858. In-8° de 328 pages.

L'ART DRAMATIQUE CHRÉTIEN DANS LE NORD DE LA FRANCE, par M. L. de Baecker (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*), 1859. In-8° de 6 pages.

HISTOIRE DE LA VILLE DE GISORS, par M. P.-F.-D. Hersan. Gisors. 1858. In-12 de 348 pages.

ESSAI HISTORIQUE SUR LA PORTE MONTRESCU ET LE LOGIS-DU-ROI D'AMIENS, par M. H. Dusevel; Amiens, 1858. In-8° de 23 pages.

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES SUR LES NOMS DES VILLES, BOURGS, ETC., DE LA PROVINCE DU BRABANT, par M. A.-G. Chotin. Paris et Bruxelles. 1859. In-8° de 250 pages.

NOTICE SUR J.-L.-H. MICHELIN, par M. Ch. Laurent (Extrait des *Archives biographiques et nécrologiques*, 1858). In-8° de 4 pages.

ÉTUDES SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE DE CAHORS AUX SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLES; par M. Em. Dufour. Cahors, 1859. In-8° de 55 pages. (Extrait de l'*Annuaire du Lot*, de 1859.)

ANNUAIRE ADMINISTRATIF ET STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU VAR, pour 1859, publié avec l'autorisation de M. le préfet du Var, par M. J.-J. Aubin. Draguignan, 1859. In-8° de 216 pages.

ANNUAIRE STATISTIQUE ET ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU LOT, publié avec autorisation de M. le préfet, par H. Delom. Cahors, 1859. 1 volume in-8° en 3 parties.

— 1^{re} partie (288 pages) : Administration.

— 2^e partie (68 pages) : Statistique.

— 3^e partie (104 pages) : Trois budgets de la ville de Cahors aux seizième et dix-septième siècles, Notice historique, par M. E. Dufour (54 pages). — Un épisode des annales du Quercy, par M. l'abbé Ad. Guilhaou.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU GERS, pour l'année 1859. 41^e année. Auch. In-8° de 242 pages.

— Première partie : Statistique générale.

— Deuxième partie : Statistique départementale.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU JURA, par M. D. Monnier; 1859, 2^e série, XX^e année. Lons-le-Saulnier. In-8° de 618 pages.

— 1^{re} partie : Almanach.

— 2^e partie : Géographie historique.

§ 1^{er} : Carte grecque du département. 73 pages.

§ II : Annales anciennes (suite); Notices sur Aromas, Auxanges, Bard-lès-Ruffey, Baume-les-Messieurs, Beauchemin, Bélière, etc. (23 localités). 94 pages.

§ III : Biographie; Nicolas-Joseph Picard. 11 pages.

— 3^e partie : Renseignements statistiques.

— 4^e partie : Administration.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DU RESSORT DE LA COUR IMPÉRIALE, pour 1859. 148^e année des *almanachs de Lyon*. Lyon. In-8° de 423 pages.

EGLISE D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE (Pas-de-Calais), par M. Achmet-d'Héricourt. Arras, 1856. In-4° de 8 pages, 2 planches.

TOUR ET ÉGLISE D'OPPY (Pas-de-Calais), par le même, s. l. n. d.
In-4° de 8 pages, 2 planches.

MÉMOIRE EN RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE PUBLIÉ PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE BORDEAUX. — Communes de Bassens, Carbon-Blanc, Lormont. — Notice sur le Cypressa; par M. *Ad. de Briolle*. Ouvrage couronné par l'Académie. Bordeaux, 1859. In-8° de 72 pages, 1 planche.

SARCOPHAGES EN PLOMB ET BAS-RELIEFS EN IVOIRE DÉCOUVERTS A BEAUVAIS; par M. *Mathon* (Extrait de la *Revue archéol.*, 15^e année). Beauvais, 1858. In-8° de 12 pages, 2 planches.

NOTE SUR LES MURS GALLO-ROMAINS DE DAX, par M. *de Caumont* (Extrait du *Bulletin monumental*, tome XXII). Paris, 1857. In-8° de 20 pages.

NOTICE SUR L'HÔPITAL DES AVEUGLES A CHARTRES, par M. *Doublet de Boisthibault*. Le Mans, 1858. In-8° de 19 pages (Extrait du *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe).

LES VOIES ROMAINES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE. Mémoire lu à la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, par M. *C. Abel*. In-8° de 31 pages.

ANTIQUITÉS LAPIDAIRES TROUVÉES DANS LA CATHÉDRALE DU PUY, par M. *Aymar* (Extrait des *Mémoires* de la Société académique du Puy). In-8° de 34 pages, 1 planche.

CARTE DES VOIES ROMAINES DE L'ALLIER, par M. *B. Tudot*. Paris, 1859 (Extrait de l'*Art en province*). In-4° de 17 pages, 3 planches, 1 carte.

MUSÉE D'ART ET D'INDUSTRIE A LYON. Rapport sur sa formation, par M. *N. Rondot*. Lyon, 1859. In-4° de 46 pages.

ESSAI SUR LA NUMISMATIQUE BOURBONNAISE, par M. *le comte G. de Soultrait*. Paris, 1858. In-8° de 129 pages, 6 planches.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES, par M. *V. Simon*. Metz, 1858 (Extrait des *Mémoires* de l'Académie impériale de Metz, années 1857-58). In-8° de 23 pages, 1 planche.

MUSÉES COMMUNAUX DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS, par M. *Ch. de Linas*. In-8° de 47 pages.

NOTICE SUR LA FONDATION DE LA CHAPELLE VOTIVE DE NOTRE-DAME D'ALEN OU D'ALEM, dite de Bonne-Espérance ou de Bon-Secours, entre Castel-Sarrasin et Moissac, et sur le Combat livré en ce lieu par le connétable L. de Sancerre, aux bandits qui, sous le nom de Routiers, infestaient l'Aquitaine au quatorzième siècle, par M. *le baron Chaudruc de Crazannes*. Paris, 1859. In-8° de 11 pages. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

NOTICE SUR L'ÉGLISE DE SAINT-SAUVEUR DE CASTEL-SARRASIN, par le même. Paris, 1857. In-8° de 15 pages. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

L'UTILITÉ DES CITERNES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE. Rapport de la Commission d'hygiène publique, par M. *Terquem* (Extrait de l'*Exposé des travaux* de la Société des sciences médicales du département, 1857-1858). In-8° de 12 pages.

RECHERCHES SUR LES FORAMINIFÈRES DU LIAS DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE par le même. Metz, 1858. In-8° de 94 pages, 4 planches.

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DES SANGSUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS, par le même (Extrait des *Mémoires* de l'Académie impériale de Metz, année 1856-57). In-8° de 8 pages.

DESCRIPTION MINÉRALOGIQUE ET GÉOLOGIQUE DU VAR, avec application de la géologie à l'agriculture, au gisement des sources et des cours d'eau, avec une carte géologique et hydrographique, par M. le comte H. de Villeneuve-Flavosc. Paris, 1856. In-8° de 532 pages.

MÉMOIRE SUR LE PROBLÈME DE LA ROTATION DES CORPS SOLIDES, par M. H. Resal. Bordeaux, 1859 (Extrait des *Actes* de l'Académie impériale des sciences de Bordeaux). In-8° de 35 pages.

APPRÉCIATION CRITIQUE D'UN RAPPORT MÉDICO-LÉGAL concernant un fait d'infanticide, etc., par M. le D. *Télèphe P. Desmartis*, de Bordeaux. Paris, 1859. In-8° de 16 pages.

MUSÉE GERMANIQUE, à Nuremberg (Bavière). — *Mémoires* (Denkschriften), tome 1^{er}, en deux parties, 1856. 2 vol. in-8°.

— 1^{re} partie : Organisation (*Organismus*). 92 pages. — Collections littéraires : Archives de la bibliothèque. 374 pages.

— 2^e partie : Collections artistiques et archéologiques. 384 pages, gravures sur bois dans le texte.

— *Rapports annuels* : 1^{er} (1854) ; 2^e (1855) ; 3^e (1856) ; 4^e (1857). 4 cahiers in-4°.

— *Anzeiger*... Indicateur pour la connaissance des temps anciens de l'Allemagne, organe du Musée germanique. Nouvelle série, 5^e volume. Nuremberg, 1858. In-4° de 447 pages.

— *Le Musée germanique*. Notice par M. J. Falke, extraite de l'Annuaire de Weimar, t. V. In-8° de 26 pages.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, à Anvers. — *Annales*, tome XV, 1^{re}, 2^e et 3^e livraisons, 1859. In-8°.

— Diverses notices relatives à l'histoire du pays, par MM. l'abbé G. Stroobant, P. Lansens et C. Broeckx. Van der Straeten, Van der Heyden.

— Mon séjour à Florence, par M. Ch. Van den Nest.

— Notes d'un voyage fait en Espagne, par M. le comte J.-R.-L. de Kerckhove-Varent.

SOCIÉTÉ DE LA HAUTE-HESSE POUR LES SCIENCES NATURELLES, à Giessen. — *Rapport VII*^e; janvier 1859. In-8^o de 138 pages, 3 pl.

INVENTAIRE ANALYTIQUE ET CHRONOLOGIQUE DES CHARTES ET DOCUMENTS APPARTENANT AUX ARCHIVES DE LA VILLE D'YPRES, publié par M. I.-L.-A. Diegerick, tome IV. Bruges, 1859 (n^{os} 1027 à 1358). In-8^o de 322 pages.

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE. — *Journal archéologique*; n^o 60 (fin du tome XV^e). Londres, 1858. In-8^o de 100 pages, 1 planche.

— Diverses Notices relatives à l'histoire et à l'archéologie locale, par MM. Fr. Madden, Ch. Tucker, R.-W. Eylon. L. Petit, Walfort et Way.

— Documents originaux, communiqués par M. L.-B. Larking.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Dans la séance extraordinaire du dimanche 30 janvier 1859, la Société a procédé à l'élection d'un président en remplacement de M. Decharme, démissionnaire.

Le bureau de cette Société, pour 1859, se trouve définitivement composé ainsi qu'il suit :

*Président, M. Delye ;
Vice-Président, M. Cousin ;
Secrétaire perpétuel, M. Derode ;
Secrétaire adjoint, M. Gùthlin ;
Archiviste, M. Thelu ;
Trésorier, M. Alard.*

Programme des prix proposés par la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, pour être décernés dans la séance solennelle du 1^{er} décembre 1859.

I. — Sciences physiques.

Il sera décerné une médaille d'or pour la meilleure description des diverses formes des piles électriques et leur examen comparatif.

On a proposé une foule de modifications aux piles de Volta, de Daniel et de Grove. La Société impériale des sciences regarderait comme un progrès réel vers la solution du grand problème de l'*électricité à bon marché*, un examen expérimental de ces diverses formes, et un exposé complet de ce qu'elles présentent de meilleur au triple point de vue de la puissance, de la salubrité et de l'économie.

II. — *Sciences appliquées à l'industrie.*

Il sera décerné des médailles d'or :

1° Pour la construction d'un manomètre facile à installer sur un cylindre à vapeur, gradué à partir de 0 atmosphère, et donnant avec exactitude la pression de la vapeur pendant l'admission, et à la fin de la course du piston ;

2° Pour des procédés pratiques propres à condenser les vapeurs nitreuses, l'acide sulfurique et le gaz chlorhydrique qui se dégagent dans la fabrication de l'acide sulfurique et des sulfates de soude ;

3° Pour une application importante de l'aluminium ou de ses alliages ;

4° Pour l'étude des meilleures dispositions à adopter dans les filatures, afin de prévenir les accidents qu'engendrent les moteurs mécaniques et les divers organes de transmission.

III. — *Agriculture.*

Il sera décerné une médaille d'or pour l'application de machines à vapeur employées au labourage.

IV. — *Histoire.*

Il sera décerné des médailles d'or :

1° Pour la meilleure biographie du diplomate Auger Ghislain de Bousbecque ;

2° Pour la meilleure biographie du botaniste Mathias de Lobel ;

3° Pour la meilleure histoire d'une commune rurale du département du Nord ;

4° Pour le meilleur Mémoire sur cette question : Exposer l'histoire de l'incorporation à la France des provinces qui ont formé le département du Nord et les résultats de cette incorporation en ce qui concerne les mœurs, les arts, le commerce, l'industrie et l'agriculture.

V. — *Littérature.*

Il sera décerné une médaille d'or à la meilleure pièce de vers. La Société verrait avec plaisir que le sujet fût pris dans l'histoire du nord de la France.

VI. — *Beaux-Arts.*

Il sera décerné une médaille d'or à la meilleure gravure à l'eau-forte, inédite.

Agents industriels et agricoles.

Depuis 1831, la Société récompense, par des livrets de la Caisse d'épargne, des primes et des médailles, la fidélité et l'attachement des serviteurs à leurs maîtres; en l'année 1859 elle décernera de semblables distinctions aux vieux serviteurs de l'industrie et de l'agriculture.

Les certificats délivrés en faveur des agents agricoles et industriels devront être reconnus et certifiés sincères par les patrons.

Encouragements divers.

La Société se réserve aussi de récompenser ou d'encourager, par des primes ou médailles, les auteurs de productions scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles et industrielles non mentionnées dans le présent programme.

Les médailles seront en or, en vermeil, en argent ou en bronze, selon l'importance reconnue des ouvrages envoyés au concours.

Conditions générales du concours.

Les Mémoires et travaux présentés au concours et les certificats des agents industriels seront adressés, *francs de port*, à M. le secrétaire-général de la Société, rue des Jardins, 23, avant le 31 octobre 1859. — Ne seront admis que des Mémoires et travaux inédits et qui n'auront pas été présentés à d'autres Sociétés académiques. Chaque envoi portera une épigraphe, reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aura mérité une récompense.

Les cultivateurs et ouvriers qui prétendent aux médailles et primes offertes en faveur de l'économie agricole et industrielle devront, avant le 31 octobre 1859, par une lettre d'avis, faire connaître leur intention à M. le secrétaire général. Ils devront également lui adresser, pour la même époque, les certificats exigés.

Le secrétaire-général,
C.-L. FROSSARD.

Le président,
H. VIOLETTE.

M. P. Lacroix, membre du Comité, nous adresse les observations suivantes qui complètent ou rectifient certains passages de la *Notice sur quelques papiers émanés des archives secrètes de la Bastille* publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*, n° d'avril, pages 492 à 510.

P. 497 et 498: *Les rapports dits de « S. Médard »* etc. — Ces rapports sont relatifs aux convulsionnaires et aux jansénistes.

P. 499. *Deux lettres signées Allègre.... « plusieurs lettres.... signées Daury. »* Allègre était le compagnon de Latude, et Daury n'est autre que Latude lui-même sous son nom de prisonnier.

P. 501. « *Les regrets du riche Fortuné-Jacques de Beaulne, sieur de Saint-Blançay (Semblançay)*. Manuscrit du quinzième siècle « non signé d'une centaine de vers environ ; écrit à la Bastille. »

C'est une élégie de Clément Marot, composée après la catastrophe célèbre du surintendant des finances Semblançay, pendu au gibet de Montfaucon, le 12 août 1527. La pièce de Clément Marot se répandit d'abord manuscrite sans nom d'auteur, comme ayant été trouvée sur le pont aux Meuniers à Paris. On en fit une édition gothique sans date, dont il existe un exemplaire unique, à la bibliothèque publique de Versailles ; cette édition, qui n'est citée par aucun biographe, porte pour titre : *Les Regrets du riche Fortuné-Jacques de Beaulne, seigneur de Semblançay*. Clément Marot ne tarda pas à s'avouer l'auteur de cette belle élégie qui est imprimée avec quelques variantes, dans toutes les éditions de ses œuvres, à partir de la première édition publiée en 1532, sous le titre d'*Adolescence Clémentine*.

P. 505. « *Histoire de la guerre de 1741.* » C'est un ouvrage de Voltaire imprimé sans nom d'auteur.

P. 507. *Les œuvres du chevalier « de Resseiguiet »*. Le chevalier de Resseiguiet, enfermé à la Bastille, à cause des *Mémoires pour servir à l'histoire de Paris*, qu'on lui attribuait, est connu et a fait imprimer des poésies.

P. 509. *Les rêveries du sieur de M.* C'est le manuscrit original des *Mémoires de Latude* avant qu'ils aient été revus par l'éditeur.

Errata. — Dans le numéro de mai, pages 524 et 628, au lieu de : le duc de la Meilleraye, lisez : le marquis de la Meilleraye.

Dans le même numéro, page 563, au lieu de : lettre du Poussin à Lieautaud, lisez : lettre de Puget à Lieautaud.

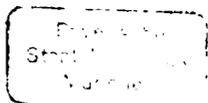


TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

A.

ACADÉMIE DE GRENOBLE. — Travaux des Sociétés savantes, 49.

— Caen, 81.

— Rennes, 99.

— Montpellier, 212.

— Douai, 511.

— Nancy, 643, 782.

— Clermont, 773.

ACTES OFFICIELS. Nomination de membres du Comité, 528, 409. — Circulaire aux correspondants sur l'exécution d'un répertoire archéologique de la France, 528. — Circulaire aux présidents des Sociétés savantes pour le même travail, 550. — Nomination d'un membre honoraire du Comité, 754.

APPENDICE au rapport sur le dictionnaire géographique de la France, par M. L. Delisle, 577.

ARCHÉOLOGIE (section d'). Voy. Section d'archéologie.

AUBERGIER. Travaux des Sociétés savantes de l'Académie de Clermont en 1857, 775.

B.

BARTHÉLEMY (Edouard de). La presse scientifique en province, 639.

BAYEUX. Statistique monumentale de

Farrondissement, par M. de Caumont, 668.

BELLAGUET. Compte rendu des travaux de la Société académique de Maine-et-Loire, 568.

BENOIT. Correspondance entre l'abbé Lebeuf et l'abbé Fenel, 676.

BERNARD (Auguste). Le pays des Séguisaves, 579.

BERTSCH. Rapports sur les bulletins des Sociétés linnéennes de Normandie, à Caen; — de Lyon; — de Maine-et-Loire, à Angers; — de Bordeaux, 748; — de la Société académique de l'Oise, à Beauvais, 755.

BIBLIOGRAPHIE provinciale et étrangère, 128, 273, 595, 531, 684, 811.

BLOCH. Le féculomètre, 782.

BOUILLET. Histoire des communautés des arts et des métiers de l'Auvergne, 791.

BOUQUET. Louis XIII et sa cour aux eaux de Forges, 611.

BOURQUELOT. L'Italie aux foires de Champagne et de Brie, 755.

C.

CAEN (Académie de). Travaux des Sociétés savantes, 81.

CAEN (le musée de), par M. le comte Clément de Ris, 348.

- CADET.** Histoire de Montfort et des environs, par M. Oresve, 116.
— Histoire des guerres de la Ligue en Bretagne, par M. Le Bastard de Mesmeur, 119.
— Histoire civile, politique et religieuse de Saint-Valery, par MM. Lefils et Dusevel, 665.
— Statistique monumentale de l'arrondissement de Bayeux, par M. de Caumont, 768.
— Histoire de la ville de Parthenay, par M. Ledain, 798.
- CAMP** romain de Dalheim. — Rapport de M. Quicherat, 383.
- CARDON** (l'abbé). Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, 109.
- CARNEL** (l'abbé). Chants liturgiques d'Adam de la Bassée, 523.
- CARRIERE** (le docteur). Recherches sur la minéralogie des anciens gîtes métallifères de Sainte-Marie-aux-Mines. — Sur les mines de la Croix, 647.
- CAUMONT** (de). Statistique monumentale de l'arrondissement de Bayeux, 668.
- CHABERT.** Journal du siège de Metz en 1522, 527.
- CHAROUILLET.** Comptes rendus des séances de la section d'archéologie, 7, 149, 287, 413, 560, 702.
- RÉPERTOIRE** archéologique de la France (programme), 153.
- CHANTS** liturgiques d'Adam de la Bassée, de M. l'abbé Carnel, par M. Ruelle, 525.
- CHATIN.** Rapport au Comité sur la Société philomathique de Bordeaux, sur l'Académie impériale des sciences, arts, etc. de Bordeaux et sur la Société d'agriculture de l'Aube, 306. — Essai sur la mesure du degré d'élevation, etc., des espèces végétales, 475.
- CHAUDRUC DE CRAZANNES.** Lettre sur les médailles de Divona Cadurcorum, 389.
- CHÉRUEL.** Comptes rendus des séances de la section d'histoire, 1, 143, 281, 409, 333, 697.
- CHRONIQUE.** Faits divers, 136, 277, 398, 539, 691, 821.
- CIRCULAIRE** aux correspondants sur l'exécution d'un répertoire archéologique de la France, 328.
— aux présidents des Sociétés savantes pour le même travail, 330.
- CLÉMENT** (Pierre), nommé membre de la section d'histoire du Comité, 409.
- CLEMENT DE RIS** (le comte). Le musée de Caen, 348.
- CLERMONT** (Académie de). Travaux des Sociétés savantes, 773.
- COLLIN** (l'abbé). Guide du propriétaire d'abeilles, 651.
- COMÈTES** (Document sur les). Envoi de M. Désiré Monnier, 122.
- COMITÉ.** — V. Rapports faits au Comité.
- COMPTES RENDUS.** — V. Sections du Comité.
- CORRESPONDANCE** entre l'abbé Lebeuf et l'abbé Fenel, 676.
- COX.** Observations sur les flotteurs indicateurs du niveau d'eau, 609.
- D.**
- D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.** Esquisse d'une histoire du comté de Bar-sur-Aube, 33. — Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, 267.
- DAUBAN.** Rapport sur les travaux des Sociétés de Nevers, de Troyes et de Toulouse, 423.
- D'AURIAC** (Eugène). Histoire de l'ancienne cathédrale d'Albi, 669.
- DELEZENNE.** Table des logarithmes acoustiques, 604.
- DELISLE** (Léopold). Rapport sur le plan du dictionnaire géographique de la France, 163; — appendice, 577.
— sur les travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 186.
- DESNOYERS.** Rapport sur les annales de la Société académique de Nantes, 179.
— sur diverses communications de MM. Samazeuilh, Rosenzweig, V. Fouque, de la Fons de Melicocq, 713.

DICIONNAIRE géographique de la France (Rapport au Comité), 14, 163, 577.

DOCUMENTS relatifs à l'histoire de Rouen, par M. de Fréville, 187.

DOUAI (Académie de). **Travaux des Sociétés savantes**, 511.

DOUET D'ARCQ. Histoire des communautés des arts et des métiers de l'Auvergne, par M. Bouillet, 791.

DUSEVEL. Notes sur l'histoire civile, politique et religieuse de Saint-Valery, 663.

DU SOMMERARD. Rapport au Comité sur diverses communications de MM. de la Borderie, de Girardot, Maupillé, de la Fons de Mélicocq, Merlet et Grimot, 296.

E.

ESSAI sur la mesure du degré d'élévation ou de perfection organique des espèces végétales, par M. Chatin, 475.

ETABLISSEMENT de l'autorité royale dans le Berri, par M. Ninglat, 195.

ETUDES sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, 267.

EDES-DESLONGCHAMPS. **Travaux scientifiques des Sociétés savantes de l'Académie de Caen**, 81.

F.

FIGUIER. **Comptes rendus des séances de la section des sciences**, 13, 161, 294, 418, 563, 707.

— **Rapport sur le projet de composer et de publier la collection des œuvres des savants illustres**, 742.

— **Comptes rendus des travaux des Sociétés de médecine de Lyon, Metz et Toulouse**, 26; — d'Amiens, de Nancy et de Tours, 447; — de Versailles, 601.

FIGUET. **Mémoire sur la détente de la vapeur dans les machines de Wolf**, 609.

FLEUVES et rivières de la Gaule et de la France au moyen âge, par M. Jacobs, 452.

FOUCHER (Victor). Nommé membre de la section d'histoire du Comité, 409.

FOUQUE (V.). Contrat contenant règlement pour les maîtres vanniers de la ville de Chalon-sur-Saône. — Diplôme de frère de la joyeuse Union de la grappe, 717.

FRÉVILLE (de). **Documents relatifs à l'histoire de Rouen**, 187.

G.

GARDET, Notice sur quelques papiers de la Bastille conservés à Saint-Petersbourg, 492.

GIRARDOT (de). **Inventaire du mobilier, tableaux, etc., de de Pot, trésorier de la Sainte-Chapelle**, 297.

GODRON. Flore de la Lorraine, 643.

GRÉARD. Suger et la monarchie française au douzième siècle, 257.

GRENOBLE (Académie de). **Travaux des Sociétés savantes**, 49.

GRIMOT (l'abbé). Description d'objets appartenant à l'église de l'Île-Adam, 299.

GUIGNIAUT. Nommé vice-président de la section d'histoire et de philologie, 409.

H.

HAULTIN. Figures des monnoyes de France, 754.

HÉBERT. **Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs**, 431; — sur la Société impériale d'agriculture de Lyon, 594.

HISTOIRE et philologie (Section d'). V. Section d'histoire.

HISTOIRE de l'ancienne cathédrale d'Albi, par M. E. d'Auriac, 669.

HUGUENIN, Suger et la monarchie française au douzième siècle, 257.

I.

INSCRIPTION acrostiche sur un sarcophage, 802.

ITALIE (l') aux foires de Champagne et de Brie, par M. Bourquelot, 753.

J.

- JACOBS (Alfred).** Le pays des Ségusiaves, par M. Aug. Bernard, 379. — Fleuves et rivières de la Gaule et de la France, 452.
- JOURDAIN.** Nommé membre de la section d'histoire du Comité, 409.
- JOURNAL** du siège de Metz, par M. Chabert, 527.

K.

- KESSLER.** Procédé de séparation des principes solubles des matières organiques, etc., 784.

L.

- LABORDE (comte de).** Rapport sur la Société archéologique du Limousin, 581; — sur une communication de l'abbé Tisserand, 582.
- LA BORDERIE (de).** Inventaire du château de Frinodour, 296.
- LACROIX (Paul).** Rapport au Comité sur les travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 501; — sur le livre attribué à Haultin, intitulé : Figures des monnoyes de France, 754; — sur une communication de M. Roux, 737.
- LACROIX (L.).** Des Etudes historiques et archéologiques en Lorraine, en 1857, 364.
- LAFERRIÈRE.** Nommé membre de la section d'histoire du Comité, 409.
- LA FONS DE MÉLICOCQ (de).** Ameublement de la chapelle de l'hôpital Saint-Julien, à Lille, 297. — Lettres-patentes des archiducs Albert et Isabelle, relatives à la plantation de mûriers blancs, 719.
- LAMY.** Travaux des Sociétés savantes de l'Académie de Douai, 511.
- LANTERNISTES** de Toulouse (les), par M. Silvy, 552.
- LASCORX.** Rapport sur la Société des

sciences, agriculture, etc., de Tarn-et-Garonne, 421.

- LE BASTARD DE MESMEUR.** Histoire de la guerre de la Ligue en Bretagne, 119.
- LEDAIN.** Histoire de la ville de Parthenay, 798.
- LEFILS.** Histoire civile, politique et religieuse de Saint-Valery, 665.
- L'ÉPINOIS (de).** Histoire de la ville et des sires de Coucy, 112.
- LEROUX DE LINCY.** Nommé membre du Comité, section d'archéologie, 323.
- LETTRES** de Charles VIII, communiquées par M. Marchegay, 126.
- LOUIS XIII** et sa cour aux eaux de Forges, par M. Bouquet, 611.

M.

- MACÉ.** Le mouvement littéraire dans l'Académie de Grenoble, 49.
- MARCHEGAY.** Marché et devis du tombeau de Charlotte d'Albret, 675.
- MATHIEU (l'abbé).** Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, 109.
- MAUPILLÉ.** Inventaire des meubles du sieur de Patrian et du comte de la Haye Saint-Hilaire, 298.
- MERLET.** Testament de Jeanne Garancière, 299.
- MONNIER (Désiré).** Document relatif à la comète de Charles-Quint, 122.
- MONTFORT** (histoire de), par M. Oresve, 116.
- MONTPELLIER (Académie de).** Travaux des Sociétés savantes, 212.
- MORIN.** Notice sur les travaux littéraires des Sociétés de l'Académie de Rennes, 99.

N.

- NANCY (Académie de).** Travaux des Sociétés savantes, 645, 782.
- NANTES (Société académique de),** 179.
- NICKLÈS.** Ouvrages parus dans le ressort de l'Académie de Nancy, 645, 782. — Nouveau mode d'alimentation des roues des locomotives, 787.

NINGLAT. Etablissement de l'autorité royale dans le Berri, 195.
NOTICE sur quelques papiers de la Bastille conservés à Saint-Pétersbourg, par M. Gardet, 492.

●

OLLERIS. Compte rendu des travaux de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 656.
ORÈSVE. Histoire de Montfort et des environs, 116.

P.

PASTEUR. Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale de Caen, 746.
PATIN. Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux en 1858, 710.
PAYS des Ségusiaves (le), par M. Aug. Bernard, par M. Jacobs, 379.
PRESSE scientifique en province (la). Revue de l'Ouest, de Bretagne et Vendée, 659.

●

QUICHERAT. Rapport sur la Société d'émulation de la Vendée et sur le camp romain de Dalheim, 585, 586.

R.

RABOTAUX. Journal du siège de Metz, en 1522, par M. Chabert, 527.
RAPPORTS faits au Comité. Section d'histoire, M. A. Thierry, 18. — Delisle, 165, 186, 577. — Desnoyers, 179, 713. — Lascoux, 421. — Tardif, 425. — Bellaguet, 568. — Rathery, 575. — Patin, 710.
SECTION d'archéologie. Chabouillet, 153. — Dusommerard, 296. — P. Lacroix, 301, 754, 737. — Dauban, 425. — Comte de Laborde, 581. — Quicherat, 583, 586. — De Mas-Latrie, 590. — Viollet-le-Duc, 750.

SECTION des sciences. M. Figuier, 14, 26, 447, 601, 742. — Chatin, 306. — Hébert, 451, 594. — Pasteur, 746. — Bertsch, 748. — Serret, 604. —
RAPPORT à la section des sciences sur le projet de composer et de publier une collection des œuvres de savants illustres, 742.

RATHERY. Compte rendu des travaux de la Société historique algérienne, 573.
RENDU. Nommé membre de la section d'histoire du Comité, 409.

RENNES (Académie de). Travaux des Sociétés savantes, 99.

RÉPERTOIRE archéologique de la France (Programme), 155.

RING (Max de). Les tombes celtiques de la forêt de Niedernai, 808.

ROSENZWEIG. Corporation des potiers, à Rieux, dans la sénéchaussée de Pleürmel (Morbihan), 715.

ROUCHIER (l'abbé). Inscription acrostiche sur un sarcophage, 802.

ROUX. Description d'un manuscrit, 757.

RUELLE. Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, par dom Robert Wyard, publiée par MM. Cardon et Mathieu, 109. — Histoire de la ville et des sires de Coucy, par M. de l'Épinois, 112. — Chants liturgiques d'Adam de la Bassée, par M. l'abbé Carnel, 525.

S.

SAINT-VALÉRY. Histoire civile, politique et religieuse de MM. Leflils et Dusevel, par M. Cadet, 663.

SAMAZEUILH. Extraits des comptes des consuls de Castel-Jaloux, 715.

SCIENCES (section des). V. Section des sciences.

SECTION d'histoire et de philologie. Comptes rendus des séances, par M. Chéruel, 1, 145, 281, 409, 553, 697. — Nomination d'un vice-président et de membres de la section, 409.

— d'archéologie. Comptes rendus des

- séances, par M. Chabouillet, 7, 149, 287, 413, 560, 702. — Nomination d'un membre, 328.
- des sciences. Comptes rendus des séances, par M. Figuiet, 13, 161, 294, 418, 565, 707.
- SERRET.** Rapport sur la Société impériale des sciences, agriculture et arts de Lille, 604.
- SILVY.** Les lanternistes de Toulouse, 532.
- SOCIÉTÉS SAVANTES** (comptes rendus des travaux des). — Alger (Société historique algérienne), 575.
- Amiens (Société de médecine), 447.
- Angers (Société académique de Maine-et-Loire), 568.
- Angers (Société linnéenne), 751.
- Beauvais (Société archéologique de l'Oise), 425.
- Angers (Société académique de l'Oise), 753.
- Besançon (Société d'émulation du Doubs), 431.
- Bordeaux (Académie impériale des sciences et belles-lettres), 507.
- Bordeaux (Société philomatique), 506.
- Bordeaux (Société linnéenne), 752.
- Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 746.
- Caen (Société linnéenne de Normandie), 748.
- Epinal (Société d'émulation des Vosges), 575.
- Guéret (Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse), 656.
- Langres (Société d'archéologie), 750.
- Lille (Société impériale des sciences, agriculture et arts), 604.
- Limoges (Société archéologique du Limousin), 581.
- SOCIÉTÉS SAVANTES** (Société impériale d'agriculture), 594.
- Lyon (Société linnéenne), 749.
- Lyon (Société de médecine), 26.
- Metz (Académie impériale), 372.
- Metz (Société de médecine), 29.
- Montauban (Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne), 421.
- Nancy (Société archéologique), 364.
- Nancy (Société de médecine), 448.
- Nantes (Société académique), 179.
- Napoléon-Vendée (Société d'émulation de la Vendée), 18-586.
- Nevers (Société nivernaise), 425.
- Rouen (Académie impériale des sciences et belles lettres), 196-501.
- Strasbourg (Société de médecine), 235.
- Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 428.
- Toulouse (Académie des Jeux-Floraux), 710.
- Toulouse (Société de médecine), 52.
- Tours (Société de médecine), 450.
- Troyes (Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de l'Aube), 315-426.
- Verdun (Société philomatique), 375.
- Versailles (Société des sciences naturelles et médicales de Seine et-Oise), 601.
- SUAIRE** de saint Germain d'Auxerre, 590, 676.
- SUGER** et la monarchie française au douzième siècle, de M. Huguenin, par M. Gréard, 257.
- T.**
- TAILLANDIER** (SAINT-RÉNÉ). Mouvement littéraire dans l'Académie de Montpellier, 212.
- TARDIF.** Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, de M. d'Arbois de Jubainville, 267.
- Rapport sur les travaux de la Société archéologique de l'Oise, 425.

TERQUEM. Paléontologie du département de la Moselle, 645.

THIERRY (Amédée). Rapport au Comité sur la Société d'émulation de la Vendée, 18.

TISSERAND (l'abbé). Description de la cathédrale de Vence, 382.

TOURDES. Notice historique sur la Société de médecine de Strasbourg, 235.

V.

VARIÉTÉS. — Documents divers, 802.

VIOLLET-LE-DUC. Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique de Langres, 730.

W.

WAILLY (N. de), nommé membre honoraire du Comité, 754.

WIARD (Dom Robert). Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, 109.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

